BnF Gallica

Encyclopédie des gens du monde, répertoire universel des sciences, des lettres et des arts : avec des notices sur les [...]

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

{BnF Gallica

. Encyclopédie des gens du monde, répertoire universel des sciences, des lettres et des arts : avec des notices sur les principales familles historiques et sur les personnages célèbres, morts et vivans, par une société de savans, de littérateurs et d'artistes, français et étrangers. T. 10.2 F-FIE. 1833-1844.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :
- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.

TOME DIXIÈME.

Deuxième Partie.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

IMPRIMÉ
PAR LES PRESSES MÉCANIQUES DE E. DUVERGER,
RUE DE VERNEUIL, N° 4.

SIGNATURES

DES AUTEURS DU VINGTIÈME VOLUME.

MM.	
Allou	C. N. A.
Anders	G. E. A.
Arbanère	A-re.
Audiffret	H. A-d-t.
Avezac (d')	*A....
Bardin (le général)	Gal B.
Bareste	E. B-s.
Berzélius (le baron de), à Stockholm	B-z-s.
Bradi (Mme la comtesse de)	L. C. B.
Brunet	W. B-t.
Candolle (de)	D. C-le.
Caraman (le marquis de)	C. d. C.
Carette (le lieut.-colonel)	C-te.
Chamrobert (de)	P. C.
Charmoy	F. Ch-m-y.
Cherbuliez	J. Ch.
Colin	A. C-l-n.
Crivelli	J. L. C.
Croy (Raoul de), à la Guerche	R. d. C.
Cuvier (Frédéric)	F. C.
Cuvier (le pasteur)	R. C.
Déaddé	D. A. D.
Dehèque	F. D.
Delbare	Th. D.
Dellac	J. D-c.
Depping	D-g.
Derode	D-e.
Duhautdezert (Gauthier)	G. D. H.
Du Laurier	Ed. D. L.
Dumas (à Bolbec)	Ant. D.
Du Mersan	D. M.
Duvergier	J. B. D.
Famin	C. F-n.
Fayot	F. F.

MM.	
Garden (le comte de)	Cte de G.
Guadet	J. G-t.
Haillot (le capitaine), à Strasbourg	C. A. H.
Huot	J. H-t.
Jal	A. J-l.
Jouy (de)	E. J.
Lafaye (à Marseille)	L-f-e.
Laténa (de), à Chablis	J. L-t-a.
Leclerc (Victor)	V. L-c.
Leclerc-Thouin	O. L. T.
Legrand	A. L-d.
Lemonnier	C. L-r.
Le Roy de Chantigny	L. d. C.
Louvet	L. L-t.
Martin (Mlle Marie), en Irlande	M. M.
Matter	M-r.
Ourry	M. O.
Ozenne (Jules)	J. O.
Ozenne (Mlle Louise)	L. L. O.
Pascallet	E. P-c-t.
Pontécoulant (le vicomte de)	A. P-t.
Rathery	R-y.
Ratier (Félix)	F. R.
Ratier (Victor)	V. R.
Raymond de Véricourt	R. de V.
Regnard (Émile)	E. R.
Rinn	J. R.
Santarem (le vicomte de)	V. de S-t-m.
Saucerotte (à Lunéville)	C. S-te.
Saunois	V. S.
Savagner	A. S-r.
Schnitzler	J. H. S. et S.
Soyer	L. C. S.

LISTE DES COLLABORATEURS.

MM.		MM.	
Spach (Édouard)	Éd. Sp.	Vieillard.	P. A. V.
Spach (Louis).	L. S.	Villenave.	V-ve.
Taillandier.	A. T-r.	Waldor (Mme Mélanie).. .	Mie W-r.
Tissot (à Dijon). . . , . . .	J T.	Willm (à Strasbourg) . . .	J. W-m.
Travers (à Falaise).	J. T- v-s.	Young	J. Y.

Les lettres *C. L.* indiquent que l'article est traduit du *Conversations-Lexicon.*
C. L. m. signifie *Conversations-Lexicon* modifié, et *Enc. amer.*,
Encyclopædia americana.

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.

F.

F, consonne, la sixième lettre de la plupart des alphabets européens comme elle l'est de l'alphabet français. Ce n'était dans l'origine qu'une aspiration, qu'un souffle léger analogue aux deux esprits de l'alphabet grec, et qui, dans les temps les plus anciens, paraît avoir tenu lieu du φ qui fut ajouté dans la suite à ce dernier alphabet. Ainsi que le montre encore notre lettre F, le signe de cette aspiration, conservé par les Éoliens même après l'invention des lettres aspirées proprement dites, était un double *gamma*, ou plutôt deux *gammas* superposés, d'où lui est venu le nom de *digamma*, à l'explication duquel on a consacré dans cet ouvrage un article particulier. Bientôt elle servit à rendre le ו (*wau*) des Hébreux dont l'alphabet ne comprend pas notre F (à moins qu'on ne prononce ainsi le *pé*, פ), tandis qu'il y a, en arabe, le *fé* en outre du *wau*. Le digamma éolien devint la lettre F des Latins, quoique dans une multitude de mots, cités à l'article DIGAMMA, il se fût d'abord transformé en V. Très distinctes entre elles par le genre d'aspiration et le plus ou moins d'ouverture de la bouche qu'il fallait pour les prononcer, ces deux lettres paraissent avoir été souvent confondues dès lors comme depuis; mais le son *f* fut toujours plus subtil, plus aérien, s'il est permis de s'exprimer ainsi. *Illa quæ est sexta nostrarum*, dit Quintilien, *pænè non humanâ voce, vel omninò non voce potiùs, inter discrimina dentium efflanda est.* C'était donc un souffle qui s'échappait de la bouche entr'ouverte, en passant entre les dents.

Notre prononciation de l'*f* est encore la même, seulement cette lettre a pour nous quelque chose de plus matériel. Son nom d'*effe* n'en rend pas exactement la valeur et nuit à l'exacte épellation (*voy.*) des enfants, puisque la veritable prononciation est au contraire *fe*, comme celle de la double lettre *ph*. Celle-ci, n'ayant point d'autre valeur, pourrait sans inconvénient disparaître de l'alphabet, si elle ne rappelait l'étymologie des mots dérivés du grec dont elle doit rendre le φ : *filosofie* se prononcerait comme *philosophie*, mais paraîtrait étrange. Rien n'empêche au contraire qu'*Alphonse* soit écrit *Alfonse*, ce nom n'étant pas d'origine grecque.

Dans la plupart des langues, *f* et *v* se confondent et quelquefois se substituent l'une à l'autre pour cause d'euphonie. En allemand, le peuple, dans certaines provinces, prononce *v* comme *f*, et dans d'autres *f* comme *v*. Le latin *ovum* est devenu l'*œuf* français, et de même *boves* se dit en français *bœufs*. De *salvus* on a fait *sauf*. Les vêpres, en allemand *vesper*, se prononcent *fesper*, comme *Van Dyck* en hollandais se prononce *Fan Daïk*. En français, au lieu de *neuf heures* l'usage veut qu'on dise *neuv' heures*, de même qu'on a formé l'adjectif *neuvième*; il est vrai que la racine est *novem*. En bohême, on dit pareillement *fausy* pour *wausy;* mais la lettre *f* manque aux alphabets slavons en général, bien que les langues slavonnes aient, comme toutes les autres, le son qu'elle exprime. Elles

lu remplacent par le *v* ou *w*, qui, à la fin d'un mot ou d'une syllabe, sonne absolument comme *f*, ce qui fait que *Platof* n'est autre chose que *Platow*. Il serait inutile d'écrire *Platoff*, car la réduplication de la lettre ne pourrait pas se prononcer, et elle ne rendrait pas plus exactement pour cela le *w* polonais ou le *v* russe suivi d'un signe de renforcement. Aussi écrivons-nous toujours simplement *Chérémétief*, *Azof*, *Chouvalof*, *Orlof*, etc.

Au milieu d'un mot, le double *f* s'emploie et devient sensible en français, en anglais, et surtout en allemand : *schaffen* et *wir trafen* ne se prononcent pas de la même manière.

En français, on ne fait pas sonner l'*f* à la fin de certains mots tels que *cerf*, *baillif*, *clef* : aussi l'Académie Française écrit-elle aujourd'hui *bailli ;* mais elle a laissé intacte encore l'orthographe de *cerf* et de *clef* que d'autres écrivent *clé*.

Comme abréviation latine, F, sur un monument, peut signifier *filius*, *frater*, *familia* ou *fecit*. Devant un autre nom, cette lettre signifie *Flavius* ou *Flavia*. On marquait d'une F sur le front (*Fugitivus*) les esclaves échappés et repris, comme on marquait en France des lettres T F (*Travaux forcés*) l'épaule des criminels condamnés aux galères.

Chez les modernes, l'abréviation F peut signifier la page (*folio*) ou frères (N. T. C. F., nos très chers frères). Sur les notes musicales, elle veut dire *forte* ; sur des monnaies françaises, elle indique qu'une pièce a été frappée à Angers, et sur les monnaies prussiennes c'est le signe de Magdebourg. Par *ff* on désigne dans le droit les Pandectes de Justinien, et *fl* est l'abréviation de florin, comme *fr.* l'est de franc.

Enfin, en musique, la lettre F sert, chez les Allemands, à désigner la note *fa*. J. H. S.

FABER, *voy.* Favre et Lefèvre.

FABERT (Abraham de), maréchal de France sous Louis XIII et Louis XIV, naquit à Metz, le 11 octobre 1599, d'Abraham Fabert, directeur de l'imprimerie du duc de Lorraine et auteur de quelques ouvrages cités par D. Calmet. Il entra de bonne heure au service dans l'un des régiments du duc d'Épernon. Une compagnie dans les gardes fut la récompense des premières preuves qu'il donna de son intelligence et de son courage. C'est sur les champs de bataille et par des actes multipliés de bravoure et d'habileté, que le vulgaire regardait comme surnaturels, qu'il mérita un avancement rapide. En 1635, il se signala à la retraite de Mayence. Le général impérial Gallas ayant été forcé d'abandonner la Champagne, Fabert, l'un des officiers qui le poursuivaient, s'empara de son camp où il avait abandonné des malades et des blessés. Quelqu'un voulait qu'on passât ces malheureux au fil de l'épée : « Voilà le conseil d'un barbare, dit Fa« bert ; il nous faut une vengeance plus « noble et plus digne de nous. » Presque tous ces prisonniers sauvés par Fabert prirent du service en France.

De 1636 à 1640, Fabert se montra avec éclat aux siéges de Saverne, Landrecies, Chivas et Turin. Blessé grièvement devant cette dernière place d'un coup de mousquet à la cuisse, il refusa de subir l'amputation, en disant qu'il ne voulait pas mourir par pièces. Guéri presque miraculeusement, il combattit à la Marfée (1641) et au siége de Bapaume.

En 1642, Fabert passa dans le Roussillon à la tête d'un bataillon des gardes. Au siége de Collioure, les Espagnols se présentèrent en ordre de bataille sur une hauteur et prêts à repousser l'attaque des Français. Le maréchal de la Meilleraye, qui avait offensé Fabert en appelant chanoines les gardes qu'il commandait, vint à lui : « Oublions le passé, « M. de Fabert ! donnez votre avis ; que « ferons-nous ? — Attaquons, répondit « celui-ci. — En avant ! » s'écria la Meilleraye. Fabert partit à la tête de son bataillon. Les Espagnols renversés s'enfuirent en désordre jusqu'à Collioure, laissant beaucoup de monde et leur artillerie sur le champ de bataille. Le 14 avril la ville se rendit.

Maréchal-de-camp en 1646, Fabert prit Porto-Longone et Piombino. En 1654, il s'empara de Stenai. Louis XIV récompensa dignement Fabert en lui donnant le bâton de maréchal de France avec le gouvernement de Sedan. Fabert employa son temps et son argent à fortifier

cette ville. « S'il fallait, disait-il souvent, « sauver cette place que le Roi m'a con- « fiée, je ne balancerais pas à mettre sur « la brèche ma personne, mon bien et « ma famille. » Le collier des ordres du Roi lui fut offert en 1662; mais il le refusa, sous prétexte qu'il ne pouvait produire les preuves exigées. On lui fit entendre que les siennes ne seraient pas examinées avec rigueur: il répondit que son manteau ne brillerait jamais d'une croix acquise au déshonneur de son nom. Si l'on en croit Voltaire, Mazarin proposa à Fabert de surveiller l'armée. « Il « faut aux ministres des gens qui les ser- « vent de leurs bras et d'autres de leurs « rapports : permettez que je sois des « premiers. » Mazarin a dit depuis : « S'il « fallait se méfier de Fabert, en qui donc « placer sa confiance? » Illustre par ses hauts faits, par une loyauté, un désintéressement dignes des héros de l'antiquité, Fabert était encore un de ces philosophes religieux que vante à juste titre l'histoire des guerriers chrétiens. Sa vie avait été pure, sa fin fut exemplaire, édifiante; dans ses derniers moments il s'entoura de tous les secours d'une religion qui faisait son espérance. Il mourut le 17 mai 1662, et fut inhumé dans l'église des Capucins-Irlandais, dont il était le fondateur.

Fabert, quoiqu'il n'eût pas étudié, n'écrivait pas moins sa langue avec quelque correction. Ses lettres (de 1634 à 1652), ses ordonnances, sa relation du siége de la Marfée, dans les mémoires de Montrésor (Leyde, 1668), attestent de grandes connaissances; on y voit briller sa haute raison, et par-dessus tout le noble amour qui l'embrasait pour le service du roi et l'intérêt de sa patrie.

Courtilz de Sandras a donné une vie de Fabert, Amsterdam, 1697. Celle qui a été publiée par le père de La Barre, Paris, 1752, est préférable.

Le fils du maréchal de Fabert, gouverneur comme lui de Sedan, périt au siége de Candie. J. L-T-A.

FABIA (GENS), l'une des plus illustres familles patriciennes des premiers temps de l'ancienne Rome. A en croire les Fabiens eux-mêmes, ils descendaient d'Hercule et d'Évandre, et ce fut pour avoir introduit en Italie la culture de la fève (*faba*) qu'un de leurs ancêtres prit ou reçut le surnom (*cognomen*) de *Fabius*. Ils se divisèrent en un grand nombre de branches, telles que *Ambusti*, *Buteones*, *Dorsones*, *Galli*, *Gurgites*, *Hadriani*, *Labeones*, *Maximi*, *Persici*, *Pictores*, *Quinctiliani*, *Rustici*, *Sangæ*, *Vibuliani*, *Virgiliani*. Une tribu de Rome reçut de cette famille le nom de *Fabia*. S.

Un des grands traits de l'histoire primitive de Rome est le brillant dévouement de la famille des Fabius, qui s'offrit l'an 477 avant J.-C. pour soutenir seule la guerre contre la puissante cité des Véiens. En lisant le récit dramatique de Tite-Live, il semble qu'une puissante colonie sort du sein de Rome et va fonder au fort de Créméra un état qui rivalise d'énergie et d'audace avec la mère-patrie. Cette concentration de tous les intérêts humains et religieux dans le sentiment de la patrie donne à ces hommes de l'ancienne Rome l'aspect le plus gigantesque et le plus imposant. Les Fabius, d'abord victorieux, mais entraînés au précipice par l'attrait enivrant et souvent perfide du succès, périrent tous, au nombre de trois cent six, et avec leurs clients. Plusieurs avaient été des personnages consulaires. Un seul enfant de douze ans laissé à Rome devint la nouvelle tige de cette illustre famille, dont un des membres, Fabius Maximus, fut le sauveur de Rome après la sanglante défaite du Trasimène, par sa lutte prudente et habile contre Annibal. Ce sacrifice des Fabius fut plus fructueux pour l'état qu'une victoire ordinaire : Créméra fut les Thermopyles de Rome, un exemple entraînant pour toutes les autres familles patriciennes.

Le pardon du dictateur Papirius Cursor à son général de cavalerie QUINTUS FABIUS MAXIMUS RULLIANUS, l'an 325 avant J.-C., pour avoir, contre ses ordres, combattu et vaincu en son absence les Samnites, forme un autre beau drame de l'histoire romaine. Jamais la majesté de la dictature et l'inflexibilité du commandement ne se manifestèrent d'une manière plus éclatante. L'omnipotence dictatoriale confiée à Papirius éprouvait une atteinte grave de la victoire non autori-

sée de Fabius. Son sang versé en expiation sous la hache du licteur est le seul sacrifice qui puisse rendre à la dictature toute sa terreur salutaire. Papirius voit l'armée livrée à une violente indignation: il la brave et seul lutte avec succès contre elle en lui refusant le pardon de Fabius. Ce fier jeune homme, saisi de crainte, fuit pour chercher un asile dans le sein du sénat : Papirius le poursuit dans ce sanctuaire tout plein de la gloire des aïeux de l'illustre coupable; le sénat, comme l'armée, implore en vain le dictateur. L'appel au peuple interjeté par le père de Fabius, l'assistance des tribuns, les cris et la vive sympathie du peuple entier pour Fabius, tout est inutile: Papirius montre le destin de Rome attaché au respect de la discipline militaire, à l'intégrité de la puissance dictatoriale; il semble ainsi faire dépendre l'extermination des Romains ou leur triomphe sur l'univers de l'issue de cette terrible discussion. Un profond silence succède à l'orage : alors s'opère une péripétie admirable. Les raisonnements, les clameurs, les menaces sont oubliés. Le vieux Fabius, ancien consul et dictateur, embrasse les genoux de Papirius, et tout le peuple romain semble se prosterner avec lui. Les pleurs et les prières sont les seules armes de cette multitude subjuguée par l'ascendant d'un seul homme. Papirius cède avec une majestueuse clémence à cette paternelle supplication.

Un autre Fabius prend un caractère aussi touchant en s'offrant pour servir sous son fils comme lieutenant. Nous trouvons ensuite un Fabius chef d'une ambassade envoyée l'an de Rome 534 à Carthage, et composée de cinq sénateurs. Le sénat voulait des réparations pour la prise de Sagonte, ou déclarait la guerre. A la seconde audience, Fabius, pour couper court aux tergiversations du sénat de Carthage, se présente et montre un pan de sa robe qui était plié dans sa main. « J'apporte ici, dit-il, la paix ou la guerre; on vous en laisse le choix.—Faites-le vous-même, réplique le président du sénat de Carthage, car nous acceptons tout.—Je vous donne la guerre, dit Fabius en laissant tomber le pli de sa robe.—Nous la recevons de bon cœur et la ferons de même, » s'écrièrent les Carthaginois. Tel fut le début de la seconde guerre punique.

Le membre le plus célèbre de cette famille est QUINTUS FABIUS MAXIMUS, surnommé *Cunctator* ou le Temporiseur, l'un des plus grands capitaines de l'ancienne Rome.

Unus homo nobis cunctando restituit rem.
ENNIUS.

L'agression d'Annibal était habile; elle enflammait ses soldats par l'audace de l'entreprise, la convoitise du butin et l'impression des promesses toujours abondantes et magnifiques. La victoire était probable; mais le côté dangereux de sa position, ce fut qu'elle était une nécessité. L'attente était pour lui un revers; elle dissipait son or, ses provisions, glaçait ses soldats, ses alliés, et tarissait toutes les sources de ravitaillement.

Fabius, par son système de guerre défensive, eût épargné à Rome la honte et le deuil des journées du Tésin, de la Trébia, de Trasimène, de Cannes, s'il eût dirigé les armées romaines dès le début de la guerre.

Mais l'expérience est pour l'homme la leçon du malheur, et peut-être fallait-il les désastres des trois premières batailles pour produire l'habile temporisation de Fabius. Son système de guerre défensive était une de ces conceptions neuves et fortes qui ne peuvent être senties par la foule toujours vouée à la routine. Rome, depuis quatre siècles, avait contracté une longue pratique de l'agression. Aussi le peuple accorda-t-il sa faveur à Q. Minucius Rufus, général de la cavalerie, et le dictateur Fabius Maximus fut rappelé à Rome sous prétexte d'accomplir un sacrifice. A peine Minucius se vit-il à la tête de l'armée qu'il donna le signal du combat, à la satisfaction générale de l'armée, lasse de cette longue guerre de marches et de haltes alternatives; mais le bouillant général ne fut sauvé que par Fabius, qui survint assez à temps pour prévenir une déroute. Cet échec fut la sanction du système de ce dernier. Minucius, reconnaissant son erreur, s'empressa de rendre le commandement à son chef et de se ranger sous ses ordres, pour faire sous lui l'apprentissage de la victoire.

Cependant la présomption et l'emportement de Minucius étaient en harmonie avec le caractère du peuple, qui s'empressa de choisir dans le même sens un des consuls de l'année suivante. Ce fut Terentius Varron : Cannes (*voy.*) devint le châtiment de ce choix inconsidéré.

Rome dut son salut à la sage circonspection de Fabius Maximus, imitée après son commandement par les consuls Attilius et Servilius. Le temps qui amène la tardive justice fit enfin reconnaître les éminents services de Fabius : le nom de *bouclier de Rome*, qui lui fut donné, valait le plus éclatant triomphe.

Fabius était d'une rare probité. Après la bataille de Cannes, il avait été choisi par le sénat pour traiter avec Annibal de la rançon des prisonniers romains tombés au pouvoir du vainqueur. Une somme fut fixée entre les deux généraux, mais le sénat ne ratifia pas le traité. Alors Fabius, pour ne pas manquer à sa parole, vendit tous ses biens et compléta ainsi la somme. Il mourut dans un âge avancé, l'an 202 avant J.-C. A-RE.

FABLE, Fabulistes. Dans son acception générale, la fable (*fabula*, peut-être de *fari*, parler, *fabulari*, raconter) est un récit ou une suite de récits dont l'imagination a fait tous les frais, ou dans lesquels un fond vrai se trouve altéré par des circonstances et des détails inventés. La fable, dans ce sens, est de la plus haute antiquité, et son origine remonte aux premiers âges du monde. La vanité eut une grande part à sa naissance, car chaque peuple a voulu embellir son berceau; l'amour du merveilleux, le penchant à l'exagération, le besoin d'émotions ou de distractions agréables, sentiments, comme les premiers, inhérents à notre nature, ne contribuèrent pas moins à sa création et à ses rapides succès.

Sœur cadette de la fable, et toutefois presque sa jumelle, la poésie vint aussi en aide à son aînée, à qui elle devait beaucoup elle-même. Quel homme eût été insensible à leur double attrait ? Aussi devant également à toutes les deux d'heureuses inspirations, Orphée, Linus, Musée, popularisèrent par leurs chants des fictions ingénieuses. Hésiode, Homère, complétèrent la séduction par des conceptions sublimes, par de hautes leçons allégoriques, cachées sous le voile de la fable. Elle fut alors plus qu'un système, elle devint une religion; religion poétique qui constitue, chez les Grecs et les Romains, cet ensemble de croyances et de faits merveilleux que nous avons nommé *mythologie*, mot auquel nous devons renvoyer, sur cette fable primitive, des développements plus étendus, pour arriver tout de suite à la *fable*, synonyme d'*apologue* (*voy.*), petite narration morale, dont le genre, qui nous a été légué par les anciens, est un de ceux qui a été le plus cultivé par les modernes.

Nul doute que l'Orient n'ait vu naître les premières fables. L'esclavage d'une part, qui contraignait le faible à déguiser la leçon ou le conseil qu'il voulait donner au puissant; d'autre part, la vivacité d'imagination des habitants de ces contrées, qui prête aisément une âme, des passions, des discours aux animaux, et même à des êtres moins rapprochés de nous, concoururent à cette création. L'amour-propre national des Grecs l'attribua à Ésope, dans sa captivité chez le roi de Lydie. Les nations de l'Asie la revendiquent pour Lokmân : la vie de ce dernier est inconnue; celle de l'autre n'est probablement qu'un recueil de fables biographiques; mais les deux versions s'accordent à placer dans l'Asie le théâtre de cette féconde découverte.

D'autres titres encore en garantissent la gloire à cette partie du globe. Bien avant Pilpay ou Bidpaï, son fabuliste, l'Inde avait produit des fables qu'elle prétend aussi anciennes que sa mythologie brahmanique. Le peuple hébreu, à son tour, peut réclamer pour ses livres sacrés le premier usage connu de ces leçons allégoriques : la Bible en offre de nombreux exemples. N'est-ce pas une fable des plus touchantes que *la Brebis du pauvre*, racontée par le prophète Nathan dans les livres *des Rois*? un apologue d'un sens profond que *la Vigne et le Buisson*, autre récit du livre *des Juges*? La sagesse de Salomon appelle aussi parfois la fable à son secours, et La Fontaine lui doit cet utile avis aux

classes inférieures de tous les temps, *le Pot de terre et le Pot de fer.* La Bible atteste donc à la fois et l'antiquité du genre et les climats où il prit naissance.

Quant à Ésope, le seul fabuliste grec, le naturel et la concision avaient été ses principaux mérites; Phèdre y joignit, chez les Romains, la grâce et l'élégance, et on peut le considérer aussi comme le seul fabuliste de sa nation; car Avienus, servile imitateur d'Ésope, tandis que Phèdre l'avait été avec goût et sobriété, resta bien inférieur à tous les deux : aussi son recueil et même son nom sont-ils depuis longtemps tombés dans l'oubli.

Toutefois si Phèdre seul mérite le nom de fabuliste romain, nous ne devons pas oublier ici deux fables, dont l'une est célèbre dans les annales de Rome, l'autre dans la littérature: la première est cet apologue *des Membres et de l'Estomac*, qui, dans la bouche de Ménénius, eut un si puissant effet; l'autre, cette piquante narration (*le Rat de ville et le Rat des champs*) où la poésie et la philosophie d'Horace brillent ensemble d'un si vif éclat.

Lorsqu'un nouveau genre est entré dans le domaine littéraire, la critique arrive pour lui imposer des règles. Aristote, ce premier législateur de l'empire des lettres, voulut restreindre le champ de la fable en ne lui accordant pour personnages que les animaux. Le philosophe de Stagyre, qui fut souvent l'organe de la raison dans ses principes de goût et de composition, en avait cette fois adopté un trop exclusif. Pourquoi, demande avec raison Arnault, lui-même fabuliste distingué, pourquoi déshériter les autres ouvrages de la nature du privilége de donner aussi des leçons à l'homme? S'il consent, dans ce but, à embrasser une illusion, à permettre qu'on prête un langage au bœuf, au lion, à l'agneau, pourquoi n'étendrait-il pas cette concession à l'arbre, à la montagne, au ruisseau, etc.? Cette extension n'a rien qui blesse le goût et ne peut que fournir au talent de nouvelles ressources : aussi ce chapitre de la charte aristotélique est-il un des premiers dont nos auteurs ont secoué le joug. *Le Chêne et le Roseau*, et bien d'autres objets inanimés, ont parlé chez notre La Fontaine, et trop bien parlé pour que nous n'eussions pas beaucoup perdu à ce qu'ils restassent muets.

Quintilien, pour son époque, Lamotte-Houdar chez nous, ont aussi tracé des poétiques de la fable, et celle du dernier surtout contient d'excellents préceptes, bien qu'il n'en ait pas assez profité pour lui-même.

Leur premier principe, c'est que la fable doit toujours contenir une leçon, une *moralité;* c'est essentiellement un *symbole*, dit très justement Lamotte. En effet, un poème, une tragédie, une comédie même, en dépit du *castigat ridendo*, ne sont pas absolument tenus de renfermer cette leçon de mœurs ou de conduite : il n'en est pas de même de la fable; elle n'existe qu'à cette condition, et c'est d'elle qu'on aurait droit de dire, si ce sens moral ne s'y trouvait pas : *Qu'est-ce que cela prouve?*

Cette moralité doit-elle être exprimée en termes formels? doit-elle être placée en tête ou à la fin de la fable? C'est au tact du fabuliste à le guider sur ces deux points; c'est à lui de juger si elle ressort assez clairement de son récit pour n'avoir pas besoin d'être formulée en précepte ou sentence. Quant à la place qu'elle doit occuper, nous ne pensons point, comme Lamotte, qu'il faille nécessairement et dans tous les cas assimiler la fable à une énigme, et laisser au lecteur le soin et le plaisir d'en chercher le mot, en gardant constamment la moralité pour la conclusion. Il aurait dû, ce nous semble, se rappeler en cette occasion un de ses meilleurs vers :

> L'ennui naquit un jour de l'uniformité.

Sans doute le lecteur aimera souvent à devancer le poète dans la conséquence que celui-ci veut tirer de son récit; avant lui, en lisant la condamnation du pauvre baudet dans *les Animaux malades*, il se sera dit l'équivalent de ce distique :

> Selon que vous serez puissant ou misérable,
> Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.

Mais croit-on que lorsque le malin

bonhomme lui aura dit en commençant sa narration :

La raison du plus fort est toujours la meilleure;
Nous l'allons prouver tout à l'heure,

il ne sentira pas sa curiosité éveillée par le désir de savoir comment l'auteur va le *prouver* et par le plaisir non moins vif de rattacher au principe le développement des faits qui le démontrent? Concluons que les deux manières ont leurs avantages, et que c'est au goût à en déterminer comme à en varier l'emploi.

Une règle plus invariable, et qu'il n'est jamais permis d'enfreindre, c'est ce que l'on peut nommer, par une alliance de mots qui n'est hardie qu'en apparence, *la vraisemblance de la fable*. Les animaux ou les autres objets qu'on y met en scène doivent y conserver leurs mœurs, leurs qualités, leurs attributs réels ou convenus : un lion timide, un cerf courageux, une violette orgueilleuse, un poison bienfaisant, etc., répugneraient trop à cette raison dont le lecteur veut conserver quelque usage au milieu des illusions auxquelles il a consenti à se prêter. Deux ou trois fois La Fontaine lui-même s'est écarté de cette loi, fondée sur la nature, et à laquelle, par conséquent, plus que tout autre il était fait pour rester fidèle. Ce n'est point toutefois sa *Montagne en mal d'enfant* que nous signalerons comme une de ces infractions. Outre la piquante moralité tirée par lui de cet apologue, il était bien permis à un poète d'assimiler à ce convulsif enfantement les violentes commotions qui ébranlent plusieurs de ces monts semés sur notre globe. Mais comment défendre une fable aussi dénuée de vraisemblance convenue, aussi *impossible* en un mot, que celle du *Lion amoureux* d'une jeune fille, et se laissant enlever, pour lui plaire, les griffes et les dents? L'Homère de la fable dormait assurément quand il fit choix d'un pareil sujet.

Quintilien avait voulu établir en principe absolu que la fable doit être racontée en peu de mots : la postérité a modifié son arrêt. Sans doute la fable est essentiellement un poème en miniature, qui ne doit point prendre une extension disproportionnée à ce genre; mais il ne serait pas moins déraisonnable peut-être de vouloir l'enfermer dans un cercle trop étroit, et de lui ôter ainsi la franchise et le naturel de son allure. Un auteur, un académicien a, de nos jours, publié un recueil de fables dans lequel il s'est imposé la loi de ne consacrer que quatre vers à chacune : c'est un de ces tours de force littéraires (renouvelés d'ailleurs de Benserade, de Boursault et de quelques autres), dont le lecteur, malgré leur difficulté, sait peu de gré à celui qui les tente. Il est tel sujet de cette nature où la concision peut être un mérite, parce que le sujet s'y prêtait sans efforts : nous en citerons pour exemple cette fable d'un écrivain presque inconnu du reste, le père Barbe, prêtre de la doctrine chrétienne.

Un enfant s'admirait, placé sur une table.
« Que je suis grand, dit-il! » Quelqu'un lui répondit :
« Descendez, vous serez petit. »
Quel est l'enfant de cette fable ?
Le riche qui s'enorgueillit.

Mais allez donc renfermer ainsi dans quatre ou cinq vers des sujets comme *les deux Pigeons*, *les Animaux malades de la peste*, ou même *le Corbeau et le Renard*, et tant d'autres! vous n'aurez réussi qu'à leur faire subir le supplice du lit de Procuste. *Voy.* QUATRAIN.

Ce fut, pour les anciens faiseurs de poétiques, une grande discussion que celle de déterminer si la fable devait être écrite en vers ou en prose, et quelle sorte de style devait y être employée. Heureusement nous sommes dispensés de les suivre dans cette arène. La Fontaine a pleinement résolu les deux problèmes : après ses vers si faciles et si harmonieux, il n'a plus été permis de songer à un autre langage; et, quoique resté *inimitable* sous ce point de vue comme sous tant d'autres, il a bien fallu l'*imiter* au moins pour le rhythme et la mesure. Quant au style de la fable, on sait assez que La Fontaine en a donné, non pas un, mais vingt modèles divers. Tour à tour gracieux, badin, touchant, sublime même, sans cesser d'être naïf, il sera pour tous les siècles *le fablier;* après lui, on n'a plus vu que des *fabulistes*.

Lamotte-Houdar, le premier de ceux-ci, non par le mérite, mais dans l'ordre chronologique, eut le tort de ne pas savoir comprendre une leçon du grand maître. Il voulut *forcer son talent* et se faire naïf; il eût mieux fait de rester entièrement lui-même, et l'on eût plus volontiers alors reconnu dans ses fables ce qui s'y trouve réellement, des moralités en général bien déduites du sujet, des idées justes et des traits ingénieux.

Le XVIII^e^ siècle vit chez nous un grand nombre de fabulistes; leur liste seule remplirait une page de ce volume et ne rappellerait guère que d'infructueuses tentatives. Deux seulement mériteraient d'être cités avec distinction, Aubert et Florian. *Fanfan et Colas* et sa *Suite* sont, chez le premier, de petits tableaux pleins de suavité et de charme. Toutefois, ce sont plutôt deux contes moraux et touchants que des fables. Florian, le plus heureux des héritiers collatéraux de La Fontaine, a plus d'une fois rencontré sa grâce naïve. Un peu mignard et affecté dans ses *Pastorales*, il est naturel et vrai dans ses *Fables*, qui partagent souvent avec celles du *bonhomme* l'avantage d'être une des premières lectures de nos enfants. Florian est, en effet, de tous les fabulistes hommes d'esprit, celui qui a le plus approché de son génie :

Proximus, at longo, sed proximus, intervallo.

Et quel écrivain ne serait pas fier d'un pareil éloge?

Ce ne fut pas sans doute une des moindres bizarreries du dernier siècle que de voir au nombre de ses fabulistes l'homme le moins fait pour reproduire et même pour apprécier le naturel qui doit être leur première loi. Oui, Dorat, le *précieux* Dorat, voulut aussi avoir son recueil de fables. Mais quant à celui-là :

Il aurait *vainement* écrit sur son chapeau :
C'est moi qui suis Guillot, berger de ce troupeau;

on lui aurait répondu, rien que sur la lecture de quelques vers : « Non, non, tu es Dorat, et toujours Dorat! »

Dans le siècle actuel, la fable n'a pas cessé d'être cultivée parmi nous, et quelques essais n'ont pas été sans succès. Lebailly, M^me^ Joliveau, etc., ont mis souvent dans ces petits poèmes de la facilité, de la grâce, et même cette négligence qui ne leur messied pas. Arnault suivit une autre marche : persuadé que chaque siècle doit avoir sa poésie spéciale, il composa, pour une époque railleuse et raisonneuse, la fable épigrammatique et philosophique; il ne se piqua point de sacrifier aux grâces et à la naïveté, mais à l'esprit et à la raison, et l'on doit ajouter qu'il atteignit fréquemment ce but. Quelle leçon pleine de grâce et de malice que sa charmante fable, ou, si l'on veut, son apologue des *Bleuets*, où le laboureur Colin étouffe les épis de son champ par la profusion de ces fleurs qu'il y a semées! Comme la molle éducation de nos jours, qui, tant de fois, par les arts frivoles, détruisit les effets de l'instruction sérieuse, s'y trouve stigmatisée par la moralité de cette fable si vraie, où le nom de Rollin vient appuyer de son autorité la sagesse de la leçon :

Colin, aurait-il dit, faisons venir le blé,
Le bleuet viendra de lui-même.

Si la fable, telle qu'elle sortit chez nous toute créée du cerveau de La Fontaine, on pourrait dire de ses rêves, telle encore que sur ses traces vint nous l'offrir Florian, est aujourd'hui dans notre littérature un champ épuisé, même pour ceux qui voudraient y glaner, il reste à nos fabulistes futurs à découvrir, comme Arnault, quelque terrain moins productif peut-être, mais qui du moins soit leur propriété et leur procure une moisson que l'on ne puisse leur contester.

M. O.

Parmi tous les fabulistes modernes, il n'y en a aucun qui puisse rivaliser avec l'inimitable La Fontaine; M. Krylof, fabuliste russe encore vivant, en a peut-être le plus approché, il est vrai, en se guidant par son exemple et en lui demandant souvent des inspirations. Le comte Orlof a fait connaître à la France ces fables moscovites. Les Allemands Gellert, Lessing et Pfeffel viennent après; mais le style du premier est constamment négligé, et le second, souvent satirique et quelquefois prétentieux, n'a pas plus que lui l'esprit piquant et la naïveté gracieuse du Bonhomme, qui manque aussi

à Pfeffel, trop gravement didactique. John Gay est cité par les Anglais; mais ses fables sont dénuées de naturel et même de vraisemblance. L'Espagne (Iriate) et l'Italie (Pignotti) n'ont rien de plus remarquable à offrir dans ce genre, auquel la France doit un des plus beaux fleurons de sa couronne littéraire et poétique. S.

FABLIAUX. Le mot *fabliau*, dérivé de *fabel*, indique une espèce de poésie qui fit longtemps en France les délices des siècles féodaux de Philippe-le-Bel, du roi Jean et même de Charles VI; leurs auteurs s'appelaient *fabléors* ou *fabliers*. Ils succédèrent aux trouvères et marchèrent en concurrence avec les compositeurs de tensons, de lais, de sirventes et de cantilènes, héritiers des troubadours. Plus tard, ces deux genres, s'épurant et prenant un caractère en harmonie avec la civilisation moderne, produisirent la fable, l'ode et la cantate. Mais dès lors ils perdirent une partie de leurs charmes et de leur naïveté première. Ce fut une œuvre d'art, où le plaisir devint le partage de quelques juges éclairés et difficiles, tandis que le succès populaire n'avait plus les mêmes éléments.

Quoique parmi toutes les nations, à quelque degré de lumière et de connaissance qu'elles soient arrivées, le récit des traditions, animées d'événements extraordinaires, rendues précieuses par leur ancienneté, obtiennent toujours un grand crédit, il est permis de croire que nos fabliaux du moyen-âge ne sont pas d'origine nationale. Avec les Croisades s'introduisirent en France le roman, les contes de chevalerie, la ballade, les géants et les enchanteurs. L'esprit, excité par cette grande épopée réelle, par la nature même des objets qu'on allait combattre, rapporta, avec le besoin de récits interminables, une confiance religieuse sur des choses surnaturelles singulièrement favorable aux romans. Pour les trouvères et les professeurs de la gaie-science (*gai saber*), c'était un domaine immense à exploiter que cet Orient qui ne se révélait que par la tradition, par les produits d'un luxe inconnu livrés par le commerce, et les récits des pèlerins frères souvent des *fabléors*, même lorsqu'ils montraient leurs reliques de saints. Beaucoup de nos fabliaux furent traduits de l'arabe, et s'ils ne conservèrent pas plus de couleur locale, c'est qu'alors il fallait, ainsi que nous le disions tout à l'heure, plaire aux masses, les intéresser, et non faire preuve de savoir.

Autant il est facile, en admettant cette origine, de suivre ensuite les développements du genre romanesque, autant il deviendrait épineux de vouloir séparer ce qui appartient aux Croisades de ce qui pourrait en être indépendant. Nous voyons bien dans de vieux auteurs ce que quelques croyances superstitieuses, antérieures au XII^e^ siècle, prêteraient aux fables qui furent racontées depuis, mais il demeure douteux qu'alors l'omnipotence de la féerie, de ces génies doués d'une poésie si gracieuse, fils par le souvenir des druidesses celtiques, ne fût pas un article de foi plutôt qu'une occasion de plaisir. En descendant vers notre époque, au contraire, les fabliaux, tels qu'ils naquirent ensuite des conquêtes d'Orient produisirent des résultats féconds, utiles à constater. Racontés de château en château, ces petits poèmes, tantôt rimés et pouvant servir de récitatif, tantôt ayant seulement une diction poétique et des événements extraordinaires, devinrent sans nul doute la première école où se développa notre poésie et notre art dramatique. La Provence, l'Italie et l'Espagne acceptèrent presque partout nos fabliaux. Boccace, auteur ingénieux, esprit aimable, puisa lui-même à ces sources fécondes. L'Arioste, plus tard, imita ce genre léger, en liant ensemble une foule d'incidents qui rappellent plutôt les contes de chevalerie qu'ils ne constituent une épopée. D'ailleurs, à quelque genre que ces génies appartiennent, à leur caractère érotique, aux teintes libres, parfois grossières et heurtées, que présentent leurs tableaux, on distingue facilement leur origine. Les fabliaux, en général, sont enfants d'une école peu morale, pour laquelle les mœurs et la religion semblent matière à raillerie. Était-ce le résultat de l'influence sociale de l'époque, ou ces défauts ressortaient-ils de leurs auteurs? C'est une question, souvent agitée, encore indécise, dont la solution est hors des bornes de cet article.

L

Il faut reconnaître toutefois qu'en peignant de quelques traits satiriques les institutions et la société des anciens temps, ils ont rendu possible pour nous l'appréciation plus positive du siècle dont ils reflétaient l'esprit et frondaient les travers.

Il serait long et sans intérêt d'offrir la nomenclature des conteurs et des ouvrages remarquables qu'ils ont produits depuis le XII^e^ siècle jusqu'à nous. Nommons cependant Lévis, Rutebœuf, Basir, Audefroi-le-Bâtard et la Marguerite des Marguerites de Navarre, ainsi que l'appelaient les poètes de son temps*. Verville, Despériers, Bouchet, et surtout La Fontaine, ont reproduit la plus grande partie de ces anciens fabliaux. Peut-être les chefs-d'œuvre de notre *fablier* tiennent-ils même un peu à ce qu'il imita la naïveté des contes du vieux temps, dans un moment de transition entre le langage naissant des conteurs et la pureté rigoureuse de celui du grand siècle. Du reste, il suffit de citer cette devise de beaucoup de fabliaux pour comprendre ce que La Fontaine a emprunté, et ce que la postérité a dû réserver d'hommage à ce génie, moissonnant dans un champ qui ne recevait plus ni fécondation ni culture.

Amor vainc tout, et tout vaincra,
Taut que li monde durera.

R. D. C.

FABRE (FRANCOIS-XAVIER), peintre d'histoire et de paysage, né à Montpellier en 1766, entra de bonne heure dans l'école de David. En 1787, l'Académie de peinture lui décerna le grand prix sur ce sujet : Nabuchodonosor faisant égorger les enfants de Sédécias en présence de leur père chargé de chaînes. Une composition noble et riche, des expressions fortes, un dessin pur, des accessoires bien rendus, étaient les qualités dominantes de son tableau (*voir* Landon, *Annales du Musée*, IV, 46). Ménageot, directeur de l'Académie de France à Rome, ne tarda pas à reconnaître dans ce nouveau pensionnaire un talent distingué, de nobles manières et une sagesse de conduite peu commune : il en fit son ami. En 1793, lorsque le fougueux Clootz vint à Rome organiser une révolution, Basseville, chargé de veiller aux intérêts nationaux, et qui ne partageait pas les opinions exaltées du conventionnel, mit en quelque sorte l'école sous la tutelle du sage et prudent Fabre, qu'il envoya à Naples pour le soustraire aux fureurs du peuple. Bientôt après, Fabre, attiré à Florence par la présence d'un frère qui venait s'y mettre à l'abri des persécutions dont sa famille avait à souffrir à Montpellier, à cause de ses opinions royalistes, se fixa dans cette ville. C'est là qu'en présence des fresques célèbres des artistes toscans, et au milieu de ses travaux de professorat à l'Académie, il exécuta ses plus beaux ouvrages : la *mort de Milon de Crotone*, qu'il peignit pour lord Bristol, père de la duchesse de Devonshire (*voy.*) ; le *Philoctète dans l'île de Lemnos ;* une *Suzanne entre deux vieillards*, qu'on a vue à l'exposition du Louvre ; *Saül poursuivi par l'ombre de Samuël*, aujourd'hui au musée de Montpellier ; une *Madeleine pénitente* et *la sixième églogue de Virgile*, vues au Louvre en 1806 ; le *Jugement de Pâris*, qui lui mérita une médaille d'or au Salon de 1808 ; une *sainte Famille*, un *OEdipe à Colonne*, la *Mort de Narcisse*, et autres tableaux d'histoire et de paysage conservés au musée de Montpellier ; enfin la *mort de Philopœmen*, qu'on voit dans la galerie du duc d'Albe à Madrid. Comme la plupart des peintres d'histoire, Fabre a réussi dans le portrait : citer ceux du *duc de Feltre*, de la *duchesse de Feltre*, entourée de sa famille, d'*Édouard Lefèvre*, secrétaire de légation, celui de *Canova*, et surtout celui d'*Alfieri*, dont la ressemblance extraordinaire lui acquit pour toujours l'amitié reconnaissante de la comtesse d'Albany, c'est légitimer la grande réputation du peintre dans ce genre.

(*) Legrand d'Aussy a publié cinq volumes de traductions ou d'analyses de *Fabliaux du* XII^e^ *et du* XIII^e^ *siècle* (1781). On doit ensuite à Barbazan un *Recueil de Fabliaux* des auteurs français des XII^e^ — XV^e^ siècles, dont M. Méon a donné une nouvelle édition revue et augmentée, Paris, 1808-24, 6 v. in-8°. Le *Choix des Poésies originales des Troubadours*, de M. Raynouard, en renferme aussi un grand nombre. Nous reviendrons sur cette matière à l'occasion des mots TENSON, LAI et autres indiqués au commencement de cet article. S.

Les ouvrages historiques de Fabre se font ordinairement remarquer par une grande pureté de dessin, un style sévère, une couleur riche, un fini large et précieux. Ses paysages réunissent au mérite de la composition et de l'effet général un coloris vrai, harmonieux, et une science rare de perspective linéaire et aérienne. En 1834, quand la mort de M^me^ d'Albany, avec laquelle il avait été uni, dit-on, par un lien secret, mais indissoluble, et qui l'avait à son insu institué son légataire universel, l'eut laissé maître de retourner dans sa patrie, il fit don à Montpellier de la bibliothèque formée de ses propres deniers, bibliothèque nombreuse en livres du meilleur choix, en objets d'antiquité, médailles, pierres gravées, camées, tableaux, et en gravures anciennes et modernes, parmi lesquelles brillait le plus bel œuvre qu'on ait formé de N. Poussin et de R. Morghen. Par un sentiment qui lui fait honneur et que le grand-duc de Toscane sut reconnaître en lui conférant son ordre, Fabre gratifia la ville de Florence des précieux manuscrits qu'Alfieri avait légués à la comtesse d'Albany. Dans sa patrie, Fabre reçut, pour toute récompense, le grade d'officier de la Légion-d'Honneur et le titre de baron, qui lui furent successivement conférés par Charles X.

Mais son affection pour l'établissement qui porte son nom n'en éprouva aucun refroidissement : après sa mort, arrivée le 12 mars 1837, on trouva un testament dans lequel, après avoir légué au musée de Montpellier tous les tableaux, dessins, gravures, etc., acquis par lui depuis sa première donation, et de plus une somme de 30,000 fr. pour la construction d'une nouvelle galerie, il imposa cette condition à la ville de ne confier la direction du musée qu'à un homme savant, studieux et honorable. Le directeur actuel du *Musée Fabre* remplit tout-à-fait cette condition. L. C. S.

FABRE (Marie-Joseph-Victorin), né à Jaujac (Ardèche) le 19 juillet 1785, eut un nom dès l'âge de vingt ans; Parny lui adressait des vers charmants où il lui présageait *que le bourg lointain qui le vit naître lui devrait son nom* dans la postérité, et Ginguené le désignait comme un des écrivains *dont le siècle qui commençait s'honorerait le plus*. A vingt-six ans, il avait une renommée éclatante et très répandue.

Suard, parlant au nom de l'Académie Française, qualifiait les succès de cet écrivain de *phénomène* et le désignait comme le successeur de nos grands hommes, comme *appelé à soutenir, soit en prose, soit en vers, la gloire des lettres françaises*.

Le début de Victorin Fabre dans la poésie fut un discours en vers sur *l'Indépendance de l'homme de lettres*. On sent dans sa pièce l'inexpérience; l'art n'y est pas encore au niveau du talent; mais il y a deux morceaux du premier ordre, et dont l'un, qui a quelque rapport avec un célèbre passage de Lucrèce (le commencement du chant II), fut placé dès lors par Garat au-dessus des vers latins et de l'imitation de Voltaire. Ce discours fut traduit en vers allemands par le baron de Klein, secrétaire perpétuel de l'Académie de Munich. En 1807, Victorin Fabre montra, dans son discours *sur les Voyages*, qui fut couronné, ainsi que la pièce de Millevoye sur ce sujet, le même talent, le même feu d'invention poétique, déjà plus épuré, plus égal, mieux soutenu par toutes les ressources de l'art. Bientôt parurent les deux poèmes de *la Mort d'Henri IV* et de *Lémor*, le discours en vers *De l'influence des lumières sur la destinée des empires*, et des poésies légères, ouvrages de caractères divers qui tous produisirent une vive sensation. En 1811, Victorin Fabre s'étant décidé à concourir pour le prix des embellissements de Paris, vainement proposé depuis quatre ans, obtint la couronne; Millevoye eut le premier *accessit*, et M. Soumet en eut un second. L'année d'après parut l'ode sur *le Tasse*. Ces deux derniers poèmes, mais surtout l'ode, qui restera modèle dans un genre entièrement nouveau, méritèrent l'admiration des juges les plus sévères.

Son début dans la prose fut un *Éloge de Boileau;* il n'avait que dix-neuf ans. Cet ouvrage, qui eut un grand succès, le

méritait peut-être par la noblesse et la portée de quelques pensées, par l'énergie avec laquelle de généreux sentiments y sont exprimés, et surtout par des observations nouvelles et profondes sur le talent et l'art de Despréaux. Mais du reste rien n'y annonçait encore le don de la haute éloquence qui se manifesta trois ans plus tard dans l'*Éloge de Corneille.* Sous quelque rapport qu'on examine cet Éloge, on est forcé d'y reconnaître avec Suard un ouvrage d'un ordre supérieur, avec Ginguené l'élévation et la force, le nombre, l'harmonie, la noble hardiesse qui constituent le style oratoire et s'élèvent jusqu'au sublime *; avec Garat, une composition vaste et ferme, le bonheur des transitions, la variété des tons qui ne blesse jamais l'unité, la souplesse du talent qui suit tous les mouvements du sujet **. On avoue, comme le cardinal Maury, qu'on ne pouvait ni apprécier Corneille avec plus d'esprit et de goût, ni le célébrer avec plus de raison et d'éloquence ***. Il est plein de traits heureux tels que celui-ci : «Ce théâtre où Corneille a peint les Romains de manière à expliquer la conquête du monde» qui a fait dire à Fontanes : «Ce mot est digne de Corneille et on le croirait de Montesquieu »****.

Victorin Fabre montra la même vigueur de talent dans l'*Éloge de La Bruyère* et dans le *Tableau littéraire de la France au* XVIII^e^ *siècle*, couronnés dans la même séance en 1810. Le plan du dernier de ces ouvrages, où il fallait embrasser tant d'objets divers et resserrer tant de résultats, fut particulièrement admiré et considéré comme la preuve d'une force de tête extrêmement rare. Mais de tous les écrits de cet auteur imprimés jusqu'à préseut, le plus beau sans doute est l'*Éloge de Montaigne*, publié en 1812. Ici se trouvent réunis la verve, l'éclat, le mouvement de l'*Éloge de Corneille*, les vastes combinaisons du *Tableau littéraire*, les aperçus ingénieux et les vues profondes de l'*Éloge de La Bruyère ;* le style a encore plus d'élévation et de souplesse, un coloris plus antique, une harmonie plus pénétrante; les effets oratoires sont encore plus saisissants, et les idées fécondes sur les sujets les plus divers y sont tellement multipliées que, pour nous servir des expressions de Suard, *l'auteur ne paraît étranger à aucun des objets qui peuvent intéresser la raison humaine.*

Au milieu de ces travaux, Victorin Fabre fit à l'Athénée de Paris, en 1810 et 1811, un cours d'éloquence. Le succès qu'il obtint le désignait au choix du gouvernement pour les nominations littéraires qui dépendaient de lui, mais le poète refusa les propositions les plus flatteuses et se tint dans l'opposition. Quand eut lieu, au moment du mariage de l'empereur et de la naissance du roi de Rome, ce qu'on a nommé avec esprit *la conscription des poètes*, il se montra *obstinément réfractaire*, malgré les instances de deux ministres et même de quelques-uns de ses amis. Parmi les noms célèbres alors dans la poésie, le sien et celui de Delille sont peut-être les seuls qui ne se trouvent point dans les recueils intitulés l'*Hymen et la Naissance*, et *la Couronne poétique de Napoléon-le-Grand.*

Cependant ce fut à lui que Napoléon s'adressa pour composer l'oraison funèbre du maréchal Bessières, peu de temps avant le désastre de Leipzig. « M. Fabre refuse tout, dit à cette occasion l'empereur ; mais il s'agit ici de réveiller le sentiment de la défense nationale, il ne refusera pas. »

En 1813, il perdit dans six mois deux de ses sœurs. Malade à Paris pendant toute l'année suivante du chagrin que lui avaient causé ces deux premières pertes, il retourna dans sa famille aussitôt qu'il fut rétabli. A peine y était-il depuis quelques mois, que sa mère lui fut enlevée presque subitement. La plus jeune de ses sœurs, tombée malade de désespoir le jour même de cette mort, mourut après 21 mois de souffrance; et son frère, que, jeune encore, il avait sauvé au péril de ses jours dans un naufrage sur le Rhône où 24 voyageurs périrent, accablé de tant de coups successifs, semblait devoi

(*) *Mercure de France*, t. XXXII, p. 296 (14 mai 1808).

(**) *Magasin encyclopédique* (juillet 1808, pag. 217 et suiv.).

(***) *Essai sur l'éloquence de la chaire*, t. I, pag. 116 de l'édition de 1810.

(****) *Revue encyclopédique*, t. XLIV, p. 88, octobre 1829.

suivre au tombeau la moitié de sa famille ainsi détruite en quatre ans. Quoique Victorin Fabre sentît bien que prolonger son absence du théâtre des réputations, c'était détruire la haute position qu'il s'était faite dans les lettres, il resta quatre ans encore auprès de son frère, lui prodiguant des soins inexprimables, et il ne revint à Paris qu'après l'avoir sauvé une seconde fois. C'était à la fin de 1821.

En 1823, il fit à l'Athénée de Paris un cours sur les *principes de la société civile.* Ses leçons, qui prenaient le sujet d'un peu haut, furent remarquées, quoique un travail de ce genre ne puisse être complétement saisi qu'à la lecture du cabinet; elles formaient la première partie d'un grand ouvrage auquel il a consacré de longues veilles, et que malheureusement il a laissé inachevé.

Outre ce qu'il a écrit de cet ouvrage et l'oraison funèbre de Bessières, l'auteur a laissé en portefeuille environ un volume de fables politiques, d'autres poésies, et particulièrement un poème en quatre chants et en vers de dix syllabes intitulé *La Tour d'Euglantine.* Cinq ou six fables et des fragments de ce poème, insérés dans des recueils, autorisent à penser qu'ils auraient considérablement ajouté à la réputation déjà brillante du poète; mais il ne put les publier lui-même: il mourut le 29 mai 1831, âgé seulement de 46 ans.

Voici la listes des ouvrages publiés de Victorin Fabre: 1° *Éloge de Boileau,* 1805, in-8°; 2° *Opuscules en vers et en prose*, 1806, in-8°; 3° *Discours en vers sur les voyages*, 1807, in-8°; 4° *Éloge de Pierre Corneille*, 1808, in-8°; 5° *la Mort d'Henri IV*, poème suivi de notes historiques, 1808, in-8°; 6° *Éloge de La Bruyère*, 1810, in-4°; 7° *Tableau littéraire du* XVIII^e^ *siècle*, suivi de l'*Éloge de La Bruyère*, 1810, in-8°; 8° *Éloge de Montaigne*, 1813, in-8°.

Jean-Raymond-Auguste Fabre, frère de Victorin, est né à Jaujac le 24 juin 1792. Les faits de sa vie se confondent avec ceux de son frère, auquel il était uni par une amitié plus étroite encore que les liens du sang; et nous pouvons nous borner ici à l'exposé de ses travaux littéraires. M. Auguste Fabre a publié en 1823 *la Calédonie ou la Guerre nationale*, poème en douze chants. Cet ouvrage a réuni d'illustres suffrages; l'originalité de la conception, la nouveauté et la grandeur de quelques caractères, l'énergie et la profondeur avec laquelle y sont peints tous les sentiments du patriotisme et toutes les affections de famille, y offrent un genre d'intérêt qu'on ne trouve pas au même degré dans d'autres compositions épiques. Le dévouement de Lémor, sa mère venant consoler Olgar de sa mort, les funérailles de ce héros, la résurrection momentanée des deux jeunes guerriers de Clutha, ne sont pas seulement, comme on l'a dit, *des beautés épiques du premier ordre*, ce sont encore des scènes remplies des émotions les plus saisissantes. On peut en dire autant du combat de Métrodore et de son fils, des épisodes d'Isvin et de Cathus, et de la visite d'Olnir au tombeau de sa mère.

Après avoir tracé ce tableau des guerres nationales, il voulut exposer sur le théâtre un des plus beaux traits de la guerre nationale des Grecs : il fit recevoir à l'Odéon, en 1825, une tragédie d'*Irène ou l'Héroïne de Souli.* La censure en empêcha la representation. Alors M. Fabre retraça, dans un genre où la censure ne pouvait rien, un autre épisode de cette lutte héroïque. Son *Histoire du siége de Missolonghi*, écrite d'après les documents les plus nombreux et les plus exacts, obtint beaucoup de succès.

En 1829, il coopéra à la fondation du journal politique *la Tribune*, et en prit la direction, qu'il a gardee jusqu'au jour de la mort de son frère, où il suspendit tous ses travaux. Si l'on confondait cette feuille, telle qu'elle était sous lui, avec ce qu'elle a été depuis, on tomberait dans une grave erreur. Dans un ouvrage très remarquable qu'il a publié en 1833 sous ce titre : *La Révolution de* 1830 *et le véritable parti républicain,* il repousse toute responsabilite de cette nouvelle Tribune, *opposée*, dit-il, à la sienne. M. Auguste Fabre était républicain, mais au lieu de vouloir le gouvernement de la multitude, il voulait le gouvernement des hommes les plus distingués par l'éducation, les lumières, la délicatesse

des mœurs et la dignité de la conduite; au lieu d'un système fondé sur le mépris des religions, des ancêtres, de l'expérience et de l'étude, le sien posait pour bases d'un état libre les grandes idées religieuses, le respect pour les souvenirs de la patrie, la sainteté de l'autorité paternelle, la vénération pour la vieillesse, le culte de la gloire, des grands caractères et des grands talents. On peut s'en convaincre en lisant dans l'ouvrage que nous venons de citer le *plan des républicains*, tracé par lui pour l'association qu'il dirigeait avec le général La Fayette, avant la révolution de juillet. Rien dans ce plan qui ne tendît à donner à tous les droits de nouvelles sauvegardes, à la tranquillité publique de nouvelles garanties. On voit que M. Fabre désirait dans toutes les mesures *cette sagesse sans laquelle il n'y a jamais de dignité, cette réserve qui seule laisse aux grandes institutions leur noblesse et leur puissance* (tome 1^er^, page CXXIV). Selon lui, par cela même que la république est le meilleur des gouvernements chez un peuple éclairé, ce doit être le pire et le plus éphémère chez un peuple qui a perdu le goût de l'étude et s'est laissé imposer des idées fausses et funestes (p. XIV). L'objet le plus essentiel de ses efforts est l'amélioration morale et intellectuelle des nations, et il ne regarde les formes de gouvernement que comme un moyen de parvenir à ce but.

M. Auguste Fabre a publié: 1° *la Calédonie ou la Guerre nationale*, poème en douze chants, 1823, in-8°; 2° *Histoire du siége de Missolonghi*, 1826, in-8°; 3° *la Révolution de* 1830 *et le véritable parti républicain, exposé du plan du parti en juillet, et Mémorial historique de la Révolution, de ses causes et de ses suites, composé en partie de morceaux écrits au moment des événements*, Paris, 1833, 2 vol. in-8°. D-T.

FABRE (JEAN-PIERRE, comte) dit DE L'AUDE, pair de France, naquit à Carcassonne le 8 décembre 1755. Il suivit la carrière du barreau. Avocat au parlement de Toulouse, il figura avec distinction, quoique encore très jeune, dans le fameux procès des assassins de la marquise de Ganges. En 1783, député aux États de Languedoc, on le vit tout d'abord, mais avec une grande modération, adopter les principes de la révolution; en 1790, nommé commissaire du roi pour organiser le département de l'Aude, il reçut successivement les titres de procureur général syndic et de commissaire royal près le tribunal de sa ville natale. Quelque temps après, l'ère de la Terreur obligea Fabre à quitter la France, mais il rentra aussitôt après le 9 thermidor, et le 24 vendémiaire an IV (16 octobre 1795) son département l'envoya siéger au conseil des Cinq-Cents, où il se consacra presque entièrement aux matières de finances: aussi le vit-on durant quatorze années de suite, soit au conseil des Cinq-Cents, soit pendant la durée du tribunat, faire constamment partie de la commission des finances, et souvent même en être nommé rapporteur.

Sur la fin du Directoire, Fabre se montra dans les Cinq-Cents l'un des membres les plus zélés de cette faction qu'on nommait des *modérés*, et qui, obéissant à l'influence de l'abbé Sièyes, prépara la journée du 18 brumaire (*voy.*) et remit le pouvoir aux mains de Bonaparte. Lorsque le consulat fut constitué, Fabre se rendit, en qualité de commissaire du gouvernement, dans les départements méridionaux, où on le vit s'efforcer de remplir les vues des consuls en réunissant tous les partis et en préparant une réconciliation générale. Nommé d'abord membre du tribunat, le 4 nivôse an VIII (25 décemb. 1799), puis président de ce corps, il continua de s'occuper d'objets de finances. Le premier ventôse an X, il fit paraître un mémoire sur l'impôt du tabac et les moyens de l'améliorer; l'année suivante, il en fit l'objet d'une proposition formelle au sein du tribunat, et demanda la création d'une administration spéciale qui embrassât la régie de toutes les taxes indirectes, afin qu'il fût possible de diminuer les contributions directes. Ce projet fut adopté par le gouvernement, et le budget de 1804, d'après le rapport qui fut fait par Fabre, présenta l'établissement d'une contribution sur les boissons et la création d'une régie des *droits réunis*. Une année auparavant, le 27 ventôse an XI

(18 mars 1803), il avait de même proposé, dans son rapport sur les finances, de déclarer la contribution foncière fixe et immuable, et avait démontré que c'était l'unique moyen de rendre, avec le temps, les vices de la répartition insensibles, et de faire prospérer l'agriculture en y attirant des capitaux. Président du tribunat lorsque le premier consul fut proclamé empereur, le 18 mai 1804, il eut en cette qualité à le haranguer au nom de ce corps, et au mois d'octobre suivant il se rendit en Allemagne, à la tête d'une députation du tribunat, pour féliciter l'empereur de ses victoires; mais la députation ne put rejoindre Napoléon dans sa course triomphale, et, arrivée à Lintz, elle reçut 170 drapeaux pris aux ennemis, qu'elle apporta en France.

Lors de la création de la Légion-d'Honneur, Fabre avait été nommé commandeur de cet ordre; après la suppression du tribunat, il fut créé membre du sénat conservateur, le 14 août 1807; puis, en sa qualité de sénateur, il reçut le titre de comte de l'empire. En 1810, promu à la dignité de membre du grand conseil administratif du sénat, un décret du 25 mars suivant lui conféra le titre de procureur général près le grand conseil du sceau des titres.

Les événements de 1814 lui assignèrent un rôle nouveau. Napoléon, longtemps victorieux, fut vaincu, et Fabre fut l'un des premiers à voter sa déchéance. Le 1er avril, il faisait partie des soixante-trois sénateurs qui demandèrent la création du gouvernement provisoire; toutefois nous devons à la vérité de dire que si Fabre abandonna l'homme dont l'étoile venait de pâlir, il n'oublia pas de même son pays; car ce fut lui qui posa les principales bases constitutionnelles que Louis XVIII adopta par la déclaration de Saint-Ouen. Nommé, à quelque temps de là, l'un des commissaires chargés de faire un rapport sur le projet de constitution présenté par le gouvernement provisoire, il s'éleva avec force contre la confiscation, dont il fit prononcer l'abolition. Créé pair de France par l'ordonnance royale du 3 juin 1814, ainsi que tous les sénateurs qui, comme lui, s'étaient hâtés de retirer leur concours à l'empereur, on vit Fabre se ranger parmi les membres peu nombreux de l'opposition, et repousser par son vote les lois relatives à la restriction de la liberté individuelle et de celle de la presse.

Après son retour de l'île d'Elbe, Napoléon, par un décret de 1815, forma une nouvelle Chambre des pairs, et, par un oubli généreux, il y comprit Fabre de l'Aude. Celui-ci s'en montra d'abord reconnaissant et fut le premier à proposer l'adresse d'usage en réponse au discours d'ouverture; mais bientôt ses éloges se changèrent en attaques, et il s'opposa vivement au projet de proclamer Napoléon II empereur. Il se prononça en faveur d'une seconde restauration des Bourbons, et fit tout ce qui dépendait de lui pour hâter le retour de Louis XVIII avant l'arrivée des troupes étrangères dans Paris. Cependant il fut compris dans l'ordonnance royale du 24 juillet 1815, qui déclara déchus de leur dignité de pair tous ceux qui avaient siégé dans la chambre constituée par Napoléon; mais il était à prévoir que son exclusion ne serait pas de longue durée. Il reprit sa place parmi les pairs du royaume en vertu de l'ordonnance du 21 novembre 1819; de plus, des lettres-patentes lui furent conférées et l'autorisèrent à fonder, en faveur de son fils, un majorat au titre de vicomte; celles de la pairie héréditaire ne lui furent délivrées que plus tard, sous la date du 13 mars 1820.

Depuis ce temps, le comte Fabre n'a cessé de siéger parmi les défenseurs des libertés publiques, et ses votes portèrent presque toujours le cachet d'une noble indépendance.

Le comte Fabre de l'Aude mourut le 6 juillet 1832, victime du choléra qui alors exerçait ses ravages dans Paris. On a de lui les écrits suivants : 1° *Lettre à mon fils sur ma conduite politique* (mai 1816, brochure in-8°); 2° *Réflexions philosophiques et morales, traduites de l'italien, avec des notes* (Paris, 1817, un vol. in-12); 3° *Opinion sur la compétence et la manière de procéder de la Chambre des pairs en matière criminelle*, prononcée dans la séance du

23 mars 1822, et imprimée par ordre de la Chambre (Paris, brochure in-8°); de plus, quelques rapports. E. P-c-t.

FABRE D'ÉGLANTINE (Philippe-François-Nazaire), célèbre révolutionnaire et poète comique distingué, naquit à Carcassonne le 28 décembre 1755. La famille de Fabre n'ayant point de fortune, son éducation fut très négligée; mais la nature avait fait de lui un poète, et le goût en fit un artiste. Livré d'abord à la culture des arts d'agrément, il dut à ses talents, varies plutôt que brillants, ses premiers succès dans le monde. A peine hors de l'adolescence, il obtint, au concours des Jeux floraux à Toulouse, le prix de l'églantine d'or, et ce triomphe académique flatta tellement son amour-propre qu'il voulut ajouter à son nom celui de la fleur symbole de sa victoire. Pendant quelque temps comédien de province, et comédien médiocre, il quitta bientôt la carrière théâtrale, comme acteur, pour la parcourir exclusivement comme poète. Ce fut guidé par cette vocation qu'à l'âge de trente ans il vint se fixer à Paris. A ses premiers pas, inaperçu ou dédaigné par les dispensateurs de la renommée, Fabre, à la fois poète et ambitieux, et, à ce double titre, doublement irritable, choisit la vengeance pour sa muse. Elle l'inspira dans son premier ouvrage, *Les gens de lettres ou le Provincial à Paris*, comédie en cinq actes et en vers, représentée le 21 septembre 1787 au Théâtre-Italien, et qui éprouva une chute de scandale. Quelques traits heureux ne purent obtenir grâce pour l'inconvenance de l'action, jointe à une incorrection choquante de style. *Augusta*, tragédie jouée au Théâtre-Français quinze jours après cette mésaventure, ne fut guère mieux reçue : tombée le premier jour, elle se traîna pendant six représentations. *Le Présomptueux ou l'Heureux imaginaire*, grande comédie, donnée le 7 janvier 1789 au même théâtre, ne fut pas même écoutée jusqu'à la fin du second acte. Le sujet de cette pièce était le même que celui des *Châteaux en Espagne*, de Collin-d'Harleville, ouvrage qui, joué bientôt après, obtint un succès éclatant. Cette lutte, dont le résultat fut tout au désavantage de Fabre, devint chez lui le principe d'une haine profonde contre Collin-d'Harleville. Le succès éphémère que, le 26 mai 1789, il remporta au Théâtre-Italien, avec *l'Amour et l'Intérêt*, comédie en 3 actes et en vers, ne répara que faiblement ses disgrâces passées; mais il en obtint la revanche la plus éclatante avec *le Philinte de Molière*, représenté au Théâtre-Français le 22 février 1790. Cet ouvrage suffit pour classer Fabre d'Églantine au premier rang parmi les poètes dramatiques de l'époque. En 1792, sa réputation s'accrut encore par le succès de *l'Intrigue épistolaire*, en 5 actes, et du *Convalescent de qualité*, en trois. La reprise du *Présomptueux*, qui suivit de près le succès du *Philinte*, fut reçue avec autant d'applaudissements que, lors de sa première apparition, la même pièce avait rencontré de sifflets. Ces divers ouvrages, jusqu'au commencement de 1792, suivis de quelques autres qui furent moins heureux, firent à Fabre une place à part sur la scène comique. Il y régna par la verve du style un peu rude, et par l'intérêt ou la force de l'action, tandis que ses rivaux se distinguaient par l'élegance du dialogue et la grâce maniérée des détails scéniques.

Mais à cette époque, où la marche de la Révolution suivait un mouvement accéléré, Fabre, qui, dans le principe, s'était jeté dans le parti de l'exagération, d'homme littéraire se fit homme politique, pour son malheur et pour celui de la France. Lié particulièrement avec Camille Desmoulins, Lacroix et Danton, lorsqu'après le 10 août ce dernier eut été appelé au ministère de la justice, il prit Fabre pour secrétaire général, et le fit élire député de Paris à la Convention nationale. Il y vota la mort du roi, et, dans son opinion longuement motivée et développée en termes assez obscurs, il mit en avant cette proposition, qui alors devait paraître fort mal sonnante : « Vous « êtes tous représentants du peuple fran- « çais, et en cette qualité chargés d'exer- « cer en son nom la souveraineté. Je dis « plus; c'est que le peuple français ne « pourra jamais exercer cette souverai- « neté. »

Jusque-là Fabre n'avait eu pour toute fortune que le produit assez faible de ses ouvrages dramatiques; mais au début de sa carrière conventionnelle on le vit, à l'exemple de ses amis, Danton et Lacroix, afficher les dehors d'une opulence dont la source était inconnue, et devait alors être suspecte. Le 26 mars 1793, il fut nommé à la *commission de Salut public*, dont l'existence fut le préliminaire de celle du fameux *comité*. Dans cette commission, composée de vingt-et-un membres, on voyait figurer à la fois les chefs de tous les partis qui divisaient l'assemblée; et, auprès de Robespierre et de Barrère, on y comptait Pétion, Vergniaud, Condorcet et Cambacérès. Le 1er avril suivant, Biroteau, député girondin, accusa formellement Fabre d'Églantine d'avoir demandé un roi au sein de la commission de Salut public. La défection de Dumouriez venait d'avoir lieu. La Gironde présentait Danton comme le complice de Dumouriez, et cette accusation portée contre Fabre tendait surtout à compromettre davantage le chef du parti. Malgré son talent réel, l'auteur du *Philinte* ne joua jamais à la Convention qu'un rôle secondaire; il parut rarement à la tribune. Dénonciateur des manœuvres de l'agiotage, dont plus tard il fut accusé d'être le complice, il proposa l'établissement du *maximum* sur les grains, l'arrestation des Anglais et la saisie de leurs biens en France, et enfin la substitution du calendrier républicain au calendrier grégorien. On a dit trop de mal de la partie technique de ce dernier rapport, qui est l'œuvre parlementaire la plus remarquable de Fabre d'Églantine. Sans doute il offre des allusions dont la licence irréligieuse doit inspirer autant d'indignation que de dégoût; mais on y trouve aussi des aperçus ingénieux et des détails scientifiques rendus avec une exactitude et une concision qui ne sont pas dépourvues d'élégance.

Le 24 octobre 1793, appelé à déposer, devant le tribunal révolutionnaire, dans le procès des Girondins, Fabre ne rougit pas de les présenter, d'après les plus absurdes inductions, comme ayant pris part au vol du garde-meuble; iniquité flagrante, dont la peine devait bientôt retomber sur sa tête! Deux mois seulement plus tard, lorsque le parti dantoniste voulut réagir contre le système de la terreur, Fabre dénonça, à la tribune de la Convention, les ultra-révolutionnaires Vincent et Mazuel: ils furent arrêtés. Hébert, leur complice et leur chef de file, attaqua à son tour, avec la cynique virulence de son langage habituel, Fabre et la nouvelle faction des modérés. A la suite de cette dénonciation, les Jacobins et les Cordeliers prirent les arrêtés les plus violents contre Bourdon de l'Oise, Camille Desmoulins, Phelipeaux et Fabre d'Églantine. Robespierre, qui déjà se préparait à perdre l'une par l'autre la faction des tièdes et celle des exagérés, s'exprima avec aigreur aux Jacobins, et quatre jours après Fabre fut arrêté.

L'accusation portée contre lui, dans la séance du 13 janvier, lui attribuait la falsification d'un décret relatif aux comptes de liquidation de la Compagnie des Indes. Cent mille francs, disait-on, avaient été le prix de ce faux. Il en rejetait l'infamie sur Chabot et sur Delaunay d'Angers, impliqués dans la même affaire et arrêtés avec lui. Déjà Billaud-Varennes avait dit de Fabre que c'était *un scélérat consommé;* Vadier l'avait désigné comme *le pensionnaire et le principal agent de Pitt.* Longtemps après sa mort, Dulaure, son ancien collègue, l'a bien apprécié en disant de lui: « Fabre « d'Églantine avait beaucoup de talent et « fort peu de délicatesse; la qualification « de royaliste n'est pas celle qui lui con« venait le mieux. » C'est pourtant comme royaliste et comme faussaire qu'il fut conduit à l'échafaud le 16 germinal an II (*voy.* Danton et Desmoulins). Fabre, dont les rigueurs d'une détention de trois mois avaient ruiné la santé, marcha à la mort avec courage. A ses derniers moments, toutes ses préoccupations étaient pour satisfaire sa gloire littéraire, et afin de la prémunir davantage contre l'oubli, de ses mains enchaînées il jetait des manuscrits de ses poésies à la foule accourue pour voir son supplice.

C'est en effet comme poète que Fabre se recommande au souvenir. Homme public, la postérité est déjà venue pour lui, et elle l'a justement flétri; auteur dra-

tique, elle ne l'a pas encore mis à la place qu'il a droit d'occuper. Arrivé à une époque de décadence, où, en littérature, l'affadissement du goût n'avait épargné que la grâce du langage; à une époque où le bel-esprit avait étouffé le sentiment réel de l'art, les hardiesses incorrectes du style de Fabre d'Églantine ne pouvaient manquer de révolter le purisme alambiqué des boudoirs et de l'Académie. Mais si l'incorrection et parfois l'obscurité déparaient ce style, le mouvement, l'énergie, les tours rapides, le sens profond, le mot incisif, en constituaient les qualités, très supérieures aux défauts. Ajoutez-y la connaissance approfondie des effets du théâtre, le relief des caractères, et l'emploi presque toujours heureux des ressorts de l'action (ressorts éminemment dramatiques dans *le Philinte de Molière*, ingénieux et comiques dans l'*Intrigue épistolaire* et *le Convalescent de qualité*, neufs et variés dans *les Précepteurs*), et il faudra reconnaître dans Fabre un poète dramatique, destiné sans doute à s'élever à une hauteur inappréciable, si les plus déplorables causes n'en eussent arrêté l'essor.

L'esprit de parti a présidé aux jugements que les plus célèbres critiques du siècle dernier ont portés sur les ouvrages de Fabre d'Églantine. La Harpe et Geoffroy surtout ont toujours vu en lui le révolutionnaire à travers le poète, et ils l'ont condamné sur l'étiquette du sac. Il était tout simple que Chénier ne le jugeât pas avec les mêmes préventions : aussi Fabre n'a-t-il été nulle part mieux apprécié que dans le *Tableau de la littérature française* : nous y renvoyons nos lecteurs.

Les ouvrages dramatiques de Fabre d'Églantine sont au nombre de dix-sept. Nous avons mentionné tous ceux dont le mérite a fondé sa réputation. La comédie des *Précepteurs*, conservée par un heureux hasard, ne fut représentée que le 17 septembre 1799; elle eut un succès d'enthousiasme. On n'a pu retrouver *l'Orange de Malte*, autre grand ouvrage dont la perte tourmenta Fabre jusqu'au pied de l'échafaud. On prétend que le sujet de cette pièce offrait beaucoup d'analogie avec celui que M. Alexandre Duval a mis en scène, avec autant de succès que de talent, sous le titre de *la Fille d'Honneur*.

Il n'existe point d'édition des ouvrages dramatiques de Fabre, et cela est à regretter. Deux volumes, publiés en 1801 sous ce titre : *OEuvres posthumes et mêlées de Fabre d'Églantine*, renferment ses poésies diverses. Les défauts reprochés à son style y sont en général plus saillants que dans les pièces de théâtre, et la plupart ne méritaient guère d'être publiées; il y a cependant des traits remarquables dans les satires *A un jeune poète*, et *Réponse du pape à Andrieux*; le poème sirvente intitulé *le Berger Martin*, la chanson *Il pleut, il pleut, bergère*, et la romance : *Je t'aime tant! je t'aime tant*, l'un des morceaux de prédilection du célèbre Garat, sont des modèles de grâce naïve ou d'expression passionnée. La prose de Fabre d'Églantine est obscure, bizarre, tourmentée, et marquée au coin de ce néologisme réprouvé par le goût qui, de nos jours, a fait école. Il n'y a d'exception à faire que pour la fameuse préface de *Philinte*, dirigée contre *l'Optimiste* de Collin-d'Harleville, ou plutôt contre cet auteur. C'est une satire en prose écrite de verve d'un bout à l'autre, et où la force de la pensée couvre toutes les défectuosités de l'expression. Mauvaise action, si l'on veut, mais œuvre littéraire très remarquable. P. A. V.

FABRETTI (Raphaël), antiquaire célèbre, naquit en 1618 à Urbin, dans l'État de l'Église. Docteur à dix-huit ans, il se rendit à Rome où l'étude des ouvrages classiques de l'antiquité l'initia de bonne heure à tous les secrets de l'art. Envoyé en Espagne avec une mission diplomatique par le cardinal Lorenzo Imperiali, il fut nommé à son retour trésorier du Saint-Siége par le pape Alexandre VII, et, bientôt après, conseil de la nonciature apostolique à la cour de Madrid, qu'il quitta pour revenir à Rome, où il fut pendant quelque temps conseiller à la Cour capitoline d'appel. Il accompagna ensuite en qualité de conseil ou jurisconsulte le cardinal Cési, lorsque celui-ci eut été nommé à la légation d'Urbin; mais trois ans après, il revint à Rome, où il trouva un puissant pro-

tecteur dans le cardinal Gaspard Carpegna, vicaire d'Innocent XI, et plus tard dans Alexandre VIII. Ce dernier le nomma *segretario de' Memoriali*, puis chanoine de Saint-Pierre; Innocent XII, le fit conservateur en chef des archives du château Saint-Ange, place dans laquelle Fabretti mourut en 1700.

Tous ces emplois lui laissèrent du loisir et lui fournirent l'occasion de se familiariser de plus en plus avec l'antiquité. Ses premiers ouvrages archéologiques, *De Aquæductibus veteris Romæ* (Rome, 1680, 2e édition, 1688, in-4°) et *Columna Trajani* (Rome, 1783, 2e édition, 1790, in-fol.), excitèrent un intérêt général. Cependant l'interprétation de quelques passages de Tite-Live l'entraîna dans une discussion qui, de son côté, non plus que de celui de Gronovius, son adversaire, ne se maintint pas toujours dans les bornes de la critique. Il décrivit aussi avec beaucoup d'érudition les bas-reliefs relatifs à la guerre de Troie qui se trouvent au Musée capitolin et qui sont connus sous le nom de *Table Ilique*, ainsi que le conduit ou émissaire souterrain creusé par les ordres de l'empereur Claude pour l'écoulement des eaux du lac Fucin. Il a fait connaître au public, dans un ouvrage intitulé *Inscriptionum antiquarum quæ in ædibus paternis asservantur descriptio* (Rome, 1699, 2e édition, 1702, in-fol.), les trésors découverts par lui dans Rome souterraine ou dans les Catacombes. Dans ses écrits polémiques contre Gronovius, il se servit du pseudonyme de *Jasithous*. Plusieurs de ses traités n'ont paru qu'après sa mort. Sa riche collection d'inscriptions et de monuments se voit maintenant dans le palais ducal d'Urbin. — Le cardinal Rivieri a publié la biographie de Fabretti dans les *Vite degli Arcadi illustri* de Crescimbeni, et Maccotti dans les *Vitæ illustrium Italorum* de Fabroni. *C. L.*

FABRICIUS (Caïus) Luscinus, Romain des anciens jours, parvint au consulat, l'an de Rome 471 (282 av. J.-C.). Vainqueur des Samnites, des Brutiens et des Lucaniens, il rentra triomphant dans Rome, et, après avoir payé les frais de la guerre et récompensé son armée avec le prix des dépouilles des vaincus, il déposa 400 talents dans le trésor public. Les députés des Samnites, étant venus à Rome pour y conclure la paix, voulurent reconnaître par des présents l'appui que Fabricius leur avait prêté auprès du sénat. « Tant que je pourrai commander « aux choses que j'ai touchées, leur dit-« il en portant la main sur les différentes parties de son corps, rien ne « me manquera. Ainsi, gardez votre ar-« gent qui peut vous êtes utile; moi, je « n'en ai pas besoin. »

Le consul Lævinus ayant perdu la sanglante bataille d'Héraclée contre Pyrrhus, roi d'Épire, Fabricius se rendit au camp de ce prince pour traiter de l'échange des prisonniers. Pyrrhus l'accueillit avec distinction et l'admit sous sa tente royale.

Un jour Cinéas parlait devant lui de la philosophie d'Épicure. « En quoi con-« siste-t-elle, dit Fabricius? — Dans « la recherche du plaisir et dans l'indif-« férence pour toute religion, répondit « le philosophe grec. — Alors, ré-« pliqua Fabricius, fasse le ciel que Pyr-« rhus et les Samnites suivent ces pré-« ceptes tant qu'ils seront en guerre « avec le peuple romain! »

Fabricius comblé d'honneurs par le roi d'Épire, mais inaccessible à ses séductions, retourna enfin à Rome, emmenant avec lui les prisonniers romains aux conditions qu'il avait proposées.

Consul pour la deuxième fois avec Q. Æmilius Papus, l'an de Rome 475 (278 av. J.-C.), Fabricius et son collègue marchaient contre Pyrrhus, lorsque Nicias, médecin de ce prince, leur offrit de l'empoisonner pour une somme proportionnée à l'importance de ce service. Les deux consuls écrivirent d'un commun accord à Pyrrhus la lettre suivante: « On vous trahit, Pyrrhus; celui qui « devrait vous être le plus fidèle nous « offre de vous empoisonner. Nous vous « en donnons avis, non pour briguer vo-« tre bienveillance, mais pour qu'on ne « nous soupçonne pas d'avoir consenti à « un crime que nous détestons. Nous ne « voulons pas finir la guerre par une tra-« hison secrète; mais ouvertement et les « armes à la main. » Selon Eutrope, Pyrrhus s'écria en lisant cette lettre: « Il

« serait plus facile de détourner le soleil « de sa route que Fabricius du sentier de « la probité et de la justice. »

Quelque temps après eut lieu la bataille indécise d'Asculum*, entre Pyrrhus et les Romains. Le roi d'Épire, désespérant de vaincre de si redoutables adversaires quitta enfin l'Italie sous prétexte d'aller secourir les Syracusains contre les Carthaginois.

Fabricius, élu censeur (an de R. 478, 275 av. J.-C.) avec son ancien collègue au consulat, Q. Æmilius Papus, veilla si rigoureusement à l'exécution des lois somptuaires qu'il fit renvoyer du sénat Corn. Rufinus, parce qu'il gardait une vaisselle d'argent du poids de 10 livres. Fabricius n'avait en argent qu'une tasse et une salière, et pour tout bien qu'un petit champ qu'il cultivait de ses mains. Il mourut si pauvre que l'état fut obligé de doter sa fille. Par respect pour ses vertus, on déposa ses cendres dans l'intérieur de Rome. J. L-T-A.

FABRICIUS (Jean-Albert), grand philologue, un des fondateurs de l'histoire littéraire de l'antiquité et du moyen-âge, habile éditeur de plusieurs ouvrages anciens et modernes, né à Leipzig le 11 novembre 1668. Après avoir publié dans cette ville son premier essai de critique dès 1688, et avoir accompagné en Suède J.-Fréd. Mayer, qui lui avait confié la garde de sa bibliothèque, il revint avec son patron à Hambourg, où il obtint bientôt une chaire publique et où il se fixa pour le reste de sa vie. En vain la réputation qu'il y mérita, soit comme théologien et prédicateur, soit comme professeur d'éloquence et de philosophie, soit comme auteur d'excellents ouvrages, lui attira de plusieurs points de l'Allemagne les offres les plus honorables : Fabricius, retenu par les nouveaux avantages que ne cessa de lui offrir de son côté le sénat de Hambourg, et surtout par la gratitude qu'il témoigna toujours à la ville qui avait accueilli et encouragé ses premiers travaux, ne voulut point la quitter. C'est là que, pendant près de quarante ans de professorat, il exerça encore avec honneur d'autres fonctions académiques; qu'il prépara et mit au jour ses nombreuses publications; qu'il reçut les visites et les lettres que lui adressait l'Europe savante; qu'il épousa, en 1700, la fille du recteur J. Schultz, de laquelle il eut trois enfants; et que, poursuivant jusqu'à la fin ses lectures, ses travaux, ses projets, il mourut le 30 avril 1736.

Reimarus, son disciple et son gendre, celui qui a continué et publié le commentaire sur Dion Cassius, entrepris par son beau-père, composa et fit paraître, en 1737, sur cet homme docte et laborieux, qui paraît avoir été aussi un homme pieux, bon, modeste, une biographie latine assez développée, qu'il ne peut être question d'abréger ici; car de tels abrégés sont encore très longs. La place nous manquerait pour raconter, surtout avec la complaisance et la curiosité d'un historien de la famille, quel charme il trouvait à prendre son café deux fois par jour; quel logement il avait près du gymnase, pour perdre moins de temps; quelles étaient ses promenades et ses conversations, probablement fort courtes, avec ses amis; comment, toujours calme et indulgent, lorsqu'un ouvrier lui eut laissé tomber de très haut son pot de couleurs sur la tête, il se contenta de dire que cet homme lui devait des remercîments, puisque si la tête d'un passant ne s'était pas trouvée là, le pot se serait cassé; petite narration qui ne tient pas moins de deux pages, ornées de ce titre, *Fabricii animus moderatus*.

Il serait encore plus difficile de réduire à quelques lignes, ou même à quelques colonnes, l'énumération de tous les ouvrages qui portent le nom de ce savant infatigable; car, si l'on y comprend ceux dont il n'a été que l'éditeur, ou auxquels il a seulement coopéré, on en compte jusqu'à cent vingt-huit. Dans cette multitude de productions, nées ou du caprice des libraires, ou de l'activité perpétuelle de l'écrivain au milieu de sa collection de vingt mille volumes, ou des circonstances du moment, ou des controverses, non moins passagères, de théologie luthérienne, s'élèvent quatre ou cinq grands monuments qui honoreront longtemps encore le nom de Fabricius : *Bibliotheca Græca* (Hambourg, 1705-

(*) Elle eut lieu avant le second consulat de Fabricius, l'an 279 av. J.-C. S.

1728, 14 vol. in-4°), *Bibliotheca Latina* (1697, 1708, 1721, etc., 3 vol. in-8°), *Bibliographia antiquaria* (1713, 1726, etc.), *Bibliotheca Latina mediæ et infimæ ætatis* (1734, 5 vol. in-8°), *Codex pseudepigraphus Vet. Testam.*, 1713, 1722, 2 vol. in-8°, et *Codex apocryphus N. T.* (1703, 1719, 3 vol.). Écrits en latin, avec peu de méthode sans doute et avec une multiplicité de détails, une pénible diffusion, beaucoup plus ordinaire à l'érudit qui ne veut rien oublier qu'au critique qui choisit, mais en même temps avec correction, avec naturel, avec clarté, ces ouvrages, et quelques autres du même auteur, sa *Bibliotheca ecclesiastica* (1718, in-fol.), ses éditions de *Sextus Empiricus* et de *saint Hippolyte*, son recueil sur *Auguste*, sont encore tous les jours universellement consultés par ceux qui savent que, dans de telles recherches, un certain nombre d'erreurs n'ôte point les droits à la confiance et à l'estime.

Une seule observation suffira peut-être pour donner une haute idée des services littéraires du professeur de Hambourg : qu'on en juge par la reconnaissance que les savants lui ont gardée. Tandis que les travaux des simples compilateurs ne sont guère que des degrés pour d'autres réputations, et disparaissent eux-mêmes sans avenir et sans gloire, il est un fait qui distingue Fabricius de la plupart de ces anciens érudits, dont les veilles s'oublient si vite après qu'on en a profité : c'est que les traces profondes de son passage dans les routes qu'il s'était ouvertes, quoique beaucoup d'autres soient venus depuis y imprimer leurs pas, n'ont jamais été entièrement effacées, et que ses ouvrages, refaits après sa mort, corrigés, interpolés, avaient cependant reçu de la gravité et du savoir de leur auteur un caractère qui lui était tellement propre, qu'on a été forcé de leur laisser son nom.

Et cet hommage n'est que juste, puisqu'il faut remarquer encore, à l'honneur de Fabricius, que ceux qui ont voulu refaire ou seulement perfectionner ses publications les plus importantes, n'ont pas su joindre, comme lui, à l'ardeur qui commence, la persévérance qui achève. Des savants du premier ordre ont commencé de nouvelles éditions : Ernesti, de la Bibliothèque latine (Leipz., 1773, 3 v. in-8°); J.-C. Harles, de la Bibliothèque grecque (Hamb., 1790-1812, 12 vol. in-4°); M. Thilo, des Livres apocryphes (Leipz., 1832, t. I, in-8°) : aucun d'eux n'a fini sa tâche, assurément bien plus facile que celle de déblayer le terrain pour la première fois. Il n'y a que la Bibliothèque du moyen-âge qui ait été continuée jusqu'au bout par Schœttgen (1746), et heureusement complétée par Mansi (Padoue, 1754, 6 vol. in-4°); les autres réimpressions sont restées suspendues. Des travaux si vastes avaient été entrepris et à peu près achevés par un seul homme; les éditions qu'en ont voulu donner ses successeurs, et dont quelques-unes remontent à plus d'un demi-siècle, ne sont pas encore terminées, et ne le seront peut-être jamais. V. L-c.

FABRICIUS (Jean-Chrétien), le plus célèbre entomologiste du XVIII° siècle, né à Tondern, dans le duché de Sleswig, le 7 janvier 1743. A l'âge de 20 ans, après avoir fini ses cours académiques à Copenhague, il continua ses études à Leyde, à Édimbourg, à Freyberg en Saxe, et enfin à Upsal sous Linné. Peu d'élèves de ce grand homme ont aussi bien profité de ses leçons que Fabricius. Ses ouvrages sur l'entomologie présentent d'une manière évidente les principes, les idées et même les formes d'expression de Linné, employés sous l'influence d'une idée personnelle neuve, heureuse et utile. Fabricius d'ailleurs ne cherche en aucune manière à dissimuler ce qu'il doit à son maître, pour la biographie duquel il avait rassemblé des matériaux très étendus. Pendant un voyage qu'il fit avec lui, il conçut la première idée de son système, qui consiste à classer les insectes d'après les organes de la bouche, et il proposa à Linné, qui s'en excusa, d'en faire usage dans la nouvelle édition de son *Systema naturæ*. Peu de temps après, Fabricius obtint la place de professeur d'histoire naturelle à l'université de Kiel, où il se livra tout entier à son étude favorite. En 1775 parut son *Systema entomologiæ* (Copenh., 4 v. in 8°), dans lequel cette science prit

une face toute nouvelle. Plus tard, dans un second ouvrage (*Supplementum Entomologiæ*, 1797), il établit les caractères des classes et des genres, et dans les prolégomènes il exposa les avantages de sa méthode. En 1778, il fit paraître sa *Philosophia entomologica* d'après le modèle de la philosophie botanique de Linné. Depuis ce moment jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant près de 30 ans, il fut continuellement occupé à étendre son système et à l'exposer sous diverses formes dans des ouvrages de diverses dénominations. Presque chaque année il parcourut une partie de l'Europe, visitant les musées, établissant des relations avec les savants et décrivant avec une infatigable activité les insectes encore inconnus qu'il découvrait. D'ailleurs, comme le nombre des genres s'augmentait sous sa plume, les caractères distinctifs des familles et même des classes devinrent incertains et arbitraires; de sorte que sous ce point de vue ses derniers écrits sont presque inférieurs aux premiers. La base qu'il avait prise était excellente; mais elle ne pouvait pas lui fournir, comme il le pensait, un système de la nature, mais seulement une méthode naturelle. Fabricius mourut le 3 mars 1808. Il avait publié son autobiographie dans le *Journal de Kiel*. *C. L.*

FABRIQUE, Fabrication, Fabricant. Le mot *fabrica*, dérivé de *faber* (*artifex*, ouvrier), signifie forge, atelier (*fabri officina*), et désigne l'établissement destiné à l'exécution de quelque travail industriel; en d'autres termes, le lieu où l'on convertit en produits d'une valeur supérieure diverses matières premières, à l'aide de procédés particuliers, et en leur faisant subir diverses préparations et manipulations. Sous le mot *fabrication* on désigne l'action par laquelle on exécute certains ouvrages selon les règles et formules prescrites, surtout dans les arts qui emploient la laine, le fil et le coton. Le *fabricant*, enfin, est celui qui travaille ou fait travailler pour son compte divers ouvrages de toute espèce. Les mots *fabrique* et *fabricant* sont, comme on le voit, synonymes de *manufacture* et *manufacturier:* aussi sont-ils le plus souvent employés indifféremment; l'on dit, par exemple: une fabrique ou une manufacture de draps, de toiles, etc. Nous remarquerons cependant que par le mot *manufacture* on entend généralement parler d'un établissement plus considérable et d'une réunion plus nombreuse d'ouvriers que par le mot *fabrique*. *Voy.* Manufacture.

Les anciens peuples, à en juger du moins par le silence de leurs histoires sur ce point, et aussi par le très petit nombre d'ustensiles et d'outils de métal que l'on trouve dans les ruines des anciennes villes, n'eurent point de fabriques, ou n'en eurent que de bien petites. Nous savons toutefois que les empereurs romains avaient établi cinq fabriques d'armes dans l'Orient, trois dans le Pont et deux dans le reste de l'Asie-Mineure; puis deux en Thrace, six en Italie, neuf dans l'Illyrie et huit dans les Gaules. Ces fabriques, placées sous l'inspection des comtes de l'empire, se trouvaient situées près des routes militaires et étaient remplies d'ouvriers enrôlés qui y travaillaient attachés à chacune d'elles. Au moyen-âge, nous rencontrons de nombreuses tentatives de réunions d'ouvriers; mais il n'y eut jamais de fabriques bien constituées, et l'on doit reconnaître que ce n'est guère avant la fin du dernier siècle que les fabriques se sont véritablement assises et multipliées, notamment en Angleterre, en France, en Suisse et en Allemagne où elles sont dans un état florissant, grâce aux progrès immenses de l'industrie, cette belle et grande découverte des temps modernes qui fait vivre le peuple depuis qu'il n'a plus les riches couvents et églises, ni les puissants seigneurs pour le nourrir, et qui prévient la mendicité en lui apprenant la persévérance dans le travail, l'ordre et l'économie dans son ménage.

En général, plus un pays possède de fabriques, plus ces établissements sont florissants, et plus aussi ce pays possède de richesses et d'influence politique; car la prospérité de l'industrie multiplie ses ressources et facilite la perception d'impôts qu'il serait impossible de lever dans des lieux placés dans des conditions différentes. L'industrie manufacturière produit quelquefois un revenu cinquante

et même cent fois plus considérable que celui de la propriété foncière. Nulle part cette vérité n'a été mieux comprise qu'en Angleterre; nulle part aussi le commerce et l'industrie ne sont plus en honneur.

Quelque utiles que soient en général les fabriques de tout genre, il peut arriver cependant que leur établissement dans certaines localités présente de grands inconvénients; et comme elles peuvent être incommodes, nuisibles, dangereuses même, elles se trouvent de droit placées sous la surveillance de l'autorité locale. Ainsi par exemple, eu égard à la quantité de combustible que les grosses forges consomment (charbon de bois ou de terre), il peut arriver que l'établissement d'une usine semblable dans certain lieu aurait pour conséquence de nuire aux besoins de la population : on comprend donc que l'autorité administrative soit appelée à donner ou à refuser l'autorisation, selon qu'elle juge que le pays permet ou ne permet pas un semblable établissement.

Considérées au point de vue de la salubrité publique, toutes les fabriques se divisent en trois classes : la 1re qui comprend celles qui sont incommodes, insalubres et dangereuses, et qui, pour ces motifs, ne doivent jamais s'élever qu'à une distance voulue des autres habitations et dans aucun cas au centre des villes; la 2me qui renferme celles dont le voisinage, quoique supportable, peut cependant devenir nuisible : pour celles-là donc, l'isolement est également préférable, néanmoins elles peuvent s'établir même dans l'intérieur des villes; enfin la 3me classe qui comprend toutes les fabriques, tous les établissements industriels qui n'offrent que peu ou point d'inconvénients pour le voisinage. *Voy.* SALUBRITÉ.

Du reste, en aucun cas il n'est permis d'élever un de ces grands établissements industriels où la sûreté et la salubrité publiques peuvent être compromises, sans en avoir obtenu l'autorisation, et voici la manière dont, en France, on procède à cet effet. Sur la demande adressée au maire du lieu ou au sous-préfet de l'arrondissement, par la personne qui désire former un établissement, un registre s'ouvre à la mairie de la commune et quelquefois aussi dans les mairies des communes voisines, dont tous les habitants se trouvent appelés par des publications et des affiches à s'inscrire pour ou contre la formation de la fabrique. Les registres à ce destinés portent deux colonnes, l'autorité voulant s'enquérir *de commodo et incommodo* (*voy.* ENQUÊTE) et recevoir toutes les observations pour ou contre. Après le temps fixé pour l'inscription, le maire du lieu fait son rapport, et l'adresse avec un procès-verbal d'enquête à la préfecture; puis le conseil de salubrité, composé de chimistes, d'ingénieurs, de médecins, etc., après avoir discuté les motifs d'opposition, pesé les raisons qui militent en sa faveur, visité les lieux, etc., se prononce et fait un rapport motivé pour ou contre. C'est sur ce rapport que l'autorité administrative est appelée à statuer; mais soit le fabricant, soit les voisins opposants, peuvent toujours appeler de cette décision au conseil d'état qui, sur l'examen de toutes pièces, prononce enfin en dernier ressort.

Eu égard aux améliorations qui s'introduisent peu à peu dans les procédés de fabrication, il peut arriver qu'une fabrique d'abord classée parmi les établissements dangereux, passe au rang de ceux qui ne le sont pas : alors c'est à la partie intéressée à provoquer une enquête de la part de l'autorité, afin de constater que les causes d'insalubrité ont disparu.

Comme premières conditions de succès, l'on doit s'assurer, avant d'entreprendre une fabrication quelconque, des débouchés pour les produits fabriqués, des prix auxquels on pourra les vendre et aussi de ceux auxquels les matières premières peuvent revenir; on devra prévoir le cas où, des fabriques de même genre venant à s'établir, il faudrait par conséquent soutenir la concurrence, partant prévoir la diminution forcée des prix des produits et la hausse des matières premières. Il faut connaître quelle doit être la consommation et sur quelle échelle les constructions, ustensiles, etc., doivent être disposés; puis s'assurer de la nature du combustible, agent principal dans la plupart des fabriques, de son

prix, de la quantité à employer, des époques les plus convenables pour l'approvisionnement, etc.; il faut prévoir aussi le cas où la main-d'œuvre viendrait à augmenter, etc., etc. Autant que cela est possible, on doit établir les fabriques près des canaux, des rivières navigables, des grandes routes, etc.; car la facilité des arrivages des matières premières et du combustible, celle du transport des produits, sont des considérations importantes. Toujours, en établissant une fabrique, l'on doit prévoir le cas où on pourrait lui donner plus d'extension, et s'en ménager d'avance les moyens; un habile fabricant devra enfin étudier sans cesse les perfectionnements essayés ou introduits soit dans le pays même, soit à l'étranger, et être bien au courant des applications nouvelles. En effet, on comprend facilement que si une fabrique restait toujours au même point, elle ne pourrait soutenir longtemps la concurrence; car les rapides progrès des arts et le nombre croissant des hommes qui se livrent à l'industrie amènent chaque jour une hausse dans les matières premières et une baisse dans les produits, quoique ceux-ci soient bien mieux fabriqués. Connaissances étendues, aptitude au travail, ordre, sévérité, justice, régularité dans la tenue des écritures, telles sont en général les principales conditions de succès d'un établissement quelconque. Le fabricant devra en outre être exercé à une foule de travaux manuels, afin de bien apprécier le travail des autres, de connaître les difficultés des applications, les moyens de les surmonter, et aussi afin de bien assigner à chaque ouvrier la besogne qui lui est propre.

L'Angleterre est sans contredit, de toutes les puissances européennes, celle dont les relations commerciales sont les plus étendues et les plus importantes: à elle seule, elle possède autant de fabriques que toutes les autres nations de l'Europe, et elle exporte dix fois autant que toutes les autres contrées du globe. La ville de Londres seulement, d'après un relevé statistique de 1822, avait dans cette année-là autant de fabriques que la France tout entière; en 1831, leur nombre était de 2,155, et quoique depuis cette époque l'industrie française ait pris un grand développement, cependant nous le cédons encore à nos voisins d'outre-mer pour le mérite de la fabrication de la plupart des produits, et nous ne les surpassons que dans celle d'un bien petit nombre d'objets*. E. P-c-t.

Ce qu'il y a de plus intéressant à considérer dans une fabrique, c'est la nature et la puissance des moteurs, qui peuvent être les bras de l'homme ou la force des chevaux, des ânes ou mulets, des bœufs, etc., ou l'eau, ou le vent, ou la vapeur (*v.* Mécaniques, Machines, etc.); puis la distribution du travail et sa division qui va quelquefois à l'infini et devient alors aussi avantageuse à la perfection des produits que préjudiciable à l'activité intellectuelle de l'homme-machine employé dans les fabriques. Les progrès de la physique, de la chimie et de la mécanique ont eu une immense influence sur le développement de l'industrie manufacturière, et, dans ces derniers temps, on en a multiplié les applications d'une manière vraiment prodigieuse.

Nous renvoyons à l'article Manufacture les particularités les plus curieuses qu'on peut donner sur ces vastes centres de production, sur leur construction, leur disposition intérieure, leurs différents genres, la nature de la population qu'ils renferment et la discipline qu'on y établit. Au mot Industrie nous donnerons brièvement l'historique des progrès qu'a faits la fabrication dans les différents pays, progrès sur lesquels le lecteur consultera aussi l'article Exposition; nous examinerons quelles espèces de fabrications ont le plus aidé à embellir la vie de l'homme et lesquelles ont été le plus utiles à la production des richesses, le plus profitables à la spéculation mercantile; nous donnerons ensuite un aperçu de statistique comparée relatif aux divers pays associés à ce grand mouvement nouveau qui tend à enrichir les peuples par un travail assidu et intelli-

(*) D'après l'ouvrage de M. Porter, traduit en français par M. Chemin-Dupontès, le nombre d'hommes de 20 ans et au-dessus travaillant dans les fabriques et manufactures s'élevait en 1831, pour l'Angleterre avec le pays de Galles seulement, à 320,824, et en y ajoutant l'Écosse à 404,317. Le contingent d'Irlande était de 25,746.

gent, et nous signalerons l'influence que ce mouvement exerce sur le bien-être et sur la moralité des populations. J. H. S.

FABRIQUE (beaux-arts). Ce mot, dans la langue des beaux-arts, a un grand nombre de significations différentes qui varient suivant les spécialités auxquelles elles appartiennent. En architecture, ce terme s'emploie en parlant d'un édifice considérable, et particulièrement d'une église. Dans les ouvrages des anciens architectes de France, presque toujours les temples chrétiens sont désignés sous le nom de *fabriques*. Léon-Baptiste Alberti, Vignole, Scamozzi et Domenico Fontana l'ont employé très fréquemment. Les architectes français du XVII^e^ siècle, tels que Philibert de Lorme, Perrault et Mansart, s'en sont bien aussi servis quelquefois, mais lorsqu'ils avaient à citer les auteurs italiens. Maintenant *fabrique* n'est plus employé ainsi, et c'est à peine si les architectes modernes en connaissent la véritable signification. Ils ne l'appliquent plus que dans la construction des jardins, où ce mot désigne les petits pavillons, temples, ermitages, grottes, etc., dont on orne les parcs et les jardins anglais. Les musiciens, les sculpteurs et les graveurs ne s'en servent plus. En peinture, on comprend sous le terme de fabrique tous les bâtiments, soit temples, soit palais, soit maisons ou cabanes dont cet art offre la représentation et qui se trouvent placés dans les fonds ou sur les premiers plans d'un tableau. Beaucoup de peintres anciens ont excellé dans ce genre de peinture, qui fait partie du genre appelé *paysage*. Le Poussin passe pour avoir fait les *fabriques* les plus belles et les mieux accidentées. E. B-s.

FABRIQUE D'EGLISE. On appelle ainsi, dans la plupart des pays chrétiens, l'administration des biens et revenus d'une église. On dit d'une maison, d'un bien-fonds, qu'il dépend de la fabrique de telle église; et en Angleterre on donne à des biens-fonds de ce genre le nom de *fabrick-lands*.

Dans l'Église catholique, les fabriques des églises sont des assemblées de personnes laïques prises parmi les notables habitants sur le territoire d'une paroisse, et qui prennent la dénomination de *fabriciens* ou de *marguilliers*, ayant un président, un secrétaire et un trésorier.

L'origine du terme de fabrique remonte au pape Simplicius, qui vivait vers le milieu du IV^e^ siècle; il écrivit à plusieurs évêques que le quart des revenus de chaque église ou évêché, attribué à l'entretien et aux réparations des églises, devait être employé *ecclesiasticis fabricis*... Les fabriques avaient des biens très considérables, et leur administration était très importante. En France, cette administration a donné lieu à divers arrêts de règlements et à plusieurs ordonnances des rois. A l'époque de la révolution de 1789, les biens des fabriques furent déclarés nationaux par plusieurs lois, et notamment par celles des 19 août et 3 septembre 1792.

Les fabriques furent rétablies en France par le concordat de 1802 (loi du 18 germinal an X). L'article 76 porte : « Il « sera établi des fabriques pour veiller à « l'entretien et à la conservation des tem- « ples, à l'administration des aumônes. » Le décret du 30 décembre 1809 règle leur composition et leur administration; elles se composent d'un conseil et d'un bureau de marguilliers. Le conseil est, dans les paroisses et succursales dont la population excède 5,000 âmes, de neuf membres, et dans les autres de cinq, pris parmi les notables catholiques résidant dans la circonscription de la paroisse, non compris le curé ou desservant et le maire, qui en font partie de droit. Les conseillers furent nommés la première fois, moitié par l'évêque, et moitié par le préfet; ils se renouvellent partiellement tous les trois ans, et sont choisis par ceux qui ne sortent point. Faute par eux de faire les nominations aux époques déterminées, l'évêque ordonne qu'elles seront faites dans le délai d'un mois, passé lequel il y procède lui-même. Le président et le trésorier sont nommés tous les ans, le dimanche de Quasimodo, à la pluralité des voix, et pris parmi les membres du conseil, hors le curé et le maire, qui ne peuvent l'être. Le conseil ne peut délibérer que lorsqu'il y a la moitié des membres présents; le président a voix prépondérante en cas de partage, et les délibérations sont signées par tous.

Le conseil de fabrique est chargé de veiller à l'entretien et à la conservation des temples, d'administrer les aumônes et les biens, rentes et perceptions autorisées par les lois et règlements, les sommes supplémentaires fournies par les communes, et généralement tous les fonds affectés à l'exercice du culte, soit en réglant les dépenses, soit en assurant les moyens d'y parvenir. Il s'assemble quatre fois par an pour délibérer sur le budget de la fabrique, arrêter le compte du trésorier, et déterminer l'emploi des fonds excédant la dépense et le placement des capitaux remboursés, ainsi que les dépenses extraordinaires au-delà de 100 fr. pour les paroisses d'une population de plus de 1000 âmes, et de 50 fr. pour les autres. Les procès à entreprendre ou à soutenir, les baux à longues années, les aliénations ou échanges, et tous les objets qui dépassent les bornes de l'administration des biens des mineurs sont également soumis aux délibérations de ce conseil. Il doit envoyer tous les ans à l'évêque diocésain le budget des recettes et dépenses, qui est assujetti à son approbation, et demander les autorisations au conseil de préfecture pour tout ce qui outrepasse ses pouvoirs.

Dans chaque fabrique il y a un bureau de marguilliers, composé du curé ou desservant, qui en est membre perpétuel et de droit; de trois membres du conseil de la fabrique, lesquels sont renouvelés par tiers tous les ans : le plus ancien des marguilliers sort et est remplacé par un autre membre du conseil; ils ont un président, un secrétaire et un trésorier, et sont rééligibles. Dans certaines paroisses, il y a des marguilliers d'honneur qui ne peuvent être au-delà de deux, pris parmi les principaux fonctionnaires publics ayant leur domicile sur la paroisse; ils ont, ainsi que les membres de la fabrique, une place distinguée dans l'église, qui est le *banc de l'œuvre* (*voy.* FONDATION), ordinairement placé en face de la chaire.

Le bureau des marguilliers s'assemble tous les mois, et, dans des cas extraordinaires, il peut être convoqué plus souvent, soit d'office par le président, soit à la demande du curé. Ses fonctions sont de dresser le budget de la fabrique, de préparer les affaires qui doivent être portées au conseil, de pourvoir à l'administration journalière du temporel de la paroisse, de veiller à ce que les fondations soient acquittées et exécutées suivant l'intention des fondateurs, de passer tous les marchés, d'administrer les biens ruraux, de passer les baux jusqu'à l'échéance de dix-huit ans (loi du 25 mai 1835), de nommer et révoquer le prédicateur, l'organiste, les sonneurs, bedeaux, suisses et autres serviteurs de l'église, sur la présentation du curé. D'après l'article 7 de l'ordonnance du 12 janvier 1825, ces nominations et révocations sont faites dans les communes rurales par les curés, desservants ou vicaires, sans le concours des marguilliers. Le trésorier est chargé de poursuivre la rentrée de toutes les sommes dues à la fabrique; de dresser tous les trois mois un bordereau de la situation active et passive de ce qui a été fait pendant ce trimestre; de veiller à la conservation des droits et actions appartenant à la fabrique; de faire tous les actes conservatoires sans avoir besoin d'aucune autorisation. Dans chaque fabrique il doit y avoir une caisse ou armoire fermant à trois clefs : l'une reste entre les mains du trésorier, l'autre dans celles du curé, et la troisième dans celles du président. Dans ce coffre sont enfermés les deniers appartenant à la fabrique, les clefs des troncs placés dans l'église, les titres actifs et passifs, et tout ce qui appartient à la comptabilité. Rien ne doit y entrer ni en sortir hors la présence de l'un des trois officiers, et sans être constaté par un procès-verbal.

Les revenus des fabriques consistent dans le produit des biens non aliénés qui leur ont été rendus par plusieurs décrets; les rentes, les cimetières, la location des chaises, la concession des bancs, le produit des quêtes, des troncs, des cierges offerts sur les pains bénits, de ceux qui sont placés autour des corps ou représentations dans les convois, services et autres pompes de l'église; des oblations qui leur sont faites; des droits qu'elles perçoivent sur le produit des frais d'inhumation; des suppléments donnés par

les communes, et des dons et legs qui leur sont faits par des particuliers. Les notaires devant lesquels il a été passé des actes contenant donation entre-vifs ou des dispositions testamentaires au profit d'une fabrique doivent en donner connaissance au curé ou desservant; et l'acte constatant le don doit être envoyé au trésorier, qui en fait son rapport au bureau, lequel l'envoie à l'évêque diocésain, celui-ci au ministre des cultes pour avoir l'autorisation d'accepter ou de refuser suivant les avis qui lui sont transmis.

Les charges des fabriques sont la fourniture de tout ce qui est nécessaire au culte, comme ornements, vases sacrés, linge, luminaire, pain, vin, encens; le paiement des vicaires, sacristains, chantres, organistes, sonneurs, suisses, bedeaux et autres employés au service de l'église. Sont également à leur charge les honoraires des prédicateurs, les dépenses relatives à l'embellissement intérieur de l'église, l'entretien des presbytères, cimetières, etc. Il est spécialement de leur devoir de veiller à ce que le tout soit bien et promptement exécuté; de visiter les bâtiments au moins deux fois par an, de faire faire les réparations d'entretien, et, lorsqu'elles dépassent celles qu'on désigne sous la dénomination de locatives, d'en faire un rapport au conseil, qui peut ordonner les réparations qui ne s'élèvent pas à plus de 100 fr. dans les communes au-dessous de mille âmes, et de 200 fr. dans les autres.

Les fabriques des églises métropolitaines et cathédrales sont composées conformément aux règlements épiscopaux, et ordinairement d'ecclésiastiques faisant partie du chapitre (*voy.*); elles ont les mêmes revenus et les mêmes charges, pour tout ce qui concerne l'administration intérieure, que les fabriques paroissiales; les départements sont assujettis aux mêmes obligations envers ces fabriques que les communes envers les fabriques des églises paroissiales. Les grosses réparations des cathédrales, des palais épiscopaux et des séminaires diocésains sont à la charge du département et de l'état; en cas d'insuffisance des revenus du département, les fondations, donations ou legs qui leur sont faits, sont acceptés, par l'évêque sous l'autorisation du gouvernement. J. D-c.

FABVIER (Charles-Nicolas, baron), maréchal-de-camp, grand-officier de la Légion-d'Honneur, naquit à Pont-à-Mousson (Meurthe) le 15 décembre 1783, d'une famille qui avait donné à la magistrature des membres honorables. Son père, après avoir occupé différents postes de l'administration judiciaire, fut jeté en prison avec sa femme au moment de la Terreur, et ce fut sous les verrous qu'ils commencèrent l'éducation de leur jeune fils. Un autre, plus âgé, aujourd'hui procureur général près la cour royale de Nancy, mais alors momentanément enrôlé dans l'armée de Condé, quitta, par l'ordre de son père, ces drapeaux qui n'étaient pas ceux de la patrie et passa en Angleterre, d'où il rentra en France aussitôt qu'il lui fut permis. Quant à Charles Fabvier, il fut reçu à l'École polytechnique, et n'en sortit, après 18 mois d'un travail heureux, que pour passer à l'École d'application de Metz. Quittant cette ville en avril 1804, il entra au premier régiment d'artillerie qui se trouvait alors à Boulogne. Ce fut en Allemagne, à la campagne d'Ulm, que le jeune officier fit ses premières armes; blessé au combat de Krems et de Diernstein, il reçut la croix de la Légion-d'Honneur, et se trouva alors le plus jeune officier des armées françaises décoré du signe des braves. Presqu'en même temps il fut envoyé en Italie, et, au commencement de 1807, il fit partie des officiers que Napoléon envoya au sulthan Selim pour assurer la défense de Constantinople contre les entreprises de l'Angleterre. Ce fut sous la conduite du général Foy, alors colonel, que M. Fabvier se rendit à la cour du grand-seigneur, et de cette époque date l'affection que le grand orateur lui a vouée jusqu'à sa mort. De Constantinople, M. Fabvier s'offrit à aller en Perse avec le général Gardanne (*voy.*), qui, nommé en septembre 1807 ministre plénipotentiaire à la cour de Feth-Ali-Chah, emmenait avec lui plusieurs officiers de toutes armes pour organiser l'armée persane à la française. Le but de Napoléon, comme on le sait, était alors d'amener la Perse à se déclarer contre l'Angleterre.

Arrivé à la cour de Téhéran, on le fit partir pour Ispahan, cette ancienne capitale des rois de Perse, afin d'y établir le matériel et le personnel de l'artillerie. Là le jeune Français eut à vaincre des obstacles de toute nature, surtout les résistances des habitants et la malveillance des autorités locales; néanmoins, à force d'activité et de zèle, il vint à bout de monter un arsenal et de fabriquer plus de 50 pièces de canon qu'il présenta au chah : pour lui marquer sa reconnaissance, ce monarque lui conféra plusieurs titres et le décora de l'ordre du Soleil.

Cependant les négociations avec la Perse n'ayant pu se terminer au gré de Napoléon, le général Gardanne revint, et M. Fabvier, après diverses reconnaissances topographiques dont il était chargé, rentra aussi en Europe par la Russie. C'était en 1809. Ne pouvant rejoindre l'armée française, il servit quelque temps comme volontaire dans l'armée polonaise sous les ordres du prince Poniatowski. De retour à Vienne, il se trouva capitaine par ancienneté et passa dans la garde impériale; enfin, à sa rentrée en France, il devint en 1811 aide-de-camp du duc de Raguse, et fit, en cette qualité, la guerre d'Espagne. Après la bataille de Salamanque ce fut lui que le maréchal dépêcha, quoique blessé, à Napoléon en Russie, pour lui rendre compte de cette affaire et recevoir ses instructions. Il arriva le soir du 6 septembre 1812 sur le champ de bataille de la Moskowa. Après avoir rempli sa mission et répondu à toutes les questions de l'empereur, celui-ci lui montrant les feux ennemis lui dit : « Il est temps de se reposer, car demain « nous aurons une chaude journée. » En effet, le lendemain matin, l'attaque commençait, et l'empereur, déjà à cheval, parcourait les lignes de l'armée; mais le jeune aide-de-camp dormait encore profondément, étendu sur la terre à l'un des coins de la tente impériale. Le bruit du canon l'arrache au sommeil. Alors, saisir un fusil, s'élancer comme un simple soldat parmi les tirailleurs les plus avancés, remplacer le premier chef qui vient à tomber, monter l'un des premiers à l'assaut de la grande redoute, puis retomber dans le fossé, frappé de deux balles, tout cela est pour lui l'affaire de quelques heures. Napoléon nomma le jeune capitaine de l'armée d'Espagne chef d'escadron sur le champ de bataille même.

Revenu en France, il fit l'année suivante, avec le sixième corps, la campagne de Saxe, et successivement il reçut alors la croix d'officier de la Légion-d'Honneur, celle de la couronne de fer, puis le grade de colonel d'état-major et le titre de baron de l'empire, etc.; enfin, à la suite de la retraite de Leipzig, il fut chef d'état-major de onze corps d'armée réunis. Sous les ordres du duc de Raguse, en 1814, il fit encore la campagne de France et fut blessé devant Paris. Nommé l'un des commissaires pour remettre les barrières de la capitale à l'ennemi, il fit son rapport à l'empereur sur l'entrée des alliés; ce fut le 31 mars, à deux heures après minuit, qu'il termina la négociation relative à la capitulation de Paris.

La Restauration laissa le colonel Fabvier sans emploi; seulement, en 1817, il fut nommé pour accompagner à Lyon, en qualité de chef d'état-major, M. le duc de Raguse, lors de l'importante mission que le maréchal (*voy.* MARMONT) alla remplir dans cette ville.

La conduite du duc de Raguse, dans cette circonstance, ne méritait que des éloges; mais elle fut blâmée, calomniée par le parti exalté qui porta ses plaintes à la tribune de la Chambre législative. Le chef d'état-major se vit enveloppé dans ces accusations injustes portées contre le maréchal. Camille Jordan soutint leur cause, mais ne fut point écouté. Alors le colonel prit le parti de publier, dans un écrit intitulé *Lyon en* 1817, tout ce qui s'était passé dans cette ville depuis juillet 1816 jusqu'en septembre 1817. Dans cet ouvrage, divisé en deux parties et dont la première eut la même année une seconde édition, il osa inculper les principales autorités du département du Rhône, une seule exceptée, M. de Sainneville, lieutenant de police : ces autorités répondirent, et M. de Sainneville lui-même publia à cette occasion un écrit sous le titre de : *Compte-rendu des événements de Lyon en* 1816 *et* 1817, dans lequel il appuyait de diffé-

rentes pièces justificatives les assertions du colonel Fabvier. Un procès en calomnie lui fut intenté, ainsi qu'au colonel, par le général Canuel, et les pièces qui furent publiés à cette occasion achevèrent de dissiper tous les doutes sur les véritables auteurs des désordres. Cependant le tribunal, s'abstenant de juger au fond, mit les parties hors de cause; le général Canuel en appela à la Cour royale, qui, d'après une loi rendue sous l'empire, considéra les pièces fournies par les parties comme ayant été indûment produites, et condamna MM. Fabvier et de Sainneville.

M. Fabvier, dans cette occasion, avait été défendu avec énergie et talent par son frère aîné, celui dont nous avons parlé plus haut, et qui avait renoncé à la carrière militaire, où son opinion royaliste l'avait d'abord fait entrer, pour se vouer au barreau. Il était alors avocat à Nancy.

Après sa condamnation, le colonel fut mis d'abord à la réforme et l'année suivante (1819) en disponibilité. Vers la fin du mois d'août 1820, arrêté comme prévenu d'avoir pris part à la conspiration militaire que la Chambre des pairs eut à juger à cette époque, et écroué à Sainte-Pélagie, les charges qui pesaient sur lui ne parurent pas suffisantes à cette haute-cour de justice, qui le fit rendre à la liberté peu de temps après. Cependant il comparut à l'audience, cité par le ministère public comme témoin à charge. Sa position était extrêmement délicate: il parla avec franchise et dignité, mais il refusa de répondre aux questions que lui fit M. de Peyronnet, procureur général près de la cour, et qui tendaient à obtenir des révélations que sa conscience ne lui permettait pas de faire aux dépens de camarades et d'amis. Son silence le fit condamner à 100 fr. d'amende.

En 1822, accusé d'avoir tenté de faciliter l'évasion des quatre sous-officiers de La Rochelle détenus à Bicêtre, M. Fabvier fut arrêté de nouveau, mais de nouveau aussi renvoyé de l'accusation. Ce fut alors que, fatigué des défiances dont il était l'objet, ainsi que des vexations de la police qui en résultaient pour lui, il prit la résolution de quitter la France. Il s'embarqua en effet au Havre pour se rendre en Angleterre, fit ensuite un voyage en Espagne et en Portugal, et revint à Londres en mai 1823; il songeait à retourner en Perse, lorsque les malheurs de la Grèce fixèrent son attention. Aussitôt il résolut d'offrir aux braves Hellènes son bras, son épée, ses conseils. Débarqué à Navarin sous le nom de Borel, il y établit un moulin à poudre et mit la citadelle en état de défense; puis il revint en Angleterre, y parla avec chaleur de la Grèce, et emmena avec lui plusieurs officiers français qui s'y trouvaient. Revenu dans le Péloponèse après avoir traversé la Belgique, l'Allemagne, l'Italie, on lui offrit le titre de généralissime et le commandement supérieur des troupes régulières: il refusa de prendre du service, mais il consentit, sans titre et comme simple volontaire, à organiser plusieurs bataillons à la française. Au mois d'octobre 1825, il quitta Napoli pour se rendre à Athènes, d'où il repoussa les Turcs de Négrepont. Secondé par plusieurs autres officiers français et portugais, il passa l'hiver à former des soldats, et le 12 avril 1826 il entra en campagne. Depuis longtemps le colonel désirait s'emparer de l'Eubée (*voy.*), bien persuadé que cette île, étendue, riche, bien approvisionnée, couverte de places fortes, était la véritable clef de l'Attique: il partit donc d'Athènes à la tête de sa brigade composée d'environ 800 hommes, de 200 chevaux et d'une compagnie d'artillerie. Il campa d'abord près de Marathon et passa ensuite le canal. Mais la résistance de Carystos l'arrêta et donna le temps aux troupes othomanes de venir au secours des défenseurs de cette ville. Un combat eut lieu où le nombre des ennemis triompha sans peine de cette poignée d'hommes pleins d'enthousiasme au début de l'expédition, mais que les obstacles sérieux ne tardèrent pas à effrayer, et qui d'ailleurs voyaient dans leur chef un étranger auquel ils n'avaient pas de foi à garder. Le colonel fit de vains efforts pour les rallier et les conduire de nouveau à l'ennemi : la fuite devint générale et ne s'arrêta qu'au bord de la mer, où les navires grecs recueillirent cette troupe indisciplinable. Après

un court séjour dans l'île de Tenos (Tine), M. Fabvier avec sa brigade revint à Athènes : ce fut alors que, mécontent de l'inactivité que le gouvernement avait mis à le seconder dans son expédition d'Eubée, il se rendit à Napoli dans le dessein de se démettre du pouvoir qui lui avait été confié. On le renvoya aux députés de la nation grecque réunis à Épidaure. Tous les membres du congrès lui demandèrent avec les plus vives instances de reprendre le commandement des troupes qu'il avait organisées et lui promirent tous les pouvoirs nécessaires : il céda à ces pressantes sollicitations et retourna à Athènes pour continuer l'organisation des troupes régulières. Mais de nouveaux dégoûts l'y attendaient ; néanmoins il continua à servir la cause qu'il avait généreusement embrassée, et dans plusieurs circonstances on vit ses bataillons, formés en carrés, soutenir à eux seuls le choc d'un ennemi nombreux et protéger la retraite des Hellènes. Lorsqu'Athènes eut été prise et que les Grecs furent assiégés dans l'Acropolis, le colonel se mit à la tête d'une cinquantaine de ses soldats, culbuta les lignes des Turcs et pénétra jusqu'aux assiégés. Mais la reddition de l'Acropolis, après une nouvelle défaite de l'armée grecque, força le colonel de rentrer dans la presqu'île de Méthana avec les débris de sa brigade décimée par la faim et les maladies. Malgré sa bravoure, il se vit en butte à d'injurieuses accusations, et quoique l'assemblée de Trézène lui eût offert des lettres de grande naturalisation, il gémit de l'ingratitude qu'on lui témoigna, surtout après la malheureuse expédition de Chios (*voy.*). Il abandonna donc la Grèce et rentra dans sa patrie : c'était sur la fin de 1828. En 1829, il fut chargé par le gouvernement français d'accompagner les troupes qui furent débarquées dans la Morée. Il revint en France dès qu'il eut accompli sa mission, et il alla ensuite voyager en Italie. Le 26 juillet 1830 au soir, alors que la capitale commençait son insurrection, M. Fabvier rentrait à Paris, et il prit une part importante aux événements des trois jours. D'abord chef d'état-major du général Gérard, il fut nommé le 4 août au commandement de la place de Paris, avec la promesse d'un emploi plus en harmonie avec ses goûts aussitôt que l'ordre serait rétabli. Il se démit de ce commandement en 1831, époque où il se maria. Dès lors M. Fabvier est rentré en disponibilité avec le titre de maréchal-de-camp, titre que lui avait déjà, mais non officiellement, conféré l'empereur. Outre l'écrit relatif aux affaires de Lyon et dont nous avons parlé, il est encore l'auteur du *Journal des opérations du* 6^{me} *corps pendant la campagne de* 1814 *en France* (Paris, 1819, in-8°).

E. P-C-T.

FAÇADE, dérivé de *facies*, est, en architecture, la face principale d'un édifice. Quand celui-ci a plusieurs faces, le mot est accompagné de déterminatifs pour les exprimer : ainsi on dit façade *postérieure*, *latérale*. Employé seul, il laisse supposer qu'il n'y a qu'une seule façade ou au moins qu'on parle de la face *antérieure*. *Façade* entraîne toujours l'idée d'une décoration plus ou moins complète d'architecture. Quand un bâtiment est dépourvu de décoration, il est peut-être plus juste de se servir simplement du mot *face*. En parlant de monuments, le mot *frontispice* est fort convenablement employé; il est même plus juste que façade, puisqu'il indique en quelque sorte un front fait pour être regardé. Toutefois il a un peu vieilli, et il est rarement employé par les architectes. Les façades antérieures et latérales des églises des XI^{e}, XII^{e}, XIII^{e}, XIV^{e} et XV^{e} siècles, prennent presque toujours le nom de *portail*.

Dans l'architecture de tous les siècles et de tous les pays, la décoration de la façade a eu souvent une valeur trop importante relativement au reste de la construction. Cette décoration cependant est subordonnée à la destination de l'édifice et à sa plus ou moins grande somptuosité intérieure.

En commençant par les architectures égyptienne, indoue et chinoise, on peut avancer que les façades décorées étaient réservées aux temples, et que les colonnes en faisaient le principal ornement. Le temple de Jérusalem avait, selon Josèphe, des colonnes qui probablement ornèrent aussi le frontispice.

Les Grecs, qui brillèrent tant par leur architecture, employèrent dans les frontispices de leurs temples tout ce que la richesse architectonique peut fournir, colonnes et sculptures, comme on le voit dans le Parthénon et dans les temples de Thésée et d'Érechthée. Les Romains mirent dans les façades de leurs monuments religieux le même luxe que les Grecs, témoin le Panthéon, les temples d'Antonin et Faustine, de Jupiter tonnant, de la Fortune virile à Rome. Les frontispices étaient pour eux d'une grande importance : ils les soumirent à des règles fixes dépendant du nombre des colonnes, de leur entrecolonnement, et leur donnèrent des noms spéciaux (*voy.* TEMPLE). Les Grecs et les Romains ne décorèrent que fort tard les façades de leurs maisons. A Rome, jusqu'à une certaine époque, le luxe architectonique n'était réservé qu'aux temples, puisque César obtint comme une faveur spéciale d'orner sa maison d'un fronton (*voy.* ce mot).

La première époque de la décadence de l'architecture, depuis Alexandre-Sévère jusqu'à Constantin, offre des monuments imposants par leur masse, mais dépourvus de cette élégance, de ce type caractéristique qui faisaient le charme des monuments antiques. L'architecture, après Constantin, alla de plus en plus en s'éloignant de la pureté antique, et les monuments religieux, copiés sur les basiliques, n'offrirent plus que des façades insignifiantes. Il n'existe pas en France des façades de monuments antérieures au x^e^ siècle (à partir du IV^e^), si ce n'est à l'église de Savenières (Maine-et-Loire) et à celle de Saint-Jean à Poitiers, qui passent pour remonter plus haut que le x^e^ siècle. C'est de l'architecture barbare. Nous ne parlons pas de façades de bâtiments particuliers remontant au-delà du x^e^ siècle : nous ignorons s'il en existe en France. On peut citer en Allemagne, sur la route de Manheim à Darmstadt, l'entrée de l'ancienne abbaye de Lorsch, édifice construit en 774 ou 776, qui présente au rez-de-chaussée des colonnes composites, et au premier étage des pilastres ioniques, ce qui ne doit pas surprendre; car Éginard, secrétaire de Charlemagne et chargé de l'intendance des bâtiments royaux, avait étudié Vitruve.

Dans le XI^e^ siècle, le style romain s'épura, et l'on peut déjà citer dès cette époque en France bon nombre de monuments religieux avec des façades régulières. La ville de Caen en possède plusieurs, entre autres l'église de la Sainte-Trinité. L'Italie vante la façade du dôme de Pise par l'architecte Buschetto.

Le commencement du XII^e^ siècle se distingue par une architecture de transition un peu plus pure, et surtout plus riche, que celle du XI^e^ siècle. La façade de l'église Notre-Dame à Poitiers, celles de l'église de Civray et de la cathédrale du Mans, sont traitées avec une certaine unité de décoration qui n'est pas sans charme.

Le style ogival, qu'on voit paraître en France dès la fin du XII^e^ siècle, domine entièrement dans le XIII^e^. Il serait trop long d'énumérer tous les portails remarquables de ce dernier siècle; nous rappellerons seulement que Paris et Reims en offrent, dans leurs cathédrales, des exemples admirables.

Les XIV^e^ et XV^e^ siècles voient se continuer le style ogival, mais plus léger, plus riche. Beaucoup d'églises et quelques bâtiments particuliers en France, surtout en Normandie, brillent par des façades de cette époque. Du commencement du XVI^e^ siècle sont Saint-Maclou à Rouen, et les églises de Caudebec et d'Harfleur, toutes les trois avec leurs portails si délicatement ciselés.

Enfin vient la renaissance, avec ses monuments parés de façades sveltes, élégantes, comme celles des Tuileries, de l'Hôtel-de-Ville à Paris; en Italie, celle de la Chartreuse de Pavie, si coquette, et tant d'autres de Bramante, Serlio, San-Micheli, Palladio. Un peu plus tard, on fait définitivement retour au style gréco-romain, qui s'épure surtout dans le XIX^e^ siècle, ce qui se remarque en France dans les monuments de la révolution, pendant les règnes de Napoléon, de Louis XVIII, de Charles X. Maintenant (1838) on penche vers le style gracieux de la renaissance.

Dans cette revue rapide des divers

styles appliqués aux façades nous n'avons pas énoncé explicitement que leur décoration forme tout le style d'une époque, ce qui est vrai généralement. En effet, tout ce que l'architecture offre de ressources, de parties caractéristiques, est employé dans les frontispices regardés souvent à tort par les architectes comme la base, le point de départ de la composition d'un monument. La façade est la première partie sur laquelle les yeux s'arrêtent : aussi l'artiste y met toute sa verve, qu'il ferait bien de brider pour suivre une progression de richesse et ne pas s'écarter des règles de l'unité, qui, bien observées, font connaître par la façade le restant de l'édifice.

On a principalement égard, dans les façades, aux *proportions générales* et à la *décoration.*

Les premières consistent généralement dans les deux dimensions *hauteur* et *longueur.* Les pavillons comportent bien ces deux dimensions égales. Les maisons particulières ne manquent pas d'élégance avec une longueur égale à deux ou trois fois la hauteur. Pour les palais et les édifices de communauté, comme casernes, hospices, colléges, ils peuvent avoir de longueur cinq fois la hauteur. Passé cette proportion, déjà même un peu exagérée, il faut que la façade soit interrompue par des avant-corps. La hauteur dépassant la largeur est réservée aux différentes espèces de tours et aux phares. Ces proportions, on le pense bien, admettent les fractions; car il est presque absurde de faire dépendre la beauté architectonique de rapports constants donnés par des nombres ronds, ce qui a été avancé par quelques auteurs, entre autres par Briseux et Laugier; mais toute leur théorie s'écroule par l'examen des constructions de nos grands maîtres.

La distribution des étages et des fenêtres (*voy.*) est chose fort importante dans les façades; c'est presque d'elle seule que dépend tout leur effet. Il est impossible de lui assigner des règles constantes, puisqu'une foule de circonstances dépendant de la distribution intérieure doivent amener des variantes. Nous dirons qu'en thèse générale la hauteur du bâtiment, à partir du premier plancher, étant divisée en quinze parties, on en donne six au premier étage, cinq au second, quatre au troisième. Ce rapport doit être suivi à peu de chose pres.

Pour la décoration, les façades sont avec ou sans ordres d'architecture. Ceux-ci ne conviennent guère qu'aux édifices publics et aux palais; ils demandent dans leur emploi infiniment de tact. D'abord, il est de règle de mettre un ordre à chaque étage; si cela n'est pas possible, il vaut mieux y renoncer que de se servir d'un ordre engagé qui embrasse deux étages; car ce moyen est irrationnel, puisque les planchers sont censés ne pouvoir couper le fût des colonnes. Ce grave défaut existe au palais du Louvre, du côté de la Seine, portion bien inférieure, pour un connaisseur, à l'élégante décoration de la cour. Le cas est différent lorsqu'il y a un portique avec des colonnes, comme au Louvre du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois et au Garde-Meuble; car dans ce cas le portique, quoique lié à la façade, n'est pas, dans la construction, solidaire avec le mur de face: c'est un tout distinct qui a des supports particuliers. Les arcades, les bossages et tout ce qui a caractère de force, conviennent au rez-de-chaussée; les chaînes avec refends aux angles, puis une seule corniche de couronnement; des bandeaux plus ou moins ornés à chaque étage, selon le caractère adopté; des trumeaux au moins égaux à la largeur des fenêtres. L'eurythmie (*voy.*) observée en tout point, une sage modération dans les sculptures, mieux placées à l'intérieur, voilà en peu de mots ce qu'il faut observer dans les façades qui, à notre avis, supportent peu les statues et encore moins les peintures, comme on en voit dans les villes de Nice, de Gênes et dans celles de tout le littoral de la rivière de Gênes; bien que ce genre de décoration soit un peu motivé par leur beau climat.

Il nous resterait à dire deux mots des façades modestes de nos habitations rurales; mais nous nous contenterons d'offrir, comme modèles à suivre, les charmantes *cottages* anglaises dont quantité

de dessins se trouvent dans des ouvrages spéciaux d'architecture rurale. ANT. D.

FACCIOLATI (JACQUES), né à Toreglia, près de Padoue, en 1682, mourut dans cette ville en 1769, après avoir occupé plusieurs chaires à l'université. *Voy.* FORCELLINI. X.

FACE, du latin *facies*. Les anatomistes appellent ainsi la partie de la tête située à la partie antérieure et inférieure du crâne, et renfermant les organes de la vue, de l'odorat et du goût, avec tous les appareils musculaires qui aident à l'exercice de ces fonctions. Cette partie importante chez l'homme, puisque l'âme s'y vient peindre, n'est pas moins intéressante chez les animaux. Nous ne compterons point ici les os, les muscles, artères, veines, vaisseaux lymphatiques, etc., qui constituent cette partie ; nous rappellerons seulement qu'on y remarque le front, les yeux, le nez, les joues, etc., régions qui auront leur description particulière et qui concourent pour leur part au jeu de la physionomie (*voy.* ce mot).

La face humaine, considérée comme type, a été l'objet de poétiques descriptions auxquelles nous renvoyons le lecteur pour nous occuper surtout de *l'angle facial* donné généralement comme la mesure des facultés intellectuelles. Pierre Camper ayant observé un grand nombre de crânes, tant d'hommes que d'animaux, trouva que généralement l'angle formé par deux lignes se croisant aux dents incisives supérieures, et venant l'une du front et l'autre de la base du crâne, devenait d'autant plus aigu que, partant de l'homme, on descendait aux degrés inférieurs, et d'autant plus droit et même plus ouvert que chez l'homme les facultés intellectuelles présentent un plus haut degré de développement. Dans la tête du Jupiter olympien, qui offre l'idéal de l'intelligence humaine, la mesure de l'angle atteint 100°. Une tête d'Européen bien conformée présente un angle de 90°. On voit successivement l'inclinaison augmenter chez les sujets moins favorisés, puis chez les singes, les quadrupèdes, les oiseaux; puis enfin la ligne faciale devient presque parallèle à la ligne mentonnière, dans les reptiles et les poissons.

Les travaux des physiologistes postérieurs à Camper, et particulièrement ceux de Gall et de son école, ont prouvé que l'angle facial ne donnait qu'une partie de la mesure, puisqu'elle ne tenait compte que de la portion antérieure sans s'occuper ni de la hauteur ni de la largeur du crâne, non plus que de son développement en arrière. C'est à l'article PHYSIONOMIE que l'on devra chercher ce qui est relatif à l'opinion qu'on a de la forme et des proportions des différents traits de la face pour reconnaître le beau, de même que les détails concernant l'expression des sentiments plus ou moins passionnés par le jeu de ces mêmes traits. On sait que Lavater (*voy.*) a basé sur l'inspection des traits de la face et de leurs rapports l'art bien contesté de la physiognomonie (*voy.* ce mot).

Pour le médecin, l'examen de la face et des diverses altérations qu'elle peut subir constitue un des moyens les plus sûrs d'arriver à la connaissance des maladies. Les anciens sont nos maîtres en cela et nous ont laissé peu de chose à découvrir. Outre que la face les mettait au courant de l'âge, du tempérament, de la constitution, de certaines dispositions particulières, soit naturelles, soit accidentelles, ils savaient reconnaître par le teint, par les yeux et par les diverses modifications des traits, la lésion des organes intérieurs. Et pour citer seulement quelques exemples, le teint gris, pâle, avec rougeur des pommettes, indiquait à Hippocrate la phthisie pulmonaire; le gonflement de la paupière inférieure avec un teint terreux lui signalait les affections de la rate; les distorsions des muscles faciaux lui annonçaient les spasmes, la paralysie, le délire, etc. Enfin on connaît encore sous le nom de *face hippocratique* l'ensemble des signes que fournit la face humaine au moment où toute espérance est désormais perdue. Ce triste tableau d'une frappante vérité mérite d'être connu. La peau du front est tendue, sèche ou couverte d'une sueur froide; les paupières pâles laissent voir le blanc des yeux pendant le sommeil; la cornée est lisse, argentée, brillante; les yeux craignent la lumière et s'enfoncent dans l'orbite; ils pleurent et paraissent sales; le regard est éteint et languissant.

Alors aussi le nez s'amincit et s'effile, les pommettes deviennent saillantes par l'affaissement des tempes. Les oreilles sont sèches, froides et retirées, les lèvres décolorées et pendantes. Cet aspect de la face est du plus funeste présage, lorsque surtout s'y joignent la gêne de la respiration, de la circulation, etc. Mais on voit aussi souvent les traits reprendre leur expression naturelle et le sujet renaître en quelque sorte.

A ce que connaissaient les anciens, l'observation des temps modernes a pu ajouter encore beaucoup; on a même quelquefois voulu diagnostiquer les maladies par la seule inspection de la face. Cette prétention ne saurait être admise, et l'on ne peut s'entourer de trop de lumières dans des questions aussi délicates. F. R.

FACES (géom.). Les plans qui composent la surface d'un polyèdre (*voy.*) se nomment *faces :* ainsi l'hexaèdre a six faces. La face sur laquelle repose ou est supposé appuyé un solide se nomme *base.* Toutes les faces peuvent être prises pour bases. Cependant, quand un corps est long et pyramidal, comme dans un obélisque, on prend ordinairement pour base la *face* la moins étendue. A. P-T.

FACÉTIE. En général, on entend par ce mot un jeu d'esprit en paroles ou en actions qui divertit et fait rire. Il dit quelque chose de plus comique que *plaisanterie* et de moins bas que *bouffonnerie.* C'est une nuance qui se comprend mieux qu'elle ne s'explique. La limite qui sépare la facétie piquante d'une scurrilité grossière est facile à franchir, et l'on risque fort, en se laissant aller au penchant d'un esprit *facétieux*, de tomber dans la trivialité. Debiter des facéties, faire des facéties, est un rôle dangereux et difficile à soutenir : il faut craindre de faire rire à ses dépens. Aussi plus d'une fois s'est-on servi et souvent encore se sert-on des mots *facétie* et *facétieux* dans une acception fâcheuse et bien différente de leur signification réelle et primitive. C'est dans le sens tout favorable que nous avons indiqué d'abord que les Latins employaient le mot *facetus* dont nous avons tiré *facétieux*, et Cicéron, qui a traité ce sujet, qualifie Aristophane de poète facétieux*. A ce compte, le joyeux curé de Meudon, et Molière, toutes les fois qu'il n'est pas d'un comique sublime, sont chez nous les types de l'esprit facétieux, de cette humeur folle, entraînante à travers les ébats de laquelle perce sans prétention plus d'un salutaire enseignement.

Facétie, en littérature, s'entend de certaines compositions railleuses assaisonnées d'un sel plus ou moins piquant, et qui, sous le voile d'une apparente gaîté, cachent quelque vérité utile, quelque amère critique des hommes ou des choses. La facétie est à la satire ce que des troupes légères sont au gros d'une armée; moins logique, moins digne qu'elle, elle est aussi plus légère, plus leste, plus dégagée, également prompte à l'attaque et à la riposte. Avant que la satire ait eu le temps de polir ses hémistiches, la facétie a déjà mis les rieurs de son côté. Toutes les armes, toutes les formes lui sont bonnes; tous les styles, tous les terrains lui conviennent. Ennemi moins sérieux, mais non moins redoutable, son infatigable acharnement, en multipliant les blessures, en compense par la rapidité le peu de profondeur. Dans les XVI^e^ et XVII^e^ siècles, un grand nombre de productions ont paru sous le titre quelquefois usurpé de *facéties*. Sous ce titre, le Domenichi a publié en Italie un recueil de contes fort piquant; sous ce titre, des baladins, échos grossiers, mais vrais, de l'esprit populaire de leur temps, ont débité et imprimé des *lazzis* comiques et parfois sanglants sur la littérature, les mœurs et même la politique de l'époque. Ainsi, sans parler des farces de Tabarin, que tout le monde connaît (ne fût-ce que par le vers de Boileau), nous avons les *Joyeusetés, facéties et folles imaginations de Carême-Prenant, Gauthier-Garguille*, etc.; les *Débats et facécieuses rencontres de Gringalet et de Guillot Gorgeu, son maître*; les *Facétieuses paradoxes de Bruscambille;* les *Facétieuses Nuits du seigneur Straparole*; les *Facétieuses journées* de Gabriel Chap-

(*) *Aristophanes facetissimus poeta veteris comœdiæ*, Leg. II, 15 — *Duplex jocandi genus : unum illiberale, petulens, flagitiosum, obscenum; alterum elegans, urbanum, ingeniosum, facetum.* Offic. I, 29. S.

puis; les *Facetiæ facetiarum*, imprimées à Francfort, en 1615, etc. Toutes ces facéties sont loin de pouvoir rentrer dans la définition que nous avons donnée du mot; mais au milieu d'un fatras de plaisanteries burlesques et souvent plus que grivoises, elles contiennent peut-être pour un esprit sagace plus de renseignements précieux que maint gros traité. Il faut arriver tout d'un trait jusqu'à Voltaire pour trouver le modèle de la facétie. Les nombreux opuscules rangés sous cette dénomination sont autant de petits chefs-d'œuvre de raison maligne, où la vivacité du style et la causticité des expressions le disputent à la justesse des pensées. La diatribe du docteur Akakia, les discours *aux Welches*, les *Quand*, les *Ah! Ah!* et les *Questions sur les miracles*, sont des facéties trop connues pour qu'il soit nécessaire de les rappeler : la plupart ont été réunies par Voltaire et publiées sous le titre de *Facéties parisiennes*. Sous la Restauration, les pamphlets de Paul-Louis Courier ont été d'excellentes facéties. De nos jours, où les feuilles quotidiennes ont tué les brochures, la facétie s'est réfugiée dans les petits journaux. *Le Figaro* a brillé dans ce genre.... autrefois. V. R.

FACETTE, terme de géométrie, appelé en latin *latusculum*. La facette est le diminutif de *face*. On nomme ainsi la superficie d'un corps taillé à petits pans, ou autrement les plans composant la surface d'un polyèdre (*voy.* ce mot et Face), lorsque ces plans sont d'une très petite dimension. Les diamants, les pierres fines et généralement tous les cristaux, sont taillés *à facettes*. A. P-T.

FACHEUX. Un fâcheux est un être incommode et importun qui a le fatal privilége de faire tout mal à propos et de vous déplaire même en cherchant à vous être agréable. S'il vient, s'il reste, s'il s'en va, c'est toujours à contre-temps; il semble qu'il se soit fait un art de fatiguer par tous les moyens. Cette espèce n'est pas nouvelle et ses variétés sont innombrables. Molière qui, de main de maître, en avait esquissé plusieurs dans l'impromptu qu'il composa pour la fête offerte à Louis XIV par le surintendant Fouquet, dans son château de Vaux, Molière écrivait au commencement de sa préface « qu'il eût pu, sans épisodes, en composer une comédie de cinq actes bien fournis, et avoir encore de la matière de reste. » C'est qu'en effet, s'il y a pour un homme mille manières de se rendre agréable, il y en a dix mille d'être fâcheux. Le fâcheux, égoïste et sans tact, ne songe qu'à lui et ne pense pas qu'il puisse déplaire là où il se plaît, gêner là où il se trouve à son aise. A ces défauts il joint souvent la méchanceté, et se fait un malin plaisir de l'embarras qu'il cause. Il vous poursuit, il vous assiége; c'est un remords, une expiation dont il est impossible de se débarrasser. Au théâtre, le fâcheux entre au plus beau moment de la pièce; il tousse, il crache, il se mouche, il fait crier sa chaise et laisse retomber violemment la porte de sa loge; il se place de manière à empêcher de voir ceux qui sont derrière lui, ou bien il enfonce ses genoux et ses coudes dans le dos ou dans les côtes de ses voisins. Une fois installé, il demande le titre de l'ouvrage, le nom de l'actrice qui est en scène; quand toute la salle est attendrie, il se penche à votre oreille et vous conte, malgré vous, la chronique scandaleuse des coulisses, ou bien encore il récite avant les acteurs tous les vers du drame; il vous fredonne tous les couplets du vaudeville. Le fâcheux siffle à l'académie, applaudit à la chambre; au concert, il bat à contre-temps la mesure avec sa canne. Vous êtes accablé des affaires du jour, vous rentrez chez vous en toute hâte pour vous reposer au milieu de votre famille, le fâcheux vous arrête; il se cramponne à vous, il s'attache aux boutons de votre gilet, il vous retient dix minutes sous le torrent d'une gouttière pour vous faire juge d'une partie imperdable qu'il vient de perdre à l'écarté ou aux dominos; il finit par s'inviter à dîner chez vous, s'y installe, y prend toutes ses aises, ou bien il arrive à la fin de votre repas, que par politesse il vous faut presque recommencer, et se résigne le plus naïvement du monde au dérangement qu'il occasionne, trop heureux s'il ne faut pas servir du café exprès pour lui. Quelqu'un vient-il pour vous parler d'affaires, le fâcheux s'enfonce dans son fauteuil et ne bouge

non plus qu'un Terme. Si vous courez à un rendez-vous, il vous rappelle d'un quart de lieue pour vous faire observer que votre col de chemise est rabattu. Il parle quand il n'a rien à dire; quand il devrait parler, il est muet. S'il a quelque importante nouvelle à vous annoncer, il se perd en détails préliminaires qui ne vous touchent point. Il a toujours en poche quelques placets, quelques couplets, quelque projet qu'il jette à la tête de tous ceux qu'il rencontre. Le jour de votre mariage, il viendra vous chercher pour lui servir de témoin dans une affaire d'honneur. Enfin, le fâcheux est le résumé complet de toutes les habitudes maladroites, de tous les travers incommodes, de toutes les manies intempestives. Son amitié est la plus funeste punition que la colère du ciel puisse infliger à l'homme occupé. V. R.

FACHING (EAU DE) ou plutôt de Fachingen, car c'est ainsi que s'écrit en allemand le village sur la Lahn, situé non loin de Diez dans le duché de Nassau, d'où l'on exporte l'eau minérale qui, mise dans des bouteilles ou des cruchons, se répand dans tous les pays de l'Europe, en quantité très considérable. La source fut découverte vers le milieu du XVIII^e^ siècle. L'eau de Fachingen est employée dans la médecine; mais elle sert aussi, dans l'état de santé, comme une boisson rafraîchissante et fortifiante, et elle atténue l'effet d'un usage immodéré de boissons fortes. Prise avec du vin et du sucre avant que le gaz s'en soit échappé, elle rend la force au corps et remonte les nerfs et les muscles fatigués par une tension prolongée. D'une saveur acidule, un peu salée et agréable, elle est légèrement capiteuse; des bulles d'air s'en dégagent en quantité, mais elle est d'ailleurs limpide, et, dans des bouteilles hermétiquement bouchées, elle se conserve assez bien pour supporter les transports les plus lointains. Thilenius a fait de cette eau minérale l'objet d'un travail publié à Marbourg en 1799. *C. L. m.*

FAÇON (du latin *factio*, d'après Ménage, et en tout cas de *facere*, faire) est un de ces mots dont le sens vague peut à peine se rendre, d'une manière à peu près juste, par une longue périphrase. Tantôt il sert à désigner la manière d'être, et tantôt il s'emploie pour caractériser l'action, une manière particulière d'agir, de travailler, etc.; en un mot, l'expression française *façon* répond aussi exactement au *modus* des Latins qu'à leur *agendi ratio;* il s'applique à tout, sert à tout exprimer, sans rien désigner en particulier et sans rien signifier d'une manière précise.

Dans les arts, le mot façon s'emploie très souvent. Ainsi l'on dit: les façons de cet ouvrage seront chères; la façon de cet ouvrage est belle, simple, compliquée, etc.: c'est tout à la fois la manière dont un travail est fait et le travail lui-même de l'artisan qui a fait quelque ouvrage. Dans le premier cas, il embrasse tout le travail; dans le second, il a rapport au bon goût qui a présidé à la confection de l'œuvre. On dit: Cet ouvrage est en façon d'ébène, de marqueterie ou de tabatière; et l'on dit aussi: On reconnaît les ouvrages des grands maîtres à leurs façons; ce coup de pinceau est à la façon de David; ce peintre appartient à l'école italienne, il en a toutes les façons.

La *mal-façon* est, parmi les artistes, une manière abrégée de parler, qui signifie mauvaise façon; ainsi l'on dit: Il en paiera la mal-façon, pour dire la mauvaise façon, la non-réussite. Donner la *dernière façon* signifie bien achever un ouvrage, y mettre la dernière main, le polir; et le mot vulgaire de *fion, donner le fion à une chose*, n'en est qu'un synonyme qui exprime la perfection dans un ouvrage. Enfin façon se dit encore des divers ornements et figures qu'on donne à un ouvrage pour l'enrichir; *façonner* un ouvrage c'est l'enjoliver. En agriculture, le mot façon sert à désigner les divers labours qu'on donne à la terre avant de l'ensemencer: il y a ordinairement trois labours ou trois façons qui prennent des noms divers selon les différents pays. La vigne aussi reçoit trois façons et quelquefois quatre; la dernière se donne quelque temps avant que le raisin mûrisse et lorsque le germe commence à tourner: cette façon l'aide à mûrir et avance la vendange; elle ne doit pas être profonde, c'est-à-dire qu'il faut

seulement écorcher la terre et la ramener aux pieds de chaque cep.

On dit des laines, des toiles, des soieries, draps, dentelles, indiennes, de la faïence, etc., façon de l'Inde, de Chine, d'Angleterre, de Madras, etc., pour dire qui sont à l'imitation des divers ouvrages fabriqués dans ces divers lieux. Aujourd'hui, dans beaucoup de nos fabriques, on fait des dentelles façon d'Angleterre, des fils façon d'Écosse, de la porcelaine façon de Chine, etc.

L'ouvrier *à façon* est celui qui travaille chez lui à son propre compte.

En termes de grammaire, on appelle *façon de parler* un tour de phrase, une manière particulière de s'exprimer; ainsi l'on dit : Cette façon de parler n'est pas d'un bon usage; elle est triviale, vulgaire, basse, etc. *C'est une façon de parler* signifie que ce que l'on dit ne doit pas être pris à la lettre, qu'on ne doit pas y attacher un sens trop rigoureux, etc.

Lorsque le mot façon se rapporte à une personne, il se dit pour la mine, l'air, la contenance, les manières, etc., d'agir, de marcher, de parler. C'est ainsi que l'on dit journellement : un homme *à façons*, *sans façons*, un homme *à bonnes façons*, *à mauvaises façons*.

> Je n'ai d'un vieux docteur ni l'air, ni les façons,
> Et ne me sens point propre à donner des leçons.

Façon se dit aussi de l'esprit, des mœurs : Paris vous façonne vite un jeune homme, le vice façonne plus vite que la vertu, etc. Ironiquement on dit : façon de bel-esprit, de brave, etc.

Une *étoffe façonnée* est une étoffe à dessin, qui a des figures, des ornements; c'est l'opposé d'une étoffe *unie*. Façonner une étoffe ou un travail quelconque, c'est l'orner, l'embellir, polir, etc.; la *façonnerie* est la manière de façonner les étoffes.

On nomme *façonnier*, dans les manufactures et fabriques, les ouvriers qui façonnent les étoffes en or, en argent, en soie ou en laine. Ces derniers étaient tenus anciennement de porter leurs étoffes, au sortir du foulon, au bureau des jurés drapiers, pour y être visitées et marquées. On dit aussi familièrement d'un homme qui aime trop le cérémonial dans les petites choses et qui fait trop de façons, *c'est un façonnier*. E. P-C-T.

FACONDE, *voy.* ÉLOQUENCE, T. IX, p. 384.

FAC-SIMILE, expression composée de deux mots latins dont la traduction littérale *fais-semblable* indique clairement le sens. Un *fac-simile* est la reproduction exacte et fidèle des traits de l'écriture d'une personne. L'intérêt de curiosité qui s'attache à tout ce qui vient des hommes distingués a dès longtemps fait rechercher avec empressement, souvent même avec une sorte d'engouement puéril, les divers objets qui leur avaient appartenu, et à plus forte raison les œuvres directement émanées d'eux. On a surtout été jaloux de posséder quelques lignes sorties de leur plume. Avec une sagacité plus spécieuse peut-être que juste, on s'est plu à trouver dans les caractères de leur écriture les mystères de leur talent, le secret de leurs vertus ou de leurs défauts. Le goût d'abord restreint dans le cercle de ceux qui les avaient approchés et chéris s'est plus tard étendu indéfiniment. Tout le monde a voulu avoir de leurs autographes (*voy.*), si bien que la vie la plus longue et la plus employée eût à peine suffi à satisfaire l'insatiable avidité des amateurs. Les autographes, primitivement donnés ou légués comme un pieux souvenir d'amitié, devinrent des objets de spéculation : on les vendit au poids de l'or, et ce fut un métier de les découvrir, souvent même de les contrefaire. Cependant toutes les fortunes ne pouvaient atteindre à ces ruineuses fantaisies; la passion générale n'était pas satisfaite. Ce fut un excellent moyen que celui des *fac-simile* et en même temps un excellent remède à l'engouement. A l'aide du décalque de la gravure, on copia, on imita à s'y méprendre, l'écriture des hommes en réputation; la presse en multiplia les épreuves, et bientôt chacun put avoir à bas prix la collection la plus nombreuse et la plus complète. Mais lorsqu'on eut découvert l'autographie (*voy.*), procédé au moyen duquel l'écriture propre d'une personne peut être imprimée à autant d'exemplaires que l'on désire, les *fac-simile* de nullités

vivantes se multiplièrent avec une telle exagération que le goût en est sensiblement diminué.

Les *fac-simile* toutefois ne servent pas seulement à satisfaire une curiosité quelque peu frivole : ils sont utiles aux savants qui, par l'inspection de l'orthographe fidèlement reproduite et du type général de l'écriture, peuvent découvrir la date approximative d'un document; les négociants, les officiers ministériels, les administrateurs publics, emploient les *fac-simile* avec avantage pour faire connaître d'une manière expéditive leur signature à leurs clients ou à leurs subordonnés, et prévenir par ce moyen l'abus que de malhonnêtes gens en pourraient faire.

Une espèce de *fac-simile* plus utile consiste à prendre l'empreinte d'inscriptions, en chargeant d'encre la pierre qui la porte, et en tirant une épreuve sur une feuille de papier qu'on pose dessus. V. R.

FACTEUR, primitivement *faicteur*, *faiseur*, homme qui fait, qui fabrique. C'est en ce sens qu'on dit facteur d'instruments de musique (*voy.* plus bas). Mais on appelle aussi facteurs certains agents ou commissionnaires de commerce, de banque (de là le mot factorerie, *voy.*), et les agents inférieurs de l'administration des postes chargés de la distribution des lettres. Dans le premier de ces deux sens, le mot facteur était fréquemment employé autrefois comme équivalent de commis, de commissionnaire et de courtier. On appelait alors *factorage* ce qui reçoit maintenant le nom de *courtage* et aussi en général les appointements des facteurs. Dans les mathématiques, le mot facteur a un sens spécial qui sera expliqué séparément. S.

Facteur d'instruments de musique. L'art de confectionner les instruments de musique se divise en plusieurs branches très distinctes, dont chacune, exigeant des connaissances particulières, est exercée par des ouvriers ou des artistes différents. Ceux qui font les instruments a cordes et à archet, de même que les instruments à cordes pincées, sont appelés *luthiers*. Ceux qui font les instruments à clavier et à vent, à clavier et à cordes, de même que les instruments à vent, soit en bois, soit en cuivre, prennent le nom de *facteurs*. Ainsi l'on dira *facteur d'orgues*, *facteur de pianos*, *facteur de flûtes*, etc., mais non *facteur de violon*, *de violoncelles*, *de basses*, *de guitares*, etc. L'usage, qui est le régulateur suprême des langues, n'a pas sanctionné cette expression. Cependant un instrument à cordes pincées fait exception à la règle : c'est la harpe, dont la construction peut être regardée comme un art spécial, et dont les fabricants sont nommés *facteurs*.

En France, la communauté des *maistres faiseurs d'instrumens de musique* fut établie en 1599. D'après les statuts, nul ne pouvait tenir boutique qu'il n'eût fait chef-d'œuvre ou expérience suivant sa qualité, et qu'il n'eût fait preuve de son apprentissage. L'apprentissage était de six années; les fils de maître en étaient exempts aussi bien que du chef-d'œuvre. Un maître ne pouvait avoir plus d'un apprenti à la fois; il en pouvait cependant commencer un second, quand les quatre premières années du premier étaient finies. Un maître ne pouvait avoir plus d'une boutique. Les veuves pouvaient exercer à l'aide d'un compagnon apprenti de Paris.

Au mois de février 1776, cette communauté, qui comptait alors 97 maîtres ou veuves, fut supprimée; elle fut rétablie au mois d'août de la même année et réunie avec celle des tabletiers et des éventaillistes. La révolution de 1789 ayant aboli les coutumes du bon vieux temps, cette communauté subit le sort de toutes les autres, et cessa d'exister. Maintenant tout ouvrier peut devenir maître, et tous ceux qui se sentent la capacité de confectionner des instruments de musique peuvent en faire à leur choix et sans exception. Toutefois la différence de la nature du travail et des connaissances qu'il exige a maintenu la distinction bien tranchée des quatre classes suivantes : 1° Facteurs d'orgues (dont cependant quelques-uns se livrent en même temps à la fabrication de pianos); 2° facteurs de pianos (dont quelques-uns font aussi des harpes); 3° luthiers; 4° facteurs d'instruments à vent,

qui se divisent encore en deux spécialités, les uns ne s'occupant que des instruments en bois, les autres de ceux en cuivre. A ces quatre classes on pourrait aujourd'hui en ajouter une cinquième, celle des facteurs d'accordéons et d'autres petits instruments à lames métalliques vibrantes.

Depuis trente ans, la fabrication des instruments de musique a pris de grands développements en France, et le nombre des facteurs a été plus que doublé. Cet accroissement est surtout remarquable pour le piano, qui, de tous les instruments, est le plus répandu dans le monde musical. Il y a actuellement à Paris plus de deux cents facteurs, dont 109 de pianos. La France, autrefois tributaire de l'Allemagne et de l'Angleterre pour ces instruments, en envoie aujourd'hui dans tous les pays; mais il est juste d'ajouter qu'une grande partie des ouvriers et même des facteurs sont allemands. Il sera parlé des principaux facteurs à leur nom. *Voy.* Érard, Pape, Pleyel, etc. G. E. A.

FACTEUR (math.). On nomme ainsi la partie d'un tout, ou la quantité dont un produit est formé; dans une multiplication, le multiplicande et le multiplicateur se nomment *facteurs* du produit, pour indiquer qu'ils ont servi à le former. Ainsi 8×2 sont les *facteurs* du produit 16. A. P-t.

FACTION (politique). Ce mot, comme celui de *parti*, suppose l'union de plusieurs personnes et leur opposition à certaines vues contraires aux leurs; mais c'est là tout ce qu'ils ont de commun: *faction* annonce de l'activité et une machination secrète contraire aux vues de ceux qui n'appartiennent pas à la faction; *parti* exprime un partage dans les opinions, et une opposition systématique qui ne se borne pas aux machinations secrètes, mais qui peut agir aussi au grand jour et combattre le pouvoir établi avec plus de moyens et de développement que la faction. La qualification de parti n'a rien d'odieux en elle-même, tandis que celle de faction n'est jamais employée qu'en un sens de mépris ou de haine. Le parti commence presque toujours par une faction. C'est ainsi que le parti populaire à Rome ne fut longtemps qu'une faction. Les amis de César ne formèrent aussi d'abord qu'une faction, parce qu'ils étaient obligés de cacher leurs intentions et leurs vues; dès qu'ils furent suffisamment en force, le secret devint inutile et impossible, et ils formèrent un parti. Il est bien difficile, d'après ce que nous venons de dire, que la faction ne se confonde pas souvent avec le parti et qu'un chef de parti n'agisse pas souvent en même temps comme un chef de faction. *Voy.* Parti.

On appelle *factieux* l'homme toujours prêt à opposer ses vues aux vues de ceux qui tiennent le pouvoir, à créer des embarras au gouvernement et à le combattre, soit par des machinations secrètes, soit par une attaque ouverte, mais dans un intérêt qui n'est pas l'intérêt public. Le factieux, même s'il est membre ou chef d'une faction, n'est pourtant pas nécessairement en sédition; il ne viole pas les lois par ce seul fait qu'il mérite le nom de factieux; mais il n'en est pas moins dangereux pour un gouvernement établi qu'il peut miner et renverser aussi sûrement par de sourdes menées que par la révolte à main armée.

Les Romains donnaient le nom de factions aux divers groupes ou quadrilles de concurrents qui, dans les jeux du Cirque, se disputaient le prix à la course des chars. Les quatre principales de ces factions se distinguaient par autant de couleurs différentes : le vert, le rouge, le bleu et le blanc; et chacune d'elles prenait le nom de la couleur qu'elle avait adoptée. Domitien établit les factions pourpre et dorée, mais celles-ci ne se maintinrent pas plus d'un siècle, et le nombre des factions se trouva de nouveau réduit à quatre. Dans les spectacles, la faveur des empereurs, comme celle du peuple, se partageait entre les factions. Ainsi Caligula se déclara pour la faction verte et Vitellius pour la faction bleue. Quelquefois de grands désordres résultèrent de l'intérêt trop vif que les spectateurs prenaient à leurs factions. Une guerre sanglante n'eût pas été plus désastreuse que ne le fut sous Justinien, à Constantinople, la sédition Nika, puisque 40,000 hommes y périrent dans une col-

lision pour les factions verte et bleue. Ce terrible événement fit supprimer le nom de faction dans les jeux du Cirque. A. S-R.

FACTION (art militaire), poste occupé par une sentinelle chargée de l'exécution d'une consigne; de là les expressions: conduire en faction, aller en faction, être relevé de faction, etc.

Le temps d'une faction est ordinairement de deux heures, mais à l'armée, aux postes qui exigent une grande surveillance, comme aux grand'gardes, les sentinelles sont relevées toutes les heures.

Les hommes de garde, en arrivant au corps-de-garde, sont numérotés de la droite à la gauche pour déterminer l'ordre des factions. On les pose suivant l'ordre de leurs numéros; d'abord la sentinelle devant les armes, ensuite la plus éloignée, et successivement les autres. On n'est point astreint, à l'armée, de suivre cet ordre pour le placement des sentinelles : on conduit en faction les hommes intelligents aux postes où ils seront le plus utiles. C. A. H.

Il n'y a pas un siècle et demi que le langage soldatesque, qu'il ne faut pas confondre avec la langue légale, prend *faction* dans le sens de fonction de sentinelle. Si ce mot apparaît dans les ordonnances de Henri II, c'est sous l'acception générale de devoir ou de prise d'armes. Manquer à la faction, c'était ne pas se rendre au lieu du rassemblement de la troupe appelée sous les armes, soit par ordre verbal, soit par la caisse ou la trompette : de là vient que c'est à peine depuis soixante ans que *factionnaire* équivaut à sentinelle; ce mot avait jusque-là un sens différent. On disait d'abord *escoute:* les ordonnances de Henri III le prouvent ; celle de 1727 regardait encore le service d'ordonnance, ou de ronde, ou d'escorte, comme un service de faction. Le mot *sentinelle*, fort nouveau lui-même dans le sens d'homme qui veille et surveille, après avoir succédé à *aguet* ou *écoute*, a fait légalement place, depuis 1768, au mot *faction*.

La langue latine manquait d'un mot technique qui satisfît au même sens; elle disait vaguement : *vigilia*, de même qu'elle appelait *vigiles* les sentinelles; témoins ces vers de Lucain :

Jam castra silebant ;
Tertia jam vigiles commoverat hora secundos,

ce qui prouve que les factions romaines étaient de trois heures. On en peut conclure, ainsi que de ce vers de Properce :

Et jam quarta canit venturam buccina lucem,

qu'en supposant l'époque où le jour commence à quatre heures, la garde se montait à sept heures du soir, que la seconde faction commençait à dix heures, et la troisième à une heure. Le bouclier, depuis qu'il était devenu haut de quatre pieds, ne se portait plus en faction, de peur qu'en s'y appuyant le légionnaire ne s'y endormît. Au temps du Bas-Empire, et depuis l'invention des clepsydres, cet instrument horaire était un indicateur des factions; mais comme c'était une horloge fragile, peu portative, et qu'il y en avaît probablement peu dans une armée, la trompette, ou la buccine, ou le cornet, suivant les temps, suivant les méthodes en usage, annonçaient à toute l'armée l'instant des poses de sentinelles.

Dans les anciennes ordonnances, *factionnaire* signifiait militaire réel, immatriculé, par opposition au militaire simulé, au passe-volant. Depuis qu'il exista des régiments d'infanterie française, les capitaines en étaient, par excellence, les factionnaires, ou fonctionnaires, sous un colonel ou un mestre de camp; c'est-à-dire qu'ils étaient astreints, chacun à son tour, à un service commandé, et qu'ils étaient susceptibles de prendre le commandement du corps, en l'absence du colonel, et en tant que le droit d'ancienneté les y portait. Cependant cette épithète ne s'appliquait qu'aux capitaines de fusiliers ou du centre; ce fut, du reste, un point de législation obscur, vague, changeant.

Le premier factionnaire était le dépositaire ou le trésorier de la masse que formaient spontanément les officiers en faveur de celui d'entre eux qui, ayant concouru au concordat, prenait sa retraite ou renonçait au service. Le premier factionnaire, s'il se retirait du service, avait, qu'il fût ou non membre du concordat, le droit de s'approprier cette somme montant quelquefois à 15 et 20 mille livres. Les ordonnances de 1774

et 1775 faisaient encore mention des capitaines factionnaires; les ordonnances de 1788 ne prononcèrent plus ce mot. En cette même année, l'ouvrage de Mirabeau sur la *Monarchie prussienne* appelait factionnaires les hommes de rang susceptibles de faire faction, et le caprice du soldat français appela factionnaires les sentinelles; cette signification fut légalisée en 1793 par les lois relatives à la justice militaire. G^al B.

FACTORERIE, établissement géré par un facteur (*voy.*), bureau dans lequel un commissionnaire fait le commerce pour ses commettants.

Le mot de *factorerie*, ou aussi *factorie*, était beaucoup employé autrefois pour désigner les établissements commerciaux des Européens dans d'autres parties du monde et surtout aux Indes-Orientales, mais en des endroits où ils n'avaient pas de colonies (*voy.*) proprement dites. C'étaient, dans l'origine, de simples *comptoirs* établis par de grandes maisons de commerce pour l'achat des marchandises indigènes d'un pays lointain et pour l'échange de celles qu'elles y expédiaient d'Europe; les facteurs qu'elles entretenaient dans ces comptoirs ont fait donner à ceux-ci le nom qu'ils portent et qui est à peu près l'équivalent de ce que les Hollandais nomment des *loges*. On dit encore que tel peuple a un comptoir dans telle région transatlantique. Lorsque les affaires sont étendues et que beaucoup de négociants y prennent part, le comptoir devient une factorerie. S.

FACTOTUM, mot emprunté à la langue latine, et qui porte avec lui son explication, *qui fait tout*. Celui-là est *factotum* qui, dans une maison, s'occupe de tous les détails les plus divers. Le Figaro de Beaumarchais est le type du *factotum*. Cette place est ordinairement la retraite de quelque ancien serviteur. Le *factotum* surveille les autres domestiques, et sait au besoin les remplacer tous; il fait les emplettes et les approvisionnements; il règle avec les fournisseurs, va chez les hommes de loi et se charge des commissions délicates. Il se transforme à l'occasion, avec une extrême facilité, en sommelier, en maître-d'hôtel, en valet de chambre et même en confident. Son maître le trouve souvent trop familier, mais il le garde parce qu'il est fait à ses habitudes; ses subordonnés le trouvent insolent, mais ils feignent de le respecter parce que c'est lui qui compte les gages. Le nombre de ces *factotums* diminue en proportion de la disparition des grandes fortunes. Chacun veut aujourd'hui faire ses affaires lui-même. — A côté du *factotum* salarié il y a le *factotum* officieux : celui-ci néglige ses affaires pour s'ingérer dans celles des autres sans autre but que de satisfaire sa manie. Pour peu que vous le souffriez, il se chargera de vos acquisitions, promènera votre femme, amusera vos enfants, vous donnera une cuisinière et plaidera vos procès. On peut à toute force chasser le *factotum* salarié; le *factotum* officieux est un fléau dont on ne se débarrasse à aucun prix. V. R.

FACTUM. Ce mot, devenu français, nous vient de l'époque où Thémis, chez nous aussi bien qu'ailleurs, parlait et écrivait en latin. Comme il se trouvait placé en caractères plus apparents pour indiquer ce qu'aujourd'hui on nomme le *point de fait* dans les mémoires que rédigeaient les avocats de ce temps, on le conserva dans notre langue pour en faire le nom générique de ces écrits. Il s'appliqua depuis à tout ouvrage publié dans le but d'une attaque ou d'une défense personnelle. Plus tard, la jurisprudence, adoptant le mot de *mémoires* pour les exposés que faisaient paraître les avocats, abandonna le terme de *factum* à la littérature, à laquelle il appartient aujourd'hui exclusivement.

Parmi les factums les plus fameux qu'elle ait produits, on doit citer ceux de Furetière lors de son exclusion de l'Académie Française. Cet écrivain, qui connaissait sa nation, ne se borna pas à s'y défendre des torts qu'on lui imputait, il s'attacha surtout à divertir ses lecteurs aux dépens de ses anciens confrères, et il le fit avec une malice presque toujours spirituelle, mais trop souvent calomnieuse : aussi le public lui donna-t-il tort pour le fond et raison pour la forme. Dans la fameuse affaire des couplets diffamateurs imputés à Jean-

Baptiste Rousseau, les factums publiés par Saurin, auquel il avait voulu les attribuer, furent cités comme des modèles de logique et d'éloquence.

On peut aussi rapporter au genre des factums littéraires les diverses brochures auxquelles donna lieu de nos jours la chicane faite à M. Étienne (*voy.*) au sujet de ses *Deux Gendres*, suivie, comme pièce à l'appui, de la publication de *Conaxa*.

Le *factum* diffère du *pamphlet* en ce que ce dernier mot (anobli par le talent de Paul-Louis Courier) indique toujours un écrit agressif, tandis que, comme on vient de le voir, l'autre peut également être consacré à défendre ou attaquer un individu, ou remplir dans le même cadre ces deux objets. Mais quand le factum passe les bornes qui lui sont imposées, quand il admet d'odieuses diffamations ou de coupables calomnies, il perd son nom pour être flétri par les honnêtes gens de celui de *libelle* (*voy.* ce mot). M. O.

FACTURE (commerce). C'est par ce nom, dérivé de *facteur* (*voy.*), commis, qu'on désigne le compte ou l'état que donne un marchand de la marchandise qu'il a vendue. Les factures s'écrivent ordinairement, ou à la fin des lettres d'avis, ou sur une ou plusieurs feuilles volantes jointes à ces mêmes lettres.

Elles doivent faire mention de la date des envois, du nom de ceux qui les font, ainsi que de celui des personnes à qui elles sont envoyées; de l'état des marchandises avec leur prix; des frais de commission, d'emballage; de l'époque à laquelle elles doivent être payées. En un mot, une facture doit relater tous les détails relatifs aux conditions de la vente.

Les factures avant d'être envoyées sont copiées, par ordre de date et sans y rien changer, sur un registre que l'on nomme *facturier*. Ce registre est disposé de manière que le marchand peut, en ajoutant ou soustrayant diverses sommes, connaître le prix définitif auquel lui revient la marchandise qu'il a vendue.

On doit chercher à rendre la rédaction des factures aussi simple et aussi nette que possible, afin d'éviter tous les désagréments qui pourraient être la suite d'une rédaction faite en termes obscurs ou embrouillée.

Quoique la facture ne soit pas un titre positif, puisqu'elle n'est que le simple extrait d'un registre, cependant elle n'en a pas moins une importance réelle. En effet, une fois qu'elle a été acceptée et reconnue juste par celui auquel elle est adressée, elle devient dans les mains du vendeur un véritable engagement, et qui peut être rendu négociable par la voie de l'endos.

Dans les habitudes ordinaires, la facture a aussi son degré d'importance: c'est un titre au porteur quand elle est payable sur l'acquit du vendeur, que rien ne force à venir en personne toucher le montant de sa vente. Enfin, quand une facture accompagne la livraison de la marchandise, et qu'on l'accepte comme bonne, c'est prouver qu'on adhère pleinement aux conditions qu'elle énumère. J. O.

FACTURE (b.-a.). Ce terme de peinture est le synonyme de *faire* (*voy.* ce mot). En architecture, en sculpture et même en gravure, il s'emploie peu; en musique, il signifie de quelle manière un morceau est composé. On dit une bonne ou une mauvaise *facture*, quand on veut exprimer les qualités ou les défauts d'une composition musicale et aussi la conduite du chant et la disposition de l'harmonie d'un grand motif. Un morceau *de facture*, proprement dit, est un morceau de longue haleine, fortement nuancé, et dans lequel on trouve un talent poétique, de la science et de l'imagination. Des romances, des duos, des airs de vaudeville ou d'opéra-comique ne sont pas des morceaux *de facture*. Ce que l'on entend par ce mot ne s'applique guère qu'à des finales, à des fragments d'opéras, à des symphonies, à des choses consacrées particulièrement au contrepoint. Les chœurs de l'Oratorio, de la *Création*, du *Requiem*, de Mozart, sont *d'une belle facture*. Les opéras de Rossini, de Meyerbeer, et surtout de Beethoven, sont *d'une facture savante*. E. B-s.

FACULTÉ, corps de professeurs qui enseignent publiquement un certain ensemble d'études scientifiques ou littéraires. On comptait autrefois et l'on compte

encore quatre de ces Facultés dans les vieilles universités d'Europe ; on en compte aujourd'hui cinq dans l'Université de France. Ce sont les Facultés de théologie, de droit, de médecine, des sciences et des lettres. Cette dernière s'appelait autrefois, et s'appelle encore dans plusieurs pays, *la Faculté des sciences philosophiques ;* elle embrassait jadis et embrasse encore dans certains pays les études de la Faculté des sciences et de la Faculté des lettres de l'Université de France. La Faculté des lettres, aujourd'hui la dernière pour le rang, est la plus ancienne de toutes ; elle naquit de l'enseignement des sept arts libéraux, qui étaient, comme on sait, la grammaire, la dialectique et la rhétorique, la musique, l'arithmétique, la géométrie et l'astronomie. Un grade académique qui s'est longtemps conservé, celui de *magister artium liberalium*, maître-ès-arts, rappelait cette origine. Le mot *Faculté* désignait d'abord, non pas l'enseignement, mais l'autorisation d'enseigner. Il remonte à l'époque où le pape, chef de toutes les universités et patron spécial de celle de Paris, conférait aux maîtres des arts libéraux la *faculté* de faire des cours. Ils eurent bientôt un autre privilége, la *faculté* de conférer les grades (*facultatem doctores philosophiæ creandi*). Simple et borné dans les commencements, l'enseignement de cette Faculté se développa dans le cours des siècles, et embrassa successivement l'histoire, la géographie, la physiologie, les diverses branches des mathématiques, et en général toutes les études qu'on avait besoin de connaître pour suivre utilement les leçons des autres Facultés. La Faculté des lettres se fit ainsi elle-même la place qu'elle occupe encore aujourd'hui entre l'enseignement du collége (gymnase, etc.) et celui des Facultés spéciales. On a prétendu qu'elle a été la victime d'injustes prédilections ; que les Facultés de théologie, de droit et de médecine n'ont obtenu le pas sur elle que par suite des intrigues de ceux qui les composaient, ou par suite des relations plus intimes qu'ils ont été à même d'entretenir avec l'Église et l'État. Il est très vrai que ces relations plus intimes ont existé ; il est très vrai aussi qu'il s'est élevé sur la question de la préséance entre les différentes Facultés de longues contestations et des débats violents (*voy.* l'article ENCYCLOPÉDIE, T. IX, p. 497) ; mais la place qui est restée à la Faculté des lettres est bien celle qui lui convient et que lui assigne la nature des choses. Nous avons dit, au mot ENSEIGNEMENT, notre opinion sur le rang qui appartient aux sciences morales et politiques, et loin de désapprouver la hiérarchie que le temps et l'autorité ont établie entre les Facultés universitaires, nous souhaiterions que l'opinion intime de notre siècle fût mieux en harmonie avec la lettre de nos institutions. Un philosophe moderne a renouvelé, presque sous nos yeux, la vieille querelle de préséance qui agita si souvent les grandes écoles du moyen-âge (*Voir* Kant, *Streit der Facultæten**) ; mais cette querelle était épuisée, et Kant lui même n'a pu lui rendre l'intérêt qu'elle a perdu. C'est principalement la prérogative de la philosophie que soutenait le philosophe ; mais aujourd'hui, et quand la philosophie règne en souveraine, quel besoin a-t-elle encore d'apologistes ? En dépit de tous les priviléges dont jouissent les autres Facultés, c'est celle des lettres qui gouverne le monde moderne. Ce sont l'histoire, la philosophie, la morale et la politique qui règnent parmi nous ; ce n'est ni la théologie, ni la jurisprudence, ni la médecine, qui formèrent longtemps les Facultés par excellence**. Ces sciences se nommaient autrefois sciences *qui donnent du pain*, et certes elles en donnaient, comme elles en donnent encore ; mais notre siècle prouve plus que tout autre la profonde vérité du mot divin : *L'homme ne vit pas de pain seulement.* Notre siècle vit de principes et d'idées, c'est-à-dire d'un mouvement continuel dans les doctrines.

La première des Facultés, celle de théologie, qui remonte au XII^e^ siècle, ré-

(*) Dans ses OEuvres diverses (*Vermischte Schriften*), vol. III, p. 457.

(**) Aujourd'hui même, la dénomination allemande de *Facultætswissenschaften* ne s'applique qu'a elles seules, et ce sont elles seules aussi qu'on désigne encore quelquefois sous le nom de *Brodwissenschaften*, dont on parlera tout à l'heure dans le texte. S.

gnait autrefois en souveraine, surtout en France, où il n'y en avait qu'une, celle de Paris, qui comptait pour ses deux maisons, celle de Navarre et la Sorbonne, un nombre indéfini de docteurs, dont les uns résidaient au chef-lieu, les autres dans les provinces. Ce qui lui donna et ce qui maintint longtemps son éclat, c'était la supériorité de ses études et la régularité avec laquelle elle conférait les grades. Ce qui ternit le plus sa gloire, ce furent les scandaleuses dérogations qu'elle fit à ses règlements en faveur des fils de famille qui se destinaient aux prélatures et dont les études étaient nulles, les soutenances de scandaleuses parades.

Les Facultés de droit sont moins anciennes que celles de théologie. C'est à peine si la Faculté de Paris se rattache aux écoles de droit que cette cité eut au XIII^e^ siècle, et qui n'étaient qu'une imitation de celles que d'autres villes, Clermont, par exemple, possédaient dès le V^e^. La véritable importance de la Faculté de Paris datait de 1525, de cette ordonnance de François I^er^ qui portait que les licenciés en droit civil ou canonique seraient désormais seuls admis à plaider au Parlement. Dès ce moment, la Faculté se constitua, autant que le permettait la différence des choses, sur le modèle de celles des lettres et de théologie. Mais son enseignement porta longtemps le cachet à peu près exclusif de son origine : c'étaient le droit romain et le droit ecclésiastique qui le dominaient, tandis que le droit français était négligé. Six professeurs expliquaient les Institutes de Justinien, le Digeste, les Décrétales de Grégoire IX et le Décret de Gratien; un seul, le *professeur royal*, que nommait le chancelier, tandis que les autres étaient choisis au concours, enseignait le droit français. La lèpre qui ronge aujourd'hui le haut enseignement, cette faculté de se faire remplacer qui est justice pour les uns et dont les autres font abus, était érigée en droit; on l'acquérait, avec le titre de *comes*, au bout de vingt ans d'exercice.

La Faculté de médecine ne se constitua qu'après les deux précédentes. Formée un peu au hasard et difficile à organiser, comme le sont toujours les écoles de médecine, elle eut au XV^e^ siècle, dans le cardinal d'Estouteville, un habile réformateur. Ce prince de l'Église en rattacha fortement les études à l'étude des lettres; il exigea qu'on fût maître ès-arts et reçu docteur dans une université pour être admis aux degrés de la Faculté de médecine. Le principe de l'élection dominait toute l'organisation de cette école qu'on appelait autrefois encore *la Faculté* par excellence, comme on voit par quelques locutions qui sont restées dans la langue, car on dit encore dans ce sens *consulter la Faculté*.

Les quatre Facultés, jadis si gravement gouvernées par leurs vénérables *doyens* et si respectées elles-mêmes, bien plus pour les services qu'elles avaient rendus à tant de générations que pour l'imposant costume dont elles s'étaient décorées au moyen-âge, furent supprimées au grand renouvellement de 1793, à titre de *corporations*. On remplaça les unes par les écoles centrales, les autres par les écoles de droit et de médecine (loi du 19 ventôse an XI). Le décret impérial de 1806, ou plutôt celui de 1808, qui ressuscita les anciennes universités, et qui en fit, sous le nom d'*Université impériale*, une seule et unique corporation, reconstitua les Facultés, en divisant celle des lettres en deux : en Faculté des sciences et Faculté des lettres, et leur rendit leurs priviléges, leurs honneurs, leur costume, sauf les modifications que demandaient les idées ou les intérêts de l'époque. Ce décret créa une Faculté de théologie dans chaque diocèse métropolitain, douze Facultés de droit, cinq Facultés de médecine, autant de Facultés des sciences et autant de Facultés des lettres qu'il y avait de lycées. Cependant, de cette brillante création une bonne partie ne se réalisa jamais. Il n'y eut que neuf Facultés de droit au lieu de douze que portait le décret : ce furent les Facultés de Paris, Aix, Caen, Dijon, Grenoble, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse. Il n'y eut que trois Facultés de médecine au lieu de cinq : ce furent celles de Paris, de Montpellier et de Strasbourg. Le nombre des Facultés des sciences et des lettres n'égala jamais celui des lycées, que multipliait sans cesse la conquête et qu'un décret de 1811

portait au nombre de cent, mais dont une partie considérable n'eut pas non plus d'autre existence que celle qui leur était accordée dans les archives de l'empire. En général, les circonstances, la force des choses, les décrets impériaux et plus tard les ordonnances royales, ont singulièrement modifié les primitives créations du génie de Napoléon. On a non-seulement manqué de créer un grand nombre d'institutions qui étaient promises, on a aussi supprimé quelques-unes de celles qui avaient reçu un commencement de vie, entre autres quelques Facultés des lettres, et notamment celle de Grenoble. En revanche on a créé un peu tardivement quelques écoles depuis longtemps annoncées, par exemple la Faculté des sciences de Lyon. On a aussi tantôt créé, tantôt supprimé, dans toutes sortes de Facultés, telle chaire ou telle autre; on en a institué un assez grand nombre, les unes indiquées par les progrès de la science et le besoin des études, les autres conseillées par les vœux et les convenances de ceux qui se sentaient la vocation de les occuper par droit de première nomination. Il en résulte que les mêmes Facultés se ressemblent peu dans les différentes Académies. C'est ainsi que la Faculté de droit, qui a douze chaires à Paris, n'en a que cinq à Strasbourg et que quatre à Grenoble; c'est ainsi que celle de médecine, qui en a dix-neuf à Paris, n'en a que treize à Montpellier et onze à Strasbourg. La Faculté des sciences, qui a dix-sept chaires à Paris, n'en a que sept à Lyon et à Montpellier, que cinq à Strasbourg, que quatre à Grenoble. La Faculté des lettres, qui a douze chaires à Paris, n'en a que cinq à Strasbourg et à Toulouse, et seulement quatre à Besançon. Dès lors il est évident que le même nom désigne bien des institutions *analogues*, mais non pas *semblables*, et qu'on ne saurait établir une comparaison sérieuse entre des corps si distincts par le nombre des personnes dont ils se composent, par la position, les ressources et les moyens qu'on a mis à leur disposition. Là est le grand vice de l'organisation des Facultés en France. Ce qui en est un plus grand, c'est l'isolement où se trouvent plusieurs d'entre ces écoles. Qu'est-ce, en effet, qu'une Faculté des sciences ou une Faculté de droit détachée d'une Faculté des lettres? Qu'est-ce que l'enseignement d'une école secondaire placée à Marseille tenant lieu de Faculté de médecine à la ville d'Aix, qui possède bien une Faculté de droit, mais qui n'a pas de Faculté des sciences, pas de Faculté des lettres, pas même de collége royal?

Ces observations suffisent pour faire voir qu'il serait difficile de concevoir une organisation scientifique plus vicieuse que cette création impériale trop admirée et dont il est d'autant plus difficile de corriger les anomalies qu'elle a fondé des droits plus respectables. On doit le dire, tant qu'il y aura des Facultés isolées, jetées comme des *oasis* dans des points stériles pour la science; tant qu'il y aura des chefs-lieux d'Académie, les uns privés de colléges royaux, les autres de Facultés, l'enseignement ne sera pas organisé d'une manière rationnelle. Il ne saurait l'être que successivement. Le créateur de l'Université n'a pu achever son œuvre, et, depuis qu'il l'a laissée, le pays ne s'est plus trouvé dans une situation normale. Il entre enfin dans une situation qui en approche, et à deux lois, l'une votée, l'autre présentée, qui sont venues organiser l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire, devra enfin s'en joindre une troisième, portant organisation des hautes études.

L'organisation des Facultés est défectueuse partout; la plupart des pays de l'Europe ont conservé leurs vieilles universités du moyen-âge. L'Allemagne, quoique plus avancée sous ce rapport, en est encore à la confusion de la Faculté des sciences avec celle des lettres; elle a toutefois sur la France l'avantage de posséder, non pas des agrégés qui suppléent les titulaires, mais des agrégés qui sont professeurs libres, sous le titre de professeurs extraordinaires ou de professeurs privés, autorisés les uns comme les autres à faire des cours publics concurremment avec les titulaires. On doit même reconnaître que dans cette institution gît une des causes principales de la prospérité des universités allemandes. En effet, il en résulte qu'avec un petit nombre de chaires et des

dotations peu considérables les Facultés des universités d'Allemagne offrent un ensemble de cours plus complet, plus varié et plus approprié aux besoins de la science et à celle de l'époque que les universités de France. Dans le système allemand, tout ce qui mérite d'être enseigné l'est facilement, et il n'est pas besoin de ces continuelles créations de chaires qui ne sont pas toujours des améliorations. Un cours utile se fait tant qu'il est nécessaire et qu'il se trouve un homme qui le fasse bien; il cesse dès qu'il n'offre plus d'intérêt à personne. C'est ainsi qu'il se fait aux grandes écoles d'Allemagne, à côté des cours *permanents*, des cours de littérature, d'æsthétique, d'histoire littéraire, de morale, d'anthropologie, de politique, de statistique, de diplomatique, de diplomatie, etc., qui varient sans cesse. Là est donc le secret d'une amélioration fondamentale dans l'organisation de nos Facultés; là est surtout pour la Faculté des lettres le moyen de répondre au mouvement du jour. Car il ne faut pas le dissimuler, c'est à cette Faculté qu'appartient l'empire des idées. Lorsque chaque professeur d'un corps enseignant n'a pas le droit de faire, à côté du cours auquel il est obligé, tel autre cours qu'il affectionne; lorsque pour chaque spécialité un monopole de l'enseignement est assuré au titulaire à l'exclusion de tout autre professeur, agrégé ou libre, l'enseignement ne saurait varier de manière à répondre au progrès des temps. Aussi nulle de nos Facultés n'offre-t-elle certains cours devenus indispensables dans la situation actuelle de la société, et pour lesquels il ne convient pas de créer des chaires spéciales.

Voir le Recueil des lois et décrets rendus sur l'enseignement, du 10 mai 1806, au 15 novembre 1811; le Code universitaire par M. Rendu, 2e éd.; et les ouvrages de MM. Cousin et Thiersch sur l'instruction publique en Allemagne. M-R.

FACULTÉS DE L'AME. En philosophie, le mot faculté indique toutes les *dispositions* de l'âme, tant actives que passives. Cependant les dispositions ou aptitudes de l'âme à éprouver certains *états* s'appellent plus proprement *capacités*, et les *facultés* consistent dans les dispositions de l'âme à effectuer certaines *opérations*.

Mais comme on ne connaît les unes et les autres que par les phénomènes qui leur correspondent, il est nécessaire de déterminer d'abord le nombre et le caractère de chacun de ces phénomènes. Autant donc nous trouverons dans l'âme humaine de sortes de faits irréductibles, autant nous devrons distinguer d'aptitudes diverses.

Or, si nous faisons abstraction de l'excitation extérieure de la nature sur nous, et que nous suivions l'activité interne ou la réaction de l'âme sur la nature dans toutes ses manifestations, nous obtiendrons ainsi le résultat que nous cherchons. Tout fait interne ou de conscience, qu'il soit passif ou actif, exige donc pour être produit une activité interne; car si l'âme était inerte, si elle ne réagissait pas, si elle était purement passive, aucun phénomène interne n'aurait lieu. L'*activité* est donc la faculté-mère de toutes les autres, ou plutôt l'élément commun qui en constitue l'unité, mais qui, par le fait même, ne sert point à les distinguer. L'activité ne peut donc, par cette raison, être envisagée comme une faculté spéciale : elle est comme la matière commune de toutes, et ne peut par conséquent pas plus figurer dans la division des facultés que le tout ne peut figurer au nombre de ses parties.

Sentir et *connaître* sont les deux modes par lesquels l'activité se détermine d'abord. De là deux capacités primitives : la *sensibilité* et l'*intelligence*.

Suivant que nos affections sensibles sont rapportées à quelques parties du corps, ou qu'elles n'ont d'abord d'autre siége que le moi, la sensibilité est physique ou non physique. L'affection corporelle s'appelle plus particulièrement *sensation*, et l'affection incorporelle *sentiment*.

La sensibilité physique se divise en *externe* et en *interne*, suivant qu'elle semble se localiser à la surface du corps ou dans ses profondeurs : telles sont les sensations du toucher et celles d'un mal de tête. On subdivise encore l'une et l'autre suivant l'espèce de sensation, interne ou externe, dont on est affecté,

La sensibilité non physique, qu'il ne faut pas confondre avec les sensations internes qu'elle fait naître à la suite des sentiments, se divise en *morale*, *æsthétique* et *logique*, suivant qu'elle est due à des idées de l'ordre du *bien*, du *beau* ou du *vrai*. C'est ainsi que nous jouissons à la vue d'une bonne action, d'une belle production, soit de la nature, soit de l'art, et que la découverte d'une vérité nous transporte quelquefois.

L'intelligence présente aussi deux grands points de vue d'abord, suivant qu'elle porte sur des phénomènes, des faits, des manières d'être réelles des choses ou de nous-mêmes, ou qu'elle produit des notions qui s'appliquent bien aux objets, mais qui sont elles-mêmes sans objets propres. Telles sont d'un côté les perceptions de couleur, de son, etc.; d'un autre, les conceptions de beauté, de vérité, de bonté, etc.

La capacité de connaître des phénomènes, d'en recevoir pour ainsi dire l'empreinte, peut être appelée du nom général de *réceptivité*. On la distingue en externe et en interne, suivant que les phénomènes se passent hors de nous ou en nous. La réceptivité externe s'appelle plus particulièrement *perception*, et l'interne *conscience*. Mais on appelle aussi *perception* la connaissance fournie par la réceptivité : il serait peut-être plus convenable de l'appeler *intuition*. Il y aurait alors des intuitions externes, par exemple celle d'une fleur, d'une maison, d'un homme ou des qualités sensibles de quoi que ce soit d'extérieur; et des intuitions internes, par exemple celle d'une idée, comme modification actuelle du moi, celle d'un sentiment, d'une passion, d'une volition, etc.

La capacité de produire des notions ou de concevoir est la *raison*, dans le sens général du mot. C'est aussi la capacité des idées de rapport. Toutes les connaissances de son ressort peuvent s'appeler proprement *conceptions*. Telles sont les idées d'espace, de temps, de substance, de cause, de vérité, de justice, etc.

Cette dernière capacité est très remarquable; c'est parce que les connaissances qui en sont le fruit n'ont point d'objet extérieur sensible correspondant, que des philosophes en ont nié la légitimité, tandis que d'autres leur ont supposé des objets éternels, des idées divines qui leur servaient de types, et que d'autres enfin ont cru que ces idées étaient innées, tandis qu'il n'y a réellement d'inné que nos facultés mêmes.

Jusque-là notre activité est pour ainsi dire à son premier degré, à sa première puissance: c'est l'activité constitutive des phénomènes; mais ces phénomènes doivent être suivis d'autres phénomènes dont ils ne sont que les antécédents. C'est ainsi que les sensations et les sentiments donnent naissance à une activité subséquente qui prend des caractères divers, et qu'on nomme *instinct*, *inclination*, *passion*, *émotion*, suivant les circonstances.

Le second degré de l'activité intellectuelle consiste ou à *rappeler* purement et simplement des intuitions, ou à les *modifier*. Ces deux ordres d'opérations portent le nom commun d'*entendement*. La *mémoire* est la faculté du premier ordre, la *synthèse* et l'*analyse* sont les facultés du second. La mémoire est seule de son espèce. Il n'y a pas, en effet, deux passés ni deux facultés de se rappeler. D'un autre côté, il n'y a pas trois manières de traiter des idées; car on ne peut que les composer ou les décomposer, c'est-à-dire leur donner des rapports ou faire abstraction de ceux qui existent déjà. Mais il faut remarquer que souvent une opération qui a reçu un nom, par exemple la *prévision*, n'est ni une analyse ni une synthèse pure, mais bien le résultat de l'analyse et de la synthèse tout à la fois.

C'est pour ne pas avoir distingué ce qu'il y a de primitif au fond des différentes opérations intellectuelles qu'on a imaginé tant de facultés diverses. Ce ne sont la plupart que les facultés primitives, ou combinées ou appliquées à des ordres d'idées diverses. Or, il est évident que, pour agir conjointement ou pour s'appliquer à différentes espèces d'idées, elles ne cessent pas d'être les mêmes. Si c'était ici le lieu de faire voir comment toutes les opérations intellectuelles secondaires rentrent dans les trois que nous

venons d'indiquer, nous prendrions la plus longue liste que nous pourrions trouver des facultés, et nous ferions voir, par l'analyse des opérations qu'elles indiquent, qu'elles se résolvent en définitive dans le souvenir, la synthèse et l'analyse.

Nous ne devons pourtant pas laisser ignorer quelles sont les autres facultés intellectuelles du second ordre plus ou moins généralement admises. De ce nombre sont l'*attention*, la *réflexion*, l'*abstraction*, la *mémoire*, l'*imagination*, l'*association des idées*, la *faculté des signes* (la parole), la *comparaison*, la *généralisation*, le *jugement*, le *raisonnement*, la *prévision*, la *définition*, la *division*, la *classification*.

Telles sont les différentes expressions relatives au second degré de l'activité et l'esprit en général. Mais il est un troisième et dernier degré de cette activité: c'est celui par lequel l'esprit prend une connaissance plus distincte de toutes les opérations des deux degrés précédents, et, se saisissant pour ainsi dire de sa propre activité, la dirige à son gré dans les limites de sa puissance. La *liberté* ou le *libre vouloir* est le nom de cette nouvelle détermination de la faculté. Jusque-là, en effet, toutes les opérations avaient été ou *fatales* ou *spontanées;* mais une fois que la liberté s'en mêle, elle peut souvent prévenir ce qui, sans elle, aurait eu nécessairement lieu, ou régler une opération qui, sans elle encore, se serait accomplie d'une manière plus fortuite. C'est donc en vertu de la faculté que nous avons de nous replier sur nous-mêmes par la pensée, de diriger notre activité naturelle, que nous sommes libres. C'est aussi ce qui fait de nous des *personnes;* car autrement nous ne serions, pour ainsi dire, que des forces expansives avec un foyer d'activité d'où partirait chaque mouvement, mais où l'activité n'aboutirait jamais. C'est une chose vraiment merveilleuse que ce retour de l'activité sur elle-même pour se connaître et se posséder; c'est non-seulement la raison immédiate de la personnalité, mais aussi celle du langage conventionnel, du langage proprement dit. On n'a pas assez remarqué jusqu'ici que tout signe émis avec intention de signifier exige réflexion ou retour de l'esprit sur lui-même.

En considérant l'âme par rapport au corps, elle a aussi la faculté de le mouvoir. Elle présente de plus les phénomènes surprenants du *somnambulisme* et du *magnétisme animal* (*voy.*), ainsi que beaucoup d'autres phénomènes anormaux résultant de certains états extraordinaires ou maladifs, mais que nous ne devons pas mentionner ici, où il ne s'agit que des facultés ordinaires de l'esprit humain. Jh T.

FADEUR. On ne saurait définir exactement la qualité des objets représentée par ce mot, non plus que la sensation qu'elle nous fait éprouver. Il faut se borner à dire que la fadeur est la qualité des choses qui déplaisent faute de goût, de sel, d'assaisonnement, au propre et au figuré. Le mot *insipidité* ayant d'ailleurs à peu près le même sens, il est indispensable, pour concevoir nettement les idées signifiées par chacun de ces deux termes, d'en connaître les différences précises.

Fade, du latin *fatuus*, qui signifie la même chose, se dit des aliments qui n'ont pas assez de goût, ou qui ont un goût plat, douceâtre, sans vivacité, qui ne pique pas. *Insipide*, de *in*, particule négative, et de *sapere*, avoir du goût, de la *saveur*, se dit de celles qui n'ont point de goût, qui en manquent absolument. La fadeur cause une sensation faible, mais qui approche du goût; l'insipidité n'en excite aucune. Boileau parle d'un vin qui rouge et vermeil,

> Mais *fade* et doucereux,
> N'avait rien qu'un goût plat et qu'un déboire affreux.

Suivant La Bruyère, « les hommes s'ennuient des choses qui les ont charmés dans leurs commencements; et le nectar, avec le temps, deviendrait *insipide*.»

De plus, la fadeur, mais non l'insipidité, se rencontre dans des choses douées aussi, quoique à un faible degré, d'une certaine autre saveur; il y a beaucoup de substances en même temps fades et sucrées, fades et amères, fades et âcres.

Au figuré, les deux mots s'emploient en parlant des manières, des pensées,

de l'esprit, du caractère; mais la fadeur excite une certaine répugnance, dégoûte, soulève le cœur; l'insipidité n'entraîne que l'ennui, la froideur, l'indifférence. Molière remarque, dans l'*Impromptu de Versailles*, « qu'il lui reste à peindre ces flatteurs *insipides* qui n'assaisonnent d'aucun sel les louanges qu'ils donnent, et dont toutes les flatteries ont une douceur *fade* qui fait mal au cœur à ceux qui les écoutent. » Boileau, ce grand maître pour la justesse de l'expression, ne s'y trompe point :

Tout ce qu'on dit de trop est *fade* et rebutant;
L'esprit rassasié le rejette à l'instant.

Et ailleurs, apostrophant l'équivoque :

Le lecteur ne sait plus admirer dans Voiture
De ton froid jeu de mots l'*insipide* figure.

Débiter des choses fades, niaises ou ineptes, c'est dire des *fadaises*. L'homme sensé les écoute en haussant les épaules, et quelquefois avec l'impatience bien naturelle du *Misanthrope* qui s'écrie :

Oui, ma bile s'échauffe à toutes ces fadaises!

L-F-E.

FAES (Pierre van der), célèbre peintre de portrait, naquit en 1618, à Soëst, en Westphalie, d'un capitaine d'infanterie. En Angleterre, théâtre de sa gloire, il est plus connu sous le nom de *Lely*, qui signifie *Lys*. Il s'attacha d'abord à l'étude du paysage, qu'il ornait de figures; puis il traita l'histoire avec quelque succès; mais son penchant à la prodigalité lui fit adopter le genre du portrait, qui était infiniment plus lucratif, et le mit bientôt en état d'afficher la plus grande opulence. C'est surtout à Londres, où il alla à la suite de Guillaume II de Nassau, quand ce prince y vint recevoir la main de Henriette-Marie, fille de Charles I^er^, qu'il étala ce faste noble et digne pour lequel il semblait être né. Van Dyck venait de mourir: Lely, protégé du prince duquel il venait de faire le portrait, ne tarda pas à voir venir chez lui les plus grands seigneurs, qui à l'envi voulurent être peints par lui. Peu de temps avant la fin tragique de Charles I^er^, Lely fut introduit dans sa prison, à Hamptoncourt, pour peindre le prince une dernière fois; après la funeste catastrophe, Cromwell voulut que le même pinceau léguât ses traits à la postérité. Quand Charles II remonta sur le trône de son père, Lely devint son peintre et fut nommé chevalier et gentilhomme de la chambre. Il n'aurait rien manqué au bonheur de Lely si Kneller n'était pas venu s'établir à Londres et lui disputer les faveurs de la cour. Ce dernier ayant été chargé en même temps que lui de peindre le portrait du roi, et son portrait s'étant trouvé achevé quand le sien n'était qu'ébauché, les seigneurs prirent cette prestesse d'exécution pour du talent. Lely ne put surmonter le chagrin que lui causa cette injustice : sa santé s'altéra; il mourut en 1680, à l'âge de 62 ans. Quelques-uns de ses plus beaux portraits ont été comparés à ceux de Van Dyck. Il excellait à peindre les femmes, dont il savait varier les attitudes avec esprit. Son pinceau est gracieux, son coloris séduisant.

L. C. S.

FAGAN (Christophe-Barthélemy) mérite une place honorable parmi nos comiques du second rang, et il eût pu s'élever plus haut si le travail et l'étude avaient secondé ses heureuses dispositions; mais son indolence naturelle d'une part, et de l'autre l'habitude des boissons, qui dégénéra chez lui en excès, nuisirent au développement de ses talents et causèrent sa fin prématurée.

Né à Paris en 1702 du premier commis du bureau des consignations, il y fut pourvu de bonne heure d'un de ces faciles emplois dits sinécures, qui lui laissait beaucoup de temps pour cultiver les lettres. Son début dramatique fut des plus heureux : c'était *le Rendez-vous*, comédie en un acte et en vers, dont le fond est original et l'action bien conduite. *La Pupille* eut, à juste titre, plus de succès encore; cette charmante bluette conserve chez nous, après plus d'un siècle, une réputation méritée; on sait combien elle a produit d'imitations sur nos divers théâtres, et que l'un des meilleurs romans anglais, *Simple Histoire*, n'est en quelque sorte que le commentaire de cette pièce.

Sans tenir tout-à-fait ce que semblaient promettre ses deux premiers ouvrages, *la Grondeuse*, *les Originaux*,

et plusieurs autres comédies de Fagan furent accueillies avec faveur. D'autres furent moins goûtées, soit à cause du mauvais choix des sujets, soit parce qu'il s'y était trop livré à cette excessive négligence, principal défaut de son style, surtout quand il écrivait en vers.

Fagan travailla aussi pour le Théâtre-Italien et celui de la Foire; il donna sur tous les deux des opéras-comiques et des vaudevilles agréables, parmi lesquels on peut citer *la Servante justifiée*, dont Favart, il est vrai, avait fait les couplets. Enfin, son *Isabelle grosse par vertu* n'est qu'une parade recueillie dans le théâtre consacré à ce genre; mais cette parade, comme celles de Collé, pétille d'esprit et de gaîté.

La dernière partie de la carrière de Fagan fut à la fois peu heureuse et peu honorable. Abruti par le vin et la mauvaise compagnie, il était devenu incapable de tout travail. Pour se livrer néanmoins à ses penchants, il ne rougissait pas de solliciter des dons, véritables aumônes, que lui fit entre autres, plus d'une fois, la célèbre comédienne Quinault, du Théâtre-Français. Il était tombé dans une sorte d'imbécillité un mois avant sa mort, qui eut lieu le 28 avril 1755. Une attaque d'apoplexie, suite de ses excès, enleva à 53 ans l'écrivain dans lequel on avait espéré trouver un rival de Destouches.

Le *Théâtre* de Fagan forme 4 volumes in-12, publiés, en 1760, par Pesselier, qui l'a fait précéder d'un éloge historique et d'une analyse des productions de ce poète. M. O.

FAGEL, nom d'une famille néerlandaise qui a fourni à la république des Provinces-Unies des Pays-Bas une série d'hommes d'état et de guerre d'un mérite très distingué. Cette famille a montré à la maison d'Orange un dévouement qui ne s'est jamais démenti, et qui ne fut terni par aucune vue personnelle. Le plus ancien membre connu est Gaspard Fagel, né à Harlem en 1629. Il occupa le poste important de secrétaire général aux États-Généraux, et se signala surtout par le courage et la fermeté qu'il fit paraître lors de l'invasion de Louis XIV. En 1678, de concert avec le chevalier Temple, il rédigea les préliminaires de la paix de Nimègue. Lors des négociations avec la France, il résista aux moyens de séduction que le comte d'Avaux employa pour le gagner; et refusa la somme de deux millions au prix de laquelle cet ambassadeur français avait espéré l'acheter. Tous ses efforts tendaient à élever Guillaume III au trône d'Angleterre. Ce fut lui qui, dans cette occasion, rédigea le manifeste de Guillaume, et qui fut l'âme de toute l'entreprise; il mourut avant d'avoir appris l'accomplissement de ses vœux. — Son neveu François, né en 1659, mort en 1746, fils de Henri Fagel, fut, comme son oncle, secrétaire général aux États-Généraux, et un homme d'état d'un très grand mérite. — François Fagel, né en 1740 et mort en 1773, fut également secrétaire d'état. Hemsterhuys lui a consacré un magnifique panégyrique. — Henri Fagel, né en 1706, mort en 1790, contribua puissamment à l'élévation de Guillaume IV à la dignité de stathouder, en 1748. — François-Nicolas Fagel, autre neveu de Gaspard, entra au service en 1672, et mourut en 1718; il était général d'infanterie au service des États-Généraux et feld-maréchal-lieutenant au service de l'Empereur. Il se signala à la bataille de Fleurus, en 1690, commanda lors de la célèbre défense de Mons en 1691, et fit preuve de grands talents militaires au siége de Namur, à la prise de Bonn, puis dans le Portugal, en 1703, en Flandre (1711 et 1712), ainsi qu'aux batailles de Ramillies et de Malplaquet. — Henri, baron Fagel, fils de Henri, dont il a été fait mention plus haut, fut adjoint à son père comme secrétaire d'état et lui succéda en cette qualité; il négocia et conclut, en 1794, l'alliance de la Hollande avec la Prusse et l'Angleterre, suivit alors le stathouder dans ce dernier pays, et retourna en Hollande en 1813 avec Guillaume I^{er}, roi des Pays-Bas actuel. Il signa en 1814, comme ambassadeur des Pays-Bas à Londres, le traité de paix entre la Grande-Bretagne et les Pays-Bas, et resta en Angleterre jusqu'en 1824. Il revint ensuite en Hollande, où il fut nommé ministre d'état, et mourut à La Haye

le 24 mars 1834. — Son frère, Jacques Fagel, fut depuis 1793 jusqu'en 1795 ministre plénipotentiaire des Provinces-Unies à Copenhague, et prit une part active à la révolution qui éclata en faveur de la maison d'Orange. — Son second frère, Robert, baron Fagel, lieutenant général et premier aide-de-camp du roi des Pays-Bas, entra fort jeune au service, et commença à se distinguer en 1793 et 1794, dans les campagnes contre la France. Il partit lorsque la révolution eut éclaté dans les Provinces-Unies, et continua de se montrer dans les pays étrangers un des plus fidèles et des plus chauds partisans de la maison de Nassau. Il retourna pour la première fois dans sa patrie en 1813; le roi Guillaume I^er^ le nomma son ministre plénipotentiaire à Paris, poste qu'il occupe encore actuellement avec distinction. *C. L.*

FAGOTTO, *voy.* Basson.

FAHRENHEIT (Gabriel-Daniel), connu par les modifications qu'il a apportées dans la construction du thermomètre et du baromètre (*voy.* ces mots), était né à Dantzig à la fin du XVII^e^ siècle. Son goût pour l'étude de la physique le poussa à renoncer à la carrière commerciale qu'il avait embrassée. Après avoir parcouru l'Allemagne et l'Angleterre pour perfectionner ses connaissances, il s'établit en Hollande, où les hommes les plus distingués dans sa partie, S'Gravesande entre autres, furent ses professeurs et ses amis. Ce ne fut qu'en 1720 que l'idée lui vint de substituer le mercure à l'alcool qu'on avait employé jusque-là dans la construction des thermomètres. Ces instruments gagnèrent beaucoup par là en exactitude. Prenant pour point fixe inférieur le degré de froid éprouvé à Dantzig pendant l'hiver de 1709, froid qu'il était parvenu à reproduire artificiellement au moyen d'un mélange de neige et de sel ammoniac en parties égales, et pour point fixe supérieur le degré de chaleur de l'eau bouillante, il partagea l'intervalle entre ces deux points en 212 parties. C'est en cela que son échelle thermométrique diffère de celle de Réaumur.

Pendant son séjour en Hollande, il s'occupa aussi d'établir une machine pour le dessèchement des contrées exposées aux inondations. Le gouvernement néerlandais lui accorda un privilége, mais il ne put en profiter, la mort l'ayant enlevé en 1740. S'Gravesande, qu'il avait chargé de terminer sa machine au profit de ses héritiers, y fit par la suite de tels changements qu'on ne put jamais s'en servir et qu'il fallut renoncer à en faire usage dès le premier essai. *C. L.*

FAIBLESSE. Ce mot exprime une idée purement relative. La *faiblesse physique* est une diminution habituelle ou accidentelle dans la rapidité ou l'énergie des mouvements organiques, diminution que l'on constate en comparant un individu, soit à lui-même dans les diverses périodes de son existence, soit à un individu de la même espèce ou d'espèce différente. La femme, l'enfant et le vieillard sont faibles par rapport à l'homme adulte; mais ils peuvent être robustes comparés avec telle femme, tel vieillard ou tel enfant. D'ailleurs la force ou la faiblesse s'estiment en raison des efforts qu'on peut avoir à faire, et la faiblesse corporelle unie à la vigueur intellectuelle ne surpasse-t-elle pas en résultats, de nos jours, les entreprises des géants?

Qu'importent donc la faiblesse ou la force absolues? N'est pas faible qui suffit à son œuvre. Cependant il n'en faut pas moins, dans l'éducation physique et dans le cours de la vie, tâcher d'établir entre tous les systèmes et les appareils de l'économie un convenable équilibre. On atteint ce but au moyen d'une gymnastique bien entendue et d'une suffisante persévérance.

Mais, dans l'état de maladie, la faiblesse indique en général une lésion plus ou moins profonde de quelque organe important à la vie; et plus on la voit augmenter, plus on doit concevoir d'inquiétude. Il faut cependant avoir soin de distinguer la faiblesse réelle de celle qui est seulement apparente et à laquelle on remédie par des moyens qui sembleraient justement propres à l'augmenter, c'est-à-dire par les débilitants. Les toniques et les excitants, efficaces contre la faiblesse réelle, donnent des résultats toujours défa-

vorables lorsqu'elle n'est qu'apparente.

Il en est de la faiblesse partielle comme de la faiblesse générale : elle indique des lésions partielles des organes ou des appareils correspondants.

On a soutenu les avantages d'une constitution faible sur une constitution forte. C'est un jeu d'esprit dont il faut cependant savoir tirer ce précepte, que les personnes d'une constitution faible doivent, par les secours de l'hygiène, ou conquérir la force qui leur manque, ou conserver le peu qu'elles en possèdent à force de soins et d'attention. F. R.

La *faiblesse morale* est une disposition à céder sans combattre à ses propres penchants et à la volonté d'autrui. L'homme faible connaît le prix de la tempérance, de la chasteté, de la discrétion, de la fidélité, de toutes les vertus, mais il cesse de les pratiquer dès qu'elles exigent de lui quelques sacrifices, ou seulement parfois une légère contrainte ou l'obligation de soutenir une discussion. L'obstination dans le caractère se rencontre fréquemment avec la faiblesse de la raison, ainsi qu'on peut le remarquer chez les enfants, les malades, les femmes, et beaucoup d'hommes : aussi les gens faibles ressentent-ils davantage l'influence des mauvais exemples que des bons, et sont-ils plus disposés à faire le mal que le bien, comme présentant moins de difficulté. C'est par faiblesse que, dans la jeunesse, on devient joueur, prodigue et même méchant, selon les mœurs des gens avec lesquels on vit; d'où il résulte qu'après les principes religieux et moraux, enseignant à l'homme ses devoirs, la force de se conduire d'après ces principes est la qualité la plus désirable, et que la faiblesse qui les rendrait inutiles est l'imperfection la plus dangereuse. Quelques preuves de faiblesse, ou *le faible* qu'on a pour certaines choses, ne constituent pas un caractère faible. L'histoire nous montre des héros remplis de force et de sagesse s'abaissant tout à coup par des faiblesses honteuses. Salomon, Alexandre, Marc-Antoine, Henri IV, Turenne, une foule d'hommes illustres dans tous les rangs de la société, ont eu à rougir d'actions criminelles ou honteuses. C'est quand ils sont appelés au pouvoir que les hommes nous révèlent tout ce que la faiblesse a de dangereux et de coupable. Le roi, le ministre, le magistrat, le père de famille faibles, mettent en péril tous les intérêts dont ils ont à répondre. De la faiblesse viennent le caprice, l'incertitude, l'inquiétude, l'emportement, et parfois la cruauté. La connaissance du bien une fois développée par l'éducation, ce n'est qu'à la faiblesse que l'homme doit ses défauts et presque toujours ses malheurs.

Quant à la délicatesse résultant d'une organisation voulue par la nature, que l'on remarque dans les femmes, on doit si peu la confondre avec la faiblesse que l'Écriture n'hésite point à nommer celle qu'elle offre pour modèle à son sexe, *la femme forte*. Le mot *faible* implique toujours l'idée d'un être imparfait, parce que, comme on l'a dit plus haut, la force doit être relative aux besoins. L'enfant qui ne peut tendre l'arc de son père, l'homme qui ne peut déraciner un chêne, le fil du ver à soie qui ne soutient pas une ancre, ne sont point faibles, car dans l'ordre de la nature le premier doit atteindre, le second s'aider d'un fer, et le troisième n'est destiné qu'à former les plus fins tissus. Les créatures et les objets matériels capables de remplir la destination qui leur fut assignée par l'auteur de toutes choses ne sauraient encourir le reproche de faiblesse. Mais il est juste de s'élever contre la présomption de quiconque, méconnaissant ses facultés morales ou physiques, entreprend volontairement des travaux qui ne sont point en rapport avec ses facultés. L'écrivain, l'artiste, l'athlète faibles seront toujours exposés à la critique, et un ouvrage faible sera bien facilement classé parmi les mauvais ouvrages. En poésie surtout, le faible, le médiocre et le détestable diffèrent à peine, et les vers faibles sont les premiers que l'on oublie.

Ainsi que la faiblesse morale, la faiblesse physique est le résultat et la preuve d'une imperfection. Le corps n'est réellement faible que lorsque son organisation est incomplète, ou que certaines de ses parties ont été altérées : les gens atteints de maladies chroniques, ceux chez lesquels la colonne vertébrale a dévié, les convalescents, les nouvelles accouchées,

ceux qui sortent de prison ou qui mènent une vie sédentaire, ainsi que les pauvres qui se nourrissent de mauvais aliments ou n'en ont pas suffisamment, ceux-là sont faibles. On prévient ou l'on guérit la faiblesse par un régime sain, des exercices en plein air et une modération constante dans tous les plaisirs. Il est beaucoup plus difficile de se corriger de la faiblesse de caractère que de celle du corps : l'éducation même n'y peut guère ; c'est dans la volonté de l'individu que se trouve le seul moyen qu'il puisse opposer à ce penchant toujours subsistant de ne penser et de n'agir que dans le sens qui lui offre le moins de difficultés. Chez quelques individus la nécessité développe cette volonté; il en est d'autres que la misère, la mort, le déshonneur même ne parviennent pas à stimuler. En considérant que la faiblesse est incompatible avec toutes les vertus, qu'elle fait les esclaves, les traîtres et les lâches, il n'est point d'hommes qui ne conçoivent combien il est malheureux et souvent criminel de s'y abandonner. L. C. B.

FAIENCE, C'est une sorte de poterie de terre vernissée, ordinairement à fond blanc; on donne le même nom à toute terre émaillée, commune ou fine, de quelque couleur que soit l'émail (*voy.*). Son nom lui vient, selon les uns, de *Fayence*, petit bourg de Provence, qui fut, à ce que l'on assure, le premier endroit en France où l'on ait fabriqué cette espèce de poterie, et selon d'autres de *Faenza*, nom d'une ville d'Italie de 15,000 âmes, siége d'un évêché dans la délégation de Ravenne (État de l'Église), où l'on aurait commencé à fabriquer de la faïence vers 1298. De là les deux orthographes *fayence* et *faience*. Si nous en croyons plusieurs auteurs, les habitants de l'île de Majorque seraient les premiers qui se servirent de la faïence; et ce qui semblerait justifier leur opinion, c'est que les Italiens tirèrent en effet de cette île leur première faïence, et qu'ils appellent encore cette sorte de poterie *majorlica* ou *mayolina*, du nom de Majorque. Quoi qu'il en soit, en France, la première faïence a été fabriquée en Provence, si ce n'est peut-être à Nevers; car on prétend qu'un Italien qui était à la suite d'un duc de Nivernais, ayant trouvé dans ce pays une terre semblable à celle dont on se servait dans sa patrie pour faire de la faïence, la prépara et en fit l'essai dans un petit four qu'il fit construire. Cette branche de commerce est aujourd'hui considérable en France, et dans plusieurs de nos villes on a porté le travail de la faïence à un haut degré de perfection. *Voy.* Céramique (*art*).

L'on distingue deux espèces principales de faïence : l'une est une poterie fine de terre cuite et recouverte d'une couche d'émail blanc; elle a la propreté et la beauté apparente de la porcelaine; elle sert aux mêmes usages et ne peut aller sur le feu; l'autre est une faïence plus commune, enduite d'un émail moins blanc. Elle remplace avec avantage les poteries de terre vernissées; car plus propre et plus agréable à la vue, elle va comme elles sur le feu.

La terre qui sert à la confection de la faïence est de l'argile un peu sablonneuse, bien liante, et qui contient le moins possible de parties ferrugineuses; les belles faïences se font avec des argiles blanches.

Comme toutes les argiles contiennent plus ou moins de sable grossier, on a soin de l'en séparer par le *lavage*. Cette opération consiste à délayer l'argile dans beaucoup d'eau. Puis, en la faisant passer au travers d'un tamis, on fait écouler cette eau chargée d'argile dans de grandes fosses pratiquées en plein air, dont les côtés sont garnis de planches et les fonds pavés en briques. Les faïenciers, après avoir laissé la terre à faïence dans les fosses pendant une année environ, afin qu'elle se pourrisse, se mûrisse et se façonne, l'enlèvent avec des pelles, et la laissent à l'air jusqu'à ce qu'elle soit assez desséchée pour être pétrie dans les mains sans s'y attacher. Alors, après l'avoir encore pétrie avec les pieds afin qu'elle se trouve partout d'une égale mollesse, ils la mettent sur le *tour* pour en former des pièces; puis, lorsque les pièces sont *tournées*, *tournasées*, *moulées* et *séchées*, on les *encastre* dans des étuis (ou *gazettes*). Les étuis remplis, l'enfourneur les place dans le four, qu'il bouche, mais en ayant soin d'y laisser cependant une

ouverture pour retirer les *montres*, petits vases de la même matière que tous ceux qui sont dans le four, afin de reconnaître ainsi quand les marchandises sont assez cuites. L'opération de la cuite demande particulièrement de l'habitude et de l'expérience.

Sous le four, dans l'endroit le plus chaud, on place sur une couche de sable le mélange à fondre et qui doit former l'émail ou *couverte* de la faïence. Le feu doit être d'abord entretenu d'une manière très modérée durant huit ou douze heures, selon la qualité de la terre dont est faite la faïence; on l'augmente ensuite peu à peu pendant deux ou trois heures; enfin on met sur la bouche du four toute la quantité de bois qu'elle peut contenir, et ainsi l'on continue ce grand chauffage jusqu'à ce que les poteries soient cuites. On quitte ensuite le four au bout de 30 ou 40 heures, et lorsqu'il est refroidi on défourne les pièces qui, dans cet état, se nomment le *biscuit*. Le four défourné, on retire aussi le blanc ou l'émail que la chaleur a fondu en une masse de verre blanc comme du lait et opaque. On rompt le *gâteau* (la masse) avec un marteau, et on en ôte soigneusement le sable qui s'y est attaché.

Le blanc ou l'émail destiné à la *couverte* de la faïence est composé de plomb, d'étain, de sable et d'alcali fondus et vitrifiés ensemble. Lorsque ce blanc a été vitrifié sous le four, on le broie dans des moulins, et l'on en forme, avec de l'eau, une espèce de bouillie claire, à peu près de la consistance de celle qu'emploient les peintres pour les murailles en détrempe. L'émail appliqué sur le biscuit, on le laisse sécher; après quoi on place de nouveau les pièces dans les gazettes ou étuis, on les remet au four, et l'on chauffe de même pour faire fondre cet enduit d'émail: c'est ce qui forme la couverte de la faïence qui est blanche, laiteuse, opaque. De la blancheur de cette couverte, qui doit être bien fondue, très mince et d'une épaisseur égale partout, dépend toute la beauté de la faïence. On doit aussi avoir soin que l'émail ne soit pas sujet à se *trézoler* et à s'*écailler*, ce qui arrive très souvent.

Au reste, nous renvoyons aux mots POTERIE et PORCELAINE pour tout ce qui est commun à la confection de ces divers produits.

La plus grande partie des faïences sont *peintes*. Pour peindre la faïence, on y applique des couleurs qui forment différents dessins; on met quelquefois les couleurs sur la couverte avant de la cuire. La faïence commune est le plus souvent peinte en bleu, car cette couleur est à très bon compte et résiste très bien au feu.

La faïence qui va sur le feu est au fond la même que l'autre; seulement les faïenciers, pour lui donner cette propriété, ajoutent dans sa composition une certaine quantité de terre cuite réduite en poudre. L'intérieur des pièces de faïence faites pour supporter le feu est enduit d'un émail blanc de la même nature que celui de la belle faïence, mais moins beau à l'œil, attendu qu'il est chargé d'une grande quantité de verre de plomb; son extérieur est enduit d'une couverte en émail brun qui ne diffère du blanc que parce que, au lieu de chaux d'étain, on a fait entrer de l'ocre dans sa composition.

Pour empêcher que la faïence n'éclate au premier feu, et que la chaleur ne lui fasse perdre la beauté de son émail, il faut, avant de s'en servir, avoir soin de la mettre dans un vase plein d'eau, que l'on fait bouillir après y avoir jeté beaucoup de cendres. Lorsque l'eau a bouilli pendant trois à quatre heures et qu'elle est refroidie, on en retire la faïence; les sels des cendres, en se dissolvant dans l'eau, s'incrustent par l'action du feu dans les pores de la faïence, la rendent ainsi plus compacte, fortifient la continuité de l'émail, le préservent de toutes gerçures, et diminuent ainsi la fragilité de la faïence.

On fabrique en France beaucoup de faïences de toutes les sortes, mais c'est plus particulièrement à Angers, Rouen, Nevers, Montereau, Sceaux, Rennes, Moulins, Paris, Marseille, etc., que se trouvent les grandes fabriques de faïence. La ville de Marseille et d'autres localités du département des Bouches-du-Rhône contiennent 43 fabriques de poterie, dont 4 de faïence blanche, 12 de faïence

jaune et une de brune. Le département du Var en possède 90 fabriques, dont 12 de faïence blanche. On compte dans le département des Basses-Alpes 23 fabriques, dont 10 de faïence blanche à Moutiers, et une de jaune à Sisteron. Enfin, dans le département de Vaucluse, on trouve 11 fabriques de faïence de toutes qualités. En résumé, les fabriques de faïence en France emploient de 5 à 6,000 personnes, et, dans la plupart des villages où elles sont exploitées, elles fournissent du travail à la population entière. Le salaire de la majeure partie des ouvriers qui travaillent la faïence s'élève de 20 à 25 p. 0/0 sur la valeur de la marchandise fabriquée.

On appelle *faïenciers* ceux qui vendent de la faïence et de la poterie fine, et *faiencerie* le lieu où la faïence se fabrique; on dit par exemple la faïencerie de Saint-Cloud, les faïenceries de Nantes, d'Orléans, etc. E. P-c-t.

FAILLITE. On désigne par cette expression l'état d'un négociant qui a cessé ses paiements. L'exactitude la plus parfaite est nécessaire dans l'accomplissement des engagements commerciaux; le premier devoir des marchands et commerçants est de payer, au jour fixé, les billets et autres obligations qu'ils ont souscrits. En cas de retard, leur crédit est perdu; l'administration de leurs biens cesse de leur appartenir, leur honneur même est compromis; ils sont exclus de la Bourse, déchus des droits de citoyen. Tout cela s'exprime et se justifie par ces mots : *Ils ont failli.*

C'est le tribunal de commerce qui, par un jugement, déclare et constate le fait.

Ce jugement crée une incapacité légale; il prescrit l'apposition des scellés; il peut aussi ordonner le dépôt du failli dans la maison d'arrêt pour dettes, ou le placer sous la garde d'un officier de police ou de justice.

Des syndics, d'abord provisoires, puis définitifs, sont chargés d'administrer les biens et de préparer la liquidation. Ils agissent sous la surveillance spéciale et quelquefois avec l'autorisation de l'un des juges du tribunal de commerce, désigné à cet effet sous la dénomination de *juge commissaire.*

Des dispositions nombreuses et compliquées règlent toutes les opérations qui doivent être faites pour arriver au but qu'on se propose; elles prévoient tous les incidents qui peuvent survenir, elles déterminent le mode à suivre pour faire reconnaître les créances qu'on a contre le failli, elles tracent les formes des délibérations des créanciers, elles organisent les assemblées dans lesquelles se fait le *concordat*, elles établissent les droits particuliers des créanciers hypothécaires et privilégiés, et ceux de la femme du failli. Elles prévoient le cas où les propositions faites aux créanciers sont repoussées, où par conséquent il n'y a point de concordat possible, et elles règlent tout ce qui est relatif à l'union des créanciers. Il serait difficile d'offrir une analyse exacte de toutes ces dispositions sans reproduire à peu près les textes : il faut donc se borner à en indiquer sommairement le sens et le but.

Il importe surtout de faire comprendre ce qu'on entend par l'expression de *concordat.* C'est la convention faite entre le failli et ses créanciers par laquelle ceux-ci consentent ordinairement à ne recevoir qu'une portion de leurs créances. En règle générale, chacun est maître d'exercer son droit comme il le juge convenable, et dans les relations civiles un seul créancier peut exiger son paiement intégral, quoique tous les autres consentent à sacrifier une partie de ce qui leur est dû. Par une exception fondée sur la position du commerce, si la majorité des créanciers d'un failli consent à lui faire une remise plus ou moins considérable, la minorité ne peut résister; elle est obligée par la volonté du plus grand nombre. Toutefois, il ne suffit pas que la majorité numérique des créanciers se prononce en faveur du failli pour que le concordat ait lieu : il faut que cette majorité soit propriétaire des trois quarts en somme des créances.

Lorsque la faillite est accompagnée de certaines circonstances, elle dégénère en banqueroute simple ou en banqueroute frauduleuse. Alors la loi ne se borne plus à prescrire des règles pour opérer convenablement la distribution des biens du failli entre ses créanciers: elle s'arme de

sévérité, elle punit, en faisant une juste distinction entre le banqueroutier simple, c'est-à-dire celui qui a été imprudent, léger, aventureux, et le banqueroutier frauduleux, c'est-à-dire celui qui a voulu, par des moyens dolosifs, frustrer ses créanciers. *Voy.* BANQUEROUTE.

On a souvent crié au scandale à la vue de commerçants qui, après leur faillite, sont plus riches que la plupart de leurs créanciers et qui étalent un luxe excessif lorsqu'ils devraient être réduits au strict nécessaire. On suppose que, la plupart du temps, la faillite est préparée, et qu'avec la bonne volonté de faire honneur à ses engagements on aurait pu l'éviter. Il y a du vrai dans ces imputations; cependant elles ne sont pas exemptes de quelque exagération. Pour être exact, il faut dire que presque toujours c'est involontairement que la faillite a lieu; mais une fois qu'elle est déclarée et qu'on a subi la honte du jugement qui la déclare, le failli cherche à soustraire aux créanciers le plus qu'il peut; il paye les plus pressants, pour obtenir le concordat auquel ils opposeraient une résistance opiniâtre; il laisse au temps et à la procédure le soin d'embrouiller l'affaire, d'attiédir les ressentiments, et il arrive à faire un traité par lequel, moyennant un faible dividende, il se libère et il se retrouve peut-être plus riche que précédemment. On ne comprend pas comment la majorité des créanciers peut se déterminer à accepter, la plupart du temps, une aussi misérable quotité de ce qui lui est dû, souvent cinq pour cent; encore ne sont-ils pas toujours payés.

La législation française sur cette matière vient d'être refondue. Une loi sur laquelle les chambres ont longuement discuté pendant plusieurs sessions a été sanctionnée par le roi le 28 mai 1838 et promulguée le 8 juin; elle remplace le livre III du Code de commerce. Est-ce avec de grands avantages? Personne ne peut se faire cette illusion. Il est évident que tout se borne à quelques améliorations dans les détails, le système restant le même au fond.

De temps à autre il se trouve d'honnêtes commerçants qui, après avoir eu le malheur de faire faillite, consacrent toute leur activité à conquérir une fortune nouvelle pour l'offrir à leurs créanciers et les payer en capital et intérêts; ils obtiennent alors leur *réhabilitation*. Ces exemples sont rares; peut-être seraient-ils plus fréquents s'ils étaient excités par une législation plus intelligente et plus morale. Ce n'est pas une probité ordinaire que celle de l'homme qui, libéré par la loi de ses obligations et pouvant à la rigueur, au milieu du relâchement général des mœurs, se présenter dans le monde et dans le commerce, à peu près comme s'il eût toujours été un modèle d'exactitude et de fidélité à ses engagements, vient spontanément consacrer des sommes considérables pour reconquérir ce qu'il a perdu d'honneur commercial, pour se refaire une considération et un crédit sans tache. Par le temps où nous vivons, on pourrait appeler cela de la vertu, bien qu'au fond ce ne soit que justice; et si l'on ne doit pas donner de récompense à un pareil acte, du moins eût-il été sage et moral de l'environner de quelque solennité. Or, la loi nouvelle, comme le Code, est bien sèche et bien froide; elle prescrit un simple enregistrement, une simple lecture de l'arrêt qui prononce la réhabilitation. Les codes ne doivent-ils pas aussi honorer et récompenser les bonnes actions. J. B. D.

FAIM, sentiment qui signale d'une manière impérieuse la nécessité de prendre de la nourriture, et particulièrement des aliments solides; car le désir des liquides a reçu un autre nom (*voy.* SOIF). La faim diffère de l'appétit, ainsi qu'il a été dit sous ce mot, et ces deux phénomènes, bien qu'ordinairement réunis, peuvent cependant exister l'un sans l'autre. On sait que la faim se manifeste par une sorte de titillation dans la région de l'estomac, sensation qui n'est pas sans charme, mais qui devient bientôt une douleur plus ou moins aiguë et s'accompagne d'un affaiblissement général, le tout cessant avec rapidité par l'ingestion de quelques aliments pour se renouveler quand la digestion est terminée complétement.

La faim varie en intensité suivant l'âge, le sexe, le tempérament, indépendamment de ce que, dans l'état maladif,

elle présente des anomalies quelquefois très bizarres. Elle est jusqu'à un certain point sous l'influence de l'habitude, et affecte des retours généralement réguliers et qui déterminent les époques des repas. Poussée à l'extrême, la faim amène la mort dans un délai plus ou moins long, suivant une foule de circonstances dont les principales sont l'âge et le sexe, et avec des phénomènes graves dont les poètes ont tracé le tableau avant peut-être que les physiologistes eussent entrepris de le faire par leurs expériences.

On s'est beaucoup exercé à donner l'explication de la sensation de la faim, sans parvenir à trouver autre chose que des hypothèses, telles que celles du froncement de l'estomac et de la pression ou du frottement de sa tunique interne, la lassitude de ses fibres musculaires trop longtemps contractées, la compression de ses nerfs, le tiraillement du diaphragme, enfin l'action des sucs gastriques sur les parois qui les contiennent. Il y a même des auteurs qui ont réuni ces hypothèses partielles sans donner une solution plus satisfaisante. On ne peut donc vraiment dire de la faim que ce que chacun en sait par expérience, en ajoutant que la faim prolongée amène une accélération de l'absorption, un ralentissement de la respiration, de la circulation et de la chaleur, avec une modification profonde des sécrétions, ainsi qu'un dérangement plus ou moins complet des facultés intellectuelles.

Les sujets qui meurent de faim présentent des lésions variées, et qui ne seraient pas de nature à faire reconnaître absolument à quel genre de mort ils ont succombé. On a prétendu que leurs cadavres se putréfiaient avec une extrême rapidité.

Indépendamment de la nourriture, le sentiment de la faim peut être diminué par divers agents, tels que les liqueurs spiritueuses, les narcotiques, une température très élevée. On sait que l'on peut réduire à bien peu de chose la quantité des aliments quotidiens sans altérer la santé, et l'on possède de nombreux exemples d'abstinences très prolongées, soit volontairement, soit par suite de malheurs, tels que siéges, naufrages, inondations, éboulements, etc. Quant au fait du comte Ugolin, il parait, d'après le témoignage de Morgagni, que c'est une belle fiction, au moins la description, puisque personne n'a pu être témoin de sa mort, la clef de la tour où il fut renfermé ayant été jetée dans l'Arno. *Voy.* ABSTINENCE.

FAIM CANINE. On désignait ainsi diverses altérations maladives de la faim, lesquelles sont généralement liées à des affections nerveuses des organes digestifs. Ainsi la faim canine proprement dite, ou *cynorexie*, consiste à dévorer avec une extrême avidité des aliments que l'on rejette peu de temps après par la bouche sans qu'ils aient été digérés. La *boulimie* (*voy.*) est une faim accompagnée de sensation douloureuse et de défaillance, tandis que, dans la *polyphagie*, un appétit vorace, insatiable et sans choix, est accompagné d'ailleurs de digestions régulières. D'un autre côté se trouvent deux autres affections, savoir : le *pica*, maladie commune chez les femmes chlorotiques, et qui les porte à manger des cendres, de la craie, du charbon, de la terre, etc.; et le *malacia*, dans lequel les malades prennent du goût pour des aliments bizarres et inusités, comme la viande ou le poisson crus, etc.

Ces deux dernières affections se rapporteraient à l'appétit (*voy.*) plutôt qu'à la faim.

D'ailleurs toutes les maladies dont il vient d'être fait mention ne sont pas idiopathiques, mais bien plutôt dépendantes d'autres maladies nerveuses contre lesquelles se dirige le traitement principal. Il est rare qu'on les observe chez des personnes éclairées, et partant peu accessibles aux préjugés. F. R.

FAIN (AGATHON-JEAN-FRANÇOIS, baron), né le 11 janvier 1778 à Paris, où il est mort le 16 septembre 1837, intendant général honoraire de la liste civile, membre du conseil d'état, de la Chambre des députés, grand-officier de la Légion-d'Honneur, etc., fut un de ces hommes de dévouement et de zèle que signalent au maître qui doit se les attacher, moins encore l'étendue et la variété de leur savoir que certaines qualités d'un ordre secondaire, telles que l'esprit de tenue, les

bonnes manières, une élocution précise à propos ou mystérieuse avec art et avec mesure, qualités qui toutes se confondent dans une aptitude instinctive au difficile métier de collaborateur d'un grand monarque ou d'un génie à part pour le menu détail des affaires d'intérieur ou de familiarité. Voilà aussi comment il devait arriver que le titre de secrétaire du cabinet de l'empereur Napoléon fût pour le baron Fain le meilleur gage de talent, d'expérience et de fidélité que pût désirer le roi Louis-Philippe en l'appelant près de lui dans le même emploi.

Fain était entré comme surnuméraire dès l'âge de 16 ans au comité militaire de la Convention nationale; il fut admis dans les bureaux du Directoire après le 13 vendémiaire an IV par Barras et Letourneur (de la Manche), et M. de Lagarde, alors secrétaire général, en fit le chef de son bureau particulier. Devenu bientôt après chef de division, Fain se trouva chargé de la direction de tous les travaux du secrétariat général.

Sous le Consulat, étant passé à la secrétairerie d'état, il eut d'abord la division des archives, et bientôt il obtint la confiance de M. Maret, depuis duc de Bassano.

Ce fut en 1806, c'est-à-dire à 28 ans, qu'il entra avec le titre de secrétaire archiviste au cabinet particulier de l'empereur, que depuis lors il suivit dans toutes ses campagnes et dans ses différents voyages. Ce prince le créa baron de l'empire en 1809, et deux ans après maître des requêtes.

Au commencement de 1813, après la campagne de Russie, le baron de Meneval se trouvant réduit par l'état de sa santé, à résigner les fonctions qu'il remplissait près de Napoléon, le baron Fain fut nommé secrétaire du cabinet. Dès lors il ne quitta plus l'empereur jusqu'à l'abdication de Fontainebleau.

Le soir même du 20 mars 1815, il était réinstallé dans ses fonctions aux Tuileries avec le titre de premier secrétaire du cabinet de l'empereur, qu'il accompagna à Waterloo comme en 1812 il l'avait accompagné à Moscou, et en 1813 à Leipzig.

Le baron Fain, qui avait été porté aux fonctions de ministre secrétaire d'état près le gouvernement provisoire après la seconde abdication de Napoléon, se retira dès le 9 juillet, jour où les Bourbons rentraient à Paris. Il employa les loisirs de cette retraite de quinze années à rédiger ses souvenirs sur l'empereur, et il a inscrit avec honneur son nom parmi les annalistes du règne de Napoléon. Rappelé aux Tuileries, dès le mois d'août 1830, par le roi des Français, avec le titre de premier secrétaire du cabinet, il fut également rétabli, l'année suivante, dans la dignité de commandeur de la Légion-d'Honneur, qui lui avait été conférée en 1815. Lorsqu'à deux reprises les transformations du ministère appelèrent M. de Montalivet au département de l'intérieur, c'est aux mains du baron Fain que le roi remit l'administration de sa liste civile, ce qui lui valut d'abord le titre de conseiller d'état, puis en 1837 celui de grand-officier de la Légion-d'Honneur. Lors des élections de 1834, il avait été porté à la députation par l'arrondissement de Montargis (Loiret), lieu de sa retraite pendant la Restauration. Aucune circonstance particulière n'a fixé sur lui l'attention publique durant la législature dont il a fait partie.

La fidélité par laquelle le baron Fain répondit à la confiance du roi le rendit souvent l'objet des attaques et des sarcasmes de certains petits journaux. Quant à sa plus ancienne et tout aussi ardente fidélité, le monument qu'il en a érigé a reçu des auteurs du *Mémorial de Sainte-Hélène** cette éclatante approbation que nous nous plaisons à transcrire : « Il se« rait difficile de reproduire plus d'inté« rêt et de vie que n'en présente cette « peinture d'événements aussi importants « et néanmoins aussi peu connus, surtout « l'immortelle et courte campagne de « 1814. C'est un épisode de véritables « merveilles..... M. le baron Fain nous a « enrichis d'un tableau de juste orgueil « national; la reconnaissance des citoyens « lui est assurée. »

Les ouvrages du baron Fain, au nombre de quatre, sont : *le Manuscrit de*

(*) T. VII, p. 288 de la réimpression de 1824, note.

l'an III (1794-95), Paris, 1828, 1 vol. in-8°, livre que son auteur destinait à tenir lieu d'introduction à une *Histoire du Directoire; le Manuscrit de* 1812 (1827, 2 vol. in-8°); *le Manuscrit de* 1813 (1824 et 1825, 2 vol. in-8°); *le Manuscrit de* 1814 (1823-25, 1 vol. in-8°). P. C.

FAINE, *voy.* HÊTRE.

FAINÉANTS (ROIS), *voy.* MÉROVINGIENS et MAIRES DU PALAIS.

FAIRE. Ce mot a différentes significations dans la langue des beaux-arts; il sert à désigner plus particulièrement le maniement du pinceau, du ciseau et du burin. Aussi, au lieu de dire : peindre un paysage, sculpter une statue, graver une médaille, on dit faire un paysage, faire une statue, faire une médaille. On emploie le même mot en parlant des compositions musicales et de la poésie : faire un opéra, faire un drame, faire un poème. Il devient substantif quand il sert à exprimer le goût, le talent, l'exécution d'un artiste. Ainsi, en peinture, un tableau d'un *beau faire* signifie une belle composition, bien touchée et pleine d'harmonie. En sculpture et en gravure, un *faire moelleux* est synonyme d'une exécution gracieuse et finie. En architecture, un monument d'un *beau faire* est un monument bien ordonné et dont toutes les parties sont habilement travaillées. Chaque artiste a son *faire :* les uns ont un faire coquet, spirituel, propre et léger; les autres un faire lourd, sale, terne et dénué de toute vraisemblance. Le mot *faire* s'emploie encore en parlant de la facilité d'un peintre, d'un sculpteur, d'un poète, d'un graveur. On dit : tel artiste a un faire facile ou difficile, pour signifier par cette expression que ses compositions sont faites largement, avec verve, avec chaleur, ou qu'elles sont au contraire exécutées froidement, sans inspiration, sans habileté. Il y a une très grande différence entre *faire difficilement* et un *faire difficile :* le premier veut dire travailler lentement, mais cependant bien faire, et le second composer et exécuter un sujet dénué de toute espèce d'harmonie et beaucoup trop travaillé. Le faire des artistes d'Italie a été souvent copié par les artistes médiocres, et partant l'art s'est éloigné de la nature et de l'originalité. *Voy.* STYLE, MANIÈRE et FINI. E. B-s.

FAIRFAX (THOMAS, lord), général des troupes du parlement d'Angleterre pendant la révolution de 1640, naquit à Denton, en Yorkshire, de Ferdinand Fairfax et de Marie, fille d'Ed. Sheffield, comte de Mulgrave. Dès sa plus tendre jeunesse, il montra un vif penchant pour la carrière des armes. Volontaire sous lord Verè, il le suivit en Hollande. Plus tard, il épousa sa fille. De retour en Angleterre, il rentra dans la vie privée.

Charles I^er^ régnait alors. Ce prince (*voy.* son article) avait hérité des idées exagérées de son père sur la puissance royale et de son mépris pour les communes. Le peuple anglais, fatigué depuis longtemps des prétentions de ses rois au pouvoir arbitraire, animé à la résistance par les factieux également ennemis du trône et de la patrie, irrité par les principes d'intolérance religieuse qu'on prêtait au roi, et que sa conduite ne justifiait que trop, attendait les attaques du pouvoir, organisait la résistance et se montrait déterminé à sacrifier le trône même au maintien de ses droits. On sait toutes les fautes où fut entraîné Charles par la maladresse de ses conseillers plus encore que par l'opposition calculée de ses ennemis. Fairfax, ardent, exalté, mais sincère, guidé par sa femme, zélée presbytérienne, et entraîné par l'exemple de son père, depuis longtemps ennemi de la cour, embrassa le parti de la résistance, et se voua tout entier à la cause du peuple, qu'il croyait être celle de la justice.

Dès le commencement de la guerre civile, Th. Fairfax fut nommé au commandement de la cavalerie sous son père, général en chef de l'armée chargée d'opérer dans le nord de l'Angleterre. La valeur qu'il déploya à Marston-Moore et à la prise d'York lui valut, à la place d'Essex, le commandement en chef de l'armée que le parlement organisa contre Charles I^er^. Mais en même temps on plaça sous lui Cromwell (*voy.*), qui déjà préludait dans l'ombre aux coups qu'il devait porter à la monarchie et qui l'ont rendu si célèbre. Jusqu'à ce mo-

ment les royalistes avaient triomphé; mais leur fortune fléchit bientôt devant les talents, la valeur et le fanatisme de ces deux chefs du parti populaire. Le roi ayant quitté Oxford, Fairfax et Cromwell le suivirent dans le Northamptonshire, et le 14 juin 1645 eut lieu la bataille décisive de Naseby. L'infortuné Charles, vaincu, s'enfuit dans le pays de Galles. Alors tout plia devant les vainqueurs. Leicester se rendit le 18; lord Goring fut battu le 20; Bridgewater et plusieurs places furent prises. Bristol se rendit le 20 septembre; tous les corps royalistes furent défaits; Exeter et Oxford tombèrent après une longue résistance. Enfin Charles, ne possédant plus rien en Angleterre, alla confier sa personne à la fidélité des Écossais.

Fairfax, de retour à Londres, fut complimenté par les deux chambres du parlement. Après cette ovation, il fut chargé d'escorter les 200,000 liv. sterl. que le parlement envoyait à l'armée d'Écosse en échange de la personne de Charles I^er^. L'Écosse accomplit son déshonneur avec une exactitude scrupuleuse, et Charles, remis le 4 janvier 1646 aux commissaires du parlement, fut accueilli par Fairfax avec un respect auquel la royauté n'était plus habituée. On ignore ce qui se passa entre l'auguste prisonnier et son geôlier; mais Charles a dit depuis en parlant de Fairfax :« Le général est un « homme d'honneur; il m'a tenu la pa« role qu'il m'avait donnée. »

Fairfax eut le commandement de l'armée que le parlement conserva en Angleterre; mais comme il s'agissait de licencier des soldats à charge au gouvernement, Cromwell, qui jusque-là avait obéi, au moins en apparence, intrigua sourdement, excita le mécontentement des soldats, et, à l'aide de ses créatures, fit répandre le bruit que le parlement, ayant le roi en son pouvoir, voulait se débarrasser des troupes qui l'avaient aidé à vaincre en les licenciant ou en les exilant en Irlande. Fairfax, trop faible pour comprimer ces rumeurs, et prévoyant une anarchie militaire, voulut quitter le commandement; mais les indépendants le déterminèrent à le garder. Il marcha donc sur Londres et y rétablit les membres des communes qui étaient venus chercher un asile dans son camp. Il reçut les remercîments des deux chambres, et fut investi du commandement de la Tour de Londres.

Cependant Charles I^er^ avait été enlevé de Holdenby. Fairfax voulut en vain le protéger; car son influence dans l'armée était débordée. Tout son zèle se borna donc à quelques démonstrations respectueuses envers l'infortuné monarque. Dominé par Cromwell, il se laissait entraîner et devenait sans le vouloir l'instrument de projets dont il n'avait pu sonder la profondeur. C'est ainsi qu'il marcha contre les derniers débris du parti royaliste et les anéantit à Colchester (1648).

De retour à Londres, il établit son quartier-général à Whitehall. Il espérait sans doute en imposer au parlement et à la cité; mais ses bonnes intentions furent paralysées. Enfin Cromwell et les révolutionnaires arrivèrent à leur but, et Charles I^er^ fut mis en jugement. Fairfax ne voulut point assister à cet acte de monstrueuse iniquité; et lorsqu'à l'appel des membres du parlement on prononça son nom, lady Fairfax, placée dans une des tribunes de la salle où se tenait l'assemblée, s'écria: « Il est trop « honnête homme pour se trouver ici. » Fairfax fit d'inutiles tentatives pour empêcher l'exécution du roi : le crime fut consommé. Néanmoins, aussi ambitieux que faible, il accepta le commandement des troupes en Angleterre et en Irlande. Il battit complétement les niveleurs à Burford et apaisa les troubles du Hampshire.

En 1650, les Écossais s'étant déclarés pour Charles II, Fairfax refusa de marcher contre eux; Cromwell s'empressa de le remplacer. Débarrassé d'emplois qui lui pesaient, Fairfax se retira dans sa terre de Nunappleton, dans l'Yorkshire. Là, revenu de toutes les erreurs où l'avait jeté un caractère impétueux, irréfléchi, il se livra aux douceurs d'une vie paisible, partageant ses loisirs entre l'étude et la culture de ses terres, et faisant des vœux pour le rétablissement de la famille des Stuarts, bien décidé cette fois à les aider de tout son pouvoir

pour remonter sur le trône d'Angleterre.

Au premier signal que Monk (*voy.*) lui donna d'une restauration probable, il sortit de sa retraite (3 déc. 1659), suivi d'un corps d'habitants de sa province et de 1,200 Irlandais, qu'il avait enlevés aux drapeaux du général Lambert. Monk étant entré en Angleterre, Fairfax s'empara d'York. Devenu membre du parlement réparateur et chargé d'aller à La Haye prier Charles II de venir reprendre la couronne, Fairfax sut faire agréer à ce prince son repentir. Après la Restauration, il alla dans sa retraite reprendre ses paisibles occupations.

Affaibli par la goutte, par la pierre et par la suite d'anciennes blessures, il y mourut le 12 février 1671.

Sa fille, Marie Fairfax, épousa le duc de Buckingham (*voy.*).

Fairfax contribua à la publication de la Polyglotte. Il est compté au nombre des poètes et des orateurs de l'époque où il a vécu. On trouve dans les catalogues anglais la liste de ses ouvrages devenus peu importants. Ses mémoires ont été publiés en 1699, in-8°. J. L-T-A.

FAISAN (*phasianus*). Cet oiseau, originaire de l'Asie, se trouve plus particulièrement entre le 25e et le 45e degré de latitude N. Toutefois, grâce à la faculté qu'il possède de vivre dans des climats fort divers, on a pu l'acclimater en Europe et l'y élever même en domesticité. On le rencontre, à l'état sauvage, dans les forêts montueuses de l'Isère, dans le département d'Indre-et-Loire, en Corse, dans les îles du Rhin, de la Loire, etc.

Le genre faisan, qui a servi à quelques naturalistes de type à une famille (les *phasianés*), se distingue des *gallinacés* (*voy.*), parmi lesquels on le range, par une queue conique étagée, diposée en toit, et par une membrane qui réunit les doigts à leur naissance, caractères auxquels on peut ajouter, pour compléter les traits les plus saillants de sa conformation, un bec fort, courbé à la pointe, convexe en dessus et nu à sa base; des joues nues, verruqueuses; des tarses robustes, armés d'un puissant ergot. Mais ces particularités d'organisation, dont l'importance n'est bien appréciée que par le naturaliste, attirent beaucoup moins l'attention du grand nombre que l'éclat varié des couleurs dont brille le plumage des mâles; nous disons des mâles seulement, car, par une loi commune à la plupart des animaux de cette classe, les femelles n'offrent sur leurs robes d'un brun terne, variées de gris ou de jaunâtre, rien qui rappelle les teintes brillantes dont s'enorgueillit le faisan. On a constaté cependant que les faisandes qui ont en vieillissant cessé d'être fécondes changent parfois de couleur et deviennent semblables à des mâles dont le plumage serait terne et décoloré. Ce sont là les individus qu'on appelle faisans *coquards*, et qu'on regarde à tort comme des mâles malades. Ce nom se donne aussi aux produits métis de la poule et du faisan à l'état de domesticité.

Les faisans vivent par troupes, qui habitent de préférence les lieux montagneux. Avides de grains, ils font de grands dégâts dans les champs où ils se montrent. Ils passent pour avoir peu d'intelligence et un naturel assez farouche qu'adoucit cependant la captivité. Leur cri rauque ressemble assez à celui du paon. La durée ordinaire de leur vie est de 7 à 8 ans. Un seul mâle suffit, dans nos faisanderies, à 7 ou 8 femelles. Celles-ci sont exclusivement chargées des soins de la famille; elles pondent dans le nid de mousse qu'elles ont préparé au pied d'un arbre une douzaine d'œufs qu'elles couvent pendant 25 jours; mais rarement réussissent-elles à élever même la moitié de leurs faisandeaux.

On appelle *faisanderies* (*voy.* ci-après) les lieux où l'industrie élève, pour les plaisirs de la chasse au parc ou des tables opulentes, cet oiseau, dont la chair parfumée, d'une exquise délicatesse, est si recherchée des gourmets, surtout quand l'individu est jeune.

Parmi les espèces les plus dignes de fixer notre attention nous citerons le *faisan ordinaire* (*phas. Colchicus*), originaire de l'Asie-Mineure, et aujourd'hui répandu dans toute l'Europe. C'est l'oiseau des bords du Phase, apporté sur notre continent, s'il en faut croire les

récits de l'antiquité, par les Argonautes. Sa taille est celle d'une poule, son vol pesant et court comme celui des gallinacés. Il a la tête et le cou d'un vert doré changeant au bleu et au violet, et le reste du plumage fauve doré, maillé de vert. De chaque côté de l'occiput s'échappent deux bouquets de plumes d'un beau vert doré. L'iris est jaune; les joues sont garnies de membranes ou caroncules rouges. La femelle est plus petite que le mâle. Le *faisan blanc* est une variété du faisan ordinaire.

Le *faisan doré* ou *tricolore* (*phas. pictus*), originaire de la Chine et du Japon, se distingue entre toutes les autres espèces par l'éclat de son plumage. Une huppe d'un beau jaune doré orne sa tête. Une collerette orangée, maillée de noir, revêt son cou; le haut du dos est vert, le croupion jaune; les ailes sont rousses, avec une tache d'un beau bleu; le ventre est rouge de feu; la queue longue et brune, tachetée de gris. C'est probablement l'espèce qui a donné lieu à la fable du phénix, si l'on en juge du moins par la description que donne Pline de l'oiseau connu de son temps sous ce nom.

Le *faisan à collier* (*phas. torquatus*), originaire de la Chine, et qui se reproduit aussi en Europe, tire son nom d'une tache d'un beau blanc qu'il porte de chaque côté du cou.

Le *faisan argenté* (*phas. nycthemerus*), de la même contrée, et qui commence aussi à se naturaliser en Europe, est blanc sur le dos, avec de petites lignes noires sur chaque plume; le ventre est entièrement noir. C. S-TE.

FAISANDERIE, local où l'on élève des faisans. Malgré l'agrément et l'utilité que procurent ces oiseaux, leur éducation s'est encore peu répandue, parce que la faculté de les posséder et de leur faire la chasse avait été considérée comme un privilége des princes et des grands seigneurs. En effet, il résultait de là que l'industrie ne les croyait pas de son domaine, et ne songeait pas à faire les dépenses un peu considérables qu'ils exigent pour payer les soins qu'on leur accorde. Aujourd'hui que l'empire du privilége est renversé, on commence à les multiplier davantage, et on le fait avec d'autant plus d'espoir de gain qu'ils sont devenus plus rares à l'état sauvage, et que l'aisance qui met à même, soit de les élever, soit d'en consommer la chair, fait plus de progrès.

On peut multiplier les faisans, soit en les laissant dans l'état sauvage, soit en les élevant dans l'état domestique. La première manière n'est praticable que par les propriétaires qui possèdent de grandes forêts où les faisans ne soient pas inquiétés; de plus, elle réussit rarement parce qu'il faut que l'hiver soit peu rigoureux et qu'il tombe fort peu de neige pour qu'ils trouvent facilement leur nourriture et leur boisson; mais elle procure le plaisir d'une chasse facile et brillante, et n'exige pas de soins. La seconde manière, au contraire, en demande beaucoup; mais elle est bien plus sûre que l'autre, et cela principalement parce qu'elle dérobe le faisan à la multitude d'ennemis et de dangers qui l'environnent sans cesse et auxquels il a peu de moyens d'échapper.

Deux modes principaux ont été suivis jusqu'à présent dans cette éducation: le premier est celui qu'on a adopté en Allemagne et surtout en Bohême, pays où l'on élève le plus de faisans; l'autre est celui qu'on pratique dans les faisanderies royales en France. Nous ferons d'abord connaître le système allemand, et nous dirons ensuite par quoi le système français s'en distingue.

La place la plus sûre et la plus convenable pour une faisanderie est le milieu même du domaine; le lieu où on l'établit ne doit être ni humide ni exposé aux inondations, mais il faut qu'un petit ruisseau le traverse ou coule dans le voisinage; si on le peut, on choisit de préférence une plaine ou une pente douce exposée au midi. On compte environ trois arpents pour chaque ménage composé d'un coq et de douze à quinze poules, dont chacune peut donner cinq petits par an, déduction faite des morts et des œufs clairs. Les constructions et dispositions spéciales d'une faisanderie sont: une bonne clôture, une chambre à couver ou *couverie* qui soit à l'abri de toute cause de trouble et où l'on établit pour les couveuses des nids de paille qu'on

remplit à moitié de foin tendre; une enceinte où l'on renferme les petits avec les couveuses avant qu'ils n'entrent dans la faisanderie, et qui n'est couverte que d'un grillage en fil de fer; une grande hutte placée dans l'intérieur de l'enceinte et divisée en plusieurs petites huttes servant chacune de demeure à une famille; des remises à bois de trois pieds de haut, qui offrent du couvert aux faisans et sous lesquelles les femelles aiment à déposer leurs œufs; de grands arbres où ces oiseaux puissent se percher; des terres tenues en pré, et d'autres auxquelles on fait produire les grains nécessaires tant à la nourriture des faisans qu'à l'existence du garde-faisandier. On doit aussi avoir à sa disposition du sable dans lequel ces oiseaux font ce qu'on appelle la *poudrette* pour chasser la vermine, et de la chaux dont les faisans ont surtout besoin de manger à l'époque de la ponte. Il faut au garde-faisandier un fusil et un chien pour faire la chasse aux animaux nuisibles et ramener les faisans qui s'écartent; il a aussi besoin d'un sifflet ou de quelque autre instrument au moyen duquel il puisse accoutumer les faisans à venir prendre le matin et le soir les repas qu'il leur sert.

La ponte commence au mois d'avril ou au mois de mai. Pendant les quatre à cinq semaines qu'elle dure, l'occupation du garde-faisandier consiste principalement à prévenir les combats entre les coqs et à chercher dans les remises à bois les œufs, dont il ne laisse qu'un dans chaque nid ou qu'il remplace par d'autres en bois peint. Pour l'incubation on se sert de poules d'Inde sous chacune desquelles on place une vingtaine d'œufs, et l'on s'arrange de manière que toutes commencent à couver dans le même jour. Pendant l'incubation, qui dure vingt-deux à vingt-cinq jours, on doit maintenir dans la couverie une grande propreté. Vingt-quatre heures après l'éclosion, on met les faisandeaux dans des paniers avec les couveuses et on les transporte dans l'enceinte dont il a été question et qui est établie dans une prairie; le côté extérieur de cette enceinte reçoit pendant le jour un châssis grillé qui permet le passage aux petits. La première nourriture de ceux-ci consiste en blancs d'œufs cuits durs et coupés en petits morceaux; au quatrième jour, on commence à leur servir une bouillie de lait et d'œufs réduite par la cuisson et la pression en consistance de pâte; huit ou dix jours après, on commence à ajouter à cette pâtée du millet qu'on a ramolli par l'ébullition dans du lait, et dont on augmente progressivement la quantité jusqu'à ce qu'on puisse se dispenser entièrement de la pâtée et faire consister toute la nourriture des élèves en grain de millet et en grain d'orge qu'on remplace ensuite par du froment. Pendant ce temps, on les mène aussi aux champs où ils se procurent eux-mêmes une grande partie de leur nourriture. Pour favoriser leur développement et pour les aider à passer un moment critique qui leur arrive à l'âge de deux mois, on leur donne, autant qu'on le peut, des œufs de fourmis qu'on remplace quelquefois par un hachis de cœur de bœuf bouilli. A l'âge de deux mois, les jeunes faisans commencent déjà à se percher; vers la fin de septembre, ils n'ont plus aucun rapport avec les poules d'Inde; au mois d'octobre, ils cherchent à émigrer et il s'en perd ainsi un grand nombre, à moins que le garde faisandier n'ait eu la précaution de leur couper les plumes d'une aile lorsqu'ils n'étaient âgés que de quinze jours, ou qu'il ne mette beaucoup d'activité à ramener les fugitifs.

Pour le mode d'éducation suivi en Allemagne il faut de grands emplacements: celui qui est adopté dans les faisanderies royales en France exige beaucoup moins d'espace, car on n'affecte qu'un arpent à une centaine de faisans; mais il cause plus de dépense en constructions, en soins et en nourriture. Ce qu'il a de particulier, c'est qu'au lieu de laisser en liberté les faisans destinés à la ponte, on les met dans des *parquets*, espèces de petits enclos, de dix pieds carrés au moins, recouverts d'un filet de corde et dans chacun desquels on place un coq avec six ou sept poules, de telle manière que le coq d'un parquet ne puisse voir ceux des autres. Pendant que les faisans y sont, on leur distribue une nourriture

échauffante, composée de blé, d'œufs cuits durs, de chenevis et de mie de pain. Un autre trait qui distingue le mode français consiste en ce qu'on préfère les poules domestiques aux poules d'Inde pour l'incubation, et en ce qu'au lieu de faire commencer toutes les incubations en un même jour, on donne les œufs à couver à une poule dès qu'on en a réuni une quinzaine. Il présente encore quelques différences de détail : ainsi les faisandeaux sont placés par compagnies de quinze pour chaque poule dans des boîtes à deux compartiments séparés par des bâtons assez espacés pour les laisser passer, mais non la poule ; pendant les premiers jours on les tient dans une chambre chaude qu'on appelle le *bâtiment des élèves;* puis on les porte sur les routes sablées de la faisanderie, ou on les place sous des *parquets volants*, formés de quatre claies d'osier. On leur donne à peu près les mêmes aliments qu'en Allemagne, si ce n'est qu'on supplée assez souvent aux larves de fourmis par celles des mouches de la viande (*musca vomitoria* et *musca carnaria*, L.). On les met en liberté à l'âge de trois mois.

On peut simplifier beaucoup l'éducation des faisans en les *éjointant*, ou en d'autres termes en leur coupant le *jouet* d'une aile, c'est-à-dire en la leur amputant à la dernière articulation. J. Y.

FAISANS (ILE DES), *voy.* BIDASSOA.

FAISCEAUX. C'étaient, à Rome, les marques de la puissance souveraine : une hache entourée de branches d'orme, que le fer de ces instruments surmontait, était portée par les licteurs (*voy.*) qui précédaient toujours les premiers magistrats. Suivant Plutarque et Tite-Live, ce fut Romulus qui introduisit l'usage des faisceaux et qui se fit précéder de douze licteurs, en mémoire des douze oiseaux qui lui avaient annoncé son élévation au rang suprême, ou en mémoire des douze peuples qui l'avaient reconnu roi. Suivant Florus et Silius Italicus, ce fut Tarquin-l'Ancien qui emprunta l'usage des faisceaux aux Étrusques, ses compatriotes. Quoi qu'il en soit, cette marque de la souveraineté subsista à Rome sous les rois, sous les consuls, et même pendant quelque temps sous les empereurs. On disait d'un consul qui entrait en charge qu'il prenait les faisceaux (*sumere fasces*), et qu'il déposait les faisceaux (*deponere fasces*) quand il sortait de charge. Lorsque ces magistrats voulaient se rendre agréables au peuple ou lui montrer de la déférence, ils faisaient baisser les faisceaux devant lui ou éloigner d'eux leurs licteurs, et cet acte de déférence s'appelait *submittere fasces*. L. Valérius Potitus, l'un des décemvirs et qui fut consul l'an 449 avant J.-C., mérita le surnom de *Publicola* pour avoir plusieurs fois abaissé les faisceaux ou écarté de lui ses licteurs devant le peuple. TH. D.

FAISCEAU D'ARMES, réunion d'armes entrelacées, se soutenant mutuellement ou s'appuyant autour d'un piquet ou d'un chevalet, et formant une espèce de pyramide. Il ne faut point confondre le faisceau d'armes avec le ratelier d'armes placé dans les chambres des casernes et dans les salles d'armes des arsenaux.

La ligne des faisceaux d'armes dans un camp est tracée le long du front de bandière (*voy.*), à 10 mètres en avant de la première ligne des tentes ou des baraques ; les armes, par compagnie ou par demi-compagnie, sont arrangées en faisceaux autour d'un chevalet ou d'un piquet ; on les recouvre d'un manteau, dit *manteau d'armes*, pour les préserver des intempéries de la saison. Le drapeau se place sur la ligne des faisceaux d'armes, et au bivouac les armes se mettent en faisceaux en avant de la ligne des premiers feux. Lorsque la troupe est sous les armes, soit en marche, soit pour les exercices ou manœuvres, on fait former les faisceaux avant le repos qu'on donne aux soldats. Les faisceaux se forment alors par file en avant du premier rang, au commandement de : *Formez les faisceaux*, et après le repos, chaque soldat reprend son arme au commandement : *Rompez les faisceaux.*

Un poste, dont la force varie selon l'étendue de la ligne des faisceaux, fournit des sentinelles pour veiller à la conservation des armes. C. A. H.

FAISEUR. Autrefois un faiseur ou une faiseuse était celui ou celle qui confectionnait habituellement un objet et dont la profession n'avait pas de nom

spécial. On achetait un violon du bon faiseur; on portait des manchettes de la bonne faiseuse. Mais depuis que nous avons des *fabricants* de chaussures, des *confectionneurs* de chemises, des *facteurs* d'instruments, l'on ne dit plus guère qu'une faiseuse de corsets. Le mot primitif nous est resté au masculin pour une autre espèce d'ouvriers ou plutôt de machines; car le *faiseur* ne *fait* pas, il *fonctionne*, partout, sur tout, beaucoup, vite et médiocrement. C'est le héros, la providence de la littérature marchande; articles de journaux, de revues, d'encyclopédies, politique, critique, romans, théâtre, voyages, mémoires, tout lui est bon, tout est de son domaine; le faiseur sait tout, est propre à tout et ne recule devant rien.

L'Académie dit que cette expression, faiseur de livres, de vers ou de vaudevilles, s'emploie par mépris; nous n'avons pas la prétention de démentir l'Académie. Chaque théâtre a ses faiseurs qui travaillent habituellement pour lui; le faiseur d'un homme d'état lui fait ses discours et sa réputation.

Le *faiseur d'embarras* est tout exténué des démarches qu'il ne fait point, accablé des travaux qu'il n'a pas; il vous assourdit du détail de ses entreprises imaginaires, de ses opérations fantastiques, et se persuade que, de tous les bénéfices qui lui passent par la bouche, il finira par rester quelque chose au fond de sa bourse. Le faiseur de phrases est un bavard sans idées, le faiseur d'almanachs un astrologue sans lunette. Il faut se garder comme d'une peste des faiseurs de projets, de systèmes, de protestations, de compliments, de contes fantastiques; ils sont tous fort ennuyeux quand ils ne sont que cela. Mais de toutes les espèces de faiseurs, la pire est celle du *faiseur d'affaires :* c'est un intrigant audacieux et vil habitué à tirer profit de tout en marchant droit entre les articles du Code pénal. Le faiseur d'affaires a inventé les loteries commerciales et les dividendes anticipés. V. R.

FAIT (philosophie), du latin *factum*, ce qui a été fait, est un mot qu'on peut considérer soit en lui-même ou métaphysiquement, soit par rapport à notre esprit ou logiquement. Sous le premier point de vue, ce mot signifie, mais d'une manière plus générale, la même chose que le mot *effet*, c'est-à-dire toute manifestation d'une force agissant selon des lois particulières que la science étudie. Logiquement, il se prend par opposition à ce qui est simplement possible, à ce qui est conçu par l'esprit comme pouvant ou comme devant avoir lieu. C'est le sens qu'il a dans des phrases telles que celle-ci : On a cru longtemps telle ou telle chose; *dans le fait* il n'en est rien, ou les faits n'ont pas confirmé cette opinion. En matière de politique, de commerce, d'industrie, on juge d'après les faits en invoquant ce qui est arrivé par le passé dans des circonstances semblables : c'est le contraire de conjecturer, supposer, juger *à priori*, par anticipation ou conséquemment à des principes systématiques. Aussi la logique a-t-elle soin de distinguer deux évidences, l'une *de fait*, l'autre *de raison;* l'une qui s'attache aux idées résultant de l'observation des réalités, l'autre qui accompagne les idées, fruit d'un travail scientifique de l'esprit, indépendant de cette observation ou antérieur à cette observation. On a même partagé toutes les sciences humaines en deux classes qu'on a appelées les unes sciences *de faits*, les autres sciences *de raisonnement*, suivant qu'elles se proposent l'observation de certains faits, ou qu'elles s'occupent à déduire des conséquences de principes, d'axiomes, de définitions déjà posés. Ce dualisme a sa raison dans l'esprit humain. Nos connaissances sont toutes produites par le concours des réalités et de l'esprit; et c'est en considération du plus ou moins de part de l'un ou de l'autre de ces deux facteurs qu'elles sont rapportées soit aux sciences de faits, soit aux sciences de raisonnement. On se tromperait donc en tenant pour absolue cette division des sciences; car d'abord les mathématiques, les sciences dites de raisonnement, doivent à l'observation de la réalité leur point de départ, savoir les idées de grandeur, de quantité, de nombres, de figures, sinon avec la perfection qu'elles doivent avoir pour être fécondes, au moins comme éléments ou comme conditions des conceptions mathématiques primordia-

les. Autant et plus on en peut dire de l'intervention nécessaire de l'esprit ou de la raison dans les sciences de faits. Aucune d'elles ne se borne à l'observation pure, à de simples descriptions. Si la physique étudie tous les faits relatifs à l'électricité, c'est pour en induire une explication de la foudre. Après avoir observé, décrit, classé les minéraux dans leur état actuel, l'histoire naturelle cherche à connaître leur état primitif, leur origine, la naissance des montagnes, la formation des mers. Or, comment passer ainsi des faits à ce qu'ils expliquent sans la raison, sans le calcul? Les faits sont en réalité la matière ou les données fournies par les objets; l'esprit ou la raison les lie, les enchaîne, leur donne un sens. L'œuvre des objets, sans celle de l'esprit, serait insignifiante; l'œuvre de l'esprit, sans celle des objets, serait vaine et chimérique; ou, pour parler le langage de Bacon, les savants purement empiristes ressemblent aux fourmis qui s'en vont recueillir dans les broussailles de petits brins de bois et d'herbe qu'elles amoncellent au hasard et sans aucun ordre; les partisans exclusifs de la raison sont semblables aux araignées qui tirent d'elles-mêmes toute la matière dont elles composent avec tant d'art leurs toiles très peu solides; le vrai savant, imitant à la fois la fourmi et l'araignée, doit, à l'exemple de la première, recueillir avec soin tous les faits donnés par l'expérience, et, à l'exemple de l'autre, tirer de son propre fond le lien qui, de ces matériaux épars, formera un tout bien ordonné; il fait comme l'abeille qui, empruntant aux fleurs son miel et sa cire, sait d'elle-même, en leur imprimant un arrangement parfait, créer ou augmenter considérablement leur valeur.

Ainsi, l'on peut se tromper dans les sciences de faits de deux façons principales, en faisant trop grande la part de l'expérience ou celle de la raison. L'antiquité a commis et dû commettre la seconde erreur : pressée qu'elle était de résoudre les importants problèmes que soulève le spectacle du monde, elle a trouvé plus court d'imaginer des explications que de les déduire de la nature des choses et de plusieurs milliers d'observations. Au point où en sont aujourd'hui les *sciences de faits*, les *sciences empiriques*, ou les *sciences d'observation* et *d'induction* (toutes expressions synonymes), elles semblent avoir moins à redouter cette erreur que la première. Dans toutes les branches du savoir humain on s'applique incessamment à la poursuite des faits, comme si les faits étaient significatifs par eux-mêmes et qu'en posséder un grand nombre fût l'unique condition de la science. Mais est-on bon économiste, par exemple, pour s'être procuré de nombreuses statistiques, des renseignements précis sur tout ce qui regarde la richesse des nations? pas plus qu'on n'est bon musicien pour avoir une grande collection d'instruments de musique. L'essentiel, à coup sûr, n'est point de recueillir des faits, mais d'en reconnaître l'enchaînement et les lois; car les faits par eux-mêmes peuvent servir à défendre toutes les thèses imaginables. Comme les instruments rendent des sons différents suivant la main qui les touche, les faits donnent des instructions différentes suivant l'esprit qui les interprète; et qui n'a souvent admiré que deux doctrines opposées invoquent à leur appui précisément les mêmes faits?

Sur les traces et à l'exemple des sciences naturelles (les premières sciences de faits qui se soient constituées définitivement, parce que les premières elles ont reconnu, avec l'importance des faits, celle de la découverte de leurs lois), nous avons vu de nos jours s'organiser de nouvelles sciences empiriques, la psychologie, l'économie politique, auparavant livrées aux caprices de l'opinion. Mais il ne paraît pas que tous les faits qui servent de matière à nos calculs soient de nature à être jamais soumis à une étude régulière et méthodique: tels sont ceux dont nous nous appuyons dans nos conversations ordinaires sur la politique, les gouvernements, la guerre, les beaux-arts, les saisons, le plan de conduite à tenir dans telle circonstance de la vie. Ce n'est pas à dire qu'ils ne puissent être utilement employés dans nos raisonnements; mais c'est à leur égard surtout que conviennent la prudence et la réserve, car ils semblent tout également signifier suivant

les goûts, les passions et les intérêts de ceux qui les invoquent. Du reste, les règles à suivre en pareilles matières sont absolument les mêmes que celles qui assurent dans l'avenir aux sciences d'observation de continuels progrès; seulement, n'étant point rédigées en code, leur application est abandonnée à la perspicacité naturelle, au bon sens de chacun. Nous avons tous plus ou moins d'expérience (*voy.*), suivant la quantité de ces faits recueillis par nous, surtout quand ils nous ont été personnels, et suivant le parti que nous savons en tirer pour nous conduire.

On a divisé les faits en *naturels* et *surnaturels* ou *miraculeux*, et, eu égard à leurs causes productrices, en *actes de la divinité*, *phénomènes de la nature* et *actions des hommes*. La division la plus simple dans l'état actuel paraît être celle qui reconnaît autant de classes de faits qu'il y a de sciences empiriques : faits physiques, faits psychologiques ou phénomènes de conscience (*voy.* CONSCIENCE), etc.; et qui les subdivise suivant les parties de ces sciences : par exemple, les faits psychologiques en faits sensibles, intellectuels et volontaires. Quant aux faits historiques, ayant pour caractère particulier de ne pouvoir point se passer actuellement sous nos yeux, ils sont soumis à une première législation dont la *critique historique* (*voy.*) assigne les règles. Peuvent-ils, au surplus, ainsi que la physique et la psychologie, devenir l'objet d'une véritable science? C'est un problème dont il faut demander la solution à la philosophie de l'histoire (*voy.*). Quoi qu'il en soit, nul doute que l'histoire, au moins dans certaines limites, ne puisse fournir des enseignements utiles; mais là encore, c'est à la double condition que les faits soient nombreux et surtout rapportés à leurs lois ou légitimement interprétés : d'où la nécessité pour l'historien d'être en même temps philosophe. Pas plus que le naturaliste il ne doit se borner à recueillir passivement les données de la réalité, qui sont lettres mortes tant que l'esprit ne les a pas fécondées en les rattachant à leurs causes. L'essentiel encore, mais le difficile, c'est de savoir allier, dans une juste mesure, l'expérience et la raison, les faits et la théorie. A ce sujet nous devons également blâmer deux écoles ennemies qui se partagent aujourd'hui l'enseignement : l'une, crédule et timide, hérisse ses livres de dates et de noms propres; elle se contente d'enregistrer les faits purement et simplement, en s'astreignant d'une manière inintelligente et servile à l'ordre chronologique. Au lieu d'admettre tous les faits vraiment historiques, c'est-à-dire avérés, importants et significatifs, elle donne une attention presque exclusive aux événements les plus extérieurs, comme si l'histoire d'un peuple devait uniquement présenter le récit de ses guerres et la biographie de ses rois, sans faire connaître en même temps sa vie intérieure, sa religion, ses lois, ses mœurs, sa littérature et ses arts. Elle craindrait, dans sa pusillanimité, que ce ne fût sortir du domaine de l'histoire que de s'élever à des théories qui généralisent les faits, les enchaînent et les expliquent. Voltaire, dans le *Siècle de Louis XIV* et dans l'*Essai sur les mœurs*, est un des premiers parmi nous qui aient enseigné une manière d'écrire l'histoire plus intéressante et surtout plus utile. Mais on peut aussi s'égarer dans cette voie, et c'est ce qui arrive à l'école rivale de la précédente. Que, pour échapper à l'etroite préoccupation de ceux qui s'attachent exclusivement aux faits extérieurs et les plus matériellement avérés, on s'applique aussi à étudier la physionomie des peuples, leur civilisation, leurs idées, rien de mieux assurément; mais pour mériter le titre d'historien philosophe il faut, de plus, quand les faits sont peu certains, peu concluants, s'abstenir de deviner; il ne faut point élever de théories factices sur quelques événements isolés ou sur de simples anecdotes; il faut avant tout tenir compte du matériel de l'histoire, ne point admettre ceci, rejeter cela, au gré d'un système préconçu; il faut, en un mot, une grande indépendance et une grande étendue d'esprit, de la circonspection, de la sagacité, de la bonne foi, qualités dont quelques-unes au moins ont manqué aux partisans de l'école en question. L-F-E.

FAIT (droit). Les institutions hu-

maines ne sont que des conséquences de *faits primitifs* comparés entre eux et appropriés aux besoins sociaux. Mais ces faits eux-mêmes sont naturellement soumis à des lois qui ne sont pas l'ouvrage des hommes, et qui sont au-dessus du droit conventionnel par lequel la société est régie.

Nous entendons par le *droit*, dans son acception la plus ordinaire, et tel qu'il est formulé par les lois, tout ce qui est légal; dans un sens plus étendu, il est tout ce qui est juste. Sous le premier rapport, il sera vrai de dire que le *fait* a toujours précédé le droit positif ou rendu sensible par la loi; et sous le second, qu'ils existent simultanément l'un et l'autre.

Tout fait étant le produit d'une action, et toutes les actions n'étant pas également bonnes et utiles, elles ont dû, après que le fait a été connu, être soumises à des règles autant dans l'intérêt commun que dans celui de l'individu : c'est de l'ensemble de ces règles que se compose le droit social.

L'action abandonnée à son impulsion spontanée ne produirait le plus souvent que des faits nuisibles à l'homme; soumise à l'intelligence, qui en mesure le développement dans un degré proportionné aux besoins de l'individu, à son bien-être, aux besoins et au bien-être sociaux, elle produit des faits utiles, avantageux. L'intelligence doit donc être le suprême régulateur de l'action; ce n'est qu'éclairé par sa lumière que l'homme peut comparer les faits préexistants, et distinguer ceux qui lui sont nuisibles de ceux qu'il fera tourner à son profit.

Un fait se conserve et se prolonge autant à cause de l'utilité qu'on en retire que par l'habitude qu'on a contractée de le voir se répéter; souvent il se perd et tombe dans l'oubli avec le temps, parce que des faits nouveaux mieux appropriés aux hommes et aux circonstances viennent le remplacer. Le droit suit une marche parallèle, et les lois tombent en désuétude, parce que les faits auxquels elles se rattachent ont perdu leur influence, ou qu'elles sont abrogées par des lois nouvelles, à raison de ce que les faits sont changés.

Les lois civiles ne sont produites qu'au fur et à mesure du besoin qu'en éprouve la société pour régulariser son action; et cette action se modifiant ou acquérant une plus grande extension, un nouveau degré d'énergie, dans la proportion du mouvement progressif de la société, il ne faut pas rechercher d'autre cause aux nombreux et fréquents changements que ces lois éprouvent. Ici se fait plus particulièrement sentir l'influence des mœurs qui impriment leur caractère à l'action, et avec lesquelles il convient de maintenir toujours la législation en harmonie, pour assurer l'ordre public et le bonheur du peuple.

Il n'est point rare de voir dans la société des faits nuisibles obtenir l'autorité qui appartient à ceux dont l'utilité réunit l'assentiment universel. De ce nombre sont la tyrannie et les priviléges qui dégradent l'humanité, source ordinaire de maux et de désordres, véritables fléaux politiques qui forment de rudes obstacles à la félicité des nations. Ces faits, quelle que soit leur puissance, portent avec eux les éléments de leur ruine certaine; ceux au profit desquels ils tournaient se perdent par leurs propres excès. La tyrannie et les priviléges, qui ne sont que des faits iniques fondés primitivement sur l'aveuglement des peuples encore grossiers, et maintenus par la force que ces peuples eux-mêmes leur donnaient dans l'ignorance de leurs droits, n'auront pas dans leur existence une plus longue durée que celle de l'erreur qui les favorisait et de l'obéissance que leur procurait l'abus de la force soumise à un principe vicieux. Les tyrans seraient sans force si les peuples, dans leur aveuglement, ne les secondaient pas. Mais un temps vient où la vérité triomphe, et où le droit, dont l'erreur appuyée par la force avait attribué le caractère à un fait contraire à l'équité naturelle, cède au droit imprescriptible de l'humanité, qui est antérieur à tous les droits de convention.

Ce qui précède explique les expressions *gouvernement de fait* et *gouvernement de droit;* on verra l'application de ces principes aux mots Gouvernement, Légitimité, etc., comme au mot Doc-

TRINAIRES on l'a déjà envisagée sous un point de vue spécial.

En termes de jurisprudence, on comprend sous la dénomination de fait la série des actes qui appartiennent aux procès et dont se compose la procédure, tant ceux qui ont pris naissance avant l'introduction de l'instance et sur lesquels reposent les prétentions du demandeur et les exceptions du défendeur, que ceux qui ont pour objet de servir à l'instruction de la cause.

Les faits forment la base des jugements; c'est de leur exposition que naissent les questions de droit qui sont à décider. Les tribunaux ne doivent statuer que sur ceux qui leur sont présentés, et ne pas en créer d'imaginaires pour fonder leurs décisions. Une ordonnance de Philippe de Valois, de 1344, défend aux juges de proposer d'autres faits que ceux qu'ont proposés les parties, qui savent ou doivent mieux savoir qu'eux ce qu'elles ont à demander ou à répondre. Aussi le Code de procédure civile exige-t-il qu'une des parties du jugement contienne l'exposition sommaire des faits du procès. Tout ce qui serait accordé au-delà de ce qui est demandé contiendrait un *ultrà petita* qui donnerait lieu à la réformation du jugement, de même que s'il était omis de prononcer sur quelques-uns des chefs de la demande.

Il y a des faits d'une nature telle qu'il n'est pas toujours possible d'établir par des actes la preuve de leur existence. Alors cette preuve peut être faite par témoins, suivant l'importance de la demande; la loi détermine ceux dont la preuve peut être ordonnée, et la manière dont ils doivent être articulés et déniés. Les parties ont aussi la faculté de se faire interroger sur ceux qui sont en litige : c'est une manière plus expéditive d'éclairer la conscience des juges et de former leur conviction.

C'est le fait qui est établi par le *verdict* du jury (*voy.*); les questions de droit appartiennent exclusivement à la décision des magistrats. La connaissance de ce qui constitue le fait d'un procès est hors des attributions de la Cour de cassation; elle ne peut s'en occuper pour en déduire le droit des parties, qu'elle ne peut asseoir que sur le fond de l'objet en contestation.

Le mot *fait* s'emploie encore au palais en différentes acceptions. Le *fait d'autrui* se dit de ce qui est fait, dit ou écrit par une personne dans l'intérêt d'une autre; on a coutume de l'exprimer par ces mots, *res inter alios acta*. Il est de principe que le fait d'un tiers ou d'autrui ne peut nuire à un autre. Cette règle est cependant susceptible de quelques exceptions, par exemple, lorsqu'un tuteur agit pour son mineur, un mari pour sa femme, un associé pour la société, un mandataire pour son mandant. Le *fait du prince* est assimilé à un fait de force majeure qui ne peut être empêché : aussi nul n'en est garant ni responsable, à moins que la garantie n'en soit formellement stipulée dans la convention des parties. On appelle *fait de charge* celui qui résulte d'une prévarication commise par un officier public dans les fonctions de sa charge. La réparation du dommage a, dans ce cas, un privilége sur le prix de l'office de celui qui en est responsable, et une préférence sur toutes les autres créances; *fait négatif*, celui qui consiste dans une négation pure et simple, dont la preuve n'est pas admise; *fait positif*, celui dont l'existence est manifeste, indépendamment de toute autre preuve; et *faits justificatifs*, ceux qui sont allégués par un accusé pour établir son innocence : ils doivent être pertinents pour que la preuve puisse en être reçue, et l'appréciation en est abandonnée à la conscience des jurés.

C'est toujours un fait qui constitue l'obligation, toutes les fois qu'il n'est contraire ni aux lois, ni aux bonnes mœurs, ni à l'ordre public. Il est établi par la convention des parties, qui est ordinairement formée par un contrat; les crimes, les délits, les quasi-délits, les quasi-contrats, qui sont aussi les résultats d'un fait, constituent également des obligations, lesquelles se résolvent dans ces cas en dommages-intérêts, dont la loi rend civilement responsables ceux en la puissance desquels se trouvent leurs auteurs. J. L. C.

FAITAGE ou FÊTAGE. Ce mot vient du bas-latin *festagium*, et désigne un

droit qui se payait annuellement au seigneur par chaque propriétaire pour le faite (*voy.* Comble) de sa maison, c'est-à-dire pour la faculté qui lui avait été accordée d'élever une maison dans le lieu. On appelait encore *faitage* le droit qu'avaient en certains lieux les habitants de prendre dans les bois du seigneur une pièce de bois pour servir de comble ou de faîte à leur maison. A. S-r.

FAKIR, mot arabe qui signifie *pauvre*. C'est aussi le nom d'un ordre religieux de mendiants appelés ainsi par les Arabes, *derviches* ou *sofys* par les Persans, et *sénassey* par les Hindous. Parmi cette singulière classe d'hommes qui, dans l'Hindoustan, ne portent aucune espèce de vêtements, il en est qui sont de véritables enthousiastes; mais le plus grand nombre sont des charlatans ou des fripons. Tout vagabond à qui la nature a départi quelques talents, mais auquel le travail inspire une horreur invincible, est assuré d'être reçu dans cette corporation qui est régie par un code de lois secrètes et, à ce qu'il paraît, des plus étranges. Les Hindous ont pour les fakirs le plus profond respect, non-seulement à cause de leur réputation de sainteté, mais encore par la crainte qu'ils leur inspirent; car ces religieux font des pèlerinages par troupes qui souvent se compo sent de plusieurs milliers d'hommes, parcourant tout nus le pays et exigeant partout où ils passent un tribut qu'on est dans l'impossibilité de leur refuser. Leur caractère est regardé d'ailleurs comme tellement sacré que le pouvoir civil n'oserait se permettre l'examen de leur conduite. Ils traitent les hommes généralement sans façon; mais avec les femmes ils sont d'une galanterie parfaite, et leurs courses aventureuses sont marquées par la cure radicale de tous les cas de stérilité. Aussi les hommes s'enfuient à leur approche, tandis que les femmes les attendent sans crainte; elles accourent même solliciter leurs prières et s'empressent de les recueillir dans leur maison. Une pantoufle ou un bâton laissé comme signal à la porte avertit le mari qu'un malencontreux retour ramènerait au domicile conjugal, qu'en y rentrant il commettrait une faute impardonnable et se rendrait passible d'un châtiment que la plupart se montrent peu jaloux de mériter.

Mais cet ascendant extraordinaire et sans bornes que les fakirs possèdent sur la populace, par quels effroyables moyens, par quelles rigoureuses pénitences ne l'acquièrent-ils pas? Le doute s'élèverait au récit des tourments volontaires que ces religieux s'infligent, si ce n'était là un fait usuel dans l'Inde et qui se trouve rapporté dans toutes les relations de voyages. Les uns se suspendent par l'omoplate à des crochets de fer, les autres restent depuis le lever jusqu'au coucher de l'astre du jour immobiles comme une statue sur son piédestal, exposés sous un climat de feu à l'ardeur dévorante des rayons solaires; ceux-ci ferment leurs mains jusqu'à ce que des clous qu'ils tiennent fortement serrés les traversent de part en part; ceux-là se chargent de chaînes; il en est qui se balafrent le corps avec des instruments tranchants, ou qui portent leurs mains sans cesse perpendiculairement en l'air, tandis que d'autres contournent leur cou de manière à pouvoir regarder directement en arrière. Toutes les inventions, en un mot, que la plus bizarre subversion d'idées peut imaginer sont épuisées pour torturer ou renverser les formes du corps humain. Quelques-uns des plus exaltés fanatiques vont jusqu'à se trancher eux-mêmes la tête dans les grandes solennités, en sacrifice au Gange, qu'ils adorent comme une divinité. Si les nerfs de la victime de cet horrible suicide sont assez forts pour lui permettre une complète amputation, le ciel devient immédiatement et à n'en pas douter son partage; dans le cas contraire, la sainteté du personnage devient un objet de doute, et son bonheur dans l'autre vie est mis en question.

Dans l'Arabie et la Perse, les fakirs et les derviches sont vêtus d'une grossière étoffe de laine. Ed. D. L.

FALAISE et GUIBRAY. Falaise, chef-lieu d'arrondissement du département du Calvados, est une des cités normandes qui jouèrent le plus grand rôle au moyen-âge. Elle tire son nom des rochers sur lesquels est bâtie sa forteresse,

et sa fondation est antérieure à l'an 946, puisqu'alors on la citait parmi les places les plus importantes de la province. Aucun antiquaire ne connaît la date de son château-fort; mais on sait qu'il soutint un premier siége contre Richard III, à qui Robert l'avait enlevé. Ce dernier, devenu peu après duc de Normandie, choisit Falaise pour sa résidence ordinaire. Là il s'éprit d'Arlette, fille d'un pelletier de la ville, et il en eut, en 1028, Guillaume-le-Bâtard ou le Conquérant. Robert avait créé une grande foire presque au pied de ses remparts: Guillaume la transporta dans les champs voisins de l'église de Guibray, et c'est encore là qu'elle se tient aujourd'hui.

Les combats livrés sous les murs du château de Falaise appartiennent à l'histoire: l'espace ne nous permet pas de les rappeler. Nous dirons seulement que le dernier siége fut soutenu par le ligueur Brissac; que Henri IV, commandant l'attaque en personne, fit ouvrir par le canon une brèche à l'ouest, et que lui-même monta l'un des premiers à l'assaut. Il s'empara de la ville, qui, malgré sa ceinture de fortifications facile encore à reconnaître, n'eut depuis aucune importance militaire.

Les ruines du château-fort de Falaise sont visitées chaque jour par des étrangers, surtout par des Anglais; souvent aussi les peintres viennent y copier, sous ses aspects divers, le donjon pittoresque des anciens ducs, dont les murs, appuyés au nord et au midi par cinq énormes contreforts en belles assises d'échantillon, sont de 60 et quelques pieds de hauteur. A l'angle sud-ouest, une chaussée d'une vingtaine de pieds de long, sur quinze de large, joint à ce vieux donjon une tour moins ancienne, mais d'une grande beauté et d'une parfaite conservation. On l'appelle *tour Talbot*, du nom du général anglais qui la fit construire de 1418 à 1430. Elle a plus de 100 pieds de hauteur, et son diamètre est de 40, y compris les murs de 10 environ. Un escalier tournant, pratiqué dans la muraille, conduit aux différents points de l'édifice. Du sommet de cette tour, plus encore que des fenêtres du donjon, le spectacle est ravissant: l'horizon est complet, et la vue parcourt un des plus beaux panoramas de la Normandie.

La forteresse en ruines et la tour Talbot n'attirent pas seules les étrangers à Falaise: Guibray est un de ses faubourgs, et c'est là que se tient la seconde foire de France. Du 5 au 8 août arrivent annuellement dans les écuries de Guibray 8 à 900 chevaux, de 500 à 2 et même à 3,000 fr. Presque tous sont vendus le 10, époque fixée pour l'ouverture de cette première partie de la foire. Les chevaux inférieurs et les bestiaux ont leur jour, c'est le 16. Le produit total s'élève à plus de 1,500,000 fr. Le déballage des marchandises a lieu le 13, et de ce moment la vente en gros se fait dans les magasins. Le 15, le maire de Falaise accompagne une procession sortie de l'église de Guibray, qui parcourt les principales rues occupées par les marchands: c'est le signal antique de l'ouverture de la foire. Le même jour, à 5 heures après midi, on peut enlever les marchandises achetées. M. Galeron, qui prépare une statistique de l'arrondissement de Falaise, évalue approximativement la quantité d'affaires qui se font dans chaque partie aux sommes suivantes: frocs et flanelles de Lisieux, 960,000 fr.; velours, alépines, camelots d'Amiens, 400,000 fr.; rouenneries, 1,500,000 fr.; draps de Vire, 300,000 fr.; draps d'Elbœuf, 200,000 fr.; flanelles et draps de Reims, 300,000 fr.; merceries et soieries, 600,000 fr.; dentelles, 200,000 fr.; orfévrerie et bijouterie, 300,000 fr.; nouveautés, 400,000 fr.; draps de Sedan, 150,000 fr.; espagnolettes de Darnetal, 100,000 fr.; toiles d'Alençon, Vimoutiers, etc., 200,000 fr.; coutils et grosses toiles de Flers, 80,000 fr.; couvertures de Paris, Orléans, Verneuil, etc., 100,000 fr.; tricots et laines de Picardie, 200,000 fr.; bas de Caen et d'Orléans, 300,000 fr.; batistes et toiles de Saint-Quentin, 800,000 fr.; toiles de coton et futaines d'Athis, 200,000 fr.; droguets de Saint-Lô, 75,000 fr.; draps de Beauvais, 100,000 fr.; cotons rouges et cotons filés de Rouen, Condé, etc., 300,000 fr.; flanelles, toiles et blouses de Lille et de Roubaix, 300,000 fr.; faïence, 50,000 fr.; parapluies, 60,000 fr.; chapellerie,

45,000 fr.; indigo et bois de teinture, 700,000 fr.; aciers, 40,000 fr.; quincaillerie de Paris, L'Aigle, etc., 700,000 fr.; armurerie, 50,000 fr.; laines, 250,000 fr.; cuirs de Pont-Audemer, Saint-Germain-en-Laye, Harcourt, etc., 1,500,000 fr.; bonneterie de Falaise, 260,000 fr. On peut compter un million pour les articles de sellerie, horlogerie, ferblanterie, épicerie, papeterie, etc. Il en résulte qu'il se fait encore dans les foires de Guibray, quoique fort déchues, pour près de 15 millions de francs d'affaires courantes. Les opérations par commission ou par voyageurs s'élèvent presque à la même somme. On peut juger par là de l'importance que conserve encore cette foire. La vente de détail n'a guère lieu que pour les nouveautés et pour les branches de commerce les moins importantes : aussi les affaires y sont-elles terminées, en général, dès le 17 ou le 18. Les jours qui suivent sont consacrés aux comptes et aux livrements. Le 24, toutes les opérations se terminent, et c'est le 25 et le 26 qu'ont lieu les paiements et les protêts. Le tribunal de commerce, la mairie et la justice de paix, qui siégent par extraordinaire depuis le 16 à Guibray, rentrent dans la ville. Les rues de la foire et les champs voisins redeviennent, de ce moment, aussi tristes et aussi déserts qu'ils ont été bruyants et animés pendant quelques jours.

Falaise fait un commerce considérable de bonneterie et de bas de coton. Sa fabrique possédait, en 1837, 3,053 métiers à bonnets, employant 521,957 livres de coton par an, faisant 3,152,760 bonnets qui se vendent 2,647,329 fr. Elle avait, en outre, 225 métiers à bas, faisant 421,200 bas par an, qui se vendent 250,263 fr., et employant 52,624 liv. de coton. Depuis 1834, cette ville avait une société académique des sciences, arts et belles-lettres, une société d'agriculture, et une association pour les progrès de l'agriculture, de l'industrie et de l'instruction élémentaire ; à la fin de 1837, ces trois sociétés se sont réunies en une seule, qui embrasse les mêmes objets et fait des publications périodiques. J. T-v-s.

FALAISES, nom que l'on donne aux côtes abruptes qui bordent la Manche, en France et en Angleterre. Ce nom vient du grec φάλος, qui signifiait une partie proéminente et lustrée (φαλὸς, brillant) du casque grec, puis en général une saillie apparente par son poli. On connaît les falaises crayeuses de la Normandie qui s'élèvent de 200 à 400 pieds au-dessus du niveau de la mer : la blancheur de celles qui leur correspondent de l'autre côté du détroit avait fait donner l'ancien nom d'*Albion* à l'île de la Grande-Bretagne. Sur les bords de la Manche, elles portent toutes l'empreinte de la dégradation opérée, pour ainsi dire, chaque jour par les efforts de l'Océan ; constamment en butte à l'action des vagues, elles fournissent par leurs débris les galets ou cailloux roulés qui encombrent les anses et les ports, depuis l'embouchure de la Seine jusqu'à celle de la Somme ; et en effet, tous ces galets sont formés de craie dure et grise, de silex noirs et jaunes de la craie et des grès qui constituent la partie inférieure du terrain crétacé.

Ce n'est pas seulement l'action des flots qui dégrade les falaises : les eaux pluviales hâtent encore cette dégradation ; en pénétrant de haut en bas dans l'épaisseur des couches, elles y déterminent des fentes perpendiculaires qui, en s'agrandissant, finissent par détacher de la masse des pyramides et des obélisques de craie qui restent debout jusqu'à ce que les hautes marées, en dégradant leur base, finissent par déterminer leur chute. Ces grands fragments, en s'écroulant, prennent quelquefois une position singulière qui donne un aspect très pittoresque aux falaises de la Normandie, vues du bord de la mer. C'est ainsi qu'à la base du cap de la Hève, près du Havre, et sur plusieurs points de la côte jusqu'au Tréport, on peut passer sous des portiques formés par des masses écroulées, qui, dans leur chute, se sont placées les unes sur les autres.

Entre Honfleur et Caen, les falaises offrent un aspect différent de celui des autres falaises de la Normandie, parce que la partie inférieure de la craie, au lieu d'être à une petite élévation au-dessus du niveau de l'Océan, se trouve à une très grande hauteur : il en résulte qu'elles sont alors formées entièrement de marne, la craie constituant une ran-

gée de collines au-dessus de la marne. La partie supérieure de celle-ci est cultivée; mais les couches inférieures, délayées par les eaux pluviales, forcent chaque année des espaces considérables de terre labourée à descendre vers la mer : c'est ce que nous avons eu l'occasion de remarquer sur plusieurs points de la côte, depuis l'embouchure de la Seine jusqu'à celle de la Dive.

Toutes les falaises qui sont composées d'une roche plus ou moins solide posée sur des argiles et des marnes, sont susceptibles de se dégrader et de s'écrouler comme celles dont nous venons de parler. Les falaises qui bordent la mer Noire, et que nous avons observées récemment, depuis la côte d'Ovidiopol et d'Odessa jusqu'en Crimée, présentent ce caractère et cet inconvénient. Elles sont composées à la partie supérieure d'un calcaire tendre et léger présentant les moules d'un nombre prodigieux de coquilles marines et appartenant à une époque géologique très récente, tandis que la partie inférieure est formée d'une masse fort épaisse de marnes et d'argiles, au milieu desquelles quelques couches de sable se font remarquer. Les eaux pluviales traversent facilement le calcaire tendre et poreux de la partie supérieure, et, imbibant les marnes et les argiles, provoquent le déplacement des couches calcaires qui glissent alors sur les couches argileuses. Tout le long de la côte, on remarque une grande quantité de masses calcaires qui se sont écroulées au bas de cette falaise de plus de 100 pieds de hauteur, dans les points les moins élevés. A Odessa, cette dégradation a déjà diminué d'une manière très visible la largeur du boulevard Richelieu, qui s'étend entre la Bourse et l'hôtel Vorontsof; et tout nous porte à craindre que le magnifique escalier composé de 200 marches, qui s'élève depuis la mer jusqu'au pied de la médiocre statue en bronze du duc de Richelieu, et qui doit être terminé en 1838, ne perde beaucoup de sa solidité apparente par la tendance que les falaises d'Odessa, naturellement si peu solides, ont à se laisser dégrader dans leur base.

Sur les côtes de la Manche, les falaises annoncent l'antique jonction de la Grande-Bretagne au continent. Ce n'est sans doute qu'à une rupture violente qui a formé le détroit qu'il faut attribuer leur élévation presque perpendiculaire. Avant la séparation totale de l'île et de la terre-ferme, les falaises s'élevaient sans doute très peu au-dessus de la surface des eaux; mais lorsque l'isthme qui unissait la Grande-Bretagne au continent eut été rompu, les eaux, en se répandant dans l'océan Atlantique, durent éprouver un abaissement considérable, presque égal à la hauteur actuelle des falaises. Depuis l'époque de cette rupture, la Manche dut, avec le temps, s'élargir, et peut-être même s'élargira-t-elle encore, à en juger par la dégradation que forme la mer au pied de nos falaises.

Ce que nous venons de dire des falaises de la Manche pourrait trouver son application dans les causes qui ont donné naissance à plusieurs autres détroits: ainsi le Bosphore Cimmérien, qui sépare l'extrémité orientale de la Crimée de la presqu'île de Tamân, présente des falaises composées de marnes coquillères, de sables et de grès ferrugineux, que l'on retrouve sur l'une et l'autre côte et qui semblent annoncer aussi une rupture violente causée par un courant d'eau venu du nord-est, et qui a dû avoir de l'influence sur la rupture de l'autre extrémité de la mer Noire, c'est-à-dire sur la formation du Bosphore de Thrace.

Les masses de roches volcaniques que l'on remarque sur les côtes et dans l'intérieur de la Crimée, les couches récentes presque verticales que nous avons vues près de l'embouchure du Kouban (*voy.*), enfin les roches de basalte et d'autres roches d'origine ignée qui s'élèvent de chaque côté du Bosphore de Thrace, attestent que dans certains points du globe les ruptures qui ont formé des falaises et des détroits ont été provoquées par l'action des feux souterrains. J. H-T.

FALCK (Antoine-Reinhard, baron), ministre d'état hollandais, naquit à Amsterdam en 1776. La position assez fortunée de sa famille le mit à même, après ses premières études à l'athénée de sa ville natale, d'aller les compléter dans les universités d'Allemagne, pour se préparer à la carrière diplomatique. Il

y entra peu de temps après son retour à Amsterdam, en allant remplir le poste de secrétaire de l'ambassade hollandaise en Espagne. Lorsqu'il revint dans sa patrie, elle était sur le point de devenir un royaume, destiné à servir de dotation à un frère de Napoléon. M. Falck fut du petit nombre des hommes publics qui ne voulurent pas servir directement le souverain imposé à leur patrie. Il se tint à l'écart et ne voulut accepter que la place, très lucrative il est vrai, de secrétaire général de l'administration des affaires de l'Inde, affaires qui alors se réduisaient à peu de chose; M. Falck eut ainsi du loisir pour se livrer à la littérature qu'il aimait. Nommé membre de la 3e classe de l'Institut royal de Hollande, classe qui répondait à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en France, il y lut un mémoire traitant de l'influence de la civilisation hollandaise sur les peuples du nord de l'Europe, particulièrement sur les Danois. Ce travail plein de remarques intéressantes fait partie du tome 1er des *Mémoires de la 3e classe de l'Institut de Hollande*, Amsterdam, 1817. M. Falck développait ainsi des aptitudes diverses, ce qui fit dire à son compatriote Van der Palm, qu'il est partout à sa place, dans une réunion de savants comme dans le grand monde et dans les cabinets des hommes d'état. Peu favorable, comme on vient de voir, au régime napoléonien, M. Falck s'empressa, lors de la retraite des troupes françaises en 1813, de provoquer une révolution dans la Hollande et de favoriser l'entrée des alliés, dans l'espoir de parvenir au rétablissement d'un gouvernement indépendant. Aussi fut-il nommé secrétaire du gouvernement provisoire; puis l'année suivante, lors de l'organisation du royaume des Pays-Bas, il fut appelé au poste important de secrétaire d'état, et eut beaucoup de part à l'établissement des nouvelles institutions de sa patrie. Ce fut lui qui rétablit, en 1816, l'Académie de Bruxelles et lui donna des statuts. Il fut élu membre de cette académie deux ans après. Dans la même année 1818, le roi des Pays-Bas, qui lui accordait une confiance illimitée, le chargea à la fois des ministères de l'instruction publique, de l'industrie nationale et des colonies. C'était plus peut-être qu'un seul ministre ne pouvait faire, quels que fussent son zèle et sa capacité. Le baron Falck encouragea et améliora beaucoup l'instruction primaire, et les universités ne se ressentirent pas moins de sa direction éclairée. Le rapport qui fut distribué en 1827 aux États-Généraux sur la situation des écoles du royaume fit voir tout ce que le ministre avait fait pendant son ministère et tout ce qui avait reçu de lui sa première impulsion. Mais les embarras du gouvernement allaient croissant. Les Belges exposaient avec virulence les griefs qu'ils avaient contre le système hollandais; le ministère auquel le baron Falck appartenait n'était pas lui-même entièrement d'accord. Van Maanen, ministre de la justice, détruisait en partie par sa véhémence le bien que M. Falck cherchait à faire dans la haute instruction. Tiraillé en dedans et en dehors, le ministère fut dissous enfin, et M. Falck se retira avec ses deux collègues, M. de Nagell et le baron Gouban, laissant le champ libre au bouillant Van Maanen. Cette retraite fut vivement blâmée par le parti hollandais; mais sans doute les ministres qui donnaient leur démission avaient jugé impossible de se maintenir avec dignité. Depuis lors, le baron Falck, qui conserva néanmoins le titre de ministre d'état, n'a pris aucune part directe au gouvernement, et il vit retiré à La Haye. D-G.

FALCONET (ÉTIENNE-MAURICE), statuaire, né à Paris, en 1716, de parents pauvres et originaires du Piémont, fut mis en apprentissage chez un de ces tourneurs en bois, espèces de sculpteurs qui fabriquent des têtes à perruques. Entraîné par sentiment à s'élever au-dessus de la profession à laquelle on le destinait, il exécutait dans ses instants de loisir des ouvrages qui annonçaient en lui des dispositions positives pour les arts du dessin. Le sculpteur Lemoine, ayant eu occasion de voir quelques-uns de ses essais, l'appela dans son atelier, pourvut à ses besoins, et le mit en état, après six ans d'études soutenues, d'être admis, en 1745, à l'Académie sur une figure de *Milon de Crotone*, qui est restée un de

ses meilleurs ouvrages. Doué d'une grande pénétration, il apprit presque sans maître le latin, l'italien; il médita les écrits des philosophes grecs, et acquit bientôt, comme artiste et comme critique, une renommée qui, sans avoir été entièrement confirmée par le temps, mérite cependant de fixer sur lui notre attention.

Parmi les productions de son ciseau, on cite principalement un *Pygmalion*, une *Baigneuse*, un *Amour menaçant*, un *Christ mourant*, qu'il exécuta pour l'église de Saint-Roch à Paris. Si l'on s'en rapportait à l'éloge qu'il s'est plu à donner lui-même à sa statue équestre de *Pierre-le-Grand*, qui est l'un des plus beaux ornements de Saint-Pétersbourg, et à laquelle il consacra douze années de sa vie, cet ouvrage serait son chef-d'œuvre et l'une des merveilles des temps modernes. Mais tel n'est pas le sentiment le plus général. Le volume de ses œuvres consacré à signaler les défauts qu'il prête à la statue de Marc-Aurèle, qui est à Rome, dans le but de relever sans doute le mérite de celle de Pierre I^er^, son ouvrage, fut de sa part une faiblesse qu'on est en droit de lui reprocher, aussi bien que ces diatribes, ces sarcasmes, ces critiques acerbes lancées contre les artistes allemands, pour venger les Français d'avoir été négligés, comme à dessein, par Winckelmann dans ses écrits sur les arts. Quant aux observations de Falconet sur les chapitres de Pline et de Cicéron relatifs aux arts, si elles sont justes parfois, parfois aussi elles sont erronées et prouvent que le critique n'a généralement pas bien compris les auteurs qu'il a prétendu réfuter ou rectifier. On lui reproche en outre de s'être servi envers ces hommes célèbres d'un langage hostile, et de n'avoir point imité Buffon, qui n'a jamais songé à faire un crime au grand naturaliste des erreurs dans lesquelles il est parfois tombé.

Pendant ses douze années de séjour en Russie, Falconet reçut de Catherine des témoignages d'estime et même des preuves d'affection; elle se plaisait à converser avec lui; mais plus tard il tomba en disgrâce et se trouva heureux de toucher tout le prix convenu pour la statue de Pierre I^er^. Cet ouvrage considérable en bronze représente le tsar gravissant un rocher sur un cheval au galop, foulant à ses pieds le serpent de l'envie, et prêt à s'élancer dans un précipice. La tête du monarque, qui est fort belle, passe pour être de M^lle^ Collot, élève de Falconet, et plus tard sa bru. A son retour en France, en 1778, Falconet fut nommé recteur de l'Académie royale de Peinture et de Sculpture de Paris; il était membre honoraire de l'Académie des Beaux-Arts de Saint-Pétersbourg. Il est mort à Paris le 4 janvier 1791, sans avoir vu l'Italie.—Ses *OEuvres littéraires* ont été publiées d'abord en 6 vol. in-8°, Lausanne, 1781-82; puis réimprimées à Paris, 1787 en 3 vol. in-8°. En 1785, on a publié ses *OEuvres choisies*, en 1 vol. in-8°. Falconet est l'auteur des articles *Sculpture*, *Draperies*, *Bas-relief*, insérés dans l'Encyclopédie par ordre de matières, et dans ces articles il revendique pour son art quelques-uns des avantages plus particulièrement propres à la peinture. Raph. Mengs a réfuté plusieurs de ses écrits. L. C. S.

FALERNE, MASSIQUE, ETC. Sur les frontières de la Campanie, aujourd'hui *Terra di Lavore*, et du Latium, états du pape, se trouvaient les vignobles les plus estimés de l'Italie, entre autres ceux de Cæcubum et de la ville de Calès, aujourd'hui *Calvi*, les coteaux de Formies, *Formiani colles*, celui de Massique, *Massicus mons*, appelé encore *Massico monte*, selon d'Anville, et, au-dessous de ce coteau, le territoire de Falerne, *Falernus ager*. Les vins de ces crûs, excellents de leur nature, acquéraient encore en vieillissant de nouvelles qualités. Il y en avait que l'on conservait jusqu'à cent ans et plus. Ces vins, à force de vieillir, perdaient leur limpidité et devenaient comme du miel, de sorte que, pour les boire, il fallait les faire dissoudre dans de l'eau et les clarifier. De là les expressions latines *fundere*, *liquare* (*Vina liques*, Hor., *Od.* I, 11), *temperare*. Il y avait plusieurs sortes de vins de Falerne, le doux et le sec. Le sec était le plus estimé; il avait un peu d'amertume : aussi Horace lui donne-t-il l'épithète de *severum* (*Od.* I, 27). Cette amertume était fort du goût des anciens :

Falerni inger mî calices amariores (Catulle, XXVII); *delectat enim amaritudo in vino* (Sénèque, *Ep.* 64). Lucain et Perse qualifient le Falerne d'*indomitum*. Pour l'adoucir et le dompter, on y mêlait du miel d'Hymette ou d'Hybla. Du temps d'Horace, le *Cécube* était aussi estimé que le Massique et le Falerne. Un siècle après, le vignoble du Cécube n'existait plus, et déjà le Massique et le Falerne avaient dégénéré, parce que, dit Pline (liv. XIV), on s'était plus attaché à la quantité qu'à la qualité. Ce qui prouve aussi qu'il en est des vignobles comme de toutes les choses humaines qui ont leur progrès et leur décadence. F. D.

FALIERO (Marino). C'est le nom d'un doge de Venise qui succéda en 1354 à Dandolo (*voy.*). La famille de Faliero ou *Falieri*, et selon d'autres *Faledro*, était depuis longtemps illustre à Venise. En 1084, un Faliero fut élu doge et servit la république avec gloire; en 1102, un autre Faliero ou Faledro, Ordelaffo, également doge, se signala par la prise de Zara.

Marino Faliero, leur descendant, naquit en 1278; il manifesta de bonne heure, dit son historien Sanuto, de brillants talents et un rare courage. Il fut chargé de commander l'armée de terre au siége de Zara, battit le roi de Hongrie et une armée de 80,000 hommes, en tua huit mille et tint néanmoins les assiégés bloqués en même temps (1346). Dans la même guerre, il fut encore appelé au commandement de la flotte. Il prit Capo-d'Istria, et fut ensuite nommé ambassadeur à Gênes et à Rome; il était dans cette ville, lorsqu'il apprit son élection à la dignité de chef de la république. On ne put lui reprocher aucune intrigue au sujet de son élévation, mais on lui attribuait un caractère violent et emporté qui fut peut-être cause de ses malheurs. Faliero avait 76 ans quand il fut appelé à prendre les rênes de l'état. Il semblait dès lors destiné à terminer glorieusement sa vie sur le trône ducal. Il n'en fut point ainsi : une conjuration célèbre, dont ce doge fut le chef, amena la terrible catastrophe qui le conduisit à l'échafaud.

Voici en abrégé quelle en fut l'occasion et l'issue.

Le doge donnait un bal au palais, le jeudi gras 1355. Un jeune patricien nommé Michel Steno, membre de la *quarantie criminelle*, se permit quelques plaisanteries au sujet d'une des dames qui formaient le cortége de la dogaresse : le doge le fit chasser de la salle. Michel Steno se vengea par une épigramme qui fut promptement populaire. Faliero, plein de ressentiment, voulut porter l'affaire devant le conseil des Dix; mais Steno n'eut pour punition que deux mois d'emprisonnement suivis d'un an d'exil. Une satisfaction si ménagée parut au doge une nouvelle injure. Pendant qu'il se livrait à tout son ressentiment, un patron de vaisseau vint se plaindre à lui d'avoir été insulté et frappé par un patricien. « Comment veux-tu que je te fasse jus-« tice? lui dit le doge; je ne puis l'ob-« tenir pour moi-même. — Ah! dit le « patron dans sa colère, il ne tiendrait « qu'à nous de punir ces insolents. » Alors l'irascible vieillard écouta avec complaisance tous les projets de vengeance du patron, lui demandant ce qu'il pensait des dispositions des hommes de sa classe, quelle était son influence sur eux, combien il pourrait en soulever, quels étaient ceux dont on espérait se servir le plus utilement. Dès lors une conjuration fut organisée pour renverser le gouvernement, rétablir la démocratie et massacrer tous les nobles. Seize chefs devaient être choisis parmi les hommes influents dans le parti populaire; ceux-ci devaient avoir chacun soixante hommes à leurs ordres. Un Bergamasque, nommé Bertram, pelletier de sa profession, voulut sauver un noble à qui il était dévoué du sort réservé à tous ses pareils: celui-ci courut avertir le doge, qui, comme on le pense bien, ne le satisfit guère dans ses réponses; on arrêta cependant Bertram, qui déclara bientôt deux de ses complices, Bertuccio et Calendaro. Ceux-ci, mis à la torture, dévoilèrent le plan de toute la conjuration et nommèrent Marino Faliero comme leur chef. La révélation de Bertram avait eu lieu le 14 avril 1355; le 15, dans la nuit, Bertuccio et Calendaro furent pendus devant les fenêtres du palais. Dans la matinée qui suivit, le procès contre le doge fut instruit : il subit sa

confrontation, son interrogatoire et, avoua tout. Le 17, à la pointe du jour, les portes du palais furent fermées : on amena Marino Faliero au haut de l'escalier des Géants, on lui ôta le bonnet ducal en présence du conseil des Dix ; un moment après le chef de ce conseil parut sur le grand balcon du palais, tenant d'une main une épée sanglante, et s'écria : « Justice a été faite du traître. » Les portes furent ouvertes, et le peuple, en se précipitant dans le palais, trouva la tête du prince roulant sur les degrés. On mit à la place du portrait de Faliero, dans la salle du grand conseil, un cadre voilé d'un crêpe avec cette inscription : « Place de Marino Faliero, décapité. » Après la mort de Faliero, les recherches continuèrent encore contre les conspirateurs ; il y en eut plus de quatre cents condamnés à la mort, à la prison ou à l'exil. Bertram eut l'insolence de solliciter le prix de sa dénonciation ; et telle était l'idée que l'on avait de la nature de ces services que le gouvernement ne put lui refuser une pension de mille ducats.

La conspiration de Marino Faliero a donné le jour à plusieurs belles compositions littéraires, parmi lesquelles il faut citer le charmant conte de Hoffmann, le drame de M. Casimir Delavigne et surtout celui de lord Byron (*voy.* ces noms), où le caractère du doge est retracé suivant toute la vérité historique. On peut consulter avec fruit l'Histoire des doges de Venise de Sanuto et celle de M. Daru. C. D. C.

FALISQUES. Ce peuple, d'origine pélasgique, se trouve établi en Étrurie (*v.*) depuis une haute antiquité. Il serait téméraire de vouloir indiquer les bornes précises de son territoire, comme l'ont fait plusieurs écrivains. Les habitudes pastorales et nomades de cette nation nous font supposer qu'elle ne connaissait elle-même d'autres limites que celles que lui imposaient accidentellement le respect de la propriété d'autrui, la crainte ou la satiété. Quoi qu'il en soit, le territoire falisque (*Faliscorum ager*) occupait à peu près l'emplacement qui s'étend depuis le Tibre supérieur jusqu'au lac de Vigo (*lacus Ciminius*), au-dessus de Viterbe. C'est de nos jours le pays de Ronciglione et le territoire de Viterbe. Le mont Soracte, dit-on, portait alors le nom de *mons Faliscorum*.

La capitale, ou plus probablement l'unique ville des Falisques, est tour à tour appelée dans les géographies de l'antiquité *Falerii*, *Faleria*, *Faleris* ou *Falisqua;* elle était à 12 lieues environ au N. E. de Tarquinies. *V.* Étrusques.

Les Falisques nous sont représentés comme un peuple brave et généreux; quelques vers de Virgile ont consacré cette opinion. Ils adoraient des dieux rustiques et avaient élevé notamment sur le mont Soracte un autel fameux à une divinité qui fut plus tard confondue avec l'Apollon des Grecs.

Souvent en guerre avec les Romains, ils ne furent entièrement soumis qu'après plusieurs campagnes sanglantes. Les secours qu'ils avaient fournis aux Véïens engagèrent M. Furius Camille à mettre le siége devant Falerii. On a dit à ce sujet qu'un maître d'école amena au dictateur les fils des plus illustres familles de la ville et que le Romain eut la générosité de renvoyer ces enfants à leurs parents éplorés, ce qui détermina la reddition volontaire de la place assiégée. Il y a dans ce récit des circonstances qu'on ne peut admettre sans critique, mais du moins il en résulte pour nous la preuve que la capitale des Falisques tomba au pouvoir des Romains vers l'année 392 avant l'ère chrétienne. C. F-N.

FALK (Jean-Daniel), philanthrope et écrivain remarquable, né à Dantzig en 1770, montra dès son enfance un goût décidé pour l'étude; mais il eut à surmonter bien des obstacles pour parvenir à le satisfaire jusqu'à un certain point. Son père, pauvre perruquier, lui mit en main le peigne et les ciseaux dès qu'il sut un peu lire et écrire, et chercha à combattre par tous les moyens possibles le désir d'apprendre de l'enfant. Le jeune Falk consacrait ses épargnes à louer dans un cabinet de lecture les œuvres de Gellert, de Wieland, de Lessing, etc.; il les lisait avec avidité partout où il pouvait. Souvent il lui arrivait d'aller les étudier à la lueur d'un réverbère, au milieu même de l'hiver. La répugnance qu'il se sentait pour le métier de perruquier

croissant avec l'âge, il résolut de quitter la maison paternelle et de s'embarquer. Il alla effectivement errer pendant plusieurs jours sur le bord de la mer; mais ne sachant pas l'anglais, il ne put trouver à s'employer sur aucun navire et dut retourner chez ses parents. Son père lui permit enfin d'étudier. Il entra donc au gymnase de Dantzig à l'âge de 16 ans et alla ensuite à Halle, où il resta jusqu'en 1793. Préférant à une place l'indépendance de l'homme de lettres, il se rendit alors à Weimar, où il se trouvait en 1806 lors de l'entrée des Français après la bataille d'Iéna. Le grand-duc le nomma conseiller de légation avec un traitement annuel, pour le récompenser des services qu'il rendit à cette occasion.

En 1813, Falk mérita bien de l'humanité malheureuse et souffrante par la fondation de la *Société des amis dans le besoin*, dont le but était de faire apprendre un métier utile aux enfants abandonnés ou négligés par leurs parents. Grâce à ses efforts infatigables, il réussit à fonder encore une école qui fut élevée, en 1829, par le grand-duc au rang d'école publique sous le nom d'*Institution de Falk*. Il mourut le 14 février 1826.

Encouragé dans ses premiers essais par Wieland, Falk a publié un grand nombre de satires dont quelques-unes sont pleines d'esprit. Au recueil *Die Græber von Kom und die Gebete* (Leipz., 1796), succéda le drame de *Prométhée* (Tubingue, 1803), création pleine de profondeur, mais qui manque d'harmonie et n'est pas assez travaillée en quelques endroits. Il n'a pas terminé ses *Océanides* (t. I, Amsterd., 1812) ni son *Théâtre classique anglais et français* (*ibid*, 1812). Ad. Wagner a publié un choix de ses œuvres (*Falks Liebe, Leben und Leiden in Gott*, 3 vol. Leipzig, 1818). Son ouvrage intitulé: *Gœthe dans le commerce intime* (Leipzig, 1832, in-12) n'a paru qu'après sa mort, comme il en avait témoigné le désir. *C. L.*

FALKLAND (lord). Lucius Carey, le second et le plus célèbre des vicomtes de Falkland, pairs d'Écosse, naquit à Burford, dans le comté d'Oxford, vers 1610. Son père avait été lord-député d'Irlande sous Jacques I^er^, et, quoique promptement écarté par l'influence des catholiques, avait su se maintenir dans les bonnes grâces de la cour. Le jeune Falkland hérita donc à la fois et de l'influence paternelle et d'une fortune considérable laissée par son aïeul. Mais, studieux et modeste, on le vit à 20 ans, dans son château près d'Oxford, qui, dit Clarendon, était comme une espèce d'université au petit pied, s'entourer de savants qu'il étonnait par ses connaissances précoces et vouer à la littérature une espèce de culte qui lui inspira ce mot souvent cité : « Je plains le sort d'un gentilhomme illettré dans un jour de pluie. » Appelé, en 1640, à siéger dans la Chambre des communes, il sut y concilier ce qu'il devait au prince et au pays. Après avoir blâmé sévèrement les fautes de Strafford, il se constitua le défenseur du malheureux Charles I^er^ dès qu'il crut sa personne et son trône en danger. Cette considération seule put lui faire accepter la place de secrétaire d'état (1642), où il ne vit que le droit et le devoir de partager tous les périls de la royauté. Repoussant les moyens d'espionnage et de corruption à la nécessité desquels on croit aisément dans de semblables fonctions, il réclama le privilége de marcher aux premiers rangs de l'armée royale dans les divers combats qu'elle soutint contre les troupes du parlement et dont il prévoyait trop l'issue, sans cesser de prêcher l'union aux partis furieux. Aussi quand une balle ennemie l'eut frappé à mort à Newbury, âgé à peine de 34 ans (20 septembre 1643), on s'émut de pitié dans les deux camps pour cette âme d'élite restée pure au sein du pouvoir et des factions, et demeurée comme le type le plus parfait d'une loyauté chevaleresque jointe aux lumières et au patriotisme.

On a de lord Falkland des discours parlementaires et divers écrits sur les affaires du temps. Ce fut lui et Clarendon qui rédigèrent la plupart des manifestes et déclarations publiés au nom du roi à cette époque, et que l'historien Hume cite avec éloge comme unissant la propriété de l'expression à la justesse du raisonnement.

Le représentant actuel de cette famille est Lucius Bentinck Carey, baron

HUNDSON, né le 5 novembre 1803, neuvième vicomte Falkland, lord chambellan, et créé pair du royaume-uni le 15 mai 1832, peu de temps après son mariage avec lady Amélie Fitz-Clarence, dont il a un fils né en 1831. R-Y.

FALKLAND (ILES), *voy.* MALOUINES.

FALLOPE, dont le véritable nom est FALLOPIO (GABRIEL), anatomiste célèbre du XVI^e^ siècle, a donné son nom à la partie de l'oreille interne appelée aqueduc, et a le premier décrit un très grand nombre de parties du corps humain mal connues avant lui. C'était un élève du fameux Vésale. L'époque incertaine de sa naissance paraît pouvoir être fixée à l'année 1523, dans la ville de Modène, d'où il partit, après avoir terminé ses études médicales, pour aller à Ferrare. Là il devint professeur d'anatomie étant à peine âgé de 24 ans; puis il continua le même enseignement à Pise et enfin à Padoue, ville où il mourut à l'âge de 39 ans (1562). Dans une aussi courte carrière, il trouva le temps de faire plusieurs voyages, de se livrer à de grands travaux anatomiques et d'être en même temps professeur d'anatomie, de chirurgie et de botanique, et directeur du jardin botanique. On a fait à Fallope, comme à Vésale, le reproche d'avoir poussé jusqu'à la cruauté l'amour de la science et d'avoir disséqué tout vivants des criminels condamnés que lui aurait abandonnés le duc de Toscane; mais ces inculpations tombent devant la connaissance que ses biographes donnent de la bonté et de la noblesse de son cœur. Quoique Fallope soit plus particulièrement célèbre comme anatomiste, il fut également distingué comme chirurgien et comme botaniste. Un seul de ses ouvrages parut de son vivant et renferme ses plus importants travaux : il a le titre modeste de *Observationes anatomicæ*, Venise, 1561, in-8°. Cet ouvrage, que Haller appelait incomparable, a été réimprimé un grand nombre de fois. Ses œuvres complètes furent publiées en 1584 à Venise sous ce titre : *Gabrielis Fallopii Opera genuina omnia, tam practica quam theorica, in tres tomos distributa.* F. R.

FALMOUTH, port de Cornouailles (*voy.*) en Angleterre, à l'embouchure de la petite rivière de Fal, et à 270 milles anglais de Londres. La ville forme une seule rue très longue bâtie sur une langue de terre qui longe une baie vaste et sûre, où les vaisseaux de guerre peuvent stationner aussi bien que les navires de commerce. Le port de Falmouth est dominé par le vieux fort de *Pendennis*, bâti sur un petit promontoire, vis-à-vis d'un autre vieux fort, celui de *Saint-Mawes*. Falmouth a un chantier pour la construction des petits navires et un marché aux poissons bien fourni. Ce qui donne surtout du mouvement à ce port, c'est le départ régulier des paquebots pour l'Espagne et le Portugal, pour les Indes-Occidentales et les États-Unis. Falmouth est en général un lieu de rendez-vous pour les paquebots anglais. Des bateaux à vapeur entretiennent la communication entre ce port et ceux de Londres, Portsmouth et Plymouth. Le milieu de la rue de Falmouth présente d'assez belles maisons et des boutiques brillantes; la ville est bâtie en granit des carrières voisines; de jolies maisons de campagne occupent les collines le long de la baie. Avec la population de la banlieue, Falmouth compte environ 12,000 âmes. Une digue conduit de cette ville à Penryn, situé à l'extrémité de la baie, où l'on trouve aussi la petite ville de Touro. Enfin vis-à-vis de Falmouth, de l'autre côté de la baie, est situé Flushing, lieu habité par des pêcheurs. D-G.

FALSIFICATION (techn., comm.), opération, malheureusement trop commune, ayant pour objet de grossir d'une manière illicite les bénéfices du marchand, en altérant la qualité des marchandises par l'introduction de matières étrangères qui en diminuent la quantité réelle sous un poids ou un volume donnés. A la falsification se rapportent l'*altération*, la *sophistication*, le *frelatage*, variétés diverses de cette funeste spéculation qui s'opère sur les aliments, les boissons, les médicaments et les matières premières de tout genre, de même que sur les produits manufacturés.

La falsification consiste quelquefois dans la substitution d'une chose analo-

gue à celle que l'on devait fournir; mais bien plus souvent c'est un mélange ou une combinaison de matières auxquelles on s'exerce à donner l'apparence et les principales propriétés d'une marchandise plus estimée et plus chère. Ces mélanges sont ou incapables de nuire, ou bien au contraire capables de produire des résultats plus ou moins fâcheux. Ainsi, par exemple, du plâtre mêlé à la farine pour en augmenter le poids n'est pas sans inconvénient pour la santé; le sel commun falsifié par les sels de varech est un poison; les vins aigres adoucis par l'acétate de plomb produisent des coliques très fâcheuses.

La falsification des substances comestibles est d'une grave conséquence lorsqu'au lieu de se borner à des mélanges, toujours frauduleux et répréhensibles, on en vient à employer des matières directement vénéneuses. Des parties considérables de la population peuvent être victimes d'un empoisonnement dont on ne soupçonne pas l'origine.

C'est donc avec raison que, dans la plupart des grandes villes, des inspecteurs sont chargés de vérifier la qualité et la nature des substances alimentaires et des boissons destinées à être livrées à la consommation, lesquels sont investis du droit de faire saisir et détruire les objets altérés soit par la vétusté, soit par des manœuvres frauduleuses. Les farines, la viande de boucherie, la volaille, la charcuterie, le poisson, le lait, le beurre, les fruits, les champignons, sont, à Paris, l'objet d'une surveillance qu'on peut proposer pour modèle.

La grande difficulté est de constater les falsifications, tant l'art est puissant entre des mains cupides. Le seul moyen est que les hommes chargés de démasquer la fraude soient aussi actifs et persévérants que ceux qui la commettent. D'ailleurs les sciences naturelles leur fournissent tous les moyens nécessaires pour arriver à ce but. Quoi de plus simple, par exemple, que de reconnaître la présence du plâtre dans la farine, celle de l'iode dans le sel ou de la fécule dans le lait! Presque tout homme est assez chimiste pour prouver que le vin a été frelaté par les sels de plomb, etc.; quelques personnes seulement savent que l'huile d'olives se distingue d'avec les huiles inférieures qui peuvent y être mêlées au moyen du nitrate acide de mercure, qui la solidifie complétement, etc.

Quant aux falsifications de médicaments, elles sont d'autant plus difficiles à reconnaître qu'il s'agit de substances peu connues et qu'on emploie passagèrement et en petite quantité. C'est à cause de la cherté de ces substances que les falsificateurs s'exercent sur elles : par exemple au sulfate de quinine on ajoute du plâtre; on extrait la résine du jalap au moyen de l'alcool, puis on vend le résidu inerte, de même qu'on prive l'opium de sa morphine. Ces diverses tromperies se pratiquent à partir du moment où se recueillent les substances qui composent le commerce de la droguerie jusqu'à celui où elles sont employées.

Il est facile de concevoir quels sont les inconvénients de la sophistication des médicaments, puisqu'en mettant en usage des agents infidèles on peut manquer complétement le but qu'on se propose dans une circonstance où le moindre retard décide de la vie, quand, par exemple, il s'agit de couper avec le quinquina une fièvre intermittente pernicieuse.

Dans l'industrie, la défectuosité des matières premières peut occasionner des pertes considérables : aussi doit-on s'appliquer à connaître parfaitement les matières dont on a besoin ou ne les prendre que des mains de personnes de confiance.

Il est à peine nécessaire de dire que la chimie est du plus grand secours pour découvrir les falsifications; mais quels sont les moyens de les prévenir? Ce serait sans doute une instruction plus étendue et plus réelle qui ne permît pas au public de demander à vil prix les objets de bonne qualité; car c'est pour vendre bon marché que les marchands falsifient leurs denrées. Les mesures répressives demeureront toujours impuissantes. F. R.

FALSIFICATION (droit), de *falsum facere*, faire faux, rendre faux un acte qui ne l'était pas. La falsification, en matière d'écritures, consiste dans l'altération d'un acte quelconque; elle s'opère

par la suppression d'une de ses dispositions, par les additions, par les changements qui sont faits dans le corps d'un écrit ou dans sa date. Elle constitue le faux qu'on appelle *matériel*. On n'est pas obligé de prendre la voie de l'inscription de faux pour arrêter l'exécution d'une pièce *falsifiée*, comme s'il s'agissait d'un faux *formel*; et lorsque l'altération en est tellement manifeste que la preuve en résulte de sa seule inspection, par exemple, si elle contient des surcharges, des ratures, de fausses dates, les juges peuvent la tenir pour fausse et en ordonner le rejet, sans préjudice des poursuites criminelles à exécuter contre les auteurs de la falsification. *Voy.* FAUX.

La falsification est punie aussi lorsqu'elle est pratiquée sur les choses qui sont dans le commerce, par exemple sur les boissons (*voy.* l'article précédent), et contre ceux qui les ont vendues ou débitées; elle est punissable, dans ce cas, d'un emprisonnement de six jours à deux ans, et d'une amende de 16 fr. à 500 fr., indépendamment de la confiscation des objets falsifiés. J. L. C.

FALSTAFF (sir JOHN). Figurez-vous un corps ramassé, trapu, étouffant dans sa graisse, à ventre proéminent, à jambes à moitié paralysées; posez sur ce corps ainsi fait une face rubiconde, joviale, tant soit peu insolente; jetez sur cette masse de chair et sur cette figure d'ivrogne le costume d'un spadassin du XV^e^ siècle; mettez dans la bouche de ce héros grotesque des jurons par douzaine, des bravades, des mensonges spirituels, des lazzi, et vous aurez une idée, mais une idée faible, de sir John Falstaff, l'une des créations les plus originales, les plus comiques, les plus riantes, du poète qui, dans le domaine du drame, a peut-être créé le plus de caractères, William Shakspeare. Falstaff, l'un des compagnons de débauche que Henri V affectionnait dans son orageuse jeunesse, est la caricature plaisante du gentilhomme campagnard ruiné, qui, dans un temps d'anarchie, cherche à refaire sur les grands chemins et dans les tavernes l'existence qu'il a perdue; noyant dans le *sack* et le *porter* le souvenir d'autrefois et la crainte du lendemain, gasconnant pour divertir ses compagnons et pour jeter un voile diaphane sur sa poltronnerie; mais portant au sein de la crapule le tact d'un homme de bonne compagnie; ne se permettant jamais vis-à-vis de son royal ami les mêmes plaisanteries qu'avec les autres camarades de la bande joyeuse, et ne donnant libre cours à sa délicieuse bestialité qu'auprès des cabaretières et des femmes de mauvaise vie. Certes Falstaff est un homme excessivement vicieux; mais tous ses vices lui vont si bien (*they sit so fit in him*) qu'on ne peut lui en vouloir; il est si franc, si naïf dans ses allures, il se donne si bien pour ce qu'il est, il désarme si bien ses juges, en provoquant leur rire et leur gaîté, qu'à l'entendre tempêter avec tant d'esprit et mentir avec une si inimitable bonhomie, on finit par s'habituer à sa société, comme le jeune et royal Henri, et par concevoir que la très pudique reine Élisabeth, charmée du rôle de Falstaff dans les deux parties du drame de *Henri IV*, ait pu demander au poète de reproduire ce bouffon favori dans une comédie dont il serait exclusivement le héros. Ce caprice de princesse a valu à la postérité *les Commères de Windsor* (*The merry wives of Windsor*). *V.* SHAKSPEARE. L. S.

FALSTER (ILE DE). Elle a, sur une étendue de plus de 80 milles carrés géographiques, environ 20,000 habitants, dont 1,400 vivent réunis à Nykœping, son chef-lieu, assez florissant par le commerce et l'industrie. L'île de Falster, très fertile, nourrit de beaux bestiaux et dépend du district de Laaland, royaume de Danemark. *C. L. m.*

FALUN, nom dont l'étymologie, peut-être celtique, pourrait bien aussi être la même que celle de falaise (*voy.*), et qui se donne vulgairement, dans certaines parties de la France, à des bancs ou masses calcaires plus ou moins friables, composés de débris de coquilles, parmi lesquelles on en trouve cependant un nombre assez considérable qui étonnent par leur belle conservation. C'est principalement aux dépôts meubles de la Touraine que la dénomination de falun a été donnée; elle s'est étendue aussi à des dépôts analogues des environs de Dax et de Bordeaux, ainsi qu'à certains calcaires fria

bles et coquillers des environs de Nantes, et même à des dépôts calcaires d'une partie de la Normandie appelée autrefois le Cotentin. Enfin on a étendu cette désignation aux grands amas coquillers, que l'on remarque à la montagne de Laon, à ceux de Courtagnon, entre Reims et Épernay; à ceux de Grignon et de Saint-Germain, dans le departement de Seine-et Oise; à ceux de la Ferme Saint-Ladre, sur la route de Senlis; à ceux des environs de Gisors et de plusieurs autres localités des environs de Paris. Il est résulté de là que, sous le nom de falun, qui s'est introduit dans la science, on a confondu des dépôts calcaires qui ne sont pas de la même époque géologique : ainsi ceux des environs de Tours, de Nantes, de Bordeaux et de Dax sont contemporains; mais tous les autres que nous avons cités sont d'une date plus ancienne.

Pour éviter toute confusion, nous ne comprendrons ici sous la dénomination de *faluns* que les dépôts calcaires sableux de la Touraine. Ces dépôts sont célèbres depuis longtemps par les exploitations qu'on en fait pour l'amendement des terres et par les coquilles fossiles qu'ils fournissent aux collections. C'est dans le département d'Indre-et-Loire que se trouvent ces exploitations nommées *falunières*. Elles occupent un plateau situé entre l'Indre et la Vienne, au sud de Tours. C'est à 8 lieues de ce chef-lieu, à peu de distance de la petite ville de Sainte-Maure, sur la route de Bordeaux, que l'on est près des falunières les plus régulièrement exploitées. Elles sont situées dans une plaine qui s'étend à l'est de Sainte-Maure, et qui paraît être à plus de 100 ou 120 mètres au-dessus du niveau de l'Océan. Leur étendue est d'environ une lieue de longueur sur une demi-lieue de largeur. Leur épaisseur varie depuis 1 à 2 mètres jusqu'à 3 ou 4, selon qu'elles sont plus ou moins rapprochées des bords des petits bassins maritimes dans lesquels le falun s'est déposé, et selon l'irregularité de niveau des formations qu'il recouvre.

Le falun est exploité sur un grand nombre de points, parce qu'il fournit un excellent amendement pour fertiliser le sol qui le recouvre et qui consiste en une terre argileuse d'environ 1 mètre d'épaisseur. L'action de cet amendement, qui est différent du marnage, a une durée beaucoup plus considerable : elle est ordinairement de 30 ou 40 ans. Le sol qui recouvre le falun ne produit naturellement que des bruyères, et lorsqu'on y mèle le falun toutes les plantes y réussissent.

Les faluns de la Touraine présentent une masse de détritus de coquilles, sans aucune liaison, parmi lesquels on remarque de petits cailloux roulés, plus ou moins nombreux selon les localités. Partout cette masse se réduit en poudre à la moindre pression. Les petits galets et le gravier sont tantôt quartzeux, généralement formés de débris de silex de la craie, et tantôt de calcaire d'eau douce. Quelquefois aussi des couches ou des amas de sable quartzeux, rougeâtres, sans coquilles, alternent avec le falun ou se trouvent disséminés par places.

Rien dans ces dépôts n'annonce l'action d'un transport violent et passager : tout y est disposé par couches; mais ces couches ne sont pas horizontales dans toute l'épaisseur du dépôt : ainsi, dans la partie supérieure, ce sont de petites couches inclinées les unes sur les autres en sens inverse de celles qui les supportent, et qui reposent sur d'autres couches quelquefois à peu près horizontales. Ce mode de stratification semble annoncer évidemment l'action d'anciens courants marins. Il suffit d'examiner les faluns de la Touraine pour se convaincre qu'ils ont été formés sur, un rivage maritime.

Au milieu de cette masse de corps organisés, qui n'ont pu être brisés que par l'action prolongée des vagues, on trouve, ainsi que nous l'avons dit, une grande quantité de coquilles entières. Celles qui dominent dans la plupart des localités appartiennent au genre arche. Les huîtres, et surtout les espèces d'une grande taille, loin d'être disséminées dans la masse, occupent généralement les parties inférieures. Après le genre arche, celui qui est le plus nombreux est le pétoncle; puis vient le genre peigne, etc.

Les dents de squales sont l'un des fossiles les plus communs dans les faluns des environs de Sainte-Maure; elles appartiennent à quatre ou cinq espèces dont plusieurs paraissent avoir leurs analogues dans l'Océan. Le lamantin est l'un des mammifères marins dont nous avons trouvé le plus de débris dans ces faluns.

Avec tous ces corps organisés sont confondus, mais principalement dans les couches moyennes ou inférieures, des ossements de mammifères terrestres, tels que le mastodonte, le rhinocéros, l'hippopotame, le tapir, le cheval, le palæotherium et le cerf.

Ce qui prouve que ces débris de mammifères ont longtemps séjourné dans la mer, c'est que plusieurs sont recouverts de polypiers, de serpules et d'autres corps marins. Ils ont dû être entraînés dans la mer, où se déposait le falun, par de petites rivières.

Quant à l'âge des faluns de la Touraine, on peut en avoir une idée lorsqu'en les examinant on acquiert la certitude qu'ils sont postérieurs aux silex meuliers qui couronnent les collines des environs de Paris, telles que celles de Meudon, de Sannois, de Ville-d'Avray, etc. En effet, on y trouve des fragments de bois silicifiés qui appartiennent aux dépôts de meulières. J. H-T.

FAMA, *voy.* Renommée.

FAMILIARITÉ. Littéralement, c'est la manière d'être des divers membres d'une famille entre eux. Dans un sens plus étendu et généralement plus usité, c'est l'absence de ces formes cérémonieuses qui jettent dans les relations de la vie tant de froideur et de contrainte. Chez les enfants, à cette époque où l'on ne connaît point de supériorité conventionnelle, la familiarité est fréquente et comme instinctive. Plus d'une fois elle s'est prolongée au-delà des portes du collége entre des individus bien différemment placés sur les degrés de l'échelle sociale. Entre hommes, elle s'établit plus difficilement; il lui faut le concours d'un grand nombre de circonstances. La conformité des âges, des conditions, des goûts, la multiplicité des rapports, et surtout la cohabitation, l'engendrent le plus souvent. La nécessité de vivre sans cesse en présence, l'impossibilité de se tenir toujours sur une sorte de défensive, conduisent insensiblement au laisser-aller : de part et d'autre on dépouille les entraves rigoureuses du décorum, de sorte que la familiarité se compose en grande partie de concessions réciproquement faites aux aisances de chacun. Comme toute chose, la familiarité a ses nuances : celle qui unit deux écoliers n'est pas la même que celle qui peut régner entre deux personnes d'âges et d'états différents. Mais, quels que soient les individus qu'elle rapproche, la familiarité ne saurait être honorable pour aucun d'eux si elle n'était accompagnée d'un certain sentiment de réserve et d'égards mutuels. Il ne faut pas oublier que le type le plus pur de la familiarité c'est la relation du père aux enfants et des enfants au père : entre eux ni gêne ni contrainte, mais un doux abandon tempéré par le souvenir des soins ou du respect que se doivent les deux âges. La ligne où doit s'arrêter la familiarité n'est perceptible que pour les hommes qui ont le cœur bien placé : ceux-là la distinguent et ne la franchissent pas; les gens mal élevés ne la voient pas ou sautent à pieds joints par-dessus. De là vient qu'on dit proverbialement : *La familiarité engendre le mépris*. V. R.

FAMILLE. Ce mot, dérivé par Festus de *famel*, qui, dans la langue osque, signifiait *servus*, et dont Ennius (Non. II, 322) a fait *famul*, racine de *famulus*, serviteur, pourrait bien aussi avoir tiré son origine du grec ὁμιλία (Fομιλία, en y ajoutant le digamma éolique), conversation. Car de l'aveu même de Festus, il n'est pas sûr qu'une réunion d'esclaves dans la même maison ait d'abord été désignée sous le nom de *famille*. Ce nom a été donné très anciennement à l'ensemble des hommes libres d'une maison et à une branche particulière d'une *gens* romaine. Ainsi la *gens Æmilia* avait pour subdivisions les familles suivantes : *Mamerci*, *Barbulæ*, *Scauri*, *Lepidi*, etc. Quelquefois *gens* et *familia* ont même été confondus; cependant voici ce qu'on lit dans Apulée (*Apologia*) : *Quindecim liberi homines, populus est; totidem*

servi, *familia*; *totidem vincti*, *ergastulum*. Cette acception du mot famille est exclusivement romaine; elle semble attester un régime paternel appliqué aux esclaves par les hommes libres. S.

De toutes les institutions qui sont établies parmi les hommes, celle de la famille est certainement la plus ancienne, la plus véritablement primitive, et celle dont l'origine divine peut le moins être contestée. Le Créateur semble l'avoir posée comme première pierre de l'édifice social, comme base fondamentale sur laquelle devait s'élever toute organisation politique, civile ou religieuse. Nous y trouvons la preuve la plus manifeste que l'homme a été créé pour vivre en société, que sa destination est de perfectionner sans cesse ses facultés dans les rapports multiples qui le lient à ses semblables, d'épurer son âme par les affections du cœur, leurs joies ineffables et leurs peines cruelles, mais salutaires, et que le prétendu *état de nature*, qu'on représentait comme la condition primitive de l'homme, n'est au contraire qu'une barbarie totalement opposée aux desseins de l'auteur de la nature.

On retrouve la famille d'une manière plus ou moins imparfaite chez la plupart des animaux. Elle forme l'élément principal de la conservation des espèces, ce grand but de la création. Mais nulle espèce ne paraît être destinée aussi particulièrement que l'homme à ce mode d'existence qui seul peut lui fournir les moyens de subsister. Et si, nous élevant au-dessus de ces considérations purement physiques, nous réfléchissons à ce qui sépare l'homme de toutes les autres créatures et lui assure une immense supériorité sur elles, à cette âme divine qui remplace chez lui l'instinct et en fait un être inventif et créateur au lieu d'une machine obéissante, nous reconnaîtrons encore mieux que la société est réellement son état de nature, car elle seule permet aux facultés de l'âme de se développer et de se perfectionner.

Aussi chaque fois que le genre humain a fait un pas vers la véritable civilisation, nous voyons que la famille n'y a point été étrangère, soit qu'elle ait favorisé ce progrès, soit qu'elle en ait éprouvé, la première, la salutaire influence. Lorsque le christianisme parut sur la terre, sa doctrine de charité et d'amour vint rappeler les douces affections de la vie de famille au monde qui semblait les avoir tout-à-fait oubliées; et ces *Barbares* du Nord dont l'esprit naturellement sérieux et mélancolique était plus propre à recevoir les impressions du spiritualisme chrétien, contribuèrent aussi le plus puissamment à relever la famille au milieu des ruines du vieil empire et à en faire la base de notre civilisation moderne. Quand, au XVI^e^ siècle, quelques hommes de génie élevèrent la voix pour protester contre l'asservissement général dans lequel le despotisme et la superstition retenaient l'Europe, la vie de famille fut le point d'appui où les novateurs posèrent le levier à l'aide duquel ils entreprenaient d'ébranler cet édifice colossal, l'œuvre de tant de veilles et de tant d'efforts. Enfin, si de nos jours une foule de tentatives ont échoué, si malgré de continuelles révolutions, de violentes secousses, de courageuses luttes, la société européenne s'agite vainement pour sortir du cercle vicieux d'abus et de misères dans lequel elle se trouve placée, ne peut-on pas dire que c'est parce qu'elle manque trop souvent de cet élément indispensable, de cette vie de famille qui, dans le Nouveau-Monde, a permis à la liberté de prendre rapidement tout son essor? La famille est en effet le sanctuaire de toutes les vertus; c'est en quelque sorte le premier temple élevé à Dieu. Avec quelle douce énergie se développe le sentiment religieux chez cette jeune mère dont la tendre sollicitude veille sans cesse sur les jours de ses enfants! Chacune de ses actions, chacune de ses pensées, remercie Dieu de les lui avoir accordés et lui en demande la conservation. La joie si vive avec laquelle elle épie les premiers développements de cette intelligence enfantine, les premières paroles de cette bouche qui s'essaie à parler, tous ces transports qu'elle partage avec l'être qui est venu compléter son existence en la doublant, et qui chaque jour donnent une nouvelle force au lien qui les unit, ne forment-ils pas le plus bel hymne d'amour et de reconnaissance que la terre

puisse envoyer vers la voûte des cieux, l'hommage le plus digne que l'homme puisse rendre à son divin Créateur? Élever nos enfants, les former au bien, diriger leur âme vers la contemplation et l'amour de ce qui est grand et beau, n'est-ce pas là de toutes nos œuvres celle qui répond le mieux à la destination pour laquelle Dieu nous a placés sur la terre?

Les hommes qui, cédant à des motifs secondaires, obéissant aux idées mesquines d'un esprit étroit, aux préjugés ou aux sottes convenances du monde, négligent ce premier de tous leurs devoirs agissent comme des insensés; ils rejettent à la fois la plus noble de leurs fonctions et le plus sûr moyen de trouver ici-bas quelques parcelles de ce bonheur dont l'espérance est le mobile et le but de tous nos travaux, de toutes nos actions. Disons plus, ils font acte de mauvais citoyens en refusant à leur patrie le plus grand service qu'elle puisse réclamer d'eux; ils commettent un crime de lèse-humanité en entravant ainsi la marche du progrès, en arrêtant dans sa source la plus féconde, le développement moral de la société. En effet, la famille n'est-elle pas l'école naturelle du genre humain, et jamais collége pourra-t-il la remplacer?

Il est malheureusement vrai que, dans l'état actuel de notre société, il arrive souvent qu'au sein même de leur famille des enfants puissent rencontrer de mauvais exemples, de dangereuses leçons, à l'influence desquels il est utile de les soustraire en les faisant élever loin de leurs parents. Mais on n'en saurait justement tirer une objection contre la vie de famille, car là où celle-ci existe réellement, de semblables exceptions ne peuvent qu'être fort rares, si même elles ne disparaissent bientôt tout-à-fait. La vie de famille tend à civiliser toujours plus l'être humain, en substituant aux orages des passions le calme d'une existence douce et paisible, en tempérant par les affections du cœur tout ce que présentent de pénible et de rude les froissements de l'amour-propre, les déceptions d'un esprit ambitieux, le découragement que jettent parfois dans l'âme les courtes joies et les vaines gloires du monde.

Rappelé chaque soir par ce foyer domestique qui devient le centre de toute sa vie, le point vers lequel se dirigent toutes ses pensées, toutes ses actions, l'homme s'y repose des fatigues de la journée; il oublie les soucis des affaires et sort, du moins pour quelques heures, de cette étroite sphère d'intérêts purement matériels dans laquelle se passerait sans cela toute son existence. S'il voit quelques-unes de ses espérances de fortune déçues, si son ambition a reçu de pénibles échecs, avec quelle joie il retrouve l'amour d'une compagne chérie, flambeau précieux qui brûle sans se consumer, et dont la douce clarté, sondant tous les replis du cœur, y découvre un baume pour toutes les plaies, une consolation pour toutes les peines; car une union bien assortie, basée sur les sympathies de l'âme plus que sur les convenances de la fortune, est une condition essentielle de la vie de famille. Une affection mutuelle fondée sur des rapports de sentiments et de pensées que rien ne peut effacer, est la plus sûre garantie de ce bonheur conjugal qu'on rencontre si rarement, parce qu'on ne fait en général rien pour le trouver. C'est elle qui fait de la famille un asile sacré où les joies de l'amour se conservent pures et inaltérables; c'est par elle qué s'établit cette influence réciproque qui tempère les passions de l'homme par la sensibilité exquise de la femme et offre à celle-ci un appui qui double sa force. Devant elle s'effacent tous ces frottements pénibles qui accompagnent les petites contrariétés dont la vie est semée. Alors disparaissent une foule d'obstacles dont on n'est que trop enclin à s'exagérer l'importance. Les jouissances de l'amour paternel l'emportent bientôt sur ces misères auxquelles tant de gens sacrifient follement leur bonheur et celui de leurs enfants. On y puise la force nécessaire pour réprimer dès l'abord les dangereux excès d'une aveugle tendresse, et au prix de quelques heures de patience et de fermeté l'on achète des joies sans nombre.

Une fois maîtrisé, l'enfant ne se révolte plus guère contre une autorité douce, tendre, mais inexorable; et les parents parviennent alors facilement à diriger le

développement du caractère tout comme celui de l'intelligence, à modeler à leur gré cette âme naïve et impressionnable que le Créateur a confiée à leur amour. Ainsi tous les petits désagréments de la première enfance, tous ces ennuis qui dégoûtent beaucoup de gens d'essayer de la vie de famille, disparaissent en partie ou du moins sont largement compensés par les jouissances qui les accompagnent. Un père ne voit bientôt plus dans le monde aucun plaisir qui puisse égaler ceux dont sa famille lui offre une source inépuisable. L'éducation de ses enfants devient l'objet principal de sa vie, le but vers lequel tendent toutes ses pensées, tous ses projets, toute son ambition. Et il n'est pas nécessaire pour accomplir cette tâche de posséder beaucoup de connaissances : le meilleur moyen d'instruire un enfant est d'apprendre avec lui, et d'ailleurs c'est le cœur, plus que l'esprit, qui demande à être formé par les parents. Qu'un père sache enseigner à son fils la lecture, l'écriture et le calcul, une mère saura toujours diriger sa fille dans les travaux de son sexe.

Voyez-la, cette jeune fille qui n'a jamais eu d'autre institutrice que sa mère! Franche et naïve, son âme s'épanche en quelque sorte dans tout son être. Pas de prétentieuse coquetterie, pas de ces petits manéges de minauderies qui singent les grâces sans pouvoir jamais les remplacer! Une aisance modeste respire dans chacun de ses mouvements; elle parle avec un gracieux abandon et ses discours plaisent par leur simplicité. Les lectures qu'elle a faites, elle les a partagées avec des parents qui consacrent la plupart de leurs soirées à cet excellent moyen de meubler la mémoire et de former en même temps le jugement et le goût de leurs enfants. Aussi soyez sûrs de ne jamais trouver chez elle ni trace de pédantisme, ni affectation de pruderie, ni frivolité dangereuse. Elle n'a rien lu dont elle ait à rougir, et jamais nulle réticence, jamais nulle sous-entente de ses parents n'a pu lui faire supposer qu'il y eût le moindre plaisir à faire des lectures que répudie le bon goût. Sans doute il est à peu près impossible de lui faire connaître les chefs-d'œuvre littéraires sans effleurer une foule de sujets scabreux; mais ce qu'on ne peut lui cacher, on l'aborde franchement, sans s'y arrêter et sans avoir l'air non plus de chercher à l'éviter ou d'en vouloir faire un secret. Avec cette précaution bien simple, l'attention de la jeune fille ne se fixera certainement point sur ces passages dont l'influence n'est pernicieuse qu'en raison de la mystérieuse importance qu'on leur donne.

La religion s'est développée chez elle douce et bienfaisante. Aussi éloignée de la superstition que du mysticisme, elle rend à Dieu un culte d'affection et de reconnaissance dans la tendresse dévouée qu'elle témoigne à ses parents, dans les vœux fervents qu'elle lui adresse pour eux, dans le bien qu'elle cherche à faire en se rendant agréable à tous ceux qui l'entourent, en consacrant une part de ses travaux et de ses récréations au soulagement des malheureux. Comparez un tel résultat avec la plupart de ceux que produisent les meilleures pensions, et dites s'il y a rien qui puisse remplacer l'éducation de famille!

On objectera que, pour les garçons du moins, l'éducation publique est indispensable. Sans doute il est bon que l'homme apprenne de bonne heure à vivre avec d'autres hommes, à plier devant les nécessités sociales, à connaître ses semblables au milieu desquels il peut être appelé un jour à exercer quelque autorité, à remplir quelque charge. D'ailleurs ce n'est que dans les colléges que se trouve l'émulation, ce grand mobile qui sert à la fois à réveiller les facultés et à former le caractère par les froissements d'amour-propre qui en sont la suite. Mais sur cette question, comme sur beaucoup d'autres, la discussion est tombée tour à tour dans les deux extrêmes opposés. Les uns ont rejeté tout-à-fait le collége pour la famille, tandis que les autres ont cru devoir renoncer à celle-ci pour pouvoir profiter de l'autre. L'homme se montre toujours exclusif; la vérité ne l'est point.

L'instruction du collége ne saurait remplacer l'éducation de la famille; évidemment il faut les concilier ensemble: leur union seule satisfait à toutes les conditions. En effet, si le collége offre de

grands avantages pour l'expérience de la vie, pour l'avancement des études, il n'est pas moins nécessaire que le jeune homme retrouve dans les affections de la famille un contre-poids à cette autorité sévère du maître qui heurte sans ménagement ce goût d'indépendance si souvent développé outre mesure chez la jeunesse; il faut qu'il apprenne de bonne heure à respecter les femmes dans sa mère, dans ses sœurs, dont il connaît les qualités aimables et les qualités solides. Les tendres soins de l'amour maternel pourront gagner toute sa confiance et le guider au milieu des écueils qui l'attendent à l'âge où les passions commencent à se développer. L'étude bien dirigée et partagée avec intérêt par un père qui traite son fils en ami donnera un aliment sans danger à cette activité dévorante. Ainsi le jeune homme trouvera de l'attrait dans la vie de famille et n'ira pas chercher ses plaisirs hors de la maison paternelle. Quand arrivera le moment de la quitter, il sera préparé à affronter seul les périls semés sur sa route. Accoutumé à se conduire d'après des principes inébranlables, il ne redoute point l'entraînement. « Ton cœur resté pur jusqu'à ce « jour ne se laissera point corrompre par « les trompeuses apparences du monde, » lui a dit son père au moment de son départ; « adieu, mon fils; je te vois sans « crainte t'éloigner de moi, car je sais que « tu reviendras tel que tu seras parti. »

Ces simples paroles se gravent dans la mémoire du jeune homme; elles deviennent pour lui une voix intérieure toujours prête à l'avertir, à l'arrêter sur le bord du précipice. C'est une sauvegarde pour sa vertu; la confiance de son père lui donne une force assez grande pour lutter contre les tentations; le sentiment de sa dignité combat ses mauvais penchants. Ou bien, si l'impétuosité de la jeunesse l'emporte, s'il s'oublie jusqu'à commettre une faute, ne craignez pas qu'il persiste longtemps dans le mauvais chemin : un jour vient où il reconnaît son erreur, où il retrouve avec joie la douce vie de famille et son paisible bonheur. Quand il voudra se choisir une compagne, le souvenir de sa mère fera battre son cœur et influera sur tout son avenir. Père de famille à son tour, l'éducation de ses enfants deviendra le but de toute son existence. Il prouvera son amour de la patrie en lui donnant des fils dignes d'elle. Heureux le pays dont les citoyens sont ainsi fédérés par les liens moraux de la famille! De tels hommes ne vendront jamais leur conscience, ne tendront jamais la main pour quêter les aumônes des partis; les besoins factices de l'inconduite et du désordre n'en feront jamais de vils mercenaires. La vie de famille est le véritable palladium de la liberté.

Peuples malheureux qui, fatigués de vos chaînes, descendez en armes sur la place publique pour les briser par la violence, le meurtre et le pillage, comme on gagne une victoire sur un champ de bataille, détrompez-vous! Liberté et guerre ne sauraient marcher ensemble, car ce que l'une veut fonder, l'autre travaille à le détruire. Rentrez dans vos demeures, vivez dans vos familles, et, si quelques combats peuvent être utiles à votre cause, croyez-nous, ce sont ceux que vous livrerez à vos passions, à ces ennemis intérieurs qui rivent incessamment vos fers et trahissent vos plus généreuses pensées. Travaillez à acquérir cette noble indépendance dans laquelle le pauvre n'a rien à envier au riche. Élevez avec soin vos enfants; inspirez-leur l'amour du travail, de l'ordre, de l'économie, la haine de l'injustice et le saint respect des lois devant lesquelles pour être libres tous doivent être égaux. Faites-les instruire dans tout ce qu'il est bon qu'un homme sache. Respectez surtout et développez dans leur âme le sentiment religieux que Dieu y a déposé comme une source vive d'où doivent jaillir toutes les vertus. Alors, soyez-en sûrs, la liberté ne tardera pas à venir récompenser vos efforts; sa bienfaisante lumière luira bientôt à l'horizon. Des hommes éclairés et moraux ne peuvent être gouvernés que par des institutions libres. L'ignorance et les mauvaises mœurs font les esclaves, et les esclaves font les tyrans!

Familles patriarcales. On appelle ainsi des familles nombreuses qui donnent l'exemple de l'union et de la douce pratique de ces vertus simples et pures

dans lesquelles se trouve le bonheur. Cette dénomination a été ainsi appliquée par allusion à ces antiques familles de patriarches dont nous voyons les mœurs décrites dans les touchants récits de la Bible. Chez les peuples pasteurs dont la principale et presque la seule occupation est de faire paître leurs troupeaux, la vie nomade s'oppose à toute fixité, à toute circonscription territoriale, et par conséquent à toute institution politique. Ils n'ont d'autres liens que ceux de la famille, qui réunissent en tribu tous les enfants du même père avec leurs alliés et leurs descendants, et où l'on ne reconnaît pas d'autre autorité que celle du chef de la famille. Le père ou le plus âgé de la tribu se trouve ainsi revêtu d'une autorité suprême dont la sévérité doit être nécessairement tempérée par les affections du cœur qui la lient à tous ses sujets. L'histoire d'Abraham, d'Isaac, de Jacob, etc., nous offre un intéressant tableau de cette vie patriarcale qui se retrouve encore aujourd'hui parmi certaines peuplades arabes, habitantes du désert. J. Ch.

FAMILLE (conseil de). D'après le Code civil français (liv. I, titre X, sect. 4), on appelle ainsi l'assemblée de six parents, alliés, ou amis, pris moitié dans la ligne paternelle et moitié dans la ligne maternelle, résidant dans la distance déterminée par la loi; présidée par le juge de paix (*voy.*), qui y a voix délibérative et prépondérante en cas de partage, pour délibérer sur les intérêts des personnes qui sont incapables par elles-mêmes de prendre soin de leur personne et de leurs biens.

Peu d'institutions légales sont, dans la vie des hommes, d'un usage aussi fréquent que chez nous les conseils de famille; les questions les plus graves et les plus difficiles s'y présentent journellement. Un juge de paix instruit peut y faire le plus grand bien, en dirigeant le conseil dans le sens des intérêts de la personne ou des personnes pour lesquelles il est formé.

Dans la composition du conseil, les parents doivent être préférés aux simples alliés, les alliés aux amis, et, en cas de concurrence du même degré, la préférence doit être donnée aux plus âgés. Les frères germains et les maris des sœurs germaines, lorsqu'ils sont en nombre suffisant, composent tout le conseil de famille, et ils en font tous partie en quelque nombre qu'ils soient; en cas d'insuffisance, on appelle des parents pour compléter le nombre de six. Les parents appelés doivent avoir leur domicile dans la commune où le conseil s'assemble, ou dans la distance de deux myriamètres; néanmoins le juge de paix peut permettre de citer, à quelque distance qu'ils soient, les parents ou alliés, plus proches ou au même degré que les parents présents, lesquels sont tenus de se présenter en personne ou par un fondé de pouvoir, sous peine d'être condamnés à l'amende dont le *maximum* est de 50 francs, et d'être réassignés à leurs frais jusqu'à ce qu'ils aient satisfait à la loi, à moins qu'ils n'aient des excuses qui les empêchent de se rendre; le tout à la volonté du juge de paix, suivant que les intérêts des mineurs et autres incapables l'exigent.

Toutes les fois qu'une nouvelle convocation devient nécessaire, le conseil doit être composé autant que possible des mêmes personnes qui ont fait partie du précédent, sans que la loi y attache aucune nullité.

Le conseil de famille se tient de plein droit chez le juge de paix ou dans un local désigné par lui; les membres qui le composent doivent être du sexe masculin et majeurs: il n'y a d'exception que pour les pères, mères et ascendantes; ils doivent n'avoir jamais eu, personnellement ou par leurs ascendants, de procès avec le mineur, dont sa personne ou une partie notable de sa fortune aurait été compromise; n'avoir subi aucune condamnation emportant peine afflictive ou infamante, et n'avoir pas été exclu ou destitué d'une tutelle.

Le conseil de famille doit être convoqué dans presque tous les actes concernant les mineurs et les personnes incapables. Il nomme et destitue les tuteurs, co-tuteurs, protecteurs, subrogés-tuteurs, curateurs, tuteurs et curateurs *ad hoc*; il donne son consentement, son avis, son autorisation, sur le mariage des mineurs et les oppositions à y former; sur les tu-

telles officieuses; sur les séparations de corps entre mari et femme, pour savoir auquel des époux doivent être confiés les enfants issus de leur mariage; sur la confirmation des tuteurs nommés par la mère remariée et maintenue dans la tutelle; sur la manière de régler les dépenses, l'administration et l'emploi des biens des incapables; sur l'autorisation à donner au tuteur pour les prendre à ferme, les acheter, les aliéner ou les hypothéquer, restreindre ou rayer les hypothèques; sur l'acceptation ou la répudiation des successions ou donations qui lui sont échues ou faites; pour autoriser l'introduction des actions relatives aux intérêts immobiliers, ou pour acquiescer à une demande formée contre eux; pour provoquer tout partage, transiger, faire détenir le mineur par forme de correction, l'émanciper, révoquer l'émancipation, l'interdire ou lui nommer un conseil judiciaire; pour régler les conventions matrimoniales des enfants des interdits et autres actes concernant les personnes et les biens des incapables, autorisés par la loi, la jurisprudence et l'usage.

Les délibérations du conseil de famille se forment à la majorité des voix relatives, et, toutes les fois qu'il n'y a pas unanimité, l'avis de chaque membre est mentionné dans le procès-verbal, afin que ceux qui n'ont pas été de l'avis de la majorité puissent se pourvoir devant les tribunaux et faire réformer la délibération s'il y a lieu. L'homologation de celles qui y sont assujetties est poursuivie par un membre choisi à cet effet. Le juge de paix préside l'assemblée et doit prendre part à ses délibérations; en cas de partage, il a voix prépondérante. La présence des trois quarts au moins des membres est nécessaire, et, lorsque le conseil se forme, tous ceux qui en font partie doivent être présents; les trois quarts ne peuvent délibérer que lorsqu'un des membres régulièrement cité se trouve indisposé avant que la délibération soit terminée. S'il venait à en mourir un subitement, ou, lorsqu'un tuteur est nommé, s'il est pris parmi les membres qui composent le conseil de famille, la nomination du subrogé-tuteur devant être faite immédiatement après celle du tuteur, et le tuteur ne pouvant jamais concourir à cette nomination, elle est faite par les cinq membres restants; le juge de paix peut proroger ou renvoyer à un autre jour pour le plus grand avantage des incapables. Toutes les fois que les délibérations du conseil de famille sont attaquées ou sujettes à l'homologation, le tribunal peut les réformer ou les modifier s'il pense que les intérêts des incapables ont été froissés. S'il s'agit de nomination de personnes, il peut annuler celles qui ont été faites; mais il n'a pas le droit d'en nommer d'autres, il doit renvoyer cette nomination au conseil de famille.

Sont assujetties à la formalité de l'homologation les délibérations qui excèdent les bornes d'une simple administration, telles que la destitution des tuteurs, subrogés-tuteurs et autres destitutions des personnes; celles qui autorisent l'aliénation des biens, les échanges, les emprunts avec hypothèque, les transactions, les dots à donner par des incapables, et généralement lorsque les délibérations ordonnent le changement de personnes ou autorisent l'aliénation de propriétés. J. D-c.

FAMILLE (NOMS DE), *voy.* NOMS PROPRES.

FAMILLE (PACTE DE). La guerre de Sept-Ans était déjà fort avancée lorsque le duc de Choiseul, qui se trouvait à la tête du ministère en France, voyant la grande supériorité des Anglais sur mer, conçut le plan du fameux pacte de famille, qu'il négocia avec la cour de Madrid et qui fut signé à Paris le 15 août 1761. Il se divisait en 28 articles. Le roi de France et le roi d'Espagne, en vertu de leurs intimes liaisons de parenté et d'amitié, devaient à l'avenir regarder comme leur ennemie toute puissance qui le deviendrait de l'une ou de l'autre des deux couronnes. Ils se garantissaient réciproquement, sans aucune réserve ou exception, leurs possessions dans toutes les parties du monde. Ils accordaient la même garantie au roi des Deux-Siciles et au duc de Parme, à condition que ceux-ci la donneraient de leur côté aux deux rois contractants. La couronne qui serait la première requise de fournir les secours stipulés devait, dans un ou plusieurs de ses ports, trois mois après

la réquisition, avoir douze vaisseaux de ligne et six frégates armés à la disposition entière de la couronne requérante; si la France était la puissance requise, elle devait fournir 18,000 hommes d'infanterie et 6,000 de cavalerie; si c'était l'Espagne, elle devait envoyer 10,000 hommes d'infanterie et 2,000 de cavalerie, et de plus grands armements s'il s'agissait de défendre le roi des Deux-Siciles ou le duc de Parme. Dans le cas où le roi de France aurait à soutenir sur le continent une guerre qui n'intéressât pas l'Espagne, il ne devait rien exiger de celle-ci, à moins que le territoire français ne fût entamé ou qu'il ne s'agît de résister à quelque puissance maritime. La demande que l'un des deux souverains ferait à l'autre des secours stipulés devait suffire pour constater le besoin d'une part et l'obligation de l'autre, sans qu'il fût nécessaire d'entrer dans aucune explication. La paix ne devait être faite qu'en commun; les avantages et les pertes devaient être compensés. L'article 19 portait que le roi des Deux-Siciles serait invité d'accéder à ce traité, suivant l'étendue de sa puissance. Les trois puissances s'engageaient à protéger tous les princes de la maison de Bourbon. Aucune puissance étrangère à cette maison ne pouvait accéder au traité. Comme il était convenu que les sujets respectifs participeraient aux avantages de l'alliance conclue entre leurs souverains, le droit d'aubaine (*voy.*) était aboli entre la France, l'Espagne et les Deux-Siciles à l'égard de leurs sujets, lesquels étaient assimilés aux nationaux pour les actes et effets civils. Les pavillons français, espagnol et sicilien devaient être traités de la même manière dans les trois états; les sujets de ceux-ci devaient être traités dans les ports respectifs comme les naturels du pays sans que les mêmes droits pussent être accordés à d'autres nations. Il était arrêté que les parties contractantes se confieraient toutes les alliances qu'elles formeraient dans la suite et les négociations qu'elles pourraient entamer. L'article 27 réglait ce qui avait rapport aux préséances.

Cet acte, longtemps célèbre, a conservé le titre de *pacte de famille*, comme indiquant une intimité plus parfaite entre les Bourbons de France, d'Espagne et d'Italie, que celle qui résultait des traités d'alliance ordinaire. Il était le fruit d'une politique sage et prévoyante. Les branches de Bourbon de France et d'Espagne, exposées par la vaste étendue de leurs possessions à être souvent aux prises avec les puissances jalouses de leur grandeur, devaient se réunir contre toute agression et marcher de concert dans la poursuite de leurs intérêts communs. Il était important pour l'Espagne que la France conservât une influence dominante, à l'ombre de laquelle elle fût elle-même à l'abri de toute attaque soudaine; et de son côté la maison de France, fière d'avoir enté ses rejetons sur tant de trônes, devait s'intéresser à leur éclat; sa politique y trouvait encore des moyens de balance et de diversion en temps de guerre.

Malheureusement le pacte de famille, auquel du reste le roi des Deux-Siciles n'accéda jamais, n'eut pas tous les beaux résultats qu'on s'en était promis. Cependant, après les événements de 1814, l'Angleterre fit les plus grands efforts pour en prévenir le rétablissement. A. S-R.

FAMILLES NATURELLES. Le terme de famille naturelle, et même l'appréciation un peu exacte de ce genre d'association, a été introduit dans la science par Maynol, vers la fin du XVII^e^ siècle, dans son ouvrage intitulé *Prodromus historiæ generalis plantarum* (un vol. in-12, Monspelii, 1689). Par cette dénomination empruntée à l'ordre civil, Maynol désignait les groupes des plantes qui se ressemblent, non par un caractère unique arbitrairement choisi, mais par un ensemble de caractères. C'est dans ce sens que le terme de famille (*ordo naturalis*) a été habituellement employé par les partisans des méthodes naturelles et dédaigné par ceux de la méthode artificielle. Il est à peine nécessaire d'observer qu'en empruntant ce terme à ceux par lesquels les sociétés humaines désignent leurs groupes naturels, Maynol est bien loin de prétendre à l'identité de sens de ces termes. Ainsi *famille*, dans l'ordre civil, désigne la collection des êtres humains qui sont sortis des mêmes parents;

cette idée, dans l'histoire naturelle, est exprimée par le mot *espèce*, tandis que dans l'anthropologie ce mot désigne au contraire l'universalité des hommes. Il y a eu peut-être quelque inconvénient à l'adoption des mêmes termes en des sens si divers et même opposés, mais dans l'état actuel des choses, on ne peut songer à changer des dénominations si usuelles; il faut seulement en indiquer le vrai sens dans chaque cas particulier. La famille, dans l'homme, indique donc une idée d'origine ou de descendance commune; et comme on a remarqué qu'il arrive fréquemment que les individus qui descendent de la même souche ont quelque ressemblance entre eux, on a employé ce mot de famille dans l'histoire naturelle, pour indiquer les êtres qui ont entre eux des ressemblances sensibles, mais sans vouloir exprimer qu'ils aient réellement une souche commune, et même en croyant bien qu'ils n'en ont pas. Si quelques naturalistes, tels que Linné même, ont cru pouvoir avancer que les plantes d'une même famille ont eu une souche commune, ç'a été, on peut le dire, je crois, sans attaquer la mémoire d'un aussi grand homme; ç'a été, un simple jeu d'esprit, une simple métaphore, que lui-même aurait désavouée s'il avait été question de la prendre au sérieux et que l'ensemble de ses opinions a évidemment réfutée.

Si nous osions insister encore un moment sur la diversité des sens donnés aux mêmes termes, lorsqu'il est question de l'anthropologie en particulier et de l'histoire naturelle en général, nous ferions remarquer: 1° que l'universalité des hommes, qu'on nomme indifféremment dans le langage ordinaire *espèce humaine* ou *genre humain*, devrait, dans le langage strict des naturalistes, recevoir le premier nom par ceux qui veulent exprimer que tous les hommes sont sortis d'un seul couple et ont acquis, par les circonstances subséquentes, les caractères qui les distinguent; et le second de ces noms par ceux qui veulent exprimer que chacune des grandes divisions des hommes (savoir les nègres, les Caucasiens, etc.), a existé primordialement et constitue par conséquent ce que les naturalistes nomment une espèce. On voit par ce seul exemple combien la nomenclature des degrés d'association est différente selon qu'il s'agit de l'anthropologie ou de l'histoire naturelle générale, et il nous suffit d'avoir fait comprendre qu'en histoire naturelle le mot de famille est adopté comme une simple métaphore, et qu'il ne faut point l'assimiler dans un sens strict aux familles humaines. Nous ajouterons seulement que le sens latin du mot *familia*, qui comprenait non-seulement la réunion des parents les plus proches ou ce que nous appelons famille en français, mais tous ceux qui y étaient annexés, comme esclaves ou domestiques (*voy.* Famille), représente un peu mieux que le mot français l'idée des familles des naturalistes, parce qu'il ne suppose pas nécessairement l'idée de descendance. Toutefois, laissant de côté ces discussions de simple langage, nous nous bornerons maintenant à son appréciation dans la classification naturelle des êtres et plus spécialement des végétaux.

La definition exacte de ce que nous entendons par les mots de famille ou d'ordre naturel est peut-être impossible, car elle ne repose que sur une simple hiérarchie comparative. Ceci demande quelque explication. On peut dire, sans crainte de n'être pas compris, que le règne végétal est la collection de tous les êtres doués de vie et dépourvus de mouvement volontaire et de sentiment, et qu'une espèce végétale est la collection de tous les végétaux qu'on peut, d'après ce que nous voyons de leur reproduction, croire sortis d'une seule graine. Ces deux définitions, bien qu'elles laissent encore de l'ambiguité, on peut les admettre comme suffisamment vraies. Mais ces deux termes sont comme les points extrêmes de la série et ils sont communs à toutes les méthodes. Dans toutes les manières de classer les êtres d'un règne, on a établi des coupes subordonnées les unes aux autres, et ainsi dans la méthode naturelle on a, lorsqu'on procède de l'universel au particulier, établi des divisions dont les plus générales ont été nommées *classes;* les classes ont été sous-divisées en *familles* et les familles en *genres*. Bientôt on s'est aperçu que ces coupes ne suffisaient pas aux be-

soins de l'esprit, et l'on a admis des classes et diverses sortes de *sous-classes*, des familles et des *tribus*, des genres et des *sous-genres* ou *sections*. On ne peut encore prévoir ou s'arrêtera cette détermination de groupes subordonnés, et déjà on a été forcé d'admettre dans certains cas des *sous-ordres*, des *sous-tribus*, etc. Il n'est pas une de ces divisions à laquelle on ne puisse adapter la définition qu'on serait tenté de donner de la famille : la collection des êtres qui se ressemblent par un certain ensemble de caractères. On sent bien que les caractères appelés à former ces ensembles doivent être d'autant plus importants qu'il s'agit d'un groupe d'un ordre supérieur, qu'ainsi il faut des caractères plus graves aux classes qu'aux sous-classes, à celles-ci qu'aux familles, aux familles qu'aux tribus, aux tribus qu'aux genres, etc. Mais nous ne croyons pas qu'on puisse faire autre chose qu'établir une hiérarchie symétrique sans fixer les degrés précis de cette hiérarchie.

Dirons-nous, comme on le fait souvent, qu'une famille est une réunion d'êtres qui se ressemblent par la symétrie de leurs organes essentiels? Mais cette définition peut s'appliquer à la classe et au genre, et il faut toujours revenir à cette idée de hiérarchie comparative : la famille est un groupe naturel, intermédiaire, par la gravité de ses caractères, entre la classe et le genre.

Mais entre la classe et le genre on peut établir plusieurs degrés intermédiaires; et nous voyons aussi fréquemment, selon les progrès de la science ou les opinions des hommes, tantôt considérer comme familles ce que d'autres appelaient genres, ou élever des genres au rang de tribus, ou des tribus au rang de familles, etc. Toutes ces variations peuvent, jusqu'à un certain point, se motiver et se défendre. Quel sera le moyen d'arriver à une fixité suffisante pour l'ensemble de la classification? Nous n'en connaissons qu'un.

Il existe dans chaque règne, même dans le règne végétal, quoique moins clairement que dans le règne animal; il existe des groupes qui ont frappé tous les yeux dès l'origine de la science, soit parce qu'ils sont plus clairement caractérisés, soit simplement parce que leurs espèces, étant originaires d'Europe, ont été plus facilement comparées. Ainsi personne n'a hésité à sentir que les crucifères, les labiées, les ombellifères, les graminées, les palmiers, etc., forment des groupes naturels. On a donné à ces groupes le nom de *familles*. Dès lors une famille a été pour tous les botanistes éclairés un groupe composé de plantes qui se ressemblent entre elles à peu près au même degré que le font celles qui composent les groupes surnommés. Proposer ou établir une famille de plantes, c'est établir que ces plantes diffèrent des autres et se ressemblent entre elles par un ensemble de caractères à peu près du même degré que les familles universellement admises. Il en est de même des genres d'une même famille comparés entre eux. On a pris pour base de la comparaison certains genres très naturels tels que les genres trèfle, aconit, etc., et on a cherché à grouper les plantes de la famille d'une manière sensiblement analogue.

Ce travail a commencé par n'être qu'une simple approximation dictée par un certain sentiment vague des ressemblances et des différences; mais à mesure que l'organographie s'est perfectionnée, on a pu y substituer des règles qui chaque jour deviennent plus régulières. Parmi ces méthodes logiques d'apprécier la formation des familles, il faut mettre au premier rang : 1° l'art d'apprécier la valeur comparative des caractères dans une même classe de fonctions, reproductives et végétatives; 2° la nécessité de vérifier l'une de ces classes de fonctions par l'autre, c'est-à-dire de ne considérer comme naturels que les groupes qui offrent des caractères déduits à la fois des organes de la reproduction et de ceux de la nutrition. C'est cet accord des deux grandes classes de caractères qui prouve réellement qu'un groupe donné est naturel : s'il n'est pas fondé sur des circonstances déduites des deux grandes séries de fonctions, il n'est qu'une indication provisoire plus ou moins heureuse, mais ne peut pas être considéré comme naturel. Ainsi les quatre grandes classes

ou embranchements du règne végétal* :

Dicotylédones ou exogènes,
Monocotylédones ou endogènes,
Æthéogames ou semi-vasculaires,
Amphigames ou cellulaires,

peuvent être considérés comme naturels, car ils sont fondés à la fois sur les systèmes de la reproduction et de la nutrition. La plupart des groupes désignés par le nom de familles sont aussi des groupes naturels par le même principe. Mais les divisions intermédiaires entre ces deux sortes de groupes, n'étant jusqu'ici fondées que sur les organes reproducteurs, sont encore artificiels ou provisoires, et tout l'art des botanistes consiste aujourd'hui à les amener, par d'heureuses combinaisons, au rang des classifications dignes d'être appelées naturelles.

Nous pourrons donc dire d'une manière générale qu'une famille est un groupe intermédiaire entre la classe et le genre, fondé sur la symétrie fondamentale des organes de la reproduction, confirmé par celle des organes de la végétation, et sensiblement conforme, quant à l'importance de ses caractères, à certains groupes reconnus par tous les botanistes comme naturels, et qui ont déjà reçu le nom de familles.

Le nombre des familles admises comme naturelles est assez différent, selon les époques et selon les théories des divers auteurs. Ainsi, lorsque Bernard de Jussieu (*voy.*) essaya le premier d'apporter quelque précision dans ce genre de classification, il admit 65 familles (en 1759). Peu après (en 1763), Linné et Adanson (*voy.*), sans se concerter entre eux et en partant même de bases assez différentes, en admirent 58 seulement.

Lorsque M. Ant. Laur. de Jussieu (*v.*) publia (1789) son important ouvrage sur les genres des plantes rangées d'après la méthode naturelle, il porta à 100 le nombre des ordres naturels, et ce nombre fut peu altéré pendant quelques années.

Nous-même, en 1819, nous en comptions 161 dans le tableau que nous présentâmes (*Théorie élément. de bot.*, éd. 2e). En 1830, M. Bartling en comptait 255, M. Kunth 260, M. Lindley 272, et M. Rudolphi 276. Peu après, ce nombre fut fixé à 207 par M. W. Arnott (*Encycl. d'Édimb.*, 7e éd.), et à 205 par M. Alph. de Candolle (*Introd à l'étude de la Bot.*). Enfin, en 1836, M. Lindley (*Nat. Syst.* éd. 2e) l'a porté à 291.

Ces variations dans le nombre des groupes admis pour naturels tiennent à des causes qu'il importe de distinguer pour les apprécier séparément.

1° Il est naturel de penser qu'à mesure que le nombre des plantes connues va en augmentant le nombre des familles doit aussi grandir, quoique dans une moindre proportion. Ainsi, lorsqu'en 1760 on ne connaissait que 6 à 7,000 espèces de plantes, on ne comptait qu'une soixantaine de familles. Aujourd'hui que le nombre des plantes connues s'élève à bien près de 80,000, le nombre des familles, qui approcherait de 300 s'il avait suivi une marche proportionnelle, est d'environ 250; ce qui prouve que parmi les plantes nouvellement découvertes il en est un très grand nombre qui se sont classées dans les groupes anciennement établis.

2° A mesure que l'organographie et surtout la connaissance des fruits et des graines a fait des progrès, on s'est aperçu qu'on avait réuni ensemble, dans les mêmes familles, des structures essentiellement distinctes. Cette cause a activement contribué à faire diviser certaines familles en plusieurs groupes; et quoiqu'il faille bien avouer qu'on en a quelquefois abusé, il est certain que cet examen consciencieux des caractères est la cause qui a le plus légitimement accru le nombre des familles naturelles.

3° Dans l'origine de la méthode naturelle, on supposait habituellement qu'une famille était forcément composée de plusieurs genres; et lorsqu'on trouvait un genre qui paraissait isolé, ou bien on le laissait dans les genres non classés, ou bien on le réunissait tant bien que mal à une famille dont il semblait voisin. Ces deux méthodes avaient de graves inconvénients pour la logique de la science, et depuis une trentaine d'années on a compris que, de même qu'il y

(*) Voir *Bibliothèque universelle*, 1833.

a des genres d'une seule espèce et d'autres de 5 à 600, de même aussi il peut y avoir des familles composées d'un genre, et d'autres qui en auraient 5 à 600 et même au-delà; en d'autres termes, on a vu que les familles sont fondées sur l'importance des caractères qui les distinguent et non sur le nombre des plantes qui les composent. D'après ce principe, on considère comme famille tout genre ou toute association de genres, quelque peu nombreuse qu'elle soit, lorsque ses caractères paraissent égaux en importance à ceux des familles de la même classe; et on ne range dans les genres non classés, ou, comme dit M. de Jussieu, *incertæ sedis*, que ceux dont les caractères essentiels ne sont pas suffisamment connus. Cette manière de considérer le classement des genres isolés est celle qui a, dans ces dernières années, le plus accru la liste numérique des familles : ainsi parmi les 291 familles admises par la plupart des botanistes et énumérées par M. Lindley, il y en a 30 qui ne se composent que d'un seul genre, et à peu près autant qui sont formées de genres obtenus par le démembrement d'un genre longtemps regardé comme unique. On ne peut nier qu'en théorie un seul genre doit être élevé au rang de famille lorsqu'il offre des caractères suffisants; mais il faut avouer aussi que ces familles d'un seul genre présentent plus de chances de doute et n'acquièrent leur rang fixe que lorsque la découverte d'autres genres constate leur symétrie.

4° Enfin les familles, surtout lorsqu'elles comprennent un grand nombre de genres, se divisent en groupes qu'on nomme tribus : or ces tribus sont souvent distinguées par un ensemble de caractères tel qu'il y a lieu à hésiter si elles doivent rester dans ce rang subordonné ou être élevées au rang de famille; les opinions des botanistes sont souvent divergentes sur ce point délicat : les uns préfèrent adopter des familles vastes sous-divisées en tribus, les autres adopter un plus grand nombre de groupes entièrement distincts. Il est difficile de se décider, en théorie, entre ces deux manières de voir, autrement qu'en cherchant à se conformer à l'analogie avec les familles bien évidemment naturelles; mais cette analogie est elle-même une affaire de tact, et il n'est guère possible d'en tracer les règles avec rigueur. Heureusement cette question n'est pas bien nécessaire à résoudre en théorie générale, et, dans la pratique, soumise à l'observation détaillée des faits, la plupart des botanistes arrivent à des résultats qui ont en réalité peu de différence. On ne peut nier cependant que cette différence ne soit l'une de celles qui influent le plus directement sur la diversité du nombre des familles admises aujourd'hui par les botanistes les plus dignes de confiance.

C'est dans cette distinction des familles et des tribus qu'on doit surtout donner une sérieuse attention à l'accord des caractères de la reproduction et de la nutrition. Dans le plus grand nombre des cas, cet accord est le meilleur criterium dont on puisse se servir. Ainsi, par exemple, si l'on ne considérait que la valeur ordinaire des caractères carpologiques, on serait tenté d'admettre que les diversités qu'on observe dans les caractères déduits de la structure interne de la graine des crucifères ou des ombellifères seraient suffisantes pour les diviser en plusieurs familles; mais quand on pense à l'extrême uniformité de leurs organes nutritifs, on sent que cette division est inadmissible. De pareils raisonnements appliqués à d'autres grandes familles, telles que les légumineuses, les cariophyllées, les aubiacées, les composées, etc., tendent à les conserver intactes, malgré la facilité qu'on pourrait trouver à les séparer en plusieurs. On peut s'aider encore dans cet examen de certaines considérations physiologiques : ainsi, quoiqu'il soit vrai de dire que tous les arbres d'une famille ne peuvent pas se greffer les uns sur les autres, ou que toutes les espèces d'une famille ne peuvent pas se féconder réciproquement, il est bien certain qu'il ne peut y avoir de greffe qu'entre des arbres de la même famille ou de fécondations hybrides qu'entre des fleurs de la même famille. Dans quelques cas, ces divers accessoires peuvent servir à distinguer et à limiter certains groupes. Ainsi on reconnaît que malgré leur diversité d'aspect le frêne et l'olivier appartiennent à la

même famille, puisqu'on peut les greffer les uns sur les autres.

Enfin l'étude des propriétés chimiques et médicales des plantes peut, dans certains cas, éclairer sur leurs affinités naturelles, comme nous avons tenté de le prouver dans notre *Essai sur les propriétés des plantes;* mais cette analogie ne doit être étudiée qu'avec les précautions que nous avons indiquées dans cet écrit, et notamment en ne comparant que des organes ou des sucs véritablement analogues et en se défiant des comparaisons vagues déduites d'un mélange d'organes ou de sucs divers. On voit par cette comparaison, réduite à ses vraies limites, que les parties ou les sucs correspondants des plantes d'une famille ont en général des propriétés analogues.

Les familles n'étant qu'un degré de la hiérarchie admise dans la *méthode naturelle*, nous renvoyons à ce mot pour y trouver les considérations générales de taxonomie sur lesquelles se fonde la classification rationnelle des végétaux. D. C-LE.

FAMINE, de *fames*, faim. C'est la disette des grains, particulièrement des blés, parvenue à son dernier période. Il y a donc famine lorsqu'il y a manque absolu d'alimentation, et que les funestes effets de la disette (*voy.*), c'est-à-dire les tourments de la faim, se font sentir. Voltaire en a tracé l'effrayant tableau dans sa *Henriade* :

La famine au corps sec, au pas mal assuré, etc.

La famine est générale ou partielle, réelle (naturelle) ou factice. Elle est générale, lorsqu'elle enveloppe la totalité ou la presque totalité de l'une des quatre grandes parties du monde; partielle, lorsqu'elle ne se fait sentir que dans un royaume, un état, une province; naturelle, si elle est occasionnée par la stérilité de la terre, l'intempérie et le renversement des saisons : l'excès de sécheresse ou de pluie, le défaut de culture par suite de longues guerres ou de grandes révolutions, ainsi que les ravages de la peste, autre fléau destructeur des populations, etc., sont les causes principales des famines réelles, car toutes elles frappent la terre de stérilité. Les famines factices enfin sont celles qu'engendrent la malveillance, quelquefois l'esprit de parti, et le plus souvent l'avidité d'êtres indignes du nom d'homme, qui, spéculant sur les malheurs publics, accaparent les grains soit pour les vendre ensuite à un prix énorme, soit pour les exporter, et quelquefois même pour les détruire, afin de soulever les masses et d'amener une révolution qu'ils s'efforcent de faire tourner à leur profit. *Voy.* ACCAPAREMENT.

Ainsi que nous l'avons dit au mot DISETTE, la plus ancienne famine générale dont l'histoire fasse mention est celle qui affligea, durant sept ans, la grande monarchie d'Égypte. Rome fut souvent en proie aux funestes effets de la famine, surtout sous l'empire, et notamment sous Titus, l'an 79 de l'ère chrétienne. Neuf années auparavant, le même empereur assiégeait la ville de Jérusalem, et dans cette malheureuse cité les ossements des cadavres dépouillés de leurs chairs encombraient alors les rues et les places publiques; les combattants qui tombaient de faim sur les remparts étaient aussitôt partagés entre ceux qui leur survivaient. Quelquefois même les malheureux n'avaient pas le temps de mourir entièrement. Sous le règne de Marc-Aurèle, la famine vint se combiner avec l'invasion des Barbares, qui commençaient déjà à peser de tout leur poids sur l'empire romain; mais ce prince ayant vendu la partie la plus précieuse de l'ameublement de son palais, sa vaisselle d'or et d'argent, les perles, pierreries, parures, diamants et rubis qui appartenaient tant à lui qu'à l'impératrice, employa le produit de cette vente, qui dura deux mois, à procurer des subsistances à son peuple. Enfin du temps de Gallien (en 360), époque où l'empire était disputé par une trentaine de compétiteurs, la famine vint ajouter les tortures aux malheurs de cette anarchie tyrannique. Véïes, Numance, Carthage et plusieurs autres villes assiégées par les armes romaines éprouvèrent au plus haut degré les horreurs de la famine; l'armée de Pompée assiégée et bloquée par César fut décimée par la famine. Rome, à son tour, fut torturée par la faim lorsque les Barbares vinrent l'assiéger. Notons du reste ici que l'époque la plus

féconde en famines est peut-être celle de la chute du colosse romain à la suite des invasions des peuples barbares de la Germanie. De même nous remarquons que la famine se mêla souvent aux troubles et aux longues guerres du moyen-âge. Ce fut surtout dans les années 542, 543 et 544 de J.-C. que l'Afrique et l'Asie eurent simultanément à souffrir toutes les horreurs de la famine. En 1125, elle ravagea encore l'Afrique tout entière, poussa les indigènes jusqu'à l'anthropophagie, et provoqua enfin de nombreuses migrations de ces peuples, notamment en Sicile. En Europe, les famines générales se trouvent comprises entre le v^e^ siècle et le milieu du XIV^e^ : c'est ainsi qu'en 542 cette partie du monde paya son tribut à ce fléau, qu'en 1006 et 1021 elle fut désolée par une famine de sept années qui détruisit plus d'un tiers de la population, et qu'en 1030 elle fut décimée de nouveau par une famine qui, en France et surtout en Bourgogne, fut suivie des fureurs de la peste. Dans les années 1053, 1059, 1096, 1101 et 1108 jusqu'à 1113, l'Europe eut encore à souffrir considérablement; et enfin en 1345 des pluies continuelles et presque générales entraînèrent une stérilité qui menaça l'existence de la plupart des états. La France eut beaucoup à souffrir de ce terrible fléau pendant le long règne d'un de ses plus grands rois, dont Boileau a dit :

> On verra par quels soins sa sage prévoyance
> Au sein de la famine entretient l'abondance.

Au reste, pour les famines générales comme pour les famines partielles, à l'égard de l'Europe du moins, indépendamment de l'introduction de la culture des pommes de terre, les progrès que fait chaque jour l'agriculture et les nombreuses voies de communication qui s'ouvrent de toutes parts, donnent lieu d'espérer que des circonstances si malheureuses ne sauraient plus s'y renouveler. Outre les approvisionnements annuels que fait le gouvernement, éclairé par les lumières de l'économie politique, les barrières politiques qui séparaient naguère encore les diverses fractions de la grande famille européenne, la haine et un faux esprit de nationalité qui armaient les peuples les uns contre les autres, s'éteignant chaque jour davantage devant les progrès de la civilisation, l'on peut désormais affirmer qu'une famine générale et même partielle est impossible en Europe.

Quant aux moyens de prévenir les famines causées par la malveillance et par le monopole, rien de plus efficace qu'une bonne législation sur le commerce des grains (*voy.*) et la surveillance assidue d'un gouvernement fort, moral et éclairé. Prévoyance, encouragements accordés à l'agriculture et à l'industrie, approvisionnement annuel dans les greniers d'abondance, surveillance active pour empêcher le monopole et une exportation trop considérable, pour prévenir les fausses alarmes et détruire les vaines inquiétudes du peuple, tels sont en général les moyens à employer.

Dans l'état sauvage, les tribus guerrières qui ne vivent que du produit de leur chasse ont à supporter de fréquentes famines, soit par le manque de gibier, soi par un accroissement trop rapide de la population : les migrations et le changement de localité sont alors pour eux des moyens faciles de se soustraire aux douleurs de la faim. Les tribus nomades de bergers vivant du lait et de la chair de leurs troupeaux sont peu exposées aux ravages de la famine; cependant un hiver trop rigoureux et trop prolongé ou une forte chaleur et le manque absolu de pluie, ou enfin une épizootie, les y livrent quelquefois. E. P-C-T.

FANAL, *voy.* PHARE.

FANAR, FANARIOTES. On appelle *Fanar* ou *Fanal* (φανάρι) un quartier de Constantinople, situé sur le port, et qui renferme l'église de Saint-Georges, devenue la métropole et la demeure des patriarches depuis que Sainte-Sophie a été convertie en mosquée. Mahomet II, en rappelant dans la capitale une partie des anciens habitants, leur assigna ce quartier pour demeure avec quelques immunités. Menacés sous le règne de Sélim d'en être privés, les Grecs prétendirent que ces immunités avaient été le prix d'une capitulation. Il est certain que les Turcs pénétrèrent dans la ville par la

porte du Fanar, tandis que l'empereur Constantin défendait encore la tour de Saint-Romain. Mais les historiens contemporains ne disent pas qu'il y ait eu trahison, et la crainte a forcé les Grecs à se calomnier eux-mêmes. Au commencement de ce siècle, le Fanar ne renfermait plus que deux à trois mille Grecs.

On appelle Fanariotes les Grecs habitant le quartier du Fanar, et plus particulièrement ceux qui, participant à l'administration turque, formaient au milieu de la Grèce asservie une aristocratie puissante par ses richesses et son habileté. Les noms de Paléologue, de Ducas, de Cantacuzène et d'autres qui se rencontrent encore en Grèce, ont fait quelquefois supposer que des descendants des familles historiques de Byzance s'étaient perpétués sous la domination othomane. Quoi qu'il en soit des prétentions de quelques individus, l'éclat des Fanariotes et leur importance politique est bien postérieure à la prise de Constantinople par Mahomet II. Ce prince, voulant repeupler sa nouvelle capitale, y transplanta des Grecs de Trébisonde. En même temps il attira par des promesses brillantes les hommes qui avaient exercé des charges sous les empereurs chrétiens, soit qu'il pensât à reconstituer la noblesse grecque comme il avait rétabli le clergé, soit dans le perfide dessein d'anéantir des émigrés qui lui portaient ombrage. En effet, à peine étaient-ils rentrés que, sous prétexte d'une conspiration, la plupart furent mis à mort. Après ce drame sanglant, les habitants du Fanar vécurent plus d'un siècle dans l'obscurité, à l'exception de ceux qui obtenaient des dignités ecclésiastiques. Quelques Fanariotes remplissaient aussi la fonction d'interprète, ou, comme on disait alors, de *grammatikos*, près des ministres turcs auxquels la loi défend d'apprendre les langues étrangères.

Les Grecs étaient trop actifs et leurs maîtres trop indolents pour que cette charge n'acquît pas bientôt une grande importance. Plusieurs des grands-visirs qui jetèrent de l'éclat dans les premiers temps de l'empire othoman étaient des renégats chrétiens. Dans la suite, les drogmans grecs sont devenus le principal ressort de sa politique, et c'est à eux qu'on peut attribuer cette habileté que les ambassadeurs chrétiens étaient surpris de trouver dans la diplomatie othomane. Ce fut en 1669 que Panaghioti, médecin grec d'une instruction variée et qui avait rendu de grands services au visir Kupruli, obtint, avec le titre de grand-interprète, le droit d'assister aux délibérations du divan. Son successeur, Alexandre Maurocordatos, fut chargé des négociations de Carlowitz, qui lui valurent le titre de confident des secrets de l'empire (*Muharremi Errar*, ἐξ ἀπορρήτων) que ses successeurs ont gardé, et d'autres priviléges. Il obtint aussi pour son fils Nicolas le gouvernement des riches provinces de Moldavie et de Valachie, à l'exclusion des boïars indigènes (*voy.* Boïar). Depuis, les hospodars (*voy.*) ont toujours été choisis, ainsi que les grands drogmans, dans un petit nombre de familles puissantes du Fanar. Dans un gouvernement vénal comme celui des Turcs, ce n'était qu'à prix d'or qu'on obtenait cette dignité, à prix d'or qu'on s'y maintenait en dépit de compétiteurs qui ne négligeaient rien pour perdre l'heureux favori. Celui qui était assez habile pour sauver sa tête en perdant le pouvoir ne tardait pas à y revenir par de nouvelles intrigues et de nouveaux sacrifices : aussi le prince arrivait d'ordinaire dans le gouvernement avec un cortége de créanciers qui, revêtus par lui des charges subalternes, se hâtaient de pressurer la malheureuse province. Le capitan-pacha, chargé de recueillir les impôts des îles, était aussi accompagné d'un drogman grec, et cette fonction contribuait à faire maudire le nom des Fanariotes du reste de la nation qui ne voyait pas leurs priviléges sans envie. L'ambition, l'intrigue et la vanité étaient les traits saillants des Fanariotes; mais on était forcé de reconnaître en eux une capacité pour les affaires, une fertilité de ressources dignes de Machiavel ou de Mazarin, et qu'ils ont fait servir en plusieurs circonstances à protéger leurs coreligionnaires contre le fanatisme aveugle des sulthans. Leur

vanité même paraitra moins puérile si l'on réfléchit que, pour un Grec, des étoffes brillantes, une pelisse de fourrure, des esclaves géorgiens, étaient autant de priviléges conquis à grand'peine sur leurs fiers oppresseurs. Le goût de l'ostentation d'ailleurs leur est commun avec le reste de leurs compatriotes. Les princes grecs faisaient souvent aussi de leurs richesses un plus utile emploi. Zélés pour la religion, malgré leur dévouement au gouvernement turc, ils achetaient à grands frais le droit de réparer une église, soutenaient des établissements de charité ou fondaient des écoles. Au Fanar, la langue grecque était parlée avec élégance et pureté, même par les femmes qui jouissaient d'une influence inconnue aux autres femmes de l'Orient. Depuis que les principautés sont passées aux mains des Fanariotes, des écoles, des imprimeries, des théâtres, ont répandu la connaissance et le goût de la langue grecque parmi les indigènes, et cette conquête intellectuelle, accomplie par un peuple asservi, sous les yeux de ses oppresseurs, est un fait bien remarquable.

Les Fanariotes étendirent encore leur influence, soit en accompagnant en Occident les ambassadeurs turcs, soit en faisant créer dans divers ports des consuls grecs qui les tenaient au courant de la politique européenne. Ils s'y trouvèrent surtout mêlés durant la grande lutte entre la France et la Russie, qui, à l'envi l'une de l'autre, cherchaient à faire entrer la Turquie dans leur alliance et s'étaient formé chacune un parti dans le Fanar. La destitution des princes Morousi et Hypsilanti (*voy.* ces noms), dévoués à la Russie, motivèrent, en 1806, l'invasion des principautés par les armées du tsar. Cependant le général Sébastiani (*v.*) maintenait à Constantinople l'influence française, et déjoua les projets de l'Angleterre et de la Russie, grâce au grand-drogman Alexandre Soutzos (*voy.*). Celui-ci, par un revirement subit, paya de sa tête son dévouement à la France. Quant au prince C. Hypsilanti, il s'était retiré en Russie. Ses fils entrèrent au service de cette puissance, et ne remirent les pieds en Turquie qu'en 1820, avec l'étendard de l'indépendance.

Les Fanariotes furent les premières victimes de cette révolution, pour n'avoir pas révélé au divan les secrets de l'hétérie (*voy.*) auxquels ils avaient été initiés en partie. Quelques jeunes gens de leurs familles combattaient dans les rangs du bataillon sacré d'Hypsilanti. Cependant les Fanariotes étaient en général opposés à une révolution violente qui leur semblait au moins prématurée et dont le premier résultat devait être l'abolition de leurs priviléges. Ils la préparaient de loin, cette révolution, en répandant l'instruction, en s'immisçant de plus en plus dans l'administration othomane; mais leur rêve était plutôt la restauration de l'empire byzantin par la fusion des deux peuples* ou du moins l'abolition des principales avanies qui pesaient sur les raïas.

Plusieurs des familles du Fanar, déjà décimées par des exécutions en quelque sorte périodiques, ont été anéanties dans les massacres de 1821. Celles qui revinrent, après quelques années de fuite ou de bannissement, n'ont pas repris leur ancienne influence. Les boïars moldaves sont rentrés en possession de l'hospodarat sous la protection de la Russie, et les Arméniens, dont on vante l'esprit de conduite et l'union, sont devenus les confidents des Turcs dont ils sont aussi les banquiers.

Quelques Fanariotes vinrent offrir leurs services au nouvel état grec, et leur habileté, leur habitude des affaires et leurs relations à l'étranger semblaient les désigner pour les plus hauts emplois; mais ceux qui avaient fait la révolution virent avec defiance ces nouveaux venus, et le *système fanariote* deviut le texte d'attaques violentes.

Les Fanariotes n'existent plus comme caste; leurs espérances et leurs priviléges sont détruits, et les personnes qui,

(*) Ce projet d'une exécution possible et bien préférable, suivant nous, à la création d'un petit royaume de Grèce sans puissance et sans dignité, eût rendu l'Europe homogene et présente sans doute la solution la plus satisfaisante de la question d'Orient, si embarrassante pour les hommes d'état et qui entretient la jalousie et la division entre la Russie et l'Angleterre. J. H. S.

par l'origine, peuvent être considérées comme Fanariotes, placées maintenant dans des circonstances nouvelles, doivent être jugées d'après leurs qualités personnelles et non pas d'après les souvenirs du passé et les préventions générales. W. B-T.

FANATISME, de *fanum*, temple. Dans l'origine, le fanatique était celui qui desservait le temple, le personnage religieux, le prêtre, qui était dans le temple l'organe de Dieu; car *fanum* lui-même vient sans doute de *fari*, parler*. Quoi qu'il en soit de cette étymologie, le mot *fanatisme* a pris depuis longtemps un sens beaucoup plus restreint et défavorable. Il signifie particulièrement une exaltation religieuse qui a perverti la raison, et qui porte à des actions condamnables, mais qu'on croit pouvoir ou même devoir faire en vue de plaire à Dieu. C'est le fanatisme religieux. Dans un sens plus large, on donne ce nom par analogie à toute préoccupation excessive pour quelque ordre d'idées que ce soit; c'est ainsi qu'il y a un fanatisme de liberté, de patriotisme, d'amour, etc. Le fanatisme est une véritable maladie morale, une espèce de folie. L'imagination est pour beaucoup dans cette sorte d'égarement : elle a d'abord quelque peine à supplanter la raison; mais si elle s'exalte de plus en plus, elle finit par la pervertir. Elle devient alors la seule règle des actions; et si les fantaisies parviennent à s'établir dans l'esprit à titre de principes, le fanatisme perd le caractère d'exaltation et de fureur qu'il est de sa nature d'avoir d'abord : il peut alors amener un état d'abattement et de mélancolie qui trahit évidemment la souffrance. Mais on peut avoir de nouveaux accès lorsqu'il faut agir. Le fanatisme n'est jamais universel, il ne peut même l'être; il rentre dans la classe des maladies intellectuelles qu'on appelle monomanie (*voy.*).

Ce qu'il y a de déplorable dans cette maladie mentale, c'est qu'elle est réellement contagieuse, comme tout ce qui tient de l'imagination. Une fois qu'elle s'est enracinée dans un pays, elle y prend souvent le caractère et l'autorité d'un principe, en sorte qu'on peut en être longtemps victime encore sans être animé des mêmes sentiments que ceux qui en ont été les premiers affligés. C'est ainsi que les sacrifices humains ont sans doute recommencé et se sont continués. Pour mieux faire ressortir l'épouvantable caractère du fanatisme, nous rapporterons, d'après Kiesewetter (*Pathologie de l'âme humaine*), un trait qui n'est malheureusement pas le seul de cette espèce. « Un berger d'un village de la Prusse s'était souvent entretenu avec le maître d'école du lieu de matières religieuses; le maître d'école assurait souvent que la foi et la piété n'étaient pas à beaucoup près aussi grandes que dans les anciens temps, particulièrement du temps des patriarches. Pour prouver son assertion, il en appelait à l'obéissance qu'avait montrée Abraham lorsque Dieu lui ordonna d'immoler son fils Isaac; obéissance, disait-il, dont personne à coup sûr ne serait capable maintenant. Le berger avait trois fils qu'il aimait tendrement; il résolut de donner à Dieu la preuve la plus incontestable de son obéissance et de faire mourir ses trois fils. Il les réunit un jour dans une chambre dont il ferme la porte; il saisit une hache et en fend la tête d'un seul coup au plus âgé de ses enfants. Les deux autres demandent la vie à chaudes larmes, mais en vain; le second ne tarde pas à être victime de la fureur fanatique de ce malheureux père. Le plus jeune se jette à ses genoux, fait tous les efforts possibles à la faiblesse de son âge et à son désespoir pour échapper au meurtre. C'était de tous ses enfants celui que le père aimait le plus. Les larmes et les prières de ce pauvre petit enfant lui attendrirent le cœur, et un instant l'humanité se réveilla en lui; car, comme il disait lui-même, le malin esprit l'avait empêché de consommer sa bonne œuvre sur-le-champ. Mais après un combat de peu de durée avec lui-même, le fanatisme triompha, et l'enfant chéri tomba mort aux pieds de son père. Cet homme se remit lui-même entre les mains de la justice, qui le condamna à mort. Mais Frédéric II ne vit en lui qu'un fou furieux,

(*) *Fana, quod fando consecrantur,* Festus. *Fanum, religiosissimum templum undè fata petuntur,* Ascon. *in III Verr.* 20. S.

et le fit enfermer dans la maison des aliénés à Berlin. »

Le fanatisme religieux, de tous le plus commun et le plus terrible, a pour antécédent ordinaire la superstition. Celle-ci est favorisée par l'ignorance, et surtout par une grande faiblesse de raison, jointe à une imagination vive et puissante. Le meilleur moyen de prévenir le fanatisme est donc une instruction forte et raisonnée, surtout une instruction philosophique. On a vu des mathématiciens de premier ordre tomber dans d'étranges erreurs en matière religieuse. C'est ainsi que Fatio Duillier, parlant du passage de l'Évangile où il est dit qu'avec une grande foi on transporte des montagnes, et s'imaginant en avoir au moins deux grains, publia dans tout Londres qu'il ressusciterait un mort à tel jour, à telle heure et en tel endroit. On déterra un cadavre; mais, malgré la prière de notre thaumaturge, on fut obligé, à sa honte, de le remettre en terre comme on l'avait pris.

Que doit-on penser du fanatisme sous le rapport moral? Puisque c'est toujours une erreur, ce n'est, à ce qu'il paraît, jamais une faute, et moins encore un crime. Il faut distinguer : selon qu'un homme est devenu fanatique par sa faute ou sans sa faute, il est moralement coupable ou innocent dans ses actes de fanatisme, pourvu, bien entendu, qu'il n'ait pas le moindre soupçon de mal faire, et qu'il croie au contraire remplir un devoir en faisant une action matériellement mauvaise Huss, sur son bûcher, voyant une vieille femme s'en approcher avec empressement pour ajouter quelques éclats de bois aux tisons qui déjà le brûlaient, se contenta de s'ecrier : *O sancta simplicitas!* Mais est-ce à dire pour cela qu'il faille absoudre les Jacques Clément, les Ravaillac, et ce fratricide que M. C. Delavigne a si bien caractérisé dans *Une famille au temps de Luther?* Non, l'ignorance, mère du fanatisme, est elle même un crime quand on a eu l'occasion d'y échapper et qu'on n'a point profité d'un avantage si précieux. Mais il est impossible de confondre les fanatiques avec les criminels ordinaires; et si les tribunaux doivent à la société de la mettre en sûreté contre leurs fureurs, c'est la justice du grand Frédéric que nous aimerions à leur recommander. J^h T.

FANDANGO. On sait que les Espagnols, malgré leur réputation de gravité, furent de tout temps passionnés pour la danse. Il en est une chez eux, favorite entre toutes, vraiment nationale et pleine d'expression : c'est le *fandango*. Cette danse est très ancienne, si, comme il y a lieu de le croire, c'est elle que Martial a voulu désigner lorsqu'il parle des danses lubriques de la Bætique et de la manière voluptueuse dont les femmes de Cadix les exécutaient. La passion des Espagnols pour le *fandango* est poussée à un point qu'on ne saurait décrire. Aussitôt qu'on l'execute dans un bal ou sur le théâtre, tous les visages s'animent, et tous les assistants, sans distinction d'âge et de caractère, semblent prêts à entrer en cadence. Un voyageur anglais prétend que si l'on se présentait subitement dans un temple ou dans un tribunal en jouant l'air du fandango, les prêtres, les juges, les avocats, les criminels, le peuple, tous quitteraient leur siége et entreraient aussitôt en danse. Cette opinion est d'ailleurs si répandue dans le pays qu'elle a fourni l'idée d'une petite pièce espagnole fort amusante, imitée en France il y a une trentaine d'années, sous ce titre : *Le procès du Fandango*. En voici brièvement le sujet. Le *fandango* a scandalisé la cour de Rome, qui a résolu de le proscrire par une condamnation solennelle. Le conclave est assemblé, l'arrêt fatal va être prononcé, lorsqu'un membre du tribunal fait observer judicieusement qu'on ne saurait condamner un prévenu sans l'entendre. L'observation est accueillie : on fait alors paraître un danseur et une danseuse qui exécutent si bien ce pas que les cardinaux, le pape et tout le sacré collége, loin de les chasser, se mettent à imiter leurs mouvements et à danser avec eux. Le fandango, juridiquement absous, se rit encore aujourd'hui des réclamations de la pruderie, et bien que quelques voyageurs le prétendent banni de la bonne compagnie, il n'en règne pas moins, à quelques modifications près, dans toutes les classes de la société espagnole.

Cette danse vraiment extraordinaire, et qu'on a définie « une convulsion régulière et harmonieuse de tout le corps, » s'exécute à deux, au son de la guitare et au bruit des castagnettes; les danseurs se servent de celles-ci avec beaucoup de justesse et de légèreté pour animer leurs mouvements et marquer la mesure qu'ils indiquent encore avec le talon, d'une manière qui ajoute infiniment de grâce à leur danse. Les pas du *fandango* sont comme des balancements onduleux, des inflexions du corps on ne peut plus variées et gracieuses. Les mouvements des yeux et du visage marquent toutes les attitudes de cette danse; la crainte, le désir, la volupté s'y succèdent avec rapidité; c'est l'expression la plus vive de toutes les passions qui agitent l'âme. Jamais les danseurs ne se touchent même de la main. On les voit s'agacer, s'éloigner tour à tour et se rapprocher; puis au moment où sa langueur annonce une prochaine défaite, la danseuse se ranime tout à coup pour échapper à son vainqueur qui poursuit et est poursuivi à son tour; si bien qu'à voir comment les différentes émotions qu'ils éprouvent sont exprimées par leurs regards, leurs gestes et leurs attitudes, les spectateurs sont bientôt enivrés eux-mêmes. Suivant les lieux où il est admis, le *fandango* modifie son caractère. Dans les bals particuliers, qu'il termine presque toujours, il se borne à indiquer légèrement l'intention; mais au théâtre où le peuple le demande souvent, et dans ces occasions où l'usage autorise plus de laisser-aller, il se montre avec toutes ses franchises nationales et entraînantes. Le *fandango* s'exécute aussi en forme de contre-danse : on le danse alors à huit, quatre personnes de chaque sexe, qui retracent en passant chaque couple dans son coin les principaux traits du pas favori; c'est ce qu'on appelle *seguidillas*. Il y a quelques années, on a vu danser le *fandango* à Paris, sur le théâtre de l'Académie royale de Musique, par des danseurs espagnols; quoique les couleurs en eussent été quelque peu adoucies, cette danse plut beaucoup par sa nouveauté et par sa grâce.

C'est le fandango importé, privé de sa gracieuse légèreté et grossi de toutes les inconvenances imaginables, qu'on poursuit dans nos bals publics et que l'on traduit même à la police correctionnelle comme coupable d'atteinte à la morale publique. V. R.

FANE, nom qu'on donne à l'enveloppe de la corolle des anémones et des renoncules, s'emploie aussi par rapport aux céréales, surtout dans les mots *effaner*, *effanage*, etc.

L'effanage consiste à enlever une partie des feuilles des céréales, pour empêcher que les sucs nourriciers ne s'éparpillent au point qu'il ne se forme qu'un épi maigre et imparfait. Ordinairement on effane avec la faucille; quelquefois aussi on charge de l'effanage un troupeau qu'on fait passer à travers le champ de blé. X.

FANFARE. On nomme ainsi un air militaire court et vif, qui, importé par les Arabes en Espagne, s'introduisit de là dans le reste de l'Europe. Ces airs sont exécutés par les instruments en cuivre. C'était au son des fanfares que marchaient les écuyers dans les carrousels et les tournois. C'est au son des fanfares que tombèrent les murs de Jéricho.

En France, le 1er mars 1768, le roi rendit une ordonnance qui réglait par des fanfares les signaux de cavalerie tels que le réveil, le pansage, etc., signaux qui étaient alors exécutés par des instruments de cuivre *sans clef*. Le maréchal de Biron créa à ses frais et soutint jusqu'à sa mort une école de fanfares établie au dépôt des Gardes-Françaises.

On nomme également *fanfare* l'air sonné par les cors de chasse lors du lancé du cerf, dans la chasse au courre.

Les fanfares en général sont de petits rondeaux capricieux produits par les clairons à clef, les trompettes à clef, les bugles, les cors, les ophicléides et les trombones.

Ce sont les peuples du nord qui les premiers ont apporté des modifications à la sécheresse des fanfares en y introduisant les instruments à clef. A. P-T.

FANFARONNADES. C'est le mot consacré aux mensonges vaniteux, aux vanteries du faux brave, du *fanfaron*, aux traits qu'il raconte de son courage

prétendu, comme aux menaces par lesquelles il cherche à effrayer ses adversaires. Le terme de *fanfaronnerie*, qui exprime l'habitude des *fanfaronnades*, et que l'on trouve dans Molière, est maintenant peu employé : c'est que la chose a vieilli comme le mot. Le fanfaron est devenu tellement ridicule chez nous qu'il n'ose guère plus que le poltron se montrer à découvert.

Sous Louis XIII, et dans les premiers temps du règne de Louis XIV, les fanfarons étaient encore chez nous assez nombreux; les *raffinés* ayant fait du point d'honneur et des duels le premier mérite d'un gentilhomme, il était du bon ton de se vanter de sa bravoure, comme cela serait aujourd'hui du plus mauvais goût. Aussi la comédie avait-elle toujours, pour un de ses principaux personnages, *le Capitan*, qui exaltait les exploits de son épée et se laissait donner des coups de bâton, tandis que le langage épigrammatique multipliait, pour le terme de *fanfaron*, les synonymes dérisoires, tels que *bravache*, *fier-à-bras*, *matamore*, etc.

Il y a aussi des fanfarons d'une autre sorte : ce sont ceux qui se vantent de qualités ou d'avantages qu'ils ne possèdent point. Pour ces derniers, aucune époque n'en a manqué, et l'on peut assurer qu'ils abondent dans la nôtre. Louis XIV disait spirituellement que son neveu, depuis le Régent, n'était qu'un *fanfaron de crime*. Nous avons, nous, nos fanfarons de vertu, de bienfaisance, de talents, et même de modestie; ces derniers, toutefois, ne sont pas les plus communs. M. O.

FANION (*Fahne*), *voy.* Drapeau.

FANON, *voy.* Baleine. Outre les lames allongées et tranchantes qui garnissent le palais des cétacés, on appelle *fanon* la peau qui bat sous la gorge du bœuf, du taureau, et, dans certains chevaux, la touffe de crins qui leur tombe sur le derrière du boulet et cache l'ergot (*voy.* ce mot). X.

FANTAISIE. Ce mot échappe pour ainsi dire à l'analyse, de même que ces physionomies sans type, sans traits arrêtés que l'on a nommées figures de fantaisie.

Comme beaucoup d'autres mots de la langue française, celui-ci a plusieurs acceptions. Il est mis souvent à la place d'esprit, de pensée, d'idée; on dit : *ceci m'est venu en fantaisie, je vous ôterai cela de la fantaisie.* Il signifie aussi humeur, envie, désir, volonté : *agir à sa fantaisie, vivre à sa fantaisie, avoir des fantaisies;* il se prend ensuite pour opinion, sentiment, goût, caprice, bizarrerie, et de là vient qu'on dit souvent : *chacun en parle et en juge à sa fantaisie; il a fait cet ouvrage à ma fantaisie; il a des fantaisies bien ridicules; il a fantaisie de tout ce qu'il voit.*

Fantaisie se dit encore pour caractériser une œuvre inventée à plaisir et dans laquelle on a bien plus suivi son caprice que les règles de l'art. Le tableau qu'un peintre fait sans avoir copié la nature, ou sans avoir voulu rendre un trait historique, ou des lieux connus, s'appelle un *tableau de fantaisie.* Une tête d'étude qui n'a jamais existé que dans l'imagination du peintre s'appelle une *tête de fantaisie.* Il est des fantaisies en musique comme dans les modes : on en parlera séparément plus loin. Ce sont des jeux plus ou moins brillants de l'imagination et du caprice des artistes.

Le caprice et la fantaisie ont ensemble une grande analogie, et dans beaucoup de circonstances ces deux mots expriment la même chose, de même que les adjectifs *capricieux* et *fantasque* (*voy.* ce mot). Un caractère fantasque est celui qui est sujet à des fantaisies, à des changements brusques dans les idées, dans la manière de voir, dans ses projets. L'homme fantasque agit par caprices, par boutades, passant d'un extrême à l'autre, sans transition et d'une manière bizarre, inattendue.

Fantaisie s'écrivait autrefois *phantaisie*, comme il s'écrit encore dans d'autres langues; et, comme dans d'autres langues, plusieurs écrivains ont, dans la nôtre, attribué à ce mot le même sens qu'au mot imagination. Ils en faisaient une des facultés imaginatives. La *phantaisie* exprimait selon eux un esprit qui aime à se nourrir de chimères : *c'est un esprit en proie à sa phantaisie; il est à cheval sur sa phantaisie.*

Les hommes appellent du nom de

fantaisie une passion qui naît et meurt presque en même temps. C'est un triste avantage pour une femme que d'inspirer des fantaisies.

En général, les esprits médiocres et futiles traitent les choses les plus sérieuses de la vie comme des fantaisies. Combien de femmes surtout peuvent appeler du nom de fantaisie tout ce qu'elles éprouvent! Pour elles, l'amitié est une fantaisie; le plaisir et l'amour, tout n'est que fantaisie; et depuis le jour où ces femmes entrent dans le monde jusqu'au jour où elles le quittent, le monde lui-même ne leur apparaît que comme une fantaisie plus ou moins brillante, plus ou moins variée. Les femmes d'un esprit élevé, d'un cœur noble et dévoué, ont rarement des fantaisies et n'inspirent jamais de fantaisies.

Ce mot, essentiellement français, caractérise mieux qu'aucun autre peut-être l'esprit de notre nation. M^ie^ W-R.

FANTAISIE, pièce de musique instrumentale dans laquelle le compositeur s'abandonne librement à la verve de son imagination. Pour les sonates, les concertos et autres morceaux d'une coupe régulière, il existe une certaine forme reçue, un type, qui est en quelque sorte le moule dans lequel le compositeur jette ses idées qu'il ajuste, qu'il dispose, qu'il enchaîne d'après un plan arrêté d'avance. Tout en modifiant ces formes selon son goût et son génie, il les respecte et il se soumet à la régularité qu'elles exigent. Dans la fantaisie, au contraire, tout émane de l'inspiration du moment; celle-ci ne connaît point de règle, à l'exception des lois immuables de l'harmonie.

Avec du talent et de la science, on peut faire une sonate ou un morceau quelconque fort régulier; la routine même dans l'art d'écrire suffira pour composer une pièce légère et agréable; mais la fantaisie ne peut être que l'œuvre du génie; elle devient un écueil pour la médiocrité. Aussi dans le grand nombre de morceaux publiés sous ce titre, bien peu méritent véritablement ce nom. La plupart ne consistent qu'en un air varié, précédé d'une introduction et terminé par une *coda* plus ou moins développée. Quelquefois ce sont plusieurs motifs d'opéra qui se suivent avec quelques variations, et dont l'ensemble incohérent n'a droit tout au plus qu'au titre de *pot-pourri* (*voy.*). Ce n'est pas ainsi que les grands maîtres, tels que Mozart, Beethoven, Hummel, entendaient la fantaisie : chez eux, elle se distingue par l'originalité des idées, par la recherche d'une harmonie riche en modulations neuves et audacieuses, enfin par tout ce que l'imagination a de plus hardi et de plus sublime. Elle est tombée bien bas entre les mains de nos petits compositeurs à la mode.

Création subite et spontanée, la vraie fantaisie est celle qui s'improvise; elle perd beaucoup à être écrite, car la fougue bouillante de l'imagination se refroidit par le travail fastidieux et long de la notation. Ce serait cependant aller trop loin que de refuser ce nom à tout morceau écrit et de prétendre avec J.-J. Rousseau qu'une fantaisie, dès qu'elle est écrite, cesse d'être une fantaisie. De même qu'en poésie un impromptu, bien qu'écrit, ne cesse pas d'être un impromptu, de même une fantaisie, quoique notée, peut conserver son nom, le seul d'ailleurs qui lui convienne lorsque, par sa nature, elle ne peut rentrer dans la catégorie d'aucun morceau connu. Aussi l'opinion de Rousseau a-t-elle été réfutée, et les compositions publiées par les grands maîtres sous le titre de *fantaisie* sont là pour protester contre la restriction paradoxale du philosophe de Genève. G. E. A.

FANTASMAGORIE. Cette expression, formée de deux mots grecs, φάντασμα, fantôme, et, ἀγείρω, j'assemble, désigne l'art de faire apparaître des spectres et des images humaines. On suppose que la fantasmagorie était connue des anciens et que les prêtres de certaines divinités y avaient recours dans leurs initiations mystérieuses. Mais les moyens qu'ils employaient pour produire ces illusions de l'optique sont demeurés un secret, bien que probablement les mêmes effets aient dû avoir toujours les mêmes causes. Cet art, si tant est qu'il ait existé autrefois, n'a été retrouvé que dans le siècle dernier; il n'est plus aujourd'hui un mys-

tère pour personne, il ne sert plus à frapper les esprits, mais à les distraire, et n'effraie guère que les petits enfants et leurs bonnes.

Il est peu de personnes qui n'aient assisté à quelque séance fantasmagorique. Le spectateur plongé dans une obscurité profonde voit d'abord briller devant lui un point presque imperceptible qui, peu à peu s'agrandissant, offre à ses yeux surpris un fantôme lumineux. Ce fantôme s'avance et semble se précipiter sur ceux qui l'entourent pour rentrer tout à coup dans les ténèbres d'où il est sorti. De nos jours, où l'on ne croit plus aux sorciers, ces apparitions prestigieuses excitent encore, parmi les éclats de rire, quelques cris douteux qui font comprendre sans peine que, dans des temps d'ignorance, une pareille puissance d'évocation devait passer pour le résultat de quelque pacte (*voy.* Nécromancie). Rien n'est pourtant plus facile à obtenir que ces effets en apparence si extraordinaires. On y parvient à l'aide d'un appareil analogue à la lanterne magique, dont il n'est qu'une modification. On tend en face du public une toile gommée sur laquelle sont représentés les spectres, les figures quelconques que l'on veut faire apparaître. Derrière cette toile est placée la lumière; les verres de l'espèce de lanterne magique dont nous avons parlé, sont disposés de telle sorte que, suivant que l'opérateur avance ou recule sans bruit son appareil, les objets représentés se montrent plus petits ou plus grands. Les exercices de la fantasmagorie ont été variés à l'infini au moyen de quelques légères additions dans les procédés fondamentaux : tantôt les apparitions, presque invisibles d'abord, augmentent et disparaissent au moment où on croit les saisir; tantôt elles conservent toujours la même grandeur et la même distance, ou bien elles s'animent et semblent se mêler aux spectateurs. On voit que la lanterne magique, les ombres chinoises et la fantasmagorie proprement dite se confondent en quelque sorte dans leurs résultats généraux. Tout Paris a pu voir, il y a une vingtaine d'années, au théâtre de la Porte-Saint-Martin, dans *les Petites Danaïdes*, une fantasmagorie infernale qui obtint un grand succès; et, longtemps auparavant, Robertson avait ouvert sur le boulevard un *Théâtre de fantasmagorie*, qui était l'un des plus fréquentés de la capitale.

Fantasmagorie se dit figurément, en littérature et dans les arts, de l'abus des effets produits par des moyens extraordinaires. Nos romans et nos drames modernes sont trop souvent remplis d'apparitions, de visions nocturnes, d'extravagances et de merveilleux impossibles : le bon goût réprouve toute cette fantasmagorie. V. R.

FANTASQUE, adjectif français dérivé de *fantaisie* (φαντασία), comme *fantastique* (*voy.*), mais très différent de cet autre adjectif, en ce qu'il se rapporte à la signification toute française du substantif dont il est formé, tandis que le sens du mot *fantastique* se rattache plutôt au mot grec φάντασμα, fantôme. On appelle fantastique, ce qui tient de la nature des fantômes, et ce n'est jamais l'homme qu'on peut qualifier ainsi; l'homme est au contraire fantasque, s'il passe d'une fantaisie à l'autre de manière à ne point permettre de compter sur lui, sur la fixité de ses idées et de ses résolutions, mais à déjouer au contraire toutes les prévisions. *Voy.* Fantaisie. S.

FANTASSIN, soldat à pied, soldat d'infanterie. Si l'on songe à l'origine de ce mot, on est moins étonné que le cavalier et même l'artilleur en aient fait quelquefois un terme de mépris en l'appliquant à l'homme à pied : en effet, ce mot est dérivé de l'italien *fante* et de son diminutif *fantino*, *fantisino*, *fantoccino*, qui signifient serviteur, valet, petit garçon servant de domestique à l'homme à cheval. Mais le soldat à pied a su anoblir le nom qu'il porte; des rangs de nos modestes fantassins est sorti plus d'un général célèbre. *Voy.* Infanterie. C. A. H.

FANTASTIQUE (genre). Comme le mot *fantaisie* (*voy.*), celui-ci est dérivé du grec φαντασία, vision, apparition, image vive d'une chose absente. Ce mot s'applique donc aux images, par opposition aux réalités. Celles-là, il est vrai, naissent de celles-ci; elles forment, dans l'imagination qui leur sert de réceptacle, le reflet du monde extérieur que composent les autres. Mais ce reflet souvent s'altère et

se trouble; les images peuvent subir dans le cerveau toutes sortes de modifications et de transformations que les réalités ne sauraient subir dans le monde; leur nature impalpable et vague, cette puissance qu'a le cerveau d'en contenir à la fois une innombrable multitude, la rapidité avec laquelle chacune d'elles se présente quand elle est appelée, font de ce monde subjectif que nous possédons en nous-mêmes un monde tout different du monde objectif dont il tire son origine et où peuvent se passer de tout autres spectacles. Dans ces spectacles se révèle la nature de l'âme, qui est le lien de ce monde, si nous l'osons dire, comme l'espace est le lien du monde matériel. Les limites du possible y sont reculées; on y pressent l'infini. L'exemple le plus vulgaire peut servir de preuve à cette assertion. Qu'un homme si hideux et si menaçant que vous voudrez s'offre à vos yeux, il y aura cependant des bornes à la crainte qu'il vous inspire, et vous concevrez la possibilité de dompter cette créature de chair et de sang, cette forme limitée et palpable. Mais l'image, le spectre d'un homme, pourra se revêtir de terreurs telles que le cœur le plus brave tremble et se reconnaisse vaincu, grandissant devant vous sans cesse, y survenant sans qu'aucunes barrières ne l'arrêtent, y restant le jour et la nuit, présent aux yeux de l'âme si les yeux du corps se ferment, adressant ses menaces non moins à l'âme qu'au corps et les glaçant d'effroi tous deux ensemble : voilà le spectre de l'homme; l'homme lui-même n'était rien à côté. L'imagination se complait dans cet abus qu'elle fait de sa propre puissance, dans cette émotion qu'elle tire de son propre fonds, dans cet effroi auquel elle-même se condamne. Ce penchant à exagérer, transformer, défigurer les images des choses pour leur faire contracter entre elles des alliances étranges, à faire se mouvoir de préférence les plus terribles, parce que ce sont celles qui agissent le plus fortement, se retrouve chez tous les hommes, chez tous les peuples; et par conséquent le genre fantastique, fondé sur la manifestation de ce penchant, est au fond aussi universel que tous les autres genres de composition inventés par l'esprit humain.

Mais de ce qu'il est aussi universel il ne s'ensuit pas que ce genre soit aussi bon que beaucoup d'autres. Les facultés de l'âme ne sont pas toutes d'une égale valeur, et le produit d'une des moins estimables de ces facultés ne saurait être admiré et approuvé autant que le produit de celles qui le sont davantage. Le fantastique relève exclusivement de l'imagination, c'est-à-dire d'une faculté éminemment aveugle et capricieuse dès qu'elle est livrée à elle-même, qui ne recherche ni le beau, ni l'utile, ni le vrai, mais seulement quelque chose qui l'émeuve et l'amuse. Dans une organisation humaine bien complète et bien ordonnée, l'imagination gardant son rang, reste subordonnée au sentiment et à la raison; elle se contente de leur présenter les images pour que l'une les règle et que l'autre les anime d'une vie véritable. Puis au-dessus du sentiment, de la raison, siége et agit une faculté d'un ordre supérieur, faculté difficile à nommer, qui sera si vous voulez le génie, car il est certain qu'elle seule rend les créations de l'homme immortelles; faculté qui est sentiment et idée tout ensemble, car elle consiste également à sentir et à comprendre le beau dans sa perfection, ce que nous nommons ici-bas le beau idéal, parce que notre âme seule en a gardé l'empreinte. Cette faculté agrandit et transfigure les images, non pas en s'écartant de la raison, mais en l'élevant; non pas en échangeant le sentiment contre le caprice, mais en le dilatant encore et le purifiant; et de cette union et de cette coopération ainsi ordonnée de l'imagination, du sentiment, de la raison, du génie, naissent des œuvres admirables et impérissables et qui n'ont rien de commun avec le fantastique, résultat seulement d'un excès et de la moindre de ces facultés.

Cependant, comme nous l'avons déjà dit, le fantastique amuse; il émeut même, non pas d'une émotion bien profonde, mais d'une sorte de trouble vif où domine l'étonnement et quelquefois la peur. On le poursuit avec curiosité dans ces vieilles traditions des peuples où il se montre sous ses mille formes capricieuses et har-

dies. On aime surtout à le voir dans ces légendes du moyen-âge où il a brillé de son plus vif éclat et manifesté sa plus grande puissance. Cela devait être, puisque le christianisme, en dégageant l'homme de la matière et lui donnant des pressentiments du monde invisible inconnus jusqu'alors, excitait nécessairement l'imagination, en même temps que, dans un ordre supérieur, il développait le sentiment du beau. De nos jours, lorsqu'on s'est mis à étudier le moyen-âge avec ardeur et à l'aimer plus peut-être qu'il ne s'était aimé lui-même, on a éprouvé pour ces légendes un enthousiasme excessif. Elles ont été élevées au rang de ce que la poésie avait produit de plus beau, et les poètes contemporains en ont fait force imitations. Comme on devait s'y attendre, avec beaucoup plus de déraison et d'exagération, on n'y a pas retrouvé la naïveté qui fait le charme principal des modèles, dans lesquels on sent si bien que celui qui les raconte y croit et s'adresse à un cercle d'auditeurs non moins confiants que lui. On eût donc bien fait, ce nous semble, au lieu de vouloir créer de nos jours un genre fantastique, de se contenter de recueillir ces récits spontanés des anciens temps qui, plus souvent parlés qu'écrits, passaient de bouche en bouche dans le cercle formé autour du vaste foyer des châteaux ou dans les groupes des travailleuses à la veillée. Ce sont ceux-là qui, bien à l'insu des hommes qui les ont composés, pourraient vraiment s'élever à la dignité d'un genre par leur grâce, par la poésie touchante et brillante qui les orne souvent, par le naturel et la vivacité des tours dans le langage, des mouvements dans le récit (*voy.* Conte, Féerie, etc.). Quant à leurs contrefaçons d'aujourd'hui, même en y comprenant la *Ronde du sabbat* de M. Victor Hugo, nous ne pouvons y voir que des débauches d'esprit faites à froid, c'est-à-dire dépouillées du seul attrait puissant et de la seule excuse que puisse avoir la débauche, de quelque espèce qu'elle soit.

Il faut pourtant excepter un nom de cette critique, c'est celui d'Hoffmann (*v.*). Celui-là a trouvé le secret de faire du fantastique tout aussi puissant et tout aussi beau, de la beauté relative qui peut appartenir à ce genre, que le fantastique même des légendes; mais il était fils de la vieille Allemagne, cette mère féconde des rêveries et des songes, où la foi en eux ne cessera peut-être jamais, et l'on voit bien qu'il a puisé à une source toujours vive; car ce ne sont pas des contrefaçons qu'il nous a données, mais bien des originaux. Lui seul a prouvé, en y trouvant encore des combinaisons neuves, que la féconde imagination des peuples du moyen-âge n'avait point épuisé le genre fantastique : c'est que son organisation souffrante et nerveuse, son caractère bizarre, et jusqu'à cette déplorable habitude de s'enivrer, combinés avec l'action de l'atmosphère dont il était entouré, du sol sur lequel il était né, des souvenirs dont il avait été bercé, en faisaient une créature à part, la seule peut-être de son espèce qui existât au XIX^e^ siècle et la seule capable d'écrire ces contes qui ressemblent aux rêves d'un homme éveillé. Car c'est là surtout ce qui caractérise le fantastique d'Hoffmann : il évoque peu de ces apparitions qui faisaient le fond des anciennes légendes; mais dans l'incohérence des tableaux qu'il nous déroule, dans ce je ne sais quoi de sinistre qui plane sur tous, même sur les plus riants, dans l'excessive singularité des caractères, on reconnaît un état de l'âme étrange, une espèce d'illusion et d'extase au milieu de la veille. Hoffmann ne croyait pas à ses récits comme à des vérités, mais il avait certainement dû sentir en les composant l'impression que font les songes dans lesquels on se sent le plus vivre. Cette impression, vive encore quand il écrivait, suppléait pour lui à la foi. A des hommes organisés ainsi, s'il s'en trouve encore parmi ceux qui écrivent dans le genre fantastique, on ne doit pas la reconnaissance qu'on accorde aux auteurs d'ouvrages utiles à l'humanité; mais ils mériteront cependant un remercîment pour nous avoir fait passer quelques heures d'une manière amusante et fort innocente à la fois. L. L. O.

FANTIN-DESODOARDS (Antoine-Étienne-Nicolas), né en 1738 à Pont-de-Beauvoisin en Dauphiné, s'é-

tait voué à l'état ecclésiastique. Lorsqu'arriva la révolution de 1789, il en embrassa les principes avec ardeur. Les relations qu'il eut avec Danton, Robespierre et d'autres personnages influents de cette époque lui permirent de connaître une foule de faits et de détails particuliers, de juger et d'apprécier les hommes comme les choses : aussi plus tard publia-t-il une *Histoire philosophique de la Révolution française* (Paris, 1801, 9 vol. in-8°; 1807, 10 vol.; 1819, 6 vol.). Malheureusement Fantin-Desodoards manquait précisément des qualités nécessaires pour rendre cet ouvrage réellement utile; il n'a su lui donner ni intérêt ni importance. Là, comme dans ses autres écrits, on regrette l'absence de saine critique et de talent littéraire. La clarté y manque aussi bien que l'ordre, la méthode et la précision. Fantin-Desodoards, qui du reste n'a point joué de rôle saillant, s'était spécialement occupé d'études historiques; mais tous ses livres sont en général, comme celui dont on vient de parler, de médiocres compilations. On ne lit plus sa continuation de l'*Abrégé chronologique de l'Histoire de France* par le président Hénault, conduite successivement jusqu'à la rentrée de Louis XVIII. Il a continué aussi jusqu'à la mort de Louis XVI l'*Histoire de France* que Velly, Villaret et Garnier avaient laissée aux premières années de Charles IX, et les volumes donnés par lui sont joints dans bien peu de bibliothèques à ceux qu'avaient publiés ses prédécesseurs. On lui doit les *Explications françaises des monuments de l'antiquité*, expliqués par Winckelmann (3 vol. in-4°), et dont les gravures sont de David. En 1788, il avait fait paraître, en six volumes in-8°, une médiocre compilation sous le titre de *Dictionnaire raisonné du gouvernement, des lois, des usages et de la discipline de l'Église, conciliés avec les libertés et franchises de l'Église gallicane*, etc. Ce travail est à peu près oublié de nos jours. A sa mort, arrivée en 1820 à Paris, Fantin Desodoards laissa un grand nombre de manuscrits que ses héritiers firent vendre : aucun n'a été imprimé, du moins à notre connaissance. Nous n'avons indiqué dans cet article que ses principales publications, dont on peut voir la liste dans les ouvrages bibliographiques. A. S-R.

FANTOCCINI, marionnettes perfectionnées dont le nom est emprunté de l'italien et veut dire petits enfants. Tandis que les marionnettes ordinaires cachent honteusement leurs jambes absentes au public, les *fantoccini* se permettent de marcher, de s'asseoir, de danser sur le théâtre, comme des personnes naturelles et quelquefois mieux. A Paris, au commencement du XVIII^e^ siècle, il y avait au théâtre de la Foire une troupe de ces charmants petits hommes de bois qui, mus par des ressorts ingénieux, représentaient avec beaucoup de succès des pièces, ordinairement des parodies, composées exprès pour eux, de manière à faire rire aux dépens de certaines prétentions artistiques. Ce furent des ouvrages et des acteurs de ce genre qui jetèrent les fondements du théâtre de l'Ambigu. Les spectacles de Pierre et du petit Lazary étaient jadis desservis par des *fantoccini*. Un ancien acteur du Vaudeville, Joly, en faisait voir de vraiment remarquables, il y a quelques années, dans le passage de l'Opéra. Ces personnages de bois sont aujourd'hui confinés chez Séraphin, au Palais-Royal, et chez un sieur Maffei, dans la salle illustrée naguère, sur le boulevard du Temple, par le célèbre Bobèche. Mais depuis l'ouverture des théâtres d'enfants, ces salles sont peu suivies. Nos petits concitoyens rougiraient peut-être de s'amuser, à quinze ans, de ce qui déridait autrefois les plus grands seigneurs et faisait, dit-on, rire aux éclats l'aimable Florian et le sombre Ducis. V. R.

FANTOME, *voy.* SPECTRE et SIMULACRE.

FAQUIN. C'est en s'éloignant de son origine que ce mot est devenu peu à peu un terme de mépris. Voici l'histoire abrégée de sa filiation.

Pour exercer, dans les lices et manéges, les poursuivants d'armes, les aspirants à la chevalerie, au temps où cette institution était encore en honneur, on donnait pour plastron à leurs lances une sorte de mannequin habillé et couvert d'une

armure, C'était tantôt un fagot, tantôt une botte de paille, en latin *fasciculus*, dont la langue italienne fit le mot *facchino*. Parfois un valet, loué pour cet usage, remplaçait le mannequin, emploi dangereux quand les apprentis chevaliers manquaient de précaution ou s'animaient trop à ce jeu.

Par la suite on s'habitua à désigner sous ce nom de *facchino* tout valet de place, commissionnaire, portefaix ; et comme cette classe infime de la société n'est pas souvent celle qui montre le moins d'insolence, cette idée se rattacha au nom qu'on lui avait donné et le changea en terme injurieux. Ce fut avec ce dernier sens que le mot passa dans notre langue, traduit par celui de *faquin*, et qu'on l'appliqua dès lors à tout personnage alliant la bassesse à l'impertinence. Boileau est un des premiers auteurs qui l'aient employé chez nous. Marivaux en a fait un usage plaisant dans ses *Jeux de l'Amour et du Hasard*. Interrogé par Marine sur son véritable nom, le faux Dorante se voit contraint d'avouer qu'il s'appelle Pasquin. « *Faquin!* » s'écrie la soubrette, et Pasquin de dire à son tour : « Je n'ai pas pu éviter la rime. »

Le langage populaire a donné une signification moins injurieuse au terme de *faquin :* il l'applique seulement aux gens qui affichent une élégance ridicule et de mauvais goût. Le *faquin* est le *dandy* de la halle. M. O.

FARANDOLE. Plusieurs auteurs parlent de la danse de la grue inventée par Thésée et que l'on nommait ainsi parce que les danseurs, réunis à la file, faisaient des évolutions comme les grues quand elles volent par bandes. S'il faut en croire certains chercheurs d'origines, les Phocéens ont naturalisé cette danse à Marseille, d'où elle s'est répandue dans toute la Provence et tout le Languedoc. Sous le nom de *farandole*, ou plutôt de *farandoule*, pour parler comme les habitants du pays, elle est encore aujourd'hui la danse nationale d'une grande partie du midi de la France. La farandoule s'exécute sur un allegro à six-huit par un nombre illimité de personnes. Les danseurs et les danseuses, placés alternativement, forment, à l'aide de mouchoirs qu'ils tiennent dans chaque main, une longue chaîne. A la tête sont les musiciens et celui qui commande les figures et qui dirige la marche de ce ballet ambulatoire. Au signal convenu, la ronde se met en branle et se déroule comme un immense serpent dans les rues des villes et des villages, se grossissant de ceux qu'elle rencontre sur sa route. Si les pas de la farandoule ne sont pas de rigueur, les figures n'ont rien de bien compliqué : danser en rond en rejoignant les deux bouts de la chaîne à la voix du guide, se tordre en spirale, passer et repasser sous une espèce d'arc que forment quelques danseurs en levant les bras, puis courir à toutes jambes en poussant des cris joyeux et en marquant vigoureusement la mesure, telle est à peu près la farandoule, qui n'est pas sans analogie avec la danse macabre, cette danse fantasque du moyen-âge et dont nous pouvons nous faire une idée en la comparant à ce galop infernal, cette course échevelée, qui terminent nos bals masqués. La farandoule, qui s'exécute ordinairement dans les réjouissances privées ou publiques pour célébrer les naissances, les mariages ou les fêtes officielles, a favorisé plus d'une fois, dans les réactions sanglantes de 1815, les plus mauvaises passions. Composée de frénétiques avinés, la terrible ronde se ruait dans les villes, entraînant dans son tournoiement rapide tous ceux qu'elle voulait perdre ; mais alors malheur à qui n'avait pas ou le pied assez sûr ou la main assez ferme. Ce fut à la suite d'une de ces farandoules politiques que l'infortuné général Ramel périt assassiné à Toulouse, le 15 août 1815. V. R.

FARCE (art dram.). La farce, dont le nom a probablement la même origine que celui de *facétie*, est une pièce d'un comique bas ou burlesque qui cherche plutôt à exciter le gros rire que l'approbation de l'esprit, ou même les applaudissements.

Antérieure chez nous à la comédie, la farce (quelquefois sous le nom de *sottie*) faisait partie essentielle de ces représentations composées en outre de *mystères* et de *moralités*. Le plus ancien et le plus remarquable monument

qui nous en reste est la *farce de maître Pierre Pathelin*, composée dans le XIII^e^ siècle, et dont, pour en faire une pièce du comique le plus franc, Brueys et Palaprat n'eurent guère qu'à rajeunir le langage. Ce qui nous est parvenu des farces postérieures à celle-ci, que jouaient Turlupin, Guillot Gorju, Gros-Guillaume, Gauthier Garguille, etc., n'a pas, à beaucoup près, le même mérite, ni le même naturel.

Plus tard, le génie de Molière éleva la farce au rang de la comédie dans *Pourceaugnac*, *les Fourberies de Scapin* et quelques autres ouvrages. C'est à la même époque que Scarron, en faisant représenter ses *Jodelets*, son *Don Japhet d'Arménie*, montrait la distance qui existe entre la bonne et la mauvaise farce.

Le Théâtre-Français possède aussi quelques autres farces, inférieures sans doute à celles de Molière, mais qui ne sont pas sans piquant et sans gaîté : on peut citer, entre autres, le *Roi de Cocagne*, de Legrand, et plusieurs petites pièces de Dancourt. Aujourd'hui la farce, même traitée avec le talent du grand maître, aurait de la peine à se faire accueillir ou même tolérer sur cette première scène française. Notre goût, plus délicat, ne la permet qu'aux théâtres secondaires, qui en font, il est vrai, une ample consommation. Les *Janot*, les *Jocrisse*, les *Cadet Roussel*, etc., etc., lui ont valu des succès qui font époque dans ses annales. Aujourd'hui les amateurs lui reprochent d'avoir dégénéré de son allure vive et plaisante, de son abandon naïf. On peut en trouver en partie la cause dans l'habitude qu'ont prise nos auteurs du jour de faire de ces sortes de pièces des habits qui ne sont guère qu'à la taille de ceux qui les jouent, en un mot de trop composer la farce pour les *farceurs*. M. O.

FARCE (art culinaire), vilain nom représentatif d'une chose excellente : viandes farcies, légumes hachés menus, trempés dans le beurre fin, l'huile d'Aix ou de Florence, dans les essences de truffes; farce de sardines, etc. On aimait beaucoup autrefois les variétés de cette mixtion; on les faisait servir dans les mets mangés à la campagne, en voyage, ou le matin quand on devait prendre de l'exercice; mais c'était surtout au dîner qu'elles étaient présentées. On les divisait en farces *fraîches*, *de reliefs* et *froides*. On éludait avec elles la vieille fricassée de poulets, ou les viandes noires le matin; et l'on obtenait dans une étoffe resserrée, tantôt sous la couleur d'une fine blanquette, tantôt sous la couleur brune, un mets modeste dont le mérite était parfaitement calculé par le cuisinier. La farce ainsi faite vous retournait un vieux dîner, le dîner de la veille, en un déjeuner exquis. Les farces blondes brillent surtout dans les pâtisseries, vol-au-vent, gâteaux feuilletés et chauds; elles sont ici le principal.

Les farces de l'Italie, de Genève, sont les meilleures, celles qui sollicitent le palais d'une manière vive et variée. Les unes se nomment *brunes* et nourrissent beaucoup; les autres, les *blondes*, nourrissent aussi, mais plus délicatement : en effet, la douceur s'y mêle à la succulence; leur digestion est légère, insensible, du moins pour le grand nombre; mais il faut qu'elles soient mangées très chaudes.

La farce blonde, qui dérive des viandes blanches, répond en quelque sorte à un sens nouveau, car c'est un mets nouveau et même une cuisine nouvelle. Aussi les adeptes ne jugent-ils cette annexe qu'avec ce sentiment intime, spontané, qu'ils appellent un sixième sens.

Un déjeuner renfermé dans les proportions resserrées de ces hachis délicats exige, suivant Gastaldi et Carême, comme moyens de marche, le coup de Madère ou de Constance, du commencement et du milieu. La farce brune peut et doit être, en nombre de cas, mangée froide, comme tous les fromages de viandes et de volailles. Son velouté est inférieur à l'autre; nous ne disons pas que pour le palais ces nuances soient tranchées, mais nous disons qu'il faut que l'on en tienne compte dans la spécialité. Précisons un peu ce grave parallèle. Les farces blondes ou blanches rendent substantielles les douces béchamelles, les quenelles de toutes les espèces, les gros éperlans, les blancs de poulets à la reine; et cette couleur blonde ou blanche a l'air plus distingué; elle impose la mesure

gastronomique, éloigne les vins rouges réputés. Toutefois il est licite d'arroser de quelques verres de vin de Champagne un déjeuner fait ainsi avec quelques cuillerées de viandes blanches pilées, mêlées, sautées, liées, parfumées, et des pâtisseries onctueuses qui se brisent sur les lèvres. Excluant alors tous les vins rouges, vous appelez à votre aide une tasse de café légerement mouillé de lait; peu de lait surtout! Ce léger stimulant vous donne de la conversation, du trait.

La farce considérée dans ses deux éléments essentiels, la viande et les légumes, est le plat des enfants, des vieillards, des personnes sans dents, des estomacs excédés de fatigue; il faut toujours qu'elle soit délayée dans quelques gouttes d'un bouillon léger et frais. Placée dans les légumes, elle les rend succulents; il faut en manger pour réparer ses forces, mais modérément, et ne jamais oublier qu'habilement travaillée elle est riche de sucs nutritifs, qu'elle donne plus qu'elle ne promet. On farcit le veau, la dinde rôtie aux truffes, la dinde à la daube et le poulet gras. Les fusions se préparent de deux manières, par le pilon et par la hachure au moyen de couteaux aussi fins que des rasoirs. On n'oubliera pas que les farces froides, qui peuvent avoir un haut degré de succulence, ne sont bien à leur place qu'en voyage ou à la chasse; il faut que celles-là soient brunes et que les épices y regnent. L'empereur Napoléon aimait les langues farcies froides, les langues de veau piquées; c'était aussi le plat du cardinal de Richelieu. Les farces blanches sont fines, douces; elles sollicitent aussi le palais, mais à leur manière et sans pousser le mangeur dans les hasards. Une pièce un peu soignée est farcie plusieurs jours avant d'être mangée, huit en hiver et quatre pendant la belle saison. La première espèce de ces mixtions doit être mangée chaude; c'est celle qui est le produit des poissons de mer délicats et des légumes frais unis au bouillon de poule ou de poulet. Grimod de la Reyniere attribuait au souper la filiation des races joyeuses d'autrefois, et il plaçait les perdrix farcies et rôties du Languedoc, et les premières qualités du Bourgogne, parmi les causes les plus marquées de la constitution afférente. Nous étions tous partis d'un de ces moments-là, du moins ceux qui avaient quelque gaîté dans le caractère, la santé ferme, les idées brillantes, les sensations précises. Savez-vous ce qu'il conseillait pour le souper? une dinde désossée, truffée, farcie, cuite à la daube, mais cuite avec une habile patience et arrosée de deux ou trois verres de vin de qualité. Lorsque pour la première fois cette innovation fut proposée à l'illustre *Société des mercredis*, elle souleva de vives objections; mais Gastaldi, ce médecin si docte et si spirituel, appuya la proposition de raisons puissantes, et elle fut agréée. Mais cependant Legacque, restaurateur célèbre chez lequel la Société tenait ses séances, dit au président « que c'était un paradoxe audacieux; que bien qu'il eût vu deux ou trois générations de gourmands, il n'avait jamais entendu parler d'une pareille association. Mentalement il ne la concevait pas, et disait qu'une dinde farcie aux truffes, cuite à la daube, n'était qu'une de ces hérésies qui ne se discutent pas entre habiles, puisque le feu vif, le feu direct, avait seul le pouvoir de pousser l'arôme des tubercules au sein des chairs, de les imbiber; qu'un *relevé*, pour une telle pièce, ne lui paraissait que l'invention d'un palais perdu, et qu'il serait compromis en le tentant ». Le président Gastaldi, homme d'une science bien plus profonde, répondit « Que ces objections n'en etaient plus pour lui; que si, dans le cas actuel, la dinde braisée, truffee et farcie demeurait une hérésie, l'épreuve faite, il en retenait personnellement la responsabilité. » A cela Legacque n'eut rien à répondre. La dinde fut préparée aussitôt et resta sept jours dans la *réserve;* elle fut présentée au feu le 16 novembre 1806. Legacque avait passé toute une nuit à la manipuler; à quatre heures et cinq minutes, elle fut apportée sur la table par le praticien lui-même, suivi de son chef, tous deux livrés à une étrange perplexité. M. de Cussy enfonça le premier le couteau dans la dinde, et, distribuée rapidement sur des assiettes brûlantes, cette chair fut appréciée en quelques secondes par les plus vifs applaudissements. Un long murmure cou-

vrit les dernières et timides observations du cuisinier : jamais morceau plus exquis n'avait passé sur cette table de connaisseurs; jamais *farce* n'avait paru plus douce et plus légère au palais, et jamais la vaporisation des odeurs n'avait atteint aussi rapidement le cerveau. Gastaldi, Legacque convaincu, M. de Cussy et dix-sept gourmands, parmi lesquels on distinguait quelques généraux illustres, plusieurs des hommes les plus aimables de la société de l'ancien régime, se félicitaient donc de cette excursion hardie par delà les sentiers de la routine. F. F.

FARCIN, maladie propre aux chevaux, aux ânes, aux mulets, et qu'on a quelquefois aussi observée dans l'espèce bovine. Elle paraît avoir son siége plus particulièrement dans le système lymphatique, et consiste dans des tumeurs, souvent réunies en forme de chapelet, qui se développent sur le trajet des vaisseaux et des ganglions lymphatiques, et que l'on connaît sous le nom de *boutons farcineux*. Cette maladie peut être sporadique ou bien affecter la forme enzootique ou épizootique.

Des symptômes variables, mais plus ordinairement fébriles, précèdent l'apparition des boutons, dont le nombre, le volume, la forme différente, donnent lieu à des variétés qui ne sont au fond que de légères nuances. Une fois développés, les boutons semblent peu influer sur la santé de l'animal. Leur durée d'ailleurs et leur terminaison n'ont rien de certain : tantôt, en effet, on voit les tumeurs se résoudre sans laisser de traces; tantôt, et plus ordinairement, on les voit se ramollir, suppurer, et laisser après elles des ulcères fongueux et de mauvais caractère dont la guérison est extrêmement difficile. La suppuration, qui en est la conséquence, amène souvent un épuisement funeste et la mort de l'animal.

Cette fâcheuse terminaison est d'autant plus à craindre que les boutons farcineux sont plus nombreux, plus gros, qu'ils attaquent des organes plus importants à la vie, et qu'ils prennent l'aspect squirrheux ou cancéreux.

L'ouverture du corps des animaux qui ont succombé au farcin laisse voir des désordres profonds dans les organes intérieurs, et notamment dans les poumons. Des lésions qu'on a observées il est permis de conclure une certaine analogie entre cette maladie et l'affection scrofuleuse chez l'homme; et cette opinion devient encore plus plausible lorsque l'on considère les causes sous l'influence desquelles elle se développe. On l'observe, en effet, plus particulièrement chez les chevaux lymphatiques, chez ceux qui, employés au hallage des bateaux, sont exposés au froid humide; chez ceux qui habitent des écuries basses, mal aérées, mal tenues, qui sont nourris d'aliments de mauvaise qualité, abreuvés d'eaux insalubres, excédés de travail et privés des soins de propreté si nécessaires aux animaux domestiques.

On croit à la contagion du farcin, bien qu'elle ne soit pas suffisamment démontrée; de même quelques vétérinaires regardent cette maladie comme analogue à la morve, mais l'inoculation n'en a pas demontré l'identité. *Voy.* Morve.

Le traitement se montre si peu efficace en général qu'on regarde le farcin confirmé comme absolument incurable. En effet, on a essayé contre lui une foule de médicaments tous plus ou moins irritants, tels que la noix vomique, l'arsenic, les sels de cuivre, les mercuriaux, et jamais on n'a obtenu ni guérison ni même amélioration satisfaisante. Les moyens chirurgicaux ne se sont pas montrés plus efficaces, ni l'incision, ni la cautérisation des tumeurs, ni même leur ablation. En conséquence on est réduit au traitement hygiénique, qui consiste à soustraire les animaux à l'influence des causes débilitantes, soit individuelles, soit générales, à modifier la constitution par un régime alimentaire choisi et adapté aux circonstances, par des pansements faits avec soin, par la modération dans le travail, la salubrité des habitations, etc. Ces moyens sont également convenables pour combattre la disposition farcineuse et prévenir le développement de la maladie. F. R.

FARD (*fucus*, *pigmentum*). On appelle ainsi les substances colorées qu'on applique sur la peau, soit pour en dissimuler les défauts (taches, rides, etc.), soit pour lui donner un aspect que le

caprice de la mode fait considérer comme agréable, quand on ne cherche pas à reproduire la fraîcheur vermeille de la jeunesse brillante de santé. L'usage de se farder est presque aussi ancien que le monde, et, dans les temps modernes, on l'a trouvé chez les nations sauvages, où les hommes comme les femmes se peignent le corps de diverses couleurs et souvent y tracent des figures plus ou moins bizarres (*voy.* TATOUAGE). Mais par fard on entend plus communément des couleurs appliquées à la surface de la peau sur les parties habituellement découvertes, couleurs qui doivent être chaque jour enlevées et renouvelées. Très usitées dans le siècle dernier en Europe, où elles se liaient à l'usage de la poudre et des mouches (*voy.*), ces couleurs étaient le blanc, le rouge, dont l'emploi est facile à concevoir, et le bleu, qui servait à dessiner des veines propres à faire ressortir encore la blancheur naturelle ou empruntée de la peau.

A en juger par beaucoup de passages des auteurs anciens, ces diverses couleurs paraissent avoir été employées chez les Grecs et chez les Romains. Les dames grecques et romaines, après avoir emprunté aux Asiatiques la coutume de se peindre les yeux, inventèrent deux nouvelles espèces de fard qui sont arrivés jusqu'à nous, le blanc et le rouge. Dans *l'Art d'aimer* d'Ovide, on lit une recette curieuse dont nous regrettons de ne pouvoir donner ici la composition. Le même usage fut introduit en France par les Italiens qu'amena Catherine de Medicis; mais il ne devint général parmi les femmes de condition que vers la fin du XVII^e^ siècle. On se servait plus particulièrement du blanc d'argent ou blanc de fard, qui n'est autre chose que le carbonate de plomb : il a l'inconvenient de noircir au contact des vapeurs hydrosulfurées. Pour le rouge, on se servait d'abord d'une teinture de carthame appelée rouge d'Espagne; aujourd'hui on emploie ordinairement une substance végétale, telle que l'orseille, l'orcanette, etc., dissoutes dans le vinaigre et dont on imbibe de petites éponges.

Il est probable qu'on a médit du fard, comme de beaucoup d'autres choses, depuis que la mode l'a fait abandonner. A supposer que quelques parcelles de plomb aient pu être absorbées, on ne cite pas d'accidents réels qui soient évidemment dus à cette cause. Que la peau soumise à cet enduit quotidien perde de sa fraîcheur et de sa souplesse, on peut le soutenir à la rigueur; mais il faut, pour être juste, faire entrer en compte les ravages du temps, *cet insigne larron*, plus les désastres produits par les fatigues, les veilles, et par les passions plus destructives que tout le reste.

Au reste, nous sommes loin de faire l'apologie d'un usage ridicule, qui faisait d'un salon une galerie de peinture : nous applaudissons au contraire à son extinction presque totale; en effet, aujourd'hui le fard ne subsiste guère chez nous qu'au théâtre, où l'éclat des lumières le rend indispensable, et à la cour, dit-on, où il peut être nécessaire par d'autres causes. Dans quelques pays, par exemple en Russie, il est encore d'un usage beaucoup plus fréquent, surtout dans la classe moyenne et inférieure des indigènes.

Aux personnes obligées de se *farder* on peut conseiller l'usage de lotions et de pommades adoucissantes pour contrebalancer l'action excitante que le fard exerce sur la peau. *Voy.* COSMÉTIQUES. F. R. et V. R.

FARE, *voy.* LA FARE.

FAREL (GUILLAUME) fut l'un des principaux promoteurs de la réforme religieuse du XVI^e^ siècle. Né en 1489 à Gap, en Dauphiné, de parents nobles et riches, il fut envoyé à l'université de Paris, où, après avoir terminé ses études avec distinction, il obtint une chaire de professeur au collége du cardinal Lemoine. Il se montra d'abord ennemi prononcé des doctrines nouvelles. Mais la lecture de la Bible, en modifiant ses sentiments, fit de lui un de leurs partisans les plus ardents et les plus dévoués. Obligé alors de quitter Paris, il se rendit à Meaux, dont l'évêque était favorable aux principes des réformateurs. La persécution le contraignit encore à s'éloigner de cette ville. En 1524, il se retira à Bâle, où il fut accueilli par OEcolampade (*voy.*), dont il devint l'ami.

Ce fut là qu'il entra décidément dans la carrière de réformateur, et de ce moment il ne cessa d'y déployer un zèle et une activité infatigables. Éloigné de Bâle par l'influence d'Érasme, il alla dans le pays de Montbéliard, qu'il convertit à la réformation et où il séjourna deux ans. La Suisse devint ensuite le champ de ses prédications. On le voit successivement à Berne, à Morat, à Neufchatel, à Lausanne et dans tout le pays de Vaud, où il convertit Viret, qui devint pour lui un collaborateur précieux. Appelé par les Vaudois du Piémont, il se rendit dans leurs vallées, où fut tenue une assemblée dans laquelle on décida de faire une nouvelle traduction de la Bible, travail qui fut exécuté par Robert Olivetan.

En 1532, il vint à Genève, où il travailla avec ardeur à l'œuvre de la réforme, au grand péril de sa vie; car l'arquebuse et le poignard furent l'un des arguments qu'on employa pour la combattre. L'établissement de la réformation dans cette ville fut surtout son ouvrage, et ce fut lui qui contribua principalement à faire rendre le célèbre édit du 27 août 1535, qui déclara Genève réformée. Ce fut aussi sur ses pressantes sollicitations que Calvin s'y fixa. Farel y devint son collaborateur et son ami. Dans les troubles qui s'élevèrent en cette ville, il en fut chassé avec Calvin : quand ils y furent rappelés, il ne voulut point y rentrer et préféra retourner à Neufchatel, où il avait déjà séjourné. Il s'y fixa comme pasteur de l'église de cette ville. Mais tout en travaillant à l'organiser et à y consolider la réforme, il fit des voyages à Zurich, à Worms, à Strasbourg, à Grenoble, à Metz. Ce dernier voyage eut lieu vers la fin de sa vie. De retour à Neufchatel, épuisé et malade, il y mourut le 13 septembre 1565, à l'âge de 76 ans.

Farel avait une foi et une piété profondes; il était de mœurs graves et austères, rigide pour lui-même et pour les autres, modeste et sans ambition, plein de désintéressement, d'un caractère énergique et franc. Quoiqu'il fût l'aîné de Calvin, il professait pour lui une vénération sincère et ne faisait ou ne publiait rien sans l'avoir consulté. Ami de la paix, il déployait beaucoup de zèle à apaiser les discordes. Aucun des réformateurs suisses n'a autant fait que lui pour arriver à un accommodement avec les luthériens sur l'article de la Cène. Habile et entraînant dans la controverse, il poussait quelquefois l'ardeur jusqu'à l'impétuosité. Dans son empressement à réformer les églises, il lui arriva d'oublier les règles de la prudence et de se laisser aller à des excès que la bonté de ses intentions ne justifie pas, mais qui s'expliquent peut-être par les persécutions violentes auxquelles il fut en butte et dont il faillit souvent être la victime. Cependant la partialité ne l'aveuglait pas en combattant le catholicisme. *Il ne faut*, disait-il, *que pour la haine du pape ne des siens on veuille dire tout le contraire de ce qu'ils ont dit et confessé; car il ne faut considérer en eux s'ils disent ou s'ils nient pour nous y arrester, mais simplement si Dieu l'a dit, si c'est la vérité ou non.* Comme plusieurs autres réformateurs, qui ne surent pas assez secouer le joug des idées dont ils avaient été nourris dans le catholicisme, il eut le malheur de donner son consentement à la condamnation et au supplice de Servet. Orateur éloquent et éminemment populaire, il produisait une impression profonde sur son auditoire; mais il ne sut pas assez s'abstenir des expressions grossières qui, du reste, étaient dans l'esprit général de son époque. Bèze le caractérise ainsi : *Farel se distinguait par une grandeur d'âme peu commune; on ne pouvait entendre sans trembler le tonnerre de sa prédication, et ses ardentes prières nous transportaient jusqu'au ciel.*

Homme d'action plutôt qu'écrivain, ce réformateur a laissé peu d'ouvrages. Au milieu d'une vie si agitée, il n'eut le temps ni de beaucoup écrire, ni de soigner ce qu'il composait. Aucun de ses sermons n'a été imprimé. Ses écrits, peu nombreux et peu connus, n'ont eu que très peu d'influence sur la théologie. Ils consistent en traités pour l'instruction religieuse du peuple et la consolation des églises persécutées, ou sont dirigés contre l'Église romaine. Ils ont tous paru séparément et il n'en existe point de recueil. On consultera avec fruit sur Farel : *L'i-*

dée du fidèle ministre de Jésus-Christ, ou la vie de G. Farel, par Ancillon, Amsterdam, 1691; *Leben Farels*, par Kirchhofer, Zurich, 1833; *Études sur Farel*, thèse par Ch. Schmidt, Strasbourg, 1834, in-4°. R. C.

FARFADET, espèce de lutin, d'esprit aérien ou de démon familier de la race nombreuse et fantastique des djinns et des gnomes (*voy.*) enfantés par la superstition, reconnus par la crédulité, adoptés par la poésie. C'est la nuit que les farfadets choisissent pour se montrer ou se faire entendre. Quelques-uns apparaissent sous des figures d'animaux; le plus grand nombre reste invisible. Généralement c'est pour rendre service qu'ils s'attachent aux hommes; il en est cependant aussi qui jouent le rôle de persécuteurs acharnés et malicieux qui tuent en quelque sorte à coups d'épingle. Plusieurs peuplades de l'Inde croient que leurs contrées sont pleines de ces esprits bons ou mauvais et qu'ils ont un commerce habituel avec certaines personnes. Les Écossais avaient aussi des farfadets qu'ils appelaient *fairfolks*. Chez nous, les farfadets ne se rencontrent que dans la tête des poètes ou dans celle des fous. Il a paru en 1821 un ouvrage en trois volumes intitulé *Les Farfadets*, par M. Berbiguier, de Terre-Neuve-du-Thym. L'auteur, qui a dédié son livre à tous les souverains des quatre parties du monde, y établit très doctement l'existence des farfadets, et donne un résumé fort piquant des tours de page dont ils sont capables. En lisant cette extravagante composition, où plusieurs médecins d'aliénés, et entre autres le célèbre Pinel, sont rangés au nombre des farfadets, on ne peut s'empêcher d'être surpris de la lucidité et de l'enchaînement des idées qui y règnent dans certaines parties, et de penser, avec le savant docteur Esquirol, que les farfadets et leurs confrères les autres esprits doivent le jour à des hallucinations des sens. V. R.

FARIA Y SOUSA (MANUEL), célèbre historien portugais, naquit le 19 mars 1590 dans la maison de ses aïeux, près de Pombeiro (province d'entre Douro et Minho). Il montra dès l'âge de 10 ans des talents précoces pour la peinture et principalement pour la poésie. Après avoir étudié le latin dans la maison paternelle, il passa à Braga, où il fit les études supérieures avec un si grand succès que, n'ayant que 14 ans, l'évêque de Porto-Moraes, son parent, invita Faria à venir près de lui et le nomma son secrétaire, emploi qu'il exerça pendant 10 ans, se livrant avec une grande persévérance à l'étude, ce qui le fit bientôt connaître du gouvernement de Madrid, dont il reçut l'invitation de venir dans cette capitale. En effet, il se présenta (1618) à Pierre Alvarez-Pereira, secrétaire d'état du roi d'Espagne, qui l'accueillit de la manière la plus flatteuse. Néanmoins, par son humeur indépendante et par la légèreté de son caractère, il se dégoûta bientôt de la cour d'Espagne et retourna en Portugal, se rendant à l'invitation de l'archevêque de Lisbonne, Mendonça, gouverneur du royaume, qui lui destinait l'emploi de secrétaire du gouvernement de l'Inde, emploi que le marquis de Castello-Rodrigo, qui protégeait Faria, trouva inférieur à son mérite. Néanmoins Faria se rendit à Lisbonne (1628), et l'archevêque le nomma secrétaire d'état. Le marquis de Castello-Rodrigo, nommé ambassadeur à la cour de Rome, l'ayant invité à l'accompagner en qualité de secrétaire d'ambassade, Faria retourna en Espagne (1630) et accompagna le marquis à Rome. Ses vastes connaissances lui méritèrent la considération de tous les savants qui entouraient Urbain VIII et l'amitié du comte de Castel-Vilani, du cardinal Barberini et du pape lui-même, qui l'accueillit avec la plus flatteuse distinction (1633); mais Faria, ne pouvant pas supporter le climat de Rome, quitta cette ville et revint (1634) à Madrid où un grand malheur l'attendait; car il fut incarcéré immédiatement comme suspect et ne recouvra sa liberté que par l'entremise du secrétaire d'état Villanova. Faria, pour montrer le peu de fruit qu'il avait recueilli de ses travaux et de ses services, fit peindre en revers de son blason un compas ouvert sur un livre et la lettre *in vanum laboraverunt*.

La vie studieuse sans exercice lui

causa une grave maladie de vessie dont il mourut le 3 juin 1649, emportant avec lui l'estime des savants. Il fut inhumé à Madrid; mais ses restes mortels furent transportés dans le caveau de sa famille en Portugal, au monastère de Pombeiro, par les soins de sa femme.

Il écrivait avec une prodigieuse facilité. On a de lui, entre autres ouvrages: 1° des *Commentaires sur les Lusiades de Camoëns*, dont il s'occupa 25 ans, ayant fait des recherches en plus de 2,000 auteurs, Madrid, 1639, 2 vol. in-fol.; 2° *Défense de ces Commentaires*, ibid., 1640, in-fol.; 3° *Histoire du Portugal*, ibid., 1626, ouvrage très estimé. Parmi les éditions postérieures, nous citerons celle de Bruxelles, 1731, in-fol., qui est la meilleure de toutes; 4° *Asia Portuguesa*, Lisbonne, 3 vol. in-fol., 1666, 1674, 1675; 5° *Europa Portuguesa*, 3 vol. in-fol., Lisbonne, 1667, 1678, 1679; 6° *Africa Portuguesa*, 1 vol., Lisbonne, 1681; 7° *America Portuguesa*, MS.; 8° des poésies diverses en 7 vol., sous le titre de *Fuente de Aganipe, rimas varias*, Madrid, 1644, 1646. Il a mis en ordre et publié l'ouvrage de Semedo, intitulé *Imperio da China*, etc.

Barbosa, dans sa Bibliothèque lusitanienne, fait mention d'un grand nombre d'autres ouvrages de Faria. Les principaux de ces ouvrages furent traduits en plusieurs langues, et Nicolas Antonio dans sa *Bibliotheca hispaña*, Mendes da Sylva, Franckneau, Leao-Pinelo, Niceron dans ses Mémoires des hommes illustres, et d'autres, ont consacré des articles à ce célèbre polygraphe. Les modernes cependant lui reprochent les mêmes défauts qu'à Marini, à Lope de Vega et à Gongora, une prétention et une recherche excessives, de l'enflure, des images forcées et des hyperboles*. V. DE S-T-M.

FARINE. Dans un sens général, on désigne sous ce nom des substances qui, appartenant au règne végétal, ont été réduites en une poudre fine, féculente, et pouvant servir d'aliment. Ainsi les graines des légumineuses et les bulbes de plusieurs végétaux sont susceptibles d'être converties en farine; mais ce sont surtout les céréales, et plus spécialement encore le froment, qui fournissent ce produit. Outre la fécule (*voy.*) ou l'amidon et une quantité d'eau variable suivant l'état hygrométrique de l'atmosphère, la farine des céréales renferme une matière glutineuse qui, suivant M. Raspail, se présente tantôt à l'état de gluten (*voy.*) proprement dit, tantôt sous celui d'albumine végétale; elle contient aussi ou peut contenir du son, une certaine quantité de sucre et d'huile, de la gomme, quelques sels, entre autres le phosphate de chaux, enfin des traces d'une substance verte et d'une matière résineuse. Le gluten manque dans les farines des légumineuses, qui sont cependant plus azotées que celles des céréales; et, parmi celles-ci, il en est où il manque également, par exemple la farine du maïs et celle du riz. Dans celles même où il existe, il varie en quantité, non-seulement suivant les espèces végétales d'où les farines proviennent, mais encore selon un grand nombre de circonstances où elles peuvent se trouver. Or, comme les qualités qu'on y recherche sont surtout celles qui les rendent propres à la panification et que ces qualités résident spécialement dans le gluten, c'est à déterminer la proportion où il existe qu'on s'attache principalement lorsqu'on les soumet à l'examen. Dans ce but, les boulangers prennent une petite portion de celle qu'ils veulent acheter, en font dans la main, avec une quantité d'eau qu'ils y mêlent, une pâte dont ils éprouvent le liant, l'élasticité, la faculté d'absorption pour l'eau; ou bien ils la saisissent à poignée et cherchent à savoir si elle a *de la main*, c'est-à-dire si elle est moelleuse ou non, si elle forme ou ne forme pas une pelote; ou bien encore ils en observent avec soin les différentes nuances.

On voit par là que la farine provenant d'une même espèce de végétal est sujette à plusieurs causes de variations. Elle peut offrir encore d'autres différences tenant au sol, au climat, au mode de culture, à la saison, à l'époque de la moisson, etc. Ainsi, par exemple, M. Boussingault a observé que, par l'effet des deux premières de ces causes, les

(*) *Voir* Bouterweck et de Sismondi : *De la littérature du midi de l'Europe.*

quantités de gluten peuvent varier dans le rapport de 1 à 4, et M. Julia de Fontenelle a trouvé 16.350 p. % dans la farine des blés durs de Sicile, tandis qu'il n'en a obtenu que 8.550 de celle des blés de Mecklenbourg.

Mais c'est surtout à la mouture qu'il faut rapporter les diversités que présente la farine et les différents noms qu'elle prend en conséquence. Telle qu'elle sort de la meule et avant qu'elle ne soit blutée (*voy.* BLUTAGE), elle est dite *brute*, *en son* ou *en rame*. Cet état n'est que transitoire : bientôt le blutage la purge plus ou moins du son avec lequel elle était d'abord mélangée; la *farine entière* et la *farine de blé* sont le résultat de ce blutage et ne diffèrent l'une de l'autre qu'en ce que la première possède encore tous ses gruaux dont l'autre est dépouillée. On nomme *gruau* la partie qui, entourant le germe du blé, en est la plus nutritive, et qui, à cause de sa dureté, sort de la bluterie sous la forme d'un sable plus ou moins fin, auquel on donne le nom de *semoule* lorsqu'on l'emploie pour le service de table. Les gruaux, soumis de nouveau, une ou plusieurs fois, à l'action des meules qu'on rapproche davantage, fournissent les *farines de gruau*, qui sont destinées à la pâtisserie et à la confection du pain de luxe. La plus parfaite de ces farines est le *gruau sassé* ou *de sasserie*, ainsi appelé parce qu'il a subi, non-seulement les blutages ordinaires, mais encore l'action d'une sorte de crible appelé *sas;* jusqu'ici il n'a guère été préparé que pour Paris, où il est employé à la confection des petits pains si blancs qu'on sert chez les restaurateurs et sur les bonnes tables. A l'extrême opposé sont les produits farineux où l'enveloppe corticale domine plus ou moins, savoir les *recoupes*, les *recoupettes*, le *remoulage*, le *petit son* et le *gros son*, compris sous le nom générique d'*issues*. Immédiatement au-dessus est la farine *bise*, qui contient encore trop de son pour conserver une couleur claire comme les produits supérieurs, qui par cette raison sont connus sous le nom de *farine blanche*. Dans le Midi, où l'on ne remoud pas les différents gruaux, mais où l'on convertit immédiatement la rame, au moyen de blutoirs, en farines de trois grosseurs différentes, la plus fine est dite *minot*, la plus grossière le *grésillon*, et l'intermédiaire le *simple**.

En outre des différences que nous venons d'indiquer, il existe des modifications que peuvent subir les farines : ce sont celles qui résultent de mélanges, de sophistications ou d'altérations naturelles.

Les mélanges peuvent avoir lieu : 1° entre les farines de grains d'espèces diverses, notamment entre celle de froment et celle de seigle; 2° entre les produits de la mouture d'une même espèce de grain; 3° entre les farines de blés qui proviennent de localités diverses; 4° entre les farines nouvelles et les vieilles ou les avariées. Tous ces mélanges sont autorisés par les lois et acceptés par le commerce. Il n'en est pas de même de l'introduction de la fécule de pommes de terre dans la farine de froment : c'est là une vraie sophistication dont sont victimes les boulangers et les consommateurs, puisque le pain qu'on fabrique avec le mélange vendu pour farine de froment est inférieur en poids et en qualité à celui que fournit cette dernière. On a inventé différents moyens pour reconnaître la fraude : de ces moyens, les uns sont physiques, comme par exemple l'emploi d'une forte loupe, fondé sur la différence des diamètres entre les grains de l'amidon de froment et ceux de la fécule de pommes de terre; d'autres appartiennent à la chimie : telles sont les épreuves avec l'acide nitrique, l'acide hydrochlorique, le nitrate de mercure, qui, colorant la farine et non la fécule, doivent communiquer à leur mélange des teintes variables en intensité avec la proportion relative des deux substances; telle est aussi la distillation qui, suivant M. Rodriguez, donne un produit parfaitement neutre quand la farine est pure, et plus ou

(*) On obtient du froment, par la mouture, 70 à 72 p. % du poids en farine blanche, environ 4 p. % en farine bise et le surplus en son de diverses espèces. Par la *mouture économique* on obtient, assure-t-on, de 240 livres de blé, 160 livres de farine blanche, 20 de farine bise, 54 de différents sons, et 5 ou 6 de déchet. — L'hectolitre français pèse en grains environ 75 kilogr., et en farine 63 kilogr. seulement, et cela même au *maximum* du tassement. J. H. S.

moins acide quand elle est mélangée de fécule. Cependant ces moyens ne sont pas suffisants pour le commerce. Celui qu'a imaginé M. Boland, et qui est à la fois physique et chimique, est plus satisfaisant, quoiqu'il ne soit pas encore parfait : il a pour principe d'un côté l'inégalité des poids spécifiques de la fécule de froment et de celle de pomme de terre, de l'autre l'intensité de couleur bleue que prend celle-ci par l'action de l'iode, et la faiblesse de la teinte qui se manifeste dans celle-là sous l'influence du même réactif.

Après les mélanges et les falsifications, on doit encore indiquer comme contribuant à changer les qualités de farines le temps pendant lequel elles ont été conservees et les accidents auxquels elles ont été exposées dans cet intervalle. Les farines sont plus difficiles à conserver que les grains, parce que la mouture, en mettant à nu et pulvérisant les parties intérieures du blé, a donné plus de prise aux causes extérieures qui tendent à former de nouvelles combinaisons entre leurs principes constituants, parce que d'ailleurs il est presque impossible de dépouiller la farine des matières étrangères qui s'y mêlent accidentellement, et qu'on ne peut sans un grand déchet la remuer, la tamiser, la transporter, la transvaser ou la dessécher. La chaleur et l'humidité, soit interne, soit externe, tels sont les principaux ennemis qu'elle redoute et qu'il s'agit de combattre pour la conserver; il faut y joindre la malpropreté, qui est une cause de fermentation ou de décomposition, les souris, les rats et les insectes, entre autres le ver de la farine (*tenebrio molitor*), la mite de la farine (*acarus farinæ*), et la *vrillette*, improprement appelée charançon de la farine.

Les appareils et les modes de conservation ne suffisent pas toujours pour écarter ces causes d'altération. On garde quelquefois la farine en la répandant par couches sur le plancher, soit *en rame*, c'est-à-dire avant qu'elle ne soit blutée, soit *en garenne* ou, en d'autres termes, après le blutage. Mais le plus souvent on la met en sacs qu'on entasse de manière que l'air puisse circuler dans chaque pile, ou qu'on tient debout et isolés les uns des autres, ce qui la garantit mieux. Aux États-Unis, on l'enferme et on la presse dans des barils lorsqu'on la destine à l'exportation outre-mer. Dans ce cas, et en général pour la débarrasser d'un excès d'humidité, avant de l'introduire dans l'appareil qui doit la recevoir, on se décide souvent à lui faire subir un étuvage, quoique cette précaution soit coûteuse et lui ôte quelque chose de sa qualité. En magasin, elle est très sujette à fermenter et à se former en *marrons* ou pelotes pendant le printemps et l'été, particulièrement si le temps est orageux. Dès que, par le moyen des sondes, on s'aperçoit qu'elle commence à éprouver une telle altération, on roule les sacs en appuyant fortement dessus, ou bien on les vide afin de pelleter, de cribler ou d'écraser la farine prise en grumeaux, et on l'y remet aussitôt après.

Autrefois le midi de la France trouvait dans nos colonies et l'Amérique de grands débouchés pour ses minots qui se prêtaient d'autant mieux à ces expéditions d'outre-mer qu'ils n'avaient pas besoin d'être étuvés, à cause de leur sécheresse naturelle; mais depuis le blocus continental, ce commerce est passé presque tout entier entre les mains des Anglo-Américains et s'est principalement fixé à New-York. Dantzig expédie aussi une assez grande quantité de farines en Angleterre, d'où elles sont exportées aux Indes. J. Y.

FARINELLI (Carlo Broschi, dit), l'un des plus célèbres chanteurs de l'Italie, naquit à Naples (selon d'autres à Andria) le 24 janvier 1705, de parents nobles, mais peu fortunés. Il commença de bonne heure à apprendre la musique, dont son père lui enseigna les premiers éléments. Un jour l'enfant, dans sa vivacité naturelle, voulant sauter sur un cheval, se laissa tomber et se fit une blessure qui ne fut jugée pouvoir être guérie qu'au moyen de la castration. Il est possible cependant que cette blessure ne soit qu'un de ces contes qui se reproduisent assez fréquemment dans les biographies des chanteurs à voix aiguë, et qui devaient servir d'excuse à une mutilation barbare prohibée par les lois de tous les pays civilisés (*voy.* Castrat, T. V, p. 92).

Quoi qu'il en soit, le jeune Broschi, sur la voix duquel on fondait les plus grandes espérances, fut confié à Porpora, célèbre professeur de chant, qui, voyant les rares dispositions de son élève, lui voua des soins particuliers.

Il y avait alors à Naples trois frères du nom de Farina, grands amateurs de musique, qui réunissaient chez eux les artistes distingués de la capitale. C'est du salon de ces dilettanti que la réputation naissante de Broschi commença à se répandre; on l'appelait, par plaisanterie, le petit Farina ou *Farinello :* dès lors il aima à conserver le nom sous lequel il est généralement connu.

En 1722, Porpora fut appelé à Rome pour y écrire un opéra. Il emmena avec lui son élève, lui destinant le rôle de *prima donna*, qui alors était habituellement chanté par un castrat, l'admission des femmes sur la scène étant défendue dans les états du pape. Le début de Farinelli, alors âgé de 17 ans, fut marqué par un succès d'éclat, et dès ce moment toutes les villes de l'Italie se disputèrent le jeune chanteur, dont la voix n'avait point de pareille. Dans l'espace de douze ans (de 1722 à 1734), il fut engagé successivement aux théâtres de Naples, de Rome, de Venise, de Bologne, de Ferrare, de Milan, de Turin et autres villes. Il alla trois fois à Vienne, où l'empereur Charles VI, bon musicien lui-même, le reçut avec distinction. On a souvent entendu dire plus tard à Farinelli qu'il devait aux conseils de cet auguste dilettante d'avoir abandonné le chant de bravoure et adopté une manière simple et pathétique qui allait au cœur, tandis que la première ne pouvait exciter que l'étonnement.

En 1734, Farinelli se rendit à Londres, où Porpora se trouvait à la tête d'un théâtre rivalisant avec celui de Hay-Market, dont le célèbre Hændel avait la direction. Nous donnerons à l'article de ce dernier des détails sur la rivalité de ces deux compositeurs; il suffira ici de dire que Porpora, grâce au chant inimitable de Farinelli, l'emporta sur son adversaire, dont le public déserta le théâtre, tandis qu'il se pressait en foule aux représentations de Farinelli. L'enthousiasme excité par ce chanteur tenait du délire; une dame, dit-on, s'écria de sa loge : *Il n'y a qu'un Dieu et qu'un Farinelli !*

Comblé d'honneurs et de richesses, Farinelli quitta l'Angleterre en 1736 pour se rendre en Espagne. Il passa par la France et vint à Paris, où il chanta dans quelques salons et devant le roi, qui, selon Riccoboni, *l'applaudit avec des expressions qui étonnèrent toute la cour.* Enfin il arriva à Madrid. Son intention était d'y faire un court séjour et de retourner à Londres; mais les choses se passèrent autrement. On sait que le roi Philippe V était plongé dans une profonde mélancolie que rien ne pouvait dissiper : la reine, espérant que la musique et surtout la voix merveilleuse de Farinelli exercerait une influence salutaire sur l'état du malade, manda le chanteur au château. L'effet qu'il y produisit fut presque miraculeux; le roi fut guéri. Étant devenu si indispensable pour le bonheur du monarque, Farinelli fut attaché au service de la cour, sous condition de ne plus chanter en public. De ce moment on peut dire qu'il fut perdu pour l'art. Son unique emploi consista, pendant dix ans, à chanter devant le roi tous les soirs, quatre airs, toujours les mêmes, dont l'ordre variait seulement selon la volonté du monarque. Triste métier sans doute, mais qui lui valut 50,000 fr. d'appointements.

Après la mort de Philippe V, Farinelli conserva son poste auprès de Ferdinand VI, qui, ayant hérité de l'hypocondrie de son père, ne pouvait se passer du chanteur favori. Pour varier ses jouissances musicales, Farinelli persuada à ce prince d'établir un opéra, pour lequel on fit venir d'Italie les meilleurs compositeurs et les premiers artistes. C'était en 1750. Farinelli en fut nommé directeur; mais il n'y joua pas lui-même, son talent restant uniquement réservé pour les appartements du roi. Toujours comblé de nouvelles faveurs, il fut nommé chevalier de l'ordre de Calatrava. Quelques auteurs ont même fait de lui un premier ministre, mais c'est une erreur; jamais Farinelli n'a eu ce titre, quelle que fût son influence à la cour. Cepen-

dant son caractère franc et noble l'empêcha d'abuser de sa position, et si néanmoins il eut quelques ennemis, c'est par des bienfaits qu'il se vengea d'eux.

Après un séjour de 24 ans, Farinelli quitta l'Espagne pour retourner dans sa patrie. Il paraît que ce fut un ordre de Charles III, successeur de Ferdinand, qui l'obligea à s'éloigner de ce royaume. Toutefois le nouveau souverain, rendant justice à sa noble conduite, lui assura la continuation de ses appointements. Farinelli se retira à Bologne et passa le reste de sa vie dans la maison de campagne qu'il s'était fait bâtir, s'occupant de composition, et jouant du clavecin et de la viole d'amour. Il possédait une belle collection de clavecins, faits dans différents pays, et qu'il désignait par les noms des grands peintres italiens : l'un était son *Raphaël*, l'autre son *Corrége*, un troisième son *Titien*, et ainsi de suite. Son instrument favori, le *Raphaël*, était un *forte-piano* fait à Florence en 1730 par Ferrini. Il est à remarquer que dans cette collection se trouvait un clavecin *transpositeur* à clavier mobile, fait en Espagne.

Lié d'amitié avec le célèbre P. Martini (*voy.*), il l'encouragea dans son grand travail sur l'histoire de la musique, en lui fournissant les moyens de rassembler les matériaux et de former la plus belle bibliothèque musicale qui ait existé. Farinelli mourut le 16 septembre, d'après d'autres le 15 juillet 1782, âgé de 77 ans et quelques mois.

Tous les contemporains de Farinelli auxquels on doit des écrits sur la musique ont apprécié le talent de ce chanteur et s'accordent à lui assigner la première place parmi ses rivaux. Il avait, dit Burney, réuni en lui seul tout ce que chaque chanteur particulier avait d'excellent. Mancini, dans ses *Réflexions pratiques sur le chant figuré*, fait aussi de Farinelli le plus pompeux éloge. Selon cet auteur, sa voix, puissante, sonore et riche par son étendue, était regardée comme une merveille. Son génie créateur lui inspirait des choses étonnantes. L'intonation la plus parfaite, la faculté de rendre la voix égale et d'en étendre le son, le *portamento*, l'union des registres, une agilité surprenante, un chant gracieux qui allait au cœur, et un trille d'une rare perfection : telles furent les qualités par lesquelles Farinelli se distingua et qui l'ont rendu inimitable. G. E. A.

Un autre Farinelli (Joseph), auteur de 33 opéras dont plusieurs ont eu du succès sur différents théâtres d'Italie, fut nommé maître de chapelle à Turin en 1815. Selon Gervasoni, il naquit à Este, dans le Padouan, et il fut élève du conservatoire *della Pietà de' Turchini*, à Naples. A.

FARNÈSE, nom d'une maison princière d'Italie, dont l'arbre généalogique remonte jusqu'au milieu du XIII^e^ siècle. Elle possédait dès lors le château de Farneto, près Orvieto (délégation de Viterbe, État de l'Église); elle donna à l'Église et à la république de Florence plusieurs capitaines distingués, entre autres Pierre Farnèse, mort en 1363, et auquel les Florentins furent redevables d'une grande victoire sur les Pisans.—Le pape Paul III, qui était un Farnèse, et qui travaillait avec la plus vive ardeur a l'élévation de toute sa famille, s'occupa surtout de l'avancement de son fils naturel Pierre-Louis, l'un des hommes les plus dissolus et qui est particulièrement connu par la biographie de Benvenuto Cellini. Comme son père avait inutilement essayé d'obtenir pour lui le duché de Milan, qu'il avait eu l'effronterie de demander à Charles-Quint en lui offrant une somme énorme, il prit la résolution de convertir en duché les états de Parme et de Plaisance, que Jules II avait conquis sur les Milanais, et il céda ce duché à son fils (avril 1545). Pierre-Louis se retira à Plaisance, où il établit une citadelle et signala son gouvernement tyrannique par de mauvais procédés à l'égard de la noblesse, qui avait été libre jusqu'alors et dont il restreignit notablement les droits. Comme la mesure de sa cruauté croissait de plus en plus, la plupart des familles nobles se soulevèrent, s'étant liguées avec Ferdinand de Gonzague (*voy.*), gouverneur de Milan. Sous prétexte de présenter leurs hommages au duc, trente-sept conjurés se rendirent à la citadelle, le 10 septembre 1547, et en occupèrent les

issues. Jean Anguissola se précipita dans la chambre du duc, qui, à raison des maladies honteuses qui l'accablaient, ne put opposer aucune résistance: il tomba sous le poignard de son ennemi, et aussitôt Gonzague prit possession de Plaisance au nom de l'Empereur.—Octave Farnèse, fils et successeur de Pierre-Louis, se trouvait alors à Pérouse avec Paul III. Parme, où il se hâta de se rendre avec une armée papale, se déclara pour lui; mais il échoua dans une attaque contre Plaisance et dut conclure avec Gonzague une suspension d'armes pendant qu'il réclamait la protection de la France. Le successeur de son grand-père, Jules III, par attachement pour la famille Farnèse, remit Octave en possession du duché de Plaisance, et le nomma gonfalonier de l'Église. Mais l'alliance qu'il conclut bientôt après avec Henri II, roi de France, lui attira le mécontentement de l'empereur et du pape, et le jeta plus tard dans de grands embarras, dont il sortit deux ans après au moyen d'une transaction honorable. Il se réconcilia avec la maison d'Autriche, grâce aux excellentes qualités de sa femme, Marguerite, fille naturelle de l'empereur Charles-Quint, qui administra avec beaucoup de modération les Pays-Bas comme gouvernante, jusqu'à ce qu'en 1561 elle dut céder la place au duc d'Albe. Elle rendit alors une courte visite à son époux, mais ils restèrent peu de temps ensemble, et Marguerite partit pour l'Abruzze. Octave mourut en 1586, après avoir joui pendant trente ans d'une paix qui ne fut jamais troublée; il en avait profité pour corriger les désordres occasionnés par le gouvernement précédent, et pour travailler au bonheur de ses sujets.

Il eut pour successeur au gouvernement des deux duchés Alexandre Farnèse, né en 1546, et l'aîné des fils qu'il eut de Marguerite. Exclusivement élevé par sa mère, femme d'un mâle courage, dans des habitudes belliqueuses, on voyait ce jeune homme parcourir, dans l'obscurité de la nuit, les rues de Parme et de Madrid, pour provoquer les passants à un duel nocturne, selon les mœurs du temps. En 1571, il prit part, sous don Juan d'Autriche, à la bataille de Lépante contre les Turcs, et s'élança les armes à la main sur une galère turque. Plus tard, il accompagna sa mère dans les Pays-Bas, qui venaient de se révolter, et, le 31 janvier, il contribua à la victoire qui fut remportée sur les *gueux* (*voy.*), auprès de Gembloux. Son plus grand plaisir était l'attaque des places fortes : il mettait lui-même la main à l'œuvre, s'exposait aux dangers avec un sang-froid imperturbable, parcourait les tranchées, les batteries, s'informant de tout et donnant ses ordres. Pendant le siége d'Oudenarde, en 1582, comme il dinait avec d'autres généraux sur la batterie de brèche, un boulet de canon tua près de lui trois officiers et en blessa un autre : Alexandre resta tranquillement assis, ordonna d'enlever les morts, et fit changer le couvert ainsi que le service. En 1585, il courut un danger encore plus grand au siége d'Anvers. Continuellement favorisé par la fortune, il n'échoua que dans une seule entreprise, l'expédition contre l'Angleterre, sur la flotte dite *invincible*, montée par 30,000 hommes de pieds et 1,800 chevaux, et dont Philippe II, roi d'Espagne, lui avait donné le commandement (*voy.* Armada). Profondément affecté de son manque de succès, il retourna aux Pays-Bas, où le roi le mit à la tête de l'armée qu'il envoyait en France au secours des catholiques. A son arrivée, en 1592, il força le roi de Navarre, Henri IV, à lever le siége de Paris. Le continuel défaut d'argent dans lequel le roi d'Espagne le laissait, et qui avait fait naître l'insubordination et la désobéissance parmi ses soldats, le réduisit à l'impossibilité de passer l'hiver en France : il gagna les Pays-Bas avec 12,000 hommes, faibles débris d'une armée nombreuse. Il retourna en France au printemps suivant, mais il fut si mal secondé par les ligueurs qu'à la fin il dut céder à la prépondérance de Henri IV. Alexandre Farnèse mourut en décembre 1592. Il était intrépide de sa personne, sévère en ce qui concernait le service, mais doux et bon à l'égard de ses soldats, qui l'aimaient, le respectaient, et le traitaient presque comme un être surhumain.

Dans son duché, il eut pour successeur son fils aîné, RANUZIO Ier, mort en 1622. Celui-ci ne posséda aucune des brillantes qualités de son père, car il était sombre, austère, cupide et défiant. Le mécontentement que son gouvernement causait à la noblesse l'irrita contre elle: il accusa les chefs des familles les plus distinguées d'avoir tramé une conjuration, leur intenta un procès, fit exécuter, le 19 mai 1612, la sentence de mort portée contre eux et confisqua leurs biens. Ce procédé inouï révolta plusieurs princes italiens, et sans la mort du plus irrité d'entre eux, le duc de Mantoue Vincent Gonzague, la guerre eût infailliblement éclaté. Ranuce laissa misérablement languir en prison son fils naturel Octave, qui possédait l'amour du peuple. Cependant, malgré la rudesse de son caractère, il montra du goût pour les sciences et les arts, et ce fut sous son gouvernement que le fameux théâtre de Parme fut construit dans le style antique, par Aleotti. — Son fils et son successeur, ODOARD Farnèse, mort en 1646, avait beaucoup de talent pour la satire; il était très éloquent, mais d'un caractère sombre et égoïste; son penchant pour les aventures et sa vanité lui inspirèrent aussi l'amour de la gloire militaire, et l'engagèrent dans des guerres avec les Espagnols et le pape Urbain VIII, à qui il devait une somme considérable; mais son excessif embonpoint, dont ses enfants héritèrent, le rendait fort peu propre au métier de la guerre, bien qu'il l'aimât passionnément. Son successeur, RANUCE II, ne tint que d'une main faible les rênes du gouvernement; il fut le jouet d'indignes favoris : l'un d'eux nommé Godefroi, qu'il avait fait son premier ministre et marquis, de simple maître de langue française qu'il était auparavant, fit périr le nouvel évêque élu de Castro, que Ranuce ne voulait pas reconnaître. Le pape Innocent X, révolté de ce crime, fit raser Castro; Godefroi, battu par les troupes papales, perdit la faveur de son maître et la vie à son retour. Ranuce mourut en 1694; l'aîné de ses fils, Odoard, qui devait lui succéder, était étouffé dans sa graisse. Son second fils, FRANÇOIS Farnèse, qui n'avait pas moins d'embonpoint, mourut en 1727, et laissa pour successeur son frère ANTOINE, prince d'une égale corpulence.

Philippe V, roi d'Espagne, avait dans l'intervalle épousé Élisabeth Farnèse, fille de cet Odoard dont nous venons de faire mention. Il fut stipulé par les premières puissances de l'Europe que, dans le cas d'extinction de la maison Farnèse, ses possessions reviendraient, à titre d'héritage, à l'un des fils de Philippe V et d'Élisabeth, lequel ne serait pas roi d'Espagne. Antoine Farnèse étant décédé en 1731, après un règne très court, les Espagnols prirent possession de Parme et de Plaisance au nom de don Carlos. *Voy.* CHARLES III, T. V, p. 518, PARME et BOURBONS, T. IV, p. 52. *C. L.*

La famille Farnèse a protégé les arts et en a cultivé le goût. Le palais de Rome qui portait son nom réunissait un grand nombre de chefs-d'œuvre qu'on a continué à désigner sous le nom de Farnèse ou farnésiens. On connaît le *Taureau de Farnèse*, ouvrage d'Apollonius et de Tauriscus de Rhodes, et qui, depuis 1786, est à Naples, à la *Villa Reale*. La *Flore*, l'*Hercule*, le *Gladiateur*, dits de Farnèse, sont également célèbres; nous aurons l'occasion d'en parler ailleurs. S.

FAR NIENTE. *Il dolce far niente*, le bonheur de ne rien faire, la douce et molle paresse, le loisir rêveur, traduction faible et incomplète de cette phrase toute italienne, toute méridionale, qui exprime si bien le charme du repos sous un ciel brûlant! Promenez-vous sur les quais et dans les rues de Naples par une belle journée de printemps ou d'été : des centaines de pêcheurs ou de portefaix, nonchalamment accoudés contre les colonnades des palais ou couchés sur les dalles de lave, vous offriront une image vivante du *far niente*. Pénétrez dans les demeures somptueuses à l'heure de midi ou dans ces moments accablants, lorsque la brise de mer ne vient point ranimer les esprits vitaux par son souffle frais et pur : vous trouverez sur de moelleux divans les heureux de la terre s'abandonnant à des rêves d'ambition et d'amour; c'est encore là du *far niente*. C'est cette même jouissance vague, indéfinie, voluptueuse qu'é-

prouve le colon bercé dans son hamac, l'Arabe fumant son chibouk et regardant le ciel étoilé, tandis qu'à ses côtés son cheval, attaché aux poteaux de la tente, gratte avec impatience la terre. Le *far niente*, c'est la vie du poète, lorsque, égaré dans les bois au bord des frais ruisseaux, il confie ses vers à l'écho sonore et réunit autour de lui les êtres fantastiques auxquels il va prêter la vie. Depuis longtemps le *far niente* méridional a obtenu droit de bourgeoisie dans nos pays du Nord : à défaut de lazzaroni, nous avons des flâneurs et des badauds; nos jeunes filles rêvent comme les femmes du Midi, et nous tous, sans attendre des journées de canicule, nous rêvons parfois les yeux ouverts, nous construisons des châteaux en Espagne, nous sommes délicieusement occupés à ne rien faire. Mais en cela, comme en bien des choses, nous nous en tenons au rôle servile d'imitateurs; c'est à la dérobée que nous nous abandonnons à ces moments de paresseuse nonchalance. Chez nous, dans notre vie active et dévorante, le *far niente* est presque un crime : pour les habitants du Midi c'est un état normal. L. S.

Kef. Comme les Italiens et les Espagnols, les Orientaux ont leur délicieux *far niente* pendant lequel ils fument ou se font *masser* avec un bonheur inconnu aux Européens. Les Arabes surtout rêvent en faisant le *kef* (c'est ainsi qu'ils appellent cette douce torpeur où tous les sens sont alors plongés); ils laissent errer leur imagination, sans se donner la peine de lier leurs pensées. Cet état étrange ne peut guère se comparer qu'à celui qui précède un sommeil profond, ou bien à cette quiétude qui vous entoure dans un lit bien chaud le matin avant de vous lever. Le besoin de *kef* est tellement dans les mœurs des disciples de Mahomet qu'il suffit pour expliquer la nonchalance habituelle qu'ils apportent dans tous les actes de la vie, et cette insouciance qui laisse dépérir tous les monuments précieux dont la victoire les a rendus maîtres. C'est encore le *kef* qui fait comprendre l'indifférence qu'ils ont pour les libertés politiques, indifférence qui a permis au gouvernement despotique de pousser chez eux des racines aussi profondes. J. C-t.

FAROËR, en danois, *Faer-œrnene*, groupe de 35 îles et îlots de l'océan Atlantique, à peu près entre 61 et 62° de latitude nord, et entre 7 et 10° de longitude occidentale, à 84 lieues de la Norvège et à 45 des îles Shetland. Ce sont des îles hérissées de rochers de trapp, peu étendues et couvertes de peu de terre végétale. Des groupes de basaltes en prismes couvrant quelques hauteurs. Stattarediad, la principale sommité de ces îles, a une élévation de 2,816 pieds (danois). On évalue leur superficie à 23 lieues carrées. Elles sont séparées les unes des autres par des courants et des écueils dangereux pour les navires. Six mille insulaires au plus vivent sur 17 de ces îles; le reste n'est que rochers déserts. Celles où la terre est labourable produisent un peu de seigle, de l'orge et des légumes. Ils ont aussi d'assez bons pâturages pour entretenir les chevaux et bestiaux de petite race particuliers à ces îles, ainsi que les bêtes à laine, qui y viennent bien et qui ont donné à l'archipel son nom, car *Faer-œrnene*, dont on a fait Færoër et Faroër, signifie îles aux brebis. Aussi la laine y est un des principaux articles du commerce. On la file, on tricote 120,000 paires de bas de laine, et l'on exporte en outre une quantité assez considérable de laine brute, ainsi que du suif, du beurre et des peaux. Outre le bétail et les moutons, c'est la pêche du hareng, de la morue et du marsouin, qui nourrit et occupe les habitants. Ils recueillent ensuite les œufs et le duvet des oiseaux aquatiques qui habitent en troupes les rochers des parages de cet archipel. Quoique l'hiver ne soit pas d'une rigueur extrême dans les îles Færoër, le climat est loin d'être doux; l'été est très court, et la violence des tempêtes et des ouragans est telle que les arbres ne peuvent prospérer.

Les Færoër, à cause de leur position isolée et de leur pauvreté, ont toujours peu tenté la curiosité des voyageurs et l'avidité des conquérants. On ignore leur histoire dans les temps anciens. Des moines irlandais ou écossais vinrent y introduire le christianisme. Dans la suite,

les pirates normands, qui y débarquèrent souvent, détruisirent les établissements religieux, et les habitants restèrent païens jusqu'à ce que le roi de Norvège Olaf-le-Saint y envoyât un guerrier, Sigmund Bresterson, et un prêtre, Thangbrand, pour soumettre et convertir ces insulaires. Depuis ce temps, les Færoër suivirent le sort de la Norvège. Étant passées avec elle sous la domination du Danemark, ces îles ont adopté le culte luthérien et la langue danoise. Cependant on conserve un dialecte particulier qui ressemble à l'ancien islandais et à l'idiome qu'on parle encore dans quelques contrées isolées de la Norvège. Les Færoëriens ont d'anciens chants sur les héros qui figurent dans les sagas islandaises. Ces chants se sont transmis oralement pendant des siècles; ce n'est que de nos jours qu'on les a écrits sous la dictée des vieillards et qu'on en a publié une partie (*Færoeiske quœder*, avec une traduct. danoise par Lyngbie et une introduction par P.-E. Müller, Randers, 1822, in-8°). Les danses de ces insulaires ont lieu sans instruments de musique, et seulement avec accompagnement de chant. Une seule voix chante le couplet, mais le refrain est toujours répété en chœur. Leur poésie n'est ni riche ni brillante; mais ils ont conservé, également par tradition, un poème en trois chants sur l'introduction du christianisme dans leurs îles, ainsi qu'une chronique en prose islandaise sur le même événement. Celle-ci a été mise par écrit dès le XIV^e^ siècle. On l'a publiée récemment avec des traductions dans le dialecte du pays, en danois et en allemand (*Færéyinga-Saga oder Geschichte der Bewohner der Færœer*, publié par Rafn et Mohnike, Copenhague, 1833). Le pasteur Schrœter, habitant de ces îles et auteur de la traduction færoërienne, a traduit dans le même dialecte l'évangile de saint Mathieu, Randers, 1823.

Un bailli danois administre ces îles, dont la principale est celle de *Strœmoe*, chef-lieu *Thorshavn*, qui n'a que l'étendue d'un petit village, étant peuplé seulement de 550 âmes. C'est là que siége le tribunal des îles, présidé par un sénéchal qui a aussi la direction du consistoire ecclésiastique. Thorshavn a un port, et l'école latine de ce chef-lieu est probablement la seule de l'archipel. L'île de Strœmoe a 13 lieues de long sur 5 de large; les montagnes s'y élèvent à plus de 1800 pieds. Les autres îles qui méritent d'être citées à cause de leur grandeur sont *Waargoe*, *Osteroe*, *Sandoe*, *Bordoe*, *Suderoe*. Quelques-unes contiennent dans leurs roches des opales, du cuivre natif mais oxidé, du jaspe et de la houille. L'archipel manque de bois.

La marine danoise a publié en 1806 une carte des Færoër d'après les triangulations du capitaine Borns; le naturaliste Forchhammer en a donné en 1806 la carte géognostique, dans le recueil des Mémoires de la Société royale des Sciences de Danemark. Enfin une carte de la topographie ancienne de l'archipel est jointe à la *Saga* des Færoër citée plus haut. D-G.

FARQUHAR (GEORGE) naquit à Londonderry en Irlande l'an 1678. Il était fils d'un pauvre pasteur de l'église protestante, et il avait plusieurs frères. A défaut de richesses que son père ne pouvait lui laisser, il reçut de lui une éducation soignée et d'excellentes directions. En 1694, on le plaça au collége de Dublin: il s'y distingua; mais la routine scolaire contraria ses inclinations mobiles, et la sévère discipline irrita son esprit ardent. Désespérant d'obtenir des succès universitaires, Farquhar quitta sa docte demeure et se fit recevoir dans la troupe des comédiens du théâtre de Dublin.

Sa voix était faible, mais il avait l'avantage d'une belle figure et d'un talent véritable: il fut bien reçu à son début. Cependant une mauvaise étoile le poursuivait: un accident très grave vint changer tout à coup ses projets et son plan de vie. Un jour qu'il jouait le rôle de Guyomar, dans une tragédie de Dryden, il oublia d'émousser son épée, et, dans la scène du combat entre Guyomar et Vasquez, il eut le malheur de percer le sein de son camarade. Heureusement la blessure, quoique dangereuse, n'était pas mortelle, et Farquhar en fut quitte pour la peur; mais cette peur et l'agonie qui l'accompagna étaient si grandes qu'il se retira du

théâtre. N'ayant plus rien qui le retînt à Dublin, il se rendit à Londres.

Il y rencontra le comédien Wilks qui devina les talents encore enfouis dans l'esprit du jeune Irlandais. Cédant aux instances flatteuses de Wilks, Farquhar écrivit une comédie presque burlesque qui fit fortune. Vers le même temps lord Orrery lui donna une lieutenance dans son régiment, qui était alors en Irlande. Au milieu des dissensions auxquelles sa patrie était en proie, Farquhar déploya du courage et de la sagacité.

En 1700, il visita la Hollande, et tout porte à croire que c'est comme militaire qu'il y fut appelé. Dans ses lettres de cette époque, il dépeint ses aventures avec la verve, la vivacité et cet esprit emporté, mais toujours brillant, qui semblent être un produit du sol de sa patrie.

De retour en Angleterre, en 1703, il épousa une femme qui possédait plus d'esprit d'intrigue que de principes vertueux. Elle aimait Farquhar; mais, devinant qu'il ne se marierait jamais qu'avec la certitude de faire un bon parti, elle fit courir le bruit qu'elle était très riche, en même temps qu'elle lui avoua l'amour qu'il lui avait inspiré. Farquhar, trompé, l'épousa, et ne tarda pas à apprendre qu'elle n'avait presque pas de fortune. Avec une rare générosité, il lui pardonna son ignoble manége, et jamais la pauvreté même ne put lui arracher un reproche ou un murmure; cependant la misère, si cruelle pour l'homme qui a connu l'opulence, empoisonna sa vie. Il mourut en avril 1707 accablé de soucis et de dettes; il n'avait pas encore 30 ans.

Voici la série des ouvrages de Farquhar: *Love in a bottle*, 1698; *The constant couple*, 1700; *sir Harry Wildair*, 1701; Mélanges littéraires, 1702; *The stage coach*, 1704; *Iwin Rivals*, 1705; *Recruiting officer*, 1706; *The beaux stratagem*, 1707. Cette dernière comédie, écrite deux ou trois jours avant sa mort, est son meilleur ouvrage et celui qu'on joue le plus souvent aujourd'hui. On a débité tant de jugements contradictoires sur Farquhar qu'il n'est guère possible de rien dire de nouveau sur son compte; nous appuierons notre jugement de l'autorité de Walter Scott. Il accorde à Farquhar une place auprès de son grand rival Congreve; il dit que les personnages de Farquhar sont naturels, qu'ils ont un air de bonne compagnie, et que dans son dialogue règne un enjouement spirituel et quelquefois piquant, sans pourtant être trop brillanté; l'action, dans ses pièces, est toujours vive, mais quelquefois un peu compliquée. Malheureusement Farquhar n'est pas exempt de la frivolité, de la moquerie cynique et de la corruption de mœurs et de sentiments qui règnent dans la plupart des ouvrages de cette époque. M. M.

FARSISTAN, pays de *Fars* ou *Faris*, province qui a donné son nom à toute la Perse, par la transmutation assez ordinaire de l'*f* en *p*. Mais les Orientaux, restreignant le nom de Fars à la province, désignent la Perse en général par celui d'*Iran;* ils font descendre les Persans de Fars ou Pars, petit-fils de Sem ou de Japhet, contrairement à la Bible qui leur donne pour ancêtres Elam, fils de Sem, bien que le nom d'Élymaïde (pays des Élamides), appartienne plus spécialement à la province de Susiane, aujourd'hui Khouzistan ou Ahwaz.

Le Farsistan est borné au N. par une chaîne de hautes montagnes qui le séparent de l'Irak-Adjem, et par le désert de Noubendjan; à l'E. par le Sedjistan ou Seïstan et le Kerman; à l'O. par le Khouzistan; au S.-O. et au S. par le golfe Persique, le long duquel il occupe près de 200 lieues de côtes, y comprises celles du Laristan qui en forment l'extrémité méridionale. Ses productions varient suivant la différence de la température, très chaude dans cette partie qui ne produit guère que des palmiers, généralement froide vers le nord, et aussi douce que salubre au centre, où le sol est un des plus fertiles du monde. Il abonde en fruits délicieux, surtout en raisins qui donnent l'excellent vin de Chiraz, et en pâturages qui servent à élever des chevaux. Il produit aussi le borax et le baume fameux et rare nommé *mumie*. La principale rivière de cette province est le Bend-Emir qui la traverse du S. au N.: c'est l'ancien Araxe, différent de celui qui coule en Arménie. Le Farsistan est

divisé en sept districts dont trois dans l'intérieur, Aberkouh, Istakhar et Chiraz, et quatre sur la côte, Hindian, Deschtistan, Kermesin et Laristan. Ses principales villes sont : sa capitale *Chiraz*, à laquelle on a consacré un article séparé; *Yezd*, la seconde de la province et la plus orientale du district d'Istakhar, près des frontières du Kerman, très commerçante en eau rose, tapis, châles, brocards de soie, étoffes de laine et de coton; *Fasa* ou *Pasa*, l'ancienne Pasargada, où était le tombeau de Cyrus; *Firouz-Abad Djeroun*, *Darab-gherd*, *Siraf*, jadis très florissante et riche, est aujourd'hui totalement déclinée; *Kazeroun*, ville forte où les Anglais ont un agent, et *Lar*, capitale du Laristan, petit royaume, conquis vers l'an 1600 par Abbas I^{er}, et où la chaleur est excessive; on y fabrique des armes, des soieries, etc. Les places maritimes sont : *Bender-Rigk*, qui fait un assez gros commerce de blé, de cuivre et d'épiceries; *Abou-chehr* ou *Bender-Bouchir*, port de Chiraz et entrepôt actuel du commerce maritime de la Perse avec l'Hindoustan. Les Anglais y ont un agent; *Bender-Kounk ; Bender-Abbassy*, qui a repris son ancien nom de *Gombroun*, a perdu toute son importance et n'est plus le premier port de la Perse. Aucun consul européen ne réside dans cette ville, depuis qu'elle fut prise, en 1759, par les Français, sous les ordres du comte d'Estaing.

Les habitants du Farsistan sont les plus doux, les plus civilisés, les plus spirituels et les plus voluptueux de la Perse. Leur langue est le plus pur idiome de la langue persane. Plusieurs se sont distingués dans les lettres et surtout dans la poésie : il suffit de citer Hafiz et Saadi (*voy.* ces noms). Les côtes du Farsistan sont habitées en majeure partie par des Arabes sédentaires, rarement soumis au roi de Perse, et dont les plus puissants sont ceux de la tribu de Houle. Nous parlerons des îles de cette province à l'article *golfe* Persique.

C'est dans le Farsistan que régnèrent les ancêtres de Cyrus, vassaux et tributaires de l'empire des Mèdes, ou, suivant les Orientaux, suzerains du royaume des Mèdes, jusqu'à l'époque où ce prince, succédant à son oncle Cyaxare II, réunit les deux monarchies et fonda l'empire des Perses. Conquise par Alexandre-le-Grand, soumise ensuite aux Séleucides ses successeurs, rois de Syrie, puis aux Arsacides, rois des Parthes, cette province était gouvernée par Ardeschir-Babekan ou Artaxerce qui, s'étant révolté contre eux en 223 de J.-C., jeta les fondements de la puissance des Sassanides (*voy.*), rois de Perse si fameux par leurs longues et terribles guerres contre les empereurs d'Orient. Istakhar (Persépolis) était alors la capitale de la Perse propre et de l'empire persan; mais elle déchut lorsque ces princes transportèrent leur résidence à Mad-aïn, sur le Tigre. Le Farsistan fut conquis par les Arabes en 647, et l'un de ses gouverneurs y fonda Chiraz, en 695. Occupée par les Azrakites, sectaires rebelles, et plus tard conquise deux fois par les Soffarides, princes du Seïstan, cette province fut définitivement perdue pour les khalifes lorsqu'elle devint, en 934, le berceau et le centre de la puissante dynastie des Bouvaïdes, qui y firent exécuter des travaux utiles. De 1057 à 1143, elle fut au pouvoir des Spancarahides, et les Salgarides y régnèrent ensuite comme vassaux des sulthans de Perse seldjoukides et kharizmiens. En 1263, le Farsistan fut incorporé à l'empire des Mongols tchinghizkhanides qui venaient d'anéantir le khalifat. Puis les Indjouïdes et les Madhafferides s'y succédèrent. Conquis sur ces derniers, en 1393, par Tamerlan, il resta au pouvoir de ses descendants, jusqu'en 1469. Deux dynasties de Turkomans en devinrent alors maîtres; mais en 1503, Chah-Ismaël le réunit à la monarchie des Sofys. En 1723, cette province passe sous la courte domination des Afghans de la tribu de Khaldjeh; en 1730, le fameux Nadir ou Thahmas-Kouli-Khan y rétablit la souveraineté des Sofys qu'il détruit en 1736. Depuis la mort tragique de cet usurpateur, en 1747, le Farsistan fut livré aux tristes chances de l'anarchie, mais moins longtemps que d'autres provinces de la Perse; car en 1758 Kerim-Khan y consolida sa puissance et y fonda la dynastie des Zendides qui en restèrent maîtres jusqu'en

1793. Agha Mohammed-Khan (*voy.*), fondateur de la dynastie des Kadjars, aujourd'hui régnante en Perse, incorpora alors le Farsistan à sa nouvelle monarchie, dont cette province fait encore partie.

C'est de *Fars* ou *Pars* que sont dérivés les mots *farsang* ou *parasange*, nom d'une mesure de distance, qui équivaut à une lieue et demie, et *Parsis*, nom des adorateurs du feu (*voy.* GHÈBRES.) H. A-D-T.

FASCE, de *fascia*, bande de toile; terme de blason qui désigne une bande horizontale, occupant le milieu du champ de l'écu et le tiers de la hauteur totale. La fasce peut être répétée plusieurs fois comme sur l'écusson d'Harcourt, etc. Quand il y a plus de quatre fasces, elles prennent le nom de *burelles*, et au lieu de dire *fascé* d'or, d'argent, etc., on dit *burelé* d'or, d'argent, etc. C. N. A.

FASCINATION. La fascination est un charme exercé par un regard sur un autre regard, et doué d'une telle puissance que celui qui la ressent ne saurait s'y soustraire et doit nécessairement rester vaincu. Le serpent attache les yeux sur l'oiseau dont il veut faire sa proie, et l'oiseau, irrésistiblement attiré, vient de lui-même tomber dans la gueule hideuse qui va le dévorer. Cette idée d'une action plutôt physique que morale, et contre laquelle la résistance n'est point possible, se retrouve toujours au fond du mot fascination de quelque manière qu'on l'applique et quelques déviations qu'on lui fasse subir. Dans l'amour, par exemple, l'idée de séduction suppose une action dirigée principalement contre l'âme, une action lente, dangereuse sans doute pour l'être qui l'éprouve, mais contre laquelle enfin il peut se défendre, à laquelle il a chance d'échapper et qui ne le réduira qu'en obtenant l'assentiment complet de sa volonté; la fascination au contraire n'a pas besoin de tout cela : c'est une action prompte et sûre qui passe comme un éclair des yeux à l'âme et dompte celle-ci plutôt qu'elle ne la persuade. Il est impossible de ne pas voir la volonté soumise et l'amour présent dans la victime de la séduction : on peut très bien se figurer la révolte de l'une et l'absence de l'autre dans la victime de la fascination. Ainsi une femme qui se sera laissé entraîner dans quelque faute s'excusera beaucoup mieux encore en disant qu'elle a été fascinée qu'en disant qu'elle a été séduite. Si l'on veut bien rendre l'expression dans toute sa vigueur, on pourra croire qu'elle a véritablement rencontré sur sa route un homme doué, dans son regard, d'un charme magique tout aussi fort et aussi infaillible que ces talismans que les fées d'autrefois donnaient à leurs favoris; mais on hésitera peut-être à prendre ainsi l'expression au pied de la lettre, et, à vrai dire, nous croyons qu'on n'aura pas tort. Sans reléguer précisément la fascination au rang des fables, sans nier la puissance du regard que nous croyons au contraire grande et redoutable dans bien des occasions, nous répugnerions à penser qu'elle ait, chez certains êtres, cette infaillibilité magique qu'on lui attribue. Elle a été affirmée, comme on sait, même en dehors de ce cercle de l'amour où toutes les illusions viennent si naturellement se placer; et l'on a vu de nos jours un célèbre chef de secte en faire l'essai, des bancs d'une cour d'assises, sur une rangée de jurés assis en face de lui; situation qui, assurément, n'avait rien de remarquable. *Voy.* ENFANTIN. L. L. O.

FASCINE, FASCINAGE. La fascine proprement dite, celle dont les bois servent, dans l'art militaire, à la confection des saucissons, gabions et autres fascinages, est un long fagot de forme cylindrique de 4 mètres de longueur sur 22 centimètres de diamètre. On dispose, en la faisant, les brins de bois de manière que leurs gros bouts se trouvent aux deux extrémités de la fascine, on les serre fortement et on les lie au moyen de huit harts également espacées : cette opération est nécessaire pour pouvoir transporter commodément une grande quantité de fascines par voiture. Un atelier de trois hommes peut faire 25 de ces fascines en dix heures de temps. Mais si les chantiers où l'on doit convertir les fascines en fascinage sont peu éloignés des bois, on se borne, pour hâter le travail, à lier chaque fascine avec une seule hart, après avoir placé tous les gros bouts des branches du même côté.

Les bois les plus propres pour le fascinage sont ceux qui donnent de longues tiges droites, flexibles et garnies de rameaux, tels que le chêne, le coudrier, le châtaignier, le saule, l'osier, la bourdaine, etc. Le génie se sert de *fascines à couronner*, de *fascines à revêtir*, longues de 2^m sur $0^m.22$, de *fascines à tracer*, de $1^m.30$ sur $0^m.15$.

On emploie encore les fascines pour combler des marais, passer des fossés, élever des digues, pour former dans certains cas le tablier des ponts militaires, etc., etc.

Les travaux d'un siége exigent toujours une immense quantité de fascines; au siége de Fribourg, en 1744, le premier approvisionnement de fascines se montait à 150,000 pour les travaux du génie et à 70,000 pour ceux de l'artillerie.

Ce sont ordinairement les soldats d'infanterie et de cavalerie, quelquefois des paysans de corvée, que l'on envoie dans les bois pour faire les fascines dont on a besoin.

Le nouveau sabre des troupes à pied, qui a excité de si vives discussions parlementaires lors de son adoption, sert au fantassin, comme à l'artilleur, pour abattre le bois et confectionner les fascines et le fascinage. Ce sabre doit être regardé, par la forme et la solidité de sa lame et de sa poignée, plutôt comme un outil tranchant que comme une arme soit offensive, soit défensive.

S'occuper à faire des fascines, c'est se livrer au *fascinage;* mais on appelle encore de ce nom l'action de faire, avec des fascines, les saucissons, gabions et claies employés à la construction des batteries et aux revêtements des ouvrages de fortification, et enfin le revêtement lui-même d'un ouvrage fait avec des saucissons, des gabions, des claies.

Ainsi l'on pourrait dire, dans un ordre du jour : Des détachements d'infanterie et de cavalerie iront dans la forêt au fascinage (*faire des fascines*); aussitôt que les fascines seront arrivées au parc, l'artillerie commencera son fascinage (*la confection des saucissons, gabions et claies*); le fascinage (*le revêtement*) des batteries et des tranchées, a été mal fait; il manque de solidité. C.A.H.

Les fascines ne sont pas seulement à l'usage des militaires, elles servent aussi dans l'architecture hydraulique, au civil, pour former en quelque sorte la base des terrains par lesquels on veut border un fleuve, afin de rétrécir ou affermir le lit et arrêter ses débordements. X.

FASÉOLE, *voy.* Haricot.

FASHION, Fashionable, mots d'origine anglaise, qui, dans ces dernières années, ont passé le détroit. Qu'est-ce que la *fashion?* qu'est-ce qu'un *fashionable?* Grande question que peu de gens ici, et même en Angleterre peut-être, seraient à même de résoudre. Ce qui est clair, c'est que *fashion* signifie forme, figure, air, mine; c'est le mot français façon. Le *fashionable* est donc un homme de bonne façon, à la mode, *du bel air*, mais à l'anglaise, et sans qu'il nous soit possible de dire au juste en quoi consiste cette bonne façon. Ce qu'en France, par anglomanie, nous appelons un *fashionable*, n'est à vrai dire ni un homme de bon ton, ni un homme de bon goût, ni un homme à la mode. Les raffinés, les muscadins, les roués, les incroyables, les beaux de la jeunesse dorée, ont tous eu leur caractère, leur costume, leurs mœurs, bien tranchés et distincts; mais ce n'étaient pas précisément des *fashionables*. Le *fashionable* n'a particulièrement ni des manchettes de Malines, ni des gilets à revers, ni des bottes à retroussis; il en porte de ceux-là et d'autres, mais il les porte d'une manière *fashionable*. Au théâtre, si quelque beau jeune homme, bien frisé, bien pommadé, bien pincé, ganté de blanc, vient se montrer à l'avant-scène, appuyant ses dents sur la pomme de sa canne, le vulgaire s'écrie : voilà un *fashionable!* Erreur! c'est un élégant, un dandy (*voy.*) peut-être, ce n'est pas un *fashionable*. Dans notre siècle positif et analytique, la *fashion* et le *fashionable* sont encore pour nous une anomalie insoluble. V. R.

FASTE, *voy.* Luxe.

FASTES. Ce mot qui, dans son sens actuel, appartient à la chronologie et à l'histoire, se rattache par son étymologie à la jurisprudence et à la religion des Romains. Leur calendrier se partageait en jours permis (*fasti*), interdits

(*nefasti*), partagés (*intercisi*). Les premiers en totalité, les derniers dans le milieu de la journée seulement, pouvaient être consacrés à l'administration de la justice. Dans les jours *néfastes* ou *interdits*, le préteur ne pouvait statuer sur aucune affaire, ou, comme disaient les anciens, il ne pouvait prononcer (*fari*) les trois mots sacramentels : *do, dico, addico*, je donne, j'assigne, j'adjuge.

Les jours *néfastes* comprenaient : 1° les fêtes annuelles fixes ou mobiles et les fêtes extraordinaires; 2° les jours assignés chaque année pour la moisson et pour les vendanges; 3° les jours déclarés malheureux par les pontifes, soit annuellement, comme les anniversaires des grands désastres, soit par suite de quelque événement fâcheux ou de quelque présage sinistre. Ces jours malheureux sont distingués par les grammairiens des jours néfastes, mais ils en faisaient partie. Alors on indiquait vacance des tribunaux, *justicium*. Ce n'est pas tout : il y avait des jours *fastes* ou *néfastes* pour certaines affaires seulement, jours où il n'était pas permis d'assembler le sénat ou de tenir les comices, etc., etc.; jours fastes le matin et néfastes le soir, ou réciproquement. Tout cela formait un ensemble assez compliqué. On en peut juger par un seul fait : c'est qu'il n'y avait dans toute l'année que 38 jours entièrement fastes, c'est-à-dire libres de toute interdiction.

Dans l'origine, la connaissance des jours fastes et néfastes était réservée aux pontifes, à qui il fallait recourir, quand on avait un procès, pour savoir s'il était ou non possible de le poursuivre tel ou tel jour; et la science du droit, dont cette connaissance était la base, se trouvait réservée aux patriciens, seuls admis, dans ces premiers temps, aux fonctions pontificales. Ce moyen d'influence leur échappa l'an de Rome 451, et les mystères du calendrier furent révélés au public par un secrétaire d'Appius Claudius, jurisconsulte distingué. Les nobles essayèrent alors de se retrancher dans l'emploi de certaines formules que, dans tout procès, le demandeur, le défendeur et le juge devaient répéter exactement sous peine de nullité. Mais ces formules furent à leur tour livrées au public, avec les notes abréviatives qui les exprimaient dans l'écriture, par un jurisconsulte plébéien, Sextus Ælius Pætus, l'an de Rome 552.

La distinction des jours fastes et néfastes étant aux yeux du peuple ce qu'il y avait de plus important dans le calendrier, ils lui donnèrent leur nom, et nous possédons, en totalité ou en partie, plusieurs calendriers romains qui portent en titre le nom de *fasti*. Ce sont les *fastes calendaires*.

Ces commémorations des grands événements supposaient la conservation traditionnelle ou écrite de tout ce qui avait amené les jours de fête et de deuil. En effet, il existait à Rome, sous le nom de *fastes*, un registre de tous les faits importants avec leurs dates, tenu par les pontifes et formant une espèce de commentaire historique du calendrier, dont l'ouvrage d'Ovide (*voy.*) qui porte le nom de *Fastes* nous paraît pouvoir donner une idée. Ce registre, avec les *Commentaires* et les *Annales*, formaît ce qu'on appelait les *Livres des pontifes*. Peut-être toutes ces expressions ne sont-elles que les dénominations différentes d'un même recueil. Dès lors le nom de fastes fut employé pour désigner une série de noms et de faits accompagnée de dates. On rédigea des *Fastes consulaires* (*voy.* Ère et Consulat), des *Fastes triomphaux*.

Aujourd'hui le mot est employé le plus souvent dans une acception figurée, comme synonyme emphatique du mot *histoire*. J. R.

Plusieurs ouvrages historiques ont été publiés sous ce titre de *fastes* : nous avons les *Fastes français*, les *Fastes de Louis XV*, les *Fastes de la Pologne et de la Russie*, les *Fastes de la Grande-Bretagne*, etc., mais aucun grand historien n'a donné ce nom pompeux à son ouvrage. L'académicien Lemierre est l'auteur d'un poème en seize chants intitulé *Les Fastes* (1779, in-8°); mais cet ouvrage a peu marqué dans les fastes de la littérature française. V-ve.

FAT, FATUITÉ. Le fat est un être chez lequel la vanité (car il ne s'élève pas même jusqu'à l'orgueil) absorbe tous les autres sentiments. Pénétré de l'admiration de lui-même, il l'exprime par ses

discours, ses manières, ses gestes, et jusque par son silence. Il est, comme l'a dit un homme d'esprit, « familier avec ses supérieurs, important avec ses égaux, impertinent avec ses inférieurs ». Ajoutons que, pour lui, cette dernière classe est la plus nombreuse; car la fatuité est toujours accompagnée d'un profond dédain pour tout ce qui se trouve sur sa route. La devise *Nil admirari* semble avoir été créée pour elle.

Les auteurs anciens avaient déjà signalé quelques travers du fat. Athènes et Rome eurent aussi les leurs, comme on peut le voir par divers passages de Théophraste et de Sénèque; c'est sous le nom de *delicatus* que les signale ce dernier. Notre langue a préféré emprunter le terme au mot latin *fatuus*, qui signifie insipide, dépourvu de toute qualité, niais: c'était déjà punir ce défaut par sa seule désignation.

En général, le fat tient beaucoup du sot; souvent même on préfère encore celui-ci, qui fut créé tel par la nature, tandis que l'autre est son propre ouvrage. Il est néanmoins telle sorte de fatuité qui n'est pas nécessairement escortée de la sottise, par exemple celle qui a le sexe pour objet. Le maréchal de Richelieu était un fat, et non pas un sot, tandis que le beau Létobrière, autre homme à bonnes fortunes du dernier siècle, méritait également les deux noms. Quand la fatuité s'est principalement exercée sur des succès de boudoir, la marche des années la corrige quelquefois, et plus encore peut-être la crainte du ridicule qui, suivant l'expression de Gresset, ne manque jamais de s'attacher aux *vétérans* de cette manie.

Quoique le fat ait toujours une certaine dose d'impertinence, il ne faut pas croire qu'il suffise d'être impertinent pour être fat. La fatuité exige encore une certaine distinction de manières et quelque mesure dans le langage. Il n'y eut plus de fats chez nous aux tristes époques où il n'y avait plus de cercles, de salons, et pour ainsi dire de société. Ils sont un de ces inconvénients inhérents à une civilisation avancée et qu'il faut accepter avec ses progrès. Eux-mêmes d'ailleurs, en secondant ceux du goût et de la raison, servent à faire justice d'une fatuité qui se montrerait trop à découvert, et l'obligent à dissimuler tout ce qu'elle pourrait avoir d'offensant pour l'amour-propre des autres. M. O.

FATALISME, système philosophique qui consiste à nier la liberté (*voy.* ce mot). Méconnaissant la nature morale de l'homme, le *fataliste* croit à l'entraînement irrésistible des motifs; suivant lui, au lieu d'agir, parce que nous le voulons, nous voulons, parce que nous devions agir. Il existe une puissance occulte, mystérieuse, inflexible, qui, pour chacun, a fixé d'avance d'une manière irrévocable toute la série de ses actions, et son bonheur et son malheur. Nous avons beau nous agiter, nous sommes les jouets d'une force secrète qui nous entraîne, bon gré mal gré, vers un but que nous n'avons nous-mêmes ni prévu ni déterminé; les plus petits événements du monde moral, comme les plus grands phénomènes du monde physique, sont enchaînés par un lien de fer et se succèdent nécessairement dans un ordre auquel nous ne pouvons rien changer.

La qualification de système philosophique ne convient proprement qu'à ce fatalisme des écoles auquel conduisent certains raisonnements sophistiques. C'est à coup sûr le fatalisme le moins dangereux, parce qu'il est le moins sérieux et qu'il ne peut en imposer qu'à un petit nombre d'esprits spéculatifs dont la conduite dément les paroles. Quand vient l'heure de la pratique, le fataliste le plus convaincu obéit à la persuasion intime où sont tous les hommes de leur liberté; lui aussi il porte au dedans de soi une décision invincible qui le force de supposer qu'il est libre, comme il suppose qu'il a des bras, des jambes, un corps, et qu'il est environné d'autres corps contre lesquels il ne doit pas aller choquer le sien. Au surplus, les raisons que le fatalisme systématique oppose à la croyance commune sont loin d'être décisives, car toutes impliquent une méprise relativement à la nature de l'influence que les motifs exercent sur nos résolutions volontaires. A l'en croire, cette influence serait contraignante, elle déterminerait nécessairement la volonté à vouloir, et c'est ce

qui a fait donner à cette doctrine le nom plus spécial de *déterminisme*. Il n'en est rien cependant : quelle que soit la force d'un motif, nous sentons, en lui obéissant, en prenant une résolution qui lui est conforme, que nous avons pleinement le pouvoir de ne pas la prendre.

Sans se formuler aussi expressément en arguments d'école, le fatalisme systématique prend quelquefois sa source dans des préoccupations scientifiques. Combien d'esprits se laissent imposer par le spectacle de la nature au point de ne plus écouter les irrefragables dépositions du sens intime touchant notre liberté! On transporte témérairement dans le monde moral l'invariabilité des lois qui régissent le monde physique et en déterminent les évenements; on applique aux produits de l'activité humaine cette régularité constante à laquelle sont soumis les mouvements des corps célestes; l'homme est assimilé aux objets inertes; le monde entier, ou la *nature*, comme disent les fatalistes, n'est plus qu'une vaste machine dont tous les mouvements sont immuablement prévus et réglés. D'autres arrivent à la même consequence par une autre voie. Souvent nos sensations nous viennent sans que nous le voulions, sans que nous puissions nous en defendre. Nous éprouvons, sans pouvoir nous y soustraire, les besoins de la faim et de la soif, de la joie et de la douleur, ou des désirs, des mouvements indélibérés. Qui de nous peut s'empêcher de vouloir le bonheur? Enfin nous ne nous sommes pas donné les penchants fondamentaux de notre nature. Il y a donc dans nos actions une part de fatalité (*voy.* ce mot). Or, en la considérant seule ou en l'exagérant, on en vient naturellement à dédaigner cet invincible sentiment de liberté que tout homme porte au dedans de lui-même.

Le fatalisme n'est pas toujours systématique ou spéculatif: d'ordinaire il apparait comme une croyance populaire plus ou moins répandue, qui a pour causes, non plus les erreurs de l'esprit, mais les égarements du cœur, les passions, et par exemple l'indolence et la mollesse. Celles-ci s'accommodent à merveille d'un dogme avilissant qui les dispense de tous efforts; on se fait un mérite de rapporter à Dieu comme à leur auteur les volontés humaines; on va jusqu'à prendre pour vertu et louable humilité ce qui n'est que défaut de caractère et d'énergie morale. Souvent aussi le fatalisme est embrassé par ces âmes faibles qui ne savent point lutter avec courage contre les infortunes inévitablement attachées à notre condition terrestre ou contre des maux qu'elles ont mérités. Une cause de fatalisme plus puissante encore, c'est le besoin de goûter, dans le crime et la dépravation, le calme et la sécurité de l'innocence. Il est si commode de penser que les passions nous entrainent avec une force insurmontable, que nos actions dépendent uniquement de nos organes et des circonstances, qu'un destin inflexible fait nos vices comme nos vertus! Ajoutez l'amour du paradoxe, la superstition, l'orgueil de ces ambitieux sans génie qui s'en prennent sottement à la destinée quand ils échouent dans leurs poursuites. *Voy.* Destin.

Quelle qu'en soit la cause, métaphysique ou morale, et quelle qu'en soit la forme, scientifique ou populaire, le fatalisme se réfute suffisamment par ses conséquences. Tout ce que vaut l'homme, c'est par la liberté qu'il le vaut : ôtez cette liberté, l'homme déchu du haut rang qu'il occupe parmi les créatures se trouve ravalé jusqu'à l'abjection de la brute : il croupit dans la fange, il meurt de besoin et d'épuisement, il s'abandonne à une résignation stupide, à une attente insouciante, imprévoyante, des évenements réglés par le destin. Otez la liberté, plus de distinction entre le bien et le mal, partant plus de moralité, plus de mérite à acquérir, plus de mission à remplir ici-bas! le méchant n'est pas plus responsable de ses attentats que la plante venéneuse ne l'est de ses effets délétères; le vice équivaut à la vertu, le meurtre à la charité; les distinctions morales, les institutions politiques et religieuses sont des inventions de l'ignorance ou du machiavélisme.

Le fatalisme est en opposition manifeste avec la doctrine chrétienne; il est, au contraire, un des caractères des croyances musulmanes, et c'est par lui que

s'explique la stupide apathie des Turcs et d'autres peuples orientaux dans des moments où ils auraient besoin de foi, d'enthousiasme et d'énergiques résolutions. *Voy.* ISLAMISME, et l'article suivant. L-F E.

FATALITÉ, destinée inévitable, principe occulte des événements, dont l'ensemble détermine forcément le caractère, heureux ou malheureux, de chaque existence humaine. A des époques d'ignorance et de crédulité, les hommes attribuèrent à l'influence des astres sur les choses d'ici-bas les mystères de leurs destinées. Une opinion superstitieuse, dont l'origine remonte à la plus haute antiquité, et qui s'est maintenue jusqu'à la fin du XVI^e^ siècle, cherchait dans la disposition relative des corps célestes au moment de la naissance de chaque individu la cause et l'explication de toutes les circonstances de sa vie. L'opération qui constatait cette disposition prenait le nom de *thème natal*, et la science qui prétendait en apprécier systématiquement les résultats s'appelait *astrologie judiciaire* (*voy.*). De là cette façon de parler encore subsistante, mais qui n'implique plus aujourd'hui la croyance qu'elle exprimait autrefois : *Tel homme est né sous une heureuse* ou *sous une mauvaise étoile*, ou *Cela tient à mon étoile*, etc.

Chez les Grecs, le dogme de la fatalité était la base de la religion. Ils avaient fait du Destin (*voy.*) un dieu maître de tous les autres dieux et l'arbitre suprême qui seul réglait l'ordre de l'univers. C'est encore sur cette croyance qu'est fondé l'islamisme ou religion de Mahomet. Le christianisme, au contraire, repousse ce dogme, qui, enlevant à l'homme le principe de sa liberté, détruit la moralité des actions et mène tout droit au matérialisme, puisque l'indifférence morale des actions n'admettant plus la nécessité des peines ou des récompenses dans une autre vie, l'immortalité de l'âme devient inexplicable, pour ne pas dire absurde.

Envisagée sous un sens mystique, ou même philosophique, la question de la fatalité s'unit à toutes celles qui depuis des siècles ont fait le désespoir des meilleurs esprits, et dont, sans doute, il n'est pas donné à l'homme de pouvoir jamais obtenir la solution. Telles sont les questions de la prescience divine opposée au libre arbitre, de la prédestination opposée à la grâce (*voy.* ces mots). Ici nous ne voulons que rattacher quelques considérations morales et quelques notions historiques à ce thème envisagé seulement sous le rapport des faits.

En nous gardant bien d'ériger en dogme l'opinion qui se formule par le mot de *fatalité*, nous ne la rejetterons pas toutefois d'une manière absolue; nous oserons même l'avouer. Fondée sur une observation continue et scrupuleuse que nous pourrions appeler de l'expérience, nous sommes portés à admettre la réalité d'une chance permanente qui, attachée à l'individu, détermine le résultat de ses actions, sans attenter au principe de leur liberté; qui attribue à l'un tous les succès, à l'autre tous les revers; à celui-ci un bonheur constant, à celui-là une adversité dont rien ne saurait le relever; de telle sorte que, tous deux tentant les mêmes entreprises avec des conditions en apparence semblables, on voit l'un toujours réussir et l'autre toujours échouer.

Une foule d'hommes supérieurs, ne pouvant méconnaître la réalité de ces effets, ont admis celle de la cause, sans s'embarrasser de la définir. Lorsqu'on recommandait à Mazarin un sujet qu'il ne connaissait pas : *Est-il heureux?* demandait-il sur-le-champ. En même circonstance, cette question était toujours aussi la première qui sortait de la bouche de Napoléon. Le grand capitaine s'était fait une espèce de religion superstitieuse de sa croyance en la fatalité; et, par des actes marqués au coin d'un despotisme aussi absolu que celui du destin, il faisait à chaque instant l'application de son système aux autres comme à lui-même.

Au premier coup d'œil, il semblerait que de cette conviction d'assujettissement à une force invincible devrait naître chez les malheureux le découragement et même le désespoir; mais à l'action d'un destin inflexible ou d'un aveugle hasard, substituez comme cause

première les décrets d'une Providence tôt ou tard rémunératrice, et les faits en apparence les plus anormaux dans l'ordre des choses humaines se retrouveront d'eux-mêmes à leur place dans l'ordre éternel de l'univers.

La littérature philosophique du XVIII^e^ siècle nous a légué deux ouvrages remarquables sur la fatalité : l'un est le conte de *Zadig ou la Destinée*, un des chefs-d'œuvre de Voltaire dans ce genre où il excellait; l'autre, dû à la plume de Diderot, est le roman de *Jacques le Fataliste*. Tout récemment, M. V. Hugo a inscrit le mot de *fatalité* (ἀναγκη) au frontispice de son fameux roman intitulé *Notre-Dame de Paris*. P. A. V.

FATA MORGANA, *voy.* MIRAGE.

FATIME ou FATHMA, nom de femme chez les musulmans, fut celui, non pas d'une fille unique de Mahomet, comme on l'a dit à tort dans la *Biographie Universelle*, mais de l'aînée de ses quatre filles. Fatime eut pour mère Kadidjah, la première de ses épouses légitimes, et naquit en 604, six ans avant qu'il eût manifesté sa mission apostolique. Elle fut une des quatre premières femmes qui le reconnurent pour prophète, et, en 623, elle épousa Ali, cousin-germain de son père. Elle en eut trois fils, Haçan, Houçain et Mohsen, dont le dernier mourut en bas-âge, et deux filles dont la seconde épousa le fameux Omar, depuis khalife qui, avant cette alliance et aussitôt après la mort de Mahomet, en 632, se déclara pour Abou bekr, menaçant d'incendier la maison de Fatime et d'Ali s'ils ne se soumettaient pas à ce premier khalife. Le chagrin que Fatime éprouva de voir méconnus et méprisés les droits de son mari durent abréger ses jours, car elle ne survécut que six mois à son père. Elle mourut à Medine, en décembre 632 ou janvier 633, à 28 ans. Sa fin prématurée lui épargna la douleur de voir les malheurs qui frappèrent son époux et ses fils.—C'est d'elle qu'étaient issus tous les princes Alides qui ont régné à diverses époques dans différentes parties de l'empire musulman. C'est d'elle aussi que pretendaient à tort descendre les khalifes fatimides (*voy.* l'article suivant), et que tirent leur origine tous les individus, princes ou simples particuliers, qui portent encore le turban vert et le titre de *seid* ou de *chérif*. H. A-D-T.

Fatma est le type de la femme musulmane, comme Marie est le type de la femme chrétienne. Le caractère le plus saillant de Marie, c'est d'être vierge et mère; les qualités distinctives de Fatma sont d'être fille et épouse. Dans le système chrétien, le révélateur procède de la femme, mais ne la continue pas; dans le mythe musulman, la femme procède du révélateur et le continue seule au sein de l'humanité. Jésus est la postérité de Marie, Fatma celle de Mahomet.

A ces deux types de femme correspondent deux natures de vertu. Les Occidentales, qui prennent Marie pour modèle, sont chastes, modestes, obéissantes, prient et intercèdent auprès de l'homme; les Orientales, qui imitent Fatma, ont de la noblesse, de la dignité, aiment le plaisir, savent commander et régner. Marie baisse les yeux, et sa pudeur seule est un voile impénétrable; un voile matériel dérobe à tous les regards le visage de Fatma, mais sous ce voile son œil brille et invite au plaisir. Marie cherche à inspirer la volonté de l'homme en annihilant la sienne; Fatma veut et fait vouloir. La vue de Marie inspire la méditation et le recueillement; celle de Fatma, le courage et l'action. Marie se présente ordinairement avec un enfant dans les bras, comme pour éloigner l'homme d'une pensée d'amour; Fatma marche seule et libre, pour attirer à elle les adorations de l'homme et l'hommage du plaisir.

Quant au physique, Fatma est d'une belle stature, un peu plus grande que la Vénus du paganisme; elle a la peau très brune, un peu luisante; sa chevelure aussi est brune, courte et bouclée; ses yeux sont noirs et brillants. La tête de la Vénus est légèrement inclinée, ses épaules sont rondes et ramenées en avant; Fatma porte la tête droite, haute, sur des épaules carrées et rejetées en arrière; son bras et son avant-bras ont une suavité de contours parfaite; la main y est attachée avec une harmonie ravissante, et elle sait qu'il y a là tant de grâce qu'elle y attire toujours les regards par d'énormes bracelets. Fatma a les pieds de

moyenne grosseur, ni en dedans ni en dehors, et quand elle marche elle presse fortement la terre avec le talon.

Fatma ne recherche ni ne repousse l'homme; elle veut plaire, sans aucune pensée de coquetterie; elle n'est ni prude, ni folâtre, ni timide, ni effrontée; toute sa personne respire la dignité, la force, l'amour. Dans Fatma, le sentiment de la maternité individuelle est peu prédominant; on trouve plutôt chez elle l'instinct de la reine, de la mère sociale. La physionomie de Fatma est calme; elle n'est point rieuse, évaporée, lutine; elle sourit même peu, mais son sourire est une puissance. Elle est plutôt mélancolique que gaie; mais sa mélancolie a quelque chose de social et semble dire qu'elle n'est point contente du monde tel que l'homme l'a fait. Elle se soucie peu de la religion, parce que la religion est trop scientifique et mâle, et parce qu'elle ne s'est point souciée de son sexe. Fatma a de l'esprit dans la tête; elle en a encore plus dans les jambes, dans les bras, dans tout le corps. Elle marche avec une majesté de déesse; elle se baisse, s'accroupit, porte, pousse, arrête, reçoit, donne, avec une grâce incomparable; les poses les plus insignifiantes de son corps, ses plus petits gestes, ses mouvements les plus involontaires, ont un charme indéfinissable, un je ne sais quoi d'onctueux, de facile et d'intelligent, qu'on ne peut se lasser d'admirer. Vénus, malgré toute sa beauté, a toujours une certaine gaucherie; toute l'allure de Fatma a une assurance, une prestesse, une élégance infinies. Voluptueuse et aimante, Fatma n'a pas la plus légère ombre de cynisme; elle semble dire à l'homme que le plaisir doit être le prix du travail. Dans le monde musulman, c'est par les femmes que se transmet la noblesse; Fatma donne à la fois l'honneur et le plaisir. A. C-L-N.

FATIMIDES ou FATHÉMIDES, enfants de Fatime (*v.*), nom que s'attribuèrent des khalifes hétérodoxes dont la dynastie a dominé sur tout le nord de l'Afrique, puis en Égypte et en Syrie, tandis que les khalifes abbassides régnaient à Bagdad. On les a nommés aussi *Alides* et *Ismaélides*, parce qu'ils se disaient issus d'Ismaël, le 6^{e} des douze imams descendants d'Ali et de Fatime; mais cette illustre origine leur fut toujours contestée, bien que les opinions varient sur la patrie et l'origine du fondateur de cette dynastie. Né en Perse, en Égypte ou à Fez, et fils d'un mage ou d'un juif oculiste ou serrurier, Abou-Mohammed-Obéid-Allah s'étant fait passer pour le *Mahady* (directeur des fidèles) annoncé par le Coran et attendu comme le Messie par les musulmans hétérodoxes (*v* Chiites), commença ses prédications en Syrie. Dénoncé au khalife, il s'enfuit en Égypte et traversa tout le nord de l'Afrique jusqu'à Sedjelmesse, où il fut mis en prison. Une grande révolution changea bientôt sa destinée. Abou-Abd-Allah, ancien disciple du père d'Obéid-Allah, ayant détruit en 909 la dynastie des Aglabides, qui avait régné 112 ans à Kaïrowan, Tunis et Tripoli, puis celle des Médrarides qui régnait depuis longtemps à Sedjelmesse et en Mauritanie, délivra le prétendu Mahady et le fit reconnaître comme tel par son armée. La puissance des Fatimides s'établit alors sur les ruines de ces deux dynasties, de celle des Rostamides qui avaient possédé Thaort et les côtes depuis Tunis jusqu'au détroit de Gibraltar, et sur les débris de celle des Édrisides (*voy.*), anciens souverains de Fez. Obéid-Allah fixa d'abord sa résidence à Rakkadah, puis à Mahadiah, qu'il fonda en 914 à 30 lieues de Tunis. Il réforma l'administration ainsi que la législation civile et religieuse, ajouta à ses titres celui d'*Émir-al-Moumenin* (prince des fidèles), réservé jusqu'alors aux khalifes de Bagdad, et fut ainsi le premier auteur du grand schisme qui divisa les musulmans. Maître de tout ce pays, depuis l'Océan jusqu'à Barkah, il ne put, malgré les succès de ses généraux, s'emparer de l'Égypte; mais ses flottes lui soumirent la Sicile, firent plusieurs descentes en Italie, ravagèrent la Calabre, prirent Tarente, Bénévent, etc. Obéid-Allah mourut en 934. Non moins ingrat que fourbe et ambitieux, il avait depuis longtemps fait périr Abou-Abd-Allah, l'auteur de son élévation.

Aboul-Cacem-Mohammed Caïm-Biamr-Allah, 2^{e} khalife fatimide ou

obéidide d'Afrique, succéda à son père Obeid-Allah, dont il cacha la mort pendant un an. Sa flotte vainquit celle des Génois en 935, s'empara de leur ville, la saccagea et ravagea les côtes de Sardaigne. Caïm, après avoir soumis tout le nord de l'Afrique, s'occupait de la conquête de l'Égypte, lorsque la révolte du fanatique Abou-Yezid arrêta le cours de ses prospérités. Dépouillé de tous ses états et investi dans Mahadiah, il mourut pendant le siége en 946. On a remarqué qu'il se faisait porter dans un char, usage d'autant plus extraordinaire alors qu'il est encore inconnu de nos jours à la plupart des princes musulmans. — 3° Abou-Taher Ismael Al-Mansour-Billah cacha aussi la mort de son père, qu'il vengea en faisant la guerre à toute outrance au rebelle Abou-Yezid. Assiégé enfin dans Cathamah et forcé de fuir, celui-ci tomba dans un précipice et mourut de ses blessures en prison. Précédé de sa peau empaillée, Mansour rentra dans sa capitale, où il régna paisiblement jusqu'à sa mort en 953. Il avait continué de diriger des expéditions contre l'Égypte, et la ville de Mansourah lui doit sa fondation et son nom. Ce fut Mansour qui rendit héréditaire dans la famille des Calbides le gouvernement de la Sicile. — 4° Abou-Témim Maad Al-Mofzz-Ledin-Allah, fils et successeur de Mansour, fut le plus célèbre, le plus vaillant et le plus puissant des khalifes fatimides. Une agression d'Abd-er-Rahman III, khalife de Cordoue, ayant provoqué la guerre entre le souverain de l'Afrique et celui de l'Espagne en 955, l'amiral de Moezz entra dans le port d'Almérie, dont il brûla tous les vaisseaux, dévasta les côtes d'Andalousie et battit la flotte espagnole. Les troupes d'Abd-er Rahman prirent leur revanche, et ayant débarqué à Oran mirent tout à feu et à sang jusqu'à Tunis, qui, assiégé par terre et par mer, ne se racheta de l'assaut et du pillage qu'en payant une énorme contribution. Le Magreb ou Afrique occidentale était alors soumis au khalife d'Espagne par la cession forcée des derniers princes Édrisides. Moezz envoya, en 958, le renégat grec Djauhar ou Djewher pour faire rentrer ce pays sous la domination des Fatimides. Djauhar prit Fez d'assaut en 960, subjugua tout le Magreb à l'exception de Tlemecen, Ceuta et Tanger; mais les Maures d'Espagne le recouvrèrent en 973. Les armes de Moezz ne furent pas moins heureuses en Sicile, dont la conquête fut terminée en 963 par la prise de Taormine, qui reçut le nom de *Moezziah*; et la paix, conclue en 967 avec l'empereur d'Orient, assura aux Fatimides la possession de cette île importante. Moezz reprit alors les projets de ses ancêtres sur l'Égypte (*voy.* ce mot, T. IX, p. 281). Djauhar s'en rendit maître, en 969, et jeta les fondements de sa nouvelle capitale Al-Kahirah (le Caire), où Moezz transféra sa résidence, en 972, se réservant la suzeraineté de l'Afrique orientale qu'il céda à Zéiri, fondateur de la dynastie des Zeirides ou Sanhadjides. Vainqueur des Karmathes, reconnu à Damas, la Mecque et Médine, Moezz mourut comblé de gloire en 976. Prince libéral, juste, pieux et clément, il mérita l'affection de ses sujets et le respect de ses voisins. Un ambassadeur étranger lui demandant un jour à quelle branche de la maison d'Ali il appartenait : *Voilà mes titres*, dit Moezz en tirant son sabre; et *voilà ma race*, ajouta-t-il en jetant des poignées d'or à ses soldats. — Abou-Mansour Nézar Aziz-Billah, 5° khalife fatimide et 2° en Égypte, se montra digne de son père. Il ajouta à son empire une grande partie de la Syrie, et le *khothbah* ou prière publique se fit en son nom jusqu'à Moussoul et dans l'Yémen. Jamais l'Égypte ne jouit de plus de bonheur et de tranquillité que sous son règne. Il embellit le Caire de plusieurs monuments, protégea les sciences et mourut en 996; il adopta le blanc pour la couleur de ses étendards et de son costume, en opposition du noir qui était la couleur des Abbassides. Ainsi que nous l'avons dit à l'article Égypte, il avait épousé une femme chrétienne, et la protection qu'il accorda à ses coreligionnaires causa quelques troubles dans l'état. — Nous renvoyons aussi au même article pour plusieurs faits relatifs à Abou-Ali Al-Mansour Al-Hakem-Biamr-Allah, qui succéda en bas âge à son

père Aziz, sous la tutelle d'un eunuque, ministre intègre et habile, et dont le règne ne fut pourtant qu'une suite de cruautés, d'extravagances et d'impiétés. Ce monstre fut assassiné par ordre de sa propre sœur; mais son hérésie se propagea dans celle des Bathéniens ou Assassins (*voy.*), et paraît s'être transmise jusqu'à nos jours parmi les Druses. Son fils, Abou-Ali Al-Dhaher-Ledin-Allah, qui lui succéda en 1021, fut un prince léger, voluptueux et sans capacité; il changea fréquemment de ministres, et son règne n'offre aucun événement important. Il fit des conquêtes en Syrie, mais il ne put conserver Alep. Son empire, outre l'Égypte, comprenait encore le Hedjaz en Arabie et l'Afrikiah ou Afrique orientale. Il périt comme son père, en 1036, par ordre de sa tante. — Abou-Temim Maad Al-Mostanser-Billah, fils de Dhaher, monta sur le trône à l'âge de 7 ans; sa mère, qui était une esclave noire, confia les soins du gouvernement à un juif son ancien maître. Malgré les abus qui résultèrent d'une telle administration, les premières années du règne de Mostanser furent marquées par des événements assez heureux. Il devint maître de la Syrie, et si le prince Zeïride d'Afrique s'affranchit de sa suzeraineté spirituelle, Mostanser en fut dédommagé par celle qu'il acquit dans l'Yémen, à Koufah et même à Bagdad, par la révolte de Bessasiry contre le khalife abbasside Caïm. Mais là se terminèrent les prospérités de Mostanser; bientôt il ne régna plus qu'en Syrie et en Égypte, où sa mollesse, son irrésolution, affaiblirent son autorité et le rendirent le jouet de ses ministres et de ses esclaves turcs et noirs. Une famine horrible se joignit à ces calamités, et il se trouva réduit à un tel état de dénûment que, ne possédant plus que trois esclaves et la natte sur laquelle il était couché, il fut à la veille de mourir de faim. Bédr-Al-Djemaly, gouverneur de Syrie, rétablit l'ordre et gouverna l'Égypte comme premier ministre avec un pouvoir absolu. Mostanser lui survécut peu et mourut en 1094, après un règne de 60 ans. — Aboul-Cacem Ahmed Al-Mostaly-Billah monta sur le trône au préjudice de son frère aîné, Nézar, qui, ayant voulu faire valoir ses droits, fut pris les armes à la main et mourut de faim en prison. Mostaly fut un prince sans génie et sans capacité, plus propre à mener la vie d'un derviche qu'à occuper un trône. Son visir Afdhal, fils de Bedr-Al Djemaly, eut tout le pouvoir. Ce ministre, songeant à recouvrer la Syrie, alors morcelée en plusieurs états musulmans, refusa de secourir des princes divisés entre eux contre l'invasion des premiers croisés. Il prit Jérusalem en 1098 sur les Ortokides; mais 11 mois après, cette ville tomba au pouvoir des chrétiens, et Afdhal ayant voulu la reprendre fut battu par le duc de Normandie. Mostaly mourut en 1101. — Abou Ali Al Mansour Amer Biakam Allah, son fils, âgé de 5 ans, fut inauguré khalife par les soins du visir et régent Afdhal, qui déjoua les projets ambitieux d'un oncle de ce jeune prince. Baudouin, roi de Jérusalem, ayant pris Acre l'an 1104, vainquit le fils d'Afdhal qui était venu tenter de reprendre cette place. Les Égyptiens perdirent encore Tripoli et Sidon; mais ils conservèrent Ascalon et Tyr. Afdhal, dont la sage et douce administration fut l'âge d'or de l'Égypte pendant 28 ans, ayant porté ombrage au khalife par sa puissance et surtout par ses richesses, fut assassiné l'an 1121. Il fallut, dit-on, quarante jours et quarante nuits pour transporter ses meubles et les trésors de son palais dans ceux d'Amer. Trois ans après, le khalife perdit Tyr, et l'an 1130 il périt sous les coups des amis du malheureux visir, sans être regretté de ses sujets; car son esprit et son érudition ne pouvaient faire oublier son orgueil, sa dissimulation, ses débauches, son ingratitude et sa cruauté. Les monuments qui illustrèrent son règne avaient été ordonnés, dirigés et payés par Afdhal. — Aboul-Maïmoun Abd-el-Madjid Hafehd-Ledin-Allah fut chargé de la régence pendant la grossesse de la veuve d'Amer, son cousin; mais cette princesse étant accouchée d'une fille, il fut proclamé khalife. Le visir Ahmed, fils d'Afdhal, le séquestra de toute société, de tous plaisirs, le dépouilla de ses richesses, de son autorité,

et usurpa même les prérogatives du khalifat. Sa mort tragique au bout d'un an fit recouvrer à Hafedh ses richesses, mais non son pouvoir. En changeant de visir, il ne changea que de tyrans. L'un d'eux, Bahram, Arménien et chrétien, ne cessa pendant deux ans de combler de faveurs ses compatriotes. Renfermé dans un cloître, il fut remplacé par Redwan, le premier qui ait ajouté à son nom le titre de *mélek*, roi. Hafedh le força néanmoins de fuir en Syrie, le fit périr dans la suite et gouverna depuis ses états sans premier ministre et avec modération. Il mourut en 1149, à 77 ans. — Abou-Mansour Ismael Al-Dhafer-Billah, successeur de Hafedh, dont il était le plus jeune fils, fut l'esclave de ses visirs. Ses liaisons infâmes avec Naser, fils de l'un d'eux, furent la cause de sa perte. L'un et l'autre l'assassinèrent dans un grand repas auquel ils l'avaient invité, l'an 1154. Sous le règne de Dhafer, Baudouin, roi de Jérusalem, s'était emparé d'Ascalon. — Aboul-Cagem Isa-Fayez-Benasr-Allah, fils de Dhafer, parvient au khalifat à l'âge de 5 ans, et le premier spectacle qui frappe ses regards, c'est l'assassinat de ses deux oncles, faussement accusés du meurtre de son père par le visir Abbas. L'enfant khalife en perd pour toujours la raison. Cependant la vérité se decouvre. Abbas et son fils se sauvent en Palestine; on obtient des croisés leur extradition. Abbas est tué en se defendant; Naser, ramené au Caire, est livré à la tante de Fayez, qui le fait expirer dans les plus horribles tourments. Fayez mourut en 1160, après un règne qui ne fut qu'un interrègne rempli par son visir Télaï. — Abou-Mohammed Abd-Allah Al-Adhed-Ledin-Allah, cousin de Fayez, fut le quatorzième et dernier khalife fatimide ou obéidide et le onzième qui ait régné en Egypte. Il était à peine sorti de l'enfance qu'il devint le gendre de Télaï, qui l'avait placé sur le trône. Ce visir ayant été assassiné, Adhed, pour se justifier du meurtre de son beau père, n'eut pas honte de lui livrer une de ses tantes que Télaï fit poignarder avant d'expirer. Le règne de ce lâche et inepte khalife fut une longue suite d'intrigues et de guerres entre ses visirs et les rivaux qui voulaient les supplanter. Adhed fut le jouet des uns et des autres, et lorsque, pour se délivrer de la tyrannie de Schawer, le dernier d'entre eux, il se fut déterminé à implorer le secours de Nour-Eddyn, sulthan de Syrie, il compléta la ruine de sa puissance, déjà fort déchue. Chir-Kouh et son neveu Saladin, envoyés par le sulthan, et visirs l'un après l'autre en Égypte, y rétablirent la doctrine réputée orthodoxe. Cette innovation excita des troubles au Caire. Adhed, qui en ignorait la cause, fit repousser les séditieux par sa garde. Enfin, le 8 septembre 1171, Saladin fit substituer dans la *khothbah* solennelle du vendredi le nom de Mostadhi, khalife abbasside de Bagdad, à celui d'Adhed, et cet acte de souveraineté mit fin à la dynastie des Fatimides, qui avait duré 262 ans et régné 202 ans en Égypte. Adhed, déjà languissant, mourut cinq jours après, se croyant toujours khalife. Ses enfants vécurent dans l'obscurité et réduits à une modique pension, bien différents de leurs derniers ancêtres, qui, pleins d'orgueil dans leur abjection même et contraints de rivaliser de faste et de magnificence avec les khalifes abbassides, se dérobaient aux regards étrangers et ne sortaient que deux fois l'an pour aller à la mosquée, la tête couverte d'un voile enrichi de perles et de pierreries. H. A-D-T.

FATUM, *voy.* Destin et Fatalité.

FAUBOURG. On n'est pas d'accord sur l'étymologie de ce mot. On l'a fait dériver de l'allemand *Vorburg*, bourg bâti en avant de la ville ou du château, ce qui motiverait très bien l'ancienne orthographe, d'après laquelle on écrivait *forsbourg*, hors du bourg, hors de la ville, d'après le bas-latin *forisburgum*. La langue latine désignait par le mot *suburbium* ce que nous appelons aujourd'hui *fauxbourg* ou *faubourg*. Au moyen-âge, à partir du x^e^ siècle surtout, les plus petites villes étaient dominées par un château et environnées de fortes murailles qui suffirent d'abord pour contenir tous les habitants. Mais les accroissements de la population, les progrès des arts, et surtout le développement de l'industrie et du commerce, nécessitèrent

de nouvelles constructions au-delà de l'enceinte désormais trop étroite des fortifications féodales. A mesure que la science financière fit des progrès et que les octrois se régularisèrent, beaucoup de personnes s'établirent en dehors des villes pour n'être pas astreintes aux droits d'entrée et à diverses servitudes; les bourgeois eux-mêmes voulurent avoir, à une courte distance des remparts et en quelque sorte sous leur protection, mais non dans leur enceinte, des jardins et des maisons de plaisance: toutes ces causes contribuèrent à l'extension des faubourgs. Il arriva avec le temps que ces projections extérieures des villes devinrent quelquefois plus vastes que les villes elles-mêmes, comme elles le sont encore par exemple à Vienne, dont le centre entouré de murailles, ou la ville proprement dite ne forme qu'une très faible partie. Cependant le fisc ne voulut point perdre ses droits; le bon sens s'éleva contre ces disproportions entre le tronc et les membres extrêmes : on recula l'enceinte des cités; on fit entrer dans celles-ci les faubourgs, qui devinrent de véritables quartiers. Tels sont, à Paris, les quartiers Saint-Germain, Saint-Jacques, Saint-Antoine, Saint-Marceau, etc., etc., auxquels l'usage conserve à tort le nom de faubourgs. *Voy.* VILLE. A. S-R.

FAUCHAGE. Le fauchage ou l'action de couper avec la faux (*voy.*) est surtout usité pour la récolte des herbes fourragères, soit de celles qu'on cultive en prairies artificielles, soit de celles qui forment les prairies naturelles; mais fréquemment aussi on l'emploie pour abattre les céréales ou faire disparaître les mauvaises herbes. Cette opération, pour être bien exécutée, suppose dans l'ouvrier de la force, de l'activité et une adresse qui ne s'acquiert que par l'habitude: aussi les bons *faucheurs* sont-ils souvent payés fort cher. Le fauchage des prairies a lieu lorsque les plantes qui y abondent et qui donnent le meilleur fourrage sont en fleurs; avant cette époque, le produit présenterait un excès de parties aqueuses par rapport aux parties nutritives; plus tard, ce seraient la fibre des tiges et la fécule des graines qui prédomineraient sur les sucs et la matière saccharine : dans le premier cas, la conservation de la récolte serait plus difficile et le produit utile serait en moindre quantité; dans le second, il serait inférieur en qualité. On peut juger par là de l'importance qu'il faut mettre à former les prairies de végétaux qui fleurissent à peu près en même temps. L'époque du fauchage dépend aussi des espèces végétales auxquelles il s'applique, de leur durée, du nombre de coupes qu'on veut faire, des circonstances particulières où se trouve le cultivateur, de la nature du sol, de l'espèce de bétail qui doit consommer le foin, et surtout de l'état de l'atmosphère. Sous ce rapport, pour pouvoir dessécher le plus promptement possible l'herbe coupée et lui conserver sa couleur, sa saveur et sa bonne odeur, on doit choisir un temps sec et un jour où le soleil brille; on fera bien même de ne commencer le travail qu'à l'heure de la journée où la plus grande partie de la rosée s'est dissipée, et de ne pas céder trop facilement sur ce point aux faucheurs, qui, surtout lorsqu'ils sont à la tâche, préfèrent se mettre à l'ouvrage dès le point du jour, parce qu'alors l'herbe se coupe plus aisément. En moyenne, un ouvrier fauche 40 ares de prairies par jour.

Dans l'acte du fauchage, l'ouvrier, à chaque coup de faux qu'il donne, fait décrire horizontalement à la pointe de son instrument qu'il tient à deux mains une courbe qui a à peu près la forme et la valeur d'un arc de cercle dont il est lui-même le centre; pendant ce temps, il coupe une zone d'herbe qu'il renverse sur sa gauche; après en avoir abattu une, il fait un pas et donne un second coup qui en abat une seconde; puis il continue à avancer droit devant lui, les jambes un peu écartées, et au milieu d'une bande bordée d'un côté par la partie de la prairie encore intacte, de l'autre par l'*andain* ou plutôt l'*ondain* que forme l'herbe à mesure que la faux la couche à terre. L'ouvrier doit faucher le plus près de terre possible, car sans cela non-seulement il négligerait une longueur notable des plantes assez hautes pour être atteintes, mais encore il ne toucherait point ou ne toucherait que fort légèrement aux

individus végétaux qui n'ont que quelques pouces de hauteur et aux feuilles radicales; de plus, les tronçons qu'il laisserait nuiraient à la pousse de l'herbe et aux coupes suivantes. Il convient aussi qu'il coupe toutes les plantes au même niveau: pour cela, il doit corriger le mouvement naturel qui lui fait élever la faux un peu plus sur ses côtés que devant lui; il coupera aussi d'autant plus également que l'espace qu'il embrasse avec la faux sera moins large. J. Y.

FAUCHARD. On a donné ce nom ou celui de *fauchon* à une certaine espèce d'arme d'hast formée d'une pièce de fer longue et tranchante des deux côtés, dans laquelle vient s'emmancher l'extrémité d'une hampe. Le fauchard était l'arme des gens de pied : on le voit souvent représenté dans les miniatures et autres monuments des XIV^e^ et XV^e^ siècles. Il fut remplacé plus tard par la pertuisane, et ensuite par la hallebarde; il en fut fait usage au célèbre combat des Trente(*voy.*), en 1351. C. N. A.

FAUCHE-BOREL (Louis), l'un des agents d'intrigues du parti royaliste durant l'émigration, naquit en 1762 à Neufchâtel (Suisse), d'une famille religionnaire française, originaire de la Franche Comté et que la révocation de l'edit de Nantes avait forcée de s'expatrier. Une vocation toute spéciale dut pousser à la carrière scabreuse qui a rempli sa vie d'agitations et de mécomptes cet homme qui se flattait de l'ennoblir par le but qu'il lui serait donné d'atteindre. Destiné au commerce de la librairie par son père, l'un des fondateurs de la célèbre Société typographique de Neufchâtel, il eut, très jeune encore, et dans un voyage qu'il avait fait pour son instruction à Hambourg, diverses relations avec le célèbre Klopstock. Quelques années plus tard, se trouvant lui-même à la tête d'un vaste établissement typographique, il se produisit en France comme éditeur près des notabilités littéraires de l'époque; il connut l'abbé Raynal, Mercier, le marquis de l'Angle, Mirabeau, et ce fut de ses presses que sortit la première édition des *Confessions de J.-J. Rousseau*. Toutes ces circonstances doivent être notées à cause de l'influence qu'elles eurent sur le développement de cette ambition que le jeune Fauche Borel exprimait avec une naïveté quelque peu plaisante par la citation de ce vers fameux :

> L'amitié d'un grand homme est un bienfait des dieux !

Dans un de ses fréquents voyages à Paris, au commencement de la révolution, Fauche-Borel reçut de l'auteur d'un misérable pamphlet contre la reine la proposition de l'imprimer: non content de s'y être refusé, il crut convenable de porter à la connaissance de la princesse et le fait de son refus et le pamphlet lui-même. Cette démarche lui valut une présentation à l'*OEil de Bœuf* et quelques mots obligeants de la part de la reine. Il n'en fallut pas plus pour exalter l'imagination ardente de Fauche-Borel et déterminer ce dévouement qui l'attacha depuis à la cause *des augustes infortunes*. L'un des premiers gages qu'il en donna fut de se charger, après l'arrestation de Louis XVI à Varennes, d'imprimer et de répandre le petit factum intitulé : *Protestation des princes*, etc.

Les relations qu'il entretenait avec le parti, autant que les suggestions de son propre zèle, firent de lui en 1795, sous la direction du comte de Montgaillard, l'intermédiaire des relations du prince de Condé avec le général Pichegru (*voy.*). C'est au quartier-général d'Altkirch, le 14 août de cette année, qu'il noua les premières intelligences de l'intrigue qui gagna Pichegru au parti royaliste, que toutefois le général se montra résolu, dès l'abord, à ne servir qu'en dehors de toute coopération de l'étranger et sous certaines garanties de confiance mutuelle.

Pour mieux masquer ses menées, Fauche-Borel s'installa comme imprimeur à Strasbourg, d'où il suivait sa négociation avec Pichegru; il y fut arrêté le 21 novembre 1795 par ordre du Directoire, qui, instruit de leurs pratiques, ne put toutefois en saisir la moindre preuve propre à établir judiciairement le complot.

Fauche-Borel n'eut pas plutôt recouvré sa liberté qu'il se mit en devoir de

renouer des intelligences qui désormais allaient nécessiter de sa part une audace et une habileté extraordinaires. Dès le mois de juin 1796, le Prétendant (Louis XVIII), avec qui Fauche-Borel avait été mis en communication directe, chargea *le fidèle Neufchâtelois* d'une nouvelle mission près de Pichegru, alors retiré à Arbois. C'est là qu'aurait été définitivement entendue entre eux la question de la *constitution* à donner par Louis XVIII, comme point de départ de tout concert entre le général et le Prétendant. Vers le même temps fut aussi répandue par ses soins, dans l'intérieur de la France, la *Déclaration de Louis XVIII* du 10 mars 1797, dans laquelle ce prince parlait de la *constitution de l'état* et des *améliorations* qu'il désirait y introduire *en interrogeant le vœu public* à cet égard.

Les élections de l'an V ayant amené Pichegru au conseil des Cinq Cents, et la présidence de ce conseil lui ayant été déférée (20 mai 1797), ses communications avec le parti royaliste prirent plus d'activité et nécessitèrent la présence de Fauche-Borel à Paris. Mais, peu de mois après, éclata le 18 fructidor, qui terrassa le parti royaliste au moment où il croyait triompher ; de plus, la saisie des fourgons du général Klinglin ne tarda pas à mettre au grand jour la correspondance de Pichegru, irrécusable témoignage des menées de Fauche-Borel. Ayant toutefois réussi à s'échapper, ce dernier n'en poursuivit qu'avec plus d'activité ses manœuvres à Neufchâtel; et quand l'invasion de la Suisse par les Français vint accroître autour de lui les périls, il nouait, au cœur même de la république, les fils de l'intrigue dans laquelle entra le directeur Barras avec quelques agents du cabinet britannique et Pichegru lui-même, récemment évadé de Cayenne et qui venait de se rendre à Londres. Fauche-Borel y vint aussi après avoir traversé Augsbourg, Berlin et Hambourg, et, dès leurs premières entrevues, ils convinrent de repasser sur le continent pour combiner leurs manœuvres avec celles des cabinets relatives à la formation de la deuxième coalition. A Mitau, où il se rendit peu de temps après avec le marquis de la Maisonfort, Fauche-Borel reçut de Louis XVIII des lettres-patentes destinées à Barras, à qui la journée du 18 brumaire ne laissa pas le temps d'effectuer le complot de restauration auquel il donnait les mains. Plusieurs autres excursions, dans lesquelles nous ne pouvons suivre Fauche-Borel et le fil de ses intrigues, le rapprochèrent de Pichegru; mais il en fut de nouveau séparé par le *sauve qui peut* du parti, auquel donnèrent lieu les arrestations de Baireuth.

De nouveau ramené à Neufchâtel par les intérêts du parti et les besoins de sa propre sûreté, Fauche-Borel ne tarda pas à y recevoir une nouvelle mission du Prétendant près de la police spéciale instituée à Londres pour diriger de ténébreuses attaques contre le gouvernement français, alors même que se traitaient les préparatifs de la paix d'Amiens. De Londres, il fut envoyé à Paris, comme intermédiaire de l'intrigue déjà nouée par l'agence royaliste avec Moreau; et, quoique arrêté bientôt après et jeté dans les prisons du Temple, il n'y suivit pas avec moins d'activité près de ce général l'objet de sa mission, et il réussit à le mettre en communication avec Pichegru et Georges Cadoudal. Il parvint à s'évader du Temple au moment où le complot était près d'éclater; mais, ressaisi presque aussitôt, il sut se soustraire, durant l'instruction du procès des conjurés, aux investigations faites pour l'y impliquer; puis resserré plus étroitement à la Force, il finit par obtenir son élargissement par voie diplomatique en qualité d'étranger, et comme tel fut jeté hors de la frontière de France, à Wesel. L'importance de ce personnage s'accrut alors tant en raison de l'habileté dont il avait fait preuve qu'à cause des nouveaux services que les ennemis de la France se promettaient d'un agent aussi subtil, au moment où s'organisait contre elle la troisième coalition des puissances. C'est ainsi que Fauche-Borel se trouva lié aux dernières manœuvres du comte d'Antraigues. Après la bataille d'Austerlitz, une commission spéciale du gouvernement français venait d'être dépêchée pour enlever Fauche-Borel à Berlin quand, par les bons offi-

ces de la reine de Prusse, il échappa à ce péril en se réfugiant à Londres. Dans l'intervalle, cet agent, que nous n'essaierons plus de suivre dans toutes ses nouvelles intrigues, avait été chargé par Louis XVIII d'imprimer et de répandre sa fameuse déclaration de Calmar (2 décembre 1804). L'épisode le plus dramatique qu'offre la suite des événements de sa vie est assurément cette lutte acharnée qu'il a soutenue jusque sous les premières années de la Restauration contre un autre agent secret nommé Perlet, ancien journaliste, lequel, employé à la correspondance dirigée par Fauche-Borel en tiers avec MM. de Puisaye et d'Antraigues, se trouva n'être qu'un espion de la police impériale qui avait su se produire près de l'agence royaliste pour en déjouer les intrigues. Vaincu pour la première fois en subtilité par cet espion politique auquel il s'était livré sans réserve, Fauche-Borel voulut à tout prix avoir raison d'une mystification qui avait coûté la vie à un sieur Vitel, son neveu, que les dénonciations de ce Perlet avaient conduit au supplice. Les détails de la procédure qu'il poursuivit contre lui devant le tribunal de police correctionnelle de la Seine sont consignés dans les deux écrits suivants : *Mémoire pour Fauche-Borel contre Perlet*, etc., Paris, 1816, in-4° et in-8°, deux. édit.; et *Réponse de Fauche-Borel à M. Riffé, substitut de M. le procureur du roi, ayant porté la parole dans l'affaire contre Perlet*, suivie du jugement rendu (24 mai 1816) contre ce dernier, 1816, in-8°.

A la suite des démêlés qu'il avait eus également avec M. de Puisaye, Fauche-Borel avait été un moment écarté par la police spéciale de Londres de toute participation aux affaires de l'agence royaliste; un ordre de déportation avait même été rendu contre lui; mais il reprit le dessus, se rétablit dans la confiance des agents britanniques, en faisant écarter à son tour le comte de Puisaye, et, dans les derniers temps, il avait obtenu à Londres des lettres de naturalisation et une pension. Les communications qu'il continua d'avoir avec les princes français lui assignèrent un rôle assez actif parmi les agents qu'ils employèrent pour opérer la Restauration. Cependant, depuis 1814, il trouva chez l'homme de confiance par excellence de Louis XVIII, M. de Blacas, une répulsion fondée sur les mêmes soupçons qu'avait eus contre lui M. de Puisaye. Aussi, lorsque pendant les Cent-Jours il se rendit près de lui à Gand, quoiqu'il se dit porteur d'une lettre autographe du roi de Prusse, dont il avait continué à être l'agent et dont il était redevenu le sujet, non-seulement il fut éconduit par M. de Blacas, mais, sur les poursuites du baron d'Eckstein, agent de ce dernier, il fut saisi et incarcéré à Bruxelles. Il fallut une intervention diplomatique du cabinet prussien pour le rendre à la liberté. Il repassa en Angleterre après l'avénement de Georges IV, et ses dépositions dans le procès instruit contre la reine lui valurent une sorte de réhabilitation dans la confiance des familiers de la cour des Tuileries. L'autorité publique de sa ville natale fut plus inflexible à son égard et ne voulut point l'admettre dans la qualité de consul général de Prusse que lui avait fait conférer le prince de Hardenberg. Il y fixa néanmoins son séjour; mais le 7 septembre 1829 il y mit fin à sa vie.

Ses services avaient été payés d'ingratitude; longtemps oublié des Bourbons qui lui devaient tant, il avait enfin reçu de Charles X, pour toute récompense, une pension de 5,000 fr. qui ne suffisait pas à ses besoins. Pour se venger des hommes dont il avait à se plaindre, il publia ses *Mémoires*, qui, achevés vers le temps de sa mort (Paris, 1830, 4 vol. in-8°), ne firent aucune sensation. P. C.

FAUCHEUR (*phalangium*), genre d'insectes de la deuxième section de l'ordre des aptères, de la famille des arachnides, appartenant à la tribu des phalangiens de Cuvier. Le nom de *phalangium* a été adopté par les anciens pour indiquer les araignées à longues pattes.

Les caractères distinctifs du faucheur sont : la tête confondue avec le corselet, absence des antennes, deux antennules filiformes, deux yeux portés sur un tubercule commun, consistant en deux boules sphériques d'un noir luisant, très rapprochés, dont la position, soit sur la

tête, soit sur le corselet, est difficile à déterminer; mandibules articulées, coudées, terminées en pinces servant à l'insecte pour saisir sa proie; mâchoires au nombre de six, distinguées par paires, bouche située au-dessous du corps, consistant en un enfoncement au milieu d'une tache entourée de poils, huit pattes ambulatoires très longues, déliées, cylindriques, sur lesquelles le corps est porté comme sur des échasses et qui servent de tentacules.

Plusieurs auteurs ont confondu le faucheur avec les araignées; Lister l'a désigné sous le nom de *aranei binoculi.* D'autres ont cru que ces insectes se transformaient en araignées; on a dit encore qu'ils naissaient des champignons. Ils ne subissent aucune métamorphose et diffèrent des araignées par le nombre des pièces dont se composent les mandibules et par leur terminaison, par le nombre des yeux qui s'élève jusqu'à huit chez les araignées, par l'union de l'abdomen au corselet, séparés chez ces dernières.

Il paraît probable que les parties sexuelles du mâle sont situées près des antennules, et que ces parties leur servent aussi pour saisir ce qu'ils portent à leur bouche. Cet organe ne paraît pas au dehors, par l'effet de la pression exercée sur le ventre de l'insecte, comme l'a avancé Lister. L'organe mâle consiste en un dard allongé, caché dans une gaîne immédiatement au-dessous de la bouche; chez la femelle on remarque un tuyau membraneux, servant d'oviducte et dont la position est la même. Après l'accouplement, qui dure quelques secondes, et qui, dans certaines espèces, est souvent précédé de combats à outrance entre les mâles, la femelle dépose dans la terre et à une certaine profondeur des œufs de la grosseur d'un grain de sable, blancs et enveloppés dans une membrane.

En raison de la longueur de ses pattes, la démarche du faucheur est toute particulière. Cet insecte parcourt avec agilité et en peu de temps un assez long espace de terrain; s'il marche lentement, il progresse par de larges enjambées, ce qui a fait comparer son allure à celle des moissonneurs qui fauchent dans nos prairies et dont il a pris le nom. Il ne peut toujours lutter de vitesse avec les insectes ennemis, mais il trouve dans ses longues échasses le moyen de n'en être pas atteint en soulevant son corps et laissant un espace figuré par les arches d'un pont, sous lequel son ennemi peut passer sans le toucher. Les pattes des faucheurs sont très fragiles; on ignore si, comme celle des crabes et des écrevisses, elles ont la faculté de se reproduire. Ces insectes carnassiers se nourrissent de petits insectes qu'ils saisissent avec leurs mandibules et qu'ils percent au moyen des crochets dont elles sont armées; ils sucent leur proie de la même manière que le font les araignées.

Les faucheurs ne vivent pas plus d'une année et périssent tous vers la fin de l'automne. Souvent ils sont dévorés par des insectes parasites et entre autres par le lepte qui n'adhère au corps du faucheur que par son bec. On a trouvé dans l'intérieur des faucheurs une espèce de vers filaire, ce qui permet de croire qu'ils se nourrissent de cet insecte.

Les faucheurs ne filent point comme les araignées; on les trouve sur les plantes, les troncs d'arbres; certaine espèce se plaît sur les murailles enduites de plâtre. On en compte de 12 à 14 espèces. L. D. C.

FAUCILLE. Le mot faucille est un diminutif de *faux* (*voy.*); cependant les deux instruments que désignent ces termes ne diffèrent pas seulement par les dimensions. Le premier ressemble bien au second par son genre de courbure et par son usage; mais sa courbure est beaucoup plus prononcée, car elle forme à peu près un demi-cercle, et son emploi s'étend à moins de plantes que celui de la faux, puisqu'il se borne à la récolte de celles des céréales dont les graines tomberaient à terre sous le coup de la faux. Ajoutez que la lame de la faucille n'a point de nervure dorsale, qu'elle est plus longue que le manche au bout duquel elle est fixée, ce qui est l'inverse de la faux, qu'elle forme avec ce manche non pas un même plan, mais un plan parallèle, afin que le moissonneur puisse couper près de terre sans trop se baisser;

enfin que souvent son tranchant est découpé de petites dents toutes dirigées d'un même côté, qui est celui du manche. Son ouverture varie depuis 8 jusqu'à 15 ou 18 pouces; sa plus grande longueur est environ un douzième de son ouverture, et son épaisseur d'un peu plus d'une ligne du côté du dos. On l'aiguise de la même manière que la faux; seulement, lorsqu'elle a des dents, il faut faire usage de la lime pour la rafraîchir.

Il y a des faucilles appropriées à des opérations spéciales d'horticulture, par exemple celle avec laquelle on coupe les fèves, celle qui sert en Espagne à transplanter, et le *faucillon* avec lequel on coupe les côtés des arbustes qui bordent les plates-bandes.

Mongez (*Mém. de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres*, t. III.) a décrit et figuré plusieurs espèces de faucilles antiques. Cet utile instrument était si bien connu et apprécié des anciens qu'ils en avaient fait un des attributs de Cérès. *Voy.* Moisson. J. Y.

FAUCON (*falco*), genre d'oiseaux de proie qui est, pour quelques ornithologistes modernes, le type de la famille des *falconés*, dans laquelle on distingue sept à huit groupes particuliers portant chacun des noms différents. Comme des articles spéciaux sont consacrés, dans cet ouvrage, à celles de ces espèces qui méritent une mention particulière, il ne sera question ici que des faucons proprement dits, ceux qu'en terme de fauconnerie (*voy.*) on désignait sous le nom d'*oiseaux de proie nobles*, pour les distinguer des espèces dites *ignobles*, parce qu'on ne les employait pas à la chasse. On les range aujourd'hui dans la nombreuse division des *accipitres* ou *oiseaux de proie diurnes*, à côté des vautours, dont ils se distinguent néanmoins par plusieurs caractères : la tête et le cou, dénués de plumes chez ces derniers, sont emplumés chez les faucons; leurs yeux, loin de saillir à fleur de tête, paraissent au contraire comme enfoncés sous les sourcils qui les surplombent; leur bec, courbé dès sa base, est armé d'une dent aiguë de chaque côté de sa pointe; ajoutez enfin que l'oiseau chasseur, doué d'une grande vigueur, d'une patience à toute épreuve, se nourrit habituellement de proies vivantes à la poursuite desquelles il montre un courage inconnu à des espèces bien supérieures en taille. La femelle est dans cette tribu plus grande d'un tiers que le mâle, ce qui a fait donner à ce dernier le nom de *tiercelet*. Le premier plumage diffère ordinairement de ceux qui lui succèdent; ce n'est que vers la quatrième ou cinquième année qu'il ne change plus.

Le *faucon ordinaire* (*falco communis*), de la grosseur d'une poule, a les parties supérieures d'un bleu cendré avec des bandes plus foncées, le dessous du corps blanc et finement rayé de brun; la queue brune en dessus avec des taches roussâtres; une moustache noire et triangulaire sur la joue; le bec ordinairement bleu; l'iris et les pieds jaunes. Les jeunes ont les parties supérieures brunâtres, avec les plumes bordées de roux. Les faucons dits *pèlerins* ne sont, suivant G. Cuvier, que des jeunes un peu plus noirs que les autres. Cette espèce habite les parties montueuses de l'Europe; elle niche au milieu des roches les plus escarpées, et fond verticalement du haut des airs sur la proie qu'elle convoite. C'est elle qui a donné son nom à la *fauconnerie*, dont il sera parlé dans l'un des articles qui suivent celui-ci. Nous dirons seulement que l'individu dressé pour cette sorte de chasse portait sur la tête une coiffe ou *chaperon* qu'on ne lui enlevait qu'au moment de le lancer. Ce n'était qu'après des soins infinis et des jeûnes sévères, et par l'espoir de la récompense, qu'on en obtenait ce genre de service.

Une autre espèce un peu plus grande, le *lanier*, ressemble pour le plumage au jeune faucon. L'Europe en a encore plusieurs autres inférieures pour la taille, le *hobereau*, la *cresserelle*, qui tire son nom de son cri aigu, etc. Le *gerfault*, plus grand que le faucon ordinaire, était le plus estimé dans la fauconnerie (*voy.* ce mot). C. S-te.

FAUCON BLANC (ordre du) ou de la Vigilance. Au milieu des agitations qui signalèrent le règne de l'empereur Charles VI, le duc de Saxe-Weimar, Ernest-Auguste, voulut encourager

et récompenser les vertus patriotiques et la fidelité que montreraient ses sujets : il institua en 1732 l'ordre du Faucon-Blanc, dont la devise, *Vigilando ascendimus*, explique le choix d'un tel emblème. Cet ordre était sur le point de s'éteindre, car il ne restait plus qu'un chevalier, lorsque les transactions de Vienne, en élevant Charles-Auguste à la dignité grand-ducale, déterminèrent ce prince à renouveler une institution qui lui permettait de donner une marque de gratitude de leurs services à ceux qui s'étaient distingués dans la guerre de l'indépendance.

Trois classes composent cet ordre, savoir : 12 grand-croix du rang de conseillers privés ou majors généraux; 25 commandeurs devant être conseillers ou majors, et 50 chevaliers. Une croix d'or étoilée, octogone, émaillee de vert et chargée d'un faucon blanc, armé et becqué d'or, constitue la décoration de l'ordre, qui est différemment portée suivant les grades; les grand-croix ajoutent une plaque d'argent sur le côté gauche. C^te^ DE G.

FAUCONNEAU, pièce d'artillerie d'ancien modèle qu'on a nommée aussi *bombarde allongée*, *falconnet*, *fauconnet*. Il y en a eu de fortes, il y en a eu de légères : ces dernières étaient portées à bras par des goujats, par des pionniers. Le poids de la balle des fauconneaux variait d'un quarteron à cinq livres. Le fauconneau a été en usage depuis Charles VIII jusqu'au commencement du XVIII^e^ siècle. Les milices turque et persane s'en servent encore. G^al^ B.

FAUCONNERIE, art de dresser et de gouverner des oiseaux de proie pour la chasse, particulièrement des faucons(*). Cet art, si estimé au moyen-âge, perdit presque toute son importance par suite de l'emploi, devenu habituel, des armes à feu. Cependant les dernières traditions de la *chasse à l'oiseau* s'étaient conservées jusque vers la fin du siècle dernier, surtout en Allemagne. Le roi de Danemark et le duc de Courlande envoyaient, chaque année, au roi de France, des oiseaux dressés par leurs ordres. Le grand-maître de Malte envoyait de même douze faucons, pour lesquels le chevalier qui en était porteur recevait un présent de 3,000 livres.

On a nommé aussi fauconnerie l'ensemble des individus et du matériel dont se composait un équipage de chasse à l'oiseau. La charge du *grand-fauconnier du roi*, qui présidait à tous ces details, était fort importante; c'était un démembrement de celle du grand-veneur. On trouve ce titre en usage dès 1250; il fut changé en celui de *grand-fauconnier de France* au commencement du XV^e^ siècle (*voy.* plus loin).

La fauconnerie, inconnue des anciens et peut-être empruntée de l'Orient, a été surtout perfectionnée en France; du moins la richesse de notre vieux dictionnaire sous ce rapport doit le faire supposer.

La chasse elle-même recevait généralement le nom de *vol;* elle se faisait d'ordinaire à cheval; les dames et les gentilshommes seuls avaient droit de s'y livrer. On portait l'oiseau sur le poing, *chaperonné* (*voy.* FAUCON, p. 542) pendant tout le temps où il ne chassait pas. On se servait pour cela d'un gant de forte peau, de sorte que l'emploi de ces gants était devenu une sorte d'attribut de noblesse, et peut servir à reconnaître, sur les peintures et monuments du moyen-âge, la qualité des personnes qui s'y trouvent représentées. C. N. A.

Sous François I^er^, le grand-fauconnier, dont le premier titre avait été celui de *maître de la fauconnerie du roi*, acquit une importance considérable. Alors, en effet, la fauconnerie royale entretint plus de 300 oiseaux, 50 aides et 50 gentilshommes ayant tous de riches traitements. Il en résultait une certaine splendeur pour leur chef, aux appointements de 4,000 florins, très disposé à étendre ses priviléges, prenant le droit illimité de chasse par tout le royaume, prélevant sur tous les marchands oiseleurs qui venaient vendre à la cour ou à la ville un tribut rigoureusement exigé, sous peine de confiscation en cas de non-paiement, ayant, aussitôt après avoir prêté serment

(*) On possède plusieurs ouvrages sur cet art : nous ne citerons que le poème en 3 livres que l'illustre président de Thou composa pour le petit-fils du chancelier de L'Hôpital et qui est intitulé : *Hieracosophion* (de ἱέραξ, faucon), *vel de re accipitraria*. J. H. S.

entre les mains du roi, le droit de conférer ou de retirer les emplois de *chefs de vol* et de *gardes des aires royales;* et, dans les chasses au faucon, jouissant exclusivement de l'insigne honneur de poser le faucon sur le poignet du roi. Louis XVI fit des efforts inutiles pour rendre moins dispendieuse cette administration, dont Louis XIV avait encore augmenté l'état et qui engloutissait des sommes exorbitantes; mais bientôt après elle disparut avec tant d'autres devant l'orage révolutionnaire. A. S-R.

FAUCRE. Ce mot appartient à la panoplie du moyen-âge. Il désignait une pièce de fer ou d'acier placée sur le côté droit de la cuirasse des hommes d'armes, et qui servait à soutenir, sans doute à l'aide d'une courroie qu'on y adaptait, la lance(*voy.*) longue et pesante dont l'usage necessa définitivement qu'au commencement du XVII^e^ siècle. La forme de cet accessoire,dont les premiers exemples ne remontent guère au-delà du milieu du XIV^e^ siècle, a beaucoup varié: tantôt le faucre n'est qu'une sorte de cheville de fer coudée, fixée à vis sur le corps de la cuirasse; tantôt c'est une pièce fort travaillée, munie d'un ressort, et qui peut s'élever ou s'abaisser à volonté.

On a fait dériver le mot *faucre* de *fulcrum*, appui; les Anglais l'ont appelé *lance-rest*, ce qui rend la même idée. C. N. A.

FAUNA, *voy.* Bonne Déesse et l'art. suivant.

FAUNES, dieux des agriculteurs, fils ou descendants de Faunus, 3^e^ roi d'Italie, prince brave et pieux qui introduisit dans ce pays le culte des dieux, les travaux de l'agriculture, et à qui la reconnaissance publique décerna les honneurs divins après sa mort. La fable dit que Faunus eut pour sœur Fauna ou Fatua, à laquelle il donna le don de prophétie; pour fils, Sterculius ou Stercutius qui, le premier, enseigna aux peuples la manière de fumer les terres. Les poètes ont représenté les faunes avec des cornes de chèvre ou de bouc, et leur ont donné la figure d'un bouc de la ceinture en bas, mais avec des traits moins hideux et plus de gaîté que celle des Satyres *. Ces dieux avaient aussi moins de brutalité dans leurs amours. Ovide les appelle *cornipedes*, *bicornes*, *cornigeri*. Virgile les nomme les divinités des campagnes.

Et vos agrestum præsentia numina Fauni.

Le pin et l'olivier leur étaient consacrés. On leur immolait une chèvre :

Capripedi Fauno cæsa de more capella,

dit Ovide; ou un bouc, suivant Horace :

Nunc et in umbrosis Fauno decet immolare lucis,
Seu poscat agnam, sive malit hædum.

On célébrait en l'honneur de Faune des fêtes appelées *faunales*, *faunalia*, le 5 décembre et le 13 février. Cette dernière était la plus célèbre. On immolait des boucs dont les peaux servaient à faire des courroies; des jeunes gens armés de ces courroies couraient les rues en frappant tous ceux qu'ils rencontraient. Les femmes recevaient avec joie ces coups qui devaient leur procurer de beaux enfants et des couches faciles. Le 3^e^ jour de cette fête se nommait *lupercalis*, selon Ovide. Le 13 février était d'ailleurs un jour néfaste à cause de la défaite des 300 Fabiens (*voy.* Fabius), l'an de Rome 277. Tite-Live a cependant placé cet événement au mois de juillet.

Le culte des faunes n'était connu qu'en Italie. Les anciens écrivains grecs n'en parlent point. *Voy.* Lupercales. Th. D.

Plusieurs étymologistes ont pensé que les faunes devaient être confondus avec les πανὲς des Grecs; quelques-uns ont même regardé l'Égypte comme le berceau de ces divinités. Virgile se fonde sur l'étymologie *fari*, parler, pour faire des faunes des dieux à oracles.

La mythologie rabbinique admet aussi les faunes, qu'elle regarde comme des créatures imparfaites, prétendant que Dieu avait créé les âmes des faunes, mais que, surpris par le grand jour du sabbat, il n'eut pas le temps de les réunir à des corps. Elle suppose que ces êtres inachevés évitent le sabbat, vivent dans les profondes solitudes des bois et des campagnes.

En zoologie, on appelle *faune* la description des animaux d'un pays, comme

(*) Parmi les Faunes célèbres dans la sculpture, nous mentionnerons celui de la Tribune du Musée de Florence, si léger, si vif, si malin. S.

on a donné le nom de *Flore* à la description de ses fleurs. Linné en fit, dit-on, la première application. Nous avons eu depuis, en France, une Faune de M. Cloquet, qui ne traite que des animaux utiles en médecine, et une publication intitulée la *Faune française* qui a été commencée sous les auspices de plusieurs savants, au nom desquels figurent MM. de Blainville, Walckenaër, etc. D. A. D.

FAURE. Les annales biographiques de France font mention d'un assez grand nombre d'hommes de ce nom connus à différentes époques, et parmi lesquels nous citerons : Charles Faure, abbé de Sainte-Geneviève et premier supérieur général des chanoines réguliers de la congrégation de France, mort en 1644, après avoir été le réformateur de l'abbaye de Senlis, de l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris, et de plus de 50 autres maisons, ce qui l'avait fait nommer le général de la nouvelle congrégation. Puis le cordelier François Faure, qui fut successivement évêque de Glandève et d'Amiens, le même qui convertit à la religion catholique le duc de Montausier, gouverneur du dauphin, fils de Louis XIV. On a de lui plusieurs oraisons funèbres et une foule d'écrits religieux. Puis encore François de Faure, qui, né, vers le milieu du XVII^e^ siècle, à Nîmes, au sein d'une famille protestante, fut conseiller au parlement de Toulouse, et mérita par son amour des lettres que Pélisson, son parent et son ami, lui dédiât l'*Histoire de l'Académie-Française*. Mais c'est à deux hommes politiques de notre époque et du nom de Faure que nous consacrerons spécialement cet article.

Louis-Joseph comte Faure, dit *de la Seine*, l'un des rédacteurs de nos Codes, né au Havre en 1760 (le 5 mars, ou selon d'autres le 17 août), était le fils aîné du conventionnel Faure, à qui le roi, lors de la première Restauration, avait conféré des lettres de noblesse, et à qui l'on doit un parallèle entre les marines d'Angleterre et de France, ainsi que plusieurs autres bons écrits sur cette matière. Avocat à Paris dès 1780, Louis-Joseph fut nommé, en 1791, commissaire du roi près les tribunaux provisoires de la capitale ; il devint ensuite juge au même tribunal, et, quelque temps après, substitut de l'accusateur public près le tribunal criminel de Paris. En 1799, il entra au conseil des Cinq-Cents comme député de la Seine-Inférieure. Devenu ensuite, après la révolution du 18 brumaire, membre du tribunat, Faure s'y occupa presque exclusivement de matières judiciaires et fit plusieurs rapports sur cette importante partie. Le 20 février 1800, il fut nommé secrétaire du tribunat ; le 4 mai 1804, il vota pour la nomination de Napoléon Bonaparte à l'empire sur la motion de Curée, et répondit à Carnot qui seul, comme on l'a dit à l'article de cet homme célèbre (T. IV, p. 771), avait osé combattre dans un discours le projet appuyé par la plupart des membres du tribunat.

Napoléon se montra reconnaissant envers Faure : il le nomma successivement président de la section de législation du tribunat et du tribunat tout entier, le fit chevalier, puis officier de la Légion-d'Honneur, et le créa comte. En 1805, Faure fit partie de la députation envoyée à Munich pour complimenter l'empereur ; c'était lui et le sénateur Fabre de l'Aude (*voy.*) qui devaient porter la parole, si la commission avait pu atteindre le conquérant.

En avril 1806, Faure fit au Corps législatif un rapport sur les premiers livres du Code de procédure, et en vota l'adoption après en avoir analysé toutes les dispositions. En 1807, lors de la dissolution du tribunat, il entra au conseil d'état où il fit partie de la section de législation. Dans le même temps, il devint procureur impérial près la haute cour. Le 12 septembre (même année), il exposa à la tribune législative, au nom du gouvernement, les motifs d'un projet de loi sur la Cour de cassation. Le 6 et le 7 février 1810, il fit un rapport sur le nouveau Code pénal ; le 18 décembre suivant, il fut nommé membre de la commission de gouvernement des départements formés des villes anséatiques, et chargé spécialement de l'organisation des cours et tribunaux.

En 1814, Faure adhéra l'un des premiers au rétablissement des Bourbons

contre lesquels il s'était élevé avec beaucoup de force, en mai 1804, dans sa réponse au discours de Carnot; il passa au conseil d'état, dans le comité du contentieux. Exclu, le 20 mars 1815, par Bonaparte, à son retour de l'ile d'Elbe, il reprit ses fonctions de conseiller d'état à la seconde rentrée du roi, et ne quitta plus ce poste jusqu'à sa mort, arrivée à Paris en juin 1837.

Il eut un frère qui, après avoir exercé la profession d'imprimeur, entra dans l'administration comme sous-préfet du Havre, et fit partie de plusieurs législatures sous l'empire et en 1815.

La Haute-Loire, la Charente-Inférieure, etc., eurent aussi, à différentes époques, des députés du nom de Faure, et dans ce moment même il en siége deux à la chambre des députés, M. Faure, avocat et membre du conseil général des Hautes-Alpes et deputé de l'arrondissement de Gap, et M. Faure-Dère, conseiller à la cour royale de Toulouse, député de l'arrondissement de Castel-Sarrasin (Tarn-et-Garonne).

Il nous reste à ajouter deux mots sur M. Felix Faure, pair de France, qu'on a souvent confondu avec le célèbre légiste du même nom.

M. Joseph Désiré-Félix Faure naquit près de Grenoble vers 1775, et fit ses études à Lyon et à Paris. D'abord avocat, il devint, sous l'empire, conseiller auditeur à la cour royale de Grenoble, substitut du procureur général et avocat général. Sa nomination de conseiller près la même cour fut une espèce de disgrâce. Nommé député à la chambre de 1815, par le département de l'Isère, le 1er mars 1816, il fit au gouvernement de la Restauration une opposition modérée qui laissa des doutes sur son indépendance au collége dont il avait été le mandataire. Il ne fut point réélu avant 1820, époque où les électeurs de la Haute-Vienne jetèrent les yeux sur lui; et dès lors jusqu'à sa promotion à la pairie il ne cessa plus de prendre part aux débats législatifs, assis au côté gauche de la Chambre. En 1830, il siégea parmi les 221, et après la révolution de juillet, il fut nommé premier président près la Cour royale de Grenoble. Depuis, il a été nommé successivement pair de France (11 octobre 1832) et conseiller à la Cour de cassation. Comme membre de la première chambre il a fait partie de toutes les commissions d'instruction dans les procès politiques. E. P-c-t.

FAUSSAIRE, *voy.* Faux.

FAUSSE-BRAIE. Le vieux mot de *braie* signifiait haut-de-chausse, et particulièrement l'ouverture antérieure du haut-de-chausse. En fortification, la braie était, au moyen-âge, un avant-mur, une barbacane (*v.*) masquant l'issue ou la porte d'une forteresse; mais lorsque les enceintes de fortification se bastionnèrent, la braie, plus étendue, prit le nom de fausse-braie : c'était une deuxième enceinte plus basse que le corps de place, et immédiatement adossée à son escarpe (*voy.*), que les anciens ingénieurs construisaient autour des places fortes. L'objet de cet ouvrage était de défendre, par un feu plus rapproché, plus rasant, et surtout moins decouvert du dehors que celui du corps de place, les fossés et les chemins couverts. Cette étroite enceinte n'avait guère que cinq à six toises de largeur, y compris le parapet et la banquette. Mais on a observé que l'ennemi, une fois maître du chemin couvert (*voy.*), pourrait aisément plonger du haut des glacis dans les faces de la fausse-braie et les faire abandonner. D'ailleurs, quand le rempart était revêtu en maçonnerie, les éclats de pierres ou de briques rendaient très dangereuse l'occupation d'un emplacement aussi resserré. Outre ces inconvénients, la fausse-braie servait d'échelon à l'escalade (*voy.*) et de rampe à la brèche du corps de place, et donnait ainsi de la facilité pour prendre les places, lorsque le fossé (*voy.*) était sec, et même, dans les grandes gelées, lorsqu'il était plein d'eau. Tous ces désavantages ont déterminé Vauban à en condamner l'usage et à y substituer un ouvrage détaché en avant de la courtine, qui porte le nom de *tenaille*. C-te.

FAUSSET, comme écrit l'Académie Française, ou plutôt *faucet*, comme il serait plus naturel d'écrire, puisque ce mot est dérivé de *fauces*, gosier, *voy.* Voix.

FAUSSETÉ. La fausseté est à la fois

un travers de l'esprit et un vice du cœur; elle vient de la perfidie et va à l'imposture. Chez les hypocrites, elle se couvre du masque de la dévotion; chez les égoïstes, elle emprunte les dehors de la bienveillance. Quand elle parle, c'est le mensonge; quand elle agit, c'est la convoitise ou la haine. Elle fait germer le soupçon entre les amis, engendre les querelles, jette le trouble et la dissension au sein de la famille et de la société. Le genre de fausseté le plus odieux peut-être est celui qui revêt la malveillance des couleurs de l'amitié, et qui fait tomber la confiance au piége de la flatterie; mais la fausseté la plus dangereuse est celle qui prend l'extérieur d'une franchise poussée jusqu'à la brusquerie. Le fourbe le plus à craindre est celui qui dit à l'homme dont il veut faire sa dupe: « Vous savez bien que moi je ne vous flatte jamais! ».

Il est au contraire une espèce de fausseté qui cesse d'être malfaisante, tant elle est aisée à reconnaître: celle-ci s'affiche par ses exagérations. Prodiguant l'adulation aux personnes présentes, dénigrant sans mesure tous les absents, elle ne peut laisser d'illusions sur la valeur de ses éloges qu'aux gens doués d'un amour-propre assez aveugle pour éteindre chez eux le jugement. Ici l'excès du mal en devient l'antidote: quand la fausseté se laisse reconnaître à travers son masque, c'est comme si elle le déposait. *Voy.* Duplicité.

Dans un sens beaucoup plus restreint et presque matériel, le mot *fausseté* désigne la qualité d'une chose fausse. Ainsi on dit *la fausseté* d'un récit, d'un accord, d'un acte, etc. P. A. V.

FAUST. On confond ordinairement deux hommes qui ont porté ce nom: l'un, Jean Fust ou Faust, orfèvre à Mayence, vivait au milieu du xv^e^ siècle; c'est l'associé de Guttenberg (*voy.*), de l'inventeur de l'imprimerie; l'autre, Jean Faust, célèbre nécromancien, est le contemporain de Luther, de Mélanchthon, de Trithémius, qui ont connu cet être mystérieux et partagé peut-être les croyances populaires répandues et accréditées sur son compte par des esprits superstitieux, étrangers aux premières notions des sciences physiques. Il ne serait pas impossible que les ordres monastiques, ennemis jurés de l'imprimerie, se fussent appliqués à brouiller les idées du peuple sur ces deux personnages, en mettant sur le compte du Fust mayençais les imputations de sorcellerie et de pactes diaboliques, qui ont rendu si célèbre et flétri tout à la fois la mémoire de son homonyme du xvi^e^ siècle. Quoi qu'il en soit, le dernier seul doit nous occuper ici: il sera question de l'autre à l'article Typographie et Impressions.

Plusieurs ouvrages semi-historiques et semi-légendaires, très répandus en Allemagne pendant les xvii^e^ et xviii^e^ siècles, ont puissamment contribué à conserver le souvenir du magicien Faust. De nos jours, un homme de génie, en s'emparant de cette tradition, a jeté sur le nom de Faust le poétique éclat qui donne une vie immortelle aux créations imaginaires (*voy.* Goethe): c'en est assez pour motiver quelques détails sur un être aussi singulièrement privilégié, et sur les bizarres croyances qui ont servi de salutaire épouvantail élevé contre les esprits forts des temps passés.

Le lieu où le docteur Faust vit le jour est incertain: Wiedmann nomme le pays d'Anhalt; d'autres auteurs prétendent qu'il naquit dans la ville de Maulbronn en Souabe, ou dans quelque ville du Brandebourg. La même incertitude règne sur l'année précise de sa naissance: nous ne pensons pas être loin de la vérité en la plaçant à la fin du xv^e^ siècle ou dans les premières années du xvi^e^. Un parent assez riche, et sans lignée directe, ayant entrevu les hautes capacités du jeune Faust, le fit étudier et lui légua plus tard sa fortune. Ce fut à Ingolstadt en Bavière, puis à Wittenberg en Saxe, que Faust se livra à l'étude de la théologie, de la jurisprudence et de la médecine. Mais à Ingolstadt on avait remarqué dans ce jeune homme une tendance extraordinaire, un esprit orgueilleux, impatient de toute entrave, appliqué non-seulement à toutes les sciences licites, mais à celles qu'on nommait *occultes*, telles que l'astrologie, la chiromancie, la démonologie; de plus, un grand penchant à la bonne chère, à toutes les jouissances sensuelles

et mondaines, partant un incessant besoin d'argent, et le désir de s'en procurer par tous les moyens possibles. Il n'en fallait pas plus à une époque crédule pour faire naître les soupçons les plus étranges et les plus extravagants. Aussi dès ce moment la fable et l'histoire se confondent si bien dans la biographie de Faust qu'il n'est plus possible de les séparer sans briser le tissu tout entier. Le bon esprit du lecteur fera lui-même le triage, et trouvera facilement les faits réels cachés sous le voile de la fiction populaire.

Censuré par le recteur de l'université de Wittenberg à propos de ses mauvaises mœurs, de ses occupations extraordinaires et des bruits sinistres qui se répandaient sur son compte, Faust se défendit avec beaucoup d'assurance, en sommant le puissant dignitaire de prouver ses allégations hardies. Le recteur demeura muet par l'influence et le secours de l'esprit infernal invoqué par le jeune adepte; car le moyen qu'un recteur magnifique de l'université de Wittenberg ait tort! Ne connaît-on pas d'ailleurs l'endroit précis où Faust conjura le diable? Dans un carrefour près de Wittenberg, placé au milieu d'un triple cerceau, pendant trois heures entières, le docteur somma le malin de venir à lui; et d'abord il vit une boule de feu, puis il entendit un ouragan qui pliait jusqu'à terre les arbres de la forêt voisine; enfin le diable lui-même apparut, mais sous une forme tellement terrible que le magicien intimidé lui dit : « De grâce, ne pourriez-vous pas prendre une autre figure? — Non, car je suis le prince des démons; mais je t'enverrai un démon familier, sous la forme d'un petit moine gris. » Ce démon familier est Méphistophélès, dont Gœthe a tiré un parti si admirable dans son poème. Mais, dans la légende populaire, ce n'est point cet esprit infernal, pétri d'ironie, de fange, et de philosophie matérialiste : le Méphistophélès bourgeois est un assez bon diable, qui se fait le médecin, le pourvoyeur et le trésorier de Faust. S'il aime à ergoter, ce n'est point pour pousser son élève vers un scepticisme absolu; loin de là : des discussions très graves sur le rang et les espèces des diables et diablotins, sur leur sort futur et sur l'enfer en général, sont entamées par lui avec une précision toute scientifique. Plus d'une fois il s'écrie avec contrition : « Ah! si j'étais homme, j'implorerais la grâce divine! »

Méphistophélès paraît de même s'être livré avec succès à l'horticulture et avoir appris son secret à son associé. Le jardin de Faust était admirable et servait de lieu de rendez-vous aux plus belles dames, qui aimaient à y trouver en plein hiver les fruits dorés du Midi et à entendre gazouiller dans une magnifique volière les oiseaux au plumage tropical. A la cour d'Anhalt, la comtesse régnante se trouvait grosse; Faust lui dit : « Votre Altesse n'éprouverait-elle pas quelque velléité? » La comtesse lui répond : « Volontiers je mangerais du raisin mûr. » Et Faust, grâce à son collaborateur, lui procure sur-le-champ des raisins délicieux. Or, notez que l'on se trouvait en plein janvier!

Méphistophélès toutefois ne fournissait pas ces belles choses pour l'amour de Dieu. L'acte que Satan avait fait souscrire préliminairement à Faust était en règle autant que peut l'être un acte notarié, et portait *que le signataire renonçait à Dieu, qu'il vouait haine aux prêtres, qu'il ne fréquenterait aucune église, qu'il ne se marierait point en légitime mariage, qu'il finirait par céder son corps au diable*, moyennant lesquelles conditions ce dernier s'engageait à servir Faust pendant *vingt-quatre ans*. Ce terme lui laissait de la latitude, c'était presque une vie d'homme!

Dans les meubles du magicien se trouvaient un domestique et un chien familier. Le premier, du nom de Waïger (le Wagner de Gœthe), était le bâtard d'un prêtre; Faust l'avait adopté par commisération; puis il l'initia dans tous ses secrets, et finit par l'instituer son légataire universel. Son chien noir, *Prestigiarius*, avait des yeux d'escarboucle et la singulière propriété de changer de couleur dès qu'on caressait son poil. Ce caméléon d'espèce canine passa entre les mains d'un abbé de Halberstadt, à qui il présagea très charitablement sa mort.

Malgré son pacte criminel, Faust se

montra bonhomme en mainte occasion; il aimait à obliger et à amuser ses amis, les étudiants surtout. En l'année 1525, il conduisit trois jeunes barons, à travers les airs bien entendu, enveloppés dans son manteau, en une seule nuit, de Wittenberg à Munich, où se célébraient les noces du fils de l'Électeur. « Mais ne parlez ni pendant le voyage ni à la cour, » leur avait-il dit. L'un des aéronautes eut le malheur d'oublier cette injonction en face de l'Électeur : en un clin d'œil ses compagnons de route disparurent, et quant à lui, il se trouva emprisonné comme intrus et sorcier. Faust eut la charité de le tirer de ce mauvais pas.

A Inspruck, devant l'empereur Maximilien, le docteur de Wittenberg fit paraître Alexandre-le-Grand; car il était, au dire des chroniques, grand ami des Grecs, à tel point qu'il alla chercher dans le royaume des ombres la belle Hélène et qu'il obtint sa main. Les hellénistes d'aujourd'hui ne se vantent pas d'une si bonne fortune. Juste Faust, l'enfant issu de cette union classique, disparut après la mort de son père. Dans la seconde partie du *Faust* de Gœthe, cette passion bizarre de son héros occupe la première place; le grand poète a su la transformer en ingénieux symbole d'une union entre la poésie classique et romantique, qui produit la poésie moderne. Mais c'est à l'article Goethe que nous aurons à examiner le chef-d'œuvre du plus grand poète de l'Allemagne.

Faust se donna parfois aussi le plaisir d'une liaison moins idéale que celle avec la veuve de Ménélas. En 1535, à Gotha, par exemple, il fut chassé de l'hôtellerie à coups de fourche par un mari courroucé qui avait surpris notre magicien en flagrant délit. Rancuneux comme le diable lui-même, Faust envoya dans l'hôtellerie un démon qui fit un vacarme d'enfer, au point de discréditer la maison.

Quelquefois il s'amusait à tourmenter ou à duper des paysans et des juifs, d'autres fois à enivrer des étudiants avec les vins les plus exquis, fruits de ses élaborations magiques.

Mais le terme écoulé, il lui fallut remplir sa promesse. Le diable, en galant huissier, vint le prevenir lui-même que le jour fatal était arrivé. Peu de temps auparavant, Faust avait reçu la visite d'un théologien et d'un médecin, qui le trouvèrent roulant les yeux *comme un taureau sauvage*. Le théologien l'engagea à ne point désespérer de la grâce divine. Au dire des contemporains (et pour le coup on n'a point de peine à les en croire), d'affreux combats déchirèrent l'âme de Faust au déclin de sa carrière; il était ballotté entre l'envie de se régénérer et entre les inspirations du diable, qui s'efforçait de le détourner de son salut. Dans un des derniers entretiens qu'il eut avec son domestique Waïger, il s'écria plein d'amertume : « J'ai étudié la théologie, « la jurisprudence, la médecine, sans en « avoir jamais assez; je ressemblais au « vin nouveau qui travaille et bout dans « la cuve. Je me suis donné au diable, et « me voici avec un mauvais renom; il « aurait mieux valu pour moi de mou- « rir comme une bête privée de raison!» On reconnaîtra sans peine dans cette exclamation douloureuse les premiers linéaments du beau prologue qui ouvre le drame allemand.

Enfin, pour finir comme il avait vécu, Faust, la veille même de sa mort, assemble des étudiants, leur donne un banquet, les prévient de ce qui va arriver, et les quitte à minuit. Peu de temps après on entendit un bruit affreux et des cris de désespoir. Les étudiants, transis de peur, n'entrèrent dans la chambre de Faust qu'au point du jour. Le diable avait fracassé misérablement le corps du magicien; les murs portaient la trace d'une lutte sanglante; les restes informes du cadavre gisaient sur un fumier voisin.

Faust serait-il mort par un suicide? Au xvi^{e} siècle ce n'était pas encore la mode de mourir ainsi; mais toute sa vie sort de la ligne commune; il avait vidé jusqu'au fond la coupe des jouissances intellectuelles et physiques; ses concitoyens le montraient du doigt comme un être maudit du ciel. L'enfer a dû réclamer sa proie.

On consultera avec fruit, sur le sujet que nous venons de traiter, l'ouvrage allemand intitulé *Histoire véritable des horribles vices et péchés, ainsi que des*

aventures singulières du docteur Jean Faust, nécromancien et archi-magicien célèbre, par George Wiedmann, Hambourg, 1599, 3 vol. in-4° (en un seul tome, auquel est joint un traité sur les spectres et les apparitions), et l'ouvrage français intitulé: *L'Histoire prodigieuse et lamentable de Jean Faust, grand magicien et enchanteur, avec son testament et sa mort épouvantable* (trad. de l'allemand par V. Palma-Cayet), Paris, 1674, et Cologne, 1712, in-12. On peut y joindre les *Études sur Gœthe* de M. X. Marmier, qui, à l'article *Faust*, indique les ouvrages érudits et populaires qui ont traité ce sujet. L. S.

FAUSTINE, nom commun à trois impératrices romaines. La première, Annia Galéria Faustina, fille d'Annius Vérus, issu de Numa, et tante de Marc-Aurèle, épousa Antonin-le-Pieux. Elle s'exposa par ses galanteries aux traits de la satire. Jul. Capitolinus dit d'elle : « *Multa dicta sunt ob nimiam libertatem et vivendi facilitatem quæ iste (Antonius Pius) cum animi dolore compressit.* » (*In vitâ T. Anton. Pii.*) Elle mourut à l'âge de 36 ans, la troisième année de son règne. Elle avait eu quatre enfants : M. Galerius Antoninus, Aurelius Fulvus, Aurelia Fadilla, qui moururent en bas âge, et Faustine la jeune, femme de Marc-Aurèle, dont il sera question plus loin. Antonin, soit qu'il eût fermé les yeux sur les erreurs de sa femme ou qu'il n'y crût pas, la fit placer au rang des déesses, lui éleva des temples et des autels, et fit frapper en son honneur des médailles dont une consacre l'institution des filles *faustiniennes*, jeunes Romaines dont la fortune ne répondait point à la naissance, et qui étaient élevées aux frais de l'état, sous la protection de l'impératrice.

La deuxième Faustine (Annia Faustina *junior*) épousa son cousin germain Marc-Aurèle destiné à l'empire (138). Elle surpassa, dit-on, par ses débordements, sa mère et Messaline. Son nom était devenu le surnom des plus viles courtisanes. Ce fut aussi, dit-on, à la suite de ses amours adultères qu'elle donna le jour à l'infâme Commode. Suivant les mêmes auteurs, elle se serait prostituée à Lucius Verus, dont elle aurait ensuite puni, par le poison, les révélations indiscrètes. De plus, elle aurait pris part à la conspiration d'Avidius Cassius. Lorsque celui-ci, vaincu, tomba au pouvoir de Marc-Aurèle, Faustine écrivit à ce prince : « Vous ne seriez pas empereur si « vous ne saviez assurer la vie de votre « femme et de vos enfants. Notre fils Com- « mode est dans la plus tendre jeunesse; « Pompeianus est déjà vieux et n'est pas « de notre sang. Prononcez donc sur « Cassius et ses complices, et gardez-vous « de pardonner à des hommes qui, s'ils « eussent réussi, auraient immolé, vous, « moi, nos enfants, sans crainte pour les « dieux et sans respect pour vos vertus » (Vulc. Gallicanus). Quand cette lettre arriva, Cassius avait déjà payé de sa tête son imprudente rébellion, et sa tombe renfermait le secret de Faustine.

Les railleries des méchants, les murmures du peuple, les conseils de ses amis, ne purent décider Marc-Aurèle à sévir contre son indigne épouse. Il faudrait lui rendre sa dot (l'empire), répondait Marc-Aurèle à ceux qui lui conseillaient de la répudier. On doit ranger ce propos au rang des fables : l'empire ne fut point la dot de Faustine; il était destiné à Marc-Aurèle par Adrien qui, en le faisant adopter par Antonin, l'avait fiancé à Fabia, fille de Lucius Verus.

Faustine suivit Marc-Aurèle en Asie (174); elle mourut au village nommé Halala, au pied du Taurus. Son indulgent époux, suivant l'empereur Julien, la pleura, et au lieu d'abandonner sa mémoire à l'oubli, il prononça son oraison funèbre, lui éleva un temple et fonda en son honneur la ville de Faustinopolis.

Faustine avait eu un grand nombre d'enfants : Commode (*voy.*) et Antoninus Geminus, jumeaux, Annius Verus, T. Aurelius Antoninus et T. Ælius Aurelius; et quatre filles : Lucilla, mariée à L. Verus, Vibia Aurelia, Sabina et Fadilla. (*Voir* Dion Cassius, Jul. Capitol., Vulc. Gallic., etc.)

La troisième Faustine (Annia Faustina) qu'on croit petite-fille de Marc-Aurèle et de la précédente, avait épousé

Pomponius Bassus. Lorsque le Syrien Héliogabale devint empereur par la volonté des légions d'Asie, il fit assassiner Pomponius Bassus afin de s'assurer la possession de Faustine. Elle se vit contrainte à devenir la femme de ce nouveau Sardanapale. Un caprice l'avait couronnée, un caprice la détrôna : Héliogabale reprit Julia Aquilia Severa, vestale, qu'il avait répudiée pour Faustine. Depuis, cette femme recommandable par sa beauté et ses vertus vécut dans l'obscurité; aucun temple et probablement aucune médaille ne lui furent consacrés; l'histoire seule a conservé son nom et le souvenir de ses malheurs. J. L-T-A.

FAUTE (morale). On appelle *faute* tout acte répréhensible à quelque titre et à quelque degré que ce soit; toute manière d'agir contraire aux prescriptions rigoureuses de la religion et de la morale, ou seulement opposée aux lois de la bienséance, aux usages de la société. L'épithète ajoutée au mot en détermine seule le caractère et la valeur : ainsi l'on dit qu'une faute est *énorme* ou qu'une faute est *légère*, selon la nature des règles qu'elle enfreint et des intérêts qu'elle blesse. Le péché (*voy.*) est une faute contre la loi divine; le crime, le délit (*voy.*), sont des fautes contre la loi humaine. Dans le sens le plus élevé, nos saintes Écritures attribuent la chute de l'homme et l'introduction du mal sur la terre à la *faute* de nos premiers parents. La reforme des lois criminelles a seule mis chez nous la législation d'accord avec cet axiome d'éternelle vérité qui dit que *toutes les fautes sont personnelles*.

Mais ce mot, d'un usage si étendu et d'une application si variée, désigne moins, dans son acception la plus ordinaire, une infraction à la loi ou à la morale qu'une erreur de conduite par laquelle nos intérêts personnels ou ceux d'autrui se trouvent compromis. L'exercice même de la vertu peut, en certains cas, devenir une faute grave. En fait de gouvernement, cette qualification peut être donnée à la clémence et à la générosité, lorsqu'elles s'exercent d'une manière inopportune. *C'est plus qu'un crime, c'est une faute*, disait encore et peut-être avec justesse un homme plus politique que moral, à l'occasion d'un acte où il n'y avait certes ni générosité ni clémence. Saint-Évremond dit fort à propos : « On juge de la conduite par le « succès, et si l'événement n'est pas heu- « reux, la mauvaise fortune tient lieu de « faute. »

Dans un sens purement matériel, le même mot signifie tout procédé qui constitue une erreur. Ce peut être une faute contre la tactique militaire, ou contre les règles de l'art, ou contre le goût; une faute de grammaire, de langage, d'orthographe, d'impression. On dit encore figurément qu'en littérature certaines fautes sont des beautés.

Faute s'emploie aussi adverbialement, ce que nous rappelons ici uniquement pour citer quelques locutions proverbiales dont ce mot fait partie : Faute d'un moine, l'abbaye ne manque pas; Faute d'un point, Martin perdit son âne.

Faute, substantif, figure dans ces dictons : Qui fait la faute la boit; La faute est pour le joueur. Enfin, pour terminer par un exemple emprunté à la poésie, nous citerons ce vers qu'une variante a rendu célèbre :

La faute en est aux dieux qui la firent si belle!

On sait qu'à la place de *belle*, Gresset a mis *bête*, dans la bouche du *Méchant*. P. A. V.

FAUTE (droit), en termes de droit, la faute consiste dans le défaut de soin et de diligence apporté dans la gestion de l'affaire dont on était chargé, dans la conservation d'une chose appartenant à autrui.

Les jurisconsultes la distinguent en faute *grossière*, faute *légère* et faute *très légère :* elle se mesure suivant le degré de capacité des personnes et eu égard à leur âge, à leur sexe. Il doit être usé d'une grande prudence dans cette appréciation, parce que la véritable capacité des personnes n'est pas toujours facile à connaître. La règle la plus sûre sera de n'y exiger que le degré de diligence que chacun a coutume d'apporter dans ses propres affaires; cependant la responsabilité de la faute devra être proportionnée à l'intérêt que son auteur avait à ne pas la

commettre, et c'est le cas d'appliquer ici les conséquences de la distinction que nous venons d'établir.

Lorsque le contrat est fait dans le seul intérêt du créancier, il est raisonnable d'admettre que le débiteur ne soit tenu que de sa faute *grossière*, comme dans le mandat lorsqu'il n'est pas salarié, en matière de dépôt lorsqu'il est volontaire, et en général dans tous les contrats gratuits. Mais il doit être tenu de sa faute *légère*, lorsque le contrat est fait dans leur intérêt réciproque, comme dans le contrat de louage, de prêt, de nantissement, de société. Il est aussi des cas où il est tenu de sa faute *la plus légère*, comme dans le contrat *negotiorum gestor*, que doit s'imputer toujours celui qui s'ingère dans la gestion des affaires d'autrui. Ici la sévérité de la règle est justifiée par le danger qu'il y aurait à ce que le premier venu pût se mêler des affaires qui ne sont pas les siennes sans répondre de sa négligence; il en est de même du mari coupable d'avoir, par sa faute, laissé acquérir des prescriptions contre sa femme, et du tuteur qui n'apporterait pas la plus grande diligence dans l'administration qui lui est confiée de la personne et des biens du mineur.

En résumé, il faudra considérer comme coupable d'une *lourde* faute, qui approche du dol, celui qui n'apporte pas aux affaires d'autrui le soin qu'y apportent les personnes les moins soigneuses; d'une faute *légère*, celui qui n'y a pas employé une diligence ordinaire, et d'une faute *très légère* le débiteur qui néglige d'y apporter le soin que les personnes les moins attentives donnent à leurs propres affaires. Le Code civil français n'admet ni ne rejette cette distinction des fautes; il les qualifie toutes sans exception par ce mot ou par celui de *négligence :* elle est donc laissée à l'arbitrage des juges qui doivent se décider suivant la gravité des circonstances. J. L. C.

FAUTE D'IMPRESSION. Malgré tous les soins apportés à la correction des épreuves (*voy.* ces deux mots), il est presque impossible qu'il ne se glisse pas dans un volume d'une certaine étendue quelques fautes d'impression. C'est le cas de dire avec le poète :

> ..... *Optimus ille est*
> *Qui minimis urgetur ...*

Il est toutefois des ouvrages où l'on doit s'appliquer à n'en laisser aucune, à cause des graves inconvénients que présenteraient ces erreurs : tels sont, par exemple, les traités et manuels pharmaceutiques, où un chiffre mis pour un autre dans l'indication d'un médicament pourrait occasionner la mort ou de funestes accidents; les livres de géométrie, d'algèbre, etc., ont besoin aussi d'être soigneusement purgés de fautes typographiques. Un célèbre libraire étranger employait pour cela un moyen sûr : avant de publier des œuvres de cette nature, il faisait successivement afficher aux portes de l'université établie dans sa ville les feuilles imprimées, et accordait une petite gratification pour chaque faute d'impression qui lui était signalée. Henri Estienne fit la même chose pour ses éditions grecques, et, de nos jours, le libraire Tauchnitz, à Leipzig, connu par ses éditions stéréotypées d'auteurs grecs et latins, offrit aussi une récompense pour chaque faute d'impression qui lui serait signalée dans ces éditions.

C'est surtout dans nos journaux quotidiens, si rapidement composés et imprimés, que ces erreurs sont nécessairement très nombreuses. Il est vrai que, dans ces feuilles fugitives et oubliées le lendemain, elles ont aussi beaucoup moins d'importance. Il est cependant telle circonstance où elles pourraient n'être pas sans danger. En voici un exemple assez curieux. Dans les premiers temps du gouvernement impérial, les journaux eurent à annoncer que M. de Caulaincourt venait d'être fait duc de Vicence : or, à la *Gazette de France*, on avait, par erreur, imprimé duc *de Vincennes*. Si l'on se rappelle l'opinion, très injuste sans doute, mais alors très répandue, qui avait attribué au duc une participation à la sanglante tragédie dont les fossés de Vincennes avaient été le théâtre, on concevra qu'une semblable faute pouvait à cette époque entraîner la suppression du journal. Heureusement pour lui et ses rédacteurs, l'un d'eux, en jetant un coup d'œil sur des feuilles déjà tirées, s'aperçut de cette

périlleuse inadvertance et la fit réparer à temps.

On cite aussi, au sujet des fautes typographiques, une anecdote assez burlesque : c'est celle du libraire qui avait fait imprimer un grand nombre d'exemplaires du rituel de son diocese. Dans l'indication des cérémonies de la messe se trouvait cette phrase : « Ici le prêtre « ôtera sa *calotte*, » et par malheur, dans ce dernier mot, un *u* perfide était venu usurper la place de l'*a*. On juge du scandale qu'excita parmi le clergé une pareille erreur, plaisante pour les profanes, sauf pour l'infortuné libraire dont elle causa la ruine; car il eut beau faire corriger par un *carton* la fatale faute, aucun prêtre ne voulut acheter cet ouvrage. Tout au plus aurait-il pu en vendre un exemplaire *inexpurgatum* à l'un de ces bibliomanes auxquels Pons de Verdun fait dire dans une de ses épigrammes :

C'est elle.... Dieux ! que je suis aise !
Oui, c'est la *bonne* édition ;
Voilà bien, pages neuf et seize,
Les deux fautes d'impression
Qui ne sont pas dans la *mauvaise*.

Mais cette bibliomanie étant assez rare, on a dû chercher un moyen de mettre le lecteur à portée de corriger lui-même la partie de ces fautes trop tardivement remarquée pour y remédier pendant l'impression d'un volume. A cet effet, on en place la liste à sa dernière page ou quelquefois après le titre : c'est ce que l'on a nommé, d'un mot latin passé dans notre langue, *erratum* ou plutôt *errata*, car il est rare que le nombre des fautes à corriger n'exige pas le pluriel de ce substantif. Les journaux ont aussi leurs *errata* du lendemain, qui leur sont quelquefois très utiles pour faire passer sur le compte de l'impression les bévues ou les négligences de la rédaction. Parfois aussi une nouvelle faute se glisse dans cette rectification, de sorte qu'il faut donner au lecteur l'*erratum* de l'*errata*.

Ce dernier mot s'emploie aussi métaphoriquement pour désigner les aveux que fait, ou que pourrait faire, de ses fautes tel homme en place, tel homme du monde, etc. « Il devrait, dit-on, nous donner ses *errata;* » mais cette sorte d'*errata* est rarement livrée à l'impression. M. O.

FAUTEUIL. Il ne s'agit point ici de ce meuble commode à dossier élevé, garni souvent d'un appui pour les oreilles, qui reçoit quelquefois le nom de *Voltaire* et qui sert si utilement aux malades, à la femme délicate et souffrante, à l'homme que les veilles et les travaux intellectuels ont fatigué, à l'indolent amateur du doux *far niente* (*voy.*); mais d'une simple chaise à dossier et à bras qui joue un grand rôle dans nos assemblées délibérantes. Là, tandis que les membres ordinaires sont assis sur des banquettes, le fauteuil est une distinction réservée au président, comme la sonnette est un attribut de ses fonctions. Ce fauteuil est en outre placé à une certaine élévation, afin que celui qui l'occupe soit vu facilement de tous ceux qui composent la réunion et qu'il puisse lui-même en saisir l'aspect d'un seul coup d'œil. Dans de moins graves assemblées, et même dans les repas de corps, celui qui les préside a également *les honneurs du fauteuil;* seulement, dans cette dernière circonstance, le sien se trouve de niveau avec les siéges des autres convives. Laujon et Désaugiers s'assirent tour à tour, l'un par le droit de l'âge, l'autre par celui du talent, dans le fauteuil de la société épicurienne du Caveau moderne. Quant aux fauteuils de nos assemblées législatives, c'est à l'article PRÉSIDENCE qu'il convient d'indiquer les personnages qui les ont occupés avec plus ou moins de renommée.

Un autre fauteuil est devenu le synonyme de place ou de fonctions d'académicien. Ce n'est pas au cardinal de Richelieu, fondateur de leur corps, mais à Louis XIV, que messieurs de l'Académie Française doivent l'avantage du fauteuil. Jusqu'alors le directeur seul en avait un, et ses confrères étaient placés autour de lui sur de modestes chaises. Le cardinal d'Estrées, qui, malgré son rang dans l'Église et ses infirmités, était très assidu aux séances de l'Académie, demanda, à raison de ces mêmes infirmités, à pouvoir y assister sur un siége plus commode. Il en fut référé au roi, qui, voulant maintenir l'égalité académique ordonna que quarante fauteuils fussent

placés dans la salle des séances de la docte compagnie.

Le *fauteuil académique* a fait naître, depuis ce temps, beaucoup de bonnes et de mauvaises plaisanteries. Il faut placer parmi les premières l'épigramme si connue de Piron, terminée par ces vers :

Au bel-esprit ce fauteuil est en somme
Ce qu'à l'amour est le lit conjugal.

De nos jours toutefois elle a perdu en partie le mérite de la vérité : on sait que nous avons certains académiciens très féconds et que n'a pas du tout endormis leur fauteuil. M. O.

FAUVETTE (*sylvia*). On a désigné sous ce nom différentes espèces de la famille des *becs-fins*, ordre des *passereaux*, et qui se font remarquer en général par leur chant agréable et par la gaîté de leurs habitudes. Leur plumage assez varié est ordinairement brun ou roussâtre; leur bec droit, effilé; leur queue arrondie et de moyenne grandeur; leurs ailes assez étendues; leurs tarses longs et grêles. On trouve les fauvettes sur tous les points du globe, mais surtout en Europe. Elles nous quittent à l'entrée de l'hiver, pour revenir au printemps égayer de nouveau nos champs et nos bosquets. Elles pondent quatre à cinq œufs. Les insectes, les fruits, les grains, forment leur nourriture habituelle.

Parmi les espèces les plus intéressantes à connaître nous citerons : la *fauvette des jardins*, d'un brun cendré dessus, blanchâtre dessous, et qui fait ordinairement son nid dans les buissons des jardins; la *fauvette à tête noire*, dont le dessus de la tête est noir chez le mâle, brun-marron chez la femelle. C'est de toutes les espèces celle dont le ramage est le plus mélodieux; la *fauvette traîne-buisson* (suivant d'autres l'*accenteur mouchet*), la seule qui nous reste en hiver; la *fauvette des roseaux*, d'un gris olivâtre dessus et d'un jaune pâle dessous. G. Cuvier range encore dans ce groupe la *rousserole*, grande espèce d'un brun roussâtre dessus, jaunâtre dessous, avec la gorge blanche; les *rossignols*, auxquels sera consacré un article spécial. C. S-TE.

FAUX ou **FAULX**, mot qui vient du latin *falx* et qui désigne un instrument connu de tout le monde, par sa forme comme par ses usages. Ce qui le constitue essentiellement, c'est une longue et mince lame d'acier, pointue, qui s'adapte à angle droit par le moyen d'une queue à l'extrémité d'un long manche et qui est tranchante à sa partie inférieure. Ordinairement cette lame va en s'élargissant jusqu'à son *talon*, partie qui précède immédiatement la queue et où elle a jusqu'à trois pouces de largeur; ordinairement aussi elle est légèrement courbée dans sa longueur sur son tranchant, et un peu bombée à sa face inférieure; enfin du côté du dos elle est munie d'une nervure longitudinale ou arête dont toute la saillie est au-dessus de sa face supérieure, et qui sert non-seulement à la rendre plus ferme, mais encore à renverser et à entraîner les plantes. Le manche est souvent muni, vers la moitié de sa longueur, d'une *manette* ou anse dans laquelle l'ouvrier introduit l'une de ses mains; quelquefois aussi il porte à son extrémité libre une traverse ou béquille qui, dans le fauchage (*voy.*), s'appuie contre le corps ou sert à retenir l'instrument.

Sous le rapport de l'usage, on peut distinguer cinq espèces principales de faux, savoir : la faux simple qui sert à couper les herbes des prairies, la faux à *playon* employée pour le fauchage en dedans, la faux à *râteau* ou à *crochet* qui sert à faucher en dehors, la faux flamande appelée *sape* ou *piquet*, qui, comme les deux précédentes, est en usage pour la moisson des céréales, enfin des faux de formes diverses à l'aide desquelles on coupe les ajoncs, les bruyères, les mauvaises herbes, les chaumes, et qui, étant généralement plus petites que les faux ordinaires, ne demandent que l'usage d'une main, soit que l'autre reste libre, soit qu'on l'arme d'un crochet pour soutenir les plantes qu'on va couper. Le *playon* qui distingue la deuxième sorte de faux consiste en un ou plusieurs demi-cerceaux qu'on implante sur l'extrémité du manche près de la lame, et qui empêchent les tiges de tomber par-delà le manche. Le *râteau* qui caractérise la faux de la

troisième espèce, au lieu de surmonter le manche comme fait le playon, s'élève au-dessus de la lame et parallèlement à sa longueur; mais il tient au manche par un appareil qui sert en même temps de playon. On voit par là qu'il doit bien mieux soutenir les épis que ce dernier tout seul; mais comme il rend le maniement de la faux un peu embarrassant, parce qu'il retient quelquefois des épis entre ses dents, on emploie aussi à sa place une toile grossière. Quant à la *sape*, dont l'usage commence à se répandre hors de la Flandre, c'est un intermédiaire entre la faux et la faucille, ayant un manche un peu court et doublement courbé, presque à angle droit du côté de son extrémité libre qui sert ainsi d'appui. L'ouvrier la tient d'une seule main, tandis que, de l'autre, il rassemble et étaie, au moyen d'un crochet, les tiges qu'il va couper; il n'a presque pas besoin de se baisser.

En fabrique, les faux diffèrent suivant qu'elles sont de façon allemande ou de façon anglaise, les unes devant recevoir leur tranchant par l'action d'un marteau, les autres s'aiguisant sur la meule. On forme une faux allemande en soudant l'un à l'autre deux barreaux d'acier, l'un de qualité inférieure pour le dos, l'autre plus fin et destiné à former le tranchant; ces barreaux sont ensuite élargis, façonnés, trempés et recuits par une assez longue suite d'opérations dont plusieurs supposent de l'habitude et une certaine habileté. Les faux qui, appartenant à ce système de fabrication, passent pour les meilleures, sont celles de Styrie, à cause de la bonne qualité de leur acier, de leur forme et de leur légèreté; car elles ne pèsent que 17 à 18 onces, tandis que le poids de celles qu'on fabrique ailleurs est de 24 à 26 onces. Cependant la France, qui fait exclusivement usage de faux façon d'Allemagne, commence aussi à en fabriquer elle-même de bonnes et à ne plus en importer autant qu'elle le faisait autrefois. Pour aiguiser une faux de ce genre, l'ouvrier porte avec lui un marteau et une petite enclume; après le martelage, il passe sur le tranchant une pierre à aiguiser.

Les faux allemandes se fabriquent dans de grands ateliers et au martinet. Celles de façon anglaise se font dans de petits ateliers à bras d'hommes; elles consistent en une lame d'acier soudée entre deux petites barres méplates qu'on étire ensuite; elles ne sont ni aussi courbes ni aussi bombées que les nôtres; elles ont aussi plus de poids, et leur nervure n'a pas autant de saillie. On leur donne le tranchant sur de grandes meules. Il existe aussi un procédé anglais d'après lequel on forme la nervure simplement en rivant une baguette de fer ou d'acier de cémentation sur la lame.

Par une image aussi juste qu'expressive, les anciens, qui connaissaient et employaient la faux, en ont fait un des attributs de la Mort et aussi de Saturne ou du Temps, indiquant par là que sous chacun de ses pas les créatures tombent par millions, comme les plantes à chaque coup donné par le faucheur. J. Y.

La faux est l'arme naturelle de l'homme des champs. On a vu dans diverses guerres, et notamment dans celles de Pologne, des bataillons de *faucheurs* combattant *pro aris et focis*. La faux est alors emmanchée sans faire angle avec le manche. X.

FAUX (techn.), c'est-à-dire faux or, fausses pierres, fausses perles, etc., *voy.* Bijouterie, Strass, Perle, etc.

FAUX (droit). On nomme ainsi, en législation, tout fait contraire à la vérité, qui a pour objet de nuire à autrui. Ainsi qu'on l'a dit au mot Falsification, il y a plusieurs espèces de faux prévus et punis par le Code pénal. Nous traiterons plus particulièrement dans cet article du *faux en écriture*, parce que les autres feront l'objet d'articles spéciaux (*voy.* Faux-Monnayeur, Témoin, etc.).

Le faux en écriture se commet par l'application de fausses signatures, par l'altération des actes, écritures ou signatures, par supposition de personnes, par des écritures faites ou intercalées sur des registres ou d'autres actes publics depuis leur confection ou clôture. Le faux en écriture prend un caractère plus ou moins grave de criminalité suivant qu'il a lieu en matière d'écriture publique ou authentique, de commerce ou de banque, ou d'écriture privée; suivant en-

core qu'il émane d'un fonctionnaire ou officier public agissant dans l'exercice de ses fonctions, ou d'un simple particulier. Dans le premier cas, c'est-à-dire lorsqu'il s'agit du faux en écriture publique ou authentique, le faussaire est puni de la peine des travaux forcés à perpétuité (Code pénal, art. 145). Une ordonnance de François I^er^, du mois de mars 1531, voulait que ceux qui étaient convaincus d'avoir fabriqué de faux contrats ou prêté de faux témoignages fussent punis de mort. L'édit de Louis XIV, du mois de mars 1680, avait établi une distinction entre ceux qui avaient commis un faux dans l'exercice de quelque fonction publique et ceux qui n'avaient pas de fonction semblable, ou qui avaient commis le faux hors des fonctions de leur office ou emploi. Les premiers étaient condamnés à mort, à l'arbitrage des juges, selon l'exigence des cas. A l'égard des autres, la peine était arbitraire; ils pouvaient néanmoins être condamnés à mort, selon la qualité du crime.

Le Code pénal (art. 146) punit encore de la peine des travaux forcés à perpétuité tout fonctionnaire ou officier public qui, en rédigeant des actes de son ministère, en a frauduleusement dénaturé la substance ou les circonstances, soit en écrivant des conventions autres que celles qui ont été tracées ou dictées par les parties, soit en constatant comme vrais des faits faux, ou comme avoués des faits qui ne l'étaient pas.

Sont punis de travaux forcés à temps, c'est-à-dire d'une durée de cinq à vingt années, toutes personnes qui, n'étant pas fonctionnaires publics agissant comme tels, ont commis un faux en écriture authentique et publique, ou en écriture de commerce ou de banque, soit par contrefaçon ou altération d'écritures ou de signatures, soit par fabrication de conventions, dispositions, obligations ou décharges, ou par leur insertion après coup dans ces actes, soit par addition ou altération de clauses, de déclarations ou de faits que ces actes avaient pour objet de recevoir et de constater (art. 147). Ceux qui ont fait usage de ces actes faux sont aussi punis de travaux forcés à temps (art. 148).

Le faux commis en écriture privée, de même que l'usage d'une pièce fausse aussi en écriture privée, est puni de la réclusion (art. 150 et 151).

Tout *faussaire* condamné, soit aux travaux forcés, soit à la réclusion, subit l'exposition publique et est encore condamné à une amende dont le *minimum* ne peut être inférieur à 100 francs (art. 164 et 165).

La gravité du faux, en matière d'écriture authentique et publique, a trouvé aux yeux du législateur une atténuation lorsqu'il s'agit de passeports, feuilles de route et certificats : la fabrication d'un faux passeport, la *falsification* d'un passeport originairement valable, l'usage d'une pièce ainsi *falsifiée*, la supposition de nom dans un passeport, etc., ne sont que des faits purement correctionnels, c'est-à-dire punis de l'emprisonnement (Code pénal, art. 153 et suiv.).

La procédure en faux est réglée par des dispositions spéciales contenues dans les articles 448 et suivants du Code d'instruction criminelle. La pièce arguée de faux est examinée par des experts (*voy.*) qui sont appelés à donner leur opinion sur le degré d'authenticité qu'il faut attribuer à cette pièce. On sait combien de semblables expertises sont difficiles et avec quelle défiance les magistrats et les jurés doivent accueillir l'opinion de ceux qui y ont procédé.

On appelle *faux incident civil*, la déclaration que fait dans le cours d'une procédure celui à qui une pièce est opposée, qu'il entend s'*inscrire en faux* contre cette pièce. Cet incident est réglé par les dispositions des art. 214 et suiv. du Code de procédure civile.

Indépendamment du faux en écriture, il en existe d'autres qui ont des conséquences non moins graves, soit pour l'état, soit pour les particuliers, soit pour ceux qui s'en sont rendus coupables.

Ainsi la *fausse monnaie*, le *faux témoignage*, qui feront l'objet d'articles à part, sont des actes qui rentrent dans l'expression générale du faux en matière criminelle. La contrefaçon des sceaux de l'état, des billets de banque, des effets publics, des poinçons, timbres et marques, doit être classée aussi parmi les *faits*

faux qui ont été prévus et punis par le législateur. Les articles 139 à 144 du Code pénal contiennent des dispositions qui s'appliquent à ces différents crimes.

Il nous est impossible de terminer cet article sur le faux sans dire un mot d'une espèce de pièces fausses qui, sans rentrer immédiatement dans les dispositions de la loi pénale, doivent être réprouvées par les hommes éclairés, car elles sont destinées à égarer le jugement de l'histoire, et même quelquefois à favoriser certaines entreprises, à faire triompher d'injustes prétentions, etc., etc. Au moyen-âge, ces sortes de faux étaient fort communs, et pour n'en citer qu'un des exemples les plus mémorables, nous rappellerons ici les *fausses décrétales* fabriquées au VIII^e^ siècle par Isidore Mercator (*voy.* DÉCRÉTALES). Les temps modernes ont vu aussi de semblables fabrications, qui, sans pouvoir produire d'aussi désastreux résultats, n'en doivent pas moins être repoussés comme des actes indignes d'aucune croyance et inventés dans un but presque toujours coupable. *Voy.* aussi au mot MÉMOIRES. A. T-R.

FAUX-BOURDON, *voy.* PLAIN-CHANT.

FAUX-DÉMÉTRIUS, en russe *Dimitri Samozvanetz*, ou *le soi-disant Dimitri*. La dénomination russe, s'il était permis de la traduire ainsi verbalement, nous semblerait préférable à celle que nous donnons pour titre à cet article ou à celle non moins usitée de *Démétrius l'Imposteur*, comme ne tranchant point une question laissée indécise jusqu'à ce jour, même par les savantes recherches de G.-F. Müller (*Sammlung*, etc. t. V), de Karamzine et de son continuateur (*Histoire de Russie*, t. XI).

A l'article DIMITRI IVANOVITCH ou IOANNOVITCH, on a vu par quel motif Boris Godounof (*voy.*) avait fait exiler ce jeune fils d'Ivân-le-Terrible, avec sa mère, à Ouglitch. « L'on tient, dit Margeret *, témoin oculaire des événements que nous allons raconter, que la mère et quelques autres seigneurs, prévoyant bien le but où ledit Boris tendoit, et sçachant le danger que l'enfant pourroit encourir (par ce qu'il estoit désia avenu à plusieurs seigneurs envoyez en exil par lui, desquels plusieurs estoient empoisonnez par les chemins), *trouvèrent moyen de le changer, et supposèrent un autre à sa place.* » Ce fait, ainsi raconté par le capitaine français, est possible; mais il a trouvé de nombreux contradicteurs; il manque de preuves suffisantes, et même en l'admettant il ne serait pas encore sûr, comme Margeret le croit, que ce fût le vrai tsarévitch, échappé à la mort, et non un moine réfractaire (en russe *razstriga*), appelé *Grégoire* ou *Grischka Otrépief*, ou tout autre imposteur, qui vint mettre fin à l'usurpation de Boris en revendiquant et conquérant le trône de son père, Ivân IV Vassiliévitch. Car les traits du premier des Faux-Démétrius ne ressemblaient pas à l'impression qui était restée à des témoins oculaires de ceux du jeune tsarévitch. Au reste, Margeret (dont déjà de Thou a recueilli le témoignage, combattu plus tard par G.-F. Müller), discute avec netteté tous les arguments pour ou contre son opinion; et s'il ne fait pas partager au lecteur habitué à la critique sa conviction que le prétendu imposteur était réellement l'héritier légitime du trône de saint Vladimir, il le remplit au moins d'admiration pour le jeune homme qui, sans être élevé pour régner, développa des qualités dignes du trône laborieusement conquis par ses armes, et qui, dans une position si délicate, entouré d'ennemis et toujours exposé à être reconnu pour ce qu'il était véritablement, fut néanmoins sans défiance, d'un accès facile, et clément jusqu'à compromettre sa sûreté.

Quoi qu'il en soit de cette difficulté, imposteur ou héritier légitime, le prétendant avait à peu près l'âge qu'exigeait le rôle qu'il joua. Né en 1582, Dimitri Ivanovitch, s'il avait vécu, aurait eu 23 ans en 1605, année où son nom retentit dans tout l'empire moscovite; et si celui qui le revendiqua paraissait un peu plus âgé, les souffrances, l'anxiété, les fatigues, pouvaient bien l'avoir vieilli de quelques années.

Quant au moine défroqué Grischka Otrépief, Margeret convient que « c'est chose très asseurée que, peu de temps

(*) *Estat de l'Empire de Russie et Grande Duché de Moscovie*, p. 18.

après l'eslection de Boris Federvits (Fœdorovitch), il y eut un moine qui s'enfuit du couvent où il estoit, lequel il appelle Rostrigue (*razstriga*), et se nommoit Grisque Otrépiof, lequel avoit esté autrefois secrétaire du patriarche, et s'enfuit en Pologne. » Ce moine avait, dit-il, 35 à 38 ans quand le vrai Dimitri n'en pouvait avoir que 23 à 24; mais aussi n'avait-il été que le compagnon de voyage du jeune prince; car « je dis que c'est chose asseurée qu'*ils estoient deux* qui s'enfuirent en habit de moine, à sçavoir ce Rostrigue, et un autre *lequel jusques à présent n'a point de nom*. Car l'empereur Boris, lors régnant, envoya par toutes les frontières courriers avec exprès commandement de faire guetter tous les passages, et de retenir un chascun, ne laissant mesme passer ceux qui avoient passe-port. Car (ainsi que contenoit le mandement dudit Boris, comme j'ay appris), il y avoit deux traistres de l'empire qui s'enfuyoient en Pologne, etc. » Ce moine aurait ensuite ramené en Russie son jeune et auguste compagnon, « et un chascun qui l'a voulu voir l'a veu; ses frères sont encore en vie, ayant des terres sous la ville de Galits*.» Même après l'assassinat du *samozvanetz*, il assurait que celui-ci « estoit le vray fils de l'empereur Ioannes Basilius (Ivân ou Ioân Vassiliévitch), et qu'il l'avoit conduit hors de Russie. Ce qu'il attesta avec grands serments, asseurant que l'on ne pouvoit nier que luy-mesme ne fust Grisque Otrépief, surnommé Rostrigue. C'est icy sa propre confession, et se trouveront peu de Russes qui le croyent autrement. Quelque temps après, Vacilei Choutsqui (Chouïski), esleu empereur, l'envoya quérir. Mais ie ne sçay ce qu'il est devenu. »

Voyons maintenant par quels moyens le jeune proscrit soutint le rôle qu'il voulait jouer et la naissance vraie ou fausse qu'il s'attribuait.

Il vivait depuis quelque temps en Pologne dans la maison du prince Adam et dans celle du prince Constantin Wisniowiecki (prononcez Vischniovietzki). Ce dernier, initié dans son secret par le hasard, dit-on, lui rendit aussitôt des honneurs de prince et lui assura l'appui de son beau père, Iourii Mniszech (Mnichekh), palatin ou voïvode de Sandomir, illustre comme lui par sa naissance et par des services rendus à l'état. Pour attacher à sa cause ces puissants magnats polonais, Dimitri demanda la main de Marine ou Marianne, la seconde fille de Mniszech, jeune et belle personne que séduisit la promesse d'une couronne. Mniszech fit des intérêts de son futur gendre les siens propres : il le présenta au roi de Pologne et lui concilia la faveur des nobles, comme aussi celle du clergé, que Dimitri s'attacha par l'espérance qu'il donnait d'embrasser la foi catholique et d'y convertir ses sujets dès qu'il en serait le maître. Sigismond III, en guerre avec la Suède, sa première patrie, n'osait attaquer ouvertement Boris Godounof, tsar de Russie, mais il permit à ses pans (seigneurs) de prendre les armes pour leur propre compte et de suivre le pretendant. On réunit d'abord 5,000 hommes qui, en franchissant la frontière, se renforcèrent encore de quelques régiments de Cosaks du Don. A cette nouvelle, Boris, jusque là indifférent, sort de son inaction et envoie deux armées à la rencontre de celui qu'il signale dans ses manifestes comme un imposteur, un moine apostat, un hérétique, et fait lancer contre lui les foudres de l'Église. Mais les villes, sommées au nom de Dimitri, fils d'Ivân, ouvrent leurs portes : Tchernigof, Poutivl, Rylsk, etc., sont successivement pris, et Novgorod-Séversk, défendu par Pierre Fœdorovitch Basmanof, oppose seul une résistance assez prolongée pour permettre aux généraux du tsar, dont l'armée s'élevait à plus de 50,000 hommes, de combiner leurs efforts. Après une première victoire remportée en décembre 1604 (n. st.) par Dimitri sur le prince Fœdor Ivanovitch Mstislafski, il fut (21 janvier 1605) défait et poursuivi par ce général, que le prince Vassilii Chouïski (*voy.*) était venu rejoindre. Dimitri se renferma à Poutivl jusqu'au mois de mai; les généraux russes s'affaiblirent en disséminant leurs forces, et dans l'intervalle Boris mourut d'apoplexie (13-23 avril) ou peut-être d'un poison qu'il avait pris, laissant un fils de

(*) Galitch, à savoir la ville de ce nom qui dépend du gouvernement de Kostroma.

seize ans, incapable de porter le fardeau d'une couronne en de pareilles circonstances. *Voy.* Godounof.

Dimitri, profitant de cet événement heureux pour lui, multiplia les proclamations et ne ménagea point les promesses; il lui dut en outre un sujet dévoué et fidèle, capitaine non moins distingué que brave soldat.. Basmanof, investi du commandement de l'armée, avait à peine reçu son serment au nom de Fœdor Borissovitch qu'il alla lui-même offrir son épée à Dimitri. Celui-ci, renforcé par les Russes et les Cosaks, qui vinrent en foule remplacer auprès de lui sa petite armée polonaise taillée en pièces ou débandée, s'était avancé à peu de distance de Moscou pour reconnaître lui-même l'état des choses et déterminer une révolution dans cette capitale. Elle ne tarda pas à s'accomplir. De retour à Toula, il reçut une députation solennelle qui l'invitait à venir occuper le trône de ses aïeux. La famille Godounof avait été surprise au Kreml, jetée en prison, et bientôt après, sans doute par ordre de son successeur, le jeune tsar, périt misérablement avec sa mère et beaucoup de membres de sa famille. Le 30 juin, Dimitri fit son entrée à Moscou avec beaucoup de pompe, aux acclamations du peuple; son couronnement eut lieu peu de jours après. Il envoya aussitôt chercher *sa mère*, la tsarine Marie Nagaïa, qui, reléguée par Boris dans un couvent lointain, y vivait saintement sous le nom de sœur Marthe. En voyant Dimitri, cette princesse répandit un torrent de larmes, et soit qu'elle le reconnût en effet, soit que la peur dictât ses paroles, ou qu'elle agît seulement par intérêt, afin d'améliorer son sort et de se venger des Godounof et de leurs partisans, elle lui donna le nom de fils et le suivit (18 juillet) à Moscou, dont un couvent devait lui offrir une retraite moins austère que celle où elle avait été reléguée.

Cependant, dès les premiers jours, le prince Chouïski exprima publiquement des doutes contre la naissance royale du nouveau tsar. Il fut condamné à mort, et déjà il avait posé la tête sur le billot où la hache du bourreau devait la trancher, lorsqu'on lui annonça sa grâce. On le laissa même très peu de temps dans l'exil qu'on lui avait assigné à lui et à ses deux frères, et « ç'a esté, dit Margeret, la plus grande faute que jamais l'empereur Demetrius eust sçeu commettre, car cecy lui a procuré sa mort. » Du reste, le capitaine français nous donne l'idée la plus favorable du maître qu'il servait. « Vacilei Choutsqui, dit-il, estant rappelé et en aussi grande grace qu'auparavant, avoit désia fiancé une de ladite maison (Nagoï); ses nopces se devoient solemniser un mois après celles de l'empereur. Enfin l'on ne voyoit autre chose que nopces et joie, au contentement d'un chascun; car il leur fit gouster petit à petit que c'est qu'un pays libre, gouverné par un prince clément. Il alloit tous les jours une fois ou deux voir l'impératrice sa mère; il se montroit parfois un peu trop familier envers les seigneurs, lesquels sont élevez et nourris en telle sujettion et crainte qu'ils n'oseroient presque parler en présence de leur prince sans commandement, combien que ledit empereur sçavoit autrement tenir une majesté et grandeur digne d'un prince tel qu'il estoit. Au reste, il estoit sage, avoit assez d'entendement pour servir de maistre d'école à tout son conseil. »

Mais Démétrius, confiant et aimant la joie, mobile d'esprit, plein de courtoisie avec les dames, ennemi de la contrainte, toutes qualités qu'il avait prises en Pologne, s'aliéna le peuple en dédaignant de suivre les usages russes et embarrassa ses boïars par son peu de respect pour l'étiquette et par la familiarité même avec laquelle il les traitait. De nouvelles menées secrètes qu'on découvrit, et peut-être les dispositions douteuses de la multitude, décidèrent enfin le jeune tsar à s'entourer d'une garde étrangère composée de cent archers, dont notre compatriote, si dévoué à son service, eut le commandement, et de deux cents hallebardiers.

Lorsqu'il se crut ensuite suffisamment affermi sur son trône (nov. 1605), Dimitri s'occupa à remplir son engagement envers le palatin Mniszech et Marine, sa fille. Son ambassadeur alla demander celle-ci en mariage au roi de Pologne et à la ré-

publique, et l'épousa par procuration à Cracovie. Cette fête fut célébrée presque avec autant de solennité que le mariage de Sigismond III lui-même avec Constance, archiduchesse d'Autriche, qui se conclut peu de jours après.

Les préparatifs de son départ retinrent encore quelque temps en Pologne la future tsarine; mais enfin, le 11 mai 1606, Marine Mniszech, jeune, belle, ambitieuse, arriva à Moscou, suivie de son père, d'un de ses frères, du prince C. Wisniowiecki, son beau-frère, et d'un grand nombre de gentilshommes polonais, tous fiers d'avoir couronné un tsar, turbulents par caractère, et pleins de mépris pour les Russes encore barbares, ridiculement cérémonieux, ignorants et serviles à l'excès vis-à-vis de leur souverain. Le peuple russe vit avec peine une femme associée aux pompes du couronnement qui, à son avis, n'étaient point faites pour ce sexe; il souffrait de voir le prince toujours entouré de ces étrangers, qui vivaient familièrement avec l'oint du Seigneur, dont le Russe n'approchait qu'avec crainte et une soumission profonde; il s'indignait de leur arrogance, de leurs mépris pour ses chefs les plus considérés, de leurs libertés sacriléges avec les femmes des boïars, comme avec celles des classes inférieures. Mais ce qui acheva de perdre le prince dans tous les esprits, ce fut son manque de respect pour le culte gréco-russe, les doutes qu'on répandit à dessein sur son orthodoxie, ses préférences assez marquées pour l'Église latine, avec laquelle on assure qu'il avait pris des engagements, et enfin l'apparition des jésuites, dont on a même prétendu qu'il était l'élève, dressé par eux pour le rôle qu'ils voulaient lui faire jouer dans le but de procurer l'union des deux Églises. Chose inouïe! Dimitri mangeait du veau, viande défendue par la religion comme impure, et que les vrais Russes avaient en horreur.

Dix jours à peine étaient écoulés depuis le couronnement de Marine et la noce qui fut célébrée en même temps, quand Chouïski reconnut que tout était mûr pour une révolte ouverte. Tenant l'épée d'une main et la croix de l'autre, il conduisit au Kreml une troupe furieuse dont tout le peuple de Moscou ne tarda pas à appuyer l'entreprise. Ce fut le samedi, 27 mai 1606, à six heures du matin. Basmanof reçut les premiers coups : il tomba sur le seuil de la porte qui conduisait chez le tsar, et, ne pouvant plus la défendre, il cria : « Trahison! Sauve-toi, Dimitri, fils d'Ivân! »

L'appartement était au rez-de-chaussée : le tsar presque nu sauta en bas de la croisée, se foula ou cassa la jambe, et tomba aux mains des strélitz entraînés à la révolte par l'exemple du peuple, auquel ils tenaient par leurs femmes et leurs enfants. Cependant ils se laissèrent émouvoir par les prières de l'infortuné, étendu à terre, couvert de sang et criant merci. Au nom d'Ivân IV Vassiliévitch, dont Dimitri les conjurait de ne point abandonner le fils, ils jurèrent de le défendre, pourvu que la tsarine douairière persistât à le reconnaître comme issu de son sang et affirmât sur la croix qu'elle disait la vérité. On courut à son couvent; mais la tsarine renia Dimitri. Alors il n'y eut plus de bornes à la fureur du peuple, et le blessé, voyant que son heure était venue, baissa la tête et attendit la mort. Un des furieux lui tira un coup de carabine, puis un autre l'acheva de son sabre; enfin son cadavre, brisé, foulé aux pieds, fut traîné dans la boue jusqu'au couvent de la tsarine et de là sur la place Rouge, en avant du Kreml, où il fut livré, avec celui du fidèle Basmanof, à la brutalité populaire. Marine, Mniszech, Wisniowiecki, l'ambassadeur de Pologne, beaucoup d'autres magnats furent jetés dans des cachots, et le peuple, avide de sang et de vengeance, envahit les demeures des Polonais, dont on assure que 1,705 furent massacrés ce jour-là. D'autres se frayèrent un passage le sabre à la main ou forcèrent les Russes, par la plus courageuse résistance, à leur accorder une capitulation.

Ainsi périt un prince dont on ne peut méconnaître, au milieu de torts réels et graves, et quelle que fût d'ailleurs sa naissance, les qualités vraiment royales. « Il estoit agile, dit encore Margeret, avoit un grand esprit, estoit clément, tost offensé, mais aussi tost appaisé, libéral, enfin un prince qui aimoit

l'honneur et l'avoit en recommandation. Il estoit ambitieux; ses desseins estoient de se faire connoistre à la postérité, et estoit délibéré, ayant donné commandement à son secrétaire de se préparer au mois d'aoust dernier 1606 pour partir avec les navires *angloises* pour venir en France congratuler le Roy très chrestien, et avoir correspondance avec luy; duquel il m'a parlé plusieurs fois avec grande révérence. Enfin la Chrestienté a perdu beaucoup en sa mort, *si ainsi est qu'elle le soit*, comme il est fort vraysemblable. »

Ce qui est certain, c'est que cette mort n'amena pas le repos de la Russie, veuve de la famille de Rurik, dont les membres avaient régné sur elle depuis sept siècles et demi. Vassilii Ivanovitch Chouïski (*voy.*), issu d'une branche collatérale de cette même famille, prince rusé et artificieux, mais sans élévation dans les sentiments et sans talent véritable, fut appelé au trône par la volonté du peuple de Moscou et presque sans la participation des boïars. Une fortune si brillante excita la jalousie de ces derniers; l'anarchie régna partout, et ayant de toutes parts des ennemis à combattre, Chouïski fut hors d'état de rétablir l'ordre et d'affermir son autorité.

Ce qui porta au comble les malheurs de la Russie, ce furent l'apparition de plusieurs nouveaux prétendants à la couronne et le bruit qui ne tarda pas à se répandre que Dimitri n'était pas mort, qu'il avait échappé au massacre et qu'on le voyait reparaître à la tête d'une armée. Le premier imposteur qui se présenta fut le *petit Pierre* (*Petrouschka Samozvanetz*); il se disait fils du tsar Fœdor Ivanovitch échangé après sa naissance contre la fille à laquelle on croyait que la tsarine avait donné le jour et qui était morte en bas-âge. Un serf appelé Ivân Bolotnikof lui forma une armée qui battit plusieurs généraux russes et s'avança même jusque vers Moscou. Mais bientôt après ces aventuriers furent vaincus, faits prisonniers et mis à mort. Un autre, dont le véritable nom était, à ce qu'il paraît, *André Nagii*, mais qui prit celui de tsar Dimitri, prétendant être échappé au massacre de Moscou, fut plus heureux et promena pendant plus longtemps le fer et les flammes à travers la Russie déchirée par les factions. Kobierzycki, dans sa *Vie de Vladislaf* écrite en latin (liv. V, p. 320), assure qu'il était Juif, et beaucoup d'historiens russes et polonais admettent cette opinion. Ce faux Démétrius, quoique sans talents, sans esprit, sans conduite, rallia tous les Russes mécontents, les Polonais dévorés du désir de la vengeance, les Cosaks toujours avides de pillage, et les brigands nombreux dont plusieurs provinces de l'empire étaient alors infestées. Trois chefs habiles et déterminés lui prêtaient la force de leur épée et l'autorité de leur nom : Zarucki (prononcez Zaroutzki), ataman des Zaporogues, le prince Ivân Pierre Sapieha, et le prince Român Rozinski (prononcez Rojinski), issu du sang de Narimund, grand-prince de Lithuanie. L'imposteur nomma ce dernier ataman (hetmân) de son armée et lui abandonna la direction des affaires.

Consterné par les fâcheuses nouvelles qu'il recevait de toutes parts, Chouïski, que nous devons appeler maintenant le tsar Vassilii Ivanovitch, s'alarmait cependant plus encore des préparatifs que faisait Sigismond III, roi de Pologne, poussé à la guerre par ses magnats ambitieux qui ne cessaient de lui répéter que le sang de leurs frères assassinés à Moscou criait vengeance. Pour le désarmer, le tsar donna la liberté aux Polonais qu'il avait préservés du carnage et les renvoya jusqu'à la frontière sous bonne escorte. Marine Mniszech, qui ne voulut point renoncer à son rang suprême, mais le rappelait même à son père quand il l'oubliait dans ses discours, fut dirigée avec lui de Iaroslavl, lieu de leur détention, vers la Pologne, où elle redoutait de remettre le pied pour être confondue avec toutes les femmes nobles de son pays, après avoir porté une couronne et revêtu la pourpre. Sous mille prétextes différents elle occasionna des retards, dans l'espérance de rencontrer un sauveur. En effet, deux officiers de Sapieha surprirent ses gardes, s'emparèrent d'elle et la conduisirent (1609) à Touchino, village situé à 12 verstes de Moscou, et près duquel le faux Démétrius était campé, répandant la terreur dans la capitale

Là elle vit cet imposteur; mais, n'écoutant que son esprit de domination, elle le reconnut comme son époux. Marine, si fière de son rang et jusque-là irréprochable de mœurs, se jeta dans les bras d'un abject aventurier dont elle connaissait l'imposture, et qui, laid, vulgaire, ivrogne, devait lui inspirer encore plus d'horreur par sa qualité de juif, qui, à cette époque, semblait autoriser tous les mépris et toutes les injustices dont on accablait une race infortunée. Quelques écrivains assurent que, pour apaiser ses scrupules, elle se fit secrètement unir à lui par son confesseur.

Quelque temps encore Marine, l'âme de son parti, rêva les grandeurs et l'empire, dont elle ne permit jamais que l'étiquette fût un instant oubliée près de sa personne. Rozinski était son appui; il résista au roi de Pologne qui, s'étant lui-même décidé à marcher sur Moscou, enjoignit aux magnats et nobles du royaume d'abandonner une cause que combattait leur souverain. Même la lâche fuite du faux Démétrius ne changea rien aux combinaisons de Marine : elle repoussa les conditions favorables qu'on lui offrait au nom du roi en échange de sa renonciation. « J'aimerais mieux, répondit-elle aux envoyés du grand-hetmàn Zolkiewski, manger le pain de la pitié que d'accepter le plus léger bienfait d'un roi qui vient m'enlever ma couronne » (Niemcewicz, *Vie de Sigismond III*, en polonais, t. I, p. 479). Elle força son indigne mari à continuer la guerre, et, malgré la mort du généralissime Rozinski, elle vit encore une fois la Russie entière trembler devant elle. Cependant Zolkiewski occupa Moscou de la part de Sigismond et fit élire tsar Vladislaf, le jeune fils de ce roi; l'armée du faux Démétrius s'affaiblit journellement par la désertion des Polonais. Enfin l'imposteur lui-même (fin de l'année 1610) fut assassiné près de Kalouga par le prince Ouroussof, pressé de venger son maître Ourmamed, tsar de Kacimof, que le faux Démétrius avait attiré dans un piége pour le faire périr. Marine tomba au pouvoir des Russes; mais elle fut encore une fois délivrée par le Cosak zaporogue Zarucki, qui proclama tsar un fils auquel elle avait donné le jour, ravagea la Russie méridionale, et, poursuivi par les troupes moscovites, se sauva par les steppes dans la ville d'Astrakhan. Mais, à l'approche de l'armée patriote, les habitants de cette ville expulsèrent les aventuriers, leurs hôtes; Zarucki fut pris, envoyé à Moscou et exécuté (1613). Marine fut, suivant les uns, noyée dans le fleuve Oural, et suivant les autres elle finit ses jours dans la captivité; son fils mourut sur le gibet.

Telle fut la fin de cette ambitieuse Polonaise qui sacrifia tout au pouvoir, le repos, la patrie, sa pudeur de femme, et sa fierté elle-même, en s'abaissant par le mensonge et par un mariage odieux.

Le juif qu'elle avait épousé ne fut pas le dernier faux Démétrius dont l'apparition affligea la Russie, qui commençait alors à se remettre de tant de terribles secousses sous les Romanof, élevés au trône par l'élection des divers États de l'empire, mais qui eut encore longtemps à souffrir des suites de la plus terrible anarchie. Il en parut deux autres sous le règne de Mikhaïl Fœdorovitch, et l'on sait qu'une imposture du même genre amena, même sous celui de Catherine II, les plus grands dangers pour cette princesse et pour la Russie, où tout avait changé de face, et qui déjà se mêlait à toutes les querelles de l'Europe, dont les intérêts étaient devenus les siens depuis Pierre-le-Grand. J. H. S.

FAUX-MONNAYEUR. Les lois de tous les peuples civilisés ont puni des peines les plus sévères la fabrication de la fausse monnaie et l'altération de celle qui est de bon aloi. Il est facile de concevoir, en effet, quelle perturbation résulte pour les transactions sociales du discrédit qui se répand sur le numéraire, lorsque des faussaires ont altéré les métaux dont il est composé. Aussi le droit de battre monnaie ayant toujours été considéré comme inhérent à la souveraineté, on a qualifié de crime de lèse-majesté l'art du faux-monnayeur. La loi de Valentinien, Théodose et Arcadius, qui a donné cette qualification à ce crime, est critiquée par Montesquieu, qui dit avec beaucoup de raison : « N'était-ce pas confondre les idées des choses? Porter sur un autre crime le nom de lèse-

majesté, n'est-ce pas diminuer l'horreur du crime de lèse-majesté? » (*Esprit des lois*, liv. XII, ch. VIII.)

D'après les anciennes lois françaises, ceux qui contrefaisaient les monnaies du roi étaient bouillis dans l'eau ou dans l'huile; plus tard, on se contenta de les pendre. Quant à ceux qui contrefaisaient les monnaies des seigneurs, ils étaient punis de peines moins fortes. Les seigneurs, en effet, avaient usurpé le droit de battre monnaie; mais leur monnaie était noire, le roi seul pouvant en faire frapper d'or ou d'argent. Saint Louis essaya, en 1262, d'apporter un remède aux maux incalculables qui résultaient pour son peuple de cette usurpation des barons, et, par la même occasion, il défendit de rogner ou contrefaire ses monnaies, *sous peine de corps et avoir.*

L'un des successeurs de saint Louis, Philippe-le-Bel, ne marcha pas sur ses traces, et il donna lui-même l'exemple de l'altération des monnaies ou du moins de leur affaiblissement, ce qui revient au même: aussi fut-il surnommé *le faux-monnayeur.* Mais s'il trouvait bon de changer fréquemment le titre des monnaies, il ne voulait pas que d'autres altérassent les siennes, et pour atteindre son but à cet égard, il obtint une bulle du pape Clément V, le 3 janvier 1309, portant excommunication contre les faux-monnayeurs. Leblanc, dans son *Traité des Monnaies*, affirme que les successeurs de Philippe-le-Bel suivirent son exemple, « et par cette mauvaise politique appauvrirent si fort le royaume, en ruinant le commerce, qu'il fut presque toujours hors d'état de pouvoir résister aux ennemis; et l'on peut dire que les conseillers du roi, qui trouvaient leur intérêt dans cet affaiblissement des monnaies, en partageant le profit avec les fermiers, contribuèrent plus à perdre le royaume que tous les efforts des Anglais (p. 187). »

Cependant, au fur et à mesure que les rois affaiblissaient leurs monnaies, les faux-monnayeurs augmentaient en nombre et en audace. En vain obtint-on le renouvellement de la bulle d'excommunication lancée par Clément V: les faux-monnayeurs, suivant Leblanc, *n'en faisaient pas grand cas* (p. 196); en vain encore, et ce qui devait être plus efficace, déclara-t-on qu'on n'accorderait aucune grâce ni rémission aux faux-monnayeurs (Lettres de Louis XI, du 2 novembre 1475): ce crime fut très commun dans le moyen-âge et dans l'ancienne monarchie française. Au XV^e^ siècle, cependant, les faux-monnayeurs étaient encore bouillis à Paris, ainsi que l'atteste un compte rapporté par Sauval (t. III. p. 274), où l'on voit que trois faux-monnayeurs furent jetés dans la même chaudière et que l'on employa 150 coterets et un demi-cent de bourrées pour les faire bouillir. Les nobles eux-mêmes se rendaient souvent coupables de la fabrication des monnaies ou de leur altération, et il paraît que les juges ordinaires ne mettaient pas une grande vigueur à réprimer ce genre de crime. Aussi l'ordonnance de Henri II, du 8 février 1549, sur la juridiction prévôtale, donna-t-elle le droit aux prévôts des maréchaux de connaître, concurremment avec les baillis, sénéchaux et juges présidiaux, des crimes de fausse monnaie, par le motif, y est-il dit, « des négligences dont usent nos juges à punir et extirper des provinces de leurs ressorts les faux-monnayeurs et fabricateurs de fausses monnaies, qui pullulent plus que jamais en nostre royaume, au grand détriment de la chose publique et de nous, particulièrement. » Ce changement de juridiction n'apporta pas de remède au mal, et moins de cent ans après, le 14 juin 1631, Louis XIII, ou plutôt Richelieu, crut devoir établir une chambre de justice pour la recherche et la répression du crime de fausse monnaie. Cette chambre, qui, du palais, ne tarda pas à être transférée à l'Arsenal (16 septembre 1631), est célèbre par les iniquités qu'elle a commises; car elle ne fut pas seulement destinée à sévir contre les faux-monnayeurs, mais elle fut saisie encore d'autres crimes d'état et ne servit que trop aux vengeances de Richelieu. L'un des premiers faux-monnayeurs qu'elle eut à juger fut un gentilhomme nommé Vaugrenier, dont le procès avait été commencé par le parlement; ce qui donna lieu à un conflit entre cette haute juri-

diction et la nouvelle commission ministerielle. L'avocat général Bignon s'éleva hautement contre les formes violentes et extraordinaires de la chambre de l'Arsenal, et se plaignit avec force de ce que cette chambre, ayant condamné deux faux-monnayeurs à mort, les avait fait exécuter en place de Grève *pendant la nuit*. L'honorable résistance du parlement vint échouer contre la faiblesse de Louis XIII, et la chambre dite de justice continua le cours de ses procédures scandaleuses jusqu'à la mort de Richelieu, époque où elle fut supprimée.

La fausse monnaie continua d'être considérée comme crime de lèse-majesté et de faire partie de la compétence souveraine des prévôts des maréchaux (Ord. de 1670, art. 11 et 12). Des édits de 1693 et de 1697 étendirent la peine réservée aux faux-monnayeurs à ceux qui altéreraient les monnaies, même étrangères. Il paraît que ce dernier crime était devenu fort fréquent sous Louis XIV et au commencement du règne de Louis XV, car une déclaration du 5 octobre 1715 nous apprend « que dans plusieurs provinces, et notamment sur les frontières, il s'est introduit un grand nombre de personnes qui fabriquent presque publiquement des monnaies étrangères qu'ils introduisent ensuite dans les états voisins. » Cette déclaration renouvelait contre les auteurs de ce genre de crime la peine de mort prononcée par les édits précédents.

Toutes les dispositions pénales relatives à la fabrication et à l'altération de la monnaie, ainsi qu'aux différents degrés de complicité de ces crimes, furent renouvelées par l'édit de février 1726, qui était encore en vigueur au moment de la révolution. Le Code pénal de l'Assemblée constituante (25 septembre 1791) n'infligea que 15 années de fers pour le crime de faux commis sur les monnaies réelles ou *monnaies nationales ayant cours;* mais il maintint le dernier supplice pour le crime de faux commis sur les papiers nationaux ayant cours de monnaie. A ces peines la loi du 1er brumaire an II ajouta la confiscation des biens, et celle du 23 floréal an X la flétrissure. Une loi du 2 frimaire an II assimila les fabricateurs de fausse monnaie étrangère, dont il n'était pas question dans la loi de 1791, aux coupables de faux en effets de commerce, et les punit de 6 années de fers.

Ce fut la loi du 14 germinal an XI qui rétablit la peine de mort pour les auteurs, fauteurs et complices de l'altération et de la contrefaçon des monnaies *nationales*. Le Code pénal de 1810, dans son art. 132, conserva la peine capitale pour ceux qui auraient contrefait ou altéré les monnaies d'or ou d'argent ayant cours légal en France, ou participé à l'émission ou exposition desdites monnaies contrefaites ou altérées, ou à leur introduction sur le territoire français. La contrefaçon ou l'altération des monnaies de billon ou de cuivre fut punie des travaux forcés à perpétuité. Cependant les mœurs s'élevaient contre des peines aussi sévères en matière de fausse monnaie, et, lors de la révision du Code pénal, en 1832, la peine de mort fut effacée en ce point de nôtre loi criminelle, et le châtiment le plus grave réservé aux faux-monnayeurs ne consiste plus que dans les travaux forcés à perpétuité.

La contrefaçon ou l'altération des monnaies étrangères est punie des travaux forcés à temps (Code pénal, art. 134).

Les condamnations aux travaux forcés et à la réclusion pour cause de fausse monnaie emportent l'exposition publique et une amende dont le *minimum* est de 100 fr. (*ibid.*, art. 164, 165).

L'état actuel des lumières, le perfectionnement introduit dans la fabrication des monnaies, l'extrême centralisation dont la France est douée et qui rend la répression des crimes plus facile, ont contribué à diminuer le crime de fausse monnaie. On voit, par le dernier *Compte-rendu de la justice criminelle*, relatif à 1835, qu'en cette année il y a eu 45 accusations de fausse monnaie, embrassant 78 individus, sur lesquels 32 ont été acquittés; les autres ont été condamnés, savoir : 5 aux travaux forcés à perpétuité, 10 aux travaux forcés à temps, 25 à la réclusion, 4 à des peines correctionnelles, et 2 enfants à être détenus dans une maison de correction. A. T-R.

FAVARD DE L'ANGLADE (le baron Guillaume-Jean), né à Saint-Flour, arrondissement d'Issoire (Puy-de-Dôme), le 2 avril 1762, et mort à Paris le 14 novembre 1831, président de la chambre des requêtes de la Cour de cassation, conseiller d'état en service extraordinaire, commandeur de la Légion-d'Honneur, etc., s'honora dans l'exercice de ses fonctions judiciaires et politiques par la modération des sentiments jointe au zèle du bien public. La gravité du magistrat s'alliait chez lui à une bienveillance froide et réfléchie, qui était le type particulier de son caractère.

Avocat au parlement de Paris dès sa 23e année, Favard de l'Anglade avait exercé près de cette cour jusqu'au moment de sa suppression, lorsqu'à la fin de novembre 1792 il fut nommé, par l'assemblée électorale, commissaire près le tribunal civil d'Issoire. C'est le point de départ de sa carrière judiciaire, dont la durée non interrompue fut de 39 années. Un sénatus-consulte du 15 décembre 1808 le porta à la Cour de cassation en qualité de conseiller, et il y fut nommé président de chambre par ordonnance du 17 mai 1828.

Député d'Issoire au conseil des Cinq-Cents, au commencement de novembre 1795, il fut réélu en 1798, et passa, après la révolution du 18 brumaire, au Tribunat, qu'il présida quelque temps après (février 1800). Il eut une part importante à la discussion du livre III du Code civil, et fut particulièrement chargé de soutenir devant le Corps législatif celle des chapitres concernant les *donations entre-vifs et testaments*, les *contraintes et obligations*, les *dépôts et séquestres*, etc. Ce fut également lui qui eut la principale part à la discussion de la loi sur l'organisation du notariat.

Il se prononça en faveur de l'établissement du trône impérial, continua de siéger au Corps législatif, vota avec la minorité à la Chambre de 1815, où l'avait envoyé le même collége électoral, et il en fut encore le député durant les législatures suivantes, jusqu'à la dissolution prononcée le 31 mai 1831.

Favard de l'Anglade, qui prenait peu de part en général aux débats de la politique, n'en a toujours travaillé qu'avec plus d'activité aux objets de sa spécialité, dans les diverses commissions dont il fit partie à la Chambre et qui souvent le choisirent pour rapporteur. Au Corps législatif, il avait été presque constamment président de la section de l'intérieur. C'est ainsi que se retrouvait le fruit de ses laborieuses études, attestées par ses nombreux écrits publiés sur diverses matières de droit, dans la discussion de lois importantes qui sont destinées à survivre longtemps au siècle qui les a produites. Fervent zélateur de la légalité, Favard de l'Anglade vota avec les 221; il salua ensuite avec espérance la révolution de juillet, qu'il n'eut pas la joie de voir complétement affermie et régularisée.

L'empereur avait attaché Favard de l'Anglade, avec le titre de maître des requêtes au conseil d'état, au comité du contentieux (27 mars 1813). Depuis, la Restauration le confirma dans ce titre, échangé en 1817 (19 avril) contre celui de conseiller d'état. Il remplissait en outre diverses fonctions de bienfaisance, et c'était là du moins une douce diversion à tant de graves travaux.

Dans l'impossibilité de donner ici une analyse même succincte des travaux législatifs de Favard de l'Anglade, nous renvoyons aux *Tables des procès-verbaux* des diverses législatures depuis 1795. On trouvera de même au tome II de la *Profession d'Avocat* (Biblioth. choisie des livres de droit, nos 1859, 1860, 1940, 1963, 2029, 2069, 2087, 2095, 2212-13, 2492 et 2558) l'indication complète des ouvrages qu'il a publiés, et entre lesquels nous nous bornons à mentionner les suivants : *Conférence du Code civil, avec la discussion particulière du conseil d'état et du tribunat avant la rédaction définitive de chaque projet de loi, par un jurisconsulte qui a concouru à la confection du code*, Paris, an XIII, 8 vol. in-12 et in-8; *Code civil des Français, suivi de l'exposé des motifs sur chaque loi présentés par les orateurs du gouvernement, des rapports faits au tribunat*, etc., ibid., 1804 et suiv., 12 vol. in-12; *Répertoire de la nouvelle législation civile, commerciale*

et administrative, etc., Paris, 1823, 5 vol. in-4°. P. C.

FAVART (CHARLES-SIMON), spirituel et fécond auteur dramatique du siècle dernier, né à Paris le 13 novembre 1710, était fils d'un pâtissier qui faisait des vers, et qui, chose peut-être préférable, fut l'inventeur des échaudés. Après avoir fait de bonnes études au collége de Louis-le-Grand, le jeune Favart fut couronné par l'Académie des jeux floraux pour un poème dont le sujet était : *La France délivrée par la pucelle d'Orléans*. Il donna, en 1740, le charmant vaudeville de *la Chercheuse d'esprit*, au théâtre de l'Opéra-Comique, qui devint celui de ses succès. Il en était directeur, en 1745, lorsque M^lle^ Duronceray y parut avec le plus grand éclat, sous le nom de *M^lle^ de Chantilly*. Favart l'ayant épousée bientôt après son début, leurs talents réunis élevèrent l'Opéra-Comique à un degré de prospérité qui excita la jalousie des grands spectacles. Ils sollicitèrent et obtinrent la clôture de ce théâtre à la fin de 1745. Favart devint alors directeur de la troupe ambulante que le maréchal de Saxe, non moins passionné pour les plaisirs que pour la gloire, entretenait dans son camp. Les jours où on ne se battait pas, on allait à la comédie. Le succès des armes du maréchal excitait à tout instant la verve de Favart, et chaque affaire devenait l'occasion de couplets, ou même de pièces impromptu, dont l'à-propos n'était pas le seul mérite. Mais, par malheur, le maréchal de Saxe, égal en bravoure aux plus célèbres capitaines, ne ressemblait nullement au grand Scipion du côté de la continence. Violemment épris des charmes de M^me^ Favart et habitué à vaincre sur tous les champs de bataille, il s'indigna de la résistance qu'elle sut lui opposer, et il ne rougit pas de recourir, pour venger sa défaite, au plus honteux abus d'autorité. A la suite de la victoire de Rocoux, que pourtant Favart avait célébrée de la manière la plus heureuse, sa femme fut arrêtée par lettre de cachet et enfermée dans un couvent de province. Lui-même, pour conserver sa liberté, fut réduit à se cacher. Au bout d'un an, M^me^ Favart sortit de captivité et fit lever l'espèce d'interdit qui privait son mari de l'exercice de ses talents. Il ne nous appartient pas de rechercher si un trop pénible sacrifice ne fut pas le prix de ce retour de faveur. Quoi qu'il en soit, revenus à Paris, les deux époux firent la fortune du Théâtre-Italien, Favart comme auteur et sa femme comme actrice. Au talent de déclamation elle unissait à un haut degré ceux du chant et de la danse. Non moins remarquable par son esprit, elle aida son mari dans la composition de plusieurs de ses plus jolis ouvrages, parmi lesquels on cite *Annette et Lubin*, et *Bastien et Bastienne*. L'abbé de Voisenon, ce bel-esprit mondain, ridicule successeur de Crébillon à l'Académie Française, s'était impatronisé chez Favart, dont il passait pour être le collaborateur à plus d'un titre : que cette opinion fût ou non fondée, les ouvrages avoués de l'abbé ne permettent pas de lui attribuer ce qu'il y avait de meilleur dans ses pièces signées du nom de Favart. On peut laisser à Voisenon *Acajou et Zirphile*, mais *Ninette à la cour*, *Isabelle et Gertrude*, *l'Amitié à l'épreuve*, *la Fée Urgèle*, *la belle Arsène*, opéras-comiques ; *Soliman II ou les Trois Sultanes*, *l'Anglais à Bordeaux*, comédies ; ces ouvrages charmants, véritables types de l'Opéra-Comique et de la comédie à ariettes, attesteront toujours l'heureuse fécondité du talent de Favart, talent moins riche en effets dramatiques que celui de Sédaine, mais qui, pour la correction élégante du style et la grâce spirituelle des détails, peut être comparé à celui de Marmontel.

Chez Favart, la dignité du caractère était unie aux qualités de l'esprit. La comédie italienne lui ayant offert, en 1769, une pension de 800 livres, à charge d'enrichir son répertoire de deux ouvrages par an, Favart répondit : *L'honneur m'est plus cher que l'argent ; je ne vends pas ma liberté*. Cette réponse, qui n'empêcha pas la faveur, fit retirer la condition. Favart termina, le 12 mai 1792, sa paisible et honorable carrière. Ses ouvrages, au nombre de 60, sont recueillis en 8 vol. in-8°, 1763, et 2 vol. de supplément, 1772. Ses meilleures pièces ont été réunies sous le titre de *Théâtre choisi*, 3 vol. in-8°, 1809.

On a publié en 1809 les *Mémoires et correspondance dramatique, littéraire et anecdotique de C.-S. Favart*, par A.-P.-C. Favart, son petit-fils, et H.-F. Dumolard. Le 26 juin 1793, MM. Barré, Radet et Desfontaines firent représenter sur le Théâtre du Vaudeville *Favart aux Champs-Élysées et son Apothéose*. M. A.-P.-C. Favart, déjà cité, paya, en 1802, à son aïeul le tribut du talent et de la piété filiale, dans un vaudeville intitulé : *La jeunesse de Favart*. Enfin, ce créateur en France du genre de l'Opéra-Comique a donné son nom à l'une des deux rues de Paris qui, du boulevard, aboutissent à la place du Théâtre-Italien.

Quant à M^me^ Favart (Marie Justine-Benoite Duronceray), nous aurons peu de mots à ajouter à ce que nous avons dit dans l'article de son mari. Elle naquit à Avignon, le 15 juin 1727. Ses parents étaient des artistes distingués attachés à la musique du roi Stanislas, qui, descendu du trône de Pologne, tenait sa petite cour à Lunéville. La jeune Duronceray y fut élevée avec soin, et ses rares dispositions ayant été remarquées de Stanislas, ce prince pourvut généreusement aux frais de son éducation. Après la clôture de l'Opéra-Comique, M^me^ Favart fut, pendant quelque temps, réduite à jouer la pantomime, et elle y excella. Sortie de sa retraite forcée, à laquelle l'avait vouée l'amour du maréchal de Saxe, elle débuta au Théâtre-Italien le 5 août 1749. Son grand sens lui ayant montré le ridicule des costumes enrubannés dont on affublait alors les bergères d'opéra-comique, elle parut, dans le rôle de *Bastienne*, avec un jupon rayé, des sabots, et, chose alors inouïe, avec des cheveux sans poudre! Elle apportait la même exactitude de costume dans tous ses autres rôles. Celui de *Roxelane*, où elle pouvait développer son triple talent pour la déclamation, la danse et le chant, devint pour elle l'occasion d'un véritable triomphe. Les rôles principaux, dans toutes les pièces créées par son mari et dans une foule d'autres ouvrages, en firent l'idole du public jusqu'au jour où une mort prématurée, puisqu'elle l'atteignit à l'âge de 45 ans, vint borner une carrière de succès et de bonnes actions. Car M^me^ Favart ne se distinguait pas moins par sa bienfaisance que par son esprit et ses talents. Elle mourut le 20 avril 1772, et à ses derniers moments elle composa son épitaphe en vers et la mit en musique. M^me^ Favart qui, de son vivant, avait orné le théâtre, a plusieurs fois, depuis sa mort, été mise en scène avec succès, au Vaudeville, en 1806, et au Théâtre du Palais-Royal, en 1837.

Le fils des deux précédents, Charles-Nicolas-Justin Favart, né en 1749, mort le 1^er^ février 1806, fut acteur médiocre au Théâtre-Italien, où il donna quelques vaudevilles et opéras-comiques qui obtinrent du succès. Nous citerons entre autres les deux pièces suivantes, *le Diable boiteux*, 1782, et *le Déménagement d'Arlequin*, 1783. P. A. V.

FAVORINUS, philosophe et rhéteur, naquit dans la cité gauloise d'Arles, vers la fin du règne de Néron ou de Vespasien, et fit ses études dans l'Athènes de l'Occident, aux écoles de Marseille (*Massilia trilinguis*, comme l'appelle Varron), où il apprit à se servir éloquemment des langues celtique, grecque et romaine. Dion Chrysostôme fut aussi l'un de ses maîtres. Le temps ayant déttroit toutes les œuvres de Favorinus, c'est par tradition, par les éloges de ses contemporains, que nous savons la haute est ime où l'avaient placé ses improvisations, son éloquence et ses doctrines. Rome et la Grèce, en effet, le regardèrent comme un des orateurs et des philosophes les plus distingués, à une époque où florissaient pourtant Épictète, Hérode-Atticus, Plutarque et Polémon. On dit que, lorsqu'il parlait en public, ceux même qui ne comprenaient pas le grec venaient admirer l'art de son débit et le charme de sa voix. Le timbre singulier de cette voix et l'absence de barbe le firent passer pour eunuque. Le mari d'une dame romaine lui intenta pourtant un procès scandaleux; ce qui lui fit dire : « Il y a dans ma vie trois choses étranges : Gaulois, je parle grec; eunuque, on m'accuse d'adultère; et je vis, quoique étant mal avec l'empereur.» Adrien, en effet, qui tenait beaucoup à sa réputation d'homme de lettres, avait été gravement offensé d'une

réponse de ce philosophe à ses amis, étonnés de l'avoir vu céder si facilement à une observation grammaticale du prince : « Comment, leur avait-il dit en riant, ne dois-je pas regarder comme le plus savant des hommes celui qui commande à trente légions?» A la nouvelle de la disgrâce où venait de tomber le philosophe gaulois, les Athéniens abattirent la statue qui lui avait été élevée : « Plût à Dieu, dit-il, que les Athéniens s'en fussent pris aussi à quelque statue de Socrate, au lieu de lui faire boire la ciguë! » La vie de Favorinus s'écoula dans l'enseignement des théories platoniciennes, dans des luttes d'éloquence, dans la publication de ses ouvrages, où il fixait avec beaucoup d'habileté l'objet, le but et la méthode du scepticisme. On cite de lui des Mémoires en plusieurs livres, où Diogène de Laërte a souvent puisé; des traités sur la philosophie d'Homère, sur Socrate et sa science de l'amour; sur la manière de vivre des philosophes; des discours pyrrhoniens en dix livres; un livre de sentences; des matériaux d'histoire universelle, etc. Aulu-Gelle nous a conservé (l. XII, ch. 1) un discours sur le danger de confier ses enfants à des nourrices, qui est assurément comparable aux pages éloquentes de Rousseau. Ce discours est traduit du grec; le texte en est perdu. Les seuls fragments originaux de Favorinus se trouvent dans Stobée, Diogène de Laërte, etc., et ils mériteraient d'en être extraits, de manière à élever avec ses propres œuvres, à un homme qui, comme philosophe et orateur, a jeté un si vif éclat sur la Gaule, un monument que lui doit la reconnaissance nationale. Favorinus mourut vers la 135^{e} année de notre ère. F. D.

FAVORINUS ou PHAVORINUS (GUARINO, en latin VARINUS), philologue et lexicographe, naquit vers la fin du XV^{e} siècle, à Favora, près de Camerino en Ombrie, et c'est de son lieu natal qu'il s'appela *Favorinus* et *Camers*. Après avoir été disciple de Jean Lascaris et d'Ange Politien, religieux d'une congrégation de l'ordre de Saint-Benoît, directeur de la bibliothèque des Médicis, à Florence, évêque de Nocera et précepteur de Jean de Médicis, depuis pape sous le nom de Léon X, il mourut en 1537, laissant un monument de lexicologie grecque qui atteste une patience bien laborieuse et une vaste érudition (*voy.* ÉTYMOLOGIE, p. 234). Ce lexique, qui a perdu sans doute de son importance aujourd'hui, a été longtemps d'une incontestable utilité et a servi de cadre et de modèle aux lexicographes postérieurs. En voici le titre : *Magnum ac perutile dictionarium, quod quidem Varinus Phavorinus Camers, Nucerinus episcopus, ex multis variisque autoribus in ordinem alphabeticum collegit*, Rome, 1523, Bâle, 1538, et Vienne, 1712, in-fol. Les auteurs auxquels ce titre fait allusion sont Suidas, Hesychius, Harpocration, Eusthate, Phrynicus, les Scholiastes, etc. F. D.

FAVORIS et FAVORITES DES ROIS. Un favori est un être qui, par des moyens quelconques, rarement honnêtes, s'insinue dans les bonnes grâces du prince, étudie son caractère; ses penchants, ses goûts, ses faiblesses; flatte sa vanité, admire ses défauts, étouffe trop souvent ses vertus, obéit à tous ses caprices, les prévient même ou les provoque, finit par se rendre maître de toutes ses volontés, par le fasciner souvent au point de ne lui laisser qu'un pouvoir nominal et d'exercer réellement à sa place la souveraine puissance. Rarement un favori s'est élevé par des services réels, par de solides et utiles talents; presque toujours le vice et le crime ont servi de guides aux hommes de cette espèce. Il est rare qu'un favori, à l'exemple de Mécène et sans doute d'Éphestion (*voy.* leurs articles) aient voulu la gloire de leur pays. Le plus souvent un favori ne vit qu'au milieu d'intrigues qui se croisent sans cesse; il a des envieux à écarter, la mobilité, la satiété du maître à prévenir, la nécessité de sa présence à rendre chaque jour plus impérieuse: s'il échoue, il paie de son repos, de sa fortune, de sa vie quelquefois, les heures trop courtes d'un pouvoir équivoque, d'une inquiète prospérité. Comme un favori ne sort presque jamais des rangs les plus élevés de la société, il agit en toute circonstance de même que les parvenus de toute espèce : il oublie le point

d'où il est parti, les hommes qui longtemps furent ses pareils; il veut éclipser les plus grands par sa grandeur, et par quelle grandeur! par le faste, par un luxe démesuré, par de folles prodigalités, par une odieuse insolence. Aussi ne compte-t-il pas un ami, ou du moins à peine un ami; les haines s'accumulent sur sa tête, autour de lui, à ses pieds; il doit nécessairement tomber avec éclat ou s'éteindre dans l'obscurité, loin de la cour, ce théâtre de ses triomphes; et, à quelques circonstances de détail près, ce fut là l'existence de presque tous les favoris dont l'histoire nous a conservé le souvenir. L'eunuque Bagoas, Séjan, Plautien, Rufin, Eutrope, chez les anciens; Alvarès de Luna, Wolsey, Buckingham, Olivarès, Concini, Luynes, et tant d'autres chez les modernes, jouirent-ils jusqu'à la mort d'une faveur péniblement ou honteusement acquise? Les favoris sont communs dans les états monarchiques et surtout dans un état despotique; s'ils pouvaient exister dans une monarchie constitutionnelle et y diriger le ministère, leur influence serait mortelle et pour le roi et pour la monarchie. Indépendamment des noms déjà cités, nous renvoyons le lecteur aux articles Leicester, Essex, Cinq-Mars, Biren, L'Estocq, Potemkin, Godoy, Escoïquiz, etc., etc.

L'influence des favorites n'a pas été moins désastreuse. Il ne faut pas confondre la maîtresse d'un roi avec la favorite: la première règne sur les sens du prince, la seconde domine et ses sens et son esprit. En France, surtout, l'empire des favorites a été presque non interrompu; les autres pays européens ont vu sans doute des exemples d'une semblable faiblesse chez plusieurs de leurs souverains, mais nulle part plus que chez nous ces exemples ne se sont reproduits avec autant de persévérance. C'est à partir du règne de François I^er^ que commence réellement l'influence malfaisante des favorites, à laquelle, depuis ce temps, le seul Louis XVI fut complétement étranger. Comme celle des favoris, l'importance des favorites a diminué depuis que les peuples se soumettent successivement au système représentatif. *Voy.* Aspasie, Diane de Poitiers, M^me^ de Maintenon, M^me^ de Pompadour, Marie de Padilla, princesse des Ursins, comtesse Cosel, comtesse de Lichtenau, etc., etc. A. S-r.

On a l'*Histoire des favoris*, écrite par Du Puy. Leyde, 1659, in-4°. Cet ouvrage curieux a été réimprimé en 3 vol. in-12. Dreux-Duradier a publié, en 1763, des *Mémoires historiques sur les reines et les favorites des rois de France*, 8 parties in-12; réimprimés à Amsterdam, 1765, 4 vol. in-12. V-ve.

FAVRE (Antoine), en latin *Faber*, l'un des plus célèbres jurisconsultes du XVII^e^ siècle, naquit à Bourg-en-Bresse le 4 octobre 1557. Destiné de bonne heure à la carrière du barreau, il fit son cours de droit à Turin, après avoir d'abord fait à Paris d'excellentes études au collége des Jésuites. Consacrant journellement 15 à 16 heures au travail, le grec et le latin lui étaient devenus si familiers, assure-t-on, que souvent il lui arrivait, au sortir du cours, d'écrire la leçon du professeur en latin et de la dicter en grec en même temps. D'un esprit indépendant et exempt de tous préjugés, Favre dès ses premiers essais mit en pratique la maxime, formulée plus tard par Descartes, de ne jamais jurer *in verba magistri*. A peine âgé de 22 ans, il publia les trois premiers livres *Conjecturarum juris civilis* (Lyon, 1580, in-4°), dans lesquels on le vit développer une profonde connaissance de l'esprit des lois romaines; cet ouvrage, malgré une foule de paradoxes qui s'y trouvent, fit dans le monde savant une grande sensation, et l'on assure que Cujas dit à cette occasion: « Ce jeune homme « a du sang aux ongles; s'il vit âge « d'homme, il fera du bruit. » Instruit du mérite du jeune avocat, le duc de Savoie, Charles Emmanuel I^er^, le nomma en 1581 juge-mage de Bresse, et trois années après il l'appela pour siéger au sénat de Savoie, dont il le nomma, en 1610, premier président. Durant un voyage qu'il fit à Aix en Provence, en 1592, par commission du sénat, Favre y composa en moins de deux mois son traité *De variis nummariorum debitorum solutionibus*. Envoyé en 1596 à Anneci, sur la demande du duc de Nemours, pour être président du conseil de Gene-

vois, au nom de ce prince, le savant jurisconsulte s'y lia de la plus étroite amitié avec saint François de Sales (*voy.*), auquel il dédia l'année suivante le XII^e^ livre de ses *Conjectures*. Les deux amis érigèrent en 1606, dans la ville d'Anneci, une académie dont la forme se rapprochait assez de nos athénées modernes et où l'on professa la théologie, la philosophie, les mathématiques et les beaux-arts. Cette institution, établie dans la maison même du président Favre, fut placée sous la protection immédiate du duc de Nemours; elle reçut le nom d'académie *florimontane* et prit pour symbole un oranger avec cette devise : *Flores fructusque perennes;* mais elle cessa ses travaux vers la fin de 1618, époque où le président Favre quitta Anneci pour retourner à Chambéry.

Après avoir été successivement envoyé à Modène, à Rome, à Turin, et avoir séjourné près d'une année à Paris et à Fontainebleau en qualité de mandataire de son prince, Favre fut, en 1611, employé à lever des troupes en Savoie. Rappelé à Turin en 1614, au sujet de la succession du comté de Montferrat, il fut nommé membre de l'Académie de Belles-Lettres que le cardinal Maurice de Savoie venait de fonder en cette ville; choisi en 1618, avec saint François de Sales, pour accompagner ce prince à Paris, afin d'y négocier le mariage de Christine de France, fille d'Henri IV, avec le prince de Piémont Victor-Amédée, ce fut en vain que, pour se l'attacher, le roi Louis XIII lui fit les offres les plus séduisantes et essaya de le tenter par la première présidence du parlement de Toulouse: Favre refusa tout et voulut rester au service de son maître. Enfin le marquis de Lans, gouverneur de Savoie, ayant été envoyé en mission, le président Favre fut encore nommé pour le remplacer dans le commandement général de Savoie et de tous les pays en-deçà des monts. Cependant tel fut toujours le désintéressement de ce savant qu'après avoir rempli les emplois les plus éminents et aussi les plus lucratifs, il resta pauvre : en effet, à l'époque de sa mort, arrivée à Chambéry, le 28 février 1624, il fut prouvé qu'il n'avait pas augmenté son patrimoine de famille de plus de 500 livres de rente; ses charités avaient toujours été immenses. Son testament, rapporté en entier par Taisand, dans ses *Vies des plus célèbres jurisconsultes*, est un précieux monument de piété, de tendresse et aussi de l'ordre et de l'équité qui présidaient à toutes ses actions. Jacques Durandi, dans son tome 3^e^ des *Piemontesi illustri*, a aussi fait un brillant éloge du président Favre.

Ses principaux ouvrages (*opera juridica*) ont été réunis en 10 vol. in-fol., Lyon, 1658-63. Outre les deux dont nous avons déjà parlé, les principaux de ces ouvrages sont : *Jurisprudentiæ papinianeæ Scientia* (Lyon, 1658, 1 vol.); *De Erroribus interpretum juris* (2 vol.); *Comment. in Pandectas, seu de erroribus pragmaticarum* (1659, 5 vol.); *Codex Fabrianus* (1661, 1 vol.), etc.

On doit reconnaître que si Favre a éclairci plusieurs opinions obscures et rendu à la législation un immense service, il a aussi poussé trop loin les subtilités dans l'examen de certaines questions. Son style est sans précision et sans énergie; mais on ne saurait refuser au célèbre jurisconsulte une science profonde, un esprit vaste, également propre aux affaires et à l'étude.

Dans les quatrains de Pibrac, il s'en trouve une grande quantité de Favre, qui est aussi l'auteur d'*Entretiens spirituels, divisés en trois centuries de sonnets* (Paris, 1602, in-8°), ainsi que d'une tragédie intitulée *Les Gordians et Maximin*, ou *l'Ambition* (Chambéry, 1589, in-4, réimprimée à Lyon en 1596, in-8°). En 1603, Favre fut encore l'éditeur des Épîtres morales d'Honoré d'Urfé, son ami. Le président Favre mourut âgé de 67 ans.

Son second fils mérite aussi une honorable mention dans cet ouvrage, mais elle trouvera mieux sa place à l'article VAUGELAS. E. P-C-T.

FAXARDO (DIEGO SAAVEDRA), un des prosateurs espagnols les plus spirituels, s'acquit aussi de la réputation comme homme d'état. Né en 1584 à Algezarez, dans le royaume de Murcie, Faxardo, dont le nom s'écrit aussi Fajardo, étudia à Salamanque, où lui fut conféré le grade de docteur en droit.

Il suivit à Rome, en 1606, en qualité de secrétaire pour les affaires du royaume de Naples, l'ambassadeur espagnol Borgia, et devint plus tard chargé d'affaires à la cour apostolique. Ce fut lui qui fut envoyé en 1636 à Ratisbonne pour représenter son souverain à l'élection de Ferdinand III, empereur d'Allemagne. Après avoir donné des preuves de son habileté dans différentes missions diplomatiques, il fut choisi par Philippe IV, en 1643, pour plénipotentiaire au congrès de Munster. Rappelé en 1646, il mourut deux ans après à Madrid, membre du grand conseil des Indes.

Parmi ses écrits, ceux qui méritent surtout d'être cités sont *Idea d'un prencipe politico christiano represendado en cien empresas* (Monaco, 1640), ouvrage qui a eu depuis plusieurs éditions et qui a été traduit en italien, en français, en latin et en allemand; *Locuras de Europa, dialogo posthumo*, qui fut également traduit dans d'autres langues, ainsi qu'un troisième ouvrage, *Republica literaria* (Madrid, 1655), critique spirituelle et souvent mordante d'écrivains anciens et modernes, surtout espagnols; *Corona Gotica, Castellana y Austriaca, politicamente illustrada,* ouvrage sans critique, superficiel relativement aux recherches historiques, mais écrit dans un style classique. Alfonse Nuñez de Castro en a donné une suite en trois volumes (Madrid, 1670-1678, in-4°), qui n'a pas même ce dernier mérite. La dernière édition des *Obras politicas y historicas* a été publiée à Madrid en onze volumes avec gravures. Les œuvres complètes de Faxardo ont paru à Anvers en 1688, in-4°. *C. L.*

FAYENCE, *voy.* Faïence.

FAYETTE, *voy.* La Fayette.

FAYOUM, *voy.* Égypte (géogr.), T. IX, p. 261.

FEA (Carlo), naquit le 2 février 1753 dans le village de Pigna, près d'Oneille en Piémont. Il quitta de bonne heure sa famille, qui était pauvre, pour se rendre à Rome auprès d'un oncle, ecclésiastique distingué, qui l'accueillit avec une bonté paternelle, le guida dans ses études et le fit entrer dans les ordres. Le jeune Fea avait auparavant étudié le droit civil et canonique dans l'université de la Sapienza; il y avait été reçu docteur, et même il suivit quelque temps le barreau, mais sans goût, sans succès, et il ne tarda pas à reconnaître que l'étude de l'archéologie avait pour lui plus d'attrait que la procédure. L'*Histoire de l'Art* par Winckelmann eut la plus grande influence sur sa vocation d'antiquaire; on lui a même attribué la traduction italienne de cet ouvrage, qui parut à Milan en 1779, 2 vol. in-4°; mais elle n'est pas de lui, seulement il la revit avec un soin scrupuleux, et la reproduisit à Rome, en 1783, avec un troisième volume qui contient sa docte et curieuse dissertation *Sulle rovine di Roma*, et quelques opuscules de Winckelmann. Ce fut là le prélude d'assez nombreux ouvrages, tous pleins de critique et d'érudition, et qui ont assuré à l'abbé Fea une place très distinguée parmi les archéologues modernes. Les plus remarquables nous paraissent être: *Miscellanea filologico-critica ed antiquaria*, Rome, 1790, in-8°; *L'Integrità del Panteone di Marco Agrippa*, 1811, in-8°; *Horatii Flacci opera omnia ad codd. manuscr. Vaticanos, Chisianos, Angelicos, Barberinos*, etc., 1811, 2 vol. in-8°; *Iscrizioni di monumenti pubblichi trovate nell' attuali escavazioni*, 1813, in-8°; *Descrizione di Roma e dei contorni, con vedute*, Rome, 1822, 3 vol. in-12. La franchise de ce savant, son érudition exacte et consciencieuse, peut-être trop doctorale, l'engagèrent dans des luttes d'érudition qui rappellent celles des philologues du xvi^e^ siècle. A part ces discussions trop vives, il sut trouver le bonheur dans l'étude, dans la piété, dans la modération de ses désirs, auxquels suffisaient les émoluments de sa place de bibliothécaire du prince Chigi et le produit de ses publications. Il mourut à Rome, âgé de 81 ans, le 18 mars 1834, s'étant acquis la plus honorable réputation de savoir et de vertu. F. D.

FÉBRIFUGE, de *febrem fugare*, mot à mot *chasse-fièvre*. Considéré seulement d'après ses radicaux, ce mot s'appliquerait à tous les moyens propres à guérir la fièvre, mais il désigne plus spé-

cialement et même exclusivement ceux qui conviennent au traitement des fièvres intermittentes. *Voy.* FIÈVRE. F. R.

FEBRONIUS (JUSTIN), *voy.* HONTHEIM.

FÉCIAUX (*feciales* ou *fetiales*), hérauts à la fois religieux et politiques institués par Numa Pompilius ou suivant quelques auteurs par Ancus Martius, qui compléta les institutions religieuses de son aïeul. Denys d'Halicarnasse (I, 21. II, 72) croit celle-ci empruntée aux Grecs. Le fécial arrivé sur le territoire ennemi se déclarait l'envoyé du peuple romain; il exposait aux habitants de la contrée les griefs de sa nation contre eux, et appelait Jupiter en témoignage de la vérité. Pour convaincre de la sincérité et de la justice de ses paroles, il prononçait un anathème contre lui-même dans le cas où il aurait manqué à l'équité, et réclamait de Jupiter la punition terrible de ne jamais revoir sa patrie. Au bout du terme précis de trente-trois jours, si le peuple ennemi n'avait pas satisfait aux demandes en réparation proférées solennellement par le fécial, alors il déclarait la guerre, en invoquant Jupiter ou Quirinus et tous les dieux du ciel, de la terre et des enfers, accusant le peuple ennemi de se refuser aux justes réclamations qu'il lui avait fait entendre et en appelant au sénat pour aviser aux moyens de donner force à la justice.

Après avoir rempli sa mission, le fécial revenait pour attendre la décision du sénat. Si le sénat, se fondant sur la validité des droits du peuple romain et sur le refus formel de l'ennemi de les reconnaître ou d'y satisfaire, opinait pour la guerre, alors le fécial se rendait sur le sol ennemi, et là, en présence de trois hommes au moins, il énonçait les droits de sa nation, les torts des adversaires, et, au nom du peuple romain, déclarait la guerre et commençait les hostilités en lançant un javelot sur le territoire ennemi.

Nous ne trouvons chez aucune nation des formalités aussi graves, aussi imposantes, aussi réfléchies, sur la plus terrible détermination d'un peuple. Les dieux et le sénat, c'est-à-dire la puissance infinie et la sagesse humaine, sont invoqués pour diriger les Romains dans cette lutte où sont engagées la gloire, la prospérité, l'existence du peuple de Romulus. Cette institution fait contraste avec l'âpre formule des Perses qui envoyaient demander la terre et l'eau aux peuples qu'ils étaient prêts d'assaillir.

Les féciaux formaient un collége de 20 personnes dont le chef était appelé *verbenarius*, à cause des verveines sacrées, emblèmes de la paix, qu'ils portaient en même temps que le caillou avec lequel ils assommaient la victime du sacrifice (*privos lapides silices, privasque verbenas*). Ce collége avait à prononcer sur toutes les questions de forme relatives aux négociations et aux déclarations de guerre. A-RE.

FÉCONDATION, *voy.* GÉNÉRATION.

FÉCONDITÉ. C'est la qualité en vertu de laquelle les êtres organisés peuvent reproduire, par voie de génération, un ou plusieurs individus semblables à eux-mêmes. Dès qu'un individu en reproduit un autre, on dit de lui qu'il est *fécond;* mais, par extension, le mot fécondité sert aussi à exprimer la quantité d'individus reproduits.

La fécondité varie dans plusieurs de ses conditions : le plus souvent elle appartient à tous les individus d'une même espèce; mais d'autres fois il n'y a dans l'espèce qu'un certain nombre d'individus qui soient aptes à la reproduction : par exemple, sur un essaim de plusieurs centaines d'abeilles, la reine seule est féconde. Dans une fourmilière, il n'y a qu'un certain nombre de fourmis fécondes; les autres, les abeilles et les fourmis ouvrières, sont stériles. On les appelle des *neutres*.

La fécondité n'appartient qu'à une période de la vie des individus. C'est l'état que l'on nomme état complet, état adulte, et qui peut varier à l'infini, soit quant à son apparition plus ou moins rapide après la naissance, soit quant à sa durée.

La fécondation n'a lieu qu'entre des individus d'une même espèce, ou quelquefois d'espèces très voisines; et, dans ce dernier cas, les produits que l'on appelle des *métis*, quoique doués d'une

organisation en apparence complète, sont généralement cependant dépourvus de fécondité.

Parmi certaines espèces domestiques, l'homme a réussi à établir différentes races qui peuvent être croisées et donner des produits féconds; mais quand ces produits commencent à s'écarter beaucoup du type de l'espèce, leur fécondité s'arrête.

La fécondité varie dans ses degrés presque à l'infini. Beaucoup d'animaux, et en général les plus grands, ne produisent à la fois qu'un, deux ou trois individus; d'autres, et surtout parmi ceux qui vivent dans l'eau, produisent à la fois un nombre de germes qui effraye la pensée. On a calculé que la ponte de certaines morues et de certains esturgeons dépassait plusieurs millions d'œufs. On conçoit que la fécondité d'une espèce sera d'autant plus grande qu'un individu pondra plus de fois dans un temps donné et que ses produits deviendront eux-mêmes plus promptement féconds. Sous ce rapport, Jurine a calculé qu'un seul individu d'une espèce de crustacé, le *cyclope quadricorne*, pouvait produire dans l'espace d'une année, tant par lui-même que par ses produits successivement fécondés, le chiffre énorme de plus de 4 milliards et demi d'individus. Mais les lois de la nature répriment cette prodigieuse fécondité. Un grand nombre d'œufs périssent avant d'être éclos, et un grand nombre d'individus avant de s'être reproduits, tant par l'influence des agents extérieurs que parce qu'ils servent de nourriture à d'autres animaux. Mais quand cet équilibre entre la production et la destruction est rompu, quand, les causes de destruction n'ayant pas agi, la fécondité de certaines espèces se développe en toute liberté, alors ont lieu ces phénomènes dont nous lisons de temps à autre la description. C'est alors que certains pays sont dévastés par la rapide multiplication d'une espèce, et que l'on voit apparaître, par exemple, ces migrations d'insectes qui, s'abattant innombrables sur une contrée en nuées épaisses, dévastent en peu d'instants tous les fruits de la terre et répandent autour d'eux la désolation et la famine. F. C.

FÉCULE. On nomme *fécule* l'amidon extrait, par le lavage à l'eau froide et le repos, de différentes parties des végétaux, telles que racines, tiges, semences, etc. On donnait autrefois le nom de fécule ou de *fèces* (du latin *fæces*, pluriel de *fæx*) aux dépôts de toute nature qui se forment par le repos dans les liqueurs troubles; mais depuis longtemps on a particulièrement réservé le premier nom pour les dépôts formés d'amidon, de sorte que fécule et amidon sont devenus presque synonymes. Il faut toujours y faire cette distinction, cependant, que le mot *amidon* se rapporte à l'espèce chimique ou au corps considéré en lui-même, quel que soit le mode d'extraction qui l'ait procuré, tandis que le mot *fécule* rappelle l'idée d'un dépôt formé dans un liquide: aussi le mot amidon est-il défini par lui-même, tandis que le mot fécule n'acquiert de signification que lorsqu'il est joint au nom d'un végétal; comme dans *fécule de pomme de terre*, *fécule de bryone* (*voy.* ces mots).

Les propriétés de la fécule se trouvent déjà indiquées en partie à l'article AMIDON; nous ne les rappellerons qu'autant que l'histoire chimique nous paraîtra l'exiger.

Ce corps dans son état de pureté est blanc, cristallisé, insipide, inodore, pulvérulent. Comprimé entre les doigts, il produit un son particulier, analogue au cri de la scie. Sa pesanteur spécifique est de 1.53.

La propriété de l'amidon de bleuir par son mélange avec la teinture d'iode est un moyen qui peut, suivant l'observation de M. Robert, le faire découvrir jusque dans les racines et les tiges qui le recèlent. L'amidon varie en éclat, en transparence et en ténuité, suivant le végétal qui le produit et le mode d'extraction employé. C'est ainsi que la fécule de pomme de terre est naturellement en particules si grosses qu'elle ne peut servir à fabriquer la poudre dite à poudrer, et que la fécule de radis noir est, au contraire, d'une ténuité extrême (M. Planche). Pareillement l'amidon contenu dans le blé est beaucoup plus fin que la fécule de pomme de terre, et il s'atténue encore par la fermentation qu'on est obligé de

faire subir à la graine, afin de l'obtenir.

Cette différence de ténuité dans les fécules a donné lieu à MM. Payen et Chevallier de faire une observation très curieuse. Ayant pesé à sec, et sous un même volume, les fécules de pomme de terre, de blé et de radis noir, ils ont trouvé que leur poids était :

Fécule de pomme de terre.	800
Amidon de blé.....	794
Fécule de radis noir....	588
Eau.....	1000

Mais en les pesant ensuite avec de l'eau, dans un vase d'une capacité connue, ce qui annulait les vides laissés entre les particules de la poudre, ces mêmes chimistes se sont assurés que la pesanteur spécifique de ces trois fécules était de 1530.

La fécule présente ordinairement une odeur et une couleur particulières, dues au mélange ou peut-être à la combinaison de quelque autre principe. Ces propriétés, qui rendent les fécules peu propres à l'usage alimentaire, semblent appeler sur elles l'attention du médecin, et il en résulte aussi une grande différence dans leur préparation. Les fécules alimentaires doivent être soumises à des lavages réitérés qui les privent le plus possible de tout principe étranger; les fécules pharmaceutiques ne doivent point être lavées, afin de ne point leur faire perdre les propriétés du végétal qui les fournit. Néanmoins ces sortes de médicaments ne seront jamais beaucoup employés, à cause du peu de certitude qu'offre leur administration. Par exemple, les fécules de bryone et d'arum participent des propriétés de principes très actifs, mais facilement altérables, et leur action médicatrice, qui peut varier beaucoup dès le moment de leur extraction, en raison de la quantité plus ou moins grande de ces principes, diminue rapidement par leur altération et ne tarde pas à s'anéantir.

Quoi qu'il en soit, voici la manière de préparer les fécules alimentaires et médicinales, en prenant pour exemple celles de pomme de terre et de bryone.

Fécule de pomme de terre. On lave les pommes de terre pour en séparer les impuretés; on les réduit en pulpe au moyen d'une râpe; on délaie cette pulpe dans une grande quantité d'eau et on jette le tout sur un tamis de crin. L'eau passe entraînant avec elle la fécule, et la partie fibreuse reste sur le tamis; pour obtenir une séparation plus complète de ces deux parties, on delaie la fécule dans une nouvelle quantité d'eau et on la passe à travers un tamis de soie. On laisse déposer la liqueur, on la décante, on met la fécule égoutter sur des châssis de toile et ensuite on la divise dans des châssis de bois peu élevés, munis d'un fond de toile et placés sur des plaques de plâtre bien sèches. Enfin on en termine la dessiccation dans une étuve (*voy.*), d'abord peu chauffée et ensuite davantage, à mesure qu'on a moins à craindre de cuire la fécule dans l'eau qui y reste interposée.

Fécule de bryone. On choisit la racine de bryone récente, on la lave et on la réduit en pulpe à l'aide d'une râpe. On délaie cette pulpe avec un poids égal d'eau; on la met dans un sac de toile ou de crin et on la soumet à une forte expression. L'eau qui s'écoule entraîne avec elle la fécule; on la laisse reposer, on la décante et on agit dans la dessiccation comme pour la fécule de pomme de terre. On prépare de même les fécules d'arum, d'iris, etc. *Voy.* ces mots.

Lorsqu'on sèche l'amidon encore humide à une température qui s'élève environ jusqu'à 60°, il forme avec l'eau qu'il retient une gelée demi-transparente, qui ne devient pas plus farineuse, mais translucide et dure, quand on la sèche complétement. C'est ainsi qu'on prépare le sagou (*voy.*), fécule extraite de la moelle d'une espèce de palmier, du *sagus rumphii*, et la *cassava* ou *tapioka* (*voy.*), fécule provenant de la racine, d'ailleurs vénéneuse, du *jatropha manihot.*

Les proprietés génériques qui caractérisent toutes les espèces d'amidons ou fécules sont les suivantes : insoluble dans l'eau froide; insoluble dans l'alcool et l'éther, et le premier de ces deux liquides le précipite de ses dissolutions dans l'eau et dans les acides étendus. Quand on le fait bouillir avec des acides étendus, il se transforme en sucre; l'acide nitrique le convertit, à l'aide de la chaleur, en

acides malique et oxalique, sans produire la plus petite quantité d'acide mucique. Sa dissolution dans l'eau chaude est précipitée par le sous-acétate et en général par les sous-sels plombiques; sa dissolution froide, par l'infusion de noix de galle (Berzélius).

L'amidon s'altère facilement quand on le traite par des réactifs chimiques, et se transforme en une substance semblable à la gomme. Lorsqu'on l'expose à l'action de la chaleur, de manière à le griller légèrement, sans néanmoins le brûler, il répand une odeur semblable à celle du pain qui vient d'être cuit, et se dissout ensuite complétement dans l'eau froide. La dissolution fournit, après l'évaporation de l'eau, une substance dont les propriétés se rapprochent tellement de celles de la gomme qu'on peut s'en servir dans les arts pour remplacer cette dernière. A une température plus élevée, l'amidon subit une demi-fusion, se charbonne, fume, s'enflamme et brûle. A la distillation sèche, il fournit les produits ordinaires de la distillation des matières végétales, de l'eau acide, de l'huile empyreumatique, des gaz combustibles, et, pour résidu, un charbon spongieux.

Parmi les corps simples, le chlore et l'iode sont les seuls qui se combinent avec l'amidon. Le premier agit peu sur lui par la voie humide; mais lorsqu'on introduit de la fécule sèche dans du gaz chlore, celui-ci est absorbé, la fécule se liquéfie; il se dégage un peu d'acide carbonique, la masse devient brune et se charge d'acide hydrochlorique. La combinaison avec l'iode, au contraire, présente beaucoup d'intérêt, et, suivant la quantité de fécule, la combinaison est rougeâtre, violette, bleue ou noire. On obtient cette combinaison, soit en versant une dissolution alcoolique d'iode sur un mélange de fécule et d'eau, soit en ajoutant à ce dernier de l'iode en poudre. Toutefois la combinaison ne repose que sur de simples affinités, et tout l'iode contenu dans la combinaison humide, ainsi qu'une partie de celui qui entre dans la combinaison sèche, se vaporise au bout d'un certain laps de temps. A la distillation sèche, l'iodure d'amidon dégage d'abord de l'iode; après quoi l'amidon est détruit avant que tout l'iode soit volatilisé, et il se forme de l'acide hydriodique qui distille. L'iodure d'amidon est soluble dans l'eau froide, et d'autant plus qu'il est plus riche en iode. L'iodure bleu-noirâtre se dissout plus facilement : la dissolution est violette; l'iodure bleu est moins soluble et fournit une dissolution incolore. L'acide sulfurique concentré dissout l'iodure d'amidon, ainsi que l'acide étendu; mais la dissolution obtenue par le premier est brune et devient violette quand on l'étend d'eau, tandis que la dissolution dans l'acide affaibli est bleue. La dissolution de chlore détruit la couleur de l'iodure d'amidon et la fait passer au jaunâtre. L'acide nitrique étendu transforme l'iodure d'amidon en une gelée bleue; l'acide plus concentré le dissout en un liquide rougeâtre. Avec l'acide hydrochlorique concentré, il se prend en gelée; l'acide étendu, les acides phosphorique et acétique sont sans action sur lui. L'acide sulfureux et le gaz sulfide-hydrique détruisent la couleur; il en est de même de l'acide arsénieux; mais dans ce dernier cas un acide plus fort reproduit la couleur. Les alcalis la détruisent également; les acides la régénèrent. Le chlorure mercurique fait disparaître la couleur sans retour.

On a remarqué que l'amidon de différents végétaux exige, pour se convertir en empois (*voy.*), des températures différentes et rend l'eau inégalement mucilagineuse. Cette formation d'empois ne doit pas être regardée comme une dissolution : c'est un gonflement dans l'eau, pendant lequel l'amidon absorbe l'eau comme une éponge; il l'abandonne quand on place l'empois sur un corps poreux, dont les pores ont de la tendance à partager l'eau avec l'amidon ou l'empois. Ainsi, lorsqu'on expose l'empois sur des doubles épais de papier gris et qu'on remplace ceux-ci par d'autres dès qu'ils sont humides, l'empois diminue de volume et abandonne de l'eau jusqu'à ce qu'il soit desséché en une masse semblable à de la corne, qui reproduit les mêmes phénomènes, quand, après l'avoir réduite en poudre, on la traite par l'eau bouillante. Cette propriété de se

gonfler et de se transformer en une masse gélatineuse caractérise principalement le mucus animal, et appartient encore à quelques autres matières végétales. Selon Vogel, la dissolution mucilagineuse d'amidon, soumise à la coagulation et au dégel, laisse déposer l'amidon dissous sous forme pulvérulente, résultat qu'on n'obtient par aucun autre moyen. Par une dissolution prolongée ou par l'évaporation de sa dissolution, l'amidon passe peu à peu à un état de dissolution voisin de celui où se trouve l'amidon grillé. C'est pour cela que l'amidon provenant d'une dissolution évaporée se redissout en majeure partie dans l'eau froide. Vogel annonce, au contraire, que lorsqu'on fait bouillir de l'amidon pendant quatre jours, avec la précaution de remplacer l'eau à mesure qu'elle s'évapore, on obtient une gomme amère dissoute dans l'eau, et en même temps une masse insoluble, semblable à de la corne. L'amidon mucilagineux et la dissolution de l'amidon dans l'eau sont transparents et limpides comme de l'eau. L'opacité de l'empois provient, soit d'un excès d'amidon non dissous, soit d'autres corps non dissous, mêlés avec lui. Du reste, la partie dissoute et la partie simplement gélatineuse présentent les mêmes phénomènes avec l'iode, le sous-acétate plombique et l'infusion de noix de galle.

D'après M. Th. de Saussure, en abandonnant à lui-même, à la température de 20 à 25°, de l'empois préparé en versant 12 parties d'eau bouillante sur une partie d'amidon, il se décomposerait et l'on obtiendrait du sucre semblable à celui de raisin, une matière gommeuse analogue à l'amidon torréfié, une substance à laquelle il a donné le nom d'*amidine* et que M. Chevreul appelle *amidin*, du ligneux amilacé, du ligneux mêlé de charbon, de l'amidon non décomposé et une résine molle. La formation de ces corps serait indépendante de l'action de l'air; il n'en serait pas de même d'une certaine quantité d'eau et de charbon qui ne se produiraient qu'autant que la matière serait en contact avec l'air. M. Collart de Martigny dit qu'il se formerait encore, pendant cette décomposition, de l'ammoniaque et un acide fixe énergique, analogue à l'acide lactique. L'empois fermenté dans des vaisseaux fermés aurait fourni 47.4 de sucre, 23 de gomme, 8.9 d'amidine, 10.3 de ligneux amilacé, 4 d'amidon non décomposé, tandis qu'on aurait obtenu avec le contact de l'air 49.7 de sucre, 9.7 de gomme, 5.2 d'amidine (amidin), 9.2 de ligneux amilacé, 0.3 de charbon et 3.8 d'amidon non décomposé. L'action du gluten sur l'empois différerait, sous quelques rapports, de celui-ci. (Orfila, *Éléments de chimie*, 1835, t. II, p. 591.)

L'amidon bouilli avec de l'eau et abandonné à lui-même, tant au contact qu'à l'abri de l'air, s'altère considérablement, surtout quand on en prévient la dessiccation. L'amidon de froment répand ordinairement une odeur infecte, comparable à celle de la viande pourrie, ce qui tient au gluten et à l'albumine végétale qui s'y trouvent mêlés (Berzélius, *Chimie*, t. V, note de la page 201).

Les applications de la fécule sont très étendues. C'est une des matières les plus nourrissantes pour les hommes et pour les animaux : aussi prescrit-on, comme fortifiantes, la fécule de pomme de terre, de sagou, et surtout la fécule de lichen. Depuis quelques années on a commencé à se servir d'une fécule pulvérulente, qui vient des Indes-Occidentales sous le nom d'*arrow-root* (*voy.*) : cette fécule paraît être identique avec la fécule de pomme de terre, et souvent on les mêle ensemble par fraude. On croyait aussi que le salep, c'est-à-dire la racine sèche de plusieurs espèces d'orchis, était riche en fécule; mais il n'en contient que peu et renferme principalement du mucilage végétal (Berzélius).

Pendant longtemps la fécule amilacée a été considérée comme un produit inorganisé, ou comme un principe immédiat analogue au sucre et à la gomme. Cependant, dès l'année 1716, Leeuwenhoek avait déterminé, à l'aide du microscope, que l'amidon est sous la forme de globules composés d'une enveloppe ou tégument et d'une matière intérieure différente de celle qui constitue l'enveloppe. Il avait reconnu que l'amidon chauffé dans l'eau ne présentait plus de globules

au microscope, mais offrait des pellicules qui sont les enveloppes privées de leur matière intérieure. Il avait enfin observé que les excréments d'oiseaux qui avaient été nourris avec des graines de céréales renfermaient une quantité considérable de ces mêmes enveloppes privées de leur matière intérieure : d'où il avait conclu que celle-ci était seule la partie nutritive de l'amidon. Mais ces observations étaient complétement oubliées, et il est certain qu'à l'époque où M. Raspail publia ses expériences sur l'amidon ce corps était considéré, ainsi qu'il vient d'être dit, comme un corps pulvérulent, homogène, *sui generis*, enfin comme un principe immédiat complétement insoluble dans l'eau froide et soluble seulement aux approches de la température de l'ébullition.

M. Raspail a donc découvert de nouveau que chaque granule d'amidon est un corps organisé, composé d'une enveloppe ou tégument, lisse à l'extérieur, inattaquable par l'eau et les acides faibles à la température ordinaire, susceptible d'une longue coloration par l'iode, et d'une matière intérieure soluble dans l'eau froide. Quant aux autres faits annoncés par cet habile observateur, dit M. Guibourt, plusieurs pouvaient être mis en doute avec raison. Ainsi, par exemple, il n'était pas exact de dire que la matière intérieure de la fécule fût une véritable gomme, qui perdait, par l'évaporation ou l'exposition à l'air, la propriété de se colorer par l'iode, de sorte que cette propriété aurait été due à une substance volatile, non inhérente à l'amidon.

Voici, d'après M. Guibourt, les expériences qui prouvent qu'en effet l'amidon est formé d'un tégument insoluble et d'une partie intérieure plus ou moins soluble dans l'eau.

La fécule de pomme de terre bien pure, mouillée avec de l'eau et séchée, ne fait pas corps avec ce liquide et reste pulvérulente; mais si on la broie auparavant sur le porphyre, elle formera avec l'eau froide un mucilage analogue à celui de la gomme adraganthe. Le même résultat a lieu avec la fécule qu'on a broyée à l'aide de l'eau afin d'éviter l'échauffement causé par le frottement.

La fécule entière, vue au microscope, a la forme de petites perles qu'une solution d'iode colore lentement en bleu céleste, les grains restant transparents.

La fécule broyée, examinée sous l'eau, présente des courants d'une vitesse extrême dus à l'émission de la matière soluble : une partie disparaît entièrement; une autre reste attachée aux grains, sous la forme d'une matière gélatineuse qu'une légère chaleur fait disparaître : alors on aperçoit facilement les téguments, déchirés et isolés, sous la forme de membranes plissées.

Si, avant toute application de la chaleur, on ajoute de l'iode à la liqueur précédente, les parties du liquide chargées de matière soluble invisible se coloreront en bleu-ciel; la matière gélatineuse prendra une couleur bleue foncée, même avant les téguments qui resteront un instant incolores; mais bientôt ceux-ci acquerront une couleur bleue si foncée qu'ils en paraîtront noirs et opaques.

Si ces expériences prouvent que la fécule est formée d'une enveloppe insoluble et d'une matière soluble, elles montrent aussi que toutes deux sont colorées par l'iode, et l'on peut ajouter que l'intensité plus ou moins grande de coloration observée peut être expliquée par les seules variations de densité d'un principe amilacé. Ajoutons d'ailleurs que ni l'exposition à l'air ni l'évaporation ne font perdre à l'amidon la propriété de se colorer par l'iode.

A la vérité M. Lassaigne a vu que l'iodure d'amidon chauffé à 90° devenait incolore; mais comme la couleur bleue reparaît par le refroidissement, sa décoloration à chaud doit être attribuée, ou à une dissolution plus complète de l'iodure, qui annule l'action de la substance sur les rayons lumineux, ou à la formation des acides iodique et hydriodique qui se décomposent à froid et régénèrent l'iode.

Enfin l'action des acides et des alcalis tend à montrer que tout l'amidon est formé d'une seule matière, qui ne diffère que par la densité de ses parties ou par laforme que l'organisation végétale lui a donnée.

Depuis, d'autres chimistes et physiciens se sont occupés d'examiner l'amidon. M. Biot ayant remarqué que la matière soluble de la fécule jouissait, à un degré plus marqué qu'aucune autre substance végétale, de la propriété de faire dévier à droite les plans de la lumière polarisée, a proposé de lui donner le nom de *dextrine* (*voy.*); M. Guérin-Varry a distingué trois parties dans l'amidon : 1° la matière toute soluble à froid ou l'*amidine*; 2° le tégument pur ou l'*amidin tégumentaire;* 3° la matière gélatineuse attachée au tégument, et qui se dissout à l'aide de la chaleur, *amidin soluble*. Suivant ce chimiste, l'amidine et l'amidin ont une composition chimique différente, et celui-ci est isomère avec le ligneux. MM. Payen et Persoz ont fait des observations plus récentes sur l'amidon, dont on a tiré un grand parti pour les arts. Ainsi on savait bien avant eux, et surtout par les expériences de M. Dubrunfaut, que le gluten de la farine, la levure de bière, l'orge germée, l'acide sulfurique étendu et aidé du calorique, jouissaient de la propriété de changer la fecule en gomme et ensuite en sucre fermentescible, analogue au sucre de raisin, et c'est sur cette action de l'orge germée qu'est fondée de temps immémorial la fabrication de la bière; mais MM. Payen et Persoz ont extrait de cette orge germée la substance qui jouit de la propriété indiquée, et elle la possède à un si haut degré qu'il suffit de chauffer quelques instants, à la température de 65 à 70° centigrade, un mélange de *diastase* (c'est le nom de cette substance) avec mille fois son poids de fécule delayée dans 4000 parties d'eau, pour séparer exactement l'amidine du tégument, qui tombe au fond de la liqueur. *Voy.* DIASTASE.

Aujourd'hui, dit M. Orfila, l'opinion de M. Payen, que nous adopterons, diffère notablement de celle de M. Raspail, puisqu'il considère la fécule comme étant entièrement formée d'un principe immédiat auquel il donne le nom d'*amidone*. Les téguments eux-mêmes, dont l'existence ne saurait être mise en doute depuis les observations microscopiques et les expériences chimiques de M. Raspail, et qui ne font que les *trois-millièmes* de la fécule, ne sont que de l'*amidone* douée de plus de cohésion et offrant par conséquent plus de résistance à l'action des acides, des alcalis et de la diastase; à la vérité, l'*amidone* condensée qui forme cette enveloppe tégumentaire offre à sa surface des atomes d'une huile essentielle et de quelques autres substances qui y adhèrent et augmentent sa résistance à l'action des divers dissolvants indiqués plus haut, et dont M. Payen est parvenu à débarrasser l'amidone.

Nous donnerons, pour terminer ces observations sur l'amidon, les caractères particuliers de ceux d'orge et de froment.

Amidon de blé : globules tous sphériques, d'un volume très variable; les plus petits paraissent au microscope comme des points noirs innombrables, et on en suit l'accroissement jusqu'aux plus gros, qui sont toujours sphériques et d'un volume beaucoup moindre que ceux de la fécule de pomme de terre. M. Raspail en fixe la plus grande dimension à un vingtième de millimètre.

Dans l'amidon du commerce, une partie des granules a été brisée par la meule ou par la fermentation, ce qui est cause de l'adhérence contractée par la masse desséchée, tandis que la fécule de pomme de terre est toujours pulvérulente.

L'amidon de blé est d'un blanc mat et parfait; il communique à l'eau une consistance d'autant plus forte que ses granules ont un plus petit volume et contiennent plus de parties tégumentaires et moins de matière soluble, et parce que la consistance de l'empois est surtout due à l'adhérence réciproque des téguments gonflés et hydratés.

L'amidon de blé, soumis à l'ébullition dans une grande quantité d'eau, ne forme plus d'empois, parce que le tégument finit par se dissoudre presque entièrement et constitue alors de la fécule soluble. Cependant, si longtemps qu'on continue l ébullition, il reste toujours un résidu insoluble, sous forme de flocons irréguliers, qui se colorent en violet par l'iode.

Amidon d'orge. Il est un peu plus gros que celui de blé; quelques gra-

nules situés près de l'écorce sont aussi volumineux que les plus gros grains de fécule de pomme de terre et sont triangulaires comme eux; mais ils sont en très petit nombre et se trouvent seulement dans l'orge entière; l'orge perlé n'en offre pas.

L'amidon d'orge, soumis à l'ébullition dans une grande quantité d'eau, laisse des téguments sous la forme de demi-lune, de rein ou de cercle coupé jusqu'au centre et entr'ouvert. En renouvelant l'ébullition, une partie des téguments se déforme et se déchire; mais si longtemps qu'on la continue, le plus grand nombre conserve encore la forme d'un cercle ouvert ou d'un rein. Cette grande résistance des granules de l'amidon de l'orge à l'action de l'eau bouillante, qui indique une organisation plus forte et plus solide, explique la difficulté qu'ont les estomacs faibles à la digérer. Proust attribuait cette qualité indigeste de l'orge à un principe analogue au ligneux, qu'il nommait *hordéine*, et dont il supposait que l'orge contenait 0.55 de son poids.

Il ne faut pas confondre avec l'amidon un autre principe trouvé d'abord par M. Rose dans la racine d'aunée, nommé à cause de cela *inuline*, et extrait ensuite de plusieurs autres plantes synanthérées (à fleurs composées). Ce principe diffère de l'amidon en ce qu'il ne donne pas de consistance gélatineuse à sa dissolution concentrée et qu'il ne bleuit pas par l'iode. V. S.

FEDER (JEAN-GEORGES-HENRI), penseur allemand qui se distingua particulièrement par ses écrits sur la philosophie pratique, naquit en 1740 à Schornweisach, près de Baireuth. Il fut d'abord professeur au collége Casimir de Cobourg, et fut appelé en 1768 à Gœttingue comme professeur ordinaire de philosophie. Toutefois il renonça à cet emploi en 1797, pour se rendre à Hanovre, où il fut nommé directeur-adjoint du collége dit *Georgianum* et bibliothécaire de la cour. Il était conseiller de justice privé, lorsqu'il mourut en 1821. Parmi ses écrits on distingue spécialement ses *Recherches sur la volonté humaine* (4 vol., Lemgo, 1779-93) et ses *Principes de connaissance de la volonté humaine et des lois morales naturelles* (Gœttingue, 1783, 3e édition, 1789). Il professait un eudémonisme relevé, et l'on peut dire qu'en général Feder fut un réaliste populaire. Antagoniste de la philosophie de Kant, il ne réussit pas à en arrêter la propagation. Sa biographie, composée par lui-même, a été publiée par son fils sous le titre de *Vie de Feder, son caractère et ses principes* (Leipzig et Hanovre, 1825). C. L.

FÉDÉRALISME, *voy.* GIRONDINS.

FÉDÉRATIF (ÉTAT), *voy.* CONFÉDÉRATION, ÉTAT, et l'article suivant.

FÉDÉRATIF (SYSTÈME). On comprend sous cette dénomination l'ensemble des alliances choisies et combinées par un gouvernement pour affermir ou augmenter sa puissance; et, par un développement complet du principe, on appelle *système fédératif* l'association de plusieurs états et même l'association générale de toutes les puissances dont les représentants forment ou pourraient former un tribunal souverain ayant pouvoir de déterminer les droits de chaque état, de fixer leurs rapports mutuels et de les assurer par le déploiement d'une grande force coactive.

En rapportant au système fédératif la réunion de plusieurs états en un seul corps d'état souverain, on distingue deux modes suivant lesquels ces états peuvent être réunis : 1° lorsque des états souverains s'unissent pour la défense et la garantie communes de leurs droits, sans reconnaître un pouvoir suprême et commun; ils forment alors un système d'états confédérés qui, dans ses relations extérieures, est considéré comme une seule personne morale formant une puissance, quoique chacun des états conserve l'exercice indépendant de ses droits de souveraineté; 2° lorsque plusieurs états se réunissent sous un souverain commun, cette réunion peut être *personnelle*, c'est-à-dire n'avoir lieu que dans la personne régnante, soit pour un temps déterminé, soit indéfiniment, ou *réelle*, de manière à ce que les états, sans être confondus, soient réunis entre eux avec une égalité parfaite de droits.

Des alliances transitoires sont appelées *ligues;* elles ont pour objet un intérêt passager ou un but spécial, tel que celui d'arrêter un ennemi commun dans ses conquêtes ou de les lui ravir. Lorsque des liaisons politiques sont permanentes, ce sont des *alliances* proprement dites, et elles ont pour objet un intérêt constant, tel que la défense de deux états faibles contre une puissance redoutable pour chacun d'eux isolément. Enfin on nomme *fédérations* les alliances générales conclues entre divers peuples qui habitent la même région et qui ont des intérêts communs : telles furent autrefois, dans la Grèce, les fédérations achéenne et étolienne; dans les temps modernes et en Allemagne, la ligue de Smalkalde, l'union de 1609, celle de Leipzig de 1631; et telles sont aujourd'hui, en Europe, l'union helvétique, la Confédération germanique, et dans le Nouveau-Monde les États-Unis du nord, la confédération mexicaine et les États-Unis de Rio-de-la-Plata. *Voy.* ces noms et surtout Achaïe, Étolie.

La puissance fédérative repose sur les alliances offensives et défensives, sur les combinaisons d'intérêt avec d'autres états, et la certitude de leur concours dans certaines éventualités ou de leur recours dans certaines autres, *casus fœderis*. C'est une maxime reçue que la puissance fédérative est un des premiers éléments de la force réelle d'un état : le principe est vrai dans la généralité, mais l'abus en est si facile qu'à diverses époques la multiplication de ces liaisons politiques devint une sorte de vertige dont les suites ont été souvent funestes. On comprend, en effet, que des alliances naturelles ne peuvent naître que de l'identité des intérêts réels et permanents des états. Or, partout où cette identité existe, les traités d'alliance sont inutiles : la connaissance de leurs besoins et de leurs intérêts rapprochera toujours les puissances qui doivent tendre au même but; la force et la nécessité des choses tiennent lieu d'un contrat; et quand le moment d'agir sera venu, il suffira de déterminer le mode d'action et celui du concours des puissances amies. Au contraire, partout où l'identité d'intérêts n'existe pas, les traités d'alliance ne sont que des surprises faites par un état à un autre, par l'habileté à l'impéritie, par la ruse à la bonne foi ignorante. Des traités de ce genre, par lesquels une puissance veut enchaîner à ses vues et faire coopérer à ses entreprises une autre puissance ayant des intérêts directement opposés aux siens, sont des fourberies déshonorantes pour celui qui les emploie, odieuses à celui qui en est l'objet, et n'ont jamais qu'une existence précaire. Le cabinet qui a été dupe des sophismes de l'autre revient bientôt de son erreur, et, comme le salut public est la loi suprême des états, il rompt sans peine et sans remords ses engagements; ou, s'il est retenu par la crainte, il élude des conditions qu'il n'a pas le courage d'annuler, et l'effet reste le même.

Les traités d'alliance ne sont véritablement utiles que lorsqu'ils ont un objet fixe et déterminé, et qu'ils doivent produire des efforts communs dans un moment donné. Dans les circonstances extraordinaires, où une puissance qui s'est élevée rapidement menace de tout asservir, les autres puissances doivent oublier pour quelque temps leurs inimitiés naturelles, ajourner leurs anciennes querelles, et faire face à un danger imminent. Il importe alors de substituer de nouveaux rapports à ceux qui sont suspendus ou bouleversés, et de former entre les états coalisés des liens solides qui les empêchent de suivre leurs affinités habituelles et leurs maximes ordinaires. Hors ces cas-là, la multiplication des traités est une source de maux pour les princes et pour les peuples qui se laissent aller à cette dangereuse manie. Ce sont des obstacles, bien plutôt que des facilités, dans les grandes entreprises politiques; ce sont des entraves qui empêchent les puissances de se mouvoir librement et de faire le meilleur usage possible de leurs forces. Plus on multiplie le nombre des traités de cet ordre, et moins on les respecte. Des engagements contractés avec précipitation, souvent contradictoires et incompatibles l'un avec l'autre, sont facilement violés, et ces violations fréquentes corrompent la morale publique et dégradent les gou-

vernements dans l'opinion. *Voy.* TRAITÉ.

Ce serait une étude piquante que celle des variations des grandes cours dans le choix de leurs alliés; mais l'espace nous manque pour effleurer même un pareil sujet, et nous ne pouvons l'envisager que sous le point de vue le plus général. Le système fédératif, au moyen duquel s'est établi l'équilibre politique (*voy.*), a réellement préservé l'Europe, pendant au moins deux siècles et demi, de ces bouleversements dont le retour périodique menacerait de replonger les peuples dans la barbarie. Le système des contre-poids politiques était, dans le XVII^e^ siècle, alternativement tourné contre toute puissance qui visait à la domination universelle; mais deux principales directions lui ont été imprimées. D'abord on voit l'Allemagne asservie sous le joug de l'empereur Ferdinand II, ses princes dégradés ou dépouillés de leurs états : le fameux édit de restitution venait d'être publié; l'antique constitution germanique n'était plus qu'une ombre, et la liberté générale de l'Europe allait être sérieusement menacée, lorsque des événements imprévus vinrent changer la face des affaires et sauver l'équilibre. La Suède possédait un héros et la France un ministre qui, par le double ressort de la guerre et de la politique, préservèrent l'Allemagne et l'Europe de la domination de l'Autriche.

Mais soixante ans plus tard, le système européen se modifie; une révolution qui enlève le sceptre de l'Angleterre à l'ami et à l'allié de la France pour le donner à Guillaume, son ennemi irréconciliable, devient à la fois la cause et l'effet d'une guerre de neuf années, dans laquelle s'engagent la plupart des puissances de l'Europe contre Louis XIV, en formant entre elles la *grande Alliance* de 1689. C'est ainsi que la révolution d'Angleterre, en faisant passer toutes les ressources de la Grande-Bretagne dans le bassin de la balance qui portait les puissances rivales et jalouses de Louis, prépara l'affaiblissement et amena la décadence de la monarchie française. Aussi, dès le traité de Ryswick, la France n'excitait plus l'inquiétude de l'Europe, et, à la paix d'Utrecht, elle était descendue de ce degré d'élévation qui était incompatible avec l'indépendance des autres états.

En 1756, l'ancien système, fondé par la paix de Westphalie et complété, cent ans plus tard, par le traité d'Aix-la-Chapelle, est tout à coup remplacé par une politique nouvelle, caractérisée par l'alliance des cabinets de Versailles et de Vienne. Il serait intéressant de calculer les causes, les conséquences, les dangers et les avantages de l'établissement de ces nouveaux rapports, et d'étendre cet examen au pacte de famille (*voy.*) de la maison de Bourbon en 1761; mais nous nous bornerons à remarquer que si la France avait soutenu cette combinaison avec énergie, elle aurait peut-être sauvé la Pologne et maintenu l'équilibre continental. A dater du partage, les traces d'un système fédératif de quelque consistance s'effacent et bientôt disparaissent entièrement au milieu de la conflagration et des bouleversements occasionnés par la révolution française. Sous la république, après le traité de Campo-Formio, on observe la tendance à une organisation fédérative, qui consistait à entourer la France de républiques subordonnées à une métropole commune et qui puisse lui servir de garantie contre les grandes monarchies. Au temps de l'empire, après la formation de la Confédération du Rhin, se manifeste ce *système fédératif européen* au moyen duquel Napoléon exerçait en réalité la domination, en partie immédiate et en partie indirecte, sur toute l'Europe. Sous la Restauration, après quelques vacillations, on voit la France se rapprocher de plus en plus de la Russie et former une alliance intime avec elle; mais à peine cette politique avait-elle pris quelque consistance que la révolution de juillet éclata, et fit reporter vers la Grande-Bretagne les intérêts, sinon les sympathies de la France.

Maintenant, si nous passons du domaine de l'histoire et de la politique pratique aux généreux projets de la philanthropie, ou à ces vastes desseins que de puissants monarques avaient conçus, mais qu'il ne leur a pas été donné d'accomplir, nous trouvons, à deux siècles de distance, des entreprises dignes de fixer l'attention.

Henri IV, après avoir sauvé la France des désordres de l'anarchie et lui avoir fait reprendre son ascendant au dehors, méditait dans le silence le projet de changer tout le système politique de l'Europe. Son but était d'organiser une sorte de république ou une association d'états, dont tous les membres, égaux en puissance, mais différant à leur gré quant au gouvernement interieur, confieraient le jugement de toutes leurs querelles à l'arbitrage d'un sénat suprême. Depuis longtemps cette idée était répandue, et la reine Élisabeth avait déjà tenté quelques négociations pour la faire adopter dans plusieurs cabinets. Un prince élevé au milieu d'une révolution dont il avait habilement triomphé devait être facilement séduit par la nouveauté et la singularité de ce projet, et ses contemporains n'étaient pas moins disposés à se jeter avec empressement dans toutes les entreprises périlleuses. On doute encore si la première idée en fut suggérée par la haine que la France nourrissait contre l'Espagne et la maison d'Autriche, ou si elle fut uniquement le produit des méditations d'un esprit élevé qui, prévoyant une crise inévitable, telle que pouvait le paraître déjà la guerre qui fut depuis appelée guerre de Trente-Ans, voulait tout faire pour la prévenir, ou du moins prendre d'avance toutes les mesures pour en adoucir la violence et lui donner une direction salutaire. Dans cette double hypothèse, le caractère connu de Henri IV permet de croire qu'il n'écoutait que des inspirations généreuses. La déplorable catastrophe qui mit fin à l'existence de ce prince arrêta seule le cours de ses desseins.

Il nous reste à faire connaître une conception toute moderne, et qui porte l'empreinte du génie de son auteur: c'est le dernier plan politique de Napoléon. Il ne s'agissait de rien moins, dans cette nouvelle organisation de l'Europe, que de reconstituer l'équilibre par le secours du même élément qui avait été cause de sa rupture. Les passages suivants d'une instruction dressée pour le ministre de France à Varsovie renferment l'exposition du système qui devait régir la politique générale.

« L'Europe se partage en trois grandes divisions, l'empire français à l'ouest, les états de l'Allemagne au centre, l'empire russe à l'est. L'Angleterre ne peut avoir sur le continent que l'influence que les puissances voudront bien lui conserver.

« Il faut empêcher par une forte organisation du centre que la Russie ou la France puisse un jour, en voulant s'étendre davantage, envahir la souveraineté de l'Europe. L'empire français jouit actuellement de toute l'énergie de son existence; s'il ne termine en cet instant la constitution politique de l'Europe, demain il peut perdre les avantages de sa position et succomber dans ses entreprises.

« L'établissement d'un état militaire en Prusse, le règne et les conquêtes du grand Frédéric, les idées du siècle et celles de la révolution française, mises en circulation, ont anéanti l'ancienne confédération germanique. La confédération du Rhin ne tient qu'à un système provisoire. Les princes qui ont acquis voudraient peut-être la consolidation de ce système; mais les princes qui ont perdu, les peuples qui ont souffert des malheurs de la guerre, les états qui redoutent la trop grande puissance de la France, s'opposeront au maintien de la confédération du Rhin chaque fois que l'occasion s'en présentera. Les princes, même agrandis par le nouveau système, tendront à s'en éloigner à mesure que le temps les consolidera dans les possessions qu'ils ont obtenues. La France finirait par voir arracher de ses mains un protectorat que sûrement elle aurait acheté par trop de sacrifices.

« L'empereur pense qu'à une époque finale, qui ne peut tarder à se produire, il conviendra de rendre la confédération des puissances de l'Europe à toute leur indépendance.

« La maison d'Autriche, qui possède trois vastes royaumes, doit être l'âme de cette indépendance, à cause de la situation topographique de ses états; mais elle n'en doit pas être la dominatrice. En cas de rupture entre les deux empires de France et de Russie, si la confédération des puissances intermédiaires

était mue par une même impulsion, elle entraînerait nécessairement la ruine de l'une des parties contendantes. L'empire français serait plus exposé que l'empire russe.

« Le centre de l'Europe doit se composer d'états inégaux en puissance qui auront chacun une politique qui leur sera propre; qui, par leur situation et leurs rapports politiques, chercheront un appui dans le protectorat des puissances prépondérantes. Ces états sont intéressés au maintien de la paix, parce qu'ils seront toujours victimes de la guerre. Dans ces vues, après avoir élevé de nouveaux états, après en avoir agrandi d'anciens, afin de fortifier pour l'avenir notre système d'alliances, il est un intérêt majeur pour l'empereur et en même temps pour l'Europe: c'est d'établir la Pologne; sans la réédification de ce royaume, l'Europe reste sans frontière de ce côté, l'Autriche et l'Allemagne se trouvent face à face avec le plus puissant empire de l'univers.

« L'empereur prévoit que la Pologne, comme la Prusse, sera par la suite l'alliée de la Russie; mais si la Pologne lui doit sa restauration, l'époque de l'union de ces états sera assez éloignée pour laisser l'ordre établi se consolider. L'Europe étant ainsi organisée, il n'y a plus de raison pour que la France et la Russie soient en rivalité; ces deux empires auront les mêmes intérêts commerciaux, ils agiront d'après les mêmes principes. »

Quant à la *Sainte-Alliance*, système à peu près oublié aujourd'hui, il en sera traité dans un article séparé. C^te^ DE G.

FÉDÉRATION. Ce mot, pris du latin *fœdus*, alliance, et dont on a vu la signification générale dans l'article précédent, est demeuré la dénomination spéciale d'une des plus imposantes solennités de la révolution française. La première idée de la fédération est venue de l'exemple donné par quelques localités de la France où des patriotes ardents s'étaient formés en association pour coordonner leurs efforts contre l'opposition du parti aristocratique. L'objet apparent de cette grande pompe nationale fut la célébration du premier anniversaire du 14 juillet 1789 (*voy.* BASTILLE), et l'on crut ne pouvoir consacrer plus dignement cet anniversaire du premier grand jour de la révolution que par la prestation en commun du serment civique, au même moment et en un même lieu, par le roi et le peuple, les divers corps de l'état et de l'armée.

Pour théâtre de cette vaste scène historique on choisit le Champ-de-Mars à Paris, enceinte oblongue d'une étendue de plus de cent mille toises carrées, prise dans la plaine de Grenelle et destinée aux évolutions de l'*École militaire*, lors de sa fondation par Louis XV. Cette esplanade, entourée d'un fossé revêtu de pierres, a cinq larges issues que ferment des grilles de fer; sa profondeur sépare du dernier quai à l'ouest de la rive gauche de la Seine la façade principale du monument de l'École militaire, qui est à peu près parallèle à son cours. Ce fut la municipalité de Paris qui proposa, pour le 14 juillet 1790, une fédération générale de la France, qui se ferait par des députés de toutes les gardes nationales et de tous les corps de l'armée.

Il faut se reporter à cette époque de délirant enthousiasme pour se faire une idée de l'émotion avec laquelle fut accueillie cette proposition et de l'élan qui réunit pour les apprêts un concours pour ainsi dire universel. L'Assemblée nationale, sur la demande du Prussien Anacharsis Clootz, avait déclaré, par la voix de son président répondant à cet *orateur du genre humain*, que les étrangers présents à Paris seraient admis à la fédération pour qu'ils pussent raconter à leurs compatriotes ce qu'ils avaient vu et leur faire connaître « les joies et les bienfaits de la liberté. »

Ce fut à l'occasion des apprêts de la fédération que, sur une proposition dont s'empara le jeune duc de Montmorency et que soutint le marquis de Lafayette, l'assemblée décréta la suppression des titres nobiliaires, pour que tous fussent égaux au pied de l'autel de la patrie, où allait être prêté le serment civique.

Douze mille ouvriers travaillaient au terrassement de l'amphithéâtre circulaire de l'esplanade; mais il était à craindre que ce nombre ne suffît point à une pareille tâche : des masses de citoyens de toutes classes s'y portèrent,

organisés tout aussitôt par sections et marchant au son du tambour. On y voyait pêle-mêle, la pioche et la bêche sur le dos ou roulant la brouette, des petits-maîtres et des portefaix, des militaires et des moines de toutes couleurs, des dames élégantes et des harengères à l'encolure vigoureuse. Louis XVI vint un moment lui-même se mêler aux travailleurs. Dans la ville, c'était à qui hébergerait, pour les mieux fêter, les *fédérés* qui arrivaient de tous les points de la France. Ainsi tout se trouva disposé pour le 14 juillet. A l'éclat de la fête il ne manquait qu'un jour serein; heureusement le transport et l'enivrement publics, excités assez fortement pour affronter ce contre-temps, n'en reçurent qu'un élan plus vif quand tout à coup le ciel se dégagea, après que les nuages qui l'obscurcissaient se furent répandus en torrents sur l'immense cortége dont une salve d'artillerie venait d'annoncer l'approche aux quatre cent mille spectateurs rangés sur le tertre circulaire du Champ-de-Mars et aux flots de population qui couvraient le quai de Chaillot et les hauteurs de Passy.

Le point de départ du cortége était l'emplacement de la Bastille. De là se mirent en marche, par les rues Saint-Martin, Saint-Denis, Saint-Honoré, pour se rendre aux Tuileries, tous les fédérés députés des provinces et de l'armée, rangés sous leurs chefs et leurs bannières. Du jardin des Tuileries, où ils reçoivent dans leurs rangs la municipalité de Paris et l'Assemblée nationale en corps, les fédérés se dirigent vers le champ de la fédération par un pont de bateaux qui, d'une rive à l'autre de la Seine, offre un chemin jonché de fleurs. En avant du cortége de l'assemblée marche un bataillon d'enfants armés, les jeunes *élèves de la patrie*; derrière, est un bataillon de vétérans, tableau destiné à « rappeler les antiques souvenirs de Sparte. » Pendant les trois heures que dura le défilé, et au fur et à mesure de leur formation en bataillon, les fédérés, au nombre de soixante mille, après avoir rangé leurs armes en faisceaux, composaient des danses ou farandoles dont le mouvement animé semblait défier l'injure des averses qui se précipitaient du ciel. Pour compléter cette scène, figurons la disposition de sa perspective.

L'avenue du quai en forme le point; en face est un magnifique amphithéâtre où sont rangées les autorités nationales; en avant s'élèvent deux siéges pareils, semés de fleurs de lys d'or, et où sont assis à côté l'un de l'autre le roi et le président de l'assemblée nationale. M. de Lafayette, nommé chef de la fédération en sa qualité de commandant de la garde parisienne, s'en trouvait être en quelque façon le grand ordonnateur. Derrière le roi étincelaient de parure la reine et la cour sur un balcon disposé pour elles, et à quelque distance étaient rangés des deux côtés les ministres et les députés. On a déjà dit que les amphithéâtres latéraux portaient quatre cent mille spectateurs. Au centre s'élevait l'autel de la patrie, construit à l'antique; sa base avait vingt-cinq pieds; sur ses marches étaient rangés trois cents prêtres en aubes blanches et ceints d'écharpes aux trois couleurs.

Enfin une salve d'artillerie annonce la célébration de l'office divin, et c'est alors que, « par un hasard heureux, le ciel se découvre et éclaire de son éclat cette scène solennelle*. » Le prélat officiant désigné par le roi, M. de Talleyrand-Périgord, évêque d'Autun, monte à l'autel. A ses côtés sont placés, comme diacre et sous-diacre, l'évêque de Metz, grand-aumônier du roi, M. de Montmorency-Laval, depuis cardinal, et le clerc de chapelle abbé Louis, depuis baron Louis et ministre de finances.

Le saint sacrifice achevé, et après que l'évêque d'Autun a béni l'oriflamme et les quatre-vingt-trois bannières des départements, un orchestre de douze cents musiciens entonne avec le prélat le *Te Deum*, et tandis qu'à ces accents religieux le canon continue de mêler ses bruits solennels, Lafayette va prendre des mains du roi la formule du serment, et, à la tête de la milice parisienne et des députés des armées de terre et de mer, monte à l'autel et jure, au nom des trou-

(*) Thiers, *Histoire de la Révolution française*, t. I, p. 268, 1re édit., 1823.

pes et des fédérés, d'être *fidèle à la nation, à la loi et au roi.* En ce moment « les drapeaux, les bannières s'agitent, « les sabres tirés étincellent. Le prési- « dent de l'Assemblée nationale répète le « même serment. Le peuple et les dépu- « tés y répondent par les cris de : *Je le* « *jure.* Alors le roi se lève et prononce « d'une voix forte : *Moi, roi des Fran-* « *çais, je jure d'employer le pouvoir* « *que m'a délégué l'acte constitution-* « *nel de l'État à maintenir la constitu-* « *tion décrétée par l'Assemblée natio-* « *nale et acceptée par moi.* La reine « prend le dauphin dans ses bras, le pré- « sente au peuple et dit : *Voilà mon fils;* « *il se réunit, ainsi que moi, dans les* « *mêmes sentiments.* Ce mouvement « inattendu fut payé par mille cris de « *Vive le roi, vive la reine, vive M. le* « *dauphin* !* »

Cette solennité, dont le cérémonial avait été réglé par l'assemblée elle-même à la suite d'une discussion longue et orageuse, fut reproduite au même instant dans les chefs-lieux de tous les départements de la France. Il y eut pendant plusieurs jours, et notamment à Paris, des réjouissances publiques où s'épanchèrent la joie et l'enthousiasme des Français. Hélas! que devinrent tant de rêves d'amour et d'union entre le monarque et les fédérés! Dès le mois suivant Robespierre et Marat préludaient à leur hideuse popularité, et à un peu moins d'un an d'intervalle Louis XVI était arrêté dans sa fuite à Varennes. Ainsi l'on conçoit aisément quelle différence offrit, avec le premier anniversaire du 14 juillet, la seconde fédération célébrée en 1792! Alors on venait de *déclarer la patrie en danger.* Les serments de fidélité à la constitution que prêtèrent encore une fois Louis XVI et les fédérés sur l'autel de la patrie cachaient mal à cette époque les méfiances, la rivalité, les jalousies et les premiers ferments d'une haine mutuelle.

Fédérations de 1815. Cette grande hétérie, dont le spectacle demeurera l'un des traits caractéristiques d'une époque si féconde en événements mémorables, se forma en France dans le but hautement proclamé de préserver ce pays des malheurs et de la honte d'une seconde invasion.

Dès l'origine des fédérations de 1815, il s'éleva de graves objections contre cet embrigadement universel de toutes les forces vivaces de l'empire sous la direction de l'autorité militaire; et tandis que le gouvernement délivrait des armes à ces cohortes locales, apparemment distinctes de la garde nationale, ainsi que le prouva cette revue spéciale des *confédérés des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau* qui fut passée dans la cour des Tuileries par l'empereur, le dimanche 14 mai; tandis que les préfets de départements se montraient à la tête des députations de ces corps armés, affiliés les uns aux autres par province et à titre de mutuelle assistance, non pas seulement contre l'agression des ennemis du dehors, mais bien contre toute tentative faite au dedans à l'encontre soit des *patriotes*, soit de l'*autorité souveraine* de l'empereur, les cabinets étrangers, pour légitimer la nouvelle croisade qu'ils allaient lancer contre la France, n'eurent qu'à se faire prétexte de ce que l'*usurpateur* de ce royaume y *donnait la main au jacobinisme*, afin d'étouffer chez les *vrais citoyens* toute prétention d'indépendance, tout sentiment de dignité, et surtout de *rendre impossible* toute application sérieuse des *droits politiques* que la nation française avait *recouvrés* en 1814.

C'est du sein de la Bretagne que partit, peu de temps après la promulgation du décret portant convocation de l'assemblée du *Champ-de-Mai* (*voy.*), cette explosion électrique dont le retentissement souleva en quelques semaines, d'un bout à l'autre de la France, une vaste association d'hommes résolus à braver tous les périls, plutôt que de subir le retour des Bourbons. Sous les yeux et avec l'agrément de l'autorité publique (sinon à sa suggestion), il fut délibéré à Rennes, le 24 avril, par une réunion tenue entre les *patriotes* de cette ville et ceux de Nantes et de Vannes, auxquels s'étaient joints des commissaires des écoles de droit et de chirurgie, une *adresse à leurs concitoyens*, ainsi qu'un

(*) *Mémoires de Ferrières*, t. II, p. 89.

programme d'alliance, à l'instar du pacte fédératif qu'avaient signé en 1790, à Pontivy, les commissaires des cinq départements de la Bretagne, de qui, à cette époque, la France avait également reçu le premier signal de la grande fédération.

Par ce programme qu'adoptèrent successivement les patriotes de tous les autres départements, notamment ceux des anciennes provinces de la Bourgogne, de l'Alsace, de la Lorraine, du Lyonnais, de l'Auvergne, du Berry, etc. (pacte qui ne devait durer « que jusqu'au moment « où S. M. daignerait faire connaître que « les dangers de la patrie ont cessé »), les *fédérés bretons* s'engageaient à consacrer tous leurs moyens à la *propagation* des principes libéraux. L'objet de cette confédération était « d'opposer la « vérité à l'imposture, de répandre la « lumière au milieu des hommes égarés, « de soutenir l'esprit public au niveau « des circonstances présentes, de s'op- « poser à tous les désordres, de *mainte- « nir dans l'intérieur du pays la sûreté « publique*, d'employer tout ce qu'on « peut avoir d'influence et de crédit « pour faire rester chacun dans la ligne « de ses devoirs envers le prince et la « patrie; de porter un secours effectif et « prompt, à la première réquisition de « l'autorité publique, partout où besoin « sera; de secourir les villes, bourgs et « villages menacés; de déjouer tous les « complots tramés contre la liberté, nos « constitutions et l'empereur; enfin de « se prêter mutuellement assistance et « protection selon les cas et les événe- « ments. »

Autant diffèrent de l'énergique et naïf élan de 1790 ces déclarations peu nettes de volontés et de principes qui se placardèrent dans toute la France au mois de mai 1815, autant allait offrir de dissemblance avec la première campagne de la révolution, quant au résultat, le dernier effort de la puissance de Napoléon contre l'Europe conjurée! Tel qu'il fut ou dirigé ou conçu par la police impériale, l'élan fédératif de 1815 ne pouvait pousser au-devant des forces écrasantes de la coalition européenne que de généreuses mais impuissantes victimes; et quand fut effectuée la seconde Restauration, le titre de *fédéré* resta comme un stigmate de proscription sur la tête d'une foule de vieillards dont précédemment il n'avait fait que mettre en saillie l'invalidité. P. C.

FEDERICI (Camillo), dont le vrai nom était Jean-Baptiste Frédéric Viassolo, naquit en 1751 à Garessio, village du Piémont. Il fit ses études à Turin, et, dès sa jeunesse, montra son goût pour le théâtre par de petites pièces composées pour des amateurs. Comme il était pauvre, il se mit, en 1787, aux gages du directeur du théâtre Sant'Angelo à Venise. Bientôt les pièces qu'il y donna furent jouées sur tous les théâtres de l'Italie. Sa renommée s'en accrut, mais non sa fortune, car ne s'étant pas pourvu d'un privilége soit pour l'impression, soit pour la représentation de ses ouvrages, il fut victime de la piraterie littéraire trop commune en Italie. De Venise, il alla à Padoue, où il se maria et trouva dans le produit des comédies qu'il composa pour la troupe qui portait le nom de Goldoni, et dans la protection de Francesco Barisan, citoyen opulent de cette ville, les moyens de s'assurer un sort moins précaire. Ce riche amateur avait fait construire à sa villa de Castel-Franco un théâtre où Federici ne brillait pas moins comme auteur que comme acteur. Une grave maladie vint interrompre le cours de ses succès vers l'année 1793, et, en 1802, il s'occupait enfin de donner une édition complète de ses comédies, qui ne s'élèvent pas à moins de cinquante-six, lorsqu'une seconde maladie l'enleva le 23 décembre de cette année. L'édition, qui n'était alors qu'au quatrième volume, n'alla que jusqu'au dixième. Le libraire Silvestri a donné en 1828, à Milan, un choix des comédies de Federici.

Le genre mélodramatique, alors en faveur, domine dans ces compositions inférieures à celles de Goldoni. Voici ce qu'en dit un critique italien : « Des reconnaissances de personnages mystérieux, telle est l'invariable recette du bon Federici. La manie de piquer la curiosité jette souvent de l'invraisemblance dans l'action et des lacunes de pensées et de sentiments dans le dialogue. Il a de plus

la manie de faire dire à ses personnages tout ce qu'ils ont sur le cœur, sans se douter que les traits les plus intimes du caractère se révèlent surtout par ce qu'on ne dit pas, défauts incomplétement rachetés par l'entente des effets scéniques et la moralité du but (*Antologia*, XXX).» MM. Roger et Creuzé de Lesser ont imité, sous le titre de *la Revanche*, *la Bugia vive poco*, une des meilleures pièces de Federici; une autre, intitulée *le Remède pire que le Mal*, a été traduite dans la *Collection des chefs-d'œuvre des théâtres étrangers*. R-Y.

FÉDOR, *voy.* FOEDOR.

FÉE, FÉERIE. L'amour du merveilleux est inné chez l'homme : il eût trouvé à satisfaire cette inclination dans l'étude de la révélation, mais tout enseignement dans les livres saints étant joint à des préceptes dont l'observance contrarie les penchants de sa nature, l'homme se créa un merveilleux qui ne le ramenait pas à l'examen de ses faiblesses et au combat de ses passions. Visiblement empreint d'humanité, le culte païen, qui avait tout divinisé, n'eut besoin que de ses propres créations pour suffire à ses sectateurs. On ne trouve rien chez les anciens de semblable à nos fées, ni aux *djinns* des Arabes, et aux *péris** des Persans; la religion de ces deux peuples étant elle-même morale et exigeant la pratique de plusieurs vertus, ils accueillirent volontiers un merveilleux qui n'en faisait point partie obligée. Cependant on a voulu trouver de l'analogie entre les fées et les Parques, et Naudé, dans son *Mascurat*, avance cette opinion, en disant que les anciens reconnaissaient des déesses subalternes ne faisant point de mal, et nommées *albæ dominæ*. Ce seraient les *Dames blanches* de nos vieux romans, qui laisseraient très incomplet le corps des fées, assez souvent occupées à nuire, ou servant les hommes si capricieusement que la crainte seule faisait recourir à leur intervention. La nymphe Égérie parut à plusieurs savants le type de nos fées; d'autres le trouvèrent dans *Fauna* ou *Fatua*, épouse et sœur de Picus, et la première d'entre les *fanes*, divinités qui prédisaient l'avenir. Les sorcières, telles que Circé et Médée, semblèrent aussi avoir donné l'idée de ces êtres; mais on ne peut confondre la magie, science acquise, avec les facultés surnaturelles que possédaient les fées. L'origine des fées, qui ont été si célèbres pendant tout le moyen-âge, se retrouve plutôt dans les traditions des peuples du Nord. Les épouses des elfes (*voy.*), génies de la Norwège, du Danemark et de l'Angleterre, auront pu facilement être nommées *fées*, et le respect bien connu des hommes du Nord pour les femmes explique assez celui que l'on éprouvait pour des êtres d'un même sexe et d'une nature bien supérieure. Quelques auteurs croient pourtant que les *fées* les plus anciennes furent celles de *l'île de Senà*, et veulent qu'on les confonde avec les devineresses si honorées des Gaulois. On les trouve citées dans les chants de nos trouvères et dans les romans de chevalerie, comme s'étant, de l'île de Sena, répandues dans toute la France, et ayant enfin fixé leur résidence vers le nord, au-delà de la Grande-Bretagne, dans un royaume nommé Aralon, où abondent toutes les richesses de la nature, et où l'on voit un château à cinq cents fenêtres, dont les portes sont d'ivoire, les murs et la toiture d'or incrustés de pierreries, et au sommet duquel brille un aigle d'or, tenant en son bec un diamant. Quelques clercs avancèrent que le nom de *fée* provenait de *fata**, destins, pluriel de *fatum*, sort, et cette opinion paraît d'autant mieux se soutenir qu'on croyait que de bonnes ou de mauvaises fées, assistant à la naissance des enfants, décidaient, en les douant, du malheur ou du bonheur de leur vie.

L'histoire et la fable sont tellement inséparables quand on remonte vers ces temps reculés, qu'excepté les faits merveilleux, on ne sait guère ce que l'on doit

(*) Walter Scott suppose que de ce nom, prononcé *féri* par les Arabes, on a fait en Europe celui de fée.

(*) Le mot *fée* se dit en espagnol *hada* ou *fada* et en italien *fata*, d'où l'on a conclu qu'il est dérivé du latin *fatum*, au plur. *fata*, et peut-être du verbe *fari*, dire, qui est la racine de ce dernier mot. Quelques auteurs ont derivé celui de fée du celtique, où *fær* signifiait sorcière et désignait peut-être certaines druidesses. De là serait venu l'anglais *fairy*. S.

attribuer à la vérité ou à l'imagination des écrivains. On regardait les fées comme des êtres dont la nature était bien supérieure à celle de l'homme en intelligence, en beauté et en puissance; quoique créées, quelques-unes d'entre elles pouvaient en remplissant certaines conditions devenir immortelles; d'autres n'avaient qu'une certaine quantité de siècles d'existence. Elles revêtaient différentes formes de personnes et d'animaux; mais le plus communément on les voyait sous l'aspect d'une belle femme, couverte de riches habits, portant une couronne d'or, et tenant une baguette de métal semblable. D'autres fois aussi, et c'était presque toujours les méchantes fées, elles apparaissaient sous la figure d'une vieille ridée, vêtue de haillons, et traînées dans des chars par des licornes, des dragons, des basilics et autres animaux fantastiques. Elles protégeaient ou persécutaient les hommes selon leur bon plaisir, et un seul individu était souvent l'objet de la bonté de l'une et de la malice de l'autre. Elles adoptaient des contrées, des familles. La fameuse *Mélusine* habitait la Bretagne; *Morgana* résidait sans doute dans les environs de Reggio, puisqu'on y donne encore son nom au beau météore qui se répète dans les mers baignant les côtes (*voy.* Mirage); Mantoue conserve le souvenir de la bisse de *Manto*. Bien des gens croient encore à Munich que, lorsque la mort menace quelque membre de la famille royale, une dame blanche se montre dans les appartements du palais; à Berlin, une superstition du même genre se rapporte aux membres de la maison régnante. Les Fitz-Gerald, en Irlande, ont leur *Banshee*, qui se promena sur les eaux d'un des lacs du Leinster peu de temps avant que lord Edward Fitz-Gerald (*voy.*) prît parti dans la rébellion de 1797, qui lui coûta la liberté et la vie. En Corse, la fée des Ortoli, liée à un rocher par un des hommes de cette famille, délivrée par un autre, s'écria en reconnaissance: *In casa Ortolo, nè fune nè piole!** et tint parole: les pâtres assurent la voir encore se promener en gémissant dans les domaines de cette famille lorsque son chef est près de mourir. Non-seulement Mélusine protégeait les Lusignan, mais on prétendait qu'elle avait épousé l'un d'eux, et qu'elle était mère de celui qui fut roi de Jérusalem. Walter Scott a popularisé en France la Dame blanche des Avenel d'Écosse. Il n'y a pas de contrée en Europe où l'on ne connaisse une maison illustre qui ne se soit trouvée en relation avec les fées, et elles jouent un grand rôle dans les romans, légendes et chansons de chevalerie. Les poésies scandinaves ne sont pas moins remplies de leurs aventures (*voy.* Nornes) que les contes arabes (*voy.* Djinns), et il serait assez difficile de savoir qui, des peuples du Nord ou du Midi, poussa le plus loin la crédulité à cet égard. Ce que l'on peut affirmer, c'est que le commerce et les guerres qui établirent des communications entre eux leur rendirent communes diverses traditions dont il n'est pas possible de discerner l'origine.

C'était dans sa baguette surtout que résidait le pouvoir d'une fée, ce qui ne la préservait point de plusieurs dangers, entre autres de celui que couraient presque toutes les fées le samedi, jour où leur puissance était suspendue, et pendant lequel elles erraient sous différentes formes et cherchaient à se dérober à tous les yeux. C'est de ces métamorphoses sans doute que vint la croyance des animaux *fées*, et même des choses inanimées *fées* aussi. Un cheval, un poisson, un arbre, une pierre, un collier, une épée, un manteau, était *fée :* les événements les plus extraordinaires résultaient de ces circonstances, et les poètes surent en faire leur profit.

On chercha peu à s'expliquer la création des fées et la manière dont elles se multipliaient. On leur donna pour époux les elfes, les gourils, les lutins, les génies, et souvent le diable; mais elles préféraient quelquefois de simples mortels à des êtres semblables à elles: on sait que les divinités de l'Olympe agissaient de même. On rentre ainsi dans la série d'erreurs qui, à toutes les époques et dans tous les lieux, charma l'esprit des hommes, esprit inquiet, malheureux,

(*) Dans la famille Ortoli, ni chaînes ni cordes.

souvent dépourvu de courage et de la résignation qui fait rechercher la vérité pour obtenir d'elle la satisfaction de désirs incommensurables. On trouve donc un air de famille entre tous ces êtres anciens et modernes qu'enfanta l'imagination exaltée par les passions. Si la haine, l'amour, l'avidité, la crainte, appellent à leur secours jusqu'aux objets inanimés, ces passions ont dû accueillir la tradition immémoriale qui attestait l'existence d'êtres intermédiaires entre Dieu et l'homme, êtres occupés le plus souvent à secourir le dernier. Les anges interviennent dans la première scène dont la terre fut témoin, et, conservant leur souvenir à travers les ténèbres de l'idolâtrie, mais altérant leur pureté et leurs formes célestes, les hommes en firent ces divinités subalternes si diversement et vaguement décrites dans les annales de tous les peuples. La culture des sciences, et surtout l'étude de l'histoire naturelle, qui éclaircirent un grand nombre de faits mystérieux et découvrirent les causes de tant de phénomènes, réputés jusqu'alors surnaturels, anéantirent la croyance aux fées, excepté parmi un petit nombre de pauvres paysans ignorants ou parmi un nombre plus petit encore d'hommes instruits, mais dépourvus de sens, qui, sous le nom de *cabale* (*voy.*), reproduisirent cette folle théorie.

Mais les romanciers et les poètes ne renoncèrent point à ces fictions parfois si brillantes et si gaies que Lancelot du Lac avait introduites dans la littérature, et l'on ne recourut jamais plus à la *féerie* que lorsqu'on eut cessé d'y croire. On n'écrivit plus un seul livre de bonne foi sur ce sujet depuis la fin du XVI^e^ siècle, quoique pendant le XVII^e^ il n'y eût guère d'auteur qui ne se crût obligé de publier des contes merveilleux. On sait quel parti Shakspeare a su tirer des fées dans son *Macbeth*. En Italie, le *Pentameron* (1667) de Basilio entretint et accrut le goût des contes où elles jouaient le principal rôle. A la cour de Louis XIV, on amusait les dames de récits de ce genre, et cela s'appelait *les mitonner;* on disait comment un jeune prince, se promenant dans une prairie délicieuse, y voyait tout à coup descendre des nues une boule de cristal renfermant une princesse sans égale pour les agréments de sa personne, mais à peu près de la hauteur d'un camion; comment cette boule, si fragile en apparence, ne pouvait cependant se briser qu'à certaines conditions; comment le prince y parvenait, faisait grandir la princesse, et finissait par l'épouser. Un des contes de cette époque, resté incomplet, parut digne à un des esprits les plus solides de notre temps d'être continué: M. le duc de Lévis a achevé les *Quatre Facardins*. Cela paraîtra moins étrange si nous ajoutons que Napoléon lisait avec délice *les Mille et une Nuits* et qu'il composait lui-même des contes pleins de merveilleux*. Il est difficile, pour les écrivains et pour les lecteurs doués d'une vive et riche imagination, de se défendre de l'attrait qui existe dans la féerie; cette facilité de varier à l'infini les formes depuis le beau jusqu'au hideux, de n'être arrêté par aucun obstacle, d'exercer une puissance absolue sur les hommes, les éléments et les astres, de punir le vice, de récompenser la vertu, ou d'agir contrairement si l'on en éprouve la fantaisie; sera toujours une séduction entraînante. Nous devons à la féerie le livre profane qui eut le plus de succès : les *Contes de ma mère l'Oye* (1697) de Perrault ont été lus par tout ce qui sait lire et ne s'oublient jamais (*voy.* Conte)**. Nous ne discuterons point ici les inconvénients qui peuvent résulter de cette lecture pour l'enfance et la jeunesse, mais nous croyons pouvoir dire qu'il n'est pas plus niais d'écrire un conte *féerique* et de s'en amuser que de composer ce que l'on appelle aujourd'hui un roman de mœurs et d'en charmer ses loisirs. La féerie n'abuse plus personne : une peinture fausse du cœur humain,

(*) Bourrienne en a recueilli un dans le 6^e^ vol. de ses *Memoires :* il est intitulé *Giulio;* on y trouve une fée sous le nom de sibylle, rendant ses oracles dans un antre dont la porte s'ouvre et se ferme d'elle-même. S.

(**) On a réuni en une collection, sous le titre de *Cabinet des Fées*, Paris et Genève, 1786 et années suiv., 37 vol. in-8°, les principaux romans et contes de fées. Quant à la croyance aux fées, on peut lire l'ouvrage déjà cité ailleurs de Wolff, trad. de l'anglais en allemand sous le titre de *Mythologie des Fées et des Elfes, depuis l'origine de cette croyance jusqu'à notre époque*, Weimar, 1828, 2 vol. in-8°. S.

l'exagération des vertus et des vices, le monde aussi mal décrit que mal connu, l'invraisemblable en tout présenté comme une étude exacte, enfin le mensonge s'arrogeant tous les droits de la vérité, voilà peut-être ce qu'il est pernicieux de mettre dans les livres et pénible d'y rencontrer. La féerie reléguée dans quelques chaumières ou près du berceau des enfants fut toujours précieuse aux auteurs d'opéras : elle leur fournit des décorations magnifiques, en justifie les changements multipliés, donne au machiniste tous les moyens de déployer ses talents, et admet une variété sans bornes dans les formes et dans les couleurs des objets. Les montagnes s'abaissent, les abîmes se comblent, les tours s'écroulent, les palais s'élèvent devant la baguette d'une fée; un mot de sa bouche fait retentir les tonnerres ou ramène le calme dans l'air; les légumes les plus communs, les animaux les plus vils deviennent, par ses ordres, des meubles somptueux ou des serviteurs empressés; son char traverse les nues, roule sur les eaux; il n'est point de rêves extravagants qui ne puissent se réaliser sur la scène quand on recourt à la féerie. Quinault, Moncrif, Marmontel, en firent usage, et cet exemple a été suivi de nos jours par de très spirituels auteurs. Indépendamment du matériel des opéras, prodigieusement augmenté et embelli par la féerie, quelque chose de neuf a pu se rencontrer dans le caractère des personnages et dans la conduite de l'action; c'est surtout en travaillant dans ce genre que les auteurs sont *maîtres de leur sujet* et qu'il leur est permis de s'affranchir de toutes les règles. Aussi, appréciant les avantages qu'ils retiraient de l'intervention des fées, n'ont-ils pas manqué de leur adjoindre les magiciennes; et Circé, Armide, ou autres sorcières célèbres, ont comparu à côté de l'*Alcine* d'Arioste, de la *Gloriane* de Spenser et de l'*Urgèle* de Voltaire. Walter Scott, le roi du roman de nos jours, n'a pas dédaigné les fées, et elles apparaissent dans ses compositions plus gracieuses, plus spirituelles et plus malicieuses que jamais.

Les fées ont pourtant, il faut en convenir, beaucoup perdu de leur vogue; mais les façons de parler que consacra l'opinion qu'on avait d'elles sont demeurées. On dit encore d'une personne heureuse : *les fées ont soufflé sur elle;* d'une femme qui fait de jolis ouvrages de main : *elle est adroite comme une fée.* Car, pourquoi le dissimuler? les fées filaient au rouet et au fuseau, s'occupaient de détails domestiques et n'écrivaient que pour leurs affaires. On ne leur a pas, que nous sachions, attribué une seule production littéraire, ce qui prouve qu'aux temps dont nous parlons cette occupation semblait chose facile et vulgaire, ou que l'on craignait d'offenser les fées en les supposant livrées à des travaux qui n'étaient alors le partage que de quelques vieux moines ou de quelques clercs de race vilaine. On a aussi conservé l'usage de nommer *palais de féerie, jardins de féerie,* les lieux où l'art se montre magnifique et élégant à la fois, et ceux où la nature déploie tous ses charmes. On dit d'une fête, brillante par la somptuosité de ses décorations, le nombre et la parure de ceux qui y assistent, surtout si elle est impromptue : *c'est une féerie.* Quelques fées sont demeurées en possession d'être nommées dans certaines circonstances : la bonne compagnie du siècle dernier disait que la fée *Guignon-Guignonant* présidait à toutes les fêtes que donnait M^me^ la duchesse de Mazarin, parce que cette dame n'en avait jamais donné qui n'eût été troublée par quelque accident fâcheux. La fée *Carabosse* est encore citée à la vue d'une petite femme laide, contrefaite et acariâtre. Il est de plus probable que la mémoire des fées ne se perdra jamais, puisque les plus grands poètes, et dans tous les pays, ont accepté la tradition de ces êtres merveilleux et la transmettront, avec leurs écrits, à la postérité la plus reculée. L. C. B.

FÉERIES (théâtres). Ainsi qu'on l'a dit dans l'article précédent, cette riante mythologie du moyen-âge, à laquelle le Tasse et l'Arioste avaient dû de si heureuses inspirations, a été transportée aussi sur nos théâtres, et principalement sur celui qui semble destiné à tous les genres de prestiges. Quinault l'introduisit avec succès à l'Opéra, dans son *Armide.* Ce fut toutefois sa seule pièce que l'on puisse appeler *féerie :* s'il plaça dans quelques autres

de ses ouvrages dramatiques des fées, telles que Morgane, Logistile, etc., elles n'y remplirent guère que des rôles secondaires.

Moncrif, Cahuzac et quelques autres, dans le dernier siècle, cultivèrent beaucoup plus le genre de l'opéra-féerie, et l'on accueillit surtout avec faveur le *Zélindor, roi des Sylphes*, production du premier. Aucun d'eux néanmoins n'osa y transporter les charmants contes de fées de Perrault : ils auraient cru, par la mise en scène de ces récits populaires, attenter à la majesté de l'Académie royale de Musique. L'Opéra-Comique, moins dédaigneux, les accueillit plus tard et n'eut pas à s'en repentir : *Barbe bleue, Cendrillon, le Petit Chaperon rouge*, tiennent une place distinguée dans ses fastes, où déjà se trouvaient enregistrés les succès de *la Fée Urgèle*, de *la Belle Arsène*, et de *Zémire et Azor*.

Il est à remarquer que presque toutes nos féeries ont été composées d'après des contes connus. Shakspeare, qui, dans ce genre comme dans beaucoup d'autres, avait précédé nos auteurs de théâtre, fut entièrement le créateur des siennes; il ne dut les sujets de *la Tempête*, du *Songe d'une nuit d'été*, etc., qu'à sa riche et puissante imagination.

La composition de la féerie dramatique offre plus de difficultés réelles qu'elle ne semble en présenter au premier abord. Il est moins aisé d'y exciter l'intérêt pour des personnages protégés ou dirigés par un pouvoir magique, et le talent seul peut l'y faire naître. Lui seul aussi peut manier avec succès cette baguette avec laquelle toute la nature est à sa disposition, mais qui, par la facilité même qu'elle donne d'entasser les prodiges, les effets merveilleux, devient un écueil pour la médiocrité. Ajoutons qu'il faut se faire pardonner cette violation continuelle de la vraisemblance, et tenir sans cesse le spectateur sous le charme. Aussi la féerie a-t-elle besoin, plus que toute autre composition, d'être, où du moins de paraître, une œuvre *de bonne foi*, et celui à qui vous l'offrez pourrait vous dire :

> Pour me rendre crédule il faut que vous croyiez,

ou que vous ayez l'air de croire. Voilà pourquoi sans doute, à l'exception de *la Chatte merveilleuse*, où il s'est conformé à cette loi, le Vaudeville, naturellement railleur, et qui avait l'air de persifler lui-même ses créations fantastiques, a réussi rarement dans ce genre. Sur tous les théâtres, au surplus, l'esprit positif de notre époque doit le rendre de jour en jour plus difficile à traiter. M. O.

FEHRBELLIN (BATAILLE DE). Fehrbellin est une petite ville prussienne, située dans la Marche moyenne, cercle de la Havel orientale, gouvernement de Potsdam, et dont la population ne s'élève pas au-delà de 1,200 âmes. Elle est devenue célèbre par la victoire qu'y a remportée, le 18 juin 1675, Frédéric-Guillaume, électeur de Brandebourg, qui sauva ainsi ce pays au milieu des circonstances les plus critiques. Comme prince d'Empire, l'électeur avait conduit, en 1674, lorsque la guerre contre Louis XIV eut été résolue, 16,000 hommes de ses troupes sur les frontières de l'Alsace. L'Autriche, la Hollande et l'Espagne lui fournissaient des subsides. L'attitude hostile d'un capitaine aussi renommé irrita la cour de Versailles, qui mit tous ses soins à lui susciter des ennemis sur les derrières. Poussés par elle, les Suédois entrèrent, à la fin de 1674, de la Poméranie dans la Marche de Brandebourg, sous la conduite du général Wrangel. L'électeur, qui était dans ses quartiers d'hiver sur le Mein, demanda à l'Autriche, à la Hollande, au Hanovre et aux autres états de l'Allemagne les secours qu'ils lui devaient en toute justice, puisqu'il ne s'était mis dans une situation aussi périlleuse que dans l'intérêt commun; mais ses envoyés sollicitèrent vainement pendant plusieurs mois ce qu'il obtint en quelques jours par la force des armes.

Parti inopinément de la Franconie au commencement de juin 1675, il marcha avec tant de rapidité qu'il atteignit Magdebourg le 11, sans que les Suédois, campés sur la rive droite de la Havel, se doutassent seulement qu'il avait quitté ses cantonnements. Les portes de la ville furent fermées, et défense fut faite à qui que ce fût d'en sortir. Le lendemain, à

neuf heures du soir, toute la cavalerie traversa l'Elbe avec dix pièces de campagne, suivie de 146 voitures montées par 1,000 fantassins d'élite et portant chacune un bateau. Le 14 juin au soir, le grand électeur était à une lieue de Rathenau, et 600 hommes d'infanterie passèrent aussitôt la Havel sur les bateaux, tandis que la cavalerie s'emparait des ponts par ruse ou par force. Au lever du soleil, la ville fut entourée, emportée d'assaut, et tous les Suédois qui s'y trouvaient, pris ou tués. Cette surprise coupait par le milieu la ligne suédoise qui s'étendait depuis Havelberg jusqu'à Brandebourg.

Cependant l'électeur avait fait détruire les ponts sur lesquels on traverse la rivière qui coule derrière Fehrbellin. La cavalerie, en revenant de cette expédition, rencontra les Suédois, qui s'aperçurent dès lors qu'il leur était impossible de repasser sur l'autre rive sans combattre. Ils firent donc halte près de Havelberg, à une lieue de Fehrbellin, où ils furent attaqués par l'électeur dans la matinée du 18. L'aile gauche de la petite troupe brandebourgeoise eut beaucoup à souffrir d'abord de l'artillerie ennemie; mais, d'un autre côté, la cavalerie suédoise fut enfoncée par l'électeur, et une attaque vigoureuse contre son artillerie ayant été repoussée par ses gardes-du-corps et les troupes d'Anhalt, la victoire se déclara en sa faveur. Tout fut décidé à huit heures. L'ennemi se replia sur Fehrbellin.

L'électeur profita de la nuit pour faire rétablir les ponts, et le lendemain matin il entra dans la ville à la tête de sa petite armée. Presque toute l'artillerie suédoise et la plus grande partie des bagages tombèrent en son pouvoir. La déroute fut complète. Un grand nombre de Suédois furent pris; les autres se sauvèrent pour la plupart à Hambourg, et s'y enrôlèrent au service des puissances étrangères. On a élevé un monument sur la hauteur qui avoisine Fehrbellin en commémoration de cette bataille. *C. L.*

FEITH (Rhynvis), un des meilleurs poètes modernes de la Hollande, et, avec Bilderdyk (*voy.*), le restaurateur de la poésie hollandaise, naquit à Zwoll, dans la province d'Overyssel, le 7 février 1753. Après avoir étudié le droit à Leyde, il retourna, en 1776, dans sa ville natale pour s'y livrer à son goût décidé pour la poésie. Nommé bourgmestre et bientôt après membre du collége de l'amirauté à Zwoll, il n'en continua pas moins à cultiver cet art et à enrichir la littérature hollandaise. Plusieurs de ses ouvrages ont été couronnés par les sociétés savantes de la Hollande. En 1785, la société poétique de Leyde accorda les deux premiers prix à deux de ses odes à la louange de l'amiral Ruyter; mais Feith, satisfait de l'honneur qui lui en revenait, ne voulut pas accepter les médailles. Alors la société lui en envoya les empreintes en cire dans une boîte en argent, avec le portrait de Ruyter et ces mots gravés sur le couvercle : *Immortel comme lui.*

Feith s'est essayé dans presque tous les genres de poésie. Ses premiers écrits annoncent une grande propension au sentimentalisme qui avait été mis à la mode par le roman de Bellamy (*voy.*) *Ferdinand et Constance* (1785), et que son exemple contribua à rendre dominant dans la littérature hollandaise pendant quelque temps. Lorsque la poésie commença à renaître en Hollande, il publia *Het Graf* (Amsterdam, 1792), poème didactique où, à côté d'excellents morceaux et avec un plan bien conçu, se retrouvent encore quelques traces du genre sentimental. Cet ouvrage a été traduit en allemand par Eichstorff (1821). Ce défaut ne se remarque plus déjà dans son *De Ouderdom* (Amst., 1802), poème auquel on peut reprocher cependant du vague dans la conception. Parmi les poésies lyriques de Feith, *Oden en Gedichten* (4 v., Amst., 1796-1810), on trouve plusieurs hymnes et odes remarquables par l'enthousiasme et le sentiment qui y brillent. Quant à ses tragédies, les plus estimées sont : *Thirza*, *Johanna Gray* (Amst., 1791), et surtout *Inès de Castro* (*ibid.*, 1793).

Feith travailla, avec Bilderdyk, à donner une forme plus noble au chant patriotique si connu de Haren, intitulé *De Geuzen*, où sont célébrés les premiers combats livrés pour l'indépendance néer-

landaise. Ses épîtres en vers à Sophie sur l'esprit de la philosophie de Kant (*Briven aan Sophie over den geest van de Kantiaansche Wijsbegeerte, vooral met betrekking tot het Christendom* (Amst., 1806), sont un fruit sans saveur de sa vieillesse. Parmi ses écrits en prose, nous citerons ses lettres intitulées *Briven over verscheiden Onderwerpen* (6 vol. in-8°, 1784-1794), qui ont puissamment contribué à épurer le goût et qui se distinguent par le style et la finesse des observations.

Feith mourut à Zwoll le 8 février 1824. *C. L.*

FELD-MARÉCHAL, de l'allemand *Feldmarschall*, maréchal de camp ou de campagne, en anglais *field-marshal;* dénomination d'un grade militaire en usage en Allemagne, et successivement reconnu, d'abord dans les armées impériales, et ensuite dans celles d'Autriche, de Prusse, d'Angleterre, de Russie, à mesure que ces diverses contrées se sont emprunté les qualifications appartenant aux méthodes primitives de la maison d'Autriche. *Marschall* répond au mot français *maréchal*, auquel nous renvoyons pour en examiner l'étymologie incertaine. Charles-Quint et François I^er^ avaient dans leurs armées des maréchaux, en imitation d'un usage français aussi ancien que les croisades. Quand ces maréchaux, d'abord hommes du palais, se transformaient momentanément en hommes de guerre, la langue française caractérisait cette circonstance par la dénomination de maréchal *de l'host, d'host, d'ost*, de camp. Un maréchal de camp était le prévôt, le second du connétable, mais à titre passager et révocable; puis, quand il n'y a plus eu de connétable, il était le prévôt, le second du roi, si le prince commandait en personne; il était le lieutenant du roi, le vice-roi, si le monarque ne commandait pas en personne. On pourrait fournir mille preuves que l'officier ou le dignitaire qu'on nomme maréchal de France est revêtu d'un grade moins élevé que ne l'était celui de maréchal de camp (*voy.* ÉTAT-MAJOR), depuis que cette qualification, longtemps temporaire, était octroyée à vie. Il n'y avait, dans le principe, qu'un ou deux maréchaux de camp ou de l'host: il y a eu jusqu'à vingt-quatre maréchaux de France. Alors que le grade de maréchal de camp était si éminent, à une époque où en France les mots champ et camp étaient synonymes, la langue tudesque traduisait par *Feldmarschall* le titre français maréchal de camp ou de champ. Mais les maréchaux de camp, grossissant en nombre et voyant leurs aides-de-camp se qualifier aussi maréchaux de camp, se sont fait donner des diplômes de *maréchaux de France*, et leurs aides-de-camp ont conservé leur titre usurpé de maréchal de camp; ils ont réussi à le faire légaliser par brevets et ont été les prévôts ou seconds des maréchaux de France jusqu'à l'époque où le grade intermédiaire de lieutenant général a été créé. Les maréchaux de camp que nous appellerons de première origine n'ont pas dépassé vingt-quatre; les maréchaux de camp de seconde origine s'etaient multipliés par centaines depuis Louis XIV et Louis XV. La langue allemande n'a pas reconnu de maréchaux de camp : de là vient que *Feldmarschall* est resté indicatif d'un fonctionnaire ou d'un dignitaire exerçant une charge à vie, à l'instar des maréchaux de France. Dans la guerre de Trente-Ans, alors qu'on appelait simplement général le chef de l'armée, le grade de feld-maréchal désignait un officier général dont les fonctions répondaient aux modernes fonctions de quartier-maître général ou de major général. Dans le siècle suivant, le feld-maréchal était général d'armée. Le duc de Wellington a été créé feld-maréchal de cinq puissances, non compris son maréchalat de France; et de nos jours deux rois sont feld-maréchaux, dans des armées étrangères à leur royaume. Ces prodiges, ou, si l'on veut, ces fictions, étaient jusqu'ici sans exemple. Les feld-maréchaux ont au-dessous d'eux, au moins en Autriche, des *feld-maréchaux-lieutenants*. Ce dernier titre est un peu plus barbare que celui qui le prime; il donne idée d'un rang plus haut que celui de lieutenant général français, quoiqu'il en ait été primitivement la traduction; mais alors il n'y avait par armée de France qu'un lieutenant général. Ces of-

ficiers, s'étant multipliés en France par centaines, ont conservé un titre qui n'a plus eu de sens. Le feld-maréchal-lieutenant, au contraire, a conservé davantage de sa primitive importance; mais sa qualification est également devenue fausse, puisque en campagne il n'est pas, rigoureusement parlant, le lieutenant d'un feld-maréchal, mais le chef d'un corps d'armée ou d'une division, et que, dans un généralat territorial d'Autriche, il n'a d'ordre à recevoir d'aucun feld-maréchal. G^al B.

FELDSPATH. La substance à laquelle on donne ce nom allemand joue un grand rôle dans la nature; elle est d'une telle importance dans certaines branches d'industrie que sa description et son histoire méritent que nous entrions dans quelques développements à son sujet.

Sous le point de vue minéralogique, le *feldspath* mérite d'autant plus d'attention que, jusqu'à l'époque assez récente où la chimie est devenue la principale base de la minéralogie, on comprenait comme espèce minérale, sous le nom de *feldspath*, deux substances essentielles à distinguer, puisque l'une a pour base la *potasse* et l'autre la *soude*. M. Beudant est le premier minéralogiste français qui, faisant reposer sa classification uniquement sur l'analyse chimique, a reconnu la nécessité d'élever le *feldspath* au rang de sous-genre comprenant les deux espèces dont nous venons de parler : celle qui contient de la potasse a reçu le nom d'*orthose* qu'avait déjà proposé Haüy, et celle qui contient de la soude celui d'*albite*.

Examinons ces deux espèces de *feldspath*.

L'Orthose, auquel les minéralogistes français ont donné les noms de *spath étincelant*, de *spath fusible*, de *pétunzé*, d'*adulaire*, et les Allemands celui de *Porzellanspath*, est une substance assez dure pour rayer le verre, et qui, à la flamme du chalumeau, se fond en émail blanc. Il est inattaquable par les acides.

L'orthose se compose d'environ 64 p. % de silice, de 18 à 19 d'alumine, de 17 de potasse et de quelques traces de chaux.

Cette substance cristallise en un prisme oblique rhomboïdal qui, modifié sur les angles solides et sur les arêtes, et par l'élargissement de certaines faces, produit de nombreuses variétés de cristaux. Ces cristaux sont susceptibles de deux clivages*, l'un suivant les bases, l'autre suivant le plan, et qui, formant entre eux un angle *droit*, ont mérité à cette espèce minérale le nom d'orthose (de ὄρθος, droit).

Outre les nombreuses variétés de cristallisation que présente l'orthose, on connaît celles qui sont dues au groupement de divers cristaux réunis par deux, trois, quatre, et même en plus grand nombre, et présentant des angles saillants et rentrants de toute espèce.

On connaît aussi l'*orthose globulaire*, qui forme des rognons de forme arrondie dans la roche connue sous le nom de porphyre orbiculaire de Corse; l'orthose *laminaire*, en masses qui se divisent en plaques plus ou moins grandes et plus ou moins épaisses; l'orthose *lamellaire*, en lamelles extrêmement petites, et l'orthose *granulaire*, composée de grains et de lamelles très serrés.

L'orthose forme, par son mélange avec d'autres substances, plusieurs masses minérales que l'on nomme *roches*. La plupart sont considérées comme étant d'origine ignée : telles sont la *leucostine*, l'*argilophyre* ou le *porphyre argileux*, la *perlite* ou l'*obsidienne*, et les laves appelées *ponce* et *téphrine*. L'orthose granulaire ou compacte constitue la roche appelée *leptynite*, qui, suivant qu'elle est mélangée de grenat, de mica et d'actinote, reçoit les dénominations de *leptynite grenatique*, *micacé* et *actinoteux*; l'orthose granulaire, mélangé de quartz ou de cristal de roche, forme la *pegmatite*, que l'on nomme *granit graphique*, et mieux *pegmatite graphite*, lorsque le quartz y est disposé, sur le fond blanc de l'orthose, en lignes brisées qui imitent un peu les caractères hébreux. La pegmatite est souvent co-

(*) On nomme *clivage* l'action par laquelle, en frappant dans certains sens un cristal avec un corps dur, on obtient par la cassure un solide régulier ordinairement d'une autre forme que celle du cristal que l'on vient de cliver. *Voy.* Cristallisation.

lorée en brun, en rougeâtre et en brun rougeâtre.

C'est la pegmatite qui, suffisamment broyée, fournit aux manufactures de porcelaines le *pétunzé* dont on se sert pour faire la couverte que l'on nomme le vernis.

C'est encore cette même roche qui, en se décomposant par l'action de l'humidité de l'atmosphère, forme une sorte d'argile blanche et onctueuse composée seulement d'orthose, parce que le quartz, qui ne se décompose pas, est entraîné par les eaux pluviales. Cette argile, appelée *kaolin*, sert à faire la pâte de la porcelaine.

Lorsque l'on fabriqua les premières porcelaines en France, on fit venir pendant longtemps de la Chine le *pétunzé* et le *kaolin*, qui ont conservé chez nous leurs noms chinois; mais dans le courant du siècle dernier on a découvert, dans les montagnes des environs de Saint-Yrieix, des masses de pegmatites qui, présentant des parties plus ou moins décomposées, c'est-à-dire à l'état de kaolin et de pétunzé, prouvèrent que la France ne devait plus, pour ces substances, être tributaire des Chinois.

L'orthose pur présente quelques variétés de couleurs et d'éclat qui en font une substance précieuse et recherchée dans la fabrication de divers objets d'ornement et de luxe. Ainsi l'*orthose vert*, remarquable par sa belle teinte et appelé vulgairement *pierre des amazones*, bien qu'il nous vienne des monts Oural; l'orthose *opalisant*, qui présente de beaux reflets blancs changeants et de diverses couleurs; l'orthose *chatoyant* ou *pierre de lune*, substance blanche translucide à reflets nacrés; l'orthose *nacré*, d'un éclat plus vif encore; enfin l'orthose *aventuriné* ou *pierre du soleil*, matière translucide parsemée de paillettes brillantes de couleur d'or, d'un très bel effet, sont employés à faire des tabatières, des vases, des pendules et même des bijoux; car la *pierre de lune* et la *pierre du soleil* sont principalement réservées pour ce dernier usage.

L'Albite, que les minéralogistes français ont appelée *schorl blanc*, *feldspath vitreux*, et les étrangers *Eisspath*, *Kieselspath*, *cleavelandite*, *périkline*, *sanidine* et *tétartine*, est une substance vitreuse, presque toujours blanche et quelquefois jaunâtre, verdâtre ou rougeâtre. Elle raie le verre; elle est inattaquable par les acides et se fond en émail blanc à la flamme du chalumeau. Il n'y a donc que son éclat vitreux qui la distingue à la simple vue de l'orthose; encore ce caractère ne suffit-il pas pour la distinguer de l'orthose adulaire.

L'albite, comme l'orthose, cristallise dans le système prismatique; mais elle en diffère en ce que ses cristaux sont à base de parallélogramme obliquangle et qu'ils sont susceptibles de trois clivages.

Cette substance se compose de 68 parties de silice, de 19 à 20 d'alumine, de 11 de soude, et présente quelquefois des traces de chaux, d'oxide de fer et d'oxide de manganèse.

L'albite cristallisée présente un assez grand nombre de modifications sur les arêtes et les angles solides de ses cristaux. Ceux-ci se groupent aussi comme ceux de l'orthose.

Ses autres variétés sont assez nombreuses : ainsi elle est *feuilletée*, *laminaire*, *lamellaire*, *granulaire* et ayant la texture du sucre, *fibreuse* et *compacte*. Cette dernière variété est celle que l'on a appelée *saussurite* et *jade de Saussure*.

L'albite, de même que l'orthose, forme à elle seule ou par son mélange avec d'autres substances minérales des roches qui, pour la plupart, sont d'origine ignée. Ainsi le *trachyte*, la *domite*, l'*eurite*, le *porphyre*, l'*ophite* et l'*euphotide*, sont principalement composés d'albite.

D'après ce qui précède, on conçoit que les deux espèces du sous-genre *feldspath*, l'orthose et l'albite, doivent en général se trouver dans les terrains ou masses de roches d'origine ignée, c'est-à-dire principalement avec les granits. J. H-T.

FELDZEUGMEISTER, nom donné autrefois en Allemagne et en Russie aux grands-maîtres et aux généraux de l'artillerie. Ce grade n'existe plus maintenant qu'en Autriche et n'a aucun rap-

port avec l'artillerie, dont on continue cependant à appeler la direction *Zeugamt* et *Feldzeugamt*. Le grade de *Feldzeugmeister*, comme celui de général de la cavalerie (*voy.* ÉTAT-MAJOR), est intermédiaire entre celui de *Feldmarschall* et celui de *Feldmarschall-Lieutenant*; il correspondait en France au grade de lieutenant général, dont Moreau, Masséna, Desaix, etc., étaient revêtus pendant les guerres de la Révolution, lorsqu'ils commandaient des armées ou des corps d'armée. Le général Beaulieu, que Bonaparte vainquit avec tant de gloire en 1796, avait le grade de *Feldzeugmeister*. Nous n'avons plus son équivalent en France, et pourtant il semble qu'il devrait exister un échelon dans la hiérarchie des grades entre celui de lieutenant général (général de division) et celui de maréchal de France. C. A. H.

FELINSKI (ALOÏSE), poète polonais, naquit en 1773 à Ossow, dans le district de Luck (Loutsk) en Wolhynie (Volynie). Il commença ses études au collége de Dombrowiça et les acheva à Wlodzimierz (Vladimir). Appelé en 1789 auprès du célèbre Thadée Czacki (*voy.*), il se trouvait à Varsovie à l'époque de la mémorable diète constitutionnelle. Felinski composa alors un ouvrage ayant pour titre : *Senatus-Consulta sous le règne de Jean Sobieski*, suivi de plusieurs questions de droit. Il proposa, par quelques écrits politiques publiés vers la même époque, les améliorations qu'il crut nécessaires dans la forme du gouvernement de la Pologne. Mais Felinski se fit plus généralement connaître par des poésies adressées à Kosciuszko (*voy.*), au poète Stanislas Trembecki et à d'autres hommes distingués. En 1791, Czacki lui confia l'éducation de son neveu Jean Tarnowski. Deux années passées dans les fonctions de secrétaire des correspondances françaises auprès de Kosciuszko lui valurent la haute considération de cet illustre chef. Après un voyage en Allemagne (1808-1809), il rentra dans sa patrie et occupa la chaire d'éloquence et de poésie au lycée de Krzemieniec (Kréménetz), dont il devint plus tard le directeur. La Société royale des amis des lettres, en Pologne, dont il fut membre, ainsi que l'université de Wilna, avait engagé les poètes à consacrer leurs inspirations à des sujets nationaux. Felinski fut l'un de ceux qui répondirent à ce vœu en composant la tragédie de *Barbara* (Barbe Radziwil), femme de Sigismond-Auguste. Puisant aux sources du goût classique de la scène française, il arrêta un instant par ce chef-d'œuvre l'élan de ses jeunes compatriotes, qui, pénétrés des beautés de la littérature anglaise et allemande, se laissaient entraîner trop exclusivement vers le genre romantique. Felinski traduisit pour le théâtre polonais *Rhadamiste et Zénobie* de Crébillon, ainsi que *Virginie* d'Alfieri. La France se montra reconnaissante des emprunts de Felinski en insérant une traduction de *Barbe Radziwil* dans les Chefs-d'œuvre des théâtres étrangers. Ce poète mourut en février 1820. Un premier volume de ses œuvres avait paru en 1816 : il renfermait la traduction de *l'Homme des Champs* de Delille et quelques morceaux en prose. Le second parut en 1821, après sa mort, et contenait son théâtre. Une seconde édition fut publiée par les soins de M. le comte Gustave Olizar, qui avait été l'élève de Felinski (Varsovie, 1825).

ÉMILIE Felinska, cousine du précédent, a traduit en beaux vers polonais la cantate de *Circé* de J.-B. Rousseau, dans le *Journal de Wilna*, 1806. X.

FÉLIX. Cinq papes, appartenant la plupart aux premiers siècles de l'Église, ont porté ce nom; mais trois seulement ont été reconnus comme canoniques.

FÉLIX I^er^ (*saint*). On ne sait rien de sa vie jusqu'a son élévation au pontificat, le 28 ou 29 décembre 269. Les persécutions qu'il essuya sous Aurélien le firent appeler martyr; cependant sa mort, fixée au 22 décembre 274, ne paraît pas avoir été violente.

FÉLIX II. Libère, 35^e^ pape, ayant refusé à l'empereur Constance son adhésion à la condamnation de saint Athanase, avait été condamné à l'exil. Le clergé de Rome fut contraint d'élire à sa place un diacre sous le nom de Félix II (355). Au retour de Libère (358), le sénat chassa Félix, qui se retira dans son domaine, où il mourut le 22 novembre

365. La découverte de son tombeau ne paraît pas authentique.

Félix II (ou III, si l'on compte le précédent), Romain, succéda à saint Simplice le 6 mars 483, condamna Acace, et mourut le 24 ou 25 février 492.

Félix III ou IV, Samnite, succéda à saint Jean I^er^ le 24 juillet 526, et mourut le 18 septembre ou dans les premiers jours d'octobre 530.

Félix V, Amédée VIII, duc de Savoie, élu par les Pères de Bâle le 5 août 1439, en remplacement d'Eugène IV, qu'ils avaient déclaré déchu du pontificat, n'ayant été reconnu que par une partie de l'Église, peut aussi être considéré comme anti-pape, car à la mort d'Eugène (1447), Nicolas V lui succéda à Rome. Félix mourut vers 1450. L. L-t.

FELLAH. C'est le nom du cultivateur égyptien. Sous le gouvernement des beys mamelouks, il y avait en Égypte trois sortes de propriétés : 1° les propriétés dites *ard-el-fellah ;* c'étaient les plus nombreuses : les fellahs ou cultivateurs, moyennant une redevance qu'ils payaient aux *moultezims* ou propriétaires, pouvaient les exploiter comme bon leur semblait, les posséder et les transmettre par donation, vente et héritage; elles ne revenaient au *moultezim* que lorsqu'elles cessaient d'être cultivées par le possesseur, ou lorsque le fellah décédait sans héritiers; 2° les propriétés nommées *ard-el-oussyeh*, terres de seigneur : le revenu en appartenait tout entier aux *moultezims*, qui les faisaient exploiter par la corvée, le salaire ou le fermage; ces sortes de terres, moins nombreuses que les premières, étaient presque toutes situées dans la Basse-Égypte; 3° les propriétés connues sous la dénomination de *ard-el-ouâkf* ou *ard-el-riskâh*, terres consacrées, terres de religion : elles étaient cultivées de la même manière que les terres d'*oussyeh*, par la corvée, le salaire ou le fermage, sous la direction d'un administrateur nommé par le fondateur de l'*ouâkf*, qui quelquefois aussi les donnait à bail emphytéotique. Le revenu de ces terres était destiné à des fondations pieuses, telles que l'entretien des mosquées, colléges, lampes de nuit, les distributions gratuites d'eau, de pain et de comestibles, les prières sur les tombeaux, pensions à des esclaves ou domestiques; ces terres étaient exemptes du *miri* ou impôt territorial établi par Sélim lors de la conquête de l'Égypte : aussi beaucoup de *moultezims* cherchaient-ils, sous prétexte de religion, à constituer leurs terres en *oudkfs*, afin de les soustraire à l'impôt foncier et aux exactions des beys.

Sous ce régime, le fellah était extrêmement malheureux; soit qu'il travaillât comme possesseur, comme fermier, comme salarié ou comme corvéable, sa position n'en était pas moins précaire; car les *moultezims* avaient le droit d'augmenter arbitrairement les redevances, et les beys celui de créer des taxes et des impôts, d'obliger à des prestations en nature et à des services personnels. Aussi, tandis que les beys et les *moultezims* regorgeaient de richesses et allaient les dissiper dans les villes au milieu du faste et des luttes politiques, les fellahs étaient réduits à la dernière indigence. Découragés, ils ne plantaient plus que des fèves et du maïs pour leur nourriture, et se laissaient aller à leur indolence naturelle.

Bonaparte détruisit le gouvernement des beys pour y substituer le sien; mais il ne toucha pas au système de propriété. Plus hardi et plus radical, peut-être parce qu'il était musulman et qu'il agissait au nom du prophète qui dit : « La terre appartient aux souverains, » Mohammed-Ali a détruit à la fois les beys et les *moultezims*, et s'est constitué propriétaire de tout le sol égyptien. Il a obligé les *moultezims* à lui remettre leurs titres de propriété, et les a convertis en rentes viagères sur l'état. Cette vaste opération politique a changé la position du fellah : il est devenu en quelque sorte usufruitier ou fermier de l'état, et il est en rapport direct avec le gouvernement et l'administration agricole, soit pour le paiement de l'impôt territorial, soit pour le mode de culture et de plantation des terres, soit enfin pour la livraison des produits dont la valeur est annuellement fixée d'une manière uniforme pour tout le pays. Ce système aurait considérablement amélioré la position du fellah si le gouvernement, afin d'avoir plus de bénéfice sur la revente des produits, n'en éta-

blissait le prix annuel à une limite très inférieure. Il est certain que la nouvelle synthèse territoriale a augmenté le revenu de l'Égypte, soit parce que le gouvernement a fait planter des produits riches, tels que le coton, l'indigo, l'opium, soit parce que les méthodes de culture ont été améliorées, soit enfin parce que beaucoup de terres abandonnées ont été mises en exploitation. Pour se convaincre de cet accroissement de richesses, on n'a qu'à jeter les yeux sur le tableau suivant :

ANNÉE.	EXPORTATION.	IMPORTATION.
1830	34,613,300	35,144,800 fr.
1831	41,251,400	39,200,500
1832	30,806,000	36,788,000
1833	37,915,000	36,485,500
1834	36,048,900	53,746,500
1835	54,187,200	52,133,000
1836	55,687,000	71,817,000

Ces chiffres indiquent un progrès dans la production aussi bien que dans la consommation. Le bien-être descend peu à peu jusqu'au fellah, qui finira tôt ou tard par profiter de l'augmentation de la richesse générale. Il est vrai que sa position matérielle est loin encore d'être comparable à celle du cultivateur européen; mais le climat, l'éducation, l'ydiosincrasie, lui donnent des besoins moins étendus. Le fellah se contente de peu : des fèves cuites à l'eau, des légumes verts, du riz, du maïs grillé, voilà sa nourriture. Sa maison est une cahute de terre de quatre pieds de haut; son mobilier consiste en une natte sur laquelle il dort, une cruche pour mettre de l'eau, et quelques ustensiles de cuisine; son vêtement est une chemise de toile bleue, qu'il relève jusqu'au genou au moyen d'une ceinture, et un *tarbouch* dont il couvre sa tête rasée. Le fellah est naturellement doux, patient, obéissant et serviable; il est fataliste et paresseux par tempérament. Le fellah est éminemment pacifique; il est surtout ennemi de la guerre organisée : beaucoup se coupent les doigts ou se crèvent les yeux pour échapper au service militaire. La fidélité, la franchise, l'hospitalité, le dévouement sont les qualités qui distinguent le fellah. Bien que porté à l'indolence, il est susceptible du plus grand élan au travail, et supporte toujours la fatigue avec un courage et une vigueur indomptables. Le fellah a l'instinct de la gloire et de la sainteté du travail à un bien plus haut degré que l'Européen; il accompagne ses travaux de chants, de battements de mains, d'invocations à Dieu et au prophète.

On a dit que les fellahs étaient enclins au vol : ils n'ont pas même de serrures, si ce n'est de méchants guichets en bois. Quand les fellahs se querellent, ils crient beaucoup, roulent des yeux flamboyants et se poussent avec les mains; mais ils ne savent ni se frapper, ni se prendre corps à corps, ni se renverser; on dirait que, tout en cherchant à faire valoir leur droit et à empêcher leur individualité d'être sacrifiée, ils craignent de sacrifier l'individualité de leur adversaire, de lui faire du mal, et, en augmentant et envenimant ainsi le conflit, de se nuire par contre-coup à eux-mêmes. Il y a peu d'hommes qui sentent mieux la solidarité humaine que les fellahs; ils ignorent d'ailleurs entièrement le duel et le suicide. Enfin le préjugé européen regarde les fellahs comme adonnés à l'usure : le fait est qu'ils ne connaissent pas même le prêt à intérêt et que le Koran le défend expressément.

Le fellah a des traits réguliers, l'œil noir, une figure ovale et harmonique; il porte la barbe, mais en général il n'en a que quelques bouquets, bien distribués cependant, et surtout sous le menton. Sa physionomie a une expression de noblesse et de fierté qu'on ne retrouve pas chez le cultivateur d'Occident. Le fellah vous regarde toujours en face; son regard est perçant, mais calme. Ses manières sont pleines de grandeur et de dignité; il est naturellement généreux, surtout envers les étrangers; son désintéressement est admirable, et il est toujours prêt à partager son pain, son vêtement, sa hutte. Les fellahs s'appellent entre eux du nom de *frères*, et la communauté de travaux et de biens est pour

eux une vertu fatale dont ils ne songent pas même à se faire un mérite. Ils ne sont point jaloux de leurs femmes comme les Turcs, et en général ils ont pour le sexe les plus grands égards, la politesse la plus vraie.

La femme fellah est un type à part. Elle a les épaules carrées, la tête droite, la poitrine avancée, les reins cambrés, les hanches peu saillantes latéralement, les jambes parallèles et écartées comme celles de l'homme. La femme fellah est le type de la femme forte et industrielle; on devine aisément qu'elle a été faite pour la marche, pour la fatigue, pour porter des fardeaux, pour travailler. Sur leurs épaules carrées, ces femmes mettent à cheval leurs petits enfants. Elles ont le front, le menton et le dessus des mains tatoués en noir; les ongles, l'intérieur des mains, et quelquefois le dessous des pieds, colorés en rouge avec du *hennech*. Pourtant on remarque que cet usage se perd peu à peu, comme celui de se voiler le visage. La femme fellah a des traits peut-être un peu moins réguliers que ceux des fellahs hommes, mais généralement de beaux yeux et un beau buste; elle est d'ailleurs très féconde, très voluptueuse, très laborieuse. Elle partage tous les travaux de l'homme; elle plante, bâtit, creuse des canaux. On voit au Caire et à Alexandrie une multitude de femmes et de jeunes filles employées aux travaux de terrassement et de construction; elles font les fonctions de manœuvres, enlèvent la terre, portent les pierres ou le mortier. Si la jolie Européenne, au corps frêle et délicat, à la taille de guêpe, aux mains blanches et transparentes, nonchalamment assise sur un élégant sopha, au demi jour rose des rideaux de soie, nous plaît et nous charme, la brune fellah, à la taille forte et souple, aux jambes nues et musclées, debout, au milieu des constructions inachevées, de la poussière des chantiers, du bruit des marteaux et des chants des travailleurs, n'est pas moins séduisante ni moins poétique. A. C-L-N.

FELLANI, FELLATAH, *voy.* PEUL.

FELLENBERG (PHILIPPE-EMMANUEL DE), célèbre agronome et fondateur des instituts d'Hofwyl, naquit le 27 juin 1771 à Berne. Son père, qui était membre du gouvernement de cette ville, donna les plus grands soins à son éducation; mais ce fut sa mère, arrière-petite-fille du fameux amiral hollandais Van Tromp, qui lui inspira l'amour le plus vif pour l'humanité et l'ardent désir d'être utile à ses semblables. Cette femme respectable lui disait souvent : « Les grands ont assez d'amis; sois celui des pauvres! » Après avoir passé quelque temps à l'université de Tubingue (1789), où il suivait un cours de droit, le jeune de Fellenberg fut employé (1795) à l'institut d'éducation de Colmar (*v.* PFEFFEL), et y resta quelques années; mais le mauvais état de sa santé le força de revenir dans son pays natal. Peu de temps après, il commença ses voyages dans la Suisse, en France et en Allemagne, cherchant partout la société des artisans et du peuple des villages, de préférence à celle des riches, oisifs habitants des villes. Son but était d'étudier à fond les hommes pour connaître leurs mœurs et leurs besoins, afin de pouvoir un jour contribuer à améliorer leur condition. Il s'attacha aussi à connaître les méthodes d'enseignement des arts les plus usuels et les plus utiles, et se convainquant, dès ses premières observations, combien était vicieuse la routine suivie par les maîtres, il déplora le temps qu'elle faisait perdre aux élèves, dont l'instruction d'ailleurs restait toujours très incomplète. Frappé de cette vérité féconde en résultats, il conçut dès lors le projet d'établir un nouveau mode d'enseignement pratique pour l'agriculture et les arts qui s'y rattachent. De retour dans sa patrie, il fut nommé, par suite de la révolution de 1798, commandant de quartier à Berne, et en cette qualité il rendit d'importants services à ses concitoyens dans une révolte des paysans de l'*Oberland :* il les apaisa en leur faisant des promesses que le gouvernement ne tint point. Cela le décida à se démettre de sa place pour se consacrer exclusivement à l'agriculture et à l'éducation qu'il entreprit de perfectionner en marchant sur les traces de Pestalozzi (*voy.*), dont les ouvrages ont exercé une grande influence sur les idées

de M. de Fellenberg. Dans ce double but, il fit l'acquisition de la terre d'Hofwyl, à deux lieues de Berne, et y fonda successivement un *institut d'agriculture* théorique et pratique, une fabrique d'instruments aratoires et de machines employées à l'agriculture, une *école rurale* pour les pauvres, un grand *institut supérieur* destiné à l'éducation de la jeunesse des classes élevées de la société, une *école intermédiaire* consacrée à la classe qui désire acquérir une éducation industrielle, et enfin une *école normale* où les régents ou instituteurs du canton de Berne viennent passer leurs vacances et jouir des leçons des professeurs et de l'hospitalité de M. de Fellenberg.

On voit surgir du milieu d'un groupe d'arbres ces constructions imposantes par leur étendue et par les belles proportions des masses, dans une plaine que de légères ondulations coupent et varient, entourées d'un paysage ravissant et encadré par les Alpes et le Jura. Ces bâtiments, qui se recommandent à l'attention par leur architecture noble et simple, doivent être étudiés sous le rapport de leur distribution et de leur parfaite appropriation aux usages auxquels ils sont affectés.

Les établissements d'Hofwyl acquirent à leur auteur une très grande réputation; bientôt les élèves accoururent de tous les pays du monde, et plusieurs princes y envoyèrent des pensionnaires. Ils eurent un succès toujours croissant pendant plusieurs années, et le respectable créateur d'Hofwyl reçut la visite des hommes les plus instruits de l'Europe et de l'Amérique, des personnages les plus distingués par le rang et par les lumières. L'accroissement et l'amélioration de tous les produits agricoles d'Hofwyl excitèrent l'admiration générale; mais en même temps les succès inattendus de l'intelligent agronome lui suscitèrent un grand nombre d'envieux, qui cherchèrent à le dénigrer dans l'esprit du peuple et osèrent même le dénoncer, en quelque sorte, au gouvernement de Berne comme un mauvais citoyen. Il forgeait, disait-on, une multitude de projets les uns plus inexécutables que les autres; il enrégimentait la classe pauvre, sous prétexte de lui donner de l'instruction, et en faisait des corvéables à son profit; il arrêtait le développement de ses élèves par le travail continuel auquel il les assujettissait, etc., etc. Telles furent les principales accusations portées contre des établissements où le travail figurait en effet parmi les moyens fondamentaux d'éducation et où les théories étaient subordonnées à la pratique, comme les moyens le sont naturellement au but qu'ils doivent aider à faire atteindre. Cependant les hommes instruits et les patriotes applaudissaient, les souverains encourageaient M. de Fellenberg; mais la fureur des détracteurs fut portée si loin que la diète générale de Suisse se crut obligée d'intervenir. Le landammann nomma une commission qui se rendit sur les lieux, et cette commission, composée d'un magistrat, d'un ecclésiastique et de trois citoyens, fit un rapport unanime dans lequel on rendait une justice pleine et entière à M. de Fellenberg. Néanmoins les attaques continuèrent, et l'on calomnia de mille manières ses intentions, sa méthode et le projet, qu'il chercha à réaliser en 1817, de réunir sous la même direction les établissements d'Hofwyl et d'Iverdun, pour sauver le dernier de la ruine certaine dont le menaçait l'influence prépondérante du collaborateur nouveau que le vénérable Pestalozzi venait de se donner.

M. de Fellenberg, qui sortit triomphant de toutes ces épreuves, est auteur d'un grand nombre d'ouvrages allemands sur l'agriculture et l'éducation; M. Pictet de Genève en a traduit plusieurs. Il est en outre membre du conseil souverain de Berne, ainsi que l'ont été plusieurs de ses ancêtres.

Les instituts d'Hofwyl présentent un ensemble très remarquable. L'*institut supérieur*, qui fut ouvert en 1804, est destiné à donner aux jeunes gens des classes supérieures une instruction solide et complète, jointe à des principes moraux et religieux, à la plus grande pureté de mœurs possible, et à l'habitude de faire de la richesse l'emploi le plus convenable et le plus bienfaisant pour les autres. Le nombre des élèves de cet institut s'élève ordinairement à plus de cent; celui

des maîtres est d'environ trente. L'*institut supérieur* assure à l'école rurale, par sa consommation, une vente facile et sûre de ses produits au taux le plus avantageux; d'un autre côté, le grand nombre d'ouvriers agricoles constamment à la disposition du propriétaire, habitués à ses vues, connaissant ses moyens, le met à même d'effectuer une foule de projets et d'entreprises qui deviendraient autrement impraticables; les jeunes gens des classes élevées de la société ont devant les yeux le tableau continuel des systèmes perfectionnés d'agriculture, et apprennent à estimer selon sa valeur réelle cet art primitif si éminemment noble, à reconnaître sa supériorité et à se dépouiller de tout préjugé. Cet établissement, souvent cité par des hommes célèbres comme un modèle d'éducation générale et complète, renferme naturellement toutes les ressources de l'instruction spéciale. La marche de l'enseignement est en tout conforme aux méthodes allemandes. La langue allemande, qui est celle du pays, est aussi parlée habituellement dans tous les instituts d'Hofwyl; le caractère moral qui y domine se manifeste surtout dans la discipline.

M. de Fellenberg considère l'éducation comme le but, et l'instruction comme un de ses moyens de succès. Il se propose de former le cœur et le caractère de ses élèves, de développer l'intelligence, de donner au corps de la force et de l'adresse, et de fortifier le tempérament.

Les élèves de l'*école rurale* ou *de Wehrli* offrent à ceux de l'institut supérieur l'exemple perpétuel d'une existence vouée au travail et à la persévérance, et constamment heureuse, ce qui les conduit à une conviction où aucune théorie ne pourrait les amener. Par cette proximité des classes pauvres, ils ont toujours devant les yeux la preuve qu'un caractère honorable et digne de respect peut exister dans toutes les classes de l'humanité. L'idée fondamentale qui a présidé à la fondation de l'école rurale d'Hofwyl était de faire usage de l'agriculture comme d'un moyen d'éducation morale pour les pauvres, et de compenser les frais de cette éducation par leurs travaux.

M. de Fellenberg, parvenu à un âge où le repos devient de plus en plus désirable, peut, avec confiance, abandonner la direction de son vaste établissement à ses trois fils, MM. Guillaume, Frédéric et Émile de Fellenberg, dont l'aîné surtout, âgé d'environ 34 ans, lui promet un digne successeur.

Parmi les nombreux écrits qui ont paru relativement aux instituts d'Hofwyl, on distingue les suivants : *Rapport sur l'école rurale fait au parlement anglais*, par lord Brougham; *Rapport fait à l'empereur de Russie*, par le comte Capo-d'Istrias; *Voyage à Hofwyl*, par M. Hofmann; *Des instituts d'Hofwyl*, par le comte de V.; *Lettres sur Hofwyl*, par M. Charles Pictet; *Notice sur Hofwyl*, par M. de Gérando; Rapport rédigé par M. Rengger au nom d'une commission établie; *Letters on Hofwyl*, par M. Woodbridge, publiées à Boston en Amérique, dans les *American annals of education*, etc., etc. L'auteur du présent article, après un séjour de quinze mois à Hofwyl, a fait sur ces instituts un rapport étendu, qui a été publié par les soins de l'Académie de l'industrie. R. de V.

FELLER (François-Xavier de), né à Bruxelles le 18 août 1735, était fils d'un secrétaire du gouvernement des Pays-Bas autrichiens, qui fut nommé haut-justicier de la prévôté d'Arlon et obtint des lettres de noblesse. Après de premières études faites à Luxembourg, Feller alla les continuer au collége des jésuites à Reims. A l'âge de 19 ans, il entra au noviciat des jésuites de Tournai. Ensuite il professa les humanités à Liége, où il fit imprimer un recueil de vers latins mêlés aux compositions poétiques de ses élèves, sous le titre de *Musæ Leodienses*. Il enseigna pendant plusieurs années la théologie à Luxembourg, et plus tard à Tyrnau en Hongrie. Il employait le temps des vacances à voyager à pied dans ce royaume, des tablettes à la main, étudiant les hommes, les mœurs et la nature. Après cinq années de séjour à Tyrnau il revint dans sa patrie, et prononça les derniers vœux de son ordre en 1771.

Envoyé à Liége, il se trouvait dans cette ville lors de la suppression des jésuites, en 1773. Il se retira à Luxem-

bourg, où il se mit à écrire. Pendant 20 années (de 1774 à 1794), il rédigea l'ancienne *Clef des cabinets* dont il changea le titre en celui de *Journal historique et littéraire de Luxembourg*, qui eut un grand succès dans les Pays-Bas, se répandit assez en Allemagne, un peu en France, et dont la collection, devenue rare, sans pourtant être recherchée, forme 60 volumes petit in-8°.

Doué d'une grande activité, Feller publia un grand nombre d'écrits polémiques, que nous nous abstiendrons de citer, parce qu'il en est peu qui aient survécu aux circonstances qui les firent naître.

Les écrits de Feller sont plusieurs anonymes, plusieurs pseudonymes; il se masqua souvent du nom de Flexier de Reval (anagramme de Xavier de Feller). Écrivant dans le pays des libraires contrefacteurs, il alla plus loin qu'eux, et vola des ouvrages français qu'il donna sous son nom. C'est ainsi qu'en 1788 il s'appropria le *Dictionnaire géographique*, traduit de l'anglais par Vosgien, et dans lequel les articles sur la Hongrie sont presque les seuls qu'il ait refondus. Un vol plus large et plus audacieux fut celui du *Dictionnaire historique* de Chaudon.

L'ex-jésuite, trouvant cet ouvrage trop philosophique, le reprit en sous-œuvre : il ne changea rien à une foule d'articles, soit anciens, soit modernes, où l'esprit de parti n'avait rien à quereller; mais il arrangea à sa manière tous les personnages dignes d'encourir le blâme ou l'éloge, la haine ou l'affection des enfants de Loyola. La première édition de ce plagiat inouï et de cette transformation parut en 1781, 6 vol. in-8°. Dans sa préface, Feller a soin de décrier tous les dictionnaires historiques antérieurs : celui de Moreri n'est qu'une *masse;* celui de Ladvocat porte l'*empreinte de la passion et du préjugé;* celui de Barral a été écrit par une *société de convulsionnaires;* celui du bénédictin, qu'il s'approprie pour le gâter, est entaché des *défauts les plus graves*, et n'a été accueilli que *faute de mieux.* Il trouve partout *des marques insignes de mauvaise foi;* les rédacteurs ne sont que des *compilateurs*, des *calomniateurs*, etc.; enfin le dictionnaire de Chaudon est *monstrueux*, et il faut lui attribuer « une très grande part dans la fatale ré- « volution qui se fait dans les idées hu- « maines. » D. Chaudon répondit en publiant sa 5^e^ édition (1783). « On ne « se contente pas aujourd'hui, disait-il, « de s'*emparer* d'un ouvrage; on le rem- « plit de fautes en annonçant des cor- « rections, on le défigure,... et d'une pro- « duction impartiale et équitable on fait « un livre rempli de déclamations et de « faux jugements. » Le bénédictin, volé et injurié, se montrait modéré; l'ex-jésuite voleur et injuriant était furieux; mais il avait ses partisans, et en multipliant ses éditions, il attaquait toujours les *chaudonistes.*

Feller a publié des *Observations philosophiques sur le système de Newton*, suivies d'une dissertation sur les tremblements de terre, les épidémies, les orages et les inondations. L'auteur cherche, un peu tard, à établir que le mouvement de la terre n'est pas démontré et que la pluralité des mondes est insoutenable. Ce livre, qui fait supposer dans Feller un respect sans lumières pour la Genèse, a été réimprimé à Paris et à Liége. Après avoir attaqué Newton, l'ex-jésuite n'épargna pas Voltaire, et ne vit que poison dans le *Dîner du comte de Boulainvilliers.* Il voulut aussi renverser la gloire de Buffon dans deux pamphlets qui ont pour titre, l'un : *Examen critique de l'Histoire naturelle*, l'autre : *Examen* (dit) *impartial des époques de la nature.* Une 4^e^ édition de cet *Examen* a été donnée à Maëstricht en 1792, in-8°.

Pendant la révolution de Brabant (1787-1790), l'abbé Feller fut un des chefs du parti patriote, et publia 16 vol. in-8° sous le titre de *Recueil des représentations, protestations et réclamations adressées à S. M. I. par les représentants et États des dix-sept provinces des Pays-Bas autrichiens.*

Après la révolution de Liége (1789), Feller s'était réfugié à Maëstricht, où il passa quelques années. Quand les Autrichiens se retirèrent de la Belgique en 1794, effrayé de l'approche des armées françaises, Feller partit pour la Westphalie, passa deux ans à Paderborn, au

collége des jésuites, se rendit ensuite à l'invitation du prince de Hohenlohe qui résidait à Bartenstein, et fixa enfin sa vie errante à Ratisbonne, où il mourut chez le prince évêque de Freysingen, le 23 mai 1802.

Parmi les nombreuses publications de ce fécond écrivain, nous citerons son *Traité sur la mendicité* (1773), son *Catéchisme philosophique* (1777), souvent réimprimé: c'est l'ouvrage où, selon M. de Stassart, *il fait preuve de plus de talent;* ses *Discours sur divers sujets de religion et de morale* (1778, 2 vol.): on y trouve de la chaleur, de l'énergie, mais souvent comme dans tous ses écrits, un style diffus et incorrect; *Observations sur les rapports physiques de l'huile avec les flots de la mer* (1778), etc., etc.

Indépendamment de tant d'ouvrages, et nous n'en avons cité qu'une partie, Feller a laissé un grand nombre de manuscrits, entre autres un *Cours de morale chrétienne et de littérature religieuse*, qui a été imprimé à Paris en 1824, 5 vol. in-8°. Sa mémoire était prodigieuse; il avait des connaissances étendues, mais pas toujours sûres, en théologie, dans les sciences naturelles, physiques et historiques. Quoique grand contrefacteur, ses mœurs passaient pour être pures. Il se fit beaucoup d'ennemis par sa critique violente qui allait jusqu'à la dénonciation. Cependant M. de Stassart, son compatriote, dit qu'il avait *une bonhomie charmante, une amabilité soutenue.* S'il en était ainsi, sa conversation valait beaucoup mieux que ses livres. Une *notice* sur sa vie et sur ses ouvrages, ornée de son portrait, a été imprimée à Liége en 1810, in-8°. V-ve.

FELLOW, mot anglais qui signifie compagnon, collègue (*socius*), et par lequel on désigne les usufruitiers des fondations affectées aux universités anglaises. Les *fellow* habitent ensemble dans les *colléges* dépendant de ces établissements, et l'on choisit souvent dans leur sein les pasteurs destinés à gouverner les paroisses qui sont à la nomination des universités. La qualité et les avantages d'un fellow ou le *fellowship* se perd lorsqu'un membre contracte mariage, ou qu'il acquiert par héritage un bien donnant un revenu plus considérable que celui de son bénéfice. *Voy.* Cambridge, Oxford et Eton. *C. L. m.*

FÉLONIE. Ce mot exprimait, dans l'ancien droit féodal, l'action d'un vassal qui commettait envers son seigneur un outrage ou une injure grave. Il y avait félonie, disent les feudistes, lorsque le vassal attentait à la vie du seigneur, de sa femme ou de ses enfants; lorsqu'il l'injuriait gravement; lorsqu'il lui donnait un démenti; lorsqu'il déshonorait sa femme ou sa fille. La peine, dans tous ces cas, était la confiscation du fief; le vassal en perdait la propriété, qui retournait au seigneur. Outre la confiscation du fief, le vassal pouvait aussi encourir d'autres peines, la mort, une amende, etc.

Il y avait de même félonie du seigneur envers le vassal quand le premier se rendait envers le second coupable de forfait ou de déloyauté notable. Alors le seigneur perdait sa teneur féodale, qui passait au seigneur suzerain. Ainsi le seigneur se trouvait privé de la foi et hommage, de tous les droits et profits qu'il retirait du fief; il perdait sa juridiction sur le vassal, etc. Plusieurs coutumes de France établissaient que la félonie du seigneur envers le vassal devait être punie plus sévèrement que la félonie du vassal envers le seigneur. La coutume du Bordelais, l'une des plus anciennes que nous ayons, contient à cet égard des dispositions curieuses.

L'histoire fournit plusieurs exemples des deux espèces de félonie. C'est un acte de double félonie qui donna au roi Philippe-Auguste l'occasion de réunir le duché de Normandie au domaine royal. Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre et duc de Normandie, ayant fait périr son neveu Artus, comte de Bretagne, son vassal, se rendit par là coupable de félonie envers ce vassal. Des plaintes furent portées à Philippe-Auguste, seigneur suzerain: ce roi cita Jean à la cour des pairs; celui-ci, refusant de comparaître, se rendit encore coupable de félonie envers son seigneur suzerain. Son duché de Normandie fut donc confisqué, et le comté de Bretagne acquit le titre de fief immédiat de la couronne. J. G-t.

FELOUQUE, petit bâtiment de la fa-

mille des galères, fort en usage autrefois dans la mer Méditerranée. Pantero-Pantera (chap. 4, livre I^er^ de son *Armate navule*), parlant des felouques et des castadelles, dit qu'elles ne sont pas couvertes, qu'elles portent de six à dix rames (trois ou cinq de chaque bord), et qu'elles se servent d'une seule voile. Ce sont, ajoute le capitaine Pantero, des navires très fins et très vites à la course. Cette description, qui convenait aux felouques du XVI^e^ siècle, ne s'applique pas tout-à-fait à celles du XVIII^e^; on fit des felouques plus grandes à cette époque, bien que l'on conservât la petite felouque, comme, cent ans auparavant, on faisait des galéasses, en gardant la galère subtile. Au XVIII^e^ siècle, on voit la felouque avoir jusqu'à 12 rames par chaque bande, deux mâts, deux voiles latines, deux petits canons sur l'avant, et 32 pierriers montés sur chandeliers. Aubin, dans son Dictionnaire de marine (Amsterdam, 1702) dit: « Ce bâtiment a cela de particulier qu'il « peut porter son gouvernail à l'avant ou « à l'arrière, selon le besoin; à cause que « son étrave et son étambot sont égale- « ment garnis de pentures pour le sou- « tenir. Ce bâtiment a ordinairement six « ou sept rames et va d'une grande vi- « tesse. » La remarque d'Aubin, quant au gouvernail, ne peut s'appliquer qu'à une variété de la felouque, fort petite, construite très légèrement, faite pour s'enfoncer dans toutes les petites criques, passer entre les écueils qui bordent les côtes, et n'avoir pas besoin de virer de bord quand elle s'était engagée trop avant; c'était afin que la manœuvre se fît aisément que cette petite barque avait l'étrave et l'étambot garnis de ferrures propres à recevoir le gouvernail. Le patron se transportait d'une pointe à l'autre de son navire, portant avec lui son gouvernail, pendant que les rameurs changeaient leurs avirons de côté aux tolets. La felouque un peu grande avait son timon fixement placé à l'arrière, sous le prolongement de son élégante timonnerie, et derrière son carrosse. Il y avait des felouques marchandes et d'autres armées pour la guerre. J.-H. Rœding, dans son Dictionnaire polyglotte (Hambourg, 1793), dit qu'une felouque a environ 52 pieds de longueur et 12 pieds de large.

Le mot felouque est une transformation française des mots *filucha*, *feluca* et *filucca* (ital.), *feluca* (espagn.) et *fulouga* (turc). Nous ne saurions dire quelle nation a la première construit et nommé cette sorte de navire; mais le nom nous semble de conformation turque. Les Anglais ont adopté le mot *felucca*; les Hollandais ont *felucca*, *felouq* et *feloek*.

A. J-L.

FELTRE (duc DE), *voy.* CLARKE.

FÉMININ, *voy.* GENRE.

FEMME (physiologie, histoire naturelle), du latin *femina**, la compagne de l'homme, principe de génération active auquel répond la nature de la femme comme principe passif. La femme est à l'homme ce que parmi les animaux la femelle est au mâle.

Longtemps sans doute avant l'époque où commence pour la femme le rôle auquel l'a spécialement destiné la nature (*voy.* MATERNITÉ), un observateur attentif peut démêler déjà dans les traits généraux de son organisation primitive quelques-uns des attributs qui la distinguent de l'homme. Toutefois nous ne la considérerons ici que du moment où, cessant de vivre avec lui de la vie commune, elle quitte cette physionomie indécise pour revêtir celle qui lui est propre. Sans attribuer aux organes qui caractérisent essentiellement son sexe un autocratisme absolu sur sa personne, sans répéter avec un ancien observateur « *propter solum uterum mulier est id quod est*, » nous ne saurions méconnaître que l'époque où la nature la met en état de reproduire l'espèce est encore pour la femme celle d'une révolution profonde à dater de laquelle elle vit d'une nouvelle vie. Mais entrer dans plus de développements à cet égard serait anticiper sur ce que nous aurons à dire à

(*) Il est étonnant que ce mot n'ait aucune espèce de rapport avec ceux des autres langues indo-germaniques exprimant la même idée, comme en grec γυνή, en russe *jéna*, en anglais *wife*, en allemand *Weib* et *Frau*. On le dérive du grec φέω, φένω, en latin *feo*, *fendo*, *findo*, et à ce sujet on lit dans les *Origines* d'Isidore : *Femina a partibus femorum dicta, ubi sexûs species a viro distinguitur.* Les mots *fetus*, *fecundus*, *femur*, sont de la même famille. S.

l'article Puberté : bornons-nous donc ici à faire voir, par un examen rapide de l'organisation de la femme, combien est insoutenable en physiologie, quand elle ne le serait pas déjà en psychologie, cette assertion de Rousseau que « la femme est homme en tout ce qui ne tient pas au sexe. »

Et d'abord, à commencer par le squelette, nous remarquerons que les os de la femme, plus petits, moins anguleux, n'offrent pas ces vives arêtes que déguise imparfaitement chez l'homme l'épaisseur des téguments; le torse est plus allongé, plus mobile, et de là plus de souplesse dans les mouvements; la poitrine, moins évasée par le haut, perd en largeur ce qu'elle gagne en hauteur par l'élongation du tronc. D'une autre part, les os du bassin contribuent par leur plus grande courbure à donner plus de capacité au bassin, modification évidemment en rapport avec le rôle que joue cette région du corps pendant la gestation et l'accouchement (*voy.* ces mots). Il résulte donc des rapports de la poitrine au bassin, dans les deux sexes, que si l'on circonscrit les figures de l'homme et de la femme dans deux aires elliptiques de même grandeur, le bassin de la femme fera saillie hors de cette ellipse et ses épaules seront en dedans, tandis que le contraire aura lieu pour l'homme. Une autre conséquence de la largeur des hanches chez la première, c'est l'écartement des fémurs (os de la cuisse) par le haut et leur direction oblique en dedans, d'où résulte un plus grand déplacement du centre de gravité dans la marche, qui en est moins assurée et plus fatigante.

Les muscles sont plus grêles chez la femme que chez l'homme. Cette gracilité, jointe aux circonstances qui précèdent et à la prédominance si commune dans ce sexe du système lymphatique, explique sa faiblesse (*voy.*), son aversion pour les travaux qui demandent de la force musculaire, son goût pour les occupations sédentaires. C'est au tissu cellulaire abondant qui enveloppe, comme la plus fine ouate, la surface des organes et adoucit le passage d'une saillie à l'autre, que l'on doit ces contours gracieux, ces lignes moelleuses en opposition avec les formes heurtées et tranchantes de l'homme (*voy.* Beau). La femme est d'un douzième, terme moyen, plus petite que lui. Cependant, entre la Vénus de Médicis et l'Apollon du Belvédère, ces types des belles proportions (*voy.* leurs articles), la différence n'est que d'un sixième environ. La tête de la femme est moins volumineuse que celle de l'homme, surtout dans son diamètre transversal, fait dont les phrénologistes croient pouvoir tirer un grand parti relativement à la question de la supériorité intellectuelle d'un sexe sur l'autre. *Voy.* Phrénologie et Sexe.

Un des traits les plus saillants de l'organisation chez les femmes, c'est la grande vitalité de leur système nerveux (*voy.*), leur excessive impressionnabilité, d'où naît la vivacité, la mobilité de leurs sensations, leur exquise sensibilité (*voy.*). On dirait que tous leurs organes ont pour trame la substance nerveuse.

A l'égard des sens, on sait à quel point les odeurs, les sons les impressionnent; leur goût capricieux répugne à des saveurs trop fortes. La delicatesse de leur peau indique assez combien les perceptions du tact doivent avoir chez elles de finesse. Le pouls de la femme bat plus vite que le nôtre. Sa voix sort plus douce d'un larynx moins volumineux et dont la glotte est plus étroite. Des différents tempéraments qui sont l'attribut de notre espèce, le nerveux et le lymphatique sont les plus communs dans ce sexe; leur combinaison est fréquente. Le tempérament sanguin se rencontre assez souvent chez la femme, mais le bilieux rarement.

Il est presque superflu de faire remarquer que le tableau abstrait que nous traçons ici des attributs caractéristiques de l'organisation féminine se modifie indéfiniment dans les différents traits qui le composent, par suite du climat, de l'éducation, de l'âge, du genre de vie et de l'état de civilisation.

Bien qu'on ne cite pas de femmes parmi ces individus dont l'existence s'est prolongée d'une manière extraordinaire, elles offrent cependant plus d'exemples de longévité que les hommes. Les registres de l'état civil de Paris compulsés par le docteur Lachaise lui ont fourni, dans

l'espace de dix années, 3,572 femmes de 80 à 85 ans pour 2,767 hommes seulement du même âge; 1,408 femmes entre 85 et 90 pour 1,002 hommes; entre 90 et 95 ans, 309 femmes et 186 hommes; enfin, de 95 à 100, 50 pour 29 seulement. Les recherches de plusieurs statisticiens prouvent que les femmes ont un avantage décidé sur les hommes, non-seulement dans le calcul des probabilités, passé 40 ans, mais encore pour la moyenne de toute la vie. M. Benoiston de Châteauneuf s'est assuré par de vastes recherches que de 40 à 50 ans, temps critique pour la plupart d'entre elles, la mortalité n'était pas sensiblement plus forte de leur côté en Europe, qu'elle était très faible en France, à leur avantage à Berlin et à Saint-Pétersbourg. L'état de mariage n'a pas non plus pour la femme les dangers qu'on serait tenté de lui attribuer, puisque le résultat le plus général des recherches statistiques donne 3 à 4 ans de moins aux célibataires de l'un comme de l'autre sexe. Mais les nombreuses questions que soulève en physiologie, en hygiène, en philosophie médicale, l'influence du mariage (*voy.*) sur les femmes, seront mieux placées dans l'article qui sera consacré à ce mot. Relativement à la balance des naissances, il naît généralement en Europe 17 garçons pour 16 filles, ou même 16 pour 15, excédant d'un trente-unième environ en faveur du sexe masculin, mais qu'ont bientôt fait disparaître les guerres, les professions meurtrières et la mortalité plus grande des mâles dans le premier âge.

Quant à la question tant débattue de la supériorité d'un sexe sur l'autre, elle nous semble tout-à-fait oiseuse : toute perfection est relative, toute supériorité conditionnelle; l'être le plus parfait est celui qui possède au plus haut degré de développement les moyens que la nature lui a donnés d'arriver à sa fin; or on ne peut nier qu'en chacune des moitiés du genre humain (*voy.* Sexes) n'apparaissent les facultés le plus en rapport avec sa destination. Nous oublions trop peut-être, nous autres hommes, que nous ne serions pas plus aptes au rôle que joue la femme ici-bas, dans le monde moral et dans les destinées sociales, que la femme ne serait propre à remplir le nôtre. Reconnaissons toutefois que la question a bien marché depuis le temps où un pédant écrivait une thèse latine pour prouver que la femme n'appartient pas à l'espèce humaine, et où un grave concile mettait la chose en discussion (Grégoire de Tours). Les observateurs qui ont traité jusqu'à présent ce sujet nous semblent en général s'être trop peu préoccupés des facultés morales de la femme dans ses rapports avec son organisation, et notamment avec la prédominance d'action de leur système nerveux. Faut-il chercher ailleurs la cause de cette mobilité d'impressions qui leur attire si souvent le reproche de légèreté, de cette soif continuelle d'émotions et de ces affections vives dans lesquelles est écrite l'histoire de leur vie entière? N'est-ce pas de là que découlent ce besoin de plaire, né du désir d'être aimé, et ces élans passionnés qui font des femmes les êtres les plus accessibles à l'enthousiasme, à la pitié, les plus capables de dévouements sublimes?

Ressentant plus vivement que l'homme l'action des grands modificateurs de l'organisme, et n'ayant pas en général pour lutter contre eux ce *robur physicum* que l'homme achète au prix des rudes travaux, la femme doit être plus souvent malade que lui; ajoutez à cela que les organes de la reproduction accomplissant chez elle des fonctions plus nombreuses et plus importantes, sont exposés à de plus nombreux dérangements. Une vie trop sédentaire, qui la livre sans défense aux moindres variations atmosphériques, la nudité des bras et de la gorge, l'abus du corset, les fonctions pénibles de la maternité, les imprudences commises dans un moment critique (*voy.* Menstruation, Grossesse, etc.), enfin les chagrins qu'elles ressentent trop vivement et toutes les peines physiques ou morales auxquelles les livre un grand développement de la sensibilité, telles sont les causes les plus fréquentes des maladies des femmes auxquelles le système nerveux prend presque toujours une part importante.

Nous renvoyons, pour d'autres détails,

à l'article Homme, dont celui-ci n'est en quelque sorte que le complément; au mot Races humaines nous traiterons aussi de la femme sous le rapport des différentes variétés que présente son organisation sur les divers points du globe. Les ouvrages qu'on consulte surtout avec fruit relativement à cette matière sont : Roussel, *Système physique et moral de la femme*; Virey, *De la femme, sous ses rapports physiologiques, moraux et littéraires*, etc. C. S-te.

FEMME (morale). L'espèce humaine est la seule où le sexe féminin soit appelé, par exception, le beau sexe : dans toutes les autres espèces d'êtres animés, c'est le mâle que la nature a pourvu des caractères de la beauté. Sans examiner de trop près les motifs de cette galante concession de la part du sexe le plus fort, nous sommes prêts à convenir que, chez la femme, la grâce, la rondeur et la souplesse des formes constituent cette beauté spéciale qui la caractérise et dont il a été question ailleurs (*voy.* Beau).

La nature a doué les femmes d'une organisation physique où prédominent les facultés affectives, comme elle a voulu que les facultés intellectuelles prédominassent chez les hommes. C'est dans cette différence d'organisation physique, dont la faiblesse des muscles et l'irritabilité des nerfs sont les principaux éléments, qu'il faut chercher l'origine des qualités et des défauts dont se compose la vie morale des femmes. Cette seule observation physiologique suffisant pour expliquer les anomalies nombreuses que nous avons à signaler dans leur existence sociale et domestique, nous nous hâtons d'entrer dans un ordre d'examen où nous n'avons plus à nous occuper des femmes que sous le rapport du caractère et des mœurs.

L'étymologie, sinon la plus certaine, au moins la plus naturelle à assigner au mot *femme*, est celle qui le ferait dériver du latin *familia*, famille, dont la femme est à la fois la source, le but et le lien *.

(*) Dans l'article précédent on a fait dériver ce mot de *femina*, femelle : nous n'entrerons pas à ce sujet dans une discussion où nous n'aurions à opposer aux règles de la grammaire que les lois du bon sens.

Il est au moral, comme au physique, des caractères généraux qui appartiennent spécialement aux femmes de tous les lieux, de tous les temps, de toutes les conditions; nous en exceptons seulement le dernier degré de l'état sauvage, où la femme n'est plus que la femelle d'un animal plus féroce, plus robuste qu'elle. La condition d'esclave où elle est réduite ne reçoit quelque adoucissement que de sa qualité de mère et de nourrice des enfants d'un maître brutal dont elle perpétue l'espèce. Cette double qualité de mère et de nourrice est pour ainsi dire son seul titre à l'existence; la femme stérile, dans une peuplade de sauvages, est un objet de mépris et d'abandon.

Ce fut la religion qui marqua pour la race humaine le premier pas vers la civilisation; religion d'abord grossière et superstitieuse, où quelques hommes se proclamèrent les ministres du grand esprit, personnifié par eux sous les plus ignobles symboles. Ce premier mouvement intellectuel imprimé à la vie sauvage influa plus particulièrement sur le sort des femmes; plus crédules, plus *impressionnables*, d'une organisation éminemment sensitive, les prêtres de tous les cultes primitifs trouvèrent en elles des instruments de superstition qu'ils se hâtèrent de mettre en jeu.

Chez les peuples barbares, aux premiers âges de la civilisation, le sort de la femme, dans la vie privée, ne s'élève encore qu'à la condition d'une humble compagne, moins soumise pourtant à la volonté d'un époux, dont elle partage la couche avec d'autres femmes, qu'à la volonté des ministres du culte qui la dirigent dans tous les actes de la vie et lui prescrivent souvent comme un devoir l'heure et le genre de sa mort.

Plus la société se perfectionne, plus la destinée des femmes s'embellit, et plus leurs mœurs, soit qu'elles s'améliorent, soit qu'elles se corrompent, acquièrent d'influence sur l'état social des diverses nations parmi lesquelles s'exerce leur influence.

Si l'espace étroit où nous sommes resserrés, dans ce vaste dépôt de toutes les connaissances humaines, ne nous interdisait les longs développements histori-

ques, nous arriverions à prouver, en suivant la marche de la civilisation chez les différents peuples de la terre, que c'est dans le caractère particulier des femmes, dans la position qu'on leur fait ou qu'elles se font, dans les variations de leurs mœurs, qu'il faut toujours chercher la cause de la grandeur, de la décadence et de la chute des empires. Nous les montrerions en Égypte, aux Indes, dans la Gaule antique, chez les premiers Romains, aidant partout à fonder le gouvernement théocratique, principe de toute association politique parmi les hommes*. Mais forcés de nous borner à des aperçus généraux, nous envisagerons surtout la femme sous le rapport de son organisation affective, dont nous avons dit que se formait son principal caractère.

On a déjà rappelé, dans l'article précédent, que les femmes sont douées de sens plus délicats, que leur goût répugne à des saveurs trop fortes, que leur odorat est plus agréablement affecté du parfum des fleurs, que leur vue est plus promptement blessée d'une lumière trop vive et leur oreille plus tôt avertie d'un son discordant. Nous ajouterons qu'il existe entre elles et la souffrance un lien mystérieux, une sympathie nerveuse, si nous osons nous exprimer ainsi, qui donnent à l'expression de leur douleur même un charme indéfinissable.

Qualités et défauts, vices et vertus, tous ont chez les femmes une origine commune dans cette organisation plus affective dont la nature les a si généreusement douées. C'est ainsi que la pudeur (*voy.*), suivant l'ingénieuse définition de Cabanis, n'est chez elles que l'expression détournée du désir; que la coquetterie (*voy.*) n'est au contraire que le signe indiscret d'une même impression plus franchement exprimée.

Du besoin de plaire est née chez elles la dissimulation qu'elles opposent avec tant de succès dans l'état social à ce droit du plus fort qu'elles subissent quelquefois, mais qu'elles ne reconnaissent jamais.

Rousseau a écrit quelques pages charmantes sur cette impulsion invincible qui porte un sexe vers l'autre dans le but de la perpétuation de l'espèce. C'est cet accomplissement du vœu le plus ardent de la nature que tous les peuples de la terre ont poétisé sous le nom d'amour (*voy.*), afin d'avoir un prétexte de parler sans cesse et décemment d'une action très peu décente en elle-même, et dans laquelle les femmes jouent incontestablement le plus beau rôle. L'auteur d'*Émile* assigne à l'homme le droit d'attaquer et à la femme le devoir de se défendre; peut-être un examen plus approfondi de cette question, dans l'état actuel des mœurs, nous forcerait-il à déclarer que les uns usent mieux de leur droit que les autres ne s'acquittent de leur devoir.

L'amour n'est pas tel que l'a fait la société; Bacon a dit que cette passion est plus dramatique qu'usuelle: *plus scenæ quam vitæ prodest.* Cette espèce d'aphorisme, plus applicable à notre époque qu'à celle où vivait l'immortel chancelier d'Angleterre, n'empêche pas que l'amour, dans l'ordre naturel, n'assigne à la femme la véritable place qu'elle doit occuper dans le monde physique et l'emploi qu'elle doit faire de ses facultés intellectuelles pour le perfectionnement du monde moral.

Les femmes sont nées pour la vie intérieure; à elles seules appartiennent les soins de la famille (*voy.*), les douces habitudes du foyer domestique, le charme de cet amour maternel, la plus inaltérable des inspirations de la nature. *Voy.* MATERNITÉ.

Cette destination première, où les femmes ne peuvent être suppléées, les éloigne nécessairement de cette vie active, de ces soins extérieurs, de ces emplois publics, qui supposent un déplacement continuel et dont les hommes sont naturellement chargés.

Cette prédominance, chez les femmes, des facultés affectives sur les facultés intellectuelles n'est pas moins sensible dans leur vie morale que dans leur existence physique. En elles, tout est affection; elles impriment un caractère passionné à tout ce qu'elles font, et la réflexion a rarement part au sentiment, à l'opinion qu'elles adoptent avec le plus de violence, quand ce sentiment, quand cette opinion leur est dicté par la personne qu'elles ai-

(*) Saint Augustin lui-même appelle les femmes le *sexe dévot*. *Voy.* aussi plus bas, p. 612.

ment. De là tant de caprices (*voy.*), d'actions, de pensées dont elles-mêmes ne peuvent ou n'osent rendre compte.

Moins propres aux travaux de l'esprit, aux fatigues de la méditation, aux efforts d'une attention soutenue, les femmes, avec un sentiment plus prompt, avec une imagination plus vive, avec un goût plus sûr que les hommes, n'ont jamais pu atteindre au sommet de l'art en quelque genre que ce soit. A les considérer sous les rapports purement intellectuels, les femmes réussissent dans les arts d'agrément, où elles atteignent souvent un haut degré de perfection. Leur aptitude spéciale, dans les compositions littéraires, se borne à l'observation minutieuse des mouvements les plus secrets du cœur humain et à la peinture de ce qu'il y a de plus mobile dans les mœurs. Il est rare qu'elles essaient de pénétrer dans les profondeurs de la science, et la nature, qui les leur a interdites, semble vouloir punir celles qui s'aventurent au-delà des limites qu'elle leur a tracées, en les privant des grâces et des attraits qui font le charme de leur sexe; les qualités de *belle* et *savante* semblent s'exclure : Voltaire a voulu faire en faveur de M^me^ Du Châtelet (*voy.*) une exception dont l'exactitude n'est pas encore généralement reconnue.

De toutes les facultés intellectuelles des femmes, celle qu'on leur refuse sans aucune restriction, c'est la capacité d'invention. Sur ce point, les faits donnent à notre opinion le caractère d'une incontestable vérité. En effet, l'histoire des lettres, des sciences, des arts ou de l'industrie, dans tous les temps, dans tous les pays, ne signale aucune femme comme auteur d'une découverte; car nous ne pensons pas qu'on veuille arguer sérieusement du nom de Dibutadis, à qui la tradition fabuleuse fait honneur de l'invention de la peinture.

La capacité d'invention suppose la faculté de s'occuper longtemps d'une même chose, et l'attention des femmes, sans cesse errante à la superficie des objets, ne leur permet pas de s'occuper exclusivement d'un seul. Cela nous paraît être l'explication la plus naturelle d'un fait que les plus chauds partisans de ce qu'on a appelé l'émancipation des femmes essaieraient en vain de nier. Il est dans la nature des femmes de ne sentir que ce qu'elles éprouvent et de ne voir que ce qu'elles regardent.

Comme compensation de cette infériorité de leurs œuvres purement intellectuelles, nous ferons remarquer la supériorité d'influence qu'elles exercent sur l'existence politique des peuples et sur leur destinée morale. « Partout où les femmes sont considérées, a dit Cabanis, les hommes sont libres et vertueux; partout où elles sont esclaves, les hommes vicieux sont avilis par le despotisme. » *Voy.* Mœurs, Galanterie, Courtoisie, Cour d'amour, Chevalerie, etc.

De cette esquisse rapide du tableau des mœurs en général, si nous passons à l'examen des mœurs particulières à l'époque actuelle, nous nous contenterons de mettre en parallèle et de prendre pour types les femmes des deux nations de l'Europe chez lesquelles se résume en quelque sorte la civilisation du monde, les Anglaises et les Françaises *.

Les premières, à l'exemple des Grecs, ont leur gynécée (*voy.*), où elles vivent constamment étrangères non-seulement aux affaires publiques, mais aux intérêts matériels, en un mot à toutes les forces vives de la société. Leurs soins se bornent à l'éducation des enfants du premier âge, et l'on doit convenir qu'elles s'en acquittent avec une merveilleuse intelligence. Dans la vie solitaire à laquelle la femme anglaise se dévoue, l'éducation qu'elle reçoit, les talents qu'elle cultive n'ont jamais pour objet et pour récompense que l'agrément ou l'utilité d'une seule famille, celle dont elle est la source et le lien.

Les mariages d'inclination sont plus fréquents en Angleterre qu'en France, par une raison toute législative. En Angleterre, les filles, dans toutes les classes

(*) On fera connaître le type de la femme chrétienne à l'article Marie, de même qu'au mot Fatime on a donné celui de la femme musulmane. *Voy.* aussi aux mots Monogamie et Polygamie. Quant aux différents types européens, l'Allemande, l'Espagnole, l'Italienne, etc., mériteraient aussi d'être étudiées séparément, et, pour d'autres peuples, nous renvoyons aux mots Nègre, Négresse, Fellah, etc. S.

de la société, mais surtout dans les plus élevées et les plus opulentes, n'apportant en mariage qu'une très faible dot, leurs avantages physiques y doivent déterminer plus souvent qu'ailleurs le choix des époux.

Une autre observation qu'il est plus difficile d'expliquer, c'est que le peu de liberté dont jouissent les femmes anglaises dans le cours de leur vie ne se trouve pour elles que dans les années qui s'écoulent entre l'époque de leur entrée dans le monde et leur mariage. Rien de plus indépendant qu'une jeune fille anglaise en quête d'un mari; l'a-t-elle rencontré, l'usage la séquestre aussitôt du monde, où elle ne doit plus reparaître qu'aux jours et aux moments prescrits par l'étiquette. Des observateurs intéressés ou superficiels, échos les uns des autres, n'ont pas manqué de faire honneur à cette éducation des femmes anglaises et à leur *confinement* de cette pureté de mœurs dont ils sont convenus de les présenter comme modèles. Peut-être cependant ne serait-il pas difficile de prouver que dans aucun pays du monde les mœurs des femmes n'ont donné lieu, principalement dans les hautes classes de la société, à plus de procès scandaleux, à des transactions plus honteuses de la part des maris trompés, à des divorces plus fréquents et légalement motivés sur des preuves plus affligeantes pour la morale publique?

Sans pousser plus loin ces observations sur les mœurs privées des femmes anglaises, sans parler de cette barbare coutume, que la loi tolère, il est vrai, plutôt qu'elle ne l'autorise, la vente d'une femme dans un marché public, et dont le mari propriétaire trafique comme d'un vil bétail, convenons de quelques avantages qui résultent pour l'Angleterre de la vie murée pour ainsi dire où les femmes y sont astreintes; convenons que, dans cet isolement des femmes, la foi conjugale y doit être exposée à moins d'outrages, que l'enfance y reçoit des soins plus assidus et plus touchants.

Nous ne pouvons nous dispenser de signaler dans les mœurs anglaises une bien étrange contradiction. Ce peuple, qui professe tant d'amour, tant de respect pour le foyer domestique qu'il a créé un mot (*home*) pour en exprimer le charme irrésistible, est en même temps le créateur du mot et de la chose qu'il appelle *club*, c'est-à-dire de ces réunions d'hommes qui les retiennent sans cesse hors de cet *home*, de ce *chez soi* qu'ils assurent préférer à tout, et qui les isolent complétement de leurs femmes et de leurs familles.

Le parallèle que nous cherchons à établir entre les mœurs privées et sociales des femmes anglaises et françaises n'offre de part et d'autre que des contrastes si prononcés, si étranges, qu'on serait tenté de croire qu'ils appartiennent à des individus de sexe différent.

La condition primitive des femmes françaises, en la faisant remonter aux premiers âges de la Gaule, atteste l'influence que leur sexe a de tout temps exercée sur l'état politique et sur les mœurs nationales; c'est à cette anteriorité d'influence qu'elles doivent ce besoin, cet amour d'indépendance, le trait distinctif et ineffaçable de leur caractère. Nous avons déjà fait allusion au parti que tirèrent les Druides, pour fonder leur puissance, de l'ardente imagination des femmes de ces contrées et de leur ascendant sur l'esprit et le courage de ces peuples de guerriers, au conseil desquels on les voyait souvent admises. Les modifications que l'établissement du christianisme* in-

(*) L'influence du christianisme sur le sort des femmes fut, en général, immense. Jésus-Christ aimait à s'entourer des plus chastes d'entre elles, et le culte que l'Eglise ne tarda pas à vouer aux vertus de Marie contribua sans doute beaucoup à relever ce sexe tout entier de la condition inférieure où le paganisme et le judaïsme même l'avaient retenu. On doit à Fréd. Schlegel un intéressant mémoire sur les *Caractères de femmes que les poètes grecs nous presentent* (OEuvres, t. IV), auquel il faut joindre celui de M. Jacobs sur *les Femmes de l'Hellade* (OEuvres mêlées, t. IV). Un autre érudit allemand, Bœttiger, dans son livre intitulé *Sabina*, a retracé la vie de la femme romaine En France, l'abbé Grégoire a examiné l'*Influence du christianisme sur la condition des femmes*, Paris, 1812. Le vicomte J.-A. de Ségur a écrit sur *les Femmes, leur condition et leur influence dans l'ordre social chez les differents peuples anciens et modernes*, Paris, 1803 et 1819, 3 vol. in-12. M. Ch. Nodier en a donné (Paris, 1820, 2 vol. in-8°) une édition enrichie de quelques additions. Mme Mongellaz a traité *De l'influence des femmes sur les mœurs et les destinées des nations*, Paris, 1830, 2 vol. in-8°. Le tome III de l'*Éducation*

troduisit dans les mœurs des femmes gauloises parurent affaiblir un moment leur influence politique; mais elle ne tarda pas à reparaître, sinon avec autant d'autorité, du moins avec plus d'éclat, au milieu des mœurs chevaleresques qui signalèrent en Europe cette nouvelle ère de la civilisation. L'amour et la galanterie y fondèrent un empire où les femmes françaises régnaient alors de l'aveu de la gloire et de la religion.

Dans les siècles qui suivirent, les femmes abusèrent de leur influence à la cour des rois pour embellir les mœurs et pour les corrompre; les affaires de l'état se réglèrent en France par des intrigues de boudoir et de confessionnal; l'adultère y devint une charge de la couronne, et la monarchie, endormie au sein des voluptés, ne s'éveilla, deux siècles après, qu'au bruit épouvantable de la Révolution.

Les femmes françaises, dans cette crise terrible, se montrèrent telles que la nature et la société les ont faites, toujours extrêmes dans leurs désirs, toujours impatientes du joug de la force matérielle, toujours convaincues de ce principe posé par un philosophe moderne, que la parfaite civilisation du genre humain ne peut être que leur ouvrage.

C'est sur cette ambition démesurée de la femme française, sur son amour inné de l'indépendance, que les Saint-Simoniens ont essayé de fonder une religion nouvelle. Ils proclamèrent que la femme, dont les qualités divines n'avaient encore trouvé d'emploi que dans le cercle trop étroit de la famille du sang, devait en chercher un plus étendu dans *la famille sociale*. Selon Saint-Simon, *le mariage est l'association la plus complète d'un homme et d'une femme, ayant pour objet l'accomplissement d'une œuvre morale, scientifique et industrielle :* or, la femme saint-simonienne, que ces novateurs religieux ont appelée *la femme libre de l'avenir*, sera *non-seulement la mère de la famille du sang, mais la mère de la famille humaine*, ce qui suppose en principe l'institution de la promiscuité conjugale.

La femme libre doit gouverner, puisque gouverner *c'est se faire aimer et comprendre. La constitution de l'humanité par le progrès ne peut être résolue que par l'avénement de la femme libre, émanation de la loi vivante.* Elle seule manquait à la consécration de la religion nouvelle : le saint-simonisme existait; le Père suprême était à son poste; les apôtres réunis à sa voix répétaient chaque jour son appel à la femme libre, qui s'obstinait à n'y pas répondre. En vain on l'invitait à venir se mettre à la tête de l'humanité pour y *réhabiliter la chair dans l'intérêt de l'esprit*, en proclamant elle-même l'indépendance de son sexe. Croira-t-on qu'en France même cet appel à l'indépendance complète des femmes n'ait pas été entendu?

Nous terminerons cette esquisse sur les mœurs et le caractère des femmes en général par quelques observations particulières qui nous semblent, à quelques égards, assigner aux Françaises le premier rang parmi les femmes célèbres.

Le premier poète du Parnasse anglais veut-il peindre dans une épître enchanteresse tout ce que l'amour peut respirer d'abandon, de dévouement et d'héroïsme, quel autre nom que celui d'Héloïse viendra s'offrir à sa pensée? Tout l'effort de son génie ne peut aspirer qu'à revêtir de couleurs poétiques, en les transportant dans une autre langue, les images les plus vives, les pensées les plus sublimes que l'amour et la religion aient jamais inspirées.

La France est envahie; l'étranger y donne des lois au sein de la capitale, et la couronne chancelle au front de Charles VII. Une femme parait, rallie nos guerriers, combat nos ennemis, et rappelle la victoire dans une armée découragée qu'elle commande en chef. Au siècle de l'héroïsme, une jeune fille, Jeanne d'Arc, efface la gloire des héros.

Il est digne de remarque que ce soit parmi ces mêmes Françaises, auxquelles on adresse un peu légèrement le reproche de frivolité, qu'il faille chercher les femmes qui se sont le plus illustrées dans la carrière de l'érudition et des sciences abstraites. Johnson, comme Ménage, a

progressive de Mme Necker de Saussure offre un tableau très intéressant de l'état actuel de la femme dans les classes aisées et des résultats de leur éducation à toutes les époques de leur vie. Il a été publié séparément sous ce titre : *Étude de la vie des femmes*, Genève et Paris, 1838. S.

prononcé que Mme Dacier était la femme la plus érudite qui ait jamais existé*. Le même éloge, le même droit de prééminence, parmi les femmes, dans les sciences mathématiques ne peuvent être contestés à cette sublime Émilie, à cette célèbre marquise Du Châtelet, qui ne craignit pas de suivre Newton dans les hauteurs prodigieuses où s'éleva son génie, et qui, la première, entreprit de révéler à la France la théorie du nouveau système du monde.

Ce n'est pas seulement par des tentatives hors de leur sphère naturelle que les femmes françaises ont établi leur supériorité, elles la conservent dans cette partie des lettres et des arts moins étrangère aux habitudes de leur sexe, où elles trouvent partout des concurrentes et rarement des rivales. Il suffit de nommer Mme de Sévigné pour écarter l'idée d'un parallèle dans le genre épistolaire; ses lettres en sont réputées, dans toute l'Europe, le modèle le plus parfait. On n'a point encore oublié que c'est à Mme de La Fayette qu'est dû l'honneur d'avoir discrédité ces volumineuses fadaises que les Gouberville, les Scudery, les Desmarêts, avaient mis en vogue, sous le nom de romans historiques, dans le plus beau siècle de notre littérature. L'auteur de la *Princesse de Clèves*, en retraçant avec grâce et vérité les tableaux ingénieux de la vie réelle, a du moins indiqué la route que les Richardson et les Fielding ont ouverte, et dans laquelle plusieurs dames anglaises les ont suivis; mais s'il est vrai que deux d'entre elles y balancent la réputation des Graffigny, des Riccoboni, des Tencin, il ne l'est pas moins qu'aucune d'elles ne s'est encore placée au rang des auteurs de *Corinne* et des *Vœux téméraires*. En nous abstenant de nommer une femme vivante que ses ouvrages placent à la tête de tous les écrivains de son sexe et parmi les plus célèbres du nôtre, nous avons voulu nous assurer un incontestable avantage et réserver à la cause que nous soutenons une dernière preuve contre laquelle il ne pût s'élever aucune objection**. E. J.

(*) *Feminarum quot sunt, quot fuere, doctissima* (Ménage).

(**) Pour les femmes célèbres de France, outre celles qu'on a citées dans le texte, nous renvoyons le lecteur principalement aux articles Diane de Poitiers, Ninon de Lenclos, Catherine de Médicis, Du Deffand, de l'Espinasse, Roland, Corday, Stael, Dudevant (G. Sand); et pour celles de l'étranger, aux articles Marie Stuart, Élisabeth, Marguerite, Christine, *Marine* Mniszech, Catherine II, Marie-Thérèse, Louise, etc, etc. S.

Jusqu'ici, dans la femme, on n'a envisagé que ce sexe aimable, véritable pivot de la sociabilité, dont la condition, aux différentes époques de l'histoire, offre la mesure exacte du degré de civilisation de chacune d'elles. Affranchi pour ainsi dire, honoré, ennobli par le christianisme, ce sexe n'a plus besoin d'aucune *réhabilitation* pour exercer sa juste part d'influence sur notre vie sociale, nous voulons dire la part compatible avec la mission spéciale de la femme, qui est, comme l'a si bien dit l'académicien auteur de l'article ci-dessus, d'adoucir, d'embellir par les affections ce que la tâche laborieuse de son compagnon, doué d'organes plus robustes, a de trop rude et de trop matériel. Ayant en partage tout ce qui tient à la poésie de la vie, la grâce qui plaît à tous les yeux, la douceur qui dompte les esprits, la délicatesse des sentiments qui épure et exalte les nôtres, et de plus cet aimant irrésistible qui attire et captive nos cœurs, que peut désirer de plus la femme digne de son sexe et qui comprend la place que lui a faite la sagesse de la Providence? Jeune fille, elle connaît la puissance de son sourire et la fascination de son regard; et la candeur même qui s'ignore, plus touchante que la triomphante beauté, n'exerce-t-elle pas sur l'homme un empire encore plus absolu? Épouse, elle règne par sa tendresse, par ses caresses insinuantes, sa douce persuasion, son noble et généreux dévouement. Mère, elle forme les générations nouvelles par l'éducation qu'elle donne à ceux de leurs membres qui sont sortis de son sein (*voy.* aux articles Famille et Enfant); elle conduit les enfants à Dieu, et c'est elle qui leur transmet en quelque sorte ces révélations d'en haut sans lesquelles la vie humaine, devenue matérielle et prosaïque, n'aurait plus ce cachet divin auprès duquel s'effacent tous les autres

titres de noblesse. Elle force à l'admiration les natures les plus insensibles et les plus grossières par sa résignation, que dis-je, sa joie au milieu des souffrances, par son infatigable sollicitude, par son abnégation d'elle-même qui s'oublie pour le fruit de ses douleurs et lui sacrifie tout, le repos, les plaisirs, la santé, la vie même, et quelquefois le bonheur éternel; car le sentiment maternel est encore plus impérieux que la loi religieuse devant laquelle tout doit fléchir et que la femme sait mieux entendre, d'ordinaire, que l'homme distrait par ses préoccupations mondaines et les nécessités de l'existence terrestre.

Là, dans la candeur de la vierge, dans la chasteté de l'épouse, dans l'immense amour de la mère, là est la gloire de la femme. Là, et non ailleurs! car elle ne doit rien attendre de la prédication séductrice de ces apôtres nouveaux qui prétendent nous imposer leur loi d'un jour, eux qui jamais n'ont su comprendre la grande loi de la nature qui a voulu faire régner l'homme par sa force et par son intelligence et la femme par ses affections.

Mais ces affections n'ont de prix que par leur pureté; et pourquoi faut-il qu'elles s'altèrent souvent et se corrompent par d'impudiques désirs! Pourquoi faut-il que la femme s'abaisse jusqu'à simuler ces affections et jusqu'à faire de son corps, à qui la chasteté doit servir de ceinture, une marchandise vénale qu'on livre au premier venu!

Nous avons vu la femme dans sa beauté, dans sa noblesse : il faut bien consentir à la voir aussi dans la dégradation où elle tombe et où elle se place au plus bas de l'échelle des êtres doués de vie et de raison. Au tableau de sa brillante existence, fondée sur la pureté, opposons celui de sa honte et de sa misère, résultats mérités de l'impudeur et de l'effronterie, afin que le contraste fasse frémir notre nature et qu'il porte une terrible accusation contre la perversité des hommes et contre les mœurs corrompues de nos sociétés prétendues chrétiennes. Une autre plume s'est chargée de cette tâche : il est impossible que la lecture de ce qui suit ne fasse pas faire des réflexions salutaires au jeune homme que la mauvaise société pourrait exposer un jour à un contact salissant dont son éducation, ses principes, sa croyance religieuse, tout enfin aurait dû le préserver à jamais. S.

Il existe parmi nous, et il a existé de tout temps, une classe assez nombreuse de femmes, la honte de leur sexe, qui se prostituent à quiconque les paie et qui ne reculent pas devant l'aveu public de leur infâme profession. C'est pour cette raison qu'on désigne aussi sous le nom de *femmes publiques*, ces *femmes de mauvaise vie*. Nos aïeux les appelaient *filles de folle vie* ou *folles de leur corps*, nom frivole qui toutefois ne témoigne pas au même degré du relâchement des mœurs que celui de *filles de joie* qu'ils leur donnaient encore et qui supposait peu de délicatesse dans la recherche du plaisir.

Dans la plus haute antiquité, les Juifs avaient des femmes publiques, ainsi que le donnent à entendre et les passages des Écritures où leurs débauches leur sont souvent reprochées, et les défenses de Moïse relatives à la fornication, et surtout la prophétie d'Osée, soit qu'on la regarde comme une allégorie ou comme l'expression d'un fait réel. Pétrone nous a laissé une description détaillée des *lupanaria* de Rome, retraites immondes sous les murs de la ville, où logeaient les courtisanes mercenaires séparées du reste des citoyens. Perse et Horace nous parlent également d'un quartier de la grande cité, situé entre les monts Esquilin, Viminal et Quirinal, et nommé *Subura*, comme du rendez-vous ordinaire des prostituées et des jeunes libertins. Les désordres de ces êtres sans pudeur allèrent même si loin qu'aux peines pécuniaires établies par les lois précédentes les empereurs chrétiens ajoutèrent la peine de mort, sans pour cela réussir à réprimer le scandale. Dans la Grèce partagée en états nombreux de mœurs et de constitutions différentes, le sort des femmes de mauvaise vie variait d'une ville à l'autre. Ici, il leur était défendu de paraître dans les rues chargées d'or et de bijoux; là, l'or et les bijoux étaient leurs attributs distinctifs. Dans la même ville, les unes étaient reléguées à l'écart et visi-

tées en secret, les autres marchaient la tête haute entourées d'adorateurs qui se faisaient gloire de suivre leur char. En ce cas, et quoiqu'elles n'en missent pas moins leurs faveurs à prix, elles sortaient de la classe commune et sont connues sous le nom de *courtisanes*, dont on a déjà fait le sujet d'un article dans cet ouvrage.

Il n'est pas de nation où l'on voie autant de femmes publiques qu'en Angleterre; elles y exercent leur infâme métier d'une manière si peu clandestine que l'on débite à Londres la liste de leurs demeures et de leurs talents obscènes. Elles y sont cependant surveillées avec rigueur, quoiqu'on ne les y soumette plus à la mutilation honteuse et à l'immersion dans la Tamise, que l'on faisait anciennement subir à celles qui étaient arrêtées pour la troisième fois dans la rue. L'Allemagne, dont les mœurs patriarcales résistent avec peine à la corruption du siècle, compte cependant incomparablement moins de ces femmes, opprobre de leur sexe; et dans quelques contrées, avec un vrai sentiment de justice, on y punit non-seulement les coupables elles-mêmes, mais encore les parents dont l'indulgence funeste semble acquiescer à la dépravation de leurs enfants. D'un autre côté, les prostituées ont toujours été nombreuses en Espagne, où l'inquisition, qui aimait à se mêler de tout, s'est longtemps occupée de la répression de leurs désordres. En Chine, au Japon, les femmes publiques vivent dans des quartiers éloignés des villes, sous la direction d'un homme qui, comme le μαστροπός des Grecs, les dresse dans leur indigne métier, les nourrit et les habille.

Tous les peuples civilisés des deux hémisphères s'accordent aujourd'hui à flétrir d'une manière plus ou moins vive les femmes qui abusent ainsi d'elles-mêmes. Néanmoins cette lèpre de nos sociétés subsiste encore, mais comme un mal qu'on tolère à cause de la difficulté qu'on trouve à l'extirper; elle est devenue en quelque sorte une *institution sociale*, mais honteuse, mais infâme, et par cela même moins dangereuse. Riche et dissimulée, le mépris accompagne seul la prostitution; abjecte et publique, elle est en outre l'objet d'une surveillance spéciale et de règlements correctionnels. On s'est beaucoup occupé en France de remédier à ces affligeants désordres, et notre police administrative et judiciaire, quoiqu'elle laisse encore beaucoup à désirer, a déjà été imitée au Brésil, à Rome, à Naples, à Milan, dans la plupart des grandes villes d'Allemagne, de Hollande et de Belgique, à Saint-Pétersbourg et aux États-Unis. En nous aidant des laborieuses et intéressantes recherches d'un savant modeste trop tôt moissonné, Parent-Duchâtelet, dont le livre *De la Prostitution* (Paris, 1836, 2 vol. in-8°) fixe à juste titre l'attention des philanthropes, nous allons, avec la retenue qu'exige un pareil sujet, donner un aperçu de l'état des femmes publiques en France aux différentes époques de notre histoire, de leurs mœurs particulières, et de la législation qui les concerne. Nous espérons n'avoir pas besoin de demander grâce pour certains détails que nous rougirions de connaître si l'homme pur et sans tache auquel nous les empruntons ne nous avait prouvé qu'il n'est point d'étude si repoussante que ne puisse ennoblir l'amour de l'humanité.

Dès l'an 800, un capitulaire de Charlemagne atteste officiellement l'existence des femmes publiques en France; c'est jusque dans le palais du souverain qu'elles se livrent à la débauche. Un article de cet édit ordonne de les y rechercher, prononce la peine du bannissement et celle du fouet contre les délinquantes, et va même jusqu'à condamner ceux qui leur donneraient asile à les porter sur leurs épaules au lieu de l'exécution. Ces châtiments sévères n'arrêtèrent cependant point la *fornication*, ainsi qu'on appela jusqu'à saint Louis le genre de vie de ces êtres dégradés. Car en 1254 ce prince, avec un zèle plus dévot qu'éclairé, résolut de les chasser du royaume, et décréta la confiscation de leurs biens et de ceux des propriétaires qui les recevraient; mais il dut céder à la force du mal et renoncer à une extirpation impossible pour s'en tenir à une simple réforme. A mesure qu'on se rapproche du temps où nous vivons, il n'est pour ainsi dire point de règne où l'on ne se

soit occupé, toujours en vain, de mettre des bornes à ce scandale public : rois, parlements, prévôts, tout le monde y mit la main, sans plus de succès. En 1389, Charles VI, pour son avénement, dispense les filles de Toulouse de porter un vêtement particulier, hors une jarretière de drap au bras, d'autre couleur que la robe. En 1424, Charles VII faisait un règlement spécial pour la maison de débauche de la même ville. Malgré les sermons des prédicateurs, malgré les ordonnances et les arrêts (1415, 1419, 1426, 1559) qui défendaient aux prostituées de porter certains habillements réservés aux *demoiselles*, et qui faisaient emprisonner les contrevenantes, confisquer et vendre au profit du roi les habits saisis, ces femmes continuèrent leurs déportements avec si peu de retenue qu'il fut arrêté aux États d'Orleans (1560) que tous les lieux de prostitution seraient anéantis. Tous furent fermés en effet; mais le mal ne tarda pas à reparaître, et 236 ans plus tard le Directoire le trouvait plus vif que jamais et le transmettait tout saignant à la génération actuelle.

Le nombre des prostituées, que des récits exagérés ont porté jusqu'à 60,000 pour Paris seulement, n'y était en réalité que de 3,000 en 1830. Londres en comptait 8 ou 10,000 en 1834. Celles de Paris se recrutent en grande partie dans les départements; un treizième environ y est envoyé par les autres contrées de l'Europe; la Belgique figure ordinairement pour le chiffre le plus élevé dans cette déplorable *fourniture*, qui d'ailleurs sort presque toujours des capitales; l'Amérique, l'Afrique, l'Asie, ont aussi leurs représentants dans la débauche parisienne, mais en petit nombre. Après le département de la Seine, qui à lui seul fournit plus des deux cinquièmes, les départements du nord sont ceux qui contribuent le plus au contingent; ceux du sud y entrent pour la moindre part. Le département de la Lozère a seul eu l'honneur, de 1816 à 1831, de ne voir figurer aucune de ses filles sur les registres de la police. Les femmes publiques de Paris sortent presque exclusivement de la classe des artisans et des gens peu favorisés de la fortune, et qui, par conséquent, ne peuvent ni soigner l'éducation de leurs filles, ni les surveiller, et encore moins pourvoir à leurs besoins quand elles ont acquis un certain âge. La plupart appartiennent à des familles aussi ignorantes que pauvres; un cinquième environ se compose d'enfants naturels. Si l'on recherche les professions exercées par elles au moment de leur inscription, on reconnait que toutes, à de rares exceptions près, étaient employées à des travaux d'ateliers et de fabriques, dont les gains sont si minimes qu'à peine semble-t-il qu'ils puissent suffire à se procurer le strict nécessaire. Parmi ces filles, l'immense majorité est de la plus épaisse ignorance; très peu savent écrire convenablement, et, chose digne de remarque, c'est la capitale même qui fournit les plus abruties. Les recherches relatives à l'époque de leur vie à laquelle elles s'étaient fait inscrire ont fait connaître que le plus grand nombre avait alors de seize à quarante ans. On voit, dans l'ouvrage de Parent-Duchâtelet, les deux bouts de cette échelle de dégradation occupés par deux enfants de 10 ans et par une vieille de 62 ans! Si tôt et si tard, grand Dieu! quelle misère ou quelle dépravation!

Quelle est la cause première qui a précipité toutes ces femmes dans la débauche? Leur prostitution est due à une foule de causes différentes. On peut dire d'abord qu'elle est constamment le résultat de premiers désordres: la paresse, la misère, la vanité, la gourmandise, l'abandon des séducteurs, les chagrins domestiques, les mauvais traitements, le séjour dans les hôpitaux, le mauvais exemple donné par les parents ou reçu dans les manufactures, la cessation des travaux dans les fabriques, viennent ensuite y contribuer d'une manière plus ou moins directe*. De toutes ces causes, quelques-unes inspirent autant de pitié que de mépris pour les malheureuses qui y succombent; mais il en est une dont l'action est beaucoup plus fréquente qu'on

(*) Dans le chapitre intitulé *Les malheureuses* des spirituelles *Bagatelles ou Promenades d'un désœuvré à Saint-Pétersbourg* de M. Faber (t. II, p. 105) on lit : « Parmi cent filles publiques, il y en a trois qui le sont par tempérament, dix par fainéantise, le reste par calcul. » S.

ne pourrait l'imaginer, et qui excite en nous un sentiment de douloureuse commisération. On croira, en effet, difficilement que certaines femmes publiques n'embrassent ce métier avilissant que comme un moyen de remplir les devoirs que leur impose leur titre de fille ou de mère; rien cependant n'est plus vrai.

Si l'on ne fait attention qu'au ton d'impudeur qu'elles affichent dans nos rues, où elles étalent effrontément leurs charmes empruntés et leur toilette souvent élégante, on pourrait croire que les femmes publiques considèrent ce métier qu'elles exercent comme une autre profession. Il n'en est rien pourtant : en les observant de près, on reconnaît qu'elles savent qu'elles font mal. Elles ne se trouvent bien qu'avec les mauvais sujets, et se sentent embarrassées devant les personnes d'une vie sage et régulière. Elles évitent même de passer pour ce qu'elles sont et redoutent surtout la rencontre de ceux qui les ont connues lorsqu'elles étaient encore sages. Le sentiment de leur propre abjection est si profond chez elles que le mépris qu'elles se portent à elles-mêmes dépasse celui de toutes les personnes vertueuses. « Un jour, dit Parent-Duchâtelet, me trouvant dans une salle de l'hôpital sans être aperçu, j'entends une fille s'écrier en admirant la beauté du ciel: « Que Dieu est bon de nous envoyer un si beau temps! il nous traite mieux que nous ne le méritons! » Et toute la salle de répéter: « C'est bien vrai!» Une autre, soignée comme aliénée à la Salpétrière, répétait sans cesse quand elle se croyait seule : « Que je suis malheureuse d'avoir abandonné la vertu! comment supporter le mépris général! » Malgré cet aveu de leur indignité que la réflexion leur arrache quelquefois, elles poussent cependant l'orgueil et l'amour-propre à un degré excessif.

Sauf quelques exceptions rares, on peut dire que, sous le rapport religieux, elles sont toutes d'une ignorance profonde; un grand nombre ont à peine le sentiment et la connaissance de la Divinité. Il en est cependant qui, bien que, dans leur vie de turpitudes, elles n'épargnent sur les objets du culte ni les quolibets ni les sarcasmes, accomplissent certains actes de religion, font le signe de la croix à la vue d'un enterrement, s'arrachent les rameaux que l'on distribue à Pâques, acceptent et réclament même les secours de l'Église dans leurs derniers moments. On en a vu assister à la messe, au prône, et garder dans leur chambre des figures de la Vierge.

Tout sentiment de pudeur n'est pas éteint en elles, comme on pourrait le croire d'après leur langage et leur tenue ordinaires. Surprises dans les prisons ou les hôpitaux, elles se couvrent à l'instant; si elles sont obligées de se découvrir devant un grand nombre de personnes, elles rougissent, et montrent une retenue particulière devant les mères de famille. Ainsi, quels que soient les écarts auxquels la femme puisse s'abandonner, on trouve toujours en elle la trace des qualités qui sont l'attribut essentiel de son sexe.

Il est difficile de se faire une idée de la légèreté et de la mobilité d'esprit qui caractérise ces infortunées; on dirait qu'elles ont un besoin de mouvement et d'agitation qui les empêche de rester en place et leur rend nécessaires le bruit, le tapage. Elles déménagent sans cesse et quelquefois ne restent pas cinq jours de suite dans la même maison. Cette espèce d'altération d'esprit n'entre-t-elle pas pour quelque chose dans leurs fautes et leur inconduite, et ne pourrait-elle pas atténuer un peu leur culpabilité aux yeux des juges indulgents? Dans l'intervalle de l'exercice de leur ignoble métier, les neuf dixièmes des prostituées ne font absolument rien. Se lever tard, aller au bain, boire, manger, s'étendre sur des divans, se promener l'été, telle est la vie des plus relevées. Les autres restent dans les cabarets au bas de leurs maisons, ou vendent dans les rues quelques misérables marchandises. Il en est cependant qui font des broderies, des modes, des fleurs; quelques-unes lisent ou même font de la musique, mais le nombre en est infiniment petit. Un fait digne de remarque, avancé par P. Duchâtelet, mais contredit par d'autres faits consignés dans les *Mémoires tirés des Archives de la police* de Peuchet et dans une curieuse notice dont l'auteur est M. Jules

Janin, c'est que leurs lectures roulant sur des histoires ou des romans à émotions vives, rarement on trouverait entre leurs mains des livres obscènes. En effet, que pourraient-ils leur apprendre? Leur véritable plaisir c'est la danse et le loto.

Le besoin d'échapper aux poursuites de la police ou de la justice, un reste de pudeur, le désir de ne pas compromettre leur famille, et l'ignorance de quelques-unes qui ne connaissent même pas leurs parents, les portent le plus souvent à changer de nom, et les *noms de guerre* qu'elles adoptent varient suivant les classes, et donnent une idée de leurs sociétés, de leurs lectures et de leur éducation.

Un des caractères distinctifs des prostituées est une négligence remarquable pour tout ce qui regarde les soins de propreté, soit du corps, soit des vêtements; elles n'ont soin que de ce qui les pare extérieurement. Cette malpropreté était autrefois poussée à un tel point que l'autorité dut intervenir pour en arrêter les conséquences funestes. Depuis, de nombreuses améliorations ont été obtenues, et cependant (qu'on juge de l'état antérieur!) la vermine de tête est encore très commune chez *les plus élégantes* de ces femmes. Au nombre de leurs autres défauts il faut mettre la gourmandise et le goût du vin et des liqueurs fortes, passion qui devient chez la plupart tellement puissante qu'elle s'oppose à tout retour à la vertu. L'habitude du mensonge, née de la position équivoque où elles vivent et de l'opinion qu'elles savent qu'on a d'elles, est encore générale dans ce peuple à part. La colère, à laquelle elles s'abandonnent souvent, leur donne une énergie de corps et d'esprit remarquable, et dégénère en une véritable fureur.

Après de pareils défauts croirait-on qu'il restât place pour des qualités? Elles en ont cependant et des plus belles, l'amour maternel et la charité. Parent-Duchâtelet assure que ces qualités sont constantes, générales. Dans la prison, à l'hôpital, elles s'entr'aident, se secourent, se dépouillent même de leurs vêtements les unes pour les autres. On en cite qui, dans des temps difficiles, ont nourri des infirmes, des vieillards, des familles entières. Une fille grosse devient l'objet des prévenances de ses camarades: c'est à qui s'empressera autour d'elle, à qui soignera son enfant, au point que la mère n'en est presque plus la maîtresse. L'attachement qu'elles portent à leurs enfants est extrême; il semble que la dignité de mère les relève à leurs propres yeux de l'abjection où elles sont tombées. Aussi plusieurs se désolent-elles d'être stériles; il en est qui sont devenues folles pour avoir perdu leur enfant ou pour en avoir été séparées.

Après ce que nous venons de dire, on sera moins surpris d'apprendre que toutes ces femmes ont un amant. Froides et indifférentes pour tous ceux que l'appât de l'or ou la faim leur fait rechercher, elles s'attachent à celui-là en particulier. On peut appeler *furieux* l'amour qu'elles ont pour ces hommes qui non-seulement ne leur sont d'aucun avantage pécuniaire, mais qu'elles entretiennent avec les ressources de leur dégoûtant métier. A la honte de nos mœurs, Parent-Duchâtelet assure que *bon nombre de jeunes gens dans Paris n'ont pas d'autres moyens d'existence*, et même des hommes d'un certain rang dans la société ne rougissent pas d'y recourir. Plus méprisables que les prostituées elles-mêmes, ces protecteurs ont de tout temps fait le désespoir de la police, en favorisant les contraventions des femmes, en cherchant des querelles brutales aux inspecteurs et en dévalisant les curieux qu'attirent ces rixes où force ne reste pas toujours à la loi.

Considérées sous le point de vue physiologique, les femmes publiques présentent certains phénomènes dignes d'observation : tels sont un embonpoint extraordinaire qu'il faut attribuer à leur régime et à leur vie inactive, et l'altération de la voix provenant de l'usage des liqueurs fortes, de l'ivrognerie et de leurs fréquentes disputes. Des recherches nombreuses établissent d'ailleurs que sous le rapport de l'état des organes, de la menstruation et de la fécondité, elles diffèrent peu des autres personnes de leur sexe, et que si elles amènent rarement leur grossesse au terme ordinaire, c'est qu'elles avortent presque toujours, soit que

ces avortements aient lieu par des manœuvres criminelles dont elles ne se font pas faute, soit qu'il faille les attribuer à l'exercice de leur métier. De toutes les maladies auxquelles sont exposées les prostituées, il n'en est pas de plus fréquente que la syphilis et la gale; toutes deux, mais surtout la première, sont le résultat nécessaire et pour ainsi dire inévitable de leurs desordres. D'autres affections, qui, sans leur être particulières, sont encore assez communes chez elles, sont les pertes utérines et l'aliénation mentale. D'ailleurs, malgré tant d'excès et de causes prédisposantes, leur santé résiste plus que celle du commun des femmes, et les maladies qui attaquent tout le monde ne paraissent pas plus graves chez elles que chez les autres.

Nous avons déjà vu que les maisons publiques de debauche ont de tout temps existé, tour à tour connues chez nous sous les noms de *maisons de fornication*, *bordeaux*, *clapiers*, *mauvais lieux*. On les appelle aujourd'hui, en style administratif, *maisons tolérées*. La police, dans l'impossibilité d'en empêcher l'existence, n'a pas du moins voulu les autoriser formellement : elle les tolère, en se réservant un droit actif et salutaire de surveillance. De sages règlements prohibent la présence de deux établissements de tolérance dans le même local et contiennent en outre des dispositions intérieures. Les localités doivent être proportionnées au nombre des habitantes; chaque femme doit avoir sa chambre séparée, sans cabinets noirs, recoins, coffres ni armoires d'une capacité suffisante pour y cacher quelqu'un. Enfin des articles spéciaux prescrivent la propreté du linge et des vêtements et la bonne tenue des logements. Il est des établissements à la portée desquels on ne tolère pas les maisons publiques de débauche : ce sont les temples à quelque culte qu'ils appartiennent, les palais, les grands établissements publics, les demeures des hauts fonctionnaires, les écoles de filles et de garçons. La distance la plus petite qui doive se trouver entre ces repaires et les lieux dont nous parlons est de 50 à 60 pas. L'administration n'accorde point de *tolérance*, pour une maison quelconque, sans le consentement du propriétaire; elle éloigne le plus qu'elle peut ces femmes des rues les plus frequentées et se trouve heureuse de les cacher dans certaines ruelles impures qu'on ne traverse qu'à dessein; elle évite le rapprochement trop immédiat de deux maisons semblables, comme ayant de grands inconvénients pour l'ordre public, par suite des scandaleuses rivalités qu'il peut causer. Ces maisons ont une tendance particulière à se grouper sur certains points de la ville: en reconnaissant les inconvénients de cette agglomération qui rend la débauche plus visible aux yeux de tous, on est forcé d'admettre qu'en concentrant le mal elle en prévient les excès par la plus grande facilité de la surveillance. A l'honneur de l'humanité, il n'est pas de rue, quelque sale et mal habitée qu'elle soit, où l'etablissement d'un lieu public n'excite des réclamations universelles.

Les questions de savoir si l'on pouvait et devait obliger les femmes publiques à porter un costume particulier et à se confiner dans certains quartiers et dans quelques rues particulières d'une ville se sont souvent présentées : l'expérience les a résolues negativement. Saint Louis ne put faire exécuter l'ordonnance qui leur assignait un endroit spécial. Les *aiguillettes* prescrites par la reine Jeanne, la *jarretière* imposée par Charles VI, la *ceinture dorée* du temps d'Henri IV, éludées par toutes sortes de moyens, finirent toujours par tomber en désuétude. De nombreux faiseurs de projets ont depuis proposé une cocarde au bonnet, un chapeau jaune serin, une sorte d'uniforme grossier fourni par la police. Mais l'administration reconnaissant, d'une part, que ce serait afficher le vice et lui mettre une enseigne; d'autre part, que les femmes sont toujours parvenues à s'affranchir de cette contrainte qu'elles regardent comme le comble de l'humiliation, a préféré de les amener à une mise décente par tous les moyens de persuasion en son pouvoir.

Dans l'ancienne Rome, toute femme publique était obligée d'aller se faire inscrire chez les édiles, sous peine de bannissement. Dans les règlements faits chez

nous pendant le moyen-âge, il n'est pas question de cette mesure; ce ne fut qu'en 1765 que l'on commença à s'en occuper. Considérée d'abord comme inutile, elle fut enfin adoptée, puis mal exécutée et abandonnée dans nos temps de troubles, puis reprise. Imparfaite dans le principe, cette branche de l'édilité s'est successivement améliorée : aussi a-t-elle produit le plus heureux effet. Chaque femme inscrite signe de son nom ou de sa croix une déclaration et un engagement de remplir certaines obligations imposées par l'autorité; celles qui ne se présentent pas spontanément sont enregistrées d'office. Lorsque, par une circonstance quelconque, ces femmes renoncent à leur odieux métier, elles peuvent exiger leur radiation, laquelle n'est ordinairement accordée qu'au bout d'un temps d'épreuve plus ou moins long.

La direction des maisons publiques a toujours été le privilége exclusif des femmes. Ces viles exploitatrices de la débauche, appelées jadis *baillives*, *abbesses*, *supérieures*, *mamans*, se sont donné, depuis 1796, le nom de *dames de maison*, qui a été adopté par l'administration. Avant d'obtenir le livret dont elles doivent se munir, presque toutes se sont elles-mêmes livrées au libertinage; quelques-unes cependant, ayant des maris et des enfants, ne se lancent dans cette infâme carrière que par amour du gain. L'autorité exige qu'elles ne soient pas trop jeunes, qu'elles soient d'un physique capable d'en imposer à leurs subordonnées, propriétaires de leur mobilier et ayant des fonds suffisants pour le faire valoir. La plupart de ces *dames de maison* considèrent leur métier comme une industrie licite; elles s'en enorgueillissent et se croient bien au-dessus du commun des prostituées. Quelques-unes de celles-ci pensent se réhabiliter aux yeux de leurs concitoyens en obtenant une *tolérance*. Il est des femmes qui, pour l'obtenir, allèguent les prétextes les plus honorables et jusqu'à des motifs religieux; enfin beaucoup sont persuadées qu'elles rendent aux bonnes mœurs et à l'ordre public des services signalés. Parent-Duchâtelet cite plusieurs pétitions adressées au préfet par ces créatures, et dont la lecture est faite pour inspirer autant d'étonnement que de dégoût.

Ces hideuses industrielles (nous avons fait connaître le nom que la mollesse de nos sentiments moraux leur accorde) recrutent pour la plupart leurs sujets dans les hôpitaux, où rodent sans cesse leurs émissaires féminins; celles du dernier échelon les cherchent dans les prisons. Il en est qui envoient des recruteurs en province; d'autres sont secondées par des gens qui se mêlent de placer les domestiques sans emploi; quelques-unes font elles-mêmes des voyages dans les principales villes de France et de Belgique. Rien n'égale la dureté et le hideux machiavélisme de ces ignobles spéculatrices. Non contentes de n'accorder aux filles qu'elles réunissent ainsi dans leurs odieuses demeures aucune alternative entre l'hôpital et le *travail*, comme elles osent dire, elles s'attachent encore à leur faire contracter des dettes, pour les tenir ainsi plus sûrement sous leur dépendance. Un grand nombre de ces femmes industrielles se retirent, après quelques années d'exercice, avec cinq, dix ou quelquefois vingt mille livres de rente. C'est ordinairement dans les rues les plus infectes que se trouvent les plus grandes chances de prospérité; par analogie, c'était avec les plus bas joueurs que s'enrichissait la ferme des jeux. Quelques femmes ne vivent chez ces *dames de maison* qu'à titre de *pensionnaires*, recevant d'elles, sans consentir à se mettre sous leur dépendance, une chambre meublée, des vêtements et la nourriture à des prix exorbitants. Les dernières de toutes se réfugient dans les plus sales garnis, ou se prostituent dans des cabarets et autres établissements du même genre. Les turpitudes épouvantables qui se commettent journellement dans ces repaires, où la police se trouve à chaque instant entravée dans l'exercice de sa surveillance, ne sont pas un des moindres arguments qui militent en faveur de l'institution des maisons de tolérance.

Une question aussi curieuse qu'importante est celle de savoir quel est le sort définitif des femmes publiques. Il en est peu qui meurent dans leur métier, la prostitution n'étant pour elles qu'un

état transitoire. Beaucoup d'entre elles, perdues de misère et de maladie, vont mourir dans les prisons, dans les hôpitaux et dans les dépôts de mendicité, ou se placent comme servantes dans les taudis où elles ont laissé leur honneur et leur santé; plus méprisables encore, d'autres s'associent à des voleurs. Quelques-unes reprennent un métier, se font domestiques ou bien ouvrent de petits établissements; enfin il en est même qui trouvent encore à se marier après leur vie de honteuse débauche. Parent-Duchâtelet en cite qui se sont glissées jusque dans des pensionnats. Quand on songe qu'à des titres divers un bon nombre de prostituées rentrent dans le monde et pénètrent dans les intérieurs des gens honorables exposés à leur confier leurs intérêts les plus chers, ne se sent-on pas saisi d'un involontaire effroi et ne voit-on pas combien il est important de surveiller cette hideuse population, et, loin de l'abandonner à elle-même, de chercher à diminuer ses vices pour atténuer autant que possible le mal de toute nature dont elle peut être la source?

On a senti aussi la nécessité de surveiller la santé des prostituées. Ces soins, quoi qu'en aient dit quelques rigoristes, indignés de la protection que la société accorde encore à un scandale peut-être inévitable, ne blessent point la morale et n'encouragent point le libertinage; mais ils contribuent à conserver la santé d'une foule d'individus, et sont dès lors commandés par l'humanité et par l'intérêt public. Aujourd'hui toutes les filles libres sont tenues de se présenter deux fois par mois au dispensaire pour y passer à la visite des médecins; celles qui demeurent chez les *dames de maison* sont visitées à domicile toutes les semaines; celles qui sont reconnues malades sont envoyées dans les hôpitaux pour être guéries. Parent-Duchâtelet etablit que, de 1812 à 1832, 20,626 femmes *gâtées* furent ainsi enlevées à la circulation. Elles sont traitées dans un endroit spécial à Saint-Lazare, et, à la sortie de l'hôpital, soumises à une nouvelle visite ayant pour but de constater administrativement leur complète guérison. C'est aussi dans les bâtiments de Saint-Lazare que se trouve aujourd'hui la prison. La Salle Saint-Martin, la Salpétrière, la Petite-Force et les Madelonnettes avaient eu précédemment cette destination. La détention est le seul moyen d'action que la police ait sur les femmes publiques. Ne pouvant, pour des infractions à ses règlements, les déférer aux tribunaux qui ne sauraient sévir, en l'absence d'une loi, contre des désordres qu'il importe cependant de réprimer, cette autorité a pris sur elle de les priver alors de la liberté, par acte administratif, pour un temps qui varie de quinze jours à six mois. La population de la prison de Saint-Lazare flotte ordinairement entre 450 et 550. Sur ce nombre plus de la moitié se compose de filles arrêtées 15, 20, 30 et 40 fois. On cite des filles qui, n'ayant pas plus de 30 ans, ont déjà subi 32 emprisonnements.

Dès le commencement du XIII^e^ siècle, une maison fut ouverte par Guillaume, archevêque de Paris, sous le nom de Maison des Filles-Dieu, pour y recevoir les femmes publiques touchées de repentir. En 1492, un religieux nommé Jean Tisserand, et, en 1618, Jean Montry, bourgeois de Paris, fondèrent deux établissements analogues et furent imités par la dame de Miramion, qui, en 1665, institua pour le même objet Sainte-Pélagie. La maison qui sert aujourd'hui est celle du Bon Pasteur, créée vers 1686 par une dame Lacombe, fermée pendant notre première révolution et rouverte depuis par les soins d'une association de dames respectables stimulées dans leur zèle par l'abbé Duval-Legris; cet établissement reçoit, sur leur demande, les femmes de 18 à 25 ans qui demandent aux secours de la religion la force qui leur est nécessaire pour rentrer dans une vie meilleure. De 1821 à 1833, leur nombre a été de 245; un sixième environ n'a pu être ramené à des sentiments honnêtes. Ces femmes sont libres de quitter la maison ou d'y finir leurs jours. Leur temps est partagé entre la prière et le travail; le régime est salubre, mais le passage subit d'une vie si déréglée à une vie si sédentaire rend la mortalité considérable.

Est-il permis d'espérer qu'un jour la

société, soulevée tout entière contre l'horrible scandale qu'offre une telle dégradation, régularisée en quelque sorte par l'intervention perpétuelle de l'autorité, pourra l'extirper radicalement sans danger pour le repos des familles, pour la sainteté du lien conjugal et l'innocence encore plus sacrée de nos jeunes filles? On nous permettra de le croire, pour l'honneur de l'humanité; mais ce qui est incontestable, c'est que, dans l'état actuel des choses, la tolérance accordée, à certaines conditions d'ordre et de salubrité, à ces femmes impudiques est malheureusement la plus forte garantie qu'on ait pu trouver jusqu'ici contre les excès bien plus horribles et bien plus funestes de la prostitution clandestine. V. R.

FEMME (droit). D'après les lois positives, l'état des femmes diffère en plusieurs points de celui des hommes, et il varie suivant qu'elles sont libres ou soumises à la puissance maritale.

En France, les femmes ne peuvent exercer aucune fonction publique, et elles ne succèdent point à la couronne, comme en Angleterre, en Autriche, en Russie, en Portugal, et dans d'autres pays parmi lesquels l'Espagne, jadis soumise à la loi salique (*voy.*), s'est récemment rangée. En France, cependant, elles rendaient autrefois en personne la justice dans leurs terres; mais depuis l'abolition de cette prérogative seigneuriale, les femmes ne peuvent plus être juges. Elles sont même incapables de figurer dans un acte comme témoins instrumentaires, et ne peuvent être chargées d'aucune tutelle autre que celle de leurs propres enfants; mais elles sont admises à déposer en justice, et elles peuvent être nommées arbitres et experts. D'un autre côté, elles ne sont point soumises à la contrainte par corps, si ce n'est dans le cas de stellionat (*voy.*), ou lorsqu'elles sont marchandes publiques.

Les femmes étant plus tôt nubiles que les hommes, l'âge requis pour le mariage a été fixé pour elles à quinze ans. Il leur est permis, dès qu'elles ont vingt-un ans, de se marier sans le consentement de leurs père et mère, tandis que les hommes, auxquels le mariage est interdit avant dix-huit ans, ont besoin de ce consentement jusqu'à vingt-cinq. Devenues majeures, les femmes disposent de leurs biens aussi librement que les hommes, mais elles perdent en se mariant la capacité d'exercer seules la plupart de leurs droits civils.

La femme doit obéissance à son mari. « La société conjugale, dit Toullier, ne « pourrait subsister si l'un des époux « n'était subordonné à l'autre. C'est au « mari que la nature et les lois ont donné « la prééminence, et c'est dans cette préé- « minence qu'est la source du devoir de « protection que la loi impose au mari. » La femme ne peut avoir d'autre domicile que celui de son mari; ce dernier, elle doit le suivre partout où il juge à propos de résider, même en pays étranger, pourvu, comme le décide Pothier (*Coutume d'Orléans*, introduction, ch. 8, n° 143), que ce ne soit pas dans le but de s'expatrier. Elle prend le nom et le rang de son mari; elle suit sa condition, sous le rapport de la nationalité, et perd la qualité de Française si elle épouse un étranger. De même l'étrangère qui épouse un Français devient Française.

En matière civile, la femme ne peut ester en jugement (*voy.*) sans l'autorisation de son mari ou celle du juge. Elle ne peut en général donner, aliéner, hypothéquer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, sans le concours de son mari dans l'acte ou sans son consentement par écrit. Le Code civil (art. 1124) la déclare même incapable de contracter. Les contrats et actes faits par elle, les procédures dirigées à sa requête, sans l'autorisation maritale ou celle de la justice, dans les cas où elle est nécessaire, sont donc nuls. Toutefois, cette nullité n'est plus absolue comme dans l'ancienne jurisprudence: c'est une nullité purement relative, établie dans le seul intérêt de la femme, et qui ne peut être opposée que par elle, par son mari ou par leurs héritiers. Les tiers qui ont contracté avec elle ne peuvent faire valoir son incapacité pour s'affranchir de leurs obligations.

Du reste, l'autorisation n'est exigée que pour les actes entre-vifs. La femme peut donc tester sans le consentement de son mari, ses dispositions testamentaires ne devant avoir d'effet qu'après sa mort,

et par conséquent après la dissolution du mariage. Il en était de même dans l'ancien droit, sauf dans un petit nombre de coutumes. En Normandie, par exemple, la femme ne pouvait, sans la permission de son mari, disposer d'aucune chose par testament, à moins qu'elle ne se fût réservé ce droit par son contrat de mariage. E. R.

FÉMUR, *voy.* CUISSE.

FÉNÉLON (FRANÇOIS DE SALIGNAC DE LA MOTHE). Sa *vie* a été publiée par le marquis de Fénélon, son neveu (1734-1747); par de Ramsay, son disciple (1724); par le cardinal de Bausset (1808, 1809, 1817); son *éloge*, mis au concours par l'Académie Française, fit décerner (1771) le prix à La Harpe et l'accessit à l'abbé, depuis cardinal Maury. D'Alembert écrivit aussi son *éloge*, qui fut lu deux fois aux séances publiques de l'Académie, en 1774 et 1777. Des *notices* sur Fénélon ont été données au public par MM. de Féletz et Villemain. Un grand nombre d'autres écrivains se sont faits les biographes ou les panégyristes de l'archevêque de Cambrai. Que dire après tant de *vies*, de *notices*, d'*éloges*, qui n'ait été dit, et quand toutes les formules d'admiration se trouvent épuisées? La Harpe, ayant à parler de Boileau, cite cinq à six littérateurs plus ou moins célèbres qui n'ont pu que répéter les mêmes éloges en termes différents, et lui-même est réduit à les imiter. Mais, en parlant de Fénélon, il sera possible d'intéresser encore en mêlant à des faits connus des faits ignorés qui offriront de nouveaux points de vue.

François de Salagnac ou Salignac de la Mothe Fénélon naquit au château de Fénélon en Périgord, le 6 août 1654, de Pons de Salagnac*, comte de la Mothe Fénélon, et de Louise le Cropte de Saint-Abre. Sa famille était ancienne; mais elle devait recevoir de lui sa plus grande illustration.

A l'âge de 12 ans, il fut envoyé à Cahors, qui avait encore une université, où il fit ses cours d'humanités et de philosophie. Appelé à Paris par un de ses oncles, il fut placé au collége du Plessis, où commencèrent ses liaisons avec l'abbé de Noailles, depuis cardinal et archevêque de Paris. Il y eut, dans les premiers temps de Bossuet et de Fénélon, ce trait de ressemblance que l'un prononça son premier sermon à l'âge de 16 ans, et que l'autre, longtemps après, fit le sien dans sa quinzième année. Fénélon entra au séminaire de Saint-Sulpice. Dans sa première ferveur, il voulut, en 1666, aller prêcher l'Évangile au Canada, et un peu plus tard dans le Levant : il en fut empêché par sa famille et par d'autres circonstances.

En 1678, il fut nommé par François de Harlay, archevêque de Paris, supérieur de la communauté des Nouvelles-Catholiques; il n'avait que 27 ans. C'est de cette époque qu'une liaison, qui aurait dû toujours durer, unit Bossuet et Fénélon, malgré la différence d'âge, qui était entre eux de 24 ans.

Fénélon, comme Fléchier et presque tous les grands orateurs, avait commencé par écrire en vers : son premier ouvrage fut une *ode* sur la solitude, qu'il composa en 1681 dans les montagnes d'Auvergne, après avoir pris possession du petit prieuré de Cantérac, que venait de lui résigner son oncle, évêque de Sarlat. Il adressa cette ode à l'abbé de Langeron, et, sans qu'on sache trop pourquoi, elle a été imprimée à la fin du *Télémaque* dans une longue suite d'éditions. On trouve quelques autres poésies de Fénélon dans ses œuvres complètes.

La même année 1681, Fénélon, à la demande de la duchesse de Beauvilliers, composa son excellent traité de l'*Éducation des filles*, qui ne fut imprimé qu'en 1687 (in-12), et qui a eu depuis un grand nombre d'éditions. Cet ouvrage, divisé en 13 chapitres, contient des reflexions générales sur l'éducation. On peut remarquer ici que le premier livre imprimé de Fénélon, qui devait devenir précepteur du petit-fils de Louis XIV, fut un traité sur l'éducation, et que ce traité lui avait été demandé par la femme de celui qui devait aussi être appelé

(*) Le nom de *Salagnac* a été modifié depuis en celui de *Salignac*. Cependant on trouve encore dans des actes de famille, de 1734, un comte de Fénélon qui prend toujours, avant ce titre, le nom de *Salagnac*. On lit dans des titres plus anciens *Salagniac*.

aux fonctions de gouverneur du même prince.

Après la fatale révocation de l'édit de Nantes (oct. 1685), qui, sans faire aucun bien à la religion, fit tant de mal à la France, il fut résolu qu'on ramènerait, de gré ou de force, au sein de l'Église catholique, les protestants qui n'avaient point suivi dans leur émigration ceux qu'on vit en si grand nombre réduits à porter chez l'étranger leur fortune et leur industrie. On résolut d'envoyer des missionnaires dans le midi et dans l'ouest de la France; Bossuet proposa l'abbé de Fénélon pour la mission du Poitou, de l'Aunis et de la Saintonge. « La seule grâce, dit le cardinal de Bausset, que Fénélon demanda à Louis XIV fut d'éloigner les troupes, et tout appareil militaire, de tous les lieux où il était appelé à exercer un ministère de paix et de charité. » Il choisit pour coopérateurs l'abbé Fleury, qui depuis écrivit sa grande *Histoire ecclésiastique*, l'abbé de Langeron, les abbés Berthier et Milon, qui furent ensuite, l'un évêque de Blois, l'autre évêque de Condom. Les réformés peuplaient en grande partie ces provinces de l'ouest où La Rochelle avait été si longtemps le siége redouté de leur puissance. La mission fut toute pacifique; Fenélon prêcha, et les conversions se multiplièrent. Les missions des Cévennes furent moins heureuses : les dragons vinrent en aide funeste aux orateurs chrétiens; il y eut des supplices, des exécutions militaires, des incendies de bourgs et de villages, des emprisonnements sans nombre..... et peu de conversions.

C'est au retour de la mission du Poitou (1688) que Fénélon publia son *Traité du ministère des Pasteurs :* c'est un exposé des maximes vraiment évangéliques qu'il avait mises en pratique dans ses prédications.

La même année (1688), Fénélon écrivit sa *Démonstration de l'existence de Dieu, tirée de la connaissance de la nature et proportionnée à la faible intelligence des plus simples*. Cet ouvrage, qui ne parut qu'en 1712, a été souvent réimprimé, et la meilleure édition est celle qui a été donnée, avec de savantes notes, par M. Aimé-Martin (1811, in-12). La Harpe, en faisant dans son Cours de littérature une rapide analyse de ce traité, dit que son auteur « a le mérite rare de joindre naturellement, et par une sorte de diffusion spontanée, le sentiment à la pensée »; et il ajoute : « C'est l'attribut distinctif de la philosophie de Fénélon. »

Le duc de Beauvilliers venait d'être nommé (sept. 1689) gouverneur du duc de Bourgogne, fils de Louis, dauphin de France. Le duc, ami de Fénélon, le présenta à Louis XIV, qui le nomma précepteur. Ainsi au duc de Montausier et à Bossuet qui avaient élevé le père, succédaient, pour l'éducation des enfants (les ducs de Bourgogne, de Berry et d'Anjou), le duc de Beauvilliers et Fénélon. La France applaudit à ce dernier choix comme elle avait applaudi au premier. Fénélon fit nommer sous précepteurs le sage et savant abbé Fleury, qui l'avait accompagné dans le Poitou, et l'abbé de Beaumont. Il n'oublia pas son ami l'abbé de Langeron, qui avait aussi partagé les travaux de sa mission et qui fut nommé lecteur des enfants de France.

Fénélon comprit ce qu'il y avait de grand et de difficile dans l'éducation d'un prince destiné à régner sur la France. Il fallait dompter un caractère indomptable, changer un enfant violent et hautain en prince patient, généreux et sensible. Il fallait l'instruire dans l'art de gouverner, et, en jetant dans son cœur la semence des vertus, développer dans son esprit les connaissances utiles aux rois. C'est dans ce but, bientôt heureusement atteint, que Fenelon écrivit ses *Fables* et ses *Dialogues*, qui devinrent, ainsi que le livre immortel de *Télémaque*, le sujet des thèmes et des leçons du duc de Bourgogne.

Déjà les courtisans s'entretenaient à Versailles des prodiges de l'éducation du prince; mais les éloges donnés à l'instituteur paraissaient suspects d'exagération. Bossuet voulut connaître lui-même ce qu'il fallait en croire. Il vint, il vit, il examina : son admiration fut égale à sa surprise, et, il faut le dire, il se plut alors à rendre une éclatante justice à Fénélon.

Le 31 mars 1693, Fénélon fut reçu à l'Académie Française à la place de Pélisson. Le directeur, Bergeret, lui parla de

son élève, le duc de Bourgogne, alors âgé de dix ans; il disait que la nature lui avait *prodigué tous ses dons, vivacité d'esprit, beauté d'imagination*, et que, *dans un âge si tendre*, il semblait « vou- « loir partager avec César la gloire que « ce conquérant s'était acquise par ses « écrits. » C'etait mettre l'élève au-dessus du maître; c'était risquer de réveiller, dans le prince enfant, cet orgueil qui lui avait fait dire à Fénélon dans un moment de colère emportée : *Je sais ce que je suis, et je sais ce que vous êtes.*

Jusque-là Fénélon avait vécu pauvre à la cour du grand roi, n'ayant d'autre bénéfice que son petit prieuré de Cantérac. Son esprit, sa figure même, et le charme d'une conversation facile et brillante, lui avaient fait des envieux, c'est-à-dire des ennemis, et Louis XIV semblait l'avoir oublié. Enfin, en 1694, il reçut l'abbaye de Saint-Valery, et, le 4 février 1695, M^me^ de Maintenon le fit nommer à l'archevêché de Cambrai. En remerciant le roi, Fénélon lui représenta, dit M^me^ de Sévigné, « qu'il ne pouvait « regarder comme une récompense une « grâce qui l'éloignait du duc de Bour- « gogne. » Ses devoirs d'évêque à Cambrai lui semblaient d'ailleurs incompatibles avec ceux de précepteur à Versailles. « Non, répondit Louis XIV, « les canons ne vous obligent qu'à neuf « mois de résidence; vous ne donnerez « à mes petits-fils que trois mois, et vous « surveillerez de Cambrai leur éducation « comme si vous étiez à Versailles. » Fénélon se soumit, mais en même temps il remit au roi sa démission de l'abbaye de Saint-Valery et du prieuré de Cantérac, pensant ne pouvoir cumuler aucun bénéfice avec un siége épiscopal. Il fut sacré par Bossuet dans la chapelle de Saint-Cyr. Ses jours tranquilles et heureux allaient bientôt s'évanouir.

Ce fut un spectacle affligeant de voir les deux plus illustres évêques de l'Église gallicane, l'un et l'autre membres de l'Académie Française, l'un ayant été et l'autre étant encore précepteur des enfants de France, se diviser sur une question mystique, et s'engager dans une querelle qui agita pendant trois ans (1697-1699) la cour de France et le monde chrétien. M^me^ Guyon (*voy.*) avait écrit des rêveries mystiques sur l'amour de Dieu; Fénélon l'avait vue souvent chez la duchesse de Beauvilliers, et, sans partager les erreurs de sa doctrine, il entrait un peu dans ses illusions. Bossuet, le cardinal de Noailles et l'évêque de Chartres se montrèrent plus sévères. M^me^ Guyon fut enfermée au donjon de Vincennes. Son *Moyen court et facile pour l'oraison* engagea l'évêque de Meaux à composer une longue *Instruction sur les états d'oraison, où sont exposées les erreurs des faux mystiques de nos jours*, 1697, in-8°. La grande querelle du quiétisme (*voy.*) pourrait paraître avoir sa source dans le refus que Fénélon fit d'approuver cette *Instruction* de Bossuet *sur les états d'oraison*, et surtout dans l'écrit qu'il rédigea sous ce titre : *Mémoire pour montrer que je ne dois pas approuver le livre de M^gr^ de Meaux, et que M^gr^ de Paris* (le cardinal de Noailles) *fit approuver par M^me^ de Maintenon* (voir *OEuvres de Fénélon*, édition de 1820); il y avait, dans le seul intitulé de ce mémoire, une épigramme contre trois personnages qui se montrèrent depuis les constants adversaires du prélat dans l'affaire du quiétisme.

Fénélon avait publié, en 1697, avec privilége du roi, un volume in-12, de 272 pages, sous ce titre : *Explication des maximes des saints sur la vie intérieure.* C'est l'*amour pur* envers Dieu, l'*amour désintéressé*, qui est le sujet, l'esprit et l'âme de ce livre; et s'il y avait de légères erreurs dans la doctrine, tout était louable et touchant, pur et saint dans le sentiment. La controverse s'engagea avec chaleur et violence; l'abbé Ledieu, secrétaire de Bossuet, a dressé le catalogue inédit de tous les écrits, qui parurent au nombre de plus de cent; Fénélon en composa environ quarante, et Bossuet plus de vingt, parmi lesquels sont des volumes latins improvisés en quelques jours, entre autres ses traités, intitulés : *Mystici in tuto, Schola in tuto*, 1698, in-8° de 443 pages.

Le livre des *Maximes* avait été déféré au pape Innocent XII. Bossuet envoya au-delà des monts son neveu, depuis évêque de Troyes, pour pres-

ser la condamnation. Fénélon voulait aller à Rome défendre son ouvrage : il fut exilé dans son diocèse. Cependant il avait de nombreux partisans dans le sacré collége, et le pape lui-même était son admirateur. Les négociations furent longues et difficiles, elles durèrent quinze mois. Le sacré collége était partagé entre les deux prélats. Dans une commission d'examen composée de dix membres, cinq s'étaient déclarés pour Fénélon; Rome allait l'absoudre. La diplomatie s'en mêla; Louis XIV écrivit de longues lettres rédigées par Bossuet; le père Le Tellier et M^me^ de Maintenon agissaient sur le roi; il y eut intrigue passionnée. Tous les ressorts furent mis en jeu, et enfin, le 16 mars 1699, Innocent XII condamna par un bref 23 propositions du livre des *Maximes*. Mais pendant qu'il était tourmenté par les obsessions des ennemis de Fénélon, il n'avait pu s'empêcher de les reprendre par ces mots remarquables : *Peccavit excessu amoris divini; sed vos peccastis defectu amoris proximi* (Il a péché par excès d'amour pour Dieu; mais vous, vous avez péché par défaut d'amour pour le prochain).

Bossuet fut le premier à recevoir en France, par un courrier extraordinaire que lui dépêcha son neveu (*voy.* Bossuet), le bref de condamnation; et, dans une réponse écrite au milieu des premiers transports d'une joie inespérée, l'évêque de Meaux se réjouissait de ce que certaines expressions du bref rendu contre l'archevêque de Cambrai, équivalaient au mot *hereticus!* On doit déplorer ce que, dans les querelles religieuses, la passion peut avoir de tristes égarements, même de la part des hommes les plus élevés par le génie et par la vertu.

Ce qu'il y eut de plus détestable dans cette affaire, c'est l'arrêt fort peu connu du parlement de Dijon, en date du 13 août 1698 (imprimé in-4° de 7 pages), qui condamna maistre Philibert Robert, curé de la ville de Seurre, *accusé de quiétisme, à être brûlé vif, son corps réduit en cendres et icelles jetées au vent.* Heureusement ce prêtre avait à temps pris la fuite, et l'arrêt porte que, *pour son absence, l'exécution sera faite par figure.* Le même arrêt défend de donner *aide et retraite* audit curé et de *le receler,* à peine d'être puni *comme ses complices et sectateurs dans la mauvaise doctrine par lui répandue.* Or Rome n'avait pas encore prononcé, et l'opinion était partagée entre les deux prélats!

Lorsque, sept mois après cet arrêt, le bref de condamnation fut arrivé, Louis XIV en ordonna l'exécution par une déclaration du 4 août 1699; le 14, le parlement de Paris rendit un arrêt de vérification et d'enregistrement. Le clergé de France tint une assemblée générale à Saint-Germain-en-Laye; il y eut des assemblées du clergé dans les dix-huit provinces métropolitaines, et tous les évêques publièrent des mandements.

En même temps, le curé de Louvre était poursuivi par l'officialité de Paris pour avoir dit, devant l'archevêque, avant la condamnation de Fénélon : « Qu'il ne « croyait pas Mg^r^ de Cambrai plus quié- « tiste qu'il se croyait calviniste. » Ce curé fut décrét d'ajournement personnel, et l'on voi t par un mémoire in-fol. qu'il fit imprimer, qu'il avait subi *six interrogatoires, trente confrontations,* et que déjà ce procès lui coûtait *huit cents écus* lorsqu'il publia son *factum.*

Fénélon s'était empressé de souscrire à sa condamnation avec humilité. Il avait lu dans la chaire de sa cathédrale le bref du pape, et déclaré qu'il condamnait lui-même son livre, *simplement, absolument et sans aucune restriction.* Il renouvela cette rétractation solennelle dans un mandement du 9 août. Mais ses adversaires ne furent pas encore satisfaits : Fénélon s'était montré trop grand dans sa soumission, et le vaincu semblait avoir arraché la palme des mains du vainqueur. Le neveu de Bossuet ne vit, dans cette résignation, qu'*orgueil* et *venin*, et Bossuet y trouva du faste et de l'*ambiguité.* Cependant Fénélon, vers la fin de sa vie, voulut laisser un monument de sa soumission. Il fit faire, en 1714, un magnifique soleil ou ostensoir, porté par un personnage symbolique (la Foi ou la Religion), foulant à ses pieds le livre des *Maximes des saints* et celui des *Institutions de Calvin.* M. l'abbé Caron a fait

graver ce pieux monument à la tête d'une savante *Dissertation* en 45 pages in-8°. Ajoutons que les *Maximes des saints* n'ont été comprises dans aucune édition des œuvres de Fénélon.

C'est en 1699 que parut la première édition de Télémaque, en cinq petits volumes in-12, sous ce titre : *Suite du quatrième livre de l'Odyssée d'Homère, ou les Aventures de Télémaque, fils d'Ulysse.* Le privilége du roi est en date du 6 avril 1699. Le premier volume ne fut point achevé, et l'impression en fut arrêtée par ordre du roi; il ne contient, dans 288 pages, que les quatre premiers livres et environ le tiers du cinquième. Le récit est terminé par ces mots : « Idoménée, dans l'excès de sa douleur, devient insensible; il marche chancelant « vers la ville en demandant son fils....» Plus tard, mais la même année, parurent à Paris, sans privilége et sans indication de libraire, quatre autres petits volumes faisant suite à ce premier fragment. Moetjens, libraire à La Haye, qui avait reproduit, aussi en 1699, le volume-fragment dans le même nombre de pages (288), s'empressa de réimprimer les suivants. Ces deux premières éditions, dont l'une n'est que la copie de l'autre, sont devenues très rares.

Il est peu de livres dans la littérature française qui aient été aussi souvent réimprimés que le *Télémaque.* Le nombre des éditions est si considérable, et ce qui concerne les premières est si intéressant pour l'histoire littéraire, qu'on y a trouvé le sujet de plusieurs notices ou dissertations. Des détails, même abrégés, mèneraient ici trop loin. Nous nous bornerons à dire que la *première édition conforme au manuscrit original* fut donnée à Paris, en 1717, par le marquis de Fénélon, neveu de l'auteur. Tant que vécut Louis XIV, aucune édition ne put paraître en France *avec approbation et privilége*; mais la presse clandestine et la presse étrangère avaient multiplié des éditions fautives, les unes en *dix*, les autres en *seize* livres.

Parmi les éditions les plus estimées, on cite celles qui ont été données par David Durand, Bosquillon et Adry. Ce dernier a publié une liste très considérable des traductions qui ont été faites de Télémaque en vers français, latins, italiens, et en prose dans les langues étrangères, même en hongrois, en illyrien et en grec vulgaire. Cet ouvrage a été, comme l'Énéide, travesti en vers burlesques. En 1812, M. Fleury de Lécluse publia l'*Essai d'un Télémaque polyglotte* (en langues française, grecque moderne, arménienne, italienne, espagnole, portugaise, anglaise, allemande, hollandaise, russe, polonaise et illyrienne), avec une traduction en vers grecs et latins. En 1837, on a fait paraître à Paris un *Télémaque polyglotte* contenant les six langues européennes les plus usitées, le français, l'anglais, l'allemand, l'italien, l'espagnol et le portugais, in-4° à trois colonnes. Enfin, pour que rien ne manquât à la célébrité du *Télémaque*, un abbé libelliste, nommé Faydit, voulant sans doute faire sa cour au pouvoir, fit imprimer en 1700 un gros volume in-12 de 477 pages, sous ce titre : *La Télémacomanie*, ou *la Censure critique du* roman *intitulé* : Les Aventures de Télémaque, etc. Il obtint facilement une permission tacite, et la pudeur du lieutenant général de police se crut sauvée en exigeant que l'auteur indiquât un nom de lieu d'impression imaginaire. Le libelliste choisit *Éleutheropole* et appela son libraire *Pierre Philalèthe.* On ignore ce que lui valut son énorme facétie, mais on sait qu'elle lui attira un décri universel.

Les avis ont été longtemps et sont encore partagés sur la question de savoir si le Télémaque est ou n'est pas un poème épique. Les anciens, et parmi eux Aristote, Denys d'Halicarnasse, Strabon, ne croient pas que le rhythme poétique soit nécessaire, et Fénélon, juge dans sa propre cause, a dit peut-être avec vérité : « La poésie perd plus qu'elle ne gagne par les rimes; elle perd beaucoup de variété, de facilité et d'harmonie; » et il développe fort bien cette idée dans ses *Réflexions sur la poétique*, adressées à Dacier, secrétaire perpétuel de l'Académie Française. L'Académie partageait alors cette opinion; elle applaudissait à Lamotte-Houdart qui, dans une ode lue en séance publique, disait que, dans le *poème salutaire* du Téléma-

que, les muses n'*affranchirent* Fénélon *de la rime qu'en faveur de la vérité.* Dacier lui-même, dans sa traduction de la Poétique d'Aristote, avait déclaré qu'en effet les discours en prose peuvent être *de véritables poèmes épiques*... « Ce n'est pas, ajoutait-il, le vers qui fait le poète, c'est l'invention, c'est l'imitation. » Mais vers le milieu du XVIII^e^ siècle, le sentiment de l'Académie Française parut changer. Voltaire avait pris un grand ascendant, et il avait fait la *Henriade.* Cependant Marmontel, dans sa *Poétique française*, osa encore appeler le *Télémaque* un *poème divin;* mais Marmontel avait fait le *Bélisaire*, et sans doute il voulait qu'on le considérât comme un poème. La Harpe, que l'Académie couronna (1771) pour son *Éloge de Fénélon*, crut se montrer mieux avisé. Il refusa au *Télémaque* le titre de poème; mais, en le signalant comme le *livre de tous les âges et de tous les esprits*, il disait: « Jamais « on n'a fait un plus bel usage des richesses de l'antiquité et des trésors de l'imagination. » Ceci impliquait contradiction, car le plus beau poème est nécessairement celui où se trouvent en plus grande abondance ces *richesses* et ces *trésors*.

Un des ouvrages les plus remarquables de Fénélon est celui qui a pour titre: *Directions pour la conscience d'un roi.* On lit dans l'avertissement que ce livre était « l'un des fruits de la correspondance secrète de l'archevêque de Cambrai avec le duc de Bourgogne, » et que tel fut « l'usage que ce vertueux instituteur sut faire, dans sa disgrâce, de la confiance que lui conservait son auguste élève. » Cet ouvrage devait paraître en 1734, sous le titre d'*Examen de conscience pour un roi*, à la suite de la belle édition de *Télémaque* donnée à Amsterdam, cette même année, par le marquis de Fénélon, alors ambassadeur à La Haye. Il avait désiré cette publication; mais, d'après des ordres sévères émanés de la cour de France, les *Directions* ne purent être publiées; et ce ne fut qu'après la mort du marquis de Fénélon, tué à la journée de Raucoux (1746), que Prosper Marchand fit imprimer, sous le nom de *Félix de Saint-Germain*, à La Haye, 1747 et 1748, in-12, les *Directions pour la conscience d'un roi.* Le manuscrit de la main de Fénélon est conservé à la Bibliothèque royale, portant pour indication, à la première page, qu'il vient de l'hôtel de Beauvilliers, et qu'il devait être rendu à la duchesse de Beauvilliers ou à M. de la Marvaillère. Les *Directions*, qui depuis ont été souvent réimprimées, se composent de 35 chapitres, et contiennent, pour les rois, des leçons telles que pouvait les concevoir l'âme de Fénélon et les exprimer l'auteur de *Télémaque.* « Il déchire ici, dit le cardinal Maury, le voile de ses fictions; ce n'est plus à un enfant, c'est au chrétien qu'il s'adresse... Le directeur va plus loin que l'instituteur. En interrogeant il accuse, en énonçant il démontre, en avertissant il frappe. Quand on lit cette instruction paternelle, où les maximes les plus abstraites du gouvernement sont aussi lumineuses que les éternels axiomes de la raison, on croit voir l'humanité s'asseoir, avec la religion, aux côtés d'un jeune prince pour lui enseigner toutes les règles de morale qu'il doit suivre, s'il veut rendre ses peuples heureux. » Aussi La Harpe dit-il qu'on peut appeler ce livre « l'abrégé de la sagesse et le catéchisme des princes. »

On y trouve cette prédiction remarquable: « Il viendra une révolution sou« daine qui, au lieu de modérer simple« ment l'autorité excessive des souverains, « l'abattra sans ressource. » C'est principalement avec des maximes extraites de *Télémaque* et des *Directions* que Thiébaud, père du lieutenant général de ce nom, composa son livre intitulé: *Les Adieux du duc de Bourgogne*, etc., Berlin, 1772, et Paris, 1788, in-8°, et ce sont aussi des passages des mêmes livres qui constituent la brochure intitulée: *Fénélon aux États-Généraux*, 1789, in-8°.

Un fait digne d'être remarqué dans la marche progressive des idées et de la civilisation, c'est que le *Télémaque*, proscrit par Louis XIV, et les *Directions pour la conscience d'un roi*, prohibées par Louis XV, devinrent un sujet d'admiration et d'étude pour le dauphin Louis-Auguste (depuis Louis XVI); il

n'avait encore que douze ans lorsqu'en 1766, aidé de ses deux frères, les comtes de Provence et d'Artois (depuis Louis XVIII et Charles X), il imprima dans son appartement (à Versailles), où il avait fait apporter, par l'imprimeur Lottin, des casses et une presse, un petit ouvrage de sa composition intitulé : *Maximes morales et politiques tirées de* TÉLÉMAQUE *sur la science des rois et le bonheur des peuples**. Il fit hommage du premier exemplaire au roi son aïeul, qui le parcourut, et lui dit : « Monsieur le « dauphin, votre ouvrage est fini; rom- « pez la planche. » Les vingt-cinq exemplaires qui formaient toute l'édition, furent tirés de la main du dauphin*; et, neuf années plus tard, lorsque parut (1775, in-12) une nouvelle édition des *Directions pour la conscience d'un roi*, les frères Estienne se dirent autorisés à déclarer que cette édition paraissait *du consentement même du jeune monarque;* en effet, Louis XVI avait désiré cette réimpression, qui fut confiée aux soins de l'abbé Soldini. C'est ainsi que le temps est le révolutionnaire le plus pacifique, mais le plus inévitable; et il serait le plus sûr si l'homme savait attendre.

Louis XIV avait cru se voir traduit devant son siècle et peint dans le *Télémaque ;* il y trouvait de sévères allusions à son règne, à son orgueil, à son faste ruineux. M^me^ de Maintenon, des ministres, des courtisans, croyaient aussi avoir leur portrait et leur part de blâme dans les fictions de cet ouvrage; l'histoire fut vue dans la fable. On avait cherché et donné la prétendue clef des personnages; on avait signalé comme portraits du jour des figures empruntées aux temps les plus reculés de l'histoire. Le ressentiment du monarque et la haine des courtisans grandirent avec la renommée du livre. Les peuples admiraient; ils voyaient dans *Télémaque* la plus haute leçon donnée aux rois par le génie et par la vertu. Ils se trouvaient eux-mêmes sagement instruits de leurs intérêts et de leurs devoirs, car le premier, chez les modernes, Fénélon les rappelait, avec l'empire de l'éloquence et de la raison, à l'agriculture, au commerce, à tous les arts utiles. Une révolution d'idées était faite, au profit du genre humain, par un livre que la presse ne cessait de reproduire, et qui, d'abord traduit en Angleterre, y était devenu, dans plusieurs cantons, ce qu'il est resté depuis, un livre classique pour l'éducation. Mais tant que vécut Louis XIV, ce livre fut proscrit en France, et l'auteur disgracié.

Relégué dans son diocèse, l'exil de Fénélon dura seize ans et ne finit qu'avec sa vie. Cependant les jours terribles de l'adversité arrivèrent pour Louis XIV. L'éclat de ses armes avait pâli en Espagne, en Italie et dans le Nord. Après la fatale journée de Malplaquet (1709), les frontières de la France furent entamées, et les armées ennemies désolèrent la Flandre. Alors les vertus de l'archevêque de Cambrai brillèrent plus hautes que son génie. Son palais devint le refuge des villageois fuyant les dévastations de la guerre, et l'hôpital des soldats blessés, français, ou ennemis faits prisonniers. Le séminaire, abandonné par les jeunes clercs appelés aux armes, servit de succursale au palais, et des maisons furent aussi louées pour le même usage. Fénélon était vénéré dans les armées d'invasion, et les chefs s'empressèrent de lui envoyer un sauf-conduit général. Ses propriétés furent partout respectées; des gardes étaient placées et chargées de les protéger. On vit tous les grains appartenant à l'archevêque escortés par les ennemis jusqu'aux portes de Cambrai. Cet acte généreux ne fut pas perdu pour les vainqueurs dans ces temps de désolation et de famine. Lorsque l'hiver de 1709 vint ajouter ses fléaux à tous ceux de la guerre, Fénélon ouvrit ses greniers, distribua pour cent mille francs de grains aux soldats qui manquaient de pain, et refusa d'en recevoir le prix. « Le roi ne me doit rien, disait-il, et, dans les malheurs qui accablent le peuple, je dois, comme citoyen et comme évêque, rendre à l'état ce que j'en ai reçu. »

On raconte que, servant lui-même les malheureux paysans assis à sa table hospitalière, Fénélon en remarqua un qui

(*) Cet opuscule, très rare, fut réimprimé en 1814, in-18, et le libraire Royez en donna deux éditions, ou plutôt en fit faire deux tirages.

ne mangeait pas: il l'interroge, et l'homme des champs répond qu'en abandonnant sa chaumière il n'a pas eu le temps d'emmener une vache, seul soutien de sa pauvre famille. Soudain le prélat se fait indiquer la chaumière: il part suivi d'un seul domestique, trouve la vache et la ramène lui-même au paysan, dont la tristesse se change en une joie pleine d'émotion et de larmes. La poésie s'est emparée de ce trait, que la peinture et le burin ont souvent aimé à reproduire.

Les généraux ennemis n'ignoraient pas de quelle injuste haine Louis XIV poursuivait depuis si longtemps l'auteur de *Télémaque*. Instruits qu'il devait un jour, dans ses visites pastorales, s'approcher de leurs lignes, ils projetèrent de l'enlever, un moment, pour le montrer aux capitaines et aux soldats qui souvent exprimaient le désir de le voir et de l'entendre. Mais Fénélon, instruit de ce dessein, renonça au départ qu'il avait projeté (Saint-Pierre, *Études de la nature*, t. III).

Pendant ces guerres, le duc de Bourgogne eut le commandement en chef et fit plusieurs campagnes; il vit à Cambrai son ancien précepteur qu'il avait toujours tendrement aimé, et avec lequel il ne cessa jamais de correspondre secrètement. Lorsque le dauphin mourut (1711), le duc de Bourgogne se trouva placé sur le premier degré du trône. Depuis sept ans Bossuet était mort; d'autres ennemis de Fénélon avaient cessé de vivre. Louis XIV vieillissait, et semblait près de succomber à ses chagrins domestiques et aux malheurs de la France. On savait que, monté sur le trône, le nouveau dauphin se hâterait d'appeler Fénélon auprès de sa personne, et qu'il ferait du sage précepteur de son enfance le premier conseil de son règne. Déjà le peuple se réjouissait dans cette attente; déjà le vertueux Beauvilliers et Fénélon, toujours étroitement unis, méditaient les bases d'un gouvernement qui assurât la gloire, le repos et le bonheur de la France; ils rédigeaient des plans, ils s'envoyaient des mémoires politiques. L'auteur de *Télémaque* écrivit alors un système financier, commercial et judiciaire. Mais bientôt une cruelle et douloureuse épreuve vint affliger le cœur aimant du prélat: le duc de Bourgogne, objet de tant de vœux, ne survécut que près d'un an à son père, et descendit (18 février 1712) dans la tombe qui s'ouvrait, si soudaine et si rapide, pour la famille du grand roi.

Quand l'affreuse nouvelle fut annoncée à Fénélon, ces mots tombèrent de sa bouche: « Tous mes liens sont rompus,... rien ne m'attache plus à la terre! » Dès lors sa vie acheva de s'écouler dans une douleur inconsolable, mais qu'il pouvait épancher dans le sein d'un ami qui la partageait. Le duc de Beauvilliers vivait encore, et Fénélon écrivait: *Je ne vis plus que d'amitié*. Le duc de Beauvilliers mourut (31 août 1714). Alors le dernier lien fut brisé, et, quatre mois après, Fénélon avait cessé de vivre, le 7 janvier 1715. La veille de sa mort, il pensa qu'il lui restait à remplir un devoir qui ne put être calomnié, et il écrivit au confesseur de Louis XIV: « Je viens de « recevoir l'extrême-onction.... Je vous « supplie instamment de présenter au roi « mes véritables sentiments. Je n'ai ja- « mais eu que docilité pour l'Église; j'ai « reçu la condamnation de mon livre « avec la simplicité la plus absolue. Je « n'ai jamais été un seul moment en ma « vie sans avoir pour la personne du roi « la plus vive reconnaissance, le zèle le « plus ingénu et l'attachement le plus in- « violable... Je souhaite à Sa Majesté une « longue vie dont l'Église aussi bien que « l'État ont infiniment besoin. Si je puis « aller voir Dieu, je lui demanderai sou- « vent cette grâce. »

C'est dans ces grands sentiments que mourut Fénélon.

Louis XIV allait bientôt le suivre; il n'avait plus guère que six mois devant lui, et sa haine contre Fénélon n'était pas encore éteinte. Le chapitre de Cambrai n'osa faire prononcer, selon l'usage constamment suivi dans ce diocèse, l'oraison funèbre de son archevêque. L'Académie Française montra une réserve plus étonnante encore, et quand Gros de Boze vint s'asseoir dans le fauteuil de Fénélon, il n'osa même pas nommer le *Télémaque;* et Dacier, directeur, chargé par les statuts de louer aussi l'illustre mort

s'enferma dans le même silence! Ainsi le chef-d'œuvre de Fénélon, qui est aussi un des grands chefs-d'œuvre des lettres françaises, déjà presque aussi célèbre à l'étranger qu'en France par un grand nombre d'éditions et de traductions, put paraître à tous les yeux, dans cette solennité académique, d'autant plus remarquable que son nom ne fut pas même prononcé!

Tout changea sous le règne suivant. Une simple inscription tumulaire, portant seulement le nom de Fénélon et la date de sa mort, fut remplacée (1724) par une longue épitaphe que composa le P. Sanadon. Un des crimes de 1793 fut la violation des sépultures. Les cercueils des archevêques de Cambrai furent transportés à Douai. Celui de Fénélon avait été ouvert, et ses ossements gisaient amoncelés dans le coin d'un caveau; ils furent reconnus et pieusement recueillis en 1804. Napoléon ordonna qu'un *mausolée ou monument reçût les cendres de l'immortel Fénélon;* et le 16 août, dans une des plus solennelles et plus touchantes fêtes de cette époque, les reliques de l'archevêque furent transférées dans l'oratoire de la maison fondée par un de ses prédécesseurs (Van der Burch) pour l'éducation de cent jeunes filles. Le tableau de la Transfiguration avait été porté aux funérailles de Raphaël : les ouvrages de Fénélon, portés par des généraux, des administrateurs, des magistrats, suivaient son char funèbre; ses plus belles maximes brillaient inscrites sur des bannières. Le monument a été inauguré, le 7 janvier 1829, dans la cathédrale de Cambrai; la statue de Fénélon est un des plus beaux ouvrages de M. David, d'Angers (*voy.* T. VII, p. 583).

La religion de Fénélon fut toute amour. On ne put l'accuser d'avoir péché que par l'exaltation de ce sentiment. On voit par sa lettre *sur l'Écriture sainte*, adressée à l'évêque d'Arras, que sa foi était d'autant plus forte qu'elle était plus éclairée. C'est dans de vives et saintes lumières qu'il puisait sa tolérance: « Souf- « frez, disait-il, toutes les religions puis- « que Dieu les souffre. » En 1701, il donnait ce sage conseil à un prince de l'armée des alliés qui le visitait dans son exil: « Ne contraignez jamais vos sujets à chan- « ger de religion. Nulle puissance hu- « maine ne peut forcer le retranchement « impénétrable de la liberté du cœur. Ac- « cordez donc à tous la tolérance civile: « la violence ne persuade pas, elle ne fait « que des hypocrites. » Un curé se vantait d'avoir aboli, dans sa paroisse, les danses champêtres du dimanche: « Ne « dansons point, M. le curé, dit l'arche- « vêque; mais laissons danser ces pau- « vres gens: pourquoi les empêcher d'ou- « blier un moment qu'ils sont malheu- « reux? » On demandait à la fille de Stanislas, reine de France, qui de Bossuet ou de Fénélon avait servi plus utilement la religion : « L'un, répondit-elle, la « prouve, l'autre la fait aimer. »

Si on considère l'archevêque de Cambrai comme instituteur d'un fils de roi, comme pasteur évangélique, comme homme ou comme écrivain, on le trouve toujours exemple et modèle. Un poète a dit:

> De Dieu même il sonda l'essence,
> Des états il traça les lois;
> Il donna des leçons aux rois
> Et des préceptes à l'enfance.

Nous passerons rapidement sur un grand nombre d'écrits de Fénélon. Nous dirons seulement qu'il ne publia pas moins de 44 instructions pastorales, ordonnances et mandements. Ses autres ouvrages de piété sont: 1° *Lettres sur divers sujets concernant la religion et la métaphysique*, 1718, souvent réimprimées, et dans lesquelles il traite de l'existence de Dieu, de l'immortalité de l'âme, du libre arbitre, et de la vérité du christianisme, qu'il nomme *le seul culte digne de Dieu;* et, dans ces lettres comme dans d'autres ouvrages, c'est en rendant les hommes philosophes que Fénélon cherche à les rendre chrétiens; 2° *Sentiments de piété*, où il est traité de la nécessité de connaître et d'aimer Dieu (plusieurs éditions); 3° *Sermons choisis sur différents sujets*: ces discours ont été recueillis en petit nombre, parce qu'ils furent presque tous improvisés; on trouve dans l'édition de 1803 le beau discours qui fut *prononcé au sacre de l'électeur de Cologne*, en 1707; 4° *Œuvres spirituelles*, publiées d'abord en 1 volume (1709), puis successivement en 2, en 4

et en 5 volumes. Ce recueil important contient plusieurs lettres écrites au duc de Bourgogne, et parmi lesquelles on remarque celle que devraient souvent lire tous les rois, et qui commence par ces mots : « Enfant de saint Louis, imitez « votre père ; soyez, comme lui, doux, hu« main, accessible, affable, compatissant, « libéral, etc. » 5° *Prières du matin et du soir*, que Fénélon fit imprimer l'année même de sa mort (1715), in-12, ouvrage qui a été reproduit sous ce titre : *Le Livre de prières de M. de Fénélon.* Il est facile de se faire une idée de ce que doivent être des prières à Dieu rédigées par l'auteur de *Télémaque ;* 6° *Réfutation des erreurs de B. de Spinoza* ; 6° *Lettres au P. Quesnel*, 1711 ; *Instruction pastorale en forme de dialogues*, etc., 1714, 3 vol. in-12, et autres écrits contre le jansénisme. L'auteur du livre de l'amour pur et désintéressé ne pouvait goûter le sévère et dur amour des jansénistes. Mais s'il combattit longtemps leur doctrine, il ne les persécuta jamais ; ils étaient en grand nombre dans son diocèse, et il les laissa dans une paix profonde : ils se turent. Pourquoi ne laissa-t-il pas le même repos aux jansénistes du dehors ? Il ne fut pas ménagé dans leurs écrits.

Au nombre des ouvrages littéraires de Fénélon, qu'il nous est impossible de mentionner tous, nous citerons : 1° *Dialogues des morts*, dont la 1re édition est de 1712, et dont les dernières contiennent 48 dialogues des Anciens, et 19 des Modernes, suivis de 26 *fables* en prose, dont la première a pour titre : *les Aventures d'Aristonoüs*, qui parurent séparément en 1712, in-12. On sait que ce recueil fut écrit, comme le *Télémaque*, pour l'éducation du duc de Bourgogne. Il est dit dans la préface de l'édition complète, donnée par le marquis de Fénélon, que ces *Dialogues*, que ces *fables*, le précepteur du jeune prince « les lui composait « sur-le-champ, selon les divers besoins, « tantôt pour corriger, d'une manière « douce et aimable, ce que son naturel « avait de défectueux, tantôt pour con« firmer en lui ce qu'il y avait de bon et « de grand, tantôt enfin pour lui insinuer, « par des instructions familières à la por« tée de son âge, les plus sublimes maxi« mes de la bonne politique et de la mo« rale. » Ce livre est devenu classique. 2° *Dialogues sur l'éloquence en général, et sur celle de la chaire en particulier*, avec une *Lettre sur les travaux de l'Académie Française*, 1718, in-12 ; souvent réimprimés depuis. Les règles et les préceptes sont exposés avec clarté, dans un style digne du sujet. La lettre à l'Académie sur ses travaux est riche d'avis et de conseils qui sont loin d'avoir perdu de leur opportunité ; 3° *Correspondance* (générale) *de Fénélon*, et *Lettres inédites* (du même) *au maréchal et à la maréchale de Noailles*, Paris, 1829, 12 vol. in-8°. Cette correspondance se trouve ici publiée, pour la première fois, dans son entier, sur les manuscrits originaux et la plupart inédits. C'est un recueil non moins précieux pour l'histoire du temps que pour la religion.

La première édition des *OEuvres de Fénélon*, et, sinon la plus complète, du moins la plus belle d'exécution typographique, est celle qui fut donnée par l'abbé de Querbeuf (*voy.* p. 633) aux frais du clergé de France, et imprimée par Franç. Ambr. Didot, Paris, 1787-1792, 9 vol. in-4°, dont le pemier est consacré à la vie de l'auteur. La révolution vint interrompre cette grande publication, qui devait se composer de près de 20 volumes. L'édition de Paris, 1810, quoique annoncée comme *complète* en 10 vol. in-8°, n'est pas plus complète que la précédente : on n'y trouve rien de relatif au quiétisme et au jansénisme. On en peut dire autant de l'édition de Toulouse, 1811, 19 vol. in-12 : elle a été faite sur l'édition de 1810. C'est à MM. Caron et Gosselin qu'est due la seule édition complète des *OEuvres de Fénélon*, 1821 et années suivantes, 22 vol. in-8°. Les savants éditeurs ont eu à leur disposition dix-huit cartons pleins de manuscrits de l'archevêque de Cambrai, et qui, pendant la révolution, avaient été déposés, comme nantissement d'un prêt de 3,000 fr., par le marquis de Fénélon, chez un commissaire-priseur ; ils étaient relégués dans un grenier. M. Émery, supérieur de Saint-Sulpice, en fit l'acquisition à la demande de M. de Bausset, et depuis ils ont été

légués, non au séminaire, mais successivement à chacun de ses supérieurs, afin que, dans le cas d'une nouvelle révolution, ils ne puissent devenir une propriété nationale et se trouver dilapidés ou perdus. C'est sur ces manuscrits que le cardinal de Bausset a composé sa belle *Histoire de Fénélon*, et qu'a été donnée l'édition complète de ses œuvres. On y trouve un grand nombre de pièces inédites, et des dissertations remarquables faites par les éditeurs. On joint à cette collection l'*Histoire de Fénélon*, sa *correspondance* et des *tables* précédées d'une revue des ouvrages de l'auteur, ce qui forme en tout 39 vol. in-8°.

On a beaucoup écrit sur Fénélon; il est devenu le sujet et le héros de plusieurs poèmes. Nous ne citerons que la tragédie de Chénier, intitulée *Fénélon ou les Religieuses de Cambrai*. Cette pièce fut jouée avec un grand succès dans les premières années de la révolution. Monvel représentait l'archevêque de Cambrai; et, soit que le marquis de Fénélon cédât trop à la crainte des orages politiques, soit qu'il entrât avec une exaltation peu mesurée dans les idées du temps, il voulut que le grand comédien, pour se mieux pénétrer de son rôle, se montrât sur la scène avec l'anneau pastoral de l'immortel prélat; il lui en fit présent, et cet anneau sacré devint une des bagues de Monvel! C'est ce même marquis qui mit en gage les manuscrits de Fénélon. V-ve.

FÉNÉLON (J.-B.-A. Salignac, abbé de), né en 1714 à Saint-Jean d'Estissac en Périgord. Il semble qu'il y ait des familles privilégiées par la Providence pour être offertes en exemple à l'humanité, et dont le seul nom exhale un pur parfum de vertu. Venu au monde un an avant la mort du célèbre archevêque de Cambrai, si son petit-neveu ne fut pas doué du même génie, il l'égala en bonnes œuvres et le surpassa en afflictions. Attaché en qualité d'aumônier à la reine Marie Leczinska, femme de Louis XV, après la mort de cette princesse il se retira à son prieuré de Saint-Severin du Bois, situé auprès d'Autun. Tous les revenus de ce bénéfice, le seul qu'il ait possédé, furent par lui consacrés à des œuvres de charité et de bienfaisance : il rebâtit l'église et le presbytère, éleva une maison de charité pour les malades, et renonça à tous ses droits seigneuriaux; il construisit des forges, des usines, et même établit une route pour faciliter l'exploitation des produits du sol. Dans un voyage qu'il fit à Paris, étant logé aux Missions étrangères, les supérieurs de cet établissement le conjurèrent de prendre la direction de celui que l'abbé de Pontbriant avait fondé en faveur des jeunes Savoyards. Il y consentit, et le petit-neveu de l'auteur de *Télémaque*, de l'instituteur du duc de Bourgogne, ne crut pas déroger en se vouant à l'éducation de pauvres ramoneurs. Pour en faire des hommes de bien, il s'appliqua à leur faire aimer la religion par son exemple encore plus que par ses préceptes. Devenu pour ses humbles élèves une seconde Providence, il fournissait à ses frais les ustensiles nécessaires à l'exercice de leurs professions.

La terreur révolutionnaire le trouva dans l'exercice de ces pieuses fonctions; elle ne craignit pas de l'en arracher. Arrêté comme suspect, il fut conduit à la prison du Luxembourg. Les Savoyards, ses élèves, ayant le nommé Firmin pour orateur, se présentèrent, le 19 janvier 1794, à la barre de la Convention, pour y redemander leur *bon père*; mais l'impitoyable assemblée ne voulut point le leur rendre. Enfin, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire *pour avoir conspiré en prison contre l'unité et l'indivisibilité de la république*, le nouveau Vincent de Paul fut conduit à l'échafaud le 19 messidor an II (7 juillet 1794) avec 58 autres victimes, parmi lesquelles se trouvait son neveu, le colonel de Fénélon. En sortant du Luxembourg, il fut reconnu par un des porte-clefs de la maison, qui avait été son élève. Ce digne homme, fondant en larmes, se jeta aux pieds de son bienfaiteur, et, la tête découverte, suivit le tombereau jusqu'au lieu du supplice, qui était alors à la barrière du Trône. Là les nombreux infortunés qui allaient périr avec le vertueux Fénélon se prosternèrent à ses genoux : il leur donna l'absolution, et bénit en même temps une

multitude de Sovoyards qui, accourus de tous les points de Paris, faisaient éclater une douleur filiale.

Nous nous sommes estimés heureux de pouvoir rendre ce faible hommage à une vertu si haute et trop ignorée. Il existe au séminaire des Missions étrangères, un portrait authentique de l'abbé de Fénélon. Il a paru en 1800, dans le tome II des *Annales philosophiques, morales et littéraires*, un éloge de ce héros chrétien. Ce fut lui qui, au nom de sa famille, dirigea la publication des œuvres de Fénélon, édition in-4°, qui porte le nom de l'abbé Querbeuf comme éditeur (*voy.* p. 631). P. A. V.

FENÊTRE. C'est une ouverture dans les murs extérieurs d'un édifice, destinée à donner de l'air et du jour, et qui se ferme avec un châssis en bois ou en fer nommé *croisée* (*voy.* ce mot). Les fenêtres, dans l'antiquité, n'eurent peut-être pas la même importance que de notre temps, sous le rapport de l'utilité et de la décoration; néanmoins plusieurs temples anciens en offrent de beaux exemples, entre autres celui de Vesta à Tivoli, où il existe une fenêtre à peu près rectangulaire, ornée d'une corniche et d'un chambranle.

Les fenêtres, par leur décoration et leur disposition, ont été de tout temps un des grands moyens de l'architecture pour fixer le caractère des édifices. L'antiquité nous les montre rectangulaires ou cintrées, ornées de chambranles et de corniches; dans le style gothique ancien ou mieux style roman, du IV^e^ au commencement du XII^e^ siècle, elles sont presque toutes à plein cintre, avec des ornements consistant en colonnes adossées aux jambages et en archivoltes fort larges; souvent la fenêtre était géminée, et alors une ou plusieurs colonnes formaient le montant du milieu. A la fin du XI^e^ siècle, beau temps de l'architecture romane*, les cintres des fenêtres furent ornés d'archivoltes richement sculptées. C'est à cette époque qu'on adopta la fenêtre circulaire ou *rose*, mais toujours sans rayons et entrelacs en pierre.

Les anciennes provinces du Poitou et de Normandie possèdent beaucoup de monuments religieux avec leurs fenêtres de style roman.

Vers le milieu du XII^e^ siècle surgit l'ogive (*voy.*), qui régna jusqu'au XVI^e^. Quelques archéologues appellent *fenêtre en lancette* celle dont l'ogive est étroite et allongée, comme on le voit dans le style ogival primitif, à Saint-Denis par exemple. La France et le nord de l'Europe sont couverts de monuments d'architecture ogivale, où se montrent des fenêtres élancées, brillantes de ciselures admirables de légèreté, qu'accompagnent de fines colonnettes simples ou en faisceaux, des trèfles, rosaces, quatre-feuilles, fleurons, etc. Les crochets ornent les archivoltes, surtout vers la fin du XV^e^ siècle. C'est aussi vers cette époque que les ogives et les roses sont remplies de compartiments ressemblant assez à des flammes, ce qui a fait donner par plusieurs antiquaires le nom bizarre de *gothique flamboyant* au style ogival du XV^e^ siècle. Les roses placées dans le portail et aux extrémités des transepts, aux XIII^e^, XIV^e^, XV^e^ siècles, furent peut-être encore plus remarquables par leurs riches découpures et leurs entrelacs compliqués. Nous citerons encore, de la fin du style ogival, l'emploi de la fenêtre en accolade, imitation de l'architecture mauresque.

Aux premiers temps de la renaissance, on fit, en France du moins, des fenêtres rectangulaires avec les angles supérieurs légèrement arrondis, comme on le voit à Paris, à l'École des Beaux-Arts, dans le fragment du château de Gaillon. Plus tard, lors du retour définitif à l'archaïsme architectural, on adopta avec affection les fenêtres cintrées, encadrées d'un chambranle et d'une archivolte sans imposte, témoins les constructions de Bramante. Nous n'omettrons pas les *fenêtres fuyantes*, c'est-à-dire plus étroites en haut qu'en bas, et que nous devons aux architectures grecque et romaine. Antoine Sangallo en a fait plusieurs de cette forme dans le palais Farnèse (XVI^e^ siècle); elles ont un caractère de force qui peut en faire moti-

(*) Nous employons ici le mot d'*architecture romane* comme terme générique, et, dans ce sens, le style byzantin est une des ramifications de l'architecture romane ou romaine abâtardie.

ver l'emploi dans quelques monuments.

On considère dans la fenêtre sa disposition, sa grandeur, sa forme, sa décoration.

La disposition se rattache en partie à l'eurythmie (*voy.*), c'est-à-dire à la nécessité d'espacer les fenêtres également entre elles par rapport à des points fixes. En outre, celles des différents étages doivent se trouver sur le même axe, et leur écartement ou trumeau doit être au moins égal à leur largeur, et n'avoir jamais plus du double.

La forme ne comporte que le rectangle ou le plein cintre : ce dernier est très convenablement employé dans le rez-de-chaussée comme ayant un caractère de force.

La grandeur varie selon l'importance de l'édifice : il y a cependant un maximum et un minimum qu'on ne peut dépasser. En général, les fenêtres doivent être plus petites dans le Midi que dans le Nord, où rarement on a trop de soleil. La largeur ordinaire dans les maisons est, entre les tableaux, de 3 $\frac{1}{4}$, 3 $\frac{1}{2}$, 4 pieds. Dans les grands édifices, on va quelquefois jusqu'à 5 $\frac{1}{2}$ pieds, mais rarement au-delà. La hauteur varie suivant les étages : au rez-de-chaussée elle peut être de une largeur et $\frac{2}{3}$; au premier étage de 2 $\frac{1}{5}$; au deuxième de 2 ; au troisième de 1 $\frac{2}{3}$. Les entresols et les attiques comportent, les premiers une proportion carrée, les seconds une proportion oblongue. Souvent l'ouverture des fenêtres descend jusqu'à un pied du plancher, et alors on complète la hauteur de l'appui, qui est de 2 pieds $\frac{1}{2}$, par un demi-balcon; si l'on fait descendre l'ouverture jusqu'au plancher, il est clair qu'il faut un balcon entier, disposition bonne surtout pour les pièces qui ont besoin d'être bien aérées. Quand ces dispositions ne sont pas adoptées, il y a un mur d'appui.

La décoration des fenêtres dépend, en grande partie, du caractère général appliqué à un édifice et de l'étage où elles se trouvent. Ainsi, au rez-de-chaussée point d'ornements, ou du moins de fort simples. Au premier étage, lorsque l'ordonnance est riche, tout le luxe de décoration applicable aux fenêtres doit être employé : ce sont des chambranles qui les encadrent, des corniches et même des frontons qui les couronnent. On donne aux chambranles, dans une ordonnance délicate, $\frac{1}{7}$ de la largeur de l'ouverture, et $\frac{1}{6}$ pour un style mâle. Les corniches, y compris la frise, ont généralement d'élévation les $\frac{2}{10}$ de la hauteur de l'ouverture. Les consoles sous les corniches sont d'un bel effet. Lorsqu'on veut employer des frontons, on doit les réserver pour le premier étage, les corniches pour le second, les chambranles pour les autres étages : cette variété est indispensable pour éviter la monotonie d'une même décoration.

On distingue dans la fenêtre le *mur d'appui*, remplacé souvent, comme nous l'avons dit, par des balcons; les *tableaux*, partie de l'épaisseur du mur qui se trouve en dehors de la croisée; l'*ébrasement*, qui est à l'intérieur cette portion de l'épaisseur du mur évasée. Il n'y a rien à dire de la construction des fenêtres, si ce n'est qu'elles se ferment avec des linteaux en bois, en fer ou bien en plates-bandes de pierre et de briques.

Signaler les fenêtres remarquables des édifices importants des derniers siècles présenterait peu d'intérêt. Dans un même siècle, chaque architecte leur a imprimé un cachet qui lui est en quelque sorte personnel. En France, on peut citer de nos jours M. Visconti comme les traitant avec élégance; nous ferons remarquer de cet architecte les fenêtres de la fontaine du carrefour Gaillon, à Paris, dont les proportions sont gracieuses. ANT. D.

FENIL, *voy.* FOIN.

FENIN, de l'allemand *Pfennig*, en anglais *penny* (*voy.* SCHELLING). Le fenin est une petite monnaie de compte qui fut longtemps en usage pour tenir les livres à Naumbourg, ville épiscopale d'Allemagne; c'est aussi une espèce courante de cuivre. L'un et l'autre fenins valent deux deniers et demi de France; il en faut douze pour le gros, dont vingt-quatre forment le rixdaler. D. M.

FENOUIL, espèce du genre *aneth* (*anethum Fœniculum*, Linn.), de la famille des ombellifères. Le fenouil est une herbe vivace, atteignant quatre à six pieds de haut. La tige, glabre, cannelée et rameuse, est garnie de grandes

feuilles d'un vert glauque, plusieurs fois pennées, à folioles sétacées. Les ombelles, dépourvues de collerette, sont amples, planes, et composées d'environ quinze à vingt-cinq rayons. Les fleurs, petites et d'un jaune vif, ont des pétales égaux et enroulés. Le fruit, oblong et presque cylindrique, offre dix côtes saillantes.

Indigène dans le midi de l'Europe, le fenouil se cultive assez communément comme plante potagère. Sa saveur est douceâtre et aromatique. En Italie, les racines des jeunes plantes sont un mets très recherché. Dans les contrées plus septentrionales de l'Europe, on confit au vinaigre les jeunes pousses et les fruits encore verts. Les fruits mûrs (vulgairement considérés comme graines), de même que ceux de beaucoup d'autres ombellifères, sont stomachiques et carminatifs; les confiseurs et les liquoristes les font entrer dans plusieurs préparations. ÉD. SP.

FENOUILLOT DE FALBAIRE (CHARLES-GEORGES), né à Salins en 1727, fut élevé au collége de Louis-le-Grand à Paris, et obtint, par le crédit de Trudaine, qui s'intéressait à sa famille, un emploi dans les finances. Cet emploi lui laissait du temps pour se livrer à ses goûts littéraires, et le premier fruit de ces demi-loisirs fut le drame en 5 actes et en vers, qu'il intitula *L'honnête Criminel*. On sait que ce drame a pour sujet le dévouement admirable du jeune Fabre, qui, voyant son père traîné au bagne pour avoir pris part aux cérémonies alors proscrites de la religion protestante, obtint, à force de supplications, de subir cette peine infamante à sa place. A cette époque, il y avait encore quelque audace à traiter un pareil sujet; on en sut gré au jeune auteur : on pardonna la faiblesse du style en faveur de quelques situations attachantes, et la demi-proscription de la pièce fut son principal élément de succès. Le gouvernement, en effet, se borna d'abord, en 1767, à en permettre l'impression; elle eut deux ou trois éditions et fut traduite en plusieurs langues. On en toléra ensuite la représentation sur plusieurs théâtres de province; mais, quoiqu'elle eût été jouée en 1778 sur celui de Versailles par ordre de Marie-Antoinette, il fallut une révolution pour qu'il lui fût permis de paraître sur le Théâtre-Français (le 4 juillet 1790).

Deux autres pièces en 5 actes de Fenouillot de Falbaire : *le Fabricant de Londres* et *l'École des mœurs*, l'une en 1771, l'autre en 1776, furent accueillies, la première très bruyamment, la seconde avec assez de froideur, par le parterre de la Comédie-Française, qui tint peu de compte à l'écrivain de leur but moral et s'occupa beaucoup plus de leurs défauts. Falbaire fut plus heureux à l'Opéra-Comique, où ses *Deux Avares*, grâce à l'une des plus agréables partitions de Grétry, se soutinrent longtemps au répertoire.

Les *Jammabos* ou *Moines japonnais*, sorte de tragédie-drame imprimée en 1779, était une satire des jésuites beaucoup trop arriérée. L'épître à l'ombre d'Henri IV, qui précédait cette pièce, et les notes curieuses qui l'accompagnaient, firent plus de sensation que le reste. C'est de ces diverses productions dramatiques et de quelques pièces de vers assez faibles que se composent les *OEuvres* de l'auteur, publiées en 2 volumes in-8°, Paris, 1787.

Devenu l'époux d'une jeune personne richement dotée par le financier Beaujon, Fenouillot put acheter la baronnie de Quingey, dans sa province natale, et ajouter ce nom à ses deux autres. Il avait de plus, en 1782, été nommé inspecteur général des salines de l'Est. Privé de cette place et d'une partie de ses biens par la révolution de 89, il se retira avec sa famille à Sainte-Menehould et y mourut le 28 octobre 1800, à l'âge de 73 ans. M. O.

FENTE et **REFENTE**, termes de droit usités autrefois dans certains pays coutumiers. En matière de succession ascendante ou collatérale, on nommait *fente* la division des biens en deux moitiés, l'une pour la ligne paternelle, l'autre pour la ligne maternelle. La *refente* était l'opération par laquelle on partageait entre les branches d'une même ligne la portion qui lui était déférée. La coutume de Bretagne admettait la refente.

Le Code civil a rejeté ce système. Aujourd'hui, une fois la première division opérée entre les lignes paternelle et maternelle, il ne se fait plus de division entre les diverses branches, mais la moitié dévolue à chaque ligne appartient à l'héritier ou aux héritiers les plus proches en degrés, sauf le cas de la représentation.

En Touraine, on donnait le nom de *refente* à la réformation que les enfants puînés pouvaient faire du partage que leur offrait le fils aîné. L'art. 271 de la coutume était conçu en ces termes : « L'aisné doit faire partage à ses puisnez; « et s'ils ne sont contents de la tierce par- « tie que ledit aisné leur baillera, ils sont « tenus faire deux portions des deux tiers « retenus par ledit aisné, horsmis le droit « d'aisnesse; desquelles portions l'aisné « en prendra une, avec la tierce partie « qu'il auroit présentée auxdits puisnez, « et l'autre portion demourera auxdits « puisnez. » C'était là ce que l'on appelait *faire la refente* d'un partage. E. R.

FÉODALITÉ, Système féodal. Le mot féodalité vient du bas latin *feodum*, fief, dont l'étymologie est incertaine. Parmi celles qu'on lui a assignées, deux seulement sont probables. Selon les jurisconsultes français, suivant Cujas entre autres, le mot *feodum* est d'origine latine; il vient de *fides*, et désigne la terre à raison de laquelle on était tenu à la fidelité envers un suzerain. Selon les écrivains allemands, *feodum* est d'origine germanique, et vient de deux anciens mots, dont l'un a disparu des langues germaniques, tandis que l'autre subsiste encore dans plusieurs d'entre elles et spécialement en anglais : du mot *fe*, *fee*, salaire, récompense, et du radical *od*, propriété, bien, possession; en sorte que *feodum* désigne une propriété donnée à titre de solde, de récompense. L'origine germanique paraît plus probable que l'origine latine : d'abord, à cause de la structure même du mot; ensuite, parce qu'au moment où il s'introduit chez nous, c'est de Germanie qu'il vient; enfin, parce que dans nos anciens documents latins ce genre de propriété portait un autre nom, celui de *beneficium*.

Le système féodal est l'ensemble des éléments qui constituaient l'état de la société européenne dans le temps où les véritables et grandes propriétés territoriales étaient au pouvoir d'un petit nombre de familles privilégiées, qui seules, comme possesseurs de fiefs, avaient une importance politique. En effet, vers le x^e^ siècle, les charges et les propriétés données aux grands à titre de bénéfices étaient devenues héréditaires, et l'aristocratie avait constamment lutté avec la royauté. Elle avait en quelque sorte anéanti le pouvoir monarchique; elle y substitua une organisation à peu près républicaine, résultant de contrats volontaires, de promesses données et reçues et d'engagements réciproques. Comme il n'y avait point alors de représentation nationale ni de pouvoir constitué, le nouveau système ne fut, dans le principe, écrit nulle part; il reçut une exécution régulière par l'assentiment universel. Pour bien comprendre le système féodal, il est nécessaire de connaître la manière dont il s'est formé; il est nécessaire par conséquent de connaître l'origine des fiefs. Une foule d'opinions contradictoires ont été émises à ce sujet; nous indiquerons brièvement les principales.

Beaucoup de savants attribuent aux Romains l'institution des fiefs; les uns en fixent l'époque au règne d'Alexandre-Sévère, les autres la font remonter au règne d'Auguste. On a cru apercevoir clairement des terres militaires dans ces champs décimables de la Germanie, où les *lètes*, agriculteurs et guerriers, fertilisaient et défendaient la partie la plus importante des frontières de l'empire, et l'on a pensé que les terres *létiques* (*voy.* ce mot) étaient la tige essentielle et primitive des fiefs du moyen-âge. Alexandre-Sévère les regarda comme une institution utile qu'il était de la saine politique de protéger et d'étendre; il transporta à d'autres parties de l'empire ce qu'il trouva établi sur les bords du Rhin. Il distribua à ses officiers et à ses soldats les terres qu'il avait conquises avec eux sur les Barbares, sous la condition expresse que ces terres ne passeraient aux héritiers du concessionnaire qu'autant que ces héritiers porteraient eux-mêmes les armes, et que, dans tous les

temps elles ne pourraient être possédées que par des soldats. Par là il assurait aux limites de zélés défenseurs, puisqu'à la religion du serment militaire se joignait la force de l'intérêt personnel. Son exemple fut suivi. Probus en usa de même avec ses soldats, relativement aux terres de l'Isaurie. Mais tel fut le malheur des temps que ces sortes de concessions passèrent des frontières dans l'intérieur de l'empire. Des hordes barbares en avaient traversé les provinces et n'avaient laissé sur leurs pas que des ruines; elles étaient désertes : pour les repeupler elles furent cédées à des vétérans. Quantité de lois du Code théodosien nous font connaître que les terres létiques devinrent le prix ordinaire de la vétérance, et que le cultivateur eut la liberté de les transmettre à ses descendants, sous la condition que ceux-ci prendraient les armes lorsqu'ils auraient atteint l'âge de les porter. Souvent, sans attendre la vétérance, les terres furent accordées à des soldats, à charge de garder les frontières, les passages des grands fleuves, les châteaux, les bourgs, d'où leur vinrent les noms de *limitanei*, *ripenses*, *castellani*, *burgarii*. Souvent même il les fallut distribuer à des peuplades d'étrangers qu'on opposait sur la frontière à d'autres peuples barbares, ou qu'on admettait dans le sein de l'empire pour en réparer les pertes. C'est ce que firent surtout Maximien, Constance Chlore, Constantin et Valentinien. Toutes ces concessions, ajoute-t-on, étaient de véritables fiefs, desquels n'ont différé presque en rien ceux qui furent distribués par les rois francs. On prétend même prouver, par un passage de saint Augustin, l'existence des fiefs, tels que nous les connaissons, chez les Romains, l'emploi de la cérémonie de foi et hommage, etc. On insiste aussi sur ce que, dans le passage auquel nous faisons allusion *, les vassaux sont appelés *milites*, et que, dans les siècles plus anciens, ils portèrent chez les conquérants barbares le même nom. On soutient, dans ce système, que les peuples transrhénans ne s'établirent d'abord dans les Gaules qu'à titre de *soldats* ou vassaux de l'empire.

(*) S. Augustin, *Sermon.* I, *in vigil. Pentecost.*

Montesquieu veut que les fiefs aient pris leur origine dans les marais de la Westphalie et dans la forêt Hercinienne. Il fait descendre les vassaux de ces particuliers qui s'attachaient à un prince ou à un grand, et qui liaient leur sort au sien. « L'engagement le plus sacré est de le défendre, dit-il en traduisant Tacite. Si une cité est en paix, les princes vont chez celles qui font la guerre, et ils ne conservent un grand nombre d'amis que par la force et par la guerre. Ceux-ci reçoivent le cheval de combat et le javelot terrible. Les repas peu délicats, mais grands, sont une espèce de solde pour eux. Le prince ne soutient ses libéralités que par la guerre et les rapines. Vous leur persuaderiez bien moins de labourer la terre et d'attendre l'année que d'appeler l'ennemi et de recevoir des blessures; ils n'acquerront pas par la sueur ce qu'ils peuvent acquérir par le sang. Ainsi chez les Germains, continue Montesquieu, il y avait des vassaux et non pas des fiefs; il n'y avait point de fiefs, parce que les princes n'avaient point de terres à donner, ou plutôt les fiefs étaient des chevaux de bataille, des armes, des repas. Il y avait des vassaux, parce qu'il y avait des hommes fidèles qui étaient liés par leur parole, qui étaient engagés par la guerre, et qui faisaient à peu près le même service que l'on fit depuis pour les fiefs *. » Établis sur le sol conquis, les Germains auraient donné des terres en fief à leurs compagnons.

Mably (*Observations sur l'Histoire de France*) a combattu l'opinion de Montesquieu : il prétend que les fiefs proprement dits sont de la création de Charles-Martel; que les bénéfices qui existaient sous les Mérovingiens n'eurent rien de commun avec ceux des Romains ni avec ceux que forma Charles-Martel; que c'étaient des concessions faites gratuitement et sans charges; que les Francs, à leur arrivée dans les Gaules, étaient trop ignorants et trop barbares pour sentir le prix des usages des Romains et les adopter; que d'ailleurs les bénéfices militaires pouvaient être utiles aux Romains, dont les armées, composées de

(*) *Esprit des lois*, liv. XXX, ch. 3.

mercenaires, étaient entretenues aux frais de l'état, mais qu'ils ne pouvaient être d'aucun avantage aux Francs, qui, sans distinction, étaient obligés de servir à leurs dépens. Les dons qu'avaient faits les successeurs de Clovis d'une partie du domaine royal n'étaient, selon Mably, que de purs dons qui n'imposaient aucun devoir particulier et qui ne conféraient aucune qualité distinctive. Les bénéfices de Charles-Martel furent au contraire ce qu'on appela depuis des fiefs, c'est-à-dire des dons faits à la charge de rendre au bienfaiteur, conjointement ou séparément, des services militaires ou domestiques. Charles-Martel doit donc être regardé comme le premier auteur de la féodalité.

D'après le président Hénault (*Abrégé chronologique de l'histoire de France*), le système féodal serait dû aux Lombards. En effet, ils sont les premiers qui ont rédigé par écrit les coutumes féodales, et notre langue n'a reçu le mot de *fief* que bien tard dans le moyen-âge. Sans doute les Lombards ont les premiers recueilli les usages des fiefs, mais cela ne prouve pas qu'ils en soient les auteurs. *Voy.* FIEF.

Origine et développement des fiefs et de la féodalité jusqu'à la fin du x^e^ *siècle, d'après les auteurs les plus modernes.* — Les divers systèmes que nous venons d'indiquer ont longtemps partagé les savants; chacun d'eux contient quelques vérités dont l'auteur et ses partisans ont ensuite tiré des conséquences exagérées. On adopte plus généralement aujourd'hui la donnée première de Montesquieu.

Aussitôt après l'invasion et l'établissement des Germains sur le sol gaulois, on voit apparaître les *bénéfices*. Ce genre de propriété territoriale est opposé à un autre qui porte le nom d'*alodium*, aleu (*voy.*). Le mot *alod*, *alodium*, désignait une terre que le possesseur ne tenait de personne, qui ne lui imposait envers personne aucune obligation. Le mot *beneficium*, au contraire, désigna dès l'origine une terre reçue d'un supérieur, à titre de récompense, de bienfait, et qui obligeait envers lui à certaines charges, à certains services. Chez les anciens Germains, la puissance des chefs consistait à être entourés d'une foule de compagnons pour lesquels des chevaux, des armes, des repas, étaient une espèce de solde. Pour former des bénéfices, il ne manquait aux Germains que des terres. Lorsque les Francs eurent envahi la Gaule, les chefs ajoutèrent à leurs anciens dons des bénéfices qui changèrent les relations qu'ils entretenaient avec leurs compagnons. Dans la Germanie, les hommes libres, attachés à leurs chefs par l'illustration de la naissance, par la supériorité du courage ou par les présents qu'ils en recevaient, menaient autour d'eux une vie commune; dans la Gaule, au contraire, les concessions de terres tendaient à disperser les Germains, à les séparer du chef qui les commandait. D'un autre côté, la quantité des armes, des chevaux, des présents mobiliers, en un mot, qu'un chef pouvait faire à ses hommes, n'était pas limitée. C'était une affaire de pillage : une nouvelle expédition procurait toujours de quoi donner. Il n'en pouvait être ainsi des présents de terres. C'était beaucoup, sans doute, que l'empire romain à se partager; mais la mine n'était pas inépuisable, et quand un chef avait disposé des terres du pays où il s'était fixé, il n'avait plus rien à donner pour gagner d'autres compagnons, à moins de recommencer la vie errante, de changer sans cesse de résidence et de patrie, habitude qui se perdait de plus en plus. De là un double fait partout visible du v^e^ au ix^e^ siècle : d'une part, l'effort constant des donateurs de bénéfices pour les reprendre dès que cela leur convient et s'en faire un moyen d'acquérir de nouveaux compagnons; d'autre part, l'effort également constant des bénéficiers pour s'assurer la possession pleine et immuable des terres, et s'affranchir même de leurs obligations envers le chef dont ils les tiennent, mais auprès duquel ils ne vivent plus, dont ils ne partagent plus toute la destinée. De ce double effort résulte, pour les propriétés de ce genre, une instabilité continuelle : les uns les reprennent, les autres les retiennent par la force, et ils s'accusent tous d'usurpation.

C'était là le fait; mais quel était le

droit? Quelle était la condition légale des bénéfices et du lien formé entre les donateurs et les donataires? Voici le système de la plupart des historiens publicistes, spécialement de Montesquieu, de Robertson et de Mably. Les bénéfices furent: 1° complétement amovibles: le donateur pouvait les reprendre quand il voulait; 2° temporaires, concédés pour un temps déterminé, un an, cinq ans, dix ans; 3° viagers, accordés pour la vie du bénéficier; 4° enfin héréditaires. L'amovibilité arbitraire, la concession temporaire, la possession viagère et la propriété héréditaire, tels sont, à leur avis, les quatre états par lesquels la propriété bénéficiaire a passé du v^e^ au x^e^ siècle; telle est la progression des faits depuis la conquête jusqu'à l'entier établissement de la féodalité. Mais ce système est également repoussé par les témoignages historiques et par la vraisemblance. La propriété bénéficiaire n'a point passé, du v^e^ au x^e^ siècle, par ces quatre états successifs et réguliers. La prédominance primitive des concessions à vie et la tendance constante à l'hérédité, qui finit par triompher, voilà les seules conclusions générales qu'on puisse déduire des monuments, les véritables caractères de la transition des bénéfices aux fiefs.

L'amovibilité des bénéfices a été confondue avec l'amovibilité des charges de comtes, ducs, etc. La première n'a jamais pu être la condition générale et première des concessions territoriales faites aux Francs. Sans doute les rois ont souvent révoqué les possessions qu'ils avaient accordées soit à leurs compagnons, soit à l'Église; mais c'étaient des actes de violence arbitraire contre lesquels ne cessaient de réclamer les *leudes*. Les publicistes qui ont cru reconnaître dans les bénéfices cet état progressif vers l'inamovibilité les ont confondus avec les *précaires*, dont on trouve fréquemment des exemples du vi^e^ au ix^e^ siècle; mais les précaires, empruntés à la législation romaine, n'étaient que la concession gratuite de l'usufruit d'une propriété pour un temps déterminé. L'Église accorda souvent des précaires à des guerriers, en leur imposant pour condition de défendre ses propriétés sans cesse menacées du pillage. Le concile de Leptines, dans la vue de rétablir l'union entre l'Église et les Francs enrichis de ses dépouilles par Charles-Martel, décida que les propriétés ecclésiastiques ne seraient possédées par ces derniers qu'à titre de précaires, et qu'ils paieraient à l'ancien propriétaire douze deniers pour chaque métairie. Dans les vi^e^ et vii^e^ siècles, les bénéfices sont en général accordés au donataire pour toute la durée de sa vie. Les leudes francs s'efforcèrent même d'obtenir l'hérédité des bénéfices, en faisant statuer que ce qui avait été accordé par les rois à l'Église et aux fidèles serait irrévocablement maintenu, et qu'on leur restituerait les terres qui avaient pu leur être enlevées dans les interrègnes, à moins qu'ils n'eussent subi cette spoliation par une juste condamnation (Traité d'Andelot, 587).

Il fallait que les Francs investis d'un bénéfice observassent une fidélité inviolable envers le donateur. La spoliation était expressément énoncée comme le châtiment du leude qui portait les armes contre le donateur, ou qui, de quelque manière que ce fût, agissait contre ses intérêts. Les domaines ainsi confisqués devaient être donnés aux Francs qui auraient exécuté religieusement leur contrat.

Les bénéfices ne furent pas essentiellement héréditaires pendant la dynastie des Mérovingiens; mais il y avait dès lors un commencement d'hérédité, qui fut adopté en principe sous la dynastie des Carlovingiens. L'usage de la confirmation, que l'on voit souvent dans les capitulaires, fut le degré par lequel le bénéfice passa de la condition viagère à l'état d'hérédité. Après la mort du donateur ou du bénéficiaire, le possesseur du bénéfice demandait au prince un acte qui le maintînt, qui le confirmât dans sa propriété.

Pour mieux comprendre la révolution qui s'opéra au ix^e^ siècle dans l'état des terres, il convient de se souvenir que les Barbares adoptèrent en grande partie la forme et les dénominations de l'administration romaine établie dans les Gaules. Ils eurent des ducs et des comtes pour administrer la justice et les finances,

pour commander les armées; ces officiers étaient surveillés par des légats (*missi dominici*), que les rois envoyaient dans les provinces éloignées pour réformer les abus et maintenir l'ordre public. On trouve, après les ducs et les comtes, plusieurs magistrats qui, dans un ordre hiérarchique, se partageaient les différentes charges de l'administration publique. A côté des ducs et des comtes était une classe d'hommes libres, propriétaires d'aleux, exempts de tout tribut personnel, et qui ne devaient à la nation que le service militaire pour la défense générale. Cette classe d'hommes libres commença à diminuer sous le règne de Charlemagne; fatiguée par les guerres de ce prince, accablée par la tyrannie des ducs et des comtes qui exigeaient l'hériban, elle se dévoua au service des grands, sous la protection desquels elle trouva un asile. Charlemagne, qui ne prévit pas la portée de ces engagements, permit à ses arrière-vassaux de ne marcher à la guerre qu'à la suite de leurs seigneurs. Ces derniers, à partir de cette époque, s'isolèrent chaque jour davantage de l'action du gouvernement; à mesure qu'ils consolidaient leur independance, ils resserrèrent le vasselage des Francs, qui devinrent ainsi *leurs hommes*, et presque étrangers à la protection et à la surveillance de la puissance royale. L'usage de la recommandation s'étendit rapidement dans le IX^e^ siècle. Presque tous les aleux furent changés en bénéfices, surtout dans le nord de la France. Dans le midi, les aleux et les hommes libres subsistèrent plus longtemps avec une plus grande indépendance. On peut attribuer cette différence à plusieurs causes : la plus puissante sans doute fut l'influence du gouvernement municipal, qui était plus profondément enraciné dans le midi que dans le nord, et qui y protégea plus longtemps la liberté et la propriété contre la féodalité germanique.

Une institution qui date aussi du règne de Charlemagne fit faire un pas immense au gouvernement féodal, et prépara le démembrement de l'empire franc en ce grand nombre de souverainetés que l'on remarque à l'avénement de Hugues Capet. Pour prévenir les plaintes qui s'élevaient de toutes parts contre l'administration des comtes et des légats extraordinaires, Charlemagne partagea l'empire franc en légations régulières, confiées aux personnages qui tenaient le premier rang à sa cour et dans ses armées. Après sa mort, ces gouverneurs, qui ne se sentaient plus sous la main puissante d'un grand roi, aspirèrent ouvertement à l'indépendance. Il se forma autant de centres de pouvoir qu'il y eut de légations circonscrites. Louis-le-Débonnaire entrevit le danger qui menaçait sa couronne et sa dynastie: il voulut y remédier en supprimant les légations; mais, en 823, il fut contraint de rétablir ce qu'il avait aboli. Sous le règne de Charles-le-Chauve, les malheurs de la patrie en proie à la fureur des Normands et à des guerres intestines servirent les projets ambitieux des comtes, qui mirent à prix leurs services, étendirent et consolidèrent leurs usurpations. Le vasselage, encouragé par Charlemagne, était devenu si général que, dans l'assemblée tenue à Pistes en 864, on comprit sous le nom de peuple ou d'hommes libres les *vassi* du roi et leurs vassaux, les ducs et leur vasselage, celui des comtes, des évêques, des abbés, les guerriers attachés au service des hommes puissants et les simples écuyers propriétaires qui s'étaient rendus au plaid. Charles-le-Chauve avait encore de la puissance: ses immenses possessions, l'autorité des lois et la majesté de sa couronne le rendaient redoutable aux grands vassaux, qu'il pouvait d'ailleurs soumettre au tribunal du peuple. Mais emporté par la violence de ses passions, il souleva contre lui tous ses rivaux par les meurtres du duc Bernard, de Gauzbert, marquis de Neustrie, et d'autres comtes illustres assassinés par ses ordres. Aussi les vassaux, dont sa tyrannie avait accru la puissance, lui dictèrent-ils des lois dans la célèbre assemblée de Quiersy-sur-Oise (877). Ils obtinrent que les offices des comtes, que les bénéfices de ses vassaux et ceux de ses arrière-vassaux passeraient à leurs enfants, et que les vassaux qui, après sa mort, voudraient se retirer sur leurs aleux, pourraient disposer de leurs bénéfices. Cette *inféodation* géné-

rale avait été préparée par des concessions importantes faites par le même prince : il avait institué, à titre héréditaire, le duché de Bretagne et le comté de Flandre en faveur d'Hérispoé et de Baudoin (856 - 862). Charles-le-Gros n'était ni assez habile ni assez ferme pour arrêter les progrès de la féodalité; il existait cependant encore des hommes libres, comme on le voit par l'édit de Vernes (883). La royauté avait ses *missi dominici* et le peuple ses scabins, ses centeniers et des guerriers qui n'avaient pas subi les atteintes et les liens du vasselage. La Normandie, accordée par Charles-le-Simple à Rollon avec le titre de duché (912), indique la révolution qui s'accomplissait en France dans la nature de la possession territoriale et dans la constitution de la royauté. Ce pouvoir, si élevé au commencement de la dynastie carlovingienne, ne sait résister à l'ambition des grands et aux attaques des hommes du Nord qu'en les investissant des plus riches parties du territoire de France et qu'en les associant aux priviléges de la souveraineté. Les chefs de la maison de Robert-le-Fort et les princes carlovingiens achetèrent des partisans par des cessions territoriales qui démembraient la monarchie en plusieurs états en quelque sorte indépendants. La Lorraine, le Maine, le Bessin, l'Avranchin, le Cotentin et une partie de la France proprement dite formèrent des fiefs nouveaux ou augmentèrent l'étendue des fiefs déjà subsistants.

On ne donnait pas seulement en fief une propriété territoriale : toute espèce de concessions prenait la forme féodale. On donnait en fief la *gruerie* ou la juridiction des forêts, le droit d'y chasser, une part dans le péage ou le rouage d'un lieu, le *conduit* ou escorte des marchands venant aux foires, la justice dans le palais du prince ou haut seigneur, les *places du change* dans celles de ses villes où il faisait battre monnaie, les maisons et loges des foires, les maisons où étaient les étuves publiques, les fours banaux des villes, enfin jusqu'aux essaims d'abeilles qui pouvaient être trouvés dans les forêts. Cette multiplicité et cette variété d'inféodations étaient autant de moyens que les principaux seigneurs employaient pour augmenter le nombre de leurs guerriers. Les luttes continuelles qu'ils soutenaient contre leurs voisins les mettaient dans la nécessité d'aliéner souvent soit des terres, soit des droits utiles, pour attacher à leur service des vassaux inférieurs qui mettaient à prix leur valeur ou plutôt le sang de leurs serfs.

Fusion de la propriété du sol avec la souveraineté. — Après avoir indiqué le développement progressif, du v^e^ au x^e^ siècle, de la nature spéciale de la propriété foncière, nous devons aborder la fusion de la souveraineté et de la propriété. Il s'agit uniquement ici de la souveraineté du possesseur de fief dans ses domaines et sur leurs habitants. Hors du fief et dans ses rapports avec les autres possesseurs de fiefs supérieurs ou inférieurs, et quelle que fût entre eux l'inégalité, le seigneur n'était pas souverain. Personne, dans cette association, ne possédait la souveraineté. Là régnaient d'autres principes, d'autres formes, que nous indiquerons bientôt. Une fois la féodalité bien établie, le possesseur du fief, grand ou petit, avait dans ses domaines tous les droits de la souveraineté. Aucun pouvoir extérieur, éloigné, n'y venait donner des lois, établir des impôts, rendre la justice; le propriétaire possédait seul tous ces pouvoirs. Tel était, du moins en principe et dans la pensée commune, le droit féodal (*voy.* ce mot). Ce droit fut souvent méconnu, ensuite contesté, enfin envahi par les seigneurs supérieurs et puissants, entre autres par les rois. Il n'en subsistait pas moins, n'était pas moins réclamé comme primitif et fondamental. Quand les publicistes amis de la féodalité se plaignent que la souveraineté des simples seigneurs ait été usurpée par les grands barons, et celle des grands barons par les rois, ils ont raison : il en est arrivé ainsi. A l'origine, dans le droit, dans l'esprit du système, tout seigneur exerçait dans ses domaines les pouvoirs législatif, judiciaire, militaire; il faisait la guerre, battait monnaie, etc.; en un mot, il était souverain. Rien de semblable n'existait avant le plein développement du régime féodal, immédiatement après l'invasion,

dans les VI^e^ et VII^e^ siècles. On aperçoit bien alors le germe, les premiers rudiments de la souveraineté féodale; mais à côté, et même au-dessus, subsistent encore la royauté impériale, la royauté militaire, l'administration romaine, les assemblées et la juridiction des hommes libres. Des pouvoirs, des systèmes divers coexistent et se combattent. La souveraineté n'est point concentrée dans l'intérieur de chaque fief et aux mains de son possesseur.

Comment, du V^e^ au X^e^ siècle, ce fait s'est-il accompli? comment toutes les autres souverainetés se sont-elles abolies, effacées du moins, pour ne laisser subsister, dans l'intérieur du domaine et sur ses habitants, que celle du seigneur? Ce n'est pas assurément dans la société romaine que ce fait a pu prendre son origine, car il n'y existait rien de semblable : toute son organisation reposait sur un maître, des agents, des sujets, et la souveraineté était loin d'y être inhérente à la propriété. La souveraineté féodale n'est pas sortie non plus des bandes germaniques qui envahirent l'empire romain. Là ne pouvait se rencontrer rien de semblable à la fusion de la souveraineté et de la propriété, car la propriété foncière est incompatible avec la vie errante. Et quant aux personnes, le chef d'une telle bande ne possédait sur ses compagnons aucune souveraineté; il n'avait nul droit de leur donner des lois, de les taxer, de leur rendre seul la justice. Là régnaient la délibération commune, l'indépendance personnelle, et une grande égalité de droit, quoique le principe d'une association aristocratique y fût déposé et dût se développer plus tard. La fusion de la souveraineté et de la propriété serait-elle née uniquement de la conquête? Les vainqueurs se seraient-ils partagé le territoire et ses habitants pour aller régner en souverains, chacun dans sa part, au nom du seul droit du plus fort? Ainsi l'ont cru et soutenu beaucoup de publicistes. C'est l'idée qui réside au fond du système de tous les défenseurs du régime féodal, de Boulainvilliers par exemple. Ils ne l'expriment pas formellement, ils ne disent pas tout haut que la force a seule fondé la souveraineté des possesseurs de fiefs; mais c'est le seul principe possible de leur théorie. Le sol a été conquis, et avec le sol ses habitants : de là la fusion de la souveraineté et de la propriété. L'une et l'autre ont passé, et légitimement passé, aux plus braves. Si Boulainvilliers (*voy.*) ne supposait pas cet axiome, toute sa doctrine s'écroulerait. En fait comme en droit, Boulainvilliers et les publicistes de cette école se trompent. La fusion de la souveraineté et de la propriété, ce grand caractère du régime féodal, n'a point été un fait si simple, si purement matériel, si brutal, pour ainsi dire, un fait aussi étranger, soit à l'organisation des deux sociétés que l'invasion mit en contact, la société romaine et la société germanique, soit aux principes généraux de l'organisation sociale. La véritable origine en est plus complexe et plus lointaine que le simple droit de conquête.

Elle résulte à la fois du caractère primitif de la tribu germanique et de la conquête que les Germains firent des provinces romaines. Le chef de famille, propriétaire dans la Germanie, possédait une souveraineté domestique sur ses parents, une autorité tyrannique sur les colons dépossédés et réduits à une espèce de servitude. La conquête de la Gaule ne fut point faite par des tribus germaniques, mais par des bandes errantes, obéissant à des chefs, telles qu'on en voit se former en Germanie du III^e^ au V^e^ siècle. Dès que ces Germains eurent franchi le Rhin et qu'ils se furent emparés de la Gaule, ces guerriers, égaux en droit, se partagèrent le territoire conquis, et ils furent obligés de se disperser pour le posséder. Ils devinrent chefs de famille. L'esprit aventureux de ces bandes mobiles subit une modification notable. Le caractère de la tribu germanique, qui était essentiellement propriétaire, se développa et prévalut au milieu d'eux. Chaque guerrier prétendit exercer dans la portion de territoire qui lui était échue les droits dont jouissaient les chefs de famille au-delà du Rhin. Ces droits s'étendirent, se fortifièrent, par les priviléges de la conquête, qui en modifièrent la nature. Ce n'était point sur le sol de la patrie que les associations guerrières

des Francs avaient fondé leur colonie : c'était au milieu d'un peuple qui avait une langue, une religion, des mœurs différentes. Il s'établit entre le vainqueur et le vaincu les relations qui séparent le maître de l'esclave; le Franc, possesseur du sol conquis par sa valeur, voulut exercer sur les habitants de son territoire le même empire que la bande victorieuse exerçait sur toute la nation vaincue. Si l'on doutait que la conquête eût imprimé ce caractère particulier à l'établissement des Francs dans la Gaule, il faudrait considérer que le gouvernement féodal institué en Allemagne n'a point le même caractère, qu'il n'a pas produit les mêmes effets au-delà qu'en-deçà du Rhin, et que jamais la féodalité n'a inspiré aux Allemands la même aversion qu'aux Français. Pour expliquer des résultats si différents, il faut remarquer que le système féodal a été pour ainsi dire primitif dans la Germanie, qu'il n'a point été imposé aux habitants comme une conséquence de la conquête. La propriété des hommes isolés a pu être respectée; leur liberté civile et politique a pu se développer sous le même gouvernement qui n'a enfanté que le despotisme dans la plupart des contrées de l'Europe, et qui y ravalait la dignité de l'homme presque au degré de la servitude antique.

Association générale des possesseurs de fiefs entre eux. La polyarchie féodale, qui s'est substituée à la royauté carlovingienne, exclut l'idée d'unité dans les contrées où elle s'est établie. Toutes ces souverainetés indépendantes, que l'on voit apparaître au x^{e} siècle, avaient, il est vrai, des intérêts communs contre le fantôme de monarchie qu'elles avaient laissé subsister; mais formées dans des pays divers et dans des circonstances différentes, elles n'existaient point comme une vaste société unie par une confédération dont toutes les parties ont reconnu l'autorité et les conditions. Le possesseur d'un fief était à la tête d'un petit état indépendant, d'une société complète; législation, finances, justice, armées, tout était dans sa main. Ainsi un fief, pour s'administrer, pour se défendre, n'avait recours ni à une direction supérieure ni à une protection étrangère. Un des caractères les plus saillants de la constitution féodale, c'est la jalousie du pouvoir et la prétention à l'indépendance qui se manifestent dans les actions des petits comme des grands *feudataires*. Il est vrai qu'ils avaient des intérêts et des devoirs communs, que leur origine était la même, que leur puissance était fondée sur les mêmes bases. Cependant ils étaient aussi isolés les uns des autres que l'ont été les républiques de la Grèce ancienne ou les cités de l'Italie pendant le moyen-âge*. Un véritable lien de fédération n'aurait pu s'établir entre les communautés féodales qu'avec le concours d'un pouvoir supérieur, reconnu et obéi, qui aurait existé au-dessus d'elles. La royauté, que l'on regarde généralement comme le centre autour duquel étaient groupés tous les états féodaux, était naturellement leur ennemie. Presque toujours, quand elle est intervenue dans leurs querelles, ce n'a été que pour son propre compte. Aussi, tant que la royauté a été faible, sans puissance intérieure, sans ascendant au dehors, toutes les parties de la féodalité ont été divisées, sans cesse obligées de recourir à la force pour faire respecter leurs droits, pour terminer leurs différends. Elles n'ont commencé à établir entre elles des relations régulières, en quelque sorte légales, que lorsque la royauté, s'élevant par degrés au-dessus d'elles, a pu se faire craindre et devenir leur juge. Cet isolement, que nous remarquons dans la société féodale, était aussi profond dans la société considérée sous un point de vue plus général. Il n'y avait qu'un seul point par lequel fussent en contact les intelligences: c'était l'esprit religieux, qui n'a pas laissé périr l'unité dans la société européenne. Sa puissance se manifeste surtout à la fin du xi^{e} siècle, à l'époque des Croisades (*voy.*). La voix de l'Église, qui retentit dans les pays les plus éloignés, put seule réunir dans un

(*) Un caractère non moins saillant de la féodalité nous paraît être celui de l'obéissance volontaire, principe social nouveau que les Germains introduisirent dans le monde romain. M. Hallam observe, toutefois, avec raison qu'il y avait quelque chose d'analogue dans la relation du patron et du client (*L'Europe au moyen-âge*, t. I^{er}, p. 139). S.

concile, pendant un hiver rigoureux, la plupart des souverains et des barons de l'Europe, et un grand nombre de peuples, et faire marcher sous la même bannière plus de six cent mille hommes étrangers les uns aux autres, mais unis par le lien d'une croyance commune. L'accomplissement de la première croisade est un fait européen qui nous dévoile tout entière la société du XI^e^ siècle. La royauté est partout si faible qu'aucun roi n'est appelé, non-seulement pour commander la première croisade, mais encore pour en faire partie. Les croisés offrent d'abord le commandement à Pierre l'Ermite, à l'homme dans lequel se personnifie le caractère de cette pieuse entreprise : sur son refus, c'est le duc de la Basse-Lorraine, le représentant de la feodalité, que les suffrages de ses compagnons mettent à la tête de la plus formidable expédition militaire du moyen-âge.

Ainsi nous ne regardons pas comme réelle l'association générale des possesseurs de fiefs entre eux; c'est un édifice imaginaire créé après coup par les publicistes qui se sont étudiés, par esprit de système, à former un ensemble avec des éléments épars et disparates. Sans doute, en principe, les possesseurs de fiefs étaient liés les uns aux autres, et leur association hiérarchique semble savamment organisee; en fait, jamais cette organisation ne fut réelle ni efficace, jamais la féodalité ne put tirer de son sein un principe d'ordre et d'unité suffisant pour en faire une société générale et tant soit peu régulière : ses éléments, c'est-à-dire les possesseurs de fiefs, furent toujours entre eux dans un état d'incohérence et de guerre, obligés de recourir sans cesse à la force, parce qu'aucun pouvoir supérieur vraiment public n'était là pour maintenir entre eux la justice et la paix, c'est-à-dire la société. Mais s'il est impossible de trouver le lien qui unissait tous les feudataires pour en faire une grande association politique, il n'en est pas moins vrai qu'il existait, dans la société féodale, des relations multipliées et qui variaient selon la nature des fiefs. Ces possessions étaient si diverses que Ducange, dans son *Glossaire*, donne la définition de quatre-vingt-huit espèces de fiefs; la différence qui les distingue n'est pas toujours très sensible; cependant ils différaient plus ou moins entre eux par quelques points qui empêchent de les confondre.

Tous les possesseurs de fiefs n'exerçaient pas les mêmes droits dans les limites de leurs domaines. Les feudataires, que nous voyons en révolte contre la dynastie carlovingienne et la renverser du trône au X^e^ siècle, avaient généralement usurpé dans leur plénitude tous les droits régaliens. Ils promulguaient des lois, ils rendaient la justice, ils étaient chefs suprêmes des armées; ils faisaient la paix ou la guerre selon leur bon plaisir, levaient des impôts sur le peuple, accordaient des chartes de commune à leurs principales villes, battaient monnaie, et s'intitulaient comtes, ducs ou barons *par la grâce de Dieu*. Ces feudataires, s'étant ainsi constitués indépendants contre la royauté, fondèrent dans leurs domaines une autorité qu'ils présentèrent aux peuples avec toutes les prérogatives de la souveraineté. Mais comme, dans l'origine, le fief avait été une concession de la royauté, le vassal ne fut jamais, en principe, dans une indépendance absolue du monarque : il y eut toujours entre eux, au moins nominalement, quelques relations qui rappelaient une puissance déchue, et qui, dans d'autres temps, constituèrent des droits. Un des priviléges des rois avait été d'accorder des bénéfices qui insensiblement s'étaient transformés en souverainetés féodales. Le feudataire, à l'exemple du prince, eut des vassaux; il ne donnait pas seulement en fief une partie de ses domaines, mais encore toute espèce d'avantages ou de produits. Lorsque les feudataires se furent aperçus que, par les différentes inféodations, ils avaient aliéné une trop grande partie de leur ancien fonds de terre et presque tous ses droits utiles, ils eurent recours à un autre expédient pour acquérir des vasselages: ce fut d'assigner des pensions ou même des rentes perpétuelles sur leur trésor aux seigneurs qu'ils voulaient avoir dans leur dépendance. Les rois de France eurent recours au même expédient; vers le mi-

lieu du XIV^e^ siècle, cent trente-un seigneurs, tant regnicoles qu'étrangers, étaient devenus vassaux de la couronne de France, au prix d'une rente qu'ils avaient obtenue sur le trésor du roi.

Le principe essentiel du fief était le contrat d'assistance et de fidélité réciproques. Le vassal qui violait les conditions imposées par le suzerain à l'époque de la concession féodale en était dépouillé par confiscation. A son tour, il avait droit à une exacte justice, à une protection constante; s'il avait à se plaindre, il pouvait demander par les armes le redressement de ses griefs et déclarer la guerre à son suzerain. Ce dernier était obligé de faire assembler les pairs de fief de son vassal dans les quarante jours qui suivaient la plainte; et si, après cet espace de temps, le vassal n'avait point obtenu justice, il était autorisé dès ce moment à sortir de son hommage. Il n'y avait point d'action qui affranchît aussi légitimement le vassal de l'hommage dû à son suzerain que le déni de justice que ce dernier lui faisait subir en sa cour.

La concession du fief était accompagnée de trois cérémonies principales, l'hommage, la foi et l'investiture. Par la première, le vassal se reconnaissait l'*homme* de son suzerain; par la seconde, il lui promettait fidélité; par la troisième, il était mis en possession du fief (*voy.* FOI ET HOMMAGE, INVESTITURE). Le vassal contractait envers son suzerain des obligations morales et des obligations réelles : il manquait à sa foi en divulguant ses secrets, en lui cachant les machinations de ses ennemis, en le lésant dans sa personne ou dans sa fortune, en portant atteinte à l'honneur de sa maison. Dans une bataille, il devait donner son cheval à son seigneur si celui-ci perdait le sien, l'aider de tout son pouvoir à sauver ses jours, et prendre sa place en captivité quand il était prisonnier. Le service qui était le plus particulièrement imposé au vassal était le service militaire: c'était en quelque sorte la base de la relation féodale. Le vassal qui s'en exemptait sans raison était, dans l'origine, puni par la confiscation du fief; dans la suite, la loi féodale s'adoucit, et une simple amende fut substituée à la confiscation. Le vassal devait à son suzerain, dans des cas déterminés, des aides ou subventions en argent. Le seigneur jouissait aussi de certains avantages ou droits féodaux dont les principaux étaient les reliefs, les droits pour aliénation, les droits de déshérence et de confiscation, les droits de garde et de mariage (*voy.* DROIT FÉODAL et DROITS FÉODAUX).

Il s'établit au moyen-âge, dans la cour des princes, certains offices qu'on a appelés *féodaux*, parce qu'ils avaient quelque ressemblance avec les fiefs. La cour de Charlemagne était remplie d'une foule d'officiers qui avaient différents titres, et qui remplissaient différentes fonctions auprès de la personne du prince. Des hommes qui étaient libres, et souvent de la même condition que leur suzerain, recherchaient, à sa cour, les titres d'échanson, de maître-d'hôtel, de maréchal, d'écuyer, de varlet, etc.; ils recevaient en récompense des terres *en tenure* féodale. On trouve ces officiers féodaux dans les châteaux des barons et des prélats, empressés d'imiter la magnificence de la cour des rois. Les barons les plus puissants possédaient, à titre héréditaire, des offices à la cour des rois de France : ainsi le comte d'Anjou était sénéchal de France, et les seigneurs du Houmet connétables de Normandie héréditairement.

Après avoir exposé les obligations du vassal et les droits du suzerain, il est nécessaire de faire connaître les relations qui existaient entre les vassaux du même suzerain. Les vassaux qui possédaient un fief du même rang étaient désignés par le mot *pares*, les *pairs*. Chaque fief avait un certain nombre de pairs qui formaient la cour de haute justice; leurs rapports entre eux étaient peu fréquents, et n'avaient guère lieu sans l'intermédiaire du suzerain. Les hommes qui avaient des droits égaux dans la société féodale vivaient habituellement isolés, comme étrangers les uns aux autres; cependant, comme ils se trouvaient ensemble à la cour de leur seigneur, qu'ils se réunissaient sous sa bannière pour faire la guerre, et qu'ils étaient exposés à commettre des déprédations sur les

terres les uns des autres, il fallait que des lois ou des coutumes généralement reconnues réglassent les relations obligées des vassaux, et punissent les délits dont ils pouvaient se rendre coupables. Avant l'institution des baillis, spécialement chargés de l'administration de la justice, les pairs étaient appelés à prononcer sur les débats qui les divisaient. Le vassal offensé dans sa personne ou lésé dans ses propriétés s'adressait au suzerain, qui se trouvait dans l'obligation d'appeler au jugement d'autres vassaux du même rang. Les femmes qui tenaient, de leur chef, des fiefs de même dignité que l'était celui du vassal qu'il s'agissait de juger pouvaient assister au jugement de ce vassal et y donner leur voix comme ses pairs. Il arrivait que le suzerain traduisait le vassal en la cour du haut seigneur, lorsqu'il n'avait point un nombre suffisant de pairs dans sa *mouvance*, ou lorsqu'il se sentait trop faible pour pouvoir contraindre le vassal à comparaître devant sa cour, ou à exécuter la sentence. La cause était portée devant le seigneur supérieur lorsque l'une des parties se plaignait d'avoir été mal jugée. L'exécution des jugements se ressentait des mœurs d'un peuple chez lequel le combat judiciaire était encore une voie légale pour obtenir justice : presque toujours la guerre suivait la sentence. Le suzerain qui avait présidé au jugement et le vassal en faveur duquel il avait été rendu avaient souvent recours aux armes pour réduire le condamné, soit à l'obéissance, soit à la réparation du dommage qu'il avait causé. *Voy.* PAIRS.

Résultats généraux du système féodal. Après l'établissement des tribus germaniques dans la Gaule, on retrouve dans les mœurs et les lois de la nation victorieuse et dans celles de la nation vaincue des éléments de liberté, d'aristocratie et de monarchie. Les Germains délibéraient en commun et avec une entière indépendance sur toutes les affaires qui intéressaient la bande ou la tribu, et les cités de la Gaule avaient joui du gouvernement municipal, même sous la tyrannie des empereurs romains. Ces éléments de liberté, qui, du v^e^ au ix^e^ siècle, subsistèrent en Gaule dans des proportions différentes, s'affaiblirent rapidement avec la décadence de la dynastie carlovingienne. La liberté du peuple et les franchises municipales des cités furent en même temps détruites par une aristocratie territoriale et militaire qui, usurpant la propriété du sol, attaquait l'indépendance des habitants. Les éléments monarchiques ne se conservèrent pas mieux que les institutions aristocratiques. La royauté militaire et religieuse des Germains, modifiée par le caractère symbolique et chrétien de la royauté impériale et carlovingienne, ne put rester maîtresse de la société : elle disparut devant les empiètements successifs de la féodalité et avec l'unité politique; il n'y eut plus d'état, plus de gouvernement général. La royauté, qui avait été le pouvoir central de toutes les tribus germaniques établies dans la Gaule, ne conserva plus ce qui faisait sa force et son caractère distinctif; elle fut démembrée en un grand nombre de souverainetés indépendantes qui usurpèrent ses plus nobles et ses plus précieuses prérogatives. Ainsi l'établissement du gouvernement féodal eut pour premier résultat de détruire en France la liberté politique et municipale des Francs et des Gaulois, et la majesté et la puissance de la royauté germanique que Pepin et Charlemagne n'avaient exhumée des ruines du monde romain qu'après un demi-siècle de grandes entreprises et de conquêtes.

L'aristocratie eut une destinée bien différente. Les divers éléments dont elle se composait, loin de s'affaiblir, prirent plus d'étendue et de consistance. A l'autorité du chef de famille et du chef de bande, le Germain réunit le pouvoir de la conquête, l'ascendant du suzerain sur ses vassaux. Les hommes libres ayant été contraints de se disperser, pour posséder leurs aleux, furent plus facilement asservis. Il y avait peut-être au x^e^ siècle une plus grande division de la propriété foncière qu'il n'y en eut au moment de la conquête; mais cette division n'était pas descendue assez bas pour porter atteinte à la puissance aristocratique. L'aristocratie féodale avait besoin de durée pour se maintenir : elle fit prévaloir le principe d'hérédité, qui n'était pas moins

nécessaire à l'existence de la société elle-même. Cette hérédité ne fut point imposée sans leur consentement aux classes inférieures; il y eut entre le suzerain et le vassal un contrat qui se renouvelait à chaque génération, et qui devint dans la suite un élément fécond de liberté. Les droits réciproques du suzerain et du vassal étant déterminés, il ne pouvait être imposé à ce dernier de nouvelles charges qu'il ne les eût formellement consenties; il ne devait obéir aux lois que lorsqu'elles avaient obtenu son adhésion. Ces immunités, qui sont la base des gouvernements des nations libres de l'Europe, appartenaient à la constitution féodale; elles furent souvent violées, mais jamais elles n'ont été anéanties par le despotisme de la féodalité. Elles conservaient le souvenir de la primitive indépendance du peuple auquel devaient s'étendre un jour des avantages réservés alors à une classe peu nombreuse.

La féodalité a été un premier pas hors de la barbarie, le passage de la barbarie à la civilisation : or, le caractère dominant de la barbarie, c'est l'indépendance de l'individu, la prédominance de l'individualité; chaque homme fait, dans cet état, ce qu'il lui plaît, à ses risques et périls. L'empire des volontés et la lutte des forces individuelles, c'est là le grand fait de la société barbare; ce fait fut combattu et limité par l'établissement du régime féodal. La seule influence de la propriété territoriale et héréditaire rendit les volontés individuelles plus fixes, moins désordonnées; la barbarie cessa d'être errante : premier pas, et pas immense, vers la civilisation. Cependant l'indépendance individuelle demeure encore le caractère dominant du nouvel état social; ses principes la consacraient, ses garanties eurent surtout pour objet de la maintenir. Or ce n'est point par la prédominance de l'indépendance individuelle que se fonde et se développe une société politique : elle consiste essentiellement dans la portion d'existence et de destinée que les hommes mettent en commun, par laquelle ils tiennent les uns aux autres, et vivent dans les mêmes liens et sous les mêmes lois.

Cette prééminence de l'individualité dans la société féodale y produisit de continuelles variations, un état de guerre perpétuel. Comme les possesseurs de fiefs manquaient de garanties pour le maintien de leurs droits et même de leur existence, ils étaient trop souvent obligés de faire un appel à la force. Pendant plusieurs siècles, la guerre ou le combat judiciaire prévint ou réforma les décisions de la justice : la conséquence de cette situation violente de la société amena rapidement une grande inégalité dans la puissance et les droits politiques des feudataires. Les petits fiefs, envahis par les plus grands, cessèrent d'exister et se fondirent dans les possessions de leurs vainqueurs. Les états les plus faibles furent successivement dépouillés des droits réguliers, qui devinrent le privilége exclusif des grandes souverainetés féodales, et ne conservèrent plus que la basse justice. La décadence du gouvernement féodal, en détruisant les petits feudataires, centralisa le pouvoir, augmenta l'ascendant de la royauté, et favorisa les progrès de la liberté populaire longtemps étouffée sous le joug de la barbarie féodale.

S'il est vrai que le principe aristocratique ait survécu à la décadence de la royauté et de la démocratie, il faut aussi reconnaître qu'il a conservé le caractère fondamental de l'institution féodale, l'individualité. Dans cette espèce de gouvernement, il n'y a eu d'association formée ni par des lois écrites, ni par la puissance des mœurs; on trouve l'individualité à la base comme au sommet du système féodal. La féodalité n'avait point organisé un système d'oppression et de tyrannie comme le sénat de Rome ou celui de Venise, et elle n'avait point, pour le maintenir et pour se défendre, les patriciens ou les nobles de la plupart des républiques aristocratiques de l'antiquité. Dans un fief, on ne voit qu'un souverain et des inférieurs, placés à des degrés différents : aussi le lien qui unit ces derniers à leur seigneur ne les unit-il pas entre eux. Si l'isolement a été l'essence de la société féodale, il n'a pu sortir du sein de cette société qu'une aristocratie incomplète, qui, à peine pendant un siècle, jouira pleinement de la victoire. La

royauté attaquera un à un tous les possesseurs de fiefs et les anéantira successivement, pendant que la liberté du peuple se fera jour à travers les rangs supérieurs, qu'elle ne trouvera point assez pressés les uns contre les autres.

Avec un pareil gouvernement, les grandes conquêtes étaient impossibles et l'Europe fut affranchie de la crainte d'une monarchie universelle. Quoique l'idée de l'équilibre politique ait été inconnue au moyen-âge, les forces des états se balançaient naturellement, sans combinaison diplomatique, parce que la milice féodale, accoutumée aux combats, n'était pas propre aux expéditions lointaines. Le XII^e^ et le XIII^e^ siècle produisirent des hommes qui, sans cette forme de gouvernement, auraient été dangereux pour les nations. Ce fut la féodalité qui enchaîna le génie et l'ambition des Frédéric d'Allemagne, de Philippe-Auguste et des successeurs de Guillaume-le-Conquérant.

Les relations féodales ont donné lieu à quelques vertus, à des sentiments généreux qui ont fait la gloire et la force des sociétés modernes, entre autres la fidélité au souverain, la fidélité aux engagements, etc. Lorsque la véritable féodalité fut détruite en France, dans le cours du XIV^e^ siècle, pour faire place à la féodalité des princes du sang apanagés, le tiers-état avait pris un large développement; les gens de loi avaient déjà commencé à régulariser l'administration de la justice, et la féodalité avait perdu toute son importance politique; à peine la conserva-t-elle encore un siècle environ dans quelques provinces méridionales. Il ne resta plus aux possesseurs de fiefs que des priviléges honorifiques et des droits utiles. Le droit féodal fut enfin écrit définitivement, et se borna désormais à des règles d'intérêt privé. Bientôt les possesseurs de fiefs ne furent plus que des propriétaires campagnards ou des courtisans; ils altérèrent la pureté de leur sang, dont ils étaient si fiers, et ils devinrent, dans le siècle dernier, un objet de haine pour les masses (*voy.* NOBLESSE).

Durée de l'époque féodale en France. L'époque féodale, c'est-à-dire l'époque où le régime féodal est le fait dominant sur notre territoire, est comprise entre Hugues Capet et Philippe de Valois, c'est-à-dire qu'elle embrasse les XI^e^, XII^e^ et XIII^e^ siècles. Il est aisé de constater que ce sont là vraiment les limites et la carrière de l'époque féodale. Le caractère propre et général de la féodalité, c'est, comme nous l'avons exposé, le démembrement du peuple et du pouvoir en une multitude de petits peuples et de petits souverains; l'absence de toute nation générale, de tout gouvernement central. On peut reconnaître à trois symptômes surtout les limites dans lesquelles est contenu ce fait, et par conséquent l'époque féodale : 1° la féodalité a succombé sous deux ennemis, deux forces l'ont combattue : la royauté d'une part, les communes de l'autre. Par la royauté, s'est formé en France un gouvernement central; par les communes, s'est formée une nation générale qui est venue se grouper autour du gouvernement central. A la fin du X^e^ siècle, la royauté et les communes n'étaient pas ou étaient à peine visibles. Au commencement du XIV^e^ siècle, la royauté est à la tête de l'état, les communes sont le corps de la nation. Les deux forces sous lesquelles devait succomber le régime féodal ont atteint alors, non pas certes leur entier développement, mais une prépondérance décidée. On peut donc dire que là s'arrête l'époque féodale proprement dite, puisque l'absence de toute nation générale et de tout pouvoir central est son caractère essentiel. 2° Du X^e^ au XIV^e^ siècle, les guerres, qui sont alors le principal événement de l'histoire, ont, la plupart du moins, un même caractère : ce sont des guerres intérieures, civiles pour ainsi dire, dans le sein de la féodalité elle-même; c'est un suzerain qui s'efforce de conquérir du territoire sur ses vassaux; ce sont des vassaux qui se disputent certaines portions du territoire. Telles nous apparaissent, sauf les Croisades, presque toutes les guerres de Louis-le-Gros, de Philippe-Auguste, de saint Louis et de Philippe-le Bel; c'est de la nature même de la société féodale que dérivent leurs motifs et leurs effets. Avec le XIV^e^ siècle, les guerres changent de caractère : alors commencent les guerres étrangères, non

plus de vassal à suzerain ou de vassal à vassal, mais de peuple à peuple, de gouvernement à gouvernement. A l'avénement de Philippe de Valois éclatent les grandes guerres des Français contre les Anglais, les prétentions des rois d'Angleterre, non sur tel ou tel fief, mais sur le pays et le trône de France, et elles se prolongent jusqu'à Louis XI. Il ne s'agit plus alors de guerres féodales, mais de guerres nationales : preuve certaine que l'époque féodale s'arrête à ces limites, et qu'une autre société a déjà commencé. Enfin, si nous nous adressons à un troisième genre d'indices, si nous interrogeons les grands événements qu'on est accoutumé, et avec raison, à regarder comme le résultat, comme l'expression de la société féodale, nous trouvons qu'ils sont tous renfermés dans l'époque dont nous parlons. Les Croisades (*voy.*), cette grande aventure de la féodalité et sa gloire populaire, finissent, ou à peu près, avec saint Louis et le XIII^e^ siècle; on n'en entend plus ensuite qu'un vain retentissement. La chevalerie (*voy.*), cette poétique fille, cet idéal, pour ainsi dire, du régime féodal, est également renfermée dans les mêmes limites; au XIV^e^ siècle elle est en décadence, et un chevalier errant paraît déjà un personnage ridicule. La littérature romanesque et chevaleresque, les troubadours, les trouvères (*voy.* ces noms), en un mot toutes les institutions, tous les faits qu'on peut regarder comme les résultats, les compagnons de la féodalité, appartiennent de même aux XI^e^, XII^e^ et XIII^e^ siècles. C'est donc bien là l'époque féodale, et quand nous la renfermons dans ces limites, nous n'instituons pas une classification arbitraire : c'est le fait même*.

Remarques complémentaires. — Si l'établissement de la féodalité se signala en France par des violences, il ne se fit pas en Allemagne plus tranquillement**.

(*) On nous saura gré sans doute d'avoir résumé dans cet article, en y ajoutant toutefois beaucoup d'indications, le 4^e^ volume du *Cours d'Histoire moderne* de M. Guizot.

(**) Il paraît cependant y avoir respecté davantage les franchises des villes. N'y étant pas imposée par la conquête, comme en France, la féodalité a dû s'établir avec plus de douceur et laisser plus de liberté aux classes inférieures (*voy.* p. 643). S.

Toute l'Europe germanique fut divisée en fiefs. Les vassaux immédiats du roi de France étaient le comte de Flandre, le comte de Champagne, le duc de Normandie, le duc de Bourgogne, le comte de Toulouse, le duc d'Aquitaine, le comte de Barcelonne, et six principautés ecclésiastiques. Ceux du roi de Germanie étaient les ducs des deux Lorraines, les comtes palatins du Rhin, successeurs des ducs de Franconie, les ducs de Souabe, de Bavière, de Carinthie, de Bohême, de Saxe, et toutes les principautes ecclésiastiques fondées par Othon-le-Grand. L'Italie était découpée en marches (*voy.*), celles de Trévise ou de Frioul, de Camerino ou de Spolète, de Toscane, qui étaient les trois principales ; puis celles de Trente ou marche d'Italie, d'Ivrée, de Turin, de Suze, de Montferrat, d'Ancône, de Fermo, de Milan, de Gênes, qui devint assez tard une république indépendante. C'étaient là les grands vassaux qui relevaient immédiatement du roi. Ils avaient, comme en France, d'autres vassaux sous leurs ordres, à qui ils avaient inféodé une partie de leurs domaines et qui pouvaient eux-mêmes sous-inféoder encore à d'autres vassaux. « Ainsi (dit l'Italien Fiorentini), vers l'an 1000, l'Italie était divisée en marches et comtés. Chaque ville avait un comte, qui jugeait avec les échevins ou juges les procès du peuple; les comtes et leurs subordonnés obéissaient aux gouverneurs des provinces des marches appelés marquis, qui avaient pour résidence les mêmes villes ou cités où les princes lombards avaient eu autrefois leur palais ducal; et ces marquis, en conservant le titre de comtes, prenaient en même temps le titre de ducs, si les gouverneurs des provinces dont ils étaient investis en avaient été précédemment revêtus. » De bonne heure cependant on trouve à faire des exceptions en faveur de certaines villes. C'est par les villes que les rois ont essayé de ruiner la féodalité. Avant la France, les Othon en avaient donné l'exemple en isolant les villes épiscopales de la juridiction des vassaux.

L'Espagne avait aussi sa féodalité d'un genre à part, comme le caractère espa-

gnol, et plus dangereuse peut-être en présence des Musulmans. Le *fuero viejo*, ou vieux droit castillan, renferme les dispositions suivantes : « Lorsque le roi exile un *rico home*, son vassal, les vassaux et amis de l'exilé peuvent partir avec lui ; ils doivent même le suivre jusqu'à ce qu'il trouve un autre seigneur qui lui soit gracieux. Et si le roi donne congé à un *rico home*, et que celui-ci quitte le pays, ses vassaux peuvent s'en aller avec lui, s'ils le veulent, et l'assister jusqu'à ce que le roi l'ait appelé à la cour ; et si le roi donne congé à un *hidalgo*, vassal d'un *rico home*, le *rico home* peut, s'il le veut, quitter le pays, et chercher un autre seigneur qui leur fasse du bien à tous deux.... Si le roi exile un *rico home*, il lui accordera un terme de trente jours, et de trois jours de plus, et lui donnera un cheval ; et tout *rico home* restant dans le pays lui donnera un cheval ; et si quelque *rico home* ne remplit pas ce devoir, et que l'exilé ensuite le fasse prisonnier dans quelque combat, il ne sera pas obligé de lui rendre la liberté, et cela à cause du refus du cheval. Si un *rico home* est obligé de quitter le pays, le roi lui donnera un guide qui le conduira à travers tout le pays, et lui fournira des vivres pour son argent,... et le roi ne lui fera pas de mal, ni à ses amis, ni aux biens qu'il laisse. Que si un tel *rico home* fait la guerre au roi ou au pays, soit parce qu'il a trouvé un autre seigneur pour lequel il fait la guerre, ou qu'il la fasse pour son propre compte, dans ce cas le roi pourra détruire tout ce qu'il possède, abattre les maisons et tours de ceux qui sont avec lui, et couper leurs arbres ; mais il ne devra pas endommager les biens de famille et hérédités qui leur resteront et à leurs héritiers ; les dames, leurs épouses, ne souffriront pas de dommages en leur honneur... Si le *rico home* exilé, par ordre du nouveau maître qu'il s'est donné, fait la guerre au roi, et qu'il arrive que ses vassaux fassent invasion dans le domaine du roi ou dans celui de ses vassaux, ou que dans un combat avec des vassaux du roi ils leurs enlèvent quelque chose, comme prisonniers, armes, bestiaux et autres objets, et qu'après l'avoir porté à leur chef, le partage étant fait, cela leur revienne, ils prendront un lot entier, tel qu'il écherra à chacun, et l'enverront au roi, leur seigneur naturel, et celui qui le lui portera dira : Sire, tels et tels chevaliers et vassaux de tel *rico home* que vous avez exilé vous envoient cette part de ce que chacun d'eux a gagné sur vos vassaux dans l'invasion qu'ils ont faite sur tel ou tel territoire, et vous prient de faire grâce et réparer le tort que vous avez fait à leur seigneur. A la seconde invasion, chacun n'enverra que la moitié de sa part, et après cela ils ne seront plus tenus de lui envoyer quelque chose s'ils ne le jugent point à propos. Lorsque, de cette manière, ils se seront mis en règle, le roi ne leur fera pas de mal, à eux ni à leurs femmes, enfants, amis ou biens.... » Pour renoncer ainsi à son souverain naturel, il suffisait qu'un des vassaux, chevalier ou au moins noble, du *rico home*, se présentât devant le roi et lui dît : « Sire, au nom de tel *rico home*, je vous baise les mains, et dès ce moment il n'est plus votre vassal. » La féodalité reçut en Espagne des atteintes mortelles de Ferdinand-le-Catholique et de Charles-Quint.

C'est par les aventuriers normands (au XI^e^ siècle) que la féodalité fut introduite dans l'Italie méridionale et en Angleterre. Canut VI, fils de Waldemar, qui commença son règne en 1182, établit le premier la loi féodale en Danemark. La féodalité y devint ensuite si excessive que le bas peuple fut réduit au plus abject esclavage. On croit que ce régime fut introduit en Pologne quelques siècles plus tôt qu'en Danemark, et que ce fut Leczko III qui l'y forma. Ce prince eut un grand nombre de fils naturels auxquels il donna des fiefs. Tous ces feudataires relevaient de Popiel, son fils légitime, qui monta sur le trône après lui ; mais au XI^e^ siècle seulement les nobles polonais commencèrent à consolider le régime qui maintint jusqu'à nos jours la plus grande partie de la population de ce pays dans une si honteuse et si déplorable servitude. En Russie, on a, mais sans preuves, attribué à Rurik l'introduction de la féodalité ; il est certain qu'elle ne commença que vers le XIII^e^

siècle à y prendre le caractère qu'elle y a conservé depuis*. La Prusse et la Courlande ont reçu les fiefs plus tard encore que les autres états du Nord ; elles restèrent païennes et sauvages jusqu'au XIII^e^ siècle, époque où les chevaliers de l'Ordre teutonique en firent la conquête. Aujourd'hui, une ombre de féodalité, bien pâle et bien faible, se maintient encore en Angleterre et dans quelques états d'Allemagne, où de puissants seigneurs, réunis dans la chambre des lords ou dans la chambre haute des États, ne représentent qu'eux-mêmes, et rappellent par cette position toute personnelle leur ancienne importance. A. S-R.

(*) La féodalité, à vrai dire, n'a jamais existé en Russie : ce pays recevait alors ses directions de la cour de Byzance et non pas de l'Europe occidentale, où régnait la chevalerie. C'est même par l'absence de la féodalité et du droit municipal romain qu'il faut expliquer l'abîme qui sépare encore ce pays de presque tous les autres de la Chrétienté. En Pologne même la féodalité n'a jamais existé régulierement et d'une manière complète : il y avait bien des fiefs relevant de la couronne, mais il n'y avait pas de droit féodal, ni d'ordre quelconque solidement établi. Nous sommes, en conséquence, de l'avis de M. Hallam qui, après avoir fait voir que les clans d'Écosse, fondés sur une parenté imaginaire, étaient plutôt un gouvernement de famille, ajoute ce qui suit : « Nous pouvons encore moins étendre ce nom de régime féodal, quoiqu'on en ait fait quelquefois des applications bien étranges, à l'organisation politique de la Pologne et de la Russie. En Pologne, tous les nobles étaient égaux et indépendants les uns des autres. Tout homme qui n'était pas noble était dans la servitude. Aucun gouvernement ne saurait être plus opposé aux devoirs mutuels et à la longue gradation (hiérarchique) du système féodal. Le système féodal régulièrement établi peut être considéré comme ayant été à peu près borné aux contrées de la domination de Charlemagne et aux états qui le reçurent par la suite de quelques-unes de ces mêmes contrées. » Hallam, *L'Europe au moyen-âge*, trad. fr. de MM. Borghers et Dudouit, Paris, 1837, t. I, p. 193. A la fin des deux longs chapitres de M. Hallam sur le système féodal (pag. 331 et suiv) on trouve une appréciation de son influence sur le bien-être du genre humain qui nous a paru digne d'une attention particulière. S.

FER. Le fer est le métal le plus remarquable. Il est connu de toute antiquité, et il a marché pas à pas avec la civilisation, dont il est presque une condition indispensable par ses nombreuses applications. Il est répandu dans toute la nature : on le trouve dans le règne animal, dans le règne végétal, et il existe très peu de minéraux qui n'en contiennent plus ou moins. On rencontre rarement le fer à l'état métallique ; presque tout le fer natif qu'on trouve dans la nature est renfermé dans des pierres météoriques tombées du ciel. Cependant on prétend qu'il a été découvert aux États-Unis, non loin de Canaan, dans du schiste chloriteux, un filon large de deux pouces et rempli de fer natif. Dans l'Oural, on trouve une espèce de fer natif qui accompagne le platine. Le plus ordinairement on trouve le fer à l'état d'oxyde ou de sulfure : on le retire de ses oxydes. Les minerais de fer sont de différentes espèces, et la quantité de métal qu'ils fournissent varie suivant qu'ils sont eux-mêmes plus ou moins exempts d'autres métaux, de soufre, de phosphore, etc. Les meilleurs minerais de fer se rencontrent dans les terrains primitifs, où ils forment ordinairement des couches très épaisses ; ils sont de deux espèces, magnétiques ou non magnétiques. Dans ces derniers cas, le fer est saturé d'oxygène. Les minerais de fer qu'on trouve dans des terrains plus resserrés contiennent les oxydes de fer combinés avec de l'acide carbonique ou avec de l'eau. Le terrain houiller fournit le minerai de fer le plus abondant et le plus fréquemment employé, quoique le fer qu'on en retire demande beaucoup plus de travail et de soin pour être amené à l'état de pureté.

Voici comment on procède pour extraire le fer de ses minerais. On commence par les griller. Cette opération, nécessaire même avec les minerais les plus purs, dégage du soufre et de l'arsenic de ceux qui en contiennent ; on brise la mine grillée en petits morceaux ; on trouve le plus souvent utile de mêler ensemble des minerais de différentes localités, et on y ajoute, comme flux, de la pierre calcaire. On stratifie ce mélange avec du charbon dans un four particulier appelé *haut-fourneau* (*voy.* FOURNEAU), où, au moyen de forts soufflets, on produit une température assez élevée pour fondre le tout. Le fer oxydé commence par être promptement réduit même dans les couches supérieures du haut-fourneau, sans qu'il se liquéfie ou change

de forme. La réduction s'opère par le gaz oxyde carbonique qui résulte de la combustion imparfaite au milieu du four, et dont l'excédant brûle avec une flamme élevée à son issue du haut-fourneau. Le fer ainsi réduit est d'abord ductile, quoique sans cohésion; mais lorsqu'en descendant il arrive à des endroits où la température est plus élevée, il change de nature : il se combine avec une certaine quantité du charbon environnant, et la nouvelle combinaison se liquéfie, en même temps que la chaux et la gangue du minerai se combinent pour former un silicate de chaux fusible. La chaux non-seulement contribue à fondre la gangue, mais elle empêche aussi qu'il ne se forme un silicate de fer qui résisterait à la réduction; les parties fondues tombent au fond du four, où elles sont reçues dans une excavation appelée *creuset*, dont le fer fondu occupe la partie inférieure, surnagé par le silicate de chaux. Lorsque le creuset commence à être rempli, on en laisse écouler le silicate fondu par une échancrure pratiquée à son bord supérieur. Le silicate se fige à mesure qu'il s'écoule hors du four : on l'appelle *laitier*. Il est composé en majeure partie de silicate de chaux, mais il contient en outre des silicates d'alumine, de magnésie, de fer, de manganèse et de potasse. Si la proportion entre la silice et les autres terres est telle que la silice contienne deux fois autant d'oxygène que celle-ci, l'opération réussit très bien; avec moins de silice, le laitier est moins fusible; si la silice est plus abondante, le laitier tend à se combiner avec du fer et à devenir ferrugineux.

Le creuset étant rempli de fer fondu, on laisse écouler ce dernier par une ouverture pratiquée au fond, et on le conduit dans des moules qui lui donnent la forme requise pour les opérations ultérieures. On nomme le métal ainsi obtenu *fonte*, et les morceaux destinés à être affinés *gueuses*. La fonte est une combinaison chimique de fer et de carbone; mais à la haute température où elle se forme, elle dissout un excès de la dernière substance, qui, lorsque la température s'abaisse, cristallise au milieu de la masse fondue, formant les paillettes de graphites dont la fonte se trouve plus ou moins parsemée. La fonte contient de 4 à 6 pour cent de carbone; mais elle contient en outre de petites quantités de silicium, de magnésium, de calcium et d'aluminium, qui rarement excèdent un demi pour cent. Ces substances ne détériorent point la qualité de la fonte, mais celle-ci peut en contenir encore d'autres qui lui sont plus nuisibles : tels sont le soufre, le phosphore, l'arsenic et le cuivre. Une pareille fonte donne rarement du fer de bonne qualité.

Les minerais de fer des terrains tertiaires, c'est-à-dire les hydrates et les hydro-carbonates de fer, contiennent le plus souvent de petites quantités de phosphates, qui donnent naissance à du phosphure de fer dans la fonte; et lorsque celle-ci est fabriquée au moyen de la houille, cette matière y introduit encore du soufre, et donne ainsi une fonte de qualité inférieure, qu'on est obligé de faire fondre encore une fois avec du coke (c'est-à-dire du charbon de terre désulfuré), pour oxyder autant que possible les substances étrangères. La fonte ainsi refondue est d'une qualité supérieure, et s'appelle en Angleterre *métal fin*.

La fonte n'est point ductile; elle est au contraire dure et cassante. Suivant les quantités différentes de carbone qu'elle contient, elle est noire, grise ou blanche. On considère la fonte grise comme la meilleure pour les pièces fondues. D'ailleurs chaque espèce a des applications pour lesquelles elle convient de préférence.

Pour rendre le fer ductile, il faut lui faire subir un nouveau traitement qu'on appelle l'*affinage* de la fonte, et qui a pour but de brûler le carbone et les autres substances plus oxydables que le fer. Cette opération peut être exécutée avec du charbon de bois ou dans la flamme d'un fourneau à réverbère. En affinant la fonte au charbon de bois, on commence par la fondre dans un petit four à soufflets. On mêle ensuite à la masse fondue une certaine quantité de battitures de fer ou de *scories* provenant d'une opération précédente. Les scories ne sont autre chose qu'un silicate de fer avec un excès d'oxyde de fer. Alors, armé

d'un instrument de fer, le forgeron les mêle exactement avec le métal fondu, au moment où il commence à ne plus être très coulant. Le charbon de la fonte brûle alors aux dépens de l'oxygène contenu dans les scories; il s'établit un dégagement de gaz oxyde carbonique, qui cause une espèce de bouillonnement aussi longtemps que la masse possède quelque liquidité. Chaque petite bulle qui crève à la surface du métal brûle avec une flamme rougeâtre. Bientôt le fer cesse d'être liquide, il devient mou et comme pulpeux: on cherche alors à y introduire de nouvelles portions de scories, afin d'oxyder tout le carbone. Le fer finit par devenir solide, mais il retient alors dans son intérieur les scories qu'on y a ajoutées. On le retire du four, et on le porte sous un marteau lourd, qui d'abord ne tombe que d'une très petite hauteur, mais dont chaque coup fait ruisseler de toute part les scories encore liquides que le fer renfermait. On le chauffe de nouveau et puis on continue l'action du marteau, en répétant cette opération aussi longtemps qu'il y a des scories à exprimer. A cette température très élevée, les parties séparées de fer se fondent ensemble, et la masse finit par devenir homogène et ductile. On la coupe alors en morceaux de la grandeur requise, dont on forme, à force de coups de marteau, des barres qui sont ensuite livrées au commerce. *Voy.* MARTINET, FORGE, etc.

Dans un four à réverbère, on fond la fonte dans la flamme en se servant de la houille ou même du bois comme combustible. Le fer qui fond peu à peu est reçu sur un fond dressé sur une plaque de fonte. Ce fond consiste en scories des opérations précédentes, grossièrement pulvérisées, formant une couche assez épaisse pour ne pas être pénétrée par la chaleur du four. Ces scories sont un sous-silicate de fer très fusible dont la partie supérieure se liquéfie par la chaleur du four. Le fer fondu tombe dans cette couche liquide, dont l'oxyde de fer excédant brûle le carbone du fer. Le forgeron réunit peu à peu les morceaux affinés en masses plus grandes, qui se soudent facilement ensemble; il porte alors la masse sous un marteau pesant, qui en exprime les scories dont elle est imbibée. Ordinairement on donne au fer, ainsi rendu ductile, les formes qu'on désire dans le commerce, au moyen de laminoirs (*voy.*). On soude ensuite plusieurs barres ensemble, on les étend au laminoir, on les coupe, on les soude et on les étend de nouveau plusieurs fois pour les rendre bien homogènes dans toute leur longueur. Cette méthode d'affiner le fer au fourneau à réverbère a été découverte en Angleterre, par M. Cort. Les Anglais l'appellent *Corts puddling process*. On évite par ce procédé les impuretés que la houille aurait données au fer, si on les avait mis en contact immédiat.

Le fer affiné avec le charbon de bois contient environ un demi pour cent de carbone qui ne diminue point sa ductilité, mais qui le rend plus dur et plus résistant, tant au frottement qu'aux forces qui tendraient à changer sa forme. On le préfère à raison de cette circonstance. Il a cependant souvent ce défaut qu'une barre peut être excellente à l'un des bouts et très aigre à l'autre. Cette mauvaise qualité est due à trop de carbone. On peut y remédier en coupant les barres en petits morceaux qu'on soude ensemble, et qu'on allonge de nouveau à coups de marteau ou au laminoir. En répétant cette opération plusieurs fois, le fer devient très homogène; car le carbone tend toujours à se mettre en équilibre, lorsque la température est assez élevée pour le permettre; et lorsque les parties deviennent assez minces, l'équilibre se trouve bien vite établi.

Le fer affiné dans le four à réverbère a perdu presque tout son carbone; il est plus blanc et plus mou que l'autre, et résiste par conséquent moins au frottement ou aux forces qui tendent à changer sa forme. Le plus souvent il a encore un autre défaut, qui consiste en ce qu'il renferme de la scorie, qui par l'influence du laminoir a été pulvérisée et enfermée dans des cavités longitudinales invisibles à l'œil et qu'on nomme *pailles*, mais qui s'ouvrent sous le marteau et font que le fer se divise en un pinceau, comme si les coups de marteau étaient tombés sur du bois. Pour éviter

l'influence de ce défaut, on lui donne au laminoir toute espèce de dimensions, afin qu'en l'employant aux différents usages on n'ait pas besoin de beaucoup altérer sa forme par le marteau.

Le défaut le plus ordinaire auquel le fer ductile est sujet, c'est d'être cassant, soit à froid, soit à chaud. Le premier cas a lieu lorsque le fer contient du phosphore, de l'arsenic ou même du cuivre. Il est alors fort traitable au feu; mais à la température ordinaire il est cassant, et cette mauvaise qualité s'accroît à mesure que la température de l'atmosphère s'abaisse. Le fer cassant à chaud possède des qualités exactement inverses, dues à la présence de soufre dans le fer. La fonte qui est sujette à donner un fer cassant à chaud fait sentir l'odeur de l'hydrogène sulfuré lorsqu'on verse de l'eau sur le métal rougi.

Le fer pur, c'est-à-dire purifié par des moyens chimiques, est plus blanc que celui qu'on trouve dans le commerce; sa cassure est conchoïde et écailleuse; il est aussi plus mou et plus flexible. Sa pesanteur spécifique est de 7.6. Le bon fer en barres est d'un gris clair; sa cassure est fibreuse et hérissée de pointes; sa pesanteur spécifique est de 7.7. Le fer ductile est si difficile à fondre qu'on l'a considéré longtemps comme infusible. Il se ramollit bien avant d'entrer en fusion, et, si on le conserve quelque temps dans cet état, il perd sa texture fibreuse, cristallise, se brise alors plus facilement, et montre une cassure cristalline dans laquelle on découvre des facettes du cube. A cet état de ramollissement, il est facile de le souder ou braser; pour cet effet, on saupoudre avec du sable les surfaces qui doivent être brasées. La silice du sable dissout le fer oxydé en une scorie très fusible qui recouvre les surfaces métalliques, mais qui s'écarte facilement lorsqu'on les met en contact, ce qu'on détermine complétement en y donnant quelques bons coups de marteau. Il arrive souvent que l'ouvrier qui veut braser ensemble deux morceaux de fer expose une partie du fer, des deux côtés, à une température qui le ramollit. Le fer cristallise alors dans ces endroits-là et devient cassant: c'est à propos de cela que les ouvriers disent que le fer a été brûlé.

Les forces magnétiques influent sur le fer plus que sur aucun autre corps connu. Le fer pur ne peut point garder la polarité magnétique qu'un aimant excite en lui; mais s'il contient du carbone, de l'oxygène ou du soufre en certaine quantité, il est capable de s'aimanter. Les affinités du fer sont très fortes. A une température un peu élevée, il brûle tant dans l'air que dans les vapeurs de soufre. Dans du gaz oxygène, on peut allumer un fil de fer par un petit morceau de charbon brûlant qu'on y attache; cette combustion est un des plus brillants phénomènes qu'on puisse voir. Mais on peut même le faire brûler dans l'air. Si l'on attache à une ficelle de 3 à 4 pieds de longueur l'un des bouts d'un morceau de fer dont on chauffe l'autre avec une paire de soufflets jusqu'à ce qu'il commence à lancer des étincelles brillantes, on peut le faire continuer à brûler en tenant la ficelle à la main et en imprimant au fer un mouvement circulaire très rapide autour de la main : il brûle alors aussi longtemps que le mouvement ne se ralentit pas. A l'état d'une très grande division, le fer s'allume dans l'air sans qu'on ait besoin de le chauffer. On l'obtient tel lorsqu'on réduit de l'oxyde de fer par un courant de gaz hydrogène à une température qui ne doit pas excéder 400°. A une température plus élevée, les particules du fer, en se fondant, s'agglomèrent et perdent leur combustibilité. Le fer ne s'oxyde ni à l'air sec ni à l'air humide, si ce dernier est d'ailleurs pur; mais s'il contient de l'oxyde carbonique ou d'autres vapeurs acides ou sulfureuses, les taches de rouille naissent sur la surface du fer et s'agrandissent peu à peu. Une fois commencées, elles continuent à s'accroître, même dans un air pur. La rouille est une combinaison de l'oxyde de fer et de l'eau; c'est l'hydrate ferrique, quelquefois mêlé avec du carbonate de fer. On peut préserver le fer de la rouille de plusieurs manières: on le couvre d'une couche très mince d'un vernis incolore; la résine du dammara blanc (Rumphius) dissoute dans l'huile volatile de térébenthine est le vernis le moins dispendieux

pour cet objet. On plonge le fer ou l'acier dans un bain composé d'eau et d'un peu de carbonate de potasse, de soude ou de borax, qui empêche entièrement l'influence de l'oxygène sur le métal. On attache au fer un morceau de zinc en ayant soin que leurs surfaces de contact soient bien métalliques. Les deux métaux se mettent en opposition électro-chimique. Le zinc devenu électro-positif est seul oxydé, et le fer est préservé par son état électro-négatif. C'est ce qu'on nomme *fer galvanisé*.

Le fer est dissous par tous les acides; il décompose alors l'eau, s'unit à son oxygène, et fait dégager l'hydrogène sous forme de gaz. Le fer peut se combiner avec l'oxygène en deux proportions. L'*oxyde ferreux* (le protoxyde) est composé d'un atome de fer et d'un atome d'oxygène. Seul il est noir, mais uni à l'eau il est blanc; il absorbe l'oxygène et devient bleu, vert, et enfin jaune. Les sels qu'il forme avec les acides sont bleuâtres ou verts; leur goût est astringent et un peu sucré. L'*oxyde ferrique* (le deutoxyde ou le peroxyde) est composé de deux atomes de fer et de trois atomes d'oxygène. Il est rouge, et sa combinaison avec l'eau, c'est-à-dire son hydrate, est jaune. Les sels qu'il forme sont jaunes ou rouges et d'un goût fort astringent. L'oxyde ferrique se trouve souvent cristallisé dans la nature. Le minerai de fer magnétique, c'est-à-dire qui est, ou attirable par l'aimant, ou qui est lui-même un aimant, est composé d'un atome d'oxyde ferreux et d'un atome d'oxyde ferrique. Il se trouve aussi très souvent cristallisé dans la nature. Il est contenu dans la battiture de fer, et c'est lui qui se produit lorsque le fer brûle dans l'air.

Le fer s'unit au soufre en trois proportions. Les deux premières, les *sulfures ferreux* et *ferriques*, correspondent aux deux oxydes; mais la troisième, le *persulfure*, contient deux atomes de soufre sur un atome de fer. C'est un minéral des plus communs appelé *pyrite*. Il est tantôt d'un jaune d'or, tantôt d'un blanc tirant sur le jaune, d'un brillant métallique et d'une cristallisation le plus souvent très régulière. Une combinaison d'un atome de la pyrite et de six atomes du sulfure ferreux porte le nom de *pyrite magnétique*, parce qu'elle est attirable à l'aimant. Si l'on chauffe du fer jusqu'à ce qu'il commence à lancer des étincelles et qu'on le touche alors avec du soufre, les deux substances se combinent et le sulfure tombe en gouttelettes. Si on met quelques morceaux de soufre dans un creuset et qu'on les y touche avec du fer étincelant, le soufre est converti en une vapeur dans laquelle le fer brûle avec production d'un sulfure de fer liquide aussi longtemps qu'il y a du soufre non combiné.

Les combinaisons du fer avec le carbone sont de plusieurs espèces et quelques-unes d'un très grand intérêt. La première est l'*acier*, qui est du fer allié, terme moyen, avec un centième de son poids de carbone. Les propriétés caractéristiques de l'acier font présumer qu'il est composé de fer et de carbone ou plutôt de fer et de carbure de fer à un nombre déterminé d'atomes, lequel cependant ne peut être qu'approximativement indiqué. Il semble qu'il contient 24 atomes de fer sur un atome de carbone. L'affinité du fer pour le carbone est telle que, lorsqu'on stratifie des barres de fer avec du charbon en poudre, de manière à pouvoir les tenir à une chaleur rouge blanc sans que l'air y ait accès, le fer se combine avec le charbon dont il est entouré, et le carbone, une fois entré par la surface du fer, tend toujours à s'y mettre en équilibre, en se portant de la surface au centre; de cette manière le fer se pénètre peu à peu de carbone et se convertit en acier. Le temps nécessaire pour cela est toujours de plusieurs jours et varie avec l'épaisseur des barres que le carbone doit pénétrer. L'acier ainsi préparé s'appelle *acier de cémentation*. Comme, d'après le mode même de préparation, il ne peut pas être parfaitement homogène, et comme cette circonstance s'oppose à un beau poli, on tâche de le rendre homogène de deux manières. La plus parfaite, mais la moins facile à exécuter, est de le fondre sous une couche de verre qui ne contient point d'autres oxydes métalliques, et par laquelle on empêche

l'air d'avoir accès à la surface de l'acier fondu. On le coule ensuite dans des moules. L'autre manière, plus facile, est celle dont on se sert pour rendre le fer homogène, c'est-à-dire de braser plusieurs petites barres ensemble, de les étirer, couper, braser et étirer de nouveau, à plusieurs reprises. Pendant cette opération, le carbone se met en équilibre dans les parties juxtaposées et d'abord inégalement carburées. On fait aussi de l'acier quelquefois comme on fait la fonte, mais on est rarement assez maître de l'opération pour l'obtenir de bonne qualité. Pour que l'acier soit de toute perfection, il faut qu'il contienne, outre du fer et du carbone, un peu de manganèse et de très petites quantités de phosphore ou d'arsenic. Il y a encore d'autres substances qui contribuent à l'améliorer, savoir : le rhodium, l'argent et le chrome, mais toujours dans des quantités minimes. Le meilleur acier qu'on connaisse est fabriqué en Angleterre d'un fer qu'on retire des minerais de la mine de Dannemora en Suède. Cet acier contient, outre du fer et du carbone, de petites quantités de manganèse et d'arsenic. On a en vain essayé de produire artificiellement un fer capable de remplacer celui de Dannemora, que les Anglais paient beaucoup plus cher que tout autre, et qu'ils consomment presque en totalité pour en fabriquer de l'acier fondu.

Les propriétés par lesquelles l'acier diffère du fer sont les suivantes : sa dureté, sa cohésion et sa capacité d'être poli sont plus grandes ; lorsqu'on le refroidit subitement d'une température rouge ou incandescente, en le plongeant dans de l'eau ou du mercure, il devient d'une dureté qui surpasse celle du verre, perd sa ductilité et devient cassant. La couche oxydée dont il s'était couvert au feu s'en détache en même temps et laisse le métal à nu. On appelle *trempe* l'opération par laquelle l'acier est rendu dur et cassant. Chauffé de nouveau au rouge et lentement refroidi, il perd sa trempe et reprend sa ductilité. Aux Indes-Orientales, on fabrique un acier fondu qu'on appelle *wootz* (voutz). Cet acier contient jusqu'à 2 p. 0/0 d'aluminium. Un alliage du fer avec ce dernier métal cristallise au milieu de l'acier, et comme ces cristaux sont ductiles, ils s'allongent avec le reste lorsqu'on l'étire. En corrodant ensuite la surface de l'acier avec un acide, les cristaux étirés sont colorés autrement que l'acier, et la surface présente une texture striée. Cette opération est ce qu'on appelle *damasquiner* (du nom de Damas, d'où viennent des lames de sabres de cette espèce). On les imite en Europe, en fondant ensemble de l'acier et du fer qu'on étire, plie, brase et étire à plusieurs reprises, jusqu'à ce que chaque couche d'acier et de fer soit de la ténuité requise. Mais l'acier damasquiné de l'Asie est de beaucoup préférable à l'imitation qu'on en fait en Europe. Les lames de sabres asiatiques présentent le phénomène de se laisser plier sans traces d'élasticité, et avec tout cela ils ont un tranchant tel qu'il coupe l'acier trempé. Ce phénomène provient de ce que, le tranchant seul ayant été trempé, le reste de la lame conserve sa ductilité et n'est point sujette à se briser dans le combat, comme il arrive aux lames trempées complétement. L'acier est susceptible de garder la polarité magnétique qu'on lui a donnée par l'aimantation. Plus il est trempé, mieux il la garde sans diminution successive.

La *fonte* paraît aussi être une combinaison, en des proportions déterminées, du fer avec le carbone. Elle contient à la vérité des quantités variables de carbone, mais cela dépend de la propriété qu'a la fonte de dissoudre du carbone à de hautes températures, lequel se dépose de nouveau à mesure que la température s'abaisse, et c'est la quantité de carbone ainsi dissous qui est variable. Il est très probable que la composition chimique de la fonte peut s'exprimer par un atome de carbone et 6 atomes de fer ; elle serait donc composée de 96.4 p. 0/0 de fer, et de 3.6 de carbone.

Il y a encore des combinaisons de fer et de carbone qui sont plus riches en carbone, mais ils n'intéressent que sous un point de vue purement scientifique. Il en est de même des phosphures, borures et siliciures de fer.

Parmi les sels de fer, il y en a quel-

ques-uns qui sont d'un emploi général. C'est d'abord le *sulfate ferreux* (vitriol de fer, vitriol vert); on l'obtient pur en dissolvant du fer dans de l'acide sulfurique, et en faisant cristalliser le sel. En grand on l'obtient moins pur, mais à bien meilleur marché, en laissant effleurir les pyrites à l'air, en dissolvant le sulfate ainsi formé, et en le faisant cristalliser. Toutes les pyrites ne s'effleurissent pas d'elles-mêmes, mais on les dispose à le faire en grillant d'une manière modérée celles qui ne le feraient pas sans cette opération préalable. Le sel obtenu est bleuâtre ou vert lorsqu'il contient de l'eau de cristallisation, et blanc lorsqu'il en est privé. Son emploi est extensif. Le *cyanure ferroso-potassique* (prussiate triple de potasse) est produit lorsqu'on calcine ensemble de la potasse et des substances animales sèches, telles que des ongles, du sang desséché, etc., dans des creusets de fonte. On dissout ensuite le sel et on le purifie en le faisant cristalliser plusieurs fois. Il est jaune citron et contient sur un atome de cyanure ferreux deux atomes de cyanure potassique. Il est employé dans la teinture et pour la fabrication du bleu de Prusse ou du *cyanure ferroso-ferrique*. Celui-ci est une couleur bleue foncée très employée en peinture. Le bleu de Prusse, tel qu'on le trouve dans le commerce, est de nuances variées, parce que, lorsqu'on emploie pour sa préparation un prussiate triple qu'on n'a pas purifié, on est obligé d'ajouter une certaine quantité d'alun au sulfate de fer, d'où l'on précipite le bleu de Prusse, et alors le précipité contient de l'alumine, qui en affaiblit la couleur. Si on voulait écarter l'alun, la couleur deviendrait d'un vert sale. Le *gallate* et le *tannate ferriques* sont la substance colorante de l'encre ordinaire. *Voy.* Encre.

Les usages du fer, tant en fonte qu'affiné et sous forme d'acier, sont trop connus pour avoir besoin d'être énumérés ici. L'oxyde de fer rouge est employé comme couleur, comme poudre à polir et pour colorer le verre en rouge. Un grand nombre de sels de fer, tant ferreux que ferriques, sont employés en médecine comme astringents et fortifiants. Les eaux minérales ferrugineuses doivent une grande partie de leurs vertus médicales au carbonate ferreux qu'elles tiennent en dissolution. B-z-s.

FER (chemins de), *voy.* Chemins et Rails.

FER (île de). *Ferro*, la plus occidentale et la plus méridionale des îles Canaries (*voy.*), en est aussi la plus petite, n'ayant que 7 lieues carrées de superficie, et la moins fertile, ne donnant que peu de grains. Mais on y fait du bon vin et l'on y récolte 800 quintaux d'orseille; les pâturages nourrissent beaucoup de bestiaux; on recueille des figues et autres fruits, ainsi que du bon miel; enfin on fait de l'eau-de-vie de raisin. La population n'est que de 4 à 5,000 âmes. A cause de la mousson, qui une partie de l'année rend la navigation difficile, les habitants communiquent peu avec les autres îles; dans les temps où la mousson ne règne pas, une journée suffit pour le trajet de l'île de Fer à celle de Ténériffe. Cette île, dont le chef-lieu est *Valverde*, qui mérite à peine le nom de ville, présente un sol volcanisé comme le reste des Canaries. On citait autrefois comme une curiosité naturelle de l'île un arbre de la famille des lauréacées, à feuilles larges et charnues, d'où l'eau, après le coucher du soleil, découlait comme si la pluie tombait; il en résultait sur le soir un filet d'eau fraîche que les habitants venaient recueillir. Depuis 1689, époque où cet arbre fut observé et décrit par le P. Galiado, la décrépitude de ce végétal curieux a fait périr les feuilles, et le phénomène a cessé.

L'île de Fer intéresse les géographes, surtout en ce qu'elle a servi longtemps de point de départ pour les comptes des longitudes. Déjà les géographes anciens avaient eu l'idee de tirer par l'extrémité des Canaries, qui étaient aussi l'extrémité de l'ancien monde, le premier méridien, et de compter les degrés de longitude en partant de ce point; mais il est probable que l'on ne connaissait qu'imparfaitement l'île de Fer, la partie la plus occidentale de l'archipel des Canaries. Les géographes modernes ne s'accordèrent pas d'abord sur la véritable position du premier méridien et le firent passer,

les uns par l'île de Fer, les autres par le pic de Ténériffe, qui est au moins de 2 degrés et demi plus à l'est, ou par une des Açores, ou même par une des îles du Cap-Vert. Une ordonnance de Louis XIII, rendue en 1634, prescrivit aux géographes français de prendre, pour point de départ des degrés de longitude ou des méridiens, l'île de Fer, c'est-à-dire un point situé de 20°, 30′ plus à l'ouest que Paris. Dans la suite, il fut convenu de compter seulement 20 degrés de différence. Ce premier méridien fut adopté par d'autres peuples, notamment par les Allemands, qui comptent encore aujourd'hui les degrés de longitude à partir de l'île de Fer. On sait que, depuis la révolution, la France a pris pour point de départ un méridien qu'on suppose traverser l'observatoire de Paris, comme les Anglais ont pris pour méridien premier celui de l'observatoire de Greenwich. Afin de faire concorder l'ancienne manière et la nouvelle de supputer les longitudes en France, il n'y a donc qu'à ajouter ou retrancher 20 degrés de ces longitudes, suivant qu'elles ont été indiquées avant ou après l'époque de la révolution, à l'ouest ou à l'est de l'ancien premier méridien. D-G.

FER-BLANC, *voy.* ÉTAIN et TÔLE.

FERBLANTERIE, FERBLANTIER. Ce n'est point de la fabrication du fer-blanc que s'occupe le ferblantier, mais de celle d'une foule d'objets en fer-blanc, matière qu'il reçoit toute préparée en feuilles dans des caisses. La plupart des ustensiles de ménage, tels que casseroles, cafetières, passoires, écumoires, moules, boîtes, entonnoirs, etc., sont dus à la ferblanterie; les chaudronniers (*v.*) en font de semblables en cuivre. Pour fabriquer ces objets, le ferblantier taille avec des cisailles (*voy.*) dans la feuille de fer-blanc, contourne sur la bigorne (*voy.* ENCLUME), fait les replis nécessaires pour rapprocher les pièces, et les soude ensuite avec un mélange rendu plus ou moins tendre suivant les proportions du plomb et de l'étain qu'on y fait entrer. Les *fers à souder* sont des espèces de coins en fer ou en cuivre emmanchés dans une tige de fer montée dans une poignée de bois. Pour souder, l'ouvrier répand de la résine pilée sur les pièces à joindre, retire le fer du réchaud, frotte le bout en biseau sur un morceau de feutre pour le nettoyer, et l'appliquant sur une planche mince de soudure (ordinairement 2 parties d'étain et une de plomb), le fer presque rouge en emporte quelques grains fondus sous forme de globules que le soudeur laisse tomber sur les joints en frottant avec le fer. La résine fait pénétrer la soudure entre les parois à souder; on appuie aussitôt sur ce point avec un morceau de bois dur jusqu'au refroidissement.

Lorsque le fer-blanc n'est pas assez brillant, on le polit avec le brunissoir (*voy.*), ou bien en le frappant avec un marteau poli, bombé vers le milieu et dont les arêtes sont adoucies, sur un *tas*, aussi bombé et poli, mais dont deux arêtes seulement sont adoucies: les deux autres restent vives pour le cas où l'on veut plier carrément. Le tas est un morceau de fer ou d'acier de la forme d'un cube presque parfait; dans la face opposée au côté poli s'élève une petite pyramide qui peut se serrer dans les mâchoires de l'étau (*voy.*), ou que l'on fait entrer le plus souvent dans un trou carré percé dans l'enclume.

C'est avec des poinçons et des emporte-pièces que l'on fait des trous dans le fer-blanc, soit pour le river, soit pour obtenir des pièces à racommoder. Quant aux cannelures et autres ornements en repousse qui se voient sur les produits de ferblanterie, ils sont estampés, et les ferblantiers se les procurent tout faits. *Voy.* ESTAMPAGE.

Depuis quelque temps, les ferblantiers fabriquent avec le zinc des seaux, des baignoires, des plombs, des tuyaux, des gouttières, etc. La soudure de ce métal est à peu près la même que celle du fer-blanc; nous verrons la différence des outils à l'article PLOMBIER.

Plusieurs objets de ferblanterie, et surtout les lampes, sont peints, vernis, dorés et argentés; nous aurons à en expliquer les procédés à l'article LAMPE, LAMPISTE, profession quelquefois réunie à celle de ferblantier, mais à laquelle nous donnerons un article séparé. L. L-T.

FER MÉTÉORIQUE, *voy.* AÉROLITHE.

FERDINAND, empereurs d'Allemagne de ce nom. Il y en eut trois, ou quatre en comptant aussi le fils de Ferdinand III, qui mourut en 1654, ayant été élu l'année auparavant roi d'Allemagne, comme il avait déjà été couronné roi de Bohême et de Hongrie. On ne connaît pas au juste l'étymologie du nom de Ferdinand, qui semble être dérivé de *verdienen* et signifier *méritant*, mais que d'autres expliquent différemment, même en ne contestant pas cette étymologie. S.

Ferdinand I^er^, second fils de Philippe, archiduc d'Autriche, et de Jeanne la Folle, héritière d'Aragon et de Castille, naquit à Alcala de Henarès en 1503, et succéda à son frère Charles-Quint (*voy.*) en 1558. Roi des Romains depuis 1531, et roi de Hongrie et de Bohême depuis 1526, par suite de son mariage avec Anne, sœur du roi Louis, tué à la bataille de Mohacz, il était trop âgé déjà, lorsqu'il monta sur le trône impérial d'Allemagne, pour pouvoir réaliser tout le bien qu'il méditait. Il opéra cependant quelques réformes utiles, réorganisa le conseil aulique, et fit éclater sa tolérance en se constituant le défenseur de la liberté religieuse de ses sujets devant le concile de Trente qui s'était rouvert en 1562. Ce fut sous son règne aussi que la diète d'Augsbourg de 1559 s'occupa du système monétaire en Allemagne. Ferdidinand I^er^ mourut en 1564, après avoir fait élire roi des Romains, en 1562, son fils Maximilien.

Ferdinand II, petit-fils du précédent par son père l'archiduc Charles, naquit en 1578. Dès 1617, son cousin Matthias, qui n'avait point d'enfant, lui assura sa succession. Il monta sur le trône à une époque où la guerre de Trente-Ans (*voy.*) mettait en feu l'Allemagne et menaçait de renverser la puissance de la maison d'Autriche.

D'un caractère sombre et taciturne, entièrement dévoué aux jésuites qui l'avaient élevé à Ingolstadt, adversaire déclaré de toute opinion qui s'écartait de la doctrine proclamée au concile de Trente, il différait essentiellement sous le rapport religieux de ses prédécesseurs Ferdinand I^er^ et Maximilien II, et même de Rodolphe II et de Matthias. Après avoir forcé à la retraite les Bohêmes qui assiégeaient Vienne sous la conduite de Thurn, il sut se faire couronner empereur, en 1619, malgré leur opposition et celle de l'Union. Soutenu par la ligue catholique et par l'électeur de Saxe Jean-George I^er^, il vainquit les Bohêmes, chassa et mit au ban de l'Empire l'électeur palatin Frédéric V, qu'ils s'étaient choisi pour roi, et soumit les protestants du pays aux plus cruelles persécutions. Il expulsa les prédicateurs de la réforme, força à émigrer des milliers de Bohêmes industrieux, rappela les jésuites, et déchira de sa propre main la lettre impériale de Rodolphe II. Pour prouver sa reconnaissance au duc de Bavière qui l'avait secondé, dans la guerre il le nomma électeur palatin en 1622, en dépit des réclamations de l'électeur de Saxe. Ses généraux Tilly et Wallenstein défirent Christiern IV, roi de Danemark, Christian, duc de Brunswic, et le comte de Mansfeld. Les deux ducs de Mecklenbourg, qui avaient donné des secours au roi de Danemark, furent mis au ban de l'Empire et dépouillés de leurs états, dont Ferdinand investit Wallenstein, pour le récompenser de ses services. Désireux de se rendre maître du commerce de la Baltique, il fit assiéger Stralsund que les villes anséatiques défendirent vaillamment. Son projet favori cependant était l'extirpation du protestantisme. Ce fut pour atteindre ce but qu'il publia, en 1629, l'édit *de restitution*. Tous les biens immédiats enlevés au clergé catholique par les protestants devaient être rendus aux évêques et prélats; les réformés étaient exclus de la paix de religion et les sujets protestants des souverains catholiques devaient rentrer immédiatement au giron de l'Église. Mais le renvoi de Wallenstein, demandé unanimement par les États d'Empire, les menées de Richelieu qui faisait jouer tous les ressorts de la politique pour donner à la France une influence prépondérante en Europe et pour mettre des bornes à la puissance de la maison de Habsbourg, l'entrée de Gustave-Adolphe en Allemagne, et la ligue que formèrent avec lui les protestants dont les yeux s'étaient dessillés enfin et les espérances

d'accommodement évanouies par suite du siége de Magdebourg, où l'édit de religion devait être mis à exécution; toutes ces circonstances vinrent arrêter Ferdinand dans la réalisation de ses projets. Ce qu'il n'avait pu obtenir encore, il espéra y parvenir après la mort de Gustave-Adolphe, et surtout lorsque son fils Ferdinand eut battu à Nœrdlingue, en 1634, Bernard de Weimar, et que la Saxe eut signé à Prague, l'année suivante, sa paix particulière avec lui. Mais l'arrestation de l'électeur de Trèves, enlevé par son ordre et par celui de Philippe IV, roi d'Espagne, parce qu'il avait demandé la protection de la France et reçu garnison française dans ses places fortes, cette arrestation, jointe au massacre des soldats français par les troupes espagnoles, donna à la France un prétexte pour déclarer la guerre à l'Autriche et à l'Espagne. La Suède put agir dès lors avec plus de vigueur. Baner (*voy.*) défit les Saxons unis aux Impériaux près de Wittstock en 1636, les chassa de la Hesse, et Ferdinand mourut le 15 février 1637 sans qu'il lui restât même l'espoir que ses projets se réalisassent un jour.

Ferdinand III, fils et successeur du précédent, né à Grætz en 1608, et qui avait été couronné roi de Bohême en 1625, roi de Hongrie en 1627, se montra plus disposé à la paix que son père. Ce qui contribua surtout à l'entretenir dans ses sentiments pacifiques, ce furent les défaites successives que Baner et le duc Bernard de Weimar firent essuyer à ses troupes. Cependant la diète convoquée à Ratisbonne, en 1640, ne voulut pas entendre parler de faire cesser les hostilités. L'écrit pseudonyme d'*Hippolytus à Lapide* ne fut pas sans influence sur sa détermination. Cet ouvrage, composé à l'instigation de l'électeur de Brandebourg, avait pour but de prévenir les États contre une paix qui aurait été d'autant plus funeste pour l'Empire que les concessions faites à la France eussent été plus grandes. Moins dévoué aux intérêts de l'Espagne et moins esclave des jésuites que son père, Ferdinand III accorda des amnisties à plusieurs États de l'Empire qui avaient embrassé le parti suédois. Ce fut lui aussi qui fit le premier des ouvertures de paix dont les préliminaires de Hambourg furent le résultat; mais il se passa bien du temps encore avant que le congrès de Münster et d'Osnabruck vînt proclamer la paix générale. Pendant la tenue du congrès, comme il n'avait pas été conclu d'armistice, la guerre continua avec diverses chances de succès et de revers, jusqu'à ce que l'occupation d'une partie de Prague par les Suédois, commandés par Wrangel, hâta la signature du traité de paix par Ferdinand III.

Pendant qu'on en discutait les bases, l'Empereur avait fait élire roi d'Allemagne ou des Romains son fils Ferdinand IV, qui mourut en 1654. Trois ans après, le 2 avril, il le suivit dans la tombe, au moment où il venait de conclure avec les Polonais une alliance contre la Suède. D'importants changements dans la constitution judiciaire de l'Allemagne, changements décrétés par la diète de 1653 à 1654, signalèrent son règne. Il eut pour successeur son second fils Léopold Ier. *C. L.*

Ferdinand Ier (Charles-Léopold-Joseph-François-Marcellin), empereur d'Autriche, roi de Hongrie, de Bohême, de Lombard-Vénitie, fils de François Ier et de sa seconde épouse Marie-Thérèse, l'une des filles du roi Ferdinand IV, de Naples. Né à Vienne le 19 avril 1793, ce prince eut une enfance maladive, et son éducation fut peu remarquable, d'abord par suite de sa mauvaise santé, ensuite à cause de l'incapacité de ses gouverneurs, dont le premier fut congédié le jour même de la mort de l'impératrice, mère de Ferdinand, et dont le second fut attaqué d'une maladie mentale avant d'avoir terminé l'éducation de l'archiduc héritier. On le remplaça par le maréchal comte de Bellegarde (*voy.*), qui reçut le titre de *Obersthofmeister*, premier intendant ou grand-maître de cour; et en 1832, lorsque le grand âge de ce gouverneur exigea un nouveau mentor, on choisit le grand-veneur comte de Hoyos-Sprinzenstein. La santé du prince s'était raffermie; mais son moral se ressentit encore de sa première faiblesse physique, et peut-être aussi de l'état imparfait de sa première instruction.

En 1815, on le fit voyager dans les états héréditaires de sa maison, en Italie, en Suisse et dans une partie de la France; les seules qualités qui furent remarquées en lui partout, ce furent la bonté et la douceur de son caractère. Son père, François Ier, lui conféra le grade de feld-maréchal impérial, et bientôt il jugea prudent, à l'exemple de quelques-uns de ses prédécesseurs, de faire couronner de son vivant son fils en qualité de roi de Hongrie. Cette cérémonie eut lieu en présence de la diète hongroise, le 28 septembre 1830; l'archiduc prit le nom de Ferdinand V, *rex junior* de Hongrie. Le 27 février 1831, il fut marié à la princesse sarde Marie-Anne-Caroline, fille du roi Victor-Emmanuel, née le 19 sept. 1803.

Par la mort de son père, le 2 mars 1835, Ferdinand se trouva appelé au trône à l'âge de 42 ans. On s'attendait alors à un changement dans le gouvernement autrichien, d'autant plus que Ferdinand marquait beaucoup de déférence pour un des archiducs ses oncles; mais les personnes qui connaissaient mieux l'esprit du cabinet autrichien furent persuadées que son système, toujours le même depuis tant de siècles, ne varierait point. Ferdinand accorda en effet à M. de Metternich (*voy.*) la même confiance que son père lui avait témoignée, le laissa régler les affaires de l'extérieur, tandis que la politique intérieure resta absolument invariable, ainsi que Ferdinand l'avait annoncé par sa proclamation lors de son avénement. L'empereur paraît s'occuper peu d'affaires de gouvernement, et communiquer moins avec ses sujets que son père. Au reste, ses occupations sont peu connues, et paraissent toutes renfermées dans l'intérieur de son palais. Il a fait paraître du goût pour la technologie et le blason. Le seul incident remarquable de sa vie a été une tentative d'assassinat commise sur sa personne avant son avénement par un capitaine nommé Reindl que la misère avait exaspéré. Cet insensé a été condamné à une captivité perpétuelle. Le mariage de Ferdinand est resté stérile jusqu'à présent. Sacré roi de Bohême en 1836, en présence du roi de Prusse et de l'empereur de Russie, il vient d'ordonner que la même cérémonie aurait lieu avec pompe à Milan, capitale du royaume Lombard-Vénitien, dans le mois d'août 1838*. *C. L. m.*

FERDINAND (Fernando), rois d'Espagne. Sept rois de ce nom ont occupé le trône dans la Péninsule. Les premiers ne possédaient qu'une portion de ce pays. Ferdinand V, non-seulement réunit les diverses provinces, mais, par les découvertes et les conquêtes, fut maître de colonies bien plus vastes que l'Espagne. Ces territoires immenses se détachèrent en grande partie de la monarchie espagnole sous le dernier des Ferdinand.

Ferdinand Ier, fils du roi de Navarre Sanche III, eut, en l'an 1035, la couronne de Castille dans le partage des états fait par le père entre ses enfants : aussi est-il regardé comme le fondateur de la dynastie castillane. Une guerre qu'il eut à soutenir contre son beau-frère Bermude, roi de Léon, et dans laquelle celui-ci périt, lui fournit l'occasion d'agrandir son royaume de la province léonnaise qu'il étendit par ses conquêtes sur les Maures jusqu'à la rivière de Mondégo. Il ne vécut pas en meilleure intelligence avec son frère Garcie, roi de Navarre, qu'il n'avait vécu avec son beau-frère Bermude : Garcie périt aussi en combattant contre lui l'an 1054; mais du moins cette fois Ferdinand ne s'empara point du royaume des vaincus. Il prit aux Maures quelques places fortes des provinces de Carthagène et de Tolède, et rendit tributaires de petits rois musulmans. On célébra ces succès comme de grandes victoires; Ferdinand reçut le surnom de *grand* et prit le titre d'empereur, qui lui fut contesté par l'empereur d'Allemagne, d'où il résulta une autre guerre dans laquelle le roi de Castille s'avança jusqu'à Toulouse; mais il paraît que l'intervention de l'Église fit cesser cette querelle absurde pour la-

(*) On doit à M. Balbi une description des collections particulières de S. M., placées dans une portion du palais dit *Hofburg*. Elles se composent: 1° du cabinet technique; 2° de la collection technique militaire; 3° de la collection de modèles; 4° de la collection diplomatique et héraldique. Voir *Oesterreichische National-Encyclopädie*, t. II, p. 118. S.

quelle les peuples allaient s'égorger. Croyant mieux assurer le repos de ses états en les partageant entre ses fils, il assembla les grands du royaume pour faire sanctionner ce partage, ce qui n'empêcha pas ses fils, après sa mort, qui eut lieu en 1065, de se faire la guerre; en sorte que la Péninsule fut ravagée pour la cause même qui devait prévenir la guerre civile.

Environ un siècle après, un fils d'Alphonse VIII régna depuis 1157, jusqu'en 1187 dans le royaume de Léon et se signala par plusieurs victoires sur les Maures : ce fut FERDINAND II. Don Alphonse, roi de Portugal, son beau-père, fit une invasion dans le royaume de Léon où il occupa quelques places fortes; mais étant tombé au pouvoir de Ferdinand dans la ville de Badajoz, il fut forcé d'abandonner ses conquêtes et de faire la paix. Ce sont là les seuls événements importants du règne de Ferdinand II.

FERDINAND III, ou *saint Ferdinand*, était aussi fils d'un roi de Léon, Alphonse IX; son règne a jeté plus d'éclat. Sa mère était Bérengère, infante de Castille et héritière de ce royaume. Aussi, quoique le mariage entre Alphonse et Bérengère eût été déclaré nul à cause de leur parenté, et quoique Alphonse eût désigné pour lui succéder sur le trône de Léon ses deux filles, Sanche et Douce, qu'il avait eues d'une première femme, infante de Portugal, Ferdinand fut reconnu en 1230, par les grands du royaume, roi de Léon; il y réunit la couronne de Castille. Dans ce dernier royaume, les troubles suscités par l'ambition de la puissante famille des Laras (*voy.*) avaient longtemps empêché les habitants de repousser avec succès les attaques toujours renouvelées des Maures de l'Andalousie. Ces troubles ayant été apaisés, Ferdinand III résolut de tourner ses armes contre les Musulmans. L'esprit de chevalerie qui s'était développé à cette époque dans toute l'Europe lui fut d'un grand secours dans cette lutte; car une foule de chevaliers, surtout des ordres militaires, se rangèrent sous ses drapeaux pour se signaler dans les combats. La première attaque des Castillans fut dirigée contre Cordoue, où ils étaient appelés par une partie des habitants même, disposés à secouer le joug intolérable des gouverneurs musulmans. En 1236, le faubourg fut livré aux chrétiens par trahison : Ferdinand accourut alors et réussit à se rendre maître de la ville par suite d'une capitulation qui accordait aux Musulmans la faculté de se retirer avec leurs effets. Quelques années après, en 1245, Jaen, place très forte, fut prise après un long siége; cela détermina la soumission du roi maure de Grenade, qui se reconnut tributaire des Castillans et consentit à combattre avec eux et contre ses coreligionnaires pour réduire Séville. Secondé par une flotte qui pénétra dans le Guadalquivir, Ferdinand assiégea cette place et l'attaqua vivement après l'avoir réduite à la dernière extrémité; les habitants musulmans et juifs, n'ayant aucun secours à espérer, ne demandèrent qu'à se retirer en Afrique. Cette demande leur fut accordée : ils partirent au nombre de 400,000, laissant une place et un pays presque déserts au roi de Castille, qui, suivant l'étroite politique du temps, crut avoir fait assez en convertissant les mosquées en églises et en couvents, et en envoyant des chrétiens dans le pays qui avait joui d'une si grande prospérité sous le régime musulman. Cordoue et Séville (*voy.* ces noms) n'ont jamais repris l'éclat dont ils avaient joui avant les conquêtes de Ferdinand. Les Castillans s'emparèrent encore de Xérès et de Cadix, en sorte que ce roi fut plus puissant qu'aucun de ses prédécesseurs. Ce sont ses victoires sur les Maures et sa mort de pénitent en 1252 qui lui ont valu l'honneur d'être canonisé au XVII^e^ siècle par le pape Clément X. Moins heureux que Louis IX, avec lequel il avait beaucoup de ressemblance morale, il ne put exécuter les réformes qu'il méditait dans l'état. Il avait épousé d'abord Béatrix de Souabe, dont il eut Alphonse X, son successeur. Pour seconde femme, il avait eu Jeanne, fille du comte Simon de Ponthieu.

FERDINAND IV, fils de Sanche IV, roi de Castille et de Léon, grandit au milieu des troubles qui désolèrent les deux royaumes pendant sa minorité, et que sa mère, Marie, eut beaucoup de peine à

comprimer. Cependant elle parvint à faire cesser les hostilités des Portugais, en mariant son fils à l'infante Constance, fille du roi Denis de Portugal. Elle fut assez généreuse pour soustraire l'infant Henri, son beau-frère, à la vengeance de Ferdinand, dont il était le tuteur, et qu'il aurait voulu empêcher de régner, sous prétexte que la naissance de Ferdinand était illégitime. Plus d'une fois la reine tempéra par sa sagesse les projets vindicatifs de son fils. C'est à l'insu de sa mère que ce prince fougueux fit précipiter du haut des murs du château de Martos les Carvajals, ennemis mortels des Benavides, sans avoir instruit aucun procès contre eux. Ferdinand IV fut en général un mauvais roi : aussi, en 1297, les cortès rassemblés à Cuellar, tout en montrant la résolution de soutenir ses droits par les armes, crurent-ils devoir nommer une députation permanente composée de douze notables, pour prendre connaissance des affaires publiques, surtout de l'administration de la justice et de la répartition des impôts. Dix ans après, les cortès de Valladolid, se plaignant encore des abus, demandèrent que le roi se contentât des impôts ordinaires, et obtinrent même qu'il choisît des chevaliers et des notables des villes pour rendre la justice avec impartialité. Les cortès assemblés à Valladolid, en 1312, lui firent promettre publiquement de n'être plus aussi facile à accorder la grâce des coupables, et de prendre d'abord l'avis de ses alcades et d'autres personnes notables de sa cour. Ferdinand ayant fait légitimer sa naissance à Rome, les cortès de Burgos forcèrent l'infant Henri de se désister de ses prétentions à une tutelle perpétuelle. Ferdinand eut quelques succès contre les Maures; il contraignit le roi de Grenade à se reconnaître de nouveau tributaire de la Castille. Une mort subite termina, en 1312, son règne peu regrettable pour les Castillans : il était né en 1285 et n'avait ainsi que 27 ans. On l'a surnommé l'Ajourné, pour avoir été cité, disait-on, comme Philippe-le-Bel, par ses victimes, les Carvajals, à comparaître dans un court délai devant Dieu et à rendre compte de cet attentat.

Le plus célèbre des Ferdinand, et celui sous lequel l'Espagne acquit le plus de puissance et de splendeur, est FERDINAND V, plus connu sous le nom de *Ferdinand-le-Catholique*. Fils de Jean II, roi d'Aragon, il était né en 1452. A l'âge de 17 ans, il épousa Isabelle, infante et héritière du trône de Castille. Par cette union, les deux époux se trouvèrent dix ans après, lors de la mort du roi d'Aragon, maîtres des deux royaumes, qui toutefois conservèrent un gouvernement distinct, à cause de la jalousie mutuelle des Castillans et des Aragonais. Par un bonheur singulier, chacun des deux époux fut à la hauteur de sa mission, et ils s'entendirent toujours pour les mesures d'intérêt général. Ferdinand se précautionna contre les ennemis du dedans et du dehors; il battit en 1476, à Toro, le roi de Portugal Alphonse V, qui était venu envahir l'Espagne; il prit plusieurs places fortes de la Navarre, pour mieux défendre les frontières contre les Français; en même temps il s'occupait du grand projet d'ôter aux Maures toute souveraineté dans l'Andalousie. Après avoir pris Loxa, Ronda, Malaga, Cadix, etc., il entra dans la *Véga* ou plaine de Grenade. Les Maures se défendirent vaillamment, mais à la longue ils sentirent leurs forces s'épuiser; ils perdirent diverses places fortes; des milliers de familles émigrèrent pour l'Afrique. La guerre fut continuée pendant dix ans. Grenade (*voy.*), défendue par Boabdil, fit une vigoureuse résistance; cependant la nombreuse population, en proie à la famine, fut obligée de capituler après huit mois de siége, au commencement de l'année 1492. Boabdil obtint la permission de se retirer dans les Alpujarres avec les Maures qui voudraient le suivre; les autres pouvaient rester dans la ville; tous conservaient le libre exercice de leur religion. Si Ferdinand avait tenu cette promesse, au moins la conquête de Grenade n'aurait pas dépeuplé l'Andalousie; mais sollicité vivement par le clergé et irrité des émeutes des musulmans, il les força dans la suite à se faire baptiser sous peine d'être exilés en Afrique. La même violence fut employée contre les juifs alors très nombreux et très riches en Espagne;

eux aussi n'eurent d'autre alternative que d'embrasser le christianisme ou d'abandonner le pays avec leurs familles : la plupart préférèrent l'exil, et c'est ainsi que Ferdinand priva son royaume des deux races les plus industrieuses qui l'habitaient. Quant aux nouveaux convertis, ils retournaient en secret au culte de leurs peres; il fallut des inquisiteurs pour épier la conduite des Maures et des juifs baptisés, et les contenir par des peines effrayantes. Les bûchers s'allumèrent pour brûler les relaps; les auto-da-fé (*voy.*) devinrent un spectacle édifiant pour la cour et le peuple, malgré l'horreur que devaient inspirer les supplices de tant de victimes. En vain l'Aragon repoussait-il cette institution odieuse : Ferdinand contraignit ce royaume à se soumettre à l'Inquisition (*voy.*). Seulement il eut soin de subordonner ce tribunal au pouvoir royal et d'en faire une arme pour son despotisme. Il se fit accorder par le pape la nomination aux évêchés et aux maîtrises des ordres militaires. La noblesse espagnole qui conservait encore, comme celle d'autres pays, quelque chose de l'indépendance turbulente de la féodalité, fut réduite aussi à l'obéissance, et sa juridiction soumise aux appels dans les cours de justice royales. Les largesses qui lui avaient été faites aux dépens des domaines royaux furent révoquées. En 1492, la vie du roi fut mise en danger à Barcelone par un assassin obscur qui lui porta par derrière un coup d'épée au cou. Ce coup fut paré heureusement par la chaîne d'or que le roi portait; dès le deuxième jour il se montra au peuple : cependant il se ressentit pendant quelques mois des suites de sa blessure. On avait aussitôt saisi le meurtrier. Ferdinand demanda qu'on lui fît grâce; mais cet homme fut néanmoins étranglé et écartelé.

Pendant ce temps, les affaires du dehors excitaient une vive attention en Espagne. La lutte était engagée en Italie entre l'Espagne et la France : chacune des deux puissances voulait dominer dans le Midi de cette péninsule. Ferdinand et Louis XII convinrent enfin secrètement de partager le royaume de Naples. Le premier possédait déjà hors de l'Espagne une partie de l'Italie, l'île de Sardaigne et quelques places sur la côte d'Afrique. Christophe Colomb (*voy.*) y ajouta les immenses territoires d'Amérique, après avoir sollicité pendant plusieurs années une petite flotte pour faire les découvertes dont il se flattait, et auxquelles le roi Ferdinand ne prit d'abord qu'un faible intérêt. Heureusement pour le navigateur, Isabelle en espérait davantage, et l'on a pu voir à l'article Colomb que ce fut elle qui le mit enfin à même de tenter une première expédition. La postérité refuse à Ferdinand la gloire de ces grandes découvertes, et elle lui reproche avec non moins de raison son ingratitude envers l'homme qui, par son génie, avait changé le commerce du monde et procuré des colonies immenses à l'Espagne. L'or et l'argent affluèrent dans ce pays, et servirent à payer les armées, à enrichir les églises et les couvents, ainsi que les courtisans les plus dévoués. Une vive ardeur guerrière, stimulée par les succès, animait alors les troupes espagnoles et les mettait au rang des meilleures armées de l'Europe; jamais elles ne s'étaient autant distinguées. Aussi le royaume de Naples fut-il entièrement soumis, et la France renonça à la lutte soutenue contre l'Espagne en Italie.

Tout parut donc s'accorder pour faire de Ferdinand-le-Catholique un des monarques les plus puissants et les plus heureux de la terre. Maître absolu chez lui, possesseur de riches états dans les deux mondes qui établissaient entre eux un échange de leurs productions, secondé par des hommes célèbres, tels que Gonsalve de Cordoue et le cardinal Ximenès, obéi aveuglément par une nation asservie, redouté des autres souverains, enfin mari d'une reine que distinguaient d'éminentes qualités, rien ne semblait manquer à la satisfaction du despote. Il avait un fils à qui il espérait laisser sa puissance, et quatre filles dont deux avaient épousé le roi et l'infant de Portugal; la troisième était femme d'un archiduc d'Autriche; enfin la quatrième partageait avec Henri VIII le trône d'Angleterre. Cependant ce cours de félicités ne tarda pas à être troublé. Il perdit son fils; l'archiduchesse sa fille, ayant un esprit exalté, de-

vint folle. La reine Isabelle en prit tant de chagrin qu'elle en mourut en 1504, laissant le royaume de Castille à cette même fille connue sous le nom de Jeanne-la-Folle, mais en instituant le roi Ferdinand tuteur jusqu'à la majorité de son petit-fils don Carlos. Les cortès convoqués à Toro le reconnurent en qualité de régent et administrateur du royaume de Castille, vu la maladie de l'archiduchesse. Cependant comme l'archiduc Philippe, son époux, vint avec des troupes flamandes en Castille, où il avait un parti nombreux, Ferdinand se retira dans son royaume d'Aragon. Peu de temps après, en 1505, la mort de l'archiduc appela de nouveau le monarque à prendre en main les rênes de l'état en Castille; du moins une partie des grands l'y déterminèrent, ce qui provoqua une opposition de la part de plusieurs hauts fonctionnaires, et excita des troubles que fomentait l'empereur Maximilien, aïeul de don Carlos, fils de Jeanne-la-Folle et de Philippe. Ferdinand V ayant épousé en secondes noces Germaine de Foix, nièce de Louis XII, et ayant par ce moyen contracté une alliance avec son voisin le plus redoutable, visitait alors ses états en Italie : à Savone, il eut une entrevue avec le roi de France et resserra les liens politiques qui l'unissaient depuis peu à ce souverain. De retour en Espagne, il trouva la Castille troublée par la discorde des grands et par l'incertitude générale au sujet de la régence. Gonsalve de Cordoue (*voy.*), qui s'était mêlé de ces affaires et qui n'avait inspiré que de la méfiance au souverain, mourut dans l'abandon comme Colomb; ce ne fut qu'en 1510 que les cortès reconnurent, à Madrid, le roi Ferdinand régent de la Castille jusqu'à la majorité. Un traité que le roi fit avec l'empereur Maximilien fit désister celui-ci de ses prétentions rivales.

Pendant ce temps, les troupes espagnoles forçaient les Maures d'Afrique à renoncer aux descentes qu'ils effectuaient sur les côtes d'Espagne pour faire repentir les chrétiens de la rigueur avec laquelle ceux-ci avaient traité les Musulmans. Pour briser la puissance des Vénitiens, ou du moins sous ce prétexte, Ferdinand avait formé la ligue de Cambrai (*voy.*) avec le pape et le roi de France; mais bientôt on le vit se déclarer contre ce dernier, et contracter la prétendue *ligue sacrée* avec le pape et l'Empereur pour combattre les Français en Italie. Après plusieurs échecs, ceux-ci jugèrent prudent de faire la paix avec Ferdinand, qui sortit de cette seconde ligue comme il avait quitté la première. Tant de versatilité faisait regarder généralement Ferdinand V comme le moins sûr des alliés et comme un souverain qui avait peu de bonne foi. En faisant la guerre à la France, il avait envahi la Navarre qui, malgré le traité fait avec l'Espagne, avait attiré ou laissé entrer les Français, et réclamé l'appui de Louis XII contre Ferdinand. Cette alliance fit perdre à ce petit royaume le dernier reste de son indépendance : il fut réuni en 1512 à la monarchie espagnole par Ferdinand, qui soumettait ainsi à son sceptre toutes les parties de la péninsule hispanique. Une bulle du pape avait autorisé cette conquête nouvelle, qui ne laissa à l'aïeul d'Henri IV que la Basse-Navarre.

Sur ces entrefaites, François I^er^ monta sur le trône de France. Ce prince, bien déterminé à détruire l'ascendant des Espagnols, les attaqua en Italie; mais ses premières tentatives échouèrent, et il se vit forcé de faire la paix, en attendant qu'il pût renouveler ses efforts. Mais ce ne fut que contre le petit-fils de Ferdinand, Charles-Quint, que François reprit les armes. Ferdinand mourut le 23 janvier 1516, laissant la couronne à ce même Charles ou don Carlos, pendant la minorité duquel le cardinal Cisneros devait être chargé de la régence. Le fils qu'il avait eu de sa seconde femme était mort en bas-âge, et s'il est vrai, comme on le croyait, qu'il avait contracté ce second mariage pour frustrer l'archiduc de l'espoir de mettre son fils sur le trône de Castille, il avait vécu assez pour voir déçue cette espérance. On prétend que Germaine de Foix, afin d'avoir de la postérité, avait fait donner un aphrodisiaque à son mari, et qu'au lieu de ranimer ses forces, ce remède, peut-être mal préparé ou administré, hâta sa fin. Ferdinand V a fait plus pour la grandeur de l'Espagne

que ses prédécesseurs; mais il a contribué par ses mesures despotiques à comprimer le développement de l'esprit public. Si d'un côté il contenait les nobles, de l'autre il accordait peu d'autorité aux cortès qui représentaient la nation; il a rendu l'Espagne stationnaire, et fondé ce despotisme civil et religieux que Charles-Quint (*voy.*) sut affermir encore, et dont les Espagnols n'ont pu s'affranchir, au XIX^e^ siècle, que par une série de révolutions et de guerres civiles. Ferdinand V était craint et peu aimé. Il a laissé commettre d'affreuses cruautés dans le Nouveau-Monde, surtout depuis qu'Isabelle ne vivait plus.

Nous avons peu de choses à dire du règne de FERDINAND VI, fils de Philippe V; règne qui dura de 1746 à 1759. C'était un prince d'une santé faible, et par cette raison plus ami de la paix que de guerres et de conquêtes. Il était sujet à des accès de mélancolie que le chant de Farinelli (*voy.*) était seul capable de dissiper. Aussi l'opéra est un des établissements dus à ce monarque, ainsi que l'Académie de Saint-Ferdinand, destinée aux beaux-arts, et le jardin de botanique à Madrid. Il se fit sous son règne quelques réformes dans l'administration des finances, et plusieurs améliorations dans l'agriculture, la marine et l'industrie du royaume. Par un concordat avec Rome, il s'assura la nomination à tous les bénéfices ecclésiastiques, à l'exception de 52; vivant économiquement, il entassa beaucoup d'argent. Vers la fin de ses jours, sa mélancolie, devenue permanente, dégénéra en démence. Il n'avait point d'enfants de son mariage avec Marie-Thérèse de Portugal, et après sa mort ce fut son frère Charles III (*voy.*), roi des Deux-Siciles, qui lui succéda, conformément au traité de paix qui avait été conclu en 1748.

Nous arrivons maintenant au règne désastreux de FERDINAND VII, fils de Charles IV (*voy.*), né en 1784, et reconnu en 1789 par les cortès comme prince des Asturies et héritier présomptif de la couronne. Son gouverneur, le duc de San Carlos, et son précepteur, le chanoine Escoïquiz (*voy.*), ne surent ou peut-être ne purent développer aucune qualité remarquable dans ce prince, que la cour, livrée à don Manuel Godoï (*voy.*), favori de la reine, laissait d'ailleurs dans une sorte d'abandon. La haine contre ce favori fut le seul sentiment prononcé de Ferdinand. En vain Godoï fit-il éloigner les deux instituteurs : l'élève continua de correspondre avec le chanoine. En 1802, on maria Ferdinand à Marie-Antoinette-Thérèse, fille du roi de Naples. Ce mariage, dont le bonheur fut de courte durée, ne changea rien à sa position isolée : la princesse étant morte au bout de 4 ans, il se refusa au mariage qu'on voulut lui faire contracter avec la princesse de Bourbon, belle-sœur du favori, ce qui aigrit encore davantage contre lui don Manuel Godoï et par contre-coup le roi et la reine. D'après les conseils de son précepteur qui avait chaudement épousé les intérêts de l'empereur Napoléon, le faible prince des Asturies entama des négociations secrètes avec l'ambassadeur de France, Beauharnais, demandant le secours de Napoléon contre les intrigues du favori qui méditait de le frustrer de la couronne, et qui, en attendant, s'interposait hostilement entre lui et ses parents. Pour mieux s'assurer l'appui de l'empereur, il sollicitait avec un empressement exempt de dignité l'honneur d'épouser une princesse de sa famille. L'ambassadeur entretint adroitement ces dispositions, et flatta le prince de l'accomplissement prochain de ses vœux. Cependant le favori, averti des secrètes occupations du prince, qui écrivait fort avant dans la nuit, fit faire une descente chez lui. On y trouva des mémoires adressés à ses parents pour leur ouvrir les yeux sur les menées de Godoï; les projets de ces lettres, ainsi que d'autres adressées à Napoléon, étaient du chanoine Escoïquiz. Sur cette découverte, le prince fut accusé de haute-trahison et jeté en prison. Le roi écrivit à Napoléon qu'il se voyait dans la nécessité d'instruire un procès criminel contre son fils dénaturé qui, ayant voulu le détrôner, se privait du droit de lui succéder sur le trône. Napoléon le laissa faire, en défendant seulement de mêler son nom à ce procès. Ferdinand demanda pardon à son père et à sa mère comme un coupable, et feignit un repen-

tir qu'il n'éprouvait pas alors. Les juges acquittèrent le prince, et ses conseillers seuls furent exilés. Il y eut entre le roi et son fils une réconciliation qui n'était pas plus sincère d'un côté que de l'autre.

Bientôt les événements amenèrent pour Ferdinand une occasion de montrer ses vrais sentiments. Le prince de la Paix, voyant les Français marcher sur Madrid sous le prétexte d'agir contre le Portugal, détermina le débonnaire Charles IV et la reine à s'enfuir avec lui en Amérique. Au moment du depart, le peuple exaspéré causa une émeute (*voy.* ARANJUEZ): Godoï fut arrêté, et le prince des Asturies, profitant de l'enthousiasme populaire, se rendit à la cour, reçut l'abdication de son père, et se fit proclamer roi d'Espagne. Un prince doué d'énergie et d'un esprit éclairé aurait pu, dans ce moment, tirer un parti avantageux de l'exaltation où se trouvait la nation : Ferdinand ne sut prendre que des mesures insignifiantes, et pendant qu'il croyait s'affermir, son père, comptant sur l'appui de Murat qui venait d'occuper Madrid, protestait contre l'avénement du prince des Asturies et révoquait son abdication. Ferdinand, à son tour, sollicitait l'assentiment de Napoléon qu'on disait disposé à se rendre en Espagne. Le père et le fils furent assez aveugles tous les deux pour ne pas voir que Napoléon avait résolu d'en finir avec une dynastie si peu digne de régner. On insinua au jeune prince qu'il y aurait de l'avantage pour lui à aller au-devant du puissant empereur. En effet, dans le *Mémorial de Sainte-Hélène* on fait dire à Napoléon qu'il n'a jamais appelé Ferdinand et son père, qu'ils sont venus de leur propre gré, chacun dans des vues intéressées. Cependant il n'y a pas à douter que l'empereur n'eût quelque part au conseil qui fut donné à Ferdinand de prendre les devants et de s'aboucher avec lui. En route, il fut averti des dangers qu'il courait; il trouvait les troupes espagnoles disposées à favoriser sa fuite ou à lui faire un rempart de leur corps. A Vittoria, il écrivit à Napoléon : il reçut une réponse; mais cette lettre ne lui donnait d'autre titre que celui de prince des Asturies. Avant de le reconnaître, disait l'empereur, il avait le droit de s'informer des circonstances de l'abdication. C'était s'ériger en juge : cependant Ferdinand persista dans son projet de l'aller voir. Étant déjà arrivé près des Pyrénées, il pouvait, il devait encore, comme le fait observer le comte de Toreno dans ses *Mémoires*, compter sur l'enthousiasme de la nation; mais Escoïquiz l'aveugla sur sa situation. Le prince se laissa entrainer par Savary jusqu'à Bayonne, et c'est là seulement que ses yeux s'ouvrirent, et qu'il apprit à n'en plus douter qu'il était pris dans un piége, et que l'empereur voulait ôter aux Bourbons le trône d'Espagne pour y placer un de ses propres frères.

Après son entrevue avec Napoléon, dont il n'avait rien pu tirer d'important, il lui fut notifié qu'il fallait renoncer à ses droits. En vain Escoïquiz et Cevallos essayèrent de faire revenir l'empereur sur ces projets. Ferdinand, mis en présence de son père et de sa mère, fut traité par ses parents comme un fils rebelle et digne du dernier supplice. Napoléon, en assistant à cette scène violente, parut approuver la colère du vieux roi; mais la fureur de la reine lui inspira de l'horreur pour cette femme certainement plus coupable que son fils. Pressé par son père, menacé par Napoléon, Ferdinand, après une longue résistance et après avoir vainement proposé de faire ratifier l'abdication par les cortès, consentit, le 6 mai 1808, à renoncer, selon l'exemple de son père, à ses droits sur le trône d'Espagne; il révoqua les pleins pouvoirs donnés à la junte de Madrid, et en secret il contremanda les soulèvements auxquels il avait provoqué les Espagnols trois jours auparavant; il exhorta même le peuple par des proclamations à la soumission à Napoléon. Il alla ensuite habiter, avec son frère don Carlos et son oncle Antonio, par ordre de l'empereur, le château de Valençay, où il demeura depuis 1808 jusqu'en 1813. Le traité conclu avec Napoléon promettait au prince le domaine de Navarre et une rente de 800,000 francs; mais il n'eut ni l'un ni l'autre. Napoléon, selon le *Mémorial de Sainte-Hélène*, a prétendu dans la suite n'avoir point séquestré Ferdinand, et lui avoir même

laissé la faculté de s'échapper; mais qui ne sait que tous les membres de la famille royale d'Espagne étaient entourés d'émissaires secrets qui épiaient toutes leurs démarches? Un baron de Kolli promit au gouvernement anglais d'enlever Ferdinand et de le ramener en Espagne; mais son projet fut éventé par un espion de la police française avant que Kolli eût mis le pied sur le territoire français*; on s'empara de sa personne, et on l'enferma à Vincennes. Napoléon fit annoncer dans les journaux de Paris que Ferdinand lui-même avait dénoncé l'agent anglais.

Si Ferdinand avait profité de cet exil pour combler par de fortes études les lacunes qui étaient restées dans son instruction, s'il avait supporté avec dignité les malheurs de sa position, il aurait mérité l'estime publique et assuré son bonheur dans l'avenir. Mais son isolement ne lui inspira aucune réflexion salutaire, le malheur n'éclaira point son esprit. Il poussa jusqu'à la bassesse son désir d'obtenir la main d'une princesse impériale, désir qu'il exprimait dans ses lettres à Napoléon: celui-ci daignait à peine lui répondre. Pendant ce temps, le peuple espagnol versait son sang pour le roi légitime, et faisait des efforts héroïques afin de secouer le joug de ce même empereur dont Ferdinand recherchait l'alliance. On pourrait soupçonner que l'expression de ce désir n'était qu'une ruse pour obtenir sa liberté, si auparavant Ferdinand n'avait pas manifesté tant de fois le même vœu, dont l'accomplissement l'aurait pourtant rendu odieux à la nation.

Les événements firent en sa faveur plus qu'il ne devait espérer. Joseph, n'ayant pu se maintenir sur le trône d'Espagne, rentra avec ses troupes en France. Après cinq ans d'une guerre sanglante, Napoléon avait vu l'impossibilité de conquérir la Péninsule pendant qu'il avait des ennemis à combattre au Nord. En conséquence, il résolut de rendre Ferdinand à la liberté, sans autres conditions que celle de payer à ses parents une pension de 9 millions de réaux, de faire sortir les troupes anglaises de l'Espagne, et de maintenir les adhérents de Joseph Bonaparte dans leurs places et prérogatives. Renvoyer ainsi dans un pays bouleversé un prince dépourvu de lumières était une espèce de vengeance qu'il exerçait contre l'Espagne. La régence et les cortès, indignés de ce traité, le déclarèrent nul, comme étant contraire à l'alliance contractée avec l'Angleterre, et comme laissant les dépouilles de l'Espagne aux mains des partisans d'un roi intrus. Ferdinand ne devait être reconnu comme roi qu'après avoir révoqué le traité et après avoir prêté serment à la constitution promulguée, en 1812, pendant la vacance du trône. On lui traça son itinéraire, et on arrêta la cérémonie de sa réception. Dans une proclamation au peuple espagnol, les cortès exposèrent avec véhémence leur désapprobation du traité.

Au mois de mars 1814, Ferdinand VII arriva enfin en Espagne; mais au lieu de s'astreindre à l'itinéraire et au cérémonial prescrits par les cortès, il s'arrêta à Valence. Là une soixantaine de membres de cette assemblée, appartenant au parti qu'on désignait alors sous le nom de *serviles*, lui adressa par une députation une protestation contre la constitution de Cadix et contre les décrets des cortès. Entouré bientôt d'ennemis du régime constitutionnel, Ferdinand se hâta de se défaire et des cortès et des libéraux. Par décret du 4 mai, il déclara abolis la constitution et tous les décrets qui en avaient été la suite; défense fut faite aux Espagnols d'y obéir; quiconque tenterait de soutenir la constitution, soit par les armes, soit par des discours ou des écrits, était déclaré coupable de lèse-majesté. Le roi assurait dans le même décret qu'il détestait le despotisme, annonçant vouloir traiter, aussitôt après le rétablissement de l'ordre, avec les députés de l'Espagne et des Indes dans des cortès légitimement convoqués; il traçait d'avance les bases du régime qui devait être établi, telles que la liberté individuelle, celle de la presse, sauf la répression des abus, et le concours des cortès dans la législation. « On pourra juger par là, ajoutait Ferdinand, que je suis, non un despote ou tyran, mais un roi père de mes sujets. »

(*) *Mémoires du baron de Kolli*, Londres, 1823.

Cependant, six jours après la signature de ce décret fallacieux, les principaux membres des cortès étaient déjà jetés dans les fers, avec les écrivains les plus *libéraux;* et le 30 mai, Ferdinand VII, par un autre décret, bannit à jamais de l'Espagne tous les fonctionnaires civils, militaires et ecclésiastiques qui avaient servi le « gouvernement intrus » (*voy.* AFRANCESADOS). Ainsi, punissant également, et sans jugement préalable, ceux qui avaient défendu son trône pendant son absence et ceux que naguère il avait lui-même exhortés à obéir à Joseph Bonaparte, il essaya de régner selon les vieux errements de la monarchie, s'entourant d'hommes médiocres et de courtisans obséquieux, rétablissant de vieilles prérogatives du clergé et de la noblesse, et ressuscitant même jusqu'à un certain point l'odieux tribunal de l'Inquisition, afin de faire poursuivre une foule de personnages comme coupables de franc-maçonnerie. Napoléon, déchu de son trône, n'était plus désigné dans les actes publics de Ferdinand que comme l'*ennemi du genre humain*, et tous les maux de l'Espagne lui étaient attribués.

Les absolutistes célébraient Ferdinand sous la dénomination de *il Rey netto;* mais leur approbation ne l'empêcha pas d'éprouver bientôt les suites de son absolutisme insensé et de sa mauvaise foi. Ces suites ont été parfaitement résumées dans quelques lignes par M. de Châteaubriand, qui pourtant le soutint plus tard, mais inutilement, par sa diplomatie. « Le roi *netto*, dit l'auteur du *Congrès de Vérone* (t. I, chap. 5), manqua sur-le-champ à sa parole. Il condamna les conservateurs de son trône à l'exil, au cachot, aux présides (*voy.*); l'armée ne fut pas payée; les colonies achevèrent de s'émanciper. Une camarilla (*voy.*) rajusta et repeintura le vieux sceptre; elle crut pouvoir servir d'abri à un trône que les nefs de Burgos, de Tolède et de Cordoue ne cachaient plus. Des conspirations se formèrent. Porlier en Galice, Lacy en Catalogne prirent les armes: ils avaient, dans la guerre de l'indépendance, versé leur sang pour le roi; ils moururent par sa volonté sur l'échafaud. Nous négligeons les gibets de Madrid et de Valence; on y pendit quelques plébéiens fidèles, mais libres. »

Cet état de choses était trop violent pour durer, dans un pays où les finances étaient dans un délabrement déplorable. La partie éclairée de la nation espagnole s'indignait d'être traitée comme coupable par un prince à qui le malheur n'avait rien appris et qui ne comprenait rien aux changements opérés pendant son absence. A cela se joignait la révolte ouverte des colonies en Amérique, qui avaient profité des guerres de la Péninsule pour opérer leur affranchissement. Ferdinand préparait à grands frais des expéditions pour les réduire à l'obéissance. Les troupes destinées à l'une de ces expéditions étaient depuis plusieurs mois rassemblées à Cadix, et, pour lever l'ancre, on n'attendait que les fonds nécessaires à leur solde, lorsque les officiers, en 1820, provoquèrent un soulèvement qui devint bientôt général et eut pour résultat le rétablissement de la constitution des cortès, rédigée huit ans auparavant dans cette même contrée. En peu de temps, toute la partie libérale de la nation se prononça avec tant d'énergie pour la constitution que Ferdinand, abandonné dans son palais par les royalistes consternés, obligé de revenir de l'Escurial à Madrid et de renvoyer son confesseur don Victor de Saëz (*voy.*), ne vit d'autre parti à prendre que d'adopter cette charte démocratique et de la faire proclamer. Alors l'Espagne changea d'aspect, la presse devint libre, l'Inquisition fut abolie, les biens du clergé furent vendus, les vérités les plus hardies furent proclamées à la tribune des cortès et dans les clubs, où l'on poussa l'ardeur révolutionnaire jusqu'à l'audace la plus inconsidérée.

Cependant le roi, la camarilla et les serviles revinrent de leur consternation; Ferdinand, recevant en secret des promesses de secours de la part des puissances absolues, protesta sous main, par un écrit caché, contre la constitution. Louis XVIII, conseillé par M. de Châteaubriand, qui voyait, selon son propre aveu, dans une campagne entreprise pour effectuer le renversement de cet ordre de

choses, un moyen de rendre à la France sa force militaire et de prévenir de nouvelles révolutions, promit d'aider à l'abolition de cette charte; au congrès de Vérone, M. de Châteaubriand obtint l'assentiment des souverains alliés. Une insurrection réactionnaire s'organisa dans le nord de l'Espagne, et une junte gouvernementale s'installa à la Seu d'Urgel; le clergé et la haute noblesse n'attendaient que le moment favorable pour se prononcer en faveur du régime absolu.

En 1823, Louis XVIII envoya son neveu le duc d'Angoulême avec une armée considérable en Espagne, sous le prétexte de délivrer le roi Ferdinand VII de la contrainte qui lui était imposée par les cortès, afin de le mettre à même d'opérer les réformes qu'il jugerait librement nécessaires dans son gouvernement. Les cortès, entourés par la cour et par les serviles, n'organisèrent aucune défense nationale : ils se contentèrent, à l'approche des Français, de quitter Madrid avec le roi et de se retirer d'abord à Séville, puis à Cadix. On ne douta plus que Ferdinand, tout en feignant de vouloir le maintien de la constitution, ne fût en secret d'accord avec les Français. Ceux-ci suivirent les cortès jusqu'à Cadix, et ne leur laissèrent d'autre parti que d'envoyer Ferdinand au quartier-général du duc d'Angoulême, pour négocier la paix; mais à peine le roi y fut-il arrivé qu'il abolit la constitution, déclara nul tout ce qu'il avait décrété ou approuvé sous le regime constitutionnel, et reprit le plein pouvoir dont la violence révolutionnaire, disait-il, l'avait dépouillé. On fut généralement étonné de voir que le roi de France n'interposât aucune médiation et ne prévînt point les réactions violentes qui eurent lieu alors et qu'il n'approuvait pas plus que le généralissime, M. le duc d'Angoulême (*voy.* ANDUJAR)*. En effet, Ferdinand sévit dès lors avec une espèce de fureur contre toutes les institutions libérales et contre les hommes qui s'étaient signalés pendant le régime constitutionnel. Riégo (*voy.*), qu'il avait auparavant admis à la cour, fut condamné à mort et exécuté; le clergé rentra dans ses priviléges, l'inquisition dans quelques-unes de ses fonctions; les universités furent fermées, les communes dépouillées du peu de franchises qui leur restaient. Plus que jamais, le despotisme royal et clérical paraissait affermi pour toujours. Le cours des événements et l'exagération du parti triomphant amenèrent pourtant des modifications inattendues.

Dans la pénurie où se trouvait le trésor public, on était hors d'état de rien entreprendre en suivant la vieille routine de l'administration financière; il fallut consulter les hommes éclairés et introduire les améliorations éprouvées par l'expérience d'autres pays. Ferdinand n'ayant point d'enfants ni de sa deuxième femme, qui avait été une infante de Portugal, ni de la troisième, princesse de Saxe, pouvait mourir sans postérité; son frère don Carlos (*voy.*) était alors son plus proche héritier. C'est autour de cet infant, dont on connaissait le goût pour l'absolutisme, que se groupèrent les plus exaltés réactionnaires. Il y eut, en 1826, une insurrection en Catalogne, dirigée uniquement par ces exaltés ou *agraviados;* on dut en exécuter et bannir plusieurs, ce qui exaspéra encore le reste. Une nouvelle expédition fut faite contre les colonies d'Amérique: elle n'aboutit qu'à prouver l'impuissance de l'Espagne à reconquérir son ancienne domination. Un quatrième mariage que Ferdinand contracta, en 1829, en épousant Marie-Christine, princesse de Naples, donna l'année suivante au roi une fille, Isabelle. Déjà pendant la grossesse de la reine, le 29 mars 1830, Ferdinand, par une simple ordonnance, dite pragmatique, avait aboli la loi salique que les Bourbons, lors de leur avénement au trône d'Espagne, portèrent dans ce pays, et qui n'y avait pas existé, du moins en Castille. Il se fonda sur un decret des cortès de 1798, dans laquelle année on avait, en effet, consulté en secret les cortès sur cet objet : ils avaient été d'avis, à ce qu'il paraît, d'abolir la loi salique pour rendre les infantes aptes à

(*) « La plaie politique étant dans le roi, écrivait alors M. de Châteaubriand, ministre des affaires étrangères, le remède est presque impossible à appliquer. » *Congrès de Vérone, Guerre d'Espagne*, t. II, p. 331. S.

régner; mais cette consultation n'avait été suivie d'aucun décret. Les *agraviados* ou serviles mécontents se serrèrent davantage autour de don Carlos, tandis que la reine, si elle voulait faire régner un jour sa fille, ne pouvait s'appuyer que sur les libéraux, à qui la révolution dont la France avait été le théâtre au mois de juillet 1830 inspirait d'ailleurs un nouveau courage, quoique les tentatives faites par les Espagnols réfugiés en France pour soulever leur pays eussent échoué. La santé chancelante de Ferdinand ôtait l'espoir de la naissance d'un héritier mâle. En septembre 1832, en proie à une complication d'hydropisie et de goutte, ce roi eut une crise pendant laquelle les serviles, surtout le ministre Calomarde (*voy.*), lui arrachèrent, par surprise à ce qu'il paraît, une révocation de son ordonnance du 29 mars 1830. A la suite de cette crise, le roi tomba en léthargie, au point qu'on le crut mort et que son décès fut annoncé à Madrid et au dehors. Les serviles triomphèrent ; mais quelle fut leur surprise lorsque Ferdinand recouvra ses sens! Informé de la supercherie dont on avait usé envers lui, il exila Calomarde, renvoya les autres ministres, et déclara nulle la révocation qu'il avait signée. Le 4 octobre, il nomma la reine régente pendant sa maladie. On vit dès lors une suite de mesures plus douces succéder aux réactions des années précédentes : une amnistie rappela une grande partie des libéraux bannis; les universités furent rouvertes, et les jésuites n'eurent plus la direction exclusive du haut enseignement; on licencia et désarma le corps des volontaires royalistes, institution née du système réactionnaire de Ferdinand; puis, on mit fin à l'odieuse *purification* à laquelle les officiers et fonctionnaires civils avaient été obligés de se soumettre avant de pouvoir prétendre à des places. En janvier 1833, Ferdinand se crut assez rétabli pour reprendre les rênes du gouvernement des mains de Marie-Christine, et le 29 juin de cette année il assembla les cortès, uniquement pour faire reconnaître sa fille Isabelle comme son héritière future. Les agnats à Naples protestèrent; don Carlos, ayant quitté l'Espagne, protesta encore plus vivement. Bientôt les crises de Ferdinand revinrent, et il expira le 29 septembre 1833, ayant institué par testament la reine régente jusqu'à la majorité de sa fille déclarée son héritière. Ce testament n'imposait d'autre condition à Marie-Christine que celle de prendre les avis d'un conseil de régence composé de prélats, de grands d'Espagne, de militaires et de magistrats d'un haut rang. L'infant don Carlos réclama la couronne, arma en Portugal, et fit lever l'étendard de la révolte dans le nord de l'Espagne; ce fut le signal de cette guerre civile qui dure depuis ce temps. Marie-Christine, obligée de se jeter dans les bras des libéraux pour protéger les droits de sa fille, accorda à la nation d'abord le *statut royal* (*voy.* CORTÈS, T. VII, p. 57), puis la *constitution des cortès* modifiée (*voy.* ESPAGNE, T. X, p. 16); et c'est ainsi que fut rétabli en Espagne le régime constitutionnel, que le mauvais vouloir et les idées bornées de Ferdinand VII avaient proscrit pendant dix-huit ans.

Il n'est pas aisé de donner une idée du caractère de ce prince. Ses actes étaient ceux d'un homme vindicatif, méfiant, aveuglément attaché à un ordre de choses repoussé par le siècle actuel. Si quelque chose peut l'absoudre des malheurs dont l'Espagne fut affligée sous son règne, c'est sa triste situation pendant sa jeunesse, lorsqu'un favori arrogant et ambitieux lui ôtait l'affection de ses parents, aigrissait son esprit, et le forçait à dissimuler et à se méfier de ceux qui l'entouraient. Si l'on ajoute à cela la mauvaise éducation que les princes recevaient dans ce temps-là en Espagne, on s'explique les actes contradictoires de Ferdinand VII, sa haine et son apathie contre le régime libéral. D-G.

FERDINAND, rois des Deux-Siciles. Les états de Naples et l'île de Sicile, qui forment aujourd'hui le royaume si improprement appelé *des Deux-Siciles**, ayant été réunis et séparés à plusieurs reprises, il s'est introduit une certaine confusion dans l'ordre numérique des souverains qui ont régné dans cette partie de l'Italie. C'est ainsi que l'un des

(*) Ce nom sera expliqué au mot SICILES (*Deux-*). S.

princes dont nous allons donner la biographie s'est intitulé tour à tour Ferdidinand IV de Naples, Ferdinand III de Sicile, et Ferdinand I^er^ des Deux-Siciles ; et relativement à ce dernier titre il aurait dû plutôt se nommer le second, les deux états ayant déjà été réunis sous Ferdinand-le-Catholique, roi d'Aragon, en 1503.

La Sicile compte trois souverains du nom de Ferdinand. Le premier, surnommé le Juste, régna de 1412 à 1416 ; le second, ou Ferdinand-le-Catholique, régna de 1479 à 1516. Tous deux appartiennent aux rois d'Aragon (*voy.*) ; le troisième est le prince connu sous le nom de Ferdinand I^er^ des Deux-Siciles (*voy.* plus loin). A Naples, quatre Ferdinand ont régné.

FERDINAND I^er^. Depuis que les Vêpres siciliennes avaient arraché à Charles d'Anjou le plus beau fleuron de sa couronne, cent cinquante années s'étaient écoulées pendant lesquelles Naples et la Sicile avaient été divisées. Le continent était au pouvoir des Angevins, l'île obéissait aux Aragonais. Le sort des armes se déclara pour ces derniers : Alphonse-le-Magnanime réunit les deux états, et, le premier, s'intitula *roi des Deux-Siciles*.

A sa mort, qui arriva l'an 1458, Alphonse légua ses états de Sicile, de Navarre et d'Aragon, à Jean son frère, et ceux de Naples à Ferdinand, son fils illégitime et même adultérin. Ferdinand est le premier souverain qui ait porté le titre de *roi de Naples*.

Sous le pontificat de Nicolas V, un traité avait été conclu à Naples entre le pape, Alphonse-le-Magnanime, père de Ferdinand, et quelques autres puissances, à l'effet de pacifier l'Italie et de faire la guerre aux Turcs. Dans ce traité, le prince Ferdinand, avait été reconnu héritier présomptif des états de Naples. A son avénement au pontificat, Calixte III ratifia le traité, mais refusa l'investiture à Ferdinand, sous prétexte que sa naissance était entachée d'opprobre ; et à peine Alphonse eut-il fermé les yeux que le pontife déclara, par une bulle datée du 12 juillet 1458, le royaume de Naples dévolu à l'Église ; défenses furent faites, sous peine de censure, à tous les ordres de l'état, ecclésiastiques et séculiers, de reconnaître d'autre souverain que le Saint-Siége. Cet événement ranima les espérances et les prétentions des Angevins, et on vit Charles VII, qui occupait alors le trône de France, donner le gouvernement de Gênes à Jean d'Anjou, duc de Calabre, afin de mettre ce prince à portée de saisir la première occasion de reconquérir les domaines de ses ancêtres.

Ferdinand ne se laissa point abattre : il appela de la bulle au futur concile, convoqua le parlement, et reçut des principaux barons napolitains le serment de fidélité. La mort de Calixte acheva de relever le parti des Aragonais. Pie II conclut avec Ferdinand un traité par lequel il reconnaissait ce prince en sa qualité de roi de Naples, à la condition que le monarque rembourserait à la chambre apostolique les arrérages du cens, prêterait secours au Saint-Siége toutes les fois qu'il en serait requis, rendrait au pape la ville de Bénévent immédiatement, et celle de Terracine dans dix mois, et rappellerait enfin, en employant la force si cela était nécessaire, le général comte Piccinino, qui, à la tête des troupes aragonaises, infestait les états de l'Église (17 octobre 1458). Dans la bulle d'investiture, qui date du 10 novembre suivant, on remarque cette clause : *sauf le droit d'autrui ;* c'était une ressource que le pape se réservait pour l'éventualité du succès des Angevins.

Une fois en possession légitime de son trône, Ferdinand ne songea qu'à s'y affermir. Il combla les barons napolitains de faveurs et de caresses, il diminua les impôts et ne négligea rien pour gagner l'affection de ses sujets. Ce prince épousa Isabelle, fille de Tristan de Clermont, jeune et belle personne douée d'un courage au-dessus de son sexe, et dont l'énergie ne contribua pas médiocrement, en diverses circonstances, à soutenir le trône chancelant de son époux.

Des orages continuels troublèrent le règne de Ferdinand. Le comte Piccinino, à qui on n'avait pu donner aucune compensation pour les places qu'il avait été forcé de rendre au Saint-Siége dans le duché de Spolète et l'Ombrie, rentra dans le royaume de Naples à la tête

d'une armée d'Angevins, tandis que le duc de Calabre opérait une descente à la vue de Gaëte, et envoyait sa flotte jeter l'ancre dans le golfe de Naples. Le prince de Tarente, le marquis de Cotrone, le duc de Sessa, et une foule de barons de la Terre de Labour et des Abruzzes, embrassèrent le parti de la maison d'Anjou. Ferdinand se vit quelque temps réduit à la plus dure condition. L'épuisement de ses finances et la fidélité chancelante des seigneurs napolitains l'obligèrent d'une part à engager ses plus précieux joyaux aux marchands de Florence et de Venise, et de l'autre à faire avec les barons un traité onéreux dans lequel on le vit passer par toutes les conditions qu'il plut à ceux-ci de lui imposer.

Après une longue alternative de bons et de mauvais succès, la fortune se fixa sous les drapeaux de Ferdinand. Dès ce moment, ses actes ne justifièrent pas les espérances que le commencement de son règne avait fait concevoir. Il fit jeter dans une prison le duc de Sessa au mépris des traités faits avec ce seigneur; il fit traîtreusement assassiner Piccinino qui avait fait sa paix avec lui; il enleva au pape le duché de Sora, et refusa de payer les arrérages du cens qui avaient été formellement promis.

En 1475, la reine Isabelle étant morte, Ferdinand épousa la fille du roi d'Aragon et de Sicile.

Ce fut sous le règne de ce prince qu'une escadre othomane opéra une descente sur les côtes de la Pouille et s'empara d'Otrante (11 août 1480). Douze mille habitants sur vingt-deux mille furent passés au fil de l'épée. Otrante fut reprise, l'année suivante, par les chrétiens.

Cependant Charles VIII, roi de France, héritier des droits de la maison d'Anjou sur le royaume de Naples, avait terminé les formidables préparatifs de son expédition en Italie. Ferdinand vit se former l'orage; il ne le vit pas éclater. Ce prince mourut le 25 janvier 1494, laissant la réputation d'un habile politique, mais d'un prince cruel et de mauvaise foi. Il était âgé de 71 ans et en avait régné 37. Nous n'omettrons pas de dire, cependant, que Naples lui dut une partie de sa grandeur; que ce fut lui qui le premier introduisit l'imprimerie dans cette grande cité (1474); qu'il protégea les belles-lettres, veilla à la bonne administration de la justice, et favorisa très efficacement le progrès de l'industrie manufacturière et le développement du commerce. Il laissa la couronne à son fils aîné, Alphonse II.

Ferdinand II, petit-fils du précédent, monta sur le trône le 23 janvier 1495, par suite de l'abdication de son père Alphonse II, que ses vices et ses cruautés avaient rendu odieux aux Napolitains. Il n'était encore que duc de Calabre et héritier présomptif de la couronne, lorsque son père lui confia le commandement de l'armée destinée à agir contre Charles VIII qui s'avançait en ce moment à la conquête du royaume de Naples. Ferdinand pénétra dans la Romagne à la tête de soixante escadrons et d'un corps nombreux d'infanterie, et vint camper sous les murs de Faenza. Charles VIII lui opposa d'Aubigny.

Refoulé par la marche victorieuse du roi de France, le duc de Calabre rentra à Naples dans les premiers jours de l'année 1495, et le 23 janvier, lendemain du jour où son père avait abdiqué, il fut sacré dans l'église métropolitaine, et parcourut, la couronne en tête, tous les quartiers de la ville. Il prit ensuite des mesures pour la défense du royaume; mais le peuple, qui n'avait point perdu le souvenir des vices et des cruautés des deux derniers souverains de cette maison, se montra peu disposé à seconder les efforts du nouveau monarque.

Ferdinand II vint camper à San-Germano, où Louis d'Armagnac, qui fut depuis duc de Nemours, le battit complétement. Un malheur en entraîne toujours un autre : Jacques Trivulce, qui commandait à Capoue pour le roi de Naples, passa au service du monarque français et le mit en possession de cette ville. Ces revers, joints aux mauvaises dispositions des habitants de la capitale, obligèrent Ferdinand à abandonner son royaume. Il s'enfuit en Sicile avec la princesse Jeanne, sa fille, et la reine, veuve de Ferdinand I^er^.

Le traité de la Sainte-Union, signé à Venise le 4 avril 1495, entre l'Empereur, l'Espagne, le duc de Milan, les Vénitiens et le pape, rendit bientôt au prince fugitif l'espoir de rentrer dans ses états. En effet, à peine les événements de la guerre eurent-ils contraint Charles VIII à sortir de Naples que Ferdinand, secondé par la flotte espagnole et par l'armée que lui avait amenée Gonzalve de Cordoue, se rendit maître de Reggio et de plusieurs autres places de la Calabre. Il en remit une partie entre les mains de Gonzalve, conformément à ses engagements. C'était le premier pas de l'usurpation que méditait le roi d'Espagne. Fier de ses succès, Ferdinand voulut se rendre à Naples, malgré les avis de Gonzalve; mais en route il rencontra d'Aubigny et Percy, qui lui firent éprouver une sanglante défaite. Une heureuse inspiration sauva le prince vaincu. Tandis que Gonzalve rassemblait les débris de l'armée espagnole, Ferdinand se rendit à Messine, s'embarqua sur la flotte qui stationnait dans le port, et parut inopinément dans le golfe de Naples, où sa présence fit lever en masse toutes les populations riveraines. Le drapeau aragonais fut arboré de nouveau, et Ferdinand rentra dans sa capitale le 7 juillet, aux acclamations de la foule.

Le duc de Montpensier défendit longtemps les châteaux de Naples, où il s'était enfermé avec les debris de l'armée française; s'étant ensuite retiré dans la Pouille avec 5,000 Français, il s'y maintint jusqu'à la fin du mois de juillet 1496. Obligé alors de capituler, il obtint des conditions honorables qui ne furent point exécutées loyalement de la part de Ferdinand. Montpensier et environ 3,500 soldats de son armée périrent victimes des retards que le roi de Naples apporta à leur fournir les vaisseaux qu'il s'était engagé à mettre à leur disposition.

Ferdinand ne jouit de son triomphe que pendant peu de mois. Il mourut à Naples le 7 octobre, sans laisser d'enfants du mariage qu'il avait contracté avec sa tante, sœur d'Alphonse II. Son oncle Frédéric, prince d'Altamura, lui succéda.

Ferdinand III, deuxième de son nom en Sicile, est le même que Ferdinand-le-Catholique (*voy.*).

Ferdinand IV, troisième du nom en Sicile, régna sous le nom de Ferdinand I^er^ sur les Deux-Siciles.

Ce troisième fils de don Carlos ou Charles III (*voy.*) et de Marie-Amélie de Saxe était né en 1751. Ce fut à une circonstance fâcheuse sous plus d'un rapport qu'il dut la couronne de Naples. Ferdinand VI, roi d'Espagne, était mort sans postérité, et le trône revenait de droit à don Carlos, son frère. Celui-ci régnait alors sur les Deux-Siciles; mais entre l'une et l'autre péninsules, le choix ne pouvait être embarrassant. Don Carlos opta pour l'Espagne, emmenant avec lui le second de ses fils qu'il destinait à lui succéder; le premier, sujet à des attaques d'épilepsie et atteint d'aliénation mentale, fut déclaré incapable de monter sur le trône; le troisième, et c'était le prince dont nous traçons ici la biographie, fut appelé au trône des Deux-Siciles.

Cet événement eut lieu en l'année 1759 ; le nouveau monarque n'avait donc que 8 ans. A la tête du conseil de régence figurait un homme dévoué à la cour d'Espagne, Tanucci, ministre habile, probe et bien digne de la haute mission qui lui était confiée. Malheureusement il ne fut pas consulté sur la nomination du précepteur donné au jeune roi de Naples, ou, s'il faut en croire ses ennemis, il fut trop consulté à cet égard. Quoi qu'il en soit, le choix tomba sur le prince de San-Nicandro. Il n'existe pas une biographie napolitaine, pas une histoire, pas un voyage, pas une simple notice sur ce pays, où le prince de San-Nicandro ne soit l'objet de l'accusation banale d'avoir donné à son élève l'éducation d'un bourgeois campagnard et de lui avoir enseigné tout ce qu'il faut savoir quand on ne doit pas régner. L'accusation est fondée sans doute; mais ce que personne n'a su, ou du moins ce que personne n'a dit encore, à ce que nous croyons, c'est que le prince de San-Nicandro n'était que l'instrument d'une volonté supérieure. En laissant son troisième fils sur le trône de Naples, Char-

les III n'avait pas prétendu constituer un royaume indépendant par le fait; mais il avait voulu instituer une sorte de royauté mineure qu'il se réservait de tenir perpétuellement en tutelle. Pour cela, il fallait un fantôme de roi qui figurât sur le trône, qui dépensât ses revenus dans des plaisirs royaux, tels que la chasse, la pêche, les festins, le théâtre et l'amour. Sous ce rapport, le prince de San-Nicandro justifia parfaitement la confiance de son maître, et l'éducation du jeune Ferdinand ne laissa rien à désirer : dans la longue durée de son règne nul ne se montra plus intrépide chasseur, plus habile pêcheur, plus opiniâtre coureur de ruelles, de coulisses et de boudoirs.

Cependant les événements trompèrent les prévisions de Charles III; l'Espagne et le royaume de Naples, emportés chacun de son côté dans une tempête politique, cessèrent d'agir l'un sur l'autre et durent vivre désormais de leur vie propre. On vit alors dans toutes les graves circonstances Ferdinand se cacher, tantôt derrière un ministre, tantôt derrière son fils, tantôt, et le plus souvent, derrière sa femme.

Ce fut en 1768, époque où il atteignait à peine sa dix-huitième année, que Ferdinand épousa l'archiduchesse Marie-Caroline (*voy.* Caroline), fille de l'illustre Marie-Thérèse et de l'empereur François I^er^. Ferdinand était alors, depuis une année, hors de régence; il s'intitulait : *Ferdinand IV, roi de Naples et de Sicile.*

Les archiduchesses d'Autriche ont toujours servi à déterminer la prépondérance de la cour impériale dans les états où la diplomatie a pu leur trouver une couronne. Fidèle à ce mandat, Marie-Caroline prit en mains les rênes que son époux laissait flotter maladroitement, et si elle resta au-dessous de cette tâche, il faut en accuser avant tout la gravité des circonstances et la dureté des temps contre lesquelles il n'est pas surprenant qu'une femme ait échoué, lorsque tant de mâles vertus sont venues s'y briser. Marie-Caroline a eu le tort immense de faire servir à ses projets de viles créatures, telles qu'une lady Hamilton; mais avec les faiblesses de notre sexe elle n'a pas eu celles du sien*. Ses écarts, en supposant qu'ils fussent réels, auraient d'ailleurs été, non pas justifiés, mais expliqués par les innombrables infidelités de son époux, qui poussa le libertinage au-delà de toute croyance.

Après la ridicule campagne de Rome (1798) et la retraite précipitée de Ferdinand IV et de son armée de 80,000 hommes saisis d'une terreur panique à la vue d'une poignée de républicains français, la cour de Naples se réfugia en Sicile, emportant avec elle 20 millions de ducats en numéraire ou en lingots, ainsi que les effets les plus précieux de ses palais; les bâtiments de guerre qui ne purent accompagner le monarque fugitif furent livrés aux flammes. La flottille napolitaine naviguait en cette circonstance sous la protection d'une escadre anglaise aux ordres de Nelson. Pendant la traversée, qui fut contrariée par un temps affreux, un des enfants du roi mourut à bord du vaisseau amiral. Ce double coup, qui frappait Ferdinand comme roi et comme père, par la perte d'un trône et par celle d'un fils, ne l'empêcha pas, dès son arrivée à Palerme, de commander pour le lendemain même une partie de chasse à laquelle il assista joyeusement avec ses courtisans et ses favoris. L'année suivante, sa couronne de Naples fut reconquise par le cardinal Ruffo (*voy.*). Nous parlerons ailleurs des événements politiques auxquels cette expédition donna lieu. Le roi ne rentra dans sa capitale que pour y voir couler des flots de sang, si ce n'est par son ordre, du moins avec son assentiment. Les chances de la guerre forcèrent de nouveau la famille royale napolitaine à chercher un refuge en Sicile. Ce fut le 31 janvier 1806 que les nobles exilés entrèrent pour la seconde fois dans le

(*) On voit que l'auteur de cet article ne souscrit pas au jugement sévère qui a été porté sur la reine Marie-Caroline dans la notice qu'on lui a consacrée et dans celle qui concerne lord Bentinck. Cette divergence d'opinion, que nous ne cherchons pas à dissimuler, tient à la nature même des événements contemporains, au sujet desquels la vérité se fait jour lentement, et d'autant plus lentement que les passions étaient plus déchaînées, les interêts plus vifs et plus ardents. J. H. S.

port de Palerme, aux acclamations d'une multitude ivre de joie et d'espérance. A cette époque, les Anglais occupaient la Sicile où ils s'étaient introduits sous le prétexte d'en conserver la possession au roi de Naples. On vit dans ce temps-là naître entre la reine Caroline et le gouvernement anglais de tristes discussions qui agitèrent cette petite cour à l'égal des grandes monarchies.

Le roi laissait faire sa femme et ses ministres. Il se consolait, ou plutôt il s'amusait avec le peuple. On le voyait, plusieurs jours de la semaine, assis sur le marché public, environné de paniers à poissons, portant une balance à la main, non pour octroyer justice à ses sujets, mais pour peser la marchandise qu'il vendait chèrement à ses amis les *facchini* et les *lazzaroni* de Palerme, opération toujours accompagnée de lazzis et de grossières bouffonneries. Tout le temps que le roi ne donnait pas à la chasse, à la pêche ou aux plaisirs du marché, c'est à l'amour qu'il était réservé. Il le passait avec ses innombrables maîtresses, dans ses belles maisons de campagne de Mezzo-Morreale et de la Favorite.

A la suite de ses démêlés avec lord Bentinck (*voy.*), Marie-Caroline fut exilée, ou si l'on veut s'exila volontairement de la Sicile. Elle partit en 1811, se rendit d'abord à Constantinople, et de là à Vienne, où elle mourut à Schœnbrunn dans le courant de l'année 1814.

En 1812, les Anglais ayant donné à la Sicile une nouvelle constitution, le roi annonça qu'il se retirait des affaires, et nomma son fils aîné, le duc de Calabre, vicaire général, *alter ego*; mais le 5 juillet 1814 un nouveau décret apprit aux Siciliens que Ferdinand reprenait les rênes du gouvernement. En effet, ce prince fit lui-même, le 22 octobre suivant, l'ouverture du parlement, et s'intitula dès lors : *Ferdinand III, roi de Sicile*. Ce fut à la fin de l'année suivante qu'il épousa de la main gauche la duchesse de Floridia. Cette dame, d'une grande naissance, était veuve du prince de Partanna. Ses grâces, sa bonté parfaite, l'égalité et la douceur de son caractère, le bien qu'elle fit aux malheureux, la rendirent digne du haut rang où l'amour du roi la fit monter.

En 1816, ce monarque rentre dans la possession de ses états du continent. A peine de retour à Naples, il se hâte de déchirer la constitution sicilienne qu'il avait juré plusieurs fois de maintenir et de respecter; il réunit les deux royaumes en un seul et s'intitule : *Ferdinand Ier roi des Deux-Siciles**.

L'année 1820 fut signalée par une révolution qui s'annonça avec fracas pour tomber honteusement à la première apparition d'un régiment autrichien (*voy.* Abruzzes, Pépé, Carascosa). Tant que dura, nous ne dirons pas ce drame, mais cette parade, le roi Ferdinand se tint en dehors des affaires. Cette fois, comme en 1812, il nomma le duc de Calabre, son fils aîné (*voy.* François Ier), vicaire général du royaume, *alter ego*. Le calme rétabli, le roi reparut sur la scène.

Depuis son retour, il avait repris ses vieilles habitudes et renoué ses étranges liaisons avec la populace napolitaine, dont il aimait par-dessus toutes choses le patois, les gestes et les lazzis. Lui-même il excellait sur ces trois branches de l'éducation que San-Nicandro lui avait fait donner autrefois**.

Mais, le croirait-on ! ce monarque, qui n'avait pas de plus grand plaisir que celui de causer familièrement, de se quereller même, avec le dernier lazzarone, était inexorable sur l'étiquette de cour, surtout relativement au costume. Plus tard, cependant, la duchesse de Floridia opéra sur ce point la conversion de son royal amant, qui laissa croître d'énormes favoris pour encadrer une figure toujours fortement enluminée***.

(*) C'était la réduction du chiffre accolé au nom du roi. Cela donna lieu à une plaisanterie qu'on nous permettra de rapporter. « Si cela « continue, disaient à cette occasion les Napoli- « tains, nous aurons bientôt sur le trône Ferdi- « nand zéro. »

(**) Il avait coutume de dire qu'on pouvait conduire le peuple avec trois F : *festa*, *forca*, *farina*, les fêtes, les fourches (patibulaires), la farine.

(***) Ainsi que la plupart de ses ancêtres, Ferdinand avait un grand nez, et le peuple napolitain, son peuple à lui, le peuple des *lazzaroni* et des *facchini*, l'appelait familièrement, mais sérieusement, *Nasone*. A son retour à Naples, des flots de populace escortaient sa voiture et hurlaient autour de lui les cris de *Viva Nasone!*

Ce prince, aussi dévot que galant, rappela de leur exil les jésuites qui avaient été expulsés jadis par la volonté de la cour d'Espagne, rétablit la plus grande partie des 88 couvents que Tanucci avait supprimés en 1768.

Ferdinand I^er^ mourut de mort subite dans la nuit du 3 au 4 janvier 1825.

Il laissa quatre enfants légitimes, issus de son mariage avec l'archiduchesse Marie-Caroline, savoir : *François*, duc de Calabre, qui lui succéda, sous le titre de François I^er^ (*voy.*); *Marie-Christine*, qui avait épousé en 1807 Charles-Félix, depuis roi de Sardaigne; *Marie-Amélie*, aujourd'hui reine des Français et si digne de l'être par ses hautes vertus, et *Léopold-Jean*, duc de Salerne.

FERDINAND II, actuellement régnant, fils de François I^er^ des Deux-Siciles et de Marie-Isabelle, infante d'Espagne, est né à Palerme le 12 janvier 1810. Il a succédé à son père (*voy.* FRANÇOIS I^er^) le 8 novembre 1830.

Ferdinand II a montré de bonne heure un goût très prononcé pour l'art militaire, et on l'a vu, dès les premiers temps de son règne, s'occuper activement de l'instruction, de la discipline et de l'entretien de son armée, qui est aujourd'hui l'une des plus belles de l'Europe. Du reste, nous regrettons de le dire, il n'a point encore justifié jusqu'ici les espérances que son avénement au trône avait fait naître. Ses mesures acerbes contre les Siciliens, l'absolutisme de son gouvernement et son dévouement à l'Autriche ont rappelé les jours mauvais du règne de son aïeul Ferdinand I^er^. La prétendue amnistie qu'il a publiée en 1836, hérissée d'exceptions et de catégories, n'a apporté aucun soulagement à ceux de ses sujets qui mangeaient depuis si longtemps le pain de l'hospitalité étrangère.

Ce prince avait épousé le 21 novembre 1832 Marie-Christine de Sardaigne, fille de Victor-Emmanuel, décédée en 1835, après lui avoir donné un héritier; il s'est remarié au commencement de 1837 avec l'archiduchesse Thérèse, fille du prince Charles. Un fils est né de ce second mariage le 1^er^ août 1838 : il a reçu les noms de *Charles-Louis*, comte de Trani. C. F-N.

FERDINAND, roi de Portugal, fils de Pierre I^er^ et de Constance de Castille, naquit à Coïmbre le 27 février 1340 et fut tenu sur les fonts du baptême par la célèbre Iñès de Castro. Il monta sur le trône le 18 janvier 1367. Tous les historiens* s'accordent à dire que jamais prince ne parvint à la couronne sous de plus heureux auspices. Il trouva le Portugal jouissant d'une paix profonde, l'agriculture dans l'état le plus florissant, la population nombreuse, les finances augmentées par le commerce; et d'autre part la nature avait prodigué à ce jeune prince tout ce qui peut flatter l'amour-propre et concilier la bienveillance des hommes. Mais son inconstance, son peu de discernement, ses prodigalités, les guerres qu'il entreprit sans nécessité, ternirent souvent tant de brillantes qualités : tantôt désirant la paix, tantôt brûlant de faire la guerre, son règne présente une série de faits d'une politique toujours contradictoire et constamment changeante.

En effet, après la mort de Pierre-le-Cruel de Castille, il forma (1369) des prétentions sur ce royaume, du chef de Béatrix, son aïeule, fille de Sanche IV; mais Henri II, que Ferdinand entreprit de déposséder après avoir favorisé son parti tant que Pierre vécut, se défendit vigoureusement, et l'obligea (1371), malgré son alliance avec le roi d'Aragon, de s'accommoder avec lui par un traité fait à Alcoutim**, dont une des conditions fut que Ferdinand épouserait Léonore, fille du roi Henri; mais Ferdinand, au mépris de cet engagement et des vœux de la nation, épousa secrètement Léonore Telles, femme de Jean Lourenço de Cunha, seigneur de Pombeiro, mariage funeste dont le premier résultat fut le soulèvement d'une partie du peuple de Lisbonne. Néanmoins Ferdinand fit une nouvelle tentative sur la Castille à la faveur de la ligue conclue avec le duc de Lancastre. Pour soutenir cette guerre, il dissipa de fortes som-

(*) *Voir* Nuñez, Vasconcellos, Le Quien de Neufville, Le Clerc, Ferreras, Mariana, etc.

(**) Nous trouvâmes en 1821 une copie de ce traité dans les Archives de France. *Voir* notre *Notice des MSS.*, pag. 100.

mes et combla de bienfaits plusieurs seigneurs castillans; il négocia des traités avec les rois de Grenade et d'Aragon; mais il fut encore contraint de demander la paix, après avoir vu ravager une partie du royaume et la ville même de Lisbonne, assiégée (1373) par celui dont il voulait envahir les états. La mauvaise politique de Ferdinand fit renouveler la guerre (1381) entre les deux états, et il demanda des secours à l'Angleterre, qui lui envoya une armée commandée par le frère du duc de Lancastre. Néanmoins, il fit la paix avec les rois de Castille, et il congédia les Anglais l'année suivante.

La politique de Ferdinand avec les autres états participait de même de cette incohérence de plans et de mœurs. Ainsi il abandonna le parti de Clément VII à la sollicitation des Anglais, mais bientôt après il se rangea pour la seconde fois du côté de ce pape, contre l'avis des hommes les plus sages et les plus éclairés de son pays. Malgré ces défauts du roi, la constitution politique de l'état et l'esprit d'énergie de la nation dirigeaient le gouvernement; d'excellentes lois furent faites à cette époque *. Il réunit plusieurs fois les cortès dans les années 1372, 1373, et notamment à Atonguia (1376). La dernière de ces assemblées fut l'une des plus remarquables, puisqu'elle adopta la loi du 13 septembre de la même année, par laquelle on régla la juridiction des donataires de la couronne, et qu'il y fut pris des mesures pour encourager la navigation et le commerce maritime du royaume. Ferdinand interdit les jeux publics, il punit les vagabonds, et les força à travailler; il défendit les aliénations des biens en faveur des moines, et fit encore des règlements de police pour les villes, pour les campagnes et pour les gens de la marine. Il abolit aussi le monopole. Le commerce atteignit le plus haut degré de prospérité par les mesures prises sous ce roi. Il créa les *Bourses maritimes* de Lishonne et de Porto, pour rembourser la valeur des vaisseaux perdus à leurs propriétaires, établissements qui présentent les premiers indices des assurances maritimes; il encouragea le commerce des pêcheries *; il protégea les études, fit transférer l'université de Coïmbre à Lisbonne, et appela divers savants étrangers à y donner des leçons. Il fit relever les murailles des villes **, mais il fit démolir celles d'Evora, bâties par Sertorius, l'ouvrage le plus parfait et le plus ancien qui fût peut-être en Europe. Ferdinand mourut le 22 octobre 1383, dans la seizième année de son règne, et fut inhumé à Santarem. Il laissa de Léonore Telles, Béatrix, qui fut mariée avec Jean, roi de Castille. Ferdinand montra encore dans ce mariage toute son inconstance. Il l'avait promise à Fradique, duc de Bénévent, à Henri, infant de Castille, à Edward, fils du comte de Cambridge, à Ferdinand, frère de Henri, et enfin au roi Jean de Castille; ce dernier mariage eut pour suite les guerres qui éclatèrent après la mort de ce roi : nous en parlerons à l'article JEAN I^er^. V. DE S-T-M.

FERDINAND, infant de Portugal, fils de Jean I^er^ (*voy.*), naquit à Santarem le 27 septembre 1402. Son talent précoce lui permit d'assister à l'âge de 14 ans au conseil où il fut question de l'expédition de Ceuta, mais cet âge si tendre l'empêcha d'en faire partie. Voulant prendre sa revanche, il demanda au roi Édouard, après la mort de son père, la permission de s'engager au service de quelque puissance étrangère pour faire la guerre, conformément aux obligations imposées par les statuts de l'ordre d'Aviz (*voy.*), dont il était grand-maître. Le roi, se rendant à ses sollicitations, lui permit de passer en Afrique, où Ferdinand, après avoir remporté plusieurs victoires, mit le siége devant Tanger, avec son frère Henri, et fit des prodiges de valeur; mais les Maures parvinrent à le cerner avec toute son armée, qui montait à 7,000 hommes. Pour effectuer leur retraite, les princes se virent obligés d'offrir de rendre Ceuta, proposition que les Maures acceptèrent, en demandant qu'un des princes restât chez eux en otage. Ferdinand s'offrit de sa personne, et resta au pouvoir des Mau-

(*) *Voir* Duarte Nuñez, Chronique de ce roi.

(*) *Voir* Santarem, *Tableau des relations diplomatiques du Portugal* (en portugais).

(**) Il existe aux archives royales, à Lisbonne, un livre magnifique du temps où l'on voit dessinées toutes les villes fortifiées à cette époque.

res comme garant du traité; néanmoins il s'opposa à ce que le roi restituât Ceuta pour lui faire recouvrer sa liberté. Ainsi ce jeune prince finit ses jours dans la captivité. Son courage dans les fers fournit le texte à plusieurs romans qui ont eu beaucoup de lecteurs, et le peuple le vénéra comme un saint. Ses restes mortels furent transportés au monastère de Batalha, en Portugal, et déposés dans un magnifique tombeau, où l'on voit en demi-reliefs plusieurs emblèmes relatifs à ses faits d'armes, et la devise en français: *Le bien me plaît.*

Le père Jérome Ramos, écrivain du XVI^e^ siècle, écrivit une chronique de ce prince, Lisbonne, 1577, in-8°, qui fut publiée aussi en latin dans les *Acta Sanctorum.* V. DE S-T-M.

FERDINAND, grands-ducs de Florence ou de Toscane. Il y en eut trois: le premier, fils de Cosme I^er^ (*voy.*), régna après avoir déposé la pourpre romaine, de 1587 à 1609; le second, fils de Cosme II, succéda à ce dernier en 1621, et mourut en 1670 après un long règne; le troisième, qui s'est vu mêlé aux grands événements de l'empire français, sera l'objet d'une notice un peu plus détaillée. S.

FERDINAND III (*Joseph-Jean-Baptiste*), archiduc d'Autriche, frère de François I^er^, naquit le 6 mai 1769. Second fils de Léopold II, lorsque celui-ci monta sur le trône impérial après la mort de son frère Joseph II, il lui succéda dans le grand-duché de Toscane, le 2 juillet 1790. Il gouverna ses états avec toute la douceur et la fermeté d'un bon père.

Ami de la paix et des arts, il s'imposa une stricte neutralité dans la première coalition contre la France; il fut le premier souverain qui reconnût la république française, le 16 janvier 1792, et qui établît avec elle des relations diplomatiques. Cette politique déplut aux cabinets de Saint-Pétersbourg et de Londres. Le gouvernement anglais fit signifier au grand-duc, en septembre 1793, qu'il eût à renvoyer l'ambassadeur de la république et à cesser tous rapports commerciaux avec la France. Ferdinand n'ayant pas voulu consentir à ce qu'on lui fît la loi dans ses états héréditaires, l'envoyé britannique, lord Hervey, le menaça, le 3 octobre, du bombardement de Livourne et d'un débarquement de la flotte sous les ordres de l'amiral Hood; il lui donna douze heures pour tout délai. La flotte se montra effectivement, et la Toscane se vit contrainte d'entrer dans la coalition contre la France. Ferdinand cependant se refusa à toute mesure hostile, et s'opposa par exemple à la fabrication de faux assignats dans ses états. Lorsque les Français occupèrent plus tard le Piémont, il se hâta de se detacher de la coalition. Il envoya à Paris le comte de Carletti, qui signa la paix le 9 février 1795. Mais les Anglais violèrent la neutralité de la Toscane reconnue par la France. Bonaparte occupa donc Livourne au mois de juin 1709, et fit saisir tous les biens appartenant à des Anglais. La flotte britannique, de son côté, s'empara le 10 juillet de Porto-Ferrajo, dans l'île d'Elbe. Le Directoire manifesta ensuite l'intention de réunir la Toscane à la république cisalpine; mais Ferdinand sauva ses états par le traité conclu, au mois de février 1797, par Manfredini, avec le général Bonaparte. Les Anglais évacuèrent Porto-Ferrajo et les Français Livourne. Ferdinand paya au gouvernement français une contribution de guerre, et envoya au Musée de Paris quelques-uns des chefs-d'œuvre de la galerie Florentine, entre autres la Vénus de Medicis.

Cependant les menées révolutionnaires qui se pratiquaient en Toscane forcèrent le grand-duc à faire arrêter plusieurs personnes et à bannir plusieurs étrangers. Dans ce cas encore, il agit avec la plus grande modération; mais bientôt la situation politique de l'Italie l'obligea à se rapprocher du cabinet de Vienne. Au commencement de 1798, le Directoire le somma de déclarer catégoriquement s'il était pour ou contre la France. Ce ne fut qu'au prix des plus grands sacrifices pécuniaires qu'il parvint à décider le roi de Naples à retirer les troupes qui avaient occupé Livourne au mois de décembre 1797. Serrurier à son tour évacua alors la Toscane. Néanmoins, lorsque l'Autriche rompit le traité de

Campo-Formio (*voy.*), la France déclara la guerre non-seulement à l'Empereur, mais, sous de spécieux prétextes, au grand-duc lui-même, et fit occuper la Toscane au mois de mars 1799. Ferdinand se retira à Vienne. A la paix de Lunéville, en 1801, il dut renoncer à tous ses droits sur la Toscane, et reçut en échange, par la convention de Paris du 26 décembre 1802, Salzbourg, à titre de principauté électorale, Berchtesgaden, les trois quarts d'Eichstedt (*voy.*), et la moitié de Passau, formant en tout un territoire la moitié moins étendu que la Toscane. Mais déjà à la paix de Presbourg, en 1805, il lui fallut abandonner sa principauté à l'Autriche et à la Bavière, et accepter, comme dédommagement, Würzbourg avec le titre d'électeur. Lorsque, par suite de son adhésion à l'acte de la Confédération du Rhin, le 25 septembre 1807, il perdit sa dignité d'électeur, Würzbourg fut érigé en grand-duché.

Ferdinand fut distingué d'une manière flatteuse par Napoléon dans plusieurs circonstances. Il fut même annoncé par lui, au mois de juin 1812, aux Polonais comme devant être leur roi.

En 1814, la paix de Paris lui rendit son grand-duché de Toscane en vertu du traité conclu, le 20 avril, entre les commissaires de Murat et les siens. Le congrès de Vienne y ajouta le *stato degli Presidi*, la partie de l'île d'Elbe possédée jusque-là par le roi de Naples, la principauté de Piombino et quelques enclaves. Il recouvra, après la seconde occupation de Paris, jusqu'aux chefs-d'œuvre qu'il avait cédés au Musée de cette capitale.

Cependant il dut encore une fois abandonner sa résidence lorsqu'en 1815 Murat entreprit de rendre l'Italie indépendante et déclara la guerre à l'Autriche. Ferdinand III se retira à Pise et de là à Livourne; mais il rentra dès le 20 avril dans Florence, après la victoire remportée à Pistoie sur les Napolitains par le général autrichien comte Nugent.

Le traité de Paris du mois de juin 1817 assura au grand-duc de Toscane le territoire de Lucques, après la mort de l'archiduchesse Marie-Louise.

Ferdinand fut marié deux fois. Sa première femme étant morte au mois de janvier 1802, il resta veuf, jusqu'en 1821, année où il épousa Louise-Marie, fille du prince Maximilien de Saxe. Il mourut le 17 juin 1824.

Son fils, *Léopold II*, lui succéda. Né le 3 octobre 1797, il épousa en 1817 Marie-Anne, sœur cadette de la princesse qui devint sa belle-mère, et en 1833, après la mort de sa première femme, arrivée le 24 mars 1832, il a épousé Antoinette, princesse des Deux-Siciles. *C. L.*

FERDINAND-PHILIPPE, duc d'Orléans, *voy.* ORLÉANS.

FERDINAND. Pour d'autres princes de ce nom, *voy.* ESTE, BRUNSWIC, etc.

FERDINAND (ORDRE DE SAINT-) ET DU MÉRITE. Cette institution du royaume des Deux-Siciles ne remonte qu'à l'année 1800. Ferdinand IV, qui venait de rentrer dans sa capitale, occupée depuis six mois par les armées françaises victorieuses et protégeant par leur présence la fondation de la république parthénopéenne, voulut témoigner de sa reconnaissance envers Dieu en créant, sous l'invocation de son patron, un ordre de chevalerie « destiné à récompenser les sujets restés fidèles à sa cause, et surtout à inspirer pour l'avenir à la noblesse napolitaine des sentiments d'honneur et de vraie gloire. » Lorsque Joseph Napoléon et Joachim régnaient à Naples, l'ordre continua de subsister à Palerme. Les statuts furent modifiés en 1810, et, depuis, l'ordre est composé de trois classes; le roi, grand-maître, en nomme seul les membres. La première classe comprend 26 chevaliers grand'-croix; ils reçoivent le titre d'excellence, et ils ont, au palais, les mêmes entrées que les chambellans; dans les cérémonies, leur place est auprès des marches du trône, et ils peuvent se couvrir, à l'instar des grands d'Espagne : un général, commandant en chef et qui a remporté une victoire complète, obtient de droit cette dignité. La croix de commandeur ou de la seconde classe est accordée au général qui a pris une ville, ou qui a défendu une place et contraint l'ennemi d'en lever le siége. Tout officier qui s'est distingué par une action d'éclat est ad-

mis dans la troisième classe qui est celle des chevaliers.

La décoration de l'ordre, suspendue à un ruban moiré bleu, liséré ponceau, consiste en une croix d'or, formée alternativement de rayons et de fleurs de lys, et ayant au centre un médaillon chargé de l'image de saint Ferdinand avec la légende : *Fidei et merito.*

Les grand'-croix portent seuls l'étoile de l'ordre sur le côté gauche; leur décoration est suspendue par un large ruban passé en écharpe; celle des commandeurs est suspendue au cou, et celle des chevaliers à la boutonnière de l'habit. C^te DE G.

FERDINAND (ORDRE MILITAIRE DE SAINT-). Les cortès d'Espagne, ressuscités par un mouvement national, avaient embrassé, dans la nouvelle organisation du royaume, toutes les branches administratives, et elles avaient reconnu la nécessité d'exciter à la défense du pays par l'amour de la gloire et l'attrait des récompenses honorifiques. Elles créèrent donc, en 1811, un ordre militaire, lorsque la junte faisait sa résidence à Cadix. Ferdinand VII, qui venait d'entrer à Madrid au milieu des acclamations d'un peuple soumis, et qui, dès son arrivée à Valence, avait rejeté la constitution, ne voulut point cependant abolir une institution qui avait pris consistance dans l'armée: il se contenta de réformer l'ordre de Saint-Ferdinand. La hiérarchie des grades, dans cet ordre, est fort compliquée, et la dénomination des classes est en sens inverse de celle qui est adoptée dans les autres institutions. La première classe est composée des officiers du grade de sous-lieutenant jusqu'à celui de colonel inclusivement; la deuxième classe, des mêmes officiers qui se sont distingués par des actions brillantes; la troisième classe comprend les officiers généraux; la quatrième, les généraux qui se sont fait remarquer par des actions extraordinaires, et la cinquième classe enfin est formée des généraux qui, ayant commandé en chef, ont encore fait preuve d'un mérite éminent. Le souverain est chef suprême et grand-maître de l'ordre; mais il est assisté d'un chapitre composé des grand'-croix. Des pensions, qui varient depuis 730 jusqu'à 15,000 réaux, sont accordées aux chevaliers qui se distinguent par de nouvelles actions d'éclat.

La marque distinctive de l'ordre est une croix d'or pommetée, émaillée de blanc; au centre est un écusson chargé de l'image de saint Ferdinand, avec l'exergue: *El rey y la patria.* Le ruban est ponceau, liséré orange. Les chevaliers de la deuxième classe ajoutent à la croix une couronne de lauriers; ceux de la troisième classe, outre cette croix, portent une plaque, auglée de fleurs de lys, avec la légende : *Al merito militar*; la plaque pour les quatrième et cinquième classes est ornée de lauriers; mais les grand'-croix portent la décoration suspendue à un large ruban passé en écharpe de droite à gauche. C^te DE G.

FERDINANDEA. Les Napolitains ont appelé de ce nom l'île qui, à la suite d'une éruption volcanique, parut dans les premiers jours de juillet 1831 sur la côte septentrionale de la Sicile, entre l'île de Pantellaria et Sciacca, sous les 37° 7′ 30″ latitude nord et les 12° 14′ longitude orientale. Le premier qui la découvrit fut un nommé Francesco Trefiletti, capitaine d'un navire sicilien, qui se rendait de Malte à Palerme le 8 juillet. Les naturalistes Frédéric Hoffmann de Halle, Escher de la Suisse, Philippi et Auguste Schultz de Berlin, qui se trouvaient alors à Palerme, l'aperçurent, le 20, de Sciacca. Le 24, ils s'en approchèrent jusqu'à un quart de lieue environ. A cette distance, ils remarquèrent qu'elle était formée par les rebords d'un volcan qu'avait élevé peu à peu au-dessus des eaux l'accumulation de la lave lancée par le cratère. Du côté méridional, qui était le moins haut, on apercevait l'intérieur de la partie septentrionale du cratère qui sortait davantage du sein des flots; le diamètre du cratère lui-même pouvait être estimé à 600 pieds. Les bords en paraissaient sans solidité et ne consistaient qu'en scories noires et en masses de *rapilli*. Il s'en échappait sans cesse des nuages de fumée sphériques qui se développaient à une certaine hauteur, et qui, par leur blancheur éblouissante aux rayons du soleil, ressemblaient à d'immenses amas de neige entassés les uns

sur les autres et formant une colonne d'environ 2,000 pieds. Cette masse blanche était traversée à de courts intervalles par de noires scories lancées dans les airs; puis le nuage tourbillonnait avec violence et s'abaissait rapidement sur l'île qu'il dérobait aux regards. Mais bientôt une fumée épaisse mêlée de scories, de sable et de cendres, recommençait à sortir du cratère; à mesure qu'elle s'élevait, un nouveau nuage remplissait l'espace qu'elle laissait vide, et il se formait ainsi une colonne haute de plusieurs centaines de pieds.

Aucune des matières vomies par le volcan n'était ardente; on ne voyait pas non plus de flammes s'en échapper; cependant les pierres qu'il lançait paraissaient être fortement chauffées. L'éruption n'était accompagnée d'aucun bruit. Le sommet de la colonne qui s'en élevait formait une espèce de gerbe couronnée d'une fumée d'une blancheur éblouissante; on eût dit une colonne lumineuse sur une colonne sombre. Cette dernière était traversée de temps en temps par de brillants éclairs dont chacun était suivi comme d'un coup de tonnerre; mais on s'apercevait sans peine qu'ils ne venaient pas du volcan; ils sillonnaient la colonne dans toutes les directions.

Le 28 septembre, M. Constant Prévost, envoyé sur les lieux par l'Académie des Sciences de Paris, aperçut cette île de fraîche date. C'était une élévation conique autour d'une ouverture en forme d'entonnoir. Les parois intérieures du cratère avaient une inclinaison de 45°; les parois extérieures en étaient raides et escarpées. Il était entouré d'un terrain uni de quinze à vingt pieds de largeur, dont les bords tombaient perpendiculairement dans la mer.

Les flots ont rongé peu à peu cette île, et depuis 1832 elle a disparu sous les eaux. *C. L.*

FÈRE-CHAMPENOISE (BATAILLE DE). Fère-Champenoise est un bourg du département de la Marne, arrondissement d'Épernay, situé sur la route qui mène de Sézanne à Vitry-le-Français. Il a donné son nom à la journée du 25 mars 1814, dans laquelle l'aile gauche de Napoléon, cherchant à le joindre, fut écrasée en partie et refoulée sur Paris, où, après une nouvelle bataille (30 mars), l'ennemi entra quelques heures avant que Napoléon pût arriver pour sauver la capitale et son empire.

Avant de décrire cette journée, jetons un coup d'œil sur les combinaisons qui l'amenèrent*.

Napoléon ne pouvait réussir tant que l'ennemi le pressait de ses masses réunies**. On vit bien alors son génie briller d'un nouvel éclat; mais le temps et les armes avaient manqué à sa prodigieuse activité pour lever et organiser les dernières ressources demandées à la conscription. Il avait craint de se confier à l'élan de la liberté populaire dont le secours, dans ces jours de crise, pouvait seul arriver à temps. Avant d'avoir pu concentrer une faible armée aux environs de Troyes, il avait été forcé, du 1er janvier au 1er février, d'abandonner d'abord soixante lieues de pays en-deçà du Rhin, puis de plier devant le nombre à la bataille de la Rothière (1er février) et de reculer dans une morne tristesse jusqu'à Nogent-sur-Seine, à moins de trente lieues de Paris (6 février). Alors seulement la scène changea pour lui : les fautes de Blücher ramenaient l'espérance. Tandis que les troupes françaises étaient lentement poussées sur la rive gauche de la Seine par Schwarzenberg et les Austro-Russes, sous l'influence de l'empereur d'Autriche qui voulait bien abaisser son gendre, mais hésitait encore à lui porter les derniers coups, l'ardent et présomptueux Blücher avait pris une autre direction

(*) Nous avons consacré des articles aux batailles et combats de Brienne, de Champaubert, de Craonne, d'Arcis-sur-Aube, et nous en consacrerons encore dans la suite aux autres combats de cette mémorable campagne de 1814 (*voy.* MONTMIRAIL, MONTEREAU, etc.). La Fere-Champenoise en prépara le dénouement, la bataille et la prise de Paris dont il sera traité aux articles MARMONT et MORTIER; c'est ici le lieu de considérer les opérations dans leur ensemble, en suppléant ainsi a la brièveté de quelques-uns des articles mentionnés. J. H. S.

(**) *Voir* l'ensemble de la campagne de 1814, soit dans le *Manuscrit de* 1814, par le baron Fain, soit dans l'ouvrage plus militaire de Jomini, ou dans l'histoire plus détaillée du général Guillaume de Vaudoncourt, ou bien encore dans les mémoires pleins d'instruction, de conscience et d'intérêt, du colonel Koch, témoin oculaire, alors attaché à l'état-major du général Belliard.

avec l'armée de Silésie. Précipitant sa marche par Châlons et la vallée de la Marne, il avait lancé ses corps séparément par les routes d'Épernay et de Montmirail, à la poursuite de Macdonald, se flattant de le prévenir à la Ferté-sous-Jouarre et d'entrer le premier à Paris. Napoléon saisit d'un coup d'œil le vice de sa marche décousue, et tombant comme la foudre sur ces corps d'armée avant qu'ils pussent se réunir, les écrasa à Champaubert, à Montmirail et à Vauchamps (10, 11, 14 février). Ces débris précipitant leur retraite n'avaient pu se retrouver ensemble qu'au-delà de Châlons, où les avaient recueillis de nouveaux corps arrivant d'Allemagne. Napoléon, rappelé par les progrès des Austro-Russes, était forcé de lâcher prise avant de pousser jusqu'au bout sa victoire, sans quoi il eût reproduit le merveilleux spectacle d'une armée de 80,000 hommes détruite en dix jours par les manœuvres de 26,000.

Mais du moins depuis ce jour, éloignant les deux armées de Blücher et de Schwarzenberg entre lesquelles il s'était placé, il ne leur avait plus permis de se réunir, et, surprenant par la rapidité de son retour les différents corps de l'armée austro-russe qui pressait sur l'Yonne et sur la Seine ses lieutenants laissés devant elle, il les avait défaits à Mormant, à Montereau (17, 18 fév.), et rejetés au-delà de Troyes. Là, tandis que, tout froissés de ses coups, ils agitaient le projet de se replier jusqu'à Langres, le 26 février, Napoléon, laissant pour les contenir Oudinot et Macdonald avec 25,000 hommes, se retourna contre Blücher que son éloignement avait enhardi. Il le suivit au-delà de la Marne. Avec moins de 40,000 hommes, il allait acculer d'abord à l'Aisne, vers Soissons, ces 60,000 Prussiens désorganisés à son approche, et les jeter dans cette rivière soit durant leur passage, soit après une bataille qu'ils fuyaient à tire d'aile. Déjà grondait dans le lointain le canon de l'armée française avant-coureur de leur perte, quand la capitulation inattendue de Soissons (3 mars) livra le passage de l'Aisne et sauva l'armée de Blücher dénuée de pontons*. Cette forteresse opposait donc maintenant à nos troupes une barrière inexpugnable, et quand, plus au midi, les progrès de Schwarzenberg, poussant sur Paris un autre corps d'armée français, allaient forcer Napoléon à se rabattre encore une fois sur lui, Blücher, à 25 lieues de Paris, pouvait s'attacher presque sans obstacle à ses pas!

Un cri d'indignation et de découragement partit de la petite armée française : Napoléon seul ne désespéra pas. Manœuvrant sur la gauche de Blücher, il lui fit craindre d'être coupé à sept ou huit lieues plus loin sur ses derrières, dans la position stratégique de Laon, nœud des routes qui le liaient à l'armée du Nord et par où il devait diriger ses efforts afin de rouvrir par Reims, Châlons, Vitry et Troyes, ses communications avec les renforts qui lui arrivaient de l'Est, et avec la grande armée austro-russe de Schwarzenberg.

Notre sanglant succès de Craonne (7 mars) força Blücher d'évacuer Soissons et d'abandonner le cours de l'Aisne; néanmoins, à la bataille de Laon (9-10 mars), Napoléon ne sauva les débris de Marmont que par des prodiges d'audace devant un ennemi quatre fois plus nombreux, mais que rendait circonspect en sa présence le souvenir tout récent de ses défaites et l'ignorance de sa faiblesse numérique.

En ce moment, Napoléon, un instant indécis, fit halte sur la gauche de l'Aisne. Son armée mutilée, réduite alors à 60,000 hommes environ, faisant face à la fois du côté de l'Aisne, de la Seine et de l'Yonne, séparait par un intervalle de plus de 40 lieues les deux grandes armées ennemies, fortes chacune de plus de 100,000 hommes, et tenues depuis plus d'un mois en suspens à ses deux extrémités. Cette séparation, source de ses succès, Napoléon la voulait maintenir en continuant à couvrir Paris. Tout à coup il apprit que les Russes, sous le général Saint Priest, venaient de reprendre Reims, commençant ainsi à renouer la chaîne rompue des communications entre Blücher et Schwarzenberg. Dès lors il n'hésita plus, et courant écraser Saint-

(*) Sur l'autre bord de l'Aisne arrivaient deux corps d'armée au secours de Blücher, mais ils manquaient également de pontons.

Priest (13 mars), il la brisa de nouveau.

Après trois jours de repos, voulant dégager Macdonald en opérant sur le flanc droit de Schwarzenberg qui touchait sur la Seine et sur l'Yonne jusqu'à Provins et Montereau, il partit de Reims le 17 mars, lançant son armée en deux colonnes par les avenues de l'Aube jusqu'à Plancy et Arcis-sur-Aube. Il croyait poursuivre dans le désordre d'une retraite les corps austro-russes repliés précipitamment à son approche; mais en débouchant du défilé d'Arcis-sur-Aube il trouva devant lui une masse de plus de 100,000 ennemis, concentrés à temps par Schwarzenberg. Il fallut, à travers mille dangers, opérer sa retraite, qui serait devenue désastreuse si le feld-maréchal autrichien eût saisi à temps tous ses avantages.

Ainsi, deux fois en douze jours, à Laon comme à Arcis-sur-Aube (9-10, 20-21 mars), l'étoile de Napoléon venait de pâlir. Le prestige de son ascendant s'éclipsait devant le nombre. Il résolut alors de chercher son salut dans une combinaison nouvelle. Appelant à lui la totalité de ses troupes répandues entre l'Aisne et la Seine, il cessait de couvrir Paris en se plaçant entre la capitale et l'ennemi; mais se jetant sur les derrières de celui-ci avec 60,000 hommes environ, il allait prendre une nouvelle ligne d'opération sur les places de l'Est, se renforcer de leurs garnisons et soulever en masse la population belliqueuse de ces départements. En faisant trembler les ennemis pour leurs communications interceptées, il espérait sauver Paris en les attirant à la suite, dans une région où les difficultés du terrain, jointes aux avantages de ses places fortes, balanceraient mieux pour lui l'infériorité du nombre, et que dans cette position l'habileté des manœuvres lui rendrait ses avantages. On sait que cette combinaison militaire lui devint fatale par des incidents inattendus au moment où il la conçut; mais les critiques estimés ont jugé qu'elle pouvait amener son salut, et que, dans la crise violente de ses affaires, elle offrait plus de chances que toute autre.

On va comprendre maintenant comment la bataille de Fère-Champenoise résulta des mouvements amenés par cette combinaison.

Le 17 mars, il avait laissé sur l'Aisne son aile gauche étendue depuis Béry-au-Bac jusqu'à Soissons et Compiègne, afin de couvrir Paris avec 13,000 fantassins et 3,600 cavaliers contre les 100,000 hommes de Blücher. Lors de la bataille d'Arcis, il espéra que, dérobant au général prussien, quelques marches rapides, cette aile gauche pourrait le joindre à temps, aux environs de Vitry-le-Français, par la direction de Reims, sur Châlons ou Épernay. Mais dès le 19, Mortier et Marmont, débordés sur leur droite, attaqués en front et sur leur gauche, et voulant, d'après leurs instructions, couvrir Paris, s'étaient repliés en arrière de l'Aisne et de la Vesle. Ils n'avaient pu empêcher l'ennemi de rentrer à Reims, à Épernay, barrant ainsi la route qui liait ces maréchaux avec Napoléon. Quand son ordre de rejoindre leur arriva le 21, à la Fère-en-Tardenois, il fallut prendre un détour par Château-Thierry, de là quitter la route directe d'Épernay sur Châlons, et se rabattre plus au midi sur celle de Montmirail, où ils couchèrent le 22. Le 23, ils couchaient a Étoges et à Bergères, suivis en queue par deux corps prussiens. Une avant-garde qui avait donné la chasse à une troupe d'ennemis jusques dans Vertus, y prit des lettres adressées au général autrichien Tettenborn; elles annonçaient la résolution prise soudainement de marcher sur Paris avec les deux grandes armées réunies de Blücher et de Schwarzenberg.

Dès le 22, la prise d'un courrier de Napoléon avait livré le secret de son nouveau plan et montré la route de Paris ouverte aux alliés. « Osez tout en ce moment, vous le pouvez, » faisait dire à l'empereur de Russie le parti qui complotait à Paris la déchéance de Napoléon.

Le grand coup sur Paris était donc décidé. Le 23, Blücher descendait vers la Marne et Châlons, avec trois corps d'armée précédés des 8,000 cavaliers de Winzingerode, et avait communiqué par eux avec l'armée austro-russe qui remontait d'Arcis-sur-Aube au-devant de lui,

en poussant l'arrière-garde de Napoléon. Celle-ci, vers le soir, replia ses dernières troupes et brûla son pont de chevalets sur la Marne à Frignicourt, près de Vitry-le-Français. Dès lors plus de jonction possible avec les maréchaux Mortier et Marmont, qui ce soir-là étaient à Étoges et Bergères, à plus de 12 lieues. Tandis que, par un mouvement fatal, Napoleon s'en éloignait, les deux masses ennemies se rapprochaient, resserrant l'étroit intervalle par lequel s'apprêtaient à passer les deux maréchaux. Pour mieux obéir à leurs ordres, ils ne prenaient pas 24 heures nécessaires afin de rallier près de 10,000 hommes d'autres corps arrivés à Sézanne et aux environs, et marchaient au-devant de la catastrophe sans la soupçonner; car ils regardaient comme un piége les lettres trouvées à Vertus.

A partir d'Étoges et surtout de Bergères, le pays qu'allaient traverser les deux maréchaux pour arriver à Vitry-le-Français est un plateau borné au nord et à l'orient par la Marne, qui, de Château-Thierry à Vitry-le-Français, décrit un quart de cercle de 28 lieues, passant par Dormans, Épernay et Châlons. De Vitry-le-Français on descend de huit lieues pour arriver à Arcis sur l'Aube, rivière qui limite cette plaine au midi. L'intervalle de 12 à 15 lieues qui sépare ces deux rivières est traversé d'occident en orient par trois routes : 1° celle qui suit le cours de la Marne, de Paris jusqu'à Châlons (21 postes $\frac{1}{4}$), est la grande route de Strasbourg; 2° celle qui se sépare de la précédente à la Ferté-sous-Jouarre fait avec elle la corde de l'arc, et, plus courte d'une poste, conduit en passant par Montmirail (4 p. $\frac{1}{2}$), Étoges (3 p.), Bergères et Chaintrix (2 p. $\frac{1}{4}$), à Châlons (2 p. $\frac{1}{2}$); 3° celle qui, plus au midi de 4 à 5 lieues, conduit de Paris à Vitry-le-Français, par Lagny, Coulommiers, Sézanne, Fère-Champenoise et Sommesous. En ce moment, on dirigeait sur cette dernière tous les renforts envoyés de Paris à Napoléon. De Fère-Champenoise à Vitry-le-Français, dans une longueur de 10 lieues, elle touche presque la crête du plateau et coupe à leur naissance les ruisseaux que, par une double pente, il verse au nord dans la Marne et au midi dans l'Aube. Quelques mamelons de 100 à 200 pieds, des plis de terrain formés par les ondulations de petites vallées à leur naissance, rompent seuls l'uniformité de cette vaste plaine. Le sol maigre et crayeux ne laisse pas prendre racine aux grands arbres de nos forêts; de chétifs pins y végètent avec peine à la hauteur des buissons plantés çà et là, à de grands intervalles, sur une étendue de quelques arpents.

Le 24 mars, les deux maréchaux voulurent gagner cette route en prenant un peu au-delà de Bergères un chemin de traverse. Ils s'écartaient ainsi de la Marne et des Prussiens, qu'ils sentaient en avant d'eux, sur leur flanc gauche, et dont la cavalerie talonnait leur arrière-garde depuis Château-Thierry. A Vatry, où devait coucher le corps de Mortier, ce chemin est traversé par le ruisseau de la Soude. Marmont ne le passa pas, mais remontant sa rive gauche jusqu'à deux lieues plus haut, vers sa source, il s'établit avec la tête de son corps au village de Soudé Sainte-Croix. La route de Paris à Vitry-le-Français passe perpendiculairement à son extrémité. Marmont comptait la suivre le lendemain, traverser la Marne à cinq lieues de là et faire sa jonction avec l'empereur.

Inquiet de n'en point avoir de nouvelles, il avait questionné vingt personnes sur sa route, et avait envoyé vers lui un homme dévoué que les patrouilles ennemies, auxquelles il échappa cependant, empêchèrent de remplir sa mission. La reconnaissance dirigée par un officier polonais amena quelques résultats plus positifs et donna avis de l'attaque qui s'approchait. Elle était plus terrible que n'avaient pu le penser ces hommes revenus à travers mille dangers; car, à quelques lieues en avant de la gauche de l'armée française, Blücher et trois de ses corps s'étaient dès trois heures du matin mis en mouvement sur Paris par la route de Montmirail. Par celle de Fère-Champenoise s'avançaient les Bavarois, les Russes et les Wurtembergeois, et par le versant méridional du plateau marchaient les réserves autrichienne et russe, pour déborder le flanc droit de nos faibles di-

visions. On eût dit trois montagnes de glace enveloppant à leur insu quelques vaisseaux qu'ils vont broyer en se touchant.

A six heures du matin, l'infanterie du maréchal Mortier levait son camp, et lui-même avec les dragons de Roussel à l'avant-garde, s'avançait de Vatry en remontant la rive gauche de la Soude. Arrivé à Dammartin-l'Estrée, il s'étonnait de voir les troupes de Marmont encore éparses dans leur camp, lorsque tout à coup, de l'autre côté du ruisseau, sur le rideau de la colline, paraissent des Cosaques. Bientôt quelques pièces d'artillerie font feu sur les dragons français et l'on distingue une longue colonne de cavalerie qui se prolongeait en appuyant sur la gauche, afin de les déborder et de les séparer des dernières divisions de Mortier. Presque en même temps une manœuvre pareille avait lieu sur le front et sur le flanc droit de Marmont. Dans cette surprise, il se porta vivement de sa personne au milieu des premiers tirailleurs et du sifflement des balles. D'instants en instants augmentait la cavalerie ennemie. Dans le lointain se montraient à l'horizon de grosses masses noires d'infanterie. Il ne restait au maréchal d'autre parti qu'une prompte retraite, et, pour gagner quelques moments, il fit défendre le village de Soudé-Sainte-Croix par plusieurs compagnies de voltigeurs. Mais bientôt elles furent enveloppées. Les cuirassiers de la division Bordesoulle, à peine à cheval, voulurent en vain arrêter l'impétuosité des ennemis qui suivirent vivement la retraite du maréchal jusqu'à Sommesous, à une lieue et demie en arrière.

A ce village où passe, venant de Vatry, la route de Châlons à Troyes, la jonction des deux corps fut completée par l'arrivée en ligne de la division Charpentier, qui, coupée un moment, avait perdu des prisonniers. Les maréchaux, voyant leur gauche sans cesse menacée sur son flanc par un millier de Cosaques, manœuvrèrent pour la couvrir d'une ravine qui les séparait, et formèrent une ligne continue appuyée à droite à un mamelon d'où la vue, par un temps clair, s'étend au-delà d'Arcis-sur-Aube. Là, pendant deux heures, ils canonnèrent avec avantage, car l'ennemi n'avait pas encore toute son artillerie; mais vers midi, le grand-prince Constantin, avec les réserves de la cavalerie russe et autrichienne, apparut debouchant sur leur extrême droite, à une demi-lieue de là, vers Montepreux. Dès lors, il leur fallut prendre le mouvement de retraite en échiquier. Leur faible cavalerie, qui la couvrait, se trouva seule en butte à l'énorme supériorité de celle des ennemis. Deux fois elle soutint sa charge : à une troisième, le centre de leur ligne, formé des cuirassiers Bordesoulle, fut enfoncé et rejeté sur l'infanterie. Les dragons de la division Roussel accouraient de la gauche à leur secours; mais à la vue d'une seconde ligne qui les débordait et allait se précipiter sur eux, ils firent volte-face un peu en désordre. Heureusement le 8^{e} de chasseurs, chargeant en colonne par escadrons, rompit un instant l'impétuosité de l'ennemi.

En combattant ainsi, les maréchaux reculaient sur Conantray, à deux lieues de Sommesous. A l'arrivée dans ce village, le terrain se creusait brusquement en ravin, encaissant presque à sa naissance un ruisseau de trois à quatre pieds de largeur. Celui-ci longe à l'orient, dans toute sa longueur, la lisière du village, bordée d'une ligne de haies et de peupliers derrière les maisons; puis, aplanissant ses bords, il se dirige au nord-ouest, enfermant dans un demi-cercle de deux lieues la plaine de Fère-Champenoise, où il redescend pour tomber, quelques lieues plus loin au midi, dans un affluent de l'Aube.

On connait les dangers d'un encombrement au passage des cours d'eau. Marmont avait, dès le départ de Soudé, multiplié ses questions sur le nombre des ruisseaux et sur les difficultés du passage. On crut que les sapeurs du génie suffiraient aux embarras ordinaires, mais une affreuse giboulée qui fouetta le front de la ligne française vint les augmenter. La cavalerie de la garde russe, profitant de cet avantage, chargea nos cuirassiers à peine reformés et les culbuta sur l'infanterie. La grêle tombait avec violence; l'obscurité fit croire le

danger plus grand, et les cavaliers en déroute lançaient leurs chevaux par-dessus les équipages renversés, afin de passer le ravin des premiers. On vit Marmont sans chapeau, courir entraîné, comme Mortier, par les fuyards. Tous deux trouvèrent un asile dans les carrés de l'infanterie qui avaient à peine eu le temps de se former. Mais les amorces ne prenant pas feu, ils ne pouvaient faire usage que de leurs baïonnettes. Déchirés par la mitraille, deux carrés de la brigade Jamin furent sabrés et leur général pris. Les autres carrés ne furent pas entamés, et la bonne contenance de ceux qui flanquaient les extrémités de notre ligne donna le temps à la cavalerie de passer le ravin de Conantray et de se reformer de l'autre côté.

A droite de notre ligne, l'infanterie qui passa le ravin la dernière fut celle du duc de Padoue; elle était composée de conscrits armés seulement depuis deux mois environ, et, durant les marches, il n'avait eu que le temps de leur apprendre les premiers exercices, à se former en carrés et à présenter la baïonnette. A cheval, la tête haute au milieu de ses jeunes fantassins émus, il les rassura par son sang-froid et leur défendit de tirer un seul coup de fusil autrement qu'à bout portant; plus tôt, la maladresse de leurs feux eût décelé leur inexpérience et attiré les charges de la garde russe. Il la maintint à distance par l'attitude de ses carrés et par quelques volées de canon tirées à quart de portée. Les cuirassiers Bordesoulle avaient été mis sous ses ordres pour tenir avec lui l'arrière-garde. Il les prévint qu'il ferait feu sur eux, s'ils se rabattaient sur le front ou dans l'intervalle de ses carrés. Bientôt ils s'écoulèrent en partie sur sa droite, et le plus grand nombre sur la gauche, où continuait en désordre le mouvement précipité de la retraite sur Fère-Champenoise.

Bientôt l'orage atteignit et dépassa ce bourg. La poursuite se ralentit alors, et sur les hauteurs de Linthes nos officiers s'efforçaient de rétablir un peu d'ordre dans la multitude confuse des soldats, quand sur la gauche apparut dans le lointain une colonne enveloppée de feux et qui avait attiré sur elle la plus grande partie des 26,000 cavaliers ennemis. « C'est Napoléon qui arrive à notre secours, » disent quelques voix. Ce bruit se répand avec la rapidité de l'éclair. Aussitôt tous les soldats, honteux et brûlant de venger leur défaite, se rallient au cri magique de : *Vive l'empereur!* et les cuirassiers Bordesoulle, reformés les premiers, se portent en avant.

Ce ne pouvait être Napoléon, d'après les dispositions qu'on a vues, mais c'étaient les deux divisions Amey et Pacthod, de 8 à 9,000 hommes, en marche depuis quelques jours pour le rejoindre avec un grand convoi. Réunies à Sézanne, elles étaient, sur le bruit du mouvement des deux maréchaux, remontées par la route de Montmirail, d'Étoges et Bergères, cherchant à les joindre, afin de marcher plus en sûreté et demandant leurs ordres. Ce jour même, parties de Bergères au crépuscule, elles approchaient à dix heures de Villeseneux et hâtaient leur marche dans l'espoir d'atteindre le corps de Mortier, quand elles reçurent de celui-ci l'ordre de rester à Bergères, où il les croyait encore. Les chevaux tombaient alors de fatigue, et le général Pacthod, se croyant à l'abri du danger, fit halte pour les rafraîchir. A peine établi, il avait été aperçu et attaqué par la cavalerie de Blücher, qui arrivait de Châlons par la route d'Étoges. Pendant une heure et demie, Pacthod, ignorant quelles forces devaient bientôt l'envelopper, se complut à repousser cette attaque; mais voyant l'horizon se couvrir de nouveaux ennemis, il commença sa retraite en échiquier pour gagner Fère-Champenoise à travers champ. Le convoi, quoique sur quatre voitures de front, gênait tellement sa marche que vers Clamange, pour ne pas perdre ses troupes, il abandonna les voitures et avec les chevaux doubla les attelages de son artillerie. Sa retraite continuait ainsi, en carrés par régiments qui se deboitaient et s'opposaient les angles par le sommet, afin de faire feu des quatre faces. L'ennemi se trouvait contenu devant lui; mais une autre ligne de cavalerie ne tarda pas à se mettre à cheval sur ses derrières, lui barrant ainsi le

passage. La brigade Delort, formée en colonne d'attaque, aborda cette ligne au pas de charge et la força pendant quelque temps à reculer; mais assaillie par de nouveaux flots d'ennemis qu'attirait le bruit du canon, elle fut contrainte à se replier en carré. La situation devenait affreuse. Il était environ quatre heures. La cavalerie et l'artillerie de la garde russes, quittant la poursuite des deux maréchaux français, arrivaient de Fère-Champenoise et entraient en action. Pacthod, ne voyant plus qu'une faible chance d'échapper par les marais de Saint-Gond, précipita sa marche de ce côté. Mais bientôt, pressé de plus en plus, il reconnut sa position désespérée et ne songea plus qu'à vendre chèrement la vie de ses soldats. Longtemps le feu roulant de ses carrés, inébranlables comme autant de forteresses, repoussa les charges redoublées et joncha la terre de cadavres ennemis; mais enfin leurs rangs éclaircis par la mitraille de plus de 50 canons se désunirent, et toute la cavalerie ennemie s'y précipitant en fit une horrible boucherie; car ces braves n'avaient point voulu de quartier.

Le jour finissait avec le combat. A la faveur des premières ombres, quelques fuyards s'échappèrent par les marais de Saint-Gond, où une partie des habitants d'alentour avaient cherché un asile. Ceux qui survécurent au carnage demeurèrent prisonniers. L'etonnement des ennemis, confondus d'une si héroïque résistance, fut encore doublé quand ils reconnurent que ces braves n'étaient pour la plupart que des gardes nationaux et des conscrits à peine habillés.

Mais déjà la nuit enveloppait tout de ses ténèbres. A l'ouest, sur les hauteurs du Mont-Allemant, s'allumaient les bivouacs des soldats de Marmont et de Mortier. Les flammes des fermes incendiées projetaient leurs clartés sinistres sur les débris du champ de bataille; le mugissement du bétail égorgé et les cris des femmes qui se débattaient au milieu des violences arrivaient par intervalles à l'oreille des malheureux qui frissonnaient cachés dans les eaux glacées de ces marais.

On a évalué notre perte à neuf mille hommes dans cette journée funeste, mais glorieuse. Des critiques ont écrit qu'en se faisant jour par Épernay, ou qu'en forçant de marche par le détour de Château-Thierry, les deux maréchaux auraient pu gagner 24 heures et joindre Napoléon, en évitant la rencontre des deux grandes armées non encore réunies. Ils ont ajouté qu'en s'éclairant mieux ou en tenant plus de compte des rapports qui annonçaient l'ennemi, ils auraient pu faire leur retraite à temps, rallier les troupes d'Amey et de Pacthod; puis, avec ces trente mille hommes réunis, disputer le terrain accidenté en arrière de Sézanne assez de temps pour que Napoléon arrivât. Observons toutefois que Napoléon, dont ce coup fit avorter la dernière combinaison, n'a pas relevé ces fautes dans ses lieutenants. D-E.

FERGUSON (JAMES), Écossais remarquable par les progrès qu'il fit, presque sans maître, dans la mécanique et dans l'astronomie, naquit de parents pauvres, en 1710, à Keith, dans le Banffshire. Il apprit à lire en écoutant les leçons que son père donnait à son frère aîne. Il annonça de bonne heure un goût particulier pour la mécanique, en fabriquant une horloge en bois, d'après les pièces intérieures d'une horloge qu'on lui avait montrées. Un cultivateur l'employa à garder ses brebis, et cette position lui fournit l'occasion d'acquérir la connaissance des astres et de construire un globe céleste. Des personnes distinguées du voisinage, ayant eu connaissance de cette aptitude extraordinaire du jeune berger, le mirent à même d'apprendre les mathématiques et le dessin, et il fit dans ce dernier art des progrès si rapides qu'il se rendit à Édimbourg, où il fit des portraits en miniature au lavis, et trouva dans cette occupation des moyens d'existence pendant plusieurs années. En 1743, il partit pour Londres où il publia des tables et des leçons d'astronomie. Il enseigna aussi les sciences naturelles, et il compta au nombre de ses auditeurs George III, alors prince de Galles, qui, lorsqu'il fut monté sur le trône, lui accorda une pension annuelle de 50 livres sterling. En 1763, il fut nommé membre de la Société royale, sans toucher les émoluments affectés à cette

place; mais au moyen de sa vie frugale et des présents particuliers qu'il avait reçus, il laissa à sa mort une somme de 6,000 livres sterling. C'est particulièrement dans l'astronomie qu'il excellait; ses connaissances en mathématiques ne s'étendaient d'ailleurs pas bien loin, et quant à l'algèbre, ce qu'il en savait méritait peu d'être remarqué. Il mourut en 1776. Voici les titres de ses ouvrages : *Tables et préceptes astronomiques; Astronomie expliquée* (Londres, 1756, in-4°); *Introduction à l'astronomie; Tables et traités; Leçons de mécanique, d'hydrostatique, de pneumatique et d'optique* (Lond. 1760); *Exercices choisis de mécanique; l'Art de dessiner en perspective;* une *Introduction à l'électricité;* trois *Lettres au révérend Jean Kennedy;* divers articles insérés dans les *Transactions philosophiques*. Il a joint son autobiographie à l'ouvrage intitulé : *Select mechanical exercices*, Londres, 1773. *Enc. amer.*

FERGUSON ou **Fergusson** (**Adam**), philosophe distingué de l'école écossaise (*voy.*), naquit en 1724 à Logierait, dans le comté de Perth (Écosse), paroisse dont son père était pasteur. Il reçut son éducation à Perth et à Saint-André (1739), d'où il partit pour se rendre à Édimbourg, dans l'intention d'y faire les études propres au ministère ecclésiastique. Il fut employé comme chapelain au 42^e^ régiment d'infanterie. Mais lors de la paix d'Aix-la-Chapelle, il retourna à Édimbourg, où il fut nommé, en 1759, professeur des sciences naturelles, et ensuite de philosophie morale. En 1767, son *Essay on the history of civil society* fut mis au jour. On en a une traduction française par Bergier et Meunier, Paris, 1783, 2 vol. in-12, et 1796, in-8°. En 1773, il accompagna le comte de Chesterfield dans ses voyages. En 1776, il fit une réponse au traité du docteur Price sur la liberté civile, et reçut, en récompense de son ouvrage, la charge de secrétaire de la légation envoyée en Amérique, en 1778, pour travailler à une réconciliation entre les deux pays. A son retour, il reprit ses fonctions de professeur et composa son Histoire de la république romaine, *History of the progress and termination of the roman republic*, qui fut publiée en 1783, en 3 vol. in-4° et traduite en français d'abord par Demeunier et Gibelin (1784 et années suivantes, 7 vol. in 8° et in-12), puis par J.-B. Breton (Paris 1803, 10 vol. in-18.) En 1793, il publia ses leçons sous la forme d'un Traité sur la science morale et politique (*Principles of moral and political science*, 2 vol. in-4°). La traduction française, par A. D., parut en 2 vol. in-8°, Paris, 1821. Adam Ferguson fit ensuite un voyage à Rome et se proposait de prolonger son séjour sur le continent, lorsque les événements de la révolution française le forcèrent de retourner en Écosse. Il y vécut dans sa terre de Paebles, près d'Édimbourg, et mourut le 22 février 1816 à Saint-André, après avoir joui d'une heureuse vieillesse.

Un autre Ferguson ou Fergusson (**Robert**), également Écossais (né à Édimbourg en 1751, mort en 1774), se distingua comme poète : Burns lui éleva un monument. Le recueil de ses poésies, précédé de sa vie écrite par D. Irving, parut à Glasgow (1813, 2 vol. in-12); celles qu'il composa en langue anglaise n'ont rien de bien saillant, mais ses poésies écossaises sont pleines de vie et d'enthousiasme. *C. L.*

FÉRIES, **Féries latines**. Les jours consacrés au repos chez les Romains étaient appelés *feriæ*, soit du mot *ferire*, immoler des victimes, soit *à ferendis epulis*, à cause des festins qu'on célébrait. Quelques écrivains, et Vossius entre autres, font dériver le mot *feriæ* de *festa*, *festæ* ou même *fesiæ*, jours de fête *.

Les féries, jours de repos, correspondaient au sabbat des Israélites, au dimanche des chrétiens. Il y en avait de plusieurs espèces : *stativæ*, réglées ou

(*) *Festum* et *feriæ* nous paraissent, en effet, être deux mots de la même famille; le premier pourrait bien être dérivé du second qui ressemble beaucoup au grec ἑορταὶ, avec le digamma Fεορταὶ. Au reste, *festum* peut aussi dériver du grec ἑστία avec le digamma Fεστία, mot qui signifie foyer domestique, autel des lares, famille, et qui désigne aussi la déesse Vesta. Des mots de ce genre sont presque toujours anciens et il faut se garder de leur donner une étymologie trop artificielle. S.

fixes, marquées dans les fastes; *conceptivæ*, dont les pontifes désignaient le jour; *imperativæ*, ordonnées par les magistrats; *denicales*, solennité religieuse de trois jours, pour purifier la maison d'un mort; *natalitiæ*, anniversaire de naissance; *esuriales*, jours de jeûne; *præcidaneæ*, qu'on faisait précéder par des fêtes, comme des surérogations; *forenses*, vacation des cours de justice; *vindemiales*, vendange; *messis*, fête de la moisson; *paganales* ou *paganalia*, fêtes de village en l'honneur de Cérès et de la terre; *belli*, trève, suspension d'armes; *victoriæ*, de la victoire; *stultorum*, des fous, aussi appelées *quirinales:* elles se célébraient le 17 février; *latinæ*, latines (*voy.* plus bas). Les *feriales* qui se célebraient en février (du 7 au 18) étaient des fêtes en l'honneur des morts et des sacrifices expiatoires pour les vivants. Les offrandes déposées sur les tombeaux consistaient principalement en fleurs, gâteaux, légumes, miel, vin et pain.

Enfin il y avait les féries publiques et les féries de famille ou particulières. Les cérémonies pratiquées dans les jours fériés variaient selon la nature de leur consécration, en se renfermant neanmoins dans un cercle assez étroit : le sacrifice d'une victime, des prières publiques, des ablutions, et surtout la cessation absolue de travail, en formaient le caractère le plus général. *Voy.* FÊTES.

FÉRIES LATINES. Elles étaient du nombre des féries mobiles, *indictæ* ou *conceptivæ*. Voici l'origine que leur assigne Denys d'Halicarnasse.

Tarquin-le-Superbe voulant accoutumer les peuples du Latium à reconnaître la suprématie romaine, leur fit proposer une alliance générale que devait consacrer et sanctifier un sacrifice fait en commun. A l'exception de quelques villes des Volsques, la proposition fut généralement accueillie avec faveur. Tarquin, mettant alors à profit ce moment d'enthousiasme, convoqua ses nouveaux alliés sur le mont qui domine la ville d'Albe, aujourd'hui *Monte-Calvo*. Quarante-sept peuples répondirent à l'appel, et, dans cette première assemblée, il fut convenu que les cérémonies de l'alliance se renouvelleraient toutes les années à une époque déterminée, et que, nonobstant l'état de guerre qui pourrait survenir entre les confédérés, il y aurait suspension d'armes durant toute la durée de cette solennité. Il fut convenu en outre que la principale victime serait un bœuf dont chaque ville confédérée aurait sa part; la dépense devait être d'ailleurs également supportée par les alliés dont les uns seraient tenus de fournir des agneaux et du laitage, tandis que les autres y porteraient des fruits, des légumes ou autres tributs religieux, indépendamment des offrandes particulières que chaque assistant avait la liberté d'apporter avec lui. La fête fut placée, d'un commun accord, sous l'invocation de Jupiter protecteur du Latium, *Jupiter Latialis*. C'est de là que ces solennités auxquelles prenaient part les peuples du Latium, les Latins, furent appelées *féries latines*.

Les Romains apportèrent à l'observation de ces fêtes une piété scrupuleuse et rigide. Les députés des villes confédérées y étaient traités sur le pied d'une parfaite égalité, mais toujours cependant sous la présidence d'un magistrat romain. Le consul en exercice en déterminait l'époque à sa volonté, et quand il ne pouvait y présider ni se faire remplacer par son collègue, il nommait d'office un magistrat chargé de le représenter en cette importante circonstance.

Dans le principe, les féries latines ne duraient qu'un jour; elles furent portées à deux après l'expulsion des Tarquins; à trois, après le retour dans Rome du peuple qui s'était retiré sur le Mont sacre; enfin, et longtemps après, un quatrième jour y fut ajouté; mais celui-là ne concernait, à ce qu'il paraît, que les Romains seuls, puisque les fêtes dont il entraînait l'obligation se célébraient, non plus sur le mont Albain, mais dans le Capitole. Là avaient lieu des courses de quadriges, à la suite desquelles le vainqueur recevait, pour toute récompense, un verre de liqueur d'absinthe. C'était sans doute pour indiquer que les dieux ne sauraient nous accorder rien de plus précieux que la santé, ou ce qui contribue à l'entretenir.

Telles étaient les féries latines *ordinaires et annuelles*; mais il y en avait encore d'*extraordinaires* ou *impératives*. Celles-ci étaient placées sous la présidence d'un dictateur, et leur objet était d'apaiser le ciel dans les circonstances graves, dans les désastres imprévus, partout enfin où le salut de la république paraissait compromis*. C. F-N.

FÉRIÉS (JOURS). A l'exemple des anciens (*voy.* l'art. précédent), nous nommons ainsi les jours destinés, soit à des cérémonies religieuses, soit à des réjouissances publiques. Ils ne peuvent être établis que par le gouvernement.

La loi du 18 germinal an X fixe au dimanche le repos des fonctionnaires publics, et un arrêté du 29 du même mois détermine que les fêtes religieuses à observer en France, outre les dimanches, sont Noël, l'Ascension, l'Assomption et la Toussaint. On considère encore comme jours fériés le premier jour de l'an (avis du conseil d'état du 20 mars 1810) et le jour de la fête du roi (décision ministérielle du 28 octobre 1817). La loi du 19 janvier 1816 avait rangé le 21 janvier, anniversaire de la mort de Louis XVI, au nombre des fêtes légales, mais cette loi a été abrogée par celle du 26 janvier 1833.

Une loi du 18 novembre 1814 règle ce qui est relatif à la cessation des travaux ordinaires les dimanches et jours de fêtes; mais depuis la révolution de 1830, l'autorité n'en réclame plus l'exécution. Quelques jurisconsultes sont même d'avis que cette loi se trouve implicitement abrogée, maintenant que la charte ne reconnaît plus de religion de l'état. Quoi qu'il en soit, cette question s'étant élevée récemment devant les tribunaux, la Cour suprême, par un arrêt du 23 juin 1838, s'est prononcée contre le système de l'abrogation virtuelle de la loi de 1814 par la Charte de 1830, système que le ministère public avait cru devoir soutenir dans ses conclusions. *Voy.* DIMANCHE (note).

Les tribunaux civils ne peuvent rendre de jugements les jours fériés, mais l'expédition des affaires criminelles n'est point interrompue. Aucune signification, saisie, vente et exécution judiciaires ne peuvent avoir lieu, si ce n'est en vertu de permission du juge, dans le cas où il y aurait péril en la demeure. Si l'échéance d'une lettre de change ou d'un billet à ordre est à un jour férié, le paiement peut en être exigé la veille. Quant au protêt faute de paiement, qui doit être fait le lendemain du jour de l'échéance, il se fait le jour suivant, si celui de l'échéance est férié. E. R.

FERLAGE, *voy.* VOILE.

FERMAGE, *voy.* FERME.

FERMAN, *voy.* FIRMAN.

FERMAIL. C'était, au moyen-âge, une boucle ou agrafe servant à attacher un manteau, une ceinture, ou quelque pièce d'habillement ou même du costume de guerre. Il en est souvent parlé dans les poèmes et chroniques de ce temps. Il servait aussi à fermer les livres de prières et autres, enrichis de précieuses miniatures; de pareilles agrafes, employées de nos jours au même usage, ont reçu le nom de *fermoir*. C. N. A.

FERMATA, *voy.* POINT D'ORGUE.

FERME (agriculture). Le mot ferme indiquait primitivement dans notre langue une convention par laquelle le propriétaire d'un domaine, d'un immeuble, d'une rente ou d'un droit quelconque, abandonne à un tiers la jouissance de ce domaine, de cet immeuble, etc., pour un certain temps et à de certaines conditions légalement stipulées ou verbalement consenties. Ainsi on disait : bailler ses terres à ferme; renouveler une ferme; la ferme des gabelles; les fermes du roi, etc., etc.

Plus tard, l'acception de ce mot s'étendit de la convention à la chose qui en était l'objet. On appela *ferme* les divers héritages qu'on était dans l'usage d'*affermer*, et enfin, par une extension difficile à justifier, les domaines ruraux même non soumis au fermage.

Le mot ferme, suivant les uns, vient du latin *firmare*; suivant d'autres, il vient du celtique *ferma*, qui signifie louage. En bas breton *fermi* veut encore dire louer.

Il y a quatre manières principales de

(*) *Voir* sur les Féries latines Tite-Live, liv. VII et XXXIX, et un travail de l'abbé Couture dans les *Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres*, t. VIII.

faire valoir une terre : le propriétaire peut la cultiver ou la faire cultiver, 1° sous sa direction immédiate; 2° par l'intermédiaire d'un régisseur (*voy.* RÉGIE); 3° à l'aide de métayers ou à partage de fruits (*voy.* MÉTAIRIE); 4° enfin au moyen de *fermiers* * qui l'exploitent à leurs risques et périls moyennant un prix annuel de location. Nous ne nous occuperons ici que de ce dernier moyen.

Le fermage, considéré dans ses rapports avec les progrès de l'agriculture, présente, il faut le dire, ce grave inconvénient qu'il enlève l'instruction et l'argent des campagnes pour les faire affluer vers les villes et les grands centres de consommation. L'agriculture féconde ainsi doublement l'industrie, puisqu'elle lui fournit à la fois les matières premières et les fonds; mais, en prêtant à son alliée un si généreux concours, elle s'oublie elle-même et languit ou s'épuise, comme le ferait inévitablement toute fabrique à l'entretien de laquelle on ne donnerait ni les soins ni les capitaux suffisants.

Néanmoins les propriétaires que leurs affaires ou leurs goûts éloignent de la campagne ne doivent pas songer à faire valoir par eux-mêmes; car, pour y réussir, une présence assidue est la première condition. Ils ne peuvent guère non plus faire valoir à moitié sans exercer une surveillance assez active; enfin, s'ils ne connaissent parfaitement le régisseur auquel ils confient leurs intérêts, la régie leur présente encore moins de sécurité. En pareil cas, le meilleur mode d'exploitation est dans le fermage; malheureusement il n'est pas partout possible de trouver des fermiers.

Le but du fermage étant de procurer au propriétaire un revenu équivalent à la valeur locative du fonds et au fermier le prix du travail qu'il emploie à le féconder, on doit, de part et d'autre, régler avec grand soin les conditions pécuniaires et les clauses du bail. Le prix de ferme varie non-seulement en raison des lieux et de la fécondité du sol, mais encore en raison de différentes circonstances. Tantôt l'excessive concurrence qui s'établit parmi les *preneurs* abaisse outre mesure leur salaire et élève dans la même proportion la rente du sol; tantôt le contraire a lieu. Dans l'un et l'autre cas, les parties contractantes suivent ordinairement l'espèce de cours fixé par le chiffre plus ou moins élevé des populations agricoles, l'abondance ou la pénurie des récoltes, le prix des denrées pendant les deux ou trois années précédentes, etc. Cependant lorsqu'elles comprennent bien l'une et l'autre leur position, au lieu d'obéir ainsi aveuglément aux chances du moment, elles calculent d'après des moyennes prises sur toute la durée d'un bail ou de plusieurs baux. Propriétaire et fermier sont ainsi certains de trouver leur compte, surtout s'ils contractent pour un temps assez long.

Les longs baux ont, en effet, cet avantage qu'ils identifient les intérêts du fermier avec ceux du propriétaire, puisque la fécondité croissante du sol profite également à tous deux. Les baux trop courts, laissant au premier une grande incertitude sur l'avenir, ne lui permettent pas de tenter des améliorations dont il pourrait ne pas profiter, d'adopter un assolement réparateur, de cultiver des végétaux dont il entreverrait à peine les produits, de faire enfin des avances dont il ne se trouverait pas complétement remboursé et dont il ne toucherait même pas l'intérêt. Peu soucieux de travailler pour son successeur, il craint bien plus en pareil cas d'améliorer que d'épuiser le fonds.

La seule obligation du bailleur envers le preneur est souvent de lui assurer la jouissance sans entraves des terres qu'il afferme. La loi l'oblige encore à la vérité à indemniser le fermier en cas d'accidents de force majeure, tels que les inondations, la grêle, etc., dès que le dommage dépasse la moitié de la valeur totale de la récolte; mais, dans les contrées où de pareils accidents se renouvellent, ils sont prévus et portés en décompte dans le prix général du bail, de sorte qu'ils cessent, par une stipulation expresse, d'être à la charge du propriétaire.

Les obligations du preneur sont plus

(*) *Fermier* se dit en allemand *Maier*, mot qui rappelle celui de *métayer*, mais qu'on peut aussi dériver de *major*, maire, intendant supérieur, principal locataire. S.

nombreuses : outre le prix de ferme qu'il s'engage à payer annuellement en argent et en redevances diverses, il se charge encore d'entretenir les bâtiments en bon état de réparations locatives; les terres convenablement closes et suffisamment fumées, et le cheptel (*voy.*), lorsqu'il dépend du fonds, de manière à laisser à sa sortie un nombre d'animaux de toutes sortes et de tout âge égal à celui qu'il a trouvé à son entrée. Il consent à établir certaine balance entre les cultures épuisantes et fertilisantes, à employer sur la ferme, pendant tout le temps de sa gestion, la totalité des fourrages et des litières qu'il y récolte, des fumiers qui s'y produisent; à n'enlever enfin, à l'expiration du bail, aucune partie des foins, des pailles et des engrais. Il s'engage encore en certains cas à former de nouvelles clôtures, à augmenter le nombre ou l'étendue des plantations arbustives, à marner ou chauler successivement les diverses parcelles qui doivent l'être, etc.

L'étendue des fermes varie et doit nécessairement varier en raison des circonstances. Partout où les fermiers sont plus riches que nombreux, elles sont grandes et peuvent alors, il est vrai, se cultiver relativement à moindres frais que les petites; mais là où les populations agricoles sont plus nombreuses que riches, les fermes ne doivent avoir que peu d'étendue, parce que d'une part on trouve mieux à les louer, et parce que de l'autre elles sont mieux cultivées et plus productives.

Le système de culture adopté dans chaque exploitation dépend du climat, de la nature des terres et des besoins du commerce ou de la consommation locale. Il est des fermes, dites *à herbages*, dans lesquelles on spécule exclusivement ou presque exclusivement sur les animaux de rente. Ainsi, dans la riche vallée d'Auge, on engraisse des bœufs achetés au loin pour cela; sur les pâturages déjà moins féconds, mais plus savoureux peut-être, du Bessin, qui donnent un laitage exquis, on spécule particulièrement sur la production du beurre; enfin, dans le Cotentin, on fait des élèves qui vont à un certain âge chercher hors des prairies natales la nourriture plus abondante désormais nécessaire à leur accroissement.

Les fermes dites *à grains* sont principalement cultivées en céréales. Là on ne possède souvent d'autres animaux que ceux de trait, et, pour les entretenir, on ne compte que sur les prairies naturelles et le maigre pâturage des jachères.

Ailleurs, grâce au perfectionnement de la culture moderne, on a couvert les friches de prairies artificielles et de racines fourrageuses, de manière à nourrir à la fois des animaux de travail et de rente, à augmenter ainsi considérablement la masse des fumiers, et à pouvoir cultiver les plantes industrielles à côté des blés.

Fermes écoles. On a souvent confondu, et l'on confond encore généralement dans le public, des choses fort différentes cependant, malgré leurs points nombreux de contact : les fermes écoles, les fermes expérimentales (*voy.*) et les fermes modèles.

Sous le nom d'*instituts agricoles*, il existe maintenant en France deux fermes devenues célèbres : celle de Roville (département de la Meurthe), et celle de Grignon (département de Seine-et-Oise). Dans la première, M. Mathieu de Dombasle (*voy.*) s'efforce depuis longtemps de populariser les saines doctrines, de substituer les idées positives au vague des théories anciennes, et de faire prévaloir les principes de l'illustre Thaër (*voy.*), fondateur de l'Académie agricole de Mœgelin, en Prusse, et qui doit être considéré chez nous, tout aussi bien qu'en Allemagne, comme chef de l'école moderne d'agriculture. La seconde, dirigée avec beaucoup de succès par M. Bella, possède maintenant bien près de cent élèves. Dans ces utiles établissements on a organisé l'instruction de manière à former, par l'étude combinée des diverses sciences accessoires à l'économie rurale et de l'économie rurale elle-même, des hommes en état d'organiser une grande exploitation dans son ensemble et de la diriger dans ses détails, de véritables ingénieurs agricoles. Depuis quelques années, dans plusieurs de nos departements, on a déjà établi (comme dans celui d'Ille-et-Vilaine), ou

l'on se propose d'établir (comme dans ceux de Maine-et-Loire et de la Charente) des écoles plus modestes qui ont ou auront pour principal but de former de bons maîtres-valets ou conducteurs d'attelages.

Ces fermes doivent être à la fois fermes-écoles et fermes-modèles. Sous le premier point de vue, presque partout elles imposeront des sacrifices aux conseils généraux ou même à l'état, parce qu'on trouvera difficilement des élèves payants en assez grand nombre pour couvrir les frais d'instruction, de sorte qu'il faudra créer des bourses ou des demi-bourses. Toutefois cette instruction étant limitée, de pareils sacrifices devront être d'autant moins considérables qu'une partie du personnel, comme le conducteur des attelages qui enseignera l'usage et le maniement des instruments aratoires, le maître-valet qui sera chargé de régler la ration des animaux et de veiller à la répartition qu'on en fera faire alternativement par chacun des élèves, le berger, le vigneron, le jardinier, etc., seront à la fois des maîtres et des employés. Or, s'il est juste que leur travail intellectuel soit rétribué à part, le travail manuel doit être porté au compte de la culture, qui cesserait évidemment d'être bonne si elle ne se suffisait à elle-même.

Il est un principe général qu'il serait désirable de faire prevaloir en pareille matière : c est que le gouvernement intervînt, comme il l'a fait libéralement à Grignon, pour donner gratuitement à toute la France l'instruction agricole à divers degrés; que les départements, exempts de cette dépense, s'occupassent exclusivement de faciliter au plus grand nombre possible d'habitants peu aisés de la campagne l'entrée des écoles, et aussi que l'exploitation, considérée comme entreprise agricole, payât elle-même ses agents et dût se soutenir indépendamment de toute subvention, ainsi que doit toujours le faire un établissement de ce genre, puisqu'il ne mériterait pas d'être conservé si le produit ne dépassait pas les dépenses. *Voy.* ÉCOLES D'ÉCONOMIE RURALE, T. IX, p. 127.

FERMES EXPÉRIMENTALES. Celles-ci, comme leur nom l'indique, ont pour but de faire avancer la science agricole par des essais qui, bien dirigés et soigneusement observés, peuvent en effet conduire à d'heureux résultats. Des expériences faites convenablement réussissent toujours, puisqu'elles ont pour but la découverte de la vérité. Que celle-ci soit ou non conforme aux idées qu'on s'était formées *à priori*, il importe également de la connaître pour réaliser une amélioration ou éviter une faute. Mais ces expériences toujours fort incertaines en agriculture, parce que les règles deduites de la théorie se modifient dans la pratique selon une foule de circonstances locales, sont conséquemment fort coûteuses, et rarement celui qui les entreprend y trouve pécuniairement son compte. Aussi une ferme expérimentale est-elle un objet de dépense et ne peut-elle prospérer sans des secours spéciaux. A proprement parler, il n'en existe pas de telles en France, et cela n'a nullement lieu de surprendre les esprits positifs; car, avant de chercher a grands frais des moyens nouveaux, il est sage de s'occuper de propager ceux qui sont dejà connus par leurs bons résultats. Au point où nous en sommes et avec les fonds d'encouragement dont le gouvernement peut disposer, des fermes purement expérimentales seraient en quelque sorte du luxe d'amélioration. Un temps viendra, et peut être il n'est pas si loin qu'on le pense, où il en sera autrement. Ayant atteint le bien, on visera au mieux. Le charlatanisme ou l'ignorance d'une foule d'écrivains qui se sont rues, on peut le dire, sur la matière agricole, parce qu'ils la jugeaient facilement exploitable, ont inspiré une telle defiance aux hommes de pratique que ceux-ci sont disposés à comprendre dans la même proscription toutes les idées neuves, et rejettent ainsi le bon avec le mauvais grain, dans la crainte de ne semer que ce dernier.

Du reste, si les fermes expérimentales peuvent n'être aucunement des fermes-modèles, celles-ci peuvent devenir en certain cas plus ou moins expérimentales ; car l'introduction d'une charrue modifiée, d'une opération différente en quelques points de celles du pays, d'une

plante qui n'y était pas encore cultivée, bien que cette charrue, cette opération, cette plante aient été appréciées ailleurs, ne constitue pas moins une pratique qui doit présenter quelques chances dans sa nouvelle application.

Fermes-modèles. Celles-ci, ainsi qu'on a pu en juger par ce qui précède, ont pour but de réunir sur un même point, pour les offrir en exemple, les pratiques agricoles jusqu'ici reconnues comme les meilleures. Le but de l'agriculture, de même que celui de toute autre industrie étant le profit qu'on en peut retirer, ces fermes pêcheraient par leur base si elles absorbaient des capitaux au lieu d'en produire, et même si elles n'en produisaient pas plus que le commun des exploitations placées dans des circonstances analogues à celles où elles se trouvent. Sous ce point de vue, la meilleure ferme-modèle est donc celle qui, toutes choses égales d'ailleurs, est cultivée le plus profitablement. O. L. T.

FERME, Fermage (droit). Le mot *ferme* prend, dans la langue du droit, une acception particulière : il désigne le contrat par lequel l'une des parties s'oblige à faire jouir l'autre d'un fonds rural, pendant un certain temps et moyennant un prix que cette dernière s'engage à lui payer. On applique aussi la dénomination de *bail à ferme* * au bail de choses incorporelles, telles qu'un droit de chasse, de pêche, etc. Le *fermage* est le prix que le *preneur* est tenu de payer au *bailleur*.

Les règles particulières aux baux à ferme sont tracées dans les articles 1763 à 1778 du Code civil; nous indiquerons seulement les principales.

Le bailleur est tenu de délivrer la contenance donnée au fonds par le contrat. Toutefois, en cas de différence, il n'y a lieu à augmentation ou diminution du fermage que dans les cas et suivant les règles exprimés au titre *de la vente* (art. 1617, 1618 et 1619).

Les obligations du preneur sont relatives au mode de jouissance de la chose affermée et au paiement du fermage. Le fermier d'un héritage rural doit le cultiver en bon père de famille : en conséquence, il est tenu de le garnir des bestiaux et des ustensiles nécessaires à son exploitation et de ne point abandonner la culture. Ainsi qu'on l'a dit dans l'article précédent, il doit en sortant laisser les pailles et engrais de l'année, gratuitement s'il les a reçus ainsi lors de son entrée en jouissance; dans le cas contraire, le bailleur peut les retenir en payant leur valeur. Le fermier doit également laisser à celui qui lui succède dans la culture les logements convenables et autres facilités pour les travaux de l'année suivante, et réciproquement, il peut exiger de celui qui entre les mêmes facilités pour la consommation des fourrages dans les récoltes restant à faire.

Le colon partiaire (*voy.* Colonat), c'est-à-dire le fermier qui partage en nature avec le bailleur les fruits qu'il récolte sur les fonds qui lui sont loués, ne peut, à peine de résiliation du bail et de dommages-intérêts, ni céder son bail ni sous-louer, si la faculté ne lui en a été expressément accordée.

S'il arrive *par cas fortuit* que le fermier soit privé de la totalité ou au moins de la moitié d'une récolte, il peut demander une remise proportionnelle sur le fermage, à moins qu'il ne soit indemnisé par l'abondance des récoltes des autres années. Comme il est seulement de la nature et non de l'essence du bail à ferme que le bailleur soit chargé des cas fortuits, ils peuvent être mis à la charge du preneur, mais cette stipulation ne s'entend que des cas fortuits ordinaires, tels que grêle, feu du ciel, gelée ou coulure, et non des cas fortuits extraordinaires, comme les ravages de la guerre, ou une inondation à laquelle le pays n'est pas ordinairement sujet. Il en serait autrement si le preneur s'était chargé de tous les cas fortuits *prévus ou imprévus*.

Le bail, sans écrit, d'un fonds rural est censé fait pour le temps indiqué au mot Congé. Lorsqu'à l'expiration d'un pareil bail le preneur reste en jouissance, il s'opère alors tacitement un nouveau bail dont la durée est réglée par les dispositions applicables aux baux faits sans écrit.

La contrainte par corps peut être sti-

(*) A l'article Bail, au sujet duquel il faut d'ailleurs recourir à l'*errata*, parce qu'il renferme une transposition très grave, on lit *bail à terme* au lieu de *bail à ferme*. S.

pulée dans les baux de biens ruraux pour le paiement des fermages : sa durée est alors d'un an au moins et de cinq ans au plus (loi du 17 avril 1832, art. 7). E. R.

FERMENTATION. On comprend sous cette dénomination des changements spontanés produits dans des substances organiques après leur séparation du corps vivant, changements par lesquels les éléments de ces substances repassent par degrés à des combinaisons inorganiques. La fermentation est donc le moyen dont la nature organique se sert pour rendre à la nature inorganique les éléments qu'elle avait pour quelque temps empruntés de cette dernière. On divise la fermentation en trois espèces différentes, savoir : fermentation vineuse, acide et putride.

Fermentation vineuse. Elle n'a lieu que dans des liquides sucrés, et consiste en ce que le sucre qui y est contenu se décompose en alcool, qui reste dissous dans le liquide, et en acide carbonique, qui s'en dégage sous forme de gaz avec une faible effervescence. Il y a plusieurs espèces de sucre qui ne sont pas fermentescibles. Les sucres de canne, de raisin, de champignon fermentent ; les sucres de manne (mannite), de lait et de réglisse n'entrent point en fermentation. Le sucre pur dissous dans l'eau ne fermente pas ; il faut pour cela, outre une certaine température, la présence d'une substance qui dispose les éléments du sucre à se combiner d'une manière nouvelle. Cette substance se trouve dans tous les sucs végétaux contenant du sucre, lesquels par conséquent entrent très vite en fermentation. Cependant il faut, pour commencer la fermentation, une certaine influence de l'air : aussi longtemps que celle-ci est empêchée, il ne s'établit point de fermentation. C'est par cette raison que les sucs végétaux, renfermés dans leurs enveloppes dans les plantes ou dans les fruits, ne fermentent pas. Un suc végétal fermentescible qu'on chauffe à l'ébullition une fois par jour ne fermente pas non plus, parce que l'ébullition détruit chaque fois les circonstances favorables à la fermentation qui commence à se former. Si on prend le suc des raisins exprimé et bien clair, et qu'on le laisse à la température de 22 à 25°, on verra que, de limpide qu'il était d'abord, il devient trouble : il s'y forme un précipité ; chaque flocon de ce précipité se couvre de petites bulles d'air qui tendent à le soulever, et qui enfin le soulèvent à la surface ; il s'établit une effervescence lente ; la température du liquide s'élève de plusieurs degrés au-dessus de celle de l'air ambiant, et la fermentation est établie.

L'effervescence est due, comme nous venons de le voir, au dégagement du gaz acide carbonique. Les flocons du précipité retombent peu à peu dans le liquide à mesure qu'ils se sont débarrassés des bulles de gaz qui leur étaient adhérentes ; ils se couvrent de nouvelles bulles et remontent de nouveau, et cela se continue aussi longtemps qu'il y a du sucre non décomposé. Alors les flocons tombent au fond du liquide, où ils forment une couche assez épaisse.

Voici l'explication de ce phénomène. Les sucs végétaux fermentescibles contiennent des substances azotées, l'albumine et le gluten végétaux, qui, par l'influence de l'air, changent de nature et deviennent peu à peu insolubles ; mais ces parties, devenues insolubles, ont acquis une propriété que la substance dissoute ne possédait pas, et en vertu de laquelle la dissolution du sucre aux points de contact avec elles est convertie en alcool et en acide carbonique. Cet acide, qui est gazéiforme à la température ordinaire, s'attache en forme de bulles aux points où il vient de naître et soulève ainsi les flocons du précipité. Si alors on sépare ces flocons du liquide par le filtrage, la fermentation cesse jusqu'à ce qu'il s'en forme de nouveaux ; car ces flocons continuent à se former durant presque toute la fermentation. Ces flocons, doués de la force d'exciter la fermentation, s'appellent *ferment* ou *levure*.

Le ferment, ainsi que sa vertu d'établir la fermentation, ont été l'objet de bien des recherches. On a longtemps cru que la fermentation * était due à une action mutuelle de décomposition entre le sucre et le ferment, jusqu'à ce que des

(*) On l'a expliquée dans ces derniers temps par la présence de petits végétaux microscopiques. S.

découvertes dans d'autres parties de la chimie soient venues jeter de nouvelles lumières sur la fermentation. M. Thénard a découvert que le peroxyde d'hydrogène est décomposé par l'oxyde de manganèse natif, par la fibrine du sang des animaux, etc., sans que ces substances elles-mêmes subissent de changements. En introduisant des flocons de fibrine du sang dans une solution aqueuse étendue de peroxyde d'hydrogène (eau oxygénée), on y voit s'établir une fermentation complète. Les bulles de gaz s'attachent à ces flocons et les soulèvent à la surface; une effervescence lente survient; le peroxyde se partage en eau qui reste et en gaz oxygène dont le dégagement arrête l'effervescence. Enfin les flocons de fibrine restent tranquillement au fond et le peroxyde a disparu. Il était bien naturel d'en conclure que l'influence exercée par le ferment devait être de la même nature, et nous en connaissons déjà bien d'autres exemples assez nombreux pour nous persuader que cette conclusion est quelque chose de plus qu'une simple probabilité. On a donné le nom de *force catalytique* à cette nouvelle cause de changements chimiques.

Une partie de ferment suffit pour convertir 100 parties de sucre en alcool et en acide carbonique; mais comme le ferment lui-même n'est qu'un état transitoire de l'albumine et du gluten végétaux, il s'altère peu à peu et perd sa force catalytique. Cependant, après la cessation de la fermentation, il y a une grande quantité du ferment précipité qui est encore actif, et qui, ajouté à une dissolution de sucre pur, y établit en peu de temps la fermentation. Comme cette dernière solution ne contient point de substances qui puissent donner naissance à un nouveau ferment, il y perd sa force, si la quantité du sucre est suffisante.

La nature chimique de la partie active du ferment n'est point encore examinée; mais on a trouvé que l'albumine, la fibrine et même de la gélatine tirées du règne animal, mêlées à une solution de sucre, donnent plus ou moins vite naissance à un ferment propre à faire fermenter le liquide. Le ferment perd facilement sa force catalytique, l'influence de l'alcool concentré, de l'ébullition, de la dessiccation l'en dépouillant. On a remarqué que certaines substances présentées en quantités très petites le rendent inactif et font cesser la fermentation: telles sont l'huile volatile de la moutarde, les acides sulfureux et phosphoreux, l'acide arsénieux, l'hypochlorite de chaux (chlorure de chaux), le soufre pulvérisé, etc. L'huile de moutarde et l'acide arsénieux présentent cette propriété au plus haut degré; il n'en faut pas un millième en poids du liquide pour faire cesser la fermentation ou pour empêcher qu'elle ne commence. Une basse température fait aussi cesser la fermentation. A la température de 22 à 26°, elle se fait avec la plus grande vivacité. Trop de chaleur lui est également nuisible, et à environ 40° elle s'arrête. La composition des différentes espèces de sucres fermentescibles est telle qu'il ne se produit que de l'alcool, de l'acide carbonique et de l'eau. Le sucre de canne donne un peu plus que la moitié de son poids en alcool, mais il faut que dans la fermentation un atome d'eau s'ajoute à chaque atome de sucre. Le sucre de raisin donne presque exactement la moitié de son poids en alcool; il donne en outre de l'eau et de l'acide carbonique.

La fermentation des sucs végétaux, tels que celui du raisin, pour faire du *vin*, celui des pommes, pour faire du *cidre*, etc., est, d'après ce que nous venons de dire, facile à concevoir; mais la fermentation qu'on fait subir aux céréales pour en faire de la *bière* ou pour en distiller l'*eau-de-vie* est plus compliquée, parce que les céréales contiennent principalement de l'amidon et fort peu de matière sucrée. Pour bien comprendre cette fermentation il faut savoir que la germination produit dans les céréales une substance, qui n'y existait point auparavant: cette substance, nommée *diastase* (*voy.* ce mot), est douée d'une force catalytique par laquelle, à une température environ de 60°, elle change l'amidon en sucre de raisin, et l'on prétend même qu'il ne faut qu'une partie de diastase pour convertir 2,000 parties d'amidon en sucre. On laisse donc germer de l'orge que l'on sèche ensuite au

moment où les germes ont poussé une couple de lignes (*voy.* MALT); on mêle une partie de cette orge germée et séchée avec 5 ou 6 parties d'une espèce quelconque de céréales; on les fait moudre grossièrement, on les fait bien pénétrer et ensuite digérer avec de l'eau à 60° pendant 5 à 6 heures. Durant ce temps, la diastase convertit l'amidon en sucre, et de la perfection de cette conversion dépend principalement l'avantage économique qui peut résulter de l'opération. On étend ensuite le liquide sucré avec de l'eau froide pour en abaisser la température à environ 25°, on y ajoute de la levure, et en moins d'une heure la fermentation a commencé à s'y établir. Lorsque celle-ci a cessé, on en sépare l'alcool par la distillation.

Fermentation acide. Lorsque la fermentation vineuse est achevée, même souvent avant cette époque, la fermentation acide commence. C'est par cette fermentation que le vin s'aigrit. Le produit de cette nouvelle fermentation est de l'acide acétique et plus rarement de l'acide lactique. Lorsqu'un liquide qui contient de l'alcool s'aigrit, c'est toujours de l'acide acétique qui en résulte. Le phénomène de l'acétification est très simple : c'est une oxydation de l'alcool. Celui-ci est composé de 4 atomes de carbone, de 12 atomes d'hydrogène et de 2 atomes d'oxygène. Pour le convertir en acide acétique, il faut en soustraire la moitié, c'est-à-dire 6 atomes, d'hydrogène, et y ajouter un atome d'oxygène : on a alors 4 atomes de carbone, 6 atomes d'hydrogène et 3 atomes d'oxygène, ce qui est la composition de l'acide acétique. Ainsi un atome d'alcool absorbe 4 atomes d'oxygène et produit une combinaison d'un atome d'acide acétique avec 3 atomes d'eau. Cependant l'alcool étendu avec de l'eau pure ne s'aigrit pas. Il faut un corps doué de force catalytique pour le déterminer à s'oxyder. La fermentation acide demande en outre une température de 30 à 35° et un libre accès de l'air. Le corps qui détermine l'oxydation de l'alcool n'est point connu, mais il paraît qu'il provient de la levure employée dans la fermentation vineuse. Les pommes de terre, les topinambours, les betteraves contiennent une substance azotée, qui paraît être une variété de l'albumine végétale, laquelle possède cette propriété à un très haut degré. Les personnes qui font le vinaigre croient à tort qu'une substance glaireuse, qui se produit par le contact de l'air avec du vinaigre, et qu'elles appellent *mère de vinaigre*, est douée de cette propriété. Récemment on a découvert et mis en usage en grand des procédés propres à accélérer la fermentation acide des liqueurs alcooliques, de manière à l'accomplir en 24 heures, et alors l'oxydation de l'alcool, tout comme cela arrive avec d'autres combustions, produit elle-même l'élévation de température pour faire continuer la fermentation. Le liquide ainsi produit s'appelle *vinaigre* (*voy.* ce mot).

Même l'alcool concentré peut subir la fermentation acide; mais pour la déterminer, il faut employer une autre substance douée de propriétés catalytiques plus décidées. Cette substance est le platine, réduit par la voie humide et dans un état de division ou de ténuité extrême. Si on couvre le fond d'une soucoupe de cette préparation de platine et qu'on verse dessus de l'alcool, de manière que tous les deux soient en contact avec l'air, l'acétification commence de suite; des vapeurs acides s'en exhalent, et l'alcool est peu à peu converti en acide acétique concentré. Cette préparation de platine tend tellement à faire oxyder l'alcool que, si elle entre en contact avec des vapeurs d'alcool mêlées d'air, elle devient incandescente en faisant brûler l'alcool, et cela continue aussi longtemps qu'il y a des vapeurs d'alcool à brûler.

La fermentation acide tendant à produire de l'acide lactique prend surtout naissance là où il y a un grand excès de substances catalytiques, par exemple dans les sucs de betteraves, de topinambours, dans le lait, etc. Il ne s'y fait point ou presque point de fermentation vineuse; le liquide devient visqueux et filant (fermentation visqueuse) et l'acidification se fait directement sans production préalable d'alcool. On attribue la fermentation visqueuse à l'espèce d'albumine contenue dans la betterave, de

même que dans le lait c'est au caséum qu'il faut l'attribuer, à ce qu'il paraît.

Fermentation putride (putréfaction). Sous ce nom on comprend tous les autres changements que subissent les substances organiques avant que leurs éléments soient réunis, à la manière ordinaire des combinaisons inorganiques. Tout le monde sait ce que l'on entend par *putréfaction;* mais malgré la multiplicité de ses produits, ceux-ci n'ont point été étudiés par les chimistes, probablement à cause de leurs exhalaisons repoussantes et malsaines. La putréfaction peut se faire dans trois circonstances principales. 1° Si la substance est exposée de toute part à l'accès de l'air, ses éléments s'oxydent entièrement; il en résulte de l'eau, de l'acide carbonique, des acides nitrique, sulfurique et phosphorique, ainsi que quelques substances faiblement acides, qui servent de nourriture à la végétation, telle que l'*humus* ou le terreau. 2° Si les substances organiques se trouvent amoncelées de manière à ne pas être exposées à l'air, il se produit des changements dans leur intérieur; la température s'élève beaucoup, quelquefois même jusqu'à mettre la masse en feu; l'hydrogène se combine avec le carbone, l'azote, le soufre et le phosphore; il en résulte de l'ammoniaque, de l'hydrogène sulfuré et phosphoré, et beaucoup d'autres substances tant fixes que volatiles, douées en général d'une odeur désagréable. 3° Si ces substances sont amoncelées au fond de l'eau ou sous des couches très profondes de terre, où l'accès de l'air est empêché et la température toujours basse, les changements se font très lentement et donnent naissance à d'autres produits. C'est de cette manière que nous croyons que la houille, les lignites, le succin, etc, se sont formés de substances organiques enterrées par des révolutions géologiques depuis un temps inconnu. La putréfaction peut être arrêtée par plusieurs circonstances, par exemple, par une température au-dessous de zéro (on a vu un animal préadamitique, le mammouth, conservé dans les glaces au moins pendant 6,000 ans), par la dessiccation complète, par l'alcool, par une influence analogue à la force catalytique exercée par quelques substances tant minérales que pyrogénées, telles que les sels, surtout les sels métalliques et la créosote, substance huileuse, volatile, produite par la distillation sèche du bois, dont des quantités minimes préservent la viande de la putréfaction. B-z-s.

FERMETÉ signifie une qualité de l'âme qui la rend inaccessible au changement, signification générale qui est commune à ce mot et à celui de *constance*. La fermeté et la constance sont des qualités réfléchies, qui supposent un grand empire sur soi-même. Ces vertus constitutives de la force morale, et opposées toutes deux à la faiblesse (*voy.*), empêchent les effets produits sur nous par les maux de toute sorte de faire éprouver à notre âme aucun changement.

Leur ressemblance la plus grande étant ainsi établie, il importe de marquer leur différence; c'est un moyen sûr pour les caractériser nettement l'une et l'autre.

Fermeté, du latin *firmitas* (*firmus*), est en général la qualité ou l'état de ce qui est bien fixé, solide, difficile à ébranler, de ce qui ne chancelle point. *Constance*, du latin *constantia* (*cum stare*, se tenir debout avec soi, rester le même, semblable à soi), est la qualité ou l'état de ce qui est difficile à abattre, de ce qui reste le même. *Voy.* Constance.

En conséquence, l'homme *ferme* est comme un roc contre lequel ne peuvent rien les flots ni la tempête; il est inébranlable. Il demeure dans le parti qu'il a jugé le meilleur, en dépit de toutes les causes, les disgrâces, la douleur, la mort même, l'espérance de la gloire, de la fortune ou des plaisirs, qui sembleraient devoir l'en écarter. La constance ne suppose pas ainsi un projet ou des maximes et ne marque pas l'inutilité des attaques qui tendent à nous en détourner : elle nous soutient simplement contre les maux qui nous affligent, nous empêche de perdre cœur, nous fait conserver au milieu du malheur notre dignité, notre calme, notre sérénité. La fermeté est la qualité d'une âme fortement trempée qui sait se résister à elle-même, qui persiste dans ses entreprises malgré toutes les séduc-

tions, qui ne se laisse point fléchir, qui ne se rebute ni ne recule. La constance est la qualité d'une âme qui trouve en elle-même des ressources contre l'affliction, qui ne succombe point sous ses maux, qui ne se laisse point abattre par la souffrance. L'homme ferme est le *vir propositi tenax* d'Horace, celui qui suit avec ténacité ce qu'il a résolu; l'homme constant est celui qui conserve, suivant une autre expression du même poète, *æquam mentem rebus in arduis non secùs ac in bonis*, une âme égale dans la mauvaise comme dans la bonne fortune.

L'homme ferme souffre, mais la souffrance ne saurait le faire céder, lui faire abandonner ses résolutions ou ses maximes. C'est ce consul sévère qui immole à la liberté sa propre famille et au sujet duquel Bossuet a dit : « On frémit encore en voyant dans les histoires la triste *fermeté* du consul Brutus, lorsqu'il fit mourir à ses yeux ses deux enfants. » C'est le peuple romain lui-même qui « presque affamé, dit encore Bossuet, fit connaître à Porsenna par sa *fermeté* qu'il voulait du moins mourir libre. » L'homme constant souffre, mais la souffrance ne peut le mener au découragement; il sait, au besoin, se résigner et s'armer de patience; ce qui fait dire à Montaigne que « le jeu de la *constance* se joue principalement à porter patiemment les inconvénients où il n'y a point de remèdes. » Régulus, qui avait été à Rome un modèle de fermeté, devint à Carthage un modèle de constance par la manière dont il y endura la mort.

« La fermeté, dit J.-J. Rousseau, dégénère aisément en *opiniâtreté* »; vice qui prend le nom d'*entêtement* lorsqu'on se soustrait au changement moins par la persévérance dans la même conviction que par amour-propre et pour soutenir jusqu'au bout une opinion, une résolution, un parti, seulement par la raison qu'on a une fois avancé cette opinion, pris cette résolution, soutenu ce parti. La constance, de son côté, allait quelquefois jusqu'à l'impassibilité chez les stoïciens, dont elle était la vertu par excellence.

Quoique toutes deux opposées à la faiblesse, la fermeté et la constance le sont encore plus particulièrement, la première à la mollesse et la seconde à l'abattement. L-F-E.

FERMIER, *voy.* FERME.

FERMIERS GÉNÉRAUX. Sous ce nom, on désignait en France, avant la révolution de 1789, les membres d'une association privilégiée qui tenait *à ferme*, c'est-à-dire à bail, les revenus publics, composés des grandes gabelles, des gabelles locales, des petites gabelles, de l'exploitation des tabacs, des traites, des octrois de Paris, des aides du plat-pays (*voy.* AIDES, GABELLES, OCTROI, etc.). Une administration spéciale, dirigée par l'un des fermiers généraux ou par l'un de ses adjoints, régissait à part chaque genre d'impôts. La mise à ferme résultait dans le principe d'une adjudication; mais, sous les derniers règnes, toute formalité, toute garantie préalable avait disparu, et la faveur ou les tripotages des bureaux dans les ministères amenaient seuls la concession. Le ministre des finances choisissait à son gré les fermiers généraux, et ce choix était toujours le prix d'un pot-de-vin très considérable, dont le taux était arbitrairement fixé par le ministre; de plus, des parts dans l'intérêt étaient assignées par le roi aux favoris et favorites. Communément le nombre des fermiers généraux était de quarante; il fut porté à soixante dans les derniers temps. Les parts d'intérêt étaient connues sous le nom de *croupes:* quelques-unes étaient à la charge de certains fermiers généraux; d'autres, en très petit nombre, étaient dispensés d'en servir sur leurs places, et avaient part entière; plusieurs avaient croupes et pensions sur leurs places. Le bail était signé par un prête-nom salarié, seul responsable en fait envers le roi, qui avait droit de contrainte contre les fermiers généraux, comme ceux-ci l'avaient sur leurs inférieurs. Le chiffre des sommes à verser au trésor s'élevait au plus à 180 millions de livres. Le reste était bénéfice, bénéfice incalculable, car on est certainement resté en-deçà de la vérité en l'estimant à 7 millions environ. Les attributions, les droits et les obligations des fermiers généraux étaient déterminés par des ordonnances spéciales.

Ils étaient de plus protégés contre la fraude et la contrebande par des lois fiscales d'une rigueur excessive. Dans les moments critiques, les fermiers généraux, dont la fortune s'élevait rapidement, venaient au secours du trésor public; mais on conçoit que cet appui n'était jamais désintéressé.

Il serait trop long de faire le tableau de tous les abus qui s'introduisirent et s'accrurent d'une manière effrayante dans les fermes. Un des premiers vœux que formulèrent les trois ordres lors de la convocation des derniers États-Généraux, fut la suppression des fermes, devenue de plus en plus urgente. La révolution fit périr presque tous les fermiers généraux sur l'échafaud, après s'être vengée de leurs exactions par des poursuites et des persécutions répétées à des intervalles très rapprochés. L'innocent fut confondu avec le coupable, l'homme de bien avec le spéculateur avide et égoïste; les vertus même et le savoir de l'illustre Lavoisier ne purent le sauver. C'est aux fermiers généraux que l'on doit la construction du mur d'enceinte et des barrières de Paris. Nous ferons remarquer en passant que les auteurs du dictionnaire des finances de l'*Encyclopédie méthodique* (article *Fermes*) prennent chaudement la défense des fermiers généraux contre les philosophes et les économistes du dernier siècle. Du reste, la mise à ferme des revenus publics date en France d'une époque ancienne. A. S-R.

FERNAMBOUC, *voy.* Pernambuco.

FERNANDEZ, famille portugaise qui s'est fait un nom dans l'histoire des découvertes géographiques aux XV^e^ et XVI^e^ siècles. Alvaro Fernandez explora, vers le milieu du XV^e^, la côte d'Afrique au-delà du Rio-Grande, jusqu'au Tabité, rivière dans laquelle il pénétra le premier. L'hostilité des sauvages l'empêcha d'aller plus loin vers le sud. — Un siècle plus tard, un autre Alvaro Fernandez fit partie de l'expédition sur la côte d'Afrique conduite par le capitaine Manuel de Souza, que le Camoëns qualifie de *liberal*, *cavalleiro* (*Lusiade*, chant V). En juin 1552, le galion qu'il conduisait fit naufrage sur la côte de Natal : tout l'équipage tomba entre les mains des sauvages qui leur firent éprouver des tourments cruels et les mirent à mort; mais quelques Portugais furent assez heureux pour échapper à ces barbares et pour revoir leur patrie. De ce nombre fut Alvaro Fernandez. Immédiatement après son retour en Portugal, il publia le récit des malheurs de l'expédition (Lisbonne, 1554). Jérôme Cortereal (m. 1597) en fit le sujet d'un poème, où, selon le goût du temps, la mythologie grecque est mêlée aux aventures romanesques des navigateurs portugais. — Un Denis Fernandez découvrit en 1445 l'embouchure du Sénégal, et puis le Cap-Vert. — Il faut citer encore Juan Fernandez, qui, étant dans le même temps employé aussi aux découvertes sur les côtes d'Afrique, sous les ordres de Gonzalez, eut le courage de rester seul de tous les Portugais sur les bords de la rivière d'Or. Il y fut fait esclave par les Maures; cependant son sort intéressa un de leurs chefs : celui-ci lui permit d'attendre en liberté le retour de ses compatriotes, qui devaient faire une nouvelle expédition en 1447. Ils revinrent en effet, et prirent à bord Juan Fernandez qui était devenu un peu sauvage en vivant durement avec les indigènes. Il étonna beaucoup la cour de Portugal par le récit de ses malheurs, qui pourtant ne l'empêchèrent pas de faire partie, dès l'année suivante, d'une nouvelle expédition sur les côtes d'Afrique; mais cette fois il ne fut pas même, à ce qu'il paraît, si heureux que la première fois, car il ne revint plus de son exploration; du moins l'histoire des découvertes portugaises ne fait plus mention de lui.

Il nous reste à parler d'un dernier navigateur, Jean ou Juan Fernandez qui, au XVI^e^ siècle, fut pilote au service d'Espagne, et se signala par ses découvertes dans l'Amérique méridionale, ou plutôt dans la mer du Sud. Lors d'une traversée du Pérou au Chili, il prit le large, pour éviter les vents du sud qui soufflent le long des côtes, et découvrit, en 1572, l'île ou les îles qui ont reçu son nom, et où récemment s'est établi une petite colonie. Dans une autre traversée, en 1574, il toucha aux îles de Saint-Félix et de Saint-Ambroise. Ces découvertes plus curieuses qu'utiles

ne donnèrent lieu à aucun établissement. On dit à la vérité que Fernandez prit possession de la plus grande des îles qui portent son nom, mais il ne paraît pas que son établissement, s'il a existé, ait eu quelque durée. On raconte encore qu'un matelot anglais, Alexandre Selkirk, fut jeté par une tempête dans cette île, qu'il y demeura quelque temps, et que c'est lui qui a servi en quelque sorte de type pour le Robinson de Defoë. Un historien espagnol raconte des aventures semblables d'un Espagnol jeté par le sort dans l'île Ferraro. Une découverte plus importante, celle de la Nouvelle-Zélande, est attribuée à Juan Fernandez par quelques historiens.

L'île *de Juan Fernandez*, qui est située sous la même latitude que Valparaiso, n'a qu'une douzaine de lieues en circonférence. Le sol en est hérissé de roches basaltiques qui y prennent diverses formes et sont plus ou moins décomposées; l'ocre y abonde. Les pluies sont fréquentes dans toutes les saisons, ainsi que les vents du sud. On voit des bois de palmiers et d'arbres résineux qui donnent de l'encens et de la gomme-résine. Des arbres fruitiers transplantés du Chili, tels que le figuier et surtout le pêcher, y ont bien réussi. Les habitants se nourrissent de chèvres, de pigeons sauvages et de poissons qu'on pêche en grande quantité dans la rade. Des troupes de rats font de grands ravages dans les campagnes. De jolies colibris se distinguent parmi les oiseaux de l'île. D-G.

FERNEY, *voy.* AIN et VOLTAIRE.

FERNOW (CHARLES-LOUIS), un des connaisseurs les plus profonds en fait d'ouvrages d'art et l'un des critiques les plus habiles de l'Allemagne, naquit le 19 novembre 1763 à Blumenhagen, village de l'Uckermark (Prusse). Ayant gagné l'amitié du seigneur dont son père était un des valets, il fut placé par lui, à l'âge de douze ans, chez un notaire en qualité de clerc, et plus tard chez un apothicaire. Pendant qu'il apprenait à préparer les drogues, il eut le malheur de tuer d'un coup de feu un garçon chasseur. Il évita, il est vrai, une longue détention préventive, grâce à l'intercession de son excellent patron, mais il fut longtemps avant de pouvoir se consoler de cet accident. Son apprentissage achevé, il se rendit à Lubeck afin d'échapper à l'enrôlement : il y trouva une place qui lui laissa assez de loisir pour qu'il pût travailler à s'instruire encore. De bonne heure il avait donné des preuves de son goût pour la poésie et la peinture. Il s'exerça dans l'une et dans l'autre, et la connaissance qu'il fit du peintre Carstens ne contribua pas peu à lui donner des idées plus élevées et plus justes sur l'art. Il renonça donc à l'état d'apothicaire pour se consacrer tout entier à ses études favorites.

A Iéna, où le conduisit un amour romanesque, il se lia avec Reinhold et Baggesen (*voy.*); ce dernier lui proposa de l'accompagner dans un voyage qu'il était sur le point de faire en Suisse et en Italie. Rien ne pouvait être plus agréable à un jeune homme avide d'instruction. Les deux amis se rejoignirent donc à Berne; mais à peine avaient-ils visité une petite partie de l'Italie que des affaires de famille rappelèrent Baggesen en Allemagne. Fernow trouva dans le baron Herbert et dans le comte de Burgstall des protecteurs qui lui fournirent les moyens de se rendre à Rome, en 1794, et d'y séjourner quelque temps. Plein d'admiration à l'aspect des chefs-d'œuvre antiques dont sont semés les environs de l'ancienne maîtresse du monde, Fernow se mit à étudier avec ardeur, sous la direction de son ami Carstens, qu'il avait retrouvé à Rome, la théorie et l'histoire de l'art, ainsi que la langue et la poésie italiennes. De retour en Allemagne (1803), il obtint la place de professeur extraordinaire à Iéna, et, un an après, celle de bibliothécaire de la duchesse douairière Amélie de Weimar. Il mourut le 4 décembre 1808, laissant un grand nombre d'ouvrages dont plusieurs sont dignes de faire passer son nom à la postérité. On lui doit une bonne *Grammaire italienne* à l'usage des Allemands (2 vol. Tubingue, 1804; 2^{e} édit. 1815); des *Études romaines*, ouvrage instructif où, parmi un grand nombre de traités sur différentes matières, on distingue celui *sur les dialectes italiens* qui y sont comparés pour la première fois; une édition

pleine d'érudition et de goût des *Autori classici italiani* (2 vol., Iéna, 1806 à 1819). On lui doit encore la *Vie de Carstens* (Leipzig, 1806), une *Biographie de l'Arioste* (Zurich, 1809), et un *Traité sur le sculpteur Canova et ses ouvrages* (Zurich, 1806). Son *François Pétrarque* a été publié par Hain (Leipzig, 1818). La vie de Fernow, écrite par M^me^ Jeanne Schopenhauer (Tubingue, 1816), forme le premier et le second volume des *OEuvres complètes* de cette dame, qui ont paru à Leipzig de 1829 à 1832. *C. L.*

FÉRONIE. Parmi les divinités des anciens peuples de l'Étrurie, la nécessité en avait fait imaginer quelques-unes dont l'emploi était de garder les frontières et les champs, d'éloigner les voleurs et les profanes, et d'établir enfin le droit de propriété partout où avait passé le droit de conquête. De ce nombre fut la déesse *Feronia*. Cette protectrice des marches de la frontière latine appartenait d'abord aux Sabins. Comme Cérès, elle presidait aux travaux de l'agriculture, aux moissons, aux vergers, aux bois, et, à ce qu'il paraît aussi, aux apparitions surnaturelles. Quelques auteurs ont pensé que son culte avait été apporté en Italie par les Lacédémoniens, opinion qui peut n'être que le résultat d'une certaine conformité dans les attributions respectives de deux divinités diverses. On l'a souvent confondue avec Junon.

Les prêtres de *Feronia*, nous dit Strabon, marchaient nu-pieds sur des charbons ardents, et ne se brûlaient pas. C'est l'une des mille jongleries que se permettaient les prêtres du paganisme. Représentée ordinairement avec une couronne sur la tête, elle reçut le surnom grec de *philostephanos* (qui aime les couronnes). Il existe des médailles d'Auguste portant au revers la tête de la deesse Feronie. C. F-N.

FÉRONNIÈRE (LA BELLE). La femme connue sous ce nom, et qui fut maîtresse de François I^er^, a exercé la science et la sagacité des biographes. Son nom dérivait-il de la profession de son mari, marchand de fer, ou du nom de Féron, que portait un avocat assez célèbre de ce temps, et dont l'épouse aurait été infidèle? Cette question est restée indécise; mais l'on sait positivement que la Féronnière était belle, ainsi qu'on le voit par son portrait qui a été gravé et que Mézerai dit avoir vu *orner* les cabinets des curieux de son temps*. Guyon, qui l'a connue, se refuse à donner des détails sur sa famille, parce qu'elle a laissé des enfants, *gens de bonne renommée* et *pourvus de hauts emplois*. Il rapporte que la Féronnière résista assez aux désirs de François I^er^ pour qu'il en devînt mélancolique; et que, ses courtisans lui ayant répété qu'*il avait droit à la prendre d'autorité et par sa puissance royale*, le mari s'inquiéta si cette prise de possession ne se ferait pas aux dépens de sa vie ou de sa liberté. Pour se mettre l'esprit en repos, il engagea sa femme à satisfaire le roi, et chercha un moyen qui, sans le compromettre, punirait un adultère qu'il avait eu la lâcheté d'autoriser. S'étant volontairement exposé à une maladie honteuse, il en vit bientôt sa femme et le roi atteints. Cette triste communauté eut des suites funestes pour François I^er^: jamais on ne parvint à le guérir, et sa mort ne fut attribuée qu'à son incontinence, bien qu'elle n'ait eu lieu qu'en 1547 et que l'on place son intrigue avec la Féronnière vers 1538 ou 1539. Cette mort, fruit d'une liaison coupable et du criminel servilisme de courtisans corrompus; le nom de cette femme brillante d'attraits et de l'amour d'un monarque, oublié par le plus grand nombre, puis caché pour sauver ses enfants de l'infamie; toute cette passion dont on n'oserait faire un roman, ce sont choses affligeantes, mais utiles à redire comme pleines d'enseignements. La belle Féronnière mourut du même mal que son amant, selon quelques auteurs qui n'indiquent pas l'époque de sa mort.

Une étroite bandelette entourant la tête et se fermant au milieu du front par une pierre précieuse ou un camée coiffant la belle Féronnière dans son

(*) On a vu à tort la belle Féronnière dans un admirable portrait de Leonard de Vinci, conservé au Louvre, et representant une femme dont le front est ceint d'une gaze noire retenue par un diamant. S.

portrait, les femmes ont donné le nom de cette favorite à un ornement semblable, à la mode depuis quelques années. *Voir* Guyon, Mézerai, Brantôme, Dreux du Radier. L. C. B.

FERRAND (Antoine-François-Claude, comte). Né le 4 juillet 1751 à Paris, il est mort dans la même ville le 17 janvier 1825, pair de France, membre du conseil d'état, de l'Académie Française, et grand-officier secrétaire des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit.

Admis par dispense d'âge au parlement de Paris, comme conseiller aux enquêtes, en 1769, il y siégea avec honneur parmi les adversaires du despotisme de Maupeou, et partagea, en 1771, la disgrâce et l'exil de sa compagnie. Mais loin de persévérer dans cette voie d'indépendance, il ne tarda pas à se ranger parmi les plus ardents défenseurs de l'absolutisme ministériel.

Telle fût, à cette époque, la singularité de sa position, « que, encore qu'il se fût prononcé avec énergie contre l'idée de convoquer les États-Généraux, ce fut lui que le parlement chargea de la rédaction des *troisièmes remontrances* contre les impôts du timbre et la subvention territoriale; remontrances dans lesquelles l'allégation d'incompétence de la haute cour devait être motivée sur ce que aux États-Généraux seuls appartient le droit de consentir les impôts. ». Il est clair qu'en faisant choix de Ferrand pour cette rédaction, le parlement n'avait voulu que rendre plus évident aux yeux des ministres de Louis XVI le caractère purement comminatoire de cette demande d'une convocation, dont l'effet inévitable, au jour de son accomplissement, devait être l'anéantissement du parlement lui-même.

Ayant assez à l'avance prévu et prédit les malheurs de la Révolution, Ferrand émigra des premiers pour s'y soustraire, et s'attacha au prince de Condé en qualité de membre de son conseil. C'est en une multitude de petits factums monarchiques qu'éclatèrent alors l'ardeur de son zèle et l'activité de son imagination. Un naïf biographe assure que ces écrits excitèrent l'admiration de l'étranger, et placèrent l'auteur au rang des écrivains les plus illustres. Du moins lui valurent-ils l'honneur d'être distingué par le prince, aussi spirituel qu'adroit, qui, depuis, sur le trône, lui conserva son amitié et sa faveur. Cette faveur eut surtout son orgine dans la communauté d'intérêt et de fortune politique qui s'établit entre Monsieur et Ferrand au fort de la crise qui, à l'époque du supplice de Louis XVI, éclata dans le conseil de régence reconnu par l'émigration, et dont Ferrand se trouvait être l'un des membres prépondérants.

L'insuccès des dernières provocations lancées contre la France par l'émigration dans les cours étrangères déterminèrent Ferrand à se retirer, vers la fin de 1794, à Ratisbonne, où il avait résolu d'attendre l'issue des événements, loin des intrigues politiques, en donnant un plus noble but à sa vie, l'éducation d'un fils qui devait lui être bientôt enlevé : les études philosophiques, morales et religieuses qu'il destinait à former la base de cette éducation, ne servirent qu'à adoucir l'amertume de ses justes regrets. Tel avait été, en effet, le but du principal ouvrage de Ferrand, son *Esprit de l'histoire*, livre auquel il voulut travailler jusqu'à la fin de sa vie. Le désir d'en surveiller l'impression, et peut-être aussi celui d'assister au succès qu'il s'en promettait dans sa patrie, rendue enfin à de meilleures destinées et à une plus sage direction des esprits, le décida, en 1800, à profiter des facilités offertes aux émigrés pour rentrer en France; et suivant son panégyriste à la chambre des pairs, M. le marquis de Clermont-Tonnerre *, il y vint *avec l'autorisation du roi, attendre paisiblement que les circonstances ramenassent la royauté légitime.* « Fidèle aux « convenances que lui imposait sa posi- « tion particulière à l'égard du *souve- « rain* auquel il avait voué sa vie, il ne « voulut prendre aucune part à l'ordre « nouveau...., mais il ne chercha jamais « à user des avantages de sa situation « pour nuire à celui qui lui permettait « d'en jouir. »

(*) Séance de la Chambre des pairs du 7 juin 1825.

Ainsi, ce fut au sein de l'étude et des travaux littéraires que Ferrand passa les quatorze années qui s'écoulèrent depuis son retour jusqu'à l'invasion de la France par les puissances coalisées. Outre les soins donnés à son *Esprit de l'histoire*, au succès duquel contribuèrent peut-être les coupures ou cartons commandés par la censure impériale, et qui, dès 1809, était à sa cinquième édition*, il prépara ou termina trois autres grands ouvrages qui ne virent le jour que sous la Restauration, savoir : l'*Éloge historique de Mme Élisabeth* (Paris, 1814); la *Théorie des Révolutions rapprochées des principaux événements qui en ont été l'origine*, etc., 1817, 4 vol., et l'*Histoire des trois démembrements de la Pologne, pour faire suite à l'*Histoire de l'anarchie de Pologne, *par Rulhière*, Paris, 1820, 3 vol. in-8°.

Lorsqu'après l'entrée des souverains alliés dans Paris, il y eut, à la diligence des commissaires dépêchés par le comte d'Artois au nom de Louis XVIII, de premières conférences entre les royalistes, qui se considéraient comme le poste avancé de la Restauration, le comte Ferrand prit part à leurs délibérations, mais pour tâcher d'en modérer les écarts. C'est ainsi que, dans la réunion tenue chez M. Lepelletier de Morfontaine, aréopage où la prudence et la sagesse se trouvèrent en minorité, il avait opiné, ainsi que les abbés Louis et de Pradt, et conformément aux vues du prince de Talleyrand, pour que ce fût au sénat lui-même qu'on adressât la première ouverture en faveur du rappel des Bourbons. Désigné toutefois pour faire partie de la députation qu'on chargea d'invoquer la pleine puissance de l'empereur de Russie, pour imposer à la France vaincue *le monarque déjà régnant de droit divin*, il fut témoin de la noble réserve des droits de la nation française exprimée au nom d'Alexandre par le comte de Nesselrode.

A son arrivée, Louis XVIII nomma Ferrand pair de France, ministre d'état et directeur général des postes; plus tard, durant la maladie qui conduisit M. de Malouet à la tombe, le monarque lui confia, par intérim, le portefeuille de la marine, qu'il conserva jusqu'à la nomination de M. Beugnot à ce département. Les premiers jours de la Restauration furent en réalité l'époque importante de sa carrière politique. Le comte Ferrand fut un des hommes de confiance avec lesquels le roi délibéra la Charte qu'il voulait *octroyer* aux Français. Ce n'est pas à dire que les vues politiques de ce conseiller du roi législateur fussent au niveau du libéralisme même de la Charte de 1814, à en juger du moins par le mode de restauration que proposait à la même date l'auteur d'un écrit ayant pour titre : *Protestation du parlement de Paris contre sa suppression*. Cet écrit, que les initiales de sa signature autorisent à attribuer au comte Ferrand, fut dénoncé à la Chambre des pairs par le comte Lanjuinais, et l'auteur formula habilement une espèce de rétractation.

Membre de la commission chargée d'examiner les demandes en restitution des biens non vendus des émigrés, il provoqua par un discours qu'il prononça à ce sujet devant la chambre des Députés, les répliques aussi vives que fermes que lui adressa le député Bedoch, et dont le souvenir est resté l'un des titres de gloire de l'opposition législative à cette époque de réaction. A côté de cet acte politique du comte Ferrand, on aime à rappeler que ce fut lui qui, pendant son intérim du ministère, rédigea et présenta aux Chambres le projet de règlement, tout incomplet qu'il fût, qui prohibait la traite des noirs sur les côtes d'Afrique, situées entre le cap Blanc et le cap des Palmes.

Le retour de Napoléon en mars 1815 surprit Ferrand, directeur général des

(*) La première parut en 1802; la 6e, revue, corrigée et précédée d'une notice biographique (par M Héricart de Thury, neveu de l'auteur), fut publiée en 1826, 4 vol. in-8°, et 5 vol. in-12. Quoique le gouvernement en eût fait supprimer quelques passages, il dut en somme le regarder favorablement; car cet ouvrage, d'ailleurs intéressant et bien écrit, plaidait avec force la cause du pouvoir, même absolu, contre la liberté et les révolutions. L'esprit réactionnaire de l'auteur, qui s'y manifeste sans détour, lui valut des marques de bienveillance de l'empereur Alexandre et de quelques autres souverains. S.

postes, dépourvu de tous moyens de suivre à Gand la famille royale; ils lui avaient été enlevés par la diligence de l'infortuné Lavalette, qui le remplaça dans son administration. Ce ne fut qu'après s'être nanti d'un passeport en bonne forme qu'il quitta la France, pour revenir bientôt avec de nouvelles faveurs de son maître, qui toutefois n'eut garde de lui laisser l'administration générale des postes qu'il avait reprise. On a conservé un souvenir pénible des dépositions faites dans le procès de Lavalette par le comte Ferrand et par la comtesse sa femme. Il s'était empressé de provoquer le séquestre des biens de Napoléon et de sa famille, sous l'impression des mêmes sentiments d'exaltation et de violence dont on retrouve l'empreinte dans le rapport qu'il lut à la Chambre des pairs (séance du 15 décembre 1815) sur le projet de loi portant rétablissement des lois prévôtales, que, suivant lui, des factieux seuls pouvaient considérer comme une réaction Aveugle et impotent dans ses dernières années, il n'en demeura pas moins le courtisan assidu de Louis XVIII, qui, selon l'expression du marquis de Clermont-Tonnerre, « daignait permettre que souvent M. Ferrand se fît transporter près de sa personne et l'entretînt des intérêts de sa « couronne et de son pays. »

L'*Éloge* du comte Ferrand a été prononcé par M. Casimir Delavigne, son successeur à l'Académie Française, le 7 juillet 1825. P. C.

FERRARE, délégation de l'État de l'Église, contenant 187,000 habitants, sur une étendue de 50 milles carrés géogr., était jadis un duché indépendant dont la maison d'Este (*voy.*) possédait le vicariat. En 1597, la tige masculine de cette maison s'étant éteinte dans sa principale branche, le duc César, issu de la ligne bâtarde, s'empara du gouvernement; mais en 1598 le pape Clément VIII le dépossèda du duché de Ferrare, dont il s'empara comme d'un fief ouvert à l'État de l'Église, auquel il resta uni malgré les prétentions qu'y formèrent à différentes reprises les ducs d'Este et de Modène. *Voy.* FIESQUE.

Ferrare, capitale de la délégation, est située dans un lieu bas et malsain, sur un bras du Pô; on y compte 25,000 habitants, parmi lesquels se trouvent plus de 2,000 Juifs, plus de cent églises, une université, un collége de jésuites, un musée. C'est le lieu de résidence du grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Ses fortifications ne sont pas sans importance; l'Autriche a le droit de les occuper en vertu de l'acte final du congrès de Vienne. Cette ville, si florissante lorsqu'elle était la résidence des ducs d'Este, que 80,000 hommes y étaient groupés autour de la cour la plus brillante et la plus polie de l'Italie, est aujourd'hui réduite à un état bien déplorable. Ses rues sont larges, régulières, mais désertes. Ses palais sont vastes et d'une belle construction, mais fort peu habités. Le château, devenu la demeure du légat du pape, renferme encore des restes des excellentes peintures à fresque de Dossi et du Titien. Beaucoup de tableaux remarquables se voient dans les églises : nous citerons particulièrement ceux de Garofalo, élève de Raphaël, qui habitait Ferrare. La cathédrale présente une façade dans l'ancien style gothique; mais l'intérieur est construit dans un style moderne. C'est à la vérité un vaste édifice, mais d'une apparence peu agréable. La bibliothèque est d'autant plus remarquable qu'outre d'anciens manuscrits très précieux, elle contient encore beaucoup d'antiques, de médailles, etc., et plusieurs monuments qui rappellent à la ville son époque la plus florissante, entre autres l'écritoire et le fauteuil de l'Arioste, le manuscrit de ses satires, plusieurs de ses lettres, et son mausolée, qui a été transféré de l'église Saint-Benoît, où il avait été enterré; on y voit aussi le manuscrit du *Pastor fido* de Guarini; plusieurs manuscrits du Tasse, parmi lesquels se trouve celui de ses *Rimes*, avec la dédicace à Éléonore d'Este; un manuscrit de la *Jérusalem delivrée*, d'une autre main que celle de l'auteur, mais dans lequel celui-ci a corrigé plusieurs passages sur les marges; quelques-unes de ses lettres, etc. Le souvenir de l'Arioste est encore rappelé par la vue de la place qui, en son honneur, porte le nom de *piazza Ariostea*, et par la vue de sa de-

meure ornée d'inscriptions tant à l'extérieur que dans l'intérieur, et qu'on honore à l'instar d'un sanctuaire. Quant au Tasse, sa mémoire y est bien douloureusement rappelée par l'inscription placée au-dessus de l'humide et obscure prison de l'hôpital de Sainte-Anne, où le duc Alphonse II le laissa languir pendant sept années sous prétexte d'aliénation mentale. *C. L.*

FERREIRA (Antonio), surnommé l'Horace portugais, naquit à Lisbonne en 1528. Ses parents, qui appartenaient à une famille illustre, le destinèrent à la carrière politique. Il fit ses études à l'université de Coïmbre, où il obtint le degré de docteur en droit. Ce fut pendant son séjour à Coïmbre qu'il se lia d'amitié avec le professeur Diego de Teive, dont la réputation était alors européenne. Le traducteur de la *Cyropédie* de Xénophon inspira au jeune Ferreira un goût vif pour la lecture des anciens, et bientôt, au milieu de ses études, il fit sa lecture favorite des ouvrages d'Horace et des autres poètes de l'antiquité classique. Cependant, quoique ce fût alors la mode parmi les étudiants de composer des vers latins, Ferreira, enthousiaste pour son pays, résolut patriotiquement de ne jamais écrire que dans sa langue, imitant l'exemple de Sa de Miranda, qui eut une grande influence sur ce poète. Ferreira ne se borna point à l'étude des anciens : il s'appliqua aussi à faire une étude profonde des poètes italiens pour combiner la correction classique des idees et du langage. Avant de quitter l'université, il avait déjà composé la plus grande partie de ses cent treize sonnets qu'on voit dans la collection de ses poèmes, et, à l'âge de 29 ans, il publia la première collection de ses ouvrages. Son influence littéraire fut telle que plusieurs jeunes gens d'un grand talent se joignirent à lui pour cultiver la littérature, entre autres Caminha*, Corte Réal **, et le célèbre Bernardes***, lesquels avec d'autres poètes de la même époque formèrent le cercle de disciples admirateurs de Sa de Miranda. A peine Ferreira eut-il quitté l'université qu'il fut nommé juge au suprême tribunal de justice de Lisbonne, et il devint bientôt, comme critique, l'oracle des jeunes poètes. En 1569, la peste enleva cet homme de génie au Portugal à l'âge de 41 ans.

Une notice biographique sur ce poète a été donnée dans la nouvelle édition de ses ouvrages, publiée à Lisbonne en 1771, 2 vol. in-8°. Nicolas Antonio, dans la *Bibliotheca hispana*, et Barbosa Machado donnent sur lui plusieurs détails utiles à consulter ; on consultera aussi avec le plus grand fruit l'analyse que Bouterweck a consacrée aux ouvrages de ce poète *. Bouterweck remarque qu'aucun autre depuis Horace n'eut plus que Ferreira la perfection de style et le laconisme philosophique de ce grand poète.

Ferreira fut donc en Portugal le restaurateur du style classique, qu'il substitua à celui de l'ancienne poésie romantique, en la délivrant de cette influence de l'esprit de théologie scolastique; et ce style classique, il l'introduisit dans la poésie dramatique portugaise. On lui doit une tragédie d'*Iñès de Castro*. Il n'avait alors d'autre modèle que les anciens. Le théâtre espagnol n'avait pas commencé; celui des Italiens était encore au berceau **. Ferreira composa sa tragédie sans connaître le théâtre, et suivit fidèlement les modèles grecs, *s'élevant ainsi fort au-dessus des Italiens ses contemporains****. Ferreira enfin, s'il ne fut point le premier des tragiques parmi les modernes, fut du moins celui des modernes qui composa la première comédie de caractère, *le Jaloux*. Il eut le rare bonheur d'être admiré de ses contemporains, et devint le chef de l'école classique parmi ses compatriotes. V. de S-t-M.

FERRERAS (Juan de), historien espagnol, naquit à Labañeza, en 1652,

(*) Ce poète composa un grand nombre d'ouvrages. *Voir* Barbosa, *Biblioth. Lusit.*, art. *Caminha.*

(**) Auteur de deux poèmes très estimés : *Do Cerco de Diu* (du Siége de Dieu) et *Do Naufragio de Sepulveda* (Naufrage de Sepulvéda).

(***) *Voir* le catalogue des ouvrages de ce poète classique dans la Bibliothèque de Barbosa.

(*) Bouterweck, *Histoire de la littérature d'Espagne et du Portugal.*

(**) Sismondi, *De la Littérature du midi de l'Europe*, t. IV.

(***) Sismondi, *ibid.*

d'une famille noble, mais pauvre. Il fut élevé par son oncle, qui le fit recevoir au collége des Jésuites de Montfort de Lemos. Après y avoir appris les langues grecque et latine, il étudia successivement dans trois couvents de dominicains la poésie, l'art oratoire, la philosophie et la théologie; il se fit remarquer par une grande sagacité, par son assiduité au travail et par la régularité de sa conduite. Destiné à l'état ecclésiastique, il acheva ses études à l'université de Salamanque. Comme prêtre, il se fit une grande réputation par son éloquence. Le commerce qu'il entretint avec le savant marquis de Mendoza ne contribua pas seulement à l'accroissement de ses connaissances, mais lui procura encore l'occasion de développer ses talents comme historien. Son mérite et la protection dont il jouit le firent monter d'une dignité à une autre; il fut même agrégé à la congrégation de l'Inquisition, mais il refusa plusieurs autres postes bien plus honorables que celui-ci, suivant notre point de vue actuel, et entre autres un évêché qu'on lui avait offert. Philippe V le nomma son bibliothécaire. Juan de Ferreras mourut en 1735. Ses écrits sont en grand nombre, mais ils n'ont pas tous été publiés. Le plus important est *La Historia de España* (Madrid, 1700-27, 16 vol. in-4°), traduite en français (*Histoire générale d'Espagne, traduite de l'espagnol avec des notes historiques et critiques*, par Vaquette d'Hermilly, Paris, 1751, 10 vol. in-4°), et en allemand (avec des observations de Baumgarten, Halle, 1754-72, 13 vol. in-4°). Il conduit l'histoire jusqu'en 1589, et bien que son style ne soit point à beaucoup près comparable à la narration de Mariana, il donne toutefois un aperçu clair des événements, sur lequel les préjugés n'ont exercé qu'une faible influence. *C. L.*

FERRETTE. Le comté de Ferrette n'a point dépendu, comme l'affirment quelques auteurs, des terres de Bourgogne. Lorsque Charles-Quint donna l'Alsace autrichienne à son frère Ferdinand, il y joignit le comté de Ferrette. A l'époque où ce comté comprit la plus grande partie du Sundgau, on confondit quelquefois les deux dénominations; seulement celle de Sundgau a plus d'extension. Le comté de Ferrette tire son nom d'un château situé sur un rocher entre Bâle et Delle, et appelé dans les chartes latines *Phirrete*, *Fierritum*, *Ferreta*, ou, au pluriel, *Ferretæ*, *Phirretæ*, en allemand *Pfirt*. Il n'en est pas fait mention avant le XIII^e^ siècle.

Le château de Ferrette était le chef-lieu de tout le comté; on lui a donné, sans preuve, pour fondateur Rapaton, qui bâtit le château de Habsbourg en Argovie. Il est pour la première fois question de ce château en 1144. Comme il est situé sur une montagne qui appartient à la chaîne du Jura, on l'appelle quelquefois *Hohen-Pfirt*. Les empereurs Maximilien I^er^ et Maximilien II augmentèrent ses fortifications. Au commencement de la période suédoise de la guerre de Trente-Ans, le feu détruisit la plus grande partie de cette place; les remparts toutefois, les tours et les fossés furent épargnés, et, outre les bâtiments reconstruits depuis, on y voit l'ancienne chapelle de Sainte-Catherine, l'arsenal, et un puits de 600 pieds taillé dans le roc. Les accroissements que reçut le comté de Ferrette doivent le faire distinguer en ancien et en nouveau comté. L'ancien était dans le principe un aleu : il devint un fief que l'évêque de Bâle devait conférer d'abord aux mâles, ensuite aux femmes de la famille. Plus tard, on le divisa en plusieurs préfectures ou dynasties (*Ober-Vogteien*) : celles de Ferrette, d'Altkirch, de Thann, de Belfort, de Delle, de Rothembourg, de Landser, de Masmunster et l'avouerie de Sennheim. Ces trois dernières possessions appartinrent de bonne heure à la maison d'Autriche. La ville de Ferrette fut plus d'une fois désolée par la guerre; indépendamment de l'incendie dont nous avons parlé, on cite celui dont les Bâlois furent les auteurs en 1545.

Le comté de Ferrette passa à la maison d'Autriche vers 1325, par le mariage du duc Albert II d'Autriche avec Jeanne, fille aînée d'Ulric II, celui-ci étant mort sans enfants mâles. Le comté de Ferrette fut un instant engagé à Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, qui le fit administrer par le fameux Hagen-

bach *. Il fut réuni à la France avec le reste de l'Alsace. Comme bailliage, il appartint à la famille de Mazarin. La ville de Ferrette fait aujourd'hui partie du département du Haut-Rhin; elle n'est qu'à quatre lieues de Bâle. A. S-R.

FERRIÈRES (CHARLES-ÉLIE, marquis DE) naquit à Poitiers le 27 janvier 1741, servit dans les chevau-légers, fut député de la noblesse aux États-Généraux, et publia des *Mémoires pour servir à l'histoire de l'Assemblée constituante et de la révolution de* 1789 (an VII, 3 vol. in-8°, réimprimés en 1821 et continués jusqu'à la mort du roi, sur un manuscrit de l'auteur). « Je n'écris point l'histoire de la Révolution française, dit-il en commençant son livre : c'est aux hommes qui ont vu et suivi les événements à fournir les matériaux à l'histoire; ce n'est point à eux à l'écrire. » Il ne parut point à la tribune de cette assemblée, mais il fit imprimer ses opinions sur *la Constitution qui convient aux Français*, 1789; *contre l'arrestation du roi à Varennes*, 1791, etc. Le marquis de Ferrières a aussi publié *Le Théisme, ou Recherches sur la nature de l'homme et sur ses rapports avec les autres hommes dans l'ordre moral et dans l'ordre politique*, 2 vol. in-12; et *Justine et Saint-Flour, précédé d'un Entretien sur les femmes considérées dans l'ordre social*, 2 vol. in-12. Il mourut au château de Marsay, près de Mirebeau, le 30 juillet 1804. L. L-T.

FERRONNAYS, *voy.* LA FERRONNAYS.

FERRONNIÈRE, *voy.* FÉRONNIÈRE.

FERRURE (techn.) est un terme de serrurerie par lequel on désigne généralement la réunion des pièces en fer propres à consolider, à faire mouvoir, à tenir fermées les croisées, persiennes, portes, etc. Les voitures et une foule d'autres objets appartenant aux arts technologiques demandent une ferrure dont le but est presque toujours la consolidation de l'objet.

Nous nous bornerons à indiquer les principales pièces composant une ferrure ordinaire, et quelques règles à suivre pour atteindre le but qu'on se propose en ferrant un objet. Les portes se ferrent de *gonds* et *pentures*, de *pommelles* de différentes formes, de *pivots*, de *fiches* de plusieurs espèces, de *targettes*, *verrous*, *loquets*, *serrures*, *becs de canne*, etc. Pour les faire fermer toutes seules, on les garnit de *barillets* avec contre-poids, et mieux, maintenant, de *ressorts à torsion* logés dans la feuillure. La ferrure des croisées consiste en *fiches à bouton*, *équerres*, *espagnolettes* avec leurs accessoires, *crémones*, *verrous et poignées*. Celle des volets et persiennes est à peu près pareille; ces dernières ont souvent un système de ferrure destiné à rendre les lames mobiles. Pour les coffres, on emploie les *couplets*, *charnières*, *équerres*, *coudées*, *moraillons* et *cadenas*. Les voitures ont pour ferrure ordinaire les *bandes* des roues, les *ressorts* en acier, des *plate-bandes* droites et cintrées, des *boulons* et les *supports du siége*.

Nous nous arrêtons à cette nomenclature générale, qui, plus longue, deviendrait fastidieuse et inutile. Quand la ferrure a pour objet de tenir fermée une porte, un coffre, on conçoit qu'il faut surtout viser à rendre inviolable la fermeture par sa force et sa complication. Les serrures (*voy.*) ont été de tout temps un objet d'études pour les serruriers, et l'on peut affirmer que de nos jours ils produisent des serrures avec des combinaisons qui assurent leur inviolabilité. S'agit-il, avec une ferrure, de pendre une porte, l'objet principal à observer est que celle-ci batte librement dans sa feuillure, ce qui s'obtient surtout en ne la serrant pas trop du côté des pièces de suspension. Pour les croisées, elles se ferrent, non en place, mais sur des tréteaux, ce qui ne présente aucune difficulté. Une attention qu'il ne faut jamais négliger dans la pose d'une ferrure, c'est d'employer des vis toutes les fois que cela est possible, et aussi de faire avec soin les rivures nécessaires. L'action de garnir un objet de toutes ses pièces de ferrure s'appelle *pose*. L'ouvrier serrurier chargé de ce travail prend le nom de *poseur* ou *ferreur*. ANT. D.

(*) *Voir* le roman de Walter Scott intitulé *Anne de Geierstein*.

FERRURE (hippiatrique). L'art de *ferrer* les animaux domestiques, et surtout les chevaux, a beaucoup plus d'importance que l'art de chausser les hommes. En effet, le *ferrage* est une véritable opération chirurgicale dont la mauvaise exécution peut entraîner les conséquences les plus fâcheuses et même la perte complète d'animaux précieux. C'est aux ouvrages spéciaux qu'il convient de recourir pour connaître à fond la structure anatomique du pied chez les animaux qu'on a coutume de ferrer, la différence de forme qui existe entre les pieds antérieurs et les pieds postérieurs; nous nous bornerons à des idees générales.

Le *fer* est l'espèce de semelle métallique que l'on fixe sous le pied du cheval, à l'effet d'en garantir l'ongle de l'usure trop rapide à laquelle il se trouve exposé. Tout le monde connaît la forme du fer à cheval, qui est devenu un point de comparaison; mais on n'a pas toujours remarqué que cette forme est susceptible de varier, pour s'accommoder aux courbures normales ou vicieuses du pied. C'est l'objet de l'ajusture, opération par laquelle un fer brut devient susceptible de s'adapter particulièrement au pied de tel ou tel animal. Aussi les fers peuvent-ils se diviser en hygiéniques ou ordinaires, et en pathologiques, qui s'emploient particulièrement dans les cas de maladie. Ces derniers sont de formes diverses, suivant qu'ils sont destinés à des pieds primitivement défectueux, ou devenus tels à la suite de la fatigue, de l'usure, etc.

La ferrure exerce sur le pied des animaux, et particulièrement sur l'ongle, une action facile à concevoir. En effet, chez ceux qui n'ont jamais été ferrés, la portion cornee du pied, à l'endroit où elle est en contact avec le sol, se dessèche, se durcit, et s'use successivement à proportion de l'exercice, de manière à ce que la marche s'opère régulièrement, tandis qu'au contraire ceux qui ont contracté l'habitude de la chaussure ne peuvent sans inconvénient en être privés ensuite. C'est sur cette partie dure et insensible que s'applique le fer maintenu par des clous qui la traversent; mais au-dessus d'elle se trouvent des tissus éminemment sensibles et dont la lésion donne lieu à de graves accidents; car les praticiens ont reconnu que, sur 100 chevaux boiteux, 95 le sont devenus par suite d'accidents dus à la ferrure. Les clous doivent être bien faits et de bonne qualité, sous peine d'obliger à des opérations chirurgicales laborieuses et accompagnées de danger, comme quand ils se fendent ou se rompent en pénétrant dans la corne.

L'art d'appliquer le fer est plus difficile et plus compliqué qu'on ne pourrait le croire au premier abord, et a pour objet de prévenir la ruine des bons pieds et de remédier aux défectuosités des autres. Les principales précautions consistent à *parer* le pied, c'est-à-dire à bien tailler la corne, afin que l'aplomb ne soit pas faussé; à bien ajuster le fer, pour qu'il ne puisse pas s'introduire de corps étrangers entre lui et l'ongle; à ne point appliquer le fer trop chaud, dans la crainte de brûler les parties charnues du pied et de trop dessécher la partie cornée; à faire une grande attention au choix des clous, tant pour le fer, qui doit être liant et doux, que pour leur forme; à prendre un grand soin de les enfoncer dans la partie moyenne de la corne, de façon à ne pas blesser le pied et à ne pas nuire à la solidité de la ferrure; enfin, à river les clous à une longueur modérée, et à ne point râper la partie supérieure de la corne.

Les maladies causées uniquement par la ferrure sont : la *piqûre*, l'*enclouure*, la *retraite*, et le pied serré par le fer. Les trois premiers phénomènes sont occasionnés par l'introduction plus ou moins complète d'un clou dans la sole; le quatrième est suffisamment désigné par sa dénomination. Il en résulte une claudication plus ou moins marquée et durable, suivant la gravité de la lésion.

Le pied peut être comprimé par le fer et la sole peut être brûlée, ou seulement échauffée, ce qui constitue encore deux causes d'altération de cette partie; enfin la sole peut être atteinte dans l'action de parer par l'instrument tranchant, de même que la corne peut être trop amincie, d'où résultent des plaies souvent difficiles à guérir, des abcès, etc.

Toutes les fois que de pareils accidents se manifestent, il faut s'empresser de *déferrer* l'animal, afin de constater la cause de la claudication et d'y remédier.

On doit renouveler la ferrure plus ou moins souvent, suivant le travail auquel sont assujettis les animaux. Néanmoins, comme la corne pousse toujours, il faut de temps en temps, c'est-à-dire tous les mois ou toutes les cinq semaines, faire relever le fer et couper la corne excédante. En effet, l'allongement trop grand de cette partie fatigue les articulations du pied. D'ailleurs il faut faire cette opération aux quatre pieds à la fois, afin que l'aplomb soit toujours conservé.

Voy. MARÉCHAL-FERRANT. F. R.

FERS. La peine des fers avait été conservée dans notre législation pénale par la loi du 25 septembre 1791, art. 1^er^. Elle en réglait les effets et la durée; elle déterminait la nature des travaux auxquels devaient être employés ceux qui y étaient condamnés. Cette peine fut convertie en celle des galères par une loi du 6 octobre 1791. Elle n'a pas été reproduite dans le Code pénal qui régit la France, par lequel les crimes qui faisaient encourir cette peine sont punis des travaux forcés.

Les fers sont employés comme peine purement disciplinaire à bord des vaisseaux de l'état contre les matelots et officiers-mariniers, et elle y est appliquée par le commandant du bâtiment ou par celui qui le remplace. Mais elle prend le caractère de peine afflictive lorsque celui qui a commis le délit qui y donne lieu doit en être puni pendant plus de trois jours, et, dans ce cas, elle ne peut être prononcée que par une cour martiale.

Un décret du 19 octobre 1808 détermine la peine encourue par les militaires et marins condamnés aux fers qui s'évadent, et par ceux qui, après avoir subi leur temps de détention ou obtenu leur grâce, tombent en récidive. Elle porte, dans ces cas, la durée de la détention au double du temps auquel elle avait été fixée. Le surplus de la législation militaire relative à la peine des fers sera traité ci-après. J. L. C.

La peine des fers créée par la loi du 25 septembre 1791, et maintenue dans le Code des délits et des peines du 4 brumaire an IV, a été rangée dans la catégorie des peines militaires par la loi du 19 octobre 1791. Celles de 1792, du 12 mai 1793, de l'an II, de l'an III et de l'an IV, continuèrent à la prononcer dans différents cas; puis vint la loi du 21 brumaire an V, à la fois plus complète et plus sévère que les précédentes, qui la confirma comme principal moyen de répression des délits commis par les troupes. Plusieurs dispositions de ces lois sont encore en vigueur, et ce sont surtout les codes de 1793 et de l'an V qui forment actuellement la base de cette partie de la législation pénale militaire.

La peine des fers est la même que celle des travaux forcés qui lui a été substituée *nominativement* dans le Code pénal de 1810 : elle produit les mêmes effets civils, la même incapacité, et elle est subie de la même manière; seulement le soldat condamné aux fers ne supporte que la dégradation militaire, conformément à l'art. 21 de la loi du 21 brumaire an V; l'exposition publique serait pour lui une aggravation de peine que la loi militaire ne prononce pas.

Le jugement qui condamne un militaire aux fers doit être lu à la tête de son corps rassemblé sans armes (lois des 12 mai 1793 et 3 pluviôse an II).

Jusqu'à l'an XII, les déserteurs à l'intérieur étaient punis de la peine des fers et envoyés dans des bagnes particuliers au Havre et à Nice; on y plaça aussi plus tard les condamnés aux fers pour insubordination. Cette prévoyante mesure avait pour but de ne pas confondre ces deux classes de coupables avec des voleurs, des faussaires et des meurtriers.

Les conseils de guerre continuent à prononcer la peine des fers pour les délits suivants: le pillage, l'absence à la générale, le debit d'animaux morts de contagion, la violation des consignes, le dépouillement des morts sur le champ de bataille, le faux, l'insubordination, la lâcheté simple, la maraude, le sommeil en faction, le vol chez son hôte, etc.

Depuis 1830, par une mesure dont on ne saurait trop louer la sagesse et l'humanité, il est sursis à l'exécution de tous

les jugements qui condamnent aux fers pour insubordination; le bagne militaire de Lorient a été supprimé, et maintenant le petit nombre de soldats condamnés à cette peine se compose le plus ordinairement de voleurs ou de faussaires qui vont expier leurs crimes à Toulon, à Rochefort ou à Brest. C. D-Y.

FERSEN (Axel, comte de), maréchal du royaume de Suède, fils d'un maréchal de ce royaume du même prénom et connu comme chef de parti, était issu d'une ancienne famille de Livonie qui a fourni à la Suède plusieurs hommes célèbres sous les règnes de Christine, de Charles X et de Charles XI. Le comte Axel de Fersen fils naquit à Stockholm en 1750. Après avoir terminé ses études sous la direction de son père, il alla en France, où il fut nommé colonel du régiment Royal-Suédois. Il servit depuis en Amérique, visita l'Angleterre et l'Italie, et, à son retour en France, lorsque la révolution éclata dans ce pays, il se distingua par son attachement pour Louis XVI et sa famille. Ce fut lui qui prépara leur fuite à Varennes; déguisé en cocher, il les conduisit hors de Paris. Le décret d'amnistie lui ouvrit les portes de la prison où le mauvais succès de ce projet d'évasion l'avait fait enfermer; et, malgré les dangers auxquels il venait ainsi d'échapper, le comte Fersen n'abandonna pas la famille royale déchue et accablée par le malheur. Bravant tous les obstacles, il sut pénétrer dans la prison du Temple pour porter des consolations aux nobles infortunés et pour alléger leurs peines. Forcé enfin de quitter la France, il séjourna tour à tour à Vienne, à Dresde et à Berlin.

A la fin il retourna en Suède, où le roi le promut successivement aux dignités de grand-maître de sa maison, de chancelier de l'université d'Upsal et de maréchal du royaume. Mais bientôt il s'attira la haine du peuple. La mort subite du prince universellement aimé de Holstein-Augustenbourg, qui, peu de temps auparavant, avait été nommé prince royal de Suède, porta cette haine au plus haut degré. Le bruit se répandit que Fersen et la comtesse Piper (*voy.*), sa sœur, avaient eu part, de concert avec d'autres grands de la cour, à la mort du prince. Aussi le 20 juin 1810, lorsque le corps du prince fut transporté solennellement de Liljeholm à Stockholm, le peuple lança des pierres contre la voiture du comte, qui se vit forcé de se réfugier dans une maison. Celle-ci ayant été assaillie, le général Silfversparre ne put le soustraire pour quelques instants encore à la mort dont les furieux le menaçaient qu'en promettant au peuple de conduire immédiatement Fersen comme prisonnier à l'Hôtel-de-Ville. Mais à peine le malheureux comte y fut-il arrivé que la multitude qui l'y avait suivi l'arracha des mains de ses gardes, le précipita du haut de l'escalier, le tua et exposa son cadavre sur la place du marché, aux yeux de tout le monde. La sœur de Fersen, cherchée en vain dans la ville, avait su à temps échapper à la colère du peuple. *C. L.*

Une branche de cette famille s'est établie en Russie, où le comte Fersen, général en chef au service de Catherine II, s'est distingué sous les ordres de Souvorof, à la bataille de Macziejowicze, le 10 octobre 1794, en combattant et prenant Kosciuszko. X.

FERTÉ (contraction du latin *firmitas*). Ce mot signifiait autrefois forteresse, château, maison forte. Il existe en France un grand nombre de lieux connus sous le nom de *la Ferté;* on y joint une dénomination particulière pour les distinguer entre eux: la Ferté-Saint-Aubin, la Ferté-sous-Jouarre, la Ferté-Bernard, etc. On en compte 18 dans le dictionnaire de Vosgien. Ce nom est venu à ces localités de ce que les anciens seigneurs y avaient fait construire une forteresse destinée à défendre le pays, et à servir, pendant la guerre, de retraite à leurs vassaux. A. S-R.

FERTILITÉ, Fertilisation. Toutes les terres labourables sont formées en majeure partie d'argile, de sable et de calcaire, ou, en dernière analyse, d'albumine, de silice et de chaux. Si l'on s'en rapportait aux idées les plus généralement reçues, selon que l'un de ces principes prédomine dans le mélange, à l'exclusion des autres, le sol perdrait de sa fécondité, et il serait d'autant meilleur qu'il les réunirait tous les trois en pro-

portions plus égales. Mais cette dernière proposition a été au moins mal énoncée; car dans les terres les plus fertiles connues on ne trouverait peut-être pas d'exemple d'une composition aussi régulière, et l'on trouverait au contraire beaucoup de mélanges presque entièrement privés de l'une ou même de deux ou trois parties constituantes dont il vient d'être parlé. C'est ainsi que sur certains points de la Flandre, du littoral de la Loire, etc., des terrains dont la richesse est proverbiale, et que l'on peut affermer de 300 à 400 fr. l'hectare, ne contiennent qu'une quantité très faible d'argile et une quantité à peine appréciable de chaux carbonatée.

La couche labourable doit être avant tout considérée comme un milieu dans lequel se rencontrent et se préparent les véritables éléments de la nutrition des plantes. Sous ce premier point de vue, abstraction faite de l'effet stimulant de certaines substances minérales, l'action du sol est presque entièrement physique. Celui-là conviendra le mieux, qui, sans être d'une mobilité extrême, se laissera cependant facilement pénétrer par les racines, qui absorbera convenablement l'eau des pluies, s'en imbibera avec facilité, en contiendra une quantité suffisante, mais non excessive, et ne s'en séparera que peu à peu; qui aura pour les gaz nourriciers la plus grande affinité et la plus grande capacité possibles; qui sera en de justes proportions accessible à la chaleur, etc.

Ces propriétés varient, non-seulement en raison de la proportion des parties constituantes du terrain, mais encore en raison de leurs dispositions relatives et des circonstances météorologiques.

Pourquoi un sable assez grossier et presque pur, qui est complétement stérile dans le sud ou le centre de la France, peut-il devenir fertile dans le nord ou le voisinage de l'Océan? C'est que, sous un ciel souvent nuageux, il ne perd pas autant d'humidité qu'ailleurs par l'évaporation; c'est que, fréquemment humecté par les pluies ou par les brumes de mer, il conserve la consistance nécessaire au développement des racines; c'est qu'il se pénètre cependant facilement de la chaleur solaire et qu'il la retient; que par conséquent il favorise la décomposition des engrais, qui ne peut avoir lieu convenablement ni à une température trop basse, ni dans un milieu trop imbibé; c'est qu'il livre enfin un facile écoulement aux eaux surabondantes. Pourquoi est-il infertile sous des latitudes plus chaudes? c'est que, sous l'influence des sécheresses, il perd sa consistance au point de devenir le jouet des vents, que les plantes brûlent à sa surface, que les engrais se dessèchent dans sa masse et ne peuvent plus y exercer aucune influence, que des pluies trop rares n'y laissent que des traces passagères.

Ainsi, la fertilité du sol dépend d'abord de ses propriétés physiques; elle dépend également de la quantité de matières essentiellement nutritives qu'il contient.

Il est des terres qui peuvent, sans le concours d'engrais, conserver longtemps leur fécondité: de ce nombre sont celles qui contiennent beaucoup de débris organiques d'une décomposition lente et progressive, comme les terres de bruyère, certains marais, certaines tourbières, anciennement desséchés. Les parties ligneuses qui s'altèrent difficilement se transforment d'année en année en terreau: aussi ces terres, celles de bruyère du moins, si elles sont longtemps fertiles pour des végétaux peu avides d'engrais, ne le sont-elles pas suffisamment pour la plupart de nos végétaux économiques, et les fumiers sont-ils partout la principale base de la fertilité des jardins et des champs.

Certains sols se ressentent longtemps des effets de l'engrais qu'on leur confie: ils peuvent être fumés copieusement à de longs intervalles; d'autres au contraire veulent être fumés moins abondamment, mais plus souvent; ceux-ci veulent des fumiers longs, ceux-là des fumiers plus consommés; quelques-uns des fumiers *chauds*, c'est-à-dire d'une décomposition rapide, et contenant, comme la poudrette, le noir de raffinerie, etc., une grande quantité de matières nutritives sous un petit volume; quelques autres des fumiers *froids* ou d'une fermentation plus lente, tels que ceux des bêtes

bovines. Il est facile de se rendre compte de ces effets variables par l'appréciation des propriétés physiques des terrains.

Une dernière cause de fertilité est la présence dans le sol de ces substances minérales qu'on a distinguées des véritables engrais sous le nom de *stimulants*, telles que la chaux pure ou carbonatée, la chaux sulfatée et divers autres sels à base de soude, de potasse, et qu'on rencontre généralement dans les cendres végétales.

Pour arriver à la fécondation des terres, il faut donc avoir trois choses principales en vue : l'amélioration des propriétés physiques, que l'on obtient au moyen des labours ou autres opérations de culture et des amendements (*voy.*); la restitution des parties nutritives absorbées par la végétation, ou en d'autres termes l'emploi des engrais (*voy.*); enfin, en des cas spéciaux, l'apport des stimulants (*voy.*), que l'on a souvent bien à tort confondus avec les engrais proprement dits, puisqu'ils ne peuvent les remplacer, et puisque s'ils produisent, relativement à certaines plantes, les meilleurs effets avec le concours des fumiers, il est le plus souvent dangereux de les employer seuls sur des terrains peu riches en matières organiques décomposables. *Voy.* Culture. O. L. T.

FÉRULE. La génération actuelle ne connaît guère que de nom cet instrument de punition si souvent employé autrefois dans les pensions et les colléges. Le fouet y était la peine infamante, la férule le châtiment correctionnel. Obligé de tendre sa main ouverte, l'écolier fautif y recevait plus ou moins de coups de cette sorte de longue palette, faite en bois ou en cuir, et arrondie à son extrémité *.

La férule, connue aussi des anciens, fut d'abord sans doute un fragment détaché d'une plante nommée par les Latins *ferula*, production des pays chauds, et dont la tige assez élevée offre une sorte de bois à la fois ferme et léger**. Martial l'appelle *le sceptre des pédagogues*, et Juvénal en fait mention dans ses satires :

Et nos ergo manum ferulæ *subduximus....*

Il paraît même que les instituteurs de ce temps-là avaient l'habitude de la porter, en guise d'épouvantail, constamment attachée à leur côté.

La férule ne fut pas toujours bornée à cet humble emploi: elle figura parmi les attributs des Cesars du Bas-Empire, et plus tard son nom fut donné à la crosse épiscopale. Aujourd'hui elle a disparu en France, même de nos écoles; mais son règne dure encore dans des pays moins éclairés ou plus attachés aux vieilles traditions.

Son nom nous est resté seulement comme allegorique. Ainsi, l'on dit d'un aristarque de journal ou autre que tel auteur a passé *sous sa férule*, que sa férule est bien rude, qu'elle frappe à tort et à travers, etc.; et, pour conserver la nuance que nous avons indiquée plus haut, on donne des verges à la satire et seulement une férule à la critique. M.O.

FÉRUSSAC (André-Étienne-Just-Pascal-Joseph-François d'Audebart, baron de), fils d'un militaire très distingué comme savant, surtout comme géologiste, et lui-même conchyliographe, lieutenant-colonel d'état-major, et pendant peu de temps député de son département après la révolution de juillet, naquit au Chartron (Tarn-et-Garonne) le 30 décembre 1786, et mourut à Paris le 21 janvier 1836. Indépendamment de ses travaux sur les mollusques, il s'est fait connaître surtout comme fondateur et directeur du *Bulletin universel des sciences et de l'industrie*, entreprise périodique très vaste dont nous avons parlé à l'article Bulletin. X.

FESCA (Frédéric-Ernest), violoniste et compositeur distingué, naquit, le 15 février 1789, à Magdebourg, où son père était premier secrétaire de l'administration municipale. Déjà à l'âge de 4 ans, il s'amusait à retrouver sur les touches d'un piano les mélodies qu'il

(*) On l'a appelée en allemand *Farrenschwanz*, queue de jeune taureau, ou plutôt peut être tige de fougère; mais nous croyons qu'on n'a pense à *Farren* qu'a raison de la ressemblance de ce mot avec *ferula*. S.

(**) C'était la canne d'Inde, espèce de bambou qui fournissait des bâtons pour porter à la main. Delà le nom, à savoir de *fero*, je porte, et non pas de *ferio*, je frappe. S.

entendait chanter à sa mère; mais son éducation musicale ne commença que plus tard. Ce fut dans sa neuvième année qu'il reçut les premières leçons de violon : ses progrès furent si rapides qu'au bout de deux ans il put jouer en public un concerto sur cet instrument. Encouragé par son premier succès, il redoubla d'ardeur pour son art et se livra en même temps à l'étude de la composition. Sa ville natale lui offrant peu de ressources pour développer son talent, il se rendit en 1805 à Leipzig, attiré par la renommée du violoniste Mathæi, dont les conseils l'aidèrent à perfectionner son jeu. Guidé en même temps par Aug. Eberh. Müller, il continua avec non moins de succès l'étude du contrepoint, et se familiarisa avec les chefs-d'œuvre des anciens maîtres, surtout dans la musique religieuse. L'année suivante, le duc d'Oldenbourg lui ayant offert une place dans sa chapelle, Fesca accepta; mais au bout de peu de temps il se hâta de changer sa position, une carrière plus brillante étant venu s'ouvrir devant lui. Le roi de Westphalie attirait dans sa capitale les talents de premier ordre; l'Opéra et son orchestre y furent mis sur un pied très brillant. Fesca y fut engagé en qualité de violon solo, et se rendit en 1808 à Cassel, où il passa cinq années, les plus heureuses de sa vie.

Après la dissolution du royaume de Westphalie, Fesca fit (1814) un voyage à Vienne, où il joua dans des salons particuliers plusieurs quatuors qui avaient fait sa réputation de compositeur, et dont le succès allait toujours croissant. Nommé premier violon et maître de concert, au service du grand-duc de Bade, il se fixa l'année suivante à Carlsruhe, ville dans laquelle il passa le reste de ses jours. Là son génie prit un nouvel essor. Jusqu'alors il n'avait composé que de la musique instrumentale et quelques morceaux de chant : on lui conseilla d'écrire pour la scène, et il se mit à l'œuvre. Son premier opéra, intitulé *Cantémir*, fut représenté à Carlsruhe, en 1820, et obtint un succès justement mérité. Le second, *Omar et Léila*, fut moins goûté du public, mais les connaisseurs surent apprécier les beautés qu'il renferme. Un style trop sévère pour la scène, des recherches harmoniques, trop peu de mélodie, des modulations trop fréquentes, furent les défauts qu'on signalait dans cette composition, et qui devaient en empêcher la popularité.

Déjà en 1821, Fesca avait eu quelques accès d'hémorragie qui le conduisirent au bord du tombeau; les secours de l'art le sauvèrent, mais ce ne fut qu'une guérison apparente. Une maladie de poitrine minait sa santé, et il succomba, après de longues souffrances, le 24 mai 1826, à peine âgé de 37 ans. Il fut généralement regretté, car il était aimé pour son caractère autant qu'estimé pour ses talents.

Les œuvres de Fesca sont au nombre de 43. Outre les deux opéras mentionnés plus haut, elles consistent en trois symphonies et deux ouvertures à grand orchestre, vingt quatuors, cinq quintettes, huit recueils de chansons allemandes, trois psaumes, etc. Sa musique vocale est inconnue en France, mais ses quatuors y sont estimés, et une collection complète en a été publiée à Paris. C'est surtout dans le quatuor que le talent de Fesca a brillé de tout son éclat; il semblait être né pour ce genre de composition. Choisissant pour modèle Haydn et Mozart, dont il étudiait les chefs-d'œuvre avec prédilection, il a su dignement marcher sur les traces de ces grands maîtres, sans toutefois les imiter servilement, mais conservant au contraire une originalité qui donne un attrait particulier à ces compositions. G. E. A.

FESCENNINS (VERS). Un des caractères les plus saillants de l'esprit romain, c'est cette causticité qui se révèle de tant de manières dans la littérature latine. Les Romains étaient aussi mordants et amers que les Athéniens étaient rieurs et légers. Caton-le-Censeur avait mis la satire dans ses discours, avant que Lucilius l'eût fait parler en vers. En remontant aux premiers temps de Rome, si l'on cherche dans les plus anciennes traditions quelques traces de poésie, à côté de quelques chants religieux empruntés peut-être aux nations voisines, de quelques chants en l'honneur des triomphateurs ou des grands hommes des

temps passés, germes avortés qui ne suffisent pas pour donner à Rome une poésie lyrique, nous trouvons ces vers fescennins qui lui donnent son premier théâtre et son seul théâtre national, contribuent à enfanter la satire, sa seule poésie à peu près originale, et subsistent eux-mêmes à côté de l'imitation des Grecs jusqu'aux derniers temps de la littérature latine.

Ces vers tiraient leur nom, selon les uns, de *Fescennia*, ville d'Étrurie, d'où ils avaient passé à Rome; selon les autres, du mot *fascinum*, qui signifie enchantement et a quelquefois un sens obscène. Ce qui les caractérisait, c'était une raillerie mordante et grossière dont le cynisme se retrouve dans Catulle et dans Martial sous une élocution plus élégante. Nés des quolibets que lançaient les gens de la campagne dans les fêtes de la moisson et des vendanges, ils devinrent une arme assez dangereuse pour que les lois des Douze-Tables défendissent, sous des peines corporelles, de s'en servir pour attaquer la réputation d'un citoyen. Toutefois la loi ne put en empêcher l'usage, et souvent même, les jours de triomphe, ils mêlaient leurs traits satiriques aux acclamations en l'honneur du vainqueur. Suétone nous a conservé quelques échantillons assez piquants de ceux qui se firent entendre derrière le char de triomphe de César. Octave, sous le triumvirat, en avait composé contre Pollion, qui répondit prudemment : « Je ne m'avise pas d'écrire contre un homme qui peut me proscrire. »

Mais c'était surtout dans les mariages que les vers, ou, à défaut de vers, les propos fescennins, étaient en usage. Ils faisaient entendre aux oreilles de la jeune épouse, au lieu de l'élégant épithalame (*voy.*) des Grecs, tantôt des quolibets grossiers, tantôt des plaisanteries plus ou moins hasardées. Et lorsque la poésie latine eut emprunté pour ces cérémonies et imité avec succès les chants de la Grèce, les vers fescennins se faisaient encore entendre à côté de ces chants, et l'usage s'en conserva jusqu'aux derniers temps de l'empire. Sénèque le rhéteur, Pline, Stace, le déclamateur Calpurnius et Sidoine Apollinaire lui-même en parlent comme d'un usage encore en vigueur. Toutefois les mœurs chrétiennes devaient en avoir bien modifié le caractère. Claudien nous en a laissé une imitation fort adoucie qui paraît cependant avoir blessé les oreilles des courtisans d'Honorius, tandis que Catulle, dans l'épithalame si leste et si joli de Manlius, semble indiquer que les propos fescennins allaient bien plus loin que ses vers.

Cette poésie à la fois satirique et licencieuse, plus méchante et plus cynique que ne l'est ordinairement chez nous la chanson, donna naissance à un genre de poésie scénique, comme chez nous la chanson enfanta le vaudeville. Assez longtemps avant l'introduction de la poésie grecque à Rome, quelques jeunes Romains ayant vu paraître sur le théâtre quelques danseurs étrusques dont les mouvements animés et gracieux avaient été fort applaudis, s'avisèrent de les imiter, en donnant à ces danses une expression mimique, et en y mêlant un dialogue en quolibets soumis à un rhythme grossier et semblable aux vers fescennins. Ce fut l'origine du théâtre latin. La Grèce lui donna plus tard des compositions plus régulières; mais celles-ci, sous le nom d'*exodes* et d'*atellanes* (*voy.*) restèrent plus populaires et se maintinrent plus longtemps. On les retrouve jusque sous Domitien, à une époque où la littérature latine n'offre plus un seul nom d'auteur comique. J. R.

FESCH (Joseph), cardinal, archevêque de Lyon, dut son élévation et sa fortune à son neveu Napoléon. Né à Ajaccio, le 3 janvier 1763, il était fils de François Fesch, natif de Bâle, lieutenant dans un régiment suisse au service de la France, et frère utérin de M^me^ Lætitia Ramolini, mère de l'empereur. A l'âge de treize ans, il fut envoyé au séminaire d'Aix et embrassa l'état ecclésiastique; il en quitta l'habit à l'époque de la Révolution, alla demander au général Montesquiou, qui commandait l'armée des Alpes, un emploi, et il obtint celui de garde-magasin. On lit dans plusieurs biographies contemporaines qu'en 1796 il était commissaire des guerres à l'armée d'Italie; mais son nom ne se trouve

dans aucune des listes de ces commissaires annuellement insérées dans les almanachs nationaux.

A l'époque du Concordat, l'oncle du premier consul reprit l'habit ecclésiastique, et dès lors sa fortune s'éleva rapidement. Nommé, le 9 avril 1802, archevêque de Lyon, il fut sacré, le 15 août, par le cardinal légat Caprara. Le 25 février 1803, Pie VII le comprit dans une promotion de cardinaux-prêtres, avec les archevêques de Paris et de Rouen (de Belloy et Cambacérès). Peu de mois après, nommé ambassadeur à Rome, il y arriva le 1er juillet : il avait pour secrétaire de légation M. de Châteaubriand. Le pontife lui fit l'accueil le plus distingué. Tout ce que Rome avait d'illustrations se réunit dans son palais, où il ne cessa de se montrer l'ami des arts. Lorsqu'à la fin de 1804 le pape se rendit à Paris pour le sacre de Napoléon, le cardinal-ambassadeur l'accompagna, et bientôt après il fut nommé grand-aumônier de l'empire. Le 1er février 1805, il devint comte et sénateur. Le lendemain, il était grand-aigle ou grand-cordon de la Légion-d'Honneur, et, au mois de juillet, il recevait le collier de la Toison-d'Or. Grand-dignitaire de l'empire, et le premier des six grands-officiers civils de la couronne, il fut, en 1806, choisi pour coadjuteur par le prince primat de la Confédération du Rhin. Il avait, à la cour impériale, le titre d'*Altesse éminentissime*. Enfin, le 21 janvier 1809, l'empereur le nomma archevêque de Paris.

Mais déjà l'oncle et le neveu avaient cessé de s'entendre. Le cardinal Fesch désapprouvait la conduite de Napoléon avec le chef de l'Église catholique. En vain les almanachs impériaux de 1809 et 1810 annoncèrent le cardinal comme archevêque de Paris; en vain, pendant les mêmes années, le siége de Lyon y fut indiqué comme vacant : le cardinal refusa d'accepter sa nomination. Le 28 février 1810, il fut élu par le clergé de France président du concile national convoqué à Paris. On le vit avec étonnement, mais en honorant son courage, résister à celui qui était accoutumé à ne plus trouver de résistance, et s'opposer avec énergie aux violences exercées contre le souverain pontife. Cette opposition irrita le chef de l'empire. La charge de grand-aumônier fut retirée au cardinal, mais non donnée à un autre. Pendant deux ans (1809-1810) il y eut dans l'almanach impérial, devant la première dignité de la maison de Napoléon, des lignes de points. En choisissant le cardinal Fesch pour coadjuteur, le prince primat l'avait nommé son successeur; l'empereur, dans son ressentiment, lui enleva l'expectative de cette grande position, en créant duc de Francfort le prince Eugène, vice-roi d'Italie.

Cependant la dignité de grand-aumônier et le titre d'archevêque de Lyon furent restitués au cardinal dans l'almanach impérial de 1811; mais le prélat ne s'était pas relevé de sa disgrâce, et il se retira dans son diocèse. Il acheta à Lyon le superbe bâtiment des Chartreux, qu'il meubla richement et qu'il habita jusqu'en 1814. L'empire allait tomber : au mois de janvier, quand les Autrichiens s'approchèrent de Lyon, les autorités se retirèrent à Roanne; le cardinal les suivit, et bientôt il se rendit à Pradines, où il s'enferma dans une communauté de religieuses qu'il avait fondée. Mais près d'être enlevé par un parti de cavalerie, il se sauva, en toute hâte, se rendit à Orléans où il arriva le jour de Pâques, et partit de cette ville avec sa sœur pour Rome, où Pie VII le reçut avec effusion dans ses bras.

Le cardinal Fesch se proposait une vie tranquille et retirée, lorsque arriva la nouvelle du retour de Napoléon à Paris, au mois de mars 1815. Le prélat crut voir dans le prodige de cet événement le doigt de la Providence. Il partit de Rome avec sa sœur et alla rejoindre Napoléon; il fut créé, le 2 juin, membre de la chambre des pairs. Mais bientôt les derniers rêves de l'empire furent évanouis, et la mère et l'oncle de Napoléon reprirent sans retour le chemin de l'Italie. Le cardinal eut sa part dans les pamphlets de cette époque; on imprima sa prétendue *confession :* c'était une indigne pasquinade.

Bientôt sa démission du siége de Lyon lui fut demandée; la nouvelle cour de

France voulut en vain l'obtenir. Les demandes et les négociations, souvent renouvelées, échouèrent : le cardinal se retrancha dans les canons de l'Église, et, en les respectant, Rome se plut aussi à défendre le Concordat. Depuis 23 ans, la ville de Lyon est veuve de son archevêque, et, depuis 1828, le diocèse a pour administrateur général M. le comte de Pins, ancien évêque de Limoges et archevêque d'Amasie *in partibus*.

La vie du cardinal Fesch a été depuis agitée par la part que prirent plusieurs de ses neveux aux troubles révolutionnaires de l'Italie, et par l'imprudente agression armée de deux fils du prince de Canino contre les agents de l'autorité. En 1836, il a perdu sa sœur, plus âgée que lui de douze ans; il allait la voir tous les jours, et, le 2 février, il lui donna les derniers secours de la religion, quand la cloche du Capitole sonnait l'agonie de la mère de tant de rois.

Le cardinal Fesch a réuni, dans son palais, à Rome, une belle collection de tableaux; il en avait eu une à Paris dans son hôtel de la rue du Mont-Blanc. La religion, les livres et les arts sont la consolation et le repos de sa vie. Il jouit de l'estime publique en Italie, et il n'a en France ni ennemis ni détracteurs. V-ve.

FESSLER (Ignace-Aurèle), non moins connu par ses aventures, par ses actes comme ecclésiastique et comme franc-maçon, que par ses écrits en partie très remarquables. M. Fessler, aujourd'hui conseiller ecclesiastique (*Kirchenrath*) du culte évangélique luthérien en Russie, est né en juillet 1756 à Czorndorf, dans la Basse-Hongrie. Son pere, sous-officier de cavalerie retiré du service, avait pris à bail l'auberge seigneuriale de cet endroit. Élevé par sa mere, catholique fervente, et destiné au cloître, il entra, en 1773, dans l'ordre des capucins et fut envoyé, en 1781, dans un couvent de Vienne. En 1783, l'empereur Joseph II, à qui il avait révélé les désordres qui existaient alors dans les couvents, révélation qui lui attira la haine implacable des freres, le nomma d'abord lecteur, puis professeur des langues orientales et de l'herméneutique de l'Ancien-Testament à l'université de Leopol. Ce fut la même année que M. Fessler, déposant le froc, entra dans la franc-maçonnerie, après en avoir obtenu la permission de l'autorité compétente. En 1787, il fit représenter sur le théâtre de Léopol sa tragédie de *Sidney*, que ses ennemis attaquèrent comme impie et séditieuse; ils lui suscitèrent à cette occasion un procès, le contraignirent à donner sa démission de sa chaire, et le forcèrent même à quitter la ville. Il trouva à Breslau un accueil amical : le prince héréditaire de Karolath le chargea de l'éducation de ses fils. Après avoir embrassé la religion protestante (1791), M. Fessler se rendit à Berlin (1796) où il vécut du produit de sa plume. C'est à lui que la société dite du Mercredi et celle d'Humanité doivent leur origine (*voy.* aussi au mot Évergète). Les membres de la loge Royale-York l'ayant chargé, conjointement avec Fichte, de réformer les statuts et le rituel de la loge, cet honneur lui acquit une grande réputation dans la franc-maçonnerie. Bientôt après, il fut nommé conseil judiciaire des provinces catholiques de la partie de la Pologne qui était échue à la Prusse. Il se maria quelque temps après; mais ayant perdu son emploi à la suite de la bataille d'Iéna, il vécut pendant deux années dans une position voisine de l'indigence. En 1809, il fut appelé à l'académie de Saint-Alexandre-Nefski, à Saint-Petersbourg, avec le titre de conseiller aulique et en qualité de professeur des langues orientales et de philosophie. Mais il ne conserva pas longtemps cette place : une accusation d'atheisme la lui fit perdre. Cependant il fut nommé plus tard membre de la commission de législation, et il reçut en même temps la permission d'aller à Wolsk, dans le gouvernement de Saratof, pour aider le conseiller de collége Slobin à réaliser ses idées philanthropiques. En 1817, il se transporta à Sarepta, colonie principale des Frères moraves en Russie, pour essayer, a-t-on dit, d'introduire par leur intermediaire les tendances du jésuitisme et de la hiérarchie dans les églises protestantes. Cette accusation a été formulée contre lui par Charles Limmer, ancien pasteur de Saratof, dans un écrit

intitulé : *Mes Persécutions en Russie*, auquel M. Fessler et le conseiller d'état Pesarovius se crurent obligés de répondre; mais les faits allégués manquent de preuve, et le pasteur Limmer s'est attiré sans doute par d'autres motifs les persécutions dont il a entretenu le public et qu'on ne peut révoquer en doute.

En 1820, lors de la réorganisation des églises évangéliques et de l'établissement des consistoires provinciaux, M. Fessler, grâce aux puissants protecteurs que son mysticisme vrai ou affecté lui avait fait trouver à Saint-Pétersbourg, parvint à se faire nommer surintendant ecclésiastique et président du consistoire de Saratof. Il voulut profiter de sa nouvelle position pour gagner des partisans à ses idées mystiques et hiérarchiques, et publia à cet effet de nombreux écrits. Mais il perdit sa place vers le commencement de 1834, par suite de nouveaux changements dans les circonscriptions des consistoires protestants en Russie et de la suppression de celui de Saratof. Alors on lui donna le titre de conseiller ecclésiastique.

L'ouvrage le plus important qui soit sorti de la plume de cet homme énigmatique, mais vraiment remarquable, est son *Histoire des Hongrois et de leurs vassaux* (*Geschichte der Ungarn und deren Landsassen*, 10 vol., Leipzig, 1812 à 1825). On a ensuite de lui plusieurs romans historiques, tels que *Marc-Aurèle* (3 vol., Breslau, 1790 à 1792; 3^{e} édit., 4 vol., 1799); *Aristide et Thémistocle* (2 vol., Berlin, 1792; 3^{e} édit., 1818); *Matthias Corvin* (2 vol., Breslau, 1793; 2^{e} édit., 1806), *Attila* (Breslau, 1794) : ces compositions littéraires ont éte beaucoup goûtées pendant quelques années; mais comme il y règne trop de monotonie et que plusieurs, entre autres *Abeilard et Héloise*, *Bendix le garde de nuit*, *Alonzo*, etc., sont remplis d'idées mystiques, leur vogue n'a pas été durable. Son autobiographie, *Retour* (*Ruckblick*) *de Fessler sur les soixante-dix années de son pèlerinage* (Breslau, 1826), offre peut-être plus d'intérêt que ses romans et mérite d'être lue. *C. L.*

FESTIVAL, *voy.* FÊTES, p. 724.

FESTON. On entend par ce mot les ornements formés de feuilles, de fleurs et de fruits, suspendus en guirlandes par les deux bouts et servant à caractériser la destination d'un édifice quelconque. Le mot français feston vient de l'italien *festone*, lequel dérive de *festa* (fête), parce que chez les Grecs et les Romains on avait l'habitude, pendant les fêtes publiques, d'orner le dessus des chambranles des portes, les linteaux des maisons particulières et les arcs en pierre ou en bois élevés pour ces cérémonies, de cordons tissus de fleurs et de fruits dans lesquels se trouvait un ornement symbolique. On a pensé avec raison que les festons tirent leur origine de l'usage établi autrefois de parer les façades des monuments de fleurs naturelles. On voit dans Ovide et dans Martial que le feston antique était une espèce de gros cordon tissu de fleurs et de verdure qu'on garnissait dans toute sa longueur de bandes d'étoffes roulées en spirale. Quand il y avait des fruits dans les festons, les anciens nommaient cet ornement *encarpos;* mais lorsqu'ils n'étaient formés que de fleurs, ils le désignaient sous le nom de *corymbus*. Les festons, peints ou sculptés, se plaçaient, dans l'architecture ancienne, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des édifices, et servaient d'inscriptions en rendant sensible à tous les yeux la destination du monument. Cependant ils ornaient plus communément les frises d'ordre ionique et celles d'ordre corinthien que les autres parties de l'ordonnance. Ce système de decoration a été suivi par les architectes du moyen-âge et par les modernes. Les festons, par la suite, perdirent leur caractère primitif et original. On en fit dans lesquels on ne vit plus ni fleurs ni fruits, mais des instruments de musique ou des objets propres à la chasse ou à la pêche: alors ils furent nommés festons *de musique*, *de chasse*, *de pêche*, etc. E. B-s.

FESTUS (SEXTUS POMPEIUS), grammairien celèbre qui vivait probablement vers la fin du III^{e} siècle ou vers le commencement du IV^{e}, est l'abréviateur de l'ouvrage que Verrius Flaccus, maître de grammaire des petits-fils d'Auguste, avait composé *De verborum significatione*,

C'est à l'abrégé qu'il faut sans doute attribuer la perte de l'original, et peu s'en est fallu que Festus, à son tour, n'ait été complétement victime d'un autre abréviateur. Le traité de Festus était composé, comme un dictionnaire de philologie et d'archéologie grammaticale, sous la forme alphabétique qu'avait aussi l'œuvre primitive de Verrius; mais la division en vingt livres, renfermant chacun une lettre, est du fait des copistes et des éditeurs. Tous les savants s'accordent à regarder la moitié qui nous en reste comme un fragment de la plus haute importance pour la connaissance de la langue latine, même dans l'état de mutilation où elle nous est parvenue. Il exista dans son entier au moins jusqu'au VIII^e^ siècle, époque où un compilateur, Paul Diacre (*voy.*), eut la malheureuse idée d'en faire un maigre extrait. Cet abrégé d'un abrégé aura remplacé dans les bibliothèques l'original de Festus, et, par suite, presque tous les manuscrits de ce grammairien se seront égarés et détruits. On en retrouva un, au XVI^e^ siècle, en Illyrie; mais toute la première partie manquait, il ne commençait qu'au milieu de la lettre M. Alde Manuce, possesseur de ce manuscrit incomplet, y amalgama le travail de Paul Diacre, et publia le tout dans la *Perotti cornucopia*, Venise, 1513, in-folio. Un travail plus scientifique et plus complet fut publié en 1559 par l'évêque de Lérida, depuis archevêque de Tarragone, Antoine-Augustin, au moyen d'une meilleure copie et de notes, ouvrage d'un anonyme acquis par Maffeï et par lui communiqué au savant éditeur espagnol. Enfin une espèce de *fac-simile* du manuscrit unique de Festus, alors conservé à la bibliothèque Farnèse, fut publié par Fulvio Orsini, Rome, 1581, in-8°. Cette édition, qui représente les pages mêmes du manuscrit avec ses mutilations et ses lacunes, est infiniment précieuse par son exécution et sa forme, d'où elle tire une singulière autorité. Les fragments de Verrius, ce qui existe de Festus, l'abrégé de Paul Diacre, ont été insérés par Godefroy dans ses *Auctores linguæ latinæ*, 1602, in-4°, et réimprimés dans la savante édition de Dacier, *ad usum Delphini*, Paris, 1681, et Amsterdam, 1699. La philologie ne s'est de nouveau occupée de Festus qu'en 1832, date de l'édition in-4° donnée à Leipzig par M. Lindemann, dans le deuxième volume de sa Collection des grammairiens latins. Bien que copiée sur celle de Rome, de 1581, elle a l'inconvénient de briser la page d'Orsini et d'annihiler en partie le travail de cet éditeur. Une nouvelle édition qui vient de paraître, Paris, 1838, in-16, est due aux soins de M. Egger, qui a reproduit fidèlement le texte et la pagination d'Orsini, et qui a joint à son Festus de bons *index* et une collection de fragments de Verrius Flaccus, plus complète et plus exacte que ce qui se trouve dans les travaux de ses devanciers. F. D.

FÊTES (du latin *festum**). Les fêtes sont des institutions religieuses et civiles qui ont pour objet de réunir les hommes, de leur rappeler les bienfaits du Créateur et leur destinée sociale, de les exciter ainsi à la reconnaissance envers Dieu, à l'amour de la patrie et de la famille, à la paix, à la concorde. Elles ont été une des plus puissantes causes de civilisation et de progrès, en ce sens qu'elles développent, maintiennent et fortifient l'esprit religieux et national qui fait la puissance et l'unité des peuples. Les anciens en avaient bien compris l'influence et la moralité. Gorgias de Léontium disait : « Ils sont dignes de toute votre admiration, ô Grecs, ces hommes qui ont institué les fêtes et les jeux publics. » (Arist., *Rhet.*, III, 14.) Il se révèle, en effet, une haute sagesse dans l'institution de ces assemblées générales où chacun se repose de ses travaux, fait en commun des prières et des sacrifices, et s'abandonne à ces amusements qui sont dans l'instinct et la nature de l'homme**.

La première fête qui fut instituée est celle du Sabbat, nom qui signifie *repos*. « Dieu se reposa le septième jour, après avoir achevé tous ses ouvrages. Il bénit ce jour et il le sanctifia. » (Genèse, II, 2.) En mémoire de ce repos du Seigneur et des merveilles de la création, ce jour du sabbat fut, dès l'origine du monde, consacré à la prière et aux joies domesti-

(*) *Voy.* la note ajoutée au mot FÉRIES.
(**) *Voy.* la note à la fin de l'article. S.

ques. Cette sanctification de tous les septièmes jours devint une des plus strictes et des plus sages prescriptions de la loi de Moïse. C'était pour l'homme et pour les animaux, compagnons de ses labeurs, une occasion de se refaire pendant cette sainte journée des fatigues des six autres jours. L'Église de Jésus-Christ, fidèle aux traditions de la loi naturelle et de la loi mosaïque, recommande aussi comme un des premiers devoirs du chrétien la sanctification de cette grande journée de la bénédiction de la terre et du repos de Dieu (*voy.* DIMANCHE). La sanctification du sabbat fut la seule prescription liturgique imposée aux hommes dans la loi naturelle, et ce culte si simple et si pur, où l'on offrait à Dieu les premiers fruits de la terre et les prémices des victimes, où l'homme était lui-même le ministre et le prêtre des sacrifices, devait suffire à l'accomplissement de tous les devoirs religieux jusqu'à la venue du Messie. Mais des hommes se substituèrent bientôt à Dieu lui-même et instituèrent en leur propre honneur des fêtes sacriléges.

Moïse, à la fois libérateur des Juifs et leur législateur, mit dans l'organisation sociale de ce peuple un principe de vie qui ne s'est trouvé dans aucune autre législation au même degré, puisqu'elle a bravé toutes les vicissitudes politiques; ce principe de vie est au fond même des fêtes qu'il a instituées. Dix articles (*voy.* DÉCALOGUE) lui ont suffi pour promulguer toutes les conditions du pacte religieux; mais il a employé un livre entier à ordonner, à régler dans le plus grand détail les cérémonies; et les fetes embellirent ainsi les institutions nationales de tant de charme et de tant de pompe que le peuple juif, tout d'abord et sans interruption, s'est attaché à son culte, à ses fêtes avec la plus opiniâtre affection, et que c'est par ses fêtes et ses cérémonies qu'il a conservé ses lois, ses usages, ses rites et jusqu'à la langue de ses pères. Les fêtes instituées par Moïse sont, outre le Sabbat dont nous avons parlé, les *Néoménies*, la *Pâque*, la *Pentecôte*, la fête *de l'Expiation*, celle *des Trompettes*, celle *des Tabernacles*. La néoménie, ou le premier jour du mois lunaire, était fêtée avec dévotion, parce que dans le renouvellement des phases de la lune on voyait une des marques les plus sensibles de l'intervention divine dans le gouvernement de l'univers. La plus solennelle des néoménies était celle du septième mois, répondant aux mois de septembre ou d'octobre, par lequel commençait l'année civile; on en proclamait au son des trompettes l'ouverture, et de là cette néoménie fut appelée la fête des Trompettes. Dans la fête de Pâques, les Juifs renouvelaient la mémoire de leur sortie d'Égypte et du miraculeux passage de la mer Rouge. Dans celle de la Pentecôte, ils remerciaient Dieu de ce que, cinquante jours après la sortie de la terre de servitude, il leur avait donné sa loi sur le mont Sinaï. La fête de l'Expiation avait été établie pour racheter les péchés par le sacrifice de deux boucs, dont l'un était immolé au Seigneur, et l'autre chassé dans le désert, symboliquement chargé des iniquités du peuple. La fête des Tabernacles rappelait à la mémoire des Juifs les quarante années que leurs pères avaient passé sous des tentes dans les solitudes de l'Arabie. Il n'y avait donc aucune de ces fêtes qui n'eût sa raison et son mystère, qui ne s'identifiât avec l'histoire même de la nation, et qui ne dût lui être aussi chère que ses annales.

Plusieurs siècles avant Moïse, et antérieurement aux âges historiques, l'Égypte, en acceptant l'asiatique institution des castes, une puissante hiérarchie sacerdotale et des fêtes excessivement multipliées, se constitua sous un gouvernement théocratique qui se maintint, malgré les invasions des Perses, la conquête macédonienne et celle des Romains, jusqu'aux dernières agonies du polythéisme. Le caractère des Égyptiens paraît avoir été essentiellement calme et réfléchi; leur imagination se montra constante et réglée comme la périodicité des grands phénomènes de la nature, uniforme comme leurs immenses plaines et leurs saisons. Ainsi s'expliquent l'immobilité de la civilisation égyptienne et l'attachement de ce peuple à ses fêtes, à son culte, en harmonie avec ses goûts simples et stationnaires. Cette nation, avant tout agricole, offrait en grande pompe les prémices de ses

moissons à Isis qui lui avait appris la culture du froment. D'autres fêtes rappelaient les divers événements de la vie d'Osiris et notamment sa mort. En général, beaucoup de fêtes égyptiennes avaient un caractère funéraire, et le culte des morts se mêlait toujours aux réjouissances domestiques. Les phénomènes célestes étaient, en général, symbolisés dans les fêtes égyptiennes, parce que les succès de la culture dépendaient, dans la vallée du Nil plus que partout ailleurs, des connaissances en astronomie. Aussi les préceptes de cette science etaient gravés dans toutes les âmes par l'allégorie des mythes et des fêtes, comme par les peintures des zodiaques dans les temples. *Voy.* les articles Apis, Horus, Isis, Osiris, etc.

Les Grecs reçurent des Égyptiens les types de leurs arts, de leurs sciences, une partie de leurs rites et de leurs dogmes. Comme sur les bords du Nil, les plus anciennes fêtes de la Grèce portaient un caractère champêtre; mais elles ne tardèrent pas à s'approprier aux idees et à l'esprit des Grecs, à se modifier par l'influence du climat et du sol, par les habitudes sociales et les nécessites politiques. Forces de disputer leur liberté aux rois de l'Asie, leur subsistance à l'inclémence des saisons, les jouissances de leur luxe à la faiblesse de leurs ressources, les Grecs eurent besoin de bonne heure de tout ce qui peut accroître promptement les forces et la puissance de l'homme. Leurs institutions, leurs fêtes générales et particulières avaient donc pour but d'exciter et d'entretenir une émulation incessante dont les elans surnaturels pussent surmonter tous les périls et enfanter des miracles. Pour cela, la gloire, le plaisir et les arts étaient, comme la prière et l'encens, les auxiliaires et l'ornement de toutes leurs fêtes.

Le culte et les fêtes chez les Lacédémoniens révelaient cette raison supérieure qui les distinguait entre tous les peuples de la Grèce. Ainsi, partout ailleurs on ne s'approchait des autels des dieux qu'avec l'appareil de la magnificence; mais à Sparte on ne craignait pas de s'y présenter avec des offrandes de peu de valeur. Des repas publics où se confondaient les esclaves et les maîtres, des exercices gymnastiques, des chœurs de jeunes garçons, les uns jouant de la lyre et de la flûte, d'autres exécutant des danses, d'autres à cheval faisant briller leur adresse, des processions solennelles, composaient le programme de ces fêtes, où l'enthousiasme régnait sans désordre. Telle était la discipline des Spartiates que leurs plaisirs et leurs fêtes étaient toujours accompagnés d'une certaine décence, et que même aux Dionysiaques tous s'interdisaient l'usage immodéré du vin, tandis qu'aux mêmes fêtes Athènes se plongeait dans une ivresse complète.

Les fêtes athéniennes étaient plus splendides, plus animées et plus nombreuses qu'en aucun lieu de la terre. La vivacité, le faste et le génie des Athéniens s'y reflétaient, ainsi que leur patriotisme; car ces fêtes offraient un abrégé de leurs annales et rappelaient les principaux traits de leur gloire, comme la réunion des peuples de l'Attique par Thesee, la bataille de Marathon, celle de Salamine, de Platée, etc. Toutes ces solennités s'y célebraient avec une extrême magnificence; on y sacrifiait jusqu'a trois cents bœufs dans les temples. En outre de ces hécatombes et à la suite des plus pompeuses *theories* (*voy.*), il y avait des chœurs de danses et de chants montés à grands frais, de magnifiques représentations des pièces de Phrynichus, d'Eschyle, de Sophocle, d'Euripide, des combats corps à corps où brillaient l'adresse et la force, des courses équestres et curules dont les vainqueurs étaient chantés par Simonide et Pindare. Il semble que l'écho de ces fêtes résonne encore à nos oreilles dans les chefs-d'œuvre de ces poètes immortels. Passionné pour elles, le peuple athénien y consacrait une bonne partie des revenus publics, et Plutarque a eu raison de dire que, si on calculait ce qu'a coûté aux Athéniens leur ardeur pour les fêtes et pour les spectacles, on trouverait qu'ils ont plus dépensé en réjouissances publiques qu'à faire la guerre aux Perses. (Pour le detail des fêtes, *voy.* les articles Apaturies, Dionysiaques, Éleusinies, Panathénées, Thesmophories, etc.; Jeux

OLYMPIQUES, ISTHMIQUES, PYTHIQUES, NÉMÉENS.)

Les dieux de la Grèce et de l'Asie, avec leurs rites et leurs fêtes, étaient depuis longtemps importés dans la péninsule italique, lorsqu'un prétendu fils de Mars, Romulus, fonda Rome pendant les fêtes pastorales de Palès : c'est sous ce double symbole que s'organisa un peuple agricole et guerrier. Des luttes continuelles avec les peuplades voisines et le besoin de s'agrandir par la conquête développèrent de bonne heure chez les Romains des goûts militaires et des passions belliqueuses: aussi leur fallut-il des combats pour spectacles et des luttes à mort pour délassement, une pompe triomphale qui montât majestueusement au Capitole, ou des prisonniers qui, dans le Cirque, s'égorgeassent entre eux. Même lorsque les arts et le luxe vinrent adoucir ou corrompre leurs mœurs, leurs fêtes et leurs jeux continuèrent d'être une perpétuelle image de la guerre. Ainsi, à l'apogée de la puissance et de la civilisation romaines, on prodiguait plus que jamais au peuple des combats de bêtes et de gladiateurs. Dans un seul jour, 320 couples de gladiateurs ensanglantèrent le Cirque. Des galères à plusieurs rangs de rames, chargés de soldats, se heurtaient, combattaient dans un lac creusé exprès pour ces fêtes gigantesques. *Panem et circenses*, dit Juvénal, du pain et des spectacles, voilà tout ce qu'il fallait au peuple Romain. Les tyrans même les plus cruels, Néron, Caligula, se firent tout pardonner en prodiguant les jeux sanglants de l'amphithéâtre, et le peuple les regretta plus que de bons empereurs qui gouvernaient mieux et donnaient moins de fêtes. (*Voy.* pour le détail des fêtes romaines : FÉRIES, CIRQUE, NAUMACHIE, GLADIATEURS, LUPERCALES, SATURNALES, etc.)

Comme il est dans la nature de l'homme d'abuser des meilleures institutions, les fêtes, dont la destination était toute sociale, devinrent peu à peu des écoles de débauche et de barbarie. On ne peut se rappeler sans étonnement les honneurs qu'il fallait rendre à Vénus, les mystères impurs d'autres divinités et les prostitutions infâmes qui constituaient leur culte. La Grèce, Rome, presque tout l'univers, avaient adopté ces fêtes abominables qui déshonoraient la raison et outrageaient la nature. Une grande réforme était devenue nécessaire, et c'est le christianisme qui l'accomplit. Par son influence, la prostitution, le meurtre autorisé dans les jeux publics, furent successivement extirpés des codes et des mœurs. A des fêtes absurdes et licencieuses succédèrent des fêtes chastes et pures, comme à une religion toute matérielle avait succédé une religion du cœur avouée de la raison et digne de la majesté de Dieu.

Les apôtres, pour honorer la résurrection de leur divin maître, avaient établi que le jour de fête des chrétiens, leur jour de prière et de repos, serait le dimanche, qu'ils appelèrent *dies Dominica*, le jour du Seigneur. Ce jour-là, ainsi qu'aux autres fêtes apostoliques, les chrétiens des premiers siècles s'assemblaient dans une de ces salles hautes, appelees par les Latins cénacles, ou, si la persécution sévissait, dans des cryptes et des catacombes; et là on lisait les actes des apôtres et des martyrs, on chantait les hymnes des prophètes. Le prêtre expliquait les évangiles aux fidèles et les exhortait à en pratiquer les préceptes. On offrait le pain avec le vin et l'eau, et le saint sacrifice s'accomplissait au milieu d'un pieux recueillement. Après la consécration et les actions de grâces, ceux qui pouvaient contribuer au soulagement des pauvres et à la délivrance des captifs déposaient leurs dons volontaires. Les agapes (*voy.*), la prière, la charité, des plaisirs innocents et de paisibles loisirs, des réunions et des repas de famille, constituaient les fêtes des premières familles chrétiennes, et font encore les pieux délassements des vrais chrétiens d'aujourd'hui. De telles fêtes, toutes radieuses de bonnes œuvres, toutes parfumées de l'encens des autels, sont comme une douce initiation aux joies et aux fêtes du ciel.

Dans l'église chrétienne, on distingue les fêtes *mobiles* et les fêtes *non mobiles*, celles qui sont obligatoires et celles qui ne sont que de dévotion. Parmi les fêtes mobiles se trouvent *Pâques*, l'*Ascension*, la *Pentecôte*, la *Trinité*, la *Fête-Dieu*. C'est le jour auquel on célèbre la

fête de Pâques qui décide de toutes ces autres fêtes. Les fêtes non mobiles reviennent tous les ans au même quantième du mois. Ainsi la *Circoncision* est toujours le 1er janvier; l'*Épiphanie*, le 6; l'*Assomption*, le 15 août; la *Toussaint*, le 1er novembre; *Noël*, le 25 décembre.

Toutes ces fêtes étant, à leur ordre alphabétique, l'objet d'articles spéciaux et détaillés, nous y renvoyons le lecteur.

Avant la révolution de 1789, on comptait en France 82 jours de dimanche et de fêtes chômées ou d'obligation. C'est un inconvénient que les fêtes soient trop nombreuses: par leur multiplicité, elles perdent de leur importance et n'agissent plus sur les imaginations. Cet abus existait à Rome: Claude eut le bon esprit de diminuer le nombre des jours fériés (*voy.* ce mot). A Athènes, plus du quart de l'année se trouvait ainsi enlevé aux travaux de la campagne, aux affaires publiques; car, aux grandes solennités, tout travail était interdit, et la fable nous apprend que les filles de Minée furent changées en chauves-souris pour avoir filé un jour de fête. Les réformateurs du XVIe siècle, en abolissant un grand nombre de fêtes, obtinrent un assentiment général chez les peuples industriels et laborieux. Sous Louis XIV, La Fontaine osa dire (*Fables*, VIII, 2):

> Le mal est que dans l'an s'entremêlent des jours
> Qu'il faut chômer: on nous ruine en fêtes.

Accomplissant la nouvelle réforme que provoquait si hardiment La Fontaine et que les terribles événements de la révolution avaient rendue indispensable, le Concordat de 1802 ne conserva que quatre fêtes d'obligation, en dehors des dimanches: l'Ascension, l'Assomption, la Toussaint et Noël.

Nous avons vu les fêtes païennes se modifier d'après le caractère et l'instinct des nations: simples et graves à Lacédémone, éblouissantes d'art et de poésie à Athènes, guerrières et sanglantes à Rome; de même nos fêtes religieuses se prêtent à des modifications de forme extérieure, qui varient suivant les habitudes et les mœurs, et en raison même des climats. En Espagne, en Italie, par exemple, les cérémonies matérielles du culte, la partie visible de la religion, tout ce qui frappe les regards, comme de belles processions, de somptueux ornements, de magnifiques reposoirs, donnent aux fêtes une pompe, un éclat, qui les mettent en harmonie avec une nature splendide, exubérante, et avec la piété fervente et enthousiaste des populations peu éclairées. C'est une étude qu'on peut faire également sur les fêtes civiles. Dans les pays méridionaux elles seront plus vives, plus passionnées que dans les zones tempérées ou froides: les péripéties dramatiques et saisissantes des combats de taureaux (*voy.*) en offrent la preuve. Mais la fête que nous prenons ici pour exemple est-elle bien digne d'un peuple chrétien? La France et les pays du Nord ont des fêtes plus en rapport avec la marche progressive de la civilisation, telles que les fêtes de l'agriculture ou les comices agricoles, les fêtes de l'industrie ou les expositions des produits des manufactures et des arts, les fêtes de la musique ou les *festivals*, colossales symphonies qu'exécutent les virtuoses de tous les pays, les fêtes de la science ou les congrès scientifiques, etc. N'oublions pas, parmi toutes les fêtes, celles qui attestent le mieux peut-être la moralité publique, la fête du jour de naissance, ou du saint dont on porte le nom, celle de l'aïeul vénéré ou d'une mère chérie, et toutes ces joies du foyer domestique qui constituent les fêtes *de famille*. Celles de la grande famille ou de la nation sont les fêtes *politiques*, qui devraient être l'expression de la félicité générale, de l'enthousiasme public; mais trop souvent elles n'ont été qu'une manifestation insolemment triomphale des succès des factions, et voilà pourquoi, dans notre histoire contemporaine, elles n'ont eu pour la plupart qu'une viabilité aussi éphémère que celle des événements qui les firent naître. Pourtant, il y en a qui, comme la fête *des journées de juillet*, devraient se perpétuer d'âge en âge pour l'instruction des peuples et des rois. Les fêtes *patronales*, placées sous la sauvegarde de la religion, et que le commerce et l'industrie ont d'ailleurs intérêt à maintenir, semblent avoir le privilége de sur-

vivre aux révolutions; mais elles perdent d'année en année leur physionomie particulière et l'originalité de leurs mœurs. Cependant les villes de la Flandre, qui se sont toujours distinguées par les pompes chevaleresques et artistiques de leurs fêtes, ont conservé encore aujourd'hui des débris curieux des vieux usages. La procession *des Incas* à Valenciennes attire toujours une nombreuse affluence de spectateurs; Douai a sa fête si originale *de Gayant*; Cambrai a aussi sa *Kermesse* (*voy.* ce mot et FOIRES). Dans ces provinces, le clergé ne s'effarouche pas des réjouissances publiques qui suivent les cérémonies saintes, et P.-L. Courier (*voy.*) n'aurait pas eu à écrire pour leurs paisibles habitants la *Pétition pour les villageois qu'on empêche de danser.* En Italie, en Espagne, l'Église s'associe aux fêtes populaires. C'est en France peut-être que le clergé se montre le plus sévère à l'encontre des réjouissances publiques; et pourtant, comme l'a dit Montaigne (*Essais*, I, 15): « Les bonnes polices prennent soin d'assembler les citoyens et les rallier, comme aux offices sérieux de la dévotion, aussi aux exercices, jeux et festes: la société et amitié s'en augmentent; et puis, on ne leur sauroit concéder des passe-temps plus réglés que ceux qui se font en présence d'un chacun et à la vue même du magistrat ou des chefs de famille*.

(*) On voit que l'auteur divise les fêtes en trois principales classes: fêtes religieuses, fêtes de famille et fêtes politiques, et qu'il renvoie à des articles de détail celles qui ont marqué dans la religion et dans la vie des peuples. Nous n'avons rien à ajouter à ce travail; qu'il nous soit seulement permis de consigner ici quelques réflexions auxquelles il a donne lieu. Ce qui fait le mérite et l'importance des fêtes, lorsqu'elles ne sont pas multipliées au point de nuire à la prospérité publique et d'encourager la paresse dans la classe agricole et ouvrière, c'est le spiritualisme qu'elles jettent dans le matérialisme de la vie de tous les jours, s'il est permis de s'exprimer ainsi. Les occupations manuelles, généralement fatigantes pour le corps, ne laissent pas à l'âme la liberté de faire valoir aussi ses droits, mais écrasent la pensée sous le poids de la routine et d'un labeur incessant. Les fêtes, en délassant le corps, ont aussi pour but de satisfaire, le plus possible, les besoins de l'esprit et du cœur; elles invitent l'homme a reporter sa pensée sur son Créateur et sanctifient sa vie par les prières, par les cérémonies du culte dont elles s'accompagnent; elles le relèvent à ses propres yeux en lui rappelant la noblesse de son origine, quand le travail journalier courbe l'homme vers la terre qu'il arrose de ses sueurs; elles lui offrent des occasions de s'instruire, soit en écoutant les sermons et autres instructions pastorales, soit par la lecture dont elles lui laissent le loisir et qu'il peut employer à se procurer les notions les plus essentielles sur son état, ou sur ses devoirs d'homme et de citoyen; par la joie dont elles sont le signal, elles font épanouir son âme, et il devient meilleur en se réjouissant dignement. Que la bête ait son repos, rien de plus juste! mais que surtout l'homme lui-même ne soit pas ravalé jusqu'à devenir comme une espèce de bête de somme ou de mécanique industrielle, toujours traçant le sillon ou executant le mouvement qui lui est prescrit; comme si c'était tout pour lui que de gagner sa vie, et qu'il ne lui importât pas de bien vivre, de vivre de la vie des enfants de Dieu, formant son cœur aux vertus et développant toutes les facultés de son esprit. J. H. S.

Les auteurs qui ont particulièrement écrit sur les fêtes, sont: J. Meyer, *Tractatus de temporibus et festis diebus Hebræorum*, Amsterdam, 1724, in-4°; J. Meursius, *Græcia feriata sive de festis Græcorum*, Leyde, 1619; Boissy d'Anglas, *Essai sur les fêtes nationales*, Paris, an II, in-8°; Grobert, *Des fêtes publiques chez les modernes*, Paris, an X, in-8°, etc. F. D.

FÊTE-DIEU ou FÊTE DU SAINT-SACREMENT, en latin *festum corporis Christi**. Cette fête, instituée pour rendre un culte particulier à Jésus-Christ dans la sainte eucharistie (*voy.*), ne date réellement que du XIV^e^ siècle, et se célèbre le jeudi qui suit le dimanche de la Trinité. En France, depuis le concordat de 1802, elle se trouve reportée au dimanche suivant. Dès l'origine de l'Église, le jeudi de la semaine-sainte fut le jour spécialement consacré à l'anniversaire de l'institution du Saint-Sacrement; mais quelques églises, notamment celle de Liége, regardant les offices et les cérémonies funèbres de la semaine-sainte comme ne permettant pas d'honorer la commémoration du mystère eucharistique avec la pompe convenable, jugèrent à propos d'établir, pour la célébrer, une fête particulière et plus solennelle. Le pape Urbain IV, qui avait été archidiacre de l'église de Liége et que l'usage de ce diocèse avait édifié, institua,

(*) En allemand *Frohnleichnamstag*, jour du saint corps. *Frohn* est un vieux mot qui signifie saint, sacré, S.

par une bulle du 8 septembre 1264, cette même fête du Saint-Sacrement pour toute l'Église; et à cet effet il fit composer par saint Thomas d'Aquin un office dont les prières et les hymnes sont remplies de pensées belles et touchantes. L'Italie étant alors en proie aux factions des Guelfes et des Gibelins, cette fête ne put s'y établir immédiatement. Ce ne fut qu'en 1311, au concile général de Vienne, sous Clément V, que la bulle d'Urbain IV fut confirmée; et dès lors cette fête fut célébrée dans toutes les églises de la chrétienté avec la plus grande pompe. Cinq ans après, le pape Jean XXII y ajouta une octave, avec ordre de porter la sainte hostie en procession, sans doute pour faire une espèce de triomphe à Jésus-Christ, pour honorer les courses et les voyages du Fils de Dieu pendant sa vie mortelle, et pour réparer les outrages dont il fut accablé dans sa Passion, lorsqu'on le traîna ignominieusement par les rues de Jérusalem. Les belles prières de saint Thomas d'Aquin, la solennité des cérémonies, les reposoirs, les fleurs dont on sème la route de la procession, tout contribue à donner à cette fête un caractère de joie et de magnificence. La célébration de la Fête-Dieu, dans beaucoup de villes et surtout à Paris, a perdu la plus grande partie de sa pompe, depuis que, par suite des événements de 1830 et par déférence pour les autres cultes, les cérémonies liturgiques, les processions et les reposoirs sont concentrés dans l'intérieur des églises. F. D.

FETFA, *voy.* Moufti.

FETH ALI CHAH, ou Baba-Khan, né vers 1762, monta en 1797 sur le trône de Perse, après l'assassinat de son oncle, l'eunuque Agha-Mohammed (*v.*). Houceïn-Kouli-Khân, son père, fut tué par les Turkomans en 1779. Désigné lui-même par son oncle pour lui succéder, dans la puissance qu'il venait de fonder, ce prince devint le second monarque de la dynastie turkomane des Kadjars (*voy.*). Il avait antérieurement pris part à diverses expéditions entreprises par Agha-Mohammed, et s'était souvent associé à ses actes; on lui reproche même de s'être rendu complice d'un fratricide commis sur la personne de Djafar-Kouli-Khân, dans le palais de Tehrân, où résidait Mohammed.

Baba-Khân gouvernait le Farsistân (*voy.*) à l'époque où son oncle fut assassiné. Szâdik-Khân, chef de la tribu kurde des Chékkâkis, qui avait été l'instigateur de ce crime, se fit proclamer châh par une partie de la troupe qu'il commandait; Houceïn-Kouli-Khân, frère de Baba et gouverneur de Moughân, voulut de son côté s'emparer de Tehrân; mais le gouverneur lui en interdit l'entrée. Baba se hâta d'arriver dans cette capitale, où il fut proclamé châh par les grands du royaume, et envoya bientôt après une armée contre le Chekkâki Szâdik-Khân, qui, à la suite de plusieurs succès qu'il avait obtenus, s'était avancé jusqu'aux environs de Kazwin. Défait près de cette ville, Szâdik vint implorer la clémence de Feth-Ali et lui remit tous les trésors d'Agha-Mohammed, qu'il avait enlevés en quittant l'armée. Le roi l'accueillit avec une feinte bonté; mais il saisit avec empressement la première occasion qui se présenta pour se défaire de ce dangereux compétiteur, qu'il condamna à mourir de faim, en faisant murer les portes et les fenêtres de la maison qu'il habitait.

Le frère de Feth-Ali, gracié après sa première tentative et nommé gouverneur de Chirâz, profita de sa nouvelle position pour relever l'étendard de la révolte. Les deux frères rivaux, à la tête de leurs troupes respectives, allaient en venir aux mains dans les plaines de Kalamrow, lorsque leur mère parvint, par ses généreux efforts, à éteindre ces discordes intestines. Bientôt après, le châh investit encore le perfide Houceïn du gouvernement de Kachân; mais ce khân rebelle, oubliant pour la troisième fois le généreux pardon qui lui avait été itérativement accordé, s'empara d'Ispahân, frappa cette antique capitale d'une contribution des plus onéreuses, et y leva un corps de 30,000 hommes. Il ne tarda cependant pas à être fait prisonnier à Koum, et fut amené à son frère, qui lui fit crever les yeux. Sa mort suivit de près ce cruel supplice.

Un autre compétiteur de Baba-Khân avait été déclaré roi à Ispahân : c'était

le prince kurde Mohammed-Khân, fils de Zéki-Khân, descendant de la dynastie déchue des Zends (*voy.*). Ce souverain éphémère disparut à la suite de deux combats dont l'issue lui avait été funeste. Feth-Ali-Châh, ne rencontrant plus d'obstacle, monta solennellement sur le trône dans sa capitale de Tehrân, et, bientôt après son avénement, il étendit sa domination sur la province de Khoraçân, qui néanmoins ne fut jamais entièrement soumise.

Feth-Ali se proposait de venger les exactions des Wehhâbis (*voy.*) et de punir le pacha de Bagdad de la faveur qu'il accordait à ces fanatiques sectaires, lorsque le prince George, fils d'Heraclius (Irakli) II (*voy.* Géorgie), se plaça sous le protectorat de la Russie. Feth-Ali-Châh porta aussitôt ses armes vers la Géorgie et chargea son fils Abbâs-Mirza (*voy.*), héritier présomptif de la couronne, du commandement des troupes persanes, qui éprouvèrent plusieurs échecs dans cette guerre commencée en 1803.

En 1805, Napoléon chargea son envoyé, M. Amédée Jaubert, d offrir au châh l'alliance et la protection de l'empire français contre la Russie, en l'engageant à continuer la guerre. Deux années plus tard, le général Gardanne (*voy.*) fut officiellement nommé ambassadeur de France en Perse, et s'occupa, de concert avec les officiers attachés à son ambassade, de discipliner à l'européenne les troupes du monarque kadjar. Les Persans firent des progrès assez rapides dans notre tactique militaire, et construisirent leur première forteresse moderne sous la direction du colonel du génie Lamy. Le châh, de son côté, envoya à Napoléon les prétendus sabres de Tamerlan et de Nâdir-Châh, avec un magnifique exemplaire manuscrit de ses poésies. Mais la paix de Tilsitt avait dans l'intervalle rallié les deux empereurs : l'Angleterre, de son côté, se rapprocha de la Perse, et envoya au châh un ambassadeur qui continua l'œuvre des Français, mais qui ne put jamais parer les sanglantes défaites de l'armée persane.

La campagne de 1812 porta la Russie à accepter la médiation de l'Angleterre, pour contracter avec la Perse, moyennant l'intervention du célèbre sir Gor Ouseley, un traité de paix qui fut signé à Gulistàn (dans la province de Karabâgh), le 12 octobre 1813 (*voy.* Gulistan). Le châh y renonça à toutes ses prétentions sur les provinces occupées par les Russes. Feth-Ali, dont les fils, depuis dix ans, commandaient seuls l'armee, enleva en personne au roi de Kaboul la province de Hérât, contre laquelle son fils aîné venait d'échouer. Elle échappa de nouveau à sa domination, et la mésintelligence survenue entre deux de ses fils entrava en 1818 la reprise de ce territoire.

La mort inopinée de Mohammed-Ali, fils aîné du châh, en 1820, mit fin à ses prétentions au trône promis à son frère puîné, et prévint les funestes desordres qui se seraient vraisemblablement rallumés au décès de leur père. En 1821, la Perse déclara la guerre à la Sublime Porte, et les hostilités se terminèrent au bout de deux ans, par un traité conclu le 25 juillet 1823, en vertu duquel le châh restitua tout le territoire conquis par ses troupes, à la condition expresse que les pèlerins persans seraient traités avec des égards particuliers par les sujets othomans.

La paix avec les puissances européennes semblait cimentée pour de longues années, lorsque la mort de l'empereur Alexandre et l'émeute militaire qui éclata à l'avénement de son frère, mais qui fut aussitôt réprimée par l'énergique fermeté du nouveau souverain, firent concevoir au monarque persan le chimérique espoir de reconquérir les places qu'il avait perdues dans les guerres antérieures. L'empereur Nicolas envoya à Tehrân le prince Menchtchikof, son aide-de-camp, pour procéder à la délimitation des deux empires. Cet envoyé extraordinaire, ayant été accueilli avec une bienveillance simulée, se vit bientôt obligé de quitter Tehrân; on lui enleva ses papiers et on le retint même pendant quelque temps à Érivân. La guerre ne tarda pas à éclater, et les Russes, surpris à l'improviste (*voy.* Ermolof), essuyèrent un léger échec qui bientôt après fut vengé à Ghendja ou Iéliçavetpol par le géné-

ral Paskévitch, à qui cette victoire valut le commandement suprême des troupes russes. Ętchmiadzine, résidence du patriarche arménien, ainsi que Nakhitchévân, tombèrent au pouvoir des vainqueurs, et Abbâs-Mirza faillit personnellement être pris par les dragons russes à la bataille de Djiuwân-Boulâk. Les forteresses de Abbâs-Abad, Serdâr-Abâd, Érivân et Tébriz ou Tavriz, furent successivement emportées par les troupes russes; enfin Abbâs-Mirza, à l'effet de prévenir de nouveaux désastres, se vit forcé de signer, le 10 février 1828, au village de Tourkmântchaï (*voy.*), le traité de paix négocié au nom de leur souverain par les plénipotentiaires russes Paskévitch et Obrèskof. L'Araxe devint dès lors la frontière naturelle des deux états, et la Perse s'engagea en outre à payer, à titre d'indemnité de guerre, une somme de 20 millions de roubles. Dans ce traité, comme dans le précédent, le prince Abbâs-Mirza fut reconnu seul héritier légitime du trône de l'Irân. Cependant un événement malheureux fut sur le point de rompre cette nouvelle alliance : M. Griboïédof (*voy.*), ministre de Russie près la cour de Tehrân, y périt victime d'une émeute populaire, et la plus grande partie de sa suite partagea son funeste sort, nonobstant les généreux efforts de l'un des fils du châh. Le voyage que fit à Saint-Pétersbourg (en 1829) un des fils de l'héritier présomptif du trône de Perse*, chargé d'implorer l'oubli de cette violation manifeste du droit des gens, prévint une nouvelle collision, et l'empereur Nicolas, sensible à cette démarche du jeune prince, n'exigea point d'autre réparation.

Abbâs-Mirza étant mort en 1834 à son retour d'une expédition contre Hérât, qu'il venait encore de soumettre, le vieux roi Feth-Ali déclara héritier du trône Mohammed-Mirza, fils aîné de Abbâs, et mourut le 22 novembre de la même année, laissant une nombreuse famille. Mohammed, qui à cette époque résidait à Tébriz, fut immédiatement reconnu par les ambassadeurs de Russie et d'Angleterre; mais cinq ou six compétiteurs, oncles du prince désigné par la volonté suprême de Feth-Ali, se firent proclamer, l'un à Tehrân, l'autre à Chirâz, un troisième à Kermânchâh, etc. Le ministre d'Angleterre fit, au nom de son gouvernement, un prêt d'environ 20,000 livres sterling à Mohammed, qui, grâce à ce secours pécuniaire, se vit à même de marcher sur Tehrân, où il fut installé sans aucune résistance. Sulthân-Selly, son principal compétiteur, fut forcé de chercher un asile dans la capitale de l'empire othoman, où il séjourne depuis quelque temps.

Feth-Ali-Châh régna 37 à 38 ans. Il aimait les lettres, qu'il se plut à protéger et qu'il cultiva lui-même avec succès. Il se montra toujours ferme dans son administration, souvent généreux et clément, mais parfois aussi cruel et avide d'argent. Il gardait à sa cour tous les chefs qu'il présumait exercer quelque influence sur leurs provinces, les menaçant de faire retomber sur leur tête les malheurs et les désordres qui pourraient y éclater. Doux et affable envers les étrangers, ami du faste comme le sont tous les Orientaux, Feth-Ali prenait plaisir à se montrer tout resplendissant de pierreries; sa longue et belle barbe, qu'il teignait avec le plus grand soin, contribuait en quelque sorte à le faire vénérer de ses sujets. F. Ch-m-y.

FÉTI (Dominique), peintre célèbre de l'école romaine, né à Rome en 1589 et mort à Venise en 1624. On trouve à peine quelques particularités sur sa vie, quoiqu'il ait été l'un des artistes les plus considérés de son époque. Cigoli, régénérateur de l'art à Florence au XVI^e^ siècle, fut son maître et lui enseigna cette correction de dessin, cette beauté de pinceau, cette force de coloris, qui recommandent les productions du maître et de l'élève. Féti alla ensuite à Mantoue, y étudia les ouvrages de Jules Romain, dans lesquels il admirait une profondeur et une noblesse de pensées, une fierté de caractère, une science de dessin qui lui faisaient envie et qui l'eussent élevé au premier rang des peintres

(*) Ce fut Khosrew-Mirza, septième fils de Abbâs-Mirza, et non ce prince lui-même, comme nous l'avons avancé par mégarde à l'article Abbas-Mirza. S.

s'il eût pu se les inculquer profondément. Toutefois, si Féti n'a pas excellé dans ces hautes parties de l'art, si l'on est en droit de lui reprocher son peu d'élévation de style et une tendance trop marquée à la symétrie, il faut convenir que ses ouvrages en général, et principalement ses tableaux de chevalet, ont un caractère de vérité naïve, fine et originale, qui leur donne un aspect séduisant. Quand on a vu ses peintures dans le chœur de la cathédrale de Mantoue, sa *Multiplication des pains*, conservée à l'Académie de cette ville, son *Adoration des bergers*, à la galerie de l'Ermitage, sa *Fuite en Égypte*, dans celle du Belvédère, son *Ange-Gardien*, sa *Fileuse*, *la Mélancolie*, au musée du Louvre, ouvrages où brillent une netteté d'expression de pensée, une vérité et une force de coloris, une vigueur d'effet, une liberté, une fierté de pinceau et une entente du clair-obscur très remarquables, on n'hésite pas à placer Féti au premier rang des peintres du second ordre. L'art est redevable au cardinal Ferdinand de Gonzague, depuis duc de Mantoue, de la plupart des beaux ouvrages dont le Féti a enrichi son domaine par la protection et l'amitié dont il s'est plu à honorer cet artiste.

La sœur du Féti exerça la peinture avec distinction. On lui attribue plusieurs des copies plus ou moins identiques qui existent des ouvrages de son frère et que les amateurs se plaisent à croire, ou des originaux, ou des redites exécutées par la main même du maître. Ayant embrassé la vie religieuse, elle orna son couvent et divers autres monastères de Mantoue de tableaux de son invention. L. C. S.

FÉTICHISME. Le fétichisme est le dernier degré de l'idolâtrie; c'est l'adoration des choses où l'action divine se manifeste le moins, tel qu'un morceau de bois brut ou de pierre. Les choses considérées comme des dieux ou comme des habitations de forces divines spéciales s'appellent *fétiches*, du portugais *fetisso*, qui signifie *chose enchantée*, *charme*. C'est le nom que les Portugais donnèrent aux idoles des nègres de la côte du Sénégal, nom dont la racine est peut-être *fatum*, destin, et sans doute la même que celle du mot *fée* (*voy.*).

D'où vient le fétichisme? De deux choses, si nous ne nous trompons : 1° de l'idée indéterminée, très naturelle et par conséquent universelle, d'une puissance inconnue hors de nous qui se manifeste partout. Mais cette idée n'est point ainsi à l'état abstrait dans l'esprit des adorateurs des fétiches; au contraire, ces hommes, ayant en général une très faible raison, ne pouvant appliquer cette idée d'une manière large aux grands phénomènes de la nature, se rabattent paresseusement sur les petits objets faciles à saisir, à contempler, à s'approprier. La seconde raison du fétichisme est donc la faiblesse intellectuelle. Tout ce qui environne l'homme ignorant est pour lui un sujet de mystères, de prodiges, de vertus inconnues. Supposez l'imagination d'un homme fait, mais ignorant, avec la faiblesse de la raison d'un enfant, et vous aurez tout ce qu'il faut pour expliquer le fétichisme; car il manque peu de chose à l'enfant pour adorer des fétiches. Le sauvage, n'étant qu'un grand enfant, doit donc être expliqué par la tendance et la faiblesse intellectuelle que nous trouvons dans celui-ci. Tout ayant une vertu divine aux yeux de cette superstition puérile, tout peut servir de fétiche. De plus, un fétiche a telle vertu, un autre telle autre, et ainsi de suite; et comme il y en a un nombre infini de même espèce, on conçoit que leurs adorateurs les changent, les vendent, les quittent, les jettent et les reprennent. Puis, ces dieux n'ayant rien de terrible, se laissant transporter et placer partout où l'on veut, on finit par prendre, à certains égards, de très grandes familiarités avec eux, au point qu'on ne les regarde plus que comme des puissances qui savent et peuvent plus que nous sous certains rapports, mais qui ne laissent pas que de nous être assujetties sous d'autres. De là les promesses, les menaces, les récompenses et les châtiments que les adorateurs de fétiches se permettent quelquefois envers ces dieux. Cependant l'imagination ne serait pas assez frappée, et le culte du fétiche pas assez vif, si quelques cérémonies extérieures

ne s'ajoutaient au choix du fétiche pour le consacrer et lui imprimer un caractère plus sensiblement religieux. Aussi le fétichisme, qui a ses prêtres comme tout autre culte, après avoir fait choix de l'objet de son adoration, le fait bénir par des prêtres.

On voit qu'il y a un très grand rapport entre les fétiches et les amulettes, ou les talismans, et tous les autres objets sacrés inventés par la superstition. Toutes ces erreurs de culte sont sœurs les unes des autres, et l'idolâtrie la plus grossière a nécessairement sa ressemblance avec la plus séduisante et la plus grande par son objet. Toutes prennent le fini pour l'infini, l'œuvre pour l'ouvrier; toutes, à dire vrai, sont à une égale distance de Dieu, puisque les œuvres les plus grandes n'ont pas plus coûté à sa toute-puissance que les plus petites. Aussi n'y a-t-il point de ligne de démarcation rigoureuse entre le fétichisme et l'idolâtrie, si ce n'est peut-être que le fetichisme n'adore point l'homme déifié. Mais alors ce culte s'entendrait de l'adoration de toutes les espèces de produits de la nature, et même des œuvres de l'homme. Comment s'expliquer cette singulière exclusion? Par deux raisons, ce nous semble : la première, c'est que les sauvages ont peu de héros; la seconde, c'est qu'ils connaissent assez l'homme pour être sûrs de sa faiblesse, et beaucoup trop peu la nature pour ne pas être frappés de son obscurité mystérieuse. L'imagination fait le reste: on sait qu'elle n'est jamais plus à son aise que dans l'obscurité la plus complète.

Le fétichisme ainsi entendu largement peut donc aller jusqu'à l'adoration du soleil (*voy.* Sabéisme). On distingue en outre le fétiche national, le fétiche domestique et même le fétiche personnel. Souvent on en a plusieurs de la même espèce. Si c'est un animal, le fétichiste ne mange jamais de la chair de cet animal : ce serait un crime de le tuer. Des commerçants racontent qu'un prince voisin de la côte ne voulut jamais venir avec eux sur leurs vaisseaux pour y trafiquer, parce que la mer était son fétiche, et que son respect pour elle allait jusqu'à n'oser la regarder. La croyance était répandue dans cette contrée que quiconque verrait son dieu mourrait sur-le-champ.

On peut, pour plus de détail, consulter sur cette matière, l'ouvrage anonyme intitulé : *Du culte des dieux fétiches ou Parallèle de l'ancienne religion de l'Égypte avec la religion actuelle de Nigritie*, 1 vol. in-12, 1760, sans indication du lieu de l'impression. Il est attribué au président de Brosses. Jh T.

FEU. On désigne par ce mot le phénomène qui se produit chaque fois que la chaleur et la lumière se manifestent simultanément à nos sens. Les anciens physiciens désignaient généralement par ce même mot la cause du phénomène que nous venons de décrire, mais il n'est plus usité dans cette dernière acception et se trouve remplacé par le mot *calorique* (*voy.*).

Le feu, pour les anciens, était un *élément;* pour un grand nombre de physiciens modernes, c'est encore un *corps*, mais un corps qui ne saurait être ni pesé, ni mesuré, ni enfermé, manquant ainsi des qualités dont l'ensemble constitue surtout la matière, ce qui a fait dire que c'est un corps *impondérable*, *incoercible;* et comme le feu est doué d'une grande mobilité, qu'il pénètre tous les corps sans exception, on lui a donné le nom de *fluide*, préférablement à celui de corps, et on l'a définitivement et généralement désigné par les mots de *fluide impondérable*, mais en restant toujours ignorant sur sa véritable nature.

Plusieurs savants distingués nient sa matérialité. A leur tête, sir Humphry Davy prétend que les phénomènes qu'on dit produits par le feu ou le calorique doivent être rapportés à un mouvement vibratoire et intestin des molécules de la matière; que ces molécules se meuvent avec d'autant plus de vélocité que les corps sont plus chauds, et qu'elles se meuvent alors dans de plus grands espaces, puisque ces corps sont dilatés. Il prétend ensuite que, dans les liquides et les fluides élastiques, outre ce mouvement vibratoire qui est plus rapide dans ces derniers corps, les molécules sont aussi animées d'un mouvement autour de leurs propres axes.

Les partisans de la matérialité du feu

disent qu'il est émis par les corps en *ignition* (du latin *ignis*, feu); mais on doit au comte de Rumfort, qui était très partisan du système des vibrations, une expérience qui paraît concluante contre le système de la matérialité du feu. Il dirigea un foret à tête ronde vers un cylindre de bronze, du poids de 113 livres, et, exerçant sur ce foret une pression équivalente à 100 quintaux, il lui fit faire sur son axe 32 révolutions par minute. Après deux heures et demie d'action soutenue, il avait réduit en poudre 4145 grains de bronze, et pendant ce temps il s'était dégagé une assez grande quantité de chaleur pour faire passer 26 livres et demie d'eau de 0° à 100° centigr. Rumfort, partant de ces données, trouva par le calcul qu'il eût fallu que l'action du foret durât dix-neuf jours, vingt-une heures et demie, pour que toute la masse de métal fût réduite en poudre, et que dans cet espace de temps il se serait développé assez de calorique pour élever de 0° à 100° centigr. 5078 livres d'eau; que cette même quantité de calorique eût suffi (résultat bien curieux) pour faire fondre une masse de bronze seize fois plus considérable que celle qui servait à l'expérience.

Dans le système de l'émission, cette énorme quantité de calorique existait dans le métal lui-même; car toutes les précautions avaient été prises pour que la masse de bronze et le foret ne reçussent de calorique d'aucun des corps environnants. La poussière métallique ne devait plus contenir de calorique, puisque tout en avait été extrait : alors il eût été nécessaire, pour l'échauffer avec la masse dont elle avait été séparée, de lui appliquer, en plus, un nombre de degrés de chaleur égal à celui qu'on avait extrait; mais Rumfort s'assura par l'expérience qu'elle n'avait ni plus ni moins de *capacité calorique* qu'avant l'expérience.

Il est évident que, dans le système de l'émission ou de la matérialité du calorique, il faut admettre ce fait puisqu'il existe; mais il demeure inexplicable, tandis que dans le système des vibrations il est on ne peut plus aisé à concevoir.

En effet, le mouvement de rotation du foret fait vibrer les molécules métalliques; cette vibration ne saurait avoir lieu sans se communiquer à l'éther qui réside dans la masse métallique, d'où, se communiquant de proche en proche, elle a donné lieu à cette énorme production de chaleur. Il est important de noter que, dans une expérience du genre de celle de Rumfort, plus le mouvement imprimé au foret était accéléré, plus les vibrations étaient rapides, plus aussi la chaleur produite était intense : il devait en être ainsi, puisque le plus ou moins d'intensité de la chaleur dépend du plus ou moins de rapidité du mouvement vibratoire.

Jusqu'à la fin de 1835, c'était une opinion de plus en plus accreditee que le calorique et la lumière étaient d'une nature tout-à-fait identique. Ils ont du moins de grands points de ressemblance. L'un et l'autre franchissent l'espace sous la forme de rayons, avec la plus étonnante vélocité, ou, répandus dans l'espace, ils sont animés dans certaines circonstances de mouvements vibratoires infiniment rapides. Tous deux sont réfractés par les corps transparents et réfléchis par les surfaces polies. Leurs molécules sont animées de forces répulsives semblables. Ni l'un ni l'autre ne saurait être pesé ni renfermé. Mais on peut objecter à cela qu'ils affectent nos sens d'une manière differente : qu'au calorique nous devons la sensation de la chaleur, à la lumière celle de la vision; qu'il y a fréquemment production de la lumière sans développement de chaleur. Ainsi la lune, les aurores boréales, certaines étoiles, donnent beaucoup de lumière, sans que cette lumière, concentrée par les lentilles, produise aucune élévation de température.

Cependant, malgré ces différences incontestables dans la manière dont se comportent le calorique et la lumière, on trouvait toujours tant de points de rapprochements qu'on continuait à croire assez généralement à l'identité de ces deux fluides, quand, dans ces derniers temps (décembre 1835), M. Melloni a essayé, par des expériences fort curieuses, de combattre l'identité, opinion qu'avait aussi adoptée Ampère; cet ingénieux et fécond expérimentateur, pour expliquer

le rayonnement du feu, « considérait la chaleur rayonnante comme une série d'ondulations excitées dans l'éther par la vibration des corps chauds. Ces ondulations seraient plus longues que les ondes qui constituent la lumière, si la source du feu est obscure; mais dans le cas des sources qui sont en même temps calorifiques et lumineuses, il y aurait toujours un groupe d'ondes possédant simultanément les deux propriétés de chauffer et d'illuminer. »

« Ainsi, continue M. Melloni, au mémoire duquel nous empruntons ce qui précède et les lignes suivantes, dans cette manière de voir, *aucune différence essentielle n'existerait entre le feu, le calorique rayonnant et la lumière.* Une série très étendue d'ondulations éthérées donnerait la sensation de la chaleur en tombant sur les diverses parties de notre corps; un nombre plus restreint de ces mêmes ondulations caloriques seraient dénuées de la faculté d'imprimer à la rétine un mouvement vibratoire propre à exciter la sensation de la lumière. »

M. Melloni, en faisant des expériences curieuses et variées sur le spectre solaire, démontre qu'on peut faire traverser à la lumière émanée du soleil des milieux incolores qui n'exercent aucune action sur les rayons lumineux, mais altèrent totalement les relations d'intensité des rayons calorifiques concomitants, tandis que des milieux colorés changent tout-à-fait les énergies relatives des rayons lumineux, sans altérer la régularité des rapports qui existent entre les rayons calorifiques correspondants. « Or, ajoute M. Melloni, si les deux effets de chaleur et de lumière étaient produits par le même mode d'ondulation éthérée, il est évident qu'à une réduction de force éprouvée par un rayon donné de lumière simple devrait correspondre une réduction exactement proportionnelle dans le rayon de chaleur qui possède la même réfrangibilité. Or, non-seulement les variations d'intensité introduites dans chacun des deux agents par l'interposition de certains milieux incolores et colorés ne se correspondent pas dans toute la partie lumineuse du spectre, mais souvent elles ont lieu en sens contraire. *Donc la lumière et le calorique rayonnant doivent leur origine immédiate à deux causes distinctes.*

Malgré ces remarquables travaux de M. Melloni, on peut encore soutenir l'identité du feu avec la lumière, et lui-même a modifié dans une note tout ce qu'il y avait de formel dans sa proposition, en disant que les deux causes qui produisent le feu et la lumière ne sont peut-être elles-mêmes que des effets différents d'une cause unique. Ainsi, comme il le reconnaît lui-même, ses expériences ne sont pas contraires à la théorie générale des ondulations; seulement il faudra admettre que les rayons lumineux et les rayons calorifiques consistent en deux modifications essentiellement distinctes de la manière d'être du fluide éthéré.

De nouvelles expériences faites depuis par M. James Forbes et par M. Melloni lui-même, seul et en compagnie de M. Biot, ont établi de nouveaux points de rapport entre la lumière et le feu, en prouvant que le calorique rayonnant était susceptible, comme la lumière, d'offrir le curieux phénomène de la polarisation simple et de la polarisation rotatoire (*voy.* POLARISATION).

Nous terminerons ces considérations, qui viennent compléter ce qui a été dit sur le feu au mot CALORIQUE, en indiquant quelles sont les principales sources du feu.

Le calorique émane continuellement du soleil, et les quantités variables qu'il en verse sur les différentes parties du globe constituent la différence des saisons et des climats. L'action directe de ses rayons peut élever la température du corps qui y est exposé à 49° centigrades; mais s'il est tout-à-fait isolé de tous les corps environnants et mis dans des conditions qui lui fassent absorber le plus de calorique possible et en émettre le moins possible, il pourra acquérir une température de 105° centigrades, l'atmosphère ambiant n'étant cependant qu'à 24°. On sait qu'en concentrant ces mêmes rayons au moyen d'une lentille ou d'un miroir concave, on obtient un degré de chaleur plus élevé que celui de nos meilleurs fourneaux.

Il y a encore production de chaleur dans la *combustion*, et c'est ce que nous nommons *faire du feu*. Il y a dans ce cas désagrégation du corps combustible, pour former, en se combinant avec l'oxygène de l'air, de nouveaux produits; et c'est dans cette combinaison que se développe le calorique qui chauffe nos appartements et nous-mêmes. Les combinaisons chimiques donnent aussi lieu à un dégagement assez considérable de calorique, et si l'on mêle ensemble quatre parties d'acide sulfurique anhydre et une partie d'eau, la température du mélange s'élèvera rapidement à 149° centigrades. La percussion, le frottement produisent aussi du feu. On peut faire rougir une tige d'acier en la frappant un certain temps sur l'enclume avec le marteau, et on a vu des chariots lourdement chargés s'enflammer par le frottement de l'essieu contre les moyeux des roues*. L'expérience de Rumfort que nous avons rapportée prouve bien, dans ce cas, l'influence du frottement. Enfin il se produit du calorique dans tous les phénomènes électriques, et on sait que la foudre (*voy.*), qui n'est qu'une grande étincelle électrique, est une cause assez fréquente d'incendie. A. L-D.

FEU, *voy.* INCENDIE.

FEU (art mil.). Le feu, considéré comme moyen de guerre, est antérieur de bien des siècles à l'invention des armes à feu (*voy.*) de l'Occident : celles de la Chine le projetaient depuis des époques qui passent toute croyance, et celles de Byzance en faisaient un puissant moyen de destruction dès le VI^e^ siècle (*voy.* FEU GRÉGEOIS). Entre ces deux phases mal connues, c'est-à-dire entre l'invention des armes à feu et fusées de l'Inde, et l'invention des syphons à main (τὰ χειροσίφονα) des Byzantins, il y avait eu, comme projectiles enflammés, les phalariques grecques, les malléoles romains, genre de mobiles incendiaires qui étaient comparables aux projectiles creux de la grosse artillerie moderne, aux balles à feu des petites armes. Ainsi les phalariques étaient d'énormes corps d'arbres mis en jeu par l'action des machines névrobalistiques et portant au loin l'incendie; les malléoles étaient des flèches à feu que l'arc ou l'arbalète décochait. Mais ce qu'il faut entendre ici par *feu tactique*, ou *feu de guerre*, est cette découverte des effets de la détonation, ce résultat d'explosion, cette action meurtrière qui a influé sur toutes les méthodes des armées, changé la destinée des peuples, rendu inutiles, dangereux même, le bouclier, les bardes, le costume de fer. Ainsi, depuis l'invention de la poudre et des armes à feu, il ne s'est conservé des anciennes armures que le casque tour à tour en métal ou en cuir, tour à tour abandonné et repris.

Il y a surtout deux genres de feux, celui de l'artillerie, c'est le plus ancien, et celui de l'infanterie; car, contre les lois habituelles, l'art a, en cela, procédé du plus au moins, du grand au petit, et les hommes de guerre ont su, à l'aide d'une déflagration, diriger dans l'espace de prodigieuses masses de marbre ou d'énormes dards nommés *carreaux*, avant d'avoir su couler, dans un moule, une balle de mousquet. Nous n'avons parlé que du feu d'artillerie et d'infanterie, parce que celui de la cavalerie n'est qu'un surcroît de moyens rarement utile, et un accessoire peu puissant de l'escrime du cavalier; tandis que, pour l'artilleur, le feu est sa tactique tout entière, et que, pour le fantassin, il est l'agent principal de sa tactique. Le feu d'artillerie est de diverses espèces : il vise son but ou il ricoche, il frappe d'un boulet ou il sème la mitraille, il est à effet simple ou il est à explosion double, tels que l'exécutent le bombardier, le tireur d'obus. Le feu d'infanterie est de deux espèces, ou *d'ensemble*, c'est celui de la ligne, ou *ajusté*, c'est celui du tirailleur. Le feu du cavalier n'est qu'à volonté, jamais à signal ni à commandement, sauf quelquefois celui du dragon. Dans les autres armes à cheval, il n'y a guère que les vedettes ou les tirailleurs qui l'emploient avec avantage. Nous ne parlerons pas du feu du mineur qui, à tort ou à raison, est un feu du génie, comme l'est devenu

(*) On sait qu'au lieu de se servir, comme nous, de briquets (*voy.* ce mot et PIERRE A FEU) pour faire du feu, les sauvages frottent ensemble avec force et rapidité deux bois d'espèces différentes. S.

l'ancien feu du grenadier ou le jet de la grenade à main.

Le feu d'infanterie a eu les mécanismes les plus divers. Il n'y a pas un siècle et demi qu'il s'est exécuté comme feu d'ensemble; car il n'a été autre chose que tiraillerie ou mousquetade aussi longtemps que le nombre des piques a outrepassé celui des mousquets. Les troupes du Nord nous ont donné le premier exemple du feu d'ensemble, vers la fin du XVII^e^ siècle; notre cavalerie du champ de bataille en resta muette et immobile d'étonnement. Depuis l'amincissement de l'infanterie française réduite à six rangs, les feux d'ensemble lui devinrent familiers, mais elle les exécutait suivant des principes dont la complication allait jusqu'au ridicule. Ainsi les officiers qui, suivant l'usage, se tenaient en avant du premier rang, se couchaient ventre à terre; les trois premiers rangs s'agenouillaient; les trois derniers rangs, se serrant le plus possible, faisaient feu à la fois, au risque de s'estropier et de s'aveugler; puis les trois premiers rangs se relevaient et faisaient, debout, un feu d'ensemble. Cette alternative se continuait, s'il y avait possibilité qu'elle se continuât. Les dangers, l'absurdite d'un pareil mécanisme amenèrent les feux successifs ou *de chaussée*, c'est-à-dire que le premier rang ayant tiré s'en allait en arrière du dernier; la complication n'était pas moindre, et le décousu, l'agitation d'une pareille manœuvre donnaient trop beau jeu à la cavalerie ennemie. Ce sont ces tâtonnements, ces aberrations, qui ont amené l'amincissement à trois rangs, les feux *à génuflexion*, les feux *de rangs*, les feux *de deux rangs*, le placement des officiers en arrière de la troupe pendant le feu. G^al^ B.

L'efficacité des feux de l'infanterie a été longtemps mise en doute, et l'on sait que dans le siècle dernier des auteurs militaires réclamaient encore l'usage de la pique en remplacement du fusil. Le bel emploi que l'infanterie française a su faire de l'attaque à la baïonnette pendant les guerres de la revolution a souvent fait mépriser l'emploi de son feu. Néanmoins l'école prussienne attachait une grande importance à l'exécution méthodique des feux de l'infanterie; elle reconnaissait des feux *de rangs* et *demi-rangs* avec ou sans mouvement, des feux *de sections*, *de pelotons*, *de bataillons*, avec ou sans mouvement, des feux de quatre, de trois, de deux rangs, des feux *de file*, etc., que l'on était obligé d'employer dans telles circonstances données. Les dernières guerres ont fait justice de tous ces feux, et l'ordonnance de 1831 sur les manœuvres de l'infanterie ne prescrit que des feux de pelotons, de demi-bataillons, de bataillons, et les feux de deux rangs. Lorsqu'une ligne d'infanterie exécute les feux de pelotons ou de bataillons, les pelotons ou bataillons impairs commencent le feu, les autres, quand ceux-ci ont chargé leurs armes, et le feu continue ainsi alternativement, en sorte que la moitié de la ligne a toujours les armes chargées. Le feu de deux rangs est celui que l'on emploie le plus souvent à la guerre; Napoléon, bon juge en cette matière, dit dans ses Mémoires : « Il n'y a de praticable devant l'ennemi « que le feu à volonté qui commence par « la droite et la gauche de chaque pelo- « ton. »

Le feu de tirailleurs (*voy.* ce mot) est sans contredit le feu le plus meurtrier : chaque coup a son but vers lequel le soldat vise. On peut assimiler à ce feu celui que l'infanterie exécute masquée par un parapet ou par un ouvrage de fortification.

Le peu d'efficacité des feux d'infanterie provient généralement de ce que l'on tire à de trop grandes distances, et de ce que le plus souvent on ne se donne pas le temps de viser. La véritable portée du fusil de l'infanterie est de 150 mètres; au-delà de 200 mètres, il n'y a plus qu'incertitude dans le tir.

C'est le feu de l'artillerie qui porte l'épouvante et la mort dans les rangs ennemis, qui arrête la marche des colonnes d'infanterie, qui renverse les escadrons de cavalerie et qui ouvre la brèche dans le flanc des forteresses.

L'artillerie de campagne, dans l'exécution de son feu, ne doit jamais tirer à boulets ou à obus au-delà de 1,000 à 1,200 mètres, et à mitraille au-delà de

400 mètres. Elle ne répond pas au feu de l'artillerie ennemie tant qu'elle trouve à tonner sur des masses. Souvent, comme à Wagram, l'artillerie de campagne se masse pour former des batteries de cent pièces : alors rien ne résiste à son feu. *Voy.* BATTERIE.

Dans les siéges, l'assiégeant démasque au même moment toutes les batteries d'une parallèle, et dirige le feu le plus vif et le plus soutenu contre la place pour démonter l'artillerie des remparts et en anéantir le feu.

Le feu des batteries de place, d'abord modéré tant que l'assiégeant est encore éloigné, devient de jour en jour plus actif, et se soutient vivement aussi longtemps que les pièces peuvent rester en batterie.

Les batteries de côte, disposées de manière à croiser leurs feux sur tous les points où les bâtiments ennemis peuvent se présenter, ne dirigent jamais leurs feux sur les manœuvres et la mâture : c'est au corps du vaisseau, à la ligne de flottaison, que les coups doivent porter pour tâcher de couler l'ennemi.

L'artillerie emploie, suivant la direction qu'elle est obligée de donner à ses projectiles, et suivant la nature des pièces qu'elle met en batterie, des feux directs, des feux courbes ou verticaux, des feux rasants, plongeants, fichants, etc., etc. C. A. H.

FEU (CULTE DU). Au commencement de toutes choses, disent les Parses, Zerwané Akéréné, ou le Temps sans bornes, créa le feu universel qui anime tous les êtres et qui forme la chaîne infinie de leurs rapports. Cet élément primordial constitue l'essence de tout ce qui existe; il se produit sur la terre, dans les plantes, dans les animaux, dans l'homme, par divers modes de manifestations qui sont appelés dans le Zend-Avesta *fils d'Ormuzd*, soit qu'il y ait une communauté de nature plus intime entre Ormuzd et le feu qu'entre les autres créatures et l'être dont elles émanent, soit parce qu'il est, comme Ormuzd, le principe le plus universel de la vie et du mouvement. Les Parses, regardant le feu comme l'expression la plus pure de la divinité envisagée dans son action incessante sur tous les êtres, furent conduits naturellement à lui rendre un culte particulier; et notre feu terrestre, le plus pur, le plus énergique de tous les éléments, en devint le symbole spécial. Les auteurs de l'antiquité grecque et romaine rappellent fréquemment dans leurs écrits ces rites religieux, que durent leur faire connaître les relations nombreuses et suivies qui existèrent dès les temps les plus anciens entre l'Europe et la Haute-Asie. Nous voyons, dans la *Cyropédie* (liv. VII), Cyrus sacrifier à Vesta ou au feu, et ensuite à Jupiter, et Strabon (*Géogr.*, liv. X) nous dit que les Perses, à quelque dieu qu'ils sacrifient, invoquent d'abord le feu. Le petit nombre de Parses, leurs descendants, qui habitent aujourd'hui, sous le nom de *Gaures* ou de *Ghèbres* (*voy.*), le Goudjerate dans l'Inde et le Kerman dans la Perse, professent toujours le culte du feu, qui forme la partie fondamentale des cérémonies de leur religion. C'est en sa présence qu'ils récitent le plus grand nombre de leurs prières; le *neaesch* (office) du feu se célèbre le jour et la nuit, et il est ordonné au *mobed* (prêtre) d'y mettre à cinq différentes heures du bois et des odeurs. L'entretenir, en lui donnant les aliments que prescrit la loi, est une des œuvres les plus méritoires que le Parse puisse accomplir; il doit l'invoquer souvent dans la simplicité de son cœur, car son intervention puissante lui fera obtenir les faveurs qu'il lui importe le plus de posséder sur la terre, la science, les biens, le bonheur et une nombreuse famille. Le *Boun-dehesch* (cosmogonie des Parses) enseigne que le feu par la fumée chasse les Dews (esprits malfaisants); qu'il fut le principe des grandes actions des héros de la Perse, de Djemchid, de Khekhosrew, de Gustasp; que c'est lui qui protégea le monde entier sous ce prince et qui fit fleurir l'abondance et la felicité sur la terre lorsque Zoroastre vint proclamer sa loi.

Le génie qui préside au feu, suivant les doctrines de ce législateur, est Behram, l'un des vingt-huit izeds qui pénètre, parcourt et anime toute la création; c'est le plus puissant, le plus actif des ministres d'Ormuzd, de qui il tient l'exis-

tence et qui l'a placé à la téte de tous les êtres; son éclat et sa gloire sont au-dessus de toutes les louanges. Ces doctrines disent encore que, le soleil étant le feu le plus parfait, Dieu y réside d'une manière plus intime que partout ailleurs : aussi les Parses ne manquent jamais de saluer de leurs adorations cet astre à son lever et de remplir leurs devoirs religieux le visage tourné vers lui.

Il leur est recommandé sous les peines les plus sévères de conserver la pureté de l'élément auquel ils ont voué leurs hommages. Le prêtre ne doit entrer dans l'*Atesch-gâh* (lieu ou sanctuaire du feu) et officier en sa présence que la bouche couverte d'un bandeau (*pénom*); car, l'intérieur du corps étant impur, l'haleine qui en sort le souillerait : le souffler avec la bouche serait un crime digne de mort. Ce n'est qu'avec des pincettes et des cuillers, et les mains couvertes d'un linge, qu'il est permis de prendre le bois et les odeurs qui sont livrés à sa dévorante activité.

Comme au temps de Clitarque, cité par Diogène Laërce, il est défendu aux Parses de brûler les corps morts, parce qu'ils sont impurs, de les confier à la terre ou de les plonger dans l'eau, car ce serait altérer la pureté native de ces éléments qui sont la base et le principe de tout ce qui existe dans la nature. Ainsi les Parses, bien différents en cela des autres nations qui consacrent à la dépouille mortelle de l'homme des soins religieux, l'exposent sur une plate-forme soutenue par un édifice circulaire qu'ils appellent *dakhmé*, l'abandonnant à l'intempérie des saisons et à la voracité des oiseaux de proie.

Le Zend-Avesta retrace dans le plus grand détail les cérémonies nécessaires pour rendre au feu la pureté qu'un accident ou un crime lui aurait enlevée. On y lit que la sève, en nourrissant l'arbre, en le faisant croître, en change en quelque sorte le corps, et par là le purifie quand il est souillé; qu'il n'en est pas de même du feu, et que c'est pour suppléer à la rénovation successive que la nature opère dans les végétaux qu'il est ordonné de faire passer par neuf feux différents celui dans lequel on aurait brûlé un corps mort, avant que de l'exposer dans le *Dad-gâh* (sanctuaire du feu) à la vénération des Parses. Le feu Behram, protecteur des provinces et des états, est l'extrait de 100 feux pris de 15 espèces de feux différentes. Mais le culte qu'on lui rend est subordonné à celui d'Ormuzd, dont l'éloge commence et finit toutes les cérémonies de la religion des Parses. Le respect pour le feu, la crainte d'en ternir la pureté est poussée chez eux à un degré de vigilance et de soin dont on se formerait difficilement une idée. C'est ainsi qu'ils éteignent la lumière en faisant du vent avec un éventail ou avec la main, et, si c'est une chandelle, ils coupent le bout qui est allumé trois ou quatre lignes au-dessous du lumignon, le portent à leur foyer et le laissent se consumer près du feu; de même, lorsqu'un incendie éclate quelque part, on ne verra jamais les Parses l'éteindre avec de l'eau : ils jettent dessus de la terre, des pierres, des tuiles, défont la charpente de l'édifice, et obligent pour ainsi dire le feu à s'éteindre de lui-même en comblant l'endroit enflammé. Il leur est pareillement interdit d'exposer le feu au soleil, parce qu'alors il a moins d'éclat.

L'*Atesch-gâh* ou sanctuaire du feu consiste en une petite chapelle ou chambre carrée, grillée au nord et à l'ouest, où sont les portes, et voûtée en bois. Au milieu est une pierre d'un demi-pied de haut nommée *Adoscht*, qui porte un vase d'airain dont l'ouverture a environ trois pieds de diamètre, et dans lequel brûle le feu sacré. Les *mobeds* et les *herbeds* (prêtres parses) sont les seuls qui aient le droit d'entrer dans ce lieu : ils doivent avoir alors les pieds nus ou une chaussure uniquement destinée à cet usage. Au Kerman, ils prient, la figure dirigée vers le sud; mais dans l'Inde ils se tournent toujours du côté du soleil, c'est-à-dire depuis minuit jusqu'à midi à l'est, et jusqu'à minuit à l'ouest.

Le culte du feu se retrouve également parmi les peuples de race pélasgique, au sein de la Grèce et de l'Italie. Cette similitude avec un des points les plus importants des doctrines religieuses de la Perse tient sans doute à la même cause qui a produit de si fréquentes analogies

entre les langues grecque et latine et les antiques idiomes de la Perse et de l'Inde. Les Grecs avaient leur feu inextinguible (πῦρ ἄσβεστον), qui était entretenu nuit et jour sur un autel, à Athènes et à Delphes, par des vierges consacrées. S'il venait à s'éteindre, il devait être ravivé, non point par le feu ordinaire, mais par les rayons du soleil. C'est au règne de Numa, 700 ans avant l'ère vulgaire, que les historiens rapportent l'institution régulière du culte de Vesta (*voy.*), l'objet de la vénération jusque-là confuse et traditionnelle des peuplades qui fondèrent la ville éternelle. Un temple en forme de globe ou de coupole lui fut dédié par ce prince. Dans son enceinte brillait un feu sacré sur lequel veillaient des vierges que leur consécration à Vesta faisait appeler Vestales (*voy.* ce nom). Hestia, Ἑστία, chez les Grecs la même que Vesta chez les Romains, était l'emblème du feu central, noyau du globe terrestre. A Rome, cette déification du feu se reflétait au sein de chaque famille dans le culte si patriotique et si touchant du foyer domestique. Là les Pénates ou Lares étaient le symbole des affections de famille, du souvenir des ancêtres, de cet amour de la patrie qui faisait battre si vivement le cœur des enfants de Romulus, et qui fut en eux le mobile de si grandes et de si nobles actions. Tous les ans, le premier mars, mois consacré au feu et qui commençait l'année primitive des Romains, l'on renouvelait le feu sacré sur les autels de Vesta à l'aide de deux morceaux de bois frottés fortement l'un contre l'autre. Les Parses pratiquaient une cérémonie analogue, à chaque changement de règne. A la mort du roi, on laissait s'éteindre le feu de l'*Atesch-gâh*, qui était rallumé au moment de l'inauguration de son successeur. ÉD. D. L.

FEU (TERRE DE), *voy.* TERRE DE FEU.

FEU D'ARTIFICE, *voy.* ARTIFICIER et PYROTECHNIE.

FEU FOLLET. On donne ce nom à ces flammes légères, errantes ou fixes qu'on aperçoit, dans les saisons et les climats chauds, à la surface des lieux marécageux et des cimetières, et que les gens ignorants et superstitieux personnifient, en les considérant, pour ceux qui s'élèvent au-dessus des cimetières comme des nuages de revenants, et les feux follets des marais comme de mauvais génies qui conspirent la ruine des voyageurs égarés. On conçoit, en effet, que ces flammes légères, offrant à ces derniers un indice mensonger, ont pu contribuer à la mort de quelques-uns, qui, les prenant pour la lumière d'un lieu habité, sont venus tomber dans les eaux marécageuses d'où se dégagent les gaz inflammables qui produisent ce phénomène. Car il n'est plus maintenant permis d'attribuer l'origine de ces feux à une matière visqueuse et glaireuse, comme le frai de grenouille, qui est élevée en l'air par la chaleur du soleil et qui devient lumineuse à la manière des phosphores. Mais tout en reconnaissant que le phénomène est produit par des gaz ou des vapeurs inflammables, il ne faut pas croire qu'il résulte de l'inflammation par l'étincelle électrique du gaz hydrogène proto-carboné, qui sans doute se dégage abondamment de la vase des eaux stagnantes, mais sans donner lieu à aucun phénomène lumineux; car nous ne saurions concevoir d'où proviendrait, dans la généralité des cas, l'étincelle électrique qui l'enflammerait. Il faut donc reconnaître que le phénomène dont il est ici question ne peut être produit que par le dégagement d'un gaz qui ait la propriété de s'enflammer au contact de l'air, ou par celui de vapeurs, tenues à une haute température par le milieu d'où elles s'élèvent. Ainsi il est probable que les feux follets d'Italie, qu'on voit chaque nuit sans mouvement à la même place, résultent d'une combustion lente du soufre qui se manifeste à travers les crevasses d'un terrain volcanique. Mais, hors ce cas, les feux follets sont produits par le gaz hydrogène proto-phosphoré, qui peut se dégager de tous les lieux où il y a des matières végétales et animales en décomposition, et qui a la propriété de s'enflammer au contact de l'air. Certaines fontaines dégagent ce gaz en grande abondance et forment alors ce qu'on nomme des *fontaines ardentes*. Lampi a découvert une de ces sources sur les collines de Saint-Colombat, et Chaptal nous apprend que le Dauphiné en offre

une semblable à quatre lieues de Grenoble. A. L-D.

FEU GRÉGEOIS. Les narrateurs français qui, les premiers, ont parle de ce feu, donnaient le nom de Grégeois ou Grecs aux Byzantins, peuple dont ils en apprirent l'usage. Le bas latin employait dans le même sens *focus Græcensis*, *ignis Græcus*. Quoique les Occidentaux, sauf peut-être quelques savants, n'aient eu connaissance des effets du feu grégeois que depuis les Croisades, cependant ce secret, originaire de l'Inde, analogue probablement à l'antique artillerie de la Chine, était, dans ces parties du monde, un moyen de guerre et de destruction depuis des époques d'une antiquité inconnue. Il est à croire que, par la voie d'un commerce dont on a perdu le souvenir, des caravanes ont apporté aux armées du Bas-Empire la recette de la composition de ce terrible agent. Le jésuite Amiot, missionnaire en Chine pendant la première moitié du dernier siècle, donne sur les feux de cet empire des renseignements étendus. Il ne doute pas qu'ils n'y fussent connus bien avant l'ere chrétienne, mais il rapporte particulièrement au II^e^ siècle de cette ère un système d'ignition, un jet enflammé, un tir de fusees qui étaient familiers aux Asiatiques. Il y a apparence qu'ils y recouraient à des époques bien plus reculées, puisqu'on assure que le feu gregeois était connu des Assyriens, des Medes, des Hebreux, avant de l'être des Francs, des Arabes et des Vandales. Un savant anglais, M. Mac-Culloch, pour prouver que le feu gregeois, ou grec, n'est pas grec, affirme qu'on connaissait à peine en Grèce le nom de la naphte, principal ingrédient du feu grégeois, et que c'est en Perse et sur les bords de la mer Caspienne qu'elle se rencontre en abondance. Rien de moins unanimement convenu que le degré d'antiquité auquel remonte le feu gregeois : si les Hebreux s'en sont servis, pourquoi n'en trouve-t-on aucune trace dans les monuments d'Égypte? si les Indiens savaient le composer, pourquoi les historiens d'Alexandre-le-Grand n'en disent-ils rien? M. Meyer, docteur et capitaine de l'armée prussienne, reporte à l'an 330 la connaissance du feu grégeois chez les Byzantins; mais il y a probablement erreur. Le dictionnaire d'artillerie publié en 1822 mentionne des espèces de feux d'artifice qui embellirent les jeux du cirque, à l'occasion du consulat de Théodose; mais il n'est pas démontré que cette pyrotechnie fût applicable à la guerre, puisque l'opinion generale est que les légions ne se sont jamais servies du feu grégeois, et que ce ne serait que vers le VI^e^ ou le VII^e^ siècle que le Bas-Empire aurait eu recours à ce moyen d'extermination. Furetière regarde le feu grégeois comme inventé en 660, à Heliopolis en Syrie, par l'architecte Callinique, sous le règne de Constantin Pogonat ou Constantin-le-Barbu : ce prince aurait livré, à l'aide du feu, le premier combat naval de ce genre aux khalifes Ommeïades. Sigebert pretend, au contraire, qu'on devait le feu grégeois à un transfuge de Syrie nomme Babinicus, qui l'apporta aux Romains de 670 à 680. Ces écrivains s'accordent à regarder le feu grégeois comme different du feu ordinaire, en ce qu'il brûlait dans l'eau et était emporté dans une direction, soit horizontale, soit parabolique, soit descendante, suivant la manière dont on le jetait ou suivant l'instrument dont il s'échappait. Les armées du Bas-Empire, si l'on s'en rapporte aux assertions de la grande Encyclopedie, connaissaient seules, au X^e^ siècle, le secret du feu grégeois; elle affirme que sa composition était restée un mystère pour les peuples qui avoisinaient l'empire. Le savant Du Cange témoigne que c'etait, au temps des Croisades, un mélange de soufre, de bitume, de naphte, auquel on adjoignait de la poix et de la gomme. Des machines grandes ou petites, à ressorts ou névrobalistiques, des sarbacanes, des syphons à main, comme les appelaient les Grecs, des espèces de mortiers que les Latins appelaient *phialæ*, étaient les moyens de projection du feu grégeois; il se tirait par masses enflammees, par pelotes de toutes grosseurs, depuis la dimension d'une olive jusqu'a celle d'un tonneau; ce dernier terme de comparaison est bien vague, mais c'est celui qu'emploient les historiens. Une trace lumineuse, qu'on a

comparée à une queue de comète, sillonnait à leur suite l'espace; le tir de ce genre de mobile était accompagné d'un bruyant retentissement. Des machines de jet qui viennent d'être mentionnées, quelques-unes seringuaient, en manière de pompes foulantes, le feu alimenté par des matières liquides, huileuses, comparables, dit un écrivain militaire, à la matière dont on faisait, en 1758, l'épreuve au Havre-de-Grâce; d'autres agents ou engins dirigeaient vers le but le feu sous forme d'*astioches :* ainsi le faisaient les arcs, les arbalètes de passe. Ces astioches étaient des capsules ou des vases de terre cuite remplis d'un feu inextinguible, et comparables aux grenades et aux bombes des modernes. D'autres machines lançaient le feu gregeois, mis en contact avec de l'étoupe qui enveloppait la lame des dards qu'on appelait malléoles et phalariques. Au x^e^ siècle, les boucliers des soldats de l'empereur Léon contenaient un ou plusieurs syphons garnis d'une matière à feu; on en a comparé l'effet à celui des petites fusées de guerre. Une mèche, à ce que croit l'auteur italien Pegafetta, servait à l'inflammation des éléments de ce feu. La flotte opposée, en 1098, par Alexis Comnène à celle des Pisans, les combattait au moyen de syphons attachés à l'avant et à l'arrière des bâtiments, et ayant forme de gueules d'animaux fantastiques ou de gargouilles de cathédrales. Plantagenet, en 1148, se servait au siége de Montreuil-Bellay du feu grégeois, dont le secret avait pénétré en France à la suite de la croisade de 1096. Le siege de Saint-Jean-d'Acre, en 1191, l'attaque des Anglais a Dieppe, par Philippe-Auguste en 1193, la croisade de 1208, le siége de Beaucaire en 1216, donnent le spectacle des combats à coups de feu grégeois. Les Sarrazins désolaient, dans la croisade de 1248, l'armée de saint Louis, soit en rase campagne, soit dans l'insulte des retranchements, par les prodigieux effets de leurs feux; et Jeanne Hachette, s'il en faut croire Mézeray, versait, en 1472, au siége de Beauvais, le feu grégeois sur les assaillants. Les premiers canons que l'histoire mentionne ont servi, dit Villaret, à lancer le feu grégeois; et il est à remarquer que, dès le règne de saint Louis, le bas latin et la langue romane appelaient artillerie les engins, les machines propres à ce genre de guerre. L'époque où l'histoire commence à mentionner la poudre est celle où, sans s'expliquer sur les similitudes ou les différences, elle cesse de nous entretenir du feu grégeois; ce qui autorise à croire qu'il y a eu entre ces deux matières, ces deux systèmes, des affinités mal connues, et que le plus récent des deux n'a peut-être été qu'une modification plus ou moins considérable de l'autre. On a avancé qu'en 1702 Paoli, chimiste célèbre de Rome, avait offert à Louis XIV de faire revivre plus terrible le feu grégeois. On a dit qu'en 1766 Torre, artificier renommé, d'autres disent Dupré, en 1757, avait voulu vendre à Louis XV ce même secret. L'assertion du fait de 1702 a été contestée; l'autre paraît plus digne de foi, parce que des écrivains modernes affirment que, sous les yeux du marquis de Montesquiou, l'expérience fut faite sur le canal de Versailles, et que des bateaux frappés par des boulets au-dessous de la flottaison y furent incendiés. Napoléon, disent ces écrivains, aurait fait voir à un général qu'ils ne nomment pas les preuves écrites et du secret et des épreuves. De nos jours, le colonel anglais Congrève (*voy.*), et maintenant même l'armee autrichienne, ont travaillé ou travaillent à faire revivre ce procédé ou des procédés analogues. G^al^ B.

FEU SACRÉ, Feu Saint-Antoine, *voy.* Ardents (*mal des*).

FEU SAINT-ELME. Le feu Saint-Elme, que les marins nomment aussi *Castor et Pollux*, est un phénomène électrique qui apparaît le plus souvent en mer, pendant les temps d'orage, au sommet de la mâture des vaisseaux. Il se manifeste, sous la forme d'une aigrette brillante, de petites gerbes de feux qui scintillent au haut des mâts ou se promènent sur les petits cordages placés à la même élévation. La présence de ces flammes électriques s'accompagne quelquefois de craquements assez forts pour qu'on ait pu les comparer à l'explosion de petits pétards. Le feu Saint-El-

me ne se manifeste jamais que lorsque l'atmosphère est sursaturée d'eau et d'électricité, et ce phénomène peut se montrer partout ailleurs qu'en mer. Ainsi un voyageur fut surpris par un violent orage au milieu d'une forêt : les éclats du tonnerre se succédaient avec la plus effrayante rapidité; des nuées épaisses et basses versaient des torrents d'eau, en même temps qu'elles répandaient une obscurité presque égale à celle de la nuit. Notre voyageur aperçut alors une flamme bleuâtre qui se fixait sur toute la circonférence de son parapluie qu'il tenait ouvert: il se hâta de le fermer, et, l'orage redoublant encore, il s'assit au milieu de la route; mais sitôt que son chapeau fut imprégné d'eau, il vit la même flamme circuler sur le bord qui dégouttait, et ayant alors levé les yeux, il s'aperçut que presque chaque sommet des arbres qui l'entouraient offrait le même phénomène. C'était de l'électricité tellement surabondante qu'elle ne trouvait pas de moyen d'écoulement assez nombreux, et qui manifestait sa présence sous les apparences lumineuses que nous avons décrites. A. L-D.

FEUDATAIRE, *voy.* FÉODALITÉ, DROIT FÉODAL et FIEF.

FEUERBACH (PAUL-JOSEPH-ANSELME DE), l'un des plus distingués criminalistes des temps modernes, naquit le 14 novembre 1775 à Francfort-sur-le-Mein, où son père exerçait la profession d'avocat; il fréquenta le gymnase de sa ville natale, et, à partir de 1792, il étudia à Iéna. Là les leçons du philosophe Reinhold eurent tant d'attrait pour lui que les œuvres de Kant, de Locke et de Hume, ne tardèrent pas à devenir sa principale étude. Bientôt il chercha à approfondir les principes de la science du droit, et il publia son premier essai d'auteur en 1795. Ce ne fut que lorsque son intelligence se trouva suffisamment affermie par les études philosophiques qu'il porta toute son application à celle du droit positif. Après qu'il eut composé et publié, à Erfurt, en 1798, son *Anti-Hobbes*, ou *sur les Limites du pouvoir civil, et sur le droit de contrainte exercé par les sujets contre leur souverain*, et qu'il eut pris rang parmi les criminalistes, tant par cet ouvrage que par ses *Recherches sur le crime de haute-trahison*, publiées à Erfurt aussi en 1798, il commença (1799) à enseigner le droit en qualité de professeur. Sa *Révision des principes et des notions fondamentales du droit pénal*, Erfurt, 1799, 2 vol., et sa *Bibliothèque de la jurisprudence pénale*, publiée de concert avec lui par MM. Grolmann (*voy.*) et d'Almendingen, devinrent le point de départ d'une manière toute nouvelle de traiter le droit pénal, manière qu'il développa systématiquement dans l'ouvrage écrit en allemand, comme tous les précédents, et intitulé : *Enseignement du droit pénal privé qui forme le droit commun en Allemagne* (Giessen, 1809, 9e édition presque entièrement refondue, 1826). Ces traités placèrent Feuerbach à la tête de cette école de criminalistes connue sous le nom de rigoriste (*voy.* DROIT CRIMINEL), qui ne s'attachent qu'à la teneur de la loi et subordonnent entièrement la décision du juge au texte des dispositions pénales. Feuerbach obtint alors à Iéna une chaire de professeur ordinaire; mais en 1802 il fut appelé à Kiel, où il publia une *Critique du projet d'un Code pénal, de Kleinschrod, pour les états de Bavière* (Erfurt, 1804, 2 vol.). En 1804, il fut appelé à l'université de Landshut, et il ne tarda pas à y recevoir la commission de rédiger un projet de Code pénal pour la Bavière. A cet effet, il se rendit à Munich (1805), en qualité de référendaire intime au département de la justice et de la police, et en 1808 il fut nommé conseiller privé. La réforme entière du Code pénal bavarois commença en 1806 par la suppression de la torture et par une instruction rendue d'après le projet rédigé par Feuerbach sur la conduite à tenir à l'égard des prévenus niant obstinément les faits qui leur sont imputés. En 1813, le nouveau *Code pénal pour le royaume de Bavière*, minuté par lui, fut imprimé à Munich, et, après avoir subi de nombreuses épreuves et différentes modifications, il obtint, le 16 mai de la même année, l'approbation royale; et à Weimar, dans le Wurtemberg, etc., on s'en servit comme base des

codes nouveaux qu'on se proposait aussi d'établir dans ces pays. Dans le duché d'Oldenbourg, il a été adopté purement et simplement, et il a été traduit aussi en suédois. A la même époque, et à partir de 1807, Feuerbach ajusta, d'après l'ordre du roi, le Code Napoléon à la législation générale du royaume de Bavière, mais son projet ne fut point mis à exécution. Parmi les ouvrages du même savant jurisconsulte publiés à cette époque nous devons encore mentionner les *Causes notables de la jurisprudence criminelle* (Erfurt, 1808-11, 2 vol.; 2e édit., 1828); *Thémis ou matériaux pour la législation* (Erfurt, 1812), et enfin *Considérations sur le jury* (Landshut, 1812). Dans ce dernier ouvrage, il combat l'institution du jury français, et cet écrit en fit naître plusieurs autres pour et contre son système; c'est pourquoi il donna plus tard un développement plus étendu à ses vues dans le traité qui a pour titre : *De la publicité et du débat oral dans la procédure* (Giessen, 1821). Lors du rétablissement de l'indépendance germanique, Feuerbach manifesta son patriotisme et ses sentiments nationaux par plusieurs écrits, entre autres par celui qu'il a intitulé : *De la Liberté germanique, et de la Représentation des peuples allemands aux États de leurs pays* (Leipzig, 1814). En 1817, Feuerbach devint second président au tribunal d'appel de Bamberg; puis il fit quelques voyages à l'étranger, suivis d'un séjour à Munich, où il reçut sa nomination de premier président du tribunal d'appel du cercle de Rezat, siégeant à Anspach. Pendant le printemps et l'été de 1821, il fit un voyage scientifique à Paris, à Bruxelles et dans les provinces du Rhin, où il publia un écrit qui a pour titre : *Sur la Constitution judiciaire et la Procédure des tribunaux de France* (Giessen, 1825). Rien de ce qui intéresse la vie publique n'échappa à l'attention de ce jurisconsulte consommé : aussi fut-il au nombre des personnes qui, en 1822, à Anspach, protestèrent contre l'introduction des administrations presbytériales. Mais ce qui est bien digne de remarque, c'est que Feuerbach, dans ses moments de loisir, s'occupa d'une traduction en vers du conte indien qui a pour titre *Ghita Gowinda*. Dans ses dernières années, il prit un intérêt tout particulier au malheureux sort de Gaspard Hauser (*voy.*), cet enfant abandonné qui a excité à un si haut point la compassion du public. Il s'en occupa à Anspach, et composa le premier rapprochement critique des faits sous le titre de *G. Hauser, exemple d'un attentat à la vie de l'âme* (Anspach, 1832). Enfin ses premiers écrits sont contenus dans le recueil de ses *Opuscules et Mélanges* (Nuremberg, 1833). Feuerbach est mort dans un voyage aux bains de Schwalbach, à Francfort-sur-le-Mein, sa ville natale, le 29 mai 1833. *C. L.*

FEUILLADE, *voy.* La Feuillade.

FEUILLAGE, *v.* Arbre et Feuilles.

FEUILLANTS, religieux de Citeaux (*voy.*) réformés en 1577 par Jean de la Barrière, à l'abbaye de Feuillant (dans le diocèse de Rieux et à 6 lieues de Toulouse). Il avait été quatre années sans trouver un seul religieux qui voulût se soumettre à sa réforme, dont la sévérité allait jusqu'à boire dans des crânes humains. Plus tard, cette règle fut adoucie par les papes Clément VIII et Clément XI. Sixte-Quint (5 sept. 1588) approuva les statuts des Feuillants et les affranchit de l'obédience de Cîteaux. Clément VIII et Paul V accordèrent à leur ordre des supérieurs particuliers. En 1587, Henri III les appela à Paris et leur fit bâtir un couvent voisin des Tuileries. La plupart de ces religieux prirent part aux troubles de la Ligue, surtout un Bernard de Montgaillard, qu'on appelait *le petit Feuillant*, qui se signala par la véhémence de ses sermons, et mourut à l'abbaye d'Orval (Luxembourg) en 1628; mais leur chef resta fidèle au roi de France, et lorsqu'il apprit à Bordeaux l'assassinat de Henri III, il ordonna un service funèbre et prononça lui-même l'éloge de son bienfaiteur. Cet attachement lui valut quelques persécutions de la part des inquisiteurs du pape. Il mourut à Rome en 1600. Sa vie fut représentée sur les vitraux du cloître de la maison de Paris, transportés depuis au musée des Petits-Augustins. Leur église ne

fut achevée qu'en 1601. Henri IV voulut faire jouir leur institut de tous les priviléges accordés aux fondations royales; l'archevêque de Paris, François de Gondy, leur accorda, sur la recommandation du roi, une station au Jubilé universel, où ils purent recueillir plus d'argent qu'ils n'en avaient besoin pour l'entier achèvement de leurs somptueux bâtiments. Louis XIII fit construire le portail sur les dessins de Mansard. Ce fut le coup d'essai de ce célèbre architecte. On remarquait dans l'église la chapelle de Rostaing, où plusieurs membres de cette famille avaient été enterrés, ainsi que les tombeaux de la princesse de Guéméné et celui du maréchal Louis de Marillac. La maison de Paris prit le nom de Saint-Bernard de la Pénitence et devint chef d'ordre. Les nonces y descendaient pour quelques jours en arrivant à Paris; une chambre leur était toujours préparée. En 1630, Urbain VIII sépara les Feuillants d'Italie, sous le nom de Réformés de Saint-Bernard, des Feuillants de France, qui comptaient à la révolution 24 maisons.

FEUILLANTINES. Ces religieuses suivaient la même réforme que les Feuillants. Leur premier couvent fut établi aux environs de Toulouse en 1590 et transféré dans cette ville en 1599. La reine Anne d'Autriche en fonda une maison au faubourg Saint-Jacques de Paris en 1622. La première prieure de cette maison fut Marguerite de Chanessé de Marchémont, déjà veuve pour la seconde fois à l'âge de 22 ans. L'église ne fut ouverte qu'en 1719; elle avait été construite avec le prélèvement de 15 p. % sur une loterie autorisée par le roi et dont le principal était de 650,000 francs. L. L-T.

FEUILLANTS (CLUB DES). Ainsi qu'on l'a dit à l'article CLUB, la Révolution avait vu se former à Paris un grand nombre de sociétés populaires : on en comptait plus de trente sous diverses dénominations; il y eut même une *Société des femmes républicaines et révolutionnaires*, dont un décret de la Convention ordonna la suppression, parce qu'elles voulaient forcer toutes les femmes à se coiffer du bonnet rouge. Les clubs avaient aussi envahi la France; ce furent d'abord de paisibles réunions civiques, mais l'intrigue et les partis vinrent trop tôt s'en emparer. Alors les clubs tendirent à dominer tous les pouvoirs. Celui des Jacobins, formé le lendemain même de la désastreuse journée du 5 octobre (1789), ne tarda pas à donner des lois à l'Assemblée nationale. « Dès que, dit M^me^ de Staël, on admet dans un gouvernement un pouvoir qui n'est pas légal, il finit toujours par être le plus fort... Les clubs des jacobins étaient organisés comme un gouvernement, plus que le gouvernement lui-même; ils rendaient des décrets, etc. » (*Considérations sur la Révolution française.*) *Voy.* JACOBINS.

Les premiers fondateurs du club des *Amis de la Constitution*, qui furent bientôt appelés *Jacobins*, du lieu de leur réunion, étaient Lafayette, Bailly, Duport, les frères Lameth, le duc de La Rochefoucauld; et quand les amis d'une liberté sage et moderée virent leur institution, qui aurait pu être utile, envahie par l'intrigue, par des factieux, et déjà menaçante non moins pour la liberté que pour la monarchie, ils se retirèrent et établirent en 1790 la *société* dite d'abord *de* 1789, qui tint ses premières séances au Palais-Royal, où elle célébra l'anniversaire de la constitution des députes du tiers-état en assemblée nationale (17 juin). Le nombre des membres s'étant accru, le couvent des *Feuillants* (*voy.* l'art. précédent), voisin de l'Assemblée nationale et des Tuileries, devint le lieu de leurs séances, et dès lors on les désigna sous le nom de *Feuillants*. C'est ainsi que d'autres ordres monastiques avaient donné leurs noms aux *Jacobins* et aux *Cordeliers* (*voy.*); c'est ainsi que les *Impartiaux* avaient d'abord été appeles *Augustins*.

Ce fut une époque remarquable que celle de la formation du club des Feuillants : il s'établissait comme un rempart contre l'anarchie. Les nombreuses affiliations du club des Jacobins le rendaient déjà redoutable à l'Europe même; toutes les passions étaient soulevées, et l'opinion se trouvait emportée vers les extrêmes. Malheureusement quelques

membres, cédant à la peur de la tempête ou au regret du passé, entrèrent aux Feuillants avec la pensée ou l'amour de l'ancienne monarchie, et bientôt les jacobins désignèrent le club rival sous le titre de *club monarchique*. Il était en général composé d'hommes sages, mais trop timides dans des temps orageux; ceux qui osaient tout l'emportèrent : « Mirabeau, dit M^me^ de Staël, quoiqu'il eût d'autres vues personnelles, venait à ce raisonnable club, qui pourtant fut désert en peu de temps, parce qu'aucun intérêt actif n'y appelait personne. On était là pour conserver, pour réprimer, pour arrêter; mais ce sont les fonctions d'un gouvernement, et non pas celles d'un club. Les monarchistes, c'est-à dire les partisans d'un roi et d'une constitution, auraient dû naturellement se rattacher à ce *club de* 1789; mais Sièyes et Mirabeau, qui en étaient, n'auraient consenti pour rien au monde à se dépopulariser en s'approchant de Malouet, de Clermont-Tonnerre, qui étaient aussi opposés à l'impulsion du moment que d'accord avec l'esprit du siècle. Les modérés se trouvaient donc divisés en deux ou trois sections différentes, tandis que les attaquants étaient presque toujours réunis. »

Le comte de Clermont-Tonnerre ayant été élu président du club des Feuillants, son hôtel fut assiégé (27 janvier 1791) dans une émeute populaire. Le 28 mars, un attroupement assiégea le club même, et les membres en furent chassés à coups de pierres.

Le club des Feuillants n'eut qu'une existence éphémère : il continua quelque temps encore après la mort de Mirabeau (2 avril) ses inquiètes et peu nombreuses réunions; et si, le 23 février 1792, un grand tumulte s'éleva, dans la première Assemblée législative, sur la proposition faite d'empêcher les députés d'aller aux Feuillants, c'est qu'elle comprenait surtout la défense d'aller aux Jacobins. Il n'est plus question après le 10 août du club des Feuillants, qui fut, dit Paganel (*Essai hist. sur la Révolution*), très nuisible à la cause du roi, par cela même qu'il l'avait faiblement défendue. V-ve.

FEUILLES. Les feuilles sont des appendices latéraux des tiges, où les sucs végétaux, mis en rapport avec l'air, subissent des modifications importantes. Tout le monde sait qu'elles sont ordinairement planes, horizontales et de couleur verte. La base de leur composition consiste dans des faisceaux de vaisseaux qui se séparent de la tige et forment, pour ainsi dire, le squelette de la feuille. Ces fibres, composées d'un grand nombre de vaisseaux entremêlés d'un peu de tissu cellulaire, se divisent et se subdivisent, en laissant entre chaque groupe des angles rentrants que le tissu cellulaire interstitiel tend à combler par son expansion. Tant que les faisceaux de vaisseaux, autrement dit les *fibres*, restent réunis, ils forment la *queue* de la feuille, nommée *pétiole* par les botanistes; lorsqu'ils s'écartent et s'épanouissent, ils produisent la partie large appelee *disque* ou *limbe*. Ces fibres écartées prennent le nom de *nervures*, et le tissu cellulaire interstitiel qui les réunit reçoit celui de *parenchyme*. Cette manière simple d'expliquer la formation de la feuille rend en même temps compte de la présence ou de l'absence, soit du pétiole soit du limbe. Il y aura un pétiole toutes les fois que les fibres s'écarteront à une certaine distance de la tige ou des rameaux, sans se séparer; il manquera au contraire si les fibres, s'écartant immédiatement à leur sortie de la tige ou des rameaux, comme cela se voit dans les lys et les graminées, etc., rattachent à la tige la base entière de la feuille. Que les fibres, encore agglomérées ou peu séparées, viennent à s'arrêter dans leur développement, alors manque le limbe, comme cela se remarque dans le *strelitzia juncea* et dans certains acacias de la Nouvelle-Hollande. On distingue aux feuilles une face supérieure, une face inférieure et une partie moyenne, intermédiaire aux deux faces et que l'on nomme à cause de cela *mésophylle* (μέσος, milieu, et φύλλον, feuille). Les deux surfaces diffèrent généralement entre elles: ainsi la supérieure est plus lisse, moins couverte de poils, moins munie de stomates, enfin d'une teinte plus foncée, qui résulte et d'une application plus immediate de l'epiderme

et de l'action plus vive de la lumière. La face inférieure est plus pâle, plus munie de stomates et de cellules aériennes, plus garnie de poils sur ses nervures. Les feuilles qui flottent à la surface de l'eau, comme le nénuphar, n'ont de stomates qu'à leur surface aérienne; celles qui sont entièrement submergées n'ont ni épiderme ni stomates sur aucune de leurs faces.

Les formes des feuilles paraissent, au premier coup d'œil, innombrables; mais un peu de réflexion permet de ramener toutes ces formes à quelques types peu nombreux. Partant de ce principe que les nervures sont la base, le squelette des feuilles, il devient évident que les formes générales des feuilles dépendent de la disposition des nervures principales ou primaires, et que les modifications de leur circonférence, telles que sinuosités, dentelures, crénelures, etc., proviennent de la disposition des nervures secondaires, tertiaires, etc. Or, si l'on recherche quelles sont les dispositions que suivent les nervures primaires, on voit que les unes, au nombre d'une ou de plusieurs, forment entre elles (ou, quand elle est unique, au moins avec les nervures secondaires) des angles plus ou moins ouverts; que les autres, parallèles entre elles et légèrement courbées, s'étendent ainsi de la base à la pointe de la feuille. On forme donc deux grandes classes de feuilles: les *curvinerves*, qui appartiennent presque exclusivement aux plantes monocotylédonées; les *angulinerves*, qui sont presque uniquement du domaine des végétaux dicotylédonés. Il est évident encore que, d'après cette loi qui veut que le parenchyme existe toujours là où il y a des nervures, les feuilles curvinerves ne peuvent offrir de divisions sur leur bord, puisque ce bord est entouré de deux nervures se réunissant au sommet. Par la même raison, il arrivera fréquemment aux feuilles angulinerves d'offrir des divisions sur leur bord, puisque le parenchyme doit nécessairement manquer là où un écartement entre les nervures est si considérable que la soudure du parenchyme effectuée au milieu ne peut se continuer jusqu'à la circonférence. Cette manière d'envisager les faits n'est pas contredite par les feuilles de palmiers. En effet, celles du latanier, par exemple, ne sont pas des divisions d'une même feuille, mais bien autant de feuilles simples, qui, dans leur jeunesse, sont liées entre elles par des poils enchevêtrés, et qui se séparent par suite de l'écartement qui résulte de l'accroissement de chacune des feuilles. Quant aux feuilles divisées sur leur bord du cocotier, ces divisions ne sont que des lambeaux de parenchyme rompu. Mais, dans un cas comme dans l'autre, il n'y a pas formation de véritables *lobes*, de véritables divisions. Il y a séparation dans le premier, déchirure dans le second, sous l'influence des agents extérieurs, mais non par absence de soudure du parenchyme. Ce ne sont pas, comme on le croyait jusqu'ici, des feuilles simples qui se diviseraient en lobes, contrairement à ce qui se passe dans les autres végétaux qui ont au contraire de la tendance à souder leurs diverses parties, et chez lesquels les divisions s'effectuent parce que l'intervalle naturellement existant entre les deux portions de parenchyme voisines ne peut se combler par une soudure. Parmi les feuilles angulinerves, on en remarque dont la nervure primaire unique émet de chacun de ses côtés des nervures secondaires offrant la disposition des barbes d'une plume sur leur tige. On les nomme *penninerves* : tel est le laurier. D'autres ont plusieurs nervures primaires qui vont en s'écartant comme les doigts de la main; on les nomme *digitinerves*, exemple: la vigne. Il en est aussi dont la nervure primaire médiane est courte et dont les deux latérales, plus fortes, s'écartent sous des angles assez considérables; on les appelle *pédalinerves*, exemple: la *flèche d'eau*. On en trouve enfin dont les nervures rayonnent dans tous les sens comme les baguettes d'une ombrelle; on les nomme *scutinerves* ou *peltinerves*, parce qu'elles sont fixées sur leur pétiole comme les boucliers ou *peltes* l'étaient sur les bras des combattants; exemple: la feuille de la capucine.

Nous n'avons, jusqu'ici, parlé que des feuilles dont on ne peut enlever une portion sans déchirer le parenchyme; ces feuilles sont dites *simples*. Il faut actuel-

lement parler des feuilles *composées*, c'est-à-dire de celles dont on peut enlever une portion sans lésion du parenchyme. La même théorie de la tendance à la soudure des portions de parenchyme qui se développent autour des nervures sert aussi à expliquer la formation des feuilles composées. Il est évident que si l'écartement des nervures, qui est cause de lobes dans les feuilles simples, c'est-à-dire d'une cessation de soudure vers la circonférence de la feuille, venait à augmenter encore, la soudure du parenchyme des nervures ne pourrait plus s'effectuer, même au centre du disque, et qu'alors chaque nervure, entourée de son parenchyme propre, ferait un tout à part, comme cela se voit dans les feuilles du marronnier d'Inde, dans les acacias, les rosiers, les pois, etc. Quant aux formes, elles sont les mêmes que dans les feuilles simples angulinerves. Ainsi les acacias offrent des feuilles *composées-penninervées*, le marronnier d'Inde des feuilles *composées digitinervées*, etc. Le plus haut degré de composition que puisse atteindre une feuille consiste en ce que les pétioles secondaires, qui sont le second degré de composition, portent eux-mêmes des pétioles tertiaires. Les feuilles à pétioles secondaires sont dites *décomposées;* celles à pétioles tertiaires sont appelées *surdécomposées*.

Avant de passer aux usages physiologiques des feuilles, il est quelques particularités relatives à leur direction, à leur mouvement, à leur chute, qu'il est bon de faire connaître. Tout le monde sait que la surface supérieure des feuilles est dirigée vers le ciel et l'inférieure vers la terre. Bonnet avait remarqué que, si l'on cherche à tordre le pétiole d'une feuille de manière à présenter sa surface inférieure au ciel, elle tend d'elle-même à reprendre sa position naturelle. Ce retournement ou revirement de la feuille lui est tellement nécessaire que la feuille meurt si l'on s'y oppose. On a cru que cette action ne dépendait que de la tendance du pétiole tordu à se détordre; mais le saule-pleureur, dont les branches sont pendantes, offre la preuve du contraire, puisque les pétioles s'y tordent naturellement, afin de diriger la face supérieure vers le haut et l'inférieure vers le bas. Des feuilles détachées de la tige tendent, dit-on, à se retourner d'elles-mêmes tant qu'elles conservent de la vitalité. On n'a pas encore pu donner l'explication de ce fait remarquable; mais on croit généralement qu'il tient, en partie du moins, à l'influence de la lumière. Dans les arbres dont les feuilles offrent autant de stomates d'un côté que de l'autre, comme dans les *protea*, ces feuilles se présentent obliquement à l'horizon et prennent sur leurs deux faces cette teinte grisâtre et uniforme qui donne un aspect si triste aux forêts de la Nouvelle-Hollande. Quelques plantes offrent dans leurs feuilles des mouvements très sensibles. Le *sommeil des feuilles*, comme disait Linné, est le principal de ces phénomènes. Il consiste en ce que quelques feuilles ou folioles prennent, pendant la nuit, une position différente de celle du jour. Tantôt les feuilles opposées se relèvent et s'appliquent face à face, comme dans les arroches; tantôt, alternes, elles se recourbent sur les côtés et enveloppent la tige et les fleurs, comme dans les *sida*. Dans l'*impatiens noli tangere*, elles se déjettent et recouvrent les fleurs situées au-dessous d'elles. Les folioles des feuilles composées sont surtout sujettes à des changements de position remarquables. La lumière est ici l'agent principal, car c'est à la tombée de la nuit que le changement s'opère et au lever du soleil que la position diurne se rétablit. Quant à des mouvements irréguliers, plusieurs mimosées, notamment la sensitive, abattent leurs folioles vers l'extrémité des pétioles, dès qu'un choc, une impression nuisible, les atteint. Si la cause accidentelle est plus intense, les pétioles s'inclinent eux-mêmes sur la tige. Les feuilles lobées du *dionæa muscipula* ont leurs bords garnis d'aiguillons longs et grêles. Lorsqu'un insecte vient à toucher ces aiguillons, les lobes se contractent et se resserrent, et les aiguillons s'entrecroisent en emprisonnant l'animal. Les feuilles des *drosera*, que l'on trouve près de Paris, dans les prés du Bas-Meudon, offrent quelque chose d'analogue. D'autres mouvements se produisent sans cause extérieure apparente. Dans le sainfoin du Gange (*he-*

dysarum gyrans), les feuilles sont composées de trois folioles, dont les deux latérales très petites, animées de petites saccades qui leur font décrire de chaque côté de la foliole moyenne une sorte de demi-cercle; l'une monte pendant que l'autre descend. Un individu de cette espèce se voit à Paris dans les serres du Jardin des Plantes. Les causes productrices de tous ces mouvements sont encore à peu près inconnues.

La durée des feuilles est courte : la grande majorité commence au printemps et finit à l'automne, ce qui les fait nommer *caduques* ou *annuelles*. D'autres, comme celles du houx, du laurier-cerise, etc., sont dites *persistantes* (*voy.* ARBRES VERTS), bien qu'elles finissent toujours par tomber après peu d'années. Ce qui fait croire que les arbres toujours verts ne perdent pas leurs feuilles, c'est qu'au lieu de tomber toutes à la fois, elles se renouvellent partiellement et durent plus d'une année.

Les usages physiologiques des feuilles sont relatifs à la respiration, à l'exhalation et à l'absorption. Dans le siècle dernier, Bonnet, occupé de recherches sur les feuilles, mit des feuilles vertes dans de l'eau ordinaire au soleil. Il vit des bulles gazeuses s'en élever. Il répéta la même expérience dans de l'eau distillée, le phénomène n'eut plus lieu. Priestley, ayant refait l'expérience, analysa les bulles et reconnut que c'était du gaz oxygène presque pur. Voici actuellement l'explication que le temps et l'observation ont donnée de ces phénomènes. L'eau ordinaire renferme une certaine quantité d'acide carbonique en dissolution. Sous l'influence de la lumière solaire et des feuilles, l'acide carbonique est décomposé. Le carbone se fixe dans le tissu cellulaire de la feuille et l'oxygène est exhalé. L'action qui se passe ici constitue la respiration des plantes, qui, comme on le voit, purifient l'atmosphère en décomposant la quantité énorme d'acide carbonique que produit la respiration des animaux. Il est aisé de concevoir pourquoi Bonnet n'obtenait pas de bulles de ses feuilles plongées dans de l'eau distillée qui avait été privée par l'ébullition de l'acide carbonique qu'elle renfermait auparavant. La respiration des plantes n'a lieu que sous l'influence solaire, peut-être bien parce que la lumière artificielle la plus intense ne peut égaler la lumière solaire; peut-être aussi cette dernière a-t-elle une influence particulière. Les feuilles, pendant la nuit, absorbent de l'oxygène et émettent de l'acide carbonique. L'hygiène a des indications faciles à tirer de ce fait. L'exhalation dans les divers organes des plantes étant proportionnelle à la quantité des stomates, les feuilles doivent necessairement être le siége principal de cette fonction. L'eau qui sort ainsi du végétal est presque pure; celle de la vigne ne contient qu'un vingt-cinq-millième de matière étrangère. La rosée du matin provient en partie de l'abondance d'eau exhalée aux premiers rayons du soleil qui font ouvrir les stomates; et comme la température est basse, le liquide se forme en gouttelettes à l'extrémité de tous les brins d'herbes. Ce phénomène a lieu à l'air libre et dans les serres. L'absorption d'eau par les feuilles est démontrée par la végétation sans racine de certaines orchidées placées dans une atmosphère humide, et par celle des plantes grasses, chez lesquelles la succion des racines est à peu près nulle. C. L-R.

FEUILLETON, nom donné à cette partie d'un journal qui se trouve ordinairement au bas des pages, imprimée en plus petits caractères que le reste, et qui renferme des articles de critique sur la littérature ou les beaux-arts*. C'est un diminutif de *feuillet*. Le feuilleton, destiné à suivre en quelque sorte jour par jour la marche du théâtre et des lettres, demande une plume facile et légère, un esprit vif et piquant. On peut dire qu'il est à la prose ce que le vaudeville est à la poésie. L'auteur qui s'adonne à ce genre d'écrit doit toujours être prompt à concevoir, à juger les œuvres nouvelles qui s'offrent à lui, et à saisir leurs défauts, leurs ridicules, aussi bien qu'à apprécier avec finesse

(*) « Lignes timides, a dit M. Jules Janin dans un feuilleton intitulé *A Frédérie Soulié*; lignes timides qui serpentent modestement au-dessous des formidables colonnes politiques dont elles sont l'accompagnement futile, la broderie élégante » (*Journal des Débats* du 20 août 1838). S.

leur valeur morale et littéraire. Le style, souple comme la pensée, doit se plier à toutes les formes et varier ses périodes selon le sujet. Un peu d'éclat, des saillies brillantes n'y gâtent certainement rien; mais pas trop n'en faut, car on tombe alors dans le clinquant, et l'esprit qu'on a disparaît sous la prétention d'en montrer davantage.

Dès l'origine des journaux, il y eut des feuilletons, si ce n'est de nom, du moins de fait; car il n'était guère permis à la presse de s'occuper d'autre chose que des nouvelles de la république des lettres. En France surtout, plusieurs écrivains se sont distingués d'une manière fort remarquable dans la redaction de ces petites feuilles volantes. Les noms de Geoffroy, d'Hoffmann (*voy.*), etc. leur doivent une célébrité méritée, quoiqu'on puisse avec raison reprocher au premier une exagération passionnée qui a entaché de partialité presque tous ses jugements. Fréron, auteur de l'*Année littéraire* et dont on a fait en quelque sorte le père du feuilleton, avait de même plus d'une fois causé du scandale par la violence de ses attaques contre les philosophes du XVIII^e^ siècle.

Les tourmentes politiques ne furent point favorables au feuilleton, dont les moindres traits, envenimés par la haine des partis, eussent pu devenir mortels; et il s'estima trop heureux de s'effacer devant les tragiques débats qui occupèrent alors exclusivement la presse. Le calme rétabli, il reprit son allure spirituelle et légère qui fut accueillie avec transport. Aussi, de nos jours, le feuilleton, enorgueilli par tant de succès, a-t-il voulu sortir de sa route modeste. Il a prétendu se mêler de tout, primer sur tout, envahir tout. O vanité des vanités! Il s'est cru *le roi* de la littérature dont il n'avait été pendant longtemps que *le fou*; et bientôt il eut la triste gloire d'enterrer les noms de la plupart de nos célébrités contemporaines dans ses étroites colonnes, où il se meurt, lui-même, de fatigue et d'ennui.

L'histoire, les voyages, la poésie, tout cela est devenu feuilleton, et le feuilleton est devenu tout cela. On a vu ainsi de lourds et longs ouvrages distribués feuille par feuille, au jour le jour, tandis qu'une foule de bluettes éphémères étaient entassées en gros volumes.

Le *feuilletoniste*, oubliant que sa tâche était de juger, non d'inventer, s'est mis en quête de sujets à exploiter, et il n'y a pas de niaiseries dont il n'ait voulu faire usage. Alors, la critique ne lui étant plus possible, nous avons vu paraître le feuilleton d'annonces, où éloges, renommées, succès, s'achetèrent à tant la ligne. L'aristocratie de l'argent s'est glissée dans la république des lettres, comme dans beaucoup d'autres; et les conséquences de cet état de choses ont été poussées aussi loin que possible.

Heureusement tout a un terme ici-bas et l'excès du mal est lui-même un indice qui en annonce la fin prochaine. Le feuilleton ne périra pas, car il est l'expression la plus vraie de cet esprit français justement aimé et admiré partout. Après cette crise dans laquelle il a été jeté par la spéculation vénale, il renaîtra, espérons-le, aussi vif et aussi mordant que jamais. J. Ch.

FEUILLETTE, *voy.* Tonneau.

FEUQUIÈRES (Antoine de Pas, marquis de), lieutenant général des armées du roi, gouverneur des ville et citadelle de Verdun et pays Verdunois, fils d'Isaac de Pas, lieutenant général des armées du roi, et d'Anne-Louise de Grammont, naquit le 16 avril 1648 à Paris, où il mourut le 27 janvier 1711 à l'âge de 63 ans.

Feuquières débuta fort jeune dans la carrière militaire; il fit ses premières armes sous son parent le maréchal de Luxembourg, dont il devint l'aide-de-camp après avoir assisté aux siéges de Douai, de Tournai, de Courtrai, d'Oudenarde et de Lille; il se distingua en 1672 au combat de Wœrden, ce qui lui valut le grade de colonel; en 1674, il se trouva avec son régiment Royal-Marine à la bataille de Seneff, gagnée par le grand Condé; en 1675 il servit sous Turenne, en 1676 sous le maréchal de Créqui, et en 1678 sous le maréchal de Luxembourg, lorsque ce général soutint avec gloire et succès le combat sanglant de Saint-Denis près de Mons. La paix de Nimègue suspendit alors pendant dix ans

les hostilités. Lorsque la guerre éclata de nouveau, en 1688, Feuquières fut nommé brigadier et servit en cette qualité, sous le dauphin, au siége de Philippsbourg. Après la reddition de cette place, Feuquières reçut l'ordre de se porter sur la ligne du Neckar. Profitant de sa position, il partit avec mille chevaux et pénétra hardiment dans l'intérieur de l'Allemagne, levant partout d'énormes contributions; il força le passage du Danube à Dillingen, et, après avoir poussé des partis jusqu'aux portes d'Augsbourg, il revint avec une somme de plus de 3 millions sur laquelle le roi lui fit remettre 12,000 livres. Nommé maréchal-de-camp à la suite de cette campagne, Feuquières servit, en 1690 et 1691, en Piémont et en Italie sous le maréchal de Catinat, en 1693 en Allemagne sous le maréchal de Lorges; il obtint en 1693 le grade de lieutenant général, contribua au gain de la bataille de Neerwinde et continua à servir activement jusqu'à la paix de Ryswick, conclue en 1697.

La carrière militaire de Feuquières fut belle sans doute; mais, jeune encore, il pouvait espérer de parvenir à la plus haute dignité de l'armée s'il avait été employé dans la guerre qui commença en 1701, et dans laquelle ses talents militaires eussent été très utiles à la France. On ne le voulut pas à la cour; on attribue sa disgrâce à la sévérité des jugements qu'il portait sur les hommes et sur les affaires de son temps: il s'exprime en effet avec une grande liberté dans ses Mémoires. Selon lui, ce fut le goût de Louvois pour M^me^ d'Humières, puis pour M^me^ de Rochefort, qui valut aux maris de ces dames le bâton de maréchal de France. Plus loin il dit : « Jusqu'en l'an-« née 1691, qui fut celle de la mort de « M. Louvois, nous voyons que lui et les « maîtresses ont eu presque tout crédit « aux distributions des premières pla-« ces. » Jugement que l'histoire a confirmé; mais il ne fallait pas tant en dire alors pour arrêter une belle carrière.

Heureusement Feuquières sut utiliser le temps de son repos forcé: il nous a laissé ses *Mémoires sur la guerre*, qui sont un véritable traité de l'art de la guerre, tel que le comprenaient Condé, Turenne, Luxembourg, Catinat et autres généraux célèbres sous les ordres desquels il avait servi. Après un coup d'œil général sur les états de l'Europe et sur ceux qui les gouvernent, Feuquières traite d'abord des fonctions de tous les officiers généraux; puis il entre dans le détail d'une armée et il s'occupe ensuite des différentes opérations de la guerre, de la manière de les faire et de les soutenir. Les exemples qu'il cite sont pris dans l'histoire de son temps; il a vu la plupart des actions qu'il raconte : aussi son chapitre des batailles est-il l'un des plus complets et des plus précieux; en le lisant on assiste à presque tous les beaux combats du siècle de Louis XIV, et l'on peut se prononcer sur les causes qui ont contribué au gain ou à la perte des batailles de Cassel (1675), de Saint-Denis (1678), de Fleurus (1690), de Staffarde (1690), de Steinkerque (1692), de Neerwinde (1693), d'Hochstædt (1704), de Cassano et de Ramillies (1706), de Malplaquet (1709) et autres.

Un ouvrage entrepris sur le plan de celui de Feuquières, embrassant la composition et l'organisation actuelle des armées, faisant connaître les principes nouveaux de tactique et de stratégie qui ont servi de base aux opérations de nos guerres modernes, serait non-seulement éminemment utile, mais encore nous mettrait à même, comparé à celui de Feuquières, de juger des progrès de l'art militaire de Louis XIV à Napoléon. Les Mémoires de Feuquières, si souvent consultés, le seront toujours avec fruit par les personnes qui s'occuperont de notre histoire militaire sous Louis XIV.

Le marquis de Feuquières descendait d'une des plus anciennes maisons du comté d'Artois, vouée de tout temps à la noble profession des armes. L'un de ses ancêtres se distingua en 1170, dans le temps des croisades; son bisaïeul, François de Pas, fut tué à la bataille d'Ivry sous les yeux d'Henri IV. « *Ventre-saint-gris*, dit le roi, *la race est bonne! N'y en a-t-il plus?* — *Sire, la veuve est grosse.* — *Je donne au ventre la même pension que celui-ci avait,* » ajouta Henri. Peu après naquit Manassès de Pas, qui, comme ses pères, entra fort

jeune au service; il parvint au grade de lieutenant général des armées du roi et fut ambassadeur du roi en Allemagne en 1633 et 1634. D'une bravoure à toute épreuve, on le chargea en 1639, avec une armée trop faible, d'assiéger Thionville: attaqué et battu par les Impériaux le 7 juin, il fut blessé pendant l'action et tomba au pouvoir de l'ennemi. Conduit à Thionville, il y mourut des suites de sa blessure le 14 mars 1640.

La famille du marquis de Feuquières (Antoine de Pas) s'est éteinte en la personne de son fils, pour lequel il avait écrit ses Mémoires, qui parurent d'abord à Amsterdam en 1731 en un vol. in-8° et eurent ensuite plusieurs éditions. La meilleure de toutes est celle qui fut faite sur les manuscrits de l'auteur par les soins de son neveu, Paris, 1770, 4 vol. in-4° et in-12, avec cartes et plans. C. A. H.

FEUTRE, espèce d'étoffe non tissue qui se fait en foulant le poil ou la laine dont elle est composée. On en confectionne des semelles, des chausses à filtrer et principalement des chapeaux. La fabrication du feutre est basée sur la propriété que possèdent les poils des animaux de s'entrelacer et de former un corps solide lorsqu'ils sont soumis à une pression souvent réitérée. On favorise cette disposition du poil à se crisper au moyen de certains agents chimiques, tels qu'un mélange d'eau, d'acide nitrique et de mercure, dont on l'imbibe à plusieurs reprises avec une brosse. Cette opération, que les manufacturiers appellent le *secrétage*, parce qu'autrefois les hommes du métier en auraient fait un mystère, est précédée du nettoyage et de l'ébarbage des peaux. Il s'agit ensuite d'arracher les poils, besogne ordinairement confiée à des femmes. A ces premiers préparatifs succède la confection de l'étoffe. Une certaine quantité de poils divers, proportionnée à la qualité qu'on veut obtenir, étant donnée, on la soumet à l'action de l'arçon (*voy.* Arçonneur), espèce d'archet suspendu au-dessus d'une claie d'osier au moyen duquel, en faisant voltiger les poils avec rapidité, on en opère le mélange complet. Divisée en plusieurs lots ou *capades*, cette masse est placée sur un morceau de toile écrue appelée *feutrière* que l'on a eu soin d'humecter; entre chaque capade on insère une feuille de papier; on replie la feutrière, puis on manie dans tous les sens, en entretenant toujours la moiteur et la souplesse par de légères aspersions. Ainsi manipulés, les poils s'entrelacent et ne forment bientôt plus qu'une feuille égale qui passe alors à la foule (*voy.* Foulage). Cette opération, qui dure trois ou quatre heures, se fait en trempant le *bastissage* ou première étoffe dans un bain d'eau et de lie de vin presque bouillant, et en le foulant dans toutes les directions jusqu'à ce qu'il soit bien uniformément rentré. Enfin, pendant que le feutre est encore assez tendre, on extrait les jarres ou gros poils non contractiles qui ont résisté au travail, et, à l'aide d'une brosse et d'un carrelet, sorte de petite carde, on en développe le duvet en observant de n'employer qu'une très légère pression pour ne point décomposer l'étoffe.

La fabrication du feutre était autrefois la principale partie de l'art du chapelier (*voy.* ce mot). Les laines les plus fines sont les meilleures pour cet usage, on donne la préférence à celles d'agneau et de vigogne, qui forment le plus souvent le fond du feutre. Les poils de castor, de loutre marine, de lièvre, de lapin, de chameau et de veau, seuls ou mélangés, sont ceux qu'emploie le commerce de la chapellerie: les trois premières sortes donnent les résultats les plus beaux et les plus fins; les qualités inférieures se font avec les autres. En général, plus les poils sont grossiers, moins ils se feutrent facilement. Les qualités d'un bon feutre sont d'être bien uni, bien lisse, sans grains ni grumeaux, sans endroit faible, et d'un poil net et éclatant. Les capades ou pièces de feutre destinées à faire des chapeaux se disposent en cône et se mettent ensuite en feutrière, deux à deux, pour les réunir par les bords de manière à présenter une espèce de chausse pointue. Le dressage, opération au moyen de laquelle on leur fait prendre la forme que nous leur voyons dans le commerce, est la dernière du feutrage. V. R.

FEUTRIER (Jean-François-Hyacinthe, comte), évêque de Beauvais et ministre des affaires ecclésiastiques sous la

Restauration, naquit à Paris le 2 avril 1785. Après avoir terminé avec succès ses études au séminaire de Saint-Sulpice, sous la direction du respectable abbé Émery, le jeune Feutrier entra dans les ordres et se fit bientôt remarquer par son goût et son talent pour la prédication. Le cardinal Fesch (*voy.*), alors grand-aumônier de France, le nomma secrétaire général de la grande-aumônerie; et lorsque Napoléon convoqua un concile à Paris, afin d'y régler les différends survenus entre le gouvernement impérial et la cour de Rome, le cardinal, qui avait reconnu dans son secrétaire une rare aptitude aux affaires, le fit désigner comme membre du concile. Loin de se déclarer contre les prétentions de Pie VII, le jeune abbé Feutrier, imitant l'exemple du cardinal, montra tout d'abord une résistance opiniâtre aux projets de l'empereur; puis, pendant tout le temps que dura la captivité du pape et de ses cardinaux, il fut encore le principal agent des secours d'argent, que secretement et à l'insu de Napoléon, on faisait parvenir aux illustres prisonniers.

En 1814, lorsque la famille des Bourbons rentra en France, M. de Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims et successeur du cardinal Fesch à la grande-aumônerie, appela l'abbé Feutrier auprès de lui, et le fit confirmer par Louis XVIII dans la charge de secrétaire. Pendant les Cent-Jours, malgré les instances du cardinal Fesch, le jeune prêtre ne voulut jamais prêter serment à Napoleon, ce qui lui valut les bonnes grâces de la famille royale. En effet, réintégré dans ses fonctions aussitôt après la seconde Restauration, il fut successivement élevé à la dignité de vicaire de la grande-aumônerie et à celle de chanoine honoraire du chapitre royal de Saint-Denis; enfin il fut nommé à la cure de la Madeleine à Paris. Doué d'une âme tendre, d'une physionomie des plus heureuses, d'un organe sonore et harmonieux, l'abbé Feutrier possédait de plus toutes les vertus de son état; s'il plaisait par la beauté de sa figure, il ne prévenait pas moins en sa faveur par la douceur de ses manières et l'aménité de son esprit : aussi de toute part accourait-on entendre ses sermons composés avec un talent remarquable, et toutes les grandes églises se disputaient l'honneur de l'avoir pour prédicateur. Le 8 mai 1821, il prononça dans la cathédrale d'Orléans le panégyrique de Jeanne d'Arc, et son discours, imprimé depuis, fut tellement apprécié que deux ans après il fut invité à venir le prononcer de nouveau. Ce fut aussi à son talent qu'on confia le soin de l'oraison funèbre, également imprimée, de la duchesse douairière d'Orléans; enfin, le 25 août 1822, il fit encore, en présence de l'Académie Française réunie à Saint-Germain-l'Auxerrois, le panégyrique annuel de saint Louis, et eut le mérite si difficile, dans un sujet aussi rebattu et si souvent traité, de rajeunir quelques détails. En sa qualité de vicaire général de la grande-aumônerie, l'abbé Feutrier s'attacha à répandre l'instruction religieuse parmi les soldats qui formèrent successivement la garnison de Paris, et l'on doit dire que jamais prêtre ne sut mieux que lui prendre le langage qui convenait à leur profession. En fevrier 1823, il fut nommé vicaire général du diocèse de Paris et membre du conseil de l'archevêque; puis, promu le 26 janvier 1826, au siége épiscopal de Beauvais, il fut sacré évêque le 24 avril suivant dans l'église de Sainte-Geneviève par M. de Quélen, archevêque de Paris.

Le 20 janvier 1828, peu après la chute du ministère Villèle, désigné pour faire partie de la commission chargée de s'assurer si les lois du royaume étaient observées dans les écoles ecclésiastiques secondaires, M. Feutrier eut l'honneur d'être du petit nombre des membres du clergé qui refusèrent de reconnaître comme légale l'existence des jésuites qui avaient envahi nos écoles. Appelé ensuite, dans les premiers jours du mois de février de la même année, au ministère des affaires ecclesiastiques qui venait d'être séparé de celui de l'instruction publique, l'évêque de Beauvais prit une part fort active aux discussions parlementaires qui eurent lieu durant son court passage au pouvoir. En effet, c'est grâce à l'habileté, aux ménagements politiques et à l'influence du prelat libéral que parurent alors les fameuses ordonnances du 16 juin 1828,

qui déclarèrent les petits séminaires soumis à l'autorité universitaire. L'épiscopat tout entier et le clergé français ayant à sa tête l'archevêque de Paris protestèrent; et tandis que les constitutionnels applaudissaient aux lumières de l'evêque-ministre, le parti prêtre lança contre lui l'anathème et cria à la destruction de la religion. L'évêque de Beauvais dès lors fut pour ses confrères un apostat, et chaque matin les organes dévoués des ultramontains et des jésuites répétaient avec aigreur que le prélat, *par ses actes ministériels, s'était à jamais séparé de la cause des chrétiens*. Enfin tous les évêques, à l'exception de trois, adressèrent au roi un mémoire contre les ordonnances; mais le ministre y répondit avec fermeté et courage dans le *Moniteur* du 18 août. Cependant M. Feutrier, qu'une ordonnance du 24 janvier 1829 avait élevé à la pairie avec le titre de comte, et qui depuis longtemps déjà avait été nommé membre de la Légion-d'Honneur, n'était plus supporté que par nécessité : après le vote du budget, il fut renvoyé dans son diocèse de Beauvais avec une pension de 12,000 francs, et Charles X se donna le ministère du 8 août 1829.

M. Feutrier avait été profondément affecté des protestations de ses collègues de l'épiscopat; leur déchaînement contre lui, à la suite des ordonnances du 16 juin, l'avait fait tomber dans une profonde tristesse; mais ce fut surtout à partir de son renvoi du ministère que sa constitution, jusqu'alors si robuste, commença à s'affaiblir. Le 26 juin 1830 il vint à Paris pour consulter les médecins; c'était un samedi : le dimanche au matin on le trouva mort dans son lit. Il avait succombé à un épanchement au cerveau.

Peu après le renvoi de l'évêque de Beauvais du ministère, son frère, le baron Feutrier, nommé officier de la Légion-d'Honneur le 31 octobre 1828, ancien préfet et maître des requêtes au conseil d'état, fut également éloigné de ce poste. Mieux traité par le gouvernement de la révolution de juillet, il a été élevé à la dignité de pair de France, le 11 septembre 1835. E. P-C-T.

FEUX. Ce terme, qui ne s'emploie guère qu'au pluriel, désigne l'indemnité supplétive de ses appointements que reçoit un acteur pour remplir tel ou tel rôle. L'étymologie en est toute simple : le feu que ces artistes se procuraient sans doute à leurs frais pour s'habiller dans leurs loges fut l'origine des *feux* qu'on leur donna.

Autrefois on n'imprimait ni sur l'affiche ni dans les journaux les noms des acteurs qui devaient jouer dans la représentation du jour. Lorsque cet usage s'établit, les directeurs de théâtre sentirent la nécessité d'accorder des feux aux premiers sujets pour stimuler leur zèle. Cette sorte de gratification fut d'abord assez faible; son taux s'est successivement accru, moins peut-être en proportion des talents que des prétentions et du peu de bonne volonté de certains acteurs. En outre, ils n'ont plus été réservés seulement aux chefs d'emploi : il n'est guère que les figurants dont l'engagement ne stipule pas aujourd'hui ce traitement additionnel. Les feux, il est vrai, sont classés en diverses catégories : il y en a depuis 3 fr. jusqu'a 50 ou même 100 fr., et, à Paris, le théâtre des Funambules a les siens, comme l'Opéra et le Théâtre-Français. M. O.

FÈVE, plante de la famille des légumineuses ou papilionacées, parmi lesquelles elle se classe dans le genre *vesce* (*voy.*). Au milieu de ses nombreuses congénères, cette espèce (*vicia faba*, Linn.) se reconnaît facilement à ses grandes folioles, à sa corolle blanchâtre ou pourprée, dont les ailes sont marquées d'une grande tache noire, à son stigmate partagé en deux lèvres distinctes, à ses grandes gousses presque sessiles et en général fortement bosselées, enfin à ses grosses graines plus ou moins allongées. Les climats tempérés de l'Asie, auxquels l'Europe doit la plupart de ses arbres fruitiers et autres végétaux alimentaires, sont aussi la patrie de la fève, qui sans doute fut cultivée dès l'origine de toute civilisation; on ne connaît pas de localités où la plante croisse spontanément, quoique plusieurs auteurs avancent qu'elle est indigène en Perse.

La fève offre deux races ou variétés principales: la *fève de marais*, et la *fé-*

verole; la première obtient en général la préférence pour les usages culinaires; l'autre se cultive plus spécialement en grand pour la nourriture des animaux, lesquels ne sont pas moins friands de son herbe verte, et même de ses fanes, que des graines.

Loin d'épuiser le terrain qui la nourrit, la fève le rend au contraire plus propre à produire d'abondantes récoltes de céréales; enfouie en vert, elle est un des meilleurs engrais végétaux que l'on connaisse, et cette pratique agricole date de la plus haute antiquité.

La farine des fèves est plus nutritive que celle de l'orge, mais elle rend le pain très indigeste; elle peut aussi servir à faire des cataplasmes émollients.

Assez souvent on désigne improprement par le nom de fèves les graines de plusieurs autres légumineuses, telles que celles des haricots, des lupins, etc. Ed. Sp.

FÈVE (roi de la). La coutume de créer un roi du festin est très ancienne. Il résulte de l'Ecclésiastique qu'elle existait chez les Juifs. Elle se retrouve chez les Grecs, et le sort désignait le convive qui devait exercer cette innocente royauté. On tirait le sort aux fèves, et cet usage pouvait venir de ce qu'on se servait de fèves blanches et noires pour donner les suffrages lors de l'élection des magistrats. Chez les Romains, le roi de la table se faisait ou par le sort du dé ou par le choix des convives. Ce roi donnait des lois, et prescrivait, sous certaines peines, ce que chacun devait faire, soit qu'il s'agît de boire ou de chanter, de haranguer ou de contribuer, de quelque manière que ce fût, aux plaisirs des convives. On ne faisait pas un roi dans tous les repas, et dans les derniers temps, on ne le faisait guère qu'au milieu du festin. A la fin de décembre, durant les Saturnales, les enfants tiraient aussi au sort avec des fèves à qui serait roi. Les peuples chrétiens ont transporté cet usage au commencement de janvier, à la veille du jour de l'Épiphanie (*voy.*), où l'Église célèbre l'adoration de Jésus nouveau-né par les trois rois mages. Ce jour, dans chaque famille, on sert le *gâteau des rois* dans lequel se trouve une seule fève. Le gâteau est partagé en autant de portions qu'il y a de convives, et celui qui trouve la fève est proclamé *roi de la fève.* Il ne peut approcher le verre de ses lèvres sans que tous les convives ne s'écrient aussitôt : *Le roi boit, le roi boit!* et chacun est forcé de l'imiter. Le roi de la fève se choisit une *reine;* cette coutume existait déjà dans les repas des Romains, comme cela est prouvé par plusieurs passages de Plaute. *Do hanc tibi florentem florenti; tu sic eris dictatrix nostris*, dit un de ses acteurs en mettant une couronne de fleurs sur la tête d'une jeune personne. Aujourd'hui cet usage a presque le sort du carnaval : on le suit par habitude, par mémoire en quelque sorte, et, dans beaucoup de familles, il est entièrement négligé. A. S-r.

FÉVRIER, *voy.* Mois.

FEYDEAU, *voy.* Opéra-Comique.

FEZ, et plus correctement Fês. Cité jadis brillante au milieu de la civilisation arabe du moyen-âge, ce n'est plus aujourd'hui qu'une ville médiocre, capitale, mais de nom seulement, d'une province et d'un royaume compris dans les états du potentat africain que nos habitudes européennes intitulent empereur de Maroc (*voy.*).

Dans cet empire, le royaume de Fês occupe la partie septentrionale, étendue entre le bassin du Molouyah, au-delà duquel est l'Algérie, et le fleuve Omm-el-Reby'a, au-delà duquel sont les royaumes de Maroc et de Tâfilêlt.

On y comptait autrefois sept provinces : d'abord celle de Fês; puis, rangées autour d'elle, Temsnâ au midi; à l'ouest, Azghâr et El-Hasbat, réunies sous la dénomination commune d'El-Gharb, c'est-à-dire l'Occident; au nord, El-Ryf et Gharet; enfin El-Khaous à l'est. Plus tard, la nouvelle province de Bény-Hasan, formée entre Temsnâ et Azghar, celle de Chaouyah, démembrement oriental de Temsnâ, et celle de Hyayna constituée aux dépens d'El-Ryf et de Gharet, vinrent porter à dix le nombre des districts. Aujourd'hui, ce nombre s'est accru jusqu'à quinze *alcaydies*, dont les chefs-lieux sont : le vieux Fês, le nouveau Fês, et Meknêsah (Mequinez) dans les anciennes limites de la province de Fês; El-Dâr el-Baydhâ, El-Rabâth, et

Salê, dans la circonscription de Temsnâ; Bény-Hassan dans l'ancien district de ce nom; El-Cassr el-Kebyr et El-Araysch dans le canton d'Azghâr; Thangeh (vulgairement appelé Tanger), dans celui d'El-Hasbat; Tetêouân (Tetuan des Espagnols) et Cheychêouân, dans la province d'El-Ryf; Têzah pour celles de Hyayna et de Gharet; enfin Doubdou et Ouetchdah pour celle d'El-Khaous, agrandie de quelques lambeaux de l'ancien royaume de Telemsên.

Ce territoire, primitivement occupé par des tribus libyennes, reçut, à une époque fort reculée, une puissante colonie de soldats mèdes (ou *mares* comme ils s'appelaient eux-mêmes), dont le mélange avec les indigènes constitua la nation hybride des Maures, et le pays fut, par suite, appelé Mauritanie, soit d'une manière exclusive, alors que cette dénomination ne s'était point encore étendue sur une vaste portion de la Numidie; soit avec l'épithète distinctive de Tingitane, quand la Numidie de Syphax fut appelée Mauritanie Césarienne. Réduite en province romaine, la Tingitane, annexée en dernier lieu au diocèse d'Hispanie, devint successivement la proie des Vandales, puis celle des Arabes. Ces derniers, en imposant à toute l'Afrique subjuguée par leurs armes le nom de *Maghreb* ou Couchant, spécialisèrent par l'épithète d'*Acssay* (éloigné) le pays situé au-delà du Molouyah; et comme ils donnaient aussi à ce même pays le nom de *Sous*, ils appliquèrent pareillement l'épithète d'*Acssay* à la portion la plus reculée, au sud du Ouêd Omm-el-Reby'a, tandis que la portion septentrionale fut appelée Sous-el-Adnây (c'est-à-dire Sous le plus proche).

Ce fut un des premiers démembrements du vaste domaine des khâlifes d'Orient : d'abord les princes de Barghouâthah, réunissant sous leur sceptre toutes les tribus de Temsnâ, fondèrent, en 743, un état qui s'étendait depuis le Ouêd Omm-el-Reby'a jusqu'au Ouêd Abou-Reghregh, entre la mer et l'Atlas; puis le chérif Edris, prince Alide échappé aux persécutions des Abbassides, vint, en 788, établir une puissance nouvelle à côté du royaume de Temsnâ, entre les fleuves Molouyah et Abou-Reghregh : Oualyly (sans doute la *Volubilis* des anciens) fut sa capitale. Mais son fils, Edris II, posa, le 3 février 808, la première pierre de la ville qui devait donner son nom à tout le pays.

Il avait choisi le fond d'un vallon où prenaient leur source de nombreux ruisseaux d'une eau limpide, réunis bientôt en un courant appelé *Ouéd el-Gjouâher* (rivière aux perles), à raison des nombreuses huîtres à perles qu'il contenait : du *Râs-el-Mâa* (tête de l'eau), le courant se dirigeait au nord-est pour aller se jeter dans le fleuve Séboue, en traversant une forêt de tamariscs, de cèdres et de genévriers appartenant à deux tribus issues de Zênâtah : l'une professait encore le sabéisme, c'étaient les Bény-Yarghasch, possesseurs de la rive orientale, de qui Edris acheta un premier emplacement pour la somme de 25,000 *dérhems* ou drachmes d'argent. Il y bâtit une grande mosquée, qu'on appela *Gjami'-el-Achiakh* (mosquée des *Cheikhs*), mais qui n'est plus désignée aujourd'hui que par le nom de son fondateur *Mouley-Edris* (monseigneur Edris). L'autre rive appartenait aux Bény-el-Khayr, branche de Zouâghah, les uns juifs, les autres chrétiens, quelques-uns déjà musulmans. Un emplacement leur fut aussi acheté pour 35,000 dérhems, et une seconde mosquée plus magnifique que la première y fut bâtie sous le titre de *Gjami'-el-Cherfâ* (mosquée des Chérifs); un palais s'éleva à l'endroit où le monarque avait planté sa *caythoun* (tente royale) et en conserva la dénomination. Cette portion de la ville fut peuplée la première par trois cents familles d'Arabes de Cayrouân, qui étaient venues se rallier à la cause d'Edris, et on l'appela en conséquence *A'douet-el-Cayrouyn* (le quartier des gens de Cayrouân). L'autre portion reçut à son tour, en 817, huit mille habitants andalous, bannis de Cordoue à la suite d'une révolte, et de là ce quartier fut appelé *A'douet-el-Andalos*. La ville entière prit le nom de Fês, qui en arabe signifie hache, parce qu'en traçant le fossé qui devait en déterminer l'enceinte on déterra une grande hache, ou bien

parce que la hache fut surtout employée pour déblayer le terrain des arbres qui le couvraient.

La double cité acquit rapidement un degré d'opulence et de renommée qui en fit la première ville du Maghreb. Le nombre de ses mosquées, de ses bains, de ses hôtelleries, de ses magasins, de ses édifices de tout genre, est marqué avec complaisance par les historiens de sa splendeur, comme les statisticiens de nos jours le font pour nos capitales européennes. Le recensement des maisons en compte 89,236, celui des mosquées de toute grandeur s'élève jusqu'à 785, etc. Ses écoles étaient renommées pardessus toutes celles de l'Occident, et les écrivains qui y avaient étudié aimaient à se parer du titre d'*el-Fésy* (le citadin de Fês), comme nous en avons un exemple saillant, entre autres dans le célèbre Jean de Léon l'Africain, de Grenade.

Les Edrisides (*voy.*) continuèrent de régner à Fês sous la suzeraineté des khâlifes de Cordoue, faisant eux-mêmes reconnaître leur suprématie par les princes de Temsnâ, ainsi que par ceux de Telemsên, et portant d'ailleurs leurs armes au sud dans le Sous-el-Acssay. Mais, vers 844, les princes ghomérides de Sebthah (Ceuta des Espagnols) se formèrent à leurs dépens un état nouveau, et d'un autre côté Mousày Ebn-Aby-el-A'âfyah leur disputa et leur ravit (925) la possession de la royale Fês, plus d'une fois partagée entre des monarques rivaux, l'un maître du quartier des Andalous, l'autre de celui des Cayrouyns. Elle tomba ensuite au pouvoir des Yafrounides (953), puis aux mains de Béni-A'thyah (985), dynasties tantôt successives, tantôt parallèles, entre lesquelles flottait le sceptre du Maghreb Acssay; jusqu'à ce que les Almoravides (*voy.*) vinrent, en 1070, s'emparer definitivement de l'état de Fês, et en faire une dépendance de leur empire, dont Maroc fut la capitale. Les Almohades (*voy.*) succédèrent aux Almoravides (1145), et firent, comme eux, leur résidence à Maroc. Sous les Mérynides, successeurs des Almohades (1248), Fês reprit sa prééminence; elle avait été le berceau de leur domination, elle en demeura le chef-lieu. Abou-Jousef-Ya'coub el-Manssour fonda en 1276, à l'occident de l'ancienne cité, une ville nouvelle que l'on appela en conséquence *Fés Gédyd*, tandis qu'on dénomma l'autre *Fés Bély* (vieux Fês). Les Béni-Ouâthâs, héritiers des Mérynides (1480), y eurent de même leur résidence; mais les Chérifs Dara'ouytes qui vinrent après eux (1550), et les Chérifs Fillêlides qui remplacèrent ceux-ci (1648) rendirent à la cité de Maroc la suprématie qu'elle a, du moins nominalement, gardée depuis lors, mais qu'elle partage en réalité avec Meknêsah, au pays de Fês.

Aujourd'hui Fês, déchue de son ancienne splendeur, conserve néanmoins encore au milieu de ces contrées sa supériorité traditionnelle; elle a encore les écoles les plus estimées du Maghreb, la langue la plus pure, les habitants les plus industrieux; on y apprête des maroquins recherchés, on y fabrique ces calottes de laine rouge drapées, ou *tarbouch*, qui, dans tout le Levant, sont connues sous le nom de Fês. On y tisse des gazes, des étoffes de soie, de belles ceintures brochées or et soie; et, pour nous servir des expressions d'un chargé d'affaires français qui y a séjourné, on s'aperçoit, par le peu qui s'y fait, qu'on y ferait mieux encore si l'industrie était encouragée.

Un statisticien moderne estime à 88,000 âmes le nombre des habitants de Fês. Sa position géonomique a été déterminée par Badia à 34° 6′ 3″ de latitude septentrionale, et 7° 18′ 30″ de longitude à l'ouest du méridien de Paris.

Les meilleures sources à consulter pour l'histoire et la description de Fês sont, en premier lieu, un ouvrage arabe fort connu des orientalistes sous le nom de *Carthâs*, dont Pétis de la Croix avait fait une traduction française restée inédite, mais dont il a été publié une traduction allemande abrégée, due à Dombay (Agram, 1595), et une traduction portugaise par le P. Moura (Lisbonne, 1828); ensuite viennent les livres de Léon Africain (Venise, 1550) et de Marmol (Grenade, 1573); ceux de Mouette (Paris, 1783), de Hœst (Copenhague, 1779), de Chénier (Paris, 1787), de Badia (Paris, 1814), de Caillé (Paris, 1830), et en dernier lieu celui de M. Gra-

berg de Hemso (Gênes, 1834). *A....

FEZZAN. C'est le nom d'un état tributaire de Tripoli de Barbarie, et compris entre les 24° et 30° 30′ environ de latitude septentrionale, entre 10° et 14° environ de longitude à l'est de Paris, mesurant ainsi une longueur de 130 lieues géographiques sur une largeur de 70 lieues, d'où il résulte une longue ellipse que l'on peut évaluer en gros à 7,000 lieues carrées de superficie.

Ce fut peut-être, dans les temps antiques, une verdoyante oasis; mais l'envahissement des sables du Sahrâ a comblé les dépressions du sol, et le soleil dessèche une terre que n'abritent plus d'ombreuses forêts. C'est une immense plaine ondulée, couverte d'un sable jaune très fin, ou de gravier, reposant le plus souvent sur une couche d'argile, tantôt voisine de la surface, tantôt enfoncée à plus de vingt pieds. A l'ouest, au nord et à l'est, la plaine se termine à des ramifications montagneuses, offrant en général un couronnement tabulaire basaltique assis sur un grès rouge posé lui-même sur un calcaire jaunâtre grossier, au-dessous duquel on aperçoit quelquefois le gypse et plus rarement des formations schisteuses, sauf à l'ouest, où les schistes dominent, tandis que le calcaire grossier est seul à découvert dans l'est. Le gypse est exploité dans les montagnes du nord; celles de l'ouest renferment des gisements de nitre et de soude, celles de l'est des minieres considérables de sel gemme et d'alun.

Nulle rivière ne sillonne ce sol ingrat; quelques eaux stagnantes et saumâtres apparaissent seules en quelques endroits; généralement il faut creuser dans le sable jusqu'à l'argile pour satisfaire aux besoins de la consommation. Le climat est d'une chaleur accablante en été, surtout quand souffle le vent du sud; et pendant l'hiver règne un vent du nord, froid et piquant, que les Européens eux-mêmes trouvent glacial.

L'aspect de la contrée est aussi aride que celui du désert, montrant à peine quelques rares buissons d'agoul ou autres broussailles et quelques mimeuses plus rares encore. Autour des puits et des lieux habités seulement la culture et l'humidité font poindre une verdoyante végétation restreinte à d'étroits espaces, mais d'autant plus agréable à la vue qu'elle contraste davantage avec la morne sécheresse qui l'environne. Le dattier, le figuier, le jujubier lotos, quelques autres fruits à pepin ou à noyau, mais de mauvaise qualité, les grenades, le raisin, des céréales, des légumes, des racines, des oignons, des herbages, ne sont obtenus qu'à grands efforts de culture et d'arrosage dans ces vergers, ces jardins, dont les plus grands n'atteignent pas un demi-hectare d'étendue.

La hyène, le chacal abondent à l'entour des lieux habités; le chat-tigre, des buffles variés et divers rongeurs se rencontrent dans les endroits écartés; le vautour, le faucon, le corbeau, le hibou, l'autruche et l'outarde sont aussi les hôtes de ces solitudes. Le dromadaire, le cheval, l'âne, le bœuf, la chèvre, le mouton, le lapin ne se trouvent qu'à l'état domestique, ainsi que la poule, le pigeon, l'oie, tous en petit nombre.

La population est fort mélangée; le noyau principal est composé d'hommes à la stature moyenne, au teint brun, aux cheveux noirs et crépus, ayant jusqu'à un certain point le visage aplati, les pommettes saillantes, le bout du nez déprimé avec de larges narines, les lèvres grosses, mais courtes; cependant l'ensemble de leurs traits a de la régularité, et les formes du corps sont généralement belles. Mais une nonchalance caractéristique se peint dans toutes les habitudes extérieures et trahit le défaut d'énergie morale. Au nord, l'élément arabe est prédominant; à l'ouest, c'est l'élément tarky; au sud-est, l'élément tibbou ou nègre. Le chiffre total varie, suivant les évaluations diverses, de 70 à 110 mille âmes; une moyenne de 80 à 85 mille paraît raisonnable.

Leurs habitations sont des huttes de pierre ou de brique crue, crépies à la chaux, n'ayant d'autre ouverture que la porte.

La culture des jardins qui fournissent parcimonieusement à leur maigre subsistance, l'élève d'une petite quantité de bestiaux destinés à la consommation presque exclusive des riches, quelques arts

industriels dans l'enfance, tels que la fabrication de leurs outils aratoires, le tissage d'étoffes grossières de laine ou de coton, le tannage du maroquin de leurs chèvres, mais surtout les pérégrinations commerciales, constituent leur occupation habituelle. Ils vont chercher dans le Belêd-el-Soudân des esclaves, de la poudre d'or, de l'ivoire, des plumes d'autruche, et quelques autres articles moins recherchés, pour les répandre dans la Barbarie et l'Égypte, en échange des armes et des objets manufacturés d'Europe et d'Orient.

L'affluence des étrangers aux marchés du Fezzân a introduit dans les villes un relâchement de mœurs peu ordinaire chez les nations musulmanes; le nombre des courtisanes y est considérable, et les maladies qui résultent de leur fréquentation sont très répandues.

Le gouvernement du pays est entre les mains d'un prince tributaire du pacha de Tripoli : il s'intitule *solthân* dans ses domaines; mais il ne prend, vis-à-vis de son suzerain, que le titre plus modeste de *cheikh*. Il n'a d'autres troupes que 5,000 cavaliers arabes, force bien suffisante pour la seule guerre qu'il ait coutume de faire, la chasse aux esclaves, source principale de revenus pour son trésor. Le produit de ses propriétés territoriales, les droits de douane sur l'entrée et la sortie des marchandises, un impôt foncier sur les terres cultivées, les amendes et les réquisitions, constituent les autres branches de recettes.

Après le sulthan, le premier officier de l'état est le *kâdhi-el-kodhâ* ou grand-cadi, juge suprême dont la charge est héréditaire, et auquel ressortissent tous les cadis ou juges particuliers. Vient ensuite l'*imâm-kébir* ou grand-pontife. Les Fezzâniens suivent la tradition malekite; quelques Mamelouks établis au milieu d'eux sont censés attachés à la tradition hanéfite, mais suivent aussi le rite malekite; ils forment la classe distinguée de la population. Outre un imâm, chaque mosquée a son *mouedzin* ou crieur, et ses *fakihs* ou docteurs, dont le rôle se borne à peu près à celui d'écrivains publics.

La capitale du pays est *Mourzouk* ou plus exactement *Marzouq*, c'est-à-dire *la bien approvisionnée*, ainsi appelée, suivant toute apparence, de la fertilité relative de son terroir et de l'abondance de son marché, l'un des plus considérables de l'Afrique. Les autres lieux principaux sont : *Germah*, au nom de laquelle se rattachent des souvenirs historiques; Houn, Ouadân, Souknah, Zyghen, Sebhâ, Zouylah, Zeytoun, Trâghan, Tathroun, Bangem à l'extrême nord; Tegerry à l'extrême sud; Temseh à l'extrême orient; Oubary à l'extrême occident; le nombre total des villes, villages et hameaux est d'une centaine environ.

On a peu de lumières sur l'histoire de cette contrée. Les anciens l'ont connue sous le nom qu'elle porte encore aujourd'hui; du moins Pline et Agathémère mentionnent-ils la *Phazanie* et les *Phazaniens;* mais il semble que cette désignation soit applicable à un canton plus voisin de la côte, vers la petite Syrte, au nord-ouest de Germah. Cette ville, qui appartient au Fezzân actuel, était alors la métropole d'un peuple exclusivement appelé *Garamantes;* il résulte toutefois de l'extension attribuée à leurs limites, entre les *Augiles* (Aougelah), et les Atlantes, jusqu'aux sources du *Bagradas* (Megerdah), qu'ils étaient, au moins en partie, les mêmes que les Phazaniens. Les Romains firent chez eux, sous le commandement de Cornelius Balbus, dans les premières années de l'ère chrétienne, une expédition très remarquable qui valut à Balbus un magnifique triomphe.

Au VII^e^ siècle, cette contrée fut enveloppée dans la conquête musulmane; au temps de l'Edrisi (1150), ses villes principales étaient Germah et Tesâouah; le district de Ouadân n'y était point encore réuni; à l'époque d'Aboulfédâ (1300), la capitale était Zouylah, et le pays était tributaire du Kânem.

C'est dans le XIV^e^ siècle que commença, dit-on, une dynastie de chérifs, originaire du pays de Sous, qui posséda le Fezzân dans une indépendance d'abord complète, mais dont il fallut plus tard acheter la conservation au moyen d'un léger tribut envers le pacha de Tripoli, qui envoyait annuellement un bey pour

le recevoir. En 1811, le bey Mohammed-el-Mokny, qui plusieurs fois s'était rendu à Marzouq pour la perception du tribut au nom du pacha, s'empara par surprise de cette capitale, massacra la famille régnante, soumit les districts voisins, et se fit aisément confirmer le gouvernement du Fezzân par son maître, à qui il apportait un tribut trois fois plus considérable que celui des anciens sulthans ses prédécesseurs. C'est ainsi que ce petit royaume est passé aux mains de son possesseur actuel. * A.....

FIACRE (SAINT), patron des jardiniers, était né en Irlande d'une famille distinguée. D'autres le disent fils d'Eugène IV, roi d'Écosse. Son vrai nom paraît être Fêfre. Il voulut se mettre sous la direction de saint Faron, évêque de Meaux, qui le reçut et lui donna une petite terre auprès de sa ville épiscopale, où il fit bâtir une chapelle à la Vierge et un hospice pour les passants et les étrangers. Sans doute alors Fiacre se livra au jardinage, domptant la chair par le travail, ce qui l'a fait depuis choisir par les jardiniers pour leur patron. On croit qu'il mourut vers 670, et l'on célèbre sa fête le 30 août.

Ce ne fut que très indirectement que saint Fiacre attacha son nom à un carrosse ou espèce de voiture publique, soit à raison de son image placée sur la maison d'un loueur de voitures, soit à cause d'un moine portant son nom, mort en odeur de sainteté, et dont la superstition populaire multipliait les images et les plaçait jusque sur les portières des carrosses de place. L. L-T.

FIANÇAILLES, promesse que deux personnes de différent sexe se font l'une à l'autre de se prendre pour mari et femme. Le terme de *fiançailles* vient du vieux mot français *fiancer*, qui signifiait promettre, engager sa foi (*fiance*).

L'usage des fiançailles est presque aussi ancien que le mariage. Au dire de Servus Sulpicius, cité par Aulu-Gelle, il était pratiqué chez les peuples du Latium; les Juifs l'observaient aussi, et l'on trouve dans l'*Uxor Hebraica* de Selden la formule de leur contrat de fiançailles. Il est parlé de fiançailles (*sponsalia*) dans le Code Théodosien, promulgué en 438, dans le Digeste, dans le Code de Justinien, dans le décret de Gratien, dans les Décrétales et dans les Novelles XVIII, XCIII et CIX de l'empereur Léon. Les fiançailles offraient aux futurs époux le moyen de connaître, avant de recevoir la bénédiction nuptiale, le caractère et les mœurs l'un de l'autre. *Constitutum est*, disait de cet usage saint Augustin (Can. institutum, 27, *quæst.* 2), *ut jam pactæ sponsæ non statim tradantur, ne vilem habeat maritus datam, quam non suspiravit sponsus dilatam; quod enim quis non diligit, nec optat, facile contemnit.*

On divisait les fiançailles en *solennelles* et en *simples*. Les premières se célébraient à l'église avec les cérémonies usitées dans chaque pays; les secondes se faisaient sans aucune cérémonie; on les nommait simplement *promesses de mariage*. Toutes personnes capables de se marier ensemble, ou ayant l'espoir d'acquérir cette capacité, pouvaient valablement contracter des fiançailles. Toutefois les enfants de famille et les mineurs avaient besoin du consentement de leurs parents ou de leurs tuteurs.

Les fiançailles avaient pour effet : 1° de produire une obligation réciproque pour les parties de contracter mariage ensemble; mais cette obligation se résolvait en dommages-intérêts sur lesquels le juge laïque pouvait seul statuer, et qui se fixaient eu égard au préjudice réel que le fiancé qui les réclamait avait éprouvé, et non pas eu égard à l'avantage dont il avait été privé; 2° de produire entre chacun des fiancés et les parents de l'autre une sorte d'affinité que les canonistes nommaient *justitia publicæ honestatis*, de manière que les parents de l'un des fiancés ne pouvaient épouser l'autre; néanmoins le concile de Trente (Sess. 24, *de Reform.* cap. 3) avait restreint cet empêchement au premier degré.

L'engagement des fiançailles pouvait se résoudre de plusieurs manières, notamment par le consentement des parties, par la profession monastique des fiancés ou de l'un d'eux, lorsque le fiancé entrait dans les ordres sacrés, quand il se vantait d'avoir eu un commerce illicite avec sa fiancée, etc.

La fiancée n'était point en puissance de son fiancé; elle pouvait donc s'obliger ou ester en jugement sans son autorisation. C'était du reste au juge d'église qu'il appartenait de prononcer sur la validité des fiançailles. Suivant la déclaration du roi du 26 novembre 1629, elles ne pouvaient être prononcées que par écrit arrêté en présence de quatre proches parents de l'une ou de l'autre des parties.

Les fiançailles, considérées comme simples promesses de mariage, peuvent encore être contractées aujourd'hui, et cet usage continue d'être suivi en beaucoup de localités. E. R.

FIASCO (FAIRE), locution proverbiale empruntée à l'italien. Un artiste arrive dans une ville, précédé d'une immense réputation; il entre en scène; au lieu d'applaudissements il recueille des sifflets : il *fait fiasco*. Un livre est annoncé pompeusement au public; l'auteur est un homme doué d'une brillante imagination, d'un vaste savoir; son ouvrage, style de libraire, ne peut manquer de produire une grande sensation et de remuer de fond en comble les idées reçues : eh bien! le livre tant prôné ne se vend pas : le futur immortel fait *fiasco*. Un avocat de province, l'idole de ses commettants, *l'homme* du journal départemental, monte à la redoutable tribune; les conversations particulières s'établissent : le Démosthène en herbe fait *fiasco*. Il serait facile de varier à l'infini ces citations; rien de plus commun que ces demi-talents qui ressemblent à des ballons gonflés d'air, mais *flasques* du moment où le remplissage factice s'en échappe. L. S.

FIBRES. On désigne sous cette dénomination des filaments organiques qui entrent dans la composition de tous les tissus des animaux et des végétaux, et dont la disposition donne naissance à tous les organes.

Les anatomistes reconnaissent chez les animaux la fibre *lamineuse* ou *cellulaire*, large, plane, peu extensible, qui constitue le tissu cellulaire; la fibre *albuginée*, disposée en fascicules, formant les tendons, les aponévroses, etc., et ne différant, selon quelques naturalistes, de la fibre cellulaire que par son degré de condensation; la fibre *nerveuse*, linéaire, de forme cylindrique, molle, non élastique, très sensible, composée d'une pulpe blanchâtre, et formant les nerfs; la fibre *musculaire*, linéaire, aplatie, susceptible d'élasticité pendant la vie : elle forme le tissu des muscules.

Les fibres musculaires ou motrices sont le résultat de la division des muscles en une certaine quantité de faisceaux subdivisés à leur tour en filaments plus déliés. La dernière fibre visible à l'œil ne diffère en rien dans tous les muscles, tant par son épaisseur que par sa forme. Les fibres qu'on ne peut apercevoir qu'à l'aide du microscope paraissent être de même nature que les globules du sang. Elles se rident par l'effet de la contraction des muscles, et reprennent leur direction naturelle après la contraction.

Dans les plantes, les fibres ou filets dirigés en divers sens en forment la partie solide. Ces fibres, qui paraissent avoir la même origine que les vaisseaux, ne doivent leur naissance qu'à l'oblitération de ces vaisseaux, phénomène qui s'opère annuellement sous l'influence du froid de l'hiver. Les filets destinés à se changer en fibres ligneuses sont composés chacun de molécules végétales agglutinées entre elles, et forment un corps fistuleux ayant toutes les propriétés de la fibre organique, la flexibilité, l'elasticité, la rétractilité.

Les questions élevées sur la nature de la fibre élémentaire, tant animale que végétale, sont toutes restées sans solution; selon toute apparence, il serait permis de ne reconnaître qu'un seul tissu élémentaire, savoir le tissu lamelleux, et produisant, selon la disposition de ses parties, les cellules ou les vaisseaux. L. D. C.

FIBREUX (SYSTÈME). Il existe dans l'économie animale un tissu particulier formé de fibres parallèles fort serrées les unes contre les autres, susceptibles de subir, sans s'allonger, une forte traction : il a reçu le nom de *tissu fibreux*. Il est extrêmement répandu, sert particulièrement de moyen d'attache entre les os (ligaments), ou bien se trouve à l'extrémité des muscles qu'il termine ou qu'il enveloppe (tendons, aponévroses); enfin,

dans quelques points, il se modifie et participe à la nature du cartilage (fibro-cartilage); ou bien encore il s'étend en membranes solides et inextensibles destinées à protéger les organes délicats, comme le cerveau, le cœur, le testicule, etc. Ces membranes d'ailleurs sont doublées en quelque sorte par des membranes séreuses ou des capsules synoviales.

Les parties fibreuses sont d'un blanc argentin ou nacré, solides, consistantes, insensibles, dans l'état ordinaire, à toutes les impressions extérieures. Ainsi un tendon, un ligament, mis à nu chez un animal vivant, peut être coupé, brûlé, sans que l'animal donne le moindre signe de douleur; mais si on exerce une traction ou une torsion, ses cris ne laissent pas douter que la sensibilité ne soit mise en jeu, bien que jusqu'à présent l'anatomie n'ait pu démontrer l'existence des nerfs dans les organes de ce genre.

Le système fibreux exposé au contact de l'air par suite de blessures se comporte d'une manière particulière : il se détruit par exfoliation. L'inflammation y est très fréquente et très active; elle y offre ce caractère remarquable, dans la goutte et le rhumatisme, d'être essentiellement mobile. Ainsi l'on voit très fréquemment le rhumatisme quitter subitement les extrémités inférieures et se jeter, comme on le dit, sur le péricarde.

Dans la vieillesse et dans certaines maladies qui condamnent une partie à une longue immobilité, les organes fibreux perdent leur flexibilité (*voy.* ANKYLOSE) et quelquefois même s'ossifient complétement.

Le tissu fibreux se développe accidentellement dans le corps vivant, par suite d'un état maladif; il forme souvent la base de tumeurs squirrheuses ou cancéreuses. L'utérus est un des organes dans lesquels naissent le plus souvent les polypes fibreux.

L'analyse chimique a montré que le tissu fibreux naturel ou accidentel est formé presque exclusivement de gélatine: aussi l'emploie-t-on particulièrement à l'extraction de ce produit. *Voy.* GÉLATINE. F. R.

FIBRINE. Principe immédiat des animaux, elle existe dans le chyle, elle entre dans la composition du sang; c'est elle qui forme en grande partie la chair musculaire des animaux à sang rouge; on peut la regarder comme la substance animale la plus abondante.

Elle est solide, blanche, insipide, inodore, plus pesante que l'eau, flexible, légèrement élastique, sans action sur l'infusion de tournesol et le sirop de violettes; elle contient environ les 4/5 de son poids d'eau. C'est à l'eau qu'elle doit sa blancheur, sa flexibilité et son élasticité; car, exposée à l'air, elle se dessèche, devient demi-transparente, jaunâtre, dure et cassante. Si, dans cet état, on la plonge dans l'eau, elle en absorbe à peu près autant qu'elle en avait perdu et reprend ses qualités primitives (M. Chevreul).

Distillée, la fibrine fournit beaucoup de carbonate d'ammoniaque, etc., et un charbon très volumineux, excessivement léger, très brillant et très difficile à incinérer; la cendre que l'on en obtient renferme une grande quantité de phosphate de chaux, un peu de phosphate de magnésie, de carbonate de chaux et du carbonate de soude.

Mise en contact, dans un vase ouvert, avec de l'eau qu'on renouvelle de temps en temps, elle se putréfie et finit par disparaître, à très peu de chose près, tandis que la fibre qui est imprégnée de graisse donne un résidu d'autant plus abondant que la graisse est en plus grande quantité : d'où l'on peut conclure que les cadavres ne passent au gras qu'en raison de la graisse qu'ils contiennent (M. Gay-Lussac).

L'eau froide est sans action sur la fibrine; traitée par l'eau bouillante, elle finit par s'altérer tellement qu'elle perd la propriété de se ramollir et de se dissoudre dans l'acide acétique, et que la liqueur filtrée précipite par l'infusion de noix de galle et donne un résidu blanc, sec, dur, d'une saveur agréable. C'est à M. Berzélius que nous devons ces observations. L'alcool, d'une densité de 0.810, mis sur de la fibrine, même a la température ordinaire, dissout la graisse qu'elle renferme et précipite par l'eau. L'éther agit de la même manière.

D'apres MM. Gay-Lussac et Thenard,

100 parties de fibrine sont composées de 53.360 de carbone, 19.685 d'oxygène, 7.021 d'hydrogène, 19.934 d'azote.

La fibrine à l'état de pureté est sans usage; mais puisqu'elle forme la base de la chair, elle ne doit pas être moins considérée comme la substance animale nutritive la plus commune. Elle est connue depuis un temps immémorial.

Pour l'obtenir, il suffit de battre le sang à sa sortie de la veine avec une poignée de bouleau; bientôt elle s'attache à chaque tige sous forme de longs filaments rougeâtres qu'on décolore en les malaxant sous un filet d'eau froide, et qu'on prive ensuite d'un peu de graisse qu'ils contiennent en les faisant digérer à plusieurs reprises dans de l'alcool ou de l'éther.

Fourcroy, en parlant des caractères et des propriétés de la fibrine, dit : « On conçoit bien que tous ces caractères sont variables dans les chairs musculaires des divers animaux, et dans celles du même animal à différents âges de sa vie; elle diffère d'elle-même à cet égard, comme l'énergie et la puissance vitale ou irritable de la chair varie par les mêmes circonstances; mais, malgré ces variations et ces différences, elle a toujours, dans un certain degré, les propriétés que j'ai indiquées et qui suffisent pour la distinguer de toute autre substance animale, etc. » V. S.

FICHTE (Jean-Théophile), l'un des plus grands philosophes et des plus nobles caractères de l'Allemagne, naquit le 19 mai 1762 dans le village de Rammenau, près de Bischoffswerda, dans la Haute-Lusace. Il donna de fort bonne heure des preuves de l'originalité de son esprit et de l'indépendance de son caractère. Son père le laissa se développer avec une grande liberté. Un baron de Miltitz, qui avait été frappé de ses heureuses dispositions, se chargea de son éducation et le plaça au collége de Schulpforta. Une grande lutte était alors engagée en Allemagne entre la vieille génération et la nouvelle. La lecture de Wieland, de Lessing, de Gœthe, était prohibée au collége; mais, grâce à la complicité d'un des jeunes professeurs, Fichte réussit à se procurer les feuilles satiriques que Lessing publiait contre le pasteur Gœtze de Hambourg, qui était le type de l'intolérance dogmatique de cette époque. Cette lecture fit naître en lui le besoin d'une liberté d'examen indéfinie et fut pour le jeune élève le commencement d'une nouvelle vie intellectuelle.

A dix-huit ans, Fichte se rendit à l'université d'Iéna pour étudier la théologie; mais son génie philosophique fut de plus en plus excité par ses études théologiques mêmes et par les doutes qu'elles lui faisaient concevoir. Ce fut surtout le problème de la liberté morale dans ses rapports avec la nécessité de l'ordre universel et avec la Providence qui l'occupa dans ces premiers temps. Il se décida d'abord pour l'opinion désignée sous le nom de *déterminisme*, et selon laquelle tout, dans les actions humaines, est prévu et destiné à concourir vers un but commun et unique avec la volonté éternelle, absolue, divine. L'étude de Spinoza le confirma dans ces vues. Néanmoins il sentait en lui quelque chose qui n'était pas satisfait : c'était le sentiment de sa personnalité, sentiment qui se fortifiait de toute l'énergie de son caractère et que le déterminisme ne pouvait ni abolir ni expliquer. Ce sentiment de la liberté, de la détermination par soi, se prononça chez lui avec tant de force qu'il devint, comme on va le voir, la base de toute sa philosophie.

La mort de son père adoptif le laissa livré à ses propres ressources, et, pour terminer ses études, il eut à s'imposer des privations qui ajoutèrent encore à la force de son caractère. Le besoin le contraignit d'accepter la place de précepteur dans une maison de Zurich. Dans cette ville, il fit la connaissance de M^lle^ Rahn, nièce de Klopstock, qu'il épousa depuis. Il quitta Zurich, au printemps de 1790, pour aller chercher en Allemagne une position plus analogue à ses goûts. « Je suis peu fait, écrivait-il à cette époque, pour n'être qu'un savant. Je ne veux pas seulement penser, je voudrais agir, et je cherche moins à cultiver mon esprit qu'à former mon caractère. » Mais après avoir cherché vainement à être employé activement à Stuttgart et à Weimar, il se rendit à l'université de

Leipzig pour s'occuper principalement de la philosophie de Kant, qui avait encore tout l'intérêt de la nouveauté. Plusieurs lettres écrites par lui à cette époque de sa vie nous montrent quelle révolution l'étude de cette philosophie, surtout celle de la *Critique de la raison pratique*, produisit dans son esprit. « Depuis que j'ai étudié la philosophie de Kant, dit-il, je crois de toute mon âme à la liberté de l'homme. Quel respect ce système nous inspire pour la dignité humaine! quelle force nouvelle elle nous donne! »

A son retour de Varsovie, où il s'était rendu pour essayer encore une fois de la vie de précepteur, mais sans y prendre plus de goût, il passa par Kœnigsberg pour voir en personne l'auteur de la Critique. Kant le reçut d'abord froidement et ne lui témoigna de l'intérêt qu'après que Fichte lui eut remis le manuscrit de l'ouvrage qui parut depuis sous le titre d'*Essai d'une critique de toute révélation*. Pour échapper à la détresse dont il fut atteint à Kœnigsberg, il se fit de nouveau précepteur. Cette fois il fut plus heureux, et bientôt un premier succès littéraire, dû en partie à une méprise, commença sa célébrité. Après bien des refus, un libraire consentit à publier à Halle, sans le nom de l'auteur, sa *Critique de toute révélation*. Fondé sur ce principe que la vérité d'une religion qui se dit révélée doit moins se présumer en raison des événements miraculeux qui en auraient accompagné la publication qu'en raison de son contenu, surtout de son accord avec la loi morale, ce livre était tellement dans l'esprit de Kant que la Gazette littéraire d'Iéna n'hésita pas à l'annoncer comme une production de ce philosophe et à lui décerner les plus magnifiques éloges.

Introduit avec tant d'éclat dans le monde littéraire, Fichte put enfin songer à consommer son union avec sa fiancée. Il se rendit à Zurich vers la fin de 1793. Deux ouvrages remarquables furent les fruits de ses loisirs de Zurich. Ainsi que Klopstock et Schiller, Fichte avait pris un vif intérêt à la révolution française; il en avait salué l'aurore avec enthousiasme, et il ne se découragea pas lorsque de mauvaises passions et la résistance qu'elle rencontra lui firent dépasser son but. Dans un écrit *destiné à rectifier les jugements du public sur la révolution française* (*Beitræge zur Berichtigung der Urtheile des Publikums über die franzœsische Revolution*, 1793, 2 vol. in-12), il souleva la question de la légitimité des révolutions en général. Il y établit qu'il ne saurait y avoir de constitution absolument invariable, toute constitution étant le produit du temps et des besoins du moment. Il déduit le droit de l'insurrection de l'existence d'un contrat social. L'idée d'un contrat est, selon lui, renfermée dans l'idée même de l'État; lui seul donne des droits et impose des devoirs. Fichte, dans cet écrit, se montre franchement révolutionnaire; mais il ne veut pas que les réformes, même les plus nécessaires, se fassent aux dépens de la justice et de l'humanité. Le second ouvrage, écrit dans le même esprit, est intitulé : *Revendication de la liberté de la pensée*, Héliopolis, l'an dernier des ténèbres (*Zurückforderung der Denkfreiheit von den Fürsten Europas*, 1793). Ces deux ouvrages lui attirèrent l'accusation de démagogie et de jacobinisme. Plus tard, après la publication de sa philosophie du droit, il eut à se défendre du reproche contraire.

C'est vers ce temps qu'il jeta les premiers fondements de son système, qui, destiné d'abord à compléter la philosophie de Kant, ne tarda pas à former opposition avec elle. Il était occupé à méditer sa nouvelle doctrine, lorsque le gouvernement de Weimar lui offrit la chaire de philosophie, laissée vacante à Iéna par le départ de Reinhold. Fichte accepta et arriva au printemps de 1794 à Iéna, où l'attendaient des amis enthousiastes et des adversaires non moins passionnés. Il comprit tout ce qu'il aurait à déployer de talent et de zèle pour répondre à l'attente des uns et pour triompher de la jalousie des autres. Il eut tout aussitôt un grand succès. Un de ses collègues, dans un écrit qui parut en 1796, s'exprime ainsi sur l'effet que Fichte produisit : « On croit l'entendre cherchant la vérité et la suivant dans toutes ses profondeurs; le génie de sa

philosophie est un esprit plein de force et de fierté. Le caractère distinctif de son individualité, c'est la plus haute probité... Ce qu'il dit de meilleur porte le cachet de la force et de la grandeur... La sévérité de ses principes est peu tempérée par la politesse; cependant il souffre la contradiction... Sa diction se précipite comme un torrent, éclate comme une tempête. Il ne touche pas, mais il élève l'âme... Son regard est sévère, sa démarche altière et décidée; son imagination n'est pas fleurie, mais vive et puissante. »

Dès son arrivée à Iéna, Fichte exposa le principe fondamental de son système dans un programme intitulé : *Idée de la doctrine de la science, ou de ce qu'on appelle la philosophie* (*Ueber den Begriff der Wissenschaftslehre*, 1794), annonçant qu'il avait trouvé le moyen d'élever enfin la philosophie au rang d'une science évidente. Il développa cette idée dans un ouvrage plus étendu et qui parut sous le titre de *Précis des principes de la doctrine de la science* (*Grundriss des eigenthümlichen der Wissenschaftslehre*, 1795). En même temps il publia ses *Leçons sur la destination du savant* (*Vorlesungen über die Bestimmung des Gelehrten*) qui sont l'expression fidèle de son caractère, et dont l'idée principale est que le savant, qui doit être l'homme le plus vrai et le plus développé, est surtout appelé à l'action. « Agir, agir, s'écrie-t-il, voilà notre rôle ici-bas. La destination du savant est de se perfectionner sans cesse par une libre activité, et de travailler au perfectionnement de ses semblables. »

Telle était aussi, malgré de vives sollicitations d'une autre nature, la seule action qu'il voulût exercer lui-même. Iéna était alors l'université la plus fréquentée de l'Allemagne. L'unique but de Fichte, dans ses rapports avec la brillante jeunesse qui l'entourait, fut de la former à la spéculation et à une activité désintéressée, deux choses que sa philosophie lui paraissait devoir concilier plus qu'aucune autre. Tandis que les adversaires de sa doctrine lui reprochaient de favoriser l'égoïsme et de ne point tenir compte des affections du cœur, Fichte y puisait le plus énergique enthousiasme pour la vertu et les plus nobles inspirations. Son idéalisme n'avait laissé subsister comme réalité unique que le *moi*, lequel n'arrive réellement à son existence propre que lorsque, s'arrachant aux vaines illusions d'un monde chimérique, il s'élève dans la sphère des idées morales et conquiert ainsi sa véritable liberté. Il n'était si pleinement satisfait des résultats de sa spéculation que parce qu'ils justifiaient à ses yeux ses vues bien arrêtées sur la destination morale de l'homme. Cette conviction était pour lui une garantie de la vérité de sa philosophie. Cette philosophie relevait historiquement de celle de Kant; mais, dans sa direction particulière et dans son caractère spécial, elle fut surtout déterminée par l'individualité de son auteur.

La critique de Kant (*voy.*), tout en admettant la réalité des choses extérieures, avait néanmoins abouti à une sorte d'idéalisme, en ce sens que, selon ce philosophe, nous ne pouvons pas connaître les choses telles qu'elles sont en soi, mais seulement telles qu'elles nous apparaissent selon les formes de notre entendement, selon les lois de notre esprit. Mais Kant avait posé en principe que nous ne pouvons réellement connaître que ce qui nous est donné dans l'observation, soit externe, soit interne, et il n'avait rétabli l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme qu'au moyen de la raison pratique, comme conditions nécessaires de la liberté et de la loi morales. Tel est le point de départ de la philosophie de Fichte. Il l'appelle *Doctrine de la Science* (*Wissenschaftslehre*), parce que, selon lui, le problème capital de toute philosophie c'est de rechercher sur quel fondement repose le savoir, quel est le rapport de nos idées avec leurs objets, sur quoi se fonde notre conviction de la réalité objective de nos idées. Pour résoudre ce problème, Fichte ne part point, comme Kant, de l'analyse de la faculté de connaître, ni, comme Reinhold, du fait primitif de la conscience, mais bien d'un acte spontané du *moi* qui *construit* la conscience elle-même et tous ses phénomènes. Fichte arriva ainsi à l'idéalisme *transcendental*, ou à la doctrine de l'i-

dentité du sujet et de l'objet. Le principe de ce système est cette proposition : le *moi* est ce qui se pose lui-même, c'est-à-dire que la conscience de soi est donnée immédiatement, qu'elle est le produit immédiat de l'intuition du *moi* par lui-même. Il en résulte qu'il nous est impossible de sortir de la sphère de la conscience, et que, considérées de ce point de vue, toutes les existences ne sont autre chose que des modifications de notre intelligence. M. Royer-Collard, dans un discours d'ouverture prononcé en 1813, soutint que le caractère le plus général de la philosophie moderne, c'est de douter de l'existence réelle du monde extérieur, c'est-à-dire d'être *idéaliste;* que toutes les écoles, celles de Locke et de Condillac, tout comme celles de Descartes, de Leibnitz et de Kant, avec plus ou moins de connaissance de cause, professent l'idéalisme. Or Fichte n'a fait qu'exposer cet idéalisme d'une manière absolue, sauf ensuite à rétablir la réalité du monde par la foi de la raison en elle-même.

Ainsi que Spinoza déduisit tout son système de la définition de la substance, Fichte prétendit déduire le sien de cet acte spontané du *moi* par lequel il se pose lui-même. Dans ce principe absolument primitif, qu'il exprime par cette formule $a = a$, se trouve renfermée toute la philosophie. Le *moi* est à la fois le principe actif et ce qui est produit par son activité. Là-dessus se fonde cette définition : *ce qui tire son être de ce seul fait qu'il se pose comme étant, est le* moi *comme sujet absolu.* Un second acte primitif de l'esprit est d'*opposer au moi* un *non-moi*, et peut s'exprimer ainsi : *a* n'est pas $=$ *a*. Or, par cela même qu'un *non-moi* est opposé au *moi*, le *non-moi* est reconnu pour autre chose que le *moi*, et il semble que par cet acte la réalité d'un monde extérieur se trouve primitivement posée. Mais cette réalité n'est encore que supposée, et elle n'est reconnue ici que dans le *moi* et relativement au *moi*. Une troisième proposition, résultant d'un troisième acte primitif de l'esprit, est celle-ci : *le* moi *et le* non-moi *sont posés tous deux par le* moi *et dans le* moi *comme se limitant réciproquement, de telle sorte que la réalité de l'un détruit en partie la réalité de l'autre.*

Par ces trois actes primitifs de l'esprit et les trois principes qui en résultent, toute connaissance absolue et immédiate se trouve épuisée, et il est impossible de remonter plus haut. Le résumé des trois principes est : *le* moi *et le* non-moi *se déterminent réciproquement*, et cette proposition renferme ces deux autres : 1° *Le* moi *se pose comme déterminé par le* non-moi, comme limité par lui; 2° *le* moi *pose le* non-moi *comme limité par le* moi, ou le *moi* comme déterminant le *non-moi*. La première de ces deux propositions est le fondement de la philosophie théorique, la seconde celui de la philosophie pratique. La réflexion commence nécessairement par la partie théorique, parce que le principe pratique se fonde analytiquement sur le principe théorique; mais au fond la raison théorique dépend de la raison pratique. En d'autres termes, la réalité d'un monde objectif, qui demeure problématique dans la philosophie théorique, ne devient certaine que dans la philosophie pratique; car pour que le *moi* puisse déterminer le *non-moi*, pour qu'il puisse agir sur le monde extérieur, il faudra bien qu'il en admette l'existence réelle et objective.

C'est sur ces bases que Fichte établit ce qu'il appelle l'idéalisme critique ou transcendental, lequel, selon lui, en ne posant le monde que par le *moi* et pour le *moi*, tient le milieu entre le réalisme et l'idéalisme dogmatique. Le fondement de toute réalité pour le *moi* est l'action réciproque du *moi* et du *non-moi*. Cette doctrine est *réaliste*, en ce qu'elle établit que le *moi*, pour agir, c'est-à-dire pour exister, a besoin de recevoir une impulsion du dehors, de la part d'une puissance qui lui est opposée et qui en est indépendante; elle est *idéaliste*, en ce qu'elle déclare que cette impulsion qui sollicite le *moi* à l'action ne lui impose rien qui lui soit étranger, que cette puissance extérieure ne saurait être que sentie et non pas reconnue en soi, et que toutes les déterminations de l'objet sont tirées du sujet.

En même temps qu'il développait la

partie théorique de son système, Fichte l'appliquait à la philosophie du droit et à la morale qu'il exposa dans deux ouvrages remarquables : *Fondements du droit naturel* (*Grundlage des Naturrechts*, 1re partie, 1796; 2e partie, 1797) et *Système de la morale* (*System der Sittenlehre*, 1798).

Le droit et la morale ont pour base l'idée de la liberté. La notion du droit est donnée primitivement et suppose hors du *moi* l'existence d'autres êtres également raisonnables et libres. L'homme ne peut se concevoir comme un être isolé et ne peut devenir ce qu'il est que par la société. Dans ses rapports avec ses semblables, il se sent obligé de respecter leur liberté, et reconnaît que sa liberté est limitée par celle d'autrui. C'est là ce qui constitue le droit naturel, qui ne peut être assuré que par l'État, dont le but doit être de réaliser le droit. L'objet de la philosophie sociale est de trouver une constitution qui assure à la volonté générale l'empire sur les volontés particulières, afin de garantir les droits de tous. La politique de Fichte est du reste assez semblable à celle de Rousseau et à celle que le gouvernement sincèrement représentatif peut seul réaliser dans un grand état; mais il fait dépendre la forme du gouvernement du degré de respect pour la légalité où est arrivée une nation, et il juge admissible toute constitution qui rend possibles le progrès général et le développement légitime des facultés de chacun. Quant au droit de répression, il se rapproche du système pénitentiaire et exclut la peine de mort.

La morale de Fichte, destinée à suppléer à l'insuffisance des lois civiles et à servir de lien à l'humanité tout entière, a beaucoup de rapport avec celle de Kant, et en partie avec celle des stoïciens. Nous ne pouvons ici en indiquer que les propositions principales. « Le principe de la moralité, selon Fichte, est la pensée nécessairement conçue par l'intelligence qu'elle doit déterminer, absolument et sans exception, sa liberté d'après la notion de la personnalité indépendante du *moi*. » C'est, en d'autres termes, à peu près le principe de Kant, qui veut que l'homme obéisse exclusivement à la voix de la raison morale, sans autre motif que celui de lui obéir. Cette conviction que nous avons que telle est notre destination constitue le devoir. La loi morale suppose la réalité du monde objectif; elle détermine à la fois l'objet de l'action morale et le commandement. Elle nous apprend qu'il y a hors de nous des hommes libres comme nous, et nous ordonne en conséquence de les traiter comme tels. La loi morale constitue notre existence dans le monde intelligible; par l'action seule nous existons dans le monde phénoménal. La fin de toute action morale doit être de délivrer le *moi* de tout ce qui entrave et limite la liberté, de tendre à la liberté absolue.

Les doctrines de Fichte ne tardèrent pas à alarmer le dogmatisme théologique. Ayant vu le bon effet que ses leçons sur la destination du savant avaient produit sur les étudiants, il désirait les continuer les dimanches, à une heure non consacrée au culte public. Une feuille servile, rappelant les opinions démocratiques professées autrefois par Fichte, l'accusa de vouloir substituer à l'exercice de la religion chrétienne le culte impie de la Raison. Il fut obligé de renoncer à ses leçons du dimanche. En même temps il échoua dans le projet qu'il avait formé d'amener les étudiants à renoncer à leurs associations secrètes. Déjà ils lui avaient déclaré qu'ils étaient prêts à les dissoudre. Le gouvernement crut devoir intervenir, et, par les précautions qu'il voulait prendre dans cette affaire, non-seulement la fit manquer, mais encore laissa planer sur Fichte le soupçon d'avoir voulu abuser de la bonne foi des étudiants. Pour se soustraire à leurs démonstrations hostiles, il fut obligé de suspendre ses cours. Cet orage était à peine dissipé lorsqu'un autre plus violent se leva sur sa tête. Un article inséré par lui dans le *Journal philosophique*, qu'il publiait en société avec son collègue Niethammer, le fit accuser d'athéisme. Cet article, intitulé *Du fondement de la foi en un gouvernement moral du monde*, était destiné à rectifier le travail de son ami Forberg, inséré dans la même feuille sous ce titre : *Développement de l'idée de la religion*. L'électeur de Saxe

fit saisir le journal et somma le gouvernement de Weimar de sévir contre les auteurs des articles incriminés. Celui-ci se serait contenté d'une simple réprimande adressée publiquement aux inculpés; mais Fichte demanda ou une absolution ou une condamnation formelle, et offrit sa démission. Elle fut acceptée, et Fichte, banni de tous les états saxons, se réfugia à Berlin, en 1799. Loin de se laisser abattre par ces persécutions, il y puisa une énergie nouvelle, n'y voyant qu'un effet de cette réaction que rencontrent toujours les hommes qui prétendent exercer sur leurs contemporains une action puissante.

Voyons cependant comment à cette occasion Fichte, dans son *Apologie* (*Verantwortungsschrift*, 1799), conciliait l'idée de Dieu avec son idéalisme. Selon lui, le monde sensible n'étant qu'une *idée*, une représentation, ne saurait fournir une preuve de l'existence de Dieu. Cette existence ne peut être déduite que de la loi morale qui se révèle dans la conscience et de l'ordre moral qui en résulte. Dieu est cet ordre moral lui-même, ou plutôt l'unité, le principe, le modérateur de cet ordre. Dieu ne doit pas être conçu comme une substance, mais comme principe actif, action pure. Dans son essence, la Divinité est tout entière conscience, intelligence, vie et activité spirituelle; elle ne saurait être renfermée dans une notion, elle est incompréhensible.

Le premier fruit du repos que Fichte retrouva à Berlin fut son ouvrage sur *la Destination de l'homme* (*Von der Bestimmung des Menschen*, 1800, traduit en français par M. Barchou de Penhoën, 1832). Dans cet important ouvrage, qui commence, dans la vie philosophique de l'auteur, une période nouvelle, on voit l'homme pensant passer du doute à la science, de la science à la foi. La science à laquelle le conduit la spéculation est toute négative quant au monde extérieur, et ne laisse subsister, pour toute réalité, que la conscience et son monde idéal. Cependant une voix intérieure me pousse à l'action, à une action conforme à la loi de mon être, et ce commandement m'adresse à quelque chose qui est hors de moi et indépendant de mes idées. Je me sens obligé d'avoir foi en toutes les existences que suppose la loi morale. Ainsi la foi commence où la science nous abandonne. Cette foi n'est autre chose que l'assentiment que je me sens pressé de donner à mes convictions naturelles. Ces convictions sont inébranlables à toutes les subtilités du raisonnement. C'est donc la volonté et non l'entendement qui est le germe d'où se développera mon intelligence. Si ma volonté est droite, mon intelligence sera infaillible. La vérité n'est réelle qu'autant qu'elle se réclame de la foi, et toute vérité découle de la conscience morale. Désormais je m'en rapporterai sans hésiter au témoignage de ma conscience, et je m'appliquerai à savoir et à faire ce qu'elle veut de moi. Mon devoir, ma destination, est d'obéir absolument à cette voix intérieure. Mais cette destination ne peut s'accomplir qu'autant que j'admets comme réels les objets dont la loi de ma conscience suppose la réalité. C'est ainsi que la raison pratique supplée à la raison théorique. Sur cette base, Fichte rétablit l'existence de nos semblables et de leurs droits, celle du monde phénoménal, et, au-dessus de celui-ci, celle d'un monde spirituel, et la vérité d'une autre vie qui pour l'homme commence déjà ici-bas. Le ciel est dans le cœur de l'homme de bien; une vie vertueuse est la préparation à la vie éternelle, elle en est le commencement. Fichte déduit enfin de la raison pratique l'existence de Dieu qu'il conçoit comme l'auteur de la loi du monde moral, comme la volonté infinie, éternelle, universelle, qui se révèle aux intelligences finies par l'organe de la conscience, et qui est l'âme, le lien commun de tout ce qui existe. Il y a peu d'ouvrages mystiques où respire une plus fervente piété, un renoncement plus absolu aux choses de la terre, avec une plus ferme croyance à la sainteté de la loi et à l'immortelle destinée de l'homme, que dans les dernières pages de ce livre, écrit au moment où l'auteur venait d'échapper à l'accusation d'avoir nié Dieu.

Il n'avait pourtant abjuré aucune de ses convictions philosophiques. Il renonça si peu à l'idéalisme, qu'il publia, en 1802, sans aucun changement, une nouvelle

édition de son principal ouvrage sur la *Théorie de la Science*. Mais il la soumit à un nouvel examen, afin de la mettre plus d'accord avec sa conscience religieuse. Combler l'abîme qui semble séparer la réflexion et la foi et les concilier ensemble, telle était maintenant la tâche que Fichte mit toute la force de son esprit à remplir. C'est à cette époque de transition qu'appartiennent, outre le livre de la *Destination de l'homme*, sa *Réponse à Reinhold* (*Antwortschreiben an Reinhold*, 1801), et son *Rapport au public sur le véritable caractère de la philosophie nouvelle* (*Sonnenklarer Bericht an das Publikum uber das eigentliche Wesen der neuesten Philosophie*, 1801).

Déjà, comme on l'a vu, dans le premier de ces écrits, Fichte passe du doute à la foi par la science et subordonne la réflexion à un besoin plus élevé de la raison. Cette tendance nouvelle de son esprit devient de plus en plus évidente dans ses leçons sur les *Traits caractéristiques du siècle présent* (*Grundzuge des gegenwartigen Zeitalters*, 1806), sur *la Fonction du savant* (*Ueber das Wesen des Gelehrten*, 1806), et surtout dans sa *Théorie de la Religion* (*Anweisung zum seligen Leben, oder die Religionslehre*, 1806). Le premier de ces trois ouvrages renferme les idées de l'auteur sur la philosophie de l'histoire, idées qu'il développa plus tard dans ses *Leçons sur la Politique**. Dans ces discours, le fondement de sa doctrine est l'idée d'une révélation éternelle de Dieu dans la conscience de l'homme. Cette révélation se montre d'abord sous la forme de l'instinct et d'une foi traditionnelle, et devient peu à peu une vue claire et raisonnée de l'univers au moyen de l'idee religieuse. Le dernier terme de la manifestation divine dans l'humanité serait une sorte de théocratie rationnelle, le règne de Dieu amené par les progrès de la raison, et sous lequel le christianisme raisonné deviendrait la base d'une constitution politique universelle. Dans la *Philosophie de la Religion*, Fichte montre encore une fois comment par degrés la conscience morale, la raison pratique, en se développant, s'élève jusqu'à l'idée de Dieu, dans laquelle toute réflexion s'arrête et se repose.

Du reste, la vie de Fichte offre peu d'événements à cette époque. Il réunit autour de lui un brillant auditoire, composé de jeunes savants, d'hommes du monde, de hauts fonctionnaires. Nommé, en 1805, professeur à l'université d'Erlangen, avec la faculté de passer les hivers à Berlin, c'est dans cette capitale que l'atteignit la nouvelle du désastre d'Iéna. Résolu de partager le sort des vaincus, il la quitta et se rendit à Kœnigsberg, où on lui accorda provisoirement une chaire. A la veille de la journée de Friedland, il partit pour se réfugier jusqu'à Copenhague, et ne retourna auprès de sa famille qu'après la paix de Tilsitt. Cependant la Prusse, déchue de son importance politique, songea à se fortifier intérieurement et porta surtout son attention sur l'instruction publique. Une université devait être établie à Berlin, et Fichte fut chargé d'en rédiger le plan; mais son projet, fort remarquable d'ailleurs, avait quelque chose de trop idéal pour pouvoir être adopté. Vers le même temps, un autre projet occupait Fichte. Il avait vu avec douleur la vieille Allemagne succomber en grande partie par sa propre faute, et il pensait que, pour la relever, il fallait avant tout retremper le caractère national. C'est pour y contribuer qu'il prononça, pendant l'hiver de 1807 à 1808, dans une des salles de l'académie, et souvent au bruit du tambour français, ses *Discours aux Allemands*, empreints d'une noble et courageuse énergie. Il avait fait d'avance le sacrifice de sa liberté, de sa vie même, s'il le fallait; mais soit générosité, soit prudence, la police française ne l'inquiéta point.

L'université de Berlin ayant été organisee, Fichte y fut appelé et la gouverna deux années, comme recteur, avec une grande fermeté. Quand, après l'expédition de Russie, l'Allemagne conçut l'espoir de reconquérir son indépendance, il offrit à son gouvernement de servir dans l'armée en qualité d'aumô-

(*) Ces leçons furent faites à Berlin en 1813 et publiées en 1820 sous ce titre: *Die Staatslehre*, etc., ou Rapports de l'etat primitif avec le regne de la raison.

nier. Son offre fut refusée; mais il eut alors le bonheur de rendre un grand service à sa patrie. Berlin avait encore une garnison française, et le gouvernement hésitait. Pour le forcer à se déclarer, un homme audacieux forma le projet de faire massacrer nuitamment cette garnison. Heureusement un des conjurés, élève de Fichte, ayant conçu des scrupules sur la légitimité d'un tel attentat, vint lui faire part du complot. Fichte ne balança point : il courut chez le chef de la police prussienne et lui persuada d'empêcher un crime odieux et d'ailleurs inutile.

La guerre, en s'éloignant de Berlin, y laissa, avec une foule de soldats malades et blessés, un mal contagieux. Avec beaucoup d'autres dames, M^me^ Fichte se dévoua à les soigner. La contagion la saisit et ne la quitta que pour se jeter sur Fichte lui-même. C'était au moment où il avait repris ses études avec plus d'enthousiasme que jamais, où il allait mettre la dernière main à son œuvre. Il succomba, ou, comme il s'exprima quelques instants avant de mourir, il fut guéri de tous maux, le 28 janvier 1814.

Dans son extérieur tout indiquait la force, la résolution, l'énergie. Son corps, court et ramassé, était musculeux, et un sang abondant circulait dans ses veines. Sa démarche ferme et décidée annonçait en quelque sorte la droiture et la vigueur de son caractère. Sa volonté était en tout temps forte, entière et invariable dans ses déterminations. On pouvait l'accuser de roideur et d'obstination, mais c'est à ce prix qu'il fut au-dessus de toute faiblesse. Il ne fut pas seulement un grand penseur, il fut encore un grand citoyen. Il fut, ce que doit être selon lui le savant, un homme vrai, complet, audessus de tous les intérêts, de toutes les considérations vulgaires, tout entier à son devoir et ne cherchant d'autres suffrages que celui de sa propre conscience.

Nous avons indiqué les traits principaux de la philosophie de Fichte. Nous n'avons pas voulu la séparer de sa biographie parce que nulle doctrine n'a été, autant que la sienne, déterminée par le caractère de son auteur, et que sa vie est le meilleur commentaire de sa philosophie. Pour la comprendre et pour la juger avec équité, il faut la considérer dans son origine historique et dans son origine psychologique. La philosophie de Fichte est à la fois l'expression de son individualité et la conséquence naturelle de la philosophie de Kant. Son idéalisme découle inévitablement de son principe: si l'on part, non plus des faits de la conscience, des lois et des formes de la raison, mais d'un acte primitif et spontané du *moi*, et si l'on veut faire sortir exclusivement de ce principe, comme de sa racine, un système tout d'une pièce, on arrive nécessairement à l'idealisme tel que Fichte l'a formulé; le monde extérieur ne paraîtra qu'une création du *moi* ou une négation, et il ne sera possible de reprendre possession de la réalité que par la foi de la raison en ellemême. Sous sa première forme, la philosophie de Fichte est une protestation violente contre le sensualisme, qui représentait le *moi* comme un produit du *non-moi*, l'entendement tout entier comme le résultat de la sensation. Irrité de cette prétention de la matière sur l'esprit, il s'applique à la réduire ellemême au néant, afin d'assurer la souveraineté de celui-ci.

Dans ses développements ultérieurs, on peut considérer la philosophie de Fichte comme une démonstration de la vanité de la spéculation, et de la nécessité de s'en rapporter aux convictions naturelles de la conscience. Se rapprochant alors de la philosophie de Jacobi (*voy.*) et ne retenant de l'idéalisme qu'une sorte de dédain pour la matière et un profond sentiment de la liberté, il place son point d'appui dans la loi morale, comme la seule vérité positive et immédiate, et reconstruit sur cette base inébranlable l'édifice de ses convictions et de ses croyances. Au lieu de déduire la morale de la science, il fait dépendre la science de la morale, la raison théorique de la raison pratique. Celle-ci est infaillible, et, au défaut de la démonstration, la foi qui lui est due nous force de reconnaître toutes les existences dont elle est obligée de supposer la réalité, sous peine de n'être elle-même qu'une chimère.

Fichte a laissé un fils unique qui est professeur de philosophie à l'université de Bonn et qui a pris une part très active aux derniers mouvements de la philosophie allemande. Il a publié en 1830 un ouvrage sur la vie de son père, sous le titre : *Fichte's Leben und litterarischer Briefwechsel*, 2 vol. in-8°, dont nous avons donné un extrait dans la *Nouvelle Revue Germanique*, t. VII, p. 193 et 330, et t. VIII, p. 53. J. W-M.

FICHTELBERG, ou mont aux Sapins, dans la Bavière. Ce mont, qui s'élève à près de 3,700 pieds et s'étend sur environ 14 lieues de longueur et sur plus de 8 de largeur, se rattache aux monts Sudètes ou des Géants d'un côté, et à la forêt de Thuringe de l'autre. Il se compose de deux groupes qui envoient des ramifications dans diverses directions; à l'ouest, ces ramifications, telles que le Vogelsberg, le Hart, le Westerwald, se prolongent jusque vers le Rhin. On remarque comme une singularité que les sources qui naissent dans la partie la plus élevée vont former des rivières dans les quatre régions du monde. Ainsi l'Eger coule à l'est, le Mein à l'ouest, la Saale au nord, et le Nab au midi. La roche principale du Fichtelberg est le granit, contre lequel est le calcaire, adossé dans les chaînes secondaires. On y exploite des mines de cuivre, de plomb, de fer et de vitriol; il y a des marbres de diverses espèces. Ce mont couvre une partie du pays de Baireuth. Parmi ses sommités, les plus élevées sont le Schneeberg, haut de 3,682 pieds, et l'Ochsenkopf, de 3,621 pieds. Sur une des montagnes, le Schlossberg, se trouve un petit lac ou plutôt un marais : c'est le Fichtelsée.

Helfrecht a publié en 1799 une description du Fichtelberg, en 2 vol. in-8°. Ce qu'on appelle le *petit Fichtelberg* est une montagne en Saxe, la plus élevée de l'Erzgebirg (*voy.*), ayant 3,731 pieds, et remarquable par ses sites pittoresques, ses sources et ses cascades. D-G.

FICIN (MARSILE), philosophe platonicien, traducteur et commentateur de Platon, naquit à Florence le 19 octobre 1433. Florence était alors sous l'administration sage et bienfaisante des Médicis. Côme de Médicis se chargea de l'éducation du jeune Marsile, dont le père était son médecin, et lui fit étudier la langue grecque, la théologie et la musique. Il cultivait cet art avec succès, et sa mauvaise santé lui faisait un besoin des jouissances douces qu'il y trouvait. A l'âge de 42 ans, il entra dans les ordres et reçut de Laurent-le-Magnifique, petit-fils de Côme de Médicis, la direction ou le rectorat de deux églises de Florence. Cependant, au milieu des exercices d'une sincère piété, il lui arriva souvent de se laisser entraîner aux rêves de l'astrologie judiciaire ; mais un de ses historiens, Wharton, nous dit que les prédications du pieux et infortuné Savonarola le ranimèrent et le firent rentrer dans la bonne voie. Passionné pour Platon, dont il avait longtemps étudié les ouvrages, il le prêchait en chaire, appelait ceux qui partageaient son enthousiasme ses frères en Platon, et prétendait retrouver dans les œuvres de ce philosophe tous les mystères et tous les dogmes de la religion chrétienne. Il soutenait que le *Criton* renfermait les bases de tout le christianisme. Il mourut le 1er octobre 1499 à Carreggi, près de Florence, et fut enterré, aux dépens de cette ville, dans la cathédrale. Marsile Ficin vécut 66 ans, malgré sa mauvaise constitution ; il était petit, d'un tempérament délicat, et sensible aux moindres changements dans la saison. On peut regarder comme apocryphe l'histoire de son apparition à son ami Mercati après sa mort.

Les ouvrages de Ficin sont au nombre de 17. Il faut avant tout citer sa traduction latine de Platon. Il est le premier qui ait fait passer le génie de ce philosophe dans une autre langue. On pense que la première édition fut faite à Florence en 1490. Elle est in-fol., en caractères gothiques très menus, et fourmille de fautes. Il fit aussi une traduction de Plotin, qui parut en 1492. On lui doit encore divers traités et commentaires : *Theologia platonica, sive de animarum immortalitate*, Florence, 1482, in-fol., 1re éd.; *De religione christianâ*, Paris, 1510; *De vitâ libri III*, Florence, 1489, dont on a différentes traductions; *Epistolarum libri XII*, Venise, 1495, et divers autres ouvrages sur des sujets de

théologie, d'astrologie judiciaire, de philosophie et de critique; il laissa en mourant une quantité de manuscrits. Ses œuvres complètes parurent à Venise, 1510, et plusieurs fois depuis; la meilleure édition est celle de Paris, 1641, 2 v. in-fol. La vie de Ficin a été écrite par Dominique Mellini, Pise, 1771, in-8°; par Paul Jove dans ses Éloges, par Wharton, déjà cité, dans ses additions à la Bibliothèque ecclésiastique de Cave; par Negri, Bibliothèque des auteurs Florentins; par Schelhorn, *Amœnitates literariæ*. Enfin on peut consulter sur lui les Mémoires de Niceron, tom. V. C. D. C.

FICTION (*fictio*, de *fingere*, feindre, supposer). Dans l'acception la plus étendue, on entend par fiction tout ce qui est en dehors de la réalité. Prise au sens moral, la fiction ne peut être que le mensonge ou plutôt l'imposture, puisqu'elle suppose toujours l'intention de tromper. Alors elle a le caractère du vice, excepté peut-être dans un seul cas, ce qui a fait dire à La Bruyère : « Il faut « du moins feindre de l'amitié pour nos « bienfaiteurs; si la fiction peut être es- « timable, c'est en cela. » Le mensonge officieux, quoique, rigoureusement parlant, il soit réprouvé par la religion et par la morale, est aussi un genre de fiction qui peut être rendu excusable par le but qu'il se propose. Plus d'un exemple prouve que c'est quelquefois le seul moyen de sauver la vie à l'innocence.

Considérée dans les arts d'imitation, la fiction a un tout autre caractère. Ces arts ayant pour objet de produire l'illusion, la fiction est le moyen qu'ils emploient pour y parvenir; la condition indispensable au succès est de revêtir la fiction de tous les dehors de la vraisemblance. C'est encore le mensonge si l'on veut, puisqu'on est en dehors de la réalité, mais ici le mensonge n'est que dans la forme, attendu qu'il n'y a pas intention de faire passer le faux pour le vrai.

Le domaine le plus étendu de la fiction est dans la littérature. C'est avec raison que La Fontaine a dit:

> L'homme est de glace aux vérités,
> Il est de feu pour les mensonges.

Il est impossible, en effet, de méconnaître l'influence que, partout et de tout temps, le surnaturel et le merveilleux ont exercé sur l'imagination humaine; suivant Boileau :

> La poésie épique
> Se soutient par la fable et vit de fiction.

Celle-ci est effectivement l'élément constitutif de l'épopée. Mais ici il importe d'établir une distinction dans le sens grammatical du mot : on l'emploie également pour désigner la partie et le tout. Ainsi, dans leur ensemble, l'*Iliade* et l'*Odyssée* sont de sublimes fictions dues au génie d'Homère; dans le premier de ces poèmes, le combat d'Achille contre le Xanthe, la description de la ceinture de Vénus; dans le second, l'antre de Polyphème, le stratagème d'Ulysse contre les syrènes, sont des fictions qui font partie de l'action épique. Dans les compositions littéraires où tout est inventé, comme dans le poème épique ou dans le roman, le nom de fiction appartient plus spécialement aux détails qui offrent le caractère du merveilleux. Ainsi le célèbre roman de Lewis, *le Moine*, renferme deux épisodes de l'effet le plus remarquable, celui de Baptiste ou les Voleurs, et celui de la Nonne sanglante. Mais le premier ne présente rien qui ne soit conforme aux règles de la plus rigoureuse vraisemblance, tandis que l'autre, nous transportant dans un ordre de choses surnaturel, a un caractère *fictif* qui ne permet pas d'en admettre un instant la réalité.

L'emploi du merveilleux, indispensable dans le genre épique, n'est à sa place que lorsque ce merveilleux est fondé sur les croyances populaires de l'époque où le poète écrit. C'est peut-être dans l'observation de cette règle qu'il faut chercher le secret du prodigieux succès des grandes épopées, dans l'antiquité et au moyen-âge. La même considération peut expliquer la décadence actuelle de ce noble genre de composition. Une épopée mythologique ou féerique serait aujourd'hui la conception la plus absurde qu'il fût possible d'imaginer. Quant à ce genre de sublime qui a rendu immortels les noms de Dante, de Milton, et même de Klopstock, il n'est malheureusement plus à notre usage; et si le goût, d'accord avec la morale, a frappé

d'un juste anathème les licencieuses fictions de *Jeanne d'Arc* et de la *Guerre des Dieux*, les majestueuses créations de l'*Enfer*, du *Paradis perdu* et de *la Messiade*, en supposant qu'elles vinssent à apparaître pour la première fois, ne parviendraient pas à réveiller un enthousiasme endormi au sein du scepticisme, ou étouffé par un téméraire esprit de système perdu dans des rêves d'innovation en matière religieuse.

Homère et Virgile sont si abondants en admirables inventions que chez eux il est difficile de choisir. Le poème des *Métamorphoses* n'est qu'une longue suite de fictions. Si la féconde et gracieuse imagination d'Ovide ne les a pas créées, elle a su du moins les orner avec profusion. Les épisodes d'Ugolin et de Françoise de Rimini dans *la Divine Comédie;* la mort de Clorinde, la fuite d'Herminie, et les enchantements d'Armide, dans le poème du Tasse; l'apparition du géant Adamastor, et l'épisode d'Inez de Castro, dans les *Lusiades;* l'Eden et la naissance d'Ève, chez Milton, et chez Klopstock l'étonnante conception d'Abadonnah, l'ange déchu et réconcilié; toutes ces immortelles fictions vivront autant que la poésie elle-même. A côté de ces chefs-d'œuvre de génies sérieux, la France et l'Italie peuvent encore placer avec orgueil les étonnantes productions dues à l'inépuisable et railleuse verve de l'Arioste, de Rabelais et de Voltaire. Enfin les noms de Byron et de Walter Scott expriment, à la gloire de la littérature anglaise, tout ce qu'il y a de plus élevé dans la pensée, tout ce qu'il y a de plus varié dans l'imagination.

Nous l'avons dit en commençant, la fiction doit toujours se présenter sous les traits de la vraisemblance, ce qu'Horace a parfaitement exprimé dans ce vers :

Aut famam sequere, aut tibi convenientia finge.

L'exagération est donc l'écueil de ce genre, et par malheur on l'y rencontre trop souvent. Les gigantesques prouesses de presque tous les héros épiques, depuis Achille jusqu'à Roland, frappent sans doute l'imagination par de grands traits; mais, en dépit de l'amour de M^me^ de Sévigné pour les grands coups d'épée, ici l'exagération nuit à l'effet. Nous oserons aussi blâmer, comme l'a fait Marmontel, l'image de Camille courant sur les épis sans en courber la tête. Cette légèreté ne saurait être d'une mortelle, et M^lle^ Taglioni elle-même y échouerait.

Tous ces effets surnaturels de force ou d'adresse nous paraissent donc devoir être réservés aux êtres fictifs, génies, géants, fées, admis par la mythologie ou par la féerie (*voy.* ces mots). A côté de ceux-ci viennent se placer ces êtres bizarres appartenant à des natures diverses, et par la création desquels le merveilleux entre dans le fantastique : tels sont, dans la fable, les centaures, les sphynx, les syrènes, la chimère et le minotaure; dans la féerie, les hippogriffes et les griffons (*voy.* tous ces mots). La pieuse légende, si burlesquement traduite pour les yeux, par le pinceau de Téniers et le crayon de Callot, nous a offert, dans la tentation de saint Antoine, le type le plus complet de ces êtres multiformes, dont le nom moderne est farfadets (*voy.*). A côté de ces monstres aux formes idéales, éléments, en peinture, du genre appelé *arabesque*, viennent se placer ces autres natures de convention, encore plus hideuses au moral qu'au physique : dans la Grèce, les cyclopes, les gorgones, les harpies; en Orient, les goules, les psylles; en Germanie, en France, dans les états du Nord, les vampires, les ogres et les lutins (*voy.*). Polyphème, Méduse et Cæleno sont, dans l'antiquité, les types de cette espèce féroce et malfaisante. Dans les temps modernes, Shakspeare l'a individualisée dans les sorcières de *Macbeth* et dans le personnage de Caliban, reproduit de nos jours sous le nom de *Han d'Islande* par M. Victor Hugo. La vieille Saxonne d'*Ivanhoe*, les Bohémiennes des autres romans de Walter Scott, rentrent dans la même catégorie; enfin dans ses étonnantes créations de la Sachette et de Quasimodo, l'auteur de *Notre-Dame de Paris* a associé la beauté de l'âme à l'enveloppe de la brute.

Souvent la fiction cache une haute leçon de morale sous les formes de l'allégo-

rie. Ainsi les supplices auxquels Tantale, Sisyphe et Ixion sont dévoués dans le Tartare, celui que Prométhée subit au sommet du Caucase, sont de dignes symboles des châtiments dus à la perfidie, à la cruauté, à la débauche et à l'impiété orgueilleuse. Les Euménides, dont le nom signifie *bienfaisantes*, parce qu'en châtiant le crime elles étaient propices à la vertu; Némésis, fille de Jupiter et de Thémis, ministre de justice aussi bien que de vengeance, nous offrent aussi les images d'une Providence toujours armée contre le méchant et protectrice du juste. Le christianisme a élevé beaucoup plus haut de telles vérités en les dépouillant des voiles de la fiction. P. A. V.

FICTIONS LÉGALES. On nomme ainsi la substitution faite par la loi d'une chose fausse à une chose vraie. Il existe de nombreux exemples de fictions légales : tels sont, la *mort civile*, qui assimile une personne vivante à une personne morte; l'*adoption*, qui établit entre le père adoptif et l'enfant adopté les mêmes relations que celles qui ont lieu entre le père légitime et son fils; la *représentation*, qui a pour objet de faire entrer le représentant dans la place, dans le degré et dans les droits du représenté, en matière de succession, etc. Un des exemples les plus mémorables de fictions légales dans notre législation moderne est celle que présentent les éditeurs responsables pour les publications périodiques.

Les fictions légales sont quelquefois exprimées par certains axiomes destinés à consacrer un grand principe d'ordre et de sécurité sociale. Ainsi la règle qui veut que la chose jugée soit réputée comme la vérité (*Res judicata pro veritate accipitur*) est une fiction de cette nature. Le principe établi, dans les monarchies constitutionnelles, que le roi ne peut mal faire et qu'il est par ce moyen irresponsable est une fiction légale, mais conservatrice*.

Les fictions légales ne s'étendent pas seulement aux personnes, mais encore aux choses mobilières. Ainsi les actions *immobilisées* de la Banque de France sont réputées immeubles, etc.

(*) Nul ne peut ignorer la loi, est aussi, malheureusement, une fiction légale. S.

L'effet de la fiction légale ou de droit est d'opérer comme si le fait qu'elle suppose était réel. C'est ce que désigne ce brocard du droit romain : « *Tantùm operatur fictio in casu ficto quantùm veritas in casu vero.* » Nous devons ajouter que les fictions legales sont toujours considérées comme des *exceptions* et que par conséquent elles ne peuvent être étendues. *Fictio non extenditur de re ad rem, de personâ ad personam, de casu ad casum*, dit encore le droit romain.

Les fictions légales étaient nombreuses dans l'ancien droit public français; elles se résumaient par des axiomes rendus avec une précision véritablement proverbiale. Telles étaient par exemple les maximes suivantes : *Qui veut le roi, si veut la loi*; *le roi ne tient que de Dieu et de l'épée*; *le roi ne meurt jamais*, etc. Il y avait alors aussi la célèbre fiction *le mort saisit le vif*, destinée à montrer que l'héritier de l'homme mort était immédiatement saisi de son héritage, parce que plus anciennement toute personne qui mourait était censée se dessaisir de ses biens entre les mains de son seigneur, en sorte que les héritiers étaient obligés de reprendre ces biens du seigneur en lui faisant foi et hommage, en lui payant le relief si c'étaient des fiefs, ou en lui payant des droits de saisine si c'étaient des héritages en roture.

En général, dans une bonne législation, les fictions légales ne doivent point être prodiguées, et elles ne peuvent se justifier que par la nécessité qui ne devrait peut-être pas plus faire excuser le mensonge en droit qu'en morale. A. T-R.

FIDÉICOMMIS, du latin *fideicommissum*, chose confiée à la foi. On nomme ainsi la disposition par laquelle un testateur charge son héritier ou son légataire de remettre à quelqu'un tout ou partie de sa succession.

Dans l'ancienne Rome, les fidéicommis durent leur origine au désir d'avantager par acte de dernière volonté des personnes qu'un citoyen romain ne pouvait instituer héritières ou qui ne pouvaient recueillir qu'une partie de ce qui leur était laissé. Sans entrer ici dans de plus longs détails, nous rappellerons que la loi *Voconia* (Caius, 2 Inst. 274) dé-

fendait aux testateurs, dont la fortune excédait une valeur déterminée, d'instituer des femmes pour héritières, et que d'après la loi *Papia* les citoyens romains restés sans enfants (Caius, 2 Inst. 286) ne pouvaient prendre que la moitié de l'hérédité ou du legs dont on avait disposé en leur faveur. Pour éluder les prohibitions légales, ce qu'on ne pouvait donner à un héritier ou à un légataire incapable de recevoir, on le confiait à la foi d'un ami, en le priant de le remettre à la personne indiquée.

On le sent, ces premiers fidéicommis n'étaient point obligatoires, et le testateur n'avait pour l'exécution de ses volontés d'autre garantie que l'honneur de celui qu'il en chargeait; mais, sous Auguste, les fidéicommis obtinrent la force qu'ils n'avaient pas dans l'origine. Cependant celui qui était une fois héritier le demeurait pour toujours, et, en conséquence, même en restituant l'hérédité, il restait exposé aux actions des créanciers et des légataires, de même qu'il avait seul le droit de poursuivre les débiteurs. Il arrivait par suite que souvent l'héritier chargé de restituer l'hérédité refusait de l'accepter, et ce refus annulait le testament. Pour remédier à cet inconvénient, le sénatus-consulte Trébellien (an de Rome 815), tout en laissant au restituant la qualité d'heritier, transporta tous les effets de cette qualité sur la tête du fidéicommissaire à qui l'hérédité était restituée.

En France, et surtout en pays coutumier, on confondait souvent les termes de *substitution* et de *fidéicommis*. Dans le but de perpétuer les biens dans les familles, on en laissait à l'héritier chargé du fidéicommis la possession pendant sa vie, et on le chargeait seulement de les rendre à sa mort à une personne désignée. La législation actuelle prohibe ce dernier genre de fideicommis sous le nom de substitution; mais elle permet le fidéicommis simple, c'est-à-dire la disposition par laquelle le testateur charge une personne de remettre à une autre, d'ailleurs capable de recevoir, tout ou partie des biens légués. Neanmoins si le fidéicommis est tacite, celui qui se croit appelé à en recueillir le bénéfice n'a aucun moyen d'en établir la réalité; il est obligé de s'en rapporter à la bonne foi de l'héritier ou du légataire, les dispositions qui ne sont pas écrites dans le testament n'ayant point d'existence aux yeux de la loi. E. R.

FIDÉJUSSION, du latin *fidejussio*, est synonyme de cautionnement, qui est plus ordinairement employé dans la langue du droit français. Les règles du contrat de cautionnement sont exposées à l'article Caution. E. R.

FIDÈLES. Dans les premiers temps du christianisme, le baptême ne se donnait qu'après de longues épreuves, lorsque le néophyte avait passé par le degré de catéchumène. On appela fidèles tous ceux qui avaient été baptisés, c'est-à-dire qui avaient definitivement reçu la foi. La distinction entre le catéchumène et le fidèle est constante dans les écrits de saint Ambroise, de saint Augustin, dans les lettres du pape Innocent 1^er^, etc. Aujourd'hui que, par ce qu'on appelle une grâce de surérogation, le baptême est donné aux enfants, cette distinction n'existe plus, et l'on désigne sous le nom de fidèles tous les chrétiens en général. L'église romaine fait une exception à l'égard des hérétiques et des schismatiques. Par opposition, on appelle *infidèles* les ennemis du christianisme, et surtout les Mahométans; les idolâtres ne sont pas des infidèles, ce sont des païens. On a quelquefois encore donné le nom de fidèles aux saints admis déjà à la gloire éternelle.

Au moyen-âge, et dans un autre sens, le mot fidèle fut synonyme de vassal. Il s'appliqua à tous ceux qui avaient juré fidelité à un chef, à un souverain, à un suzerain, et plus spécialement à ceux qui formaient sa cour et qui étaient plus particulièrement attachés à sa personne: tels étaient, par exemple, en France, ceux que plus tard on a appelés les grands-officiers de la couronne. Par opposition encore, on nomma *infidèles* ceux qui avaient violé le serment de fidélité qu'ils avaient prêté au roi ou à leur seigneur feodal (*voy.* Leudes et Félonie). Dans un sens plus étendu, on a dit *fideles imperii* dans l'acception de sujets. A. S-R.

FIDÉLITÉ (ordre de la), *voy.*

Danebroo et Aigle noir de Prusse. L'un et l'autre ordres ne sont plus connus que sous ces derniers noms; celui qu'ils portaient anciennement n'appartient plus aujourd'hui qu'à un troisième ordre dont il sera question plus loin. Cependant nous ajouterons ici quelques notions qui n'ont point trouvé place au mot Aigle.

L'ordre de la Fidélité ou de l'Aigle noir fut institué le 14 janvier 1701 par Frédéric III, électeur de Brandebourg et ensuite roi de Prusse. Ce prince donna aux chevaliers, pour signe distinctif, une croix d'or, émaillée de bleu, ayant au milieu les chiffres de ce prince, F R, et aux angles l'aigle de Prusse émaillée de noir. Cette croix est attachée à un ruban de couleur orange, que les chevaliers portent en forme d'écharpe depuis l'épaule gauche jusqu'à la hanche droite. La couleur orange fut choisie, dit-on, en mémoire de la mère du roi, princesse d'Orange. Les chevaliers portent encore sur le côté gauche de l'habit une croix brodée d'argent, en forme d'étoile, au milieu de laquelle est un aigle en broderie d'or sur un fond orange; l'aigle tient dans l'une de ses serres une couronne de lauriers, et dans l'autre un foudre avec cette devise : *Suum cuique.* Cet ordre ne se donne qu'aux membres de la famille royale et aux personnages les plus importants de l'état. A. S-r.

Ordre de la Fidélité. Le margrave Charles-Guillaume de Bade-Durlach choisit l'occasion d'une solennité à laquelle il présidait en personne, la pose de la première pierre du château de Carlsruhe, pour fonder, le 17 juin 1715, un ordre de chevalerie qu'il appela du nom français *de la Fidélité*, et qui est resté depuis le grand ordre de la maison de Bade. Lorsqu'en 1803 le grand duc Charles-Frédéric parvint à la dignité électorale, les statuts primitifs de l'institution furent modifiés, et deux classes servirent à distinguer les membres de l'ordre, les grand'-croix et les commandeurs.

La décoration consiste en une croix d'or à huit pointes pommetées, émaillée de rouge, et anglée d'un chiffre de deux C d'or accolés en sautoir; au centre est un écusson blanc chargé d'un groupe de nuages, supportant le monogramme, au-dessus duquel on lit le mot *fidelitas;* le revers de l'écusson porte une fasce rouge sur un fond d'or pointillé. Cette croix, surmontée de la couronne électorale, est suspendue par un ruban jaune, liséré de blanc, que les grand'-croix portent en écharpe et les commandeurs en sautoir; la plaque de l'ordre est également attribuée aux deux classes. C^te^ de G.

FIEF (*feodum*, *feudum*), mot qui a déjà reçu son explication (*voy.* T. X, p. 636). Tous les points qui se rattachent aux institutions féodales ont été touchés, soit à l'article Féodalité, soit à celui sur le Droit féodal; nous renvoyons le lecteur à ces deux articles pour tout ce qui concerne les fiefs envisagés comme institutions politiques et du point de vue spéculatif: ici c'est aux faits matériels que nous nous attacherons, et nous espérons compléter, par un simple exposé historique, un travail auquel la science du publiciste a su donner un incontestable intérêt.

La plupart des monarchies de l'Europe, et la monarchie des Francs en particulier, se composèrent de deux éléments généraux : les *Romains* (c'est-à-dire tous les peuples qu'on appelait alors de ce nom), avec leurs institutions romaines usées, mais fortes encore par leur ensemble, et les *peuples germains*, avec leurs institutions jeunes et vivaces, mais tout-à-fait incomplètes. Les derniers empereurs romains d'Occident établirent l'usage de donner aux soldats de l'empire des fonds de terre au lieu de solde. Ces terres, qu'on appela des *bénéfices*, étaient conservées par les donataires ou bénéficiaires tant qu'ils restaient sous les armes : elles passaient à leurs fils, si ces fils se faisaient eux-mêmes soldats; mais si les militaires quittaient le service ou si leurs fils ne s'y consacraient pas, les terres rentraient dans les mains de l'empereur, qui les distribuait de nouveau à sa fantaisie. Chez les Germains, il s'était introduit un usage bizarre : des jeunes gens se réunissaient volontairement autour d'un chef de leur choix, puis allaient, avec lui et pour lui, tenter les hasards de la guerre. Ces volontaires

recevaient de leur chef des armes, des chevaux, des repas. Du reste, les chefs et leurs suivants étaient liés entre eux par des liens tout personnels, et qui n'avaient aucun caractère public; il s'était formé un contrat privé qu'on pouvait rompre à volonté.

Selon nous, l'envahissement de la Gaule, au v^e^ siècle, fut opéré par ces bandes aventureuses conduites chacune par un chef particulier, chefs auxquels Grégoire de Tours donne le titre de rois, et que Clovis fit périr l'un après l'autre, afin de réunir autour de lui seul toutes les bandes de Francs établis de ce côté-ci du Rhin. Clovis et ses fils ayant ensuite étendu leur domination sur presque tout le pays, il y eut alors en Gaule une organisation politique très bizarre et très compliquée : d'abord deux populations distinctes et séparées, qui vécurent sous des lois tout-à-fait différentes; ensuite un roi à double face, s'il est permis de parler ainsi, qui, pour la population germanique, fut toujours à peu de chose près le chef germain; qui, pour la population romaine, au contraire, fut le successeur des empereurs romains; qui dut gouverner les uns d'une façon, les autres d'une façon différente.

Les fiefs participèrent, selon nous, des bénefices romains et des associations germaines. Des terres furent, comme dans l'empire, données en jouissance à des militaires, à condition du service de la part de ceux qui les reçurent; des engagements se formèrent, comme en Germanie, entre celui qui donna et tous ceux qui acquirent : le gage du contrat fut le même que chez les Romains, ses formes furent empruntées à la Germanie.

Du reste, sur cette nouvelle institution il y a plusieurs remarques à faire. Chez les Romains, les bénefices donnés par les empereurs avaient un caractère public, et ils récompensaient ou sollicitaient des services publics : aussi les terres dont les empereurs disposèrent étaient-elles des propriétés de l'état. Chez les Germains, au contraire, le contrat formé entre le chef et ses suivants était une convention toute privée, formée dans un intérêt privé : aussi le gage du contrat était-il une propriété privée. Dans la monarchie des Francs, le gage du contrat, bien qu'il consistât en terre, comme chez les Romains, eut le même caractère que dans la Germanie : il fut propriété privée. Il résulta de là que les concessions de bénéfices dans la monarchie des Francs n'eurent plus aucun caractère public, qu'elles devinrent affaires privées, transactions d'individu à individu; le roi lui-même concéda les bénéfices, non à titre de roi, mais à titre de propriétaire.

Il faut observer encore que dans l'empire, et il en était de même en Germanie, il n'y eut qu'un seul degré de hiérarchie, qu'on nous passe cette expression, tandis que dans la monarchie des Francs il y eut deux, trois, quatre degrés. Dans l'empire romain et en Germanie, il s'établissait entre les parties contractantes des rapports qui s'arrêtaient là, et qui ne pouvaient aller plus loin; dans la monarchie des Francs, au contraire, les rapports s'étendirent à l'infini : il y eut des vassaux, des arrière-vassaux, etc.

Voilà l'idée que nous nous faisons des fiefs à leur origine.

On a très bien expliqué à l'article Féodalité, et nous ne reviendrons pas là-dessus, comment les fiefs perdirent leur caractère d'amovibilité pour devenir héréditaires; on a dit aussi comment les grands offices de ducs et de comtes furent convertis en fiefs, et il ne nous reste que peu de choses à ajouter.

A la fin de la seconde race, il y avait en France un roi possesseur direct d'un tout petit territoire; puis, comme vassaux de ce roi, sept ducs ou comtes dont la puissance et le territoire laissaient bien loin derrière eux le roi et son domaine. Les choses en vinrent au point que ces grands vassaux, honteux peut-être de conserver un tel chef, le renversèrent, et mirent à sa place celui d'entre eux qu'ils jugèrent le plus capable de régner sur ses égaux. Hugues Capet, *duc de France*, c'est-à-dire des provinces situées autour de Paris, devint *roi de France;* son duché devint royaume. Autour de ce royaume se groupèrent les duchés de Normandie avec la Bretagne, de Bourgogne, d'Aquitaine, de Gasco-

gne, et les comtés de Toulouse et de Flandre : ce furent là les *grands fiefs* de la couronne.

Entre le royaume proprement dit et ces grands fiefs toute la différence consista en ce que le royaume était complétement indépendant, tandis que les grands fiefs étaient dans une certaine dépendance à son égard. Leurs possesseurs devaient au roi foi et hommage (*voy.* l'article). Du reste, et considérés isolément, le royaume et les grands fiefs avaient également leurs lois, leurs usages, leurs administrations particulières; la guerre, la justice, la police, s'y réglaient avec une entière indépendance. Pareillement l'organisation féodale, c'est-à-dire la subdivision des fiefs, la hiérarchie des vassaux, était établie avec la même symétrie. Si dans le royaume proprement dit il y eut des comtés de Champagne et d'Anjou, relevant directement du roi et ayant sous eux des fiefs et des arrière-fiefs, il y eut de même, dans le duché d'Aquitaine, par exemple, des comtés d'Auvergne ou de Berry, relevant directement du duc et ayant aussi sous eux des fiefs et des arrière-fiefs.

Mais à peine le gouvernement féodal fut-il établi sur la base que nous venons d'indiquer que les rois commencèrent à le miner; de vastes provinces avaient été pour ainsi dire démembrées de la couronne : elles vont s'y réincorporer successivement, le royaume morcelé va se reconstituer.

Philippe-Auguste, le premier, réunit un grand fief à la couronne, et ce fief fut la Normandie. On sait quelle fut la cause de cette réunion, qui accrut bien le territoire du domaine royal, mais sans diminuer le nombre des fiefs souverains; car la Bretagne, dégagée de sa dépendance envers le duché de Normandie, prit rang alors parmi les grands fiefs. Nous ferons ici une remarque générale, c'est que le fief n'était pas éteint de droit parce qu'il tombait entre la main du roi; il ne faisait que changer de maître, et continuait d'être possédé par le roi, comme il l'avait été par son premier possesseur : ainsi Philippe-Auguste fut, après la confiscation de la Normandie, *roi de France et duc de Normandie*. Il fallait, pour que la réunion du royaume et du duché fût opérée, qu'un acte formel l'établît. Ainsi, c'est en 1202 que la Normandie est acquise par Philippe-Auguste; en 1269, les ayants droit des anciens ducs de Normandie abandonnent à saint Louis tous les droits qu'ils peuvent avoir sur ce duché; cet abandon est confirmé en 1286, et cependant ce n'est que par lettres-patentes de novembre 1361 que le duché est uni à la couronne, c'est-à-dire 159 ans après la conquête que Philippe-Auguste en avait faite.

La couronne acquit ensuite le comté de Toulouse. Par traité fait entre saint Louis et le comte Raimond, en 1228, fut arrêté le mariage d'un frère du roi avec la fille du comte, à la condition qu'à défaut d'enfants de ce mariage le comté reviendrait à la couronne. Les époux moururent, en effet, sans enfants, et le roi Philippe-le-Hardi, successeur de saint Louis, prit possession du comté, qui fut uni à la couronne par lettres du mois de novembre 1361.

Les duchés d'Aquitaine et de Gascogne furent, l'an 1070, réunis sur la même tête, d'abord sous le nom de duché d'Aquitaine, et plus tard sous celui de duché de Guienne; ce nouveau duché fut, l'an 1451, conquis sur les rois d'Angleterre, ducs de Guienne, par les généraux de Charles VII.

Le duché de Bourgogne fut acquis au royaume proprement dit, puis en fut séparé de nouveau, puis y fut réuni encore, puis en fut encore distrait en faveur de Philippe-le-Hardi, fils du roi Jean, mais à condition de retour à la couronne à défaut *d'hoirs mâles*, en sorte qu'il se trouva tout naturellement incorporé au royaume à la mort du dernier duc de cette maison, Charles-le-Téméraire, tué devant Nanci en 1476.

L'an 1491, le roi Charles VIII ayant épousé l'héritière du duché de Bretagne, ce grand fief passa dans la maison royale, mais sans être pour cela incorporé au royaume. Charles VIII tint le royaume de France et le duché de Bretagne, l'un à titre de roi, l'autre à titre de duc. La fusion n'eut lieu qu'au temps de François I^{er}; l'acte d'union est de l'an 1532.

La Flandre avait été portée, par la fille de Charles-le-Téméraire, dans la maison impériale, qui, pour ce comté, devint vassale du roi de France; mais cet état de choses étant sans doute supporté avec peine par les empereurs, et notamment par Charles-Quint, celui-ci chercha et saisit les moyens de s'affranchir de ce vasselage. On sait que, par le traité de Madrid, l'Empereur força le roi François I^er^ à renoncer à la souveraineté sur la Flandre. Dès lors cette province sortit du royaume, et il n'y eut plus, dans toute la limite de ce royaume, aucun fief souverain. Le roi régna au même titre sur toutes les parties de la France; il eut pour vassaux immédiats cette foule de vassaux, comtes, vicomtes, barons, qui précédemment étaient séparés de lui par les possesseurs des grands fiefs. Le roi y gagna beaucoup, car les liens se resserrèrent entre sa personne et les différentes parties du pays; dès lors le royaume fut réellement placé en entier sous sa main. J. G-T.

En Allemagne, où l'autorité impériale se maintint longtemps bien plus puissante que n'était l'autorité royale en France lorsque l'unité politique fut détruite, l'organisation féodale eut néanmoins une plus longue durée. Conrad I^er^, Henri I^er^ et les Othons avaient tenu leurs vassaux en respect et dans une soumission parfaite, mais cet état de choses changea sous leurs successeurs; et pendant qu'en France la royauté luttait avec succès contre ses vassaux, propriétaires des grands fiefs, et s'emparait successivement de ces derniers, en Allemagne elle perdit tous ses avantages, et ne dut qu'à la multiplicité des petits états souverains qui se formèrent, ainsi qu'aux acquisitions faites au dehors par la maison de Habsbourg, la supériorité et l'éclat que cependant elle conserva. « Les longues luttes des princes et du clergé contre Henri IV et son fils, dit M. Hallam (*L'Europe au moyen-âge*, t. I, p. 220), le rétablissement, à l'extinction de la maison de Franconie, de droits électoraux plus complets, les guerres ruineuses de la maison de Souabe en Italie, la faiblesse réelle du monarque, résultant d'une loi de l'Empire d'après laquelle le souverain régnant ne pouvait retenir aucun fief impérial plus d'un an entre ses mains : telles furent les causes qui préparèrent graduellement cette indépendance de l'aristocratie germanique, qui atteignit son plus haut période vers le milieu du XIII^e^ siècle. » A partir de cette époque, les grands feudataires agrandirent nécessairement leur puissance, et ils finirent par se réserver l'élection de l'Empereur (*voy.* ÉLECTEURS). L'organisation qui en résulta a été développée au mot EMPIRE (*Saint-*): on sait qu'elle se perpétua, sauf quelques modifications, jusqu'à nos jours, où Napoléon brisa le lien de vasselage qui unissait les grands fiefs à l'Empire, en augmentant l'importance des derniers. Nous aurons l'occasion de revenir sur cette matière aux mots MÉDIATISATION, RHIN (*confédération du*), etc.

Dans tous les autres pays, la lutte entre la couronne et ses grands feudataires fut plus inégale: aussi y amena-t-elle de tout autres résultats. J. H. S.

FIEL (*fel*), nom par lequel on désigne la bile des animaux (*voy.* BILE). Le *fiel de bœuf*, plus particulièrement connu et vulgairement appelé *amer de bœuf*, a été employé en médecine comme un médicament tonique des organes digestifs et propre à en activer les fonctions dans les cas où l'on croyait que la bile était altérée dans sa quantité et dans ses propriétés. On s'en est également servi, attendu ses qualités savonneuses, pour nettoyer et détacher des tissus délicats. C'est une pratique surannée, et l'on peut avoir recours avec autant d'avantage, en pareil cas, à un savon qui ne soit pas trop alcalin. F. R.

FIELD (JOHN), célèbre pianiste, naquit en 1782 à Dublin, où son père était attaché au théâtre en qualité de violoniste. Son grand-père, organiste dans la même ville, lui enseigna les principes du piano. Né avec d'excellentes dispositions, le petit John montra une telle paresse qu'on fut obligé d'user de toutes les rigueurs pour lui faire travailler son instrument. Cependant à l'âge de seize ans, Field avait acquis une habileté remarquable. A cette époque, son père fut engagé dans l'orchestre d'un des théâtres

de Londres. Le séjour dans cette capitale eut une heureuse influence sur l'éducation musicale de Field; car il fut confié aux soins de Clementi (*voy.*) dont il devint l'élève favori. Field était tout changé: plus il avançait dans son art, plus il y prenait du goût, et un zèle infatigable était venu prendre la place de cette paresse que son père avait si efficacement combattue. Avec une patience à toute épreuve, il mettait des heures entières à l'exercice d'un passage difficile, et il finit de cette manière par acquérir un mécanisme dont rien n'égalait la perfection.

En 1802, Clementi entreprit un grand voyage sur le continent, passant par la France et l'Allemagne, pour se rendre en Russie. Field l'accompagnait dans ce voyage. Ils s'arrêtèrent à Paris, où Field debuta d'une manière très brillante. Dès lors sa réputation commença à s'établir, et il passa bientôt pour l'un des premiers pianistes de l'époque. A Vienne, il obtint le même succès. Field devait rester dans cette capitale pour étudier la composition sous Albrechtsberger (*voy.*); mais au moment du départ de Clementi, Field, désolé de quitter son maître, le pria si vivement de l'emmener avec lui que celui-ci ne put le refuser. Ils arrivèrent à Saint-Pétersbourg. A cette époque, la capitale du Nord était le rendez-vous d'artistes distingués qui y affluaient de toutes les contrées de l'Europe: Field l'emporta sur tous ses rivaux. Son jeu excita un enthousiasme général; on le proclama le premier pianiste du monde et on se l'arracha pour les soirées et pour les leçons. Voyant devant lui un avenir brillant, il résolut de se fixer en Russie, et Clementi repartit seul pour Londres, d'où il revint l'année suivante, mais seulement pour faire un court séjour.

Field resta à Pétersbourg jusqu'en 1820, année où il alla s'établir à Moscou. Il y trouva le même accueil, et pendant neuf ans qu'il y demeura il fut l'idole de tous ceux qui s'occupaient du piano. Ainsi fêté, il aurait pu se faire une fortune considérable, s'il avait eu plus d'ordre dans ses affaires et plus de souci de ses intérêts. Mais l'argent qui lui arrivait à flots était dépensé en même temps que gagné, et plus d'une fois il se trouva dans des embarras dont le tirèrent ses protecteurs opulents.

Après un séjour en Russie de près de trente ans, Field éprouva le désir de revoir sa patrie. Il arriva en 1831 à Londres, où sa vieille mère eut, dit-on, de la peine à le reconnaître, tant l'extérieur de Field était changé. Elle mourut peu de temps après, et Field, cherchant de la distraction, se remit en route pour un voyage d'artiste. Il se rendit à Paris et y donna, vers la fin de 1832, plusieurs concerts, dont cependant les résultats furent moins brillants qu'il ne l'avait espéré. Habitués aux pianistes de bravoure et aux tours de force qui frappent la vue en même temps que l'oreille, les amateurs de Paris trouvèrent le jeu de Field sans vigueur, en lui rendant toutefois justice sous le rapport de la netteté, du fini et du mécanisme parfait.

Field, mécontent de son séjour à Paris, dont ses concerts avaient à peine pu couvrir les frais, quitta, en 1833, cette capitale pour faire une tournée dans les principales villes de province. Il se rendit ensuite en Belgique, et de là en Suisse, d'où il passa en Italie. Arrivé à Naples, il n'y put donner qu'un concert, à cause d'une maladie dont il portait depuis longtemps le germe, et qui, par suite des mauvais conseils d'un charlatan, venait de l'attaquer avec plus de violence. Hors d'état d'utiliser son talent et n'ayant jamais fait d'économies, Field se trouva bientôt dans un dénûment complet et se vit forcé de chercher un asile dans un hôpital, où il resta neuf mois dans un état voisin de la misère. Heureusement pour lui, un seigneur russe qui l'avait connu à Moscou, se trouvant momentanément à Naples, fut instruit de son malheur. Il offrit à l'artiste de le ramener à Moscou, ce que celui-ci se hâta d'accepter. Le retour de Field à Moscou fut un jour de fête pour ses nombreux amis et tous les *dilettanti*, qui s'empressèrent de voler à son secours. On organisa des concerts, les leçons lui arrivèrent de tous côtés, et l'artiste chéri se vit bientôt dans un état d'aisance qui lui fit oublier sa détresse en Italie. Mais sa santé ne put se rétablir, et il mourut le 11-23 janvier

1837, après de longues souffrances qui lui avaient fait désirer la mort comme un bienfait.

Field occupe incontestablement une des premières places parmi les pianistes de notre époque. Sa virtuosité avait un cachet particulier : loin de viser à des effets d'éclat par des tours de force, son jeu se distinguait par une grâce infinie, par l'élégance et la netteté. Quant à ses compositions, elles sont toutes calculées pour faire valoir ces qualités, et beaucoup de ses œuvres, en apparence insignifiantes, ne manquaient jamais de ravir les auditeurs lorsqu'il les exécutait lui-même.

Field n'a écrit que pour son instrument. Ses compositions consistent en concertos (au nombre de sept), un quintette, des sonates, variations, fantaisies, exercices, nocturnes, etc. G. E. A.

FIELDING (Henri) naquit à Sharpham-Park, près de Glastonbury, dans le comté de Somerset, le 22 avril 1707. Il fut élevé d'abord dans la maison de son père, Edmond Fielding, lieutenant général des armées anglaises, et sous la direction du révérend Olivier, dont il a peint si vivement et si agréablement le caractère, sous le nom du ministre Trulliber, dans son roman de *Joseph Andrews*. Il fut ensuite placé au collége d'Eton, où il fit en peu de temps de rapides progrès et acquit une connaissance peu commune du grec et du latin, deux langues qu'il ne cessa de cultiver par la suite et pour lesquelles il professa toujours la plus grande admiration.

Son père, le destinant au barreau, l'envoya finir ses cours à Leyde. Il avait alors dix-huit ans. Il se livrait avec un véritable zèle à l'étude du droit et se sentait beaucoup de goût pour la profession d'avocat, quand tout à coup, les remises nécessaires venant à manquer, il se vit forcé de revenir à Londres, ayant à peine atteint sa vingtième année. On doit d'autant plus regretter qu'un si beau cours d'études ait été si brusquement interrompu que son imagination naturellement ardente avait besoin d'aliment et d'un frein propre à la contenir. Abandonné si jeune à lui-même, il se laissa entraîner à toute la fougue de ses passions, à toutes les séductions du plaisir et du libertinage que peut offrir une ville telle que Londres : de là tous les travers, tous les dérèglements et toutes les infirmités qui influèrent si cruellement sur le reste de sa vie. Ses ressources du côté de sa famille ne pouvant suffire aux besoins d'une vie si dissipée, il songea à tirer parti de ses talents littéraires; il invoqua les neuf sœurs, comme il le dit lui-même, et s'élança les yeux fermés dans la carrière du théâtre.

On compte de lui vingt-six pièces, dont quelques-unes sont imitées de la scène française; mais la plupart sont du genre de celles qu'on désigne en anglais sous le nom de *farces*, et, sans vouloir les juger ici autrement, nous dirons qu'elles furent généralement assez mal accueillies, et qu'elles se ressentent toutes de la précipitation ordinaire de l'auteur. Avec un grand génie, il eût risqué de jeûner trop long-temps s'il ne se fût hâté de vendre ses productions à quelque acteur en possession de plaire au public*. De là cette multiplicité de pièces et la rapidité avec laquelle elles se succédèrent. Il ne faut donc pas s'étonner que non-seulement il n'ait point atteint à ce degré de supériorité qu'on était en droit d'attendre d'un auteur si plein de verve et d'imagination, mais qu'il n'ait rien produit en ce genre qui ait pu faire deviner l'auteur futur de *Joseph Andrews* et de *Tom Jones*.

Il écrivait encore pour le théâtre lorsqu'il épousa, en 1736, une jeune personne de Salisbury, miss Craddock, d'une beauté remarquable, et qui lui apporta quelque fortune. Il hérita vers le même temps d'une petite terre dans le comté de Derby, à Stower, où il se retira d'autant plus volontiers avec sa femme qu'il en était assez épris pour lui avoir fait le sacrifice de ses habitudes les plus chères. Mais le défaut d'ordre et d'économie, ou plutôt le faste immodéré d'une maison dont la magnificence égalait celle du plus opulent seigneur, eut bientôt ruiné sa fortune et absorbé toutes ses ressour-

(*) With a great genius, he must have starved, if he had not sold his performance to a favourite actor. Arthur Murphy, *An essay on the life and genius of H. Fielding.*

ces. Il n'avait alors que trente ans. Il se remit avec ardeur à l'étude des lois, résolu de se consacrer tout entier au barreau et de réparer par son travail et sa persévérance ce qu'il avait laissé perdre si imprudemment par son insouciance et son goût effréné pour le plaisir. On devait donc s'attendre à lui voir obtenir dans cette nouvelle carrière des succès dignes de ses talents; mais des maladies, résultat d'une conduite irrégulière, et les violentes attaques de goutte dont il fut assailli à diverses reprises, le forcèrent insensiblement de renoncer aux espérances qu'il avait conçues de s'élever par cette voie. Il n'en continua pas moins, autant que son état le lui permit, de s'appliquer à la jurisprudence, surtout à certaines branches particulières dans lesquelles on convient qu'il fut profondément versé; et son traité (manuscrit) sur les lois de la couronne, *On the Crown Law*, formant 2 vol. in-fol., en est la preuve.

Quelle idée ne doit-on pas se faire de la force de son esprit en le voyant, chargé d'une famille assez nombreuse, au milieu des pénibles devoirs d'une profession aussi assujettissante que laborieuse, au milieu des inquiétudes du besoin et des douleurs les plus cruelles, ne pas moins se hâter de produire pour ainsi dire à l'impromptu une comédie, un pamphlet, un roman, sans parler de différents traités sur les matières les plus arides! Il publia successivement un Essai sur la conversation, un Essai sur la connaissance et les caractères des hommes, un Voyage de ce monde-ci à l'autre, l'Histoire de Jonathan Wild le Grand (*The History of Jonathan Wild the Great*), et Joseph Andrews (*The History and adventures of Joseph Andrews*, Londres, 1742, 2 vol.), l'un de ses meilleurs romans, souvent traduit en français et fait à l'imitation du chef-d'œuvre de Cervantes, ou dans lequel du moins il s'est efforcé de reproduire la manière et le caractère original de l'auteur espagnol, ainsi que nous l'apprend la suite du titre de l'ouvrage même: *Written in imitation of the manner of Cervantes, author of don Quixote.* Il paraît toutefois, comme l'observent Murphy et Walter Scott, que, dans *Joseph Andrews* et *Tom Jones*, Fielding s'est également proposé pour modèle le fameux roman de Scarron, dont il a emprunté ce sérieux comique qui décrit des aventures plaisantes et burlesques dans le langage de l'épopée classique. C'est un genre usé maintenant, et dont Fielding a peut-être abusé.

Cependant la mort d'une femme qu'il chérissait, le dérangement de sa fortune et ses infirmités toujours croissantes, l'aigrirent et l'affectèrent au point que ses amis craignirent plus d'une fois pour sa raison. Enfin la philosophie reprit ses droits : il retrouva son énergie, et, s'associant comme collaborateur à la publication de plusieurs feuilles politiques, *The Jacobite Journal*, *The true Patriot*, *The Champion*, etc., il prit une part active aux controverses de l'époque, mais sans en tirer pour lui les avantages qu'il était en droit d'en attendre. Il se vit donc obligé, à défaut d'autres ressources, d'accepter un emploi judiciaire dans la commission de la paix pour le comté de Middlesex, emploi qu'il conserva presque toute sa vie et qu'il était digne de remplir, comme on peut le voir par plusieurs de ses ouvrages relatifs aux devoirs de son état.

C'est dans les moments de loisir que lui laissaient ces graves occupations qu'il composa le plus bel ouvrage qui soit sorti de sa plume, *Tom Jones ou l'Enfant trouvé* (*Tom Jones, or the History of a Foundling*, 1750), chef-d'œuvre auquel en ce genre on ne peut comparer que notre Gil-Blas. La Harpe n'hésite pas à le proclamer le premier roman du monde, le livre le mieux fait de l'Angleterre : l'éloge est évidemment outré, et les Anglais eux-mêmes se montrent beaucoup plus réservés dans leur admiration. « Les romans de Fielding, dit Blair dans sa Rhétorique, ont le mérite de la gaîté, et si quelquefois cette gaîté manque un peu de délicatesse, elle a du moins toujours un air d'originalité qui distingue cet auteur de tout autre. Ses caractères sont animés, naturels et dessinés d'une manière hardie. Ses fictions tendent en général à inspirer des sentiments de bonté et d'humanité. Dans *Tom Jones*, qui est son ouvrage principal, l'art avec lequel la fable est tissue et la manière adroite

dont tous les incidents sont dirigés vers le même but méritent beaucoup d'éloges. »

Tom Jones est la nature prise sur le fait, a dit un célèbre romancier, et l'on ne saurait trop louer l'ingénieuse idée du plan, l'heureux développement de l'intrigue à laquelle chaque incident se lie jusqu'à la catastrophe, en même temps qu'il jette un nouveau jour sur le caractère de tous les personnages intéressés, etc... Fielding, dit Warburton, est du petit nombre de ces écrivains qui ont su copier la nature et tracer un tableau fidèle de la vie humaine, et qu'on peut regarder comme ayant atteint à la perfection, en enrichissant leurs fictions de ce qu'il y a de plus beau dans l'art comique*. Il est une objection cependant qu'on a faite, et qui n'est, selon nous, que trop fondée : c'est que le but moral de *Tom Jones*, qui est de conduire au bonheur et d'entourer de notre estime et de notre sympathie un jeune homme qui se livre à des habitudes licencieuses, ne peut être que pernicieux à la société.

Tom Jones avait paru en 1750. L'année qui suivit, Fielding publia son dernier roman, *Amelia* ou *Amélie Booth*, qui, sans rien ajouter à sa réputation, sans réunir au même degré toutes les qualités qui distinguent si éminemment *Tom Jones* et *Joseph Andrews*, n'en est pas moins une production remarquable sous plus d'un rapport.

Quoique Fielding fût encore dans toute la force de l'âge, ses dérèglements d'une part, les chagrins et le travail de l'autre, avaient détruit avant le temps sa constitution naturellement si robuste. On eut en vain recours à différents remèdes pour essayer d'apporter du moins quelque soulagement à son mal : tout l'art des médecins fut impuissant. Il fallut qu'il se décidât à quitter l'Angleterre pour aller vivre sous un climat plus doux. Il choisit le Portugal et partit pour Lisbonne. La relation de ce voyage (*Voyage to Lisbon*), écrite si peu de temps avant sa mort, prouve quelle était encore la vigueur de son imagination; il ne vécut que trois mois après son arrivée dans cette ville, et mourut le 8 octobre 1754, dans la 48e année de son âge, laissant une veuve et quatre enfants.

Walter Scott, qui mieux que tout autre dut apprécier le talent de Fielding comme romancier, l'appelle le créateur du roman anglais; mais voici de quelle manière nous devons l'entendre, et lui-même nous l'apprend : « De tous les ouvrages d'imagination créés par le génie anglais, dit-il, il n'en est peut-être pas qui lui appartiennent d'une manière aussi spéciale et exclusive que les romans de Henri Fielding, et l'on peut expliquer cette nationalité par les habitudes mêmes de l'auteur, qui, dans les vicissitudes de sa vie, se trouva obligé, à différentes époques, de fréquenter toutes les classes de la société anglaise, où il sut choisir et peindre ses originaux avec un talent inimitable. C'est en passant de la plus haute société, dans laquelle sa naissance lui donnait le droit d'être admis, à celle des gens du plus bas étage, et même on peut dire du genre le plus équivoque, qu'il put étudier et connaître le caractère anglais dans toutes ses nuances et sous toutes ses formes, et qu'il immortalisa son nom comme peintre des mœurs nationales. »

Ses œuvres ont été imprimées à Londres en 1762, en 4 vol. in-4°, 1766, 12 vol. in-12, 1771 et 1784, 8 vol. in-8°. Ses romans ont tous été traduits en français : *Joseph Andrews* par l'abbé Desfontaines et par Lunir; *Tom Jones* (en abrégé) par Laplace, 4 vol. in-12, (en entier) par Davaux, 4 vol. in-8°, par Chéron, 6 vol. in-12, et en dernier lieu par M. Defauconpret, 1836, 2 vol. in-8°; *Amélie Booth*, par M. Riccoboni (traduction tronquée); l'*Histoire de Jonathan Wild*, par Christophe Picquet, 2 vol. in-12. On a donné en 1807 les œuvres choisies de H. Fielding, précédées d'une notice sur sa vie et ses ouvrages, 5 vol. in 8°, en anglais. G. D. H.

FIENTE, *voy.* Excréments et Engrais.

FIERTE, vieux mot tiré du latin *feretrum*, châsse, cercueil. Il est exclusi-

(*) Among those, who have given a faithful and chaste copy of life and manners, and by enriching their romance with the best part of the comic art, may be said to have brought it to perfection.

vement consacré à désigner la châsse de saint Romain, archevêque de Rouen. Au VII^e^ siècle, le chapitre de la cathédrale qui possédait cette châsse jouissait du privilége de délivrer et d'absoudre un criminel et ses complices à la fête de l'Ascension, en les faisant passer sous la fierte, ce que l'on indiquait par l'expression de *lever la fierte*. Les crimes de lèse-majesté, d'hérésie, de viol, d'homicide avec guet-apens n'étaient pas *fiertables*, suivant le langage des juristes normands, c'est-à-dire qu'on ne pouvait les effacer par le privilége de la fierte. Voici en quelle forme celui-ci s'accordait. Vers dix heures du matin, le jour de l'Ascension, le chapitre choisissait un criminel parmi ceux que renfermaient les prisons; puis le parlement s'assemblait pour juger s'il était digne du privilége : si la décision lui était favorable, on le délivrait vers quatre heures de l'après-midi, dans la même journée. Toutefois, en vertu d'une déclaration de Henri IV, de 1597, le criminel, pour jouir sans réserve du privilége de la fierte, devait obtenir des lettres d'abolition scellées du grand sceau, d'après ce principe que le droit de grâce ne pouvait appartenir qu'au seul souverain. On peut consulter, sur le privilége de la fierte, l'intéressante monographie publiée en 1834 par M. Floquet, archiviste de la ville de Rouen, 2 vol. in-8°. Au salon de 1837, M. Clement Boulanger a exposé un tableau assez remarquable qui représente la cérémonie de la fierte au moment de la délivrance du prisonnier. A. S-R.

FIERTÉ, penchant dérivé de l'amour de soi, et que l'on confond trop souvent avec l'orgueil et la vanité. La fierté, dans le sens exact de ce mot, est un sentiment élevé, expression intérieure de la dignité morale de notre être. Voltaire dit donc très à propos que « la fierté de l'âme sans hauteur est un mérite compatible avec la modestie. » Nous ajouterons qu'il est aussi très compatible avec la timidité, qui, lorsqu'elle n'est pas de la gaucherie, a pour mobile la crainte de manquer à ces bienséances respectables dont l'observation s'allie à la noblesse du caractère, et dénote une éducation distinguée. On voit combien la véritable fierté diffère de l'orgueil, qui est l'exagération de ce sentiment, détourné de ce qui en nous a droit à l'estime, et appliqué aux avantages extérieurs du rang, de la fortune, ou aux succès que mérite quelquefois le talent et qu'usurpe trop souvent l'intrigue. « La « vanité, qui consiste à se faire valoir « par les petites choses, la présomption, « qui se croit capable des grandes, le « dédain, qui ajoute encore le mépris « des autres à l'air de la bonne opinion « de soi-même (*Voltaire*), » diffèrent encore plus de la fierté que l'orgueil, sentiment qui du moins a une sorte de grandeur réelle. On peut juger combien plus encore en sont éloignées la suffisance et la fatuité, ces nuances puériles de la vanité qui cherche ses succès, qui fonde ses jouissances sur les grâces, et quelquefois sur les ridicules de l'extérieur; qui fait des attributs du *dandysme* un moyen de réputation, un titre à la célébrité. *Voy.* DANDY, FAT, etc.

Nous le redisons encore : la fierté est un sentiment grave et digne qui ne sied qu'à la vertu, dont elle est surtout le privilége lorsque la vertu est aux prises avec le malheur. L'adversité et les mépris qui s'y attachent servent alors de véhicule à la fierté; elle repousse avec une indignation généreuse les humiliations que voudraient lui faire subir les caprices de la fortune et l'injustice des hommes. Il est des favoris du sort dont les prospérités mettent sans cesse à leur portée la vanité et l'orgueil, et à qui cependant il est défendu d'être fiers. A côté de ceux-ci, il existe des hommes déshérités de tout ce qui fait le succès des premiers, et pour qui, en revanche, la fierté est un besoin, et pour ainsi dire un devoir*.

Après avoir essayé d'établir, par des conditions que nous croyons fondées sur la réalité, le véritable sens du mot de fierté, nous ajouterons qu'il a reçu de l'usage des acceptions très variées, consacrées par l'adoption de la langue,

(*) Nous n'avons pas besoin d'ajouter que nous raisonnons ici dans un ordre d'idees morales purement humain, et abstraction faite des préceptes religieux. Jamais, nous le savons, la fierté ne saurait être au nombre des vertus chrétiennes, qui n'admettent que l'humilité et l'abnégation.

et dont l'emploi seul détermine la valeur. Ainsi, les nuances sont si délicates qu'*esprit fier* est un blâme; tandis,qu'*âme fière* est une louange. La fierté dans l'extérieur est l'expression de l'orgueil ou de la fatuité, et elle choque, parce que tout ce qui, dans les manières, affecte la supériorité est une attaque directe contre l'amour-propre d'autrui. Cette fierté serait tout au plus l'apanage d'une situation hors de pair; mais le sentiment personnel a tant de force qu'elle déplaît dans les rois même. « Les écrivains, dit « Voltaire, ont loué la fierté de la dé- « marche de Louis XIV; ils auraient « mieux fait d'en remarquer la no- « blesse. »

Complétons cet article par quelques exemples et quelques citations où le mot *fierté* se présentera sous des acceptions diverses.

On a dit que la mère des Gracques était fière de ses fils, dont elle faisait sa parure. Cette fierté d'une mère, fondée sur l'opinion qu'elle avait de la vertu de ses enfants, était en elle-même une vertu. Andromaque, réduite en esclavage par Pyrrhus, lui dit en demandant à genoux la grâce de son fils :

Pardonnez à l'éclat d'une illustre fortune
Ce reste de fierté, qui craint d'être importune.

Cette fierté d'Andromaque est celle que donne le malheur, et qui marche accompagnée de la modestie et de la timidité. Dans la tragédie de *Tancrède*, Aménaïde, condamnée à mort sur de faux indices, dit à Orbassan, qu'elle hait et qui se dispose à la defendre :

Qu'osez-vous attenter?
A mes derniers moments venez-vous insulter?

Orbassan répond :

Ma fierté jusque-là ne peut être avilie.

Ici fierté signifie honneur; c'est l'expression de la générosité chevaleresque.

Il mêle avec l'orgueil qu'il a pris dans leur sang
La fierté des Néron qu'il puisa dans mon flanc.

C'est ainsi que, dans *Britannicus*, Agrippine parle de son fils. Le poète n'a pas voulu répéter le mot *orgueil;* mais il est évident qu'ici la fierté des Néron est un sentiment de la même nature que l'orgueil des Domitius.

Dans la façon de parler proverbiale : *fier comme un Écossais*, fier est l'équivalent de vain. Une *fière beauté* est une beauté hautaine et dédaigneuse.

Enfin, dans le langage de l'art, on dit la fierté du pinceau, la fierté de la touche, pour désigner une manière de peindre franche, libre, et quelque peu aventureuse. P. A. V.

FIESCHI (ATTENTAT DE). Le 28 juillet 1835, au retour du cinquième anniversaire de la révolution de juillet, le roi Louis-Philippe, entouré des princes ses fils et d'un nombreux état-major, passait à Paris la revue de la Garde nationale et des troupes de ligne. Il était parvenu, en achevant de parcourir les rangs de la seconde ligne d'infanterie jusqu'au milieu du boulevard du Temple. Tout à coup une horrible détonation se fait entendre; tous les yeux se portent sur le monarque : autour de lui le pavé est inondé de sang; des morts, des blessés, des chevaux, gisent sur la chaussée. Le maréchal duc de Trévise, six généraux, deux colonels, neuf officiers ou grenadiers de la Garde nationale, un officier d'état-major, de simples spectateurs, hommes, enfants, au nombre de vingt-un, sont frappés plus ou moins grièvement; onze tombent sans vie, sept ne survivent que peu d'heures ou peu de jours. Le roi, préservé miraculeusement, n'est atteint que légèrement à la surface du front par une balle qui y laisse à peine des traces; son cheval est frappé à la partie supérieure de l'encolure; ceux du duc de Nemours et du prince de Joinville sont pareillement blessés, l'un au jarret, l'autre dans le flanc. La foule se disperse épouvantée; mais le roi, surmontant son émotion, reprend sa marche, et la revue s'achève.

Cependant en face du Jardin Turc on avait aperçu la jalousie d'une fenêtre, située au troisième étage, se soulever et laisser échapper des tourbillons d'épaisse fumée. En un instant la maison est investie; on enfonce la porte de la seule pièce qui s'ouvre au troisième étage sur l'escalier et l'on trouve un appartement désert; mais devant la fenêtre, une machine en bois de chêne supporte encore quinze ou seize canons fumants et

ensanglantés; cinq ou six, crevés au tonnerre ou éclatés vers la culasse, sont à terre, fracassés.

Presque au même instant, dans la cour de la maison voisine, des cris se font entendre; on vient d'y arrêter un homme couvert de sang, et n'ayant pour tout vêtement qu'un pantalon de toile écrue. Cet homme, c'est l'assassin. Dangereusement blessé par l'éclat des canons de sa machine, il avait pourtant retrouvé assez de force pour s'élancer vers une fenêtre, saisir une double corde qui s'y trouvait suspendue, et se laisser glisser jusqu'au toit de la maison voisine, où il avait enfin été aperçu, arrêté et remis entre les mains de la justice.

Le soir même, cet homme fut installé dans les prisons de la Conciergerie et remis aux mains des médecins, tandis que la Cour des Pairs était saisie de l'affaire et que la procédure commençait.

Son nom était inconnu (car celui de *Girard*, qu'il avait pris dans la maison où il avait loué un appartement pour consommer son crime, n'était pas son vrai nom), lorsque le hasard amena dans les prisons un inspecteur général qui reconnut dans la personne de l'assassin un individu nommé *Joseph Fieschi*, et désigna plusieurs personnes qui pouvaient également le reconnaître, et entre autres M. Ladvocat, membre de la chambre des députés, lieutenant-colonel de la 12^{e} légion de la Garde nationale de Paris et directeur de la manufacture royale des Gobelins. Le 2 août, M. Ladvocat fut introduit auprès du lit de Girard, et, après l'avoir appelé par son véritable nom, que l'assassin essaya encore de cacher, il parvint à vaincre son obstination et à triompher de son silence. Dès ce moment le principal acteur de ce drame sanglant était connu, et les renseignements qui arrivèrent en foule amenèrent la découverte, sur son existence passée, des détails suivants.

Joseph Fieschi, né en Corse, a été baptisé à Murato le 3 décembre 1790, et a été berger pendant son enfance. Il n'a jamais eu connaissance de l'origine qu'on lui suppose à l'article Fiesque, et le nom de Fieschi ne se trouve même pas dans son acte de baptême, où ses parents sont désignés par leurs seuls prénoms. Le 15 août 1808, il s'engagea volontairement dans un bataillon qui allait en Toscane, au service de la grande-duchesse Élisa Napoléon; mais débarqué à Livourne, il fut envoyé à Naples et incorporé dans la légion corse, avec laquelle il fit la campagne de Russie, sous les ordres du général Franceschetti. Il se distingua plusieurs fois dans le cours de cette guerre par une certaine adresse et une grande hardiesse d'exécution. Le 14 avril 1813, il passa au service du roi de Naples, et reçut son congé le 1er août 1814, à Macerata, après la paix. Il retourna en Corse, où il prit du service dans le régiment *provincial Corse* que l'on formait alors, et où il resta jusqu'après les Cent-Jours. Le roi Joachim Murat étant venu, à cette époque, chercher un asile en Corse, plusieurs de ses vieux soldats se rallièrent autour de lui; le général Franceschetti consentit à tenter la fortune avec son ancien maître, et Fieschi fut du nombre de ces fidèles serviteurs qui ne débarquèrent en Calabre que pour assister au supplice de leur roi et pour être exposés eux-mêmes aux plus affreux dangers. Condamné à mort avec tous les debris de l'armée du roi Joachim, Fieschi obtint sa grâce comme sujet du roi de France, et revint en Corse, où il vécut retiré dans l'ancienne province de Nebbio. Peu de temps après, les penchants pervers de cet homme se révélèrent subitement par le vol d'un bœuf, commis sur le territoire de Murato, le 17 décembre 1815, vol accompagné d'un faux en écriture privée et de la contrefaçon du sceau d'une mairie, qui lui valurent une condamnation à dix ans de réclusion et à l'exposition. L'arrêt fut exécuté, et Fieschi, transféré dans la maison de réclusion d'Embrun, y subit sa peine, à l'expiration de laquelle il fut mis en liberté, le 2 septembre 1826. Depuis cette époque jusqu'au mois de septembre 1830, on le retrouve employé dans plusieurs manufactures de draps et de couvertures, notamment à Lodève, à Vienne et à Lyon, où il se fait remarquer par très peu d'assiduité et beaucoup d'intelligence. Arrivé à Pa-

ris vers la fin de l'année, il y trouva diverses protections qui lui firent obtenir son incorporation dans une compagnie de sous-officiers vétérans en garnison dans la capitale. L'inspecteur de l'assainissement et des travaux de canalisation de la Bièvre, M. Caunes, lui fit donner la place de gardien du moulin de Croulle-barbe, le 7 novembre 1831. Il vivait à cette époque avec une femme, nommée Laurence Petit, veuve Lassave, qu'il avait connue dans la maison d'Embrun, et qui prétendait que les profits de la garde du moulin de Croullebarbe lui étaient destinés et que Fieschi n'était que son prête-nom. Quoi qu'il en soit, ce dernier, qui ne songeait qu'à améliorer sa position, se donnait tantôt comme un condamné politique, tantôt comme un bonapartiste, et obtenait en produisant de faux certificats des secours et des protections. M. Baude étant préfet de police, Fieschi lui fut recommandé, et lui rendit de grands services au milieu des agitations qui se succédaient avec rapidité dans la capitale. En 1832, pendant l'invasion du choléra, M. Caunes, atteint de cette cruelle maladie, fit appeler Fieschi et reçut de lui des soins qui le conservèrent à l'existence. Il rendit les mêmes services au frère de M. Ladvocat, et c'est de cet instant que date la protection que lui a depuis accordée le directeur des Gobelins. En 1834, M. Caunes le plaça comme chef d'atelier à Arcueil, où il occupa sous ses ordres une douzaine d'ouvriers au dégravellement de l'aqueduc. Cette position, qu'il conserva jusqu'au mois d'octobre, lui fut enlevée par suite de soustractions des deniers destinés à la solde des ouvriers.

Pendant ces diverses occupations, Fieschi n'en cherchait pas moins à exploiter sa double position d'ancien militaire et de condamné soi-disant politique, et de nombreuses pétitions adressées au ministre de la guerre et à la commission des secours le représentaient comme un père de famille interessant, ayant à sa charge une femme et une fille de quatorze ans, infirme: c'est cette fille qui, sous le nom de Nina Lassave, devait plus tard être accolée à sa triste célébrité. Mais l'instant était venu où les mensonges et les faux de Fieschi allaient mettre la police sur ses traces. Ses pensions et ses traitements furent tout à coup suspendus, et il fut inculpé *d'avoir créé de fausses pièces et de faux certificats censés émanés de l'autorité publique*, *d'avoir apposé de fausses signatures sur ces actes et d'en avoir fait usage sciemment*. Une procédure fut instruite en conséquence sur la plainte du ministère public. En même temps, Laurence Petit rompait ouvertement avec lui, à la suite de scènes scandaleuses, et en l'accusant d'avoir fait violence à sa fille Nina Lassave. Enfin, pour comble de disgrâce, le 27 janvier 1835, un arrêté du préfet du département de la Seine supprima le poste de gardien du moulin de Croullebarbe.

C'est à dater de ce moment que la pensée de l'attentat dont il se rendit plus tard coupable paraît être venue à Fieschi. Des projets de vengeance fermentaient sourdement dans son cœur; il s'en prenait tantôt à la société, tantôt à son chef. Obligé, pour se dérober aux recherches de la police, de travailler en se cachant, il allait successivement demander à ses amis un asile pour reposer sa tête à la fin du jour. C'est ici que, pour la première fois, apparaissent dans cette sanglante histoire les noms de Pierre Morey, sellier-bourrelier, de Théodore-Florentin Pépin, marchand-épicier, et de Victor Boireau, ouvrier lampiste, devenus ses complices. En ces jours de détresse, il ne sortait plus sans porter sur lui un poignard et une sorte de petit fléau formé de balles de plomb attachées au bout d'autant de lanières que l'on trouva sur lui le jour de l'attentat, et à l'aide duquel il prétendait pouvoir défier vingt assaillants.

Poussé vers le crime, non par des convictions ou des passions politiques qu'il n'avait pas, mais par un instinct singulièrement énergique et aventureux, il lui fallait, afin d'accomplir ses desseins, des confidents et des auxiliaires; pour les bien connaître, il faut avoir recours aux propres aveux de Fieschi, deposés dans l'instruction de son procès, et qui peuvent seuls jeter quelque jour sur cette partie de son existence enveloppée jusque-là dans de profondes ténèbres.

Ces aveux nous apprennent que, lorsque Fieschi eut conçu la malheureuse idée de sa machine infernale, il alla trouver Morey, qu'il connaissait depuis longtemps pour un ennemi du gouvernement, et qu'il lui en montra un dessin qui excita son enthousiasme. Mais cet homme, déjà d'un certain âge et sellier-bourrelier de son état, n'était ni assez actif ni assez à son aise pour l'aider seul à mettre un semblable projet à exécution. Morey avait connu Pépin à la *Société des Droits de l'Homme* (*voy.*); il le savait fort exalté dans ses opinions républicaines et capable, par sa position de commerçant et de manufacturier, de prêter une utile coopération. Il mena Fieschi chez Pépin, communiqua à ce dernier leur enthousiasme, et dès ce moment l'attentat fut résolu entre eux et marcha vers un accomplissement rapide. Un logement fut arrêté par Fieschi et Morey sur le boulevard du Temple, et Fieschi en prit possession le 8 mars, sous le nom de Girard. Pendant l'espace de temps qui s'écoula du 8 mars au 28 juillet, Fieschi, aidé de l'argent de Pépin et des conseils de Morey, acheta le bois et les canons de fusil nécessaires pour confectionner sa machine, la dressa lui-même, et la chargea avec Morey. La veille du jour de l'exécution, un quatrième complice, mis dans la confidence, le jeune Boireau, consentit à passer à cheval sur le boulevard du Temple pour servir de point de mire à la machine, et cette promenade fit plus tard peser sur lui des charges fort graves. Enfin le 28 arriva, et l'attentat fut consommé; mais une circonstance que nous ne devons pas oublier sauva sans doute les jours du roi. Quelques instants avant de mettre le feu à sa machine, Fieschi aperçut devant sa fenêtre, sur le boulevard, M. Ladvocat avec sa légion. La présence de celui que Fieschi regardait comme un de ses bienfaiteurs renversa toutes ses résolutions : il mit la main aux écrous de la machine pour en modifier la direction, et pensa même à renoncer à son projet. Mais la 12^{e} légion, dont M. Ladvocat était le lieutenant-colonel, fit un mouvement pour changer de position. Au même instant le roi passa, et Fieschi fit feu sans rétablir la direction de la machine. On sait le reste.

Avant même que les aveux de Fieschi vinssent éclairer la justice, les accusés étaient déjà entre ses mains. Diverses circonstances avaient mis sur les traces de Morey et de Pépin, mais il ne s'élevait pas contre eux des charges suffisantes; Pépin même, qui s'était évadé à la faveur d'une visite faite en sa présence dans sa maison, écrivait, de sa retraite, au président de la Cour des pairs qu'il viendrait se constituer prisonnier en temps utile si on le lui ordonnait. Il avait même fixé pour délai le 26 septembre; mais il fut découvert et arrêté le 21, à Magny, département de Seine-et-Marne. Désormais le procès pouvait s'instruire avec rapidité, et les aveux du principal complice simplifiaient beaucoup la procédure. Morey se renfermait dans d'énergiques dénégations; Pépin, d'un caractère plus faible et plus timide, se perdait au milieu d'une foule d'aveux et de rétractations contradictoires.

Enfin la Cour des pairs, après une longue instruction, entra en séance le 16 novembre. Cinq accusés comparaissaient devant elle, Fieschi, Pépin, Morey, Boireau et Bescher, ce dernier prévenu d'avoir prêté à Fieschi un livret d'ouvrier et un passeport qui devaient l'aider à fuir après l'événement. Dès la première séance, l'innocence de Bescher fut reconnue. Les débats ne furent clos que le 10 février 1836, et l'arrêt fut immédiatement rendu, sur la réquisition du procureur général, M. Martin, du Nord. Fieschi était condamné à la peine de mort et au supplice des parricides; Pépin et Morey étaient également condamnés à la peine capitale, et Boireau à vingt années de détention dans une maison de force. Quelques jours après, dans la matinée du 16 février, l'arrêt recevait son exécution sur la place de la barrière Saint-Jacques. Fieschi, après avoir vu la tête de ses deux complices tomber successivement, monta à son tour sur l'échafaud, adressa au peuple assemblé une courte allocution dans laquelle il protestait n'avoir dit que la vérité en chargeant Pépin et Morey; puis, se retournant vers les exécuteurs, il se livra à

eux, et trois secondes après il avait cessé d'exister; et il emportait sans doute dans la tombe la triste consolation d'avoir justifié ce pressentiment que son caractère inquiet et vaniteux lui faisait exprimer ainsi, longtemps avant son crime: *Quelque chose me dit que je passerai à la postérité!* D. A. D.

FIESCO, *voy.* Fiesque.

FIESOLE, dont le nom de famille est *Santi-Tosini*, est aussi connu sous le nom de frère dominicain *Beato Giovanni Angelico*. Comme Giotto et Masaccio, cet artiste appartient à l'histoire de la naissance de la peinture en Italie, et, comme eux, il est rangé dans l'école florentine. Selon Baldinucci, il naquit en 1387 et mourut en 1455; mais si l'on en croit le père Della Valle, il travaillait encore en 1457 pour la cathédrale d'Orvieto. Il n'a pu être l'élève de Masaccio ni le maître de Gentile da Fabriano si les dates données à leur naissance sont exactes; mais il a pu prendre pour modele les ouvrages du premier, et les siens ont pu être étudiés par le Fabriano : c'est ainsi qu'il faut comprendre Vasari et Baldinucci. Son maître reconnu est Gérard Starnina; son élève le plus célèbre Benazzo, Gozzoli. Fra Giovanni, sous la conduite de son frère, peignit d'abord des miniatures dans des manuscrits, genre dans lequel les Florentins se distinguèrent, notamment le Giotto. Ayant montré son aptitude à exécuter en grand de grandes compositions, il peignit à fresque l'église de son couvent à Florence; puis, par ordre de Cosme, dit le père de la patrie, celle de Saint-Marc, et plusieurs autres encore.

Le pape Nicolas V le chargea de décorer sa chapelle particulière au Vatican. Il y représenta différents événements de la vie de saint Étienne et de saint Laurent, martyrs, avec une habileté surprenante. Au mérite de l'ordonnance, de l'exposition sage et naturelle des sujets, ces fresques, dit d'Agincourt (*Histoire de l'art par les monuments**), étonnent par la beauté de leur coloris, qui est doux à l'œil étant peu chargé d'ombres fortes, et d'un clair-obscur harmonieux; de près, ces peintures ont tous les charmes de la miniature; de loin, elles produisent, par la vigueur des teintes, tout l'effet d'un pinceau large et libre. Les figures, sans être incorrectes, sont cependant un peu courtes; mais la vérité de leurs attitudes, de leur expression, les heureuses oppositions qui naissent naturellement du caractère des personnages mis en action, méritent beaucoup d'eloges. Ces mérites paraissent être et le fruit du sentiment intime du pieux dominicain et le résultat des tentatives d'une école qui, depuis plus d'un siècle, cherchait la perfection en s'attachant à la simple vérité.

Les ouvrages de Fiesole se partagent en deux classes distinctes : ses fresques, dont nous venons de parler, et ses tableaux de chevalet. Ces derniers sont les plus nombreux et tous exécutés à la détrempe, sans aucun mélange d'huile; ils laissent voir des traces du vieux style de Giotto dans la pose des figures et dans la disposition des draperies, dont les plis, roides et étroits, ressemblent à des tuyaux. Le plus célèbre de ses tableaux de chevalet est le *Couronnement de la Vierge* par Jesus-Christ dans le ciel, au milieu d'un chœur innombrable d'esprits célestes, de saints et de saintes, tableau que le Musée du Louvre possédait en 1815 et que Vasari considere comme son chef-d'œuvre et comme justifiant, par la rare beauté des têtes d'anges et de saints, le surnom d'*Angelico* qui fut donné au peintre. Sept sujets, tirés des actions de la Vierge et de la vie de saint Dominique, peints sur un même panneau que nous avons vu également au Louvre en 1815 et qui provenait de l'église supprimée de San-Domenico di Fiesole, ne méritent pas moins d'éloges: ils ont cela de particulier que les têtes de saint François d'Assise, de saint Dominique, de saint Thomas d'Aquin, de saint Pierre dominicain qui y sont représentées offrent des portraits authentiques. On cite encore sa *Naissance de saint Jean-Baptiste* à la galerie de Florence et son tableau du *Paradis* dans l'église de Sainte-Marie-Madelaine de Pazzi. Ce dernier, qui est d'une plus grande dimension que ses autres ouvra-

(*) Six vol. in-fol., avec 325 pl., chez Treuttel et Wurtz.

ges portatifs, est un prodige d'expression, de suavité de ton, d'harmonie de couleurs; il lui a valu l'honneur d'être appelé par la postérité le Guido Reni de son siècle. L. C. S.

FIESQUE. C'est le nom francisé de l'une des plus illustres familles génoises, celle DE' FIESCHI (au singulier *Fiesco*), comtes *de Lavagna**.

L'origine des comtes de Lavagna se perd dans l'obscurité des premiers siècles du moyen-âge. Un diplôme de l'année 994, appartenant à l'ancienne abbaye de *San-Fruttuoso*, fait mention des comtes de Lavagna et nomme sous ce titre : *Tedisius*, fils d'*Obertus*, *Aribert*, *Albéric*, *Goffroy*, *Lanfranc*, *Brumeng* et *Guibert*. Il paraît qu'à cette époque la Ligurie était partagée entre quatre familles puissantes : les comtes de Vintimille et les marquis Carretti à l'ouest, les comtes de Lavagna et les marquis Malaspina au levant. Toutes quatre, peut-être, étaient unies par les liens du sang, et descendaient, à ce que l'on suppose, d'une noble race de Bourgogne ou d'Allemagne. Giustiniano, Prierio, Panza, Sansovino et autres historiens, attribuent l'origine des Fieschi aux ducs de Bourgogne ou de Bavière, et les disent issus de deux frères dont l'un fut appelé *Friscus*, corruption de *Fiscus*, attendu qu'il était chargé du recouvrement des droits appartenant au *fisc* impérial. Federico Federici, le plus savant et le plus digne de confiance des historiographes de cette famille, affirme que plusieurs écrivains ont appelé ce même Friscus du nom de Roboald. L'autre frère donna naissance à la famille des *Obici*.

Les comtes de Lavagna étaient en guerre avec les Génois depuis 1110; vaincus, ils souscrivirent, pour avoir la paix, à de certaines conditions qu'ils cessèrent d'observer en 1132; mais l'année suivante, après avoir vu leurs châteaux pris et détruits, ils se soumirent de nouveau et prêtèrent serment d'obéissance aux consuls de Gênes. En 1139, cette commune leur accorda le droit d'élever un palais dans la ville même de Gênes; et enfin, en 1198, ils abandonnèrent à la république leur comté de Lavagna et leurs autres fiefs; ils reçurent en échange le droit de bourgeoisie et de noblesse.

Les Fieschi avaient des fiefs dans le Parmesan, le Plaisantin et la Lunigiane; ils possédaient Massa et Carrara; puis Voghera en Lombardie, Vercelli dans le Piémont, Mugnano dans l'Ombrie, le comté de Saint-Valentin dans le royaume de Naples, et environ cent cinquante terres ou châteaux dans la Ligurie.

Dans les dignités ecclésiastiques, cette noble famille compte deux papes, Innocent IV et Adrien V, trente cardinaux et plus de trois cents patriarches, archevêques ou évêques; il ne faut donc pas s'étonner de la voir figurer au nombre des Guelfes les plus zélés. Dans les dignités séculaires, il devient impossible d'énumérer les titres dont les Fieschi furent revêtus : on y voit plusieurs nobles du Saint-Empire, un général de l'Église, un grand maréchal de France sous Louis IX (JACQUES Fieschi), un général des Milanais, deux généraux des Florentins, quatre amiraux de Gênes et cinq lieutenants suprêmes perpétuels de la république génoise. Enfin les Fiesques s'allièrent à la plupart des maisons royales de l'Europe.

Telle fut cette puissante famille des Fieschi à qui il était réservé de voir naître, au XVI^e^ siècle, le plus hardi, le plus généreux, le plus séduisant des conspirateurs, Jean-Louis, dont nous parlerons plus bas, et au XIX^e^, dans l'un de ses obscurs rejetons transplantés en Corse, un assassin qui a conquis la plus déplorable célébrité*.

CONJURATION DE FIESQUE. Vingt années s'étaient écoulées depuis que le plus illustre amiral du moyen-âge, André Doria ou d'Oria, avait rendu à sa patrie l'indépendance politique. On sait

(*) *Lavagna* est un bourg situé à quelques milles de Gênes, dans la partie orientale de la *rivière*. C'est un lieu renommé depuis une haute antiquité par ses carrières d'ardoises (*pietra lavagna*).

(*) Nous ignorons sur quelles preuves ce rapprochement s'appuie. Il a été dit à l'article FIESCHI que l'auteur de l'attentat du 28 juillet 1838 ne s'est jamais attribué une si noble origine. S.

que d'Oria avait quitté le service de François Ier pour celui de Charles-Quint, et qu'il avait chassé les Français de la ville et des forteresses de Gênes. Le libérateur, ainsi qu'on l'appelait alors, vivait dans une fastueuse retraite; il avait une cour à l'égal des rois, et ce n'était que pour mieux conserver l'influence décisive qu'il exerçait dans le maniement des affaires publiques qu'il n'avait pas voulu accepter le vain titre de doge; mais il se parait de celui de *censeur perpétuel* de la république. Le palais habité par d'Oria, dont on peut encore aujourd'hui admirer l'imposante architecture, était situé hors des murs de la ville, et sur le bord de la mer, près la porte Saint-Thomas. C'est là que se tenait la cour du libérateur et d'où partaient les ordres que recevaient avec soumission les autorités politiques et le doge lui-même. Cependant les innovations introduites dans le gouvernement de la république, bien qu'elles eussent ramené le calme là où régnait la tempête et assoupi les querelles des Frégose, des Adorne, des Montalto et des Guarchi, ne pouvaient plaire à tous les partis; la faction populaire avait été abattue, et les formes du gouvernement aristocratique avaient succédé à celles du gouvernement démocratique *. Il n'en fallait pas davantage, dans un état qui s'intitulait républicain, pour qu'on dît que la liberté avait été tuée; et, dans le fait, il en était ainsi : d'Oria était un dictateur que les Génois toléraient, plutôt par respect pour sa gloire militaire que pour les services qu'il leur avait rendus. C'était surtout l'insolence de son neveu Jeannetin (Giannettino) que le peuple et la noblesse s'accordaient à détester. Autour de cette idée de liberté venaient se grouper les jalousies privées, les ambitions rivales, les haines de familles et toutes les mauvaises passions qui, selon l'usage en semblable circonstance, se cachaient sous le masque hypocrite du bien public. Au dehors, les ennemis de la république étaient attentifs à fomenter ces querelles intestines, épiant le moment favorable de les faire tourner à leur profit : tels étaient en première ligne le roi de France, le pape et le duc de Plaisance. François Ier cherchait, on le conçoit, à rattacher à sa couronne ce fleuron que la trahison de d'Oria en avait détaché violemment. La chaire pontificale était alors occupée par Alexandre Farnèse, couronné sous le nom de Paul III. Ce pontife voyait avec peine le développement prodigieux de la puissance impériale; il avait à se venger du refus que lui avait fait Charles-Quint de céder le duché de Milan à son fils Pierre-Louis Farnèse (*voy.*), et récemment encore il avait été contraint de dévorer en silence l'affront que lui avait fait souffrir André d'Oria en séquestrant quatre galères de l'Église. Ces motifs avaient déterminé le pape à embrasser le parti de la France. Enfin le duc de Plaisance, Pierre-Louis, attaché au souverain pontife par les liens du sang, recevait avec respect l'impulsion que lui donnait la cour de Rome.

Telle était, vers la fin de l'année 1546, la situation des affaires au dehors et au dedans de la république, lorsqu'un noble rejeton de l'illustre famille des Fieschi conçut le projet de délivrer son pays de la tyrannie des d'Oria.

Jean-Louis de Fiesque, à peine âgé de vingt-trois ans, se trouvait déjà chef de sa race et possesseur de fiefs considérables. Aux avantages de la jeunesse et de la fortune il réunissait ceux de l'esprit, du cœur et de la beauté. Il était allié à l'une des plus anciennes familles génoises, celle de Cibo, et la gracieuse Éléonore, sa femme, qui entrait alors dans sa vingtième année, achevait de rallier aux Fieschi ceux que le comte n'avait pu s'attacher. A tant d'éclat se mêlait une ombre importune : Fiesque était fait pour commander, et il obéissait; le premier rang lui était dû, au moins après le vieux d'Oria, et ce rang était occupé par l'insolent Giannettino, neveu et héritier du chef de la république.

Déjà vers l'année 1541, Fiesque s'était mis en rapport avec un de ses compatriotes, César Frégose, qui jouissait d'un grand crédit à la cour de France; mais ce dernier ne put rien obtenir : l'obstination qu'il mit à cacher le nom du chef de la con-

(*) *Voy.* ce que nous en avons dit à l'article Doges de Gênes, et ce qui en sera dit encore à l'article Gênes.

spiration inspira à François Ier des doutes qui nuisirent au succès de la négociation ; mais plus tard le roi entra en relation avec Fiesque par l'entremise de son ambassadeur et principal agent en Italie, Guillaume du Bellay (*voy.*).

Le comte de Fiesque, jugeant alors que le moment favorable était venu, se rendit à Plaisance, où il n'eut pas de peine à s'entendre avec Pierre-Louis Farnèse à qui il acheta quatre galères. A peine le marché était-il conclu que Fiesque envoya un des navires à Gênes, annonçant publiquement qu'il le destinait à courir sur les corsaires barbaresques. Lui-même visita le pape Paul III, qui le mit immédiatement en rapport avec Augustin Trivulce, cardinal, *protecteur* de France, et parent de Fiesque. On convint que la révolution aurait pour objet de remettre Gênes sous l'autorité du roi de France.

Rentré à Gênes, Fiesque convoqua les trois hommes qui lui étaient le plus dévoués, Vincent Calcagno, de Varèse, Raphaël Sacco, jurisconsulte de Savone, qui remplissait les fonctions de juge sur les terres du comte, et Jean-Baptiste Verrina, fils d'un riche négociant génois, homme d'exécution et doué d'une imagination très vive et de passions impétueuses. Quand ces trois hommes eurent entendu le rapport de Fiesque, il fut décidé que le comte persévérerait dans son projet, mais en agissant toutefois avec le seul secours de ses amis et des Génois, sans la participation de la France. Cependant le duc de Plaisance levait 2,000 fantassins qu'il s'était engagé à mettre à la disposition des conjurés. Ce mouvement de troupes éveilla les soupçons du gouverneur de Milan, qui transmit à l'ambassadeur impérial à Gênes l'ordre de faire connaître à d'Oria ce qui se passait dans les états de Parme, et de l'inviter à veiller attentivement à la sûreté de la république ; mais d'Oria, qui affectionnait vivement le jeune et brillant comte de Fiesque, se refusa à voir en lui autre chose qu'un aimable étourdi qui pourrait, avec le temps, devenir l'honneur de la république, mais jamais un chef de conjurés. L'envoyé impérial renouvela vainement ses instances et ses observations : le vieux d'Oria n'en tint aucun compte.

Tout étant préparé, Jean-Louis invita les d'Oria a venir passer la soirée du 4 janvier (1547) dans son palais. Le motif de cette invitation reposait sur l'alliance prochaine de la sœur de Giannettino avec le frère de la comtesse de Fiesque, Jules Cibo, marquis de Massa. Les d'Oria devaient trouver la mort au moment même où ils prendraient place au banquet qu'on leur offrait. Ils refusèrent l'invitation : l'amiral souffrait de la goutte aux mains, et Giannettino devait partir pour une tournée qui le retiendrait hors de Gênes pendant un mois environ. L'époque marquée pour la réélection du doge approchait ; le vaisseau de la république devait demeurer alors sans pilote pendant plusieurs jours. Ce moment d'inquiétude et d'agitation parut favorable aux conspirateurs : l'ordre fut donné, en conséquence, aux conjurés de se tenir prêts pour la nuit du 2 janvier.

Dans la journée désignée, Fiesque envoya Verrina parcourir la ville pour s'assurer de sa disposition et convoquer les conjurés. Lui-même, afin de mieux cacher ses desseins, affecta de faire plusieurs visites de cérémonie ; le soir, il se rendit au palais des d'Oria et fit sa cour au vieux amiral ; puis, prenant dans ses bras les enfants de Giannettino, il les baisa tendrement, et se retira satisfait d'avoir si bien réussi à endormir ses victimes. De là il se rendit à son château, où il trouva nombreuse compagnie. Quiconque s'y présentait entrait librement, mais personne n'en sortait. Fiesque, ayant réuni ses hôtes autour de lui dans la grande salle du château, employa pour séduire les uns et raffermir les autres tout ce que l'éloquence a de plus entraînant, faisant sonner bien haut le despotisme des d'Oria et l'asservissement des Génois.

Vers le milieu de la nuit les portes du palais furent ouvertes, et les conjurés sortirent en bon ordre, précédés d'une compagnie de 450 hommes choisis parmi les plus intrépides et les plus vieux soldats. Les premiers postes enlevés, on se dirigea vers l'arsenal de mer où se

trouvait la darse, qui fut prise après une courte résistance. Bientôt l'obscurité de la nuit s'illumine d'une subite clarté que suivit spontanément une violente détonation : Verrina donnait le signal. Aussitôt Jean-Louis et sa troupe se précipitent sur les galères de d'Oria dont les gardiens sont frappés dans les bras du sommeil ou jetés à la mer, pendant que Jérôme et Ottobon de Fiesque, à la tête de soixante combattants, se précipitent sur le poste qui gardait la porte Saint-Thomas sous les ordres du capitaine Lercaro et de son jeune frère, lieutenant d'infanterie (*alfiere*). Le jeune Lercaro tombe percé de coups, et son frère est obligé de se rendre aux vainqueurs. Dans la ville, le tumulte et la confusion envahissent jusqu'aux quartiers les plus éloignés. Les cloches sonnent à pleine volée, les habitants sortent de chez eux mal armés et à demi vêtus. De tous côtés on voit courir des soldats, des ouvriers portant des torches, des épées, et criant avec enthousiasme : « *Fieschi! Gatto! Gatto!* » On sait, en effet, que le chat figurait dans les armes de la maison de Fiesque.

Cependant Jean-Louis, voyant que la chiourme des galériens se disposait à fuir, voulut prévenir cet événement qui aurait paralysé le secours qu'il attendait de la flottille. Il se hâte de courir à la galère capitane. Pour y parvenir, il fallait passer sur une planche jetée entre le bord du quai et l'échelle de poupe de la galère. Verrina précède le comte, et, à peine arrivé sur le vaisseau, il se retourne pour lui donner la main. Fiesque ne l'avait pas suivi !.... Il l'appelle. Fiesque ne répond pas. Ottobon se rend alors à la darse pour savoir ce qu'est devenu son frère aîné : personne ne peut l'en instruire. Il était urgent de prendre un parti. Ottobon reste pour défendre les galères ; Jérôme de Fiesque et Verrina, à la tête de 200 hommes d'élite, entrent dans la ville.

Giannettino d'Oria, réveillé en sursaut, était accouru à la porte Saint-Thomas, armé de sa seule épée et précédé d'un page portant une torche. Les conjurés, qui le reconnaissent, s'empressent de lui ouvrir la porte et le tuent à coups d'arquebuse. Plus prudent et mieux informé, le vieux d'Oria se fit conduire au château de Masone, appartenant aux Spinola, à une distance de 15 milles de Gênes. Ce ne fut qu'à Sestri qu'il apprit la mort de son neveu.

Cependant quelques nobles avaient eu le courage de se rendre au palais ducal, où vint les rejoindre l'ambassadeur de Charles-Quint. On envoya une petite troupe, qui fut bientôt dispersée et prise par les conjurés. Verrina se retira sur la galère, afin d'être à portée de fuir si les chances tournaient contre lui. Jérôme de Fiesque, demeuré seul, continua à s'avancer hardiment, joyeux et fier d'avoir à recueillir le magnifique héritage qui semblait lui être promis. Ne sachant quel parti prendre, les sénateurs lui envoyèrent une députation, dont les membres, d'abord pris pour des ennemis par les conjurés, demandèrent à parler au comte de Fiesque. « Il n'y a pas d'autre comte que moi, » répondit Jérôme, ce qui fit regarder comme certaine la mort de Jean-Louis et enhardit les sénateurs, qui décidèrent que douze d'entre eux parcourraient la ville en appelant le peuple aux armes. Jérôme vit sa troupe diminuer avec le retour de l'aurore : suivi seulement de quelques-uns des plus compromis d'entre les conjurés, il se mit en devoir de gagner à tout hasard la porte de l'Arc, dont *Corneille* de Fiesque, frère naturel de Jean-Louis, s'était rendu maître.

Quand on connut cette retraite dans le sénat, une nouvelle députation fut envoyée à Jérôme pour lui enjoindre de quitter la ville, avec l'assurance que l'oubli et le pardon couvriraient ce qui s'était passé. Il se retira, en effet, au château de Montobbio avec ses parents et amis. Ottobon, Verrina, Calcagno et Sacco, qui s'étaient réfugiés sur la galère de Jean-Louis, levèrent l'ancre et firent force de rames pour gagner le port de Marseille. Le lendemain, le sénat envoya deux députés pour offrir à André d'Oria ses compliments de condoléance sur la mort de son neveu et pour le prier de rentrer dans la ville. L'illustre vieillard, ayant acquiescé à cette demande, fut reçu avec des honneurs extraordinai-

res et salué par de vives acclamations. Ce jour-là même Benoît Gentile fut élu doge de la république.

On se demandait encore ce qu'était devenu le comte de Fiesque; on craignait qu'il ne se fût enfui pour revenir plus terrible à la tête d'une armée étrangère, lorsqu'enfin on trouva son corps dans la vase. Voulant passer sur la planche qui conduisait au navire, il était tombé dans la mer; nul ne l'avait vu, et le poids de ses armes l'avait empêché de nager. Son cadavre, exposé quelque temps à la vue de la multitude, fut ensuite porté en pleine mer pour y être enseveli dans les flots.

André d'Oria fit révoquer le pardon accordé aux conjurés. Tous ceux qui avaient pris part à la conspiration furent déclarés criminels d'état. Le superbe palais de Fiesque fut rasé jusqu'aux fondements; la mémoire du comte Jean-Louis fut flétrie à jamais. Jérôme de Fiesque, Assereto, Calcagno, Sacco et Verrina furent pendus. Ils avaient été pris dans le château de Montobbio, où les quatre derniers étaient venus depuis peu pour rejoindre le frère de leur chef. Ottobon de Fiesque et Corneille le bâtard s'étaient retirés à Rome; mais le premier tomba quelque temps après entre les mains de d'Oria, qui le fit mettre à mort sans forme de procès. Le plus jeune des frères, Scipion de Fiesque, se retira en France, sous le coup d'une proscription qui devait s'étendre jusqu'à la cinquième génération, et fut la souche d'une nouvelle branche de cette famille. Les autres Fieschi, errants et pauvres, se dispersèrent en Italie, en Corse et en Provence.

La conjuration de Fiesque a excité la verve des historiens et des poètes; les uns et les autres sont restés généralement fort au-dessous de la grandeur de ce drame historique. Dans le nombre prodigieux des écrits de toute nature que cet événement a fait éclore, l'histoire d'Augustin Mascardi (Anvers, 1629, petit in-4°) mérite d'être citée pour l'exactitude des détails, sinon pour l'impartialité de l'historien. Nous pourrons en dire autant d'un roman publié à Milan, 1822, sous le titre de *Il conte di Lavagna*, par Giov. Campiglio. *La Conjuration de Fiesque*, par le cardinal de Retz, n'est qu'une pâle imitation du livre de Mascardi. Schiller a composé une belle tragédie sur *la Conjuration de Fiesque*, mais il ne faut pas y chercher autre chose que la brillante étincelle d'une imagination féconde; le caractère de Verrina est complétement dénaturé. M. Ancelot a fait représenter en 1824, sur le Théâtre de l'Odéon, une tragédie de *Fiesque*, où, dans l'intérêt de l'effet dramatique, la vérité de l'histoire est cruellement outragée. C. F-N.

FIÉVÉE (J.), officier de la Légion-d'Honneur, ancien conseiller d'état et préfet de l'empire, naquit à Paris le 9 avril 1767; fort jeune il embrassa l'état d'imprimeur. Lorsque éclata la révolution, il n'adopta pas avec enthousiasme, ainsi qu'on l'a prétendu, les principes qu'elle venait de jeter dans le monde: il se rangea parmi ceux qui s'efforçaient d'arrêter l'esprit révolutionnaire. Doué d'un extérieur avantageux, d'un bel organe et de toutes les qualités qui constituent l'homme éloquent, M. Fiévée parut au sein des sections de Paris et y acquit bientôt une grande influence. Nommé président de celle du Théâtre-Français (aujourd'hui l'Odéon), il y occupa le fauteuil dans les circonstances les plus orageuses; mais il fut obligé, au 13 vendémiaire, de s'éloigner de Paris pour se dérober aux poursuites du parti révolutionnaire. Cependant rentré bientôt dans la capitale, il y continua la rédaction de la *Gazette Française*, l'un des journaux de l'époque le plus empreint de royalisme et aussi le plus distingué par les talents de ses rédacteurs. Proscrit de nouveau au 18 fructidor (4 septembre 1797), et compris dans le décret de déportation qui frappait les rédacteurs de journaux dits alors contre-révolutionnaires, il eut encore l'habileté de se soustraire aux persécutions en se retirant en Champagne, où il composa deux romans qui ont eu plusieurs éditions, *La dot de Suzette*, 1798, in-12, réimprimé en 1803, 1821, 1826, ouvrage plein de grâce et de sensibilité, et *Frédéric*, 1800, 3 vol. in-18, traduit en anglais en 1802. Lorsqu'après la ré-

volution du 18 brumaire, qui livra la France à Bonaparte, il eut repris, de retour à Paris, la direction de la *Gazette*, et que, de concert avec La Harpe, Fontanes, etc., il coopérait à la rédaction du *Mercure* (en 1800), une de ses lettres ayant été saisie et imprimée par les soins de la police dans un volume qui avait pour titre *Correspondance anglaise*, M. Fiévée fut arrêté par ordre de Fouché en janvier 1799, et détenu au Temple durant quelques mois. Dans l'intervalle, plusieurs articles que M. Fiévée avait déjà mis dans les journaux frappèrent le premier consul, et lorsqu'en réponse à un livre intitulé: *Art de rendre les révolutions utiles*, l'ex-prisonnier du Temple publia sa brochure *Le* 18 *Brumaire opposé au système de la Terreur* (Paris, 1802, in-8°), Napoléon, bien persuadé que M. Fiévée prenait parti pour son gouvernement, lui fit proposer par M. Rœderer un voyage en Angleterre. « Plus « j'étudie ce pays dans les livres, lui dit « Napoléon, moins je m'en fais une idée. « Allez, voyez, et ce que vous m'en écri- « rez, je le croirai. » M. Fiévée partit en 1802 pour l'Angleterre, d'où il n'adressa, dit-il, que trois notes au premier consul, tandis qu'il envoyait souvent de longues lettres au *Mercure de France*; ces lettres, réunies à son retour, furent publiées sous le titre de: *Lettres sur l'Angleterre et Réflexions sur la philosophie du* XVIII^e^ *siècle* (Paris, 1802, 1 vol. in-8°); elles attirèrent à leur auteur une vive critique de la part des journaux anglais, surtout de l'*Edinburgh Review*. C'est qu'en effet M. Fiévée y portait des jugements bien sévères sur le pays qu'il avait visité. Rentré à Paris, il se livra de nouveau à la rédaction des journaux. Ce fut aussi à cette époque que, sur l'insistance de Bonaparte pour qu'il lui continuât la correspondance commencée de Londres, le journaliste fit avec lui le pacte qu'il lui dirait la vérité et qu'il serait obligé de l'entendre. Les communications que M. Fiévée adressa donc au premier consul et ensuite à l'empereur ont été publiées en 1837 sous le titre de *Correspondance et relations de J. Fiévée avec Bonaparte, premier consul et empereur, de* 1802 à 1813. Il est peu de questions politiques ou administratives, peu de variations dans la situation du gouvernement, que l'auteur n'ait eu à traiter. Napoléon resta fidèle à l'engagement qu'il avait pris avec son correspondant de ne jamais le sacrifier. De son côté, M. Fiévée s'exprima avec liberté sur la mort du duc d'Enghien et sur quelques autres points délicats.

M. Fiévée, après avoir été nommé d'abord directeur du *Journal de l'Empire* (*voy.* Débats et Bertin), dont il fut aussi l'un des propriétaires durant plusieurs années, puis chevalier de la Légion-d'Honneur et maître des requêtes, fut, en 1810, envoyé à Hambourg pour opérer la liquidation des départements anséatiques. Au mois de mars 1813, il prédit à Bonaparte sa chute inévitable et cessa de correspondre avec lui.

Le 13 mars 1813, il reçut de l'empereur sa nomination à la préfecture de la Nièvre, poste qu'il occupa jusqu'au 22 mars 1815; cessant alors de faire partie de toute administration, il n'écrivit plus que pour le public.

Sous la Restauration, M. Fiévée défendit souvent la cause royaliste contre les royalistes eux-mêmes, notamment dans *le Conservateur*. Il n'a pas cessé dès lors aussi de lutter avec talent et conviction contre les divers ministères qui se sont succédé, soit en coopérant tour à tour et souvent simultanément à la rédaction de *la Quotidienne*, du *Journal des Débats*, etc., où ses articles se trouvent presque toujours signés des deux lettres *T. L.**, soit par les divers ouvrages qu'il publia de 1815 à 1828. Celui qui contribua le plus à la réputation de son auteur est sa *Correspondance politique et administrative*, commencée au mois de mai 1814 et continuée jusqu'en 1819 (15 parties in-8°). Les vives attaques de cet homme de lettres contre les actes du pouvoir ont donné lieu, en 1818, à une condamnation, prononcée contre lui en police correctionnelle, de 50 francs d'amende et 3 mois de prison.

Outre les ouvrages dont nous avons parlé, M. Fiévée a encore publié: *Les*

(*) Depuis, M. Fiévée a écrit dans *le Temps* et aussi, dit-on, dans *le National*, sous le nom de Lacroix. S.

rigueurs du Cloître, comédie en 2 actes, jouée avec succès en 1790 et imprimée en 1798 (in-8°); six nouvelles (1803, 2 vol. in-12); *Le Divorce*, roman (1805); *Observations et projet de décret sur l'imprimerie et la librairie* (1809, in-4°); *Des Opinions et des intérêts pendant la révolution* (1815, in-8°); et à différentes reprises, l'*Histoire* des sessions 1815 à 1816, 1816 à 1817, 1817 à 1818, 1820 à 1821, et un grand nombre de brochures politiques. Il donna suite à l'un de ses principaux ouvrages dans la *Nouvelle Correspondance politique et administrative* (Paris, 1828, in-8°), ouvrage dont tout l'ensemble a été traduit en allemand par M. Schlosser, qui y a ajouté des notes. M. Fiévée a en outre coopéré à la rédaction de la *Nouvelle Bibliothèque des Romans*, Paris, année 1799 et suivantes (112 vol. in-12), au *Répertoire du Théâtre-Français* (Paris, 1823, etc., 23 vol. in-8°), auquel il a fourni quelques notices. La *Biographie Universelle* et celle *des Contemporains* lui doivent aussi plusieurs bonnes notices. Enfin, en 1830, il a fait paraître une brochure ayant pour titre: *Causes et Conséquences des événements du mois de juillet* 1830. E. P-G-T.

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE DU TOME DIXIÈME.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME DIXIÈME.

	Pag.
Eskimos, *v.* Esquimaux.	
Esménard.	1
Esneh, *v.* Égypte et Zodiaque.	
Esoces.	2
Eson, *v.* Jason et Médée.	
Esope.	2
Esophage, *v.* OEsophage.	
Esotérique et Exotérique.	4
Espace (métaph.).	5
Espace (math.).	6
Espadon (art mil.).	7
Espadons (hist. nat.).	8
Espagnac (abbé d').	8
Espagne (géogr., stat., histoire).	9
Espagnole (école).	21
Espagnoles (langue et littérat.).	25
Espagnolet (l'), *voy.* Ribera.	
Espaliers.	36
Espartero, *voy.* Luchana (comte de).	
Espèces.	37
Espèces sonnantes.	38
Espérance.	41
Espernon, *voy.* Épernon.	
Espinasse (M^lle^ de l').	41
Espion, Espionnage.	44
Esponton.	47
Esprit.	48
Esprit du temps.	49
Esprit d'un ouvrage.	50
Esprit (Saint-).	50
Esprit (ordre du Saint-), *voy.* Saint-Esprit.	
Esprit fort.	52
Esprit-de-vin, *voy.* Alcool.	
Esprits (chimie).	53
Esprits vitaux ou animaux.	53
Esquimaux.	53
Esquinancie, *v.* Angine.	
Esquire.	55
Esquirol.	55
Esquisse.	56
Ess, *voy.* Van Ess.	
Essai (chim.).	57
Essayeur, *voy.* Monnaie, Garantie.	
Essai (littér.).	58
Essaim.	58
Essen.	58
Essence (philos.).	59
Essence (chim.).	61
Esséniens ou Esséens.	62
Essequebo, *voy.* Guiane anglaise.	
Essex (comte d').	64
Essieu.	65
Esslair.	65
Essling (bataille d').	66
Essling (prince d'), *voy.* Masséna.	
Est, *voy.* Points cardinaux et Orient.	
Estacade.	69
Estafier.	70
Estafette.	70
Estaing (comte d').	70
Estaminet.	74
Estampage ou Étampage.	74
Estampes, Collections d'estampes.	75
Estampes (duchesse d').	76
Estampille.	76
Este (maison d').	77
Ester.	81
Esterhazy de Galantha.	81
Esther, livres d'Esther.	82
Esthétique, *voy.* Æsthétique.	
Esthonie, Esthiens, Esthoniens.	85
Estienne (famille des).	87
Estimation.	91
Estoc ou Estocade.	92
Estocq, *voy.* L'Estocq.	
Estomac.	92
Estompe.	94
Estradiots.	94
Estragon.	94
Estramadure, *voy.* Estrémadure.	
Estramasson, *voy.* Epée et Escrime.	
Estranghelo et Pechito.	94
Estrapade.	94
Estrées (famille et Gabrielle d').	95
Estrémadure.	98
Esturgeon.	100
Etable, *voy.* Écurie et étable.	
Etabli.	101
Etablissement.	102
Etablissements de Saint-Louis.	102
Etage.	104
Etain.	105
Etalon.	108
Etamage.	108
Etamine (techn.).	110
Etamines (botan.).	110
Etampe, Étampeur, *voy.* Estampage.	
Etape.	111
Etat.	113
Etat (droit const.), *voy.* Droit constitutionnel, Constitution, Pacte social, Société, Nation, Monarchie, République, Souveraineté, Confédération, etc.	
Etat (droit internat.).	113
Etat (conseil d').	115
Etat civil, et État civil de la famille royale.	123
Etat de l'Église, *v.* Romain (état).	
Etat de nature, *voy.* Nature et Société.	
Etat-major.	125
Etats (assemblées d').	128
Etats (pays d').	129
Etats barbaresques, *voy.* Barbaresques.	
Etats-Généraux.	130
Etats provinciaux.	134
Etats-Unis d'Amérique (géogr., statist., civilisation, histoire).	136
Etau.	162
Etayement.	163
Et cætera.	164
Etchmiadzine (monast. d').	164
Eté.	164
Etendard.	165
Etendue.	165

	Pag.
Etéocle et Polynice.	166
Eternité.	166
Eternument.	167
Etésien (vent).	168
Ether.	168
Ethiopie.	169
Ethiopiennes (langue et littérature).	171
Ethique.	174
Ethnarque.	174
Ethnographie.	174
Ethopée.	175
Etienne (Saint), martyr.	175
Etienne I-IX (papes).	175
Etienne de Byzance.	176
Etienne I-IV, rois de Hongrie, et ordres de Saint-Étienne.	177
Etienne Batoriy, *voy.* Bathory.	
Etienne (famille des), *voy.* Estienne.	
Etienne (Ch.-G.).	179
Etiolement.	183
Etiologie, *voy.* Ætiologie et Causes des maladies.	
Etique, *voy.* Hectique.	
Etiquette.	183
Etirage, *voy.* Fils métalliques.	
Etisie, *voy.* Phthisie pulmonaire et marasme.	
Etna.	185
Etoffes.	189
Etoile, *voy.* Étoiles.	
Etoile de mer, *voy.* Astérie.	
Etoile polaire, *voy.* Constellation.—Ordre de l'Étoile polaire.	191
Etoiles.	191
Etoiles filantes.	193
Etole, et Droit d'étole.	193
Etolie, Ligue étolienne.	194
Eton.	198
Etoupe.	199
Etourderie.	199
Etourdissement.	201
Etourneau.	201
Etranger.	202
Etranglement.	205
Etre, Existence.	206
Etrennes.	207
Etrier.	208
Etrurie, *voy.* Étrusques et Toscane.	
Etrusques.	208
Etude.	223
Etudiants.	225
Etuve.	229
Etymologie.	230
Eu (comté d').	234
Eubée ou Négrepont.	234
Eucharistie.	236
Euclide.	238
Eucologe.	239
Eudémonisme.	239
Eudes.	240
Eudiomètre, Eudiométrie.	241
Eudoxie.	242
Eugène I-IV, papes.	243
Eugène (le prince) de Savoie.	246
Eugène (le prince), de Beauharnais.	251
Eugubines (tables).	257
Eulenspiegel (Tyll).	258
Euler (les).	259
Eulogies.	260
Eumènes.	261
Euménides, *voy.* Furies.	
Eumolpus.	262
Eunape.	263
Eunuques.	263
Euphémisme.	264
Euphone.	265
Euphonie.	265
Euphorbiacées.	266
Euphrate.	267
Euphrosyne, *voy.* Grâces.	
Eupolis.	268
Eure (département de l').	268
Eure-et-Loir (département d').	270
Euripide.	273
Europe (mythol.).	275
Europe (géogr., ethnogr., statist.).	276
Eurotas, *voy.* Laconie et Lacédémone.	
Euryale, *voy.* Nisus.	
Eurydice, *voy.* Orphée.	
Eurynome, *voy.* Grâces et Océanides.	
Eurythmie.	284
Eusèbe.	285
Eustache (trompe d').	287
Eustache de Saint-Pierre, *voy.* Calais.	
Eustathe.	287
Euterpe, *voy.* Muses.	
Eutrope (Flave).	287
Eutrope, *voy.* Eunuques et Eudoxie.	
Eutychès.	288
Evacuants, Evacuation.	288
Evangélique (corps), *voy.* Corpus.	
Evangéliques (chrétiens).	289
Evangélistes, *v.* Évangile.	
Evangile et Évangiles.	292
Evangile (liturgie).	300
Evanouissement.	302
Evans (Lacy).	303
Evaporation.	304
Evasion.	305
Eve.	306
Eventail.	306
Eventration, *voy.* Hernie.	
Events.	308
Evêque, Évêché, Épiscopat.	309
Everdingen (Van).	312
Everett (frères).	312
Evergète.	314
Evhémère, Évhémérisme.	314
Evidence.	315
Evocation, *voy.* Nécromancie.	
Evocation (droit).	316
Evolution.	316
Evremond, *voy.* Saint-Évremond.	
Evreux (comté d').	318
Ewald (Jean).	319
Ewald (Jean-Louis).	320
Exagération, *voy.* Hyperbole.	
Exaltation, *voy.* Enthousiasme, Enthousiastes, Fanatisme, etc.	
Examen.	321
Exanthèmes.	321
Exarque, Exarchat.	322
Excellence.	323
Excentricité.	323
Exception (lois et tribunaux d').	326
Excès de pouvoir.	327
Exchequer et *Exchequer bills.*	328
Excipient, *voy.* Médicaments, Recette et Formule.	
Excise.	328
Excitants.	330
Excitation, *voy.* Irritabilité.	
Exclamation.	331
Excommunication.	331
Excoriation.	333
Excréments, Excrétion.	333
Excroissance.	334
Exeat.	334
Exécuteur des arrêts de justice criminelle.	334
Exécuteur testamentaire, *voy.* Testament.	
Exécutif (pouvoir).	336

Pag.

Exécution. 336
Exégèse. 337
Exelmans. 338
Exemple. 339
Exempt. 341
Exemption (droit can.), *voy.* Exempt.
Exemptions (droit pol.). 342
Exequatur. 342
Exercice (hyg., gymn.). 343
Exercice (comptab.). 345
Exercice militaire. 345
Exergue. 346
Exhalaisons. 346
Exhalation. 346
Exhérédation. 347
Exhumation. 348
Exil. 349
Existence, *voy.* Etre et Vie.
Exmouth (lord). 350
Exocet. 351
Exode, *voy.* Pentateuque et Atellanes.
Exorcisme. 352
Exorde. 353
Exosmose, *voy.* Endosmose.
Exostose. 354
Exotérique, *voy.* Esotérique
Exotique. 354
Expansion et Expansibilité (*v.* aussi Azaïs). 354
Expectation. 356
Expectoration. 357
Expédition. 358
Expédition d'Egypte, *voy.* Egypte.
Expédition militaire. 359
Expéditionnaire. 359
Expérience. 359
Expérimental. 361
Expert. 361
Expiation. 362
Expiration, *voy.* Respiration.
Explication, *voy.* Intelligence, Commentaire, Interprétation, Démonstration, etc.
Exploit. 364
Exploitation. 365
Exploration. 365
Explosion. 367
Exponentiel, *voy.* Calcul.
Exportations. 367
Exposant. 368
Exposition, Exposition des produits de l'industrie. 369

Pag.

Exposition des Beaux-Arts, *voy.* Salon.
Exposition (droit). 375
Exposition (litt.). 376
Expression. 378
Ex-professo. 380
Expropriation. 380
Extase. 383
Exter (pierres d'). 384
Extraction, *voy.* Corps étrangers, Pierre, Dentiste, Mines, etc.
Extradition. 384
Extrait (litt.). 385
Extraits (méd.) 386
Extravagantes. 386
Extrême-onction. 386
Extrêmes. 387
Exutoires. 388
Ex-voto. 388
Eyck (Jean d'), *voy.* Van Eyck.
Eykens (Pierre). 389
Eylau (bataille d'). 390
Eynard. 392
Eyos, *voy.* Dahomey.
Eyoubides, *v.* Ayoubites.
Ezéchiel. 393
Ezzelin, *voy.* Gibelins.

—

F. 401
Faber, *voy.* Favre et Lefèvre.
Fabert (maréchal). 402
Fabia (gens). 403
Fable, Fabulistes. 405
Fabliaux. 409
Fabre (Fr.-Xav.). 410
Fabre (Vict. et Aug.). 411
Fabre de l'Aude (comte). 414
Fabre d'Eglantine. 416
Fabretti. 418
Fabricius (Caïus). 419
Fabricius (J.-A.). 420
Fabricius (J.-C.). 421
Fabrique, Fabrication, Fabricant. 422
Fabrique (b.-a.). 425
Fabrique d'église. 425
Fabvier (général). 427
Façade. 430
Facciolati. 433
Face. 433
Faces (géom.). 434
Facétie. 434
Facette. 435
Fâcheux. 435
Faching (eaux de). 436
Façon. 436
Faconde, *v.* Eloquence.

Pag.

Fac-simile. 437
Facteur, Facteur d'instrument de musique. 438
Facteur (math.). 439
Faction (pol.). 439
Faction (art mil.). 440
Factorerie. 441
Factotum. 441
Factum. 441
Facture (comm.). 442
Facture (b.-a.). 442
Faculté. 442
Facultés de l'âme. 446
Fadeur. 448
Færoër, *voy.* Faroër.
Faes. 449
Fagan. 449
Fagel (famille). 450
Fagotto, *voy.* Basson.
Fahrenheit. 451
Faiblesse, physique et morale. 451
Faïence. 453
Faillite. 455
Faim, Faim canine. 456
Fain (le baron). 457
Faine, *voy.* Hêtre.
Fainéants (rois), *v.* Mérovingiens et Maires du Palais.
Faire (le). 459
Fairfax. 459
Faisan. 461
Faisanderie. 462
Faisans (île des), *voy.* Bidassoa.
Faisceaux, et Faisceau d'armes. 464
Faiseur. 464
Fait (philos.). 465
Fait (droit). 467
Faîtage ou fêtage. 469
Fakir. 470
Falaise et Guibray. 470
Falaises. 472
Falck. 473
Falconet. 474
Falerne, Massique, etc. 475
Faliero (Marino). 476
Falisques. 477
Falk. 477
Falkland (lord). 478
Falkland (îles), *voy.* Malouines.
Fallope. 479
Falmouth. 479
Falsification. 479
Falsification (droit). 480
Falstaff (sir John). 481
Falster (île de). 481
Falun. 481

Pag.

Fama, *voy.* Renommée.
Familiarité. 483
Famille et familles patriarcales. 483
Famille (conseil de). 488
Famille (noms de), *voy.* Noms propres.
Famille (Pacte de). 489
Familles naturelles. 490
Famine. 495
Fanal, *voy.* Phare.
Fanar, Fanariotes. 496
Fanatisme. 499
Fandango. 500
Fane. 501
Fanfare. 501
Fanfaronnades. 501
Fanion, *voy.* Drapeau.
Fanon. 502
Fantaisie (phil.). 502
Fantaisie (musique). 503
Fantasmagorie. 503
Fantasque. 504
Fantassin. 504
Fantastique (genre). 504
Fantin-Desodoards. 506
Fantoccini. 507
Fantôme, *voy.* Spectre et Simulacre.
Faquin. 507
Farandole. 508
Farce (art dram.). 508
Farce (art culin.). 509
Farcin. 511
Fard. 511
Fare, *voy.* La Fare.
Farel. 512
Farfadet. 514
Faria y Sousa. 514
Farine. 515
Farinelli. 517
Farnese (famille). 519
Far niente et *kef*. 521
Faroër (iles). 522
Farquhar. 523
Farsistan. 524
Fasce. 526
Fascination. 526
Fascine, Fascinage. 526
Faséole, *voy.* Haricot.
Fashion, Fashionable. 527
Faste, *voy.* Luxe.
Fastes. 527
Fat, Fatuité. 528
Fatalisme. 529
Fatalité. 531
Fata Morgana, *voy.* Mirage et Fée.
Fatime ou Fathma. 532
Fatimides. 533
Fatum, *voy.* Destin et Fatalité.
Faubourg. 536
Fauchage. 537
Fauchard. 538
Fauche-Borel. 538
Faucheur. 540
Faucille. 541
Faucon. 542
Faucon blanc (ordre du). 542
Fauconneau. 543
Fauconnerie. 543
Faucre. 544
Fauna, *v.* Bonne déesse et Faunes.
Faunes. 544
Faure. 545
Faussaire, *voy.* Faux.
Fausse-braie. 549
Fausset, *voy.* Voix.
Fausseté. 546
Faust. 547
Faustine (les). 550
Faute (morale). 551
Faute (droit). 551
Faute d'impression, Errata. 552
Fauteuil. 553
Fauvette. 554
Faux ou Faulx. 554
Faux, *voy.* Bijouterie, Strass, Perle, etc.
Faux (droit). 555
Faux-bourdon, *v.* Plain-chant.
Faux-Démétrius (les). 557
Faux-monnayeur. 562
Favard de l'Anglade. 565
Favart (M. et Mme). 566
Favorinus (philosophe). 567
Favorinus ou Phavorinus (philologue). 568
Favoris et Favorites. 568
Favre (Ant.). 569
Faxardo. 570
Fayence, *voy.* Faïence.
Fayette, *v.* Lafayette.
Fayoum, *voy.* Egypte.
Fea (Carlo). 571
Febrifuge. 571
Fébronius, *voy.* Hontheim.
Féciaux. 572
Fecondation, *voy.* Génération.
Fécondité. 572
Fécule. 573
Feder. 579
Féderalisme, *voy.* Girondins.
Fédératif (état), *voy.* Confédération, Etat et système Fédératif.
Fédératif (système). 579
Fédération. 583
Federici (Camillo). 586
Fédor, *voy.* Fœdor.
Fée, Féerie. 587
Féeries (théâtre). 590
Fehrbellin (bataille de). 591
Feith. 592
Feld-maréchal. 593
Feldspath. 594
Feldzeugmeister. 595
Felinski. 596
Félix (les papes). 596
Fellah. 597
Fellani, Fellatah, *voy.* Peul.
Fellenberg. 599
Feller. 601
Fellow. 603
Félonie. 603
Felouque. 603
Feltre (duc de), *voy.* Clarke.
Féminin, *voy.* Genre.
Femme (physiol.). 604
Femme (morale). 607
Femme (droit). 621
Fémur, *voy.* Cuisse.
Fénélon, arch. de Cambrai. 622
Fénélon (l'abbé de). 632
Fenêtre. 633
Fenil, *voy.* Foin.
Fenin. 634
Fenouil. 634
Fenouillot de Falbaire. 635
Fente et Refente. 635
Féodalité, Système féodal. 636
Fer. 651
Fer (chemins de), *voy.* Chemins et Rails.
Fer (île de). 657
Fer-blanc, *voy.* Étain et Tôle.
Ferblanterie, Ferblantier. 658
Fer météorique, *voy.* Aérolithe.
Ferdinand I-IV, empereurs d'Allemagne. 659
Ferdinand Ier, empereur d'Autriche. 660
Ferdinand I-VII, rois d Espagne. 661
Ferdinand, rois de Naples et des Deux-Siciles. 671
Ferdinand, roi de Portugal. 677
Ferdinand (l'infant). 678

Pag.

Ferdinand, grands-ducs de Florence ou de Toscane. 679
Ferdinand, *voy.* Este, Brunswic, etc.
Ferdinand (ordre de Saint-), des Deux-Siciles. 680
Ferdinand (ordre militaire de Saint-), d'Espagne. 681
Ferdinandea. 681
Ferdinand-Philippe, duc d'Orléans, *voy.* Orléans.
Fère-Champenoise (bataille de). 682
Ferguson (James). 688
Ferguson (Ad. et Rob.). 689
Féries, Féries latines. 689
Fériés (jours). 691
Ferlage, *voy.* Voile.
Fermage, *voy.* Ferme.
Ferman, *voy.* Firman.
Fermail. 691
Fermata, *v.* Point d'orgue.
Ferme, Fermes écoles, expérimentales et modèles. 691
Ferme, Fermage (droit). 695
Fermentation. 696
Fermeté. 699
Fermier, *voy.* Ferme.
Fermiers généraux. 700
Fernambouc, *voy.* Pernambuco.
Fernandez et Ile Fernandez. 701
Ferney, *voy.* Ain et Voltaire.
Fernow. 702
Féronie. 703
Féronnière (la belle). 703
Ferrand (le comte). 704
Ferrare. 706
Ferreira. 707

Pag.

Ferreras. 707
Ferrette. 708
Ferrieres (le marquis de). 709
Ferronnays, *v.* La Ferronnays.
Ferronnière, *v.* Féronnière.
Ferrure (techn.). 709
Ferrure (hippiatr.). 710
Fers (peine des). 711
Fersen (comtes de). 712
Ferté (villes du nom de La). 712
Fertilité, Fertilisation. 712
Férule. 714
Férussac (baron de). 714
Fesca. 714
Fescennins (vers). 715
Fesch (cardinal). 716
Fessler. 718
Festival, *voy.* Fêtes.
Feston. 719
Festus. 719
Fêtes. 720
Fête-Dieu. 725
Fetfa, *voy.* Moufti.
Feth-Ali-Chah. 726
Féti. 728
Fétichisme. 729
Feu (phys.). 730
Feu, *voy.* Incendie.
Feu (art mil.). 733
Feu (culte du). 735
Feu (terre de), *voy.* Terre de feu.
Feu d'artifice, *voy.* Artificier et Pyrotechnie.
Feu follet. 737
Feu grégeois. 738
Feu sacré, Feu Saint-Antoine, *voy.* Ardents (mal des).
Feu Saint-Elme. 739
Feudataire, *voy.* Féodalité, Droit féodal et Fief.
Feuerbach. 740
Feuillade, *v.* La Feuillade.

Pag.

Feuillage, *voy.* Arbre et Feuilles.
Feuillants. 741
Feuillants (club des). 742
Feuilles. 743
Feuilleton. 746
Feuillette, *v.* Tonneau.
Feuquières. 747
Feutre. 749
Feutrier (abbé). 749
Feux. 751
Fève. 751
Fève (roi de la). 752
Février, *voy.* Mois.
Feydeau, *voy.* Opéra-Comique.
Fez. 752
Fezzan. 755
Fiacre (saint). 757
Fiançailles. 757
Fiasco (faire). 758
Fibres. 758
Fibreux (système). 758
Fibrine. 759
Fichte. 760
Fichtelberg. 768
Ficin (Marsile). 768
Fiction. 769
Fictions légales. 771
Fidéicommis. 771
Fidéjussion. 772
Fideles. 772
Fidélité (ordres de la). 772
Fief. 773
Fiel. 776
Field. 776
Fielding. 778
Fiente, *voy.* Excréments et Engrais.
Fierte. 780
Fierté. 781
Fieschi (attentat de). 782
Fiesco, *voy.* Fiesque.
Fiesole. 786
Fiesque (maison et conjuratio n 787
Fiévée. 791

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME DIXIÈME.

ERRATA ET ADDITIONS.

Tome X.

(On en a déjà donné quelques-uns en tête de la première partie.)

Pag. 79, col. 2, ligne 32, *au lieu de* de son frère, *lisez* de son frère cadet, car le duc de Modène en a un second, l'archiduc Maximilien (Maximilien-Joseph-Jean-Ambroise-Charles), né le 14 juillet 1782 et qui est Feldzeugmeister général au service de l'Autriche.

p. 128, col. 1, note. Le projet de loi sur l'état-major n'a pas été adopté par la Chambre des pairs. Il a donné lieu, au sein de cette assemblée, à de longues et vives discussions.

p. 166, col. 2, fin de l'article Étéocle et Polynice. *Ajoutez :* Les *Phéniciennes* d'Euripide, et aussi en partie les *Suppliantes* du même auteur, sont relatives à la mort de ces deux fils d'OEdipe.

p. 181, col. 1. *L'Intrigante* de M. Étienne fut au contraire supprimée par ordre de l'empereur lui-même.

p. 234, col. 2, ligne 21. *Aux mots* remarquable par de beaux arbres séculaires *ajoutez* qui forment les sombres allées des *Guisards*.

p. 258, col. 2, ligne 23, *supprimez les mots* tous conservés en France et.

p. 325, col. 1. *Supprimez*, dans la figure, les petites lettres italiques.

p. 434, col. 2, note. *Au lieu de* comœdæ, *lisez* comœdiæ, et petulans *au lieu de* petulens.

p. 444, col. 2, ligne 48. Depuis l'impression, l'état des Facultés en France a été modifié par les ordonnances royales du 24 août 1838, rendues sur la proposition de M. de Salvandy, ministre de l'instruction publique. En vertu de leurs dispositions, Lyon, Rennes et Montpellier, reçoivent une Faculté des lettres, composée chacune de cinq chaires, savoir : philosophie, histoire, littérature ancienne, littérature française, littérature étrangère. La dernière chaire est créée dans toutes les Facultés des lettres, et dans toutes les Facultés des sciences qui n'ont que quatre chaires, il en est créé une cinquième. Bordeaux reçoit les deux Facultés. Celles de théologie, au nombre de six, reçoivent une chaire de droit ecclésiastique en outre de celles de dogme, de morale, d'Écriture sainte, d'histoire et discipline ecclésiastique, d'hébreu et d'éloquence sacrée dont elles se composaient déjà.

p. 525, col. 2, ligne 53, *au mot* Zendides *ajoutez* ou Zends.

p. 545, col. 1, ligne 9, *au lieu de* au nom desquels, *lisez* au nombre desquels.

p. 555, col. 2, ligne 29, *Ajoutez :* On a parlé des faucheurs polonais à l'article Armes, T. II, p. 304.

p. 680, col. 2. Ferdinand-Philippe, duc d'Orléans. Cet article est un peu en avant de son ordre alphabétique.

p. 753, col. 2, lignes 42 et 46, *au mot* Cayrouân *ajoutez* ou Kayrowân.